LIBRARY
UNIVERSITY
TORONTO

LES VOLONTAIRES NATIONAUX

PENDANT LA RÉVOLUTION

HR
C4886v

COLLECTION DE DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE PARIS
PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
Publiée sous le patronage du Conseil municipal

LES VOLONTAIRES NATIONAUX PENDANT LA RÉVOLUTION

PAR

CH.-L. CHASSIN & L. HENNET

TOME Ier

HISTORIQUE MILITAIRE ET ÉTATS DE SERVICES DES HUIT PREMIERS BATAILLONS DE PARIS, LEVÉS EN 1791 ET 1792

Documents tirés des Archives de la guerre et des Archives nationales

H 5811
12/7/99

PARIS
LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF, 12, RUE SAINTE-ANNE | LIBRAIRIE NOBLET, 13, RUE CUJAS
MAISON QUANTIN
7, RUE SAINT-BENOIT
1899

PREMIÈRE PARTIE

LES

BATAILLONS DE GARDES NATIONALES VOLONTAIRES

—

1791

INTRODUCTION

I

APPEL DES AUXILIAIRES ET DES VOLONTAIRES

Lorsque, à la fin de l'année 1790, se manifesta l'hostilité des vieilles monarchies européennes contre la Révolution, l'armée française se trouvait très affaiblie par l'émigration des principaux chefs et par l'indiscipline des soldats.

Il était impossible de la recruter selon les procédés de l'Ancien régime. Le tirage au sort généralisé était inapplicable après l'abolition des milices, réclamée par l'immense majorité des électeurs de 1789, dans leurs Cahiers, et nécessairement décrétée par leurs élus [1].

La très pacifique Assemblée constituante, à la voix de Mirabeau, avait adopté ce principe, inscrit dans la Constitution [2] : « La Nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans le but de faire des conquêtes, et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

1. Avec l'abolition des privilèges, dans la célèbre nuit du 4 août 1789, et par la loi du 4 mars 1791 qui porte :

« Le régime des milices est aboli ; en conséquence les 13 régiments de grenadiers royaux, les 14 régiments provinciaux et les 78 bataillons de garnison, formant les troupes provinciales, sont et demeurent supprimés. »

Une proclamation du 20 septembre 1791 annonce la complète exécution de cette loi.

2. Constitution de 1791, titre VI.

Elle venait de déclarer [1], le 6 décembre 1790, que « la force publique est la réunion des forces de tous les citoyens » ; que « l'armée, est une force habituelle, *extraite de la force publique* et destinée à agir contre les ennemis du dehors ». D'après la Constitution de 1791 [2], « la force publique est composée de l'armée de terre et de mer, de la troupe spécialement destinée au service intérieur, et *subsidiairement des citoyens actifs et de leurs enfants en état de porter les armes, inscrits sur le rôle de la garde nationale.* »

Les divers modes de formation ou d'augmentation de l'armée par contrainte avaient été plusieurs fois rejetés, et le décret du 16 décembre 1789 avait été maintenu. Les troupes françaises de toutes armes, autres que les gardes nationales, devaient être recrutées « par engagements volontaires », et à prix d'argent, comme autrefois, mais avec contrats passés devant les municipalités [3].

Le 28 janvier 1791, au nom des trois Comités diplomatique, militaire et des recherches, Alexandre Lameth proposa, dans le but de porter au pied de guerre tous les régiments, aussitôt que les circonstances le pourraient exiger, la création de *100.000 soldats auxiliaires.*

LOI RELATIVE AUX MOYENS DE POURVOIR A LA SURETÉ TANT INTÉRIEURE QU'EXTÉRIEURE DU ROYAUME.

ARTICLE PREMIER. — Le Roi sera prié de donner des ordres pour presser l'organisation de l'armée, et pour que les différents corps de troupes soient incessamment portés au complet.

ART. 2. — Pour être en état de porter au pied de guerre tous les régiments de l'armée, aussitôt que les circonstances l'exigeront, on s'assurera de cent mille soldats auxiliaires destinés à être répartis dans ces régiments.

ART. 3. — Les auxiliaires seront engagés pour trois ans, sous la condition de joindre, aussitôt qu'ils en seront requis, les corps qui leur auront été désignés, pour y servir sous les mêmes lois et ordonnances, et avec le même traitement que les autres militaires.

Cette réquisition sera faite par les corps administratifs, en conséquence des ordres qui leur seront adressés par le Roi, lesquels ordres ne pourront être donnés que d'après un décret du Corps législatif.

ART. 4. — Il ne sera reçu à contracter l'engagement de soldat auxiliaire que des personnes domiciliées, ayant au moins dix-huit ans, et pas plus de quarante ans d'âge, et réunissant d'ailleurs toutes les qualités requises par les

1. Déclaration concernant la force publique, articles I et II.
2. Articles I et II du titre IV.
3. D'après le décret réglementaire des 8 et 18 février, 7 et 9 mars 1791.

ordonnances militaires ; on admettra de préférence ceux qui auront servi dans les troupes de ligne.

Les auxiliaires seront libres de contracter des engagements dans l'armée, et alors ils seront remplacés dans les auxiliaires.

Art. 5. — Les auxiliaires recevront pendant la paix, trois sols par jour, et il sera fait un fonds extraordinaire de cinquante livres par homme pour leur équipement à leur arrivée au corps, lorsqu'ils seront tenus de joindre. Ils jouiront dans le lieu de leur domicile des droits de citoyens actifs pendant le temps de leur engagement, quand même ils ne payeraient pas la contribution exigée, si, d'ailleurs, ils remplissent les autres conditions requises, et il leur sera assuré une retraite, après un certain nombre d'années de service : le Comité militaire présentera incessamment à l'assemblée des vues sur cet objet.

Art. 6. — Les Municipalités de chef-lieu de canton recevront les soumissions des personnes qui se présenteront pour contracter l'engagement d'auxiliaire ; ils les feront parvenir, à mesure qu'ils les recevront, au Directoire de leur district ; ceux-ci les feront passer sans délai au Directoire de leur département, pour être adressées par eux au Ministre de la guerre.

Le 4 juin suivant, sur le rapport de son Comité militaire, l'Assemblée nationale décida de « réserver 25.000 des auxiliaires pour le service de la marine. » Elle régla comme il suit la répartition de 75.000 destinés au service de l'armée de terre :

LOI RELATIVE A LA RÉPARTITION DES CENT MILLE SOLDATS AUXILIAIRES,

promulguée le 12 juin 1791.

Article Premier. — Dans chacun des quatre-vingt-trois départements, un préposé par le roi sera chargé de vérifier l'âge, la taille et l'aptitude au service des soldats auxiliaires du département, d'en tenir le contrôle, de veiller aux remplacements, et de rendre compte au ministre de la guerre de toutes les opérations relatives à cet objet.

Art. 2. — Dans chaque district, un officier ou sous-officier de gendarmerie nationale sera chargé de tenir les contrôles particuliers des auxiliaires du district ; il entretiendra une correspondance suivie à cet égard avec le préposé par le roi, pour surveiller dans le département tous les détails relatifs aux auxiliaires.

Art. 3. — Le ministre de la guerre adressera au directoire de chaque département un état relevé sur le tableau général des auxiliaires, et qui indiquera pour combien d'hommes ce département a été compris dans la répartition générale ; le directoire du département en fera ensuite la répartition particulière par district, en adressant l'état aux directoires de district, et en remettra le double au préposé par le roi, et veillera à ce que les directoires de district fassent aussitôt publier dans les municipalités de leur arrondissement la loi relative aux auxiliaires.

Art. 4. — Les hommes qui voudront entrer dans les auxiliaires, remettront leurs soumissions à la municipalité du chef-lieu de canton, qui les adressera au directoire de district, et celui-ci les fera remettre à l'officier de gendarmerie nationale pour en former un état général par district.

Art. 5. — Lorsque le nombre des soumissions pour entrer dans les auxiliaires s'élèvera à plus de la moitié du nombre déterminé pour chaque district, l'officier ou sous-officier de gendarmerie nationale, chargé de ce détail dans chaque district, en préviendra le préposé par le roi, qui sera tenu de se rendre au chef-lieu du district pour faire la revue de réception.

Art. 6. — Tous les hommes qui auront présenté des soumissions, seront prévenus à l'avance de se rendre au jour fixé dans le chef-lieu du district, pour y passer la revue de réception.

Art. 7. — Cette revue sera faite par le préposé du roi, en présence d'un membre du directoire du district et de l'officier ou sous-officier de gendarmerie nationale, qui en signeront avec lui le procès-verbal.

Art. 8. — Il ne sera reçu dans les auxiliaires que des personnes domiciliées ayant au moins dix-huit ans, et pas plus de quarante ans d'âge, et réunissant d'ailleurs toutes les qualités requises par les règlements pour entrer dans l'infanterie. On admettra de préférence ceux qui auront servi dans les troupes de ligne, et qui produiront des certificats de bonne conduite.

Le procès-verbal constatera les noms, lieux de naissance et du domicile, âge, taille, signalement et observations sur les sujets qui seront admis. Il fera également mention de ceux qui auront été refusés.

Art. 9. — Les hommes admis contracteront, dans les formes prescrites par la loi sur le recrutement, un engagement de trois ans, sous la condition de joindre, aussitôt qu'ils en seront requis par les corps administratifs, les régiments qui leur auront été désignés, pour y servir sous les mêmes lois et ordonnances, et avec le même traitement que les autres soldats. Leur solde d'auxiliaire courra du jour de leur engagement signé.

Art. 10. — Le procès-verbal d'admission clos et arrêté, il sera ouvert par l'officier ou sous-officier de gendarmerie nationale, un contrôle par district dans la forme qui sera donnée, où tous les auxiliaires seront inscrits nominativement et par canton ; il en sera tenu un contrôle général par le préposé du roi, auquel l'officier ou sous-officier de gendarmerie nationale adressera tous les mois les mutations qui pourraient survenir.

Art. 11. — L'existence desdits hommes, les mutations et décès seront constatés tous les six mois pour les revues qu'ils passeront dans le chef-lieu du district au jour fixé ; ces revues seront faites par le préposé du roi, en présence de l'officier ou sous-officier de gendarmerie nationale, et d'un membre du directoire du district, qui signeront l'état de cette revue.

Art. 12. — Il sera remis un double de cet état de revue aussi signé, au receveur du district, d'après lequel il payera les auxiliaires immédiatement après la revue, c'est-à-dire de six mois en six mois, et dans le chef-lieu du district.

Art. 13. — Le préposé par le roi dressera, d'après les revues particulières faites dans les districts, un état de revue générale par département, qui servira

à la décharge du trésorier des troupes, auquel les receveurs du district verseront pour comptant les revues particulières de district, acquittées de six mois en six mois, ainsi qu'il vient d'être dit.

Art. 14. — Le préposé par le roi sera tenu, lors des revues, tous les six mois, d'examiner les remplacements qui seront proposés dans les auxiliaires de chaque district, de vérifier la tenue des contrôles et l'exactitude des payements. Il sera personnellement responsable au ministre de la guerre, des abus qu'il aurait tolérés.

Art. 15. — Dans l'intervalle des revues, les auxiliaires pourront s'absenter de leur district, mais seulement avec un congé signé de l'officier de gendarmerie nationale, qui ne pourra l'expédier que sur la demande et l'attestation de la municipalité, et à la charge d'être présent à la première revue.

Art. 16. — Tout auxiliaire qui ne se sera pas présenté à la revue, et qui ne pourra justifier auprès du préposé par le roi et d'un membre du directoire du département, par un certificat authentique, de l'impossibilité où il aurait été de s'y trouver et de la validité des causes de son absence, sera rayé du contrôle, privé de sa solde et des droits que lui donnent les décrets des 4 février et 16 avril derniers.

Art. 17. — Les revues seront faites assez promptement pour ne jamais exiger de la part des auxiliaires un séjour de plus de vingt-quatre heures dans le chef-lieu de district, à l'exception cependant de la revue de réception pour laquelle il sera pris le temps nécessaire pour s'assurer que les hommes réunissent les qualités requises.

Le *Tableau de répartition des auxiliaires par département* donne, pour le département de Paris qui comprenait trois districts : Paris, Saint-Denis et Bourg-la-Reine, 600 hommes à fournir par district ; au total, 1.800.

Le 20 juin étaient expédiées du ministère de la guerre aux directoires des départements les instructions suivantes pour l'application de la précédente loi :

... Vous voudrez bien, Messieurs, former, au reçu de la présente, un état de répartition, par district, du nombre d'hommes que vous jugerez que chacun pourra fournir d'après sa population et ses moyens, sans vous assujettir à exiger le même nombre de chacun ; il suffit que tous les districts réunis présentent la totalité des hommes fixée par département....

J'ai l'honneur de vous observer, Messieurs, que la répartition générale a été établie, non seulement sur les calculs approximatifs de la population des différents départements, mais encore sur leur position par rapport aux frontières, sur le plus ou moins de ressources que le pays paraît offrir aux habitants, et enfin sur ce que l'on connaît de leur goût pour le service. Cette répartition, au surplus, ne doit être regardée que comme un essai sur lequel l'expérience d'une ou deux années donnera des connaissances plus certaines. Si quelques

départements trouvent de la difficulté à remplir leur contingent, l'excédent sera rejeté sur ceux qui seront reconnus en état d'y suppléer.

La levée des auxiliaires, loin d'être une imposition personnelle comme l'était la milice, offre, au contraire, un débouché aux départements qui ont un superflu de population. C'est sous ce point de vue, Messieurs, qu'il est essentiel que vous fassiez envisager aux peuples les dispositions de ces nouvelles lois ; en effet, la solde de ces auxiliaires, répandue dans les campagnes, ne peut qu'être avantageuse aux habitants, surtout lorsqu'on n'exige d'eux que de se présenter tous les six mois, et qu'on leur donne la certitude de n'être tirés de leurs foyers qu'au moment où les besoins de l'État exigeront les bras de ses défenseurs. Ces raisons développées par vous, Messieurs, assureront le succès des vues qui ont provoqué ces dispositions. Je ne puis mieux faire que d'en confier le soin à votre sagesse et à votre patriotisme.

Le Ministre de la Guerre.

Encore à la date du 10 septembre, le ministre de la guerre, Duportail, adressait aux commissaires ordonnateurs des guerres des instructions relatives aux revues qu'ils devaient faire passer aux auxiliaires, au chef-lieu de chaque district, par un commissaire des guerres. Celui-ci devait « se faire représenter les engagements en original, n'admettre que des sujets en état de servir et, s'ils avaient déjà servi, s'assurer de leur conduite par des certificats bien constatés ». Il devait, d'autre part, « délivrer, à chaque auxiliaire admis, un certificat d'engagement, en constatant l'époque et la durée », et qui, signé de l'officier et sous-officier de gendarmerie, et visé par lui, commissaire, devenait le titre en vertu duquel l'auxiliaire aurait droit à la solde fixée par le décret.

Mais, tandis que se poursuivait encore l'enrôlement des auxiliaires, s'opérait, sur des bases beaucoup plus larges, la première formation des bataillons de Volontaires.

L'origine de ceux-ci se trouve dans les décrets des 11 et 13 juin 1791, promulgués le 15, en « *Loi sur le serment à prêter pour les officiers de tout grade et soldats de l'armée française* » :

Art. 13. — Le roi sera prié de faire porter, sur le champ, au pied de guerre tous les régiments destinés à couvrir la frontière du royaume, et de faire approvisionner les arsenaux de munitions suffisantes pour en fournir même les gardes nationales, en proportion du besoin.

Art. 14. — Il sera fait incessamment dans chaque département une conscription libre de gardes nationales de bonne volonté, dans la proportion d'un sur vingt, à l'effet de quoi les directoires de chaque district inscriront tous ceux qui se présenteront, et enverront les différents états avec leurs observations aux directoires de département, qui, en cas de concurrence, feront un choix parmi ceux qui se seront fait inscrire.

Art. 15. — Les volontaires ne pourront se rassembler ni nommer leurs officiers que lorsque les besoins de l'État l'exigeront, et d'après les ordres du roi envoyés aux directoires en vertu d'un décret du corps législatif. Les volontaires seront payés par l'État lorsqu'ils seront employés au service de la patrie.

Les autres articles de la loi (16 à 20) sont relatifs au prince de Condé, qui, par « sa résidence près des frontières, entouré de personnes dont les intentions sont notoirement suspectes, annonce des projets coupables ».

Les craintes qu'inspirent l'émigration s'armant aux portes de la France et les très visibles concentrations de troupes étrangères dans les provinces rhénanes et en Belgique, sont portées au paroxysme, dans la journée du 20 juin, par la fuite du roi, se dirigeant précisément vers les frontières que déjà menace l'étranger.

1er Décret du 21 juin 1791.

L'Assemblée nationale déclare aux citoyens de Paris et à tous les habitants de l'empire, que la même fermeté qu'elle a portée au milieu de toutes les difficultés qui ont accompagné ses travaux, va diriger ses délibérations à l'occasion de l'enlèvement du roi et de la famille royale; avertit tous les citoyens que le maintien de la Constitution, que le salut de l'empire n'ont jamais exigé plus impérieusement le bon ordre et la tranquillité publiques; que l'Assemblée nationale a pris les mesures les plus actives pour suivre les traces de ceux qui se sont rendus coupables de l'enlèvement du roi et de la famille royale; qu'elle va, sans interruption de ses séances, employer tous les moyens pour que la chose publique ne souffre pas de cet événement; que tous les citoyens doivent se reposer entièrement sur elle des soins qu'exige le salut de l'empire, et que tout ce qui exciterait le trouble, effrayerait les personnes, menacerait les propriétés, serait d'autant plus coupable, que par là seraient compromises et la liberté et la Constitution.

Ordonne que les citoyens de Paris se tiendront prêts à agir pour le maintien de l'ordre public et la défense de la patrie, suivant les ordres qui leur seront donnés d'après les décrets de l'Assemblée nationale.

Ordonne aux administrateurs du département et aux officiers municipaux de faire promulguer aussitôt le présent décret, et de veiller avec soin à la tranquillité publique.

2e Décret du 21 juin 1791.

L'Assemblée nationale, voulant pourvoir, dans les circonstances actuelles, à la sûreté extérieure et intérieure de l'État et au maintien de la Constitution, décrète :

Article premier. — La garde nationale du royaume sera mise en activité, suivant les dispositions énoncées dans les articles ci-après :

Art. 2. — Les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, des

Ardennes, de la Moselle, de la Meuse, de la Meurthe, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, du Var, fourniront le nombre de gardes nationales que leur situation exige, et que leur population pourra leur permettre.

Art. 3. — *Les autres départements fourniront de deux à trois mille hommes, et néanmoins les villes pourront ajouter à ce nombre ce que leur population leur permettra.*

Art. 4. — En conséquence, tout citoyen et fils de citoyen en état de porter les armes, et qui voudra les prendre pour la défense de l'État et le maintien de la Constitution, se fera inscrire, immédiatement après la publication du présent décret, dans sa municipalité, laquelle enverra aussitôt la liste des enregistrés aux commissaires que le directoire du département nommera, soit parmi les membres du conseil général, soit parmi les autres citoyens, pour procéder à la formation.

Art. 5. — Les gardes nationales enregistrées seront réparties en bataillons de dix compagnies chacun, et chaque compagnie composée de cinquante gardes nationales, non compris les officiers, sous-officiers et tambours.

Art. 6. — Chaque compagnie sera commandée par un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, deux sergents, un fourrier et quatre caporaux.

Art. 7. — Chaque bataillon sera commandé par un colonel et deux lieutenants-colonels.

Art. 8. — Tous les individus composant la compagnie, nommeront leurs officiers et sous-officiers ; l'état-major sera nommé par tout le bataillon.

Art. 9. — Du jour du rassemblement de ces compagnies, tous les citoyens qui les composeront recevront, savoir, le garde national quinze sols par jour, le caporal et le tambour une solde et demie, le sergent et le fourrier deux soldes, le sous-lieutenant trois soldes, le lieutenant quatre soldes, le capitaine cinq soldes, le lieutenant-colonel six soldes, et le colonel sept soldes.

Art. 10. — Lorsque la situation de l'État n'exigera plus le service extraordinaire de ces compagnies, les citoyens qui les composeront cesseront d'être payés, et rentreront dans les compagnies de gardes nationales, sans conserver aucunes distinctions.

Art. 11. — Il sera fait un règlement sur le service et la discipline de ces compagnies.

A Paris, les « Registres de conscription libre des Gardes Nationales de bonne volonté dans la proportion d'un sur vingt » furent ouverts immédiatement [1].

Un arrêté du directoire du département, rendu à la demande de la section de l'Oratoire, prescrivit de commencer à recevoir les inscriptions.

1. Ces registres, fournis par la municipalité, portent tous comme titre la partie guillemetée. Ils ont été achetés chez Pochard, successeur de M. Robert, marchand de papiers ordinaire du roi et de la ville, rue de la Barillerie. Chaque registre est de 100 feuillets.

Arrêté du département de Paris, du 22 juin 1791.

Lecture faite d'une délibération de la section de l'Oratoire, dans laquelle, considérant que le salut public dépend en ce moment de la garde des frontières, elle invite le département à faire connaître que, dès ce moment, les bons citoyens sont autorisés et invités à s'enrôler volontairement dans leurs sections respectives pour le service des frontières, ou concourir par quelque moyen aux dépenses nécessaires à cette expédition.

Le département approuve la délibération de la section de l'Oratoire, arrête que la municipalité de Paris et les deux districts de Saint-Denis et de Bourg-la-Reine sont invités à autoriser les mêmes mesures dans leurs arrondissements respectifs, charge la municipalité de les faire connaître aux quarante-huit sections de la ville.

Signé : La Rochefoucault, président ; Blondel, secrétaire [1].

Cet arrêté fut, à l'instant, transmis par le département même à la commune de Paris, qui se mit également tout de suite à l'exécuter.

Arrêté du conseil général de la commune de Paris, du 22 juin 1791.

Le conseil général, après avoir entendu le deuxième substitut adjoint du procureur de la commune, autorise et invite tous les bons citoyens à s'enrôler volontairement pour le service des frontières, et voulant réunir dans cet enrôlement, l'ordre, la célérité et la plus grande commodité des citoyens ;

Arrête :

1° Qu'il sera, dans le plus bref délai, adressé, par le premier greffier de la municipalité, un registre à chacun des 60 commandants des bataillons pour y inscrire les noms et demeures des bons citoyens disposés à se dévouer à la défense des frontières de l'État ;

2° Que ce registre sera coté et paraphé par un officier municipal, tenu en deux colonnes et par ordre de numéro ;

3° Que sur la première colonne seront le nom et la demeure de ceux qui se dévoueront personnellement à ce service glorieux ;

4° Que sur la deuxième colonne seront inscrits les noms et demeures de ceux qui, ne pouvant servir la patrie de leur personne, désireront cependant prouver leur zèle et leur civisme par une offrande pécuniaire destinée à défrayer ceux qui les remplaceront ;

5° Il sera envoyé chaque jour au secrétariat de la municipalité un relevé de ce registre, pour être rendu compte au conseil du nombre et des noms des citoyens inscrits, toutes les fois qu'il l'ordonnera, et publié par la voie de l'impression.

En exécution de l'article 15 de la même loi (15 juin 1791), les volontaires inscrits ne pourront se rassembler ni nommer leurs officiers que lorsque les

1. Extrait du registre d'inscription du bataillon de Bonne-Nouvelle, aux Archives administratives de la guerre.

Le registre ne donne pas la date de l'arrêté, qui est du 22.

besoins de l'État l'exigeront en vertu d'un décret du Corps législatif ; les volontaires seront payés par l'État lorsqu'ils seront employés au service de la patrie.

Le conseil général enjoint aux administrateurs de la garde nationale, au commissaire de police, au commandant général, aux commandants de bataillon, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la loi et aux dispositions du présent arrêté, qui sera imprimé.

Signé : Bailly, maire ; De Joly, secrétaire-greffier [1].

Cet arrêté fut porté à l'ordre le 24 juin au soir. L'ordre en reproduit le texte et ajoute :

En vertu dudit arrêté, les aides-majors feront remettre à leurs commandants de bataillon respectifs le registre indiqué par le conseil général, ainsi que les imprimés de son arrêté, pour en être délivré dans tous les bataillons [2].

Ce même jour, 24 juin, le conseil général de la commune délibérait :

Le conseil général de la commune ayant, par son arrêté du 22 de ce mois, invité les bons citoyens à s'enrôler volontairement pour composer le corps de l'armée auxiliaire ordonné par l'Assemblée Nationale, et ayant promulgué les dispositions générales pour la conscription libre, a jugé nécessaire de faire passer à MM. les commandants de bataillon les instructions nécessaires sur cet objet.

A l'article 3 de l'arrêté le commandant aura soin de faire ajouter :

1° Au nom et à la demeure du citoyen qu se présentera pour être inscrit, les noms de baptême, l'âge, l'état-civil (la rofession) et les services militaires dans les troupes de ligne ou la garde nationale ;

2° La déclaration des armes dont le citoyen est muni, en les désignant soit fusil de munition de calibre à l'usage de l'infanterie, soit baïonnette, sabre, pistolet, et s'il a l'uniforme complet de la garde nationale ;

3° De prévenir les volontaires inscrits de se tenir prêts à partir au premier signal, et, à cet effet, d'avoir un sac garni seulement de deux chemises, deux cols, deux paires de bas, quatre mouchoirs, une paire de souliers, une paire de guêtres noires, une de blanches, une vergette, une brosse, un peigne et un bonnet de police ; tous autres effets devenant inutiles à un guerrier en campagne.

Comme il importe que l'Assemblée Nationale connaisse le nombre des citoyens de Paris sur lesquels la patrie peut compter à l'instant pour être employés activement dehors, MM. les commandants de bataillon préviendront que le registre sera remis le 1er juillet aux chefs de division respectifs et, le même jour, au commandant général, qui les présentera à la municipalité pour

1. Registre d'inscription du bataillon de Saint-André-des-Arts.
2. *Ibid.*

en être fait un contrôle au commissaire général de la garde nationale, et ensuite envoyé au directoire du département, conformément au décret.

Signé : Raffy faisant fonctions de président ; De Joly, secrétaire-greffier[1].

Enfin, le 25, parut un ordre du jour du commandant général de la garde nationale ; les registres furent distribués et les inscriptions y purent être reçues aussitôt :

Messieurs les commandants de bataillon préviendront que le registre d'inscriptions sera remis le 1er juillet prochain aux chefs de division respectifs, et le même jour au commandant général qui les présentera à la municipalité pour en être fait un contrôle au commissaire général de la garde nationale et ensuite envoyé au directoire du département, conformément au décret de l'Assemblée Nationale[2].

Le compte-rendu journalier, prescrit par l'art. 5 de l'arrêté du 22 juin, fut envoyé assez régulièrement. On en trouve trace, entre autres, dans le registre du bataillon des Enfants Trouvés, celui de Santerre, pour les 27 et 28 juin et 1er juillet.

Quant aux registres, un arrêté, reçu le 2 juillet dans la journée, décida leur remise pour le 3 juillet seulement[3].

Charles-Joseph Viguier de Curny avait pris, le 1er janvier 1791, les fonctions de commissaire général de la garde nationale[4]. Il fut chargé, en cette qualité, de centraliser les registres d'inscriptions remis aux chefs de division. Son bureau était établi au Saint-Esprit et comptait parmi ses commis les sieurs Barré et David[5]. C'était à lui que devaient s'adresser ceux qui désiraient se faire ajouter aux listes ; ceux qui, voulant partir, s'étaient habillés et armés à leurs frais, et avaient à faire modifier leur inscription première. C'est encore à M. de Curny que les démissions s'adressaient[6].

M. de Curny, enfin, fut chargé de l'organisation des trois bataillons de Paris de la levée de 1791. Le 2 décembre 1791, il reçut des lettres de service pour être employé comme commissaire des guerres près

1. Registre de Saint-André-des-Arts.

2. Registres d'inscription des bataillons de Bonne-Nouvelle et des Filles Saint-Thomas.

Quelques registres déjà commencés ont été refaits en vertu de cet ordre du 25 juin.

3. Voir ci-après : Bataillon des Enfants Trouvés.

4. Robiquet, *Le Personnel municipal de Paris pendant la Révolution*, p. 594-595.

5. Correspondance des chefs de bataillon et aides-majors annexée aux registres (*Archives administratives de la guerre*).

6. Correspondance ci-dessus et registres *passim*. *Ibid.*)

des troupes de la division de Paris, et, le 1er août 1792, il était envoyé, avec les mêmes fonctions, au camp de Soissons, près des volontaires nationaux destinés à former la réserve [1].

Curny accusa réception de sa lettre de service le 3 août; mais ne se rendit pas à son poste. Arrêté après le 10 août, il fut l'une des victimes de septembre.

Des administrateurs, Lefèvre d'Ormesson, Treil-Pardailhan, Charton, furent nommés par le directoire du département « commissaires pour la formation des bataillons de la garde nationale destinés aux frontières ».

Les Archives administratives de la guerre [2] possèdent les registres d'inscriptions de 46 des bataillons de la garde nationale [3] et des notes pour le bataillon des Filles-Dieu.

Parmi les inscrits, on trouve, selon les districts, dès bourgeois, même des nobles, des anciens officiers, des négociants, des personnes appartenant aux carrières libérales, des ouvriers et journaliers de toutes professions, un certain nombre ayant déjà servi dans les troupes réglées. L'âge varie de 18 à 35 ans. Beaucoup n'appartenaient pas à la garde nationale. Certains commandants de bataillon n'acceptèrent que des volontaires armés et équipés à leurs frais ou à ceux d'autres citoyens ; d'autres reçurent les inscriptions de tous ceux qui se présentèrent.

Les instructions, du reste, n'étaient pas précises. Mallerot, capitaine aide-major du bataillon des Blancs-Manteaux fit les observations suivantes au sujet de l'armement :

La municipalité n'ayant pas dit, dans son instruction, s'il fallait que les volontaires qui se feraient inscrire fussent armés à leurs frais, mais ayant seulement demandé la désignation des armes, on s'est conformé à cette demande. On observe que les armes qui appartiennent aux volontaires inscrits sont désignés par les mots *à lui*, qui se trouvent dans la colonne où l'arme est désignée. Le surplus des armes portées provient de l'armement fourni par la municipalité ; il serait fort important que la municipalité fît savoir si les volon-

1. *Archives administratives de la guerre.*

2. Corps auxiliaires.

3. Les 14 autres sont perdus ou égarés dans un classement quelconque. En effet, sur les 100 pages de chacun des registres, 80 environ demeuraient blanches. Cette partie intacte fut utilisée souvent en retournant le registre. On y inscrivit par-ci par-là des enrôlements de 1792 et de 1793. Le volume du bataillon de Saint-Jacques la Boucherie a servi de « registre d'inscription des militaires estropiés ou blessés qui ont besoin d'aller aux eaux ». Celui du bataillon de Notre-Dame était destiné à être le « registre contenant les noms et la date des engagements des tambours des sections armées de la ville de Paris ». On traça un beau tableau, mais aucun nom n'y figure.

taires s'armeront à leurs frais ou s'ils emporteront les armes qui leur ont été confiées dans les bataillons respectifs. Dans ce dernier cas, il en résulterait le désarmement des bataillons qui sont déjà très faibles en armes. Il faudra toujours qu'il y ait une loi précise à cet égard, beaucoup de volontaires ne comptant pas s'armer à leurs dépens [1].

D'un autre côté on trouve cette note, de la main du commandant Aclocque, dans le registre du bataillon de Saint-Marcel :

Demandes à faire au Comité militaire de l'Assemblée Nationale, relatives au décret pour l'enregistrement des troupes auxiliaires.

1° Faut-il être domicilié dans la section, et les personnes logées en chambres garnies seront-elles admises ?

2° Chaque enrôlé sera-t-il tenu de s'équiper à ses frais, à savoir : d'un uniforme complet, de fusil, giberne et sabre ?

3° Sans requérir un sur 20, sera-t-on libre de prendre, avec les détails ci-dessus, tous les citoyens qui se présenteront ?

4° N'est-il pas nécessaire qu'ils soient munis de certificats de leurs services et mœurs, signés de leurs propriétaires et autres officiers des sections ?

5° Peuvent-ils être admis hommes mariés ou garçons depuis vingt ans, et jusqu'à quel âge ?

6° Ceux qui paieront une somme choisiront-ils leurs soldats ou bien verseront-ils leurs sommes dans une caisse, à cet effet destinée, pour servir au besoin général ?

7° Ceux qui fourniront des soldats à leurs frais et solde seront-ils tenus à les présenter avant l'enrôlement pour connaître s'ils ont les qualités requises ?

Le temps et les événements ne permirent pas de répondre à ces questions. Du reste, nous allons produire la liste des inscriptions reçues de tous les bataillons de la garde nationale, moins les 14 dont les registres sont perdus. Cette liste est d'autant plus précieuse que les autres, pour les levées de 1792 et de 1793, ont été anéanties dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville en 1871 [2].

1. Note annexée au registre d'inscriptions du bataillon des Blancs-Manteaux.

2. Nous reproduisons, autant que possible, la physionomie des registres. Pour diminuer la longueur de la liste, nous ne donnons que les noms, prénoms et professions ; nous n'indiquons l'âge que lorsqu'il sort de la moyenne.

II

LISTE NOMINATIVE DES PREMIERS VOLONTAIRES DE PARIS

PREMIÈRE DIVISION.

1er BATAILLON. — SAINT-JACQUES-DU-HAUT-PAS.

LECLERC, *commandant du bataillon.*

Le registre est paraphé par Tiron, officier municipal. Il contient en tête la note suivante :

Les instructions portées en la délibération du conseil général de la commune, en date du 24 juin, ont demandé plus de détails que ne le comportait le décret de l'Assemblée Nationale.

Les noms soulignés[1] sont ceux des citoyens sur lesquels le département peut fixer son attention d'après la connaissance plus particulière ou les renseignements qu'en a le commandant du bataillon.

Tous ceux qui sont indiqués comme hors d'état de s'habiller demandent à contracter l'engagement comme auxiliaire ; la plupart sort des travaux de charité.

LECLERC, commandant du 1er bataillon, 1re division.

Les enrôlements sont sous forme d'un tableau à 15 colonnes.

* Leclerc (Auguste-Raphaël), ancien lieutenant de la marine marchande.
* Guilliée (Nicolas-Auguste), étudiant en droit.
* Dupin (Jean), chirurgien de la compagnie soldée et sous-lieutenant des grenadiers du bataillon.
* Quesnel (Paul-Jacques-Antoine), architecte, lieutenant des chasseurs du bataillon[2].

1. Nous les faisons précéder d'un astérique.
2. « Ne part pas. »

Gardiner (Alexandre-Luc), élève en chirurgie.

* Hanel (Nicolas), cordonnier [1].

Barra (Louis), aide de cuisine.

Brice (Louis), cotonnier.

Ventujol (Pierre-René), gagne-denier.

Muller (Jean-Philippe), compagnon chapelier.

Lescoté (Pierre-Antoine), cordier.

* Hamel (Jacques), ancien caporal au régiment de Vivarais.

* Hut (Claude), carrier.

Blouin (Nicolas-Esprit-François), tambour des chasseurs.

* Macé (Jacques), menuisier.

Tivel (Jean-Pierre), gagne-denier.

Pissard (Jean-Jérôme), 16 ans, tailleur.

Hamet (Joseph), cordonnier.

Boutrider (Guillaume), cordonnier.

Guérin (Louis), cordonnier.

Picardz (Reynold), cordonnier.

Biardon (Pierre), menuisier.

Brett (Jean), taillandier.

Gruve (Jean), chapelier.

Tourny (Joseph-François), cordier.

Davault (Pierre-Denis-Joseph), taillandier.

Tourny (Joseph-François), gagne-denier.

* Carémé (Jacques-Marie), volontaire au bataillon.

* Malafait (Jean-François), perruquier.

Paré (François-Charles), perruquier.

Vaury (Alexandre), menuisier.

Hélène (Jean-Claude), tailleur.

Barlot (Jacques), fondeur en caractères.

* Delachartre (Louis-Gabriel), 16 ans, ci-devant employé aux fermes.

Florentin (Joachim), carrier.

* Belmont (Jacques-Denis), ancien militaire.

Buisson (Vincent).

Gérin (Louis), papetier.

Lepage (Pierre), gagne-denier.

Marlié (Étienne-François), 16 ans, déchargeur de vins.

Vernet (Jean), carrier.

Portait (Pierre), menuisier.

Manneton (François-Nicolas), cordier.

* Boistel (Jean-Claude), serrurier [2].

Foucault (Claude-Noël), cordier.

* Meunier (Claude), ancien militaire.

* Carle (Jean), jardinier fleuriste.

Hut (Pierre-Jean-Jacques), carreleur.

Evrard (Pierre), cordier.

Lhomme (Jean-François), gazier.

Cailloué (Pierre-Nicolas), parfumeur.

Teyssier (Bernard-Madeleine), commis de négociant.

Gérard (Louis), manouvrier.

Loneclat (Jean-Pierre), scieur de pierres.

Herbin (Vincent-Marie), imprimeur en papier.

Galot (François-Pierre), imprimeur en papier.

Boscade (François), pâtissier.

Némons (Antoine), bourrelier.

Baledan (André), 16 ans, cordier.

Guillaume (Jean-Louis), cordier.

Marlier (Louis), imprimeur.

Vilpel (Pierre-Joseph), pâtissier.

Pousseau (Jean-Baptiste-Guillaume), pâtissier.

Blé (François), couvreur.

Trotillon (Louis), journalier.

Dufoy (Henri-Michel), marbrier.

1. « Très recommandable par sa bravoure et sa conduite depuis la Révolution. »

2. « S'est parfaitement bien montré dans la Révolution. »

Girault (Étienne), carrier.
Bénard (Simon), carrier.
Guillet (Jean), cloutier.
* Cyran (Claude), jardinier.
Houssein (François), fondeur en caractères.
* Dosseur (Claude), papetier.
* Linval (Jacques), charpentier.
* Terine (Jean-Jacques), tondeur de draps.
* Vallé (Étienne), ferblantier.
* Fortin (Jean-Guillaume-Marie), géomètre.
* Desouches (Benjamin), imprimeur en indiennes.
* Meunier (Denis-Pascal), graveur en bois.
* Prantz (Louis), coloriste.
* Haumecourt (François), volontaire au bataillon.
* Briauté (Fiacre), jardinier.
* Miroir (Sébastien-Michel-César), ingénieur géographe à l'Observatoire.
Clousse (Claude), pâtissier.
Fauvel (Henri-Joseph-Stanislas), tailleur.
* Carré (Jean), tapissier.
Oury (Henry), serrurier.
Bailly (Baptiste), cardeur.
Lelie (Louis), menuisier.
Fontaine (Pierre), gagne-denier.
Roger (Jean-Jacques), gagne-denier.
Mailly (Antoine), boulanger.
Bergaire (Pierre), perruquier.
Hémon (Pierre), scieur de long.
Méry (Antoine), perruquier.
* Piseux (Pierre-Louis), graveur.
Goulard (Pierre), imprimeur en lettres.
Liénard (Jean-François), ouvrier en papiers.
* Lamollaye (Joseph), jardinier.
Tienache (Charles), cordier.
Poujeux (Antoine), carrier.
Lemaistre (Alexandre), ferblantier.
Genève (Didier), tanneur [1].
Taupin (François), 16 ans, menuisier.
Bernard (Mathieu), tailleur de pierres.
Chantemesse (Jean), boulanger.
Tisseron (Gabriel), charpentier.
Charlu (Jean), jardinier.
Esneaux (Claude-Martin), perruquier.

Clos et arrêté cejourd'hui 1er juillet 1791.

LECLERC, commandant du 1er bataillon, 1re division.

Enregistré au commissariat général de la garde nationale :

Chassy (François), menuisier.

Etat des citoyens qui ont souscrit pour la contribution applicable à l'entretien des volontaires destinés à la défense des frontières.

Capitaine [2], président de la section, géographe, offre d'entretenir annuellement un volontaire.

Brice Reboulet offre 6 francs.

Jeaurat, de l'Académie des sciences [3], offre 50 francs.

---

1. « S'est bien montré pendant la Révolution. »
2. Louis, électeur en 1790 et 1791.
3. Edme-Sébastien, ex-professeur à l'École militaire, astronome, né le 14 septembre 1724 à Paris, où il est décédé le 7 mars 1803.

2e BATAILLON. — SAINT-VICTOR.

Le registre manque.

3e BATAILLON. — SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS.

Commandant du bataillon : Alexandre CLÉMENT DE SAINTE-PALLAYE.

Le registre a été paraphé par Quatremère, membre de la municipalité. Il porte en tête « du 27 juin », mais ne donne aucune autre date.

Chabot (Charles-Simon), marchand bottier.

Durand (Louis-Pierre), laboureur.

Dorez (Edme-Henri-François), chirurgien.

Poupelier (Amand), chirurgien.

Ciron (Pierre-Hippolite), volontaire au bataillon.

Bidault (Antoine-François), volontaire au bataillon.

Volland (Pierre), libraire.

Laguerre (Joseph), libraire [1].

Perota (Claude), garçon boulanger.

Charvin (Louis), ancien militaire.

Fabert (Théodore), correcteur d'imprimerie chez Didot.

Martin (Jean-Baptiste), cordonnier.

Bormanse (Jacques), cordonnier.

Benoist (Jean-Mathieu), praticien.

Carron (Étienne), compositeur.

Serres (Jean), imprimeur.

Jannerod (Pierres-Georges-Joseph), élève en chirurgie.

François (André), ancien garde national.

Trinquet (Louis-Simon), menuisier.

Mugnier (François-Joseph), bourgeois.

Delaplace (Louis), compagnon orfèvre.

Michel (André), tapissier.

Moreau (Quirin-Clément), tailleur d'habits.

Guidé (Jean-Baptiste-Victoire), géomètre.

Riffaut (Louis-Victor), géomètre [2].

Pique (Pierre-Germain), bourgeois.

Tripier-Duchaignot (Michel-François), tailleur.

Rolland (Louis), garçon cordonnier.

Tranchant (Jacques), garçon cordonnier.

Fougeroux (Jacques), garçon cordonnier.

Michon (Jean-Théodore), élève en chirurgie.

Salliet (Romuald-Joseph), serrurier.

Dessalle (Charles-Claude), bottier.

Cabot (Pierre), ferblantier [3].

Le Tellier (Michel), cordonnier.

Coutain (Joseph), commissionnaire.

Brunier (Jean-Baptiste-Antonie), sellier.

1. « S'est dédit. »
2. « M. son père s'oppose à cet engagement. »
3. « S'est dédit. »

Landry (Antoine-François), marchand papetier.

Barbe Delaperrière (Joseph-Marie), procureur.

Noël (Pierre-Antenas), tapissier.

Leiss (Édouard), cordonnier.

Beauregard (François-Auguste), 16 ans.

Dujust (Antoine-Marie-Guillaume), coutelier.

Barthelemy (Honoré), coiffeur.

Le Deschault (François-Hyacinthe), épicier.

Brachet (Pierre-Joseph), fondeur en caractères.

Bazin (Étienne-Marie).

Bazin (François), frère du précédent.

Vautier (François-Joseph), fourbisseur.

Le Blanc (Jean-Maurice), ex-chirurgien de la marine, élève de Desault.

Norbert (François), tailleur.

Lanare (Pierre-Charles), brossier.

Regnier (Edme-Nicolas), traiteur [1].

Didot fils (Pierre-François), libraire.

Bernard (Antoine), libraire [2].

Pariset (Vincent), cuisinier.

Saillard (Antoine-Silvestre), cuisinier.

Joos (Jean-Sébastien), cordonnier.

Lahanier (Constant-Aimé-Thérèse-Joseph), commis en librairie.

Briet (Jacques), garçon marchand de vins [3].

Ruet (Louis), épicier.

Drevet (Mathieu), épicier.

Damas l'aîné (François-Étienne), architecte.

Fontaine (Louis) compagnon layetier.

Roux (Joseph-François), serrurier.

Giroux (Pierre), terrassier.

Croullebois (André-Honoré), libraire.

Ventujol (Antoine-Jacques), serrurier.

Leautier (Jean-François-Auguste), menuisier.

André (Louis-Joseph), marchand de vins.

Blois (Pasque-Joseph-Ignace), cordonnier.

Arrêté et certifié véritable, le 1er juillet 1791.

Alexandre Clément, commandant.

Visé par Charton.

Inscrit au bureau de M. de Curny :

Chartier (Quentin-Marie), 16 ans, chasseur au bataillon [4].
Landry, chasseur au bataillon [5].
Morel (Étienne), chapelier [6].

Du 27 juin. — Gabriel Legendre, perruquier, s'engage à donner la somme de 150 livres par an, tant que la guerre durera.

---

1. « S'est dédit. »
2. « Ne peut partir. »
3. « Ledit Jacques Briet s'est présenté chez M. Charton le 2 juillet pour faire rayer son enregistrement, devant aller dans son pays. »
4. Enrôlement du 6 juillet.
5. Enrôlement du 9 juillet.
6. Enrôlement du 16 juillet.

4e BATAILLON. — SAINT-MARCEL.

Commandant du bataillon : ACLOCQUE [1].

Le registre est paraphé par Jallier.

Noms des citoyens volontaires qui se sont enrôlés :

25 juin :

Lefebvre (Jean-Noël-Nicolas), ancien militaire.

Mongin (Nicolas), volontaire au bataillon.

Guillou (Louis-Mathieu), volontaire au bataillon.

Patin (Nicolas-Joseph), volontaire au bataillon.

Hery (René-Jean).

26 juin :

Boismare (Alexandre-Xavier), volontaire au bataillon.

27 juin :

Flagey (Jean), cordier.

Tellier (Louis), cordier.

Testart (Henry), perruquier.

Chapotin (Jacques), tanneur, 54 ans, ex-maréchal des logis de dragons.

Huot (François), charpentier.

Auvray (Charles), cordier.

Labbé (Étienne), perruquier.

Guyot (Pierre), compagnon tanneur.

Durand (Jean-Baptiste), perruquier.

28 juin :

Véron (Nicolas-Augustin) [2].

Deshayes (Antoine-Guillaume) [3].

Godard (Philippe).

Latouche (Charles-André).

Grossetête (Jean).

Chaudron (Pierre-Nicolas).

Anuse (Jacques-Sébastien), 16 ans.

Machy (Simon-Jean-Baptiste), bonnetier.

Menu (Jacques-Claude).

Nicolas (Joseph), menuisier.

Simon (Louis-Antoine), gazier.

Letourneau (Jacques), faiseur de bas au métier.

Lacroix (Zacharie), volontaire du bataillon.

Rebuffet (Louis), ancien militaire.

Marie (Charles-François).

Rollet (Antoine-Denis).

François (Charles-Pierre).

29 juin :

Dehayes (Joseph-Nicolas).

Lepreux (Pierre-Laurent).

Lemêle (Alexandre).

Robin (Georges).

Silvestre (Claude).

1. Voir sa biographie dans l'ouvrage de M. ROBIQUET, *Le Personnel municipal de Paris pendant la Révolution*, p. 87.

2. Certificat annexé au registre :

« Je soussigné, commandant du bataillon Saint-Marcel, certifie que le sieur Nicolas Véron, demeurant chez sa mère, rue de Scipion, et enregistré dans les volontaires, sans uniforme et sans armes, sous le n° 16, désirant s'unir à ses frères d'armes, promet et s'oblige, pour partir avec eux, de se procurer tout l'équipement et l'armement nécessaires, en foi de quoi je lui ai délivré le présent pour lui servir et valoir. »

« A Paris, ce 12 juillet 1791. » ACLOCQUE.

3. Les professions manquent sur ce registre à la plupart des enrôlés.

Meunier (Denis), ancien militaire.

Léger (Julien).

Mauser (Michel), chasseur au bataillon.

30 juin :

Poisnot (François).

Martin (Charles), ancien militaire.

Carion (Jean-Frédéric).

Houssier (Charles-Jean), teinturier.

Veron (Jacques).

Bachellier (François), cordier.

1er juillet :

Vallé (Jean-Alexandre).

Legrand (Pierre-Noël), tambour de son état.

Bonnemain (François), ancien militaire.

Philippe (Pierre).

Lallemand (Nicolas).

Dubucq (Jean-Baptiste), volontaire au bataillon.

Daras (Joseph).

Cornisset (Charles-Armand), chasseur au bataillon.

Certifié par le commandant Aclocque le 1er juillet 1791 et visé par le chef de division Charton.

Inscriptions reçues au bureau de M. de Curny :

Robert (Julien), volontaire au bataillon [1].

Caron (Nicolas), apprêteur de drap.

Levé (Louis-Marie), marchand amidonier.

Biette (André), tablettier.

Giraudier (Pierre-Antonie), sous-lieutenant de grenadiers, imprimeur [2].

Colombier (Arnould-François), chasseur au bataillon [3].

Olivier (Louis) [4].

Vallot (Nicolas), volontaire [5].

Dauberte (David).

Colibert (Pierre-François).

Paris (Jean-Marie), graveur en lettres [6].

Noms de ceux qui, ne pouvant servir, payent pour les remplacer :

Néant.

---

1. Enrôlé du 9 juillet.
2. Enrôlé du 10 juillet.
3. Enrôlé du 13 juillet.
4. Enrôlé du 16 juillet.
5. Enrôlé du 17 juillet.
6. Non inscrit au registre, mais un certificat de la section y annexé constate son enrôlement et son départ.

5e BATAILLON. — SAINT-LOUIS-EN-L'ILE.

Commandant du bataillon : DE HÉMANT DE SAINT-FÉLIX.

Etienne Moullé, notable, a paraphé le registre, qui ne porte pas de date d'ouverture. Les inscriptions de ce registre mentionnent que, à chacun des inscrits, avant de leur faire apposer leur signature, lecture a été donnée des arrêtés relatifs aux enrôlements.

Le registre est divisé en deux colonnes. La première contient les « *noms et demeures de ceux qui se dévouent personnellement à ce service glorieux* » :

Léveillé (Léonard), volontaire au bataillon.

Hébert (Clément), travaillant sur les ports.

Pigout (Alexandre), garçon de chantier.

Lafaye (Prix-Pierre), 15 ans 1/2, manœuvre aux travaux de charité.

Verge (Jacques-Marie), bijoutier.

Létonné (Pierre), 16 ans 1/2, menuisier.

Patriot (Marie-Charles), épinglier.

Geuser (Jacques-Philippe-Félix), écrivain.

Barbe (Claude), gagne-denier.

Lafoie (Louis-Joseph), gagne-denier.

Varoque (Jean-François-Marie), papetier.

Camus (Jean-Joseph), ciseleur.

Huguet (Jean-Baptiste), 15 ans, gagne-denier.

Lemont (Jean-Baptiste-Parfait), doreur et argenteur sur métaux.

Létonné (Etienne-César), volontaire au bataillon.

Chabane (Thomas), gagne-denier.

Postel (Pierre-Vigor), garçon couvreur.

Drussant (Vincent), gagne-denier.

Bisoir (Léonard), gagne-denier.

Bourgeois (Jean-Charles), cocher.

Fabre (Jean-Baptiste), ferblantier.

Haudusaux (Jean-Baptiste), bourrelier.

Cointrau (Edme-Louis-Alexandre), 16 ans.

Rohault (Pierre-Nicolas), 16 ans.

Soty (François-Noël), 16 ans, peintre.

Bardin (Joseph), cordonnier.

Crepin (Jean-Baptiste), gagne-denier.

Pequeux (Firmin-Nicolas), bonnetier.

Guillerot (Jean), élève en chirurgie.

Chafart (Philippe), cordonnier.

Lefèvre (François), garçon vinaigrier.

Jannot (Jean-Pierre-Marie), gagne-denier.

Picton (François), 15 ans, garçon boucher.

Barrat (Nicolas).

Prieur (Etienne), bijoutier.

Hude (Nicolas), chapelier.

Fournier (Jean-Baptiste), gagne-denier.

Chauvigner (Léonard), compagnon maçon.

Petithomme (Jean), 16 ans, cordonnier.

Jean (François-Marie), vinaigrier.

Fournier (Antoine), rôtisseur.

Brocheton (Antoine-Marie-Victoire), 15 ans, menuisier.

Dubois (Antoine-Jacques).

Lorriot (Jacques), garçon marchand de vins.

Anet (Bernard), manœuvre.

Durand (Jean), manœuvre.

Guénot (Louis), 16 ans, fruitier.

Mallard (Thomas), carreleur.

Droit (Claude-Antoine), gagne-denier.

Lacou (François), 16 ans, gagne-denier.

Boisse (Louis), 16 ans, gagne-denier.

Briot (Nicolas-Joachim), 15 ans 1/2, colporteur.

Lazera (Antoine), maçon.

Chatenet (Jean), maçon.

Christo (Jean), tonnelier.

Jof (Joseph), maçon.

Leroy (Jean-Nicolas), ancien employé aux barrières.

Leborgne (Louis-Théodore), garçon épicier.

Michaud (Claude), maçon.

Lorain (Nicolas), maçon.

Arrêté le 1er juillet 1791 par de Hémant de Saint-Félix, commandant du bataillon, et visé par Charton, chef de division.

Le même jour après l'arrêté du registre, se faisaient inscrire :

Picheré (Joseph), 47 ans, cuisinier.

Deserets (Jean-François), horloger.

Lavaux (Louis-Jacques), 15 ans, chasseur au bataillon.

Tourneboule (Jacques), maçon.

Tourneboule (Nicolas), maçon.

Létonné (Clair-Antoine), menuisier.

Lenoir (Charles), ancien militaire.

Deschamps (Nicolas), volontaire au bataillon.

Hertaux (François-Marie), tambour au bataillon.

Le Brun (Jean-Mathias), menuisier.

La deuxième colonne comprend « *ceux qui, ne pouvant pas servir la patrie de leur personne, désirent prouver leur zèle et leur civisme par une offrande pécuniaire destinée à défrayer ceux qui les remplacent* » :

Dieudonné-François-Louis Bienaymé [1], quai d'Anjou, 15, s'engage à payer la somme nécessaire pour frais d'habillement, armement, équipement, solde et généralement tout ce qui sera nécessaire à un des citoyens soldats qui iront défendre la patrie aux frontières, s'engageant, en outre, ledit Bienaymé à continuer à servir sa patrie de sa personne dans le département de Paris; offre enfin ledit Bienaymé de déposer entre les mains de qui il appartiendra la somme à laquelle il s'impose lui-même volontairement lorsqu'on en aura fixé la quotité, entendant que l'offrande qu'il fait s'étendra pour tout le temps où lesdits citoyens seront en campagne.

Antoine-Vincent Bayard, quai Dauphin, 6, s'engage à payer la somme de 50 livres.

---

1. Ancien substitut du procureur général du Parlement, électeur de la section de Saint-Louis et assesseur du juge de paix de ladite section en 1790, sergent au bataillon de Saint-Louis-en-l'Ile. (Charavay, *Assemblée électorale de Paris*, p. 55.)

6e BATAILLON. — LE VAL-DE-GRACE.

Commandant du bataillon : SOUFFLOT DE ROMAIR.

Le registre est en deux colonnes[1]. A la première les « *noms et demeures de ceux qui se dévouent personnellement à ce service glorieux* ».

Rougeot (Etienne), serrurier.

27 juin :

Perrot (François-Joachim), sergent-major au bataillon, ex-sergent d'infanterie.

Empain (Claude-Rémy).

Bordier (Jean-Baptiste-Paul).

Damermont (Louis), ancien militaire.

Lavigne (François), volontaire au bataillon.

Prudhomme (Nicolas-Antoine), volontaire au bataillon.

Sarazins (Louis-Nicolas), cordonnier.

Desjardins (Henry-Marie), cordonnier.

Herbaut (Nicolas-Antoine), tanneur.

Pasquet (Claude-François), jardinier.

Félix (Pierre-Joseph), volontaire au bataillon.

28 juin :

Ponce (Vincent), ancien militaire.

Foucault (Louis-François), volontaire au bataillon.

Blanchard (Jean-Ambroise), volontaire au bataillon.

Prevoté (Jean), bourgeois, volontaire au bataillon.

Gilles (Claude), volontaire au bataillon.

Flaut (Jean-Simon), 15 ans, chasseur au bataillon.

Pivert (René-François).

Mesnel (Baltazar-Joseph), chasseur au bataillon[2].

Bricard (Claude-Michel).

Boutté (Jean).

Mathieu (Charles)[3].

Cocard (Jean-Baptiste).

Paradis (Pierre).

Girardin (Simon).

Riotte (Jean-Lazare).

Cledier (Jean-François).

Didier (Joseph).

Leclerc (Charles).

29 juin :

Bouteille (Pierre-Nicolas-Guillaume).

Sabatier (Jean-Louis), chasseur au bataillon.

Baudry (Thomas), chasseur au bataillon.

Ogé (Jean), perruquier.

Monmarché (Joseph), chasseur au bataillon.

Autier (Jean-Etienne), 16 ans.

Dangluze (Pierre-François).

Bureau (Barthélemy), ancien militaire.

Combeau (Jean-Louis), cordonnier.

Lemaire (Jean-Pierre).

Failly (Jean-Louis).

Grandry (Jean-Louis).

Renard (Pierre-Firmin-Nicolas).

1. Il n'indique les professions que pour quelques-uns.
2. « Son père l'a réclamé et il reste au bataillon. »
3. « A réclamé ne pouvoir partir. »

Rabutot (Pierre-François), compagnon serrurier.
Vellequier (Benoît).
Berthaut (Charles).
Guilleminet (Louis).
Vuillerme (Joseph), ancien matelot canonnier.
Guyot (Nicolas).
Deschoux (Charles).

30 juin :

Herny (Pierre).
Martine (Jean-Louis).
Fouquet (Jean-Louis-Augustin), ancien dragon.
Loiseau (Pierre), volontaire au bataillon.
Vormor (Jean-Charles).
Lahire (Jean).
Ravenet (Jean-Baptiste), volontaire au bataillon.
Saget (Jean-Baptiste), volontaire au bataillon.
Choutelot (Pierre).
Breton (Denis).
Marchant (Louis-Charles).
Gallet (Louis-Julien).
Grossel (François-Charles).

Registre arrêté et certifié le 1er juillet, par le commandant du bataillon, Soufflot de Romair, et visé par Charton, chef de division.

Ont été inscrits au bureau du commissariat général :

Pasquier (Antoine-François).
Chanterelle (Etienne), compagnon charpentier [1].
Girard (Joseph), chirurgien [2].
Béthune (Pierre-Joseph-François), ci-devant garde-française.
Chiret (Jean-Joseph), volontaire au bataillon.

« *Colonne de ceux qui, ne pouvant pas servir la patrie de leur personne, désirent prouver leur zèle et leur civisme par une offrande pécuniaire destinée à défrayer ceux qui les remplaceront* » :

M. Patris, capitaine au bataillon, pour deux volontaires.
M. Le Bihan, capitaine des chasseurs, pour deux volontaires.

---

1. Engagement du 6 juillet.
2. Engagement du 7 juillet,

7e BATAILLON. — SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT.

Commandant du bataillon : ÉTIENNE.

Ce registre n'est ni paraphé, ni daté, il est signé et tenu presque entièrement de la main du commandant.

Soubrin (Nicolas), a signé le 26 juin.

Cadet (Jean-Baptiste), a signé le 27 juin[1].

Deseine (François-Louis), garçon chapelier.

Moncuit (Nicolas), maître d'écriture.

Tondu (Louis-Gabriel-Victor), boursier au collège Louis-le-Grand.

Foucault (Etienne-Vincent), menuisier.

Fouquet (Guy-Jean-Jacques), imprimeur en lettres.

Dillard (Jean-Thierry), graveur en taille douce.

Thomas (Louis-Charlemagne), graveur en taille douce.

Rochelle (Etienne-François), ancien officier aux chasseurs des Alpes.

Félix (Jean), chapelier.

Bardin (Jean-Joseph), premier commis greffier au 3e tribunal de Paris, électeur de 1790.

Couture (Jean), imprimeur en papiers.

Seitz (Frédéric), maître de musique.

Duport (Jean-Baptiste-Joseph), tailleur.

Chopin (Julien), bourgeois.

Moller (Jean-René), typographe.

Batillot (Nicolas), imprimeur.

Varnier (François), tailleur.

Gleizes (Antoine-Alexis), chirurgien.

Caudet (Nicolas-Joseph), chirurgien.

Beaudry (François), 43 ans, ancien cavalier au régiment du Mestre-de-Camp général.

Varney (Jean-Baptiste), professeur au collège des Grassins.

Tous les inscrits ci-dessus appartiennent au bataillon, comme fusiliers, chasseurs ou grenadiers. Après l'inscription de M. Varney est le visa de Charton, chef de division.

Ensuite viennent, inscrits chez M. de Curny :

Beauvillain (Pierre-Louis), clerc de procureur.

Royer (Michel), maçon[2].

Lefebure (Jean-Alexandre), cordonnier[3].

Guichot (Claude-François), bourgeois.

De Lavenne (Joseph-Pierre), ancien officier d'infanterie.

Beaudot (Gabriel-Nicolas)[4].

Armard (Marie-Louis), serrurier[5].

1. Rayé, sans motifs.
2. Inscription du 4 juillet.
3. « Ne part pas ». — Rayé le 11 juillet, père de deux enfants et sous peu d'un troisième, des affaires de famille exigeant sa présence à Paris.
4. Inscrit du 5 juillet.
5. Inscrit du 6 juillet.

Sallier (Joseph-Romuald), serrurier.
Malbere (Louis-François)[1].
Discours (Martin).
Tourfaut (Alexandre), chapelier.
Girard (Nicolas-Antoine)[1].
Brunet (Simon-Antoine)[2].
Serrat (François-Joseph)[2].
Simont (Louis), parementier.
Pigeot[2].
Ramelet (Antoine).
Philippot (Jean-Baptiste-Joseph).
Flamand (Nicolas), ancien soldat au régiment de Brest[3].
Malleret (Charles).
Varin (Jean-Pierre), pâtissier[4].
Fondriat (Pierre-Louis), 15 ans, chandelier[4].
Costrejean (Guillaume), marchand mercier[4].
Darras (Antoine-Henri), imprimeur en papiers.

Tous appartenant également au bataillon de Saint-Étienne-du-Mont.

Un cahier séparé, annexé au registre, donne les « *noms et qualités des personnes qui ne sont point enrôlées dans la garde nationale et qui désirent servir sur les frontières* ». Ce cahier contient les 209 noms qui suivent :

« Nous soussignés, en exécution de l'article 14 du décret de l'Assemblée Nationale, rendu le 15 de ce mois, promettons servir et composer le corps de l'armée auxiliaire ordonné par l'Assemblée Nationale, et nous tenir prêts à marcher au premier signal » :

26 juin :

Morel (Etienne), commis aux fermes.
Potey (Nicolas), commis aux fermes.
Evrard (Denis), garçon artificier.
Le Roy (Augustin), garçon cordonnier.
Detape (Louis), garçon cordonnier.
Vedy (Louis-Sébastien), garçon cordonnier.
Marie (Pierre), garçon cordonnier.
Serrat (François-Joseph), commis négociant.
Mercier (Claude-Joseph), garçon serrurier.
Brémond (Jean-Baptiste), imprimeur.
Bongrand (Pierre), journalier.
Devena (Etienne), charpentier[5].
Armand, charpentier.
Nourrisson (François), éperonnier.
Chanson (Antoine), serrurier.
Agoutin (Denis-François), journalier.
Clément (Jean), coupeur de poil pour les chapeliers.
Peschot (Pierre), gagne-denier.
Bocot (Jean-Louis), fondeur en caractères.
Pelletier (Louis-Antoine), fondeur en caractères.
Goullier (Joseph), dit Lacoussier, fondeur en caractères.
Védy (Jean), garçon cordonnier.
Pomot (Jacques-Edme), cordonnier.
Corroy (Charles), relieur.

1. Inscrit du 13 juillet.
2. Inscrit du 15 juillet.
3. Inscrit du 16 juillet.
4. Inscrit du 20 juillet.
5. « Il est venu se rétracter. »

Chelus (Charles), toiseur de bâtiments.

Bachelot (Louis), garçon cordonnier.

Amiard (Louis-Gabriel-François), écrivain.

Boulanger (Julien), marchand d'habits.

Eude (Jean), marchand d'habits.

Guesdon (Jean), brocanteur.

Jarry (Jacques), perruquier.

Millevache (Pierre), ferblantier.

Chiret (Jean-Joseph), cordonnier.

Banière (Nicolas-Louis), marchand de papiers.

Camus (Jean-Baptiste-Michel), tailleur de pierres.

Pillon (Nicolas-Auguste), galonnier.

Laval (Jean-Antoine), bijoutier.

Guillaumart (Pierre-Antoine-Christophe), sculpteur.

Matelas (Nicolas), serrurier.

Lexcellent (Hugues), garçon boulanger.

Lochon (Pierre), manouvrier.

Dupuis (Jacques-Firmin), carreleur.

Martain (Mathurin), garçon marchand de chevaux.

Dupuis (Pierre-François), relieur.

Morel (Jean-Charles), garçon maçon.

Marceau (Noël), garçon teinturier.

Jandelle (Pierre-Louis), relieur.

Denoix (Louis), relieur.

Parfond (Pierre-Nicolas), fourreur.

Vivier (Antoine), 16 ans, charron.

Lainé (Charles-Pascal), imprimeur.

Ragot (Louis), brocanteur.

Vasnier (Jean-Baptiste), brocanteur.

Lemart (Jean-Jacques), brocanteur.

Lordeaux (Jean-Baptiste), imprimeur.

27 juin :

André (Pierre-Antoine), imprimeur en taille douce.

Cotinet (Jean-Baptiste), imprimeur en taille douce.

Foucher (Jacques), tapissier.

Bradel (Pierre), relieur.

Placié (Charles-Antoine), carrelier.

Hulin (Jean), tablettier.

Cocquenet (Louis-François), relieur.

Delarras (Louis-Etienne), relieur.

Gallay (Jean-François), écrivain.

Richoux (Charles-Etienne), vitrier.

28 juin :

Tourny (Pierre-Antoine), serrurier.

Marnet (André), doreur sur bois.

Drouet (Denis-Romain), orfèvre.

Arnaud (Louis), 16 ans 1/2, serrurier.

Plumet (Paul), relieur.

Lesène (Jacques-Julien), cordonnier.

Borrelly (Jean-Pierre-Gaspard), imprimeur en taille douce.

Chevalier (Joseph), imprimeur en lettres.

Rezette (Jean-Baptiste), imprimeur en lettres.

Tremery (Antoine-Denis), postillon.

Rouget (Jean-Louis), compagnon orfèvre.

Gagneux (Jean-Louis-Marie), garçon maçon.

Velliard (Jean-Pierre), relieur.

Rose (Jean-Marie-Victor), marchand quincaillier.

Collet (Charles-François), layettier.

Harranger (Jean-Baptiste), fondeur en caractères.

Touron (Louis), maçon

Laffacé (André-François), perruquier.

Françoise (Jean), aide-cuisinier.

Beaupère (Joseph), imprimeur en taille douce.

Jouy (Gaspard-Philippe), imprimeur en taille douce.

Levasseur (Nicolas), compagnon menuisier.

Mougin (François), imprimeur en lettres.

Gantois (Jean-Baptiste), cordonnier.

Maréchal (François), gagne-denier.

Genty (Charles-Barthélemy), cordonnier.

Painchedé (François), cordonnier.

Médard (Michel), cordonnier.

Bertrand (Pierre-Casimir), cordonnier[1].

Laferté (Antoine-Marcel), relieur.

Toussaint (Hubert), maître d'armes.

Dolbeau (Guillaume), cordonnier.

Hébert (Antoine-Auguste), garçon jardinier.

Gravelin (Jean-Pierre), cordonnier.

Hérault (Philippe), garçon perruquier.

Pétigny (Pierre), relieur.

Gombault (Jean-Jacques), fondeur en caractères[2].

Hanriot (Albert), colporteur.

Robache (Jean-François), cordonnier.

Henry (Pierre), relieur.

Bonnières (Henri-Louis), libraire.

Chardon (Louis-Damiens), relieur.

Beaubié (Claude), maréchal.

Lefèvre (Antoine-François), imprimeur en lettres.

Lefebre (Pierre-Charles), commis.

Maréchal (Jean-Lucas), employé aux travaux (de charité, sans doute).

Lefèvre (Sébastien), tapissier.

Beaulieu (François-Martin), serrurier.

Gauthrin (Edme-Germain), marchand de vins.

Couture (Jean), imprimeur.

Prevost (Pierre-Louis), tailleur.

Cligny (Jean-Nicolas), cotonnier.

Delman (Guillaume), commissionnaire.

Déricour (Noël-Jean-Marie), relieur.

Hallé (Pierre-Marie), relieur.

Frazé (Jean-François), tapissier.

Corroyeur (Joseph), vitrier.

Mazerat (Antoine), scieur de long.

Drout (René), imprimeur.

Roussel (Thomas-Marie), gagne-denier.

Mahaud (Louis-François), employé aux travaux de charité.

Foy (Jean-Baptiste), fourbisseur.

Laporte (Alexis), menuisier.

Vaux (Denis), serrurier.

Paquarelle (Louis), imprimeur en taille douce.

Beauvais (Pierre-Laurent), tisserand.

Hébert (Jean-François), peintre.

Bega (Antoine), cordonnier.

Renault (Edme-Jean), cardeur.

Gobert (Jacques-Marie), cordonnier.

Billard (Antoine-Magloire), cordonnier.

Doucrier (Jacques-Philippe), terrassier.

Rousseau (Noël-Gabriel), opticien.

De Rumigny (Louis-Antoine), écrivain.

Martin (Charles), charpentier.

Lavigne (Jean-Baptiste-Ferdinand), cordonnier.

Lecœur (Jean), cordonnier.

Heu (Francois), cordonnier.

Blondel (Laurent), marchand forain.

Le Grand (Jean-Baptiste), marchand.

Chevain (Louis-Jacques-Joseph), tireur en papiers.

Morel (Jean-Claude), garçon perruquier.

Chamousset (Jean-Jacques-François), imprimeur en taille douce.

1. « Ne veut plus partir. »
2. « S'est rétracté. »

Callé (Antoine), apothicaire.

Ferret (Pierre-Joseph), cordonnier.

Maldent (Henri-Jean-Baptiste-Michel), imprimeur en taille douce.

Godeau (Jacques), imprimeur en papiers peints.

Livron (Joseph), relieur.

Faivre (Antoine), ancien soldat au régiment de Champagne.

Coutu (Nicolas-Etienne), doreur sur métaux.

Bineau (Etienne), domestique.

Tibault (Nicolas), serrurier.

Blondel (Pierre), parfumeur.

Moreau (Victor), clerc de procureur.

Chéron (Nicolas-Marie), pâtissier.

Belleveyen (Antoine-Claude), cardeur de coton.

Genin (Antoine), couverturier.

Ramelet (Antoine), menuisier.

Cibial (Jean-Baptiste), élève en chirurgie.

Binet (Gabriel-Jean), horloger.

Delacour (Théodore), garçon marchand de vins.

Dupuis (Jean), garçon épicier.

Babel (Jean-Jacques), garçon maçon.

Bouillet (Julien), brocanteur.

Brille (Jean-Baptiste), garçon boulanger.

Chapuizet (Jean-Charles), boutonnier.

Voisin (Jean-Denis), terrassier.

Visselet (Etienne), garçon marchand de vins.

Delaforest (André), ancien sergent au régiment de Champagne.

Couturieu (François), perruquier.

Bullot (Jean-Baptiste), cordonnier.

Mialon (Martin-Sylvain), graveur.

Goupi (Jacques-Grégoire), artificier.

Pigeot (Nicolas), 15 ans.

Renodin (Nicolas), pâtissier.

Josse (Jacques), compagnon de rivière.

Kilcher (Louis-Sébastien-Pierre), graveur.

Chauliac (Pierre), porteur d'eau.

Saisy (Jean), porteur d'eau.

Clément (Antoine), porteur d'eau.

Rethoré (Charles-Nicolas), garçon marchand de vins.

Delcambe (Casimir), praticien.

Guerlé (Charles), 16 ans, garçon pâtissier.

Maillard (Aubin), garçon limonadier.

Mauchien (Jean-Baptiste), garçon perruquier.

Giffey (Jérôme-Pascal), peintre.

Pion (Jean), coiffeur de dames.

Marois (Jacques-Louis).

Le Comte (Antoine-Jacques), perruquier.

Cochois (Etienne), marbrier.

Carillon (Jean-Nicolas), relieur.

Cosson (Antoine), terrassier.

Royer (Jean-François), terrassier.

Revert (René), tondeur de draps.

Boulanger (Jean-François-Emmanuel), colleur.

Auger (Jean-David), ingénieur féodiste.

Vu : Charton, chef de division.

8e BATAILLON. — LA SORBONNE.

Commandant du bataillon : RENARD.

Enrôlements commencés le 25 juin.

Citoyens servants :

25 juin :

De Lannoy, capitaine des canonniers, ancien ingénieur au corps de la gendarmerie de France [1].

Blanchon (Jean-Baptiste), apprenti joaillier-bijoutier.

Manset (Gabriel), garçon tapissier.

Foucault (Auguste-François-Charles), ancien militaire.

Choiselle (Nicolas-Joseph), garçon chandelier.

27 juin :

Paquier (Antoine-Marie), garçon imprimeur en taille-douce.

Coquet (Louis-Nicolas), imprimeur en lettres.

Petit (Nicolas).

Demonchy (André-Nicolas), garçon épicier.

Moreau (René), garçon perruquier.

Courtois (François), garçon serrurier.

28 juin :

Godier (Jean-Baptiste-Antoine-Joseph), dessinateur.

Chevillot (Edme), élève en médecine.

Roufanot (Etienne-François), imprimeur en papier.

Joannis (Gabriel-Joseph), garçon épicier.

Blanchecot (Jean-Baptiste-Jacques), apprenti boutonnier.

Ploques (Jacques), garçon pâtissier.

Picard (Jean-Etienne), fondeur en caractères.

Yvorel (Louis-Antoine), garçon perruquier.

29 juin :

Pérault (Pierre), maçon.

Poulard (Pierre-Louis), garçon blanchisseur.

Mougenot (Jean-François), garçon tapissier.

Leffe (Georges), garçon serrurier.

Parré (François-Charles), garçon serrurier.

Louvel (Marie-Anne-Philippe), garçon peintre et vitrier.

Prévost (Claude), garçon boulanger.

Marson (Gérard-Dominique), cocher.

Renard (François), garçon boulanger.

Girard (Pierre), garçon jardinier.

Vauthier (Simon), garçon de cuisine.

Houssein (François), fondeur en caractères.

30 juin :

Boudeville (Nicolas), 50 ans, ancien huissier.

Blain (François-Guillaume), garçon vitrier.

Couchemant (Marie-Maurice), 18 ans, garçon cordonnier ; avait été à la prise de la Bastille.

Boucher (Simon-Jean), garçon blanchisseur.

Couret (Jean), cocher de place.

Blondeau (Sylvain), cocher de place.

Colin (Barthélemi), garçon perruquier.

1. « Ne part pas. »

Pierre (Louis), ancien militaire.
Marquet (Joseph).
Marquet (Ambroise).
Séjourné (Pierre), charretier [1].

Aucuns *citoyens défrayants* ne sont inscrits.

9e BATAILLON. — SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET.

Commandant du bataillon : PARSEVAL.

« Je, soussigné (prénoms, nom, lieu de naissance, profession [2], âge, taille, signalement), déclare n'avoir aucunes infirmités et s'enrôler de bonne volonté dans la troupe auxiliaire décrétée à être formée par l'Assemblée Nationale pour soutenir sa patrie, promettant se rendre au premier ordre de ralliement et se conformer à la loi par la soumission et l'obéissance. »

Chacun des enrôlements a été reçu sous cette forme. Ont souscrit l'engagement :

24 juin :

Damour (Jean-Barthélemi), marchand chandelier [3].

25 juin :

Perrier (Félix), compagnon charron.
Petitpas (Jean-Baptiste), compagnon maçon.
Debussy (Jean-François), commissaire sur le quai de la Vallée.
Rebillon (Guillaume-Nicolas), manœuvre aux travaux de charité.
Lepeintre (Jacques), ouvrier sur le port au bois flotté.
Jean (Jean-Pierre), manœuvre aux travaux de charité.
Le Camus (Charles), ouvrier au bois flotté.
Guillier (François).
Boudot (Antoine), volontaire.

26 juin :

David (Michel).
Boutilly (Jean), 16 ans.
Perrot (Jean-Baptiste), ancien dragon.
Racine (Pierre-David), ancien militaire.
Lefevre (Laurent).
Cusse (Marc).
Riondé (Claude-François).
Riondé (Charles).
Placier (Joseph).
Monnot (Claude).
Guille (Louis).

27 juin :

Bechepoix (François-Louis).
Le Bel (Antoine), ancien militaire.
Pouillot (Honoré), ex-volontaire au bataillon.

1. Le registre n'est ni arrêté ni signé. Ces trois enrôlements doivent être postérieurs au 1er juillet ; les deux frères Marquet sont inscrits de la même main que les engagements reçus au commissariat général, chez M. de Curny.

2. Cependant, la profession, le plus souvent, n'est pas indiquée.

3. En marge : « M. Tiret jeune, maître charpentier, offre de payer un représentant et demande de l'attribuer au nommé Damour comme le connaissant. »

Gibbert (Louis-Antoine).
Leclerc (Pierre-Rémi).
Paget (Pierre-Louis), caporal de chasseurs au bataillon.
Lépine (Pierre-Joseph).
Petit (Nicolas).
Poligny (Jean-Jacques).
Ladellenet (Jean-François).
Conty (Odo), ancien caporal de la garde de Paris.
Martinet (Pierre), garçon de cuisine.

28 juin :

Le Maître (Pierre-Martin), remplaçant dans la garde nationale.
Bourdon (Jacques).
Charon (Edme).

29 juin :

Sarazin (Martial).
Dumay (Louis-Joseph-Grégoire), compagnon serrurier.
Boudier (Michel), compagnon maçon.
Arbettier (François).
Hurelle (François).
Pellé (Edme-Jean).
Fromentin (Pierre).
Lavergne (Etienne), grenadier volontaire.
Moge (Louis).
Moge (Simon).

30 juin :

Faveret (Nicolas).
Renaud (Nicolas).
Trocmé (François).
Degoias (Jean-Simon-Joseph).
Chertan (Nicolas-François)[1].
Ciry (Joseph).
Morlot (Jean-Baptiste).
Pierrefitte (Joseph).
Pedot (Louis)[2].
Brugnon (Jean-Baptiste-Marie).
Brugnon (Charles).
Aubry (Claude), ancien militaire.
Puzel (Jean-Baptiste), ancien caporal au régiment de la Reine.
Odonnet (Sylvain).
Jouvard (François).
Ferrière (François).
Charnau (Claude-Joseph).
Demarche (Laurent).
Briard (Joseph), 45 ans.
Le Clerc (Pierre).

1er juillet :

Faix (Pierre-François).
Genin (Nicolas), ex-tambour au régiment de Rohan.
Mortier (Jacques).
Genin Jean-Baptiste).
Sajat (Michel).
Coursenet (Jean-Louis).
Fillet (Pierre).
Prévost (Pierre).
Maison (Pierre).
Maison (François).
Portaneris (Antoine-Mathieu).
Dutempe (Philippe), ancien militaire.
Bouvet (Louis-Jean-Baptiste), ancien matelot.
Legras (Félix-Thomas), anc. militaire.
Huguet (Jean-Baptiste).
Perré (Jacques).

Arrêté et certifié véritable ce 1er juillet 1791.

LAFOND, commandant provisoirement le bataillon.

Visé par CHARTON.

Aucune inscription postérieure.

1. Rayé sans indication de motif.
2. Le père a signé l'engagement avec son fils.

10e BATAILLON. — LES MATHURINS.

Le registre manque.

DEUXIÈME DIVISION.

1er BATAILLON. — LES PRÉMONTRÉS.

Commandant du bataillon : N...[1]

Registre paraphé par Nicolas-François Couart, officier municipal. Aucun titre, mais tous les inscrits servant au bataillon.

Lemercier (Jacques), sculpteur.
Rocquet (Jacques-Claude-Martin), horloger.
Baudet (Pierre), ancien garde de la prévôté[2].
Lesueur (Charles-César), 47 ans 1/2, féodiste.
Doyer (Louis-François), commis de bâtiments[3].
Mory (Jean), 45 ans, coiffeur.
Léveillé (Charles-Stanislas), dessinateur.
Husson (François), charron.
Douce (Charles-Louis), serrurier.
Petit (Jean-Baptiste), charpentier[3].
Vinache (Antoine-Nicolas), peintre.
Viard (Denis-François), peintre.
Petit (Jacques-Laurent-Victor), peintre.
Lafeuillade (Charles-Pierre), limonadier.
Lebrun (François-Nicolas), perruquier.
Galliot (Jean), menuisier.
Hardel (Jean-Noël), tailleur de pierres.
Gaillard (Maurice), frotteur.
Almain (Louis), marchand de vins[4].
Jabier (Jean-Marie), graveur.
Dandrieux (Jean-Jacques), peintre.
Mirat (Louis-François), sellier.
Uchard (Gilles-François), cloutier.
Rigonot (Etienne-Ambroise), marchand de bas.
Petit (Adrien-Joseph-Vincent), sculpteur.
Morion (Mathieu-Nicolas), horloger.
Marchand (Pierre-Philippe), menuisier.

1. Le nom du commandant ne figure pas sur le registre, et nous ne donnons pas le nom du chef inscrit aux Almanachs de 1790, ne pouvant vérifier s'il était alors en fonctions.
2. « Par réflexion sur ses affaires, il ne peut partir. »
3. « Son état et ses affaires ne lui permettent pas de se dévouer plus de trois ou quatre mois. »
4. « Par réflexion sur ses affaires, il ne peut partir. »

Rabrin (Jean-Baptiste), grainetier.
Hervieux (Jean-Baptiste), 16 ans, sellier.
Dupreuil (Pierre), négociant.
Goberdelet (Jean-Pierre), boulanger.
Brunel (Jean-Baptiste), menuisier.
Dutour (Maximilien-Jean), tourneur.
Tardif (Henry-Barthélemy), chandelier.
Gauchet (Michel-Charles-Raymond), coiffeur.
Dehau (Jean-Pierre-Hubert), grenadier volontaire.
Delvalet (Pierre-François), grenadier volontaire.
Sénéchal (Louis), caporal au bataillon.
Robert (Jean-Claude), pâtissier.
Leroux (Jean-Baptiste-Alexis), caporal au bataillon.
Rossignol (Barthélemy-Antoine), chirurgien.
Le Roux (Denis), marchand boulanger.
Lambert (Jean-François), volontaire au bataillon.

Quarante-trois inscrits, tous habillés et complètement armés d'un fusil de munition et de calibre, d'un sabre et d'une giberne.

Ajouté chez M. de Curny :

Delacorne.

Au registre est joint séparée une « *liste des citoyens non enrôlés*[1], *qui se sont présentés pour aller sur les frontières* ». Comme le registre, cette liste ne porte pas de date ; elle comprend cent vingt-trois noms.

Le Bœuf (Joseph), aide de cuisine.
Mitaine (Jean-Baptiste).
Levêque (Claude-Pierre).
Culot (Ignace).
Deray (Claude-François).
Gardée (Pierre).
Maréchal (Claude).
Leroy (Philippe-Claude), marbrier.
Poultrinez (Pierre), perruquier.
Duvauchel (Pierre), perruquier.
Leroy (Auguste).
Collot (Joseph), menuisier.
Courgenoux (Antoine), cocher.
Champli (Nicolas).
Martine (Joseph), serrurier.
Morcéard (Edme), charron.
Boisset (Guillaume), serrurier.
Letellier (Charles), cordonnier.
Legrand (Gilbert), maçon.
Colson (Jean-Mathieu), 16 ans.
Toussaint (Jean), maçon.
Martin (Antoine), doreur.
Hautefeuille (Jean-Baptiste), 53 ans, ancien militaire[2].
Mapin (Jean-Louis), journalier.
Leclerc (Dominique), postillon.
Montagnon (Jean-Jacques), charpentier.
Taine (Pierre), serrurier.
Mongin (Jean-Baptiste), journalier

1. C'est-à-dire ne faisant pas partie de la garde nationale.
2. Comptait 36 ans de services, dont 13 aux gardes françaises et 23 au service de l'empire d'Allemagne.

Roitel (François), salpêtrier.
Colon (Louis), jardinier.
Lefebvre (Nicolas-Marie-Jean-Thérèse), perruquier.
Parot (Jean), maçon.
Cusse (Jean-François), gagne-denier.
Ygles (Adam), 16 ans, menuisier.
Magan (Antoine), serrurier.
Ygles (Jean-Joseph), peintre.
Lacour (Marie-Henry).
Le Brun (Hubert), marbrier.
Martin (François), scieur de pierres.
Desprez (Dominique), journalier.
Miotte (Jean-Baptiste), terrassier.
Vincent (Jean), perruquier.
Gontier (Jean-Bernard), tailleur.
Bertrand (Edme), serrurier.
Affai (Louis), 16 ans, menuisier.
Bertrand (Louis).
Chevalier (Joseph), terrassier.
Carmenère (Adrien-Joseph), piqueur aux travaux publics.
Leclerc (Charles-Louis), sellier.
Le Brun (Henri), perruquier.
Dupré (André), cordonnier.
Bertrand (Jean-François), carreleur.
Puget (Louis-Gabriel).
Nicolas (Elie), carreleur.
Dubreuil (François), maçon.
Fornaison (Gabriel), maçon.
Sauvier (Sylvain), maçon.
Lavocry (Etienne), tailleur de pierres.
Rabrin (Charles-Antoine), grainier.
Fleury (Jacques), 15 ans, épicier.
Lombard (Claude), meunier.
Vautrain (Jacques), traiteur.
Lacave (Florentin), tireur d'or.
Bouveret (Claude-François), 16 ans.
Dulet (Jean-Alexis), menuisier.
Nenny (Jean-Vincent), tailleur.
Casse (Bernard-Jean-Gilles), imprimeur.
Meyer (Jean), terrassier.
Blanchet (André), maçon.
Sandiez (Sylvain), maçon.
Charton (Antoine-Marie), terrassier.
Tulliez (Armand-François), 16 ans.
Vallée (Jean-Séverin), 16 ans, maçon.
Mille (Nicolas), terrassier.
Davion (Jean-Georges), 58 ans, cocher.
Charveron (Jean-Louis-Victor), serrurier.
Meunier (Antoine), cocher.
Cuvet (Jacques), journalier.
Guérin (Noël).
Dupré (Jacques), perruquier.
Marchal (Louis), doreur.
Deroucy (Pierre), marchand de chevaux.
Miolle (Jean-Louis), cocher.
Ligny (Edme), marbrier.
Contenant (Sylvain), bourrelier.
Gagnaud (Pierre), serrurier.
Cousin (Henry-Charles-Antoine).
Rouy (Jean-François), carreleur.
Caillère (Claude), scieur de long.
Nique (Jean), charpentier.
Richard (Sylvain), charpentier.
Hervé (Edme), épicier.
Deplain (Louis), sellier.
Lacorne (Auguste-Louis-Aimé), sellier.
Baugrand (Jean), charron.
Baugrand (Charles-Julien), serrurier.
Boulay (Jacques), épicier.
Bouté (Louis-Antony), menuisier.
Ugonel (Fiacre-François), menuisier.
Rosé (Sylvain), charpentier.
Leclerc (Jean-Claude).
Lafaille (Jean), rôtisseur.

Bourachot (Jean).
Blondeau (Jacques-Guillaume), pâtissier.
Yordin (Pierre).
Merciolle (Jean-Marie), épicier.
Roze (Nicolas), 16 ans.
Pecquet (Nicolas-Gaspard), peintre.
Caillot (Pierre), sellier.
Bouilly (Hubert).
Cendré (Jacques-Isidore), charron.
Postery (Michel), boucher.
Pivot (Jean-Nicolas), menuisier.
Mianné (Jean-Baptiste), serrurier.
Rosière (Jacques), couvreur.
Camus (Jean-Thomas), 16 ans.
Thévenot (François), 16 ans.
Hursel (Jacques), cordonnier.
Rocheloux (Jean-Nicolas), 16 ans.
Giffard (Louis), terrassier.
Roullier (François), marchand de vins.
Houy (Pierre-Marie).

En note il est dit : « *Tous les citoyens cy-dessus dénommés ne sont ni habillés en uniforme, ni armés.* »

Le registre ne contient pas de soumissions pécuniaires.

2e BATAILLON. — HENRI IV OU LES BARNABITES.

Le registre manque.

3e BATAILLON. — LES CORDELIERS.

Le registre manque.

4e BATAILLON. — NOTRE-DAME.

Commandant du bataillon : N...[1]

Registre paraphé par Stoupe, membre de la municipalité.

Noms, qualités et demeures de ceux qui se dévouent volontairement pour servir dans la garde nationale sur les frontières, conformément à la loi du 15 juin 1791.

MM. les citoyens-soldats enrôlés dans le bataillon :

Duvivier, grenadier volontaire.
Le Nieps, canonnier.
Baudin, canonnier.
Desjardins, canonnier.
Le Nieps jeune, canonnier.
Longagne, grenadier.
Bonfleury, grenadier.
Roux (Xavier), chasseur.
Bertrand, canonnier.
Bugnot, volontaire.
Riottot, volontaire.
Coignard, grenadier.
Chauvry (Pierre-Jean-Baptiste), grenadier.
Linot, canonnier.
Yvrié, volontaire.
Le Comte, canonnier.
Tavot, canonnier.
Enée, grenadier[2].
Piron, canonnier.
Monton, canonnier.
Alliet, canonnier.
Amiral, volontaire.
Langlois, volontaire.
Baudin (Claude-André), volontaire.
David, canonnier.
Frogé, chasseur.
Jouard (Georges), chasseur.

Inscrits chez M. de Curny :

Combaz (Nicolas), chasseur.
Ransonnette (Pierre-Jacques-Benjamin), grenadier.
Bretonnozère (Antoine).
Roux (Jean-Marie), chasseur.
Lainé.
Battendier (Charles-Alexandre), volontaire.
Vergnieux.
Julien (Nicolas).
Brouche (Antoine).
Lusina (Pierre).

1. Le nom du commandant ne figure pas sur le registre, et nous ne donnons pas le nom du chef inscrit aux Almanachs de 1790, ne pouvant vérifier s'il était alors en fonctions.

2. « Ne part pas ».

État nominatif des personnes qui se sont fait inscrire pour être enrôlées et qui ne sont point dans la garde nationale[1].

Champenois.
Vautrin (Etienne).
Gara (Michel).
Gosselin (Laurent), ancien militaire.
Vacheri (Louis).
Gruau (Jacques).
Hervé (René).
Mondon (Pierre-François).
Julien (Nicolas).
Orville (Jean-Simon).
Chavet (Antoine).
Bourgeois (François-Joseph).
Duchon (Pierre-Nicolas).
Serret (Jean-Etienne).
Chaussin (Edme-François).
Chevry (Jean-Louis).
Barbet (Louis).
Gigot (Marie-Jacques-François).
Gallet (Jean-Marie-Hubert).
Melin (Charles).
Pinson (Pierre).
Parpet (Pierre).
Bastergue (Jean-François).
Naucol (Jean-Joseph).
Poudrier (Pierre-Joseph).
Guetton (Marie).
Clamart (Jacques).
Darragon (Jean-Médard).
Herment (Charles).
Prudon (Joseph).
Courvoisier (Pierre).
Ardiot (Jacques).
Pointot (Nicolas).
Bazar (Jean-Baptiste).
Le Gnay (Jean-Charles-Marie).
Boulogne (Nicolas-Augustin).
Lecerat (Antoine), domestique à l'Hôtel-Dieu.
Hens (Frédéric), domestique à l'Hôtel-Dieu.
Viborel (Jacques), domestique à l'Hôtel-Dieu.
Cuny (Nicolas), domestique à l'Hôtel-Dieu.
Chapet (Louis-Dominique), domestique à l'Hôtel-Dieu.
Fion (Jean-François), domestique à l'Hôtel-Dieu.
Piout (Nicolas), domestique à l'Hôtel-Dieu.
Mari (François-Félix), domestique à l'Hôtel-Dieu.
Copia (François-Bernard), domestique à l'Hôtel-Dieu.
Aubert (Pierre-Christophe).
Bonjour (François).
Rangeard (Louis).
Raffin (Nicolas-Joseph).
Godard (François).
Bourgeois (Louis-Nicolas).
Laisné (Antoine-Nicolas-François).
Vergniaux (Emile).
Deloge (Fortunat), domestique à l'Hôtel-Dieu.
Joumin (Jean-Baptiste), domestique à l'Hôtel-Dieu.
Rousseau (Nicolas-Louis).
Diot (Jean-Baptiste), domestique à l'Hôtel-Dieu.
Perrard (Jacques).
Jardin (Auguste-François).
Richard (Antoine-Ridel).
Maillot (Nicolas), domestique à l'Hôtel-Dieu.

1. Aucun autre renseignement que les prénoms, noms et adresses.

Vaude (Jean-Jacques), domestique à l'Hôtel-Dieu.

Voisin (Louis), domestique à l'Hôtel-Dieu.

Néel (Jean-Baptiste).

Chauvet (Pierre-Germain).

Bigot (Jean-Louis-Aimable).

Chauvry (Pierre-Jean-Baptiste).

Maroyer (Claude), domestique à l'Hôtel-Dieu.

De La Faye de Joyeuval (Charles-Pierre-Marie).

Cogniot (Gabriel).

3 juillet 1791 :

Bernard (Joseph).

Bernard (François), domestique à l'Hôtel-Dieu.

Mercure (François), domestique à l'Hôtel-Dieu.

Sabatier (Jean-François), domestique à l'Hôtel-Dieu.

Crepin (Jean-Baptiste), domestique à l'Hôtel-Dieu.

Montdésert (Pierre), domestique à l'Hôtel-Dieu.

Goubet (Louis-François), domestique à l'Hôtel-Dieu.

Bernard (Joseph), domestique à l'Hôtel-Dieu.

Barbier (Nicolas), domestique à l'Hôtel-Dieu.

Brosset (René), tonnelier à l'Hôtel-Dieu.

Charnier (Claude-André), domestique à l'Hôtel-Dieu.

Doucet (Jean-Louis).

Manouvrier (Jean-François-Joseph), domestique à l'Hôtel-Dieu.

Sirot (François).

Forest (Jean-René).

Guignot (Henry).

Compoint (Antoine-Louis).

Est demeurée blanche, la colonne de « *ceux qui ne pouvant servir la patrie personnellement, désirent cependant faire une offrande destinée à défrayer ceux qui les remplaceront* ».

5e BATAILLON. — SAINT-SEVERIN.

Le registre manque, mais l'on trouve inscrits sur le registre du bataillon de Notre-Dame :

Aubourg, Daniole, *Bonjean, Georget*, *Renault*, que *Vial*, fourrier de la compagnie d'Yvrié (du 3e bataillon), certifie provenir du bataillon de Saint-Severin et avoir été enregistrés du 21 au 23 juillet.

6e BATAILLON — LES PETITS AUGUSTINS.

Le registre manque.

7e BATAILLON. — ABBAYE SAINT-GERMAIN.

Le registre manque.

8e BATAILLON. — JACOBINS SAINT-DOMINIQUE.

Commandant du bataillon : N...[1]

Registre non paraphé et sans date.
Henry, président à l'inscription.

État nominatif des citoyens enrôlés pour marcher à la première réquisition de l'Assemblée nationale.

Deshayes (Adrien-Charles)[2].

Caselli, ancien militaire.

Bouyges-Boyer (François-Louis), chasseur au bataillon.

Romangin (Charles).

Vautrin (Jean-Marie), volontaire au bataillon[3].

Lefèvre (Louis-Simon), chasseur.

Lefèvre (Louis-Augustin).

Surville (Jean-Marie), grenadier au bataillon.

Albert (Guillaume).

Dubuisson (François).

Eloi (Louis-Jean-Baptiste).

Guyonnet (Louis-Stanislas), chasseur au bataillon.

Gervais (Jean-Marie), caporal au bataillon[4].

Colin (Philippe), volontaire au bataillon.

Thiery (Antoine-Pierre), ancien matelot[5].

28 juin :

Julliand (Jean-Baptiste), volontaire au bataillon.

Soë (Hubert-Léonard), ancien garde-suisse.

Benoist (L.), sous-lieutenant de grenadiers, ingénieur géographe.

Vernier (Anne-Jean-Maximin), sergent au bataillon.

29 juin :

Chillatre (Louis-Nicolas), musicien dans la garde nationale.

Colin (Pierre-Nicolas), ancien soldat provincial.

Calmus (Jacques), sous-lieutenant au bataillon.

1er juillet :

Vieillard (Jean-Baptiste), volontaire au bataillon.

1. Le nom du commandant n'est pas sur le registre et nous ne donnons pas le nom du chef inscrit aux Almanachs de 1790, ne pouvant vérifier s'il était alors en fonctions.
2. Rayé sans indication de cause.
3. Enrôlé du 25 juin.
4. Rayé sans indication de motifs.
5. En note : « Tous ceux ci-dessus nommés sont du 27 juin. »

Valdeberg (Jean-Antoine), volontaire au bataillon.

Maurice (Antoine-Prosper), volontaire au bataillon.

2 juillet :

Fleuret (Pierre-Louis), volontaire au bataillon.

25 juin. — M. Trotignon, membre de la municipalité, donne, pour contribuer aux frais d'équipement, la somme de 300 livres, sur laquelle somme il prélève celle de cent livres pour habiller un citoyen qui lui est particulièrement recommandé.

9e BATAILLON. — LES THÉATINS.

Commandant du bataillon : DE GESTAS.

Enrôlements du 27 juin au 1er juillet, sous la présidence du commandant du bataillon.

Inscriptions personnelles :

Rognon (Pierre-Chrétien), capitaine au bataillon.

Siméon (Jacques), sergent de chasseurs.

Le Roy (Jean-Louis), grenadier.

Penant (Jacques), 55 ans, ancien volontaire d'Austrasie [1].

Meyé (Pierre-Simon), grenadier.

Béret (Emmanuel-Toussaint), volontaire.

Corotte (Jean-Claude), fils de citoyen actif.

Maigron (Guillaume-Alexandre), fils d'invalide [2].

Mainguet (Paul), fils de citoyen actif.

Pery (Jean-Roland), chasseur, ancien militaire.

Saunier (Stanislas), chasseur, ancien militaire.

De Ville (Jean-Charles), capitaine commandant les canonniers.

Faucille (Nicolas), grenadier.

Icoly, dit Morillon (Pierre-Benoît), ouvrier serrurier.

Bazin (François-Joseph), fils d'invalide.

Peltret (François), compagnon menuisier [3].

Dodart (Antoine-Joseph), cordonnier.

Chandelier (Louis), journalier [3].

Jacob (Nicolas), journalier [3].

Scheppick (André), journalier, ancien sergent aux pionniers.

Huilette (Jean-Baptiste), ancien sergent aux pionniers.

Loin (Pierre-Nicolas), 16 ans, fils d'un capitaine d'invalides.

Roux, dit Bernard (Pierre), 16 ans.

1. Rayé. « Doute s'il partira. »

2. Rayé. « Non garde national. Impossible à admettre n'étant ni habillé ni armé. »

3. Rayé. « Non garde national. Impossible à admettre, attendu qu'il ne peut ni habiller, ni s'armer, ni s'équiper. »

Capouillet (Joseph-Louis).
Forgemolle (Jean-Marie), 17 ans, fils de citoyen.
Delin (Nicolas), fils de marinier.
Potor (Jean-Baptiste), jardinier fleuriste.
Léonard (François), journalier.
Meller (Antoine-Henry), citoyen.
Chanet (Charles), perruquier [1].
Esèque (Charles), volontaire.
Castuille (Claude), chasseur.
La Chaussée (Philibert), grenadier.
Dupain (Jean-Pierre), ciseleur en cuivre.
Frégitte (Pierre-Louis), grenadier.
Joliot (Nicolas), perruquier [2].
Bozinière (Joachim), journalier [2].
Fassier (Pierre-Etienne), perruquier.
Mariotte (Claude), compagnon menuisier.
Violette (Charles), amidonnier.
Gilbert (Jean), marinier.
Coullié (Etienne), marinier.
Le Fèvre (Jean-François), journalier.
Tondu (Jacques), ferblantier.
Faillion (Pierre), perruquier.
Lefort (Louis-Amand-Philippe), fils de citoyen.
Meyé (Adrien), 16 ans, chasseur.
Olivrel (Louis), fils de citoyen.
Sauvage (Gilles-Marie), 16 ans, journalier.
Lane (Laurent), jardinier.
Cottel (Guillaume), tailleur d'habits.
Equer (Jean-Louis), tailleur d'habits.
Varin (Jean-Pierre), maçon.
Saulieux (Antoine-Pierre), grenadier.
Simonin (Nicolas), chasseur.
Barthe (Alexandre-Louis), grenadier [3].
Huguet (Jean-François), sous-lieutenant de grenadiers volontaires.
Bouviez (Jean), volontaire.
Martinot (François), volontaire [4].
Le Bon (Maurice-Nicolas), canonnier.
Petit-Jean (François-Nicolas), volontaire.
Dubois (Joseph-Nicolas), volontaire.
Caille (François-Thomas), volontaire.
Cottin (Jean-François), volontaire.
Ribet (Jean-Julien), volontaire.
Le Grand (Pierre), chasseur.
Ancessy (Joseph), chasseur.
Badot (Jean-Claude), volontaire.
Misart (Claude), volontaire.
Duho (Etienne), volontaire.
François (Nicolas), volontaire.
Barbier (Michel), chasseur.
Barbier (Jean-Louis), 16 ans, chasseur.
Ruelle (Jean-François), ancien dragon au régiment de Ségur.
Longpré (Antoine-Alexandre), volontaire.
La Mule (Hilaire), grenadier.
Anserie (Louis), volontaire.
Bachelet (François), ancien lieutenant de maréchaussée aux Iles, avec brevet de capitaine de cavalerie.
Poyet (Claude), volontaire.
Tingot (Etienne-Constant), volontaire.
Dolbec (Pierre-Alexandre), volontaire.
Galté (Charles), volontaire.

1. Rayé. « Non garde national. Impossible à admettre par défaut d'habits et d'armes. »
2. « Demande à partir comme tambour ; est extrêmement petit. »
3. « A retiré son engagement. Était marié et père de famille. »
4. « A retiré son engagement, le jour même, pour ne pas abandonner son père, âgé de 70 ans et infirme, qui serait resté seul. »

Tiersonnier (Jean-François), tambour au bataillon.

Balluë (Jean-Jacques), grenadier.

Regnier (Claude-Marie), volontaire.

Delinière (René), volontaire.

Boussard (Claude-François), grenadier.

Fontainase (Antoine), volontaire.

Ory (Jean-Baptiste), grenadier.

Taillegrain (Etienne), volontaire.

Gogois (Jean-Jacques), volontaire.

Massot (Jacques-Joseph), volontaire.

Lambinet (Philippe-Alexandre-Joseph), volontaire.

Michel (René-Guillaume-Joseph), 49 ans, ancien vétéran des gardes françaises.

Inscrits au bureau de M. de Curny :

Le Sire (Jean-Gabriel), volontaire.

Macqui (Joseph), volontaire.

Belmont (Louis), volontaire.

Landry (Jean-Michel), volontaire.

Ancey (Joseph), volontaire.

Housmene, dit Maréchal (Julien).

Inscriptions de remplacement :

Binet, maître charpentier, a souscrit pour défrayer deux gardes nationaux.	2
Delarive [1], a souscrit aussi pour défrayer deux gardes nationaux. .	2
Gestas, commandant du bataillon, offre de défrayer deux gardes nationaux	2
Rolin [2], instituteur et président de la section des Invalides, offre de défrayer un garde national.	1
Taboureux [3], maître charpentier et commissaire de la section, id. .	1
Moreau de La Brosse, commissaire de la section, id. . .	1
Buret, capitaine des chasseurs du bataillon, offre de défrayer un garde national	1
Michonet, père de deux gardes nationaux du bataillon, id. .	1
Total : hommes . . .	11

L'abbé de Chierfranc, aumônier du bataillon et vicaire de la paroisse du Gros-Caillou, offre de servir en qualité d'aumônier de l'armée.

1. Mauduit-Delarive (Jean), acteur tragique du Théâtre français, membre de la société des amis de la Constitution et électeur de la section des Invalides en 1790. (Charavay, p. 58.)

2. Rolin (Germain), électeur et assesseur du juge de paix de la section des Invalides en 1790 ; électeur en 1791 et 1796. (Charavay, p. 58.)

3. Taboureux (Jean-Claude-François), électeur de la section des Invalides en 1790, 1791 et 1792. (Charavay, p. 58.)

10e BATAILLON. — LES CARMES DÉCHAUSSÉS.

Commandant du bataillon : SAGUIER DE LUIGNÉ.

Le registre, commencé le 24 juin, est paraphé par Lardin, officier municipal.

Noms des volontaires en personne :

Adam, dit Barbazan, aide-major du bataillon [1].

Mathieu, cordonnier.

Petit (Louis-François-Raphël), canonnier volontaire.

Rey (Charles-Louis) chasseur au bataillon.

Laurent (Louis-Joseph), ancien militaire.

Lamberty (Barthélemy), ancien militaire.

Mardelle (Jean-Alexandre), canonnier.

Suard (Louis-Hippolyte), tapissier.

Doussin (Louis-Joseph), étudiant en médecine.

Boussard (Jean-Baptiste), sergent-major au 42e d'infanterie [2].

Savautrez (Marie-Charles), maréchal.

Legrand (Pierre), apprêteur de bas.

Varigny (Jean-Charles), ancien volontaire de la marine.

Guichard (Claude-Edme), capitaine au bataillon.

Roch (Jean-Antoine).

Duvilard (Benoît-Etienne), maître d'écriture.

Labbé (Antoine-François-Marie), serrurier.

Boutant (Jean-Baptiste), serrurier.

Jobert (François), élève matelot.

Fromentin (Joseph), menuisier.

Basselard (Narcisse), garçon épicier.

Lecat (François), bourgeois.

Tanche (Etienne), 59 ans, capitaine aide-major de vétérans.

Langlet (Antoine), garçon marchand.

Robert (Charles), garçon cordonnier.

Mahot (Pierre), domestique.

Dheraux (Jacques), compagnon peintre en bâtiment.

Guichard (Charles), serrurier en carrosses.

Thariat (Laurent), volontaire au bataillon.

Picardel (Nicolas-François), tailleur de pierres.

Edouart (François-Louis), gagne-denier.

Challon (Nicolas), compagnon menuisier en bâtiments.

Gagnier (Claude-François), capitaine de la 2e compagnie [3].

1. «Ne peut partir, appartenant au bataillon.»

2. S'est enrôlé « observant qu'il est plus que probable que ce régiment ne servira pas sur les frontières, attendu qu'il vient de Corse ». Devenu lieutenant-colonel du 11e bataillon de Paris, et tué en Vendée comme général de brigade. (Voir Ch.-L. CHASSIN, *La Vendée patriote*, t. IV, p. 444-445, et *Les Pacifications de l'Ouest*, t. II, p. 86).

3. Ancien officier de la légion d'Arcambal. — Commandait le détachement qui a été chercher des canons à Chantilly.

Bonnemoin (Marie-Michel-François), porteur d'eau.

Hoyau (Jean-Louis-Marie), commissionnaire.

Lejeune (Henri-Albert), rôtisseur.

Caille (Michel), taillandier-poêlier.

Coutier (Jean-Baptiste), garçon boulanger.

Janson (Nicolas-Jean-Baptiste), étudiant.

Valette (Antoine), compagnon maçon.

De Paris (Nicolas), bourgeois.

Le Bault (Benigne), commis épicier.

Moreau (Jean-François), serrurier en bâtiments.

Blanchard (Jean), tailleur.

Haré (Jean), coiffeur.

Poncet (Jacques), ciseleur.

Dehayes (René-Pierre), bourgeois.

Renard (Pierre-Jacques-Jérôme), garçon boulanger.

Tranchau (Charles-François), garçon boulanger.

Sage (Joseph), serrurier armurier[1].

Dupaigne (Jean-Pierre), sculpteur.

Inscriptions reçues au commissariat général :

Bigeon, sculpteur[2].

Fleury (Pierre), loueur de carrosses.

Bouchot, bourgeois.

Audouin (Jean-Baptiste), bourgeois.

Vilain (Charles), volontaire au bataillon.

Delaunay (Jean), volontaire au bataillon.

Bibaulet (Jean), volontaire au bataillon.

Sauteur (Nicolas), volontaire au bataillon.

Planty (Théodore), volontaire au bataillon.

Roch (Jean), volontaire au bataillon[3].

Noms des volontaires en argent :

Foubert, 54 ans, offre pour la première année la somme de. .			600	livres.
Roger, maître peintre,	id.	id. . .	100	—
Perinat, agent des propriétaires de la Foire et peintre en bâtiments,	id.	id. . .	200	livres.
De Brusse[4], électeur de 1790,	id.	id. . .	200	—
Lallemant[5], commissaire de section,		id. . .	100	—
Destouches, président du comité,		id. . .	200	—
Guyot, commissaire de section,		id. . .	200	—

---

1. Blessé à la prise de la Bastille.

2. Enrôlement du 5 juillet. A la lettre par laquelle il envoyait le sieur Bigeon à M. de Curny, le commandant du bataillon mettait en post scriptum : « *Comme beaucoup de volontaires viennent encore pour se faire enregistrer, je vous prie de me faire savoir à qui il faut les adresser.* »

3. Enrôlement du 16 juillet.

4. Charles-Dieudonné, ancien écuyer de Louis XV ; assesseur du juge de paix de la section du Luxembourg en 1790 ; électeur en 1791. (Charavay, p. 69.)

5. Lallemant de Fontenoy, homme de loi, avocat depuis 1785, assesseur du juge de paix de la section du Luxembourg en 1790 ; électeur en 1791.

TROISIÈME DIVISION.

1er BATAILLON. — LES RÉCOLLETS, FAUBOURG SAINT-MARTIN.

Commandant du bataillon : ROETTIERS DE MONTALEAU.

Le registre est paraphé par J.-J. Hardy, officier municipal.

Les inscriptions commencèrent le 25 juin et furent arrêtées le 1er juillet.

Diel (André-Marie), compagnon sculpteur.

Absille (Bernard-Jacob), compagnon sculpteur.

Vely (Louis-Antoine), ouvrier gazier[1].

Lechangeur (Louis), bourgeois[2].

Bernier (Antoine-Claude), limonadier.

Lefèvre (Jean-Baptiste-Léonard), peintre.

Jacquin (Etienne), compagnon doreur.

Grenier (Lubin), compagnon menuisier.

Blanvillain (Jean-Baptiste), compagnon serrurier.

Loiseau (Antoine-Emé)[3].

Montariol (Louis), bourgeois.

Perrin (Nicolas)[3].

Rodier (Robert), marchand de peaux.

Jacquin (Jean-Baptiste), compagnon serrurier.

Madoulet (Jean-Baptiste-Etienne), ancien garde française.

Reneaud (Nicolas-Gaspard), garçon maçon.

Féron (Jean-Baptiste), chiffonnier[4].

Navier (Jacques), garçon charron.

Rigolet (Claude-François), fournier à plâtre.

Coindet (Jean-Baptiste), frotteur.

Ragon (Pierre), perruquier.

Bonnefoy (Louis-Nicolas), terrassier.

Desnoyers (Félix), charron.

Le Blond (Pierre), gagne-denier.

Robinot (Joseph-Véronique).

26 juin :

Gillot (Jean-Baptiste), terrassier.

Ciroy (Pierre-Eléonore), compagnon tabletier.

Minder (Pierre), 51 ans, ancien soldat dans la garde de Paris.

Harouard (Jean-Gabriel), cordonnier.

Raimbault (Nicolas-Hilaire), tailleur.

Pillou (Pierre-Gilles), employé de filature.

Tourrasse (Jean-Baptiste), tabletier[5].

Barré (Jacques-François), compagnon menuisier.

Verrié (Claude), ancien militaire.

1. « Le commandant du bataillon consent qu'il soit un des hommes à armer pour lesquels il a fait une soumission. »

2. S'est désisté et, ne pouvant partir par suite d'affaires particulières, a demandé à se faire remplacer, le 9 juillet, par un sieur Henry (lequel n'a pas été inscrit au registre).

3. Engagements commencés et non terminés.

4. « N'a pas de quoi avoir son équipement, tel que chemises, cols, etc.; a dit qu'il consentait à ce que la retenue lui en fût faite sur la paye. »

5. « Non admis. »

Durget (Antoine), garçon jardinier.

Vatrain (Jean-Baptiste), carrier.

Rencault (François), ancien soldat au régiment d'Armagnac.

Viel (Jérôme-Clair), volontaire au bataillon.

Lechaillié (Jean-François).

Le Roy (Alexis-Joseph).

Dusautois (Jacques-Noël), volontaire au bataillon.

Carrière (Antoine-Joseph), volontaire au bataillon.

Labro (Jean-Baptiste).

Truchot (François).

Chovot (Gabriel), ancien canonnier au régiment de Toul.

Chaillot (Claude), armurier.

Gauny (Nicolas).

Riel (Jean-Anne), journalier.

Remy (Jean), marchand de balais.

Poirel (Jean), tabletier.

Papillon (Henri), fondeur en cuivre.

Chrétien (Louis-Etienne), vitrier.

Collet (Nicolas-Simon), plâtrier.

Parmentier (Bon), tabletier.

Perront (François), ancien soldat au régiment de Royal-Marine.

Monnier (Marin), gazier.

Minon (Charles-Jean-Frédéric), limonadier.

Guidet (Jean-Baptiste), manouvrier.

Eyous (Martin).

Thelinge (Nicolas), perruquier.

Vimeux (Louis-Antoine), peintre en miniature.

Lainé (Louis-Laurent), argenteur.

Dugy (Pierre), compagnon menuisier.

Levasseur (Etienne), ex-sergent au régiment de Beauvaisis.

Thiébault (Jean-Charles), ancien soldat aux régiments de Flandre et provincial de Paris.

Robert (Pierre-Vincent), tourneur.

Lorillard (François-Jean).

Le Duc (René), volontaire au bataillon.

Burel (Jean).

Thérion (Nicolas).

Caron (Jean).

Lamotte (Joseph).

Ducet (François).

Lobry (Charles), ancien militaire aux colonies.

Hoto (Joseph).

Richard (Joseph).

Rousselle (François).

Cotte (Jean-Louis).

Moreau (Louis-François), tambour au bataillon.

Marré (Pierre-Joseph).

Marin (Gilbert-Augustin), garçon boulanger.

Fournier (Henry), garçon boulanger.

Duchauffour (Nicolas-Paul), garçon boulanger.

Marcillon (Alexis), volontaire au bataillon

Bourlot (Del-Baptiste).

Devin (Jean-Germain).

Michel (Jean-François), terrassier [1].

Morot (Louis).

Martel (Charles-François), plâtrier.

Carthery (Jean-Auguste), 16 ans.

Deshayes (Pierre-Philippe).

Decret (Pierre).

Naze (Antoine-Joseph).

Pelissier (Georges), polisseur.

Joly (Louis-Charles).

Farquignon (François).

Bastergues (Pierre), ancien soldat au bataillon d'Afrique.

Pattadre (Pierre).

Lenoir (Jean-Nicolas).

1. Rayé, sans indication de motif.

Fevez (Antoine).
Philipot (Louis).
Barillet (Marin).
Cuillerier (Jean-Baptiste).
Codechèvre (Philémon-Victor), volontaire au bataillon.
Ruelle (Louis-Jacques).
Colin (Louis).
Gabiron (Léonard).
Joly (Pierre).
Roulier (Jean).
Théodore (Simon).
Champion (Jean-Pierre).
Huet (Pierre-Geoffroy).
Mouxau (Jean-Nicolas).
Pechot (Antoine).
Lechallié (René).
Dumont (Antoine).
Henry (Claude).
Fiacre (Jacques).
Lequeux (Pierre-Augustin-Bernardin).
Hodile (Jean-Baptiste).
Noirot (Joseph).
Duchêne (Pierre).
Berge (Nicolas).
Dollée (Etienne-Firmin), volontaire au bataillon.
La Folie (Nicolas).
Després (Nicolas-Théodore), volontaire au bataillon.
Lemoine (Jean-Prat), gazier.
Baudelot (Jean-Louis), perruquier.
Hervieux (François), cartonnier.
Cret (Laurent), cartonnier.
Dufay (Charles), 48 ans, cordonnier, ancien soldat au régiment du Cap.
Courtois (Jean-Baptiste), peintre en bâtiments.
Laillet (Jean), terrassier.
Andrieux (Luc), gazier.
Menelet (Charles-Nicolas), volontaire au bataillon.
Arnouville (Louis), mulâtre.

Arrêté le présent registre d'enrôlement pour les frontières à cent trente-deux [1] personnes, le 1er juillet 1891.

Signé : Roettiers de Montaleau,
commandant du bataillon des Récollets.

Enrôlés depuis l'arrêté du registre :

3 juillet :

Les trois frères Desnoyers (Gilles).
Desnoyers (Claude).
Desnoyers (Simon), marchand de vins,
et Bidou (Jacques), tabletier.

« Je soussigné, commandant du bataillon, promets donner à la municipalité sur sa réquisition 300 livres pour être employées à donner l'armement jusqu'à due concurrence, à ceux du bataillon qui se sont enrôlés et qui sont habillés s'ils servent dans le bataillon au moins depuis 6 mois [2].

Roettiers de Montaleau.

1. En marge sous le n° 135 occupé par Arnouville : « Il n'y a que 132 enrôlés attendu la radiation de trois personnes. »

2. Note en marge de la main de Roettiers : « Vingt-quatre volontaires paraissent armés et équipés, et dix paraissent être habillés sans armes. »

Enrôlements reçus au commissariat général depuis le 4 juillet :

4 juillet :

Guény (Nicolas-Joseph).

5 juillet :

Duroutelle (Jean-Gilles), marchand de vin.

Rousselle (Jean), marchand de bas.

Le Crosnier (Louis-Claude), adjudant du bataillon.

13 juillet :

Gaspard (Louis Simon), 16 ans.

Boissière (Claude-Michel).

Desprez.

Billouez (Michel), tailleur.

21 juillet :

Forbet (Pierre), marchand de vin.

Lacroix (François), volontaire au bataillon.

Garnier (Armand-Auguste).

Roussel (Jean), volontaire au bataillon.

Aubry (Noël-Barthélemy).

Férant (Jean-Etienne), volontaire au bataillon de Sainte-Marguerite.

Charpentier, volontaire au bataillon.

Le Duc (Jean-Jacques).

Thevenot (Joseph-Henry).

2e BATAILLON. — SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS.

Commandant du bataillon : BOUVIER [1].

Registre paraphé par Le Sourd, membre de la municipalité.

25 juin :

Deschamps (François-Benjamin), ancien capitaine de chasseurs.

Moussier, volontaire.

Trognon, volontaire.

Andrevon (André-Maurice), volontaire.

Bourgoin (Jean-Baptiste), serrurier.

Lambert (Bertrand).

26 juin :

Garnier (Jean-Pierre), ancien militaire.

Angeron (Charles), chaudronnier.

Bontemps (Joseph), orfèvre.

Velande (Jean-Martin), chamoiseur.

Leproust (Charles), confiseur.

Andrieux (Louis), cuisinier.

Simonet (Charles), cordonnier.

Samaran (Damien), cordonnier.

Girox (Julien-Antoine), serrurier.

Picard (Pierre), scieur de pierre.

Decroix (Nicolas-Charles).

Jarry (Louis-Pierre), vigneron.

Lambert (Jacques-Etienne), fabricant de peignes.

Jolival (Jean), corroyeur.

Hugard (Pierre-Jacques), maître écrivain.

Prime (Antoine-François), gainier.

Gournay (Jean), tourneur en cuivre.

Goizé (Jean-Baptiste), orfèvre.

Lollier (Thomas-François), plombier.

Cartier (Jean-Baptiste), marchand de cannes.

1. Louis-Désiré, mercier, capitaine de la 2e compagnie, puis commandant du bataillon ; électeur de 1790, 1791 et 1796.

Picon (Jean), maçon.

Lhermite (Georges-René), ancien soldat au régiment de Pondichéry.

Bonyallet (Louis), maître écrivain.

Poterlot (Théodore), orfèvre.

Bachard (Jean-Thomas), menuisier.

Laforye (Jean), chirurgien.

Chelin (Victorien), cordonnier.

Brasseur (Simon), brasseur.

Courbe (Louis-Fidèle), cordonnier.

Layné (Jean-Joseph-Colombe), perruquier.

Laumonière (Guillaume), cordonnier.

Vallé (Nicolas), gagne-denier.

Barthélemy (Denis-Casimir), marchand de soierie.

Dumont (Charles), ferreur.

Dumont (Denis), bourrelier.

Fontolive (Pierre), limonadier.

Mauzardet (Claude), terrassier.

Adam (Jean-Louis), serrurier,

Mouton (Jean-Pierre), cordonnier.

Lefebvre (Crespin), épicier.

27 juin :

Ringart (Pierre), cordonnier.

Lamé (Louis), cordonnier.

Gauquelin (Charles-Augustin), perruquier.

Hée (Pierre), boulanger.

Villette (Antoine), maçon.

Derome (Louis), 16 ans, corroyeur.

Pierre (Pierre), tailleur.

Rivet (Antoine), perruquier.

Simon (François), marchand mercier.

Pinet (Jean-Baptiste), cartier.

Lavocat (Jean-Baptiste-François), papetier.

Pochet (Louis-Denys), vitrier.

Monier (François-Joseph), mercier.

Choulot (Joseph), cordonnier.

Charlet (Louis), cordonnier.

Chertemps (Louis), épicier.

Dubut (Jacques-Jean-Gilles), bonnetier.

Guenebault (Ignace), chapelier.

Guenebault (Gabriel), 16 ans, chapelier.

Béranger (François), limonadier.

Adam (Jean-François), corroyeur.

Tinard (Jean-Baptiste), corroyeur.

Lortille (François-Crespin), cordonnier.

Ferret (Bernard-Gabriel), fondeur en caractères.

Lemprun (Pierre-Marie), cordonnier.

Thierry (Auguste), 15 ans, fils de bedeau de Saint-Josse.

Ferret (Antoine-Gabriel), fondeur en caractères.

Panseron (Jean-Louis), copiste de musique

Raveneau (Louis), pâtissier.

Thérouanne (Claude-Adrien), praticien.

Lenglet (Charles-Antoine), coiffeur.

Florent (Mathieu), marchand de vins.

Garnier (Lazare), boulanger.

Mathieu (Philibert), perruquier.

Legrand (Jean-Baptiste), perruquier.

Poncet (Ferdinand), perruquier.

Mellet (Gaspard), perruquier.

Garnier (Jean-François), boulanger.

Paulard (Antoine-Jacques), quincaillier.

Lesguillier (Charles-Robert), épicier.

Leclerc (Pierre-Antoine), volontaire au bataillon.

Perron (Laurent), perruquier.

Gellin (Jean), perruquier.

Cogniot (Pierre), perruquier.

Lenseigne (François), perruquier.

Thomas (Félix), tapissier.

Desvantes (André-Jacques), marchand mercier.

Bodeleau (Jean), layetier.

Cotel (Pierre), layetier.

Lefebvre (Joseph-Amable), apothicaire.

Nourry (Pierre), brossier.

Ferrand (Benigne-Louis), musicien.

Havet (Pierre-Guillaume-Firmin), perruquier.

Fauvelle (Pierre-Louis), perruquier.

Durand (Etienne), perruquier.

Bouchot (Etienne), boulanger.

Cler (Nicolas-Jean), peintre.

Marais (Jacques-Louis-Noël), praticien.

Pillot (Pierre-Marie), faïencier.

Lefebvre (Louis-Jacques), boulanger.

Sancy (Jean), cordonnier.

Bernay (Nicolas), cordonnier.

Mauvoisin (Guy-Charles), 51 ans, orfèvre.

Letocque (Thomas-Auguste-César), 16 ans, perruquier.

Bourgeois (Etienne), 16 ans, traiteur.

Rollot (Pierre-Claude), doreur.

Carrette (Jean-Baptiste), domestique.

Leconte (Pierre), terrassier.

Houdin (Louis), cuisinier.

Manvier (Pierre), fripier.

Perin (Joseph-Nicolas), praticien.

Bourguignon (Jean-François), perruquier.

Masset (Isidore-Joseph-Victoire), horloger.

Dufour (Pierre-Edme), brossier.

Choulette (François), serrurier.

28 juin :

Quintin (Jean-Gaspard), tapissier.

Fribourg (Antoine), orfèvre.

Germain (Joseph), serrurier.

Laroche (Pierre-Nicolas), serrurier.

Dauby (Pierre-Joseph), ancien aide-pilote.

Pottier (Jean-Baptiste-Simon), assesseur du juge de paix [1].

29 juin :

Drouard (Claude-François), 46 ans, ouvrier.

Bouvet (Jean-Marie), chapelier.

Beckère (François), chapelier.

Deschamps (Antoine), garçon de magasin [2].

1er juillet :

Sanson (Jean), tabletier.

Arrêté par nous, commandant du bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs, à cent trente-deux [3] enregistrés, le 1er juillet 1791.

BOUVIER.

Inscrits au bureau de M. de Curny :

Andry (Ambroise-Louis) [4].
Rochet (Jean-Joseph), ciseleur [5].
Marais (Jacques-Louis-Noël) [5].

1. « M. Pottier s'est présenté pour prévenir qu'il ne pouvait partir, ayant été nommé électeur par la section des Lombards. »

2. « Ne peut partir. »

3. Il y a erreur. Le registre, entièrement de la main du commandant Bouvier, donne 134 noms numérotés par lui. L'arrêté du registre vient immédiatement après Sanson, et les radiations de Pottier et de Deschamps sont postérieures au 1er juillet.

4. Inscription du 4 juillet.

5. Date non indiquée.

26 juin : Frémont Lefebvre fait sa soumission pour le payement d'un garde national tant que le service des frontières durera.

27 juin : Farcot (Joseph-Jean-Chrysostome), négociant, fait soumission de payer annuellement une somme de 75 livres.

1er juillet : Lhéritier (Charles-Louis), ex-commandant du bataillon, l'un des juges du tribunal du IIe arrondissement[1], fait soumission de stipendier trois personnes annuellement.

2 juillet : Scribe (François), marchand d'étoffes de soie, s'inscrit pour une somme annuelle de 50 francs pour le défrayement des gardes nationales.

4 juillet : Meirieu (Louis-Jean), fait soumission de payer un garde national au service des frontières pendant un an du jour de la déclaration de guerre.

M. Lemoine, secrétaire-greffier en deuxième de la municipalité, a déposé entre les mains de M. Bouvier, commandant du bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs, une somme de 100 livres en assignats ; cette somme qu'on refuse de recevoir à ce bureau, reste entre les mains du commandant, jusqu'à ce que quelqu'un la lui demande.

3e BATAILLON. — LA TRINITÉ.

Commandant du bataillon : GAUTHIER DE LIZOLLES.

Registre non paraphé.

« Je soussigné.... déclare prendre l'engagement formel de m'incorporer dans le corps des gardes nationales qui sera organisé pour la défense de l'État et y servir intérieurement ou extérieurement, conformément aux dispositions des décrets qui seront rendus par l'Assemblée Nationale, et me porter dans telle partie de l'empire français que le cours des événements politiques nécessitera. »

25 juin :

Pujos (Jean), élève en chirurgie.

Gryjean (Alexis-Guillaume), fileur d'or.

26 juin :

Verneau (Toussaint-Marie), doreur sur bois.

Ango (Jacques-Barthelemy), négociant[2].

Gontier (Honoré-Marie), parfumeur.

Perret (Jean-Blaise), limonadier[3].

Robert (Pierre-François), graveur.

Gasse (Simon), boucher.

Gregy (Pierre-Antoine-Joseph), bourgeois[4].

1. Conseiller à la Cour des Aides ; membre de l'Académie des sciences (1790) et de l'Institut (1795), électeur en 1790 ; élu juge le 10 décembre de la même année.

2. « Nul. »

3. « Ses affaires l'empêchent de partir ». Propose un homme connu à sa place et volontaire.

4. « Ne part pas. » A retiré son inscription le 9 juillet par suite d'affaires qui le retenaient.

Débit (Pierre-Louis), chandelier.

Manceaux (François-Gérard), 45 ans, fourbisseur.

Bazile (Pierre-Louis), étudiant.

Boursier (Jean-Marie), tonnelier.

27 juin :

Julienne (Pierre-Noël), fileur d'or.

Petit (Nicolas-Joseph), marbrier.

Dudon (Charles-Marie), fourbisseur.

Delaulne (Denis-Félicité), ancien employé de la régie générale.

Languille (Jean-Charles), menuisier.

Londault (Louis), bijoutier.

Giot (Nicolas-François), galonnier.

Bergamin (Pierre-Philippe), bourrelier.

Marquet (Rémy-Joseph), tailleur.

Paindebled (Jean-Louis), journalier.

Leroux (Pierre), peintre.

Beaurin (Jean), maçon.

Tisserand (Jacques-Jean-Baptiste), compagnon doreur.

Limousin (Nicolas-Théodore), compagnon serrurier.

Davanne (André-Joseph), bijoutier.

Journée (Jean-Pierre), brodeur.

Taxis (Claude), marchand forain.

Moreau (Eustache), raquettier.

Perrette (Sébastien), serrurier.

28 juin :

Mafille (Philippe-Aubert), gazier.

Prémery (André-Etienne), tablettier.

Delmas (Pierre).

Poinchet (Jean), domestique.

Lebesque (François), brocanteur.

Henry (Michel-Marie), limonadier.

Bergamin (Frédéric-Jacques), compagnon bourrelier.

Ridelle (Joseph-Abraham), cordonnier.

Mallet (Edme), papetier.

Lheureux (Antoine-Marie), surnuméraire des douanes.

Treboulie (Jacques), 53 ans, domestique.

Marchal (Charles), perruquier.

Parcy (Antoine), cordonnier.

Charrot (Charles-César), garçon cordonnier.

Tonnit (Nicolas-Ovide), compagnon cordonnier.

Denis (Jean-Baptiste-Alexandre).

Beaucreux (Claude).

Santerre (Antoine), compagnon épinglier.

Livet (René), commissionnaire.

Campagne (Pierre), maréchal.

Masson (Louis-Alexandre), bourgeois.

Autin (Louis-Hippolyte), ciseleur.

Mercerot (Claude-Thomas), tourneur.

Gilles (Guillaume), marbrier.

29 juin :

Thurel (Jean-Baptiste), compagnon charron.

Berry (Jacques), chapelier.

Huiart (Alexis), chandelier.

Morel (François), tablettier.

30 juin :

Bailliet (Pierre), limonadier.

Roncier (François-Esprit), peintre.

Castellon (Jean-François), graveur.

Berthet (François-Marie), faiseur de peignes.

Chopin (Jacques), cordonnier.

Blanchard (Etienne-Magloire), limonadier.

Diot (François), garçon cordonnier.

Desmarest (Jean-Nicolas), commis épicier.

Cabot (Jacques-François), fabricant de gaze.

Pierrare (Etienne-Antoine), compagnon brossier.

Assier (Louis), perruquier.

Chotin (Etienne), perruquier.

Gouzy (Pierre-Antoine), tablettier.

Martin (Jacques-Gabriel), doreur.

Martin (Jean-Louis-Edme), plumassier.

Soudan (Louis-Nicolas), marchand mercier.

Saint-Martin (Jean), perruquier.

Villeroux (Jean-Paul), perruquier.

Barinet (Pierre-François), maréchal.

Dufour (Xavier), garçon limonadier.

Buche (Jean-Baptiste), maçon.

Leroux (François), garçon perruquier.

Bourgeois (Louis), fabricant de chocolat.

État des citoyens qui ont souscrit pour contribuer aux frais de l'armée auxiliaire :

Bellier, pour la paye d'un homme pendant un an.
Deleinte, la même souscription.
Fleury, id.
Floriet, la paye d'un homme pendant six mois.
Flicourt, offre 300 francs par mois pendant la durée de la campagne.
De Villepoix, la même souscription.
Decaux, pour l'équipement et la paye d'un volontaire pendant la campagne.

Certifié par nous, capitaine aide-major du bataillon de la Trinité. Ce premier juillet mil sept cent quatre-vingt-treize.

DU VERDIER.

Vu par nous, commandant du bataillon :

GAUTHIER.

Inscriptions reçues au commissariat général, par les soins de MM. David et Barré, commissaires :

De Luchi, sergent de chasseurs [1].

Lebegue fils, volontaire [2].

Desmaret (Jean-Nicolas), volontaire [3].

Cluzel-Banson (Pierre), volontaire.

Perrette (Sébastien), volontaire.

Pillieux (François) [4].

Selme (Gérard), postillon [5].

Poixmulle (François-Louis), négociant.

Perrette (Pierre-François), maréchal et taillandier.

Coutelier (Constant-Jacques), éventailliste [6].

Morblant (Jean-Denis), perruquier [7].

Supplément des citoyens « *qui ont fait leur soumission pour contribuer aux frais du service des frontières* » :

Dumas Descombes a fait la soumission pour l'entretien d'un volontaire employé aux frontières.

1. Inscription du 2 juillet.
2. Inscription du 5 juillet à la demande du père.
3. Inscription du 12 juillet.
4. Inscription du 14 juillet.
5. Inscription du 19 juillet.
6. Inscription du 22 juillet.
7. Inscription du 26 juillet.

4e BATAILLON. — SAINT-MERRY.

Commandant du bataillon : N...[1]

Le registre, qui est coté et paraphé, mais ne donne pas le nom de qui a paraphé, est divisé, par pli des feuillets, dans son ensemble, en deux colonnes intitulées « *première colonne* », « *seconde colonne* », sans autres indications. L'une contient les engagements ; l'autre donne les souscriptions patriotiques.

Première colonne :

26 juin :

Lancelin (Marin), domestique.

Croucellas (Antoine), compagnon maçon.

Darc (Alexis), commis marchand.

Lainé (Vincent), garçon perruquier.

Mallard (Marie-Louis), ancien dragon.

Gallier (François-Célestin), tapissier.

Haut (François), perruquier.

Fessard (Louis-Jean-Baptiste), marchand de vins.

Rebuffet (Jean-Pierre), employé dans les travaux publics.

Turbault (Antoine), cordonnier.

28 juin :

Hamelin (Martin), garçon perruquier.

Pincemaille (Antoine-Nicolas), homme de loi, lieutenant au bataillon[2].

Pariot (Joseph-André), tailleur.

Levèque (Thomas), chasseur volontaire.

Perret (Jean-Baptiste-Ferdinand), commis aux conseils, ancien fourrier-sergent aux gardes françaises.

Martéville (René), volontaire au bataillon[3].

Guyard (Jean-René), tapissier.

Bimont (Grégoire), doreur.

Aleff (Augustin), 16 ans, tailleur.

Gauthier (Pierre-René), tailleur.

Alric (Antoine), cordonnier.

Blerzy (Etienne-Auguste), doreur.

Turquet (Pierre)[4].

Traversier (Joseph), marchand fripier.

Lecomte (Pierre), limonadier.

Jarry (Louis-François), garçon marchand.

Mabille (Jean-Charles), fabricant de draps.

Moreau (Jean), bijoutier.

Stampe (Jean-Antoine), bijoutier.

29 juin :

Harissart (Anne-Louis), marchand tablettier.

Olier (Claude), tailleur d'habits.

Oger (Louis-André), bijoutier.

Charrière (Louis), tapissier fabricant.

Tanton (Pierre), maçon.

Guilbert (Jean-Baptiste), orfèvre.

Dubois (Joseph), batteur d'or.

Blondel (Jean-Marie).

1. Le nom du commandant ne figure pas sur le registre et nous ne donnons pas le nom du chef inscrit aux Almanachs de 1790, ne pouvant vérifier s'il était alors en fonctions.

2. Rayé avec cette mention « nul ».

3. « Est venu le lendemain retirer son enrôlement. »

4. « Est venu le lendemain dire qu'il retirait son enrôlement. »

30 juin :

Mellée (Adrien), volontaire au bataillon.

Clément (Nicolas), 16 ans.

Clément (François), 16 ans, cousin du précédent.

Martin (Jean-Baptiste), garçon perruquier.

Lalliance (Louis), ancien sergent de la garde soldée.

Augé (Pierre-Gabriel), garçon vacher.

Houdaille, garçon de salle.

Pépin, porteur de suif.

Potard (Claude), coutelier.

1er juillet :

Maillefert (Jean-Jérôme), garçon cordonnier.

Moyat (Claude-Tiburce), garçon marchand.

Morenot (Louis-François), tailleur de pierres.

Méry (Pierre), garcon maçon.

Bonjour (Laurent), terrassier.

Nolin (Charles), bonnetier.

Marcou (Jean-Baptiste), musicien.

Chauvin (Jean).

Pierron (Xavier), bourgeois.

Registre ni arrêté, ni signé. Les trois dernières inscriptions paraissent écrites de la même main que celles qui furent reçues chez M. de Curny après la reddition des registres.

Seconde colonne :

1er juillet 1791 : Gerin (Jean-Baptiste-Xavier), marchand-épicier, a consenti à payer à première réquisition, une somme de 300 livres, pour subvenir aux besoins d'un soldat volontaire enrôlé pour les frontières, et notamment pour le nommé Moyat par lui présenté à cet effet.

5e BATAILLON. — LES CARMÉLITES.

Commandant du bataillon : PICHAULT DE LA MARTINIÈRE.

Registre paraphé par Quatremère et dont il ne reste plus que les trois pages qui contiennent les inscriptions. Ces trois pages (tableau à sept colonnes dont aucune destinée à la profession) ont été coupées, et le reste du registre a disparu.

Enrôlés pour les frontières :

Asur (Abraham), négociant.

Montserraz (Pierre-François), lieutenant de grenadiers au bataillon.

May (Louis), caporal.

Deshayes (Charles-René).

Chol (Jacques), capitaine des chasseurs.

Tourment.

Spire (Cerf), 56 ans, sergent-major.

Guillot (Jean-Baptiste), volontaire au bataillon.

Craincour (Claude), 16 ans, volontaire au bataillon.

Villemsens (Félix-Joseph), volontaire au bataillon.

Darche (André), 15 ans 1/2, volontaire au bataillon.

Hanot (François), volontaire au bataillon.

Lemprun (Louis-Jean), volontaire au bataillon.

Leclerc (Pierre-Jean-Louis), volontaire au bataillon.

Lorrain (Charles-François), volontaire au bataillon.

Polonais (Nattan), volontaire au bataillon.

Huguet (Richard-Vincent), volontaire au bataillon.

Villemsens (Pierre), volontaire au bataillon.

Chatet (Jean-Baptiste-Nicolas), volontaire au bataillon.

Carré (Jean-Baptiste).

Tournoy (Christophe), volontaire.

Nicole (Jean-Louis), volontaire au bataillon.

Rameaux (Jacques), volontaire au bataillon.

Benard (Jean-Pierre-Joseph), volontaire au bataillon.

Gibert (Jean-Joseph).

Savoye (Louis-Joseph), volontaire au bataillon.

Lecomte (François), volontaire au bataillon.

Périlliat (Joseph), volontaire au bataillon.

Descerisiers (François), volontaire au bataillon.

Bussat (François), volontaire au bataillon.

Panier (Jacques), volontaire au bataillon.

Tournier (Jean-Marie).

Le Page (François), 16 ans.

Pilleul (Jacques-Bonaventure), 16 ans.

Prieur (Pierre), 16 ans.

Laruelle (Louis), 16 ans.

François (Jean), colporteur.

Thomas (Jean).

Fouget (Yves).

Savoir (Nicolas), volontaire au bataillon.

Renard (François), volontaire au bataillon.

Marquet (Augustin), volontaire au bataillon.

Renard (Pierre).

Renard (Philippe).

Huvet (Joseph).

Spethe (Dominique).

Cosse (Jean-Marie).

Lemoine (Philippe-François), volontaire au bataillon.

Maigrot (Pierre-Antoine-Victor).

Janson (André).

Chabannes (Jean).

Astrut (Constant-Joseph).

Le Court (Francois).

Joseph (Bernard).

Vissemans (Simon-Louis).

Henault (Etienne).

Barbet (Jean-Claude-Frédéric).

« *Supplément au registre d'enrôlement pour les frontières* » (sur cahier volant) ; les noms ont été reportés sur le registre primitif, au Saint-Esprit :

5 juillet :

Huguenin.

Cazot (Jean-Charles), volontaire.

6 juillet :

Palabo (Emmanuel), écrivain.

Boy (Jacques-Mathurin), bouchonnier.

Thérin (Jean-Baptiste-Antoine), peintre.

Simon (Antoine-Frédéric), ingénieur.

Germain (François), commis de payeur de rentes.

Inscrits seulement au bureau de M. de Curny :

Hanot (Jean-Baptiste), volontaire au bataillon.

Brille (Louis), volontaire au bataillon.

Petit (Jean-Baptiste), marchand de vins.

Soumissionnaires pour payer :

	Sommes données.
Lalouette (Claude-Joseph), capitaine au bataillon [1]..	150 livres.
Pichault de La Martinière (Ch.-Jean), commandant.	200
Jacques Chol, Boscari et Cie.....	» [2]
Parisot (Jacques), capitaine.....	25
La Tache (Pierre-Claude), capitaine.....	50
Loffet (Benoît), volontaire.....	25
Vauchelet (Antoine), caporal de grenadiers.....	25
Dejoly (Jean-François), caporal de grenadiers.....	50
Garriau (Christophe-Urbain), sergent-major.....	12
Trennelle (Moïse-Goudchaud), cap. de chasseurs...	100
D'Ailly (Claude-Thomas) [3].....	200
Bourgoin (Nicolas).....	100
Profilet (François).....	12
Bosquet (Louis).....	50
Chassagnol (Jacques).....	12
Caillier (Valentin).....	10
Nepveu (Pierre-François).....	25
Fourcroy (Antoine-François) [4].....	200
Cahier de Gerville (Bon-Claude) [5].....	200
Naudin (Nicolas-Remy).....	24

1. Avocat aux conseils du roi ; électeur de Paris en 1790 et 1791 ; sous-préfet de Bayeux sous le consulat ; député du Calvados, de 1811 à 1815. (Charavay, p. 44.)

2. La somme n'est pas indiquée sur le registre.

Jacques Chol, capitaine de chasseurs, figure aussi aux enrôlés.

3. Électeur en 1790 et 1791 ; assesseur du juge de paix en 1791.

4. Demeurait alors rue Beaubourg, 23.

Professeur de chimie au jardin du roi (1784), membre de l'Académie des Sciences (1785), député suppléant de Paris à la Convention où il fut appelé à siéger en juillet 1793 ; membre du conseil des Anciens (1795) ; directeur général de l'Instruction publique (1800). Organisa l'École Polytechnique, les écoles de médecine de Paris, Montpellier et Strasbourg, et créa les lycées. — Né à Paris, le 15 janvier 1755, il y est mort le 16 décembre 1809, le jour même où Napoléon le créait comte.

5. Habitait comme Fourcroy et Lalouette, rue Beaubourg, 23.

Avocat au parlement ; administrateur de Paris et procureur syndic adjoint en 1789 ; électeur en 1790 et 1791, ministre de l'Intérieur du 27 novembre 1791 au 15 mars 1792. (Charavay, p. 46.)

Bigouret (André-Nicolas)	12 livres.
Guinard (Jean-François)	12
Passenaud (Bernard)	6
Richard (Jean-Baptiste)	12
Chanlaire (Pierre-Gilles)[1]	200
Chaumont (Jean-François)	10
Thorel (Nicolas)	10
Mansais (Jean-François)	15
Bodenhem (Claude)	6
Grichois (Jean-Louis)	6
Le Masurais (Pierre)	50
Duranton (Pierre)	25
Serre (Louis)	12
Guyon du Chesnois (Antoine-Jean-Baptiste)	6
Dujon	6
Moriceau (Al.-Remy)	6
Ravaut (Jean-Louis-Nicolas)[2]	240
Guthy (Jean)	6
Pouillot (Jean-Dominique)	100
Tourtille (Joseph-Nicolas)	12
Belledame (Martin)	6
Bazin (Frédéric)	12
Fourcade (Jacques)	24
Lauveyat (Thibaut-Étienne)	24
Blandin (Gilbert)	6

6e BATAILLON. — LES FILLES-DIEU.

Commandant du bataillon : GOUJON.

Le registre manque, mais trois pièces volantes se trouvent annexées au registre du bataillon de Saint-Martin-des-Champs.

La première contient cette liste, sous le titre de *Filles-Dieu* :

Boyer.	Pasquer.	Mellet.
Amoche.	Rigoulot.	Marchand.
Guyot.	Delaunay.	Civet.
Faurès.	Foeder (Honoré).	Cuenin.
Javel.	Foeder (Jacques).	Cour (Michel).
Le Brun.	Grare.	Lépine (Henri).

1. Demeurant rue Geoffroy-Langevin ; célèbre cartographe. Décédé à Paris en 1817.

2. Avocat et ancien procureur au parlement. Électeur et membre de la Société des Amis de la Constitution, 1790 ; greffier du 1er arrondissement et électeur en 1791. (CHARAVAY, p. 45.)

Les deux autres pièces sont des certificats pour inscriptions concernant :

Cuenin (Edme-Joseph), du 4 juillet.
Le Brun (Joseph-Bazile).
Pasquier (François), du 7 juillet.

Ces trois volontaires paraissent figurer sur la liste précédente sous les nos 6, 7 et 16. Le premier aurait été omis sur la copie du registre; les deux autres s'étaient présentés au moment où ledit registre venait d'être envoyé : « Habillés et armés complètement, ils désiraient ardemment se joindre aux frères d'armes se dévouant à la défense de la patrie. »

7e BATAILLON. — SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.

Commandant du bataillon : N... [1].

Registre paraphé par Jallier, officier municipal. Enrôlements inscrits sous forme de tableau à six colonnes :

Decaisne (Pierre-Jean-Baptiste-Nicolas), ancien militaire [2].
Laplace (Toussaint), volontaire au bataillon.
Petit (Jean-Eloy), volontaire.
Boulonois (Edme-Guillaume), volontaire.
Hinguet (Joseph), volontaire.
Regnault (Jean-Etienne-Marie), marchand mercier.
Moulin (Louis-Théodore), volontaire [3].
Saunier (Louis-Antoine), volontaire [4].
Blondel (Charles-François-Armand), volontaire.
Caquet (Louis-Nicolas), volontaire.
Legros (Jacques), volontaire [5].
Loliée (Barthélemy-Henry), capitaine des chasseurs.
Deaubonne (Antoine-Victor), ancien militaire.
Guibert (Augustin), perruquier.
Devouge (François-Nicolas), doreur.
Thomas (Jacques-Joseph), tablettier.
Pelé (Jacques), cantonnier.
Bénard (François), tablettier.
Blondin (Pierre-Ambroise), chapelier.
La Biche (Jacques-Thomas), charron.
La Sagne (Pierre), ferblantier.
Milet (Joseph), tablettier.

1. Le nom du commandant ne figure pas sur le registre et nous ne donnons pas le nom du chef inscrit aux Almanachs de 1790, ne pouvant vérifier s'il était alors en fonctions.
2. « Le nommé Decaisne a donné sa démission. »
3. « Démission. »
4. « Le nommé Saunier a donné sa démission. »
5. « Démission » d'office.

Le Duc (Charles), horloger.

Chapuy (François), fabricant de cannes.

Peltier (Pierre-Antoine).

Grelot (Jean-Marie), ferblantier.

Dambly (Louis-François), éventailliste.

Le Roy (Charles), menuisier.

Gontray (Jean-Baptiste), ferblantier.

Alexandre (Henry-Guillaume), éperonnier.

Mermillot (François), tablettier.

Mignon (Jean-François), volontaire.

Racine (Louis), fondeur.

Mercier (Antoine-Hyppolite), éventailliste.

Duranton (Jean-Claude), fils, 16 ans, entrepreneur de bâtiments.

Cot (Jean-Louis), fondeur.

Vigoureux (Antoine), graveur.

Garnier (Louis), charron.

Héricé (Louis-François-Joseph), tablettier.

Héricé (Louis), tablettier.

Héricé (Antoine), doreur.

Cambray (Pierre-François), doreur.

Quantin (Joseph), doreur.

Blaise (Joseph), fondeur.

Poulain (Claude), fondeur.

Bernardet (Pierre-André), charpentier.

Beraud (Raymond), ferblantier.

Dubois (Étienne-Charles), ferblantier.

Doignon (André), fourbisseur.

Godefroy (Thomas), ferblantier.

Couvert (Étienne), menuisier.

Pouchême (Étienne), doreur.

Gabriel (Noël), tablettier.

Duval (Jacques-Philippe), lapidaire.

Le Bègue (Nicolas), orfèvre.

Girard (Jean-François), fort de la halle.

Sauvi (François), faiseur de bas au métier.

Devillers (Louis), faiseur de bas au métier.

Bouchet (Joseph), serrurier.

Levol (Jean-Pierre), menuisier.

Malézieux (Nicolas), tapissier.

Buret (Jean-Dominique), 42 ans, ancien cavalier de maréchaussée.

Renard (Charles-Borrhomée).

Ennuyard (Charles-François-Simon).

Damême (Michel).

Poirier (Jacques), lapidaire.

Norgant (Joseph), ancien militaire.

Tierce (Jean).

Lavergne (Nicolas-Joseph), volontaire.

Fouquet (Charles-Antoine), ancien militaire.

Sauret (Jean-Louis), fourbisseur.

Dumont (Paul-André), polisseur.

Pélissier (Jean-Baptiste), serrurier.

Poiré (Nicolas), 16 ans.

Arnould (Michel), cordonnier.

Moreau (Jean), garçon de magasin.

Vatry (Pierre), tablettier.

Laloy (Noël), cordonnier.

Désireux (Claude-Louis), cordonnier.

Scharff (Jacques-Théodore), 15 ans, menuisier.

Bernabé (Guillaume), menuisier.

Louis (Jacques-Pierre), compagnon vitrier.

Gautier (Pierre), faiseur de bas.

Russerun (Jean-Marie), faiseur de bas.

Mariotte (Jacques), cordonnier.

Ledoux (Jean-Guillaume-Sire), fondeur.

Boulland (Philippe), tourneur en fer.

Jamet (Jean-Louis-Rodolphe), fondeur.

Soutil (Pierre), chirurgien.

Phalaventour (Louis-André), 18 ans, fourbisseur.

Bernard (Charles), 17 ans, tailleur.
Luthier (Jean-Joseph), matelot.
Herogué (Louis-Laurent-François), compagnon menuisier.
Dubois (Pierre-François), fabricant de bas.
Porteau (Jean-Pierre), 17 ans, cordonnier.
Margantin (Philippe-Michel), imprimeur pour tentures.
Jolly (Claude), fondeur.
Taboureux (Siméon-Denis), boutonnier.
Thomasset (Jean-Antoine), sergent-major de chasseurs [1].
Horiot (Nicolas), bijoutier.
Cotteret (Jean), ancien soldat au régiment de Vivarais.
Alexandre (Jean-Baptiste), compagnon orfèvre.
Magdelaine (Nicolas), perruquier.
Marguet (Louis-Nicolas), marchand d'habits brocanteur.
Thevenin (Louis), compagnon sellier.
Serre (Joseph), marchand.
Boileau (Louis), ferblantier.
Charles (Jean-Baptiste), ferblantier.
Dujour (Joseph) [2].
Dollat (Jean-Claude), dit Cadichon.
Mocquot (Charles-Germain).
Auvrois (Nicolas), rubanier.
Garnier (Armand).
Signie (Louis).
Brunot (Pierre), volontaire [3].
Largy (Jean-Baptiste).
Brénot (Jacques).
Étienne (Simon).
Lutie (Joseph), batteur d'or.
Bichot (Sébastien).
Chauvot (Pierre-Laurent).
Cochu (Denis-Nicolas).
Gillet (Pierre-Guillaume).
Rosié (Pierre-Joseph).
Mouton (François-Lucien).
Brivois (François).
Leclerc (Joseph).
Trouvain (Jean-Charles).
Brulfer (Pierre).
Alexandre (Nicolas-Charles)
Baumon (Pierre-Fleury).
Mognier (Pierre-Martin).
Neveu (Joseph-Marie), doreur.
Menin (Antoine-Benoît).
Rondony (Benoît).
Boileau (Joseph-Claude).
Caillet (Jean-Baptiste), ancien caporal d'infanterie.
Fribourg (Antoine), compagnon orfèvre.
Le Tellier (Jean-François), garçon marchand de vin.
Auvigne (Jacques), 15 ans, tablettier.
Jamet (Joseph), bonnetier.
Bazin (Paul-Louis), perruquier.
Lesieur (Gabriel-Sébastien), rubanier.
Delande (Claude-Antoine), serrurier.
Noël (Jean-Pierre-Mathieu), travaillant aux ateliers de charité.
Renard (Nicolas), éventailliste.
Adam (Barthe), travaillant aux ateliers de charité.
Guillot (Jean-Louis), polisseur en acier.
Le Bouffaut (Jean-Gabriel), garçon perruquier.
Lena (Charles).
Oudoir (François).

1. « Démission. »
2. A partir de ce nom, le registre ne mentionne les professions qu'à de très rares exceptions.
3. « Démission. »

Coursier (Mathieu-Julien).
Richard.
Menin (Jean-Charles).
Gremur (Jean-Nicolas).
Fournier (Nicolas).
Tolie (Martin).
Petitpin (Anselme).
Langlois (Jean-Ferdinand).
Coulon (Victor).
Chardonnet (Jacques).
Mahé (Julien).
Douard (Jean-Baptiste-Michel).
Morchoude (Guillaume-François).
Gremon (Jean-Baptiste).
Duchesne (Gilbert), dit Fontaine.
Dumose (Jean-Antoine).
Marcois (Jean-Louis).
Ferré (Henry).
Heber (Claude).
Chopin (Joseph), 16 ans.
Noirot (Pierre).
Coutomène (Étienne).
Flamand (Louis-Guillaume).
Carton (Antoine), ancien militaire.
Dudoit (Jean-Henry), ancien militaire.
Jernie (Christophe), ancien milicien.
Guignon (Antoine), 15 ans.
Gellopé (Jean-Baptiste), ancien dragon.
Vinchenu (Louis-Anne), doreur.
Millet (Noël), tablettier.
Desroches (Jean-Louis), teinturier.
Patouillé (Rémy), fabricant de poupées.
Amant (Georges), cordonnier.
Thiboust (Charles-Antoine), serrurier en voitures.
Casas (Jean-Baptiste), fourbisseur.
Husson (Pierre-Antoine), bijoutier.
Rapienne (Julien).
Giradin (André).
Roussel (Nicolas), tablettier.
Bourgouin (Alexandre-Marie), menuisier.
Robert (Louis), tablettier.
Defrance (Louis-Auguste-François), cordonnier.
Vigord (Pierre-Charles), franger.
Bidault (Pierre-Marius).
Trochu (Pierre).
Devouge (Jean-Félix-Théophile).
Le Loy (Jean-Étienne), compagnon fondeur.
Gammesin (Jean-Louis), compagnon vannier.
Daumé (Antoine), commerçant.
Duthorlot (Jean-Pierre), garçon flaconnier.
Vernet (Jean), laboureur.
Memet (Jean-Baptiste), meunier.
Thamas (Antoine), 16 ans, aide-perruquier.
Deschamps (Pierre), compagnon serrurier.
Michault (Jean-Baptiste), gagne-denier.
Dupré (Étienne), cordonnier.
Gérard (Jean-François).
Journe (Jean-Baptiste), marchand mercier.
Vincent (Louis-François), compagnon argenteur.
Binaud (Louis), peintre.
Binaud (René), laitier.
Derubt (Nicolas).
Lautrière (Cyre), compagnon serrurier.
Guyon (Jean), tablettier.
Lubineau (Alexandre-François), compagnon serrurier.
Lemire (Jean-Alexandre-Henry), compagnon tablettier.
L'Admiral (Pierre), ferblantier.
Lestre (Jean-Baptiste), avocat.
Péant (Gabriel), épinglier.

Roussel (Claude-Joseph), compagnon bijoutier.

Poudavigne (Louis-Jean), compagnon bijoutier.

Laretière (Louis-Michel), graveur ciseleur.

Meriel (Louis-Charles), imprimeur.

Trouverie (Jean-Baptiste), colporteur.

Guimbert (Charles), perruquier.

Enard (Nicolas-Florent), bourgeois.

Nezelle (Jean-Marie), marchand quincaillier.

Plumet (Jean-Marie), horloger.

Rivierre (Philippe), chapelier.

Marcier (Michel), cuisinier.

Mosset (Pierre-Louis), mécanicien.

Vinchenu (Jean-François).

Vinclair (Joseph), menuisier en carrosses.

Vivant (Pierre-Gilles), garçon pâtissier.

Fondeur (Jean-Antoine).

Pichou (Guillaume), ouvrier en bas.

Langlois (Jean-Joseph), ouvrier en bas.

Ignard (Jacques-Victor), perruquier.

Fleury (Jacques-Alphonse), vannier.

Malesieux (Nicolas), garçon tapissier.

Bozec (Charles), 44 ans, musicien.

Colot (Paul-André), polisseur d'acier.

Thomas (Jacques), horloger.

Rochette (Louis), sellier.

Caron (François-Antoine).

Moreau (Claude), compagnon tablettier.

Branchu (Jean-René-Marie), volontaire.

Guillemain (Jean), cordonnier.

Benoit (Edme-Nicolas), ciseleur en boucles.

Marguerie (François-Prudent), bijoutier.

Maître (Jean-François-Pierre), bijoutier.

Rivierre, chapelier.

Benoît (Maximin).

Dufour (Xavier).

Capelain (Joseph), cordonnier.

Sanceret (Dominique), cordonnier.

Comaille (Jean), armurier.

Jeandarme (Jean), charpentier.

Linard (Louis), fruitier.

Derome (Louis), corroyeur.

Courtois (Georges), ancien sergent instructeur.

Bourgeois (Jean-Isidore), ancien soldat au bataillon d'Afrique.

Buchard (Antoine-Joseph), perruquier.

Mouret (Antoine), fort de la halle.

Lemonnier (Henri-Jacques), fondeur.

Oulianx (Louis-Claude), fripier.

Bourguin (Claude), ex-garde française.

Leterte (Jean-René).

Gayet (Jean-Baptiste), perruqier.

Demontreux (François).

Le Male (Jean-Baptiste), bijoutier.

Colmare (Jean-Gabriel), doreur sur métaux.

Laisné (Jean-Louis), joailler.

Frutel (Fulgent), cuisinier.

Montpont (François-Hippolyte).

Jacob (Augustin), peintre éventailliste.

Isaac, menuisier.

Pillot (Joseph), menuisier.

Laire[1].

Brémont fils (Antoine).

D'Haleine (Hubert).

Bazin (Pierre-Edme).

Coquelin (Louis-Pierre).

Cauchèse (Louis).

1. Rayé sans indication de motif.

Midroy (Alexandre).
Motel (Louis-Etienne).
Piotal (Jacques).
Beheran (Pierre-Guillaume).
Léné (Jacques-Marie).
Nottin (Pierre-Louis).
Varet (René-Nicolas).
Ladrieux (Jean-François).
Dufrenoy (Louis), volontaire[1].
Marchais (Louis-Charles), volontaire[1].
Delombre (Louis-Antoine), volontaire.
Dufrinet (Alexis-Jean-Baptiste), ancien capitaine de la garde nationale.

Inscrits au bureau de M. de Curny :

Chorin (Firmin), volontaire.
Feilleux (Marie-Nicolas), doreur.
Lemousseux (Isaac-Jean), perruquier.
Jacquin (Jean-Marie-Nicolas), volontaire.
Salomon (Nathan), caporal de grenadiers.
Lesueur (Guislain-Joseph), volontaire.
Henard (Nicolas-Florent), volontaire.
Guirand (Jean-Louis), volontaire.
Charles (Pierre), volontaire.
Feuchère (Louis-François), volontaire.
David (Joseph), volontaire.
Feuchère (Louis-Mathurin), volontaire.
Neveux (Joseph-Marie), volontaire.
Tilloy (Antoine), volontaire.
Prunier (Lazare), volontaire.
Opportune (Jacques), ancien canonnier au corps de l'artillerie.
Aubry (Pierre), ancien militaire.
Robardey (Antoine), ancien militaire.

M. Durand[2], officier municipal, offre de fournir un homme à l'armée et de l'entretenir pendant toute la guerre à ses frais et dépens

---

8e BATAILLON. — LES ENFANTS-ROUGES.

Commandant du bataillon : N. . . [3].

Ce registre, paraphé par Quin, membre de la municipalité, est sous forme de tableau en 12 colonnes.

24 juin :

Gratien (Pierre-Guillaume), capitaine de grenadiers.
Touzé (Simon-Nicolas), tailleur.
Felin (Jean-Nicolas), bourgeois.
Grevin (Jacques), rubanier.

1. Rayé sans motif.
2. Jean-Baptiste-Léonard, ancien consul de France en Afrique, électeur, officier municipal, membre de la Société des Amis de la Constitution, président de la section des Gravilliers en 1790.
3. Le nom du commandant ne figure pas sur le registre, et nous ne donnons pas le nom du chef inscrit aux Almanachs de 1790, ne pouvant vérifier s'il était alors en fonctions.

Gaybler (Jean), lieutenant, maître d'armes.
Cheneaux (Jean), bourgeois.
Michel (Pierre-Mathurin), plombier.
Robert (Nicolas-François), chaudronnier.
Cauvin (Jean-Joseph), limonadier.
Janny (Nicolas-Laurent), sellier.
Amblard (Louis-Michel), menuisier.
Liebert (Pierre), charretier.
Le Gayeur (Gilles), couvreur.
Filton (Pierre-Nicolas), carrossier.
Dupery (Louis-Joseph), cordonnier.
Fleury (Antoine), cordonnier.
Denizot, sous-lieutenant au bataillon.

25 juin :

Jarle (Charles-Platine), bourgeois.
Delacroix (Adrien-Joseph), bourgeois.
Viriolt (Louis), menuisier.
Asselot (Antoine), sellier.
Gautier (François), menuisier.
Duclois (Pierre), charron.
Sellier (Jean-Baptiste), menuisier.
Girard (Charles), menuisier.
Gateneau (André), boulanger.
Fréville (Victor), bourgeois.
Fonghasse (François), perruquier.
Mariotte (Joseph), peintre.
Ducroz (Marie-François), bourgeois.
Gallard (Jean-Guillier), bourgeois.
Demarque (Hubert-Thomas), rôtisseur.
Alexandre (Louis), argenteur.
Surtin (Gilles-Pierre), menuisier.
Boyenval (Antoine-Benjamin), chaudronnier.
Coqteaulx (César-Auguste), bourgeois.
Du Bosquet (Louis), bourgeois.
Marquin (Laurent), perruquier.
Gresson (Samson), chirurgien.
Couturier (Louis-Nicolas), horloger.
Gougon (Louis-François), bourgeois.
Laporte (Louis-Henri), tailleur.
Fleury (Joseph), sellier.
Cheron (Jean-François-Michel), perruquier.
Tripier (Jean-Baptiste), ferblantier.
Jacary (Claude), fondeur.
Grate (Jean-Pierre), brossier.

Tous appartenant au bataillon.

Inscrits au bureau du commissaire général :

Aubertin (Didier), tailleur.
Gillard (Pierre), maître en chirurgie, chirurgien-major au bataillon.
Gambard, grenadier[1].
Daigremont (Guillaume-François), ancien dragon.
Gelin, volontaire[2].
Paris (François-Louis), bourgeois.
Touzé.
Loysel (Claude).

1. Engagement du 8 juillet.
2. Engagement du 11 juillet.

9e BATAILLON. — SAINT-LAURENT.

Commandant du bataillon : GUYON DE FRÉMONT.

Etienne Moulle, notable, paraphe le registre, ouvert le 29 juin et ayant pour titre :

« *Noms, surnoms, âges, lieux de naissance, qualités, demeures, années de service, armements, dates de l'enrôlement et signatures de MM. les citoyens qui ont fait leurs soumissions pour partir sur les frontières au premier ordre, conformément au décret de l'Assemblée nationale du . . .* »

29 juin :

Labrache (Jean-Baptiste), cordonnier.
Roblin (Claude-Étienne), menuisier.
Chabroche (Pierre), gagne-denier.
Velly (Nicolas-Adrien), grainetier.
Thiebault (Denis-Louis), journalier.
L'Hôpital (Jean-François), compagnon-peintre.
Gardy (Joseph), journalier.
Moger (Jean-Baptiste), menuisier.
Thuillier (Louis), menuisier.
Landart (Zacharie-Antoine), gazier.
Gouffé (Antoine-Honoré), menuisier.
Penelle (Jean-Nicolas-Baptiste), serrurier.
Bertrand (Pierre-Antoine), gazier.
Toffiés (Pierre), gazier.
Boncot (Étienne), peintre en porcelaines.
Colliant (Pierre), cartonnier.
Hamelin (Thomas-Louis), ouvrier en bas.
Leblond (Jean-Louis-Antoine), ouvrier en bas.
Boutard (Éloi), boutonnier.
Ouvry (Jean), boutonnier.
Bricon (Pierre-François), menuisier.
Hérolt (Pierre), compagnon joaillier.
Charmandré (Barthélemy), menuisier.
Lameret (Jean), 16 ans, imprimeur.
Meunier (Pierre-Jean), jardinier.
Loron (Céleste-Auguste), gazier.
Énequet (Jean-Baptiste), doreur.
Mesier (André), 16 ans, cordonnier.
Le Preux (Jean-François), amidonnier.
Faugère (Louis), gagne-denier.
Gilbert (Nicolas-Charles), sculpteur.
Dequer (Pierre), serrurier.
Bronvel (Edme), sculpteur.
Andrieux (Urbin), 16 ans, gazier.
Rivard (Jean-Baptiste), bijoutier.
Remy (François), journalier.
Barthélemy (Sébastien), journalier.
Haumont (Nicolas), journalier.
Benoist (Maximin), scieur de long.
Carré (Denis-Antoine), cloutier en cuivre.
Bodemond (Georges), garçon marchand de vins.
Cagniard (Jacques-François), journalier.
Langolfe (Pierre), journalier.
Clauset (Jean), compagnon maçon.
Lambert (François), compagnon maçon.
Godart (Philippe), apprenti sculpteur.
Mister (Jean-Antoine), compagnon maçon.

Miller (Nicolas), compagnon maçon.
Lucas (Antoine), porcelainier.
Goufé (Louis-Marie), fondeur.
Deliscourt (Étienne), gazier.

30 juin :

Salomon (Charles), tablettier.
Troussette (Jean-Pierre), boutonnier.
Gérard (Jean), remouleur.
Porson (Jean), remouleur.
Lécuyer (François), compagnon fondeur.
Startk (Christian), tailleur d'habits.
Laruelle (Jean-Baptiste-Antoine), ferblantier.
Sedaine (Jean-Baptiste), menuisier.
Dion (Jean-François), scieur de pierres.
Morissart (Jacques-Nicolas), tisserand en coton.
Dautremont (Nicolas), journalier.
Paillot (François), journalier.
Bouliette (Augustin), journalier.
Mufat (Nicolas), journalier.
Josset (Louis-Hubert), bourrelier.
Carrolay (Georges-Nicolas), imprimeur en papiers peints.
Beaugé (Jean-Baptiste), journalier.
Bondy (Balthazar), tailleur d'habits.
Baurin (Nicolas), carrier.
Leseur (Philippe), cordier.
Guiot (Arnoud), scieur de long.
Hemer (Pierre), journalier.

1er juillet :

Russe (Grégoire), cordonnier.
Driant (Jean-François), tailleur d'habits.
Bertran (Mathieu-Louis), émailleur.
Coppieré (Jean-François), journalier.
Bouclière (François), peintre.
Robert (Pierre-Joseph), journalier.
Gatierre (Jean-Charles), journalier.
Delandre (Jean-Baptiste-Guillaume), metteur en œuvre.

2 juillet :

Driant (Jean-Nicolas), journalier.
Vaillant (Jacques-Nicolas), chapelier.
Durpy (Jean-Baptiste), limonadier.

Enrôlements reçus au commissariat général :

Beaujoint (Jean), ancien militaire.
Gautier (Pierre), chasseur au bataillon [1].
Paris (Georges), lapidaire [2].

1. Engagement du 15 juillet.
2. Engagement du 19 juillet.

10e BATAILLON. — LES PÈRES NAZARETH.

Commandant du bataillon : COQUELIN.

Registre paraphé par Quatremère, membre de la municipalité.

« *Citoyens qui se sont fait enregistrer pour partir pour les frontières* » :

26 juin :

Thibout (Victor), épicier.

Cotte (Robert), praticien.

Guyot (Jean-Pierre), volontaire.

Fournier (Marie-Joseph), doreur.

27 juin :

Bruno (Jean-Jacques), graveur.

Vasseur (Noël-Nicolas), maître fournier.

Jaquinet (Jacques-François), domestique.

Louiset (Pierre-François), ciseleur.

Jacquinet (Julien), clerc de notaire.

Noël (Louis-Victor), confiseur.

Hennequin (Jean-Victor).

28 juin :

Noël (Nicolas-François), 50 ans, lieutenant au bataillon.

Mézières (Antoine-René), volontaire.

Crétaine (Louis), imprimeur en indiennes.

Faucheur (Denis-Michel), jardinier-fleuriste.

Richard (Jean-Baptiste-Étienne), serrurier en ressorts.

29 juin :

Berson (Guy-Adjator), marchand de vins, charcutier.

Saunier (Charles-Nicolas), peintre en miniature.

Terray (Denis-Jean), ex-sous-lieutenant au bataillon.

30 juin :

Toffier (Pierre-Jacques), menuisier.

Talbot (Henry), charpentier.

Davenne (Jacques), bijoutier.

Barré (Philippe-Étienne), chapelier.

Moynet (Louis), boulanger.

1er juillet :

Gardon (Louis-Guillaume), fondeur.

Gomain, capitaine des chasseurs du bataillon.

Davenne (Charles-Louis), gazier.

Bauchet (Étienne), garçon pâtissier.

Martineau (Jean-Joseph), garçon perruquier.

Tassier (Charles), gagne-denier.

« Un grand nombre de citoyens sont inscrits au comité de la section, qui s'est chargé de vérifier leur domicile [1].

COQUELIN, *commandant du bataillon.* »

1. « Avant que la municipalité eut envoyé des registres aux commandants des bataillons, le comité de la section avait pris les noms de ceux qui se présentaient pour ce service. Le corps municipal ayant arrêté que les registres lui seraient remis le 3 juillet, le comité m'a renvoyé les notes qu'il avait prises, et j'ai été obligé d'enregistrer les citoyens tels qu'ils étaient inscrits sur les registres du comité... » (COQUELIN, commandant du 10e bataillon, 3e division, à M. de Curny, 5 juillet 1791, lettre annexée au registre.)

Inscriptions faites chez M. de Curny :

Ricard (Louis), cuisinier[1].
Haubertin (Didier), 45 ans, tailleur[2].
Belfort (Antoine-Jean-Louis), compagnon sellier[3].
Louiset (Jean-François)[4].

« *Citoyens qui désirent concourir par des secours pécuniaires à la défense de la patrie* »:

M. Nizard, officier municipal, a fait sa soumission pour la somme de 100 livres.
M. Harger, commissaire de section, pour la somme de 50 livres.

QUATRIÈME DIVISION.

1er BATAILLON. — SAINT-JACQUES-L'HÔPITAL.

Commandant du bataillon : GALLET LE JEUNE.

Le Sourd, membre de la municipalité, a paraphé le registre.

« Je soussigné (*prénoms, nom, âge, taille, profession, domicile*) m'engage de servir conformément à la délibération du conseil général de la commune du 24 juin 1791 et à l'instruction de M. le Commandant général mise à l'ordre du 25 juin courant. »

27 juin :

Bertrand (Jean-Baptiste), postillon.
Pasquier (Jean-Pierre), compagnon doreur.
Petel (François-Crescent), commis marchand.
Perignon (Auguste-Daniel), bijoutier.
Dubenca (Arnaud), coutelier[5].
Chaumet (Pierre-Jean), garçon limonadier.
Valleton (Pierre), sculpteur.
Taupin (Pierre), régisseur d'une terre.
Toutain (François-Denis), architecte.
Vallot (Jean), boulanger.
Jognes (Denis), bonnetier.
Nado (Jean-Charlemagne), garçon pâtissier.
Legrand (Laurent-Pierre), garçon limonadier.
Deneuchâtel (Pierre), clerc de procureur.

1. Enrôlement du 5 juillet.
2. Enrôlement du 7 juillet.
3. « Le sieur Belfort dans l'espérance de partir a fait toute la dépense depuis le 1er enregistrement. »
4. Enrôlement du 15 juillet.
5. « Ledit sieur a demandé son congé. » D'après une note annexée au registre, a dû se faire réinscrire.

Durat (Jean-Baptiste), élève en pharmacie.

Fouquet (Jacques-Marie), plumassier.

Jouveaux (Joseph-Robert), cordonnier pour femmes.

Durupt (Sébastien-Cyrille), cordonnier pour hommes.

Largillière (Antoine-Jacques), cordonnier pour femmes[1].

Le Roy, 16 ans.

Corby (Pierre-Louis), tapissier.

Masqueray (Jean-Georges-Stanislas).

Ravin (Pierre-Thomas), porte-sac.

Rolin (Gabriel), cordonnier pour hommes.

Renault (Nicolas), perruquier.

Gravelin (Jean-Joseph), décorateur de salle et fleuriste.

Van Brempt (Jérôme), garçon bottier.

Auniette (Jean), cordonnier pour hommes.

Abbal (Etienne), cordonnier pour hommes.

Legrain (Antoine-Joseph), cordonnier pour hommes.

Cartereau (Louis-Marie), écolier de réthorique.

Finet (Jean-Baptiste).

Bled (Jean-Marie), garçon serrurier.

Metrié (Charles-Claude), fondeur.

Barthelemy (Julien)[2].

Hétru (Charles).

Médard (Louis-François), orfèvre.

Guillet (Jean-Gabriel), tailleur.

Colin (Meinrad), maître d'armes.

Piquenard (Pierre-Philippe), bourgeois.

Cottereau (Mathieu), brossier.

Bonniaux (Louis-Thomas), 50 ans, cordonnier pour hommes.

Pérignon (Jacques-Pierre), orfèvre.

Chevalier (Louis-Auguste), travaillant à la halle.

Hermon (Pierre-Emé), garçon jardinier.

Robinet (Charles), tailleur.

Ledoux (Jean-Baptiste), marchand de mousseline.

Patault (Gabriel), courtier cantinier.

Stolle (David), cordier.

Boilleau (Jean-Jacques), émailleur.

Grayot (Joseph-Carle), boutonnier pour la troupe.

Juteau (André-Henry), serrurier.

Guyon (Pierre), cordonnier pour femmes.

Pousseur (Jean-Denis), cordonnier pour femmes.

Janssens (Jean-Pierre-Gabriel), musicien.

Leroux (Jacques), serrurier.

Prin (Antoine), sans état.

Verneuil (Louis-Ignace), journalier.

Allin (Claude-François), garçon boucher.

Favre (Jacques), commissionnaire.

Legros (Claude-François), garçon boucher.

Balleu (Jean-Louis), mercier.

Brurgale (Jean-Jacques), 16 ans, menuisier.

Farny (Pierre), plumassier.

Coipel (Jean-Adrien), garçon boucher.

Noiroux (François-Nicolas), marchand de coton.

Messager (Charles-Jean), marchand de coton.

Geffroy (Charles), tapissier.

Dion (Etienne-Remy), garçon marchand de vins.

1. « Ledit sieur a demandé son congé. »

2. « Ledit Barthélemy a demandé son congé dans la journée. »

Devallez (Jean), garçon d'auberge.

Ecosse (Respis), employé aux travaux publics.

Laury (Claude-Samuel), 16 ans, perruquier.

Debire (Antoine-Michel), 15 ans 1/2, travaillant à la halle [1].

Laurent (Jacques), négociant [2].

Colibert (Jean), plumassier.

Duchesne (Michel-Nicolas), tapissier.

Paulin (Charles), menuisier.

Morin (Jean), tourneur.

Legné (Jean-Baptiste), marbrier.

Tinchand (Henri), 16 ans, travaillant aux travaux publics.

Le Terte (Louis-François), perruquier.

Lambert (Laurent), peintre en bâtiments.

Cartaud (Pierre), cordonnier pour hommes.

Chall (Georges), cordonnier pour femmes.

28 juin :

Mallent (Joseph), bonnetier.

Hanquet (Jacques-Eustache), compagnon bonnetier.

Colin (Hubert), compagnon bonnetier.

Fournier (Claude), compagnon bonnetier.

Hugot (Jean-Baptiste), menuisier.

Bardoux (Jean-Désiré), 15 ans, ancien élève du dépôt des gardes françaises [3].

Beaufort (François-Joseph), fruitier.

Lemoine (Jules-Baptiste), perruquier.

Emé (Joseph-Victor), culottier.

Marin (Pierre-François), boulanger.

Dessesquel (Gilles-Mathurin), metteur en œuvre.

Blemortier (Pierre-Isidore), ébéniste.

Langlois (Pierre), cordonnier.

Chantrel (Antoine), chocolatier.

Oder (Hubert), sans état.

Follet (Jean-Marcel), garçon marchand de vins.

Mainadier (Jean-Raymond), garçon tailleur.

Gautier (François-Henry), cordonnier.

Lespes (Charles), 16 ans, cordonnier.

Trouillon (Auguste), commis.

Hache (François-Jean-Baptiste), commis chez un banquier.

Moreau (Marie-Martin), chasseur au bataillon.

Moreau (Jean-François-Claude), graveur.

Berthault (Pierre-Nicolas), potier d'étain.

Devauchaux (Louis-François), brossier.

Bonvin-Dufour (Joseph), 16 ans 1/2.

Riffel (Pierre-Germain), boucher.

Meroux (Pierre), perruquier.

Vincent (Victor), tapissier.

29 juin :

Fourquin (François), postillon.

Gramet (François), tabletier.

Mathieu (Antoine).

Berson (Louis-Georges), tapissier.

Charlet (Étienne), chirurgien.

Chatagnat (Ignace).

Fournier (Jean-Baptiste).

Gilles (Jean-Michel), tapissier.

Piffault (Jean-Louis-François), épicier.

Labarbe (Bernard), cordonnier.

Mussot (François), galonnier.

Vaudour (Louis-Aimable), pâtissier.

1. « Ledit sieur Antoine-Michel Debire a demandé son congé le 28 juin 1791. »
2. « Ne peut partir. »
3. « Ledit Jean-Désiré Bardoux a demandé son congé le même jour. »

Chatagnat (Jean-François), metteur en œuvre.

Virigny (Mathieu), occupé aux travaux publics.

Rouyer (Jean-Baptiste-François), marchand mercier.

Vautier (Jean-Jacques), marchand courant les rues.

Lecharre (Louis), cordonnier pour hommes.

Labrice (Joachim), cordonnier pour hommes.

Vivier (Pierre-Nicolas), sculpteur en cuivre.

Vignon (Claude), cordonnier.

Meunier (Louis), éperonnier.

Bernier (Jean-Charles), sculpteur.

Gaurent (Pierre).

Pora (Jean-Baptiste), tailleur.

Bierry (Jean-François-Joseph), marchand de vins.

Hude (Michel), 12 ans 1/2 [1].

Gilles (Louis), tailleur.

Cousin (Claude-François-Dieudonné), tapissier.

30 juin :

Leclerc (Isidore), perruquier.

Barret (Jean-Marie), serrurier.

Nolle (Jean-François), cordonnier.

Chappotteau (Joseph), pâtissier.

Lionnet (Jean-Antoine), cuisinier.

Franc (Antoine), perruquier.

Dupré (Jean-Baptiste).

Bertrand (Bernard), postillon.

Le Haranger (Bazile), perruquier.

Deronssoy (Charles-Nicolas), boutonnier [2].

Baron (Jean-Claude), cuisinier.

Coste (Antoine), porteur d'eau.

Landais (Pierre), garçon maçon.

Duramcau (Jacques-Philippe), commis.

Choudey (Michel-François), menuisier.

Dupreuil (Alexandre-Joseph), courrier de banque.

Monica (Alexandre-Louis), garçon apothicaire.

Barré (Pierre), tabletier.

Bourdon (Guillaume), postillon.

Mottelé (Louis), postillon.

Jeanneras (Célestin), 16 ans.

Patin (Philippe), cordonnier.

Demont (Adrien), cordonnier.

Hennebert (François), cordonnier.

Favreau (Antoine), boutonnier.

Lion (Charles-François), perruquier.

Margaux (Jacques), perruquier.

1er juillet :

Dudouit (Jean-Pierre), domestique.

Giroult (François-Bernard), commis marchand.

Falagne (Clément), tapissier.

Bazelot (Jean-Baptiste), employé aux travaux publics.

Thoumin (Pierre-Noël), pâtissier.

Grappin (Augustin-Georges), bourrelier.

Le Roux (Jean-Robert-François), ferblantier.

Asselin (Jean-Baptiste), occupé aux travaux publics [2].

Louis (Pierre), cocher.

Humbert (Jean-Baptiste), domestique.

Barrel (Louis-Marie), serrurier.

Roynet (Jean-Baptiste), boulanger.

Royer (Jean-Henry), 45 ans, boutonnier.

Renault (Jean-Pierre), bijoutier.

Tessier (Jacques), garçon d'écurie.

1. « S'engage comme tambour. »
2. « Le dit sieur a demandé son congé.

Lelièvre (Jean-Baptiste), sculpteur.
Dutuc de Lagardère (Henri-François), 42 ans, cordonnier.
Philippe (Jacques), boulanger.
Tuilleau (Jacques), chandelier.
Kiéner (Joseph), perruquier.
Vincent (François), ancien soldat au régiment de Flandre.
Dennetier (Jean-Baptiste), ancien militaire.

Inscrits au bureau de M. de Curny, commissaire général :

Larue (Louis-Alexandre), charpentier.
Le Marié (Charles-Nicolas), marchand tapissier.

2e BATAILLON. — BONNE-NOUVELLE.

Commandant du bataillon : MATHIEU.

Quatremère, membre de la municipalité, a paraphé le registre, sur lequel sont inscrits, par compagnies, « *MM. les volontaires du bataillon pour le départ des frontières, juin* 1791 ».

Chaque compagnie fait l'objet d'un tableau à douze colonnes (noms, prénoms, âge, taille, profession, services militaires, services dans la garde nationale, fusils, sabres, gibernes, effets, observations), et les volontaires ont signé en bas du tableau de leurs compagnies respectives.

Grenadiers.

Armet (Jean-Nicolas), lieutenant de grenadiers, négociant.
Popon de Maucune (Antoine-Louis), bourgeois.
Cardinal (Grégoire), bourgeois.
Mathieu (Ambroise), bourgeois.

1re compagnie, Maurin, capitaine.

Lefebvre (Louis-Jacques), menuisier.
Laburnie (Jacques-Hubert), bourgeois.
Piont (Edme), bourgeois.
Godefroy (Joseph-Jean), bourgeois.
Bréant (Charles), bourgeois.
Gauchard (Jean), bourgeois.
Lesterlin (François-Martin), gainier.
Duvilar (Marie-Adrien), bourgeois.
Gauchart (Louis-Pierre), bourgeois.

2e compagnie : Caron, capitaine.

Cardon (Bruno), bourgeois.
Banse (Claude-François), peintre.
Derousois (Charles-Nicolas), bourgeois.
Labé (Jean-Joseph), épicier.
Chéron (Louis-Charles), bourgeois.
Lefort (Pierre), bourgeois.
Debrie (Louis-Magnus), boutonnier.
Laisné (Aldebert), bourgeois.
Banse (Claude-Joseph), bourgeois.
Tardy (Jean-Sylvestre), bijoutier.

Pulleu (Alexis-François), passementier.

3e compagnie : Gonderville, capitaine.

Maire (Pierre), bourgeois.

Traverse (Martial-François), charpentier.

Camus (Louis-Nicolas), traiteur.

Carrière dit Saint Germain (Louis-Antoine), maître d'armes.

Mircourt (Charles-Edouard), imprimeur.

Bontemps (Pierre), sellier.

4e compagnie : Le Large, capitaine.

Chuquier (Pierre-Gabriel), bourrelier.

Raguet (Louis-Athanase), bijoutier.

Jamy (Charles-Philippe), joaillier.

Bandequin (Michel), tapissier.

Delormel (Louis), bourrelier.

Lavigne (Pierre-Louis), limonadier.

Le Blanc (Alexandre), tapissier.

Bertier (Jean-Claude), tailleur.

Chasseurs.

Boudier (Denis), coiffeur,

Molliens (Pierre-Jean), tapissier.

Ducreux (Louis-Antoine), tapissier.

Garnier (Alexandre), épicier.

Canonniers.

Godin (François-Pierre), bourgeois.

Tirmont (Jacques-Augustin), serrurier.

RÉCAPITULATION.

Bataillon de Bonne-Nouvelle.

Compagnie de grenadiers			4
1re	—	de volontaires	9
2e	—	—	11
3e	—	—	6
4e	—	—	8
	—	de chasseurs	4
	—	de canonniers	2
			44 volontaires.

Certifié, ce 24 juillet 1891.

MAHIEU, commandant du bataillon.

Tous avaient les effets d'ordonnance et étaient armés d'un fusil, d'un sabre et d'une giberne.

Noms des personnes qui ont souscrit ou consigné une somme pour habiller des volontaires pour aller aux frontières :

Gillot, bourgeois, a donné pour habiller et équiper Lefebvre et Lesterlin	200 livres.
De Saint-Cristaux, chef de la 4e division, a donné pour deux volontaires	200 —
Delarue, payeur des rentes, pour trois volontaires	300 —
A reporter	700 livres.

Report.....	700 livres.
Mahieu[1], commandant du bataillon, pour deux volontaires...	200 —
Goupil, ci-devant secrétaire du roi, pour deux volontaires....	200 —
Page, agent de change, pour deux volontaires.....	250 —
Texier, banquier, a donné 30 livres et une soumission de 24 livres par mois pendant une campagne pour haute paye de huit volontaires à 3 liv. chaque : 288; soit.....	318 —
Les quatre sergents-majors des compagnies de volontaires n'ayant pas encore remis leur compte, l'excédent de leur recette peut monter à environ.....	1,430 —
	3,098 livres.

3e BATAILLON. — SAINT-LEU, devenu LA JUSSIENNE.

Commandant du bataillon : JANNIN.

Le registre a été commencé le 27 juin pour recevoir « *l'inscription nominative des bons citoyens disposés à se dévouer à la défense des frontières, en exécution de l'article XIV de la loi du 15 juin* 1791 ».

Jannin (Pierre-Gabriel), électeur de 1789 et du Comité permanent le 13 juillet audit an, capitaine de grenadiers ; électeur de 1790, commandant actuel du bataillon de La Jussienne[2].

Duhamel (Jacques-André), maître menuisier.

Grapin (Laurent), négociant.

Dousson (Antoine), maître tailleur.

Filleul (Alexandre-Martin), bourgeois de Paris.

Dechard (Jacques-Honoré), commis-marchand[3].

Diacre (Charles-Louis-Claude), bourgeois.

Favre (Pierre-Louis), l'aîné, bourgeois.

Brunet (Jean-Charles), élève en pharmacie des hôpitaux militaires.

Bail (Pierre-Jean), perruquier.

Dubrulle (Jean-François), cordonnier.

Loyseau (Charles-Auguste), commis-marchand.

Laurent (Philippe-Louis), bijoutier.

Piedecoq (Jean-Baptiste), élève de l'académie de peinture[4].

Antoine (Toussaint-Nicolas), compagnon orfèvre.

Brissebarre (Louis), commis surnuméraire.

1. Jean-Martin, électeur en 1790 et 1791.

2. « En cas que ses affaires ne lui permettent pas de partir, il fournira le solde d'un homme. »

3. « Le commandant du bataillon observe que les parents du sieur Dechard s'opposent au départ de leur fils ; ainsi il ne faut pas compter sur lui, quoique faisant bien son service au bataillon. Ce 4 juillet 1791. »

4. « Le commandant du bataillon observe que les parents du sieur Piedecocq s'opposent à son départ pour raisons de famille. Ce 4 juillet 1791. »

Gambier (Antoine), garçon quincaillier.

Favre (Louis), ébéniste.

Gatine (Nicolas-Louis), sergent-major et instructeur du bataillon, fabricant de gaze.

Féart (François-Nicolas, architecte.

Desclait (François-Julien), garçon imprimeur.

Bouquin-Derosier (Charles-Gabriel), ancien militaire, sergent-major des chasseurs.

Baullier (Benjamin), horloger.

Filleul (Armand-Charles), bourgeois.

Lecointre (Pierre-Nicolas), architecte.

Belin (Philippe-Joseph-Louis), ancien sous-officier.

Chatrane (François), volontaire au bataillon.

« Arrêté l'enregistrement des volontaires, conformément au décret, au nombre de vingt-cinq hommes sûrs. Ce 30 juin 1791 au soir. »

JANNIN, commandant de bataillon.

4e BATAILLON. — SAINT-LAZARE.

Le registre manque.

5e BATAILLON. — SAINT-OPPORTUNE.

Commandant du bataillon : VANOT.

Le registre a été ouvert le 27 juin 1791 ; il commence ainsi :

Les soussignés et ci-dessous désignés ayant connaissance de la loi du 15 de ce mois et de l'arrêté de la municipalité du 22 courant, se sont présentés pour faire leur soumission pour le service des frontières, promettant partir au premier besoin :

Bardet (Ambroise), le premier inscrit, commis chez M. Roullet, président de la section des Innocents, est chargé de recevoir les inscriptions par le commandant du bataillon.

Dans ce bataillon beaucoup d'inscrits ont 17, 18 et 19 ans. Un certain nombre ont manifesté le désir de passer aux îles.

Bardet (Ambroise).

Brenu (Pierre-Antoine), marchand de vins.

Lambert (Louis), marchand fruitier.

Alexis (Charles), garçon fruitier.

Richet (Jean-François), épicier.

Gallerand (Guillaume-Barthélemy), fruitier oranger.

Pochet (André-Victor), épicier.

Notta (Pierre-Etienne), épicier.

Herbelleaut (Jean-Jérôme), fruitier oranger.

Baratier (Jean-François), peintre en bâtiments.

Lambert (Alexandre), garçon fruitier.

Thérier (Pierre), garçon perruquier.

Michel (Joseph), garçon papetier.

Durfort (Jean-Baptiste-Nicolas), journalier.

Goupil (Nicolas), garçon marbrier.

Bruyer (Louis-François), compagnon tabletier.

L'Enfant (Alexandre)[1].

Cheron (André-Romain-Nicolas).

Canier (Charles), compagnon orfèvre.

Huguet (Jean-Louis-Marie), fruitier oranger.

Coquet (François), cordonnier.

Roisin (Louis), garçon marchand de vins.

Patri (Louis-Pierre).

Cuperd (Gérard), 16 ans.

Poutrin (Jean-Claude).

Joignot (Louis-Michel).

Fichaux (Jean).

Hulin (Jean-Philippe).

Gourdain (Louis-Joseph), vinaigrier.

Bertot (Joseph), 16 ans, fruitier.

Poutrain (Jean-Louis).

Rousseau (Jean-Lambert), 16 ans.

Baudouin (Aimé-François), 16 ans.

Mailliard (Pierre-Joseph), fruitier.

Tirot (François), 15 ans.

Galois (Edme), ancien piqueur du canal de Bourgogne.

Monté (Marc-Antoine).

Berthe (Louis).

Billion (Jean-Baptiste), compagnon menuisier.

Perraud (Barthélemy).

Chiquet (Noël-Constantin).

Lamarre (Pierre), marchand fruitier.

Choury (Charles).

Guillaumot, vitrier.

Jubert (Jean-Nicolas).

Le Borgne (Louis).

Gallien.

Barbier (Félix-Théodore).

Menain (Julien).

Ganet (Jacques)[2].

Chapelle (François)[2].

Boutin (Jacques).

Cadet (Marie-Marc)[2].

Dru (Jacques), ancien canonnier-matelot[2].

Saint-Martin (François-Paul), 16 ans.

Didier (Jean-Baptiste).

Simon (Jean-Baptiste), ancien militaire[3].

Decourcelle (Jean-Samuel)[3].

Monnehay (Louis), 15 ans.

Vial (François).

Joubert (Pierre-Louis), garçon boutonnier[3].

Liard (Nicolas), garçon doreur.

Toqué (Joseph-Mathurin), brocanteur.

Bouché (René), 16 ans, gagne-deniers.

Deschamps (Joseph-Eloi), garçon épicier.

Fauxcheux (Pierre)[2].

Matte (Jean), garçon libraire.

Le Marle, garçon épicier.

Goyon (Nicolas).

Huet (Jean-Baptiste-François), 16 ans.

Legris (Jean-Baptiste), brocanteur.

Coustalin (Jacques), brocanteur.

Bruyer (Jacques-Etienne).

1. « Nul. Réclamé par son père mourant et sa mère. »
2. « S'engage seulement pour être boulanger. »
3. Rayé sans indication de cause.

Gorge (François), garçon perruquier.

Gorge (François-Etienne), garçon perruquier.

Gorge (Philippe-Pascal), garçon perruquier.

Gorge (Jean-François), garçon perruquier (les quatre frères).

Usquin (Jean), garçon perruquier.

Navarre (Louis), garçon perruquier.

Jobart (Jacques-Marie), garçon perruquier.

Mailliet (Paul-André), garçon charcutier[1].

Legros (Nicolas), garçon perruquier.

Boyard (Pierre), compagnon doreur.

Landrin (Louis-Gabriel).

Roger (Louis).

Bailly (Louis-Joseph), commissionnaire.

Michel (François).

Ouvreleur (Jacques), marchand de chevaux.

Cartot (Etienne)[2].

Logerot (Antoine).

Perrot (Jean-Baptiste).

Thiard (René).

Thiard (Antoine).

Chrétien (Jean)[3].

Saint-Genest (Gustave), garçon perruquier.

Sauvé (Grégoire), garçon perruquier.

Galabert (Claude), garçon tourneur.

Le Roy (Guillaume-Favé), 14 ans, garçon fruitier[3].

Le Grand (Jean-Baptiste-Michel).

Sirras (Pierre-Charles)[3].

Bertrand (Jean-Etienne-Augustin).

Franchomme (Laurent-Victor).

Biquet (André), 15 ans.

Lesourd (Etienne-Charles), 15 ans.

Thomas (Antoine-André), 14 ans[3].

Chevillard (Etienne).

Moinet (Augustin).

Courty (Etienne).

Mailliet (Paul-André).

Coubret (Etienne).

Grandval (Guillaume).

Roger (Jacques), cordonnier[3].

Laurent (Jacobus), cordonnier.

Lespart (Louis-Nicolas), garçon tailleur[3].

Chatigny (Jean-Baptiste), ouvrier en chapes.

Marchand (François-Maximilien), ancien militaire.

Gouverneur (Henry), ancien militaire.

Pelletier (Jacques).

Cuvillier (Jean-Charles).

Lomone (Jean-Baptiste), garçon peintre.

Delaune (Marcel), garçon fruitier.

Hébert (Jean-Nicolas)[3].

Huet (François).

Joinot (Louis), garçon fruitier.

Japiot (Jean-Baptiste).

Muteau (Louis), garçon marchand de vins.

Marmier (Nicolas-Toussaint), garçon frangier.

Poinsot (Nicolas-Joseph), maître-peintre en bâtiments.

Gourdain (Nicolas-François), garçon menuisier.

Le Roux (Pierre-Etienne), ex-garde française.

Dusap (Denis), garçon perruquier.

Gateaux (Michel), journalier.

Guinois (Mathieu), garçon boulanger.

Ménard (Jean-François), garçon boulanger.

1. Rayé sans indication de motif.
2. « Désirant partir comme boulanger. »
3. Rayé sans indication de motif.

Pronier (Pierre-Guilain-Bonaventure), garçon boulanger.

Couture (Louis), ancien militaire au service de l'empire d'Allemagne.

Farcy (Claude), garçon marchand de vins.

Kerwick (Nicolas-Fernand), 16 ans, garçon perruquier.

Caussin (Laurent-Nicolas-Baptiste), garçon boulanger.

Tirot (Gabriel), commissionnaire.

Bernard (Echenider), garçon arquebusier.

Le Grand (Louis-Léonard), compagnon marbrier.

Martin (François).

Bonnard (Pierre-Joseph).

Prévost (Christophe-François), ferblantier.

Gorgu (Nicolas-François), garçon boutonnier.

Nogues (Marc), tailleur.

Piravot (Etienne).

Meunier (Augustin), épicier.

Gauthier (Pierre-Henry), garçon corailleur.

Duprat (Pierre), garçon perruquier.

Grappe (Nicolas-Maurice-François), brocanteur.

Préaux (Jean-Jacques), garçon vitrier.

Marcy (Jean-François), garçon perruquier.

Saron (Charles), garçon perruquier.

Vandererayee (François).

Jauvin (Claude-Joseph), garçon marchand de vins.

Lesueur (Jean-François).

Moreaux Louis), peintre doreur[1].

Talon (Antoine), maître vitrier.

Loisel (Jean)[1].

Le Roy (Pierre).

Tartif (René).

Landeais (Pierre).

Dargerre (Jean-François).

Guingat (Etienne).

Legnay (Jacques).

Bardonneau (Luc), ancien militaire.

Bardoux (Jean-Désiré).

Debire (Antoine-Michel).

Consedott (Pierre).

Bemet (Pierre), garçon fruitier.

Braseru (Honoré), garçon fruitier.

Masson (Pierre-Louis), marchand d'habits.

Boulle (Etienne-Alexandre).

Perret (Jacques).

Ancelain (Jean), garçon menuisier.

Lieuvin (Pierre).

Chiriaux (Louis-Gabriel), ci-devant employé aux fermes.

Charpentier (Jean-Baptiste-François-Joseph), ci-devant employé aux fermes.

Barbarin (Louis), journalier.

Trouchot (François), ouvrier maçon.

Bourgeois (Pierre-Joseph), garçon vitrier.

Pillout (Joseph), garçon boulanger.

Maillard (Jean), garçon boulanger.

Delanos (Jean-François), garçon tailleur.

Galimard (Pierre-Guillaume).

Fontaine (Pierre-Nicolas), garçon rubannier.

Lander (Jean-Jacques), garçon ébéniste.

Jamet (Louis), garçon boulanger.

Jamet (François), garçon boulanger.

Le Sourd (Jean-Simon), garçon fruitier.

Chol (Grégoire), garçon boulanger.

Brébant (François), garçon boulanger.

Bresnu (Guillaume), garçon fruitier.

1. Rayé sans indication de motif.

Martin (Joseph), ancien militaire, commis.

Lefevre, dit Flamand (Michel), garçon tailleur.

Choron (Alexandre), commis marchand.

Toupet (Augustin), commis marchand.

Longpré (Marc-Antoine-François), garçon sellier.

Chaplot (Pierre-Louis), journalier.

Angibert (François-Marie), garçon orfèvre.

Thomason, dit Perrin (Pierre-Jean), menuisier machiniste.

Vivières (Pierre), journalier.

Auchêne (François-Marin), garçon fruitier.

Duchemin (Gaspard), garçon épicier.

Billard (Jean-Baptiste), garçon épicier.

Foliot (Georges), garçon orfèvre.

Dutrille (Etienne-Nicolas), garçon limonadier.

Petit (Louis-Théodore), garçon pâtissier.

Ménard (René), garçon cordonnier.

Laribe (Jean), maître chirurgien, ex-chirurgien des gardes françaises.

Albord (Girard), imprimeur en indiennes.

Rousset (Claude-Pierre), dessinateur.

Rousset (Charles), frère du précédent, dessinateur.

Daubert (David), dessinateur.

Gadois-Dutailly (François), garçon tailleur.

Dormois (Nicolas), fondeur de cloches.

Voyenne (André), garçon épicier.

Goix (Jean), garçon boisselier.

Houssin (Michel), porteur à la halle.

Boulogne (Alexandre), garçon boulanger[1].

Corniot (Jean), garçon boulanger[1].

Mariot (Louis)[1].

Prévost (Etienne), garçon pâtissier.

Legout (Vincent), garçon tapissier.

Vallienne (Jacques-Joseph), garçon chapelier.

Robillard (Louis), marchand fruitier.

Richet (Pierre), garcon tapissier.

Bellet (Pierre-Paul), garçon tonnelier.

Miard (Louis-Joseph), garçon boucher.

Bouchot (Antoine), garçon boulanger.

Guyot (Christophe), garçon boulanger.

Hainer (Pierre-Jean), garçon cordonnier.

Dupety (Simon), garçon marchand de vins.

« Arrêté le 1er juillet après-midi. » (Sans signature).

Inscrits au commissariat général :

Imbert (Barthelemy), garçon tailleur.

Thomin de La Roche (Charles-Gervais), praticien.

Homolle (Jean-Christophe), tailleur.

Proffit (Philippe-Nicolas), grenadier.

Fatoux (Pierre-Antoine-Joseph).

Chevalier (Louis-Augustin).

Millot (Nicolas).

Frioux (Bon-Joseph).

Pauphilès (Jean-Théodore).

---

1. « Que pour boulanger. »

6e BATAILLON. — SAINT-JACQUES-LA-BOUCHERIE.

Commandant du bataillon : N... [1]

Registre paraphé par Couart, officier municipal.

Martel (Henri), chasseur au bataillon.

Lefèvre (Vincent), ancien caporal au régiment du roi.

Couder (Antoine-Léopold), chapelier.

Née (Pierre-Guillaume), chasseur.

Corroy (Laurent-René), fripier.

Sabat (Georges), cuisinier.

Sorbié (Claude-Paul), garçon marchand de draps [2].

Cordier (François-Marcel), compagnon bijoutier.

Poujet (Jean), bourgeois.

Quesnel (Joseph-Noël) [2].

Foucaut (Gaspard), fils de l'entrepreneur de l'habillement des troupes, chasseur.

Sorbié (Michel-Alexandre).

Le Roy (François), volontaire.

Le Sourd (Claude-Louis-Anselme), charcutier.

Inscriptions reçues au commissariat général :

Ach, fils.

Magnier (Jean-Baptiste), clerc de procureur.

Mansard.

Gallien (François), garçon cordonnier.

La Noce, fripier.

7e BATAILLON. — LES PETITS-PÈRES.

Commandant du bataillon : DE CHATEAU-THIERRY.

Le registre n'est pas paraphé. Il commence par cette formule :

« Moi... reconnais et déclare m'être enrôlé librement comme garde national volontaire pour me rendre et servir sur les frontières, quand et partout où il me sera ordonné. »

26 juin :

Arnoult (Dominique).

Bouly (Romain-Joseph).

Claude (Louis-Maurice), volontaire au bataillon.

Trouillet (Jean-Nicolas), cocher de fiacre.

Douce (Louis-Tranquille), employé chez M. Antoine, député.

Cartigny (Joseph), 16 ans 1/2, fils de la portière du bureau de liquidation.

1. Le nom du commandant ne figure pas sur le registre, et nous ne donnons pas le nom du chef inscrit aux Almanachs de 1790, ne pouvant vérifier s'il était alors en fonctions.

2. En marge : « Nul ».

Gacon (Pierre), garçon tailleur.

Guillebert (Pierre), compagnon maçon.

Lepage (Pierre-Germain), garçon perruquier.

Choisel (Henry-Pierre).

Tourrier (Joseph-Louis-Marie), garçon d'hôtel.

27 juin :

Bouchard (Louis-François), domestique.

Hugodo (Nicolas), domestique.

Boucher (Martin), garçon coiffeur.

Desfonds (Louis).

Blanvillain (Antoine-André), garçon perruquier.

Porcheron (Jean), porteur d'eau.

Saltet (Pierre), cordonnier.

Duchemin (Jean-Baptiste), cordonnier.

Degrainne (Pierre-Adrien), sergent au bataillon, ancien sergent-major d'infanterie.

Sielik (Gaspard), cordonnier.

Le Blanc (Philibert-Thomas), sellier, ancien militaire.

Lebey (Pierre), volontaire au bataillon.

Lhoste (Pierre).

Besancenez (Étienne), ancien militaire.

Bastien (Jean-Marie).

Dau (Bazile-Jean).

Cretté (Clément).

Fontaine (François).

Roullé (Pierre).

Aubry (Guillaume), marchand de papiers publics.

Warée (Jean-Baptiste-Thomas), limonadier.

Bruyère (Louis-François), serrurier.

Faustier (Jean-Joseph).

Ely (Jean-Baptiste), employé des messageries royales, ancien garde française.

Obert (Vincent), employé des messageries royales.

Debiesse (Philibert), employé des messageries royales.

Gallois (Jean-Étienne), employé des messageries royales.

Tourte (Pierre), employé des messageries royales.

Tourte (Jean-Baptiste).

Lauriot (Zacharie).

Lacombe (Nicolas-Théodore).

Duvain (Étienne), ancien chasseur du Hainaut, corps patriote brabançon.

28 juin :

Girardeau (Louis-Nicolas).

Jullienne (Jacques-Jean-Baptiste), caporal de chasseurs au bataillon.

Thubraine (Jacques).

Giraudet (Jean-Baptiste-Joseph), l'aîné, ancien militaire.

Malteste, 10 ans, tambour au bataillon [1].

Daviet (Jean-Paul-François-Marcel).

Bonnaire (Mathurin), volontaire au bataillon.

Abeille (Jacques-Thomas), volontaire au bataillon.

Bronlard (Philippe-Nicolas), volontaire au bataillon.

Bondier (Nicolas), caporal au bataillon.

Leval (Jean-François), capitaine au bataillon, ancien militaire.

Desfrennes (Charles-Joseph), grenadier au bataillon.

Lanjorrois (Claude), dit l'Auxerrois.

Larousse (Pierre), volontaire au bataillon.

1. « Agé de dix ans au 1er août. »

Delahaye (Thomas-René), volontaire au bataillon.

29 juin :

Cretté (Pierre-François).

Huon (Jean-Claude), garçon tourneur.

Géry (Pierre-Julien).

Brunet (Auguste).

Fontaine (Louis), ancien militaire.

Vautrin (François), sergent de chasseurs au bataillon.

Masson (Jacques-Paul).

Bompois (Alexandre).

Montaron (François), volontaire au bataillon.

Le Comte (Pierre-Vincent), grenadier au bataillon.

Chameroy (Jean-Baptiste), grenadier au bataillon.

Baurain (Louis), volontaire au bataillon.

30 juin :

Girard (Jean-Baptiste), chasseur au bataillon.

Fort (Pierre-François).

Ravier (Étienne).

Solgne (Charles-Marie), volontaire au bataillon.

Le Vasseur (Jean-Pierre).

Dollé (Louis).

Parvy (Jacques), ex-garde national au 5e bataillon de la 1re division.

Courtin (Jacques).

Delaistre (Jean-Jacques), maître maçon, ex-lieutenant de la garde nationale, canonnier au bataillon.

Maurice (Pierre-Laurent), volontaire au bataillon.

« Attendu que ce jourd'hui est le 1er juillet et qu'il a été mis à l'ordre de remettre le registre le premier juillet entre les mains de M. le chef de division, et que nous avons tenu le registre ouvert jusques à une heure après-midi sans qu'il se soit présenté aucuns citoyens armés pour s'enrôler, nous avons clos le présent registre et de suite l'avons sur-le-champ fait transporter chez M. de Saint-Cristaux, notre chef de division. Lesdits enrôlements montant en tout à soixante-dix-neuf hommes enrôlés, dont vingt-quatre enrôlés faisant partie de notre bataillon, six n'y servant pas sont habillés, équipés et armés, ce qui, faisant en tout trente armés et équipés, se trouve excéder le nombre porté par le décret qui demande et ordonne un sur vingt, ledit excédent se trouvant de six volontaires sur les trente. En foi de quoi avons clos et signé le présent registre, ce 1er juillet 1791, une heure après-midi.

De Chateau-Thierry,
commandant du bataillon des Petits-Pères,
place de Louis XIV. »

Inscriptions du 1er juillet dans la forme des précédentes :

Gosselin (Jacques), volontaire au bataillon.

Laforge (Vaast-Côme-Jacques) [1].

Lorain (Simon).

Souchard.

1. « Ne part pas ».

Reçues au commissariat général de la garde nationale :

Gouverneur (Jean-Joseph), garçon sellier[1].

Favre (Joseph-Nicolas)[2].

Monprofit (Auguste)[3].

Gilet (Nicolas), grenadier au bataillon.

Soumain (Henry), ancien militaire[4].

Aubrun (Jean)[4].

Bondy (Pierre)[4].

8e BATAILLON. — SAINT-EUSTACHE.

Le registre manque.

9e BATAILLON. — SAINT-MAGLOIRE.

Commandant du bataillon : DE TOURNEHEM.

Registre non paraphé, établi en tableau à 17 colonnes.

Fouché (Jean-Pierre), cordonnier.

Fleury (Jean-Antoine-Prudent), commis aux contributions publiques.

Verney (Jean), cocher.

Conzier (Urbain), sellier.

Dardenne (Martin), sellier.

Lainé (Jean-Baptiste), commis.

Hennequin (Antoine), cuisinier.

Noël (Mathieu-Martin), tabletier tourneur.

Touttier (Louis-François), taillandier.

Courtois (Pierre), cordonnier.

Thibault (Jean-François), grenadier au bataillon.

Devisse (Charles), volontaire au bataillon.

Meunier (Charles), taillandier.

Magnien (Jacques).

Le Blanc (Louis), cordonnier.

Matte (Jean-Guillaume), cuisinier.

Deplant (Adrien-Duprat), sellier.

Deplant (Charles-Duprat), sellier.

Garipui (Jean-Marie), menuisier.

Joannet (Nicolas), serrurier.

Bon (Jean-Claude), postillon.

Lemaître (Bernard), postillon.

Robert (Jean), serrurier.

Conrouble (Auguste-Thomas), chasseur au bataillon.

Boïeldieu (Jean-Pierre), volontaire au bataillon.

Desmarais (Honoré), commissionnaire.

Villars (Jean), commissionnaire.

Félix (Laurent-Pierre), bourrelier.

Jarry (François), maçon.

Salvar (Pierre), fondeur.

Geoffroy (Jean-Pierre), menuisier.

1. Enrôlement du 2 juillet.
2. Enrôlement du 4 juillet.
3. Enrôlement du 11 juillet.
4. Enrôlement du 16 juillet.

Baurain (Jacques-Louis), menuisier.
Villard (Jean), cadet, manœuvre.
Hardy (Jean-Pierre), maçon.
Villard (François-Adrien), faiseur de joujoux.
Oudard (Jacques-Henry), menuisier.
Surin (Pierre-Joseph), peintre.
Berard (Etienne), boucher.
Marel (Charles-Joseph), serrurier.
Dessaint (Nicolas), domestique.
Naudin (Jean-Rémi), maçon.
Clermont (Jean-Antoine), domestique.
Cellier (François-Henry), bourrelier.
Garipui (Laurent), sellier.
Pinon (Marie-Antoine), menuisier.
Gobert (Pierre-Séverin), cardeur de matelas.
Mareau (Jean-Michel), domestique.
Boulanger (Victor), marchand de vins.
Meunier (Jacques), maçon.
Mauris (Jacques), ancien militaire.
Sauvelier (Louis-Joseph-Sophie), gagne-deniers.
Gauchard (Jean), journalier.
Toutain (François), domestique.
Enos (Pierre), fumiste.
Mazière (Jean-Robert), volontaire au bataillon.
Berché (Pierre-Jacques), gagne-deniers.
Anfrie (Robert-François), marchand de fer.
Marneuf (André-Antoine), doreur.
Mercier (Claude-Marie), ancien militaire.
Cellier (Louis-Alexandre), sellier.
Minon (Nicolas-Pierre), gagne-deniers.
Veurenchant (Joseph-Nicolas), domestique.
Desfosse (Jean-Joseph), limonadier.
Bonnet (Pierre), gagne-deniers.
Quentin (Jean), maçon.
Boucher (Jean), marchand de bois.
Bonard (Pierre-Élizabeth), serrurier.
Chopin (Hilaire), ancien adjudant de l'artillerie des Indes.
Langlois (Louis), garçon de cuisine.
David (Jean-François), metteur en œuvre.
Simon (Antoine-Maurice), menuisier.
Apert (Philippe), cordonnier.
Lagache (Louis-Joseph), ancien garde soldé.
Bonnet (Louis), ancien garde soldé.
Bigny (Victor), ancien garde soldé.
Monin (Pierre), ancien garde soldé.

« Arrêté ce 1er juillet la présente inscription au nombre de soixante-seize citoyens qui se sont présentés volontaires pour le service de la garde nationale aux frontières :

TOURNEHEM, commandant de bataillon. »

Inscrits au bureau du commissariat général :

Trudon (Jean-Baptiste), épicier[1].
Beaupré (Robert-François-Anfrye), commis marchand[1].
Thomassin (Jacques-François-Marie), 47 ans, bourgeois, ancien militaire.
Boucher (Jean-Baptiste), marchand de bois.

1. Inscription du 13 juillet.

10e BATAILLON. — SAINT-JOSEPH.

Commandant du bataillon : PARDIER.

Le registre n'indique pas de date d'ouverture ni de clôture.

« *État des noms de MM. les volontaires qui se sont fait inscrire pour aller aux frontières* » :

Saulnier (Honoré-Jean), jardinier.
Holbecq (Auguste-Joseph), sellier.
Leclerc (Philippe-Marie), vitrier.
Guenet (Georges), paveur.
Saget (Pierre), peintre d'équipages.
Marlin (Jean-Baptiste), brasseur.
Le Clerc (Joseph-Herment), menuisier.
Joffroi (Hubert-Pierre), bourrelier.
Cuvillier (Joseph), jardinier.
Soulot (Pierre-François), tonnelier.
Capet (Joseph), charron.
Quénet (François-Etienne), peintre.
Henry (Jean-Baptiste), serrurier.
My (Jean-Baptiste), charron.
Guillet (Joseph).
Cuisinier (Jean-Baptiste-Hilaire), perruquier.
Moreau (Nicolas), sculpteur.
Charny (Jean-Baptiste), négociant[1].
Bonvalet (Jacques), maréchal-ferrant.
Javorsky (Louis), graveur.
Bréa (Adolphe-Nicolas), praticien.
Augé (Jean-Baptiste), orfèvre.
Arnoult (Jean-François), menuisier.
Le Fèvre (Mathieu), charron.
Lesueur (Louis-Pierre), charron.
Bourdon (Achille), menuisier.
Mignon (Joseph-Marie), menuisier.
Recoupé (Antoine-Quantin), peintre
Paras (Nicolas), menuisier.
Camuseau (Claude), charron.
Desbureaux (Nicolas-Martin), écrivain.
Potier (Arnould), employé dans les fermes.
Badaron (Fidèle-Amand), tapissier.
Legay (Jean-Louis), jardinier.
Latache (Claude), imprimeur en papiers peints.
Naudet (Louis), ancien garde française.
Gardillier (Nicolas), maçon.
Dufour (Michel), sellier.
Robbes (Julien), maçon.
Berthaux (Jean), cordonnier.
Boyval (Charles-Louis), menuisier.
Lorin (Charles-Antoine).
Cribot (Claude), fleuriste.
Mazie (François), charron.
Coipel (François-Jacques), menuisier.
Peyrou (Jean-Martin).

Je soussigné (*sic*) que les quarante-six volontaires inscrits ci-dessus sont habitants sur cette section.

PARDIER, commandant du bataillon Saint-Joseph.

---

1. « A retiré son engagement. »
2. « Ne part pas. »

CINQUIÈME DIVISION.

1er BATAILLON. — SAINTE-MARGUERITE, FAUBOURG SAINT-ANTOINE.

Commandant du bataillon : BONNAUD.

Le registre n'est ni paraphé, ni daté.

« *Liste de MM. les volontaires qui se dévouent personnellement au service de la Patrie pour les frontières.* »

Bonnaud (Louis), fils du commandant, maître ès-arts [1].
Filliot (Jean-Baptiste), lieutenant de grenadiers.
Favet (Jean-Georges), ciseleur.
Duchaisne (Michel-Etienne).
Olinat (Claude), compagnon tisserand.
Petit (Ignace), ancien militaire.
Baudry (Honoré), couvreur.
Lemer (Vincent-Louis), ébéniste.
Cauvin (Jacques), tisserand.
Sébastien (François), tisserand.
Brocquet (Antoine), faiseur de bas.
Guyal (Pierre-Etienne-Dominique), grenadier au bataillon.
Michel (Claude), jardinier.
Pacrot (Pierre-Joseph), ébéniste.
Riglet (Nicolas).
Lime (Jean-Baptiste-Pierre).
Lecomte (Jean-Pierre), marchand de balais.
Potelle (François).
Connord (Jean-Pierre).
Obein (Martin), ouvrier en soie.
Chavanos (François-Théodore), orfèvre.
Lamiel (André), ancien militaire.
Guignard (François), compagnon ébéniste.
Godet (Vincent), fondeur.
Marmion (Hyacinthe), journalier.
Guédin (Jean-Frédéric).
Durget (Claude), volontaire au bataillon.
Gapp (Joseph), taillandier.
Bettenger (Nicolas), ébéniste.
Le Breton, maçon.
Hérouard (Aimé-Jacques), garçon cordonnier.
Rosier (Louis), rubannier.
Raboille (Michel), journalier.
Pierre (Julien), journalier.
Jougne (Jean), serrurier.
Fournier (Étienne), vannier.
Blery (Jean-Melchior), grenadier.
Carteret (Claude), garçon boulanger.
Lanfrois (André), garçon boulanger [2].
Lepère (Mathieu), ciseleur.
Acrin (Pierre), armurier.
Lemoyne (Charles).
Delort (Jean), scieur à la presse.
Godart (Henry), imprimeur.
Caron (Pierre), cordonnier.
Hinot (Félix), épicier.
Boquier (Pierre).
Couturier (Antoine).
Dufay (Pierre).

1. Seule inscription datée ; elle est du 24 juin.
2. Rayé, sans motif.

Roland (André).
Valon (Durand).
Poujet (Étienne), fabricant de bas.
Bique (François), ancien militaire.
Duquin (Nicolas), gazier.
Duquin (Philippe), rubannier.
Lamiral (Nicolas).
Desvergers (Guillaume-Marie), ébéniste.
Chabrian (Antoine).
Couturier (Jean), fondeur de caractères.
Deydier (Gilles), élève en chirurgie.
Ferrand (André), artisan.
Dessert (Antoine).
Lallemand (Jean).
Perrin (Joseph).
Neveu (François).
Choconay-Delaunay (Charles-Louis), 51 ans, sergent au bataillon.
Bontu (Jean-Baptiste).
Caron (Pierre).
Vollan (Jérôme) [1].
Marchand (Pierre), marchand de vins.
Mercier (Jean), serrurier.
Lena (Pierre), figuriste.
Camille (André), marbrier.
Lallemand (Bazile), maçon.
La Ruelle (Michel).
Orlieu (Pierre).
Biston (Charles), ciseleur.
Verpy (Charles), menuisier.
Marchand (Claude), danseur.
Louis (Claude).
Lemoine (Jean-Pierre).
Martin (Jean), maçon.
Piot (Antoine), cordonnier.
Quignaut (Théodore), tisserand.
Chalet (Claude), tisserand.
Lefleur (Michel), cordonnier [1].
Château-Guivoisin, 16 ans, ébéniste.
Walster (Étienne-Denis), serrurier.
Garnier (Pierre), manufacturier.
Ducastel (Nicolas), menuisier.
Hervet (Louis), tourneur.
Guilliard (Georges), menuisier.
Foucher (Charles), chasseur au bataillon.
Fairel (Philippe), chasseur au bataillon.
Hons (Edme).
Deschamps (François).
De Villette (Barthélemy), 45 ans.
Nicaise (François), ébéniste.
Vaudier (Antoine), boulanger.
Cantel (Pierre), ferblantier.
Odiot (Jean), sculpteur.
Bethmont (Michel), boulanger.
Richeven (Louis-François), épinglier.
Prun (Edme), serrurier.
Mella (Jacques), artisan.
Rebour (Jean), chaudronnier.
Delfour (Jean-Baptiste), cloutier.
Duguet (Pierre-François), tailleur.
Bouvier (Pierre), cordonnier.
Gallé (François), menuisier.
Lahaye (Jacques), boulanger [1].
Besson (Pierre), boulanger.
Bartholey (Louis), perruquier.
Major (Nicolas).
Barotte (Jean), tourneur.
Félix (Nicolas-Charles), boulanger.
Robillard (Claude), serrurier.
Clin (Jean), ébéniste.
Gueudin (Antoine), 47 ans, artisan [1].
Odouard (Denis), fondeur.
Tulpin (Philibert-Louis), graveur et géographe [2].

1. Rayé, sans motif.
2. Rayé : « Incapable d'y aller ».

Camuset fils, grenadier au bataillon.

Fiere (Antoine), ancien soldat au régiment de Champagne.

Lejeune (Remy), confiseur.

Desargus (Pierre), 15 ans, mercier.

Deffert (Godefroy), 13 ans 1/2, ébéniste [1].

Ribon (Barthélemy), menuisier.

Fleury (François), bourgeois.

Pecheux (Joseph), artisan.

Cornu (Jean-Pierre-Vivien), tisserand.

Boulon (François), tisserand.

Viard (Bastien), tisserand.

Chalamon (Marin), boulanger.

Fournier (Jean), boulanger.

Mail (Georges-Eustache), miroitier.

Bizet (François), serrurier.

Bonivald (Charles-Jean), ébéniste.

Marolle (Jean-Baptiste-François), ébéniste.

Vachin (Mathurin), serrurier.

Alirolle (Jean-Bernard), 16 ans, serrurier.

Parpin (Jean), garçon maçon.

Bourdon (Nicolas), tourneur.

Vier (Pierre-Jacques), 16 ans.

Lepeyre (Nicolas), menuisier.

Lambert (Jean-François), vannier.

Groundlair (Louis-Sébastien), ébéniste [2].

Horet (Pierre), menuisier.

Lequeux (Louis), menuisier.

Bouquet (Claude-Joseph), 49 ans, coiffeur de dames.

Malepeyre (Bernard-François), volontaire au bataillon.

Fleurac (Antoine).

Lalouette (François-Nicolas), 16 ans, gazier.

Clément (Jacques), ébéniste.

Meunier (Jean-Claude).

Birville (Jean-Roch), jardinier.

Thomas (Jacques-Charles), 15 ans, imprimeur.

Lemoine (Jean-Pierre), imprimeur.

Thouvenin (Jean-Baptiste), ébéniste.

Vatinelle (Jean-François), volontaire au bataillon.

Coutant (François).

Malarmé (Pierre), 14 ans, cordonnier.

Bethmont (Jean-Pierre), boulanger.

Riché (Jean-Baptiste), boulanger.

Messier (Laurent), ébéniste.

Petit (Etienne-Aimé).

Martin (Pierre-Nicolas), boulanger.

Dourlait (François-Firmin), garçon tailleur.

Prévot (Jean), amidonnier.

Chatard (Vincent), boulanger.

Renard (Vincent), tailleur d'habits.

Denière (Jean-François), tourneur en cuivre.

Mantois (Pierre), charcutier.

Philippe (Henry), menuisier.

Prévot (Pierre-Nicolas), garçon épicier.

Duprez (Nicolas-Gabriel), garçon marchand de vins.

Drupt (Joseph), 16 ans 1/2.

Depaule (Henry-François).

Chaumont (Bernard), volontaire au bataillon.

Mabon (Jean), volontaire au bataillon.

Renard.

Le Noir (Jean-Louis), loueur de carrosses.

Thomeret (Robert-Théodore), volontaire au bataillon.

1. Rayé, sans motif ; sans doute par suite de son âge.

2. C'est le général comte Grundler ; voir ci-après au bataillon des Amis de la République.

« La totalité des volontaires qui partent se monte à 182, le tout en uniforme, à l'exception de quelques-uns qui ne sont pas armés. »

Inscrits au bureau de M. de Curny :

Gibert (Jean), volontaire au bataillon.
Salmon (Antoine).
Mage (Pierre).
Place (Pierre), chasseur au bataillon.
Leblanc (Pierre-Louis).
Pocher (Nicolas-Guillaume).
Guénin.

« *Liste de MM. les citoyens qui ne pouvant pas voler au secours des frontières y contribueront pécuniairement* » :

Veuve Maschrée.....pour	6 liv.	
Leger, marchand de vins....	3	
Vadé, marchand épicier.....	3	
Deverier, marchand potier...	3	
Leroy, maître perruquier....	3	
Vaudichon, marchand parfumeur.....	3	
Madame Provost, marchande pâtissier.....	6	
Madame Chafand, marchande charcutier.....	3	
Pichar, bourrelier.....	1	16 s
Monier, marchand épicier....	12	
Mordelet, marchand de vins..	6	
Rimet, grainetier.....	3	
Antin, bourgeois.....	12	
Ferent, limonadier.....	3	
Benet, bonnetier.....	12	
Madame Bertrand, marchande boucher.....	12	
Maton.....	6	
Hardy, marchand épicier....	6	
Dion, marchand de vins.....	3	
Victor, maître perruquier....	3	
Partie, bourgeois.....	3	
Marchand, bourgeois.....	3	
Sauvageot, marchand chandelier.....	3	
Taboureux, marchand mercier	3	
Parmentier, cordonnier.....	3	
A reporter...	124 l	16 s

Report....	124 l	16 s
Vaillant, marchand chapelier.	3	
Midy Guibout.....	18	
Bienaimé, bourgeois.....	6	
Simonet-Maisonneuve.....	12	
Daniel, cordonnier.....	»	12 s
Not, marchand épicier.....	12	
Gaillard, maître boulanger...	12	
Croisarn, marchand mercier.	5	
Lauvray, marchand mercier..	6	
Bailly, maître épicier.....	3	
Hinville, marchand de vins...	12	
Madame Maulloy, marchande pâtissier.....	6	
Creusi, marchand chapelier..	3	
Adeline, marchand de vins...	3	
Villette, serrurier.....	6	
Madame Sevestre, mercière..	3	
Dubois, maître cordonnier...	3	
Renard, bourgeois.....	6	
Janet, marchand parfumeur..	18	
Rimet, grainetier.....	12	
Boudeau, bourgeois.....	6	
Peigner, marchand mercier..	30	
Martin, maître boulanger....	6	
Martin, marchand vannier....	3	
Paben, apothicaire.....	12	
Normand, marchand de vins.	1	4 s
Madame Girard, bourgeoise..	6	
Duprès, bourgeois.....	6	
A reporter...	344 l	12 s

Report....	344[l] 12[s]	
Torchet, bourgeois.....	24	
Pacot, entrepreneur.....	9	
Bontroux, marchand épicier..	12	
Leblanc, maître boulanger...	18	
Moreau, maître boulanger...	12	
Mlle Herbelle, marchande cordier.....	6	
Poirier.....	6	
Dessavigny, maître boulanger.	6	
Mlle Belmans, marchande mercière.....	6	
Vercerier, bourgeois.....	3	
Plagueux, marchand limonadier.....	1	4
Cagnar, maître ébéniste.....	6	
A reporter...	453[l] 16[s]	

Report....	453[l] 16[s]
Courtois.....	»[1]
Madame Gruel, marchande de vins.....	24
Hion, marchand de bois.....	6
Ringuenoir, marchand épicier	6
Debauve, marchand mercier.	»[1]
Defaux, carrossier.....	12
Duplessier, marchand épicier.	3
Desprès, maître boulanger...	3
Neveux, perruquier.....	3
Sapille, maître doreur.....	3
Audollent.....	6
Delombre, chandelier.....	6
Guiard, marchand fripier....	3
Gero.....	6
	534[l] 16[s]

Pour aucun des soumissionnaires ci-dessus l'adresse n'est indiquée; il n'en est pas de même pour les suivants. Au-dessous de chaque inscription, figurent deux chiffres : l'un est le n° d'ordre 1, 2, 3, 4, etc.; l'autre : 109, 107, 104, en descendant jusqu'à 32, répété à plusieurs noms, doit être les numéros d'une rue que le registre n'indique pas, mais qui semble être la rue de Charonne, d'après l'inscription placée en tête de la colonne où se trouve le sieur Senet, ci-après mentionné.

Le grand nombre des souscriptions pourrait par suite être l'effet d'une quête à domicile. Une des souscriptions suivantes porte : « Le Maire, curé de Sainte-Marguerite, *en son presbytère*, pour la somme de 30 livres. » En outre, entre Debauve et Defaux (70e et 71e inscriptions), on lit : « M. Saunier, point » ; de même Courtois et Debauve, dont la cotisation n'est pas indiquée, ont peut-être refusé.

Report du total précédent.	534[l] 16[s]	
Savin, capitaine des grenadiers du bataillon.....	60	
Canin, capitaine de la 2e compagnie.....	60	
Villot, capitaine de la 4e....	300	
Cousin, marchand brasseur.	60	
Beranger, marchand épicier.	48	
A reporter...	1062[l] 16[s]	

Report....	1062[l] 16[s]
Demoulin, marchand mercier	24
Schelerie, bourgeois.....	24
Le Maire, curé de Sainte-Marguerite.....	30
Moquet, marchand épicier..	12
Baron, marchand mercier aux *Ciseaux d'Or*.....	48
A reporter...	1200[l] 16[s]

1. Le chiffre n'est pas indiqué.

Report.....	1200 l	16 s
Senet, maître perruquier[1]..	3	
Huin, marchand limonadier.	3	
Massatte, aubergiste.....	1	4
Delarue, marchand de vins.	3	
Caraby, maître perruquier..	6	
Papa, maître ébéniste.....	1	16
Madame Infroy, bourgeoise.	3	
Chavinot, maître ébéniste..	3	
Infroy, jeune, maître doreur.	1	16
Infroy, l'aîné, maître menuisier.....	1	16
Denière, tourneur en cuivre.	1	4
A reporter...	1229 l	12 s

Report.....	1229 l	12 s
Dusolois, maître ébéniste...	3	
Destor, maître boulanger...	6	
Taillandier, capitaine.....	18	
Madame Seguin.....	»[2]	
Pannetier, marchand épicier.	6	
Bernard, aumônier du bataillon.....	10	
Devergile, marchand.....	12	
Josephe, bourgeois.....	24	
Veuve Saint-Louis.....	3	
Dehrmann, bourgeois.....	5	
	1316 l	12 s

2e BATAILLON. — LES MINIMES, PLACE ROYALE.

Commandant du bataillon : LE LABOUREUR[3].

Registre sans date d'ouverture. Il est paraphé par Tiron, officier municipal ; Meslé, secrétaire du bataillon, chargé de l'enregistrement.

1. La rue de Charonne reprend avec ce nom. La première partie comprenait les nos 32 à 109 ; celle-ci prend du no 1 au no 5 et comporte treize noms, dont huit appartenant au no 4.

2. « Pour l'entretien d'un homme pendant la campagne. »

3. (Joseph-Firmin LE LABOUREUR de Bleranval), lieutenant dans la milice de Paris en 1740, capitaine en 1747. Capitaine du Guet commandant la garde de Paris en 1770 ; rang de lieutenant-colonel en 1772. Retiré en 1775, avec brevet d'honneur de chevalier du Guet. Chef du bataillon des Minimes de la garde nationale parisienne en 1789. Breveté Maréchal de Camp pour retraite, le 1er mars 1791. Chevalier de Saint-Louis en 1760.

Apostille de La Fayette sur un mémoire du commandant Le Laboureur : « Nous, commandant général de l'armée nationale parisienne, certifions que M. Le Laboureur, commandant du bataillon de Minimes, est un officier de mérite, qui a depuis le commencement de la Révolution donné des preuves constantes de son patriotisme en sacrifiant non seulement son temps et son repos à la chose publique, mais même en consacrant une partie de son revenu au secours des malheureux, ce qui peut être attesté par toutes les personnes qui ont l'avantage de servir sous ses ordres.

« Ce 21 juin 1790.

« LA FAYETTE. »

(*Archives administratives de la guerre* : Officiers généraux, 1re série : dossier Le Laboureur.)

Chevallier (Marcelin), tabletier, capitaine au bataillon.

Sourd (Jean), gagne-deniers.

Giverne (Nicolas-Marie), cocher de place.

Vandoine (François), cocher de place.

Rocmort (Jean-Baptiste), cocher de place.

Desiles (Michel-Claude), compagnon menuisier.

Lhermite (Pierre), vitrier.

Berlet (Nicolas), compagnon plafonneur.

Parhol (Jean), gagne-deniers.

Villeneuve, dit Plumet (Pierre), cocher de place.

Berger (François-Martin), gazier[1].

Pihet (Jean-Baptiste), garçon marchand de vins.

Lainé (Pierre), garçon bourrelier.

Piéron (Théodore-Marie), compagnon menuisier.

Ropanot (Louis-Claude), cordonnier.

Carias (Antoine), rubannier.

Bourgon (Dieudonné-Antoine), menuisier en meubles.

Lépicier (Eustache), 16 ans, marchand de pain.

Quinquet (Antoine-Armand), garçon limonadier.

Pelletier (Jacques-Nicolas), garçon imprimeur en taille douce.

Berger (Michel), gazier[2].

Tremblay (Claude), perruquier.

Letellier (Adrien-Denis), compagnon menuisier.

Duparquet (Jean-Baptiste), compagnon taillandier.

Catelineau (Pierre-Louis), sellier.

Renault (Jean-Baptiste), marbrier.

Olivier (Jean-Jacques), joailler.

Bonbar (Pierre-Antoine), cordonnier.

Dupis (Léon), garçon perruquier.

Hurel (Jacques-Thomas), cordonnier.

Delay (Jacques), tailleur de pierres.

Brissolle (Jean-Baptiste), frotteur.

Dunaud (Antoine-Marie), bourgeois.

Fleury (Jean-Antoine), gagne-deniers.

Boyeldieu (Alexis), ciseleur.

Guillemain (Mathieu), garçon cordonnier.

Tourasse (Louis-Mathieu), compagnon tabletier.

Bagnot (Nicolas), maçon.

Hublet (Jean), garçon marchand mercier.

Huet (François-Pierre-Marie), garçon pâtissier.

Desbrosses (Denis-Jean-Louis), sellier[3].

Danguisy (Pierre-François), journalier.

Royer (Jean-Martin), garçon bourrelier.

Royer (Michel), garçon serrurier, frère du précédent.

Chenois (Pierre).

Acard (Louis-Jean-Jacques), garçon tapissier[4].

1. Cet enrôlement porte la date du 25 juin.

2. Enrôlement daté du 30 juin.

3. Note, sans date, annexée au registre : « Le sieur Desbrosses, porté sur le registre du bataillon des Minimes comme non habillé, désirerait savoir si, en se faisant habiller actuellement, il sera sûr de partir ; ces Messieurs (du bureau du département de la garde nationale au Saint-Esprit) sont priés de lui donner une réponse positive. Cet homme est au fait du service et a été recommandé particulièrement à M. le commandant. » — On a ajouté en regard de l'inscription : « habillé et armé ».

4. Rayé sans indication de cause.

Terrier (Pierre), garçon tailleur.

Gibert (Jean), gagne-deniers.

Maire (Pierre-Michel), 16 ans, compagnon menuisier.

Mallet (François), 16 ans.

Favier (René-Joseph), compagnon orfèvre.

Pouchant (Henri-Alexis), garçon perruquier.

Pion (Alexis), sans état.

Baudry (Antoine-Denis), marchand de vins.

Guyard (Pierre-Alexandre), garçon de maison.

Huguenot (François), compagnon sellier.

Griot (Louis), tailleur.

Thibout (Didier), sans état.

Lardeaux (Louis), garçon perruquier.

Paty (Nicolas), gagne-deniers.

Fauquembergue (Antoine), terrassier.

Bastille (Dominique), volontaire.

Roger (Philippe-Armand), 15 ans.

Clérambour (Louis-Jean-Baptiste).

Pierrot (François-Pierre), compagnon menuisier.

Menuau (Pierre-Louis), ancien garde française.

Emein (François), gagne deniers.

Malbrancq (Philippe-Joseph), sergent-major de grenadiers, ancien militaire.

Guinard (Benoît), compagnon bourrelier.

Le Breton (Pierre-Marie), sergent au bataillon, ancien militaire.

Simonont (Claude), journalier.

Paule (Louis-Benoît), journalier.

Durand (Jean-Pierre-Marie), limonadier.

Pingot (Claude), doreur sur métaux.

Blanzaque (François), garçon bourrelier.

Nolleau (Louis), confiseur.

Mathez (Pierre-Claude), marchand de vins.

Maurey (Pierre), garçon tapissier.

Minge (François), compagnon tapissier.

Charréard (Guillaume), bourgeois.

Guilloteau de Grandesse (Pierre-François), ex-officier dans Royal-Navarre, capitaine de chasseurs au bataillon.

Gauché (Jean), perruquier.

Enrôlements datés du 2 juillet :

Bréban (Eustache-Pierre), sellier.

Loysel (Jacques), apprenti épicier.

Maillard (Pierre), compagnon sellier.

Guillot (Jean), sans état.

Magny (Joseph-François), compagnon menuisier.

Tessier (Jean), lieutenant de chasseurs.

Supplément d'enregistrement pour les frontières (sur un feuillet spécial).

Du 6 juillet :

Dubled (Jacques), élève en chirurgie.

Delaisement (Nicolas), 48 ans, tambour de la compagnie du centre.

Deripp (Charles), rapeur de tabac.

Berrua (Pierre), journalier.

Bouillon, bourgeois.

Ancelin, sans état.

Berlet, bourgeois.

« Je certifie le présent état véritable. Paris, ce 15 juillet 1791.

« MESLÉ,
secrétaire du bataillon des Minimes,
chargé de l'enregistrement. »

Nota. — Cet état supplémentaire a été adressé au bureau de M. de Curny par la note ci-dessus relative à Desbrosses.

Ajoutés sur le registre au bureau de la garde nationale au Saint-Esprit et ne figurant pas sur la liste précédente :

Fraillon, volontaire.
Rousselet (Antoine-Charles), volontaire.
Rousselet (Jean-Théodore), volontaire.
Gonet (Noël).

« J'ai l'honneur, Monsieur, écrivait le commandant du bataillon à M. de Curny, commissaire de la garde nationale parisienne[1], de vous adresser ci-joint la liste des volontaires[2] de mon bataillon qui sont prêts à partir au premier ordre, dont le nombre est de quatorze, les sieurs Guillaume Charréard et Pierre-Michel Maire, ne sont point volontaires, mais ils sont connus dans la section pour des citoyens honnêtes, remplis de civisme et de bonne volonté ; vous verrez, Monsieur, par cette liste qu'il y en a cinq qui sont habillés et non armés. Dans l'assemblée que j'ai convoquée hier de mon bataillon, un volontaire y a dit que vous aviez quelques armes à distribuer et qu'on l'en avait assuré. Si c'est une vérité, je vous prie de me le faire savoir, car j'en ai le plus grand besoin, et mon bataillon se compléterait aisément, si j'avais des fusils à donner aux citoyens qui se présentent journellement pour y entrer.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec l'attachement le plus sincère et l'estime la plus distinguée, votre très humble et obéissant serviteur.

« LE LABOUREUR. »

« Ce 11 juillet 1791. »

5e DIVISION
2e BATAILLON

BATAILLON DES MINIMES.

Liste des volontaires prêts à partir, à commander :

1re compagnie, Pierre Lainé.
Chasseurs, Louis Nollot.
Chasseurs, Pierre-François Guillotin de Grandesse ;
Guillaume Charréard, non armé, mais habillé ;
Pierre-Michel Maire.
4e compagnie, Jean-Baptiste-Urbain Formy.

1. *Archives administratives de la guerre*, lettre encartée dans le registre d'inscription du bataillon des Minimes.

2. Il ne s'agit pas des volontaires par suite des enrôlements du 25 juin, mais des citoyens déjà incorporés dans la garde nationale.

1re compagnie, Dieudonné-Antoine Bourgon.
Grenadiers, Malbrancq.
4e compagnie, Le Breton.
1re — Berger, l'aîné, non armé, habillé.
— — Berger, jeune, — — .
4e — L'Hermitte, non armé, mais habillé.
Chasseurs, Bouillon.
5e compagnie, Clérambour.
4e — Jean Gaucher, habillé, non armé.
5e — Auger.

Total : 16 hommes.

Certifié véritable :

Le Laboureur, commandant.

Il convient d'ajouter à cette liste :

Noël Gonet.
Gauchet, volontaire.

envoyés par le commandant Le Laboureur le 19 juillet à M. de Curny, et acceptés par lui « au nombre des volontaires qui se rendront sur les frontières ».

3e bataillon. — Petit Saint-Antoine.

Commandant du bataillon : N...[1]

Ce registre, paraphé par Le Sourd, membre de la municipalité, ne donne pas la date des inscriptions. Il est en tableau dont la 17e colonne porte : « *personnes qui ont contribué.* »

Chapsal (Pierre), chaudronnier.
Ferret (Jean-Martin), bijoutier.
Triequenot (Jean-Baptiste-Nicolas), architecte.
Lambert (Jean-François), marchand de vins.
Jarry (Alexandre-Pierre), bourgeois.
Tonneau (Nicolas), boulanger.
Olivier (Auguste-Dominique), chandelier.
Bureau (Etienne-Marie), ciseleur.
Le Brun (Pierre), orfèvre.
Fagotte (François), perruquier.
Thion (François-Gérard-Xavier), marchand.
Lans (Guillaume), 16 ans, tailleur.
Tugot (Mellon), orfèvre.
Forest (Jean-René), sculpteur.
Legros (Claude-Léonard), graveur.
Doyen (Pierre-François), bourgeois.

1. Le nom du commandant ne figure pas sur le registre, et nous ne donnons pas le nom du chef inscrit aux Almanachs de 1790, ne pouvant vérifier s'il était alors en fonctions.

Carpentier (Joseph-Médéric), 16 ans, quincaillier.
Mansais (Jean-Nicolas), doreur.
Le Roux (Jean-Louis), tailleur.
Mencé (Joseph), vitrier.
Fagotte (Joseph), garçon limonadier.
Pichard (Claude).
Berthe (Mathurin), perruquier.
Gobée (François).
Letourneur (Marie-Germain), chandelier.
Copart (Pierre-François), ferblantier.
Toulouse (Jean-Claude), 46 ans, marchand, tourneur.
Galland (Gabriel-François).
Leteillier (Jean-Baptiste), garçon brasseur.
Maréchal (Augustin), garçon épicier.
Parvy (Joseph), cuisinier.
Leuret (Claude-Sallé), ferblantier.
Duvray (Pierre-Joseph), cordonnier.
David (Jean-Louis), 16 ans, rôtisseur.
Arluison (Louis-Mathurin), peintre.
Maillard (Pierre), jardinier.
Riffis (Claude-Pierre), perruquier.
Coiffier (Jacques-François), cartier.
Dugy (François-Olivier), tabletier.
Millard (Pierre-Joseph), perruquier.
Bigaud (Noël), garçon perruquier.
Laventuré (Edmé), garçon boulanger.
Bordier (Jean-Baptiste-Nicolas), garçon boulanger.
Bérard (Antoine), tanneur.
Saunier (Jean-Baptiste), garçon boulanger.
Barro (François), garçon boulanger.
Robet (Michel-Firmin), commis aux postes.
Vonschritz (Joseph-Honoré), menuisier.

Inscriptions reçues au bureau de M. de Curny :

Donon (Louis), caporal au bataillon.
Thevard (Pierre), jardinier.
Parcheminier (Auguste-Nicolas), bourgeois.
Picard (Claude-François), charretier.
Donon (Alexis), bourgeois.
Monvoisin (Martin), bourgeois.

La colonne des « *personnes qui ont contribué* » est demeurée blanche.

4e BATAILLON. — SAINT-GERVAIS.

Commandant du bataillon : COLLOT.

J.-J. Hardy, officier municipal, a paraphé le registre. Les inscriptions forment un tableau à 12 colonnes.

Froment (Félix-François), 42 ans, mercier.
Cabot (Jean-Pierre), fabricant de bas.
Bonnet (Jean-François-Louis), fabricant de bas.
Chevrau (Claude-François), fabricant de bas.
Mercent (Pierre-François-Victor), tailleur.
Durand (Bernard), maçon.

Cochois (Balthazar), chapelier.
Bertrand (Pierre), peintre.
Maurice (Laurent), charretier.
Didet (Jean-Baptiste), manœuvre.
Collet (Jean-Baptiste), 16 ans, charpentier.
Jourdain (Emmanuel), coiffeur.
Henriette (Victor), ciseleur.
Nicolas (Louis), gagne-deniers.
Lelarge (Nicolas), garçon de port.
Croisé (André), menuisier.
Nicolas (Claude), menuisier.
Rayé (Pierre), coffretier.
Leblanc (Noël-Marie).
Robin (Lazare).
Mitouart (Nicolas), ferblantier.
Saumon (Charles).
Boivin (Gilbert).
Léorat (Jean-Jacques).
Farsi (Edme), marinier.
Moreau (Pierre), gagne-deniers.
Mondelet (François), paveur.
Laforest (Pierre), maçon.
Potevin (Jean), maçon.
Lambert (Thomas), manœuvre.
Large (Jérôme), tourneur.
Corte (Louis-François), tailleur.
Farsi (Edme), fondeur.
Laverdun (Michel), maçon.
Sauvia (Antoine), manœuvre.
Canard (Laurent), maçon.
Tardif (Silvain), maçon.
Toussaint (Etienne), peintre.
Hébert (Antoine), blanchisseur.
Lapirot (Etienne), serrurier.
Millot (Jean-Antoine), serrurier.
Leclerc (Pierre), 16 ans, manchonnier.
Cousin (Mathieu), maçon.
Pierson (Jean-Baptiste), coutelier.
Rousseau (Simon-Victor), maçon.
Colleau (Henri-Denis), écrivain.
Boileau (François-Julien), vitrier.
Grigaut (Antoine-Marie), bonnetier.
Grigaut (Jean-Auguste), le jeune, bonnetier.
Gillebert (Edme-Jacques), tapissier.
Baudrier (Joseph), perruquier.
Baulard (Jean-François), volontaire au bataillon.
Jourdain (Charles-Jean-Baptiste), cordonnier.
Jacqueron (Jean-Baptiste), scieur de pierres.
Rivierre (Michel), maçon.
Carré (Jean-Michel), tailleur.
Marsaudon (Pierre), 16 ans, volontaire au bataillon.
Bernard (Pierre), jardinier.
Mottard (Claude-Maurice), ancien soldat au régiment de Touraine.
Duval (Charles-Nicolas), orfèvre.
Varambon (Claude), pâtissier.
Le Chaptois (Jean), maître couvreur.
Léonard (Louis-Alexandre), menuisier.
Thevenaux (Jean-Baptiste), cireur.
Jacquet (Claude), orfèvre.
Rigaut (Nicolas-Laurent).
Tristondan (Michel), compagnon potier.
Poyloup (François), peintre.
Badet (Jean-Louis-Archange), garçon perruquier.
Hany (Nicolas), marchand boursier.
Bonnot (Laurent), maçon.
Dugnet (Pierre), tailleur de pierres.
Parent (Nicolas-Denis), bijoutier.
Drieux (Gabriel), maître maçon.
Severey (Pierre), garçon marchand de vins.
Hédiard (Jean-Baptiste-Pierre), tanneur.

Didelot (Dominique), gagne-deniers.
Leclerc (Jean-Étienne), pâtissier.
Bonnard (Jacques), maître boulanger[1].

Inscrits au bureau de M. de Curny :

Schnibbe (Jean), marchand fourbisseur.
Jadrat (Germain-Pierre), clerc de procureur[2].

Pièce jointe au registre :

5e DIVISION
4e BATAILLON

BATAILLON DE SAINT-GERVAIS.

Liste des volontaires prêts à partir, à commander :

Colleau (Henri-Denis).
Boileau (François-Julien).
Rivierre (Michel).
Léonard (René-Alexandre).
Le Chaptois (Jean).
Bonnot (Laurent).
Rousseau (Simon-Victor).
Beaucourt (Joseph).
Carrée (Michel).
Thevenot (Jean-Baptiste).
Jourdain (Charles)[3].
Courcelles (Alexandre).
Viond (Paul).
Debrosses (Claude).
Debrosses (Auguste).
Debrosses (Pierre).
Debrosses (Jean-Pierre).
Grigault (Jean-Auguste).
Duval (Charles-Nicolas).

Certifié par nous, commandant de bataillon, ce 11 juillet 1791.

COLLOT.

M. de Curny, commissaire des guerres.

5e BATAILLON. — SAINT-JEAN-EN-GRÈVE.

Commandant du bataillon : HIARD.

Registre non paraphé.

Tous les inscrits, en le faisant, ont pris l'engagement de se munir d'un sac garni, ainsi que le prescrivait l'arrêté du 25 juin.

27 juin :

Andrieux (Jean).
Fouilloux (Jean).
Ferré (Aimé).

1. « Demande à n'être employé que pour boulanger. »
2. Inscrit du 18 juillet.
3. Rayé sans indication de motif.

Huyette (Pierre), ancien soldat aux régiments de Guyenne et de Touraine.

Vauthier (Claude-Michel), ancien soldat au service de l'empire d'Allemagne.

Bony de La Vergne (Charles-Louis), bijoutier.

Pinpron (Jacques-Nicolas), imprimeur en papiers peints.

Paris (François), boulanger.

Martin (Pierre), cordonnier.

Thibault (Jacques), cordonnier.

Guiard (Louis), jardinier.

Carreau (Jacques), garçon tailleur.

Teillard (François), bourgeois.

Laurent (Charles), cordonnier.

Blandin (Antoine-Louis), 42 ans, ancien marchand.

Serre (Pierre), garçon tailleur.

Vanvachappel (Jean-François), garçon tailleur.

Bouteville (Jacques), garçon tailleur.

Souris, tailleur.

Segretin (Pierre), perruquier.

Brigaud (Jean), garçon marchand de vins.

Jourdain (Jacques-Nicolas), 14 ans, garçon boucher [1].

Ruffez (Jean-Pierre), garçon cordonnier.

Martensz (Pierre-Adrien), avocat, patriote hollandais réfugié.

Solignac (Jean-Pierre), tailleur.

Lorain (Joseph), garçon boucher.

Grimalle (Jean-François), tailleur.

Bouillet (François), 15 ans, garçon tailleur.

Odot (Antoine), garçon tailleur.

Martel (Pierre), garçon tailleur.

Gouges (Pierre), garçon tailleur.

Laruelle (Louis), garçon tailleur.

Martin (Nicolas-Claude), vitrier.

Thomas (Louis), maçon.

Ruffier (Jean-Claude), gagne-deniers.

Henry (Jean-Antoine), perruquier.

François (Claude), ayant servi dans le corps de la Basoche.

Jousseran (Pierre-Jean), ancien soldat des troupes de l'Inde.

Genisson (Louis), compagnon orfèvre.

Calmeaux-Delisle (Stanislas-Nicolas), ciseleur.

Jumel (Adrien-Étienne), ancien matelot.

Henry (Charles-François), chapelier.

Devi (Julien).

Nostry (Louis-Marie), perruquier.

Dansau (Étienne-Guillaume), chapelier.

Le Sage (Théodore), serrurier.

Compagnon (Louis-Auguste-Parfait-Jean), corroyeur.

Bonnanfant (François), corroyeur.

Cocard (Jean-Philippe), garçon marchand de vins.

Michel, cordonnier.

Rabache (Jean-François), cordonnier.

Racinet (Jean-Charles), tapissier.

Courtois (Pierre), boucher.

Lamirault (Jean-François), corroyeur.

Chardon (Nicolas), garçon boucher.

Maroielley (Claude), postillon.

Defer (Gaspard), commis marchand.

Defontaine (Pierre), orfèvre.

Nesant (Jean), ci-devant plumet d'officiers au grenier à sel.

Le Duc (Jean-Jacques), garçon vinaigrier.

Lecointre (Pierre), imprimeur.

Fauvel (François-Guillaume), imprimeur [2].

1. « Sans armes, habit, ni équipement, mais se soumet de fournir le sac demandé en qualité de tambour. »
2. « A donné sa démission. »

28 juin :

Roche (Jacques), charbonnier.

Noisière (Bertrand).

Chastan (Antoine), charbonnier.

Barbe (Antoine), charbonnier.

Daniel (Pierre-André), tailleur.

Martin (Jacques-Philippe), garçon chapelier.

Noirau (André), potier d'étain.

Bauramié (François), maçon.

Rousseau (Pierre), maçon.

Constant (Gabriel-Pierre), volontaire au bataillon.

Moté (Antoine), tailleur.

Duguet (Etienne), tailleur.

Picot (Pierre-René), garçon tailleur.

Coutelier (François), compagnon maçon.

Chéry (François), garçon tailleur.

Garnier (Pierre), menuisier.

Bertrand (Denis-François), mathématicien.

Dupuis (François-Jean-Louis), chandelier.

Claude (Jean), 16 ans, boucher.

Vincenot (François), marchand d'habits.

Vincenot (Pierre), le jeune, 16 ans, marchand d'habits.

29 juin :

Bruet (Pierre), commissionnaire.

Mezière (Simon), maçon.

Potel (Marc-Barthélemy), ancien militaire.

Delahaÿ (Jean-François), marchand de bas.

Nicque (Toussaint-Privat), 16 ans.

Joly (Jean-Baptiste).

Raboudin (Antoine), cloutier.

Tondut (Jean-Baptiste-Léger), vannier.

30 juin :

Aude (Bastien), perruquier.

Quatrepoint (Simon), ancien caporal de la garde de Paris.

1er juillet :

Gœtner (Lange), 42 ans, orfèvre.

Courtois (Jean-Simon).

Durand (Simon).

Blin (Guillaume-Joseph).

Hottot (Jean), rôtisseur.

« Il a été de toute inutilité de tenir ce registre à deux colonnes, attendu qu'il n'y a qu'un citoyen qui ait souscrit pour la cotisation volontaire, de laquelle il a été fait mention, et dont le nom est ci-dessous :

« Le 24 juin 1791, M. Chertemps a envoyé au Comité un assignat de 50 liv., lequel a été remis à M. Hersenet, trésorier du Comité.

« Je certifie le présent registre contenir vérité et arrêté ce 1er juillet 1791.

Guichard, capitaine, faisant les fonctions de commandant en l'absence de M. Hiard. »

Inscrits au bureau de M. de Curny :

3 juillet :

Arouard (Louis-Antoine).

7 juillet :

Onfroy (Louis-François), marchand.

8 juillet :

Carly (Antoine-Gilles), peintre.

9 juillet :

Léauté (Charles-Arnould), volontaire au bataillon.

Dubois de La Sauvagère (Nicolas), volontaire au bataillon.

Lefevre (Noël-Thomas).

Michel (François).

Lalouette (Marie-Jules-César-Nicolas).

6e BATAILLON. — SAINT-LOUIS-LA-CULTURE.

Commandant du bataillon : VENET [1].

Registre coté et paraphé, mais sans indication de nom. Le commandant préside aux inscriptions ; beaucoup sont de sa main.

Conscription militaire et libre :

26 juin :

Clouet (Jean-Baptiste), 52 ans, régisseur général des poudres et salpêtres [2].

Beudot (Jean-Baptiste), chasseur au bataillon.

Lelièvre (Jean-Jacques), compagnon charron.

Lafond (Joseph), ouvrier dans les travaux publics, ancien militaire.

Garniée (Charles-François), dit La Bruyère, ouvrier dans les travaux publics, ancien militaire.

Leclerc (Simon), garçon gazier.

Leclerc (François), frère du précédent, manœuvre aux travaux de charité.

Detot (Joseph), gagne-deniers au port.

Mazure (Adrien-Antoine), bourgeois.

Cadot (Louis-Paul), ouvrier du port, ancien militaire.

Loute (Jean-Louis), gagne-deniers.

1. On lit dans des considérations relatives à un mémoire de Venet au sujet d'une augmentation de pension :

« Elle (Mme Venet) a perdu le 14 juillet, à la prise de la Bastille, le sieur Delosme, son père, major de cette place, que les besoins d'une retraite avaient obligé d'accepter ce poste ; il avait mangé au service une partie de sa fortune. Il a péri malheureusement sur les marches de l'Hôtel de Ville, victime des circonstances, homme universellement estimé et regretté. On lui rend la justice qu'il était dans sa vie l'ami et le consolateur des prisonniers. Un d'eux (M. de Belport) a pensé périr sur son corps en le défendant des coups qui lui étaient portés, et tous les militaires qui étaient sur la place, principalement le régiment des gardes françaises, demandaient à grands cris qu'il fût épargné.

« Mme Venet a perdu aussi son frère dans le sac de cette forteresse, tout le mobilier de ce dernier, son argent comptant, son argenterie et beaucoup d'effets précieux. Ces circonstances n'ont pas empêché le sieur Venet et son épouse *(car elle porte aussi l'habit national)* de s'attacher à la chose publique et de la défendre courageusement contre ceux qui l'assaillaient. Peu assurément ont mis autant qu'elle et lui à cette même chose publique, et au moral et au physique.

« Indépendamment des secours journaliers que le sieur Venet, malgré les embarras et les difficultés de sa situation, n'a cessé de verser dans le sein de sa section, bon patriote, il a effectué un don civique de mille écus qui excède de beaucoup les proportions de sa fortune, et pour lequel aussi il avait fait entrer en entier celle de sa première pension. 20 mars 1792. »

(*Archives administratives de la guerre,* classement général, dossier Venet.)

2. « A souscrit le premier du bataillon sur les registres de l'Hôtel de Ville.

Fagard (Nicolas-Adrien), sculpteur en bois.

Henriot (François), 16 ans, gagne-deniers.

Faquinet (Jean), potier d'étain.

Pinon (Louis-François), gagne-deniers sur le port.

Parquin (Antoine-René-Paschal), peintre en bâtiments, ancien militaire.

Blin (Alexandre), chasseur au bataillon.

Robert (Eustache-Marie), grenadier au bataillon.

Leulier (Jean-Baptiste-Pierre-Louis), marchand faïencier.

Boyer (Pierre), gagne-deniers.

Devoisse (Gabriel), tailleur de pierres.

Giraud (Georges), maçon.

Auger (Louis-Henry), 16 ans.

Tourade (Jean), 15 ans, manœuvre aux ateliers de charité.

Dissard (Alexandre), 15 ans 1/2, apprenti [1].

Florentin (Jean-Philippe), 15 ans 1/2, gagne-deniers sur le port.

Henriet (Jean-Paul), ciseleur.

Celliez (Joseph), cordonnier pour femmes.

Pantin (François), 16 ans, garçon marchand de vins.

27 juin :

Fourneret (Jean-François), cordonnier.

Charpentier (Gervais), tailleur.

Duparc (Antoine), garçon perruquier.

Barbier (Jean-Baptiste), gagne-deniers.

Fleuquet (Pierre), manœuvre.

Saussac (Laurent), compagnon sellier.

Testard (Martin), garçon tapissier.

Savard (Pierre), gagne-deniers.

Gauche (Guillaume), garçon sellier.

Vincent (Joseph), compagnon serrurier.

Michel (Pierre), garçon charcutier.

Fontaine (Jean-Adrien), gagne-deniers.

Mamie (Jean-Claude), gagne-deniers.

Jarry (Clément-Philippe), garçon perruquier.

Derichemont (Pierre-Mathurin), gagne-deniers.

Contat (Jacques-François), compagnon layetier.

Poulain (Philippe), compagnon layetier.

Baudouin (François-Etienne), bourgeois, ancien militaire.

Pecelet (Jean-Joseph), praticien teneur de livres.

Montigny (Jacques-Philippe), ébéniste.

Liou (Joseph), 42 ans, maître vitrier.

Bénard (Charles-Adrien), garçon boucher.

Bernier (Denis-Joseph), garçon boucher.

Chaumet (François), 46 ans, garçon cordonnier.

Robert (Jean-Jacques), sculpteur, ancien militaire.

28 juin :

Treselle (Jean-Baptiste), gagne-deniers sur le port Saint-Paul, ancien militaire.

Florentin (Louis), gagne-deniers sur le port Saint-Paul.

Le Fort (Nicolas-Bastien), gagne-deniers sur le port Saint-Paul.

Lansement (Silvain), gagne-deniers sur le port Saint-Paul.

Demarquet (Marie-Pierre-Antoine), garçon limonadier.

Ayant été pris le 14 juillet 1789 pour le gouverneur de la Bastille, fut mené à l'Hôtel de Ville où il pensa être massacré. »

1. Rayé sur sa demande le 28 juin, sa mère n'était pas avertie de son engagement ; elle ne consentit pas à son départ, le trouvant trop jeune.

Decot (Jean-Laurent), 16 ans. terrassier.

Lacroix (Jean-Claude), 16 ans 1/2, compagnon cordonnier.

Tampier (Jean-Joseph-Marie), peintre.

Oclin (Jacques), menuisier en meubles.

Mathieu (Nicolas), gagne-deniers.

Renard (Pierre-Charles), 16 ans, déchireur de bateaux.

Duval (Pierre-François), cordonnier.

Traversier (Jean-Charles-Eloi), garçon limonadier.

Michel (Charles-Nicolas), gagne-deniers.

Choequet (Philippe), serrurier.

Dépot (Augustin-Henry), menuisier.

Vincent (Louis-Jacques), compagnon serrurier.

Pimpernelle (Louis-Marie), apprenti chaudronnier.

Griselle (Pierre-Jean), 15 ans, boulanger.

Ducerp (Claude-Alexandre), garçon marchand de vins.

29 juin :

Pomier (Jean-Baptiste-Louis), garçon maçon.

Paris (Claude-Louis), tailleur de pierres.

Brigandin (Louis), marinier.

Doubleau (Pierre), le jeune, sellier.

Mogin (Pierre), menuisier.

Parent (Louis), maçon.

Savard (Jacques-Antoine), gagne-deniers aux travaux publics.

Toulouse (Antoine-Henri), charron.

Viguet (Jean), gagne-deniers.

Dret (Nicolas), garçon perruquier.

Jardin (Olivier-Vincent), garçon faïencier.

Perladotte (Jean-Toussaint), maçon.

Mauvet (François), terrassier.

Parent (Charles-François), garçon boucher.

Robert (Jean-Louis), peintre.

Fillion (Charles), boulanger.

30 juin :

Parquin (Achille), menuisier, ancien militaire.

Leroy (Pierre), 16 ans 1/2, gagne-deniers.

Hilaire (Claude-Marie), 16 ans, gagne-deniers.

Trécourt (Joseph), 42 ans, bourgeois, électeur, ancien militaire.

1er juillet :

La Rivière (Nicolas-Michel), coiffeur [1].

Pierre (Jacques-Louis), 18 ans, employé à la petite poste [2].

Larcher (Jean), gagne-deniers.

Morel (Jacques), garçon limonadier.

De Bligny (Marie-Amant-Fidèle-Constant), 15 ans [3].

1. « A changé d'avis. »

2. « Sa mère s'y oppose. »

3. Extrait d'une lettre de Venet, ex-commandant du bataillon, en date du 30 mai 92, demandant une place de sous-lieutenant en faveur de Louis-Auguste-Charles-Geneviève Besnier de Bligny :

« Il a en ce moment-ci son plus jeune frère aux frontières qui n'a que 15 ans qui peut à peine porter son fusil, qui a tout plein d'ardeur et l'on ne peut rien jouter à son éloge quand on dira qu'il est du second bataillon de Paris et qu'il s'est trouvé successivement à toutes les affaires où ce bataillon s'est si bien conduit... »

Le sieur Besnier de Bligny, capitaine de la compagnie d'Invalides détachée à l'Arsenal, mourut le 29 novembre 1790, laissant une veuve et six enfants : quatre garçons et deux filles. En 1793, les trois aînés des garçons étaient au service :

2 juillet :

Matelin (Michel), blanchisseur[1].

François (Michel), 16 ans, garçon blanchisseur.

Isabé (Joseph), ci-devant employé aux barrières.

Cabin (Géry-François-Joseph), ci-devant employé aux fermes.

Pichery (Désiré), ci-devant employé aux fermes.

Ledit registre a été clos et arrêté en cet endroit par nous commandant de bataillon, aujourd'hui 2 juillet 1791 à quatre heures après-midi.

« VENET. »

Sur le verso du titre figurent les mentions suivantes :

26 juin 1791. Enregistré précédemment à la Ville. Armand-Pierre VENET, commandant du bataillon, âgé de 58 ans, chevalier de Saint-Louis, 38 ans de service militaire d'officier, commissaire ordonnateur des guerrès honoraire, servira par lui même *ou contribuera* ; sert également depuis la Révolution et le 13 juillet 1789.

« VENET. »

Puis de la main du commandant au-dessous de son engagement :

« M. le commandant du bataillon n'a pas cru devoir ni même pouvoir se refuser au désir que lui ont témoigné beaucoup de gagne-deniers et gens sur le port, de se faire enregistrer. Les trois quarts et demi n'ont ni armes ni habits uniformes. Très sûrement on ne les fera pas marcher sans armes, mais ils compteraient pareillement être habillés, et s'il en était au contraire, il ne faudrait pas compter sur le demi-quart de tous ces inscrits-là, d'ailleurs gens de la meilleure volonté. »

Ont été inscrits ensuite chez M. de Curny :

Maillard (Jean-Baptiste-André), fourrier des grenadiers du bataillon.

Bigot (J.-B.).

Pattu (Simon-Thomas), ancien militaire.

Vincent (Augustin-Martin).

Chustais (Philippe).

Martin de Montreuil (Louis), grenadier au bataillon.

Conscription libre pour fournir en argent :

1er juillet 1791. Blondel (Nicolas-Louis), commissaire des poudres à l'Arsenal, contribuera pour..... 100 livres.

Jean-François-Michel comme officier de marine ; L.-A.-Ch.-G., sous-lieutenant au 31e d'infanterie ; Marie-Amant-Fidèle-Constant, volontaire au 2e bataillon de Paris. Le quatrième fils Jean-François-André, né en 1783, servit dans les équipages militaires en 1804.

1. « Sa mère ne veut pas qu'il parte ; d'ailleurs il n'a que 14 ans. »

1er juillet 1791. Faucheux, père, régisseur des poudres à l'Arsenal[1]..... 300 livres.
2 juillet. Bournonville (Pierre-Joseph-Théodore), bourgeois.... 24 —

7e BATAILLON. — BLANCS-MANTEAUX.

Commandant du bataillon : BOUILLARD DE BELAIR.

Le registre fut ouvert le 24 juin 1791. Il porte, rappelant les prescriptions de l'ordre du 25 juin, avant l'inscription des noms cette note : « Les volontaires qui se feront inscrire sont prévenus de se tenir prêts à marcher au premier signal et, à cet effet, d'avoir un sac garni seulement de *deux chemises, deux cols, deux paires de bas, quatre mouchoirs, une paire de souliers, une paire de guêtres noires, une de blanches, une vergette, une brosse, un peigne et un bonnet de police.* »

Les inscriptions sont sous forme de tableau à dix-neuf colonnes.

1. « A l'Arsenal, le 1er juillet 1791.

« Les moments sont chers, Monsieur et cher général ; j'ignorais que le temps fût si court, et je ne puis me rendre chez vous pour inscrire ma soumission sur le registre ce matin. Mais la voici, et je vous prie instamment de la joindre à celle de tous les bons patriotes parmi lesquels j'ai déjà prouvé tant de fois que la section devait me compter. Si mardi, 21 juin, l'Arsenal avait été attaqué, comme on semblait le craindre, j'avais pris la résolution de me réunir aux braves citoyens que vous commandez et de terminer en mourant pour la patrie une longue vie employée toute entière à lui rendre des services dont l'effet et peut-être la reconnaissance ne finiront qu'avec la France.

« Recevez les assurances de mon sincère et respectueux attachement.

« FAUCHEUX, père. »

« Je soussigné, citoyen de la section de Saint-Louis-de-la-Culture et régisseur des poudres pour le compte de la Nation, âgé de près de 70 ans et malheureusement paralysé de tout le côté gauche depuis 7 ans, vivement affecté de l'impossibilité où je me trouve de servir de ma personne contre les ennemis de la France et de la nouvelle Constitution que j'ai solennellement et plusieurs fois juré de soutenir de toutes mes forces et de tous mes moyens, me soumets et m'engage de fournir une somme de trois cents livres par an, pour contribuer à la dépense des volontaires de la garde nationale de Paris qui se porteront sur les frontières du royaume, et cela pendant toute la durée de leur service et celle de la durée de mon traitement de régisseur, seul secours qui me reste pour vivre. »

« Fait à l'Arsenal de Paris, le premier juillet mil sept cent quatre-vingt-onze.

« FAUCHEUX, père,

se portant fort pour son fils, qui, à son retour, ne manquera pas de suivre l'exemple de patriotisme dont il est pénétré. »

(Pièces annexées au registre du bataillon de Saint-Louis-la-Culture).

Bourdon (François-Louis), ancien procureur au Parlement[1].

Cézar (Joseph-Alexis), ancien marchand limonadier.

Dupérier (Guillaume-Toussaint), doreur.

Targe (Jean-Baptiste-Hippolyte), clerc d'avoué[2].

Casset (Charles-Nicolas), tourneur.

Villet (René), élève en pharmacie.

Boillet (Jean-Nicolas), graveur.

Trichon (Pierre), sellier.

Gamain (André-Joseph), pâtissier.

James-Lalande (Pierre-Jean), commis greffier.

Charier (Nicolas-Charles-Mathurin), marchand bonnetier.

Dery (Charles), homme de loi.

Verbois (Jean-Edmond), maître de langue.

Ballois (Jean-Antoine), perruquier.

Pluvinet (Bernard-Nicolas), médecin.

Ladoubé (Jean-Louis), fils de marchand.

Dartis (Alexandre), bourgeois.

Daussy (Nicolas), vitrier.

Toursaint (Charles-Nicolas), commis marchand.

Stomphe (Pierre), perruquier.

Florant (Louis), domestique.

Un nom effacé illisible, celui d'un étudiant en droit.

Blondel (Jean-Jacques), menuisier.

Rotondeur (François), 52 ans, sergent des gardes de la Porte.

Bomarin (Charles-Jean-Marie), négociant, 60 ans[3].

Didot (Aristarque-Jean-Marc), bourgeois.

Fouré (Mathurin), élève en pharmacie.

Leys (Pierre-Dorothée-Maximilien), élève en pharmacie.

Monchoux, ci-devant Belmont (Pierre-Claude), homme de loi.

Tainturier (Jean-Baptiste), 16 ans, boulanger.

Montenot (Jean-Baptiste), orfèvre.

Donzel (François), garçon limonadier.

Peltier (André-Clair-Louis), ingénieur des mines.

Ducy (Paul), garçon marchand de vins.

Daval (Antoine-Louis), bourgeois.

Léon (Pierre), marchand[4].

Salmon.

Leroy (Jean-Charles-Hubert), précepteur.

Delacroix (Etienne-Laurent), ex-sergent au régiment du roi et professeur de mathématiques et de dessin.

Raboulain (Nicolas-Joseph), commis au greffe des conseils[5].

Bidault (Jean-François), maître tourneur[6].

Donzel (Georges), porteur d'argent.

Régnier (Jean-Louis), bourgeois.

Lemaure (Claude-Alexandre), musicien.

Petit (Jean-Baptiste-Léon), clerc de notaire.

1. C'est Bourdon le futur Conventionnel (de l'Oise).

2. « M. Targe père et sa famille réclament contre l'engagement contracté pa le sieur Targe fils et s'opposent formellement à son départ. MM. les officiers municipaux sont priés d'avoir égard à cette réclamation. »

3. Aux observations : « Bien vert ; ne peut joindre qu'au 20 juillet, ses affaires ne lui permettant pas de quitter Paris avant ce temps. » Une autre note (mise au bureau de M. de Curny) dit : « Ne part pas. »

4. « Ne part pas. »

5. « Ne peut partir que du 24 au 30 juillet. »

6. « Ne peut partir que du 24 au 30 juillet », et d'une autre main : « Ne part pas. »

« Arrêté le présent registre au numéro quarante-cinq, observant que le nombre des inscrits ne monte qu'à quarante-quatre personnes, le n° 22 ayant été effacé.

« Paris, ce 30 juin 1791.

« Bouillard de Belair, commandant.
« Mallerot, capitaine aide-major. »

Par supplément :

N° 46. Le Fournier (Marie-Anselme), négociant.

Inscrits au bureau du Saint-Esprit :

Pasté, dit Dupré, bourgeois.
Bourset (Etienne), chandelier.
Bauve (Dominique-Victoire), étudiant en droit.
Jabouille (Thomas).
De Saysye (Dominique).
Badod (Charles).
Durieux (Nicolas-Jean).
Giret (Pierre-Nicolas).
Magnan (Jacques-Marie-Martin).
Jumeau (Jacques).
Cotel (Pierre-Vincent).

Noms des personnes qui contribuent pécuniairement :

Lezurier (Cosme-Augustin), médecin, pour lui et son fils mineur.	60 liv.
Bouillard de Belair [1], ci-devant conseiller à la Cour des Aides, commandant du bataillon des Blancs-Manteaux, contribuera pour une année de solde, ci.....	275 l. 5 s.
Sautereau, souscrit pour la somme de.....	150 [2]
Mme de Valframbert, — —	150
Bénard, architecte, — —	150

8e bataillon. — Popincourt.

Commandant du bataillon : Colin de Cancey.

Registre paraphé par Le Sourd, membre de la municipalité.

Enrôlements :

26 juin :
Vitry (Louis), ancien militaire.
Cattinée (Pierre), lieutenant au bataillon.

1. Augustin-Louis, électeur de la section des Enfants-Rouges en 1790 et 1791. Capitaine de grenadiers, puis commandant du bataillon. (Charavay, p. 48.)

2. « Les 150 livres, montant de la souscription faite par M. Sautereau, ont été employées à l'armement et l'équipement d'un volontaire qui est désigné pour partir. »

Sussel (Philippe-Martin), tourneur.
Nicolas (Jean-Louis), peintre.
Roussel (André), gazier.
Binet (Louis-Nicolas), volontaire.
Vernot (Louis-François), garçon potier de terre.
Bouchel (François), garçon faïencier.
Lemelle (Bernard), garçon jardinier.
Reguet (Nicolas), garçon jardinier.
Jasseron (Brice-Gaspard), garçon faïencier.
Vaillant (Louis-Antoine), garçon vitrier.
Vaillant (Jean-François), 16 ans, garçon imprimeur en papiers peints [1].
Lejeune (François-Auguste), garçon cordonnier.
Couturier (Antoine), terrassier.
Rezé (François-Etienne), ébéniste.
Désert (Antoine), terrassier.
Charles (René), volontaire.
Rouveau (Jean-Baptiste-Théodore), garçon potier de terre.
Collot (Jean), garçon jardinier.
Michel (Jean), garçon jardinier.
Grammogin (Pierre-François), tourneur en acier.
Daiguillon (Jean-Claude), marchand de bois.
Deschamps (Alexandre), garçon jardinier.
Cossard (Louis-Jean), serrurier.
Cotte (Georges), serrurier.
Cheneval (Jacques), imprimeur sur papiers peints.
Simonin (Noël-Joseph), imprimeur sur papiers peints.
Rebours (Jean-Eugène), ébéniste.
Crépin (André), menuisier.
Poids (Jacques), menuisier.
Martin (Sébastien), tourneur en poterie.
Berson (Pierre), marchand de parasols.
Letant (Pierre-Marie), vitrier.
Noël (Claude), cardeur de coton.
Dubois (Nicolas-Pierre), maître tailleur [2].
Robert (Nicolas), terrassier.
Maréchal (Jean-Charles), fabricant de bas.
Mathieu (Jean-Pierre), terrassier.
Lejeune (Charles-Pierre), 47 ans, maître cordonnier.
Denis (Jean-Pierre), manufacturier de faïences [3].
Bonny (Jacques-Marie), serrurier.
Larue (Louis), menuisier.
Belin (Nicolas), laboureur.
Hugot (Jean), cordier.
Golon (Nicolas), vigneron.
Roget (Jean-Baptiste), menuisier.
Rebours (Louis), ébéniste.
Guiennet (Nicolas), potier de terre.
Thionville (Jean-Louis-Auguste), imprimeur en papiers peints.
Pernot (Jean-Etienne), bijoutier.
Dornel (François), potier de terre.
Sergent (Michel-François), voiturier.
Prangin (Jean), 56 ans, peintre, ancien garde suisse.
Lavalette (François), 14 ans, négociant.
Lenoël (Nicolas), forien (*sic*).
Renaud (François).
Barrote (Jean), tourneur.
Caillau (Louis), épinglier.
Henry (Antoine), épinglier.
Moriau (Antoine), négociant.
Bonvier (Pierre-Marie), cordonnier.

1. Frères, amenés par leur père.
2. 50 ans ; marié, quatre enfants.
3. Rayé : « Est infirme et ne peut marcher. »

Richard (Claude), cordonnier.

Bouché (Louis), épinglier.

Foyard (Grégoire), 12 ans, musicien.

Foyard (Antoine), 15 ans, musicien[1].

Armand (Jean-Baptiste), 15 ans, peintre.

Beudin (Henry), serrurier.

Clément (Jean-Jacques), voiturier.

Pinet (Joseph), 16 ans, cordonnier.

Bedon (Gassien-François), potier de terre.

Campagne (Charles), potier de terre.

Braconnier (Louis), marbrier.

Mercier (Jean-Baptiste), ouvrier en glaces.

Vaudran (Honoré), jardinier.

28 juin[2] :

Dupin de Maison-Rouge (Henry-Emmanuel), 50 ans, chevalier de Saint-Louis, ex-officier aux grenadiers de France, puis major des volontaires de Luxembourg, blessé à la prise de la Bastille, étant commis par l'Hôtel de Ville pour commander 200 hommes gardes de la ville.

Fery (Pierre), tabletier, vainqueur de la Bastille.

Bousseau (François-Claude), brossier.

Breton (Pierre), jardinier.

Lasne (Georges-François), carreleur.

Metery (Michel), doreur fondeur.

Langre (Antoine), doreur fondeur.

Clément (Charles), charretier.

François (Antoine), journalier.

Leblanc (Pierre), ci-devant charretier du Gouvernement.

Audry (Joseph), imprimeur sur papiers peints.

Sergent (Baptiste), journalier.

Barbet (Jacques), faïencier.

Robin (Louis), serrurier.

Sergent (Edme), 15 ans, manœuvre.

Roussel (Jean-Baptiste), gagne-deniers.

Chautran (Nicolas), 16 ans, boucher.

Irlande (Pierre), 16 ans, ébéniste.

Sevestre (Toussaint), jardinier fleuriste.

Lezier (Barthélemy), marchand de vins.

Aimard (Alexandre-Jacques), menuisier.

Massé (François), 16 ans, perruquier.

Bruel (Jean-Joseph), chaudronnier.

Bourbon (Louis), menuisier, vainqueur de la Bastille.

Piquet (Jean-Louis), maçon[3].

Deloume (Pierre), perruquier.

Flamant (Pierre), menuisier.

Chausse (Nicolas), épinglier.

Bleuse (Jean-François), gagne-deniers.

Combet (Gaspard), 15 ans, charron.

Legris-Dubois (Pierre), menuisier.

Dejardin (Pierre-Jacques-François), compagnon sculpteur.

Verpy (Charles), boulanger.

Cauville (André-Claude), marbrier.

Mery (Jean), gagne-deniers.

Maugin (Jean-Baptiste), faïencier.

29 juin :

Tremery (Jean), marbrier.

Olin (Nicolas), chaudronnier.

Louis (Nicolas-Jacques), nourrisseur.

Petito (Pierre), menuisier.

Degrange (François), imprimeur en papiers.

1. « Frères, fils d'un sous-officier invalide; se proposent comme musiciens pour la clarinette. »

2. Le registre n'indique pas d'inscriptions comme reçues le 27.

3. Rayé : « Passé dans la Colonelle, dragons. »

Sautrin (André), imprimeur en papiers.
Bardeur (Dominique), imprimeur en papiers.
Riton (Antoine), imprimeur en papiers [1].
Janeton (Nicolas), 16 ans, serrurier.
Dudoui (Pierre), ouvrier.
Braconnier (Nicolas), garçon marbrier.
Panton (Jean), terrassier.
Cré (François), terrassier.
Derville (Pierre-Louis), écrivain.
Bresson (Antoine), chaudronnier.
Anselet (François), ébéniste.
Audoux (Joseph-Denis), chandelier.
Audoux (Jean-François), chandelier.
Potemon (François), cordonnier.
Bouillon (Charles), 15 ans, gagne-deniers.
Gellie (Nicolas), cuisinier.
Defrance (Jean-Marie), 15 ans, décrotteur.
Daiguillon (Jean), 15 ans, garçon de chantier.
Aury (Claude), manœuvre.
Launay (Pierre), jardinier fleuriste.

Certifié véritable par nous commandant du 8e bataillon de la 5e division.

COLIN DE CANCEY.

Contribution pécuniaire à défaut d'enrôlement :

30 juin : Chestel, maître paveur, a déclaré vouloir contribuer pour la somme de 24 livres, qu'il payera à première réquisition.

9e BATAILLON — CAPUCINS DU MARAIS.

Commandant du bataillon : HAQUIN.

Registre coté et paraphé, mais sans indication de nom. En tête, on lit de la main du commandant Haquin :

« Nous soussignés, volontaires du 9e bataillon de la 5e division de la garde nationale parisienne, dit des Capucins du Marais, pénétrés de respect pour les décrets de l'Assemblée Nationale, brûlants d'amour pour la patrie, et prêts à verser notre sang pour sa défense et pour le maintien de la Constitution, nous nous engageons sur notre honneur à prendre les armes et à partir aussitôt que nous en serons requis pour nous porter aux frontières ou partout ailleurs où les ennemis de l'empire se présenteraient, et promettons de servir avec tout le zèle que l'on peut attendre de bons citoyens et la subordination que tout officier et soldat doit à ses supérieurs.

« Fait à l'état-major dudit bataillon, le vingt-cinq juin mil sept cent quatre-vingt-onze. »

1. Ces quatre derniers demeurant rue Basfroy, 40.

Haquin (Honoré-Alexandre), commandant du bataillon, électeur, membre du Conseil général de la commune de Paris, 49 ans.

Huguet (Godince-Baltazar), joaillier.

Vernier (Louis-Eugène), ex-avocat général au grand conseil, capitaine des chasseurs du bataillon.

26 juin :

Miot (Jean-Louis), doreur-argenteur.

Brossard (Pierre), caporal au bataillon.

27 juin :

Langlois (Louis-Nicolas), limonadier.

Lebrun (Charles-François), 16 ans.

Montenoise (Alexis), ancien maître de poste.

Menuet (Charles), volontaire au bataillon.

Perrier (François-Gabriel). 47 ans, ingénieur-géographe, lieutenant des grenadiers du bataillon [1].

28 juin :

Trebilliod (Jean-François-Marie), tailleur.

Dutemple (Pierre-Paul), charcutier.

Watripon (Armand-Charles), luthier.

Leconte (Jean-Marie-François), charron.

Le Roy (Jean-François), charron.

Langlois (Pierre-Nicolas), peintre.

Doyen (Jean-Louis), tabletier.

29 juin :

Girard (Jean-Théodore), ciseleur.

Broussard (Claude-François).

Lecomte (Pierre-Auguste), tailleur.

Maigne (François-Marie), bourgeois.

Loudier (François-Eugène).

30 juin :

Brice-Destors (Nicolas), pâtissier.

Lelièvre-Duval (René), perruquier.

Paque (Pierre-Antoine-Victor), tailleur.

Loiret (Jacques), sellier.

Sabbathié (Nicolas), sellier.

Pluquit (Pierre), ancien militaire au service étranger.

Martin (Pierre).

Mignon (Jean-François), limonadier.

Pavié (Jean), commissionnaire.

Bérard (Jean), commissionnaire.

Riviers (Laurent), serrurier.

Martin (Hyacinthe-François), chapelier.

Humeau (Antoine), papetier.

Sans date :

La Chenaye (Jean-Baptiste).

8 juillet [2] :

Cotinet (Jean-Baptiste) [3].

Ajoutés sur le registre chez M. de Curny :

Guillard (Victor), volontaire de la garde nationale d'Ormoy [4].

Gérard (Nicolas).

Chardin (Louis-François).

Gravé (Nicolas).

Bazire (Louis-Antoine).

Vellence (François), tailleur.

Le Roy (Jean-François).

Beauvais (André).

Tinel (Jean), lieutenant des chasseurs du bataillon.

1. En marge, mis au Saint-Esprit : « Ne part pas ».
2. « Sur une feuille particulière restée à l'état-major du bataillon ».
3. Inscrit sous le n° 14 bis et non à sa place à sa date au registre.
4. D'abord inscrit sous le n° 30 bis et rayé comme « double emploi ». Cette inscription mentionne que l'engagement est du 10 juillet.

Huet (Laurent-Désiré), 46 ans, ancien militaire.
Liphard (Jean-Charles).
Girard (Jean-François), maçon.

Les inscriptions qui précèdent occupent le verso des feuillets. Au recto, vis-à-vis, on lit :

« Nous soussignés, volontaires du 9e bataillon de la 5e division de la garde nationale parisienne, dit des Capucins du Marais, pénétrés de respect pour les décrets de l'Assemblée Nationale, brûlants d'amour pour la patrie et regrettant de ne pouvoir aller sur les frontières la servir et la défendre de nos personnes, mais jaloux de contribuer de tout notre pouvoir à sa sûreté et au maintien de la Constitution, nous soumettons sur notre honneur à payer sur la première réquisition qui nous en sera faite, entre les mains de la municipalité ou de telle personne qu'elle désignera, les sommes pour lesquelles chacun de nous va s'inscrire sur le présent registre, exigeant qu'elles soient employées à défrayer ceux de nos concitoyens qui nous remplaceront dans le cas où les gardes nationales marcheraient vers les frontières ou partout ailleurs où les ennemis de l'empire se présenteraient.

« Fait à l'état-major dudit bataillon, le vingt-cinq juin mil sept cent quatre-vingt-onze. »

27 juin. Daudin (François), ci-devant conseiller-correcteur à la Chambre des Comptes, capitaine des grenadiers du bataillon, s'oblige à défrayer deux gardes nationales pendant tout le temps nécessaire pour le maintien de la Constitution et défense de la patrie ; de plus s'engage de marcher en personne aussitôt que l'ennemi sera à vingt lieues de la capitale.

— Geoffroy d'Assy (Jean-Claude), s'engage à payer, tant pour lui que pour son fils Alexandre-Louis, la somme de..... 600 liv.

28 juin. Andelle (Joseph-Roch)[1], notaire et officier municipal, s'engage à payer à la première réquisition, sauf à réitérer et augmenter s'il y a lieu..... 300

29 juin. Hurel (Jean-Joseph), payeur des rentes, notable adjoint, lieutenant au bataillon[2], de même..... 300

— Barrin (Achille-Armand-Charles), volontaire au bataillon[3], s'engage pour..... 50

2 juillet. Leclerc (Louis-Marie-Gabriel), receveur du droit d'enregistrement et volontaire au bataillon 100

---

1. Membre du tribunal de police de Paris, en 1789 ; officier municipal en 1790 ; électeur en 1790, 1791 et 1796 ; notable en 1801. L'un des rédacteurs du cahier du Tiers-État du district des Minimes. (Charavay, p. 48.)

2. « Voyant avec regret que les fonctions de mon état me privent de me réunir avec mes frères d'armes pour aller sur les frontières pour la défense de la patrie, mais toujours prêt à marcher et à me rendre partout où je pourrais être nécessaire, sans que les fonctions publiques dont je suis chargé puissent en souffrir, de l'exactitude dans leur service dépendant aussi le bonheur de la Nation. »

3. Marquis de Barrin, petit-neveu de l'amiral de La Gallissonnière, colonel attaché aux chasseurs à cheval de Guyenne.

10e BATAILLON. — ENFANTS-TROUVÉS, FAUBOURG SAINT-ANTOINE.

Commandant du bataillon : SANTERRE.

Registre paraphé par Tiron, officier municipal.

25 juin 1791 :

Osselin (Claude-Louis), lieutenant de grenadiers.

Masson (Pierre), volontaire au bataillon.

Ducastel (Jean-Baptiste-Nicolas), sergent des canonniers.

Cahagne (François-Germain), capitaine de chasseurs.

Delsouc (Jean-François), chasseur volontaire.

Pierre (Charles-Gabriel-Vincent), volontaire.

Pellerin (Abraham), sergent des canonniers, ancien matelot.

26 juin :

Lucien (Jacques-Pierre), caporal des canonniers.

Renard (Antoine), gazier.

Robin (Charles-Auguste), gazier.

Cornet (Marin-Benjamin), garçon épicier.

Cornet (Nicolas-Marin-Prudent), garçon épicier.

Clesse (Pierre), chasseur au bataillon, vainqueur de la Bastille.

27 juin :

Lebegue (Antoine-Marin), volontaire au bataillon.

Guérin (Jean-Pierre), 16 ans, volontaire au bataillon.

Mathias (Charles), volontaire au bataillon.

Bonnivard (Charles-Jean), volontaire au bataillon.

Lécuier (Charles), volontaire au bataillon.

Colard (Philippe), ancien militaire.

De Launay (Georges-Louis), volontaire au bataillon.

Chauvey (Claude-François).

Stenière (Louis), épinglier.

Vaudin (Jean).

Simonot (Jean-Baptiste),

Brison (Nicolas), ancien dragon.

Herbeaumont (Jean).

Dubois (Antoine).

Gobert (Pierre-Jean), volontaire au bataillon.

Maille (Jean-Antoine), menuisier.

Vennet (Antoine).

28 juin :

Laligne (François), ancien dragon au régiment de Monsieur.

Alix (Nicolas), volontaire au bataillon.

Taissier (Antoine).

Gilbert (Henri), 16 ans.

Gauquelin (Pierre).

Carolle (Jean).

Cloné (Jean), volontaire au bataillon.

Carrillon (Paul-Denis).

Joublin (Vigile).

Denisart (Jean-Marie), horloger.

Hubert (Michel).

Baudet (Jean-Nicolas).

Dieudonné (Claude).

Benoist (Antoine-Jean), volontaire au bataillon.

Mailley (Louis-Antoine), 16 ans, volontaire au bataillon.

Macron (Antoine).

Cambier (François).

Masquillier (Louis-François), volontaire au bataillon.

Grossœuvre (Jean-Baptiste).

Guiffard (Jean-Baptiste).

Gonnet (Louis-Jacques), volontaire au bataillon.

Simonel (Claude).

Jacob (Edme), ancien militaire.

Gilles (Pierre)[1].

Dégoisé (François), volontaire au bataillon.

Bréval (Denis-Simon).

Bernier (René-Michel-Vincent)[1].

Criard (Louis-Mathieu), surnuméraire de la cavalerie nationale.

Pieplus (Jean-Augustin).

Galochin (Jean-Baptiste).

Chatelet (Pierre-François).

Cheron (Antoine-Bernardin), 45 ans.

29 juin :

Delbrelle (François-Denis), ancien garde national.

Chollot (Pierre-Joseph-Victor).

Godaillier (Nicolas-Alexis), épicier.

Chambain (Antoine), volontaire au bataillon.

Colere (Jean).

Dezuttre (Jean-Martial-Marie), volontaire au bataillon.

Hue (Pierre), volontaire au bataillon.

Bertrand (Mathieu), volontaire au bataillon.

Renard (Nicolas).

Maille (Jean), 42 ans, ancien soldat au régiment de Navarre.

Cambier (Narcisse-Joseph).

Roger (Louis-François), ancien sergent des troupes des colonies, instructeur de la compagnie de chasseurs.

Gallet (François-Charles).

30 juin :

Courtoy (Antoine), apprenti serrurier.

Courtoy (Joseph-Marie), apprenti tailleur.

Sanier (Jean-Pierre), cordonnier.

Schlaus (Jean), serrurier.

Henry (Jean-Baptiste), ébéniste.

Malezieu (Nicolas-Denis), journalier.

Malezieu (Claude-Joseph), journalier.

Boulanger (Pierre-Etienne), gazier.

Couvreur (Nicolas), polisseur de glaces.

1er juillet :

Delboule (Dominique), tonnelier.

De Montrond (Jean-Claude-Charlemagne).

Chadenet (Charles-Gaspard), serrurier.

Lourd (Jean), menuisier.

Guenet (Renaud), ancien grenadier au régiment Royal.

Grosjean (Ignace).

Cardon (Marie-Jacques), ancien militaire.

Mulet (Louis-Maurice), ancien militaire.

Phanchot (François-Giraud).

Cuendet (Henri), dessinateur.

Larible (Jean-Etienne), 16 ans, volontaire au bataillon.

Remis le registre le 1er juillet 1791.

SANTERRE, commandant le bataillon.

1. « A retiré sa parole et ne peut pas partir pour le moment. »

Le 2 juillet, Santerre écrivait à MM. du commissariat général de la garde nationale :

« Messieurs, le nommé Jacques-Philippe Sorbier, natif de Nîmes, âgé de 29 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, qui a servi huit ans dans le régiment de Beauvoisis, où il était grenadier, s'est présenté chez moi ce matin pour se faire enrôler à l'effet de partir sur les frontières. Des affaires qui lui sont survenues et pour lesquelles il a été obligé d'aller à Versailles, lui ont ôté la faculté de se faire inscrire dans le délai fixé.

« S'il vous est possible, Messieurs, de le recevoir, je présume que le registre n'est pas clos ; vous me ferez plaisir, car j'en aurais eu un de le recevoir.

« J'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur. Ce 2 juillet 1791.

SANTERRE.

Il fut répondu à cette lettre par l'annotation suivante mise en marge.

« Le délai n'est pas encore échu. M. Santerre recevra dans la journée l'expédition d'un arrêté, qui porte seulement que les relevés des personnes inscrites seront envoyés dans la journée de demain à la municipalité ; ainsi M. Santerre peut sans difficulté continuer la conscription. »

En conséquence un « supplément au livre remis à la municipalité de Paris » fut établi comprenant :

Léger (Germain), travaillant à la manufacture des glaces.

Beau (François), travaillant à la manufacture des glaces.

Gardot (Jean-Baptiste), travaillant à la manufacture des glaces.

Guichard (Jean-Jacques), travaillant à la manufacture des glaces.

Jouveau (François), travaillant à la manufacture des glaces.

Lorain (Mathieu), menuisier.

Herga (Jean-Marié), serrurier.

Adam (Nicolas), serrurier.

Lesquil (Mathias), 16 ans, fondeur.

Legnay (François), menuisier.

Audouard (Pierre), taillandier.

Brissard (Pierre-Marie), bonnetier [1].

Ceunière (Jean-Jacques), polisseur en marbre.

Louvet (Antoine), menuisier.

Delfour (Jean-Baptiste), cloutier.

Prin (Edme), serrurier.

Coste (Jean-Baptiste), peintre en voitures.

Mons (Edme), cloutier.

Maréchal (Jean-Charles), bonnetier.

Lournay, ébéniste.

Poitrinet (Gervais), tanneur.

Laufroy (André), boulanger.

Jeanson (Nicolas), boulanger.

Piot (Jacques), garde-bateau.

Milet (Pierre-André), ciseleur.

Pulvé (Claude-François), garçon drapier.

1. Rayé sans indication de cause.

Triet (Jean-Louis), tourneur en bois.
Bérard (Dalmasse).
Carria (Jean-Baptiste).
Lamothe (Paul), faiseur de bas.
Sorbier (Jacques-Philippe), ancien caporal dans Beauvaisis.

Inscrits au bureau du commissaire général :

Anozet (François-Antoine), maître vitrier et peintre en bâtiments.
Maillet (Antoine-Nicolas), 16 ans, volontaire au bataillon.
Bourguignon (Joseph), 44 ans, ancien canonnier dans le corps royal.
Hébert (Jean-François), ex-garde française, vainqueur de la Bastille.
Pevest (Jean-Marie).

Les personnes qui ont contribué pécuniairement sont inscrites sur la même liste que les enrôlés et figurent parmi eux.

26 juin. Lejeune (Jacques-Marie), fabricant d'étain en feuilles, capitaine de la garde nationale, ne pouvant quitter Paris, offre pour sa cotisation..... 300 liv.

28 juin. Gautier (Pierre), prêtre de la paroisse Saint-Antoine, offre pour sa cotisation volontaire, ne pouvant être du nombre de ceux qui se dévouent pour combattre les ennemis de la patrie 50

Mme Lavigne (Suzanne-Françoise), bourgeoise de Paris, guidée par le patriotisme, désire concourir à contribuer de repousser les ennemis de la patrie et offre pour sa cotisation 12

(Ne peut signer, attendu ses infirmités, et a chargé de sa procuration Mme Caille, qui signe en conséquence en son lieu et place).

SIXIÈME DIVISION.

1er BATAILLON. — L'ORATOIRE.

Commandant du bataillon : TRÉVILLIERS.

Registre non paraphé et ne mentionnant pas les dates des inscriptions.

Garnier (Prudent), ancien militaire.
Rollot (André-Louis), lieutenant de grenadiers au bataillon, ancien militaire.
Malene, l'aîné, grenadier au bataillon, ancien militaire.
Valter (Charles-Hubert), commis chez un marchand de galons.
Verlu (François-Louis), volontaire au bataillon.
Le Compte (Charles), ancien militaire.

Beson (Jean-Baptiste), remplaçant les citoyens de garde.

Pichault (Nicolas), serrurier.

Bailleul (Maximilien-François), commis.

Londault (Mathurin-Victor), bijoutier.

Bence (Louis-Denis), fripier.

Aubry (Pierre-Gabriel), fripier.

Barage (Jean-Baptiste).

Gérard (Jean), menuisier.

Bechet (Denis), tailleur.

Poupard (Louis-Henry), artillier pour les équipages de chasse.

Fourreau (Alexandre-Adrien), imprimeur en papier.

Benoit (Jacques), marinier.

Sellier (Jean-François-Marie), garçon marchand de fer.

Bossu (Charles-Sébastien), tailleur.

Menu (Charles-Ispa), marinier.

Syvergniac de La Grange (Léonard), ancien militaire.

Lanès (Louis-Joseph), garçon perruquier.

Simon (Pascal), tourneur.

Thiefry (Pierre-François-Joseph), ancien militaire.

Bruxelles (Pierre-François), apprenti chapelier.

Bressie (François), domestique.

Alary (Antoine), garçon tailleur.

Friand (Martin), domestique.

Mauger (Jacques).

Aubry (Ferdinand).

Cassé (Paul-François), limonadier.

Laurent (François), cocher de fiacre.

Blondel (Alexandre), cocher de fiacre.

Noël (François), cocher de fiacre.

Giroy (Jean-Antoine), dit la Tendresse.

Very (François), cartier.

Burclou (Gabriel), cordonnier.

Houlieux (Antoine).

Marienne (Jean-Baptiste).

Borne (Charles), garçon tailleur.

Dieudonné (Henry-Antoine), commis marchand.

Stevenay (Pierre-Joseph-Hippolyte), volontaire au bataillon.

Truisnel (Félix-Nicolas), fils d'un chirurgien.

Beaucoté (Jacques-Claude), caporal au bataillon.

Poupard (Hippolyte-Jean).

Benoist (Charles-David), volontaire au bataillon.

Garnier (Joseph), volontaire au bataillon.

Henriot (Jean-Florentin), 16 ans, marchand de vins.

Laurette (Pierre).

Noël (Antoine) [1].

Hiver (Charles), ancien canonnier de l'artillerie de marine.

Chaumette (Pierre-Charles), pâtissier, ancien militaire.

Sechet (Louis-François), dit La Navette, ancien militaire.

Nicolas (Antoine), remplaçant les citoyens de garde.

Boutard (Jean-Baptiste-Antoine), cordonnier.

Boutard (Pierre), 15 ans 1/2, frère du précédent.

Lastic (Jean), 16 ans.

Gaboriau (Jean-Baptiste), garçon cordonnier.

Leger (Philippe), culottier.

Blin (Joseph), tailleur.

Leger (Julien), perruquier.

Herbin (François-Jacques), coutelier.

Bonenfant (François), marchand de journaux.

1. « Son père et sa mère s'opposent à son départ. Ainsi cet article est nul. »

Roussel (Joseph), domestique.

Bochet (Alexandre), bijoutier.

Laurent (Jean-Blaise), employé chez un linger.

Dumoulin (Louis-Antoine), apprenti plumassier.

Arbeau (Pierre), ferblantier.

Fauvel (François), ferblantier.

Ubi (Pierre-Martin), culottier.

Bessesier (François-Barthélemy), culottier.

Chiffon (Jacques), garçon paumier.

Luinot (Pierre), ancien militaire.

Petithois (Auguste), tailleur.

Abraham (Jean), tailleur.

Lambin (Jean-Nicolas), tailleur.

Pluet (Pierre), tailleur.

Arand (Antoine), tailleur.

Prunot (Antoine), tailleur.

Caillon (Benoît), canonnier au bataillon.

Vergne (Pierre), canonnier au bataillon.

Charlois (Louis-Denis), chapelier.

Delperon (Jérôme), commissionnaire auvergnat.

Milet (Bernard), tailleur.

Benoist (Laurent), tailleur.

Sabattier (Michel), tailleur.

Valadon (Jean-François), tailleur.

Ferlin (Pierre), tailleur.

Gros (Joseph), tailleur.

Lamoureux (Jean-François), tailleur.

Marchand (Nicolas), 48 ans, chirurgien [1].

Laurent (Jean-Paulin), tapissier.

Bergaerts (Simon), imprimeur compositeur.

Angot (Jean-Louis), joaillier.

Buttin (Charles-Joseph-Marie), fédéré de Doullens demeuré à Paris.

Jacquotin (Louis-Victor), journalier.

Segaud (Joseph), garçon marchand de vins.

Couteaux (Léonard).

Le Vert (Jacques), perruquier.

Lepreux (Vincent), garçon marchand.

Dufour (Pierre-François), garçon paumier.

Marais (Michel-Romain), cartier.

Bertau (François-Nicolas), tailleur.

Daburron (Jean-Étienne), tailleur.

Denibans (Louis).

Aubert (Jean-Baptiste), garçon perruquier.

Merget (Antoine), marchand de cristaux.

Sardallion (Pierre-Henry), parfumeur.

Le Roux (Jean), garçon marchand de vins.

Lafitte (Pierre), tailleur.

Degrais (Jean-Baptiste), garçon boucher.

Bauverat (Louis), plombier.

Brossier (Louis-Zéphirin), ancien volontaire de la marine.

Brossier (Louis-Hypolite), architecte, frère du précédent.

Taboureux (François), écrivain.

Legrand (Jean-Baptiste), garçon boucher.

Gourisse (Louis), tapissier.

Chazal [2].

1. « Offre ses services comme chirurgien. »

2. « M. Chazal, grenadier volontaire du bataillon de l'Oratoire, écuyer, ayant un manège à Paris, très habile dans l'art de l'équitation, et en qui on peut avoir toute confiance sous tous les rapports ; ayant servi huit ans dans les dragons et quatre ans dans l'infanterie, offre ses services soit pour diriger un train d'artillerie, soit pour faire une acquisition de chevaux, soit pour faire le coup de feu vis-à-vis de l'ennemi suivant l'occasion, soit pour instruire dans l'art de l'équi-

Colin (Etienne), teinturier[1].

Bezombe (Guillaume), porteur d'eau.

Dumaise (Nicolas), joaillier.

Toulu (Jean), porteur d'eau.

Juneau (Jean-François), comédien au théâtre de la Concorde.

Favereau (Antoine), tailleur.

Rebours (Isidore), sellier.

Chedelle (Joseph), cordonnier.

Pellard (Claire-Mathurin), 16 ans 1/2, apprenti ébéniste[2].

Gournay (Jean-Pierre), 16 ans, marchand de cannes, fourbisseur.

Watin (Jean-Baptiste), commis épicier.

Toutard (Michel-Honoré), tailleur.

Moncouran (Jean-Baptiste), garçon perruquier.

Aubert (Pierre-Louis), cuisinier.

Vuilmard (Pierre), garçon perruquier.

Vincent (Jean-Baptiste), commis drapier.

Petit (Nicole-Philippe), ex-capitaine au régiment de Namur, pendant la révolution de Brabant.

Deletoille (Louis-Dominique), perruquier, ancien militaire.

Lecocq (Claude-François), facteur de la petite poste.

Sustrac (Etienne), tailleur.

Adam (Auguste), orfèvre.

Les cent quarante inscriptions sont de la main du commandant du bataillon, Trévilliers, qui a clos et arrêté le registre, le 1er juillet 1791, en ajoutant :

« *Nota.* — Il y a plusieurs blancs qui n'ont pu être remplis. Cela vient de ce que les commissaires de section et de police, chargés de l'inscription avant que les registres et l'ordre fussent parvenus aux commandants de bataillon, ne demandaient que les noms de famille et l'indication des demeures. J'ai fait afficher que les citoyens inscrits de la sorte eussent à se représenter devant moi. Plusieurs ne sont pas venus. Le temps n'a pas permis de leur écrire directement, mais comme il y aura vraisemblablement un appel général, il sera facile de réparer les petites irrégularités. Au surplus, j'ai inscrit tous les jeunes gens robustes et en état de porter les armes, persuadé que ce serait un moyen de donner une plus grande latitude pour les choix qu'on se propose de faire.

« Trévilliers. »

Aucune des inscriptions reçues avant le 1er juillet n'est signée de l'enrôlé. Celles qui suivirent le furent toutes au contraire :

Montmert (Antoine), commis marchand.

Loignon (Charlemagne), commis marchand.

tation les différents volontaires qui marcheront vers les frontières. La section et le bataillon de l'Oratoire répondront de lui, y jouissant de toute l'estime et de l'amitié de ses frères d'armes. »

1. « Sortant des troupes de l'empire d'Allemagne et n'étant à Paris que depuis le 27 juin. »

2. « Sa mère lui fournira l'habillement complet ; point d'armes. »

Carruette (Nicolas-Guillaume), clerc de notaire [1].

Didier (Jean-Jacques), cuisinier.

Janéty (Nicolas-Aimé), orfèvre.

Bignon (André).

Deudin (Antoine-Pierre), marchand limonadier [2].

Comme inscription n° 93 on lit :

Bouiller (Antoine), marchand orfèvre, fait l'offre de payer 2 livres par jour pour le service des frontières.

2e BATAILLON. — LES FEUILLANTS.

Commandant du bataillon : DELAROCHE.

Registre paraphé par Quille, membre de la municipalité.

Aucun titre pour les enrôlements. Les premiers ont à la suite de leur engagement : « Pour volontaire. »

Les inscriptions sont écrites par les enrôlés eux-mêmes ou par le commandant.

Delaroche, commandant du bataillon.

Degramont, volontaire du bataillon.

Péront, capitaine de chasseurs, entrepreneur de bâtiments [3].

Hauchard (Pierre-Henri), cordonnier.

Valby (Jean), ancien dragon, citoyen actif.

Le Coq (Antoine), grenadier au bataillon.

Pécoul, citoyen actif.

Lagarenne, citoyen actif, ex-adjudant d'infanterie.

Archimbaud, citoyen actif.

Balland, citoyen actif, ex-adjudant d'infanterie.

Danbourg (Allmath), citoyen actif, ancien dragon.

Ribot, citoyen actif.

Ganneval, citoyen actif.

Guénin (Joseph), fils de citoyen actif.

Zilgens (Jean), citoyen actif.

Chaise (Marie-Antoine), chasseur du bataillon.

Guyard (Henry), volontaire du bataillon.

Gavaud (Jean-Claude), volontaire du bataillon.

Colmache (Charles-Sévère), citoyen actif.

Rousseau (Jacques-Pierre), officier de bouche.

Huin (Jean-Baptiste), ancien caporal au régiment de Chartres.

Fleury (Jacques-François), caporal au bataillon.

1. « A déclaré depuis que ses affaires ne lui permettent plus de partir, et a retiré en conséquence sa soumission. »

2. Les trois dernières inscriptions sont de l'écriture d'un employé de bureau de M. de Curny ; les précédentes sont de la main de Trévilliers.

3. Rayé, sans indication de motif.

Cugy (François-Olivier), fabricant de fouets et de cannes, citoyen actif.

Foriat (Etienne), ex-hussard au régiment du Colonel-général.

Belot (Jacques-Germain), commissionnaire.

Eck (Jean-Ignace-Thadée), agent de change [1].

Lepère (Jean-Jacques), chasseur au bataillon.

Roinville (François-Germain), citoyen actif.

Morelle (Jean-Jacques-Saturnin), citoyen actif.

Mitorpel (Louis-Georges), citoyen actif.

Lolive (Victor), fils de citoyen actif.

Lasagne (Louis), fils de citoyen actif.

Saint-Avit-Lagarde (Charles-François), ancien militaire.

Lardenois (Jean), chasseur au bataillon.

Lafargue (Jean-Richard), citoyen actif.

Gillet (Jean-Philippe), bourrelier.

Lavrillat (Jean-Marie-Joseph), citoyen actif.

Rey, dit Reymont, citoyen actif.

Gérault (Jean-Nicolas).

Denise (François), citoyen actif.

Barbier (Jean-François), 43 ans, ancien militaire, écrivain.

Bélier (Jean-Gérard), ancien militaire, ex-employé des fermes.

Geoffroy (Eustache).

Piron (Jean-Baptiste), prévôt d'armes.

Devaux (Jean-Louis), chasseur au bataillon.

Nonfary (Joseph-Henri).

Desprez (Pierre).

Bruyant (Jean-Louis), volontaire au bataillon.

Venard (Claude-Alexandre).

Barbedienne (Jean-François).

Martinet (Martin), marchand mercier.

Gosse (Jean-Louis-Honoré-Cosme-Alexis), garçon limonadier.

Inscriptions reçues au commissariat général :

Jamet (Charles), volontaire au bataillon [2].

Reglet (Jacques), grenadier au bataillon.

Bertheville (Lucien).

Cognard (Charles-François), volontaire au bataillon.

Berthaut (Jean-Simon), volontaire au bataillon.

Enregistrement des personnes qui contribuent en argent à la dépense des volontaires qui partent sur les frontières :

27 juin, Rondonneau, volontaire au bataillon, s'est soumis de contribuer pour la somme de 300 livres payable en trois paiements..... 300 liv.

1. « Pour l'Alsace, étant son pays natal, et sachant la langue. »
2. Enrôlement du 9 juillet.

3e BATAILLON. — LES FILLES SAINT-THOMAS.

Commandant du bataillon : PARSEVAL.

Le registre, qui ne porte pas de date, est paraphé par Dacier, officier municipal. L'âge est plus élevé que dans les autres districts.

Citoyens enrôlés et équipés au complet :

Calmer (Louis-Benjamin), négociant.

Le Beau (Emmanuel-Marie-Amédée), avocat.

Ethis de La Fleurye (Louis-Sophie).

Piat-Demarnet (Cyr-Nicolas), ancien marchand de vins.

Desbrosses (Claude-Michel), marchand de vins.

Rougemont (Etienne), volontaire au bataillon.

Filz (Jean-Philippe-François), professeur de mathématiques.

Conradi (Jean-André), chasseur au bataillon.

Digeon (Alexandre-Elisabeth-Michel), sous-lieutenant de chasseurs [1].

De Razout (Louis-Nicolas), chasseur au bataillon [1].

Leduc (Louis), volontaire au bataillon.

Preudhomme d'Omat, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis.

Reufflet-Duhameau, architecte.

Ménard (Nicolas-François), volontaire au bataillon.

Prélat (Charles-Joseph), marchand tapissier.

Bichebois (Jean-Christophe), architecte.

Girardot (Jean-Baptiste), 42 ans, caporal au bataillon.

Moynat d'Auxon (Jacques-Nicolas), 46 ans, chevalier de Saint-Louis [2].

Barizon (Jean), négociant.

Barizon (Antoine), bourgeois, ex-sous-lieutenant au bataillon des Capucins Saint-Louis.

Castel (Jean-Jacques), 48 ans, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de la 2e compagnie du bataillon [3].

Espaulart (Antoine-Henry), principal clerc de notaire.

Wolsey de Beaubrun (Louis-Joseph), volontaire au bataillon.

Beer (Léon), négociant.

Lafayette (Jean-Baptiste), marchand limonadier.

Rouillon (Antoine-Nicolas), négociant.

Châtelard (Louis), clerc de notaire.

Tautet (Louis-Bernard-Dominique), marchand limonadier.

Houdart de Lamotte (Charles-Antoine), secrétaire commis de l'Assemblée nationale.

1. Non parti dans les volontaires ; a obtenu une sous-lieutenance dans les troupes de ligne comme citoyen actif ; devenu général de division.

2. Moynat d'Auxon (Jacques-Nicolas), né à Auxon, en 1745. Lieutenant dans les Milices de Semur, en 1751 ; exempt de la maréchaussée de l'Ile de France, en 1772 ; volontaire au bataillon des Filles Saint-Thomas, de la garde nationale parisienne, en 1789 ; capitaine au 36e d'infanterie, le 1er janvier 1792 ; adjudant-général en 1793 ; général de brigade en 1794. Sert sur le Rhin et est blessé au siège de Landau. Retraité en 1800. Décédé à Dijon, le 2 janvier 1815.

3. Ces cinq derniers enrôlements sont datés du 26 juin.

Chrétien d'Halmont (Pierre-François), bourgeois, ex-grenadier aux gardes françaises.

Bellanger (Michel-Jacques), volontaire au bataillon [1].

Retord (François), menuisier.

Le Grand de Bouvilliers (René-Thomas), ancien officier au régiment de l'Ile-de-France.

De Fontaine-Martel (Louis-Charles), sous-lieutenant à la suite de Berchény (hussards).

Guillier (Jean-Joseph), ancien chasseur au régiment de Flandre.

Soubeyran d'Albian (Philippe-Louis), grenadier au bataillon.

Soubeyran (Jean-Guillaume-Yriex), grenadier au bataillon.

Criard (Louis-Mathieu), volontaire au bataillon [2].

Jouty (Isidore), surnuméraire dans les bureaux de la liste civile.

Citoyens enrôlés et non équipés :

Brinisholtz (Jacques-Nicolas, commis).
Létuvé (Nicolas), ex-maître d'armes au régiment de Bassigny.

Arrêté à quarante-quatre [3] le nombre de volontaires enregistrés, sans y comprendre les citoyens ne faisant point de service dans la garde nationale, mais qui se sont enrôlés pour aller aux frontières ; l'état en est ci-joint.

Ce 2 juillet 1791.

DUTAILLIS, aide-major.

Inscrits au commissariat général :

Fiory (César), volontaire au bataillon.
Lefoing (Bonaventure).

Citoyens équipés et non enrôlés :

Borelle (Pierre), domestique.

Citoyens non enrôlés ni habillés :

Werterhoven (Christophe), tailleur de pierres.

Boubers (Jean-Baptiste), perruquier.

Dallemagne (François), traiteur.

Aury (Jean-Baptiste), rotisseur.

Lallemand (Frédéric), rotisseur.

Buisson (François), tailleur.

Marais (Jean-Baptiste), domestique.

Tassint (Charles).

Avise (Pierre), domestique.

Richard (Joseph), perruquier.

Thurlin (François), fondeur.

Gillet (Charles), perruquier.

Gallois (Louis), perruquier.

1. Rayé : « Retiré ».
2. « Ne part pas. » Annotation mise chez M. de Curny.
3. Y compris les quatre défrayants ci-après.

Dumay (Jean), domestique.
Berthau (Jacques).
Marseille (André), perruquier.
Gentil (Corneille), perruquier.
Heuret (François), domestique.
Soret (Jean-Joseph), horloger.
Desprez (Nicolas).
Chateau (Jean-Jacques), cuisinier.
Fleury (Guillaume), commis marchand.
Mainfrait (Guillaume), rotisseur.
Brulard (Louis), musicien.

Arrêté ladite feuille à trente-quatre [1].

(Sans signature).

Citoyens non enrôlés ni habillés, admis par le bataillon pour compléter la compagnie à former :

Broussard (Emmanuel-Julien), ancien maréchal des logis de cavalerie.
David (Stanislas).
Claris (Nicolas-Martin), bijoutier.
Gérimont (Nicolas), serrurier.
Lahaure (Jean), perruquier.
Dubrenil (François), boulanger.
Devauchan (Jean-Pierre), cuisinier, ancien militaire.
Moreau (Jean-Joseph), bourgeois.
Leroy (Denis-Romain), bourgeois.
Baudoux (Pierre-Guillaume), cordonnier.
Romain-Dumoulin (Joseph-Mathias-César), instituteur.
Destalles (Élie-François), lieutenant de canonniers gardes-côtes.
Bidat (Charles), dessinateur.
Guillé (Marie), commis.
Savary (Louis-Pierre-Brice), perruquier.
Huret (Charles-François).
Blanchard (Pierre), coiffeur.
Bughe (François), ferblantier.
Bardey (Jean-Baptiste), ancien militaire.
Gillet (Charles), perruquier.

Citoyens qui ont fait leur soumission pour équiper et armer complètement des volontaires :

Bérard, capitaine de la 1re compagnie, fait sa soumission pour habiller et armer un homme complètement.
Ducloz du Fresnoy [2], notaire, fait sa soumission pour habiller et armer un homme complètement.
Morellet, volontaire de la 2e compagnie, fait sa soumission pour habiller et armer un homme complètement.
Pechevi (Antoine), sergent de la 2e compagnie, fait sa soumission pour habiller et armer un homme complètement.

---

1. Il faut lire « vingt-quatre » ; le numérotage saute en effet de vingt-trois Mainfrait, à trente-quatre, Brulard, sans qu'il y ait un blanc entre ces deux noms.

2. Charles-Nicolas, député suppléant du Tiers-État de Paris aux États généraux, membre du Comité permanent des électeurs le 13 juillet 1789 ; membre de la société des Amis de la Constitution ; électeur de la section de la Bibliothèque en 1790 et 1791. (Charavay, p. 9.)

4e BATAILLON. — SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE.

Le registre manque.

5e BATAILLON. — SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS.

Le registre manque.

6e BATAILLON. — LES JACOBINS SAINT-HONORÉ.

Le registre manque.

7e BATAILLON. — SAINT-HONORÉ.

Le registre manque.

8e BATAILLON. — LES CAPUCINS SAINT-LOUIS OU CHAUSSÉE D'ANTIN.

Commandant du bataillon : N...[1]

Registre n'indiquant ni date ni le nom de celui qui l'a paraphé, et ainsi intitulé : « *État des noms, demeures et qualités des citoyens qui se sont présentés au 8e bataillon de la 6e division, pour la conscription volontaire ordonnée par la loi du 15 juin 1791.* » Chaque page est partagée en deux colonnes : enrôlés et souscripteurs.

Noms des citoyens qui se soumettent à faire le service personnel, conformément à l'article 3 de l'arrêté du conseil général de la commune.

Maurel (Louis), chargé d'affaires.

Lacommune (Antoine-François), peintre.

Billing (Sigismond), commis de banque.

Delaunoy (Étienne-René), dessinateur[2].

Casaque (Jean-Baptiste), compagnon menuisier ébéniste.

Martin (Pierre), menuisier.

1. Le nom du commandant ne figure pas sur le registre, et nous ne donnons pas le nom du chef inscrit aux Almanachs de 1790, ne pouvant vérifier s'il était alors en fonctions.

2. « A déclaré depuis sa soumission ne pouvoir partir, ayant des affaires imprévues d'abord à finir. »

Robert (Pierre-Alexis), marchand papetier.

Thuillier (Pierre-Antoine), élève d'architecture.

Ozanne (Pierre), cuisinier.

Pellerin (Nicolas-Joseph), ancien employé dans les fermes du roi.

Bénomont (Étienne-Nicolas), menuisier[1].

Gouje (Louis-Nicolas), doreur sur métaux.

Deloir (Pierre-François), cocher de maison.

Desgranges (François), imprimeur.

Devanne (Noël), serrurier en ressorts.

Pichot (Jean-Pierre), serrurier en bâtiments.

Renaud (Pierre), serrurier armurier.

Schreder (Michel), menuisier.

Fourchet (César), garçon chirurgien.

Fougiève (François-Mathieu), marchand de soieries et draperies.

Couhin (Jean-Baptiste), ancien employé dans les fermes du roi.

Dupuy (Jean-Mathieu), 44 ans, ancien capitaine d'infanterie.

Pignatel (Benoit-Edme), volontaire de la marine.

Tirpenne (Christophe-Joseph), employé à la régie.

Boucher (Jean-Pierre-Louis), capitaine de la 1re compagnie[2].

Benoist (Jean-Pierre-René), pâtissier.

Belleville (Pierre), perruquier.

Berzet (Louis), marchand-fabricant de peignes.

Dingremont (Étienne), marchand-fruitier.

Jannin (Jean-Louis), marchand papetier.

Hubert (Henry), bourgeois.

Noms des citoyens qui s'obligent de contribuer pour faire le service par représentation conformément à l'article 4 de l'arrêté du conseil général de la commune :

28 juin. Schwartz (Jean-Bernard), s'oblige à payer la somme de 22 livres 10 sols par mois.

30 juin. Boucher (Jean-Pierre-Louis), — — 45 livres par mois.

---

1. « Était dévoué de cœur et de courage pour partir, mais, son épouse s'y opposant, il ne peut la contrarier. »

2. « Actuellement capitaine de la 2e compagnie du 8e bataillon de la 6e division et électeur nommé dans ladite section, s'enrôle de cœur et d'affection pour voler à la défense des frontières ; il s'habillera, s'armera, marchera et fera le service à ses frais. Néanmoins, comme des affaires indispensables et ses fonctions électorales l'obligeront d'être de temps en temps à Paris, il ne sera, à son grand regret, qu'auxiliaire de ses braves frères d'armes ; mais il promet d'honneur de tout quitter, de se rendre au camp et d'y rester toutes les fois qu'il y aurait un danger réel et de prendre ses mesures de manière à n'échapper à aucune bataille,

« Il prie la municipalité d'accepter son enrôlement à ces conditions.

« Boucher. »

Boucher, avocat, fut électeur de 1789, 1790, 1791 et 1792.

9e BATAILLON. — LES CAPUCINS SAINT-HONORÉ.

Commandant du bataillon : TRUDAINE.

Le registre paraphé par Étienne Moullé, notable, fut ouvert le 1er juillet 1791, et le commandant y inscrivit lui-même soixante-trois volontaires.

Noms des citoyens qui se dévouent personnellement à la défense des frontières.

Maugée (Joseph), canonnier au bataillon.

Bonard (Jean), grenadier.

Mayer (Louis-Auguste), chasseur.

Vaudorme (Pierre-Aubin), jardinier.

Boncher (Nicolas), cordonnier.

Canvin (Claude-Vincent), perruquier.

Dufresnay (Jean-Charles-Gabriel), grenadier au bataillon.

Drouïn (Étienne-Guillaume), 50 ans, inspecteur des travaux de secours.

Liédet (François-Dominique), grenadier.

Fauchard (Éloi), volontaire.

Renaud (Pierre-Joseph-François-Xavier), grenadier.

Prévost (Jean-François-Marie), grenadier.

Prunier (François), chasseur.

Joseph (Jean-Claude), chasseur.

Viardin (Nicolas), chasseur.

Liédet (Pierre), chasseur.

Cousin (Jean-Louis).

Villemet (Claude).

Cezare (Hugues), cardeur.

Bertaux (Nicolas-Claude), grenadier.

Beauvoir (Augustin-Jean), chasseur.

Mathieu (Simon), chasseur.

Haussard (Pierre-Joseph).

Jallot (André), chasseur.

Déchénaux (Alexandre-François), chasseur.

Demaupertuis (Louis).

Peny (Martin), ancien militaire.

Bertaux (Jean-Baptiste).

Halouse (Agnan).

Blondin (Jean-Baptiste).

Colin (Étienne).

Leroux (Charles-Henri).

Choron (Jean-Joseph).

Arrigon (Jean-Charles).

Lorieux (Pierre).

Dumélien (Jean), volontaire au bataillon.

Garnier (Léonard).

Jallot (François-Antoine).

Clément (Michel), 45 ans.

Gadiffer (Jean-Adrien), volontaire au bataillon.

Beauretour (Jean-Baptiste), ancien militaire.

Richard (Alphonse), volontaire au bataillon.

Colin (Michel-Martin).

Dubertret (Joseph-Nicolas), ancien militaire.

Ross (Antoine), ancien garde suisse.

Grenier (Pierre-Louis-Claude).

Tatté (Étienne-Joseph).

Toyez (Louis).

Dormoy (Pierre-Joseph).
Toulin (Pierre).
Belny (Jean).
Mainfroy (Pierre)..
Clérambault (Étienne), tambour au bataillon.
Couture (Charles).
Rozeaux (Louis).
Tantelier (Didier).
Giroux (Jacques), 45 ans, ancien soldat au régiment de Diesbach.
Ferry (Jean-Baptiste), volontaire au bataillon.
Gabilleau (Charles).
Chassat (Jean-Baptiste).
Jullin (Louis).
Guyot (Jean-Marie-Claude).
Devitte (Jean), grenadier.

Noms des citoyens qui s'engagent à défrayer ceux qui partiront pour les frontières :

Charles-Louis Trudaine, commandant du bataillon, électeur de 1791, demeurant sous les colonnades de la place Louis XV, s'engage à défrayer six personnes pour la défense des frontières.

Charles-Michel Trudaine, garde au bataillon, s'engage à défrayer quatre personnes pour la défense des frontières.

Marchand l'aîné, et son frère se soumettent à donner la somme de 80 livres, pour servir d'autant à l'équipement de ceux qui se destinent à passer aux frontières.

Baignière, curé de Chaillot et officier municipal, se soumet à donner la somme de 60 livres.

10e BATAILLON. — SAINT-ROCH.

Commandant du bataillon : LE BRUN.

Registre paraphé par J.-J. Hardy, officier municipal, ni daté, ni arrêté, ni signé.

Noms, demeures et qualités de ceux qui se dévouent personnellement au service sur les frontières :

Le Brun (Georges-Auguste-Philippe-Gardeur), 41 ans, ingénieur des ponts et chaussées et contrôleur des bâtiments de M. d'Orléans, ex-capitaine-ingénieur des colonies, électeur de la section, commandant du bataillon de Saint-Roch.

Billecocq (Étienne), bourgeois, lieutenant des canonniers du bataillon.

Laurent (Jean), garçon marchand de vins.

Delaire (Auguste-François), volontaire au bataillon.

Debar (Louis-Joseph), bourgeois.

Grebert (Jacques-Louis), menuisier.

Patriarche (Pierre-François), tapissier.

Marguaritis (Jean-Antoine), poêlier.

Delahaye (Marie-Michel), serrurier.

Rousset (Jean-Charles), maître peintre.

Savigny (Antoine-Joseph), commis.

Lecoq (Jean-Baptiste), clerc de notaire.

Lecoq (Pierre), commis.

Gay (Joseph), garçon culottier.

Navarre (Aimé-Louis), garçon culottier.

Duthé (Pierre-Joseph), garçon culottier.

Durot (Jean-Baptiste), garçon culottier.

Fauvel (Joseph-Antoine), commis de bâtiment.

Renard (François-Nicolas), garçon limonadier.

Maréchal (Jean-Nicolas), garçon limonadier.

Guiollet (Jacques-Marie), 16 ans, serrurier.

Polard (François), garçon bourrelier.

Delahaye (Adrien-Charles), serrurier.

Vigor (Godefroy), marchand mercier.

Taisson (Jean), ancien matelot.

Badoucalle (François), canonnier au bataillon.

Pestre (Jean-Antoine), 16 ans.

La Boulbène (Jean-Baptiste), perruquier.

Hardy (Alexandre), garçon limonadier.

Ferouilliat (Guillaume), serrurier.

Ponchet (Charles), ancien militaire.

Maillart (Charles-Louis-François), commis au trésor royal.

Fombelle (Étienne), commis marchand.

Fouet (Jacques-Éléonor), caporal de canonniers.

Thomas (François), commis du secrétariat de la section du Palais-royal.

Fouet (Pierre), canonnier au bataillon.

Jolizon (Pierre-Joseph), colporteur.

L'Huillier (Jean-Pierre), apprenti maréchal.

Teslin-Duval (Henri-Joseph-Baptiste), tapissier.

Gorsas (Jean-Baptiste-Nicolas-Vallée), libraire.

Simon (Louis), 53 ans, ancien fruitier.

Marsilly (Pierre-Florent), teinturier.

Galimault (Nicolas), sans profession.

Viam (Jean-Baptiste), compagnon vitrier.

Devaux (Jacques-François-Joseph), commissionnaire.

Adam (Martin), commissionnaire.

Grimoin (Louis), commissionnaire.

Guillarmet (Pierre-Marie), commissionnaire.

Dubois (Pierre), élève en pharmacie.

Vanroosmalen, dit La Rose, marchand de gauffres, sous-lieutenant au bataillon.

Mauclerc (Jean-Baptiste), cuisinier.

Reynaud (Sébastien), commis dans les fermes.

Girault (François-Louis), commis marchand.

Marais (Jean-Robert), bourgeois.

Thiaucourt (Christophe), ancien cavalier au régiment Royal-Cravattes.

Benoist (Jean-François), colporteur.

Filacier (Louis-Christophe), garçon tailleur.

Noël (François-Marie), colporteur.

Thimon (Laurent-François), marchand fripier.

Ponce (Jean-Hipolithe), bijoutier.

Dieu (Claude-Antoine), 51 ans, bourgeois.

Ducastel (Louis-François-Alexandre), officier de bouche.

Marchand (Joseph-Louis), bijoutier.

Goujon (André), garçon verrier.
Lallemand (François), garçon limonadier.
Chognon (Claude), journalier.
Blin (Pierre), bourrelier.
Noyer (Laurent), entrepreneur de maçonnerie.
Duchastel (Jean), charron.
Baigneux (Benoist), menuisier.
Gerin (Jean-Thomas), limonadier,
Beaufillon (Claude-Louis), colporteur.
Labbé-Deslandes (Gabriel-Justin), colporteur.
Derouet (Jean-Louis-François), colporteur.
Guérard (Alexandre), colporteur.
Pallin (Denis-Laurent), bourgeois.
Klocker (Jean-Martin), commis à la caisse de l'Extraordinaire.
Pivet (Gilbert), garçon boulanger.
Cothias (Fiacre), garçon boulanger.
Boyer (Jean-François), bourgeois.
Le Brun (Nicolas-Isidore), tapissier.
Pinot (Denis), 45 ans, commis.
Grillon (Pierre-Michel), culottier.
Bressel (Ignace), culottier.
Paté (Louis), compagnon vitrier.
Bataille (René), bourgeois.
Levasseur (Jean), parfumeur.
Blondet (Alexandre), commissionnaire.
Montillot (Mathias), commissionnaire.
Gauthier (Pierre-Antoine-Louis), traiteur.
Advinent (Louis-Étienne), fourbisseur.
Guignon (Louis), fruitier.
Samsun (Jacques), commissionnaire.
Barlancourt (Vast), facteur en librairie.
Piolle (Pierre-Paul), tailleur.
Delanoue (Charles-Louis), cuisinier.
Marmiesse (Guillaume), vitrier.
Bonhomme (Sébastien), perruquier.
Muller (Abraham-Vincent), perruquier.
Schenneibergue (Jean-Philippe), perruquier.
Robert (Antoine-Jean-Baptiste), boucher.
Desbordes (Jacques), fumiste.
Duportal (François), limonadier.
Drevet (Mathieu), épicier.
Blanc (Fleuri), garçon libraire.
Stephani (Antoine-Nicolas-François).
Lemoine (Jean-Louis), garçon rôtisseur.
Delarue (Jean-Étienne), apprenti charron.
Hemet (Jean-Denis), tailleur.
Martin de Marivault (Jacques-Claude), bourgeois.
Lafosse (Louis), horloger.
Courtoise (Jean), commissionnaire.
Guérin (Julien), commissionnaire.
Martineau (Nicolas), commissionnaire.
Haymez (Claude-Nicolas), menuisier.
Mallet (Jean-François), limonadier.
Guillot (Jean-Louis), maître tailleur.
Carré (Jean-Georges), marchand de vins.
Minot (Michel), domestique.
Pelon (Jacques-Eugène), tabletier.
Colet-Duclos (Louis-Philippe), pâtissier.
Goujon (Jean-Michel), libraire.
Cliquet (Jacques-François), brocanteur.
Desmoulins (Nicolas-Denis), coiffeur.
Bonvalet (Jean-Claude), ébéniste.
Dantonnet (Antoine-Marie), graveur.
Gibert (François-Antoine), ébéniste.
Sorot (Alexis), journalier.
Duchemin (Maurice), garçon épicier.
Lavert (Alphonse), garçon épicier.

Pierron (Antoine), commissionnaire.

Boffin (Claude), fabricant de bas.

Martin (Nicolas-Charles), perruquier.

Haulard (Jean-Baptiste-Raphaël), chandelier.

Berto (Michel), chandelier.

Lombard (Jean-Baptiste), bourgeois.

Brihaist (Jacques), marchand de vins.

Mirbeau (Joseph-Étienne), bourgeois.

Kesler (André), musicien.

Lafond (Jules-Michel), peintre en bâtiments.

Toussaint (Toussaint), cuisinier.

Morizot (Jean-Claude), colporteur.

Detige (Pierre-Antoine), colporteur.

Lamontagne (Jean-Marie), teinturier.

Lefèvre (Jean-Baptiste-René), garçon limonadier.

Perrotin (André), journalier.

Mathez (André), postillon.

Pornot (Nicolas), perruquier.

Roinville (André), commis marchand.

Deberny (Jean-Valentin), limonadier.

Cordier (Jean-Nicolas), clerc de procureur.

Deleuze (Jean-Baptiste-Pierre), commis marchand.

Vargnier (Nicolas), commissionnaire.

Seret (Pierre-Vincent), commis marchand.

Mougeot (Jean), cuisinier.

Simon (Jean-Henri), ci-devant graveur du roi, capitaine des chasseurs du bataillon.

Raoux (Jean-Pierre), orfèvre-bijoutier.

Chabrolle, bourgeois de Paris.

Lechopié (Adam-Augustin), horloger.

Guillard (Jean-Baptiste), commis marchand.

Bailly (Pierre-François-Dominique), commis bonnetier.

Arnaud (François), perruquier.

Thorel (Pierre-Gabriel), rôtisseur.

Chapotte, bijoutier.

Pissot (Denis), 45 ans, commis.

Guibert (Charles), bourgeois.

Fairin (Claude), bourgeois.

Le Roy (Louis), marchand.

Chalons (Armand-Modeste-Philippe), ancien militaire.

Morin (François), limonadier.

Jelignie (Joseph), marchand.

Rayter (André), volontaire au bataillon.

Lemaire, bottier.

De Kenchen, dit d'Alincour (François), volontaire au bataillon.

Bruchet (Barthélemy-Pascal), tailleur.

Carré, commis.

Pingnet, commis au comité Saint-Roch.

Pillau, commis.

Feradit (François), fumiste.

Paget (François-Joseph), ancien chirurgien-major du régiment de Navarre.

Prefontaine, ancien militaire.

Nozeret, bourgeois.

Gallien, bourgeois.

Duplessis, chirurgien.

Barte, perruquier.

Thibault, commis marchand.

Goubert (Pierre-Nicolas), chirurgien pour les cors des pieds.

Bertin (Pierre), commis épicier.

Darbois (Jean-Georges), cuisinier.

Tierce (Louis), orfèvre.

Benoist (Laurent-Théodore), parfumeur.

Lolive (Jean), bijoutier.

Colin (Pierre), commis au ministère de l'Intérieur.

Descal (Joseph), commis.

Inscriptions portées au bureau du commissaire général :

Desprez (Alexandre), canonnier au bataillon de Henri IV.
Collardet (Jean-Baptiste), ancien soldat au régiment du roi.

Noms et demeures de ceux qui désirent prouver leur zèle par une offrande pécuniaire :

12 juillet. Geoffroy de Villemain, place Vendôme, 1, se soumet à payer 300 livres à première réquisition pour la dépense des volontaires qui partent pour les frontières.

III

FORMATION DES TROIS PREMIERS BATAILLONS DE PARIS — ORGANISATION GÉNÉRALE DES BATAILLONS DE VOLONTAIRES

On a dit[1] que la levée de 1791 se fit difficilement, et que Paris, qui devait fournir six bataillons, n'en donna effectivement que quatre.

En 1791, Paris n'avait à former que *trois* bataillons; le 4e de Paris, ou 1er des Sections armées, est de la levée de septembre 1792. L'ardeur aux enrôlements fut vive, puisque les registres conservés nous donnent les noms de 4,535 inscrits[2], et il en manque quatorze, soit

1. Camille Rousset, *les Volontaires*, p. 10.

2. En voici le détail par bataillons. Les guillemets indiquent les registres manquants.

1re divis.	1er	bataillon	109	3e divis.	1er	bataillon	154	5e divis.	1er	bataillon	185
—	2e	—	»	—	2e	—	137	—	2e	—	102
—	3e	—	73	—	3e	—	95	—	3e	—	54
—	4e	—	65	—	4e	—	55	—	4e	—	81
—	5e	—	70	—	5e	—	66	—	5e	—	106
—	6e	—	68	—	6e	—	18	—	6e	—	111
—	7e	—	255	—	7e	—	317	—	7e	—	57
—	8e	—	42	—	8e	—	55	—	8e	—	137
—	9e	—	82	—	9e	—	86	—	9e	—	49
—	10e	—	»	—	10e	—	33	—	10e	—	129
			764				1036				1011
2e divis.	1er	bataillon	167	4e divis.	1er	bataillon	191	6e divis.	1er	bataillon	147
—	2e	—	»	—	2e	—	44	—	2e	—	56
—	3e	—	»	—	3e	—	27	—	3e	—	63
—	4e	—	129	—	4e	—	»	—	4e	—	»
—	5e	—	»	—	5e	—	242	—	5e	—	»
—	6e	—	»	—	6e	—	19	—	6e	—	»
—	7e	—	»	—	7e	—	89	—	7e	—	»
—	8e	—	26	—	8e	—	»	—	8e	—	30
—	9e	—	100	—	9e	—	80	—	9e	—	63
—	10e	—	61	—	10e	—	46	—	10e	—	194
			483				688				553

le quart. Ces inscrits sont de tout âge, de toutes professions; beaucoup anciens militaires. Si quelques-uns, bien rares, retirent leur soumission, c'est que leurs affaires les empêchent de partir immédiatement. En revanche, beaucoup d'ouvriers donnent congé à leurs patrons, au moment même où ils s'inscrivent. Un très petit nombre de jeunes gens est refusé, à défaut d'autorisation des parents de qui ils dépendent, étant mineurs. Mais on voit des pères signer au registre avec leurs fils, qu'ils offrent à la patrie; il en est même qui promettent de partir avec eux. Il y a des engagés mariés et pères de famille, qui abandonnent tout pour servir la Nation menacée.

Il était nécessaire, pour être sûr de partir, d'être habillé [1], équipé et armé. L'administration départementale n'avait pas de magasins militaires, ni de fonds pour procurer l'indispensable à chaque citoyen inscrit; c'est par souscriptions patriotiques d'individus ou de groupes que purent être habillés et équipés quelques indigents. Plus nombreux sont les citoyens qui, vivant du produit de leur travail, usent leurs minimes économies, vendent leurs misérables meubles, pour se mettre en état de partir. Il en est qui, inquiets de ne pas remplir toutes les conditions de l'engagement volontaire, font des démarches, tant auprès des chefs de leur bataillon de garde nationale que du commissaire général de Curny, et se munissent de recommandations [2], comme si c'était une faveur que d'être admis au service de la patrie.

L'arrêté du conseil général de la commune, du 24 juin, avait prescrit la remise à la municipalité des registres d'inscriptions pour le vendredi suivant. Ce jour, 1er juillet, le corps municipal décidait que les commandants de bataillon feraient parvenir dans la journée du dimanche, au secrétariat de l'Hôtel de ville, le relevé du nombre des citoyens enrôlés ou défrayants [3].

1. « Chaque volontaire qui se fera enrôler aura, savoir : un sac garni de deux chemises, etc..., et son armement complet, savoir : fusil de munition, sabre et baudrier, baïonnette, giberne et banderole, et sera tenu de s'habiller à ses frais. » (Note en tête du registre du bataillon de Saint-Gervais.)

2. D'après les lettres et certificats annexés aux registres d'inscriptions et les notes en marge de ces registres.

« Le sieur Noël, volontaire du bataillon de Nazareth, n'avait pu jusqu'à ce moment se fournir d'un uniforme. L'envie de partir sur les frontières lui a fait faire un effort et il s'est donné un uniforme complet, sabre, giberne et sac garni. Il lui manque un fusil, et il est hors d'état de se le procurer. Je vous prie, monsieur, de vouloir bien avoir égard au patriotisme du sieur Noël et d'obtenir, s'il est possible, un fusil pour lui. » (Le commandant Coquelin à M. de Curny. 13 juillet 1791).

3. M. Romquet, *Le Personnel municipal de Paris pendant la Révolution*, p. 195, a donné le texte de cette délibération.

Quelques jours après, une revue des hommes admis, comme on l'a vu, parce qu'ils étaient habillés, armés et équipés, était passée [1], et l'organisation des bataillons de Paris commençait. Cette organisation fut terminée le 21 juillet.

Le 1er bataillon comprenait les volontaires des 4e et 6e divisions de la garde nationale parisienne ; le 2e, ceux des 3e et 5e divisions ; le 3e, les inscrits des 1re et 2e divisions.

Les hommes des districts suburbains furent répartis dans les trois bataillons.

. . . . . .

Faisons-le remarquer ici, une fois pour toutes, les numéros furent attribués aux bataillons par le sort ; si bien que ces numéros ne répondent nullement à l'ordre de formation.

Comme les dangers de la patrie devenaient de plus en plus pressants, fut décrétée le 3 juillet et promulguée le 9, une loi sur les moyens de compléter la défense des frontières :

Article Premier. — Ceux des régiments de l'armée, y compris les sept régiments d'artillerie, qui n'ont pas encore reçu l'ordre de se porter au complet de 750 hommes par bataillon, et de 170 hommes par escadron, recevront cet ordre, et l'exécuteront sans délai.

Art. 2. — Le nombre des gardes nationales mises en activité par le décret du 25 du mois dernier, sera porté à 18,000 hommes, dont 8,000 hommes sur la Somme, et 10,000 pour la défense des frontières des Ardennes, de la Meuse et de la Moselle.

Art. 3. — Il sera mis de plus en activité dans les départements du Rhin 8,000 hommes de gardes nationales, qui seront fournis par les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, des Vosges, du Haut et du Bas-Rhin.

Art. 4. — La quantité des gardes nationales à fournir par chaque département en particulier, lui sera indiquée par le ministre de la guerre, ainsi que le lieu où ils devront se porter.

Le 29, nouvelle loi relative à la défense des frontières [2] :

L'Assemblée Nationale, ouï le rapport des comités militaire et diplomatique, sur les moyens de pourvoir à la défense extérieure de l'État, décrète ce qui suit :

1° Il sera mis sur le champ en activité 97,000 hommes de gardes nationales, y compris les 26,000 qui, par le décret précédent, ont été destinés à la défense des frontières du Nord. Ces gardes nationales seront soldées et organisées conformément aux précédents décrets, et seront distribuées ainsi qu'il suit :

. . . . . .

1. La date de cette revue est inconnue. On n'en trouve trace que dans un billet du chevalier de Waroquier, aide-major du bataillon de Saint-André-des-Arts, à M. de Curny, billet daté du 16 juillet : « En conséquence, je prie monsieur de Curny de le mettre au rang de ceux qui ont passé la revue l'autre jour. »

2. Le décret de l'Assemblée Nationale est du 22.

15e Division.

1° Il sera formé une réserve de 15,000 hommes placés sur Senlis, Compiègne, Soissons et lieux circonvoisins. Elle sera fournie par les départements ci-après dénommés ; savoir,

Paris.	L'Yonne.	La Sarthe.	La Côte-d'Or.
Seine-et-Oise.	Loiret.	Loir-et-Cher.	La Haute Marne.
Seine-et-Marne.	L'Eure-et-Loir.	La Nièvre.	L'Indre-et-Loire.
L'Aube.	L'Orne.	Cher.	L'Indre.

. . . . . .

4° Il sera nommé par l'Assemblée Nationale, des commissaires pris dans son sein, pour aller dans les départements qui leur seront désignés, surveiller et presser l'exécution tant du présent décret que de ceux qui ont été précédemment rendus pour le payement des contributions publiques, pour la défense de l'État, pour le rétablissement de l'ordre et de la discipline dans l'armée, et rendre compte sur tous ces objets à l'Assemblée Nationale.

Il leur sera remis une instruction relative à ces objets...

Ce chiffre de 97,000 hommes ne parut pas suffisant encore, et l'Assemblée Nationale décréta, le 17 août, qu'il serait porté à 101,000 et que le nombre des gardes nationaux destinés à la défense de la frontière de Bitche à Belfort serait élevé de 8,000 à 12,000 hommes [1].

Enfin parut, le 12 août, la loi organique relative à la formation des corps de gardes nationales destinés à la défense des frontières.

Par son décret du 4 août, devenu loi du 12 par la sanction royale, l'Assemblée Nationale avait désiré prévenir les difficultés qui pourraient naître de la différence existant entre le décret du 21 juin, uniquement applicable à la formation des bataillons de gardes nationales volontaires destinés à la défense des frontières, et le décret du 28 juillet, concernant en général les gardes nationales qui demeuraient dans leurs départements respectifs, pour y être, au besoin, les soldats de la Constitution, les défenseurs de la liberté, de l'ordre et de la paix intérieure. L'Assemblée voulut aussi rapprocher davantage la formation des bataillons de gardes nationales volontaires de celle des troupes de ligne, afin de mieux établir l'unité de principe et d'action dans le service pour lequel ils allaient être réunis. Elle décréta ce qui suit :

Article Premier. — Les gardes nationales qui se seront présentées volontairement pour marcher à la défense des frontières, seront divisées par les

1. Ce décret fut sanctionné le 28. Il ne figure pas dans la Collection du Louvre. Il se trouve seulement dans la *Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée Nationale*, publiée par Baudouin.

commissaires des départements, en corps de 568 hommes chacun, destinés à former un bataillon; il sera formé dans chaque département autant de bataillons qu'il sera possible d'y réunir de corps de volontaires ayant cette force. Le comité militaire présentera les moyens d'employer les hommes d'excédent, dont le nombre ne s'éléverait pas à celui fixé pour un bataillon.

Art. 2. — Les commissaires des départements commenceront par distribuer chaque corps de volontaires en huit compagnies de 71 hommes chacune.

Art. 3. — Il sera ensuite extrait de chacune de ces compagnies, sur l'indication de leurs camarades, huit hommes de la plus haute taille, pour en composer une compagnie de grenadiers, qui ne sera réunie qu'au moment où le bataillon sera reçu par le commissaire des guerres, pour entrer en activité.

Art. 4. — Le bataillon sera composé pour lors de neuf compagnies de 63 hommes chacune, dont une de grenadiers, et huit de fusiliers.

Art. 5. — Chaque compagnie, soit de grenadiers, soit de fusiliers, sera composée de trois officiers; savoir, un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant; de sept sous officiers; savoir, un sergent-major faisant les fonctions de fourrier, deux sergents, quatre caporaux; enfin de cinquante-deux grenadiers ou fusiliers, et d'un tambour.

Art. 6. — Le tambour-maître, tiré du corps des volontaires, complétera le nombre de 568 hommes; il fera partie de l'état-major, aura le rang et la solde de sergent, et commandera tous les tambours.

Art. 7. — Chaque compagnie, soit de grenadiers, soit de fusiliers, sera subdivisée en deux pelotons; chaque peloton sera formé de deux sections; chaque section sera composée d'un caporal et de treize gardes.

Art. 8. — Le lieutenant et un sergent seront spécialement chargés de la surveillance et du commandement du premier peloton; le sous-lieutenant et un sergent seront spécialement chargés de la surveillance et du commandement du deuxième peloton, toujours sous les ordres du capitaine de la compagnie.

Art. 9. — Le sergent-major aura le commandement sur les deux pelotons, pour tout ce qui a rapport à l'instruction, police, discipline et comptabilité de la compagnie.

Art. 10. — L'état-major de chaque bataillon sera composé de deux lieutenants-colonels, d'un adjudant-major [1], d'un adjudant sous-officier, d'un quartier-maître, d'un tambour-maître et d'un armurier, en sorte que la force totale du bataillon sera de 574 hommes.

1. Loi du 16 octobre 1791 :

« L'Assemblée Nationale, en conséquence du décret rendu aujourd'hui (15 octobre), qui déclare urgent de pourvoir à ce que les bataillons de gardes nationales destinés à marcher à la défense des frontières, ne soient pas plus longtemps privés des secours que doit leur assurer l'exécution du décret, qui porte qu'il y aura un chirurgien-major attaché à chacun de ces bataillons;

» Décrète que les directoires de départements nommeront un chirurgien-major à chacun des bataillons de gardes nationales, destinés à la défense des frontières qui n'en auraient pas encore, sans que les directoires soient astreints à prendre ces chirurgiens dans les hôpitaux militaires. »

Art. 11. — Chaque bataillon aura son drapeau aux couleurs nationales, sur lequel sera inscrit le nom du département et le numéro du bataillon, supposé que le même département en ait fourni plusieurs. Le drapeau sera porté par l'un des sergents-majors, nommé à cet effet par le premier lieutenant-colonel.

Art. 12. — Dans le cas où le même département fournirait plusieurs bataillons, ils tireront au sort le rang qu'ils prendront entre eux; le rang des départements restera déterminé par l'ordre alphabétique de leurs noms.

Art. 13. — Les gardes nationales volontaires étant distribuées dans les neuf compagnies qui doivent former le bataillon, chaque compagnie nommera ses officiers et sous-officiers par la voie du scrutin, à la majorité absolue des suffrages.

Art. 14. — Il sera fait une élection séparée du capitaine, une du lieutenant, une du sous-lieutenant et une du sergent-major; il n'en sera fait qu'une seule pour les deux sergents, et une seule pour les quatre caporaux. Si la majorité absolue n'est pas formée après le second tour de scrutin dans chaque élection, le troisième scrutin ne pourra porter que sur ceux qui auront eu le plus de voix au précédent scrutin, en prenant toujours deux concurrents pour chaque place.

Art. 15. — Les officiers et sous-officiers des compagnies ne pourront être choisis que parmi les sujets qui auront servi précédemment, soit dans la garde nationale, soit dans les troupes de la ligne.

Art. 16. — Chaque bataillon nommera ses deux lieutenants-colonels et son quartier-maître par scrutin, à la majorité absolue des suffrages; il sera fait une élection séparée de chacun de ces officiers, suivant les règles prescrites par l'art. 14.

Art. 17. — Celui des deux lieutenants-colonels qui sera nommé le premier, aura le commandement en chef du bataillon ; l'un des deux lieutenants-colonels indifféremment devra être capitaine et avoir commandé en cette qualité une compagnie de troupes de ligne.

Art. 18. — L'adjudant-major et l'adjudant sous-officier ne seront nommés que lorsque le bataillon sera arrivé au lieu où doit commencer son service ; la nomination à ces deux places appartiendra à l'officier général aux ordres duquel le bataillon se trouvera pour lors. L'officier général ne pourra choisir pour adjudant-major qu'un officier, pour adjudant qu'un sous-officier, l'un et l'autre actuellement en activité dans les troupes de ligne. L'adjudant-major aura le rang et la solde de capitaine ; l'adjudant aura rang de premier sous-officier, et une demi-solde de plus qu'un sergent.

Art. 19. — Le quartier-maître aura le rang et la solde de lieutenant: l'armurier choisi par les officiers de l'état-major aura le rang et la solde de caporal.

Art. 20. — Les distinctions des grades dans les bataillons de gardes nationales volontaires, seront les mêmes que celles reçues dans les troupes de ligne ; les mêmes règles seront observées par rapport au commandement, à l'ordre et à la distribution du service.

Le ministre de la guerre n'avait pas attendu la sanction du

décret du 4 août. Dès le 6 il écrivait aux directoires des départements :

Vous avez connaissance, Messieurs, du décret du 22 juillet dernier, qui ordonne la levée de 97,000 gardes nationales volontaires ; je ne doute pas que vous n'ayez déjà pris les mesures pour en assurer la plus prompte expédition ; et pour vous mettre à portée de l'accélérer, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, Messieurs,

1° L'état général du nombre d'hommes à fournir par département.

2° Le décret rendu le 4 de ce mois pour les gardes nationales destinées à marcher.

3° Le tableau de formation et solde de chaque bataillon.

4° Le règlement de service des gardes nationales avec l'état des effets dont chacun devra être pourvu. Je vous prie de concerter, avec l'officier général commandant les troupes de ligne dans votre département, le lieu et le jour auxquels les gardes nationales pourront être rassemblées pour se former en compagnies et bataillons, et nommer leurs officiers, conformément au décret du 4 de ce mois.

Lorsque les bataillons seront organisés, vous voudrez bien en faire former des contrôles nominatifs par compagnie et par bataillon qui indiquent les noms, âge, taille, district, canton et lieu de naissance de chaque individu.

Vous ferez vérifier ensuite par les officiers des compagnies, si chaque homme est pourvu des effets d'habillement, équipement et armement prescrits par le règlement de service, et, dans le cas contraire, je vous prie d'y faire pourvoir sur le compte de chaque homme.

Ces opérations terminées, vous voudrez bien faire prévenir l'officier général commandant les troupes de ligne du département, que les bataillons seront prêts à passer à ses ordres. Il se rendra sur le terrain avec le commissaire des guerres, auquel vous ferez remettre les contrôles de chaque compagnie : celui-ci en fera l'appel nominatif, et ne comprendra, sur sa revue, que les hommes présents, pour les faire payer de leur solde, à compter du jour de rassemblement.

Il sera fait ensuite une seconde vérification des effets d'habillement, d'équipement et armement de chaque homme ; toutes ces opérations seront insérées dans un procès-verbal qui devra être signé, tant par vos commissaires, pour leur décharge, que par l'officier général et le commissaire des guerres.

Les gardes nationales passeront, de ce moment, aux ordres des officiers généraux commandant les troupes de ligne, et feront le même service, conformément au règlement ci-joint, dont il leur sera donné connaissance.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous observer combien il est important pour la chose publique, que vous ne perdiez pas un moment à mettre ces dispositions à exécution. Je vous prie de m'informer exactement du succès de vos opérations, afin que je puisse indiquer à chaque bataillon le lieu où il devra se rendre, dès que je serai instruit de sa formation.

Le ministre de la guerre,

DU PORTAIL.

Le règlement provisoire pour le service des gardes nationales ci-après, que mentionne cette circulaire, était déjà préparé assurément, vu son étendue, et n'attendait que le décret pour être publié. Dans cette affaire, le roi, le corps législatif et le ministre marchaient ensemble dans un même but patriotique.

Article Premier. — Lorsque les bataillons de gardes nationales seront organisés conformément au décret du 4 août 1791, les commissaires chargés de cette opération par le directoire du département en vertu de l'article 4 du décret du 21 juin dernier, feront prévenir l'officier général commandant dans le département, que les gardes nationales sont prêtes à passer à ses ordres.

Celui-ci se rendra sur le terrain, accompagné du commissaire des guerres, auquel les commissaires du département remettront les contrôles nominatifs de chaque bataillon.

Art. 2. — Le commissaire des guerres en fera, en leur présence, une revue par appel nominatif sur le contrôle. Il constatera le nombre d'hommes effectifs dont chaque compagnie sera composée, ainsi que la situation de l'armement et de l'équipement de chaque homme : cette revue, qui sera signée, tant de l'officier général, que des commissaires du département et du commissaire des guerres, servira à constater le jour à compter duquel la solde devra être payée au bataillon. Il en sera remis une expédition aux commissaires du département pour la décharge des fonctions qu'ils avaient à remplir, une au ministre de la guerre, une au colonel du bataillon et un extrait au trésorier.

Art. 3. — Avant cette revue, les bans prescrits par les articles 30 et 31 du titre III de la loi du 10 juillet 1791 seront publiés aux gardes nationales, et, avant de fermer les bans, le commissaire des guerres leur fera lire dans la même forme, le règlement de police, discipline et administration qui les concerne.

Art. 4. — La revue faite, l'officier général remettra au commandant du bataillon une feuille de route pour se rendre au lieu fixé par le ministre de la guerre.

L'étape sera fournie aux bataillons de gardes-nationales comme à l'infanterie, et la retenue en sera faite à chaque homme, à raison de six sous par ration.

Il sera fourni quatre voitures au compte de l'Etat par bataillon, pour le transport de ses bagages.

Le logement leur sera fourni, en route, chez l'habitant, à raison d'un lit par homme, autant qu'il sera possible; ils auront place au feu et à la chandelle.

Police et Discipline.

Art. 5. — La division des compagnies, en sections et pelotons, servira de base à la discipline, militaire de chaque compagnie : en sorte que le caporal soit responsable de sa section envers le sergent du peloton dont elle fait partie, le sergent envers le lieutenant ou sous-lieutenant qui y est attaché, et ainsi de suite en remontant aux grades supérieurs.

Art. 6. — Les gardes nationales, dès le moment de leur réunion, seront tenus de porter exactement l'uniforme qui leur est affecté, sans pouvoir y apporter aucun changement.

Art. 7. — Les gardes nationales vivront entre eux par ordinaire, et chaque ordinaire sera formé des gardes de la même section.

Art. 8. — Les gardes nationales seront tenus, soit qu'ils soient casernés ou non, de se retirer à l'heure fixée, par les officiers généraux ou commandants dans les places pour les troupes de ligne, ou par le commandant du bataillon lorsqu'il n'y aura pas de troupes de ligne.

Art. 9. — Les gardes nationales ne pourront s'absenter sans permission et sans une cartouche de congé, signée du capitaine, visée par le commandant du bataillon, contrôlée par le commissaire des guerres et approuvée par l'officier général.

Art. 10. — A mesure des places vacantes dans les compagnies le capitaine en rendra compte au commandant du bataillon, celui-ci à l'officier général, et ce dernier au directoire, du département qui aura fourni le bataillon, afin qu'il soit pourvu le plus promptement possible à leur remplacement.

Art. 11. — Les gardes nationales, tant qu'elles seront assemblées, seront tenues, d'ailleurs, de se conformer aux règlements de police et de discipline actuellement en vigueur pour les troupes de ligne.

Administration.

Art. 12. — Chaque capitaine sera chargé du détail de sa compagnie, en recevra la solde tous les cinq jours sur une feuille de prêt, signée de lui, et en fera faire sur-le-champ la distribution en sa présence par le sergent-major. Il tiendra à cet effet un registre, journal, où ses recettes et ses dépenses seront exactement transcrites dans le plus grand détail, pour y avoir recours au besoin.

Quant aux hommes sur lesquels il sera dans le cas d'opérer des retenues, soit pour avances, soit pour étapes ou feuilles d'hôpital, il tiendra, sur des feuilles séparées, un compte ouvert pour chacun desdits hommes, qu'il aura soin de leur faire arrêter tous les mois.

Les officiers supérieurs se feront représenter tous les mois les registres des capitaines.

Art. 13. — Le quartier-maître-trésorier sera chargé de la comptabilité du bataillon, ainsi que des distributions, sous l'inspection des officiers supérieurs.

Il tiendra à cet effet un registre journal de recettes et dépenses où il transcrira, jour par jour, les sommes qu'il aura reçues sur les récépissés ou quittances visées des officiers supérieurs et celles qu'il aura payées.

Il tiendra, en outre, un livre, en forme de compte ouvert vis à vis chaque capitaine, où il transcrira également les sommes qu'il aura reçues pour chacun et celles qu'il leur aura remises; tous les mois ce registre sera arrêté par le capitaine et le trésorier pour leur décharge respective.

Art. 14. — Les revues des bataillons se feront tous les trois mois par les commissaires des guerres, chargés de leur police, auxquels il sera remis, tous les dimanches un état par compagnie, certifié du capitaine, qui donnera le

détail des mutations arrivées pendant la semaine précédente ; le commissaire des guerres transcrira exactement ces mutations sur les contrôles de manière à pouvoir connaître en tout temps la situation des compagnies par le relevé des contrôles.

Art. 15. — Les hommes absents ne seront portés sur les revues que pour le temps de leur présence au corps et ne pourront prétendre aucun décompte pour le temps de leur absence.

Ceux aux hôpitaux y seront compris comme présents, et le bataillon sera tenu d'acquitter les feuilles de retenue à raison de six sous par jour : le surplus de la dépense de la journée devant être acquitté par l'administration générale, au moyen de la masse qui lui sera faite à cet effet.

Quant aux hommes qui auront marché par étapes, le rappel de leur solde ne sera fait, pour les jours de route, qu'à la déduction de six sous par ration d'étape.

Art. 16. — Ces revues seront faites, d'ailleurs, dans la même forme que celles des troupes de ligne ; elles serviront à constater les sommes dues à chaque bataillon pour les trois mois révolus ; le décompte en sera fait au quartier-maître-trésorier du bataillon par le trésorier des troupes et payé sur la quittance du quartier-maître visée par les officiers supérieurs.

Art. 17. — Les décomptes terminés avec le trésorier des troupes, il sera tenu un conseil d'administration composé des officiers supérieurs, du premier capitaine du bataillon ou du commissaire des guerres pour la vérification de la comptabilité, pendant les trois mois révolus, tant du quartier-maître que des capitaines ; tous les registres y seront vérifiés et arrêtés, et il sera fait droit aux réclamations que pourraient avoir à faire les gardes nationales. Ces dispositions seront exactement suivies de manière à arrêter définitivement, tous les trois mois, la comptabilité de chaque bataillon.

Art. 18. — Les commissaires des guerres adresseront au ministre une expédition des contrôles nominatifs des bataillons et, tous les trois mois, l'état des mutations survenues dans chaque bataillon, dans l'intervalle d'une revue à l'autre ; ils joindront ces états à l'appui de leurs revues.

Art. 19. — Les officiers généraux inspecteront souvent les bataillons de gardes nationales et rendront compte au ministre de la guerre du résultat de leur inspection.

Distribution.

Art. 20. — Les gardes nationales seront chargées, en tout temps, de pourvoir à leur habillement, équipement, linge et chaussures ; elles n'auront aucun droit à des fournitures de ce genre.

Art. 21. — Dans les garnisons, quartiers et cantonnements elles pourvoieront elles-mêmes à leur nourriture au moyen de leur solde.

Dans les routes qu'elles auront à faire, elles recevront l'étape, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Art. 22. — Dans les camps, elles auront droit à la fourniture du pain de munition, de la viande, paille de couchage, bois et lumière et effets de campement, sur le pied qui sera réglé pour les troupes de ligne. La retenue que les gardes nationales devront éprouver sur leur solde pour raison desdites fournitures, sera fixée alors.

Art. 23. — Les casernes devant être réservées pour les troupes de ligne, les gardes nationales seront logées de préférence chez les habitants, à raison d'un lit par homme. Les officiers seront logés comme ceux des troupes de ligne.

Art. 24. — Les gardes nationales seront reçues dans les hôpitaux militaires comme les troupes de ligne, moyennant une retenue sur leur solde de six sous par jour.

Licenciement.

Art. 25. — Lorsque la défense de l'Etat n'exigera plus de rassemblement de gardes nationales, il leur sera expédié des routes pour se rendre dans leurs départements respectifs, et là, il en sera fait, par le commissaire des guerres, en présence des commissaires nommés par le département, une revue de licenciement pour servir au payement de leur solde jusqu'audit jour inclus.

Les gardes nationales se sépareront ensuite pour retourner chacun à son domicile.

A Paris, le 5 août 1791.

Le Ministre de la Guerre,

Du Portail.

Etat des Effets d'Habillement, Équipement et Armement dont les gardes nationales devront être pourvus.

Habillement.

Habit
Veste
Deux culottes } Conformément aux modèles décrétés par l'Assemblée Nationale, les 23 juillet et 21 sept. 1790.

Chapeau.

Équipement.

Trois chemises.
Deux cols de bazin blanc et un noir.
Deux paires de souliers.
Une paire de guêtres de toile blanche.
Une idem de toile grise.
Une idem estamette noire doublée en toile sur les côtés.
Deux mouchoirs.
Deux paires de bas.
Une boucle de col.
Une paire de boucles de souliers.
Deux paires de boucles de jarretières.
Un bonnet de nuit.
Deux cocardes.
Un tire-bouton.
Une alène.
Un tire-bourre.
Un épinglette.
Un tourne-vis.
Havresac de peau de veau.
Sac de toile pour les distributions.

Armement.

Fusil garni de sa bayonnette.
Sabre pour les sous-officiers.
Epée pour les officiers.
Giberne pour les sous-officiers et soldats.
Ceinturon pour les officiers et sous-officiers.
Colliers de tambours.

A Paris, le 5 août 1791.

Le Ministre de la Guerre,

Du Portail.

Les premiers bataillons organisés comme ceux de Paris n'avaient pu l'être qu'au moyen de volontaires non seulement se dévouant de leur personne, mais encore se défrayant d'armes d'équipement et d'uniforme.

Cette situation frappa l'Assemblée constituante. Un grand nombre de ces volontaires n'avaient pu fournir à la dépense de leur équipement. La marche sur les armées des bataillons organisés s'en trouvait retardée. L'Assemblée, par décret du 4 septembre, sanctionné le 7, décida donc : « Les directoires de département pourvoieront sans délai à l'équipement de ceux des gardes nationales volontaires enrôlés qui n'ont pas eu les moyens d'y fournir, lesquels souffriront respectivement et successivement la retenue de la dépense relative sur la solde qui leur a été attribuée ; en conséquence, les ministres sont autorisés à faire aux départements, sur leurs demandes, les avances nécessaires. »

En conséquence de ce décret, fut expédiée, le 13 septembre, aux directoires des départements, la circulaire suivante :

Copie de la circulaire de M. Du Portail, ministre de la guerre, aux directoires de département, sur l'habillement des gardes nationales.

Paris, le 13 septembre 1791.

L'Assemblée Nationale a décrété, messieurs, le 4 de ce mois, que les directoires de département pourvoieraient, sans délai, à l'habillement de ceux des gardes nationales volontaires destinés à marcher sur les frontières, qui n'auraient pas les moyens de s'en procurer, et que les ministres seraient autorisés à leur faire faire les avances nécessaires, dont la retenue serait faite sur la solde des volontaires; je vais, en conséquence, vous tracer la marche que vous aurez à suivre pour remplir ces dispositions.

Vous voudrez bien, au reçu de la présente, donner ordre aux commandants de chaque bataillon de faire constater par les capitaines la situation des effets d'habillements, linge et chaussure, dont chaque garde national est pourvu : à cet effet, les capitaines feront assembler leur compagnie, et formeront un état nominatif qui constatera ce que chaque homme doit avoir d'après le règlement du 5 août, ce qu'il a, et ce qui lui manque : ils remettront cet état signé d'eux au commandant de bataillon; celui-ci en formera un seul état sommaire par bataillon, lequel présentera en bloc la quantité d'habits, vestes et autres effets à fournir au bataillon : cet état signé du commandant, sera remis aux commissaires que vous aurez chargés de cette opération.

Les commissaires réuniront les états des différents bataillons en un seul, et vous présenteront le résultat des fournitures à faire en draps, toiles, etc.

Vous procéderez par les moyens les plus économiques à la livraison de ces fournitures; je vous observerai seulement qu'il pourrait être dangereux de mettre celle des draps en adjudication publique : comme leur qualité ne se

connaît point à l'œil d'une manière certaine, des adjudicataires de mauvaise foi pourraient vous fournir des marchandises dont la défectuosité ne s'apercevrait qu'à l'usée, et par conséquent trop tard pour y remédier; je pense donc que ce genre de fournitures, surtout, doit être de préférence livré à des agents de confiance au fait de la fabrication des draps, et de la probité desquels vous soyez assurés.

Vous aurez ensuite des marchés à passer pour la confection de chaque nature d'effets : j'ai pensé que pour vous guider dans cette opération il était à propos de vous faire connaître la règle établie dans les troupes de ligne, tant pour les quantités qui doivent entrer dans la confection de chaque effet, que pour le prix des façons; c'est l'objet de l'état ci-joint : je sens bien que les façons que vous aurez à payer seront plus chères; mais au moins cet état servira-t-il à vous diriger dans les prix que vous pourrez accorder; je vous observe encore, que ne pouvant prendre la mesure exacte pour chaque volontaire, vos habits devront être faits sur trois tailles différentes.

Dès que vous aurez passé vos marchés, je vous prie de m'en adresser sans retard l'état détaillé, de manière à me présenter les prix de chaque objet, la totalité de la dépense, et les époques auxquelles vous aurez besoin de fonds; je prendrai les mesures nécessaires pour vous les faire passer sur-le-champ; je vous observe au surplus, que pour ne pas perdre un temps précieux, vous devez aller en avant sur ces fournitures, sans attendre de nouveaux ordres de ma part.

A mesure que les fournitures seront confectionnées, vos commissaires les feront examiner, et ensuite délivrer aux bataillons, en commençant par le premier jusqu'à ce qu'il soit totalement habillé, ensuite au second, puis au troisième, etc.

Les commandants de bataillon les feront délivrer dans le même ordre aux capitaines, de manière que la première compagnie soit totalement habillée et équipée avant de passer à la deuxième, ainsi de suite : les capitaines les distribueront aux volontaires, en les prévenant que la retenue leur en sera faite à raison de trois sous par solde et par jour; ainsi celui qui jouit de deux soldes éprouvera une double retenue, etc.

Il sera remis par les commissaires à chaque commandant de bataillon, par le commandant de bataillon à chaque capitaine, et par le capitaine à chaque volontaire, un état, par *duplicata*, des effets remis et de leur valeur. Cet état sera signé tant par celui qui remettra que par celui qui recevra, pour leur décharge respective, de manière que la réunion des reconnaissances fournies par les volontaires de la même compagnie, présente le total de celle fournie par le capitaine au commandant, celle des capitaines le total des reconnaissances fournies par le commandant, et celle enfin des commandants le total des fournitures faites par département, et de la dépense qu'elles ont occasionnée.

Ce dernier état certifié par les commissaires, ainsi que les états particuliers signés par les commandants de bataillons, devront m'être adressés par vous sans retard, le premier, pour constater le total de la dépense faite, les seconds, pour fixer les sommes dont chaque bataillon devra supporter la retenue.

Je vous observe que l'état général devra présenter, en déduction de la dépense, le montant des sommes que le directoire pourrait avoir reçues par les souscriptions patriotiques qui ont eu lieu dans quelques départements, de ma-

nière que le résultat présente le net de la somme à faire passer dans chaque département pour solde de tout compte.

Quant aux retenues à exercer sur la solde des bataillons, elles commenceront à s'opérer du jour de la revue de formation, quand même les effets ne devraient être livrés qu'à une époque postérieure, et, au moment de la remise de l'habillement, il sera fourni au quartier-maître-trésorier de chaque bataillon un double des états nominatifs par compagnie, et ce quartier-maître sera responsable vis-à-vis du trésorier de la guerre des retenues qu'il aurait négligé d'exercer.

Il sera remis de même au commissaire des guerres chargé de la police du bataillon, un relevé nominatif par compagnie, certifié par les commissaires du département et le commandant de bataillon, des retenues à exercer sur chaque homme; le commissaire des guerres constatera le montant des retenues faites et de celles restantes à faire jusqu'à parfaite liquidation. Il m'en adressera un double, certifié par le conseil d'administration, à l'appui de sa revue.

Pour accélérer les remboursements, les hommes qui entreront aux hôpitaux ne recevront point de décompte à leur sortie, et le montant de leur solde pendant le temps qu'ils y auront été, sera appliqué en totalité au payement des effets qu'ils auront reçus, déduction faite cependant de la retenue qu'ils doivent éprouver pour payement de leurs journées d'hôpitaux.

Les capitaines, les commandants de bataillon, ainsi que les commissaires des guerres, veilleront à ce que les retenues soient opérées exactement, et ils seront personnellement responsables de celles qu'ils auraient négligé de faire faire.

Je n'ai pas besoin, messieurs, de vous représenter qu'une dépense aussi considérable exige de votre part toute l'économie possible et la surveillance la plus assidue; c'est à votre patriotisme et à votre zèle que l'exécution en est confiée, et je ne puis que vous engager à apporter dans cette opération l'attention et les soins qui pourront se concilier avec l'activité qu'elle exige.

Il me reste, messieurs, à vous entretenir de l'équipement et de l'armement des volontaires. On est occupé dans ce moment de la confection des effets d'équipement, c'est-à-dire des sabres, gibernes, tambours et colliers de tambours. Je les ferai passer, à mesure qu'ils seront finis, dans les points fixés pour les rassemblements généraux.

Quant à l'armement, je dois insister pour qu'il soit pris, autant qu'il sera possible, sur les fusils qui vous ont été délivrés; je vous observerai à cet égard que ces armes n'appartiennent ni aux individus ni aux municipalités, mais bien à l'Etat qui les réclame aujourd'hui pour les volontaires destinés à marcher à sa défense.

Il m'a été demandé par plusieurs départements d'être admis à fournir un plus grand nombre de volontaires qu'il ne leur en avait été fixé. Je les y ai autorisés, mais pourvu cependant qu'ils ne fournissent que des bataillons complets et organisés conformément au décret du 4 août dernier. Ces excédents, fournis par quelques départements, compenseront le déficit de ceux qui ne pourraient pas compléter leur contingent. Je vous prie, au surplus, de m'informer exactement de la suite des opérations relatives à leur formation.

Le Ministre de la guerre,

Du Portail.

Voilà les volontaires levés, formés, constitués, et en partie déjà dans les garnisons des frontières. Pour leur permettre de rendre les services que l'on attend d'eux, l'Assemblée législative régla, par son décret du 28 décembre 1791, tous les détails relatifs à la formation, à l'organisation, à la solde, aux récompenses, au remplacement des officiers et sous-officiers des bataillons.

Ce décret organique, bien que rendu d'urgence, fut sanctionné seulement le 3 février 1792 :

LOI CONCERNANT LA FORMATION, L'ORGANISATION ET LA SOLDE DES BATAILLONS DES GARDES NATIONALES VOLONTAIRES.

Section Première.

De la formation des bataillons.

ARTICLE PREMIER. — Les bataillons de gardes nationales volontaires seront payés de leur solde, depuis et compris le jour fixé pour leur rassemblement, jusques et compris le jour de leur licenciement.

Il sera accordé de plus, à chaque garde volontaire national, trois sous par lieue, pour se rendre de son domicile à l'endroit du rassemblement, et de l'endroit du licenciement à son domicile.

ART. 2. — A mesure que les gardes nationales volontaires arriveront dans le lieu désigné pour le rassemblement de leur bataillon, elles se présenteront au commissaire du directoire du département chargé du soin de ce rassemblement ; celui-ci inscrira sur un registre à ce destiné le nom de chaque volontaire national, le jour de son arrivée et le nombre de lieues pour lesquelles il devra être payé. Ce registre servira provisoirement de livret de revue.

ART. 3. — Les bataillons déjà sur pied recevront, par forme d'indemnité, la solde et le dédommagement auquel ils auraient eu droit de prétendre, en vertu de l'article premier du présent décret : ils en seront payés sur des états fournis et certifiés par les directoires de leurs départements respectifs.

ART. 4. — La somme qui, en vertu de l'article précédent, reviendra à chacun des gardes volontaires nationaux, ne sera remise à leur libre disposition que dans le cas où ils auront remboursé les avances que les directoires auront pu leur faire, tant pour leur subsistance avant qu'ils passassent à la charge du département de la guerre, que pour leur habillement et leur équipement.

ART. 5. — Le ministre de la guerre est chargé de faire payer, sans délai, les indemnités accordées par l'article 3, et d'opérer les retenues prescrites par l'article 4.

ART. 6. — Les commissaires chargés par les directoires de département du rassemblement des bataillons de gardes nationales volontaires, remettront aux commissaires des guerres, lors de la première revue qu'ils en passeront, le contrôle qu'ils en auront fait, en vertu de l'article 2 du présent décret.

Art. 7. — Immédiatement après la première revue, chaque garde volontaire national prêtera le serment militaire prescrit par le décret du 17 septembre 1791, et dont la formule suit :

Serment des officiers et sous-officiers.

« Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, de maintenir de tout » mon pouvoir la Constitution, d'exécuter et de faire exécuter les règlements » militaires. »

Serment des volontaires gardes nationales.

« Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, de défendre la Consti- » tution, et de ne jamais abandonner mes drapeaux, et de me conformer en » tout aux règles de la discipline militaire. »

Section Deuxième.

Des congés, du remplacement des officiers, sous-officiers et volontaires.

Article Premier. — Tous les citoyens admis dans les bataillons de gardes nationales volontaires seront libres de se retirer après la fin de chaque campagne, en prévenant deux mois d'avance le capitaine de leur compagnie, afin qu'il soit pourvu à leur remplacement, ainsi qu'il sera dit article 8.

La campagne sera censée terminée le premier de décembre de chaque année.

Art. 2. — Les gardes volontaires nationaux, que des affaires instantes ou majeures obligeront à suspendre momentanément leur service, pourront, dans tous les temps, d'après des certificats de leurs municipalités, visés par les directoires de districts, obtenir la permission de s'absenter pour un temps déterminé.

Art. 3. — Il sera remis à chaque garde volontaire national, au moment où il quittera le service, un certificat qui attestera le temps pendant lequel il aura servi : ce certificat sera signé par le capitaine, visé par le commandant de bataillon, contrôlé par le commissaire des guerres, et approuvé par l'officier général sous les ordres duquel le bataillon servira.

Art. 4. — Il sera remis de même à chaque garde volontaire national qui sera forcé de suspendre momentanément son service, un certificat qui indiquera l'époque de son départ et celle où il devra rejoindre son bataillon.

Art. 5. — Tout garde volontaire national sera tenu, au moment où il rentrera dans son domicile, de faire inscrire au greffe de sa municipalité le certificat de service qu'il aura obtenu, ou la permission de s'absenter qui lui aura été accordée, afin de n'être point confondu avec ceux qui auront abandonné, sans une autorisation légale, les drapeaux de la patrie.

Art. 6. — Tout garde national volontaire qui quittera le service avant le licenciement de son bataillon, sera tenu de rembourser ce qu'il redevra des avances que la Nation lui aura faites pour son habillement et son équipement.

Art. 7. — Dès le jour où un garde volontaire national aura remis à son capitaine sa déclaration pour quitter le service, celui-ci la transmettra au

commandant du bataillon, et ce dernier en donnera incessamment avis à l'officier général de la division militaire et au procureur-général-syndic du département dans lequel le garde volontaire national se sera fait inscrire.

Art. 8. — Dès le moment où le procureur-général-syndic aura reçu l'avis prescrit par l'article précédent, il en donnera connaissance au procureur-syndic du district dans lequel le remplacement devra s'effectuer ; celui-ci pourvoira de suite à ce remplacement, par les moyens prescrits par le présent décret.

Art. 9. — Il sera ouvert dans chaque municipalité un registre dans lequel on inscrira les citoyens qui se dévoueront à la défense de la patrie et de la liberté. On fera mention, sur ce registre, de la date de l'inscription de chaque citoyen.

Art. 10. — Un extrait de ce registre sera adressé, chaque mois, par le procureur de la commune au directoire du district, et celui-ci fera de suite parvenir un relevé de ces extraits au directoire du département.

Art. 11. — Du moment où le directoire du district aura été averti par celui du département, qu'il y a une ou plusieurs places vacantes dans l'une des compagnies ou dans l'un des bataillons formés par le district, il donnera avis de ces vacances aux citoyens inscrits, toujours en suivant l'ordre de leur inscription ; il leur indiquera en même temps le lieu où ils doivent se rendre, la route qu'ils doivent suivre, et le jour où ils doivent avoir rejoint leurs drapeaux.

Dans le cas où les citoyens, les premiers inscrits, ne pourront se livrer à leur zèle pour la patrie, ils seront remplacés par ceux qui suivront immédiatement dans l'ordre du tableau.

Art. 12. — L'étape et le logement seront fournis, au garde volontaire national de remplacement qui ira joindre son bataillon, sur une route qui lui sera délivrée par le directoire de son département ; il jouira, de plus, de sa solde, sauf la retenue fixée (article 6 de la section cinquième du présent décret), pour le prix de la ration de vivres qu'il recevra.

Art. 13. — Les remplacements des officiers et des sous-officiers se feront dans les bataillons de gardes nationales volontaires, suivant les formes qui ont été prescrites par les articles 13, 14, 15 et 16 du décret du 4 août.

Art. 14. — Les deux lieutenants-colonels de chaque bataillon de gardes nationales volontaires pourront, à l'avenir, être choisis, soit parmi les gardes nationales volontaires, soit parmi les citoyens qui, ayant servi dans les troupes de ligne, réuniront les qualités requises par le décret du 29 novembre ; dérogeant, quant à ces nominations, à l'article 10 du décret du 4 août, et confirmant, en tant que de besoin, toutes celles de lieutenants-colonels déjà faites [1].

1. Loi relative au commandement en chef des bataillons de gardes volontaires nationaux, donnée à Paris, le 6 avril 1792 (décret du 4) :

L'Assemblée Nationale instruite qu'il s'est élevé des difficultés relativement au commandement en chef des bataillons de gardes volontaires nationaux, et reconnaissant qu'il importe au bien du service militaire de les lever sans délai, décrète qu'il y a urgence ;

Art. 15. — L'adjudant-major et l'adjudant sous-officier seront remplacés, ainsi qu'il est dit, du quartier-maître, article 16 du décret du 4 août dernier.

Art. 16. — Lorsque les bataillons et les compagnies de gardes nationales volontaires s'assembleront pour élire leurs officiers ou sous-officiers, ils seront soumis aux règles prescrites par les articles 1 et 2 de la section 4 du titre 3 de la Constitution française, pour la tenue des assemblées électorales.

Art. 17. — Les procès-verbaux d'élection des officiers et sous-officiers des bataillons de gardes volontaires nationaux leur tiendront lieu de brevet.

Les procès-verbaux faits lors de la première élection seront déposés et enregistrés dans les directoires de départements respectifs ; il en sera expédié à chaque officier et sous-officier une copie signée par les membres du directoire.

Les procès-verbaux des élections pour les remplacements seront déposés et enregistrés au conseil d'administration des bataillons ; il en sera expédié à chaque officier ou sous-officier une copie signée par les membres dudit conseil.

Art. 18. — Lorsque tous les départements auront fourni des bataillons, et que les circonstances exigeront de mettre sur pied un nombre plus considérable de gardes volontaires nationaux, les augmentations seront faites en ajoutant un nombre égal de volontaires à chacune des escouades déjà existantes, mais ces augmentations ne pourront avoir lieu que d'après un décret du corps législatif.

Art. 19. — La revue extraordinaire ordonnée pour les troupes de ligne, par l'article 13 du décret du 29 novembre 1791, aura lieu pour les bataillons des gardes nationales volontaires, dans le courant du moins de janvier prochain.

Art. 20. — Les officiers en activité dans les troupes de ligne, qui sont maintenant employés dans les bataillons des gardes nationales volontaires, rentreront dans leurs corps respectifs, au plus tard le premier avril prochain.

Seront exceptés de la présente disposition ceux des officiers de ligne qui ont été élus lieutenants-colonels desdits bataillons des gardes nationales volontaires.

Art. 21. — Avant le départ desdits officiers, les bataillons des gardes nationales volontaires procéderont à leur remplacement, suivant les formes établies par le présent décret.

Art. 22. — Au moment où les officiers des troupes de ligne actuellement employés dans les bataillons des gardes nationales volontaires, rejoindront leurs corps respectifs, ils toucheront, à titre d'indemnité et sur un relief qui

L'Assemblée Nationale, après avoir entendu le rapport du comité militaire, et rendu le décret d'urgence, décrète ce qui suit :

Lorsque le lieutenant-colonel d'un bataillon de gardes volontaires nationaux, le premier nommé, et qui, en cette qualité, a le commandement en chef dudit bataillon, laissera par mort, démission ou autrement, son emploi vacant, le lieutenant-colonel second nommé, le remplacera dans le commandement en chef du bataillon, et il sera procédé de suite au remplacement dudit lieutenant-colonel le second nommé, en se conformant aux dispositions du décret du 4 août 1791. »

leur sera accordé, les appointements attribués à leur grade, et ce, depuis l'époque de leur élection jusqu'à celle de leur rentrée dans leurs corps.

Section Troisième.

De l'administration des bataillons.

Article Premier. — Il sera formé dans chaque bataillon de gardes volontaires nationaux, un conseil d'administration.

Ce conseil sera composé des deux lieutenants-colonels, d'un officier et d'un sous-officier de chaque grade, de l'adjudant-major et de quatre volontaires.

Art. 2. — Les officiers, sous-officiers et volontaires membres du conseil, seront choisis par le bataillon entier, au scrutin individuel et à la pluralité relative des suffrages : ils seront nommés pour un an ; ils pourront être continués par de nouvelles élections.

Il sera nommé de la même manière un officier, un sous-officier de chaque grade et quatre volontaires destinés à suppléer les membres du conseil qui seront absents ou malades.

Art. 3. — Le quartier-maître-trésorier assistera au conseil, mais sans voix délibérative ; il y fera les fonctions de secrétaire.

Art. 4. — Le conseil d'administration ordonnera de tout ce qui est relatif à l'habillement, à l'armement et équipement. Il veillera à ce que toutes les dépenses soient faites avec économie, toutes les retenues avec exactitude, tous les paiements et remboursements avec ordre ; il est, en un mot, spécialement chargé de diriger tout ce qui concerne les finances et la comptabilité générale et particulière.

Art. 5. — Il sera, sous la surveillance du conseil d'administration, ouvert par le sergent-major de chaque compagnie, un compte pour chaque garde volontaire national, dans lequel ce sous-officier inscrira le produit de toutes les retenues que les sous-officiers et volontaires auront supportées, et la quotité de tous les paiements qu'on leur aura faits. Ce compte sera arrêté tous les trois mois, visé par le capitaine et signé par le garde volontaire national.

Section Quatrième.

De l'armement, l'habillement, l'équipement et logement des bataillons.

Article Premier. — Les bataillons de gardes volontaires nationaux recevront, au moment de leur formation, ou, au plus tard, au moment de leur arrivée dans leurs garnisons ou quartiers, un armement complet. Il sera joint à chaque fusil un tire-bourre et un tourne-vis.

Art. 2. — Lorsque les circonstances obligeront d'armer les gardes nationales volontaires avec des fusils ou des sabres qui auront déjà servi, les armes qu'on leur distribuera seront réparées à neuf.

Art. 3. — Les gardes nationales volontaires entretiendront à leurs frais les armes qu'elles auront reçues : à cet effet, il sera arrêté par le conseil d'admi-

nistration un tarif que l'armurier du bataillon sera tenu de suivre pour le paiement de chaque pièce à remplacer ou à réparer.

Art. 4. — Lors du licenciement des bataillons, les gardes volontaires nationaux seront tenus de rendre en bon état les armes qu'ils auront reçues, ou de payer, conformément au même tarif, les réparations qu'elles exigeraient.

Art. 5. — Il sera fait sur chaque solde attribuée aux sous-officiers et volontaires nationaux, une retenue de trois sous par jour, dont il leur sera fait décompte tous les trois mois.

Le produit de cette retenue ne sera mis à la libre disposition que de ceux qui auront acquitté les avances qu'on leur aura faites pour leur habillement, petit équipement, et dont l'habillement entier sera en bon état.

Art. 6. — Il sera fait sur chaque solde attribuée aux sous-officiers et volontaires nationaux, une retenue de deux sous par jour, dont il leur sera fait décompte tous les trois mois.

Le produit de cette retenue ne sera mis à la libre disposition que de ceux qui auront acquitté les avances qu'on leur aura faites pour leur équipement, et dont les armes, le linge et chaussure seront en bon état.

Art. 7. — Il sera fourni aux gardes volontaires nationaux, lorsqu'ils seront en faction, des guérites et des capotes, ainsi qu'aux soldats des troupes de ligne.

Art. 8. — Une moitié de la solde[1] des gardes volontaires nationaux qui auront obtenu la permission de s'absenter pendant un temps déterminé, appartiendra au bataillon entier, et l'autre au garde volontaire national qui se sera absenté.

1. Loi relative à la solde des gens de guerre, donnée à Paris, le 29 avril 1792, l'an 4e de la Liberté :

Article Premier. — La trésorerie nationale fera payer aux sous-officiers et soldats des troupes de ligne, gardes nationales et compagnies d'invalides détachées, en numéraire cinq sous dix deniers par jour et par homme effectif sous le drapeau, sans distinction d'arme ni de grade ; le restant de la somme et la totalité des appointements des officiers de tous grades continueront d'être payés en assignats.

Lorsque la fourniture de la viande décrétée le 21 février dernier aura lieu, la somme décrétée ci-dessus sera réduite à celle de quatre sous sept deniers, à cause de la retenue de quinze deniers, fixée par le même décret.

Art. 2. — Dans les places et quartiers dont l'état est annexé au présent décret, le restant de la solde et la totalité des appointements des officiers de tous grades qui, conformément à l'article premier du présent décret, devront être payés en assignats, seront augmentés jusqu'au premier juillet dans les proportions suivantes; savoir, d'un quart pour les sous-officiers et soldats de toute arme, ainsi que pour les lieutenants, et d'un sixième pour les capitaines.

Art. 3. — La somme destinée au payement des masses d'habillement et de recrutement sera augmentée d'un dixième, jusqu'à la même époque et dans les mêmes lieux.

Art. 4. — Les sous-officiers et soldats faisant partie des trois grandes armées seront payés de la totalité de leur solde en argent, à la réserve pour les volontaires nationaux, des retenues ordonnées pour leur habillement, linge et chaussure.....

La partie de la solde attribuée au bataillon sera répartie par égale portion entre tous les membres qui le composent.

La partie attribuée au volontaire qui se sera légalement absenté ne sera mise à sa libre disposition que dans le cas où il aura remboursé la totalité des avances qui lui auront été faites, et où son habillement et son équipement seront complets et en bon état.

Les conseils d'administration seront particulièrement responsables de l'exécution du présent article.

Art. 9. — Lorsque les gardes nationales et troupes de ligne se trouveront ensemble dans un même lieu, et ne pourront être logées dans des casernes, les gardes nationales seront logées chez les habitants, à raison d'un lit pour deux hommes.

Art. 10. — Lorsque les gardes volontaires nationaux seront logés dans des casernes, ils recevront le bois et les autres fournitures des casernes sur le même pied que les troupes de ligne.

Lorsque, voyageant dans l'intérieur du royaume, ils seront logés chez les habitants, ils auront, comme les troupes de ligne, place au feu et à la lumière.

Lorsque, devant tenir garnison dans une ville, bourg ou village, ils seront logés chez les habitants, ils seront tenus de se procurer sur leur solde le bois et la lumière dont ils auront besoin.

Art. 11. — On ne fera préparer qu'en vertu d'un décret du Corps législatif.

Art. 5. — Toutes dépenses du département de la guerre, autres que celles détaillées ci-dessus, seront payées en assignats...

Etat des villes et places où les troupes qui y sont en garnison ou en quartier, ainsi que les détachements qui en dépendent, seront payés, conformément aux dispositions du décret du 15 mars. (On ne donne ici que les places que pouvaient occuper les trois bataillons de Paris.)

DIVISIONS MILITAIRES.	DÉPARTEMENTS.	EMPLACEMENTS.	NOMBRE DE BATAILLONS DE GARDES NATIONALES.
—	—	—	—
1re...	Nord.....	Gravelines.....	2
		La Bassée.....	1
		Lille.....	1
		Bouchain.....	2
		Marchiennes.....	1
		Cateau-Cambrésis.....	1
		Landrecy.....	2
		Maubeuge.....	1
			11
16e...	Pas-de-Calais.	Bapaume.....	1
		Saint-Pol et Frevent....	1
		Ilesdin.....	1
		Montreuil.....	1
		Calais.....	1
		Ardres.....	1
		Saint-Omer.....	1
			7

le logement des gardes nationales volontaires dans des édifices nationaux, et on n'obligera jamais, pour ce même objet, les citoyens à donner des fournitures.

Art. 12. — Le logement des officiers des gardes nationales volontaires leur sera fourni sur le même pied et de la même manière qu'aux officiers des troupes de ligne.

Il sera, en conséquence, mis pour cet objet une somme de 80,000 liv. à la disposition du ministre de la guerre, sous sa responsabilité.

Art. 13. — Les directoires de département adresseront, quinze jours après la réception du présent décret, au ministère de la guerre, un état détaillé et certifié par eux de toutes les dépenses qu'ils auront faites pour l'habillement et l'équipement des gardes nationales volontaires. Le ministre mettra le résultat de ces comptes sous les yeux du corps législatif.

Art. 14. — Tous les bataillons qui ont dû être levés en vertu des décrets de l'Assemblée Nationale seront, par les soins des directoires de département, rassemblés, habillés, équipés, sous le plus court délai.

L'Assemblée Nationale charge le pouvoir exécutif de faire usage de l'autorité que la loi lui confie, afin que cette organisation n'éprouve désormais aucun retard.

Art. 15. — L'Assemblée nationale charge de même le pouvoir exécutif de donner tous les ordres nécessaires, afin que les bataillons de gardes nationales volontaires soient, au premier février, portés dans tous les lieux où ils peuvent être utiles à la sûreté et à la défense de l'Etat; le charge encore de pourvoir, sans délai, à leur armement et à leur équipement; le charge, enfin, de prendre les moyens les plus prompts et les plus sûrs afin que les gardes nationales volontaires reçoivent, en arrivant dans leurs quartiers, toutes les instructions militaires propres à seconder leur courage.

Section Cinquième.

Des récompenses, des peines, de la solde et du traitement des bataillons.

Article Premier. — Les gardes volontaires nationaux obtiendront les récompenses militaires accordées à ceux qui ont servi l'Etat dans la guerre ou la marine, conformément aux règles prescrites par le décret du 3 août 1790, sur les pensions, gratifications et autres récompenses militaires[1].

Les interruptions de service ne nuiront point aux droits des gardes volontaires nationaux aux récompenses militaires.

1. Loi relative aux officiers de gardes nationaux volontaires, donnée à Paris, le 11 mai 1792, l'an 4e de la Liberté (décret du 8) :

L'Assemblée Nationale ne voulant laisser aucun doute sur l'article 1er de la cinquième section du décret du 21 décembre 1791, relatif aux récompenses militaires dues aux gardes nationales, décrète qu'il y a urgence.

L'Assemblée Nationale, après avoir entendu le rapport de son comité militaire et décrété l'urgence, décrète définitivement que les officiers des bataillons de gardes nationales volontaires obtiendront, comme les officiers des troupes de ligne, la décoration militaire, d'après les règles fixées par le décret du 1er janvier 1791.

Celui qui aura servi sans interruption depuis l'époque du rassemblement de son bataillon, jusqu'au moment de son licenciement, jouira des droits de citoyen actif, dès qu'il aura l'âge de vingt-cinq ans.

Art. 2. — Tout garde volontaire national qui abandonnera son bataillon sans avoir obtenu une autorisation légale, sera, par le fait seul, privé pendant dix ans du droit de citoyen actif et de l'honneur de servir dans la garde nationale et les troupes de ligne pendant le même nombre d'années; en conséquence, son nom sera rayé de la liste prescrite par la section IV du chapitre premier de la Constitution française; il sera, de plus, à la diligence du procureur de la commune, condamné, par toutes voies de droit, à rembourser à la Nation les avances qu'elle lui aura faites pour son habillement et son équipement.

Les procureurs des communes seront chargés de veiller à l'exécution du présent article.

Art. 3. — Dès le huitième jour de l'absence non autorisée d'un garde volontaire national, le commandant de son bataillon en préviendra le procureur-général-syndic du département, et lui enverra l'état de ce que le volontaire redevait à la Nation pour les habits ou autres effets qu'il avait reçus. Le procureur-général-syndic donnera de suite des ordres afin que les articles 2 de la présente section, et 8 de la seconde section du présent décret, soient exécutés sans délai.

Art. 4. — Tout garde volontaire national qui, en abandonnant ses drapeaux, sans avoir obtenu une permission légale, emportera ses armes ou quelques parties de son équipement militaire, ou des effets appartenant à ses camarades, sera réputé coupable du crime de vol, et, comme tel, livré aux tribunaux criminels.

Art. 5. — Lorsque les gardes nationales volontaires seront campés, elles recevront les mêmes fournitures que les troupes de ligne; elles éprouveront pour raisons desdites fournitures, la retenue qui sera alors fixée pour les troupes de ligne.

Art. 6. — L'étape sera fournie aux gardes nationales volontaires de la même manière et sur le même pied qu'aux troupes de ligne, à la charge d'une retenue de six sous par place de vivres.

Art. 7. — Il sera fourni en route à chaque officier des gardes nationales volontaires qui en demandera, un cheval de selle, qui sera payé par lui, avant le départ, à raison de vingt-cinq sous par jour. Cette fourniture sera faite suivant le mode prescrit pour les troupes de ligne.

Art. 8. — Les lieutenants-colonels des bataillons de gardes nationales volontaires jouiront du même nombre de places de fourrages que les lieutenants-colonels d'infanterie; elles leur seront payées sur le même pied et de la même manière.

Art. 9. — Les gardes nationales volontaires seront reçues dans tous les hôpitaux de l'empire, moyennant une retenue de six sous par jour.

Art. 10. — Les gardes nationales volontaires qui entreront dans les hôpitaux, ne recevront de décompte, à leur sortie, que dans le cas où elles auront remboursé les avances qui leur auront été faites par la Nation pour leur habillement et leur petit équipement.

Art. 11. — Du moment où les bataillons de gardes nationales volontaires seront campés, il sera attaché un aumônier à leur choix ; cet ecclésiastique sera salarié, ainsi que ceux des troupes de ligne.

Art. 12. — Il sera constamment attaché un chirurgien-major à chaque bataillon de gardes nationales volontaires le choix en sera fait, la première fois, par le directoire du département, et ensuite par les bataillons eux-mêmes, dans la forme prescrite pour l'élection du quartier-maître.

Art. 13. — Il sera alloué à chaque bataillon une somme de 120 livres, une fois payée, pour l'achat d'une caisse militaire et des registres nécessaires à la comptabilité.

Ladite caisse et les registres seront, lors du licenciement du bataillon, remis, ainsi que les drapeaux, au directoire du département; le quartier-maître-trésorier sera comptable de ces différents objets.

Art. 14. — Il sera payé, par mois, à chaque bataillon une somme de 50 livres pour être employée à la solde de tous les frais de bureau, cette somme sera à la disposition du conseil.

Art. 15. — Lorsque la cherté des denrées ou des circonstances particulières obligeront à accorder momentanément une augmentation de solde aux troupes de ligne, les gardes nationales volontaires qui se trouveront dans la même garnison, ou dans les mêmes circonstances, obtiendront la même augmentation, ou auront part aux mêmes distributions.

Art. 16. — Dans aucun cas on n'admettra à l'avenir à la solde, dans les bataillons ou compagnies de gardes nationales volontaires, un plus grand nombre d'officiers, sous-officiers ou volontaires, que celui qui est porté par le décret du 4 août; pourront néanmoins les conseils d'administration admettre deux surnuméraires par compagnie, auxquels le logement sera fourni.

Art. 17. — Les départements ne pourront à l'avenir lever un plus grand nombre de bataillons que celui qui leur sera prescrit par les décrets du corps législatif. Le ministre de la guerre fera connaître, dans le compte qu'il rendra le 15 janvier, de tout ce qui concerne les gardes nationales volontaires, le nombre de bataillons qui ont excédé celui qui est fixé par le décret du 21 juin dernier.

Section Sixième.

Du commandement.

Article Premier. — Toutes les fois que des gardes nationales volontaires se trouveront réunies à des troupes de ligne, le commandement général restera déféré aux officiers et sous-officiers des troupes de ligne, mais il appartiendra aux officiers et sous-officiers des gardes nationales volontaires, lorsqu'ils occuperont un grade plus élevé que les officiers ou les sous-officiers de troupes de ligne.

Art. 2. — Lorsque des gardes nationales volontaires de différents bataillons seront réunis, le commandement général sera déféré à l'officier du grade le plus élevé ; à grade égal, il appartiendra à celui qui aura servi dans les troupes de ligne ; si nul n'a servi dans les troupes de ligne, au plus ancien de service,

et, en cas d'égalité, au plus ancien d'âge. S'ils ont servi dans les troupes de ligne, il sera déféré à celui qui aura servi dans le grade le plus élevé, et à égalité de grade, à celui qui aura servi le plus longtemps.

Section Septième.

De l'exécution du présent décret.

Article Premier. — Le ministre de la guerre sera tenu de rendre, le 15 janvier, un compte détaillé de tout ce qui concerne les gardes nationales volontaires ; en conséquence, il fera connaître au Corps législatif :

1° Le nombre de bataillons que chaque département aura fournis ;

2° Le nombre d'hommes dont chaque bataillon sera formé ;

3° L'état de son habillement et de son équipement ;

4° L'état de son équipement militaire ;

5° L'état de son armement, en distinguant les modèles ;

6° Les progrès qu'il aura faits dans l'instruction et la discipline militaires ;

7° L'emplacement des bataillons formés, la destination de ceux qui ne le seront pas encore ;

8° Le nombre des bataillons ou des compagnies que chaque département pourrait encore fournir ;

9° Les bataillons qu'il serait nécessaire de lever ;

10° Enfin, tous les détails qui pourront mettre le corps législatif à portée de juger, avec connaissance de cause, tout ce qui concerne les gardes nationales volontaires.

Art. 2. — Le roi sera prié de faire, sans délai, toutes les proclamations nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 3. — Dans tous les cas qui n'ont pas été prévus par le présent décret et par la loi du 4 août 1791, les ordonnances et les règlements rendus pour les troupes de ligne seront provisoirement exécutés et suivis par les gardes nationales volontaires.

Une circulaire du ministre de la guerre, Louis de Narbonne, en date du 15 février 1792, aux administrateurs des départements, annonça le prochain envoi de la loi du 3 février. Elle résumait, pour qu'on s'en occupât de suite, les opérations qui incombaient aux départements et appelait l'attention des administrateurs sur l'exécution ponctuelle des nouvelles dispositions légales, de façon « à seconder efficacement le courage que les Volontaires témoignaient pour la défense de l'État et pour le maintien de la Liberté ».

Nous venons de donner, dans ce chapitre préliminaire, tout ce qui concerne l'organisation, la constitution et l'administration des bataillons de la première levée, *bataillons de gardes nationales volontaires.*

Un travail semblable sera fourni pour *les bataillons de volontaires* de la deuxième levée, celle de 1792. Bien que les bataillons de cette levée prirent la suite des numéros de 1791, le mode d'appel différa ; celui-ci ne fut pas opéré, comme l'année précédente, exclusivement parmi les gardes nationaux, mais parmi tous les citoyens en état de porter les armes pour la défense de la Patrie.

En outre, la levée de 1792 fut régie par une législation nouvelle, qui subsista jusqu'à l'embrigadement général de toutes les troupes d'origines diverses, pour former, sous un régime uniforme, les quatorze armées de la République française.

LES TROIS PREMIERS BATAILLONS DE PARIS

COMMANDEMENT GÉNÉRAL.

Les trois bataillons de gardes nationales volontaires levés, suivant la loi du 15 juin 1791, pour servir aux frontières, devaient primitivement être réunis sous un commandant en chef. Sur la présentation de La Fayette, le conseil général du département de Paris appela, le 25 juillet, à cette fonction, le lieutenant-colonel de Château-Thierry, dont la nomination fut confirmée par le roi, le 4 août, et qui fut reçu en cette qualité à la tête des trois bataillons, par le maréchal de camp Gouvion, inspecteur de la 17e division militaire.

Chateau-Thierry (Claude-Antoine Cappon de), fils d'un avocat au Parlement, était âgé de soixante-neuf ans. Natif de Paris, il était entré aux mousquetaires en 1741, et était passé capitaine au régiment d'infanterie de Rohan-Rochefort en 1746. Décoré de Saint-Louis, pour action d'éclat à Mahon en 1756, il avait fait campagne en Allemagne, à la tête d'un corps de volontaires de l'armée de Contades, et avait reçu deux coups de feu à l'affaire de Furstenberg, en 1759. Commandant en second des volontaires de l'armée de Soubise en 1761, il avait été réformé à la suite du régiment de Poitou, en 1764. Au mois de juillet 1789, le district des Saints-Pères le choisit comme président de son comité militaire et commandant de son bataillon de garde nationale. Son nom se trouve sur la liste des électeurs du département de Paris en 1791, le second des quatorze de la section de la place de Louis XIV[1].

1. Charavay, *Assemblée électorale de Paris de 1791-1792*, p. 17.

Il fut rappelé au service dans l'armée, comme lieutenant-colonel du 40e régiment d'infanterie, le 25 juillet 1791 et fut désigné pour le 102e régiment d'infanterie, le jour même où il était chargé du commandement en chef des trois bataillons de Paris. Pour recevoir et préparer ceux-ci, il créa le camp de Verberie. Au mois de septembre, il reçut la mission de conduire le 1er et le 2e bataillons à l'armée du Nord. Le 3e le rejoignit un peu plus tard à Bapaume.

Son commandement général cessa le 25 décembre 1791, et il alla remplir ses fonctions de lieutenant-colonel du 102e, dont il devint le colonel le 26 octobre 1792. Il fit campagne à l'armée de la Moselle et fut promu maréchal du camp le 8 mars 1793. N'ayant pas été compris, en raison de son grand âge, dans la réorganisation de l'état-major général du 15 mai de cette année, il cessa de servir le 1er juin [1].

Le 23 novembre, il comparaissait devant le tribunal révolutionnaire de Paris, comme prévenu d'avoir voulu conduire son régiment contre le peuple, dans la journée du 20 juin 1792, et fait scier un arbre de la liberté. Il était condamné à mort et exécuté [2].

Le commandant général avait un adjudant pour l'aider dans les détails ; cet adjudant fut le futur Directeur Moulin.

Moulin (Jean-François-Auguste), né à Caen, en 1752, avait servi sept mois au régiment de Bretagne en 1768-1769. Entré dans les ponts et chaussées comme géographe, il fut employé sur les Côtes de Saint-Malo à Calais, de 1770 à 1788. Volontaire dans la garde nationale parisienne (bataillon de Sainte-Opportune), le 13 juillet 1789, il devint sergent-major et lieutenant.

Nommé adjudant à l'état-major des trois bataillons de Paris, en juillet 1791, Moulin revint à Paris à la fin de la même année, lors de la séparation des bataillons et de la suppression du commandement général. Il rentra comme adjudant-major au bataillon de Sainte-Opportune et devint adjudant-général de la garde nationale parisienne le 10 août 1792.

Adjudant-général chef de bataillon surnuméraire à l'armée des Côtes le 8 mars 1793 ; général de brigade le 11 septembre 1793, employé à l'armée des Côtes de Brest ; général de division, le 28 novembre 1793, il fut nommé général en chef en remplacement de Rossignol le 27 avril 1794, puis fut appelé, le 8 octobre, au com-

1. D'après son dossier des *Archives administratives de la guerre*, Généraux de brigade, n° 49.

2. *Archives nationales*, W. 297, dossier 266.

mandement de l'armée des Alpes, dont il prit possession le 1er décembre et qu'il exercera jusqu'au 7 octobre 1795 ; il servit, à partir de cette date, comme général de division à la même armée. Sa santé ébranlée par le climat du Midi, fit solliciter au général Moulin un commandement territorial dans le Nord. Il obtint la 5e division militaire (Strasbourg), en 1796 ; passa au commandement des troupes françaises dans la République batave, en 1797, puis à celui de la 17e division militaire (Paris), en 1798. Enfin, il fut chargé de remplacer Kilmaine, malade, et exerça le commandement en chef provisoire de l'armée d'Angleterre à partir du 2 janvier 1799 [1].

Il était à Paris pour fournir de vive voix au gouvernement des renseignements complets sur la chouannerie renaissante, quand se produisit la crise du 30 prairial an VII. Il fut élu par les Conseils l'un des membres du Directoire exécutif renouvelé, le 2 messidor (20 juin 1799). Après le coup d'État des 18 et 19 brumaire an VIII, qui détruisit le Directoire, il fut mis en non activité comme général de division, puis admis au traitement de réforme en mai 1801.

Rétabli dans le cadre d'activité dès le mois d'octobre 1801 ; commandant d'armes à Anvers, en 1804 ; employé à la Grande Armée, en 1807 ; il reçut le commandement d'Elbing ; devint inspecteur d'infanterie, en 1808, et fut appelé en janvier 1809 à commander la 2e division militaire à Mézières. Mandé à l'armée d'Allemagne par l'Empereur lui-même, au mois de mars suivant, il fut gouverneur d'Augsbourg et rentra en France le 5 mars 1810. Il mourut à Pierrefitte, le 12 du même mois, des suites des fatigues qu'il avait éprouvées au cours de la campagne précédente.

Le général Moulin était officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre militaire de Maximilien-Joseph de Bavière et baron de l'empire [2].

Nous croyons devoir faire connaitre que, pour ne pas surcharger nos notes de renvoi, nous n'indiquerons de sources que pour les pièces ou renseignements puisés dans d'autres dépôts que les Archives administratives de la guerre.

Ce sont, en effet, celles-ci qui nous ont fourni le plus grand nombre des documents mis en œuvre. Nous avons consulté la série C, *Histoire*

1. Voir sur le rôle important joué par Moulin dans les guerres civiles de l'Ouest, Ch.-L. Chassin, *La Vendée patriote*, t. IV, p. 289-290 ; *Les Pacifications de l'Ouest*, t. III, chap. xlii, xliii et xliv.

2. *Archives administratives de la guerre*, Généraux de division, n° 150.

des Institutions militaires, section p, volontaires nationaux; la série D, *Histoire des Corps de troupe*, sections k, l et u, infanterie de ligne, infanterie légère, volontaires nationaux, et dans ces sections les dossiers particuliers à chaque corps, et particulièrement ceux intitulés « Correspondance du... bataillon de Paris », ainsi que les états de mutations et de mouvements; la série F, *Biographie*, sections a, b, c et e, contrôles d'officiers, registres matricules de la troupe, classements divers de dossiers personnels.

L'inventaire des Archives administratives de la guerre est, du reste, en cours de réfection sur de nouvelles bases. Il ne serait donc pas possible de donner maintenant des cotes plus détaillées, qui seraient exactes aujourd'hui, mais ne pourraient plus l'être en fin d'inventaire. Les lettres de série et de section, définitivement arrêtées pour servir de base au travail à opérer, peuvent être indiquées seules; les numéros des subdivisions et des dossiers ne seront attribués qu'ultérieurement.

Il va de soi que, pour les quelques documents puisés dans d'autres séries que celles mentionnées ci-dessus, la source sera indiquée; il en sera de même pour les pièces importantes, quelles que soient leurs séries de classement. Les présentes observations visent, en effet, les documents qui ont servi à établir les emplacements, les marches, les pertes, les états de services et notes biographiques.

PREMIER BATAILLON

(21 JUILLET 1791 — 29 JUIN 1795)

HISTORIQUE DU CORPS.

Le 1er bataillon fut formé au camp de Grenelle, du 21 juillet au 3 août 1791.

Il comprenait les volontaires des 4e et 6e divisions :

4e *division :* bataillons de Saint-Jacques-l'Hôpital, Bonne-Nouvelle, Saint-Leu, Saint-Lazare, Sainte-Opportune, Saint-Jacques-la-Boucherie, Petits-Pères, Saint-Eustache, Saint-Magloire, Saint-Joseph.

6e *division :* bataillons de l'Oratoire, les Feuillants, les Filles-Saint-Thomas, Saint-Philippe-du-Roule, Saint-Germain-l'Auxerrois, les Jacobins-Saint-Honoré, Saint-Honoré, Capucins-Saint-Louis, Capucins-Saint-Honoré, Saint-Roch.

Le 3 août, il fut mis en marche, dans la direction de l'armée du Nord. Il occupa Gonesse, puis Verberie, et le 27 septembre, fut mené à Bapaume, où le 25 novembre, il était passé en revue par le maréchal de camp de Caulaincourt.

Voici quelle était sa composition d'après le livret de cette revue[1] :

ÉTAT-MAJOR.

MM. *De Château-Thierry,* lieutenant-colonel du 102e régiment d'infanterie, commandant en chef ;
Maubant, 1er lieutenant-colonel ;

1. *Archives administratives de la guerre*, Volontaires nationaux, 1er bataillon de Paris.

Le livret de la première revue, celle de la formation, manque. Les procès-verbaux de la constitution primitive des bataillons étaient tous conservés aux archives de l'Hôtel de ville, ils ont été détruits dans l'incendie de mai 1871.

Les districts et sections de la ville possédaient les registres d'enrôlements, ainsi que les états de mutations, principalement pour les tués et les blessés, que les chefs de bataillon envoyaient aux commandants de leurs sections respectives. Ils ont été aussi détruits.

MM. *Giraudet*, adjudant-major ;
Massé, quartier-maître trésorier ;
Bertholet, chirurgien-major ;
Mernau-Dufrenoy, ingénieur ;
Dubroca, aumônier ;
Perrin, adjudant sous-officier ;
Gerbe dit *Marche à terre*, tambour-maître.

COMPAGNIE DES CANONNIERS-INSTRUCTEURS.

Genton, lieutenant (absent).

Sergent-major.....	1	
Caporaux.....	2	
Canonniers.....	4	
Total.....	7	présents.

A l'époque de la dernière revue, du 26 septembre 1791, la compagnie comprenait dix-huit hommes ; onze ont passé aux 2e et 3e bataillons.

Des deux caporaux, il y en a un d'ouvriers et un de canonniers ; parmi les quatre canonniers, il y a deux ouvriers.

Dans le nombre d'hommes dont cette compagnie est composée, il y en a six qui ont servi dans différents régiments, dont trois ont fait la guerre.

Taille : un de 6 pieds 2 lignes ; deux de 5 pieds 6 pouces ; un de 5 pieds 5 pouces ; un de 5 pieds 4 pouces 7 lignes ; un de 5 pieds 3 pouces 6 lignes ; un de 5 pieds 2 pouces.

Habillement : habits 7, vestes 7, culottes 7, chapeaux 7, chemises 21, guêtres 7.

Équipement : ceinturons 7.

Armement : pistolets 7, sabres 7.

COMPAGNIE DE CANONNIERS VOLONTAIRES.

Billecoq, capitaine ;
Desprez, lieutenant ;
Maufroy, sous-lieutenant (absent).

Sergent-major.....	1	dont	présents sous les armes..	44
Sergents.....	2		à l'hôpital du lieu.....	10
Caporaux.....	4		en congé ou permission..	5
Canonniers.....	51		Total pareil.....	59
Tambour.....	1			
Total.....	59			

Cette compagnie était à l'époque de la dernière revue, le 26 septembre, de cinquante-six hommes ; depuis, elle en a reçu cinq ; total soixante-un. Deux se sont retirés depuis. Restent cinquante-neuf.

Dans le nombre d'hommes dont cette compagnie est composée, il y en a trois qui ont servi dans différents régiments.

Taille : six de 5 pieds 4 à 8 pouces ; vingt-huit de 5 pieds 2 à 4 pouces ; dix-huit de 5 pieds 2 pouces ; sept de 5 pieds.

Habillement : habits 59, vestes 59, culottes 57 (deux manquent au complet); chapeaux 59, chemises 177, guêtres 57 (deux manquent).

Équipement : ceinturons 58 (un manque), collier de tambour 1, caisse 1.

Armement : pistolets 56, sabres 59.

CORPS DE MUSIQUE[1].

Sergent-major	1	dont	présents sous les armes	12
Sergents	»		aux hôpitaux externes	1
Caporaux	1		en congé ou permission	5
Musiciens	16		Total pareil	18
Tambours	»			
Total	18			

Neuf ont servi dans différents régiments ; un a fait la guerre.

Taille : un de 5 pieds 7 pouces ; deux de 5 pieds 4 pouces ; cinq de 5 pieds 3 pouces ; deux de 5 pieds 2 pouces ; un de 5 pieds 1 pouce ; sept de 4 pieds 5 à 10 pouces.

Habillement : habits 18, vestes 18, culottes 18, chapeaux 18, chemises 54, guêtres 36.

Équipement : ceinturons 18.

Armement : sabres 18.

1. Ce corps de musique, organisé dès l'origine du bataillon, fut réorganisé, le 16 janvier 1792, par le sergent Joseph Rausch, âgé de cinquante ans ; encore, le 5 mars 1793 et, enfin, le 6 octobre suivant, par Nicolas Carbon, de Langres, âgé de vingt-neuf ans, au service dans l'infanterie depuis 1782. Il amena avec lui trois hommes du 36e d'infanterie (ci-devant Anjou), autorisés à passer au 1er bataillon de Paris.

Le corps de musique comprenait : Le Saché (Noël-Louis), entré le 1er mars 1793 ; Bonenfant (Pierre), quarante-huit ans, Damoiseau (Bernard), père, Damoiseau (Jean-Baptiste), fils, dix ans, 5 mars 1793 ; Carpentier (Edouard), 8 septembre 1793 ; Bourgeois (Hippolyte), Colombel (Jean-Philippe), Brahain (Martin-Aimable), 6 octobre 1793.

COMPAGNIE DE GRENADIERS.

Armet, capitaine (absent);
Lebert, lieutenant;
Lebeau, sous-lieutenant.

Sergent-major	1	dont	présents sous les armes	51
Sergents	2		à l'hôpital du lieu	7
Caporaux	4		aux hôpitaux externes	1
Grenadiers	57		en congé ou permission	6
Tambours	1			
Total	65		Total pareil	65

Cette compagnie, qui était réduite à cinquante-neuf hommes, en a reçu, depuis le 26 septembre, sept; total soixante-six.

Elle a perdu depuis, retiré, un. Restent soixante-cinq.

Il y en a treize qui ont servi dans différents régiments, dont quatre ont fait la guerre :

Taille : cinq de 6 pieds et au-dessous; quatorze de 5 pieds 9 pouces et au-dessous; vingt-cinq de 5 pieds 7 pouces et au-dessous; vingt et un de 5 pieds 5 pouces et au-dessous.

Habillement : habits 65, vestes 65, culottes 130, chapeaux 65, chemises 195, guêtres 195, bonnets de poils 65.

Équipement : banderolles 63, gibernes 63, ceinturons 64 (manque 1 au complet de chaque), collier de tambour 1, caisse 1, bretelles de fusils 56 (manquent 8 au complet).

Armement : fusils 56 (manquent au complet 8), sabres 65, baïonnettes 56 (manquent au complet 8).

COMPAGNIE DE VIENOT.

Viénot, capitaine;
Polier, lieutenant;
Marlin, sous-lieutenant.

Sergent-major	1	dont	présents sous les armes	54
Sergents	2		à l'hôpital du lieu	2
Caporaux	4		aux hôpitaux externes	1
Volontaires	57		en congé ou permission	8
Tambour	1			
Total	65		Total pareil	65

Cette compagnie était, le 26 septembre, de soixante hommes. Elle en a reçu depuis huit. Total soixante-huit.

Trois ont déserté Restent soixante-cinq.

Dans le nombre d'hommes dont cette compagnie est composée, il y en a quatorze qui ont servi dans différents régiments, dont douze ont fait la guerre.

Taille : cinq de 5 pieds 5 à 6 pouces; dix de 5 pieds 3 à 4 pouces; six de 5 pieds 2 pouces 1/2; dix-sept de 5 pieds 2 pouces; dix-neuf de 5 pieds 1 pouce; huit de 5 pieds et au-dessous.

Habillement : habits 46 (manquent au complet 19), vestes 43 (manquent au complet 22); culottes 44 (manquent au complet 21); chapeaux 38 (manquent au complet 17); chemises 178 (manquent au complet 17); guêtres 105 (manquent au complet 25).

Equipement : banderolles 55 (manquent au complet 10); gibernes 57 (manquent au complet 8); ceinturons 65; collier de tambour 1; caisse 1.

Armement : fusils 50 (manquent au complet 15); sabres 65; baïonnettes 50 (manquent au complet 15).

Compagnie de Leval.

Leval, capitaine;
Thierry, lieutenant (absent);
Baud, sous-lieutenant.

Sergent-major	1	dont	présents sous les armes	53
Sergents	2		à l'hôpital du lieu	13
Caporaux	4		en congé ou permission	1
Volontaires	59		Total pareil	67
Tambour	1			
Total	67			

Cette compagnie était de soixante-dix hommes; elle en a reçu depuis un ; quatre se sont retirés. Restent soixante-sept.

Il y en a quatre qui ont servi dans différents régiments, dont deux ont fait la guerre.

Taille : treize de 5 pieds 5 à 7 pouces; quinze de 5 pieds 4 pouces; treize de 5 pieds 2 à 3 pouces; dix de 5 pieds 2 pouces; dix de 5 pieds 1 pouce; six de 5 pieds et au-dessous.

Habillement : habits 48 (manquent au complet 19); vestes 43 (manquent au complet 24); culottes 42 (manquent au complet 25); chapeaux 60 (manquent au complet 7); chemises 194 (manquent au complet 7); guêtres 122 (manquent au complet 12).

Equipement : banderolles 57 (manquent au complet 10); gibernes 63 (manquent au complet 4); ceinturons 63 (manquent au complet 4); collier de tambour 1; caisse 1.

Armement : fusils 65 (manquent au complet 2); sabres 63 (manquent au complet 4); baïonnettes 59 (manquent au complet 8).

Compagnie de Debeine.

Debeine, capitaine (absent);
Delaistre, lieutenant;
Blerzy, sous-lieutenant.

Sergent-major	1	dont	présents sous les armes	55
Sergents	2		à l'hôpital du lieu	4
Caporaux	4		en congé ou permission	1
Volontaires	52		Total pareil	60
Tambour	1			
Total	60			

Cette compagnie était de soixante hommes ; elle en a reçu depuis quatre.

Elle a perdu depuis, par désertion, quatre. Elle reste à soixante.

Il y en a huit qui ont servi dans différents régiments.

Taille : dix-sept de 5 pieds 4 à 6 pouces ; quatre de 5 pieds 3 pouces 1/2; deux de 5 pieds 2 pouces 1/2; sept de 5 pieds 2 pouces 1/4; trente de 5 pieds 1 pouce et au-dessous.

Habillement : habits 60, vestes 60, culottes 120, chapeaux 60, chemises 179 (manque au complet 1), guêtres 117 (manquent au complet 13).

Equipement : banderolles 56, (manquent au complet 4); gibernes 58 (manquent au complet 2); ceinturons 57 (manquent au complet 3); collier de tambour 1, caisse 1, bretelles de fusils, 47 (manquent au complet 13).

Armement : fusils 57 (manquent au complet 3); sabres 53 (manquent au complet 7); baïonnettes 53 (manquent au complet 7).

Compagnie de Balland.

Balland, capitaine;
Raoux, lieutenant;
Huin, sous-lieutenant.

Sergent-major	1	dont	présents sous les armes	52
Sergents	2		à l'hôpital du lieu	2
Caporaux	4		en congé ou permission	8
Volontaires	54		Total pareil	62
Tambour	1			
Total	62			

Cette compagnie était de soixante-cinq hommes ; elle en a reçu depuis sept. Total soixante-douze.

Elle en a perdu depuis : par mort un, par désertés cinq, par retirés quatre ; en tout dix.

Cette compagnie reste de soixante-deux.

Il y en a huit qui ont servi dans différents régiments, dont un a fait la guerre.

Taille : deux de 5 pieds 5 pouces ; douze de 5 pieds 4 pouces; dix-huit de 5 pieds 3 pouces; treize de 5 pieds 2 pouces; dix-sept de 5 pieds 1 pouce et au-dessous.

Habillement : habits 49 (manquent au complet 13); vestes 47 (manquent au complet 13); culottes 48 (manquent au complet 14); chapeaux 62, chemises 186; guêtres 124.

Equipement : banderolles 59 (manquent au complet 3); gibernes 59 (manquent au complet 3); baudriers 59 (manquent au complet 3); collier de tambour 1, caisse 1.

Armement : fusils 42 (manquent au complet 20); sabres 55 (manquent au complet 7); baïonnettes 39 (manquent au complet 23).

Compagnie de Guérin.

Guérin, capitaine (absent);
Hache, lieutenant.
Gatine, sous-lieutenant.

Sergent-major	1	dont	présents sous les armes	53
Sergents	2		à l'hôpital du lieu	2
Caporaux	4		aux hôpitaux externes	1
Volontaires	55		en congé ou permission	7
Tambour	1			
Total	63		Total pareil	63

Cette compagnie était de soixante-deux hommes ; elle en a reçu depuis un.

Il y en a sept qui ont servi dans différents régiments.

Taille : dix-huit de 5 pieds 4 à 6 pouces ; neuf de 5 pieds 3 pouces 1/2; onze de 5 pieds 2 pouces; sept de 5 pieds 1 pouce; onze de 5 pieds; sept de 4 pieds 11 pouces 1/2.

Habillement : habits 28 (manquent au complet 35); vestes 28 (manquent au complet 35); culottes 28 (manquent au complet 35); chapeaux 61 (manquent au complet 2); chemises 188 (manque au complet 1); guêtres 126.

Equipement : banderolles 54 (manquent au complet 8) ; gibernes 59 (manquent au complet 3); baudriers 52 (manquent au complet 11); collier de tambour 1, caisse 1.

Armement : fusils 41 (manquent au complet 21); sabres 52 (manquent au complet 10); baïonnettes 40 (manquent au complet 22).

Compagnie de Pulleu.

Pulleu, capitaine;
Carrière, lieutenant;
La Roche, sous-lieutenant (absent).

Sergent-major	1	dont	présents sous les armes	56
Sergents	2		à l'hôpital du lieu	1
Caporaux	4		en congé ou permission	2
Volontaires	51		Total pareil	59
Tambour	1			
Total	59			

Cette compagnie était de soixante-deux hommes ; elle en a reçu depuis un ; quatre ont déserté ; restent cinquante-neuf.

Il y en a onze qui ont servi dans différents régiments, dont quatre ont fait la guerre.

Taille : six de 5 pieds 4 à 6 pouces; six de 5 pieds 3 pouces; treize de 5 pieds 2 pouces 1/2; douze de 5 pieds 2 pouces; quatorze de 5 pieds 1 pouce; huit de 5 pieds et au-dessous.

Habillement : habits 59, vestes 59, culottes 59, chapeaux 59, chemises 177, guêtres 111 (manquent au complet 7).

Equipement : banderolles 57 (manquent au complet 2); gibernes 58 (manque au complet 1); baudriers 58 (manque au complet 1); collier de tambour 1, caisse 1.

Armement : fusils 39 (manquent au complet 20); sabres 55 (manquent au complet 4); baïonnettes 33 (manquent au complet 26).

Compagnie de Fiory.

Fiory, capitaine ;
Castel, lieutenant;
Dubois, sous-lieutenant.

Sergent-major	1	dont	présents sous les armes	54
Sergents	2		à l'hôpital du lieu	2
Caporaux	4		aux hôpitaux externes	1
Volontaires	55		en congé ou permission	6
Tambour	1		Total pareil	63
Total	63			

Cette compagnie était de soixante-trois hommes ; elle en a reçu un ; il s'en est retiré un ; restent soixante-trois.

Il y en a six qui ont servi dans différents régiments, dont un a fait la guerre.

Taille : trois de 5 pieds 5 à 7 pouces, cinq de 5 pieds 4 pouces; douze de 5 pieds 3 pouces; douze de 5 pieds 2 pouces; treize de 5 pieds 1 pouce; dix-huit de 5 pieds et au-dessous.

Habillement : habits 63, vestes 63, culottes 63, chapeaux 63, chemises 189, guêtres 126.

Equipement : banderolles 62, gibernes 62, baudriers 63, collier de tambour 1, caisse 1.

Armement : fusils 62, sabres 63, baïonnettes 62.

Compagnie de Michelin.

Michelin, capitaine.
Déclais, lieutenant.
Bansard, sous-lieutenant.

Sergent-major	1	dont	présents sous les armes	51
Sergent	2		à l'hôpital du lieu	6
Caporaux	4		aux hôpitaux externes	1
Volontaires	55		en congé ou permission	5
Tambour	1			
Total	63		Total pareil	63

Cette compagnie était de soixante-trois hommes ; elle en a reçu depuis cinq ; total soixante-huit.

Cinq se sont retirés ; restent soixante-trois.

Taille : sept de 5 pieds 5 pouces; huit de 5 pieds 4 pouces; quinze de 5 pieds 3 pouces; onze de 5 pieds 2 pouces; douze de 5 pieds 1 pouce; dix de 5 pieds et au-dessous.

Habillement : habits 48 (manquent au complet 15); vestes 47 (manquent au complet 16); culottes 96 (manquent au complet 30); chapeaux 55 (manquent au complet 8); chemises 179 (manquent au complet 10); guêtres 108 (manquent au complet 18).

Equipement : banderolles 60 (manquent au complet 3); gibernes 60 (manquent au complet 3); baudriers 59 (manquent au complet 4); collier de tambour 1; caisse 1.

Armement : fusils 57 (manquent au complet 6); sabres 59 (manquent au complet 4); baïonnettes 57 (manquent au complet 6).

RÉCAPITULATION.

État-major.		Sergents-majors	12
Officiers	7	Sergents	20
Petit état-major	3	Caporaux	43
Compagnies.		Grenadiers, canonniers et fusiliers	566
Capitaines	10	Tambours	10
Lieutenants	11		
Sous-lieutenants	10	Total du complet	651

		EFFECTIF.	MANQUENT AU COMPLET.
		—	—
Habillement	habits	550	101
	vestes	541	110
	culottes	712	127
	chapeaux	617	34
	bonnets à poils	65	»
	chemises	1917	35
	guêtres	1234	67
Équipement	banderolles	523	41
	gibernes	539	25
	baudriers	623	28
	colliers de tambours	10	»
	caisses	10	»
	bretelles de fusils	378	186
Armement	fusils	469	95
	pistolets	63	3
	sabres	614	36
	baïonnettes	450	115

Observations. — Il y a de plus 1 conducteur en chef, 4 charretiers et 16 chevaux pour l'artillerie et les équipages.

Certifié par nous, membres du conseil d'administration, le présent état de situation du 1er bataillon des gardes nationales du département de Paris, sincère et véritable.

Bapaume, ce 25 novembre 1791.

Signé : Massé, quartier-maître trésorier; Gatine, sous-lieutenant, membre du Conseil; Castel, lieutenant, membre du Conseil; Fiory, capitaine; Balland, faisant fonctions d'adjudant-major; Vienot, capitaine, commandant en l'absence du lieutenant-colonel; de Chateau-Thierry, commandant en chef les gardes nationales du département de Paris.

Observations générales.

État major.

M. de Château-Thierry, lieutenant-colonel du 102e régiment d'infanterie, commandant en chef des trois bataillons, est un très ancien officier, intelligent, et dont la présence est infiniment nécessaire au maintien de la discipline.

M. Mauban, 1er lieutenant-colonel, sort des gardes françaises et connaît son métier, mais il est faible.

Le second n'est point nommé, il faut un capitaine sortant des troupes de ligne et il ne s'en trouve pas dans ce bataillon ni dans les deux autres.

M. Giraudet, adjudant-major, est un élève de l'école militaire, parfait sous tous les rapports.

M. Massé, quartier-maître, connaît bien sa partie.

Le sieur *Perrin,* adjudant sous-officier, est actif et bon instructeur.

Officiers.

MM. les officiers en général sont d'un patriotisme à l'épreuve; mais une grande partie sont plus disposés à commander qu'à obéir aux ordres supérieurs.

Espèce d'hommes.

La compagnie de grenadiers est très élevée. Le premier rang de celles des fusiliers est passable, le reste est petit ou faible.

Habillement.

Une grande partie est en mauvais état et mal fait; il m'a été certifié qu'on attendait des remplacements de tout genre.

Équipement.

En assez bon état.

Armement.

Bon et bien soigné.

Logement.

Les casernes viennent d'être réparées et sont bien.

Discipline.

Peu, pour ne pas dire point; j'ai donné des ordres les plus stricts à ce effet.

Instruction.

Est suivie; ce bataillon manœuvre passablement bien.

Hôpital.

Parfaitement tenu.

Prisons.

En bon état.

Salle de discipline.

Saine.

Observation particulière.

Je n'ai pu arrêter que provisoirement la finance de ce bataillon, attendu que la retenue de la solde des hommes absents n'a pas été faite exactement; j'ai ordonné qu'elle ait lieu dorénavant sans aucune restriction.

Certifié véritable par nous, maréchal de camp, inspecteur du 1er bataillon de gardes nationales du département de Paris.

A Bapaume, le 25 novembre 1791.

CAULAINCOURT.

En mars 1792, le bataillon tenait encore garnison à Bapaume. Il quitte la ville le 12 de ce mois pour rejoindre l'armée et combat le 30 avril à Quievrain.

Le 1er mai, il occupe un poste détaché à Saint-Amand. On le trouve, au mois d'août, campé à Maulde. Dans la nuit du 3 au 4 août, une sortie du camp fut exécutée sur territoire ennemi près Bleharies ; l'action fut très vive, et le lieutenant-colonel en chef Maubant commandait lui-même le détachement qui y prit part. A la levée du camp de Maulde, le 3 septembre, le bataillon fait partie de la 1re colonne commandée par Beurnonville, qui se réunit, le 10, à Avesnes, avec la 2e (Dampierre) pour marcher sur Grandpré. Pendant la marche, une section de la compagnie Viénot, sous les ordres du sous-lieutenant *Marlin*, forma la garde des équipages.

Une vivandière et cinq blanchisseuses suivaient le bataillon ; la vivandière était la citoyenne *Sontot ;* blanchisseuses : veuve *Huet*, veuve *Pertuit*, citoyenne *Blanchet*, citoyenne *Lemaître*, citoyenne *Perrequin.*

Le 20 septembre, le 1er bataillon de Paris, fort de six cents hommes, toujours sous les ordres de Beurnonville, compte à la réserve de l'armée du Nord (lieutenant-général La Noue).

L'armée de la Belgique est constituée le 11 octobre ; le 6 novembre elle combat à Jemmapes avec Dampierre.

RELATION DE LA CONDUITE DES TROUPES

COMPOSANT L'AVANT-GARDE DE L'ARMÉE DE LA BELGIQUE LES 4, 5 ET 6 NOVEMBRE, L'AN Ier DE LA RÉPUBLIQUE [1].

« ..... Les trois premiers bataillons de Paris étaient à la gauche du régiment de Flandre ; ces trois bataillons se sont conduits avec la plus grande distinction. Le 1er bataillon de Paris, commandé par le brave *Balland*, a repoussé un escadron de Cobourg, flanqué par des hussards, et s'est fait un rempart honorable d'hommes et de chevaux. Le 2e et le 3e ont tiré sur les grenadiers hongrois ; ils sont commandés par deux chefs distingués par la valeur, les citoyens Malbrancq et Laval...

Le bataillon de Saint-Denis a fléchi pendant quelques instants, mais bientôt les deux chefs l'ont ramené sur le champ de bataille où il s'est bien conduit à la fin de l'action...

Mais ce que je dis de lui (l'aide de camp *Vanot*), ne dois-je pas le dire de tous les volontaires ? Des soldats de Paris et des autres villes de la République, ces jeunes gens, depuis plus de deux mois, souffrant des fatigues incroyables, passant la nuit au bivouac, gelés de froid et pénétrés par la pluie. Mères républicaines, élevez vos filles pour ces braves guerriers ; à leur retour courez

1. *Archives historiques de la guerre*, armée du Nord.

au devant d'eux le myrthe à la main. Que la joie du triomphe les console des fatigues de la guerre et que la plus belle soit destinée au plus brave !

Je ne finirai point sans rappeler le trait du vétéran nommé *Jolibois*, mon ancien camarade : il apprend, quelques jours avant la bataille de Jemmapes, que son fils est déserté du bataillon de Paris. Il vient le matin de la bataille, il prend la place de son fils, et à chaque coup de fusil qu'il tirait aux esclaves des despotes, une larme s'échappait de ses yeux. Il s'écriait : « O mon fils, est-il possible qu'un si beau jour soit souillé par le souvenir de ta lâcheté ! » A la fin de la bataille, l'intrépide *Balland* et mes braves camarades de Paris me l'amenèrent. Je le reconnais pour avoir eu l'honneur de servir avec lui ; je me précipitai dans ses bras en versant des larmes d'admiration. J'ai écrit au brave des braves, au général Dumouriez, pour qu'il demande un brevet d'officier pour ce vétéran [1]...

Je te remercie, Dieu plébéien, de m'avoir accordé ces trois jours pour aider mes braves camarades à humilier les despotes et les grands de la terre. Je te salue, ô patrie triomphante, l'objet de mes plus chères affections ! Je te salue, Belgique, terre que nous venons de rendre à la liberté ! Je te salue, armée victorieuse ! Ressouviens-toi sans cesse de Jemmapes où tu fis rougir la terre du sang des esclaves des tyrans, et que nos épées soient toujours consacrées à faire respecter les lois de la sainte humanité !

Nota. — Deux des braves volontaires du bataillon de Paris, *Conseil* et *Cardinal*, ayant pris un sabre et des pistolets sur le champ de bataille à un officier de hussards autrichiens, m'offrirent ces armes. Je les acceptai des mains de la valeur...

Le 1er bataillon de Paris a pris une pièce de 13...

Le maréchal de camp,

DAMPIERRE.

Le 1er bataillon suit les opérations de la conquête de la Belgique et prend part à la campagne d'hiver : pendant le mois de février 1793, comptant cinq cents hommes à l'effectif, il tint garnison à Malines, qu'il quitta le 4 mars 1793 pour Liège.

Le désastre de Maëstricht le fait rentrer en campagne. Il suit l'armée dans sa retraite. Il combat à Neerwinden, le 18 mars 1793, occupe Le Quesnoy à la date du 8 avril ; puis, campé à Anzin, il prend part aux combats des 1er, 8 et 23 mai sous Valenciennes ; il est presque continuellement employé à l'avant-garde. A l'affaire du 8 mai, avec six camarades, le tambour *Tarapon*, attaque un groupe de huit à dix Autrichiens qui emmenaient deux Français, délivre ceux-ci et fait prisonnière leur escorte.

1. Voir ci-après l'extrait du *Précis historique des corps entrés dans la composition de la 106e demi-brigade.*

Lettre du sergent-major Hauchard au volontaire Ract [1].

A l'avant-garde d'Anzin, le 9 mai 1793,
l'an II de la République française.

Camarade,

J'ai reçu toutes vos lettres. Si je n'y ai pas répondu plus tôt et si depuis mon départ de Paris, vous n'avez pas reçu le certificat que vous demandez, c'est que d'abord depuis notre retraite de la Belgique jusqu'au 18 avril que nous sommes venus ici occuper les avant-postes, nous avons toujours été en marche et que depuis cette époque j'ai été retenu à l'hôpital pour une fluxion de poitrine. J'ai rejoint le bataillon le 3, et le conseil d'administration n'a pu être assemblé qu'hier, parce que nous sommes tous les jours au feu. Hier, enfin, pendant le conseil les boulets tombaient sur la maison.

Depuis le 1er du mois, voilà trois affaires que nous avons. Le 1er, le feu a commencé à 4 heures du matin et n'a fini qu'à 9 heures du soir ; hier ce fut la même chose. Dans ces deux affaires nous avons eu beaucoup de blessés ; dans celle du 1er, nous avons eu à peu près 200 tués et 601 blessés.

Hier, je ne sais pas le nombre des tués, mais celui des blessés est moins considérable qu'au 1er. Notre perte serait bien moins considérable sans celle que nous avons faite du général Dampierre, qui a eu la cuisse emportée par un boulet. En ce moment on le dit mort.

L'ennemi est dans Raismes et très fortement retranché. Il sera difficile de le débusquer de là. Le pays est couvert de bois qui sont pleins de redoutes. Hier nous nous sommes emparés par trois fois de leurs premières redoutes, et chaque fois on fut obligé de les abandonner parce que, celle-là prise, il se retire dans d'autres qui battent et écrasent les premières.

La perte qu'a faite notre bataillon dans ces deux affaires n'est pas considérable. Le 1er mai, nous avons eu 3 hommes tués et 10 blessés.

Hier nous n'avons eu que 6 hommes blessés et 1 de tué, mais il faut regarder les blessés comme des hommes perdus pour la République, presque tous ont les jambes et bras emportés.

Je suis pour la vie votre camarade,

Hauchard, *sergent-major*.

Faisant partie de la 2e brigade d'avant-garde, 4e division de l'armée du Nord, le bataillon était campé à Aubancheul le 7 juillet, sous Bailleul, le 28 août et à Montauban le 31 août 1793, avec son dépôt à Bapaume depuis le 16 mai ; à l'effectif de six cent trente-cinq hommes [2].

A la fin de septembre, il occupe à nouveau sous les murs de Bailleul [3] le camp Saint-Antoine.

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Ract, pensions 1801-1817, n° 1809.

2. D'après les emplacements, *Archives historiques de la guerre*.

3. D'après le rapport du quartier-maître du 1er bataillon de Paris à l'adjoint du ministre de la guerre pour la 5e division, 25 septembre 1793 (*Arch. adm. de la guerre*, Vol. Nat., 1er bataillon de Paris).

« Un ordre inattendu, dit le conseil d'administration[1], nous en fit partir le 4 octobre (v. st.) et depuis cette époque, nous courons de l'Ouest à l'Est, sans avoir un moment de repos, nous trouvant à toutes les affaires qui ont eu lieu relativement aux déblocus de Maubeuge et de Landau, etc. Pour comble de disgrâce, n'ayant point de dépôt, nous avions chargé un caporal-fourrier de notre bataillon, qui joint beaucoup d'intelligence à une assez jolie écriture, de la transcription des contrôles ; mais ce jeune homme a préféré combattre que d'écrire, il est resté à sa compagnie, et les contrôles en blanc [sont] aux équipages. »

A Wattignies, le bataillon donna fortement, et principalement au village de Quiévelon, le 16 octobre. Il venait d'être mis en désordre par la cavalerie ennemie; *Tarapon*, tambour, parvint à rallier un peloton de vingt à trente hommes, arrêta ainsi le succès des Autrichiens et permit au bataillon de se rallier.

Après cette affaire, le bataillon fut envoyé à l'armée de la Moselle. On le trouve à Wissembourg le 6 décembre 1793, à Bitche le 24 ; il combat à Lembach le 26. Dans une des affaires qui amenèrent la reprise des lignes de Wissembourg, l'atmosphère était obscurcie par un épais brouillard. Un bataillon français, trompé, tirait sur le 1er bataillon de Paris. *Tarapon*, alors tambour-major, fut envoyé pour amener la cessation du feu en faisant battre des marches françaises ; mais la fusillade était si vive que les tambours refusèrent de marcher. Tarapon alors s'empare d'une caisse, remplit sa mission, et le bataillon, trompé par le brouillard, changea la direction de son feu.

Ensuite le 1er bataillon de Paris se rendit à Saint-Wendel, dans l'électorat de Trèves, où on le trouve le 4 janvier 1794. Il prend quelques jours de repos, va à Phalsbourg, où il est en mars, et est ramené à Metz en avril où se reconstitue le dépôt que l'on établit à Lessy.

Dans cette ville, le 1er juin 1794, le bataillon, faisant alors partie de la division Huet, est porté au complet par l'incorporation de réquisitionnaires des districts de Joinville (Haute-Marne), de Vezelise, de Dieuze et de Sarreguemines.

Il avait précédemment reçu quelques réquisitionnaires des districts de Châteauneuf (Eure-et-Loir) et de Rozoy-en-Brie en janvier et février 1794, et cinq cent trente-sept hommes, du 16 au 18 mai, des bataillons de Bains, Troyes, Falaise, Limoges, Clamecy, Metz et Fougères.

En la compagnie de canonniers, le 25 novembre 1793, avaient été incorporés douze hommes du bataillon de la Butte-des-Moulins.

1. Le conseil d'administration du 1er bataillon de Paris, au citoyen Sijas, adjoint au ministre de laguerre, 15 nivôse an II (4 janvier 1794). (*Arch. adm. de la guerre.*)

Le procès-verbal de la mise au complet le 13 prairial an II (1er juin 1794) a été conservé [1] :

ARMÉE
DE LA MOSELLE.

Revue du 13 prairial l'an IIe de la République.

INFANTERIE FRANÇAISE.

1er BATAILLON DE PARIS.

Extrait de la revue faite à Metz le treize prairial l'an deux de la République une et indivisible, par nous, agent secondaire nommé par le général en chef de l'armée de la Moselle, au 1er bataillon de Paris, pour servir à constater l'effectif dudit bataillon conformément à l'instruction du conseil exécutif du 9 frimaire.

HUSSON.

ÉTAT-MAJOR.

Les citoyens : *Jean-Baptiste Perrin,* chef de bataillon ;
Sigismond Billing, quartier-maître trésorier ;
Louis Chatelard, adjudant-major ;
Louis-Pascal Parot, chirurgien-major, absent en congé de santé.

Un adjudant sous-officier.
Un tambour-major.
Un caporal tambour.
Un maître tailleur.
Un maître armurier.
Un maître cordonnier, à l'hôpital.

Total de l'effectif : 10.

COMPAGNIE DE GRENADIERS.

Denise Addenet, capitaine ;
Jean-Baptiste Reymond, lieutenant ;
Ferdinand Hillebrand, sous-lieutenant ;

1 sergent-major, absent par congé.
4 sergents, dont 1 en détachement.
1 caporal-fourrier.
8 caporaux.
64 grenadiers, dont à l'hôpital 3 ; détachés 2.
2 tambours.

Total de l'effectif : 83, y compris les officiers.

1. *Archives administratives de la guerre,* Vol. Nat., 1er bataillon de Paris.

1re COMPAGNIE DE FUSILIERS.

Henri Viénot, capitaine ;
Jean-Baptiste Marlin, lieutenant, absent en convalescence ;
Joseph Cuvilliers, sous-lieutenant.

1 sergent-major.
4 sergents.
1 caporal-fourrier.
8 caporaux, dont 1 à l'hôpital.
104 fusiliers, dont 9 à l'hôpital, 8 détachés.
2 tambours.

Total de l'effectif : 123.

2e COMPAGNIE DE FUSILIERS.

Louis Gatine, capitaine ;
Pierre-Antoine Thuillier, lieutenant ;
Marie-Martin Moreau, sous-lieutenant.

1 sergent-major.
4 sergents, dont 1 détaché et 1 à l'hôpital.
1 caporal-fourrier.
8 caporaux.
104 fusiliers, dont 4 détachés et 11 à l'hôpital.
2 tambours.

Total de l'effectif : 123.

3e COMPAGNIE DE FUSILIERS.

Jean-Baptiste Huin, capitaine, absent par congé de santé ;
Pierre Menil, lieutenant ;
Maximilien-François Bailleul, sous-lieutenant.

1 sergent-major.
4 sergents, dont un prisonnier de guerre.
1 caporal-fourrier.
8 caporaux.
104 fusiliers, dont 5 à l'hôpital et 9 détachés.
2 tambours.

Total de l'effectif : 123.

4e COMPAGNIE DE FUSILIERS.

Alexis-François Pulleu, capitaine ;
Pierre-François Sontot, lieutenant ;
Pierre-Jean Molliens, sous-lieutenant.

1 sergent-major.
4 sergents.
1 caporal-fourrier.
8 caporaux.

104 fusiliers, dont 2 prisonniers de guerre, 6 à l'hôpital et 7 détachés.
2 tambours.

Total de l'effectif : 123.

5e COMPAGNIE DE FUSILIERS.

César Fiory, capitaine ;
Étienne Rougemont, lieutenant ;
Christophe Bichebois, sous-lieutenant.

1 sergent-major.
4 sergents.
1 caporal-fourrier.
8 caporaux, dont 1 détaché à l'armée de la Vendée.
104 fusiliers, dont 5 détachés et 6 à l'hôpital.
2 tambours.

Total de l'effectif : 123.

6e COMPAGNIE DE FUSILIERS.

François-Alexis Delaistre, capitaine ;
Lucien Blerzy, lieutenant ;
Pierre Chéron, sous-lieutenant.

1 sergent-major.
4 sergents.
1 caporal-fourrier.
8 caporaux.
104 fusiliers, dont 9 à l'hôpital et 6 détachés.
2 tambours.

Total de l'effectif : 123.

7e COMPAGNIE DE FUSILIERS.

Jean-Baptiste Michelin, capitaine, détaché à l'état-major de l'armée de la Moselle.
Jean-Marin Bansard, lieutenant ;
Nicolas Thoosse, sous-lieutenant.

1 sergent-major.
4 sergents.
1 caporal-fourrier.
8 caporaux.
104 fusiliers, dont 3 aux hôpitaux et 5 détachés.
2 tambours.

Total de l'effectif : 123.

8e COMPAGNIE DE FUSILIERS.

Pierre Déclais, capitaine ;
Humblot, lieutenant, en prison ;

Bonaventure Fournier, sous-lieutenant.

1 sergent-major.
4 sergents.
1 caporal-fourrier.
8 caporaux.
104 fusiliers, dont 6 détachés, 1 prisonnier de guerre et 8 aux hôpitaux.
2 tambours.

Total de l'effectif : 123.

COMPAGNIE DE CANONNIERS.

Maufroy, capitaine ;
Roussel, lieutenant ;
Thomas, sous-lieutenant, détaché au 1er bataillon de la Montagne.

1 sergent-major.
2 sergents, dont un détaché au 1er bataillon de la Montagne.
1 caporal-fourrier.
4 caporaux, dont 2 détachés au 1er bataillon de la Montagne.
62 canonniers, dont 16 détachés au 1er bataillon de la Montagne, 1 en réquisition à Phalsbourg.
2 tambours.

Total de l'effectif : 75.

RÉCAPITULATION DE LA REVUE.

		PRÉSENTS SOUS LES ARMES.	DÉTACHÉS.	ABSENTS.	TOTAL.	EMPLOIS VACANTS.	OBSERVATIONS.
OFFICIERS. ÉTAT-MAJOR.	Chef de bataillon	1	»	»	1	»	
	Quartier-maître-trésorier	1	»	»	1	»	
	Adjudant-major	1	»	»	1	»	
	—						
	Chirurgien-major	»	»	1	1	»	Par congé de santé.
OFFICIERS. COMPAGNIES.	Capitaines	8	1	1	10	»	1 capitaine à l'état-major de l'armée, 1 par congé de santé.
	Lieutenants	9	»	1	10	»	Par congé de santé.
	Sous-lieutenants	9	1	»	10	»	Au 1er bataillon de la Montagne.
	TOTAUX	29	2	3	34	»	
	TOTAL DU COMPLET				34		

Officiers des compagnies		27
Sous-officiers et soldats	Présents sous les armes	898
	Détachés	74
	De service	»
	Aux hôpitaux { du lieu, externes }	62
	En réquisition	1
	A la salle de discipline	»
	Par congé	1
	Prisonniers de guerre	4
	Total de l'effectif	1067
	Manque au complet	»
	Total du complet	1067

Non compris :

1 adjudant sous-officier,
1 tambour-maître,
1 caporal-tambour,
3 maîtres-ouvriers,

6

Et la compagnie de canonniers composée de :

1 capitaine,
1 lieutenant,
1 sous-lieutenant,
1 sergent-major,
2 sergents,
1 caporal-fourrier,
4 caporaux,
62 canonniers,
2 tambours.

Fait et arrêté par nous, agent secondaire susdit, la présente revue servant à constater l'effectif dudit bataillon en officiers, sous-officiers et fusiliers.

A Metz les jour, mois et an que d'autre part,

Husson.

Le bataillon ainsi complété, après s'être reposé, est dirigé sur l'armée chargée sous les ordres de Kléber, de faire le siège de Mayence. Il est placé à la division du général Renaud, attaque de gauche. Il occupe le camp baraqué devant la place du mois de janvier à mars 1795.

C'est alors que le conseil d'administration peut s'occuper, enfin, de la confection du registre de contrôle [1], dont le double est adressé au ministre le 21 février [2]. Malheureusement, le primata s'est perdu dans la retraite en 1796, et les originaux des procès-verbaux d'élections ont été enlevés par l'ennemi à Stuttgard [3].

Le dépôt est transféré de Lessy près Metz à Phalsbourg en mars 1795 ; il rentre à Metz en juin.

Durant ces trois années de campagne, le 1er bataillon de Paris eut diverses affaires avec l'ennemi, dont le *Précis historique de la* 106e

1. Le conseil d'administration à la Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre, 11 pluviôse an III (30 janvier 1795). (*Archives adm. de la guerre*. Vol. nat., 1er bataillon de Paris.)

2. Accusé de réception du 21 ventôse an III (11 mars 1795). (*Archives adm. de la guerre*, Vol. nat., 1er bataillon de Paris.)

Le registre comprenait 1453 inscriptions.

3. Certificat du conseil d'administration de la 106e demi-brigade, 6 ventôse an VI (24 février 1798). (*Archives adm. de la guerre*, en tête du contrôle du 1er bataillon de Paris.)

demi-brigade, rédigé en l'an IX, d'après les ordres du Premier consul, donne le détail.

PRÉCIS HISTORIQUE

DES CORPS ENTRÉS DANS LA COMPOSITION DE LA 106e DEMI-BRIGADE FORMÉE LE 11 MESSIDOR AN III [1].

1er bataillon de Paris, formé en juillet 1791.

Dates, lieux et nature des affaires :

1792.	En mai.....	Affaires d'avant-postes à Maulde.
	Id.	Expédition d'Ypres, Menin et Courtrai.
	Id.	Surprise et capture d'un poste autrichien en avant du camp de Maulde.
	20 septembre.	Bataille de Sainte-Menehould.
	6 novembre..	Bataille de Jemmapes.
1793.	16 et 17 mars.	Combats près Tirlemont.
	18 mars.....	Bataille de Neerwinden.
	En avril.....	Escarmouches près Bavay.
	1er et 8 mai...	Combats d'Anzin.
	Juin, juillet, août et septembre.	Manœuvres et escarmouches sur la ligne d'Armentières, Bailleul et environs.
	15 et 16 octobre	Débloquement de Maubeuge.
An II.	6 brumaire....	Fausse marche sur Charleroi.
	8 et 9 frimaire.	Combat de Kaiserslautern.
	En nivôse.....	Affaires qui ont précédé le déblocus de Landau.
	En messidor...	Expédition du côté de Saint-Imbert et Lautrech.
	21 thermidor..	Bataille de Pellingen.
	Fructidor.....	Escarmouches à Cheiff.
An III.	Blocus de Mayence.	
	Affaire de la position dite le Plateau.	

Année 1792.

A fait ses premières armes à Maulde, où il a été envoyé au commencement de mai, et où deux de ses détachements ont été en prise à deux fois différentes avec des partis autrichiens, qui tentèrent vainement de faire des incursions sur ce point.

A été ensuite à l'expédition du général Luckner, sur Ypres, Menin et Courtray, d'où il est revenu bientôt après à Maulde, avec trois autres bataillons, y jeter les fondements de ce fameux camp, qui est devenu si important par la suite; il y eut quelques petites affaires d'avant-postes, dans l'une desquelles,

1. *Archives administratives de la guerre*, Infanterie : 106e demi-brigade, 2e formation, an IX.

entr'autres, il surprit de nuit, à la ferme de Montbray, un poste de trente Autrichiens qu'il emmena prisonniers.

Il partit de là le 6 septembre sous les ordres du général Beurnonville, pour venir à l'armée de Dumouriez en Champagne et se trouva, le 20 dudit mois, à la bataille qui se livra contre les Prussiens au camp de la Lune et au gain de laquelle il contribua par sa présence et les manœuvres qu'il fit; poursuivit ensuite l'ennemi à sa retraite et lui prit à Varennes, par le moyen de ses détachements, une partie de ses équipages avec quelques hommes d'escorte.

Cette expédition de la Champagne heureusement terminée, il repassa au Nord et fut, le 6 novembre, à celle de Jemmapes, où, placé à l'avant-garde, il s'avança, un des premiers, aux retranchements ennemis, malgré une grêle de boulets et de mitraille que les Autrichiens firent pleuvoir sur lui et qui lui enleva une partie de ses baïonnettes, y pénétra et y prit une pièce de canon que ceux-ci n'avaient pu emmener; ensuite tomba sur la ligne de cavalerie et d'infanterie qui voulait encore lui disputer le terrain, la culbuta et favorisa ainsi le succès de cette brillante journée qui, d'ailleurs, ne lui coûta que trois blessés.

Le nommé Jolibois, caporal invalide, dont le fils avait été au corps et avait déserté [1], était venu pour le remplacer et s'est mis dans les rangs, comme l'affaire commençait; il montra tant d'ardeur et de bravoure que, sur le rapport qui en fut fait par le commandant du corps, le général Dumouriez le nomma officier sur le champ de bataille [2].

Après cette action mémorable, le bataillon ne fit plus que suivre l'armée triomphante jusqu'à Malines où il prit ses quartiers d'hiver.

1. Jolibois fils rentra au corps.

2. *Mémoire au général Dumouriez :*

« Le nommé Jolibois, vétéran de l'armée française, ayant appris que son fils était déserté du 1er bataillon de Paris, est arrivé le matin de la bataille de Jemmapes, a pris la place de son fils et s'écriait à chaque coup de fusil qu'il tirait sur l'ennemi : « O mon fils, faut-il que le souvenir douloureux de ta faute empoi-« sonne des moments aussi glorieux ! »

» Les braves volontaires du bataillon de Paris, Ballaud et moi nous prions le général Dumouriez de vouloir bien faire avoir un brevet d'officier à ce brave vétéran.

» *Le maréchal de camp*, Dampierre. »

Le brevet fut accordé le 3 décembre 1792 par le Conseil exécutif provisoire.

Thuillier, *dit* Jolibois (Jean-Henry), né à Lunéville, le 24 novembre 1735. Enrôlé au régiment de Chartres, le 25 novembre 1757 ; breveté vétéran, le 25 décembre 1782 ; admis aux Invalides, le 6 novembre 1788. Volontaire au bataillon de Saint-Philippe-du Roule, de la garde nationale parisienne, le 14 juillet 1789 ; a rejoint le 1er bataillon de Paris, compagnie Fiory, le 6 novembre 1792 ; sous-lieutenant au 98e régiment d'infanterie, le 3 décembre 1792 ; lieutenant, le 1er juillet 1793 ; passé à la 176e demi-brigade. Devenu presque aveugle par suite de cataracte, il fut réadmis aux Invalides comme lieutenant, le 5 septembre 1796 et y obtint le grade de capitaine, le 31 mai 1804.

(*Archives administratives de la guerre*, classement général, 1791-1848.)

Année 1793.

Sorti de cette place, le 4 mars suivant, pour rejoindre l'armée qui battait en retraite, se réunit à elle au-dessus de Tirlemont et se trouva aux combats qui se livrèrent en avant de cette ville les 16 et 17 de ce mois; le 18, chargé de soutenir le pont d'Ismaël, il le garda jusqu'à la nuit, malgré les plus grands efforts des Autrichiens pour l'enlever, et perdit une trentaine d'hommes dans ces trois journées; après quoi l'armée ayant encore été forcée à la retraite, il fit la sienne paisiblement jusque sous les murs de Valenciennes, d'où, après quelques jours de repos, il fut envoyé au Quesnoy.

Il était dans cette ville, lorsque la trahison de Dumouriez éclata; cette circonstance critique ayant jeté l'alarme dans les esprits, le bataillon se montra ferme dans son opinion et son attachement à la bonne cause, ce qui lui mérita l'estime du général Dampierre qui prit alors le commandement de l'armée et l'envoya incontinent du côté de Bavay où il se battit plusieurs fois par détachements; puis le rappela au faubourg de Valenciennes, où il occupa le poste d'Anzin et fournit, dans le bois de Raismes, des détachements qui se battirent tous les jours.

Le 1er mai, il fut en entier pour attaquer l'ennemi dans ses retranchements, le repoussa d'abord jusque sous ses batteries; mais bientôt il en fut chassé lui-même avec perte de quelques hommes.

Le 8, il voulut encore renouveler cette tentative, mais il n'y réussit pas mieux; cette dernière fois même, il fut si chaudement repoussé par l'ennemi, qu'il fut forcé de se retirer derrière ses propres ouvrages.

Les quitta le 23 pendant la nuit, défila entre deux colonnes ennemies, et s'éloigna de Valenciennes qui demeura bloqué dès ce moment.

De là, le bataillon fut campé à Edme-l'Anglais sous le général Custine, puis à Aubencheul, qu'il quitta aussi bientôt après pour aller garder la ligne d'Armentières et Bailleul, où il eut de fréquentes escarmouches avec l'ennemi, dans lesquelles il perdit quelques hommes.

Le bataillon connaît aussi Messine[1], pour avoir eu une affaire assez sérieuse dans ses environs, mais le débloquement de Dunkerque ayant eu lieu vers ce temps, il partit de cette contrée pour marcher sur Maubeuge qui était aussi bloqué.

Arrivé à la hauteur de Solre-le-Château, il prit part à l'attaque qui se fit sur ce point le 15 octobre, et où, après avoir repoussé les tirailleurs qu'il avait en tête, chargé à son tour par un régiment de cavalerie, qui avait déjà enfoncé l'aile droite de la division à qui il avait pris deux pièces de canon, l'attendit de pied ferme, lui tira son feu à bout portant et lui culbuta hommes et chevaux; le peu qui en échappa se sauva, poursuivi par la cavalerie française et laissa en son pouvoir les deux pièces d'artillerie précitées, le front du bataillon couvert de ses morts et blessés, et parmi ces derniers le neveu du prince de Cobourg.

Le lendemain, le combat recommença, mais le bataillon ne fut pas aussi heureux. Assailli par différents corps de cavalerie, au moment où il faisait un mouvement pour se mettre à l'abri d'une forte artillerie qui le foudroyait,

1. Bataille du 13 septembre 1793, plus connue sous les noms de Wervicq ou de Menin, où le bataillon servit en tirailleurs.

bouleversé d'un autre côté par un corps d'infanterie française qui vint se jeter sur lui en désordre et l'entraîna dans sa fuite, il fut se rallier dans un petit bois qui se trouvait près de là; mais bientôt cerné dans ce bosquet, il envoya sur ses bords des tirailleurs qui, faisant feu de toutes parts, éloignèrent l'ennemi et facilitèrent ainsi le retour du bataillon à l'armée, qu'il rejoignit avec une perte de trente-six hommes et une pièce de canon.

An II.

Le 6 brumaire (27 octobre 1793), il fut faire une fausse marche sur Charleroi où il eut quelques tiraillements avec l'ennemi, et rétrograda dans la nuit, l'attaque n'étant pas feinte; se porte au camp de Barbançon, et de là au secours de Landau bloqué depuis trois mois.

Se trouva, le 8 frimaire (28 novembre), à la bataille de Kaiserslautern où l'armée française échoua à l'attaque des retranchements ennemis, le bataillon y perdit huit à dix hommes et soutint, le lendemain, la retraite sans éprouver le moindre accident.

Cette affaire manquée, il se porta à la Verrerie de Malensthal, devant le camp retranché des Autrichiens et des Prussiens à Lembach, s'y battit journellement, sans cependant perdre beaucoup de monde.

De là, se rendant avec cinq à six bataillons à l'attaque des lignes de Wissembourg, il trouva un poste considérable d'Autrichiens retranchés à la position dite du Pigeonnier qui l'arrêta tout court; on fut pour l'en débusquer mais il fut impossible de l'approcher à cause de l'artillerie formidable qui le gardait et massacrait tout ce qui se présentait; aussi, après cet essai infructueux, l'on se contenta de l'observer pour le tenir lui-même en échec, ce qui dura trois jours, les 4, 5 et 6 nivôse (24, 25 et 26 décembre), pendant lesquels on se canonna fortement de part et d'autre : le bataillon perdit à cette affaire une trentaine d'hommes, et, Landau débloqué sur ces entrefaites, l'ennemi se retira, et le bataillon le poursuivit jusque sur son territoire.

Le bataillon, alors épuisé de tant de fatigues et de pertes, fut envoyé successivement à Phalsbourg et à Metz pour s'y refaire des unes et des autres, et après les avoir réparées, il rentra en campagne le 20 messidor (8 juillet 1794).

Il vint d'abord occuper le poste de protection de la route de Bliescastel, puis fut du côté de Saint-Imbert où il eut quelques escarmouches avec l'ennemi, marcha de là à une expédition sur Lautrec, en chassa quelques postes de cavalerie et revint ensuite à sa position de Saint-Imbert d'où il partit encore, quelque temps après, pour aller à la conquête du pays de Trèves, sous l'ancien général en chef Moreau[1], et assista, le 21 thermidor (8 août), à la bataille de Pellingen qui en décida et au succès de laquelle il participa en tournant l'ennemi par ses derrières, en forçant à la retraite par ce coup hardi, en le poursuivant ensuite, enfin en s'emparant le jour même du poste important de Consarbrück.

Ces deux positions enlevées, le bataillon revint passer quelque temps à la

1. Le général René Moreaux, mort en 1795, général en chef de l'armée de la Moselle.

première, puis se porta sur les hauteurs de Cerf où, l'ennemi ayant surpris un jour un escadron de cavalerie qui était cantonné dans le village, la compagnie de grenadiers seule y descendit promptement et en rechassa l'ennemi, à qui elle tua deux hommes et en prit trois avec leurs chevaux; après quoi le bataillon fut au blocus de Mayence où il resta tout le temps qu'il dura.

An II...

Le 11 floréal (30 avril 1795), il fit partie de la colonne qui fut, l'après-midi, attaquer la position du Plateau, près cette ville; ses grenadiers, détachés et réunis à un bataillon d'autres, parvinrent bien à s'en emparer, mais y furent criblés et y laissèrent une quinzaine d'hommes de la compagnie. Le bataillon, qui voulut aussi essayer d'y monter de son côté, échoua également dans son entreprise, au moyen d'un feu terrible de batteries nouvelles que l'ennemi venait d'établir, et se retira après avoir sacrifié inutilement à cette affaire une quarantaine d'hommes, dont sept, par exemple, furent renversés par un des caissons où un obus autrichien avait mis le feu.

Embrigadement du bataillon.

Enfin, à l'armée de Rhin et Moselle, au bivouac devant Mayence le 29 juin 1795 (11 Messidor an III), le général Schauenbourg formait la 201e demi-brigade, en amalgamant le 1er bataillon de Paris, le 1er des Ardennes et le 3e de la Drôme.

Perrin, commandant du 1er bataillon de Paris, le plus ancien en grade, devenait chef de la demi-brigade qui conservait pour adjudant-major celui du 1er bataillon de Paris, *Chatelard*.

Les compagnies		*devenaient :*			
Grenadiers.....		Grenadiers du 1er bataillon.			
Fusiliers de Viénot...		1re compagnie du 1er bataillon.			
—	Blerzy...	2e	—	—	—
—	Pulleu. .	1re	—	2e	—
—	Gâtine...	5e	—	—	—
—	Huin....	7e	—	—	—
—	Fiory....	1re	—	3e	—
—	Déclais..	6e	—	—	—
—	Delaître..	7e	—	—	—

Tués, blessés et prisonniers.

Le bataillon, dans les diverses affaires auxquelles il prit part, subit des pertes assez sensibles. Nous eussions voulu les relever exactement. Nous en avons été empêchés par les lacunes dans les registres de contrôle. Nous n'avons pu dégager des notes officielles diverses que cette liste très incomplète.

30 avril 1792.

Maurel, adjudant, blessé.
Guyot (Pierre-Etienne-Dominique), volontaire, blessé à la jambe gauche.

4 juillet 1792.

Arbitre (Nicolas), volontaire, coup de feu à la jambe droite.

Nuit du 3 au 4 août 1792. — Camp de Maulde.

Tricard (Jean-Baptiste), volontaire, blessé.

6 novembre 1792. — Jemmapes.

Castel, sous-lieutenant, coup de feu à la jambe droite.
My (J.-B.), caporal, coup de feu au cou.
Ract (Joseph), volontaire, coup de biscaïen au genou droit.
Morel (Pierre-Charles), grenadier, coup de feu à la cuisse gauche.
Rouyer (François), caporal, blessé à la tête.

18 mars 1793. — Neerwinden.

Raoux, lieutenant, plusieurs coups de sabre.
Castel, sous-lieutenant, coup de lance dans la bouche.
Brion (Louis), volontaire, coup de lance au flanc gauche.
Robbe (Jean-François), volontaire, plusieurs blessures.

8 mai 1793. — Bois d'Anzin.

Michelin, capitaine, coup de feu à la jambe gauche.

11 mai 1793. — Raismes.

Barbet (Guillaume), volontaire, tué étant en tirailleurs.

Septembre 1793. — Déblocus de Dunkerque.

Usse (Guillaume), volontaire, coup de feu à la cuisse gauche, le 8.
Dilion (Barthélemy), décédé le 15, des suites d'une blessure reçue l'avant-veille à Messine, près Warneton.
Marchet (Jean-Marie-Antoine), volontaire, coup de baïonnette au bas ventre.

15 et 16 octobre 1793. — Wattignies.

Pichard (François-Marie), volontaire, coup de biscaïen à la main droite.
Julienne, lieutenant, coup de feu à la main gauche et autres blessures à la tête et au dos.
Renaud (Pierre-Xavier), sergent, tué.
Capitan (François-Xavier), caporal de grenadiers, tué.
Andrieux (André), caporal, tué.
Jeannon (Jean-Baptiste), canonnier, tué.
Malafosse (Pierre), canonnier, tué.
Albout (Michel), tambour de grenadiers, tué.

Prudhomme, volontaire, tué.
Desanges (Pierre), volontaire, tué.
Duché (Antoine), volontaire, disparu après avoir été blessé.
Brion (L.), sergent, coup de feu à la jambe gauche.
Hutpin (Sulpice), volontaire, coup de sabre.

29 novembre 1793. — Kaiserslautern.

Goudoux (Pierre-Guillaume), caporal, tué.

12 décembre 1793.

Lebeau (Nicolas), caporal, blessé.

19 décembre 1793. — Lembach.

Marchet (J.-M.-A.), volontaire, coup de feu à la main gauche.
Fleury (Jacques-François), sergent, fait prisonnier.

24 décembre 1793. — Wissembourg.

Gallien (François), caporal, tué à l'attaque de la montagne du Pigeonnier.

26 décembre 1793. — Déblocus de Landau.

Moreau, sous-lieutenant, coup de feu à la cuisse gauche.

27 décembre 1793. — Lembach.

Bertaud (Jean-Baptiste), volontaire ; coup de feu à la cuisse gauche ; amputé.

16 mai 1794.

Paulin (Joachim-Charles), volontaire, coup de feu à la cuisse gauche et coup de sabre au cou.

1er octobre 1794.

Geoffrois (Eustache), caporal, coup de feu à la hanche gauche.

Octobre 1794. — Pays de Trèves.

Garnier (Thomas), caporal-fourrier, décédé le 16 des suites de plusieurs blessures reçues à l'ennemi.

Siège de Mayence.

Clause (François), volontaire, tué le 24 décembre 1794.
Le Fort (Pierre), sergent, décédé le 30 avril 1795, des suites d'une blessure reçue le même jour.

Sont, en outre, signalés sur les contrôles comme morts aux hôpitaux, de maladie sans doute et non par suite de blessures, vingt-neuf sous-officiers, caporaux et volontaires.

ÉTATS DE SERVICES

D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS[1].

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

Maubant (Pierre-Jean-Jacques), de Caen, 37 ans.

Soldat aux gardes françaises en 1773 ; sergent en 1782, il avait été congédié en 1788.

Lieutenant-colonel en chef du 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; colonel aide de camp de Dumouriez, 29 août 1792, il était à Valmy, à Jemmapes et à la prise de Bruxelles. Maubant, se trouvant à Paris le 27 février 1793, se fit donner par Beurnonville, le ministre de la guerre, un certificat dont sont extraits ces renseignements. Son sort ultérieur est inconnu.

Balland (Antoine), de Pont de Beauvoisin (Isère), 41 ans.

Soldat au régiment de Beauvaisis en 1769, sergent en 1773, sergent-major en 1781, adjudant en 1784 ; congédié en 1790, il servit ensuite dans la garde nationale parisienne.

Capitaine au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; lieutenant-colonel en second, 16 janvier 1792 ; lieutenant-colonel en chef, 20 août 1792 ; colonel du 83e régiment d'infanterie, 8 mars 1793 ; général de brigade, 27 août 1793 ; général de division, 13 septembre 1793 ; il fut employé aux armées du Nord, des Côtes de l'Océan, de Sambre-et-Meuse et d'Italie. Réformé, 1798 ; retraité, 1810 ; ✻, ✠ ; il fut créé chevalier par lettres patentes de 1818, étant alors maire de Guise (Aisne), où il mourut.

1. Les états de services sont extraits des divers contrôles déposés aux Archives administratives de la guerre.

Les dates complètes ont été mentionnées pour la partie des services effectués dans les bataillons de Paris ; dans la suite, le millésime seul a été indiqué, afin de ne pas surcharger cette partie du travail.

L'âge porté est celui du volontaire lors de son entrée dans les bataillons de Paris.

Les décorations sont indiquées par les signes suivants :

Légion d'Honneur :

(G. C. ✻), *Grand'Croix.*
(G. ✻), *Grand-Officier.*
(C. ✻), *Commandeur.*
(O. ✻), *Officier.*
✻, *Chevalier.*

Saint-Louis :

(G. ✠), *Grand'Croix.*
(C. ✠), *Commandeur.*
✠, *Chevalier.*

PERRIN (Jean-Baptiste), de Gerbécourt (Meurthe), 37 ans.

Il avait été soldat au régiment de Navarre en 1773 ; sergent en 1786.

Adjudant au 1er bataillon de Paris, 1er août 1791, adjudant-major, 5 mars 1792 ; lieutenant-colonel en second, 20 août 1792 ; chef du bataillon, 30 mars 1793. Chef de brigade commandant la 201e demi-brigade, 1795, puis la 106e, il fut assassiné par les insurgés royalistes à Vauréas (Vaucluse), le 24 février 1800.

Adjudants-majors.

GIRAUDET (Jean-Baptiste-Claude-Joseph), de Moulins, 24 ans.

Dragon au régiment du Mestre de camp général en 1787 ; congédié en 1790, comme étudiant à l'Université de Paris.

Adjudant-major au 1er bataillon de Paris, 1791 ; sous-lieutenant au 88e d'infanterie, 7 décembre 1791 ; passé aux colonies.

D'HALMONT (François-Gabriel-Chrétien), de Saint-Martin d'Abbat (Loiret), 28 ans.

Grenadier aux gardes françaises de 1781 à 1785 ; grenadier dans la garde nationale parisienne (bataillon des Filles-Saint-Thomas), en 1790.

Grenadier au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; adjudant-major, 4 novembre 1791 ; sous-lieutenant au 103e régiment d'infanterie, 22 janvier 1792 ; lieutenant de grenadiers 1794 ; passé à la 181e demi-brigade, 1795 ; major d'un bataillon de grenadiers de la division Championnet à l'armée de Sambre-et-Meuse, il passa le Rhin à Dusseldorff à sa tête, le 6 septembre 1795, et reçut un coup de baïonnette dans la cuisse. Adjoint à l'adjudant général Balmont ; démissionnaire pour raisons de santé, 1796. Volontaire à l'armée d'Orient, 1798. Adjoint à l'état-major général, 1799, blessé de deux coups de lance dans le désert en 1800 ; capitaine dans la gendarmerie d'élite, 1801 ; chef d'escadron à la 15e légion, 1805 ; colonel de la 2e légion de gendarmerie d'Espagne, 1812, et de la 22e légion de l'intérieur, 1814 ; retraité en 1816. Décédé à Paris le 10 mars 1817.

DÉCLAIS (Pierre), de Dieppe, 40 ans.

Soldat aux gardes françaises, de 1768 à 1789. Volontaire dans la garde nationale soldée de Paris, en septembre 1789.

Lieutenant au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; adjudant-major, 4 août 1792 ; capitaine, 18 août 1793 ; disparaît lors de l'embrigadement, 1795.

CHATELARD (Barthélemy-Louis), de Paris, 20 ans.

Sergent, 21 juillet 1791 ; adjudant, 4 août 1792 ; adjudant-major, 26 août 1793 ; passé en cette qualité à la 201e demi-brigade, 1795 ; puis à la 106e ; blessé à la Montagne-Noire, 1796 ; ✻, 1803 ; chef de bataillon au 9e de ligne, 1808 ; major au 92e, 1811 ; blessé à Krasnoë en 1812 ; colonel du 39e de ligne, 1814 ; O ✻ et ✠, 1814 ; retraité, 1821 ; décédé, 22 novembre 1843.

Quartiers-maîtres trésoriers.

Massé.

Nommé quartier-maître trésorier à la formation du bataillon. Il n'a pu être trouvé aucun renseignement sur lui.

Billing (Sigismond), de Colmar, 18 ans.

Commis de banque ; grenadier dans la garde nationale parisienne (6e division, 8e bataillon) en 1789.

Grenadier au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; sergent-major de grenadiers, 4 novembre 1792; quartier-maître-trésorier, 11 janvier 1793. Nommé commissaire des guerres à l'armée de la Moselle par le représentant Bourbotte, 4 octobre 1794; a cessé ses fonctions par suite de réorganisation en août 1795.

Bataille (René), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal-fourrier, 4 avril 1793; sergent-major, 19 avril 1794 ; quartier-maître, 10 novembre 1794 ; démissionnaire de la 106e demi-brigade, 1797.

Chirurgien-major.

Bertholet (Jean-Baptiste-Claude), 31 ans.

Membre du Collège et Académie de Chirurgie de Paris.

Chirurgien-major, 23 juillet 1791 ; employé aux hôpitaux de l'armée du Nord, 11 janvier 1793 ; membre de la commission de santé, 1794 ; officier de santé de la gendarmerie de Paris, 1795, puis de la légion de police ; chirurgien des prisons militaires de Paris, 1796 ; réformé par suppression d'emploi, 1807. S'est fait remarquer par ses talents et ses facultés chirurgicales aux camps de Menin et de Maulde, à Valmy et principalement à Jemmapes.

(Parot Pierre-Pascal), de Génis (Dordogne), 21 ans.

Sous-aide aux hôpitaux de l'armée de la Belgique, 1792; chirurgien-major du 1er bataillon de Paris, 1er février 1793. Passé aux hôpitaux de l'armée de la Moselle, 7 novembre 1794. Successivement employé aux armées de Rhin et Moselle, du Danube et du Rhin. Chirurgien-major du 85e d'infanterie, 1804 ; ✻, 1807 ; du 23e chasseurs, 1811. Licencié, 1815.

Petit état-major.

Lapierre (Jean-Baptiste).

Adjudant; mort à Bapaume, 27 octobre 1791.

Maurel (Louis), de Castelnaudary.

Sergent de grenadiers, 21 juillet 1791 ; adjudant, 5 mars 1792; blessé le 30 avril 1792 et parti en congé absolu.

THIBAULT (Jean-François), de Paris, 23 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal, 24 mars 1792 ; sergent, 4 novembre 1793 ; adjudant, 26 août 1793 ; rang de sous-lieutenant, 28 novembre 1793 ; lieutenant à la 201e demi-brigade, 1796 ; blessé à Kehl en 1797 et à Cassano en 1799 et fait prisonnier. Capitaine au 106e, 1806. Mort de blessures, 6 juillet 1809.

TARAPON (François-Christophe), de Courbevoie, 15 ans.

Enfant de troupe aux gardes suisses de 1782 à 1789 ; tambour dans la garde nationale parisienne, 1789.

Tambour au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; tambour-major, 1er novembre 1793. Passé aux grenadiers de la Représentation nationale ; sous-lieutenant au 1er bataillon auxiliaire du Loiret, 1799 ; lieutenant au 15e léger, 1805 ; capitaine adjudant major, 1809 ; ✻ 1812. Retraité, 1814.

GERBE (Jacques-Philippe), dit *Marche à Terre*.

Tambour-maître, 21 juillet 1791; a quitté en septembre 1793.

THUILLIER (Jean-Baptiste), dit *Jolibois*, de Béthune, 27 ans.

Enfant de troupe et soldat au régiment de Chartres jusqu'en 1791.

Volontaire au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; tambour-maître, octobre 1793.

RENAULT (Jean-Guillaume-Renault LAJAUNIS, dit), de Cadillac (Dordogne), 52 ans.

Entré à l'état-major du 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; armurier chef en 1792.

SALABELLE (Jean-Louis), 30 ans.

Volontaire à l'état-major du bataillon, 21 juillet 1791 ; maître-tailleur, 21 juillet 1793. Décédé, 3 juin 1801.

CALMIN (Louis-Joseph), de Lille, 44 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791. Chef cordonnier. Congédié avec pension pour infirmités produites par les événements de guerre, 1799.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

Capitaines.

ADDENET (François DENISE, dit), de Maurupt-le-Montois (Marne), 25 ans.

Grenadier, 21 juillet 1791 ; sergent, 10 janvier 1792 ; sous-lieutenant, 19 fé-

vrier 1792 ; capitaine de grenadiers, 9 septembre 1792. Décédé, 24 décembre 1796, par suite de blessures.

Armet (Jean-Nicolas), 24 ans.

Lieutenant de grenadiers au bataillon de Bonne-Nouvelle.

Capitaine de grenadiers au 1er bataillon de Paris, 23 juillet 1791 ; capitaine de la 4e compagnie franche de l'armée du Nord, 6 septembre 1792 ; passé avec sa compagnie au 14e bataillon d'infanterie légère ; tué à l'ennemi, 14 mai 1793.

Billecoq (Pierre-Jacques-David-Étienne), de Paris, 22 ans.

Volontaire, puis lieutenant de canonniers au bataillon de Saint-Roch.

Capitaine de canonniers au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; sous-lieutenant au 55e régiment d'infanterie, 7 décembre 1791 ; lieutenant ; prisonnier de guerre, 1793 ; rentré en 1795 ; retiré pour infirmités contractées en captivité, mars 1796.

Blerzy (Étienne-Lucien), de Paris, 20 ans

Sous-lieutenant, 21 juillet 1791 ; lieutenant, 16 mars 1792 ; capitaine, 1er mai 1795 ; passé à la 201e demi-brigade, retiré en 1795.

Debeine (Louis-Hypolite), de Brie-Comte-Robert, 33 ans.

Dragon au régiment d'Angoulême, 1778-1786 ; volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789.

Capitaine au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; passé au 18e régiment d'infanterie, 1er mars 1792 ; aide-de-camp du général Chapuis-Tourville, 1794 ; adjoint à l'état-major du général Hoche, 1796 ; chef d'escadron au 7e dragons, 1797 ; a reçu trois blessures en 1793, et deux en 1794 ; s'est distingué en diverses circonstances ; ✻ ; retraité, 1811 ; décédé, 1815.

Delaistre (François-Alexandre), de Paris, 37 ans.

Lieutenant, 21 juillet 1791 ; capitaine, 16 mars 1792 ; passé à la 201e demi-brigade, 1795. Retiré dans ses foyers l'année suivante.

Desprez (Alexandre), de Paris, 21 ans.

Lieutenant, 21 juillet 1791 ; capitaine, 1er octobre 1792 ; adjoint aux adjudants généraux, 1er juillet 1793 ; employé aux armées des Côtes de Brest et d'Italie ; blessé à Arcole ; aide-de-camp du général en chef Moreau, 1799 ; chef de bataillon sur le champ de bataille de Biberach, 1800 ; major du 111e, 1803 ; ✻ 1804 ; colonel et O✻, 1809 ; a eu la jambe droite brisée d'un coup de boulet à Wagram ; baron de l'Empire ; retraité, 1811.

Fiory (César), de Monaco, 29 ans.

Soldat aux gardes françaises en 1785 ; caporal en 1786 ; congédié en 1789 ; caporal dans la garde nationale parisienne soldée en 1789.

Capitaine au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; passé aux 201e et 106e demi-brigades ; blessé à Vérone en 1799 ; ✻, 1805 ; adjudant de place successivement à Saint-Tropez, à l'île du Levant et à Genève, où il est décédé, 19 décembre 1813.

GATINE (Nicolas-Louis), de Versailles, 32 ans.

Soldat au régiment d'infanterie de Chartres en 1777 ; caporal, en 1782 ; congédié en 1785.

Sous-lieutenant au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; capitaine, 10 décembre 1791 ; passé aux 201e et 106e demi-brigades ; blessé à Kehl en 1797 et à Voltri en 1800 ; ✻, 1805 ; chef de bataillon au 5e régiment d'infanterie, 1808. Retraité, 1810.

GUÉRIN.

Capitaine, 21 juillet 1791. Sans renseignements postérieurs à la revue du 25 novembre 1791.

HUIN (Jean-Baptiste), de Chalaines (Meuse), 26 ans.

Soldat au régiment de Chartres (infanterie) en 1782 ; caporal en 1784 ; congédié en 1790.

Sergent au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791, sous-lieutenant, 2 août 1791 ; lieutenant, 4 janvier 1792; capitaine, 10 janvier 1792. Blessé d'un coup de feu au travers du corps à Montefacio, près Gênes, avril 1800 ; rentré dans ses foyers, 23 octobre 1800.

LEVAL (Jean-François), de Paris, 29 ans.

Soldat au régiment de Poitou, 1779-1783.

Capitaine au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; il commanda au camp de Maulde un parti avec lequel il enleva l'état-major général du camp de Tournay ; il prit dans cette expédition deux officiers supérieurs, une compagnie de grenadiers, la caisse du corps d'armée ennemi et quarante chevaux. Il fut chargé par le général Beurnonville de prévenir secrètement Dumouriez, dont les communications avec le premier étaient interceptées par les Prussiens entre Rhetel et Grandpré, du renfort qu'il venait de recevoir. Leval dut traverser l'armée ennemie et passer l'Aisne à la nage, déguisé en paysan. Cette action lui valut d'être nommé par Dumouriez lieutenant-colonel du 1er bataillon de grenadiers de Paris, le 26 septembre 1792. A la bataille de Jemmapes, il enleva une redoute défendue par six bouches à feu et eut son cheval tué sous lui ; il reçut un éclat d'obus à la jambe droite au siège de Maëstricht et décida le succès de l'affaire de Tirlemont, jusqu'à ce moment incertaine, en enlevant avec son bataillon deux canons et un obusier. Enfin, à Neerwinden, il défit, sous les yeux du général Valence, le régiment de cuirassiers de l'empereur, prit trois pièces de 13 et un obusier ; dans cette affaire il eut deux chevaux tués et reçut un coup de feu au pied gauche. Il alla ensuite prendre le commandement du 99e régiment d'infanterie, dont il avait été nommé colonel, le 12 mars 1793 ; il se distingua encore lors de la défection de Dumouriez, en prenant sur lui de faire rétrograder sur Valenciennes

le parc d'artillerie qui allait passer à l'ennemi. Général de brigade à l'armée des Ardennes, 20 octobre 1793; employé ensuite successivement aux armées de Sambre et Meuse, d'Allemagne, de Mayence et du Rhin, il s'y fit particulièrement remarquer en diverses circonstances. Général de division, 8 août 1799; ✻, 1803; C✻, 1804; gouverneur de Thorn, 1806; commandant la division allemande à l'armée d'Espagne, se distingue à sa tête et reçoit du grand-duc de Bade la grand'croix de l'ordre de Charles-Frédéric; G O ✻ et baron de l'Empire, 1808; commandant le 4e corps de l'armée d'Espagne en 1811 et 1812. Commandant la 7e division d'infanterie à la Grande Armée, 1813; se fait brillamment remarquer pendant la campagne de France et est créé comte par Napoléon, le 5 avril 1814. ✠, même année; gouverneur de Dunkerque pendant les Cent-Jours; retraité en 1819; il mourut à Paris le 7 août 1834. — *Son nom est inscrit au côté Nord de l'Arc de Triomphe de l'Étoile.*

MAUFROY (Guillaume), de Troyes, 46 ans.

Soldat au régiment de Guyenne de 1760 à 1765, et dans Béarn de 1768 à 1776.

Sergent-major de canonniers, au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791; sous-lieutenant, 26 juillet 1791; lieutenant, 6 février 1792; capitaine, 10 septembre 1793; passé à la 201e demi-brigade, 1795; pensionné de la 106e, 19 février 1798.

MICHELIN (Jean-Baptiste-Alexandre), de Paris, 36 ans.

Sous-lieutenant de chasseurs dans la garde nationale parisienne en 1789.

Capitaine au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791; adjoint à l'état-major général de l'armée de la Moselle, 6 décembre 1793; aide de camp du général Grigny en 1795 et du général Gratien en 1801. Tué à Lerma (Vieille Castille), 28 février 1810.

PULLEU (Alexis-François), de Paris, 27 ans.

Capitaine, 21 juillet 1791; passé à la 201e demi-brigade d'infanterie; retiré en 1795.

VIÉNOT (Henri), de Lanthenans (Doubs), 47 ans.

Soldat, sergent et sergent-major au régiment de Touraine, 1760-1790; entré ensuite comme instructeur dans la garde nationale parisienne.

Capitaine au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791; passé successivement aux 201e et 106e demi-brigades; retraité, 1801.

Lieutenants.

BANSARD (Jean-Charles-Marin), d'Alençon, 23 ans.

Soldat dans Angoulême, 1786-1790.

Sous-lieutenant au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791; lieutenant, 23 août 1792; passé aux grenadiers de la Convention, 28 avril 1795; capitaine dans

la légion de police, même année, puis dans les 41e et 90e demi-brigades, et au 93e régiment de ligne ; ✻, 1809 ; chef de bataillon, 1811 ; O ✻, 1812 ; a sauvé le drapeau du 93e à Krasnoë et à Leipzig; blessé à La Moskowa, à Leipzig (3 blessures) et sous Besançon (1814) ; décédé à Phalsbourg, 7 janvier 1815.

Carrière (Louis-Antoine), dit *Saint-Germain*, de Saint-Germain-en-Laye, 50 ans.

Soldat et sergent au régiment d'infanterie du Dauphin, 1771-1789.

Lieutenant au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; capitaine au 1er bataillon de la formation d'Orléans, 17 mai 1793 ; passé aux 196e et 6e demi-brigades ; retraité, 1806.

Castel (Jean-Jacques), de Paris, 50 ans.

Mousquetaire, 1765-1775 ; sous-lieutenant au régiment provincial de Paris, 1782 ; lieutenant au bataillon des Filles-Saint-Thomas, 1791.

Lieutenant au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; capitaine au 13e bataillon d'infanterie légère, 12 janvier 1792 ; adjoint aux adjudants-généraux, 1794 ; blessé grièvement près de Fribourg-en-Brisgau ; réformé de la 50e demi-brigade, 1799 ; retraité, 1800.

Castel (Louis-François-Alexandre), de Courtenay (Loiret), 26 ans.

Grenadier, 21 juillet 1791 ; caporal, 24 septembre 1791 ; sergent, 30 décembre 1791 ; sous-lieutenant, 25 mai 1792 ; blessé à Jemmapes et à Neerwinden ; lieutenant, 6 juillet 1793 ; chef du bataillon de réquisition de Bapaume, 18 août 1793 ; capitaine adjudant de place, 1795 ; employé à Lille, Maubeuge, Calais, Ypres et Arras ; retraité, 1820. Décédé le 11 avril 1826.

Cuvilliers (Joseph), de Paris, 29 ans.

Soldat au régiment d'infanterie de Neustrie, 1777-1785.

Sergent-major au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; sous-lieutenant, 26 avril 1792 ; lieutenant, 29 avril 1795 ; tué, 2 octobre 1796.

Dubois (Louis).

Sous-lieutenant, 21 juillet 1791 ; lieutenant, 21 mars 1792. Décédé en 1794.

Eber (Jean-Baptiste Leber, dit), de Paris, 45 ans.

Soldat au régiment de Chartres, 1768 ; employé au dépôt de recrues de l'île de Ré, 1777-1786 ; l'un des vainqueurs de la Bastille.

Sergent de grenadiers au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; lieutenant de grenadiers, 24 avril 1792 ; passé en Vendée ; commandant provisoire du 11e bataillon de Seine-et-Oise, 1793 ; capitaine aide de camp à Saint-Domingue, 1795 ; passé à la 106e demi-brigade à sa rentrée en France, 1797 ; réformé, 1798. Remis en activité à la 82e demi-brigade, 1799 ; passé aux vétérans, 1803 ; retraité en 1807. Blessé à l'armée du Nord et en Vendée.

FOURNIER (Nicolas-Eustache-Bonaventure), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; sergent, 22 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 23 septembre 1792 ; lieutenant, 4 juin 1796 ; capitaine au 106e de ligne, 1803 ; ✻, 1804 ; blessé à Raab et à Wagram en 1809 ; fait prisonnier à la bataille de La Moskowa, 7 septembre 1812.

GENTON (Pierre), de Saint-Vallier (Drôme), 37 ans.

Canonnier au régiment de Toul, 1771-1779 ; sergent-major dans les canonniers de la garde nationale parisienne soldée, 1789.

Lieutenant des canonniers instructeurs au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; passé au 103e régiment d'infanterie, 6 janvier 1792 ; blessé près d'Haguenau, 1793 ; capitaine et détaché à l'école de Mars, 1794 ; adjoint aux adjudants généraux, 1795 ; blessé en Nord-Hollande, 1799 ; retraité, 1801. Décédé, 28 octobre 1831.

HACHE (François-Jean-Baptiste), de Paris, 24 ans.

Soldat aux pionniers en 1782 ; sergent des chasseurs de Paris, 1789.

Lieutenant au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; sous-lieutenant au 77e d'infanterie, mars 1792 ; lieutenant, puis capitaine adjudant-major, même année ; chef du bataillon de réquisition de Brest, 1793 ; adjoint aux adjudants généraux, 1795 ; aide de camp, 1796 ; chef de bataillon à la 86e demi-brigade, 1799. Décédé commandant de place à Vintimille, 23 janvier 1800.

HUMBLOT (Dominique-François), de Rouen, 42 ans.

Soldat au régiment de Normandie, de 1767 à 1775 ; volontaire dans la garde nationale parisienne, en 1789.

Volontaire au 1er bataillon de Paris, 25 mars 1793 ; caporal, 20 novembre 1793 ; sergent-major, 15 décembre 1793 ; sous-lieutenant, 22 mai 1794 ; lieutenant.

JULLIENNE (Jacques-Jean-Baptiste), de Paris, 21 ans.

Sergent-major, 21 juillet 1791 ; lieutenant, 23 septembre 1792 ; blessé à Wattignies et resté sur le champ de bataille, atteint de huit coups de sabre. Il reçut ces blessures en ramenant un poste qui gardait un chemin couvert ; les hommes de ce poste eussent tous été tués ou faits prisonniers, si, malgré la charge de deux régiments de cavalerie, le lieutenant Julienne n'eût été le relever ; dans sa retraite, il perdit son sergent et cinq volontaires ; le reste put rejoindre le bataillon. Démissionnaire, 5 mars 1794 ; pensionné, 1795. Remis en activité comme officier payeur de la 66e cohorte des gardes nationales du 1er ban, 1812 ; lieutenant, puis capitaine au 139e de ligne, 1813. Les renseignements postérieurs font défaut.

LEBERT.

Lieutenant de grenadiers ; figure en cette qualité à la revue du 25 novembre 1791. Son sort ultérieur est inconnu.

MARLIN (Jean-Baptiste), de Joux (Doubs), 26 ans.

Avait servi au régiment de Bresse, dans les gardes françaises et dans la garde nationale parisienne, de 1780 à 1791.

Sous-lieutenant au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; lieutenant, 26 avril 1792 ; passé à la 201e demi-brigade ; remplacé par ordre du Comité de Salut public, 21 août 1795 ; destitué, 1er mai 1796.

MENIL (Pierre), dit *Deslauriers,* de Paris, 43 ans.

Soldat au régiment d'infanterie d'Aunis, de 1765 à 1791.

Caporal au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; sergent, 4 août 1792 ; sous-lieutenant, 2 avril 1794 ; lieutenant, 16 avril 1794 ; retiré de la 106e demi-brigade en 1797.

MOREAU (Marie-Martin), de Paris, 22 ans.

Sergent, 21 juillet 1791 ; sergent-major, 20 avril 1792 ; sous-lieutenant, 26 avril 1792 ; blessé au déblocus de Landau ; lieutenant, 29 avril 1795 ; capitaine à la 201e demi-brigade, 1795 ; passé à la 106e, 1797 ; blessé à Vérone en 1799 ; ✻, 1805 ; chef de bataillon au 116e, 1808 ; dotation annuelle de 1,000 francs pour la distinction de ses services au siège de Tortose, 1811 ; lieutenant-colonel du 2e de ligne et O ✻, 1813 ; en demi-solde, 1814 ; retraité, 1822.

POTIER (Jean-Marie-Arnould), 25 ans.

Dragon au régiment de Bourbon, de 1782 à 1785 ; puis volontaire dans la garde nationale parisienne.

Lieutenant au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; passé au 11e bataillon d'infanterie légère, 12 janvier 1792 ; lieutenant 15 juin suivant. Les renseignements postérieurs manquent.

RAOUX (Jean-Pierre), de Montpellier, 34 ans.

Lieutenant, 21 juillet 1791 ; blessé à la retraite de Belgique ; destitué, 17 mars 1794. Fit partie du 2e bataillon des Patriotes de 1789 à Paris au 13 vendémiaire ; adjudant dans les équipages militaires à Vaugirard, 1796 ; surveillant au dépôt de remontes de Versailles, 1797 ; licencié par mesure générale, 1798.

REYMOND (Jean-Baptiste REY, dit), de Montrevel (Ain), 42 ans.

Soldat au régiment d'Aquitaine, de 1758 à 1767.

Caporal de grenadiers au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; sergent, 28 avril 1792 ; lieutenant, 26 janvier 1793 ; retraité de la 106e demi-brigade en 1797.

ROUGEMONT (Étienne), de Besançon, 33 ans.

Caporal, 21 juillet 1791 ; sergent, 28 juillet 1791 ; sous-lieutenant, 21 mars 1793 ; lieutenant, 20 mai 1794. Démissionnaire de la 106e en 1797.

Roussel (Jean-Charles), de Paris, 20 ans.

Caporal de canonniers, 21 juillet 1791 ; sergent, 28 juillet 1791 ; sous-lieutenant, 11 mars 1793 ; lieutenant, 10 septembre 1793 ; adjoint aux adjudants généraux, de 1793 à 1799. Chef de bataillon à la 106e demi-brigade, mai 1799 ; chef de brigade du corps, 16 décembre 1800 ; blessé à St-Julien en 1799 et à Vasto en 1800. Général de brigade, 10 mars 1809 ; campagnes d'Allemagne et de Russie ; tué devant Ostrowno, 26 juillet 1812, à 10 heures du soir, alors qu'il visitait les avant-postes. Commandeur de la Légion d'honneur et baron de l'Empire. — *Son nom est inscrit au côté Est de l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile.*

Sontot (Pierre-François), 32 ans.

Soldat au régiment de Normandie, de 1775 à 1782.

Sergent au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; sous-lieutenant, 15 mars 1793 ; lieutenant, 20 mai 1794 ; passé à la légion de police, 1795 ; réformé, 1797.

Thierry (Gaspard), de Paris, 25 ans.

Soldat au régiment de Provence en 1783 et dragon au régiment Royal en 1789 ; cavalier dans la cavalerie nationale parisienne.

Lieutenant au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; adjoint aux adjudants généraux de l'armée du Nord, 4 août 1792 ; chef d'escadron au 9e hussards, mars 1793 ; colonel, novembre 1793 ; colonel de gendarmerie, 1800 ; colonel d'état-major, 1810 ; ✻, 1814 ; ✠, 1819 ; retraité, 1822. Commandant le Palais-Royal, 29 juillet-12 août 1830 ; décédé à l'Hôtel des Invalides, 29 février 1848.

Thuillier (Pierre-Antoine), de Paris, 28 ans.

Sergent-major, 21 juillet 1791 ; sous-lieutenant, 10 décembre 1791 ; lieutenant, 26 avril 1792 ; capitaine à la 201e demi-brigade, 1795 ; rentré dans ses foyers, 1796.

Sous-lieutenants.

Auchard (Pierre-Louis), de Corbeil (Seine-et-Oise), 33 ans.

Soldat au régiment Royal-Marine, 1774-1778.

Caporal au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; sergent-major, 10 janvier 1792 ; sous-lieutenant, 23 juin 1793 ; décédé à Phalsbourg, 23 mars 1794.

Bailleul (Martin-François, dit Maximilien), d'Abbeville, 27 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; sergent 26 janvier 1792 ; sergent-major, 1er octobre 1792 ; sous-lieutenant, 8 avril 1794 ; lieutenant à la 106e demi-brigade, 1799 ; blessé à Gênes, 1800 ; capitaine, 1806 ; ✻, 1809 ; tué à Raab, 14 juin 1809.

BAUD.

Sous-lieutenant, 21 juillet 1791. Aucun autre renseignement n'a pu être recueilli.

BICHEBOIS (Jean-Christophe), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal, 8 février 1792 ; sergent-major, 8 janvier 1793 ; sous-lieutenant, 20 mai 1794 ; lieutenant à la 106e demi-brigade, 1800 ; capitaine, 1808 ; ✠, 1812 ; blessé à Sacile, à La Moskowa et à Krasnoë ; enlevé par les Cosaques à Gumbinen, 25 décembre 1812 ; rentré en France, 1814.

CHERON (Alexandre), de Fismes (Marne), 21 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal, 11 mars 1793 ; sergent, 6 juin 1793 ; sous-lieutenant, 20 avril 1794 ; congédié de la 201e demi-brigade, 1796.

HILLEBRAND (Ferdinand), de Westphalie, 27 ans.

Grenadier, 21 juillet 1791 ; caporal, 20 septembre 1792 ; sergent, 1er février 1793 ; sous-lieutenant, 28 septembre 1797 ; lieutenant à la 106e demi-brigade, 1796 ; lieutenant de grenadiers, 1799. Disparaît cette même année.

HOLBECQ (Auguste-Joseph), de Lille, 22 ans.

Caporal, 21 juillet 1791 ; sergent, 26 avril 1792 ; sergent-major, 1er avril 1793 ; sous-lieutenant, 29 avril 1795 ; lieutenant à la 201e demi-brigade, 1795.

LA ROCHE.

Sous-lieutenant, 21 juillet 1791. Sans renseignements depuis la revue du 25 novembre 1791.

LE BEAU (Emmanuel-Marie-Amédée).

Sergent de grenadiers, 21 juillet 1791 ; sous-lieutenant, 7 octobre 1791 ; sous-lieutenant au 6e régiment d'infanterie, 12 janvier 1792 ; aide de camp du général de Choiseul-Praslin, mars 1792 ; disponible par suite du départ de son général, en août 1792 et demeuré sans emploi. Président du conseil général de la Seine, conseil municipal de Paris, a fait voter l'adresse du 1er avril 1814, déclarant refus d'obéissance, dans l'avenir, à l'empereur Napoléon.

MOLLIENS (Pierre-Jean), de Paris, 21 ans.

Caporal, 21 juillet 1791 ; sergent, 9 novembre 1792 ; sergent-major, 4 avril 1793 ; sous-lieutenant, 20 mai 1794 ; lieutenant de grenadiers à la 106e demi-brigade, 1799 ; blessé à Monte-Coronate, près Gênes, en 1800 ; capitaine, 1806 ; tué à Raab, 14 juin 1809.

MY (Jean-Baptiste), de la Meuse, 27 ans.

Soldat au régiment d'Auvergne, de 1782 à 1790.

Volontaire au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; caporal, 15 août 1791 ; blessé à Jemmapes ; sergent, 1er avril 1793 ; sous-lieutenant, 3 juin 1795 ; prend une pièce de canon et un caisson attelé de ses chevaux à la Montagne Noire, près Krisberg, 1796 ; blessé à Kehl en 1797 ; lieutenant à la 106e demi-brigade, 1799 ; ✻, 1804 ; capitaine, 1808 ; décédé à Udine, par suite de maladie, 16 décembre 1812.

RENAUD (Jean-Pierre), de Paris.

Sergent, 21 juillet 1791 ; sous-lieutenant, 29 avril 1795 ; décédé, 22 novembre 1796.

THOMAS (François), dit *La Liberté*, de Paris, 20 ans.

Caporal de canonniers, 21 juillet 1791 ; sergent, janvier 1792 ; sergent-major, juillet 1792 ; sous-lieutenant, 10 septembre 1793 ; Détaché au 1er bataillon de La Montagne.

THOOSSE (Nicolas-Gabriel), de Versailles, 32 ans.

Soldat au régiment d'infanterie de Diesbach, en 1776 ; caporal et congédié en 1782.

Caporal au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; sergent, 18 mai 1792 ; sous-lieutenant, 23 août 1792 ; lieutenant à la 201e demi-brigade, 1795 ; capitaine à la 106e, 1800 ; ✻, 1805 ; décédé à Léoben, par suite de blessure, 13 juin 1809.

VALLÉE.

Sous-lieutenant de grenadiers, en remplacement de Le Beau, janvier 1792. Signe un certificat en cette qualité le 25 mai suivant. Les renseignements ultérieurs font défaut.

WALTHER (Charles-Hubert), de Paris.

Sergent-major, 21 juillet 1791 ; sous-lieutenant, 11 mars 1792 ; passé au 1er bataillon de la formation d'Orléans, mai 1793 ; tué à Saint-Fulgent, 22 septembre 1793.

SOUS-OFFICIERS.

Sergents-majors, sergents et fourriers.

AMAGAT (Jacques), de Versailles, 24 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; grenadier, 17 avril 1792 ; caporal, 1er février 1793 ; caporal-fourrier, 4 avril 1793 ; sergent-major, 17 septembre 1793 [1].

1. La 201e demi-brigade n'a pas laissé de contrôles de troupe ; le sort d'un certain nombre de sous-officiers est par suite inconnu, car il n'a été possible de suivre que ceux qui se sont trouvés compris dans la constitution de la 106e demi-brigade (2e formation).

ANTHOINE (Toussaint-Nicolas), de Verdun.

Soldat au régiment de Picardie, de 1757 à 1768.

Caporal de grenadiers au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791; sergent, 21 septembre 1792; passé à la 106e demi-brigade; assassiné à Vauréas par les insurgés royalistes, 24 février 1800.

AUBIN (Joseph-Antoine), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791; caporal, 4 novembre 1792; caporal-fourrier, 4 avril 1793; sergent, 20 octobre 1793; sergent-major, 20 mai 1794; quartier-maître à la 201e demi-brigade, 1795; réformé de la 106e à la réorganisation de 1800.

BARTH (Jacques-Antoine), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791; caporal, 6 avril 1793; sergent, 10 juin 1794; sergent-major à la 106e demi-brigade, 1800; blessé à Kehl, au siège de Gênes et au passage du Mincio; retraité, 1802; admis aux Invalides, 1833. Décédé, 18 avril 1839.

BAURAIN (Louis), de La Neuville-au-Bois (Somme), 35 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791; grenadier, 28 septembre 1791; caporal, 4 avril 1793; sergent, 26 avril 1794.

BAZIRE (Pierre), de Vélye (Marne).

Canonnier, 21 juillet 1791; sergent 11 mars 1793.

BLANCHET (Nicolas), de Paris, 39 ans.

Caporal, 21 juillet 1791; sergent, 12 juillet 1792; sergent-major à la 201e demi-brigade, 1795; blessé à Kehl; congédié de la 106e, 1797; pensionné, 1800.

BOYELDIEU (Jean-Pierre), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791; caporal, 26 septembre 1791; sergent, 24 septembre 1792.

BRÉANT (Charles), de Bréval (Seine-et-Oise), 23 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791; caporal, 19 décembre 1792; sergent, 14 mars 1793.

BRION (Louis), de Paris, 35 ans.

Grenadier, 21 juillet 1791; caporal, 1er février 1793; sergent, 21 mai 1794; blessé à Neerwinden et au déblocus de Maubeuge, où se trouvant à la tête d'une patrouille de huit grenadiers, il fut chargé par un piquet de cavalerie hongroise et, après un combat très opiniâtre, fit prisonnier le marquis de Créqui, qui commandait le piquet. Sergent-major au 106e, 1807; sous-lieutenant, 1810; lieutenant, 1813; retraité, 1814.

BUGHE (François), de Crémeaux (Loire), 33 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal, 14 avril 1793 ; sergent, 26 mars 1794 ; décédé à Lyon, 1798.

CHAMPETIER (Jean-Daniel), de Nîmes, 19 ans.

Volontaire, 8 janvier 1792 ; fourrier, 20 octobre 1793.

COMBERT (François-Nicolas), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal, 11 juillet 1792 ; sergent-major, 16 août 1792.

CORPECHOT (François), de Paris, 37 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; sergent-major, 23 septembre 1792 ; retraité, 1805.

DELAQUIS (François-Joseph), de Sallanches (Haute-Savoie), 20 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal, 28 février 1792 ; sergent, 7 septembre 1793.

DÉMAZEAU (Pierre-Vincent), dit *Sans Chagrin*, de Paris, 29 ans.

Soldat au régiment d'Austrasie, 1787 à 1790.
Canonnier au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; caporal, 11 janvier 1792 ; caporal-fourrier, 4 avril 1793 ; sergent-major, 10 septembre 1793.

DENICHOT (Bonaventure), de Noyers, 24 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal, 18 février 1793 ; caporal-fourrier, 16 novembre 1793 ; sergent, 21 mai 1794.

DESNOYERS (Nicolas-François), de Paris, 44 ans.

Volontaire, 4 août 1792 ; caporal, 4 avril 1793 ; sergent, 21 avril 1794 ; a a pris avec quatre de ses camarades (dont Michonet et Paulin, du 1er bataillon de Paris), à l'affaire de la Montagne Noire, le 11 juillet 1796, une pièce de canon attelée. Retraité, 1813.

DINGREMONT (Étienne), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; grenadier, 26 juillet 1791 ; caporal, 3 septembre 1793 ; sergent, mai 1794.

DUPUIS (Philippe-Joseph), de Péronne, 23 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; sergent, 14 février 1793.

FAVRELLE (Jean-Lebon).

Caporal, 21 juillet 1791 ; sergent, 23 août 1792.

GARNIER (Thomas), de Livron, 24 ans.

Volontaire, 9 novembre 1792; fourrier, 3 avril 1793; décédé, 16 octobre 1794, de blessures reçues près de Trèves.

GRIMON (Germain), de Versailles, 21 ans.

Volontaire, 26 mars 1793 ; fourrier, 20 mai 1794.

JANNIN (Jean), de Châlons, 23 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; sergent-major ; parti, 5 décembre 1793.

JEAN (Pierre), de Paris, 46 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; sergent ; passé au 1er bataillon de la formation d'Orléans, 12 mai 1793.

LAHAURE (Jean-Baptiste), de Saintes, 28 ans

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal, 8 février 1793 ; sergent, 8 mai 1793 ; sous-lieutenant à la 106e demi-brigade, 1800; lieutenant, 1805 ; capitaine, 1809. Tué à Raab, 14 juin 1809.

LA HAYE (Charles), dit *Beauséjour*, de Paris.

Canonnier, 21 juillet 1791 ; caporal, 11 mars 1793 ; fourrier, 10 septembre 1793 ; défalqué de la 106e demi-brigade pour absence, 1797.

LAROUSSE (Pierre), d'Orléans, 19 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal, 15 avril 1793; sergent, 20 mai 1794; adjudant à la 106e demi-brigade, 1799. Tué à Gênes, 2 mai 1800.

LE BRUN (Nicolas-Isidore).

Volontaire d'honneur dans la marine, de 1779 à 1784.

Caporal de canonniers au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; sergent, en août 1792.

LEFÈVRE (Jacques), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal, 1er septembre 1791 ; sergent, 11 juillet 1792 ; adjudant à la 201e demi-brigade, 1796 ; sous-lieutenant à la 106e demi-brigade, 1798 ; blessé à Biberach et à Kehl ; lieutenant, 1800 ; adjudant-major, 1808. Tué à Wagram, 6 juillet 1809.

LEFORT (Pierre), de Senlis, 31 ans.

Milicien de 1779 à 1786 ; pompier de 1786 à 1790.

Caporal au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; sergent, 5 avril 1793. Décédé, 30 avril 1795, à l'ambulance sous Mayence des suites d'une blessure reçue le même jour (la cuisse emportée par un boulet).

Lenoble (Nicolas), dit *La Montagne*, de Versailles, 30 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; sergent ; passé au 1er bataillon de la formation d'Orléans, 12 mai 1793 ; sous-lieutenant à la 196e demi-brigade, 1795 ; surnuméraire à la 6e, 1796.

Lépine (Charles), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; sergent, 27 août 1793 ; passé à la légion de police.

Lesterlin (François-Martin), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal, 4 avril 1793 ; sergent, 20 mai 1794. Tué à la bataille de Novi, 15 août 1799.

Lesueur (Jean-François), de Paris, 29 ans.

Soldat au régiment de Béarn, de 1767 à 1776.
Grenadier au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; caporal, 6 décembre 1792 ; sergent, 29 septembre 1793 ; congédié de la 106e demi-brigade, 1800.

Levasseur (Jean), de Pantin.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; sergent, 25 juin 1793 ; sergent-major à la 201e demi-brigade, 1795. Tué en avant de Gênes à l'affaire du 15 décembre 1799.

Loyseau (Louis-Charles-Auguste), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal-fourrier, 4 avril 1793 ; sergent, 21 mai 1794 ; démissionnaire de la 106e demi-brigade, 1797.

Magnier (Jean-Baptiste), d'Œuilly (Marne), 24 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal, 14 mars 1793 ; sergent, 5 avril 1793.

Marenne (Pierre-Fortuné), de Versailles.

Caporal, 21 juillet 1791 ; sergent, 6 avril 1793. Décédé à l'hôpital de Strasbourg, 26 novembre 1796.

Médard (Louis), de Choisy-au-Bac (Oise), 20 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal, 1er avril 1793 ; caporal-fourrier, 22 mai 1794.

Moreau (Jean-François), dit *Monte au Ciel*, de Paris, 20 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal, 10 décembre 1791 ; sergent, 6 avril 1793 ; sergent-major, 9 mai 1793 ; sous-lieutenant à la 201e demi-brigade, 1796 ; lieutenant à la 106e, 1800 ; capitaine, 1808 ; ✻, 1809 ; blessé à Wagram et à La Moskowa. Décédé à Wilna, 10 décembre 1812, des suites des mauvais traitements subis des Cosaques qui l'avaient fait prisonnier.

NONFARY (Joseph), de Paris.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal, 4 avril 1793 ; sergent-major, 21 novembre 1794 ; à l'hôpital le 1er février 1795 ; sans nouvelles depuis.

PELLOUX (Joseph), dit *La Terreur*, de Genève, 24 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal, 29 septembre 1792 ; sergent, 18 avril 1794.

PETEL (François-Crescent), de Charly (Aine), 22 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789.

Caporal au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; sergent-major, 1er février 1793 ; adjudant-major au 1er bataillon de réquisition de Château-Thierry, 8 septembre 1793 ; rentré sergent-major au 1er bataillon de Paris, 15 février 1794 ; congédié, 24 mars 1794, ayant été nommé, le 21, capitaine au 1er bataillon de tirailleurs ; capitaine de la 19e demi-brigade légère, 1799 ; ✻, 1804 ; chef de bataillon au 22e léger, 1807 ; major du 11e léger, 1812 ; blessé à Amstetten et à Leipzig ; colonel du 75e de ligne, 1814. Décide le succès à Saint-Dizier, le 27 janvier 1814, en s'emparant du pont et en s'y maintenant de façon à faciliter le passage de l'armée. Retraité, 1821. Employé à l'état-major de la 5e légion de la garde nationale de Paris, le 30 juillet 1830, par le gouvernement provisoire ; commandant de place à Givet, 1830 ; retraité de nouveau, 1833 ; décédé, 26 mars 1848.

PICHOT (Nicolas), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; fourrier, 4 avril 1793 ; passé au 18e régiment d'infanterie.

RAUTENSTRAUCH (Frédéric), de Strasbourg, 45 ans.

Grenadier, 21 juillet 1791 ; appointé, 15 mars 1793 ; sergent-major, 24 avril 1794 ; passé à la gendarmerie du Piémont, 1802.

RÉGNIER (Edme), de Ilis (Haute-Garonne), 41 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; sergent, 20 avril 1794 ; décédé à l'hôpital de Strasbourg, 17 mai 1797.

RENAUD (Pierre-Xavier), de Paris, 22 ans.

Caporal, 21 juillet 1791 ; sergent, 4 avril 1793. Tué à Wattignies, 16 octobre 1793.

RENOULT (Antoine-Alexis), d'Athis (Seine-et-Oise).

Volontaire, 21 juillet 1791 ; sergent, 21 mai 1794.

ROSTAING (Étienne), de Romans, 20 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal, 6 décembre 1791 ; sergent, 14 février 1793 ; sergent-major à la 201e demi-brigade, 1795 ; rayé de la 106e pour absence, 1801.

ROULEAU (Pierre), 51 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; sergent, 5 avril 1793 ; réformé pour infirmités, 18 juin 1798.

SAINT-PRIX (Jean-Marie), de Lyon.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal-fourrier, 5 avril 1793 ; sergent, 9 décembre 1793 ; réformé, 1802.

SARDAILLON (Pierre-Henri), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; fourrier de grenadiers, 17 septembre 1793..

SOYER (François), de Moutiers-Saint-Jean, 49 ans.

Canonnier de la marine, de 1770 à 1786.
Canonnier au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; caporal, 12 janvier 1792 ; sergent, mars 1793 ; passé au 1er bataillon de la formation d'Orléans, 12 mai 1793.

THIBEAULT (Jacques ou Charles), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal-fourrier, 4 avril 1793 ; sergent, 20 avril 1794 ; sergent-major à la 201e demi-brigade, 1795 ; rayé pour absence, 1797.

THIMON (Laurent-François), de Paris, 22 ans.

Sergent, 22 juillet 1791 ; passé au 1er bataillon de la formation d'Orléans, 12 mai 1793 ; sous-lieutenant à la 196e demi-brigade, 1794 ; lieutenant à la 6e demi-brigade, 1802 ; capitaine, 1808 ; retraité, 1813.

THOREL (Pierre-Gabriel), de Paris, 28 ans.

Caporal, 21 juillet 1791 ; sergent, 2 avril 1793.

TRAVERSE (Martial-François), de Pantin, 27 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal-fourrier, 4 avril 1793 ; sergent-major, 20 mai 1794 ; décédé à l'hôpital de Salins-Libre (Meurthe), 24 octobre 1794.

TRUCHELUT (Étienne), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal, 5 avril 1793 ; sergent, 20 mai 1794 ; congédié de la 106e demi-brigade, 1802.

VERLU (Louis-François), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal, 4 avril 1793 ; sergent, 24 mai 1794 ; mort de blessures, étant prisonnier de guerre, 17 juin 1800.

VOLONTAIRES PASSÉS DANS D'AUTRES CORPS.

1er BATAILLON DE LA FORMATION D'ORLÉANS.

Comme tous les bataillons de l'armée du Nord, le 1er bataillon de Paris dut fournir une compagnie pour *les bataillons* dits *de la formation d'Orléans*, connus aussi sous le nom de *bataillons d'élite* et destinés à combattre l'insurrection vendéenne.

Ceux des volontaires parisiens, qui s'offrirent, quittèrent le Nord sous les ordres du capitaine Desprez et constituèrent, le 12 mai 1793, la 3e compagnie du 1er bataillon de la formation d'Orléans.

Capitaine : Carrière (L.-A.)[1].
Sous-lieutenant : Walther (C.-H.).
Sergent-major : Thimon (L.-F.).
Sergents : Lenoble (N.); Jean (P.); Soyer (F.).
Fourrier : Blanchaire (Pierre-Blanc).
Caporaux : Chapsal (Pierre-Antoine), de Paris; Gaubert (Julien-Charles); Paurer, de Paris; Huret (Charles); Quesval (François), de Paris; Delormel (Louis), de Paris.
Volontaires : Montaron (François), de Paris; Dusancy (Marie-Martin, dit Régulus); Chemin (Louis-Rose), de Paris; Robin (Charles); Gauchard (Louis-Pierre); Trouillon (Augustin); Morin (Jean-Pierre), de Paris; Laureau (François), de Romainville; Murget (Martin); Dumas (Jean-Antoine); Fontolive (Pierre); Brocq (Jean-Baptiste); Hinard (Alexandre), de Paris; Dumay (Jean); Marlière (Joseph), de Valenciennes; Honoré (Charles), de Paris; Dujardin (Jean-Marc), de Paris; Malby (Nicolas), de Paris; Barbedienne (Jean-François-Louis); Aubert (Jean-Louis), de Paris; Thomas (André), de Paris; Guingamp (Etienne); Artus (Etienne-Thomas); Andrieux (Jean); Gougeon (André); Pestre (Jean-Antoine), de Paris (*enrôlé à 14 ans*); Aury (Jean-Baptiste); Drouet (Antoine), de Paris; Duchatel (Jean-Marie), de Paris; Ferrand (Pierre)[2]; Berdy (André); Fournier (Denis-Germain), de Paris; Gagnard (Julien); Bridan (Henry-Benjamin); Doubraire (François-Etienne), de Paris; Hudel (François); Adam (François); Gougeon (Philippe); Lefèvre (Louis), de Paris; Petit (François); Massonneau (André).

201e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE.

(1re *formation*).

Les registres matricules de cette demi-brigade, qui a été composée

1. Le capitaine Desprez étant passé aux états-majors, le lieutenant Carrière, qui était parti lieutenant, fut élu capitaine le 17 mai 1793. Le nouveau lieutenant, Joseph Leclerc, ne sortait pas du 1er bataillon de Paris.
2. Tué à Saint-Fulgent, le 22 septembre 1793.

du 1er bataillon des Ardennes, du 1er de Paris et du 5e de la Drôme, n'ont pas été établis.

106e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE.

(2e *formation*).

A la formation, le 11 février 1796, il restait du 1er bataillon de Paris soixante volontaires du 21 juillet 1791 ; à la réorganisation de 1803, il n'en existe plus que quatre, mais seize autres volontaires de différentes dates subsistent encore.

Il y a lieu de citer :

ALEXANDRE (Jean-Louis), de Paris.

Fourrier, blessé à Montefacio, en 1800 ; réformé, 1808.

BATTU (Guillaume-Benjamin), de Rouen.

Canonnier, blessé à Kehl, 1797 ; Pensionné, 1801.

BOREL (Pierre), de Remilly (Manche).

Sergent, décédé en Italie, 27 mars 1799.

BRISEBARRE (Louis), de Dijon.

Sergent-major, rayé comme ancien prisonnier de guerre, 23 septembre 1801.

COLLET (Nicolas), de Châlons, 24 ans.

Volontaire, 5 juin 1792 ; caporal, 23 mars 1794 ; fourrier à la 201e demi-brigade, 1795 ; sergent-major à la 106e, 1803 ; sous-lieutenant, 3 avril 1807 ; lieutenant au 122e, 1er juin 1807 ; capitaine au 58e, 1809 ; blessé à Montefacio ; retraité en 1811.

DANNIN (René), de La Neuville-d'Haumont (Oise), 18 ans.

Volontaire, 6 juin 1792 ; caporal à la 201e demi-brigade, 1795 ; adjudant au 106e, 1809 ; blessé à La Montagne Noire en 1796 et à Vérone en 1799 ; sous-lieutenant, 1812 ; blessé à La Moskowa ; lieutenant au 151e, 1813 ; retraité, 1815.

DECHENAUX (Alexandre), de Paris.

Sergent, passé aux vétérans, 1er juillet 1814.

DELOIRE (Pierre-François), de Nesle (Somme).

Caporal de grenadiers, décédé à l'hôpital de Berne par suite de blessure, 28 septembre 1798.

DEPLANT (Charles), de Paris.

Sergent, décédé par suite de blessures, 10 mai 1800.

FORTIN (Louis-Julien), de Paris.

Sergent, tué à La Moskowa, 7 septembre 1812.

FOURNIER (Jacques-Charles), de Paris.

Volontaire, blessé en Italie ; retraité, 1801. Mort aux Invalides, 24 juillet 1849.

GEHIER (Pierre), de Paris.

Caporal, mort en Italie, 27 avril 1799.

GEOFFROIS (Eustache), de Paris.

Sergent, blessé sur le Rhin en 1794 et à Novi en 1799 ; rayé des contrôles, 1er septembre 1810.

GIOT (Alexandre), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 25 mars 1793 ; sergent au 106e, 1807 ; sous-lieutenant, 16 mars 1812 ; blessé à La Moskowa ; égaré dans la retraite de Russie.

GRANGET (Michel), de Paris.

Volontaire, tué à l'affaire du 6 avril 1800 en Ligurie.

GUENET (Georges), de Paris.

Caporal, mort de blessures, 17 décembre 1799.

GUIGNOT (Louis), de Paris.

Sergent, décédé à Voltri par suite de blessures, 7 janvier 1800.

HOMOLLE (Christophe-Jean), de Paris.

Fourrier, blessé à Biberach ; pensionné, 1801.

HUSQUIN (Michel-Martial), de Paris.

Blessé à Kehl en 1796 ; sergent ; égaré pendant la retraite de Russie.

JAMET (Charles-Joseph), de Paris.

Caporal, mort à Udine, 18 août 1808.

JAMY (Charles-Philippe), de Paris.

Sergent, tué en duel, 1er septembre 1798.

JOLITON (Joseph), dit *La Gaîté*, de Versailles.

Sergent de grenadiers, tué en avant de Gênes, 15 décembre 1799.

LABADIT (Pierre), de Paris.

Volontaire, tué, 19 juin 1799, en Italie.

LEBRUN (François), de Paris.

Caporal, tué en Ligurie à l'affaire du 6 avril 1800.

LEBRUN (François), de Lunéville, 21 ans.

Tambour, 4 septembre 1792; adjudant au 106e, 1808; sous-lieutenant, puis lieutenant, 1809; blessé à Inzersdorff; retraité, 1811.

LÉPINE (Jean-Baptiste), de Vémars (Seine-et-Oise), 18 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 14 novembre 1793; fourrier à la 201e demi-brigade; adjudant au 106e, 1808; sous-lieutenant, 1809; blessé à Léoben, 25 mai 1809; lieutenant, 9 juin 1809; capitaine au 2e régiment de la Méditerranée, 20 mars 1811.

MARCHET (Jean Marie-Antoine), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791; caporal, 21 mai 1794; fourrier à la 201e demi-brigade, 1795; adjudant à la 106e, 1800; sous-lieutenant, 1805; lieutenant, ✠, et capitaine, 1809; blessé au déblocus de Dunkerque et à Lembach en 1793, à Montefacio en 1800; décédé à Venise, 18 août 1812.

MICHONET (Antoine), de Courtenay (Loiret).

Caporal, blessé à Kehl, en 1796; à l'aide de quatre de ses camarades, a pris, à l'affaire de La Montagne Noire, une pièce de canon attelée de trois chevaux; employé au recrutement en 1807.

MORAND (Jean-André), de Paris.

Sergent, congédié pour blessures, 21 juillet 1797; pensionné, 1800.

MULOT (Joseph), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 15 décembre 1792; blessé à Gênes en 1800; sergent au 106e, 1809; sous-lieutenant, 1812; lieutenant, 1813; capitaine et blessé sur le Taro, 1814; passé au 87e; retraité, 1815.

PAULIN (Joachim-Charles), de Versailles.

Blessé en 1794; a coopéré avec Michonet et Desnoyers à la prise d'un canon, 11 juillet 1796; sergent-major; décédé à Bassano, 6 mai 1809, de blessures reçues la veille au passage de la Piave.

POULAIN (Jean-Baptiste), de Paris.

Caporal, blessé au bras gauche, 24 octobre 1799 ; réformé, 1801.

ROBBE (Jean-François), de Paris, 16 ans,

Volontaire, 20 novembre 1792 ; sergent-major au 106e, 1809 ; adjudant, 1811 ; sous-lieutenant, 1812 ; blessé à Neerwinden en 1793, et à La Moskowa en 1812 ; perdu pendant la retraite de Russie.

ROCHETTE (Grégoire), de Mentières (Cantal).

Volontaire, blessé à Kehl et à Montefacio ; retraité, 1801.

SENESCHAL (Jacques), de Joué-du-Plain (Orne).

Caporal-tambour, tué à Montefacio, 11 mai 1800.

SOLAVAIN (Silvain), de Paris.

Caporal, congédié pour blessures, 22 mars 1801.

THOUARD (Raymond), de Paris.

Volontaire, tué à Raab, 14 juin 1809.

VAILLANT (Jacques), de Paris.

Volontaire, congédié pour blessures, 20 décembre 1797.

VAILLANT (Louis), de Paris, 19 ans.

Volontaire, blessé à Cassano ; retraité, 1801.

VAILLANT (Pierre), de Paris.

Sergent, congédié, 7 octobre 1802.

Divers.

BADOUAILLE (François), de Saint-Sulpice-le-Dunois (Creuse), 23 ans.

Canonnier, 21 juillet 1791 ; passé au 9e hussards, 1er janvier 1793 ; maréchal des-logis ; commissaire du dépôt général de cavalerie de Besançon, 1794. A pris deux pièces de canon et un obusier, et tué quatre canonniers qui mettaient le feu à cette dernière pièce, à l'affaire de Linselles, 18 août 1793 ; blessé à Menin, 22 octobre 1793 de plusieurs coups de sabre en combattant contre des chevau-légers de Kalkreuth, dont il fit quatre prisonniers ; admis lieutenant aux Invalides, 1796.

BARDOU (Pierre-Élie), de Paris, 15 ans.

Enrôlé, 12 août 1791 ; tambour ; passé au 6e bataillon de la Côte-d'Or,

24 octobre 1792; blessé au Mans et au passage du Mincio; retiré de la 13e demi-brigade légère, 1802; mort aux Invalides, 6 novembre 1832.

Bertholet (Louis), de Paris, 28 ans, frère du chirurgien.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 14 juillet 1789, et au 1er bataillon de Paris, 23 juillet 1791. Sous-lieutenant au 75e régiment d'infanterie, 20 février 1793, étant alors député par son bataillon pour discuter ses intérêts auprès de la Convention; lieutenant à la 139e demi-brigade; blessé et prisonnier au passage du Necker; décédé à Heidelberg, 8 novembre 1795.

Beulin (Claude-Pierre-Christophe), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 26 mai 1794; employé à l'état-major de l'armée de la Moselle, 8 juin 1794.

Bocquet (Louis-Joseph-Henri), de Noyon, 25 ans.

Soldat dans Royal-Comtois, puis au régiment du Cap français, 1782-1789; entré dans la garde nationale parisienne soldée, 1790.

Volontaire au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791; sergent-major au 6e bataillon de la Somme, 15 septembre 1792; sous-lieutenant, 13 octobre 1792; réformé de la 68e demi-brigade pour perte de l'œil, 1798; retraité, 1801; admis aux Invalides, 1838; rentré dans ses foyers, 1845.

Brancas (Antoine-Constant), de Paris, 27 ans, fils du futur duc de Lauraguais et de Sophie Arnould.

Grenadier, caporal et sergent au bataillon des Jacobins-Saint-Honoré, de la garde nationale parisienne.

Volontaire au 1er bataillon de Paris; sous-lieutenant au 104e d'infanterie, 22 janvier 1792; adjudant-général à l'armée du Nord, 1793; blessé à Neerwinden; capitaine au 5e hussards, 1795; chef d'escadron au 9e hussards, 1797; major du 7e hussards, 1803; ✻, 1804; colonel du 11e cuirassiers, 1806; O. ✻, 1807; tué à Essling, 1809.

Delahaye (Thomas-René), de Paris, 24 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791; successivement caporal et sergent-major; employé auprès du commissaire ordonnateur Marchant, 15 mars 1793; secrétaire des Représentants du Peuple à l'armée du Nord, de mai 1793 à sa nomination au grade de commissaire des guerres, 24 septembre suivant, par Bentabole et Levasseur (de la Sarthe); réformé en 1795.

Devincé (Noël-Séraphin), de Paris, 19 ans.

A servi dans la garde nationale parisienne, 1789-1791.

Volontaire au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791; chasseur dans la compagnie franche du Midi, 8 décembre 1792; sous-lieutenant et lieutenant, 1793; successivement aux 29e et 7e demi-brigades légères, 74e et 26e de ligne; trois blessures à Fossano, 1799; capitaine, 1804; passé aux vétérans, 1813; retraité, 1816.

DORVILLE (Alexis-Joseph), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 25 juillet 1791 : passé aux canonniers de la Halle aux Blés, 10 mars 1793 ; caporal ; sous-lieutenant aux chasseurs Bataves, 20 août 1793 ; lieutenant ; tué à Rousselaer, 10 juin 1794.

DORVILLE (Louis-Alexis), de Paris, 26 ans.

Fusilier dans la garde parisienne soldée, 1789 ;

Volontaire au 1er bataillon de Paris, 12 septembre 1791 ; sous-lieutenant au 35e d'infanterie, 28 février 1793 ; lieutenant à la 110e demi-brigade, 1798 ; capitaine à la 1re légion de réserve, 1807 ; décédé en Espagne, 1808.

FILLEUL (Armand-Charles), de Passy, 20 ans.

Grenadier, 21 juillet 1791 ; sous-lieutenant au 50e régiment d'infanterie, 13 mars 1793 ; adjoint aux états-majors, 1795 ; capitaine au 19e chasseurs à cheval, 1800 ; aide de camp du général Ferrand, à Saint-Domingue, de 1802 à 1809 ; chef d'escadron au 4e chasseurs, 1811 ; prisonnier de guerre à La Bérézina, 1812 ; lieutenant-colonel, 1830 ; aide major de la place de Paris, de 1815 à 1832 ; retraité, en 1834 ; chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

GUYOT (Pierre-Étienne-Dominique), de Paris, 29 ans.

Volontaire au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; blessé à Mons ; sergent dans les chasseurs à pied de Chamborant, 27 novembre 1792 ; lieutenant aux canonniers de la nouvelle France, de Paris, 21 avril 1793 ; réformé 1801 ; lieutenant à la 49e demi-brigade, 1803 ; retraité, 1807 ; capitaine au 67e de ligne, 1808 ; passé au 135e, 1812 ; employé au recrutement de la Seine, 1813 ; rétabli dans sa position de retraite, 1815.

LARUE (Louis-Alexandre), de Viry-Châtillon (Seine-et-Oise), 17 ans.

A servi dans la garde nationale parisienne, 1789-1791.

Volontaire au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; passé dans le 32e régiment d'infanterie, 22 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 22 janvier, et lieutenant 30 mai 1793 ; capitaine aux chasseurs francs de Mayence, 22 juillet 1793 ; blessé, 4 mars 1794, en Vendée et estropié ; retiré, 1796 ; pensionné, 1799. Capitaine aux Cipahis, 1802 ; prisonnier de guerre des Anglais, 1804 ; rentré et placé au 12e léger, 1809 ; quatre blessures à Prerero, en Portugal, 1810 ; chef de bataillon au 15e de ligne, 1812 ; major (lieutenant-colonel) et prisonnier de guerre, 1813 ; en demi-solde, 1814 ; ✻ ; commandant une légion des gardes nationales actives de la Marne pendant les Cent-Jours ; mort à Paris, novembre 1823.

LEROY (Denis-Romain), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; caporal au 2e bataillon de chasseurs francs du Nord, 1er mai 1793 ; sous-lieutenant, 1795 ; lieutenant à la 11e légère, 1800 ; blessé à Nuremberg ; retraité, 1803. Inspecteur du jardin du Palais du Tribunat, 1806.

LOUVET (Jean-Baptiste), de Paris, 16 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; fourrier; retiré de la 106e demi-brigade, 1796 ; sergent au 2e bataillon auxiliaire de la Seine, 1799 ; sous-lieutenant au 2e régiment de hussards à pied, 1800.

MAUBANT (Jean-Dominique), de Caen, 21 ans.

Grenadier, 1er septembre 1791 ; sous-lieutenant au 43e régiment d'infanterie, 4 octobre 1792 ; remplacé en 1794.

MAUCUNE (Antoine-Louis POPON de), né à Brive, en 1772.

Sous-lieutenant au corps des Pionniers, 1er février 1786 ; lieutenant, en mai 1787 ; grenadier dans la garde nationale parisienne, en 1789.

Grenadier au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; lieutenant au 28e régiment d'infanterie, 10 juin 1792 ; capitaine, 1794 ; nommé chef de bataillon par Bonaparte pour la distinction de ses services à Arcole, 1796 ; chef de la 39e demi-brigade nommé, sur le champ de bataille de Tauffern (Grisons), par le général en chef de l'armée d'Italie, 1799 ; général de brigade, 10 mars 1807, et de division, 26 mai 1811 ; sert à la Grande Armée, en Espagne, en Portugal et en Italie ; retraité, 1818 ; décédé à Paris, 18 février 1824. Commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de la Couronne de fer, et baron de l'Empire. Il a reçu un coup de feu à la cuisse gauche à la prise de Menin, 19 juin 1792 ; un coup de baïonnette au bras droit à Bardonèche, en août 1793 ; deux coups de feu à la cuisse droite et à l'épaule gauche, à Tauffern, 25 mars 1799 ; un coup de feu au pied droit à Novi, 15 août 1799 ; un coup de feu qui lui fracassa le fémur gauche, en Galicie, 23 mai 1809 ; un coup de feu à la cuisse droite, à Busaco, 27 septembre 1810 ; deux coups de feu à l'aine droite et au talon droit, à Fuentès de Oñoro, 5 mai 1811. Le général Maucune, que Napoléon notait comme « étant très brave », s'est distingué particulièrement à Arcole, Novi, Guttstadt, Alba de Tormès, Fuentès de Oñoro, Burgos, etc. — *Son nom est inscrit au côté Ouest de l'Arc de Triomphe de l'Étoile.*

POTIN (Charles), d'Auxerre.

Soldat au régiment provincial de Paris, puis dans la garde parisienne soldée, 1785-1791.

Volontaire au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; retiré, 14 janvier 1792 ; sergent-major au 4e bataillon des réserves, 21 décembre 1792 ; sous-lieutenant, 1793 ; lieutenant, 1795 ; retraité du 11e de ligne, 1811 ; était garde-pêche à Pont-de-Larches en 1813.

RENARD (François-Nicolas), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; sous-lieutenant au 83e régiment d'infanterie, 4 avril 1793 ; lieutenant, 1796 ; passé dans la garde des Consuls, 1801 ; ✻, 1804 ; chef de bataillon au 43e, 1806 ; chevalier de la Couronne de fer, 1807 ; major du 37e, 1813 ; commandant militaire à Charenton, 1814 ; ✠, 1814 ; O ✻, 1815 ; blessé à Marengo, Eylau et sous Paris, 30 mars 1814 ; retraité, 1815.

SAINT (Claude-François), de Besançon, 15 ans.

Enrôlé, 24 mars 1793 ; chasseur à cheval au 10e régiment, 1799 ; maréchal des logis chef aux chasseurs de la garde impériale, 1805 ; lieutenant en second, 1807 ; ✻ ; retraité pour infirmités, 1808.

USSE (Guillaume), de Paris, 15 ans.

Volontaire, 10 avril 1792 ; caporal, 2 octobre 1793 ; blessé à Hondschoote ; pensionné, 1800 ; admis aux Invalides, 1832 ; mort, 12 février 1857.

WAROCQUÉ (Jean-Florent-Victor), 18 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; fourrier au 4e bataillon des Réserves, 27 février 1793 ; sergent-major à la 60e demi-brigade, 1797 ; retraité pour blessures, 1807 ; a servi comme caporal au 2e tirailleurs de la garde impériale pendant la campagne de 1814.

2e BATAILLON

20 JUILLET 1791 — 21 MARS 1795

HISTORIQUE DU CORPS.

Le 2e bataillon de Paris fut formé, le 20 juillet 1791, au camp de Grenelle, avec les volontaires de quelques communes suburbaines et ceux des bataillons des 3e et 5e divisions de la garde nationale parisienne :

3e *Division :* Récollets, Saint-Nicolas-des-Champs, la Trinité, Saint-Merry, les Carmélites, les Filles-Dieu, Saint-Martin-des-Champs, les Enfants-Rouges, Saint-Laurent, les Pères-Nazareth ;

5e *Division :* Sainte-Marguerite, les Minimes, Petit-Saint-Antoine, Saint-Gervais, Saint-Jean-en-Grève, Saint-Louis-la-Culture, les Blancs-Manteaux, Popincourt, les Capucins-du-Marais, les Enfants-Trouvés.

Bien que constitué avant le 1er, ce bataillon reçut le n° 2 par suite du tirage au sort, auquel on procéda pour le numérotage.

Le 3 août, son lieutenant-colonel le mit en route pour Gonesse, l'accompagna au camp de Verberie, puis à Bapaume, et enfin à l'armée du Nord.

Le 2e bataillon de Paris était à la première affaire de Quiévrain, le 29 avril 1792. Il reçut la garde du village après son enlèvement sur l'ennemi. Dans la désastreuse retraite du lendemain, occasionnée par la cavalerie, il se fit remarquer et acquit une réputation de solidité, qui ne le quitta plus. « Je ne connais point de bataillon de grenadiers plus brave, plus ferme, plus soumis aux ordres qu'on lui donne que le 2e du département de Paris », disait le général Biron dans son rapport [1].

A cette affaire, le bataillon resta seul sur le champ de bataille [2].

1. Rapport de Biron, Valenciennes, 2 mai 1792, l'an IV de la liberté (*Archives historiques de la guerre*, Armée du Nord).

2. *Arch. administratives de la guerre*, Dossier Gratien, généraux de division, n° 551.

Par suite de la déroute, « le camp avait été pillé par les uhlans, les effets de campement perdus, ainsi que les équipages[1] ».

Le commandant du bataillon, Malbrancq, rendit compte de la situation au maire de Paris, et demanda des secours :

Valenciennes, le 7 mai 1792,
l'an IVe de la Liberté[2].

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 avril dernier, par laquelle vous me marquez que la municipalité de Paris ne négligera rien pour procurer, au bataillon que j'ai l'honneur de commander, ce dont il aura besoin pour se mettre en état de défense contre les ennemis de la Constitution et de la Liberté. A cette époque, Monsieur, les besoins du bataillon, quoique pressents, ne l'étaient pas encore autant qu'ils le sont aujourd'hui : il lui manque huit cents chemises, huit cents paires de souliers et cinq cents paires de guêtres noires. Ce délabrement est la suite d'une journée dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

Le bataillon, dans la retraite de l'armée, a constamment fait l'arrière-garde et c'est son artillerie qui a retenu l'ennemi ; mais les volontaires accablés de fatigue et de soif se sont vus obligés, pour servir plus fructueusement la chose publique, de jeter leurs havre-sacs et n'ont conservé que leurs armes, de manière que le bataillon est resté avec ce qu'il avait sur le corps ; les équipages des officiers, ainsi que la caisse du bataillon, ont été pillés à l'abbaye Saint-Guislain où le bataillon a lutté toute la nuit contre les uhlans.

Si quelque chose peut consoler le bataillon et faire oublier ces différentes pertes et les fatigues de cette malheureuse journée, c'est la justice que lui rendent tous ceux qui ont été à même de remarquer sa confiance en ses chefs et le bon ordre de sa marche et sa fermeté dans l'attaque ; la lettre dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie est une preuve de la gloire qu'il s'est acquise.

J'oubliais de vous dire, Monsieur, que dans ce désordre difficile à peindre, le bataillon, quoique harrassé de fatigue et de besoin, n'a pu voir sans peine qu'on eût abandonné sur la route une pièce de huit, et pour rendre ce canon à la patrie dont les intérêts lui sont chers, il a ranimé ses forces et a traîné à bricole cette pièce jusqu'à Valenciennes. Le général instruit de cette action a promis qu'elle resterait au bataillon, et c'est une offrande que dans des temps plus tranquilles il se propose de faire à la capitale.

Je ne suis entré dans tous ces détails, Monsieur, que parce que j'ai pensé qu'il était de mon devoir de vous rendre compte de la moindre de nos actions.

Je ne terminerai pas cette lettre sans vous prier de joindre vos instances au

1. Rapport de Biron, *loc. cit.*

A la séance de l'Assemblée législative du 20 août 1792, fut présentée une pétition de Claude Monnot, vivandier à la suite du bataillon, « par laquelle il exposait que tous ses effets avaient été pris par les ennemis ». La pétition, renvoyée au Comité des secours, dit le procès-verbal, a été recherchée aux Archives nationales et n'a pu être retrouvée.

2. *Archives nationales*, C 148, n° 241.

conseil d'administration du bataillon pour accélérer l'envoi des habits et des effets cy-dessus. Cette fourniture lui est d'autant plus nécessaire que, sans elle, il lui sera impossible de continuer la campagne. Vous êtes son père, Monsieur, et il attend de votre tendresse que vous vous intéressiez de manière à ce qu'il soit réquipé le plus promptement possible.

Je suis, etc. MALBRANCQ,

Lieutenant-colonel commandant le 2e bataillon des gardes nationales volontaires de Paris.

Copie de cette lettre fut transmise, le 16 mai, par Petion au ministre de la guerre, Servan :

Je m'empresse, Monsieur, de vous faire passer copie de la lettre de M. Malbrancq, commandant le 2e bataillon des gardes nationales volontaires du département de Paris. Il est très instant de venir au secours des braves citoyens qui ont si courageusement défendu leur patrie. Il est honorable pour le trésor public de réparer les pertes qu'ils ont faites. Je conjure votre patriotisme de prendre cet objet en prompte considération. La municipalité vient de leur donner un témoignage de sa reconnaissance, mais il est très insuffisant.

Le Maire de Paris,

PETION.

Le ministre de la guerre se hâta de satisfaire au désir du maire de Paris ; le 18 mai, il saisissait l'Assemblée législative de la question, demandant une subvention :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser une lettre que M. le maire de Paris m'a écrite le 16 mai ; j'y joins une copie de la lettre[1] écrite par M. d'Hérouville, adjoint aux adjudants généraux de l'armée du Nord, à M. Malbrancq, lieutenant-colonel commandant le 2e bataillon des gardes nationales du département de Paris, et une copie de la lettre de M. Malbrancq à M. Petion.

L'Assemblée nationale, Monsieur le Président, verra que le 2e bataillon de Paris a perdu dans la journée de Mons une grande partie de son équipement, et qu'il lui manque dans ce moment huit cents chemises, huit cents paires de souliers et cinq cents paires de guêtres noires. La conduite pleine d'énergie que ce bataillon a tenue dans cette journée malheureuse, conduite qui lui a mérité les applaudissements de l'Assemblée nationale, l'estime de la nation et de l'armée, inspireront sans doute au Corps législatif le désir de procurer à ce bataillon tous les objets qui lui sont nécessaires pour faire la campagne; mais, comme il est impossible que le trésor public pourvoie autrement que par forme d'avance aux pertes de cette nature, je vous prie, Monsieur le Président, d'engager l'Assemblée nationale à autoriser le Pouvoir exécutif à faire à ce bataillon les avances qui lui sont nécessaires et qui pourront

1. C'est celle dont Malbrancq parle dans sa lettre à Petion : voir ci-après.

s'élever de 12 à 15,000 francs, et que le bataillon rétablira dans le trésor public par une retenue extraordinaire à la fin de la campagne.

Je suis avec respect, Monsieur le Président, votre très humble et très obéissant serviteur.

SERVAN.

L'Assemblée nationale législative satisfit au désir qui lui était exprimé ; le lendemain, 19 mai, elle rendit en faveur des volontaires parisiens, très éprouvés, le décret suivant, qui fut sanctionné le 23 mai :

Considérant qu'il est instant de procurer au second bataillon de la garde nationale du département de Paris, les moyens de réparer les pertes qu'il a éprouvées en combattant glorieusement à la journée de Mons.

Le Pouvoir exécutif est autorisé à faire remettre, à titre d'avance, au second bataillon des gardes nationales volontaires de Paris, une somme de 15,000 livres, à la charge de faire rétablir cette somme dans le trésor public, au moyen d'une retenue extraordinaire qui sera faite audit bataillon à la fin de la campagne.

Le bataillon était rentré dans un cantonnement à Marchiennes le 1er mai ; il fut appelé de suite à Valenciennes par ordre du maréchal de Rochambeau [1] :

Valenciennes, 2 mai 1792.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous adresser ci-joint l'ordre de M. le maréchal de Rochambeau, et vous prie de vouloir bien m'en accuser réception. Il a saisi avec plaisir l'occasion de rapprocher de lui un bataillon qui jouit d'une aussi bonne réputation de conduite et de bravoure.

L'adjoint aux adjudants généraux de l'armée du Nord,

HÉROUVILLE.

Envoyé peu après à Landrecies, puis campé à Famars, le bataillon prit part, le 16 juin, à la tentative de Lückner sur Menin, combattit le 28, lors de la retraite de Courtrai, et vint enfin occuper le camp de Maulde, formant brigade avec le 1er bataillon de la Seine-Inférieure et le 1er du 45e régiment d'infanterie (ex-La Couronne).

Durant son séjour au camp de Maulde, « le 2e bataillon de gardes nationaux de Paris s'est privé, pendant deux jours, de paie pour l'offrir aux veuves et orphelins de leurs frères, immolés dans la journée du 10 août », dit le maire de Paris, venant déposer, au nom du bataillon, sur le bureau de l'Assemblée nationale, « la somme de 1,984 livres en argent ». L'Assemblée, en sa séance du 29 août [2], dé-

1. *Archives nationales*, C 148, n° 241.
2. Procès-verbal imprimé, t. XIV, p. 31.

créta la mention honorable et l'envoi de l'extrait de son procès-verbal au 2e bataillon de Paris.

Le bataillon concourait, les 15 et 30 août, à repousser les attaques de Beaulieu sur le camp, qu'il quitta pour se diriger, avec le corps du général Beurnonville, sur Grandpré. Il se trouva à la bataille de Valmy, le 20 septembre, et resta, après, au camp de Sainte-Menehould.

A la formation de l'armée de la Belgique, il fut placé à la seconde colonne (Miranda), et, le 6 novembre, il combattait à Jemmapes à l'avant-garde de l'aile droite, et s'y fit remarquer[1]. Il suivit les opérations en Belgique. Il occupa, au mois de janvier, la citadelle de Liège et se trouva à la fin de février 1793, fort de 465 hommes, à Heer, Reml et Vletighem ; il prit part au siège de Maëstricht et défendit, le 1er mars, la redoute de Coslar à l'affaire d'Aldenhoven. Le siège de Maëstricht fut levé le 4 mars, et dans la retraite qui suivit l'affaire de Visé, près Liège, le bataillon fut bloqué jusqu'au 14 mars. Ce jour, à Saint-Tron, les troupes républicaines forcèrent l'ennemi à livrer passage à la division qu'il tenait enfermée. Le 2e bataillon de Paris combattit encore aux sanglantes affaires des 16, 18, 19, 20 et 22 mars, qui décidèrent l'évacuation de la Belgique. Toujours aux avant-postes, son pénible service lui causa des pertes très sensibles[2].

Lors de la trahison de Dumouriez, le commandant *Gratien*, « par une conduite adroite et républicaine », retira le bataillon du camp de Maulde ; il le conduisit à travers les bois jusqu'à Hecq-au-Pont. Là, il fit assembler les officiers et soldats ; il leur déclara ce dont il s'agissait, et le lendemain, à la pointe du jour, il fit battre la marche anglaise, signe de ralliement du bataillon, et se dirigea avec lui sur Douai, où il arriva le même jour[3].

Ramené sous Valenciennes, le bataillon prit part aux divers combats qui marquèrent la période du 24 avril au 23 mai et se terminèrent par le blocus des places du Nord qu'enveloppaient les Autrichiens. Rentré bientôt en campagne, il se trouva à l'affaire de l'abbaye d'Anchin, près Douai, le 21 juin ; mais l'armée du Nord, épuisée par ses échecs, demeura sur la défensive.

Houchard, nommé général en chef, eut mission de débloquer les places du Nord ; les hostilités reprirent. Le bataillon se trouva alors sous les ordres du général Béru.

1. Voir le rapport de Dampierre au 1er bataillon, ci-dessus p. 178.
2. Lettre du Conseil d'administration du bataillon à la Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre (*Arch. adm. de la guerre*, Vol. nat.)
3. *Archives administratives de la guerre*, dossier Gratien.

Il combattit à Linselles le 18 août :

Lorsque l'armée entière fut repoussée du village, Gratien rallia le demi-bataillon qu'il commandait, fit battre la charge et reprit, malgré les boulets et les balles, les redoutes en avant de Linselles, et entra presque à la moitié du village, d'où le bataillon aurait chassé les Anglais s'il eût été secouru, puisqu'il fit le feu contre les ennemis depuis 5 heures et qu'il ne cessa qu'à la nuit, heure à laquelle il fit une retraite tranquille n'ayant reçu aucun secours [1].

Cette conduite du 2e bataillon de Paris eut pour résultat, d'après une note des états de services du général Gratien, « d'empêcher l'armée anglo-hollandaise de poursuivre les corps français, en soutenant seul la charge et la tenant en échec jusqu'à la nuit ».

Nouvelle affaire le 27 août, dite de Roncq, à laquelle le bataillon prit une part sérieuse que les rapports officiels ne relatent malheureusement pas ; affaire sanglante, dans laquelle le 2e bataillon de Paris subit des pertes cruelles. Ainsi, un détachement de canonniers, sous les ordres du lieutenant *de Chavannes*, composé de 13 hommes, en eut 9 tués ou blessés. Le bataillon avait concouru, sous les ordres du général Dupont, à l'attaque de Tourcoing, qui était la plus difficile et qui fut des trois (Roncq, Tourcoing et Lannoy), la seule couronnée de succès. Il ne prit pas part aux journées d'Hondschoote, mais le 13 septembre, à Menin, il méritait d'être cité dans les rapports. Le capitaine *Lecrosnier*, comme le plus ancien capitaine, commandait le bataillon qui enleva les redoutes en avant de la ville. Les 1,500 hollandais qui les défendaient, se rendirent, et l'on s'empara, en outre, de canons, qui furent menés le même jour à Lille. En cette affaire, le bataillon perdit 150 hommes [2].

UN DES REPRÉSENTANTS A L'ARMÉE DU NORD
AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC [3].

A Menin, le 13 septembre 1793,
l'an IIe de la République.

Citoyens mes collègues,

Le citoyen Houchard a donné l'ordre pour que Menin fût attaqué le 13.

1. Certificat des officiers, sous-officiers et soldats du 2e bataillon de Paris, délivré au général Gratien et daté de Wattignies, 18 octobre 1793 (*Arch. adm. de la guerre*, dossier Gratien).

Il existe aux *Archives historiques de la guerre* quatre rapports sur cette affaire de Linselles : trois datés du 19 août : Jourdan au général en chef, Béru au ministre, le représentant Levasseur à la Convention ; un du 21 août, émanant de Bentabole; mais ces rapports ne mentionnent pas la part prise au combat par les divers bataillons,

2. Certificat à Gratien, du 18 octobre 1793, cité.

3. *Archives historiques de la guerre*, Armées du Nord et des Ardennes. En

L'armée de la République a pris Menin le 13. Rien ne peut résister à la valeur de nos troupes : c'est un torrent qui entraîne tout ce qui s'oppose à son passage.

Wervicq a fait une grande résistance. Le camp sous Menin y avait fait filer des troupes. Ce poste enlevé, comme à l'ordinaire, au pas de charge et au cri de *Vive la République*, les troupes qui défendaient Menin, étourdies du coup que nous venions de porter à Wervicq, n'ont pu tenir, attaquées par la division que commandent les braves Béru, Macdonald et Dupont. Nous avons pris quarante pièces de canon et beaucoup d'effets de campement. Ces nouvelles seront bien agréables à la République; je suis désolé de diminuer le plaisir qu'éprouve la Convention en lui apprenant que mon collègue [Châles] qui marchait à la tête de la colonne commandée par le général Dumesnil, a été blessé grièvement à la jambe par un éclat d'obus. J'étais à la tête de la colonne commandée par le brave général de Hédouville, j'ai été plus heureux.

Le 2e bataillon de Paris a fait des prodiges de valeur et le 4e des Bataves...

Salut et fraternité.

LEVASSEUR.

LE GÉNÉRAL BÉRU AU CITOYEN MINISTRE DE LA GUERRE [1].

Au quartier général de Menin, le 13 septembre,
l'an IIe de la République.

Je vous rends compte, citoyen ministre, qu'ayant eu ordre du général en chef d'attaquer Menin pendant que le général de Hédouville attaquerait Werwicq, j'ai marché le 12 avec un corps de 10 à 11,000 hommes. Je me suis emparé de Roncq le même jour, j'ai porté un corps de troupes sur Tourcoing pour appuyer ma droite contre les renforts que le camp de Citoing pourrait envoyer à Menin. Le général Macdonald s'est établi sur les hauteurs de Werwicq avec une brigade. Dans cette position où les troupes ont bivouaqué, j'ai attendu que le général de Hédouville fût arrivé à la même hauteur par la gauche de la Lys pour agir de concert. Son attaque sur Werwicq a commencé à sept heures du matin; mes batteries contre les retranchements d'Halluin ont joué bientôt après. Outre les troupes de Tourcoing qui devaient se porter sur Mouscron et la brigade du général Macdonald qui devait marcher par Bourbecke, j'avais à ma gauche et à ma droite deux colonnes dont l'objet était de déborder le village d'Halluin et d'occuper le passage par où l'ennemi aurait pu percer mon ordre de bataille.

Les premières approchès m'ont coûté environ deux heures de temps. Le feu du canon a été très vif de part et d'autre; l'ennemi avait l'avantage d'être couvert par des retranchements considérables et solides, disposés sur un terrain avantageux. La gauche ayant plié un instant, elle a été reformée et conduite à la charge sur les retranchements qu'elle a forcés. Toutes les

original. Cette lettre est analysée seulement dans AULARD, *Recueil des Actes du Comité de salut public, avec la Correspondance officielle des Représentants en mission*, t. VI, p. 466.

1. *Archives historiques de la guerre*, Armées du Nord et des Ardennes. Original non signé.

troupes se sont mises en mouvement au pas de charge dans le même temps; l'ennemi a disparu de ses redoutes, s'est précipité dans Menin et s'est enfui sur Bruges et Courtrai. Sa déroute a été telle qu'il a abandonné une quarantaine de pièces de canon de tout calibre et des effets de tous genres en proportion; ce sont les premiers aperçus. Etant faible en troupes à cheval, je n'ai pu continuer la poursuite assez rapidement; avec quelques escadrons de plus, j'aurais pris la moitié de l'armée hollandaise.

Le général de Hédouville est arrivé deux heures après à Menin avec ses troupes qui ont pris Werwicq. Un bataillon de grenadiers qui venait de Bourbecke se réfugier à Menin, a été fait en entier prisonnier sur les glacis de la place. Je compte avoir fait de 1,000 à 1,200 prisonniers de guerre, dont un général et plusieurs officiers supérieurs. Notre perte est de 3 à 400 hommes, tant tués que blessés, à l'affaire de Menin; celle des ennemis est beaucoup plus considérable.

Je dois des éloges à la bravoure des troupes; *le 2e bataillon de Paris y a surtout fait merveille.....*

J'attends de nouveaux ordres du général en chef.

Le général de brigade.

Les *Archives historiques de la guerre* possèdent également l'original de la lettre du général Béru au président de la Convention, de Menin, 13 septembre 1793, insérée au *Moniteur* (procès-verbal de la séance du 15), et dans laquelle le général déclare : « Le 2e bataillon de Paris, qui a souffert le plus, a mérité aussi les plus grands éloges. »

Le bataillon faisait alors partie d'une 15e demi-brigade, dont la composition est inconnue. C'était une de ces demi-brigades formées par la réunion pure et simple de trois bataillons, selon les dispositions du décret du 21 février 1793. Elles n'eurent qu'une courte durée, sans laisser de traces effectives, l'amalgame ayant dû être opéré, au lieu d'un simple embrigadement (décret du 19 nivôse an II — 8 janvier 1794).

Aux journées de Wattignies, le 2e bataillon de Paris faisait partie de la division Duquesnoy, brigade Gratien. Le 16 au matin, l'ennemi attaqua par la gauche avec des pièces du calibre de 17 et plus fort; il n'existait, pour répondre, que des pièces de 8, dont les chevaux furent tués et dont l'ennemi fit sauter les caissons. « Les boulets abattirent plusieurs hommes du bataillon. Le citoyen *Talbot* fut emporté, lui troisième, par un boulet. Il était impossible que le bataillon pût résister à l'ennemi, puisqu'il le battait avec des forces infiniment supérieures[1]. » C'est alors que Gratien le fit reculer de trois quarts de lieue, ce qui amena la suspension du général, par

1. Certificat du 2e bataillon de Paris à Gratien, cité.

Carnot, sur le champ de bataille et son remplacement par le général de brigade provisoire Thomas Sorlus.

Après la victoire de Wattignies, le bataillon suivit la marche de l'armée : on le trouve campé à Tirimont, terre d'empire, au 3 novembre 1793 ; il y est encore le 18. Il revint à Arras, où il est le 3 décembre. Peu après, il fut envoyé avec d'autres corps de l'armée du Nord, formant une division de 10,000 hommes, commandée par le général Duquesnoy, renforcer l'armée de l'Ouest, contre la grande insurrection vendéenne.

Le bataillon arriva à Vernon le 10 décembre, à Evreux, le 13, et rejoignit l'armée de l'Ouest.

Voici, d'après le Tableau de tous les corps et bataillons qui ont formé la 58e demi-brigade de ligne, le 28 septembre 1796 [1], les principales affaires auxquelles le 2e bataillon de Paris prit part.

PRÉCIS HISTORIQUE

DES CORPS ENTRÉS DANS LA COMPOSITION DE LA 67e DEMI-BRIGADE FORMÉE LE 1er GERMINAL AN III (21 MARS 1795).

2e bataillon de Paris, formé le 20 juillet 1791.

Dates, lieux et nature des affaires :

1792	28 avril	Première affaire de Mons.
	16 juin	Affaire de Menin.
	20 septembre	Bataille du camp de la Lune.
	8 octobre (*sic*)	Bataille de Jemmapes.
	30 novembre	Bataille sous Liège.
1793	18 février	Siège de Maëstricht.
	16 mars	Bataille de Nerwinde.
	18, 19, 20, 21 et 22	Retraite de Nerwinde.
	1er, 8, 9 mai	Bataille du bois de Vicogne.
	27 juin	Bataille de Roncq.
	23 juillet	Bataille de Linselles.
	13 septembre	Prise de Menin.
	11 octobre	Affaire du moulin de Wervicq.
	16 et 17	Bataille de Wattignies.
1794	21 janvier	Affaire du Pont-James, dans la Vendée.

Le 2e bataillon de Paris ne prit pas seulement part au combat contre Charette, au Pont-James [2], mais aussi à celui de La Châtaigneraie contre Stofflet, le 12 juillet 1794 [3]. Il faisait partie de la

1. *Archives administratives de la guerre*, Infanterie, 58e demi-brigade, an IX.
2. Nom révolutionnaire de Saint-Colombin (Loire-Inférieure).
3. D'après le rapport du général Bonnaire au général en chef Vimeux, du 12 juillet 1794, aux *Arch. hist. de la guerre*, Armée de l'Ouest ; cité par Savary,

brigade laissée à l'armée de l'Ouest, avec le général Bonnaire, tandis que le reste de la division Duquesnoy passait à l'armée des Côtes de Brest pour servir dans l'expédition contre les îles anglaises de la Manche, dont le projet fut abandonné.

Sitôt après l'affaire de La Chateigneraie, le bataillon fut envoyé reprendre son rang à l'armée des Côtes de Brest et revint occuper Belle-Isle, où on le trouvait au mois de mai. Il est à Belle-Isle dès le 30 juillet et séjourna successivement au Palais, à Sauzon et au camp de Locmaria. Les vides furent comblés le 6 août 1794 par deux cent quatre-vingt-seize jeunes gens de la première réquisition du district de Montfort-l'Amaury.

Il occupa Belle-Isle jusque dans les premiers jours de février 1795. Ramené sur le continent, à Vannes, il fut employé à la poursuite de Chouans du Morbihan [1].

Le 21 mars 1795, il fut amalgamé avec le 1er bataillon du 34e régiment d'infanterie (ci-devant Angoulême) et le 11e de la Manche, pour former la 67e demi-brigade.

Tués, blessés, disparus et prisonniers.

Quoique les registres matricules du bataillon aient disparu trois fois, que les capitaines et les sergents-majors, qui avaient pu et pouvaient encore les reconstituer, aient été tués, il a été par les soins du commandant et de quatre officiers appartenant au corps depuis l'origine, établi un contrôle de signalement [2], d'après lequel le relevé des pertes considérables éprouvées jusqu'au mois de novembre 1794 a pu être dressé en grande partie. Quelques noms de prisonniers de guerre ont été, en outre, relevés sur des situations mensuelles qui subsistent.

p. 24 du t. IV des *Guerres de Vendée et des Chouans*, et Ch.-L. Chassin, p. 530 du t. IV de *La Vendée patriote*.

« Le succès de l'affaire, dit le général Bonnaire, est dû aux commandants des bataillons du Bec d'Ambès et 2e de Paris, qui, à l'aide du 3e de chasseurs à cheval et d'une partie de la gendarmerie, ont chargé impétueusement l'ennemi. Le camp s'est trouvé enveloppé par quatre mille hommes. Cent républicains ont été tués ou blessés. »

1. D'après une lettre du quartier-maître du bataillon à la Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre, 19 février 1795 (*Arch. adm. de la guerre*, Vol. Nat., 2e bataillon de Paris).

2. D'après la lettre du chef du 2e bataillon de Paris au chef de la 6e subdivision de la 2e division, 16 frimaire an III (6 décembre 1794) ; (*Arch. adm. de la guerre*, Vol. Nat.).

30 avril 1792. — Saint-Guislain, près Mons.

Beausec (Charles), volontaire, tué.
Pothier (Jean-Louis), volontaire, prisonnier.

28 juin 1792. — Retraite de Courtrai.

Lecrosnier, capitaine, coup de feu à la jambe gauche.

20 septembre 1792. — Valmy.

Donat (Jean-Baptiste), blessé ; congédié le 20 avril 1793.

6 novembre 1892. — Jemmapes.

Tués.

Courcelle (Alexandre), caporal.
Cotel (Pierre-Vincent), volontaire.
Le Bègue (François), volontaire.
Binet, volontaire.
Cousin (Guillaume), volontaire.

Blessés.

Durieux (Nicolas-Jean), caporal; mort à Valenciennes le 1er décembre.
Baud, jeune, canonnier, mort.
Rolain (Sébastien), volontaire; congédié.
Saussay (Pierre), volontaire ; congédié.
Maiher (Pierre-Guillaume), volontaire, coup de biscaïen à la jambe droite; mort peu de jours après.
Bierry, volontaire; congédié.
Daussy, volontaire, coup de feu au bras gauche.
Juette (Nicolas-François), volontaire, coup de feu à la jambe gauche.
Angot (Pierre), volontaire, coup de feu au bras droit.

15 mars 1793. — Retraite de Belgique.

Nicolle (Nicolas), volontaire, blessé; décédé à Valenciennes le 20.

18 mars 1793. — Neerwinden.

Samaran, lieutenant, blessé.

20 mars 1793. — Retraite de Belgique.

Petit (Jean), volontaire, disparu.
Tourment (Louis-Joseph), volontaire, blessé et fait prisonnier.
Bardin (Jean-Baptiste), grenadier, fait prisonnier le 21 mars 1793, s'est évadé et a rejoint le bataillon le 31 janvier 1795.

1er mai 1793. — Avant-postes d'Hasnon.

Commedon, volontaire, tué.
Jamme (François-André), volontaire, tué.
Bressan (Henry), grenadier, blessé; décédé le 2, à Douai.

Henry (Antoine-Martin), volontaire, blessé; congédié.
Aluisset (Nicolas), volontaire, blessé; décédé.
Charbonneau (François), grenadier, blessé; sans nouvelles depuis.
Folliot, grenadier, blessé; décédé.

8 mai 1793. — Hasnon, près Saint-Amand.

Lecomte (Pierre), caporal, tué.
Philippe, quartier-maître, coup de feu au bras droit.
Robbe (Claude-Pierre), caporal, coup de boulet qui lui emporta la jambe.

12 mai 1793. — Avant-postes de Douai.

L'Hermitte (Georges), volontaire, tué en découverte.
Leroi (Jacques), volontaire, blessé; décédé en juillet.

18 août 1793. — Linselles.

Prince (Antoine-François), caporal, tué.
Noisière (Bertrand), canonnier, blessé; décédé le 19 septembre.
Berly (Charles-Augustin), grenadier, coup de feu à l'épaule gauche; admis aux Invalides.
Feron, blessé mortellement.
Delor (J.), sergent-major de canonniers, disparu.
Gaudest, capitaine de canonniers, quatre coups de baïonnette et un coup de feu; fait prisonnier.
Marcognié (François), caporal de canonniers, prisonnier.

27 août 1793. — Roncq.

Tués.

Fourreau (Pierre-Antoine), grenadier.
Julien (Jean-Julien), grenadier.
Dévely (Pierre-Louis-Antoine), volontaire.

Blessés.

Vonschriltz (J.), sergent, coup de biscaïen au bras droit.
Lebègue (François), grenadier; sans nouvelles depuis.
Boisjean (Etienne-Jean), volontaire.
Fontaine (Louis), volontaire.
Rimbault (Jean-Pierre), volontaire, blessé à la main droite et au crâne.
Audinot, volontaire.
Lainé (Pierre), volontaire.
Petitrieux (Michel), volontaire.
Perrot (Antoine-Claude), volontaire; décédé à Lille.
Rousselet (Jean-Baptiste), volontaire, coup de feu au genou droit.

Prisonniers.

Masson (Joseph), grenadier; disparu.
Rocher (René), volontaire; rentré le 28 mars 1795.
Giroult (Louis), volontaire; rentré le 28 mars 1795.

13 septembre 1793. — Menin.

TUÉS.

CAUVIN, capitaine.
LECLERC, lieutenant.
RABOURDIN (J.-C.), sergent de grenadiers.
PRUNIER (L.), sergent.
MIOT (Louis-Joseph), caporal.
ROMANET (Jean-Louis), grenadier.
CREUX (Jean-Louis), volontaire.
BRUNOT (Jean-Claude), volontaire.
LEDRU (Charles), volontaire.
BINET (Jean-Joseph), volontaire.
MASSÉ (Augustin), volontaire.
PELLERIN (Nicolas-Etienne), volontaire.

BLESSÉS.

LALANDE, capitaine ; mort le 15.
LECROSNIER, capitaine, coup de biscaïen.
LOLIÉE, capitaine, contusion au bras droit.
MOUSSIER (L.-M.), sergent, coup de feu à la cuisse gauche.
POUGET (Yves), caporal; décédé des suites peu de temps après à Lille.
BERTHOLET (Louis); caporal, décédé des suites peu de temps après à Lille.
LAINÉ (Amand), grenadier; décédé le 4 octobre à l'hôpital de Péronne.
CAUX (Charles), grenadier, coup de biscaïen au pied droit.
HILLAIR (François), volontaire; congédié en octobre 1794.
DUFOUR (Xavier), volontaire, décédé le 8 octobre.
BONNOT (Laurent), volontaire; décédé des suites peu de temps après à Lille.
GREVIN (Jacques), volontaire, coup de feu à la main droite ; admis aux Invalides.
POISSON (Jean-Pierre-Anselme), volontaire, coup de biscaïen en travers du corps.
BOUGARAU (Jean), volontaire ; décédé.
DUBREUIL, volontaire ; mort à Senlis.
LAPERELLE (Henri-François), volontaire.
DELAÎTRE (Louis-Denis), volontaire ; sans nouvelles depuis.
CÉSARD (Léonard), volontaire ; décédé à Lille.
STRASFOREST (Sylvestre), volontaire ; sans nouvelles depuis.
DUCOUR (Jean), volontaire; congédié.
DUFOUR (Aimable), volontaire; congédié.
LOUVIER (Nicolas-Jérôme), volontaire; décédé à Lille.
BRIODIN (Nicolas), volontaire; décédé.
GIRARD (Jean), volontaire; congédié.
PELLETIER (François), volontaire; décédé le 26.
ROGER, volontaire; sans nouvelles depuis.
BALIGNY (Louis-Nicolas); volontaire, décédé.
GUÉRIN (Charles), volontaire; décédé.
DOLNET, volontaire; décédé.
GOUJEON, volontaire; décédé à Lille.

Lebailly, volontaire; décédé.
Legris (Guillaume), volontaire; décédé.
Grel (Etienne), volontaire; sans nouvelles depuis.
Remée (Martin), volontaire; décédé à Lille.
Monnier (Jean-Paul), volontaire; décédé.
Lachasse, volontaire; sans nouvelles depuis.
Ferron, volontaire; mort à Lille.
Ternisien (Baptiste), volontaire; mort le 7 octobre à Lille.
Doucet (Jean-François), volontaire; décédé.
Poiret (Jean-François), volontaire; coup de feu au bras droit.
Baron, tambour, coup de feu à la jambe droite.
Sageret (Etienne), tambour, coup de biscaïen.
Masson (Jean-Baptiste), volontaire, coup de feu au pied droit.

Août 1793.

Tonneau (Nicolas), volontaire, tué en découverte aux avant-postes de Lille.
Laurent (Louis-Léonard), volontaire, blessé mortellement.

26 septembre 1793.

Viée (Jean-Antoine), volontaire, blessé en découverte; décédé à Lille.

16 octobre 1793. — Wattignies.

Tués.

Talbot (H.), sergent-major.
Godechèvre (V.-P.), sergent.
Bataille (Charles), volontaire.
Letaneau (Ambroise), volontaire.

Blessés.

Chapsal (Pierre), caporal, blessé au visage.
Charles (René), caporal.
Cailliot (Jean-Baptiste), volontaire; mort aux Invalides.
Puférat (Joseph), volontaire; admis aux Invalides.
Jacquot (Jean-Baptiste), volontaire; décédé à Saint-Quentin.
Leval (Louis), volontaire; admis aux Invalides.
Gauvin, volontaire; décédé.
Vigier, volontaire; congédié.
Rapilly (Louis-François), volontaire, coup de baïonnette au bras droit; congédié.

Janvier 1794. — Vendée.

Schmitt (Jean), volontaire, perdu sur la ligne des tirailleurs.

22 janvier 1794. — Vendée.

Blozier (Alexis), volontaire, égaré en tirailleur.

26 janvier 1794. — Vendée.

Rouiller, volontaire, égaré en tirailleurs.

10 février 1794. — Pont-James.

Jousserand (P.), sergent, tué.
Marniot (François), volontaire, tué.
Bretmosser (Jacques), volontaire, tué.
Frenelle (Joseph), volontaire, tué.
Coursonnois (Jean-François), volontaire, perdu en tirailleur.
Calandos (Guillaume), volontaire, perdu en tirailleur.
Collot (François), volontaire, perdu en tirailleur.
Amoche, capitaine de grenadiers, coup de feu à l'avant-bras gauche.

21 février 1794. — Cholet.

Meunier (Pierre), caporal, tué.
Dieu (Jean-Baptiste), volontaire, tué.
Aubry (Antoine), volontaire, tué.

24 février 1794. — Vendée.

Pascal (Marin), volontaire, perdu en tirailleur.

8 mars 1795. — Bignan, près Locminé.

Le Chaptois, lieutenant, tué.
Lambert (Jean-François), caporal, tué.
Cousin (Jean-Charles), volontaire, tué.
Delombre (Antoine), volontaire, tué.

En outre :

Lépine (Claude), volontaire, tué par les Chouans en rejoignant le corps, en novembre 1794.

Lainé (René), et Mailhot (Gilbert), volontaires, réformés le 6 octobre 1794 pour blessures reçues à l'ennemi.

Grossin (Jean-Baptiste), volontaire, tué par les Chouans sur la route de Pontivy à Locminé, le 30 mai 1795.

Masson (Jean-Baptiste), volontaire. congédié pour blessures le 28 octobre 1795.

Colard (Philippe), sergent, congédié pour blessure de guerre le 1er janvier 1793.

Grandjean, volontaire, noyé par accident, à Mortagne (Nord), le 9 juillet 1792.

Brunot (Pierre), canonnier, tué à la manœuvre du canon, en avril 1793.

Lasausse (Laurent), volontaire, pris par les Chouans, près Locminé, le 9 mai 1795, et fusillé par eux.

Omont, volontaire, blessé à Thuin-sur-Sambre, le 3 novembre 1793, par sa giberne qui a été brûlée ; sans nouvelles depuis.

Daubonne (Victor), sergent, tué par accident par des bourgeois à Rethel, le 16 septembre 1792.

Bulon (Louis-François), mort de blessures reçues à Hennebont, le 12 juin 1795.

Boisseau (Louis), volontaire, mort de blessures à l'hôpital de Vannes, le 24 août 1795.

ÉTATS DE SERVICE

D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

Voici le certificat de la nomination du premier commandant du 2e bataillon de Paris ; une pièce semblable était remise à tous les officiers.

2e BATAILLON DÉPARTEMENT DE PARIS

VOLONTAIRES DE LA GARDE NATIONALE

Destinés à la défense des frontières.

Nous Administrateurs du Département, nommés par le Directoire, en exécution de la Loi du 21 juin 1791, Commissaires pour la formation des Bataillons de la Garde Nationale destinés à la défense des Frontières, attestons que M. Honoré-Alexandre Hacquin a été nommé au scrutin, suivant les formes prescrites, lieutenant-colonel du premier *(sic)* Bataillon des Volontaires de la Garde Nationale du Département de Paris.

Fait au Département, le 26 septembre 1791.

Les Commissaires du Département,

Lefèvre-Dormesson ; Treil-Pardailhan.

Hacquin (Honoré-Alexandre), de Juilly (Seine-et-Marne), né en 1742.

Gendarme de la Reine en 1759 et 1760; attaché à la Maison du roi en 1771 ; secrétaire général du Conseil, garde des archives de l'École militaire en 1780; capitaine au 9e bataillon, 5e division, de la garde nationale de Paris en 1789; électeur et membre du conseil général, de la commune de Paris en 1790 ; commandant de son bataillon en février 1791.

Lieutenant-colonel en chef du 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; chef du 14e bataillon d'infanterie légère, 1er janvier 1792 ; était à Jemmapes, à la prise de Bruxelles, à Tirlemont, etc.; nommé adjudant-général chef de brigade par le général Dampierre le 14 avril 1793, il fut employé comme chef d'état-major des trois divisions, réunies sous Maubeuge, qui se joignirent aux armées des

Ardennes et de la Moselle, sous Charleroi, pour former l'armée de Sambre et Meuse ; général de brigade nommé par les représentants Gaston et Laurent, le 15 juillet 1794, il fut major général de tranchée aux sièges de Quesnoy, de Valenciennes, et de Condé. A la tête d'une division, il força le passage de l'Aywaille et de la Roer, enleva plusieurs drapeaux, étendards et pièces de canon et fit 600 à 700 prisonniers. En récompense, il fut nommé général de division le 28 décembre 1794. Il servit alors successivement aux armées des Pyrénées-Orientales, d'Italie, de Mayence, jusqu'en 1800 ; membre du conseil général de Versailles et président du conseil du 3e arrondissement de Seine-et-Oise, 1800 ; député au Corps législatif, 1810 ; retraité, 1811 ; le général Haquin est décédé à Paris, le 20 janvier 1821.

MALBRANCQ (Philippe-Joseph), de Choques (Pas-de-Calais), 41 ans.

Soldat au régiment de Berry en 1768 ; sergent en 1776 ; congédié en 1777 ; soldat aux gardes françaises en 1780 ; congédié en 1786, il était entré dans la prévôté de l'Hôtel.

Sous-lieutenant de grenadiers au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; capitaine de grenadiers, 8 novembre 1791 ; lieutenant-colonel en chef, 7 janvier 1792 ; blessé en Vendée. Général de brigade, 2 mars 1794, il fut employé à l'armée du Nord ; non compris dans l'organisation de 1795, il cessa ses services, mais fut rappelé en 1796 et envoyé à l'armée des Côtes de l'Océan. Réformé à nouveau, 1797, le général se retira dans le Nord, devint commandant de la 1re cohorte de la 12e légion de la garde nationale de ce département, prit part, en 1809, à la tête de la 2e légion *bis* du Nord, à la défense de Walcheren et de Cadzand, et fut retraité en 1810. Il est décédé à Lille, le 27 juin 1823.

Le général Malbrancq est l'auteur de quelques pièces de théâtre : *La Surprise des Chouans dans la nuit du 19 au 20 floréal*, deux actes, en vers, imprimerie de l'armée, 1796 ; *La Surprise des hommes égarés*, fait historique, quatre actes, en vers, 1797 ; *La Repentance inutile du prévaricateur* ou *la Retraite préméditée de l'an Ier de la République française*, cinq actes, en vers, 1800 ; *Le Vrai patriote*, trois actes, en vers, 1800. (D'après GUÉRARD, *France littéraire*, t. V, p. 459-460.)

Observations[1] *du citoyen Malbrancq, chef du 2e bataillon de Paris.*

J'ai instruit moi seul mon bataillon.

J'ai fait faire une retraite glorieuse au bataillon à la première affaire de Mons. Ce jour-là, j'ai ramené une pièce de 8, abandonnée avec les tambours depuis Quiévrain jusqu'à Valenciennes.

J'ai commandé mon bataillon à l'affaire du 20, à Sainte-Menehould.

J'ai commandé seul mon bataillon à l'affaire de Jemmapes ; idem à l'affaire de Liège.

1. Ces observations ont été présentées pour Malbrancq lors de la promotion de Gratien, chef en 2e, au grade de général de brigade ; Malbrancq croyait que son subordonné avait été nommé à sa place, avec son titre de commandant du 2e bataillon de Paris, et à son détriment. C'était bien Gratien que l'on voulait nommer, et la nomination fut maintenue ; mais on décida d'élever en grade Malbrancq, lorsque les circonstances le permettraient.

J'ai commandé six bataillons au siège de Maestricht; à la levée du siège, j'ai sauvé plusieurs pièces de siège, bombes et boulets.

Par des ordres retardés, j'ai fait faire une contre-marche aux six bataillons, afin de n'être pas coupé par l'ennemi, pour me rendre sur les hauteurs de Visé. Dans cette malheureuse retraite, j'ai commandé mon bataillon pour nous débloquer entre Liège et Saint-Tron.

J'ai commandé mon bataillon dans l'intrépide affaire de Tirlemont.

Etant en France, je me suis rendu un des premiers avec mon bataillon sous les drapeaux de la République, lors de la trahison de Dumouriez.

J'ai commandé mon bataillon dans plusieurs attaques réelles et simulées à Millonfosse, sous Saint-Amand. J'ai commandé seul en qualité de commandant temporaire à Marchiennes, Saint-Amand et Lalaing, avant-postes de Douai.

J'ai commandé seul mon bataillon dans la petite affaire à l'abbaye d'Anchin, où j'ai fait prisonniers un major et huit prussiens, tué ou blessé plusieurs autres.

J'ai commandé trois bataillons à la vigoureuse affaire de Linselles et à une petite affaire à Roubaix. J'ai commandé l'avant-poste de Blaton et plusieurs fois repoussé l'ennemi.

Je viens de commander mon bataillon à la dernière affaire de Menin, où j'ai malheureusement perdu deux cents républicains pour favoriser la prise de quantité de pièces de canon.

MALBRANCQ, *chef du 2e bataillon de Paris.* »

Je certifie que le citoyen Malbrancq, chef du 2e bataillon de Paris, est un des meilleurs tacticiens de l'armée du Nord, et que le bataillon qu'il commande est du nombre de ceux qui sont les modèles de l'armée, tant pour le maniement des armes que pour les grandes manœuvres, et qu'il s'est toujours distingué en combattant pour l'intérêt de la Patrie.

Au camp de la Madelaine, le 17 septembre 1793, l'an IIe de la République Française, une et indivisible.

BÉRU[1].

GRATIEN (Pierre-Guillaume), de Paris, 27 ans.

Dragon au régiment Dauphin en 1787 ; lieutenant de grenadiers au bataillon des Enfants-Rouges, de la garde nationale parisienne en 1789, et capitaine en 1790.

Capitaine au 2e bataillon de Paris, 26 septembre 1791 ; lieutenant-colonel en second, 8 janvier 1792. Il résista énergiquement avec son bataillon à Quiévrain, 30 avril 1792 ; il reprit à l'affaire de Linselles, le 16 août 1793, les redoutes en avant du village, dont il chassa les Anglais, et fut nommé pour ce fait général de brigade, 3 septembre 1793. Suspendu, au moment d'une fausse manœuvre, sur le champ de bataille de Wattignies, par Carnot, qui prit le commandement de sa colonne, Gratien fut traduit devant le tribunal révolutionnaire du Pas-de-Calais et acquitté. Employé aux armées des Côtes de Cherbourg, de Brest, puis de l'Océan, en 1795-1797, il fit partie de l'expédition d'Irlande et suivit Hoche à l'armée de Sambre-et-Meuse. Après avoir

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Malbrancq généraux de brigade, n° 447.

servi successivement aux armées d'Allemagne, d'Angleterre et de Batavie, et encore de l'Ouest en 1800 et 1801, Gratien passa au service de Hollande en 1806, et y devint lieutenant-général. Rentré au service de France en 1809, et employé en Espagne, il s'y distingua dans plusieurs occasions; fut appelé à la Grande Armée en 1812, blessé à La Moskowa et nommé général de division, 23 septembre 1812. Attaché à l'armée d'Italie en 1813, il combattit avec vigueur à Willach, à Bassano, à Caldiéro, au Mincio, à Parme, fut blessé le 16 octobre 1813 et mourut à Plaisance, le 24 avril 1814, à la suite d'une courte maladie.

Le général Gratien était baron de l'Empire, commandant de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Réunion, et grand'croix du Danebrog. — *Son nom est inscrit au côté Nord de l'Arc de Triomphe de l'Etoile.*

Deschamps (François-Benjamin), de Paris, 38 ans.

Soldat aux régiments d'infanterie de Normandie et de Neustrie, de 1770 à 1778; commandant en second les citoyens du district de Saint-Nicolas-des-Champs durant la période insurrectionnelle de juillet 1789; il passa sous-lieutenant dans la garde nationale; capitaine de chasseurs en 1790.

Capitaine au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; chef du bataillon, 2 mars 1794. Il fut admis aux Invalides, 23 octobre 1795, et y mourut des suites des fatigues de la guerre.

Adjudants-majors.

Montserraz (Pierre), né à Albertville (Savoie), 33 ans.

Capitaine de grenadiers au bataillon des Carmélites.

Lieutenant au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; capitaine, 8 août 1791; adjudant-major, 14 août 1791; lieutenant au 12e bataillon de chasseurs, 9 juillet 1792; chef de bataillon, 1794; chef de la 29e demi-brigade de ligne, 1800; ✻, 1803; O. ✻, 1804; colonel des grenadiers à pied de la garde royale napolitaine, 1806; général de brigade, 1807; retraité du service de Naples comme lieutenant général, 1811; rentré au service de France comme colonel, 1818; décédé à Meudon, 1820.

Crétaine (Louis-Marie), de Bergheim (Hesse), 30 ans.

Enfant du corps au régiment de dragons de Lorraine; enrôlé au régiment d'Anjou en 1778; congédié en 1790.

Sergent au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; adjudant, 9 octobre 1791; adjudant-major, 26 juillet 1792; passé à la 58e demi-brigade, 1797; retiré pour infirmités, 1800.

Quartier-maître trésorier.

Philippe (Henry), de Paris, 33 ans.

Soldat au régiment de Monsieur, de 1777 à 1782.

Sergent-major au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; quartier-maître,

9 octobre 1791 ; blessé à Hasnon, capitaine à la 67e demi-brigade, 1795 ; adjudant de place à Rennes, 1800 ; passé au 122e, 1807 ; blessé et prisonnier à Baylen, 1808 ; rendu, mars 1813 ; blessé et prisonnier à Leipzig ; rentré en 1814 ; retraité, 1816 ; décédé, 1er novembre 1823.

Chirurgien-major.

DAUBY (Jean-Marc), de Saint-Girons, 53 ans.

Docteur en médecine de la faculté de Montpellier, membre de l'Académie des sciences de Toulouse. Aide-major aux dragons de Noailles en 1778 ; chirurgien-major de la garde nationale parisienne soldée, en 1789, et des trois bataillons de la formation de 1791.

Attaché au 2e bataillon, 20 juillet 1791 ; passé à la 67e demi-brigade, 1795 ; retraité de la 58e, 1801.

Aumônier.

BROUTIN (Pierre-Lambert), de Gouves (Pas-de-Calais), 24 ans.

Aumônier, 25 avril 1792. A quitté le bataillon à la fin de 1793, lors de la suppression de l'exercice extérieur des cultes.

PETIT ÉTAT-MAJOR.

HUGUET (Balthazar).

Sergent, 20 juillet 1791 ; sergent-major, 25 janvier 1792 ; adjudant, 27 juillet 1792 ; passé dans les charrois, 5 janvier 1793.

ABSILLE (Bernard-Jacob), de Paris, 29 ans.

Soldat au régiment de Soissonnais, de 1780 à 1789 ; caporal dans la garde nationale parisienne.

Caporal au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; sergent, 25 juin 1792 ; adjudant, 6 janvier 1793 ; rang de sous-lieutenant, 28 septembre 1793 ; lieutenant, 6 avril 1794 ; passé à la 58e demi-brigade ; mort de blessures reçues sur *le Desaix* au combat naval du 6 juillet 1801 dans la baie d'Algésiras.

GAMBARD (Jacques), d'Aix-la-Chapelle, 29 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791 ; caporal, 10 janvier 1792 ; sergent, 10 avril 1792 ; adjudant, 6 avril 1794 ; rang de sous-lieutenant, 7 avril 1794 ; passé à la 67e demi-brigade, 1795 ; non compris dans la formation de la 58e.

VERON (Dominique).

Sergent au régiment suisse de Châteauvieux.

Instructeur au 2e bataillon de Paris, 26 mai 1793 ; démissionnaire, 11 septembre 1794.

Barnou (Louis-Henry), de Paris, 24 ans.

Soldat au régiment de Penthièvre, 1783 ; passé dans la garde nationale parisienne soldée, 1789.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; tambour-major, 12 août 1791 ; sous-lieutenant, 22 décembre 1795 ; passé dans la 58e demi-brigade, 1797 ; décédé à Saint-Denis (Seine), 22 mars 1803.

Bouvier (Toussaint), de Givet, 54 ans.

Soldat au régiment d'Orléans, 1755 ; dans la garde de Paris, 1780 ; volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789.

Tambour au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; tambour-maître, 1er avril 1793 ; sergent, 6 avril 1794 ; parti, 1796.

Manceaux (François-Gérard), de Paris, 56 ans.

Ancien soldat au régiment d'Aquitaine (Infanterie).

Grenadier au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; maître armurier, 16 août 1791 ; sergent, 25 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 22 novembre 1792 ; lieutenant, 11 décembre 1792 ; passé à la 67e demi-brigade, 1795 ; non compris dans la formation de la 58e, 1797.

Garnier (François), de Mirebeau (Vienne), 28 ans.

Canonnier, 6 avril 1792 ; chef armurier, 14 octobre 1794.

Olier (Claude), de Lyon, 49 ans.

Maître tailleur, 8 janvier 1793 ; congédié, 1796.

Tournois (Christophe), de Thicourt (Moselle), 30 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791 ; caporal, 10 octobre 1792 ; sergent, 20 décembre 1792 ; chef cordonnier, 14 octobre 1794 ; congédié, 1801.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

Capitaines.

Amoche (Louis), de Paris, 24 ans.

Dragon au régiment d'Orléans, de 1785 à 1788 ; capitaine dans la garde nationale parisienne, en 1789.

Sergent de grenadiers au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; sous-lieutenant, 8 novembre 1791 ; lieutenant, 8 janvier 1792 ; capitaine de grenadiers, 11 décembre 1792 ; blessé au Pont-James ; passé à la 58e demi-brigade ; blessé et prisonnier à Trafalgar ; commandant la 2e compagnie de pionniers blancs, 1806 ; réformé, 1807.

Arouard (Louis-Henry), de Paris, 50 ans.

Milicien, 1766 ; soldat au régiment d'Artois, de 1768 à 1776.

Capitaine au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; capitaine à la 66e compagnie de vétérans, 1796 ; réformé, 1800 ; retraité, 1811 ; admis aux Invalides, 1815.

BUDLOT.

Capitaine de canonniers, 20 juillet 1791 ; émigré, 15 décembre 1791.

CATTINET (Pierre), de Paris, 49 ans.

Milicien au bataillon de Lille en 1764 ; incorporé dans le régiment de La Marine ; congédié en 1770 ; entré aux gardes françaises en 1772 ; caporal en 1779 ; congédié en 1788.

Lieutenant, 20 juillet 1791 ; capitaine, 28 janvier 1792 ; passé au 12e bataillon de la formation d'Orléans, mai 1793, et nommé commandant en second du bataillon ; tué au combat de Châtillon, le 11 octobre 1793.

Sa femme, née *Catherine Plouin*, l'avait suivi à l'armée, habillée en homme et montant un cheval qui lui appartenait [1].

CAUVIN (Jean-Joseph), de Paris, 23 ans.

Lieutenant, 20 juillet 1791 ; capitaine, 10 janvier 1792 ; tué à Menin, 13 septembre 1793.

CHAVANNES DE LA GIRAUDIÈRE (Claude-Alexis DE), de Lyon, 23 ans.

Employé dans l'Administration des colonies à la Martinique ; destitué par Béhague ; passé en France et arrivé à Paris, 10 juillet 1791.

Canonnier au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; caporal, 13 août 1791 ; sergent-major, 7 janvier 1792 ; 2e lieutenant, 18 mars 1793 ; 1er lieutenant, 12 mai 1793 ; capitaine en second, 13 août 1793 ; passé au parc d'artillerie de l'armée du Nord, 13 mars 1794 et détaché à la 43e demi-brigade ; capitaine commandant d'une compagnie de canonniers volontaires destinée à passer aux colonies, 1795 ; commandant l'artillerie de l'île de Cadzand, 1796, puis à Flessingue, 1798 ; congédié, 1799, ayant été nommé commissaire du Directoire exécutif près l'administration du canton d'Isindick ; procureur impérial à Leyde ; chevalier de l'ordre de la Réunion pour avoir sauvé Leyde de la dévastation et du pillage, 1813 ; chef de cohorte de la garde nationale de Flessingue, 1814 ; procureur du roi à Coulommiers, 1815. Retraité comme juge de paix à Saint-Germain-en-Laye, 1832.

CHOLE.

Capitaine, 20 juillet 1791 ; démissionnaire par suite d'infirmités, 8 août 1791.

CLOUET.

Capitaine de grenadiers, 20 juillet 1791 ; démissionnaire, 7 novembre 1791, pour reprendre ses fonctions de directeur des poudres et salpêtres à l'arsenal de Paris.

1. Certificat, pour servir de passeport, du conseil d'administration du 12e bataillon d'Orléans, camp sous Bressuire, le 15 octobre 1793.

DESNOYEZ (Gilles), de Paris, 25 ans.

Soldat au régiment de Vivarais, de 1781 à 1789 ; volontaire dans la garde nationale de Paris.

Lieutenant au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; capitaine, 14 septembre 1793 ; chef de bataillon aux chasseurs à pied de la garde impériale, 1804 ; O ✻ ; retraité, 1809.

DUVAL (Charles-Nicolas), de Paris, 30 ans.

Soldat au régiment colonial de l'île de France, de 1779 à 1785 ; au régiment de l'île Bourbon, de 1785 à 1788 ; lieutenant dans la garde nationale de Paris, en 1790.

Sous-lieutenant au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; lieutenant, 9 mai 1793 ; capitaine, 2 mars 1794 ; passé à la 67e demi-brigade. Les renseignements ultérieurs font défaut.

FILLIO (Jean-Baptiste), de Paris.

Capitaine, 20 juillet 1791 ; passé comme lieutenant au 14e bataillon d'infanterie légère, 28 janvier 1792 ; démissionnaire, 12 novembre 1792.

GAUDEST (Martin-François), de Paris, 28 ans.

Caporal dans l'artillerie volontaire parisienne.

Sergent-major de canonniers au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; capitaine, 18 décembre 1791 ; capitaine commandant, 13 août 1793 ; prisonnier de guerre à Linselles, 18 août 1793 ; rentré, 1795 ; admis aux Invalides, 1796 ; capitaine de canonniers vétérans, 1800 ; ✠, 1820 ; retraité et chef de bataillon honoraire d'artillerie, 1828.

HUGUET (Richard-Vincent), de Paris, 36 ans.

Sous-lieutenant dans la garde nationale parisienne.

Sous-lieutenant au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; lieutenant, 8 août 1791 ; capitaine, 15 août 1791 ; successivement, aux 67e et 58e demi-brigades ; employé à la Guadeloupe, 1798 ; chef de bataillon provisoire, 1799 ; rentré en France et placé capitaine au 66e, 1805 ; chef de bataillon au 1er léger, 1806 ; blessé à Strongoli et devant Presbourg ; ✻, 1809 ; retraité, 1811. Commandant la compagnie de réserve du Trasimène, 1812-1814.

LACROIX.

Capitaine, 20 juillet 1791 ; démissionnaire, 25 janvier 1792.

LAGIER (Claude-Joseph), de Miéry (Jura), 30 ans.

Soldat dans les grenadiers royaux, puis dans Navarre, 1780-1788 ; canonnier dans la compagnie de la Bastille, 1789.

Caporal de canonniers au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; sergent, 12 décembre 1791 ; sergent-major, 12 mai 1793 ; sous-lieutenant, 13 août 1793 ; capitaine commandant, 4 avril 1794 ; lieutenant au 3e bataillon de

chasseurs Francs, 1797 ; capitaine, 1800 ; réformé de la 13e demi-brigade de ligne, 1802.

LALANDE (James), de Paris, 24 ans.

Sous-lieutenant, 20 juillet 1791 ; capitaine, 25 janvier 1792 ; décédé, 15 septembre 1793, de blessures reçues, le 13, à l'affaire de Menin.

LECROSNIER (Louis-Claude), né à Paris, 21 ans.

Capitaine aide-major dans la garde nationale parisienne soldée.

Capitaine au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; adjoint aux adjudants généraux, 22 décembre 1793 ; aide-de-camp des généraux Jacob, Malbrancq et Clarke ; capitaine de gendarmerie, 1801 ; ✻ ; chef d'escadron, 1808 ; colonel, 1813 ; O ✻ ; retraité, 1832.

LOLIÉE (Barthélemy-Henry), de Paris, 31 ans.

Procureur à la Chambre des Comptes de Paris ; capitaine provisoire au bataillon de Saint-Martin-des-Champs, garde nationale parisienne, 13 juillet 1789 ; lieutenant, août 1789 ; capitaine de chasseurs, 8 janvier 1790.

Capitaine au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; aide-de-camp du général Gratien, 3 octobre-15 novembre 1793 ; chef de bataillon à la 67e demi-brigade, 1795 ; surnuméraire à la 58e, 1796 ; chef de brigade de la 110e demi-brigade, 1798 ; retraité pour surdité, 1802.

PERIN (Joseph-Nicolas), de Paris, 23 ans.

Volontaire à la légion du Châtelet en 1789.

Lieutenant de canonniers au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; capitaine commandant, 13 août 1793 ; passé au parc d'artillerie de l'armée du Nord, 13 mars 1794 ; passé la légion de police, 4 octobre 1795 ; démissionnaire, 1er mai 1796.

PÉTEIL (Arthur-Charles-Marie), né à Paris, 21 ans.

Lieutenant, 20 juillet 1791 ; capitaine, 16 septembre 1793 ; passé à la 58e demi-brigade, 1797 ; ✻, 1804 ; chef de bataillon au 55e de ligne, 1808 ; blessé à Waron en 1799, et à Campillos en 1812 ; lieutenant-colonel du 29e léger, 1813 ; commandant d'armes, 1814 ; ✠, 1820 ; retraité, 1821.

POTEL (Pierre), de Paris, 25 ans.

Lieutenant, 20 juillet 1791 ; capitaine, 8 janvier 1792 ; passé au 7e hussards, 11 décembre 1792. Les renseignements ultérieurs font défaut.

ROGER (Louis-François), de Saint-Gobain, 35 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne en 1789.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; caporal, 6 août 1791 ; sergent, 14 août 1791 ; sergent-major, 15 octobre 1791 ; lieutenant, 28 janvier 1792 ; capitaine, 12 octobre 1793 ; réformé avec traitement.

Lieutenants.

BETHMONT (Jean-Pierre), de Paris, 26 ans.

Volontaire dans la garde nationale de Paris en 1789.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; caporal, 14 août 1791 ; sergent, 15 octobre 1791 ; sous-lieutenant, 1er février 1792 ; lieutenant, 15 septembre 1793 ; passé à la 67e demi-brigade, 1795 ; sans autres renseignements.

BOGNIOL (François-Pierre), de Paris, 35 ans.

Volontaire au bataillon de Montreuil, 10 octobre 1789.

Canonnier au 2e bataillon de Paris, 19 février 1792 ; fourrier, 10 août 1792 ; sergent, 13 août 1792 ; sergent-major, 13 mars 1794 ; lieutenant, 4 avril 1794 ; passé à la 11e compagnie de canonniers de la 13e division militaire, 1801 ; réformé, 1808.

BOYER (Gabriel-Étienne), de Paris, 34 ans.

Vainqueur de la Bastille ; capitaine dans la garde nationale parisienne, 13 novembre 1789.

Lieutenant au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; lieutenant-colonel des hussards défenseurs de la Liberté et de l'Égalité, 2 septembre 1792 ; colonel du 7e hussards (devenu 6e) 23 novembre 1792 ; a quitté ce commandement d'après un arrêté des Représentants du peuple du 31 décembre 1794 ; réintégré chef de brigade, 5 juillet 1796 ; démissionnaire, 12 octobre 1796. Nommé commandant supérieur d'une des lunettes de la tête de Flandres à l'armée d'Anvers en 1809 ; retraité en 1811. Commandant d'armes de la barrière Saint-Denis en 1814 et 1815. Décédé, 9 décembre 1833.

CORNET (Marin-Benjamin), de Nemours, 27 ans.

Soldat au régiment d'infanterie de Conti, de 1784 à 1787.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; caporal, 20 septembre 1791 ; sergent-major, 22 janvier 1792 ; sous-lieutenant, 15 septembre 1793 ; lieutenant, 12 octobre 1793, passé à la 67e demi-brigade, 1795, congédié, 1796. Sous-lieutenant dans les volontaires de la réserve, puis lieutenant, 1800 ; congédié avec traitement de réforme, 1801.

DAIGREMONT (Guillaume-François), de Paris, 21 ans.

Dragon au régiment d'Angoulême, de 1788 à 1790.

Sous-lieutenant au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; lieutenant, 10 janvier 1792 ; sous-lieutenant au 20e cavalerie, 25 janvier 1792 ; lieutenant, 1793 ; capitaine, 1794 ; aide-de-camp du général Gobert, 1800 ; chef d'escadrons au 20e cavalerie, 1801 ; major du 1er cuirassiers, 1807 ; colonel du 13e cuirassiers, et O ✻, 1809 ; a fait campagne aux armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, d'Italie, à la Grande Armée, en Espagne ; se distingua à Maria-Belchite, à l'expédition du Mont Tremendad, au siège de Lérida ; général de brigade, 10 avril 1813. Retraité en 1824 ; décédé à Paris, 7 janvier 1827. Baron de l'Empire et chevalier de Saint-Louis.

DONON (Louis), de Paris, 22 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne en 1789.

Sergent-major au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; sous-lieutenant, 25 janvier 1792; lieutenant, 6 avril 1794. Démissionnaire de la 67e demi-brigade, 1797.

DUROUTELLE (Jean GILLES, dit), de Paris, 24 ans.

A servi au régiment de Soissonnais, de 1787 à 1791.

Sous-lieutenant, 20 juillet 1791 ; passé au 12e bataillon de la formation d'Orléans, 12 mai 1793; lieutenant au 2e bataillon de Paris, 28 septembre 1793[1]. Blessé à Fougères, 1794. Est lieutenant à la 86e demi-brigade en 1800. Les renseignements ultérieurs font défaut.

LE CHAPTOIS (Pierre), de Paris, 48 ans.

Soldat au régiment d'Aquitaine, de 1767 à 1769.

Lieutenant au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791. Tué par les chouans, à Bignan, 7 mars 1795.

LECLERC.

Sergent, 20 juillet 1791; sergent-major, 8 août 1791 ; sous-lieutenant, 15 août 1791 ; lieutenant, 20 décembre 1792; tué à Menin, 13 septembre 1793.

LESUEUR (Guillaume-Joseph), 35 ans.

Sous-lieutenant, 20 juillet 1791; lieutenant, 6 septembre 1792; passé au 7e (devenu 6e) hussards, 18 décembre 1792 ; capitaine, 1793; réformé, 1803.

LUCHY (François-Nicolas-Prosper), de Paris, 27 ans.

Sergent dans la garde nationale parisienne.

Lieutenant au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; démissionnaire, 10 janvier 1792.

MALLARD (Marie-Louis), de Paris, 27 ans.

Sergent-major, 20 juillet 1791 ; sous-lieutenant, 8 août 1791 ; lieutenant, 15 août 1791 ; retiré, 1er décembre 1792. Hussard au 9e régiment, 1798 ; rayé des contrôles, 1799.

MATHÉ (Pierre-Claude), de Paris, 28 ans.

Soldat au régiment de Béarn en 1785 et 1786 ; volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789.

Sergent au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; sergent-major, 27 avril 1792; sous-lieutenant, 15 mars 1793 ; lieutenant, 15 septembre 1793 ; a quitté le service, 11 mai 1797.

1. N'a été rayé des contrôles du 2e bataillon de Paris et remplacé que le 6 avril 1794, ce qui explique sa nomination, alors qu'il n'appartenait plus au bataillon. Il était, depuis le 17 juin, lieutenant au 12e bataillon d'Orléans.

POIXMULLE (François-Louis), de Paris, 24 ans.

Soldat au régiment de Conti (Infanterie), 1787-1788; volontaire au bataillon de la Trinité en 1789.

Sergent au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; sous-lieutenant, 12 janvier 1792; lieutenant, 2 mars 1794; passé à la légion de police, 1795; démissionnaire, 1796. Sergent-major dans la garde nationale en 1809; adjudant-major du 1er bataillon de la 8e légion de Paris en 1813; adjudant de la société coloniale en 1817.

SALOMON (Nathan), de Ratenbauer (Franconie), 46 ans.

Caporal de grenadiers dans la garde nationale parisienne en 1789.

Sergent-major au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; sous-lieutenant, 6 septembre 1792; lieutenant, 18 décembre 1792; adjudant de place à Wissembourg, 24 mai 1793; lieutenant à la 58e demi-brigade en Italie, 1797; sans autres renseignements.

SAMARAN (Dominique), de Saint-Sever, 28 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 16 juillet 1789.

Sergent-major au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; sous-lieutenant, 10 novembre 1791; lieutenant, 15 décembre 1791; sous-lieutenant au 6e hussards, 20 avril 1793; lieutenant, puis capitaine, 1794; blessé à Neerwinden et à Neubourg. Retraité, 1807.

THIBOUST (Victor), de Meaux, 25 ans.

Soldat au régiment de Navarre, 1782-1786.

Sergent au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; sergent-major, 10 janvier 1792; lieutenant, 10 avril 1792; lieutenant de grenadiers au 12e bataillon de la formation d'Orléans, 25 mai 1793; adjudant-major, 20 juin 1793; capitaine, 11 octobre 1793. Mort de blessures reçues à l'affaire de Romagné près Fougères, 20 juillet 1794.

Sous-lieutenants.

BAUDRY (Antoine-Denis), de Paris, 22 ans.

Caporal de grenadiers, 20 juillet 1791; sergent, 19 septembre 1792; sous-lieutenant, 11 décembre 1792; lieutenant à la 67e demi-brigade, 1795; démissionnaire de la 58e demi-brigade, 1797. Lieutenant au 136e régiment d'infanterie, 1812; retiré, 1813.

BAUVE (Dominique-Victoire), de Villiers-le-Mahieu (Seine-et-Oise), 24 ans.

A servi dans les volontaires de la Basoche à Paris, du 13 juillet 1789 au 13 juin 1790.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; caporal, 6 décembre

1791 ; sergent, 20 juillet 1792 ; sous-lieutenant, 6 avril 1794 ; démissionnaire de la 58e demi-brigade, 1797.

BETHMONT (Michel-François), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791 ; caporal, 28 septembre 1792 ; fourrier, 15 mars 1793 ; sergent, 15 septembre 1793 ; sous-lieutenant, 12 octobre 1793 ; lieutenant à la 58e demi-brigade, 1801 ; capitaine, 1806 ; blessé à Friedland ; prisonnier de guerre à Badajoz, 1812 ; rentré, 1814; retraité, 1816.

BONNEAU (Louis), de Paris.

Sous-lieutenant, 20 juillet 1791 ; passé au 14e bataillon d'infanterie légère, 28 janvier 1792; lieutenant, avril 1793 ; démissionnaire, juin 1793.

DELAUNE (Denis), de Paris, 40 ans.

Sergent-major, 20 juillet 1791 ; sous-lieutenant, 8 janvier 1792 ; démissionnaire, 22 novembre 1792.

DOLLÉ (Étienne-Firmin), de Chuignes (Somme), 31 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791 ; caporal, 15 novembre 1791 ; sergent, 4 novembre 1792 ; sous-lieutenant, 28 septembre 1793 ; lieutenant à la 58e demi-brigade, 1801 ; tué à l'affaire de Guntersdorff, 16 novembre 1805.

LAMBERT (Bertrand), de Paris, 26 ans.

Sous-lieutenant, 1791 ; démissionnaire, 3 novembre 1791.

LEFÈVRE (Crépin), d'Écuvilly (Oise), 25 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791 ; canonnier, 26 janvier 1792 ; caporal, 26 janvier 1793 ; sergent, 13 août 1793; sous-lieutenant, 4 avril 1794; démissionnaire de la 58e demi-brigade, 1799.

LEPÈRE, de Paris, 32 ans.

Sous-lieutenant, 20 juillet 1791. En congé du 16 février 1793; sans nouvelles depuis.

L'HEUREUX (Antoine), de Paris, 20 ans.

Sergent, 20 juillet 1791; sous-lieutenant, 21 septembre 1793; capitaine au 58e régiment d'infanterie, 1808 ; retraité, 1813.

MONTIGNY (Jacques-Philippe), de Paris, 25 ans.

Soldat au régiment d'Aunis, de 1783 à 1786 ; volontaire dans la garde nationale parisienne en 1789.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; caporal, 5 septembre 1791 ; sergent, 5 décembre 1791 ; sergent-major, 16 avril 1793; sous-lieute-

nant, 8 mai 1793. Décédé, 5 juillet 1800, étant lieutenant à la 46e demi-brigade, par suite de blessures reçues à la prise du château de Harbourg.

PASQUIER (François), de Villefranche, 24 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne en 1789.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; caporal, 25 septembre 1791 ; sergent-major, 6 septembre 1792; sous-lieutenant, 18 décembre 1792; démissionnaire étant lieutenant au 106e d'infanterie, 1804.

SAISY (Dominique DESAISY, dit), de Paris, 40 ans.

Soldat au régiment de Hainaut, de 1771 à 1777 ; volontaire dans la garde nationale parisienne en 1789.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; caporal, septembre 1791 ; sergent, 27 janvier 1792 ; sous-lieutenant, 2 mars 1794 ; lieutenant à la 67e demi-brigade; décédé, 29 août 1796.

THERET (Jean-Denis), né à Paris, 35 ans.

Sergent-major, 20 juillet 1791 ; sous-lieutenant, 10 janvier 1792; parti, 10 mars 1793.

THOUSSAINT (Charles), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791 ; fourrier, 12 août 1792 ; sergent-major, 16 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 20 décembre 1792; passé à la 67e demi-brigade, 1795 ; non compris dans la formation de la 58e, 1797.

SOUS-OFFICIERS.

Sergents-majors, sergents et fourriers.

ANDREVOUT (André-Marie), de Paris, 49 ans.

Caporal, 20 juillet 1791 ; sergent-major, 3 novembre 1791 ; démissionnaire, 27 octobre 1792.

BAUTHIER (Jean-Baptiste), de Vaux (Seine-et-Oise), 23 ans.

Volontaire, 11 avril 1793 ; canonnier, 1er avril 1793; caporal et sergent, 4 avril 1794.

BEAUVAIS (André), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791 ; caporal, 20 novembre 1792 ; sergent, 29 mars 1793 ; rayé des contrôles de la 67e demi-brigade, 1796.

BERNIER (Antoine-Claude), de Paris.

Sergent, 20 juillet 1791 ; parti, 1er novembre 1792.

BERTRAND (Pierre), de Paris, 20 ans.

Canonnier, 20 juillet 1791 ; caporal, 16 novembre 1792; sergent, 13 août 1793 ; passé à la compagnie Perin, au parc d'artillerie de l'armée du Nord, 13 mars 1794 ; devenu capitaine de la 116e compagnie de canonniers gardes-côtes.

BINET (Louis-Nicolas), de Paris, 26 ans.

Caporal, 20 juillet 1791 ; sergent, 28 septembre 1792 ; à l'hôpital du 11 septembre 1793 ; sans nouvelles depuis.

BLERZY (Auguste), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791 ; caporal, 28 août 1791 ; sergent, 20 février 1792 ; passé au 6e hussards, 1793 ; réformé 1800; enrôlé au 4e de ligne, 1810; sous-lieutenant, 1813; grièvement blessé à La Rothière et fait prisonnier à Brienne; sans nouvelles depuis.

BLONDELLE (François-Charles), de Paris, 21 ans.

Sergent, 20 juillet 1791 ; démissionnaire, 20 septembre 1792.

BOITET.

Sergent, 20 juillet 1791 ; démissionnaire, 25 janvier 1792.

BOURSEY (Étienne), de Beaune (Côte-d'Or), 33 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791 ; caporal, 27 janvier 1792; sergent, 15 mars 1793; démissionnaire de la 67e demi-brigade, 1796.

BOUVIER (Toussaint), de Paris, 54 ans.

Soldat dans Orléans, 1755-1770 ; au service d'Espagne, 1771-1778 ; dans la garde de Paris, 1780-1789 ; dans la garde soldée, 1789-1791.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; sergent, 22 mars 1794 ; retiré de la 67e demi-brigade, 1796 ; sous-lieutenant au 1er bataillon auxiliaire des Ardennes, 1799 ; réformé, 1800; retraité, 1811 ; décédé, 2 mars 1812.

BRETON (Pierre), de Paris, 26 ans.

Sergent-major, 20 juillet 1791 ; parti en congé, 20 mars 1792; non rentré.

BROSSARD (Pierre), de La Châtre, 21 ans.

Caporal, 20 juillet 1791 ; sergent, 25 janvier 1792 ; sergent-major, 27 juillet 1792 ; libéré, 1796.

BUREAU (Marie-Étienne), de Paris, 20 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1790.

Volontaire, au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; caporal, 15 mars 1793 ;

fourrier, 2 mars 1794; rayé de la 58e demi-brigade, le 13 juin 1798, étant à l'hôpital du 13 septembre 1797.

CABOT (Jacques-François), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 12 janvier 1792; sergent-major, 14 mars 1793; adjudant à la 58e demi-brigade, 1800; sous-lieutenant, puis lieutenant, 1801; adjudant-major, 1803; décédé, 29 juillet 1809, des suites de blessures reçues la veille à la bataille de Talaveyra.

CAQUET (François-Nicolas), de Chartres, 23 ans.

Caporal, 20 juillet 1791; sergent-major, 18 décembre 1792; réformé de la 67e demi-brigade pour infirmités, 1796.

CARBÉ (Nicolas), de Paris, 22 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 10 janvier 1790.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; caporal, 3 janvier 1794; fourrier, 1er décembre 1794.

CHARLES (Pierre-Charles), de Paris, 24 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 14 juillet 1789.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; caporal, 18 septembre 1792; sergent, 14 septembre 1793; mort à Grenoble, 6 septembre 1797.

CLÉMENT (François), de Bar-sur-Aube, 18 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 28 octobre 1792; sergent, 15 avril 1793; passé au 12e bataillon de la formation d'Orléans, 12 mai 1793.

COLARD (Philippe), de Bruxelles, 31 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 6 août 1791; sergent, 1er février 1792; congédié pour blessures, 1er janvier 1793.

COULON.

Sergent, 20 juillet 1791; démissionnaire, 14 août 1791.

CUENDET (Henry), de Sainte-Croix (Suisse), 30 ans.

Grenadier, 20 juillet 1791; caporal, 13 septembre 1792; sergent-major, 19 septembre 1792; sous-lieutenant à la 82e demi-brigade, 1800; passé à la 10e demi-brigade, 1803; retraité, 1805.

CUÉNIN (Aimé-Joseph), de Paris, 30 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 13 juillet 1789.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; caporal, 18 septembre 1792; fourrier, 26 janvier 1793; sergent, 6 avril 1794; sergent-major à la 67e demi-brigade; décédé, le 8 février 1801, de blessures reçues au blocus des forts de Vérone le 8 janvier.

DAUBONNE (Victor), de Paris, 36 ans.

Grenadier, 20 juillet 1991; caporal, 16 janvier 1792; sergent, 15 septembre 1792; tué par accident, par des bourgeois, à Rethel, le 16 septembre 1792.

DAVID (Joseph), de Paris, 24 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 5 janvier 1793; sergent, 6 avril 1794; démissionnaire, 22 septembre 1796.

DECAEN (Jean-Charles), d'Épinay-sur-Odon (Calvados).

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 12 janvier 1793; fourrier, 4 février 1793, sergent, 16 octobre 1793; rayé des contrôles, 5 août 1797.

DELOR (Jean), 32 ans.

Canonnier, 20 juillet 1791; caporal, 22 juin 1792; sergent, janvier 1793; sergent-major, 16 avril 1793; disparu à Linselles; 18 août 1793.

DENIZOT (Pierre-Bernard), de Paris, 29 ans.

Volontaire à la légion de Luxembourg, 1781; blessé dans un combat naval; congédié, 1786; sous-lieutenant dans la garde nationale parisienne (8e bataillon, 3e division), 1789.

Fourrier au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; instructeur au dépôt; retiré, 24 décembre 1792; capitaine de la compagnie des chasseurs du Midi, 18 février 1793; passé à la 29e *bis* demi-brigade légère, 1795; adjoint à l'état-major de l'armée de réserve, 1800, capitaine au 3e bataillon colonial, 1803; réformé, 1804; employé au dépôt général de l'année d'Fspagne, 1808; passé au bataillon d'isolés de Saint-Sébastien, 1809; adjoint aux états-majors, 1810; blessé grièvement et prisonnier de guerre à Badajoz, 1812; rentré, 1814; retraité, 1816.

DESBROSSES (Claude-François), de Paris, 27 ans.

Caporal, 20 juillet 1791; sergent, 20 mars 1792; sergent-major, 8 mai 1793; démissionnaire, 22 septembre 1796.

DIEL (André-Marie), de Calais, 23 ans.

Caporal, 20 juillet 1791; sergent-major, 15 novembre 1791; passé au 12e bataillon d'Orléans, 12 mai 1793; sous-lieutenant, 17 juin 1793; lieutenant, 28 novembre 1793; passé à la 86e demi-brigade, 1796; passé dans une compagnie de vétérans.

DIESBACH (Jean-Louis), de Thiais (Seine), 32 ans.

Sergent de grenadiers, 20 juillet 1791; passé officier dans un bataillon de volontaires, 16 septembre 1792; capitaine au 2e bataillon de Saint-Amand; décédé, 5 février 1795.

DUCASTEL (Jean-Baptiste-Nicolas), de Corbeil, 27 ans.

Canonnier au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; caporal ; sergent, 12 mai 1793 ; sergent-major ; adjudant de place provisoire à Bouchain en juin 1793 ; passé dans l'Armée révolutionnaire ; commissaire des guerres et administrateur des hôpitaux militaires.

DUCER (Claude), de Vaugirard, 22 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791 ; fourrier, 26 janvier 1793 ; sergent, 8 mai 1793 ; passé au 12e bataillon d'Orléans, 12 mai 1793 ; tué au combat de Laval, 26 octobre 1793.

FAUCHEREAU (Charles), de Paris, 25 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791 ; caporal, 15 octobre 1792 ; sergent, 10 janvier 1793 ; sergent-major, 15 septembre 1793 ; embarqué pour la Martinique, 18 juin 1802.

FAUCHEUR (Denis-Michel), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791 ; caporal, 8 octobre 1791 ; sergent, 30 avril 1792 ; sergent-major, 16 octobre 1793 ; sous-lieutenant à la 58e demi-brigade, 1799 ; lieutenant, 1803 ; capitaine, 1807 ; blessé au Mincio, à Friedland et à Talaveyra ; retraité, 1810.

FEUCHÈRE (Lucien-François), de Paris, 26 ans.

Sergent, 20 juillet 1791 ; démissionnaire, 20 septembre 1792.

FORTIER (Jean-Baptiste), de Cravon (Eure), 36 ans.

Soldat au régiment de Flandre, de 1772 à 1778.

Canonnier au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; sergent, 22 juin 1792 ; lieutenant à la 178e demi-brigade, 1795 ; blessé à Mayence en 1796 ; retraité, 1800 ; lieutenant de vétérans, 1800-1814.

FRAISSON (Thomas), d'Ecuvilly (Oise), 29 ans.

Grenadier, 20 juillet 1791 ; caporal, 26 janvier 1793 ; sergent, 31 mars 1794.

FRÉMY (Jacques-Philippe), de Paris, 34 ans.

A servi au régiment d'Agénois, de 1771 à 1777 ; aux gardes françaises, de 1777 à 1787, au 7e régiment d'infanterie de 1786 à 1789 ; canonnier dans la garde nationale parisienne.

Canonnier au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; caporal, février 1792 ; sergent, 20 mars 1792 ; sous-lieutenant au 40e régiment d'infanterie, 24 mai 1792 ; lieutenant, 1793. Capitaine, 1794 ; mort, 1796.

GARNIER (Armand), de Paris, 23 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791 ; caporal, 4 novembre 1792 ; fourrier, 19 octobre 1793 ; sergent, 5 janvier 1794 ; démissionnaire, 22 septembre 1796.

GAUTHIER (Honoré-Marie), de Gap, 26 ans.

Caporal, 20 juillet 1791; sergent, 18 octobre 1792; passé à la légion franche, 1796.

GELIN (Jean-Nicolas), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 4 février 1793; fourrier, 16 octobre 1793; sergent, 6 avril 1794; nommé officier à l'État-major du général Gratien, 1800.

GODECHÈVRE (Victor-Philémon), de Dourdan (Seine-et-Oise), 25 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 25 juin 1792; sergent, 7 janvier 1793. Tué à la bataille de Wattignies, 16 octobre 1793.

GRANDET, de Paris, 29 ans.

Sergent, 20 juillet 1791; démissionnaire, 5 décembre 1791.

GUILLOT.

Caporal, 20 juillet 1791; sergent, 8 août 1791; démissionnaire, janvier 1792.

GUILLOT (Jean-Louis), de Morat (Suisse), 29 ans.

Grenadier, 26 mai 1792; caporal, 17 septembre 1793; sergent de fusiliers, 1er novembre 1894.

HALBANT (Etienne-Julien), de Bouqueval (Seine-et-Oise), 20 ans.

Canonnier, 20 avril 1793; caporal et sergent, 4 avril 1794.

HAMELIN (Jacques-André), de Paris, 23 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 13 juillet 1789.
Canonnier au 2e bataillon de Paris, 5 mars 1792; caporal, 20 mars 1793; sergent, 4 avril 1794.

HENRY (Michel-Marie), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 14 mars 1793; fourrier, 25 mars 1794; sergent à la 58e demi-brigade, 1798; sous-lieutenant au 79e, 1807; lieutenant, 1810; capitaine au 142e, 1813; licencié, 1815.

HUSSON (Louis), de Roissy-en-Brie (Seine-et-Marne), 23 ans.

Canonnier, 8 mai 1792; caporal et sergent-major, 4 avril 1794.

JENNY (Nicolas-Laurent), de Paris, 19 ans.

Caporal, 20 juillet 1791; sergent, 30 mai 1793; congédié en 1803.

JOUSSERAND (Pierre), de Paris, 34 ans.

Caporal, 20 juillet 1791; sergent, 15 mars 1793. Tué au combat du Pont-James (Vendée), 10 février 1794.

LACROIX.

Sergent-major, 20 juillet 1791; renvoyé en février 1792.

LALOUETTE (Jules-César), d'Hirson (Aisne), 27 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 2 novembre 1789.

Canonnier au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; grenadier, septembre 1791; sergent, 26 novembre 1792. Rayé des contrôles étant malade, 1er décembre 1793.

LEBRUN (Joseph-Bazile), 29 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 13 juillet 1789.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; caporal, 6 septembre 1792; sergent, 15 décembre 1792; congédié pour infirmités, 1801.

LEFÈVRE (Noël-Thomas), de Paris, 24 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 29 mars 1793; sergent, 16 avril 1793. Passé à Saint-Domingue avec la 11e légère, 1802.

LIÈVRE (François), de Saint-Cloud, 23 ans.

A servi dans les troupes auxiliaires des colonies en 1786 et 1787, et dans la garde nationale de Saint-Cloud, de 1789 à mai 1791.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; caporal, 30 mai 1793; fourrier, 6 avril 1794. Mort à l'hôpital de Spinenberg.

LORRAIN (Charles-François), de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), 44 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 14 juillet 1789.

Caporal au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; sergent, 8 août 1791.

MARIAGE (Jean-Jacques), de Rouen, 38 ans.

Grenadier, 20 juillet 1791; caporal, 16 septembre 1791; sergent-major, 16 janvier 1792; passé aux 17e cavalerie, 3 octobre 1792; gendarme, 1798.

MAZURE (Adrien-Antoine), de Charenton, 19 ans.

Caporal, 20 juillet 1791; sergent, 15 mars 1792; sous-lieutenant au 102e d'infanterie 23 février 1793; lieutenant à la 179e demi-brigade, 1795; capitaine, à la légion de police, 1796; passé à la 26e demi-brigade, 1797; ✻ 1807. Tué au combat de Guttstadt, 5 juin 1807.

MINON (Edme-Nicolas), de Paris, 32 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; canonnier, 11 mars 1792; caporal, janvier 1793; sergent, 13 août 1793; passé à la compagnie Périn, au parc d'artillerie de l'armée du Nord, 13 mars 1794; capitaine-adjudant-major au 11e bataillon de prisonniers de guerre, 1811; licencié, 1813.

MINON (Pierre), de Paris.

Sergent, 20 juillet 1791; congédié pour infirmités, 25 juin 1792.

MONTREUIL (Louis-Martin), 29 ans.

Grenadier, 20 juillet 1791; caporal, 13 septembre 1792; sergent, 13 septembre 1793; démissionnaire, 22 septembre 1796.

MONVOISIN (Martin), de Boussac (Creuse), 24 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; fourrier, 26 janvier 1793; sergent, 2 mars 1794; démissionnaire, 22 septembre 1796.

MOUROY (Jacques), de Paris, 29 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 24 octobre 1792; fourrier, 21 janvier 1793; sergent, 18 octobre 1793; démissionnaire, 22 septembre 1796.

MOUSSIER (Louis-Mathieu), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 14 janvier 1793; fourrier, 14 mars 1793; sergent, 13 septembre 1793; sous-lieutenant à la 58e demi-brigade, 1801; lieutenant, 1806; capitaine, 1809; prisonnier de guerre, 1813; en demi-solde, 1814.

PANNIER, de Paris.

Sergent, 20 juillet 1791; sergent-major, 15 août 1791; à l'hôpital du 10 septembre 1793; sans nouvelles depuis.

PELLERIN.

Sergent de canonniers, 20 juillet 1791; à l'hôpital en juillet 1792; non rentré au corps.

PEQUEUR, père.

Sergent de canonniers, 20 juillet 1791; parti en permission en février 1792; non rentré.

PIOU (Jean-Baptiste), de Metz, 27 ans.

Canonnier, 26 mai 1792; caporal, 25 mars 1794; sergent, 4 avril 1794; retiré, 1798.

POUILLOT (Jean-Baptiste), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 16 mars 1794; fourrier, 14 octobre 1794.

Poulain (François), de Paris, 26 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 4 novembre 1791; sergent, 12 janvier 1792; sergent-major, 27 octobre 1792; démissionnaire, 14 mars 1793.

Prunier (Lazare), d'Avallon, 22 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 5 septembre 1792; sergent, 30 mars 1793. Tué à l'affaire de Menin, 13 septembre 1793.

Rabourdin (Jean-Charles), de Dourdan, 28 ans.

Grenadier, 20 juillet 1791; caporal, 13 septembre 1792; sergent, 11 décembre 1792. Tué à l'affaire de Menin, 13 septembre 1793.

Roblin (Claude-Étienne), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 9 janvier 1793; fourrier, 5 janvier 1794; sergent, 16 mai 1795; démissionnaire, 22 septembre 1795.

Saunier (Charles-Nicolas), de Paris, 39 ans.

Sergent au bataillon de Nazareth de la garde nationale parisienne, 1789.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; caporal, 30 avril 1792; sergent, 1er février 1793; sous-lieutenant dans la légion expéditionnaire, 1800; lieutenant, 1802; prisonnier à Saint-Domingue, 1804; rentré et adjudant de place à Lübeck, 1811; passé au Havre, 1814; retraité, 1815.

Talbot (Henry), de Paris, 21 ans.

Caporal, 20 juillet 1791; sergent, 9 octobre 1791; sergent-major, 10 avril 1792. Tué à Wattignies, 16 octobre 1793.

Teissèdre (Pierre-Antoine), de Paris, 27 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 14 juillet 1789.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; caporal, 4 novembre 1792; sergent, 14 février 1797; congédié par libération, 24 mai 1797.

Thillaye (Jean-Baptiste-Antoine), de Paris, 18 ans. Fils de J.-B. Thillaye, professeur à l'École de médecine et chirurgien en chef de Saint-Antoine.

Volontaire, 7 janvier 1792; caporal, 12 avril 1793; fourrier, 12 septembre 1793; congédié par le Comité de Salut public, 25 mars 1796, pour suivre des cours de chirurgie.

Traversier (Joseph), de Gray, 37 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 20 février 1792; sergent-major, 20 décembre 1792; congédié de la 82e pour infirmités, 1800.

Trognon (Jean-François), de Paris, 42 ans.

Soldat au régiment provincial de Paris et dans Royal-Roussillon 1770-1771.

Caporal au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; sergent, 11 mai 1793 ; sergent-major, 16 mai 1794 ; rayé, 3 juin 1798, étant à l'hôpital du 28 août 1797.

VACQUELIN (Pierre-Hubert), de Plessis-Belleville (Oise), 22 ans.

Grenadier, 20 juillet 1791 ; caporal, 11 décembre 1792 ; fourrier, 10 octobre 1793 ; sergent, 12 octobre 1794 ; démissionnaire, 22 septembre 1796.

VILLEDIEU (Pierre-Antoine-Nicolas), de Rochefort en Yvelines (Seine-et-Oise), 21 ans.

Caporal, 20 juillet 1791 ; sergent, 10 janvier 1792 ; brigadier au 6e hussards, 28 janvier 1793 ; sous-lieutenant, 1803 ; démissionnaire, 1808.

VIOUD (Paul), de Saint-Victor (Savoie), 24 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791 ; caporal, 29 mars 1793 ; sergent, 3 mars 1794. Tué par les chouans à Elven, 14 juillet 1795.

VONSCHRILTZ (Joseph-Honoré), de Paris, 33 ans.

Soldat au régiment de Bretagne, 1786 à 1788.
Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; caporal, 4 novembre 1792 ; sergent ; blessé à Roncq ; congédié. Retraité, 1794.

VOLONTAIRES PASSÉS DANS D'AUTRES CORPS.

12e BATAILLON DE LA FORMATION D'ORLÉANS.

Le 2e bataillon de Paris fournit cinquante-huit volontaires, qui constituèrent la 8e compagnie :

Capitaine : Cattinet (P.).
Lieutenant : Thiboust (V.).
Sous-lieutenant : Duroutelle (J. Gilles, dit).
Sergent-major : Diel (M.-A.).
Sergents : Clément (F.), Ducer (Cl.), Michel (Jean-Louis) [1].
Caporaux : Beaumers (Jacques-François), Forget (François).
Volontaires : Amblard (Louis-Nicolas), Belfort (Antoine), Brière (François-Joseph), Bollogniel (Pierre-Claude), Cocu (Joseph), Chantrelle (Antoine), Cotrot (François), Candat (Henri), Chantepie (Jean-Louis), Dupérier, D'Huique, David (Gabriel), Dumont (Louis), Dubois (Bruno), Ferret (Gabriel), Gauthier (Pierre), Gallet (Antoine), Hénard (Florent), Hermeroux, Jabouille [2], Janvier (Michel), Le Duc (René) [3], Lacaille [4], Langlois, Lesueur (Louis), Lescuyau,

1. Sous-lieutenant, 28 novembre 1793.
2. Tué au combat de Châtillon, 11 octobre 1793.
3. Tué au combat de Fougères, 26 juin 1794.
4. Tué à la Boulangerie, juin 1793.

Le Large (Guillaume), Le Ray, Leroi (Louis-François), Méritte (Augustin), Martin (Henri), Marchant (Antoine), Marchais (Marie), Nezeau (Jean), Noël, Potard (Claude), Pailleux (Antoine), Roussel, Royer (Jean), Rouy (Alexandre), Raffet, Rabis [1], Rigaud (Pierre), Seneze (Antoine), Spillement (François), Tremery (Jean), Truchy (Nicolas), Tereu, Villers.

67e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE

(1re *formation*).

Constituée avec le 1er bataillon du 34e régiment (Angoulême), le 2e bataillon de Paris et le 11e bataillon de la Manche ; à l'amalgame, 21 mars 1795, il restait cent six volontaires de la formation du 20 juillet 1791.

Il y a lieu de citer :

BEAUVENTRE (Denis), de Vendôme, 20 ans.

Volontaire, rayé des contrôles étant en convalescence pour blessures, du 15 janvier 1794.

BERGER (François-Martin), de Tours, 21 ans.

Caporal, tué à Elven (Morbihan), 14 juillet 1795.

BERRUA (Pierre), de Faverges (Haute-Savoie), 40 ans.

Caporal, tué à Elven, 14 juillet 1795.

BLONDY (Jean Pierre), d'Auteuil, 15 ans.

Tambour, tué à Elven, 14 juillet 1795.

BOURDILLATTE (Nicolas-Louis), de Paris, 28 ans.

Volontaire, disparu au combat du 14 mars 1796.

CLAIRAMBOURG (Louis-Jean), de Paris, 21 ans.

Volontaire, tué à Elven, 14 juillet 1795.

CORRET (Claude), d'Arcueil, 21 ans.

Volontaire, tué par les chouans, 21 novembre 1795.

ESTERMANN (Jacob), 33 ans.

Volontaire, disparu dans le combat du 26 avril 1796 contre les chouans.

1. Tué à Châtillon, 11 octobre 1793.

FRAILLON (Thomas), d'Ecuvilly (Oise), 27 ans.

Congédié comme sergent, 22 septembre 1796.

GILLEFOSSE (François-Gabriel), de Paris, 24 ans.

Volontaire, tué par les chouans, 21 novembre 1795.

GOBERT (Jean), de Paris, 21 ans.

Volontaire, tué par les chouans, 21 novembre 1795.

GRISJEAN (Alexis-Guillaume), de Givet, 25 ans.

Caporal, retraité, 1794.

HARDY (Alexandre-Mathurin), de Juvigny (Calvados), 43 ans.

Volontaire, tué à Elven, 14 juillet 1795.

JOLLIOT (François), de Commercy, 38 ans.

Volontaire, tué entre Vannes et Auray, 28 juin 1795.

JOMAIN (Jacques), de Namur, 25 ans.

Volontaire, blessé au combat contre les chouans, 15 mai 1795, et décédé le 29 à l'hôpital de Vannes.

KOHL (Charles-Henry), de Paris, 20 ans.

Volontaire, tué à l'affaire du 28 juin 1795 entre Vannes et Auray.

LABORDE (Jean), de Bayonne, 42 ans.

Volontaire, tué à Elven, 14 juillet 1795.

LAGANT (Hypolite), de Paris, 20 ans.

Volontaire, tué à Elven, 14 juillet 1795.

LA SAUSSE (Laurent), de Pontoise, 21 ans.

Volontaire, pris par les chouans près de Locminé, 10 mai 1795, et fusillé.

LHERMINOIS (Mathieu), de Longwy, 26 ans.

Grenadier, disparu, 2 février 1796, dans un combat contre les chouans.

MARSAIS (René), de Prez-en-Paille (Mayenne), 24 ans.

Volontaire, tué à Quiberon, 5 juillet 1795.

MERCEROT (Claude-Thomas), de Paris, 38 ans.

Caporal, réformé, 21 septembre 1796.

PROVOST (Jean-Louis), de Paris, 24 ans.

Caporal, tué à Elven, 14 juillet 1795.

RICHARD (Jean-Louis), de Meaux, 28 ans.

Soldat au régiment provincial de Paris, 1775 à 1781.

Grenadier au 2e bataillon de Paris, 10 juin 1792; tué au combat du 7 janvier 1796, contre les chouans sur la route de Nantes à Baud.

TONDU (Jean-Baptiste-Léger), de Paris, 32 ans.

Caporal, tué dans un cantonnement près de Châteaubriant, 23 mars 1796.

VAILLANT (Louis-Antoine), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 9 avril 1793 blessé; en Vendée, congédié de la 67e demi-brigade, 1796; pensionné, 1800; admis aux Invalides, 1832. Mort, 11 mai 1847.

58e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(2e *formation*).

Formée, le 22 septembre 1796, des 67e et 197e anciennes et de quatre bataillons non encore amalgamés. Soixante volontaires du 20 juillet 1791 sont présents au corps à la formation; quatre seulement à la réorganisation du 24 septembre 1803, et deux, ADRIAN et CAILLON, au licenciement de 1815.

ADRIAN (François), de Metz, 18 ans.

Caporal tambour; prisonnier de guerre en Espagne, 27 août 1812; rentré en 1814. *Licencié le 23 septembre 1815.*

BARON (Jean-Louis-François), de Versailles, 16 ans.

Tambour; blessé à Menin en 1793. Mort de blessures à l'hôpital de Frédéricia, 27 mai 1808.

BESNIER DE BLIGNY (Marie-Amand-Fidèle-Constant), de La Chapelle-Saint-Denis, 15 ans.

Élève à l'école des Orphelins militaires. Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1790.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 1791[1]; sous-lieutenant au 9e bataillon

1. « Le bataillon ayant reçu l'ordre de se rendre à l'armée du Nord, je partis avec lui le 12 avril 1792 et je me suis trouvé dans toutes les affaires qui y ont eu

de chasseurs francs, 25 février 1793; rentré au 2e bataillon de Paris comme fusilier en vertu de la loi qui ne permettait pas aux ex-nobles d'être officiers; sergent à la 58e demi-brigade; employé dans les équipages militaires de la Grande Armée en 1805.

BRIGAUD (François) de Lyon, 23 ans.

Volontaire, passé aux vétérans en 1805.

CAILLON (Jacques), de Châtillon-lès-Sons (Aisne), 24 ans.

Volontaire, blessé à Potes en 1809 et à Antiquera en 1811. *Licencié le 23 septembre 1815.*

COUTURIER (Nicolas) de Cravant, 22 ans.

Sergent-major; ✻; prisonnier de guerre, 7 avril 1812; mort à l'hôpital de Lisbonne, 19 mai 1812.

CRETTÉ (François) de Lommoye (Seine-et-Oise), 26 ans.

Sergent; ✻; prisonnier de guerre, 14 novembre 1813.

DELACROIX (Adrien-Joseph), de Strasbourg, 22 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 30 mars 1793; sergent à la 58e demi-brigade, 1797; sous-lieutenant, 1804; lieutenant, 1807; capitaine, 1813; retraité 1814.

DENIZOT (Jean-Baptiste-Stanislas), de Paris, 17 ans.

Volontaire au bataillon de l'Arsenal, 8 septembre 1792; passé au 2e batail-

lieu sous le commandement des généraux Rochambeau, Lückner, Arthur Dillon, Dumouriez, Moreton, Dampierre, Custine, Miranda, Duquesnoy, Beurnonville, dans les départements de l'Ouest, Hoche...

« Je me suis trouvé à vingt-quatre affaires dans lesquelles se trouvent compris cinq batailles rangées, un siège, savoir :

29 avril 1792, Mons.
21 juin, prise de Menin.
10 août, camp de Maulde.
20 septembre, bataille au camp de la Lune.
4 novembre, Quiévrain.
5 — Bossu.
6 — bataille de Jemmapes.
17 — Saint-Tron.
18 — Tirlemont.
20 — bataille de Liège.
21 janvier 1793, siège de Maëstricht.
Février, hauteurs de Visée.
— Tirlemont.
Février 1793, Saint-Tron.
Mars, bataille de Louvain.
6, 7 et 8 mai, Hasnon.
21 juillet, Flers.
15 août, Linselles.
18 — Blaton.
13 septembre, Wervicq.
14 — prise de Menin.
25 et 26 vendémiaire an II, (16 et 17 octobre 1793), bataille de Wattignies.
28 brumaire an II (18 novembre 1793), Thuin.
4 pluviôse an II (23 janvier 1793), Pont-James.

Extrait d'un mémoire de Bligny au ministre de la guerre, 22 nivôse an VIII (12 janvier 1800).

lon, 11 décembre 1792; sergent à la 58e demi-brigade, 1799; ✻, 1806; sous-lieutenant, 1807; lieutenant, 1808; capitaine, 1811; blessé à El-Albuhera; adjoint aux états-majors en Hollande, 1812; adjudant de place à Paris, 1815; Retraité, 1822.

Dieu (Melchior-Jean), d'Arcueil, 20 ans.

Volontaire, 9 septembre 1792; caporal, 29 novembre 1794; sous-lieutenant au 58e, 1805; passé à la 4e légion de réserve de l'Intérieur, 1807; blessé à Hollabrünn, blessé et prisonnier à Baylen, 1808; rentré, 1814; retraité, 1816.

Edouard (François-Louis), de Paris, 21 ans.

Caporal, tué dans un combat contre les Chouans, 10 février 1800.

Filig (Philippe-Auguste), de Rouen, 20 ans.

Volontaire, tué à l'affaire de Trente, 10 avril 1797.

Filleul (Etienne-Thomas), de Paris, 16 ans.

Volontaire, 2 septembre 1792; adjudant à la 58e demi-brigade, 1802; sous-lieutenant, 1805; ✻, 1806; passé à la 4e légion de réserve de l'Intérieur; lieutenant-adjudant-major, 1807; prisonnier de guerre à Baylen; rentré, 1814.

Geoffrin (Pierre-Claude), de Villers-au-Bois (Pas-de-Calais) 27 ans.

Caporal, tué au combat de Vérone, 15 avril 1797.

Giret (Jean-Baptiste-François), de Lyon, 24 ans.

Chasseur au bataillon de Popincourt, 15 mars 1790.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; sergent-instructeur au bataillon franc d'Hasnon, 6 décembre 1792; lieutenant, 1793; passé à la compagnie d'artillerie de la section de Montreuil, 31 mai 1793; au bataillon auxiliaire de Seine-et-Oise, 1799; à la 6e demi-brigade de ligne, 1800; réformé 1801; commandant la garde nationale de Valence (Drôme); lieutenant à la 1re cohorte des gardes nationales du 1er ban, 1812; passé au 135e de ligne, janvier 1813; capitaine au 58e, décembre 1813; en demi-solde, 1814; ✻, 1815; adjudant-major au 13e bataillon des gardes nationales mobilisées de l'Isère, d'avril à juillet 1815; portier-consigne à Toul, 1820; retraité 1824.

Hareng (Antoine), de Metz, 30 ans.

Volontaire, rayé des contrôles de la 58e, 19 décembre 1797, comme étant prisonnier de guerre.

Hébert (Gervais), de Saint-Gervais (Seine-et-Oise), 25 ans.

Volontaire, prisonnier de guerre, 25 décembre 1800.

Hébert (Pierre), d'Arcueil, 26 ans.

Volontaire, mort à l'hôpital de Lyon, 13 mars 1800, par suite de blessures.

HEDAIN (Louis-Jacques), de Rouen, 24 ans.

Volontaire, blessé, 14 février 1801, et décédé à l'hôpital de Vérone, 21 juillet suivant.

JEAN (Etienne-Jean), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 23 avril 1793; sergent-major au 58e, 1807; sous-lieutenant, 1810; blessé à Talaveyra et à Stepona; lieutenant, avril 1813; capitaine au 48e, décembre 1813; ✻; retraité pour blessures, 1814.

LAFLÈCHE (Alexis-Robert), de Paris, 22 ans.

Sergent de grenadiers; blessé au siège d'Arrezo; réformé et pensionné, 1801.

LEGAY (Aimable), de Bournainville (Eure), 18 ans.

Sergent, mort de blessures à l'hôpital de Lisbonne, 31 août 1808.

MAISON (Pierre-François), de Marnay, 18 ans.

Fourrier; à l'hôpital par suite de blessures, 25 décembre 1801; décédé.

MALLARD (Antoine-Louis-Henri), de Paris, 15 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 9 août 1794; prisonnier des Chouans, 21 novembre 1795, a réussi à s'échapper, 3 mars 1796; sergent à la 58e demi-brigade, 1798; sous-lieutenant, 1802; lieutenant, 1806; aide de camp du général Ruby, 1807; retiré, 1808.

MARDELA (Jean-Michel), de Chevry-en-Sereine (Seine-et-Marne), 22 ans.

Sergent-major au 58e, 1807; sous-lieutenant, janvier 1809; tué à l'ennemi, au mois de juin suivant.

MENUET (Charles), de Saint-Mihiel, 19 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; sergent à la 58e demi-brigade, 1799; sous-lieutenant, 1806; lieutenant, 1808; prisonnier de guerre, 1808; rentré, 1814; en demi-solde, 1815.

NOEL (Jean), de Paris, 23 ans.

Volontaire, 30 juin 1792; sergent-major à la 67e demi-brigade, 1795; sous-lieutenant au 58e, 1811; lieutenant et capitaine, 1813; en demi-solde, 1814.

POIRET (Jean-François), de Fère-en-Tardenois, 20 ans.

Blessé à Menin et à Algésiras; sous-lieutenant au 58e, 1806; lieutenant, 1808; tué à l'ennemi, 7 novembre 1808.

POLLET (Alexandre), de Gros-Rouvres (Seine-et-Oise), 18 ans.

Sous-lieutenant, 1805; ✻, 1806; lieutenant, 1807; adjudant-major, 1809;

rang de capitaine, 1810; capitaine de grenadiers, 1813; prisonnier de guerre à Dresde; rentré et retraité, 1814.

Ricard (Pierre-Joseph), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 31 juillet 1792; sergent à la 58e demi-brigade, 1799; sous-lieutenant, 1807; lieutenant, 1808; capitaine, 1811; ✻, 1812; blessé en Espagne, 1808; blessé et prisonnier devant Pampelune, 1813; rentré et retraité, 1814.

Terray (Etienne-Pierre), de Paris, 16 ans.

Adjudant; « parti pour l'expédition lointaine », 9 janvier 1811.

Tulle (Barthélemy), de Lyon, 35 ans.

Volontaire, rayé des contrôles, 18 juin 1798, comme prisonnier de guerre.

Wilmant (Jean-Joseph), de Mons, 24 ans.

Volontaire, prisonnier de guerre, 10 avril 1797.

82e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE.

Le n° 82 était demeuré vacant lors de la seconde formation des demi-brigades en 1796. Le 12 février 1797, à l'aide du 2e bataillon de la 141e demi-brigade et du 2e de l'Aisne, de détachements des 58e demi-brigade de ligne et 28e légère, de la 31e division de gendarmerie à pied, de réquisitionnaires et de conscrits, on constitua une demi-brigade qui reçut le n° 82.

Vingt-sept anciens volontaires du 2e bataillon de Paris se trouvèrent y passer avec le détachement de la 58e demi-brigade. Ce sont, outre Cuendet, Fauchereau, Lebrun (J.-B.), Henry, Lefèvre et Traversier, dont la notice est ci-dessus, aux sous-officiers :

Baillard (Antoine), de Borest (Oise), 33 ans.

Dragon au 15e régiment, 1778-1790.
Volontaire, 14 août 1792; caporal à la 67e, 1795; rayé des contrôles, 1799.

Bresson (Jacques-Antoine), de Paris, 22 ans.

Sergent-major, 1800; sous-lieutenant au 10e de ligne, 1810; se distingua particulièrement en Calabre; capitaine, 1813; tué à l'ennemi, 7 septembre, même année.

Charréard (Guillaume), 24 ans.

Sergent, mort à Rennes, 1799.

CHASSARD (Laurent), de Paris, 16 ans.

Grenadier, congédié, 1803.

DESBŒUFS (Louis), de Ménil la Horgne (Meuse), 21 ans.

Caporal, embarqué, 1801.

GOUGEROT (Guillaume), de Sartrouville (Seine-et-Oise), 43 ans.

Caporal, congédié, 1803.

GUILLOT (Jean-Louis), de Morat (Suisse), 27 ans.

Soldat au régiment de Châteauvieux, 1782-1790.
Volontaire au 2e bataillon de Paris, 16 mai 1792; caporal, 11 septembre 1793; congédié, 1803.

GULOIS (Ignace-Joseph), d'Orchies (Nord), 22 ans.

Sergent-major, présent à Sainte-Lucie, 1803.

HOUDAILLE (François-Benjamin), 16 ans.

Caporal; embarqué, 1802; présent à Sainte-Lucie, 1803.

JUETTE (Nicolas-François), de Paris, 16 ans.

Sergent, 1802; sous-lieutenant au 10e régiment de ligne, 1811; lieutenant et capitaine, 1813; blessé à Jemmapes, à la retraite de Trente et à Orthez; retraité, 1814.

LABRACHE (Jean-Baptiste), de Paris, 20 ans.

Caporal, aux vétérans, 1802.

LAURENCE (Jean-François), de Tassé (Sarthe), 32 ans.

Volontaire, congédié, 1803.

LEBRUN (Henry), de La Palisse (Allier), 27 ans.

Caporal; embarqué, 1801; présent à Sainte-Lucie, 1803.

LECOMPTE (Pierre), de Paris, 18 ans.

Sergent, tué en duel, 14 août 1802.

MARCHAIS (Louis-Michel), d'Arcueil, 25 ans.

Volontaire, congédié, 1803.

MONVOISIN (Jacques-Firmin), de Paris, 16 ans.

Caporal; passé à Saint-Domingue avec la 11e légère, 1802.

Moreau (Jean-Baptiste), de Paris, 17 ans.

Sergent, rayé, 1800.

Pautret (Marie-Gabriel), de Paris, 19 ans.

Sergent-major, passé dans la gendarmerie de l'Ouest, 1800.

Ribière (Michel), de Paris, 26 ans.

Caporal, rayé des contrôles, 1800, étant ancien à l'hôpital.

Roblot (Joseph), de Paris.

Tambour, rayé, 1800.

Vauclin (Piere-Benoît), de Saint-Denis, 20 ans.

Volontaire, congédié, 1803.

Divers.

Angot (Pierre), de May-en-Multien (Seine-et-Marne), 26 ans.

Soldat au régiment de Chartres, 1783-1791.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 4 août 1792; blessé à Jemmapes; pensionné, 1793; admis lieutenant honoraire aux Invalides, 1795; passé sergent dans les vétérans, 1798; réadmis aux Invalides, succursale d'Avignon, 1806.

Baud (Louis-Marie-Elzéar), de Paris, 14 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; démissionnaire, décembre 1792; réquisitionnaire au 11e bataillon de Paris, 1793; maréchal des logis au 9e hussards, 1798; congédié, 1802. Était chef de bureau à l'administration générale des Postes, 1835.

Bellanger (Joseph), de Sillé-le-Guillaume, 43 ans.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 19 octobre 1791; passé au 4e des volontaires nationaux, 21 février 1793; lieutenant, 1794; capitaine au 60e de ligne, 1803; mort le 14 janvier 1805, à Verceil.

Beranger (Jean-Louis-Philippe), de Paris, 24 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, bataillon du Petit-Saint-Antoine, 1789.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; congédié pour infirmités, 8 juin 1792. Sous-lieutenant au 16e régiment de chasseurs, 10 mars 1793; lieutenant, 1795; capitaine, 1797; retraité, 1803.

Berly (Charles-Augustin), de Choisy-sur-Seine, 23 ans.

Volontaire, 30 janvier 1792; blessé à Linselles; pensionné, 1794; admis aux Invalides, 1795; passé aux vétérans, 1796; retiré, 1797.

Boillot (François-Julien), d'Arcis-sur-Aube, 23 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791 ; engagé au 104e d'infanterie, 18 août 1792; a eu la poitrine écrasée par la cavalerie ennemie, le 19 mars 1793, entre Saint-Tron et Tirlemont; admis aux Invalides, 1794; passé aux canonniers vétérans, 1795 ; rentré aux Invalides, ses infirmités ne lui permettant plus aucun service, 1796; caporal au 1er bataillon auxiliaire de la Seine, 1799; renvoyé dans ses foyers, 1800.

Boucher (Jean), 32 ans.

Volontaire, 11 avril 1792; attaqué de deux hernies, 16 octobre 1792, en donnant du secours aux équipages embourbés entre Rozoy et Rethel; réformé, 11 janvier 1793; pensionné; admis aux Invalides, 1813; mort, 3 mars 1829.

Chapsal (Pierre), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; caporal, 23 septembre 1793; blessé à Wattignies; sous-lieutenant à la 71e demi-brigade, 1799; a fait prisonnier, 17 avril 1801, un chef de brigands qui se disait aide-de-camp de Cadoudal et désolait les Côtes-du-Nord ; lieutenant à la garde de Paris, 1806; blessé à Alcoléa, 1808; prisonnier de guerre à Baylen; rentré en France et retraité, 1813. Employé au bureau militaire de la mairie du 2e arrondissement de Paris, de janvier 1814 à novembre 1816.

Cresson (Samson), de Vitry-sur-Marne, 27 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791 ; aide-chirurgien-major, 16 septembre 1791 ; passé comme élève-chirurgien, attaché à l'ambulance de l'armée française en Belgique, 1792; sous-aide-chirurgien-major, 1793 ; chirurgien-aide-major, 1809; licencié, 1814.

Daussy (Nicolas), de Bruyères-le-Châtel (Seine-et-Oise), 31 ans.

Vainqueur de la Bastille.

Volontaire, 20 juillet 1791; blessé à Jemmapes ; sous-lieutenant au 82e régiment d'infanterie, 1er mars 1793 ; passé à la 152e demi-brigade; mort à l'hôpital d'Herxheim, 1795.

Déguingue (Jean-François), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 15 mai 1792; employé dans les bureaux du payeur général de l'armée du Nord, 6 février 1793; rayé des contrôles, 8 juin 1795.

Desargus (Pierre-Jean-Baptiste-Martin), d'Amiens, 15 ans.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; habillé, équipé et armé aux frais de son père; passé au 10e bataillon des Fédérés, 17 septembre 1792; lieutenant de canonniers, 1794 ; capitaine à la 17e demi-brigade de ligne sur le champ de bataille de La Trebbia, 1799; adjoint aux états-majors, 1800; colonel du 20e dragons, 1811 ; ✠, 1814; colonel de gendarmerie, 1817; maréchal de camp honoraire, 18 mai 1824; retraité 1824. Colonel commandant le

département des Côtes-du-Nord, 1830; C ✻, 1837; retraité, 1839; mort 11 avril 1851.

Baron de l'Empire.

DESHORTIES (François-Joseph), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 2 août 1792; sergent au 10e bataillon de 1re réquisition de Paris, 29 septembre 1793; incorporé comme soldat à la 29e demi-brigade, 1794; blessé à Courtrai; retraité, 1796; admis aux Invalides, 1832; mort 30 mai 1852.

DUGOMMIER (Jacques-Germain-François CHEVRIGNY-COQUILLE dit), de la Basse-Terre (Guadeloupe), 18 ans, fils du général.

Volontaire, 2 mars 1792; sous-lieutenant au 14e d'infanterie, 6 mars 1793; adjudant général chef de bataillon, 1794; adjudant général chef de brigade, 1795; mort prisonnier de guerre en Russie, 1812.

FERRÉ (Jean-Martin), de Paris, 23 ans.

Etait à la prise de la Bastille; caporal de chasseurs dans la garde nationale parisienne (Petit-Saint-Antoine).

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; sous-lieutenant à la légion des Alpes, 21 juillet 1792; lieutenant, 1793; capitaine, 1795; passé au 26e léger, 1804; ✻, 1807; blessé à Vérone; retraité, 1809; admis aux Invalides le 3 et mort le 14 avril 1841.

GREVIN (Jacques), de Paris, 32 ans.

Volontaire, 30 juillet 1792; retiré pour blessures, 26 août 1794; sergent aux vétérans, 1795; pensionné, 1804.

JACQUIN (Nicolas), de Metz, 20 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; sous-lieutenant au 9e bataillon des Réserves, 22 décembre 1792; chef de bataillon, 1793; passé à la 28e demi-brigade, 1796; commandant d'armes de la citadelle de Turin; tué, 12 juillet 1801, par les canonniers du 1er régiment d'artillerie révoltés.

Un arrêté des Consuls, du 25 août 1801, décida qu'il serait « *élevé une statue au citoyen Jacquin, chef de bataillon commandant la citadelle de Turin, mort sur le pont-levis en défendant l'entrée de la citadelle qui lui était confiée.* »

MARCELLIN.

Volontaire, 10 décembre 1792; employé à l'état-major général à Liège, janvier 1793.

MASSON (Claude), 30 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; retiré, décembre 1791; volontaire national à cheval, octobre 1792; maréchal des logis au 7e hussards, janvier 1793; sous-lieutenant, 1794; blessé à Pellingen, 1793, et à la Rehutte, 1797; commandant de place à Lentzbourg, 1799; lieutenant, 1803; retraité, 1805.

MAUPIN (Victor-Alexandre), de Liancourt (Oise), 21 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; sous-lieutenant au 3e bataillon des chasseurs francs, 12 septembre 1792; blessé près de Valenciennes en 1793; lieutenant, 1793; capitaine, 1795; ✻, 1804; retraité, 1807; adjudant de place à Berg-op-Zoom, 1811-1814; décédé, 1819.

MESSIER (Marie-Laurent).

Volontaire, 20 juillet 1791; passé dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, 1792; lieutenant au 15e bataillon de réquisition de Paris, 1793; retiré, 1794; sergent dans la garde nationale de Paris, 1815.

MOREAU (Louis-Auguste), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 25 septembre 1791; fourrier et sergent; incorporé à la 67e demi-brigade, 1800; sergent-major, 1801; sous-lieutenant, 1806; lieutenant, 1807; capitaine, 1809; chef de bataillon au 13e léger, ✻ et O ✻, 1813; blessé à Essling, à Wagram, en Catalogne, à Kulm et à Dresde; retraité.

PUJOS (Jean), de Puycasquier (Gers), 19 ans.

Volontaire 20 juillet 1791; caporal, janvier 1793; aide-chirurgien-major à l'armée du Nord, 14 mars 1793; employé successivement aux armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin; mort à Saint-Domingue, 1803.

RENARD (François), de Belleville, 37 ans.

Soldat au régiment de la Reine, 1780-1781; chasseur dans la garde nationale parisienne, 1789.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791; congédié, 1er août 1792; adjoint du génie, 1793; capitaine adjoint aux états-majors, 1803; retraité, 1814.

RENAULT (Armand-Pascal), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791; passé au 16e bataillon de réquisition de Paris, par ordre, 7 novembre 1793; incorporé au 1er bataillon du Morbihan le 10, et sergent le 24 avril 1794; sergent-major à la 61e demi-brigade, 1795; sous-lieutenant à la 76e, 1804; lieutenant et ✻, 1807; capitaine, 1808; chef de bataillon au 149e, 1813; au 88e, 1814; blessé à Challonnes, au pont de San-Payo, à Pozo-Bellos, à Fère-Champenoise; en demi-solde, 1814; ✠, 1818; retraité, 1821.

ROUILLIERS (François), de Suisse, 48 ans.

Volontaire, 23 juin 1792; envoyé en mission, en Suisse, par Dumouriez, juillet 1792; sans nouvelles depuis.

ROUSSELET (Jean-Baptiste), de Choisy, 17 ans.

Volontaire, 1er septembre 1792; blessé à Roncq; pensionné, 1795; admis aux Invalides, 1832; mort, 21 octobre 1856.

Sebille (Louis-Augustin), de Binch (Belgique), 22 ans.

Brigadier dans les troupes de la révolution belge, 1789.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 22 avril 1792; lieutenant aux dragons du Hainaut, 22 février 1793 ; capitaine au 20e chasseurs, 1794; chef d'escadrons, 1800; blessé à Aboukir; passé au 11e dragons, 1803; retraité, 1805.

3e BATAILLON

18 JUILLET 1791 — 22 AOUT 1796

HISTORIQUE DU CORPS.

L'organisation du 3e bataillon des volontaires du département de Paris commença le 11 juillet par l'élection des officiers des compagnies de fusiliers; elle se termina le 18 par la formation de la compagnie de grenadiers et de celle de canonniers.

Les bataillons de garde nationale de la ville qui y concoururent sont les suivants :

Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Saint-Victor, Saint-André-des-Arts, Saint-Marcel, Saint-Louis-en-l'île, Le Val-de-Grâce, Saint-Étienne-du-Mont, La Sorbonne, Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Les Mathurins (1re division) ;

Les Prémontrés, Henri IV (Barnabites), Les Cordeliers, Notre-Dame, Saint-Severin, Les Petits-Augustins, Abbaye-Saint-Germain, Jacobins-Saint-Dominique, Les Théatins et Les Carmes Déchaussés (2e division).

Comme les deux premiers, le 3e bataillon fut envoyé, le 2 août, du camp de Grenelle à Gonesse, puis au camp de Verberie. Mais, au mois de septembre, il fut dirigé — par Senlis, Compiègne, Noyon, Ham et Saint-Quentin, — sur Laon.

Au mois de janvier 1792, il se passa dans cette ville un incident qui amena le licenciement de la 6e compagnie.

Exposé des faits qui ont donné lieu au licenciement de la 6e compagnie du 3e bataillon de Paris[1].

Le citoyen Aujard, capitaine de la 6e compagnie du 3e bataillon de Paris, ayant voulu faire le décompte de ses volontaires en billets de confiance, ils lui représentèrent qu'il devait y avoir une portion en numéraire. Sa réponse fut

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Moroy, pensions 1801-1817, n° 429.

qu'il l'avait reçu ainsi du citoyen Moroy, alors sergent-major, lequel se disculpa en présentant les reçus du capitaine par lesquels il prouvait qu'il avait versé entre les mains du citoyen Aujard la masse du décompte, conformément à la loi. Il fut, par lesdits volontaires, porté plainte au citoyen Laval, colonel, qui convoqua un conseil de discipline où fut traduit le citoyen Aujard. Malgré les preuves de sa mauvaise gestion, il fut acquitté. Les volontaires, indignés de ce jugement et ne voulant plus obéir à un homme qui avait perdu leur confiance, donnèrent leur démission en motivant que, ne voulant pas abandonner la Chose Publique, ils allaient passer dans le 2e bataillon de Paris. Dans cet intervalle, le citoyen Moroy fut promu au grade de lieutenant dans la même compagnie.

Les démissions furent acceptées par le lieutenant-colonel. Cependant, quelques jours après, on annonça une revue de commissaire, et le bruit courut que la 6e compagnie y serait désarmée et licenciée. Cette compagnie fut témoigner sa crainte au département, qui fit appeler le colonel. Celui-ci assura que le bruit était faux et donna sa parole d'honneur que le capitaine Aujard ne s'y trouverait pas et n'y commanderait pas.

Les volontaires obéirent, comptant sur la parole de leur colonel. Le lieu ordinaire où se passaient les revues était devant les casernes. Ce jour-là, la troupe fut conduite dans un manège couvert où, étant entrés, on en ferma les portes. Le colonel, oubliant sa parole, donna l'ordre au capitaine Aujard de commander sa compagnie. Cette conduite était faite pour aigrir les esprits. Le capitaine vint donc pour commander; la compagnie ne fit aucun mouvement. Le colonel consulta le commissaire qui lui répondit de faire son devoir. Alors il fit mettre bas les armes aux volontaires et leur fit ouvrir les portes du manège. Ils coururent au département se plaindre de la manière dont on les avait traités et de la violation de la parole qui leur avait été donnée. Le colonel et le commissaire vinrent au département, qui fit des reproches au citoyen Laval, lequel appuya sa conduite et se rejeta sur l'ordre du commissaire, qui nia le lui avoir donné, d'autant plus qu'il n'en avait pas le droit, qu'à la vérité il lui avait dit de faire son devoir.

Le département nous prit sous sa protection et nous fit expédier des routes pour Paris, où nous vînmes porter nos réclamations à l'Assemblée nationale.

Dans les procès-verbaux des séances du directoire du département de l'Aisne, à la date du 26 janvier 1792, est consigné l'arrêté suivant[1].

Le Directoire, informé qu'une compagnie du bataillon des volontaires a le projet de démissionner; que ce jour même elle doit être passée en revue par un commissaire des guerres, et qu'on a décidé de la désarmer,

Arrête qu'un de ses membres, Louis-Etienne Beffroy, s'abouchera avec l'état-major du bataillon et offrira la médiation de l'administration départementale aux deux parties en présence.

On ne voit pas, dans le procès-verbal des séances ultérieures, quelle suite a été donnée à l'affaire, et il n'existe, dans les pièces

1. *Archives départementales de l'Aisne.* — Communication de M. Souchon, archiviste du département, à qui nous adressons tous nos remerciements.

annexes, aucun document y relatif. Mais l'attestation ci-après, de la main même de Beffroy, indique la part prise par le représentant du directoire du département de l'Aisne :

Je soussigné, Représentant du peuple, membre du Conseil des Cinq-Cents, ayant été administrateur au directoire du département de l'Aisne à l'époque où cet événement a eu lieu, et nommé par le département comme commissaire pour pacifier les choses et faire un rapport, certifie que le rapport ci-dessus contient la plus exacte vérité et que dans le rapport que je fis alors et qui fut envoyé à la Représentation nationale, je prouvai que le tort était entièrement dans la violation de la parole du chef, dans l'aristocratie du commissaire des guerres et dans la mauvaise conduite du capitaine Aujard, qui n'était nullement digne de commander des soldats français, amis de la Liberté ; qu'il y avait, à la vérité, un peu de chaleur dans les esprits, chaleur nécessaire alors pour le succès de la révolution, chaleur dont le principe était louable. Et je certifie, en outre, qu'alors le département insista vivement pour obtenir en faveur des volontaires la justice qui leur était due et la destitution du capitaine Aujard, homme très immoral.

Fait à Paris, le 17 fructidor an IV (3 septembre 1796).

L.-E. Beffroy.

Le capitaine Aujard conserva son commandement, et le Comité militaire de l'Assemblée législative décida qu'il était possible aux volontaires de la 6e compagnie du 3e bataillon de Paris de reprendre du service dans tel autre corps que bon leur semblerait.

Le bataillon demeura encore quelque temps à Laon. Au 28 février 1792, le directoire s'occupe toujours de son casernement; au 15 mars, le bataillon était parti. Il avait été ramené sur Paris et fut envoyé, en prévision de troubles, à Versailles, lieu de concentration des hommes et des chevaux destinés aux armées. Un détachement de la garde nationale de Versailles se porta à sa rencontre [1].

Les événements de la guerre, qui venait d'être déclarée, causèrent son renvoi sur le théâtre des opérations.

LE MINISTRE DE LA GUERRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE [2].

A Paris le 21 mai 1792, l'an 4me de la Liberté.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous prévenir que le 3e bataillon des gardes nationales du département de Paris, qui se rend en augmentation à l'armée de la Moselle [3],

1. Laurent-Hanin, *Histoire municipale de Versailles*, 1787-1799, t. II, p. 224.
2. *Archives nationales*, C 148, n° 242.
3. A la création, la 2e division militaire faisait partie de l'arrondissement de

doit passer en deçà de la distance de 30,000 toises de Paris. Je joins ici l'extrait de la route qu'il doit suivre. Je vous prie de vouloir bien demander l'autorisation de l'Assemblée nationale conformément à ce que prescrit la Constitution.

Je suis avec respect, Monsieur le Président,

Le Ministre de la guerre,

SERVAN.

Troupes qui ont à marcher dans les départements de Seine-et-Oise, de Paris, Seine-et-Marne, de l'Oise, etc.

Le 3e bataillon des gardes nationales du département de Paris, pour se rendre à Givet, partira de Versailles le 25 mai et ira loger ledit jour :

25 à Saint-Denis ;

26 à Dammartin ;

27 à Crespy.

Il continuera sa route jusqu'à Givet où il recevra les ordres de M. de La Fayette.

Fait à Paris, le 21 mai 1792, l'an 4e de la Liberté.

LOUIS.

Et plus bas :

SERVAN.

Campé sous Maubeuge le 6 juin, le 3e bataillon participa aux affaires des 11 et 27 de ce mois.

Au 10 août, on le trouve à la division de droite (Dampierre) de l'armée du Nord ; il compte six cent cinquante hommes à l'effectif; il est embrigadé avec le 43e d'infanterie et le 1er bataillon de l'Aisne.

Le 19 de ce mois d'août, était lue à l'Assemblée nationale une adresse [1], dans laquelle, condamnant La Fayette, qui avait protesté contre la conduite des Parisiens en la journée du 20 juin et, ne pouvant sauver la monarchie constitutionnelle, s'était exilé, le 3e bataillon de Paris déclarait « avoir résisté à toutes les intrigues et juré de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant ». Cette pétition fut, sans doute, apportée par le volontaire Giraux, qui se présenta le même jour à la barre de l'Assemblée.

Faisant partie du corps du lieutenant-général Chazot, chargé de reprendre le défilé de La Croix-aux-Bois, le bataillon partit du camp de Grandpré, le 12 septembre au soir, et occupa, le lendemain,

l'armée du Nord ; elle passa à l'armée du Centre (ou de la Moselle), le 23 mars 1792. Lorsque Luckner fut envoyé du Nord au Centre et La Fayette inversement, le 12 juillet 1792, par arrangement particulier entre les généraux en chef, le département des Ardennes rentra dans l'arrondissement de l'armée du Nord.

1. Signalée dans le procès-verbal imprimé de la Législative; elle n'a pas été trouvée aux Archives nationales.

Vouziers avec la colonne. Le 14, à la pointe du jour, les Autrichiens étaient assaillis et culbutés après une heure et demie de combat.

Le 20 septembre, le 3e bataillon de Paris est à Sedan (division de gauche; lieutenant-général Miranda, maréchal de camp Dampierre). Le 6 octobre, il est en seconde ligne au camp de Savigny; le 11, il fait partie de la première colonne (Beurnonville) de l'armée de la Belgique avec le 1er bataillon de Paris; il prend part à l'affaire de Liège le 25 octobre, et le 6 novembre à la bataille de Jemmapes [1]. Enfin, réuni aux 1er et 2e bataillons de Paris, il fait partie de l'avant-garde qui forme la droite de l'armée française.

Après avoir pris une part active aux opérations en Belgique et en Hollande, le bataillon est à Brachelen, à la fin de février 1793, (quatre cents hommes à l'effectif).

A Aldenhoven, aux avant-postes d'Aix-la-Chapelle, près le val de Morre, le 1er mars 1793, il perdit quinze de ses officiers : huit tués, sept prisonniers. Plusieurs de ses compagnies se trouvèrent totalement sans chefs.

Le général de La Noue, qui commandait en chef, a fait, sur l'affaire d'Aldenhoven, un rapport des plus sommaires [2]. Il ne relate pas la part prise par les corps qui avaient combattu; il accuse même des pertes « très légères », alors que déjà, par le nombre d'officiers du 3e bataillon de Paris mis hors de combat, on peut juger ce que la troupe a souffert. Le général voulait peut-être cacher la déroute réelle qu'il avait essuyée et que signalaient au Comité de Défense générale les Représentants en mission en Belgique, Germain, Delacroix et Merlin (de Douai) [3].

LE GÉNÉRAL LA NOUE AU GÉNÉRAL MIRANDA.

A Aix-la-Chapelle, le 1er mars 1793,
l'an 1er de la République française.

Ce qu'on avait prévu, Général, est arrivé; l'ennemi s'est montré ce matin en force très supérieure et m'a attaqué à la fois par les deux flancs, du côté d'Aldenhoven et d'Escheviller. Je me suis trouvé en personne à la droite dès le matin; les troupes ont témoigné la meilleure volonté et n'ont cédé qu'à grands regrets le champ de bataille à un ennemi qui, par sa supériorité, nous eut immanquablement enveloppé, si nous avions tardé plus longtemps de quitter la position qu'on avait fortifiée, mais qui cessait d'être tenable, dès que

1. Voir au 1er bataillon le rapport de Dampierre, ci-dessus, p. 178.
2. *Archives historiques de la guerre*, armées du Nord et des Ardennes.
3. Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut public et Correspondance des Représentants*, t. II, p. 251.

la hauteur [1] sur la droite était forcée. Nous avons commencé le combat à trois différentes reprises. La cavalerie, commandée par les colonels Lefort et Nordman, s'est retirée dans le meilleur ordre. Je suis sans nouvelles certaines de ce qui peut s'être passé sur ma gauche ; mais il est impossible de songer à conserver plus longtemps la ville d'Aix que nous finirons d'évacuer demain matin de très bonne heure. Je compte établir mes cantonnements à Herve et au-delà à Soumagne ; je prendrai la position en avant d'Herve. Notre perte ne m'est pas encore bien connue, mais elle est très légère quant à la quantité des morts et des blessés.

Le lieutenant-général commandant provisoirement et en l'absence du général Dumouriez,

La Noue.

Les Archives historiques de la guerre [2] possèdent des extraits de trois lettres interceptées par les Autrichiens et écrites par des officiers français retirés dans les environs d'Aix-la-Chapelle, le 2 mars 1793. La troisième donne seule des détails intéressants sur l'ensemble du combat de la veille :

Au château de Bronck, le 2 mars.

L'ennemi s'est présenté en force à tous nos cantonnements pour passer la rivière [3], et il l'a passée parce que nous n'avions pas des forces suffisantes. Notre résistance n'a pas été de longue durée. Nous aurions été coupés, si nous eussions fait notre retraite un peu plus tard ; nous nous trouvions entre les troupes qui avaient la rivière en front de nous et une très forte colonne de 20,000 hommes environ, qui passait derrière nos cantonnements ; mais déjà nous étions retirés, lorsque cette colonne se présenta. Nous étions postés dans un endroit où nous avions quelques redoutes et retranchements pour se tenir en cas d'attaque, et nous avons vu, de là, défiler l'énorme colonne d'ennemis. Comme son but était de se porter sur Maëstricht, elle a passé devant nous sans nous attaquer, et dans une distance qui la mettait hors la portée de notre canon. Elle a ainsi dirigé sa marche sur Maëstricht, mais tout en se portant sur notre gauche qu'elle avait l'air de vouloir attaquer. Ce projet d'attaque de sa part avec une force trop inégale nous a obligés à la retraite ; elle s'est faite, mais avec un désordre inexprimable. L'ennemi l'a considérée comme une déroute et avec raison. Il nous a détaché sa cavalerie qui a mis le désordre partout. Les dragons et les volontaires en général se sont beaucoup trop précipités, l'artillerie et l'infanterie n'ayant pas été soutenues. Aussi l'ennemi a-t-il plusieurs de nos canons, tué et sabré bien du monde et fait beaucoup de prisonniers, ce qui ajouta au trouble de plusieurs cantonnements qui ont été coupés dans leur retraite et pris en partie. Cette journée est remarquable par les pertes que nous y avons éprouvées, et ensuite par l'impression qu'elle a faite à nos troupes et aussi sur celles de l'ennemi, mais en sens contraire. Nous nous sommes retirés à Aix-la-Chapelle.

1. Probablement celle dite de « Hoegen ».
2. Armées du Nord et des Ardennes, 2 mars 1793.
3. La Roër.

D'après la première de ces lettres d'officiers français, les Autrichiens auraient fait 1,200 prisonniers, lors de leur attaque en trois colonnes sur nos cantonnements, qui furent coupés et divisés dans la première phase de la bataille. A 1,200 ou 1,400 hommes sont évaluées les pertes que nous firent subir le combat sur les hauteurs de Hoegen et les charges de la cavalerie autrichienne.

La part prise à l'affaire d'Aldenhoven particulièrement par le 3e bataillon de Paris est exposée dans la *Relation envoyée au Ministre de la guerre, d'Herve, le 4 mars* 1793. Cette relation est du commandant du bataillon, Vezu, et l'exemplaire conservé aux *Archives historiques de la guerre*[1] est une copie.

Copie de la relation envoyée au Ministre de la Guerre, d'Herve, le 4 mars 1793, 2e année de la République Française.

Citoyen Ministre, je profite d'un instant de repos pour vous rendre compte du malheureux bataillon que je commande.

Le 3e bataillon de Paris, que vous connaissez, était à l'avant-garde depuis le commencement de la campagne; il a été longtemps sous vos ordres; il y était encore à la journée de Jemmapes, et certes il eut une assez grande part à cette victoire célèbre. Ce bataillon, composé de véritables républicains, vient de périr pour la défense de la liberté.

Je vous observe, citoyen Ministre, qu'il était réduit par les maladies, la désertion et les congés à trois cents hommes en état de combattre.

Le général Stengel nous avait cantonnés à sept lieues d'Aix-la-Chapelle, dans un village appelé Brakel. Le bataillon était obligé de se partager pour garder un autre endroit appelé Hirfake, et de surveiller un espace de plus d'une lieue et demie sur la rive gauche de la Roër. Les ennemis étaient sur celle opposée, et presque tous les jours nous nous fusillions réciproquement. En un mot, notre poste a toujours été bien gardé.

Depuis longtemps, les fatigues extrêmes, les bivouacs continuels nous harassaient tellement que j'avais été forcé de demander au général Stengel un cantonnement où le bataillon put rétablir ses forces pendant quelque temps. Mes représentations furent vaines; le général y répondit même avec dureté et m'outragea en me demandant *si j'avais peur*. Indigné d'une pareille réponse, je répliquai que nous ferions voir le contraire, et que, puisqu'il l'ordonnait, nous resterions à notre poste, dussions-nous y mourir; l'événement l'a bien justifié.

Le 28 février, je reçus l'ordre d'aller relever le 2e bataillon de la Charente, à une lieue et demie de notre cantonnement. On nous avait dit que ce lieu était sûr et qu'il y avait plusieurs postes en avant. Le lendemain de notre arrivée, 1er mars, je reçus, à cinq heures du matin, l'ordre de détacher 80 hommes à une demi-lieue pour renforcer le bataillon de la Meuse dont l'effectif n'était que de 57 hommes avec un drapeau et 2 canons. Il me restait 250 hommes à peu près. Au même instant, j'entendis battre la générale le long

1. Armées du Nord et des Ardennes.

de la rivière; je la fis battre aussi; je pris toutes les dispositions convenables; je me portai hors du village sur une hauteur où je pouvais apercevoir tout ce qui se passait. A six heures et demie, le commandant du 14e bataillon de chasseurs, mon chef de brigade, m'envoya ordre de me retirer sur Aldenhoven, si par hasard j'étais obligé de faire retraite. J'entendais des coups de canon et des fusillades du côté de Juliers; n'apercevant personne, je fis faire plusieurs mouvements pour former et déployer une colonne. A dix heures, je vis passer le 2e bataillon de grenadiers, de 800 hommes; il se retirait sur Aldenhoven d'après l'ordre qu'il en avait reçu. Je le suivis, mais bientôt un côteau le déroba à ma vue; j'appris après qu'il avait été entièrement défait. Je continuais à marcher sur Aldenhoven, lorsque j'entendis un bruit de mousqueterie. Au même moment, j'aperçus de la cavalerie qui s'avançait sur nous; tout le monde la prit pour de la cavalerie française. Le bataillon marchant toujours en colonne ayant une pièce à chaque angle, je le laissai à ma droite environ trois cents pas, et m'approchai de cette cavalerie. Lorsque je fus à cent pas, je reconnus que c'étaient les ennemis. J'aperçus ensuite une autre grosse colonne qui débouchait derrière la première; je fis signe au bataillon de gagner sur la droite pour être protégés par un village qui était près de nous. J'attendais du secours des nôtres, mais inutilement : nous étions abandonnés. Le commandant de la première colonne ennemie m'envoya un trompette pour me dire de me rendre. Je ne fis nulle attention à sa sommation. Alors le commandant vint lui-même à vingt pas de moi et me dit : « *Commandant, voulez-vous vous rendre? — A qui? — Aux Autrichiens.* » — Pour toute réponse, j'allai à toute bride vers le bataillon en criant aux canonniers de tirer à mitraille; ils ne purent tirer que trois coups et on n'eût que le temps de faire une décharge de mousqueterie, dont l'ennemi fut d'autant plus maltraité que nous étions à portée de pistolet. Nous fûmes aussitôt cernés de toutes parts. Que pouvaient 250 hommes d'infanterie contre deux grosses colonnes de cavalerie et surtout dans une plaine? Personne ne voulut se rendre. Dans un instant, je vis enlever le drapeau, je vis massacrer mes braves compagnons, je restai ferme à mon poste jusqu'à la fin.

Dans cette horrible situation, citoyen Ministre, il ne me restait qu'à mourir. Je m'y attendais, je le désirais; mais, résolu de vendre ma vie chère à mes ennemis, je m'élançais sur eux, le sabre d'une main, le pistolet de l'autre. Je fus assailli de tous côtés : on me tira plusieurs coups de carabine et de pistolet, on fondit sur moi à coups de sabre; je me défendis et ne fus atteint qu'au chapeau. Cependant, si mon cheval, effarouché par le nombre des ennemis qui m'investissaient, ne m'eut emporté à travers leurs escadrons, j'aurais inévitablement succombé. Mon évasion tient du prodige.

Voilà, citoyen Ministre, la pure, l'exacte vérité; ceux de mes camarades qui ont échappé au carnage après avoir été laissés pour morts, peuvent vous garantir la scrupuleuse fidélité de ce triste récit. J'aurais voulu épargner par ma mort la vie à tous mes braves camarades, et je serai trop heureux si je puis un jour, comme eux, verser mon sang pour la défense de la patrie.

Je demande pour les parents des victimes la récompense qui leur est due. Je crois avoir perdu 250 hommes, dont quelques-uns peut-être ont été faits prisonniers. Les 80 que j'avais en détachement ont été épargnés; il m'en reste environ 100, outre ceux qui sont en congé et aux hôpitaux. Voyez, citoyen, quel parti je dois prendre.

Je ne puis m'empêcher dans ma profonde douleur de faire une foule de réflexions sur ce triste événement. Pourquoi le général n'avait-il pas connaissance du passage des ennemis? Pourquoi n'avait-on pas renforcé tous les postes le long de la rivière à mesure que les eaux diminuaient? Pourquoi ne se trouvait-il tout au plus que 6,000 hommes pour garder 15 lieues de pays? Pourquoi nous a-t-on abandonnés à 6 lieues du quartier général? Pourquoi laisser des bataillons isolés devant l'ennemi? Notre jonction avec le 2e bataillon de grenadiers nous aurait certainement permis de faire une belle retraite. Avions-nous de la cavalerie pour nous protéger? Quel général nous a donné des ordres? Avons-nous vu un seul aide-de-camp? Avons-nous pu être surpris de la sorte sans être prévenus de l'approche de l'ennemi? J'en appelle à votre expérience, citoyen Ministre; ne peut-on pas au moins reprocher une négligence criminelle à celui ou ceux qui commandaient l'avant-garde? Je vous prie de communiquer cet écrit à la Convention nationale. J'en envoie une copie aux citoyens commissaires.

Certifié le présent véritable :

Beaugé, *grenadier*, Boulnois, *grenadier*.

Enfin, dans une lettre au Premier Consul, lettre non datée, parvenue le 2 avril, sans doute 1800 [1], Vezu, alors général de division, s'exprime ainsi :

Aux avant-postes d'Aix-la-Chapelle, le bataillon que je commandais fut entièrement détruit. Tous ceux qui le composaient préférèrent une mort honorable à la honte de se rendre au prince de Lambese. Environ six échappèrent; trente-six furent faits prisonniers, et tout le reste fut massacré par le régiment de Royal-Allemand.

Les chiffres donnés par le général Vezu sont forcés, mais il résulte de l'état officiel qui suit [2] que les pertes furent considérables.

3e BATAILLON DE PARIS.

Récapitulation *des officiers, sous-officiers et volontaires restés sur le champ de bataille ou faits prisonniers de guerre, le 1er mars 1793, à l'affaire des avant-postes d'Aix-la-Chapelle :*

Grenadiers	30	7e compagnie dite Thomas	46
Canonniers	16	8e — Garreau	20
2e compagnie, dite Huquet	37	Le citoyen Sirejean, lieutenant de la 6e compagnie	1
3e — Aujard	19		
4e — Perrot	45		
5e — Le Brun	33	Total	247

Dans le nombre des deux cent quarante-sept hommes portés ci-dessus plu-

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Vezu, généraux de division, n° 270.

2. *Archives administratives de la guerre*, Vol. nat., 3e bataillon de Paris.

sieurs ont été faits prisonniers, mais il est impossible d'en donner un état exact, n'ayant pas encore reçu les renseignements nécessaires. Aussitôt qu'ils seront parvenus, on en enverra une copie au département de Paris.

Le citoyen Sirejean remplissait depuis deux mois les fonctions de quartier-maître; prisonnier à Cologne.

Nota. — La 1re compagnie, dite Molard, et la 6e, dite Yvrié, ont été détachées à cinq heures du matin pour aller garder un gué à une demi-lieue du champ de bataille ; ces deux compagnies étaient commandées par le capitaine Yvrié, le capitaine Molard étant par congé à Paris.

Certifié véritable par nous, lieutenant-colonel audit bataillon,

VEZU.

Le 1er juin 1793.

ÉTAT NOMINATIF *des officiers, sous-officiers et volontaires du 3e bataillon de Paris restés sur le champ de bataille ou faits prisonniers de guerre, le 1er mars 1793, à l'affaire des avant-postes d'Aix-la-Chapelle*[1].

GRENADIERS.

Louvet, lieutenant[2].
Caillot, sergent-major.
Pipet, sergent.
Labbé, caporal.
Dureux, id.
Joubert, fourrier.
Leclerc, grenadier.
Debeze.
Brunet.
Louis.
Baillot.
Gallet[3].
Lassus.
Roy.
Banger.
Pasquier, grenadier.
Pinciot.
Mérat.
Nicolas.
Bournois.
Destort.
Conturieux.
Lebert.
Sausais.
Bertrand.
Bollet.
Chaligne.
Blanchard.
Robine.
Magnien.

CANONNIERS.

Perillaud, sous-lieutenant.
Leroy, sergent.
Chantrelle, caporal.
David, id.
La Molay, canonnier.
Boyer, canonnier.
Pinet[4].
Brayette.
Cidot.
Quérard.

1. Nous avons mis en note les renseignements particuliers recueillis dans des documents divers, notamment des listes de prisonniers de guerre morts en captivité.
2. Tué.
3. Claude; mort à Cologne, 15 avril 1793.
4. Jean-Baptiste ; mort à Cologne, 20 avril 1793.

Éloy [1], canonnier.
Vaillant.
Morel.
Boursier, canonnier.
Signard.
Thierry.

2e COMPAGNIE, DITE HUQUET.

Deville, sous-lieutenant [2].
Soé, sergent [3].
Dhéraux, caporal [4].
Frigitte, id.
Siméon, id. [5]
Roch, id.
Leduc, tambour.
Cotin, volontaire.
Simonin.
Éloy.
Fassier.
Ribet.
Fleury.
Poyelle [6].
Lebeau.
Guichard.
Violette.
Larue.
Maurice.
Dhéraux, volontaire.
Simon.
Fouinat.
Blacourt.
Fouret.
André.
Deprix.
Basseras.
Cheval.
Lambert.
Durget.
Bignon.
Landrin (Nicolas).
Landrin (Antoine) [7].
Chrétien.
Boussin.
Drancy.
Mathe.

3e COMPAGNIE, DITE AUJARD.

Aguimac, lieutenant [8].
Adam, sergent-major.
Genot, sergent [9].
Lobjeois, id.
Adam, caporal.
Rençon, id.
Mignon, id.
Chabeau, id.
Leroy, fourrier [10].
Lemoine, volontaire.
Dugué, volontaire.
Roy.
Saumon.
Mathé.
Lemoine (Georges) [11].
George.
Ricolers.
Ellant.
Deux recrues.

1. Jean; mort à Cologne, 25 mars 1793.
2. Tué.
3. Tué.
4. Jacques; mort à Cologne, 3 avril 1793.
5. Jacques; mort à Cologne, 2 avril 1793.
6. Claude; mort à Bensberg, 21 septembre 1795.
7. Décédé le 14 mai 1793, d'après le contrôle du corps.
8. Tué.
9. Tué.
10. Jean-Louis; mort à Cologne, 5 mars 1793.
11. Tué.

4e COMPAGNIE, DITE PERROT.

Fournier, sergent-major [1].
Mongenot, sergent.
Pouchain, id.
Coquet, caporal [2].
Lefèvre, id.
Carles, id.
Courtois, id. [3]
Barra, tambour.
Outier, volontaire.
Mauser.
Patin.
Guilloux [4].
Félix.
Herbin.
Homecourt.
Macé.
Héry.
Matafait [5].
Maly.
Coupa.
Bincoy.
Bernard [6].
Requille.
Darblay, volontaire.
Tissot.
Saunier.
Meunier.
Plotel.
Guonard.
Durand.
Guérin.
Parisse [7].
Algrand.
Cabaret.
Hery.
Adam.
Germain.
Balu.
Bouchard.
Michel.
Candry.
Bretagne [8].
Thiroin.
Baulet.
Bethune.

5e COMPAGNIE, DITE LEBRUN.

Lebrun, capitaine [9].
Morel, lieutenant [10].
Serre, sous-lieutenant [11].
La Feuillade, sergent [12].
Le Maire, id.
Fabert, caporal [13].
Sibert, caporal
Lemaire, id.
Fiancette, fourrier [14].
Robert, volontaire.
Dupont.
Mariau.

1. Blessé et prisonnier.
2. Louis; mort à Cologne, 17 mars 1793.
3. Mort à Pleg, 11 avril 1794.
4. Louis-Mathieu; coup de feu à l'épaule gauche et prisonnier.
5. Jean-François; mort à Bensberg, 6 septembre 1794.
6. Mathieu ; coup de feu à la jambe droite et coup de sabre à la main droite, en présence du commandant Vezu ; fait prisonnier de guerre. Rentré le 17 novembre 1795.
7. Jean-Marie; mort à Bensberg, 21 septembre 1795.
8. Charles; mort à Temeswar, 7 décembre 1794.
9. Tué.
10. Tué.
11. Tué.
12. Plusieurs coups de sabre à la tête et à la main droite, et prisonnier.
13. Prisonnier de guerre; non rentré.
14. Sept coups de sabre à la tête et un au bras droit.

Daubert, volontaire.
Damour[1].
Lemaître.
Lescuyer.
Blanchet, volontaire.
Cheme.
Breton.
Chaline.
Lecret.
Menus[2].
Ducin.
Auger, volontaire.
Gastellot.
Piat.
Broyer.
Biret[3].
Lebas.
Demouchy.
Morel.
Daubard.
Berthier[4].

7e COMPAGNIE, DITE THOMAS.

Thomas, capitaine[5].
Varin, sous-lieutenant[5].
Malvin, sergent-major.
Auvry, sergent.
Patriot, id.
La Place, caporal.
Fouquet, id.
Fouinat, fourrier[6].
Le Roy, volontaire.
Couture.
Duport.
Salliet.
Carteron.
Héricourt.
Foueriat.
Le Comte.
Drouin.
Ramelet.
Lainé.
Besonnier.
Bernouville[7].
Raclot.
Noé.
Plet, volontaire[8].
Sansrefus.
Ducret.
Bassin.
Fremin.
Le Cointre.
Pigout[9].
Carteron.
Bourdiol[10].
Benoist.
Simon.
Sacelin.
Morin.
Menage.
Lesort.
Gouthier[11].
Sirrier.
Grillard.
Rivierre.
Leclerc.
Mauriquart.
Duval.
Ouin[12].

1. Jean Barthélemy; mort de ses blessures à Cologne le 4 mars 1793, d'après le contrôle.
2. Pierre-Nicolas; mort à Arad, 23 octobre 1795.
3. Jean-Baptiste; mort à Temeswar, 18 octobre 1795.
4. Jean; mort à Cologne, 5 mai 1793.
5. Tués.
6. Jean-Baptiste; coup de sabre au bras gauche.
7. Claude; mort à Cologne, 21 mars 1793.
8. Nicolas; décédé à l'hôpital de Cologne le 4 avril 1793, d'après le contrôle.
9. Note mise postérieurement sur l'état: « Rentré en France le 27 janvier (sans millésime); hors d'état de servir. »
10. Grégoire; tué.
11. Jean; mort à Cologne, 3 avril 1793.
12. Charles; mort à Cologne, 26 mai 1795.

8e COMPAGNIE, DITE GARREAU.

Garreau, capitaine[1].
Lesoin, sergent.
Trocq, id.
Lacroix, caporal.
Nadale, id.
Debauve, id.
Carbonois, volontaire.
Jaly.
Legrand.
Hiraud (Étienne).
Morsaive, volontaire.
La Cour.
François (Jean-Baptiste)[2].
Martin.
Vienot.
Declof.
Chapit.
Chaussa.
La Rose.
Tevenard.

Bien que donnant deux cent quarante-sept noms, cet état est incomplet. D'abord, il n'indique pas les pertes des 1re et 6e compagnies, et l'on doit ajouter :

BAUDRY (Thomas), volontaire, trois coups de sabre à la tête, un à la gorge, deux à la main gauche, un au ventre, plusieurs coups de feu aux jambes et à l'épaule gauche, et prisonnier de guerre. Rentré, 1795.

LONGAGNE, capitaine de grenadiers, prisonnier de guerre.

AUJARD, capitaine (3e compagnie), coup de feu à la cuisse droite, cinq coups de sabre à la face, et prisonnier de guerre. — Son fils tué à ses côtés.

LABERTÈQUE, sous-lieutenant (3e compagnie), prisonnier de guerre.

BÉTHUNE, sous-lieutenant (4e compagnie), deux coups de sabre à la tempe droite et coup de pistolet au bras droit. Dépouillé complètement de ses vêtements et laissé nu parmi les morts pendant deux heures ; il put se retirer, mais les hôpitaux étaient remplis et il dût venir jusqu'à Paris pour se faire soigner.

HAMEL, lieutenant (5e compagnie), prisonnier de guerre.

MAILLARD, lieutenant (7e compagnie), prisonnier de guerre ; mort à Cologne, 20 avril 1793.

GUIOT, sergent de canonniers, coup de sabre à la tête, coup de feu à la face, coup de sabre au crâne, coup de sabre et coup de feu à l'épaule gauche, deux coups de sabre à la main gauche, coup de sabre à la main droite.

NICOLAS, volontaire, disparu.

CASSET (François), blessé.

Puis, d'après le *Registre des extraits mortuaires des prisonniers de*

1. Mort à Ossen, 1er mars 1793 ; avait eu les deux poings coupés.

2. Six coups de sabre à la tête ; un coup de sabre au bras gauche ; coup de feu à la cuisse droite ; prisonnier. — François était né à Paris en 1755. Il rentra de captivité le 9 mai 1796 et fut congédié le 12 juin. Réadmis au service et devenu sergent maître-tailleur au 6e d'infanterie, il passa en 1806 dans la garde royale napolitaine.

guerre français morts en Autriche (1793-1795), les caporaux ou volontaires dont les noms suivent, qui, par la date de leur décès antérieure à la reddition du Quesnoy, sont des prisonniers d'Aldenhoven et dont la plupart, sinon tous même, ont dû succomber à des blessures :

Aujeux (Louis), volontaire; Cologne, 24 mars 1793.
Amicour (François), volontaire ; Cologne, 3 juillet 1793.
Binsiaux (Anselme), volontaire ; Cologne, 18 mars 1793.
Blotot (Joseph), volontaire ; Bensberg, 26 août 1793.
Barche (Auguste), volontaire ; Cologne, 19 avril 1793;
Bufras (Alexandre), volontaire ; Cologne, 14 avril 1793.
Blanche (Jacques), volontaire ; Cologne, 7 mai 1793.
Chiret (Jean-Joseph), volontaire ; Bensberg, 26 août 1793.
Charlot (Daniel), volontaire ; Heidelberg, 26 avril 1793.
Etelle (Jacques), charretier de l'artillerie du bataillon ; Cologne, 21 mai 1793.
Fourbet (Gabriel), volontaire ; Cologne, 30 mai 1793.
Granenberg (Jacques), canonnier ; Cologne, 18 avril 1793.
Lamole (Joseph), volontaire ; Cologne, 23 mars 1793.
Lacroix (Nicolas), caporal ; Cologne, 22 mars 1793.
Lemaître (Martin), grenadier ; Cologne, 30 mars 1793.
Laplanche (Louis), caporal ; Cologne, 27 mars 1793.
Lakivie (Michel), volontaire ; Cologne, 3 juillet 1793.
Masseur (Michel), volontaire ; Cologne, 23 mars 1793.
Mallia (Jean-Marie), volontaire ; Cologne, 12 avril 1793.
Ponesse (Jean-Baptiste), volontaire ; Cologne, 20 mai 1793.
Pige (Jean-Louis), caporal ; Cologne, 26 mai 1793.
Pardot (Marcel), volontaire ; Cologne, 1er avril 1793.
Sommier (Louis), volontaire ; Cologne, 5 mai 1793.
Trevelot, volontaire ; Cologne, 18 avril 1793.
Valentin (Antoine), volontaire ; Cologne, 7 mars 1793.

Après cette terrible affaire d'Aldenhoven, le 3e bataillon de Paris reçut l'ordre de se rendre à Guise, pour se reposer et procéder au remplacement des officiers qu'il avait perdus.

La réorganisation eut lieu du 3 au 9 avril. Les cadres furent, par suite de promotions, en même temps que de mutations opérées dans les officiers des compagnies, ainsi reconstitués :

	CAPITAINES.	LIEUTENANTS.	SOUS-LIEUTENANTS.
	—	—	—
Canonniers.	*Croullebois.*	*Matthieu*[1].	*Périllaud*[2].
Grenadiers.	*Longagne*[1].	*Bonnot.*	*Daguier.*
Fusiliers (1re).	*Molard.*	*Sirejean*[1].	*Angar.*
— (2e).	*Huquet.*	*Massia.*	*Béret.*
— (3e).	*Aujard*[1].	*Maillard*[1].	*Pique.*
(4e).	*Yvrié.*	*Vaudreland.*	*Guillaume.*
— (5e).	*Perrot.*	*Hamel*[1].	*Houlbec.*
— (6e).	*Revel.*	*Béthune.*	*Lamiral.*
— (7e).	*Laurent.*	*Labertèque*[1].	*Devaux.*
— (8e).	*Garreau*[1].	*Galmiche.*	*Lefèvre.*

Pourvu de nouveaux officiers, le 3e bataillon rentra en campagne et combattit notamment à Hasnon, le 7 mai ; au mois de juin, après avoir séjourné à Guise et à Landrecies, il fut envoyé au Quesnoy pour en renforcer la garnison.

Le chef de brigade Goullus, qui commandait, embrigada sa garnison et confia, le 4 août 1793, au chef du 3e bataillon de Paris, Prudhon, la 3e demi-brigade. Il lui écrivait à ce sujet, le 28 brumaire an IV (19 novembre 1795) [3] :

Je ne puis m'empêcher, mon cher Prudhon, d'avouer que vous êtes susceptible de servir avec un entier dévouement la cause de la liberté. La présente vous tiendra lieu du certificat que vous me demandez.

Je ne veux que vous rendre justice en annonçant que, lorsque je commandais en chef la place du Quesnoy, j'amalgamai les bataillons qui composaient ma garnison. Je les embrigadai pour la facilité du service, et vous fûtes désigné pour prendre le commandement de la 3e demi-brigade. J'usai des droits que la loi me donnait, et je n'eus jamais à me reprocher de vous avoir provisoirement choisi pour remplir ces fonctions. Votre conduite pendant le siège est digne d'éloges. Si tous les chefs de bataillon vous ressemblaient, l'ordre et la discipline seraient en vigueur, et le service deviendrait plus facile. D'ailleurs, les généraux, sous les ordres desquels vous servirez, sauront toujours vous distinguer de la plupart de ceux qui n'ont ni la fermeté, ni la volonté de faire obéir.

Je vous salue très fraternellement.

GOULLUS.

Le 17 août 1793, immédiatement après la prise de la forêt de Mormal, la ville fut cernée de toutes parts. Dans la journée du 25,

1. Prisonniers de guerre du 1er mars.
2. Sans nouvelles depuis le 1er mars.
3. *Archives administratives de la guerre*, dossier Prudhon, pensions 1801-1817, no 10,113; copie certifiée par le conseil d'administration.

une sortie fut exécutée par le 3e bataillon ; elle donna lieu à ce rapport [1] :

Le 3e bataillon de Paris marcha en avant de la redoute de Béar, avec ordre de se porter sur les hauteurs de Baudignies, pour découvrir et s'emparer des ouvrages qu'y avait construit l'ennemi. Ce bataillon, malgré la vive fusillade de l'ennemi retranché dans une redoute couronnée par plusieurs redans, y monta avec toute la valeur possible et soutint avec courage le feu à dix pas de l'ennemi. Ce ne fut qu'à l'arrivée d'une nombreuse cavalerie qu'il fut obligé de prendre sa retraite, qu'il exécuta avec le plus grand ordre sur la ferme de Béar. Ce bataillon mérite les éloges dont il s'est toujours montré digne, tant par la bonne discipline et tenue que le citoyen Prudhon, chef du bataillon, a établies, que par le bon exemple qu'il a toujours donné.

Certifié conforme :

L'adjoint aux adjudants-généraux,
faisant les fonctions de chef d'état-major,

Dieu.

Le lendemain de cette sortie, dans la nuit du 26 au 27 août, la tranchée fut ouverte, et le bombardement, commencé le 2 septembre, se continua sans interruption jusqu'au 10, à six heures du soir. La capitulation fut signée le lendemain par Goullus, le lieutenant-colonel Reynier, du 98e régiment d'infanterie, et le capitaine Molard, du 3e bataillon de Paris.

La place a été bravement défendue par le commandant Goullus et sa garnison ; elle n'a été rendue qu'après avoir essuyé neuf jours de blocus, quinze jours de tranchée ouverte et dix de bombardement ; elle a été foudroyée par environ cent vingt-cinq bouches à feu et presque entièrement incendiée par l'effet de 11,000 bombes, 29,000 boulets et 22,000 obus [2].

Le bataillon subit la capitulation ; il fut fait prisonnier de guerre, à la sortie de la garnison hors de la place, le 13 septembre 1793.

ARMÉE DU NORD.

3e BATAILLON DE PARIS, 1re FORMATION.

État des hommes dudit bataillon, tués par l'ennemi au siège du Quesnoy [3].

État-major.....	*Grevet*, adjudant (7 septembre 1793).
Compagnie de grenadiers.	*Marche*, grenadier,
	Bonnot, id.
	Guiard, id.

1. *Arch. adm. de la guerre*, Vol. nat., 3e bataillon de Paris ; en copie.
2. Rapport relatif au citoyen Goullus, 1er nivôse an IV (21 décembre 1795) (*Archives adm. de la guerre*, dossier Goullus, généraux de brigade, n° 727).
3. *Archives adm. de la guerre*, Vol. nat., 3e bataillon de Paris.

Compagnie Molard.....	*Root* (Honoré), volontaire (7 septembre).	
	Goëte, id.	
Compagnie Yvrié.....	*Martin*, id.	
	Didier, id.	
Compagnie Perrot.....	*Boussard*, id.	
	Têtard (François), id. (7 septembre).	
Compagnie Revel.....	*Bellon* (Edme), volontaire, (10 septembre).	
	Baudon, id.	
	Bonjean, sergent, (25 août).	
Compagnie Laurent.....	*Hubert* (Joachim), volontaire, (26 août).	
	Noblet, id.	
	Eloy, id.	
	Lombard, id.	
	Annette (Jean), id.	(27 août).
	Bertot, id.	
Compagnie Hamel.....	*Charlouard*, id.	
	Nollée (Jean-Baptiste), id.	(29 août).

Pour extrait conforme à l'état original des prisonniers de guerre et tués du 3e bataillon de Paris déposé au bureau des prisonniers de guerre, le 14 prairial, 3e année républicaine (2 juin 1795).

RICHARD,

chargé du contrôle des prisonniers de guerre français.

Aux noms qui précèdent, on doit ajouter, d'après l'état des militaires décédés à l'hôpital ambulant de Quesnoy, du 1er mai au 2 novembre 1793[1] :

Goubert (Jacques), volontaire, 3 septembre.
Devigne (Pierre-Louis), volontaire, 5 septembre.
Cés (Jean-Marie), id. id.
Charfoy (Pierre-Louis), volontaire, 9 septembre.
Tanneur (Jean-Marie), id. 10 septembre.
Naudin (Philippe), id. id.
Voisier (Joseph), volontaire, 12 septembre.
Dupuy (Nicolas-Augustin), volontaire, 16 septembre.
Franclain (Charles-Louis), volontaire, 19 septembre.

PRISONNIERS DE GUERRE

par suite de la capitulation du Quesnoy.

Perrot, capitaine, décédé à Vocosvar, le 23 décembre 1793.
Laurent, capitaine, décédé (sans date).
Matthieu, lieutenant, décédé à Noustef, 3 décembre 1793.
Vaudreland, lieutenant, décédé (sans date).
Drumeau, sous-lieutenant, décédé (sans date).

1. *Archives administratives de la guerre.*

Brille (J.-B.), sergent, décédé, 28 janvier 1796.
Huette, (Henry), caporal, mort à Ebersdorff, 10 décembre 1795.
Toussaint, (Jacques), caporal.
Lemond (Jean-Baptiste), caporal, décédé, 6 janvier 1794.
Mauge, (Jean-Louis), id. id. décembre 1793.
Proux (Julien), canonnier.
Ray (Charles-Louis), volontaire, décédé à Nordlingen, 7 avril 1796.
Langlois (Gérard), rentré et congédié, 3 mars 1797.
Moufflet (Nicolas).
Darbes (Louis), de Paris, rentré, février 1796.
Besnard (Nicolas), mort en Hongrie, 1793.
Desnoyers (Louis), volontaire.
Collet (Louis), mort à Klenzel, 23 décembre 1793.
Bellot (Sébastien-Antoine), volontaire, mort en captivité.
Béranger (François-Charles), grenadier, mort, 22 septembre 1794.
Didier (Jean-Baptiste), volontaire, mort à Pesth, 1er janvier 1796.

Ce sont les noms et les indications que l'on trouve sur le registre matricule du bataillon. Sont, en outre, décédés en captivité, d'après le *Registre des extraits mortuaires des prisonniers de guerre français morts en Autriche*, déjà cité, les sous-officiers, caporaux et volontaires qui suivent [1] :

Auverne (Jean-Claude), volontaire ; Essegg, 10 décembre 1794.
Arnoud (Louis), volontaire ; Temeswar, 9 septembre 1794.
Bougret (Jean-Louis), volontaire ; Léopoldstadt, 26 février 1795.
Berthieux (Louis), volontaire ; Cologne, 3 décembre 1793.
Boucher (Félix), caporal ; Francfort, 10 novembre 1793.
Bernard (Jean-Baptiste), canonnier ; Temeswar, 2 janvier 1795.
Bruno (Jean), volontaire ; Bruxelles, 4 novembre 1793.
Boudin (Jean-Jacques), sergent-major ; Alberthy, 8 janvier 1794.
Carpentier (Jean), volontaire ; Biberach, 8 mai 1794.
Chargan, caporal ; Brackenheim, 28 juin 1794.
Canat (Bastien), volontaire ; Coblentz, 17 janvier 1794.
Catau (Joseph), volontaire ; Coblentz, 14 juin 1794.
Charpentier (François), volontaire ; Francfort, 19 décembre 1793.
Caussé (André), volontaire ; Alpar, 11 janvier 1794.
Devaux (Pierre), grenadier ; Cologne, 29 octobre 1793.
Delanoue (Toussaint), sergent-major ; Léopoldstadt, 29 janvier 1795.
Daigle (Xavier), canonnier ; Temeswar, 21 mai 1795.
Degrave (Charles), volontaire ; Temeswar, 20 novembre 1794.
Didier (Jean), volontaire ; Pesth, 1er janvier 1796.
Digban (François), caporal ; Lintz, 10 mai 1796.
Eschallet (Pascal), grenadier ; Indersdorff, 14 mars 1795.

1. Dans le nombre de ces décédés en captivité, peuvent se trouver des prisonniers d'Aldenhoven ; mais les documents ne permettent pas de les distinguer, et aucun d'eux ne figure sur la liste dressée par le commandant Vezu et reproduite ci-dessus, pages 282 286.

Foret (Jean-Louis), volontaire ; Bensberg, 30 novembre 1793.
Fauvel (Bernard), volontaire ; Bensberg, 2 décembre 1793.
Ferrand (André), volontaire ; Temeswar, 1er août 1794.
Hulau (Charles-François), volontaire ; Obroïatz, 28 décembre 1795.
Jannin (Nicolas), canonnier ; Arad, 11 septembre 1795.
Jubert (Jean-Louis), volontaire ; Cologne, 20 mars 1794.
Lune (Louis), volontaire ; Arad, 31 mai 1795.
Lépicier (Constantin), volontaire ; Bensberg, 26 décembre 1793.
Langlais, canonnier ; Cologne, 27 novembre 1793.
Louvet (Jean-Louis-Félix), volontaire ; Cologne, 22 décembre 1793.
Lepru (Pierre), volontaire ; Coblentz, 27 octobre 1793.
Lefèvre (François-Charles), volontaire ; Francfort, 9 novembre 1793.
Lemaire (Hippolyte), volontaire ; Francfort, 24 décembre 1793.
Larques (Joseph), volontaire ; Léopoldstadt, 25 décembre 1794.
Lefèvre (Antoine), volontaire ; Pesth, 25 février 1796.
Leroux (Jean-Marie), caporal ; Temeswar, 27 janvier 1795.
Lequienne (Nicolas), volontaire ; Temeswar, 2 juillet 1794.
Lamarche (Paul), volontaire ; Kansky, 14 janvier 1794.
Manoury (Jean-Baptiste), caporal ; Arad, 6 juin 1794.
Marion (Mathurin-Nicolas), volontaire ; Bensberg, 4 septembre 1794.
Metkal (Georges), volontaire ; Coblentz, 11 janvier 1794.
Menoux (Denis), volontaire ; Temeswar, 28 octobre 1794.
Moulard (Alexis), grenadier ; Augsbourg, 26 octobre 1793.
Martial, volontaire ; Léopoldstadt, 18 décembre 1795.
Nota (Jean-Marie), grenadier ; Cologne, 2 novembre 1793.
Objoie (Toussaint), volontaire ; Gross-Varadin, 1796.
Pertin (Nicolas), volontaire ; Essegg, 28 octobre 1794.
Prestaint (Jean-François), volontaire ; Cologne, 26 décembre 1793.
Poitevin (Jean-François), volontaire ; Cologne, 13 novembre 1794.
Philippon (Jean), volontaire ; Kaisely, 13 janvier 1794.
Renard (Germain), volontaire ; Bruxelles, 8 décembre 1793.
Ruel (Jean-Pierre), grenadier ; Liechtenau, 28 janvier 1794.
Sarrassin (Joseph), volontaire ; Bensberg, 4 novembre 1793.
Sonlonen (Thomas), canonnier ; Habsheim, 5 octobre 1793.
Thuillier (Simon), tambour ; Bensberg, 10 décembre 1793.
Torrein (Charles), volontaire ; Bruxelles, 2 novembre 1793.
Versain (Claude), volontaire ; Coblentz, 1er janvier 1794.

Outre le registre dont ces noms ont été extraits, il existe une *Liste des officiers français faits prisonniers de guerre à l'armée des Pays-Bas et qui sont décédés aux endroits désignés dans les extraits mortuaires, dressée au quartier-général autrichien, le 15 janvier 1795.* Cette liste cite pour le 3e bataillon de Paris :

Perrot, capitaine, fait prisonnier au Quesnoy le 12 septembre 1793 ; mort à Vocosvar, le 23 décembre 1793.
Laurent (Louis), capitaine, fait prisonnier le 15 septembre 1793 ; mort à Munkacs, le 27 janvier 1794.

Revel (Antoine), capitaine, fait prisonnier à Condé, le 13 juillet 1793 ; mort à Pesth, le 21 janvier 1794.

Herçant (François), lieutenant, fait prisonnier à Condé, le 13 juillet 1793 ; mort à Presbourg, le 24 mars 1794.

Devaux, sous-lieutenant, fait prisonnier à Condé, le 13 juillet 1793 ; mort à Pesth, le 22 février 1794[1].

Enfin, quatre frères Béret étaient entrés au bataillon ; un fut tué, un deuxième mourut en captivité ; les deux qui restaient, l'un sous-lieutenant, l'autre sergent, furent faits prisonniers au Quesnoy.

Avant que Le Quesnoy fût investi, le capitaine Yvrié, de la 4e compagnie, fut nommé commandant du dépôt et envoyé à Guise, où le dépôt était établi au mois de juillet 1793. La place étant sans défense et menacée par la proximité de l'ennemi, le 21 août, le commandant temporaire tint un conseil de guerre, qui décida que les dépôts évacueraient Guise pour sauver leurs magasins de fournitures d'habillement[2]. Le dépôt du 3e bataillon de Paris, commandé par le capitaine Yvrié et le lieutenant Guillaume, et comprenant soixante-deux hommes, dont huit du 7e bataillon de Paris et trois des Fédérés, quitta donc Guise le 22 août pour se rendre à Noyon.

Après la capitulation du Quesnoy, qui amena une seconde fois la destruction du corps, le dépôt est la seule partie demeurante du 3e bataillon de Paris et constitue celui-ci jusqu'à la rentrée des prisonniers de guerre. A la date du 22 novembre 1793, il compte les neuf fourriers (exclus de la capitulation du Quesnoy, ainsi que le quartier-maître, selon l'usage à l'époque), trois tambours, un canonnier, deux grenadiers et trente-six volontaires, plus, toujours, les onze hommes du 7e bataillon de Paris et des Fédérés, et au 19 février 1794 comme officiers : l'adjudant-major Baltazar, commandant[3] ; le lieutenant

1. Il y a erreur sur le lieu de la prise. Pour le capitaine Perrot, à « Condé » et « 13 juillet 1793 », ont été substitués ultérieurement, « Le Quesnoy » et « 12 septembre 1793 ». Omission a été faite assurément, pour le capitaine Revel et le sous-lieutenant Devaux, puisque les compagnies auxquelles ils appartenaient étaient au Quesnoy (voir l'état ci-dessus des tués). Quant au lieutenant Herçant dont l'acte de décès original porte bien également « 3e bataillon de Paris », il s'agit de Pierre-François Hersent, lieutenant de canonniers au 1er bataillon des Réserves, fait prisonnier avec la compagnie par suite de la reddition du Quesnoy.

2. *Archives historiques de la guerre*, armée du Nord.

Un ordre du chef d'état-major général au commandant temporaire de Guise, daté du 20 avril, prescrivait le départ des dépôts ; mais cet ordre ne paraît être parvenu qu'après la décision déjà prise dans le même sens par le conseil de guerre.

3. Le capitaine Yvrié ayant été détaché par le Représentant du peuple Bar, pour remplir les fonctions d'aide de camp auprès du général Vezu.

Guillaume, chargé du détail; le quartier-maître Garnier; le lieutenant Béthune et le sous-lieutenant Angar.

Le dépôt passa de Noyon à Meaux (mars 1794), puis à Rozoy-en-Brie, où on le trouve au mois de décembre suivant, et où il est encore le 17 décembre 1795.

La rentrée des prisonniers de guerre s'effectuait alors, et par suite le bataillon commençait à se réorganiser : « Après deux ans de captivité, je suis rentré dans ma patrie, avec quelques-uns de mes frères d'armes; nous sommes au total douze officiers et quatre-vingt-cinq sous-officiers ou soldats; il en arrive journellement, » écrivait le commandant Prudhon au Ministre, de Meaux le 20 décembre 1795 [1]. Chaque jour rejoignaient de nouveaux prisonniers libérés [2].

Concentré d'abord à Meaux, le bataillon en voie de reformation fut envoyé bientôt à Soissons et à La Fère (armée de l'Intérieur), pour procéder à sa réorganisation [3]. Il manquait cinq capitaines, un lieutenant et quatre sous-lieutenants [4]. La réorganisation eut lieu le 1er mars 1796.

C'est à cette époque seulement que fut dressé le contrôle du bataillon, envoyé au Ministre le 20 avril 1796 [5].

Ce contrôle du corps, établi deux fois, a été deux fois perdu, la dernière dans une maison bombardée au siège du Quesnoy. Celui qui subsiste, refait pour la troisième fois, est divisé en deux parties.

La première comprend deux cent soixante-quatorze inscriptions, dont deux cent soixante-cinq semblent être des officiers, sous-officiers et soldats rentrés de captivité ou dont la mort dans les prisons de l'ennemi était connue. Les autres sont des incorporations ou des additions faites par les bureaux de la guerre à l'aide de leurs documents.

La seconde partie est le contrôle du 1er bataillon de la 7e demi-brigade à la date du 22 août 1796, jour de sa formation.

Par suite de ces circonstances, les noms de ceux qui sont morts ou

1. *Archives administratives de la guerre*, Vol. nat., 3e bataillon de Paris.

2. Le commandant Prudhon annonçait au Ministre, le 30 avril 1796, que cent prisonniers étaient rentrés depuis le 13 janvier et qu'on lui avait remis une liste de quatre-vingts qui allaient être échangés incessamment. De temps en temps, il en arrivait quelques-uns. *(Id. in ibid.)*.

3. L'adjudant général Charpentier au Ministre, 5 fructidor an V (22 août 1797), *(Archives administratives de la guerre*, Infanterie, 7e demi-brigade, 1797).

4. Le général Duvignau au Ministre, 26 frimaire an IV (17 décembre 1795) *(Ibid.*, Vol. nat., 3e bataillon de Paris).

5. Le conseil d'administration du 3e bataillon de Paris au Ministre, 1er floréal an IV (20 avril 1796) *(Id. in ibid.)*.

ont été frappés glorieusement échappent en partie, et l'on ne peut citer, en dehors des listes d'Aldenhoven et du Quesnoy, que les quelques noms ci-après relevés dans les dossiers de pension :

14 septembre 1792. — La Croix-aux-Bois.

Massia, lieutenant, coup de feu à l'épaule gauche.
Albert (Guillaume), volontaire, coup de feu à la cuisse gauche.
Denis (Nicolas-Antoine), fourrier, coup de feu.

6 novembre 1792. — Jemmapes.

Pasquet, caporal, coup de feu à la jambe droite.
Leloy (Jean-Charles-François), volontaire, coup de biscaïen à la jambe gauche.

7 mai 1793. — Hasnon.

Henry (Antoine-Martin), volontaire, coup de feu à la cuisse droite.

7 juillet 1793. — Le Quesnoy.

Herrenberger, sous-lieutenant, coup de feu à la main gauche.

Enfin, le contrôle mentionne comme réformés pour blessures :

Bernard (Mathieu), volontaire.
Carrette (François), grenadier.
Basseras (M.), tambour.

Et l'on trouve :

Claude-Nicolas *Larue*, volontaire, mort le 6 juin 1794 des suites de plusieurs blessures, et dont la veuve obtint une pension.

Le 22 août 1796, à sept heures du matin, le général Krieg assemblait au camp de Grenelle la 128e demi-brigade, le 2e bataillon du 49e d'infanterie (ex-Vintimille), le 1er du 83e (ex-Foix), le 7e de l'Yonne, le 16e des Fédérés et les 3e et 7 *bis* de Paris, à l'effet de former une nouvelle demi-brigade, qui reçut d'abord le n° 11, mais prit bientôt le n° 7.

Une revue préliminaire de chacun des corps qui devaient concourir à la nouvelle formation avait été effectuée le 16 août [1]. Le procès-verbal de cette revue subsiste [2].

1. Procès-verbal de formation (*Archives adm. de la guerre*, infanterie, 7e demi-brigade, an IV).
2. *Ibid.*, Volontaires nationaux, 3e bataillon de Paris.

EXTRAIT DE LA REVUE PRÉLIMINAIRE D'EMBRIGADEMENT DU 3e BATAILLON DE PARIS.

État-major.

Prudhon, chef de bataillon ;
Baltazar, adjudant-major capitaine ;
Garnier, quartier-maître trésorier capitaine ;
Fournier, adjudant sous-lieutenant.

Petit état-major.

Tambour-major	1
Chef tailleur	1
Chef cordonnier	1
Total	3 présents.

Compagnie de canonniers.

Croullebois, capitaine ;
Berthemy, lieutenant en second ;

Sergent	1	dont	présents sous les armes	9
Caporal-fourrier	1		absent par congé	1
Caporaux	3		Total pareil	10
Canonniers	5			
Total	10			

Compagnie de grenadiers.

Longagne, capitaine ;
Herrenberger, lieutenant ;
Langlois, sous-lieutenant.

Sergent-major	1	dont	présents sous les armes	22
Sergent	1		absents par congé	7
Caporal-fourrier	1		aux hôpitaux externes	3
Caporaux	2		Total pareil	32
Grenadiers	26			
Tambour	1			
Total	32			

1re compagnie.

Molard, capitaine ;
Lefèvre, lieutenant.

Sergent	1	dont	présents sous les armes	19
Caporal-fourrier	1		absent par congé	1
Caporaux	5		aux hôpitaux externes	2
Fusiliers	14		Total pareil	23
Tambours	2			
Total	23			

2e COMPAGNIE.

Aujard, capitaine ;
Labertèque, sous-lieutenant.

Sergent	1	dont	présents sous les armes	18
Caporal-fourrier	1		absent par congé	1
Caporaux	2		aux hôpitaux externes	1
Fusiliers	17		déserté	1
Tambour	»		Total pareil	21
Total	21			

3e COMPAGNIE.

Guillaume, capitaine ;
Lamiral, sous-lieutenant.

Sergent	1	dont	présents sous les armes	17
Caporal-fourrier	1		aux hôpitaux externes	3
Caporaux	3		Total pareil	20
Fusiliers	15			
Total	20			

4e COMPAGNIE.

Hamel, lieutenant ;
Houlbec, sous-lieutenant.

Sergent-major	1	dont	présents sous les armes	16
Sergents	2		absents par congé	2
Caporal-fourrier	1		aux hôpitaux externes	4
Caporaux	2		Total pareil	22
Fusiliers	15			
Tambour	1			
Total	22			

5e COMPAGNIE.

Sirejean, lieutenant ;
Pique, sous-lieutenant.

Sergents	3	dont	présents sous les armes	22
Caporaux	3		absent par congé	1
Fusiliers	20		aux hôpitaux externes	1
Tambours	1		désertés	2
Total	27		congédié	1
			Total pareil	27

6e COMPAGNIE.

Béthune, lieutenant.
Daguier, sous-lieutenant.

Sergents	2	dont	présents sous les armes	19
Caporal-fourrier	1		absents par congé	2
Caporaux	4		aux hôpitaux externes	2
Fusiliers	16		Total pareil	23
Total	23			

7e COMPAGNIE.

Galmiche, lieutenant.

Sergents	2	dont	présents sous les armes	16
Caporal-fourrier	1		absents par congé	2
Caporaux	5		aux hôpitaux externes	2
Fusiliers	11		Total pareil	20
Tambour	1			
Total	20			

8e COMPAGNIE.

Béret, l'aîné, lieutenant.
Béret, le jeune, sous-lieutenant.

Sergent	1	dont	présents sous les armes	15
Caporaux	2		absents par congé	4
Fusiliers	19		aux hôpitaux externes	3
Total	22		Total pareil	22

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Chef de bataillon	1
Adjudant-major capitaine	1
Quartier-maître trésorier capitaine	1
Capitaines	5
Lieutenants	8
Sous-lieutenants	7
Adjudant sous-lieutenant	1
Tambour-major	1
Chef tailleur	1
Chef cordonnier	1
	27

NUMÉROS DES COMPAGNIES.	PRÉSENTS.	AU DÉPÔT.	DÉTACHÉS.	ABSENTS PAR CONGÉ.	HOPITAL DU LIEU.	HOPITAUX EXTERNES.	MORTS.	DÉSERTÉS.	CONGÉDIÉS.	TOTAUX.
Canonniers.....	9	»	»	1	»	»	»	»	»	10
Grenadiers.....	22	»	»	7	»	3	»	»	»	32
1re Compagnie.....	19	»	»	1	»	2	»	»	1	23
2e —	18	»	»	1	»	1	»	1	»	21
3e —	17	»	»	»	»	3	»	»	»	20
4e —	16	»	»	2	»	4	»	»	»	22
5e —	22	»	»	1	»	1	»	2	1	27
6e —	19	»	»	2	»	2	»	»	»	23
7e —	16	»	»	2	»	2	»	»	»	20
8e —	15	»	»	4	»	3	»	»	»	22
TOTAUX.....	173	»	»	21	»	21	»	3	2	220

ÉTATS DE SERVICES

D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

BERTHAULT (Louis-Augustin-Laurent), de Meaux, 25 ans.

Soldat dans Navarre, 1781-1784; capitaine aide-major dans la garde nationale parisienne, bataillon du Pont-Neuf, 1789.

Capitaine de grenadiers au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791; lieutenant-colonel en chef, 26 juillet 1791; capitaine au 104e régiment d'infanterie, 25 novembre 1791; lieutenant-colonel du 6e régiment d'infanterie, 1792; blessé très grièvement par une bombe au siège de Thionville, dans la nuit du 5 au 6 septembre 1792; remplacé, 4 juin 1793, par arrêté des Représentants du peuple, ne pouvant reprendre son service.

LAVAL (Pierre-François-Marie).

Lieutenant-colonel en second, puis en chef; démissionnaire, février 1793; adjudant général, 8 mars 1793; employé à l'armée des Côtes; suspendu, 2 octobre 1793; n'a pas été réemployé.

PRUDHON (Jean), de Montcenis (Saône-et-Loire), 35 ans.

Soldat au régiment de Beauvoisis, 1775; sergent, 1779; caporal aux gardes françaises, 1787; congédié, 1788; sous-lieutenant dans la garde nationale parisienne, 2e bataillon, 2e division, 1789; lieutenant, 1790.

Capitaine au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791 ; lieutenant-colonel en second, 31 décembre 1791 ; en chef, après le départ de Laval ; nommé provisoirement chef de brigade pendant le siège du Quesnoy, par le général Goullus, 4 août 1793 ; prisonnier de guerre à la capitulation ; rentré de captivité, 25 septembre 1795, par échange contre le colonel autrichien Brandis, a repris comme chef de bataillon le commandement, resté vacant, du 3e bataillon de Paris ; chef de brigade commandant la 7e demi-brigade de ligne, 1797 ; licencié avec le corps, 1799 ; admis au traitement de réformé en attendant son replacement, 1800 ; retraité, 1811.

Vezu (Claude), de Virieux (Ain), 42 ans.

Avant la Révolution, il avait servi comme soldat, sergent et fourrier de grenadiers au régiment d'Aunis, de 1768 à 1780, puis comme canonnier et fourrier de bombardiers dans l'artillerie de la marine, de 1781 à 1790.

Volontaire au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791 ; sous-lieutenant, 26 septembre 1791 ; quartier-maître 27 octobre 1791 ; lieutenant-colonel en second, 20 février 1793. Lors de la trahison de Dumouriez, il se rendit de suite à Valenciennes en rendre compte aux Représentants du peuple ; il fut chargé alors de commander dans la forêt de Mormal, en qualité de chef de brigade, un corps de 3,000 hommes ; général de brigade le 21 septembre 1793, il commandait à Maubeuge pendant le blocus et y fut blessé dans une des trois sorties qu'il exécuta. Général de division, 16 novembre 1793, successivement employé aux armées du Nord, des Ardennes, des Côtes de Cherbourg et de l'Intérieur, il fut réformé, par suite de la suppression de cette armée, en 1797 ; retraité, 1809 ; nommé chevalier de Saint-Louis en 1814.

Procès-verbal d'élection de lieutenant-colonel en second[1].

L'an deuxième [1793] de la République Française, le vingtième jour du mois de février, les soixante électeurs nommés dans chaque compagnie assemblés légalement de l'ordre du commandant pour, d'après la démission du citoyen Laval, colonel commandant, procéder à la nomination d'un colonel en second, le scrutin ayant été ouvert sans aucune réclamation, le citoyen Vezu a réuni 30 voix, le citoyen Longagne en a réuni 22, le citoyen Deville 3, le citoyen Vaudreland 1, le citoyen Aguimac 1, le citoyen Angar, 1 ; ce qui fait un total de 58 votants, 2 électeurs étant absents. Le scrutin dépouillé s'est trouvé en faveur du citoyen Vezu.

Aujard, *capitaine commandant ;* Aguimac, *scrutateur ;*
Malvin, *scrutateur ;* Angar, *secrétaire.*

Adjudants-majors.

Berger (Alexandre-François-Albert), de Douai, 26 ans.

Soldat et fourrier-écrivain dans Royal-Auvergne, 1780-1788 ; adjudant du bataillon du district des Cordeliers, garde nationale parisienne, 1789-1791.

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Vezu, généraux de division, n° 270.

Lieutenant au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791 ; adjudant-major, 1er août 1791 ; sous-lieutenant au 104e régiment d'infanterie, 22 janvier 1792 ; employé dans les bureaux de la guerre, 16 décembre 1792 ; commissaire des guerres, 1793, employé à l'armée de l'Eure ; agent supérieur à la Commission des Armes et Poudres, 1794 ; réintégré commissaire des guerres, 1796, et employé à l'intérieur ; réformé, 1800 ; sous-inspecteur aux revues, 1801 ; attaché successivement aux 23e et 27e divisions militaires ; ✻, 1813 ; O ✻, 1814 ; sous-intendant militaire de 1re classe et ✠, 1817 ; retraité, 1823 ; mort, 7 août 1840.

Baltazar (Noël), de Paris, 19 ans.

Sous-lieutenant au corps de la Basoche, 1789-1790.

Caporal de grenadiers au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791 ; adjudant, 1er août 1791 ; sous-lieutenant au 72e d'infanterie, 28 juillet 1792 ; adjudant-major capitaine au 3e bataillon de Paris, 1er octobre 1792 ; adjoint à l'adjudant général Laval, à l'armée des Côtes de Brest, 23 mai 1793 ; rentré au 3e bataillon de Paris, par suite de la suspension de Laval, 1er novembre 1793 ; passé à la 7e demi-brigade, 1796 ; démissionnaire, mai 1799 ; capitaine quartier-maître au 1er bataillon auxiliaire de Seine-et-Oise, juillet 1799 ; incorporé à la 6e demi-brigade de ligne, 1800 ; adjoint à l'inspection aux revues, 1813 ; ✻, 1814 ; ✠, 1815 ; sous-intendant militaire, 1817 ; retraité 1823.

Quartier-maître trésorier.

Garnier (Jean-Louis), de Paris, 23 ans.

Grenadier, 1er mai 1792 ; fourrier, 17 janvier 1793 ; lieutenant quartier-maître, 24 février 1793 ; nommé capitaine de compagnie le 1er mars 1796, avec rang du 1er mars 1793, a opté pour l'emploi de quartier-maître avec rang de capitaine ; confirmé à la date du 1er mars 1796 seulement ; passé à la 7e demi-brigade ; adjoint aux inspecteurs aux revues, 1800 ; licencié par la suppression des adjoints, 1801, et rentré à la 7e demi-brigade ; capitaine dans la garde nationale de la Guadeloupe, 1803, jusqu'à la prise de la colonie par les Anglais ; ✻, 1814.

PETIT ÉTAT-MAJOR.

Grevet (Augustin-Théophile), d'Abbeville, 28 ans.

Adjudant ; tué au Quesnoy, 7 septembre 1793.

Fournier (Clair-Philippe-Scipion), de Grenoble, 32 ans.

Soldat au bataillon de chasseurs royaux du Dauphiné, 1785.

Volontaire au 3e bataillon de Paris, 9 octobre 1791 ; caporal, 6 janvier 1792 ; sergent, 1er avril 1792 ; sergent-major, 17 septembre 1792 ; prisonnier à Aldenhoven ; adjudant-sous-lieutenant, 25 mars 1796, avec rang du 27 février 1793 ; confirmé seulement à dater du 1er mars 1796. Retiré, 1797.

Rouy (Antoine), d'Erize-la-Brulée (Meuse).

Soldat dans la garde parisienne soldée, 1791.

Tambour au 3e bataillon de Paris, 1er janvier 1792; tambour-major, 1er mars 1793.

Bernier (Jean-Pierre), d'Urcel (Aisne), 26 ans.

Maître-tailleur, 1er avril 1793.

Bongleux (Jacques), 23 ans.

Tambour de grenadiers, 18 juillet 1791; caporal maître-cordonnier, 1er mars 1793; retiré, 1795.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

A cause des lacunes considérables du registre du corps, des élections de remplacement opérées à l'armée : les unes avec procès-verbaux perdus, les autres sans procès-verbaux, — d'où impossibilité de connaître les noms des remplacés et les motifs des remplacements, — la liste des officiers du 3e bataillon de Paris ne saurait être qu'incomplète, bien que nous ayons réussi à en retrouver quelques-uns qui ne figurent pas sur le contrôle.

Une seule liste dans la succession des grades ne peut être donnée comme pour les 1er et 2e bataillons. La liste sera donc divisée en :

1° *Officiers qui, nommés ou promus antérieurement au* 1er *mars* 1793, *sont restés dans leur grade ;*

2° *Officiers qui ont été compris dans les promotions effectuées à dater du* 1er *mars* 1793.

Cette distinction est nécessaire pour être clair. Le contrôle du bataillon donne cette date unique du 1er mars 1793, à la fois : à des nominations qui furent maintenues, parce que l'emploi s'est trouvé réellement vacant ou que les promus sont décédés en fonctions avant régularisation ; à des nominations qui ne prirent rang que du 11 ventôse an IV (1er mars 1796) ; à des nominations qui furent annulées, parce que les prisonniers de guerre ne pouvaient être remplacés dans leur grade, ni promus à des grades supérieurs, pendant leur captivité.

Il y avait lieu de rectifier cette anomalie et de prévenir les erreurs qui en pouvaient résulter.

Officiers qui, nommés ou promus avant le 1er mars 1793, sont restés dans leur grade.

Capitaines.

AUJARD (Charles), de Vichy, 41 ans.

Soldat dans Dauphin, puis dans Conti, 1771-1786.

Capitaine au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791; destitué de la 7e demi-brigade, 1796.

CROULLEBOIS (André-Honoré), de Paris, 20 ans.

Capitaine de canonniers, 18 juillet 1791; passé à la 7e demi-brigade; a cessé d'être employé à la réorganisation de 1799.

GARREAU (Jacques).

Blessé et prisonnier à Aldenhoven; mort à Ossen, 1er mars 1793.

HUQUET (Jean).

Soldat dans Lyonnais, 1775-1776; lieutenant de grenadiers dans la garde nationale parisienne.

Capitaine au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791; adjoint aux adjudants-généraux, 17 avril 1793; passé à la Guadeloupe, 1794; blessé à l'affaire du Morne-Mascot; rentré en France, 1805; admis au traitement de réforme, janvier 1807; capitaine au 4e cuirassiers, mars 1807; passé au 3e régiment provisoire de grosse cavalerie; mort à Barcelone, 1er septembre 1810.

LEBRUN.

Tué à Aldenhoven, 1er mars 1793.

LONGAGNE (Louis-Lazare), de Villeneuve-sur-Seine, 33 ans.

Soldat au régiment de Boulonnais, 1777-1786.

Volontaire au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791; caporal, 21 juillet 1791; sergent, 4 juillet 1792; capitaine de grenadiers, 1er novembre 1792; prisonnier de guerre à Aldenhoven; trois coups de feu, dont un dans les reins, à Ostrach, 20 mars 1799; réformé de la 7e demi-brigade, 1800, et admis aux vétérans; démissionnaire des vétérans, 1804; adjudant-major à la 1re cohorte des gardes nationales de la Seine de 1807 à 1810; chef d'escadrons au 1er corps d'éclaireurs de la Seine en 1814; licencié, 1815.

MOLARD (Nicolas), d'Épinay, 28 ans.

Soldat au régiment d'Angoulême, 1780; sergent, 1785; congédié, 1789.

Capitaine au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791; passé à la 7e demi-brigade; licencié avec le corps, 1799.

PERROT (François-Joachim), d'Étampes, 45 ans.

Soldat au régiment provincial de Paris, 1776; passé dans Forez; sergent, 1781; congédié, 1783; sergent-major dans la garde-nationale parisienne, 1789.

Capitaine au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791; prisonnier de guerre au Quesnoy; décédé à Vocosvar (Hongrie), 23 décembre 1793.

ROCHELLE DE BRESY (Étienne-François), de Versailles, 21 ans.

Sergent de chasseurs au bataillon de Saint-Étienne-du-Mont, de la garde nationale parisienne.

Capitaine au 3e bataillon de Paris d'une compagnie formée des volontaires des bataillons de Saint-Victor, Saint-Louis, Les Mathurins et Saint-Étienne-du-Mont, 18 juillet 1791; sous-lieutenant au 102e d'infanterie, 22 janvier 1792; lieutenant, décembre 1792. Émigré, 1793; a servi dans l'armée anglaise et dans l'armée de Condé, de 1795 à 1797. Agent du comte de Lille en France, arrêté et condamné à mort; a pu s'évader; rentré en France en 1804 avec Pichegru; condamné à nouveau à mort, sa peine fut commuée et il fut enfermé au château d'Iff jusqu'en 1814; ✠ même année; chef de bataillon au 3e régiment d'infanterie de la garde royale, 1815; breveté colonel 1816; lieutenant de roi à Douai, 1819; O ✠, 1827; retraité, 1830. Décédé, 4 novembre 1832.

THOMAS.

Tué à Aldenhoven, 1er mars 1793.

YVRIÉ, 46 ans.

Officier de santé.

Capitaine, 18 juillet 1791; aide de camp du général Vezu, septembre 1793; démissionnaire, 28 octobre 1795.

Lieutenants.

AGUIMAC.

Tué à Aldenhoven, 1er mars 1793.

LOUVET (Antoine-Philippe), 20 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789.

Sous-lieutenant de grenadiers, puis lieutenant au 3e bataillon de Paris; tué à Aldenhoven, 1er mars 1793.

MAILLARD (Henri).

Prisonnier de guerre à Aldenhoven; décédé, 20 avril 1793 à Cologne.

MASSIA (Pierre).

Lieutenant; blessé à l'affaire de La Croix-aux-Bois; pensionné, 1793.

MATTHIEU (Garnier-Sébastien), de Laon.

Volontaire, 18 juillet 1791 ; caporal de canonniers, 10 août 1791 ; lieutenant, 8 décembre 1792 ; prisonnier de guerre au Quesnoy ; mort à Noustef, 3 décembre 1793.

MOREL.

Tué à Aldenhoven, 1er mars 1793.

SIREJEAN (Louis-Charles-Constant-Eugène), de Paris, 28 ans.

Soldat dans Auvergne, 1782-1789.

Sergent au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791 ; sous-lieutenant, 24 juillet 1791 ; lieutenant, 1er août 1791 ; prisonnier de guerre à Aldenhoven ; capitaine à la 7e demi-brigade, 1796 ; mort à Saint-Domingue.

Sous-lieutenants.

DEVILLE (Jean-Charles), dit *Gerly*, du Chêne-le-Populeux (Ardennes), 43 ans.

Canonnier au régiment de Grenoble, puis sergent dans les bombardiers de l'île de France, 1769-1777 ; l'un des Vainqueurs de la Bastille ; grenadier dans la garde nationale parisienne, 1789 ; capitaine de canonniers au bataillon des Théatins, 1791.

Sous-lieutenant au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791 ; tué à Aldenhoven, 1er mars 1793.

MINIER (Victor-Gaspard), de Saumur, 31 ans.

Sergent-major, août 1791 ; sous-lieutenant, septembre 1791 ; capitaine au 19e bataillon de Paris, 6 septembre 1792 ; capitaine au 19e dragons, 6 mars 1793 ; blessé et prisonnier à Kehl, 1796 ; chef d'escadron, 1802 ; ✠, 1804 ; major du 8e dragons, 1809 ; retraité, 1811.

PÉRILLAUD.

Sous-lieutenant de canonniers ; sans nouvelles depuis Aldenhoven, 1er mars 1793.

SERRE.

Tué à Aldenhoven, 1er mars 1793.

VARIN.

Tué à Aldenhoven, 1er mars 1793.

Officiers qui ont été compris dans les promotions effectuées à dater du 1er mars 1793.

Les promotions opérées ont été maintenues, annulées ou reportées à une date ultérieure. Les listes qui suivent comprennent donc non

seulement les officiers nommés après le 1er mars 1793, mais encore ceux qui, pourvus d un grade avant cette date, ont été compris dans les promotions postérieures.

Si l'on se rappelle que furent conservés dans la réorganisation d'avril 1793, les capitaines Croullebois, Molard, Huquet, Yvrié, Perrot, Longagne et Aujard (ces deux derniers prisonniers de guerre); les lieutenants Matthieu, Massia (en congé pour blessures), Sirejean et Maillard (prisonniers de guerre), la distinction apportée présente en offi iers la situation du bataillon pour la seconde partie de son historique : le siège du Quesnoy.

Les nominations effectuées dans le 3e bataillon de Paris donnèrent lieu à ce rapport, le 13 octobre 1797 [1] :

« Le Ministre de la guerre propose au Directoire exécutif de les confirmer et en même temps de décider que les officiers qui ont obtenu de l'avancement par l'effet de ces nominations, prendront rang dans leur nouveau grade seulement de la date du 11 ventôse an IV (1er mars 1796).

Observations : Le 3e bataillon de Paris soutint le 1er mars une affaire sous Aldenhoven, dans laquelle il eut huit officiers tués et sept prisonniers. A peine avait-il remplacé les officiers tués qu'il rentra en campagne et fit partie de la garnison du Quesnoy, avec laquelle il fut fait prisonnier.

Rentré en France, il procéda le 11 ventôse an IV (1er mars 1796) au remplacement des officiers morts pendant la détention. C'est à cette époque que les officiers dont les noms sont ci-joints, obtinrent de l'avancement ; tous prennent rang dans leur grade de la date du 1er mars 1793.

Les autres officiers de la 7e demi-brigade de ligne, dont le bataillon fait aujourd'hui partie, n'attaquent point ces promotions, quoique irrégulières et dont il n'existe aucun procès-verbal ; mais ils regardent comme également contraire à la loi et à leur intérêt que les officiers promus prennent rang à la date du 1er mars 1793.

Ils se fondent principalement sur ce que les prisonniers qu'ils ont remplacés sont morts postérieurement à cette époque et sur ce que tout avancement est suspendu pour les militaires pendant le temps de leur détention.

Le général Hatry, qui, sur l'invitation du Ministre, s'est transporté au sein du conseil d'administration de la demi-brigade et qui a entendu les deux parties, a été d'avis qu'il convenait de confirmer ces promotions, mais de décider que les officiers promus ne prendraient rang dans leur nouveaux grades que de la date du 11 ventôse an IV (1er mars 1796), jour de leur nomination [2].

1. *Archives adm. de la guerre*, Vol. nat., 3e bataillon de Paris.

2. Les nominations dont il s'agit portent la date du 1er mars 1793 sur les contrôles du bataillon, ce qui les rend incompréhensibles, les vacances n'existant pas à cette date.

Capitaines.

GUILLAUME (François), de Paris, 62 ans.

Soldat au régiment de Bresse, 1756-1786, puis dans la garde de Paris, 1788-1789.

Caporal au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791 ; sous-lieutenant, 1er août 1791 ; nommé lieutenant à une date inconnue, avec rang du 1er mars 1793 ; capitaine, en remplacement de Garnier, qui opta pour rester quartier-maître ; confirmé à la date du 1er mars 1796 ; passé à la 7e demi-brigade ; remplacé, 1798.

HAMEL (Jacques), d'Argentan, 38 ans.

Soldat au régiment de Vivarais, 1771-1788.

Lieutenant au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791 ; prisonnier de guerre à Aldenhoven ; nommé capitaine du 3 au 9 avril 1793, avec rang du 1er mars ; nomination annulée comme étant prisonnier de guerre ; passé comme lieutenant à la 7e demi-brigade ; décédé, 8 juillet 1799.

LAURENT (Louis).

Lieutenant, 18 juillet 1791 ; nommé capitaine du 3 au 9 avril 1793, avec rappel du 1er mars ; prisonnier de guerre à la reddition du Quesnoy ; mort à Munkacs, 27 janvier 1794.

REVEL (Antoine-Joseph), de Paris, 19 ans.

Lieutenant, 18 juillet 1791 ; nommé capitaine du 3 au 9 avril 1793, avec rappel du 1er mars 1793 ; prisonnier de guerre au Quesnoy ; décédé à Pesth, 21 janvier 1794.

Lieutenants.

BÉRET (Emmanuel-Toussaint), de Brest, 29 ans.

Enrôlé avec trois de ses frères, qu'il arma et équipa à ses frais ; sergent-major, 18 juillet 1791 ; sous-lieutenant, 1er mars 1793 ; nommé sur sa réclamation, en décembre 1795, lieutenant avec rang dudit 1er mars 1793, en remplacement du lieutenant Maillard, que l'on disait décédé du 6 du même mois ; confirmé, mais avec rang seulement du 1er mars 1796 ; démissionnaire de la 7e demi-brigade, 1797. Commissaire du Directoire près l'administration municipale du canton d'Issy, 1798-1800.

BÉTHUNE (Pierre-François-Joseph), de Catillon (Nord), 24 ans.

Soldat aux gardes françaises, 1784-1789, puis dans la garde parisienne soldée.

Sergent-major au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791 ; sous-lieutenant, 15 novembre 1791 ; nommé lieutenant du 3 au 9 avril 1793, avec rang du 1er mars ; confirmé à cette date ; passé à la 7e demi-brigade de ligne ; démis-

sionnaire, 1799; capitaine au 1er régiment de hussards à pied, 1800; réformé, 1801; capitaine au 18e léger, 1805; retraité, 1806. Commandant la compagnie de réserve de la Haute-Marne, 1809; licencié, 1814.

BONNOT (Jean-Augustin), de Paris.

Grenadier, 18 juillet 1791; sous-lieutenant de grenadiers, 1792; nommé lieutenant du 3 au 9 avril 1793, avec rang du 1er mars; confirmé à cette date; démissionnaire, 9 avril 1796.

GALMICHE (Jean-Joseph), de Paris, 20 ans.

Sergent, 18 juillet 1791; sergent-major, 6 novembre 1792; sous-lieutenant, 5 février 1793; nommé lieutenant du 3 au 9 avril 1793, avec rang du 1er mars; confirmé à cette date; capitaine à la 7e demi-brigade, 1800; mort à Saint-Domingue, 1802.

HERRENBERGER (Henri-Germain), de Paris, 18 ans.

Sergent, 18 juillet 1791; sous-lieutenant, à une date inconnue, avec rang du 1er mars 1793; nommé lieutenant avec rang également du 1er mars 1793; confirmé, mais seulement à la date du 1er mars 1796; nommé capitaine à la 7e demi-brigade, par Moreau, pour s'être distingué dans toutes les affaires depuis l'ouverture de la campagne; juin 1800; commandant les chasseurs de la garde du général en chef à Saint-Domingue; ✻, 1809; chef de bataillon, 1811; assiste aux sièges de Girone, Tarragone, Sagonte et Valence; blessé au Quesnoy, à Saint-Jean-d'Acre, à Urlaffen et à Saint-Domingue; lieutenant-colonel commandant d'armes à Auxonne, puis à Abbeville, 1814; ✠; en demi-solde, 1816; retraité, 1828; décédé, 13 novembre 1835.

LABERTÈQUE (Louis-Sébastien), de Paris, 22 ans.

Caporal, 18 juillet 1791; sergent, 20 juin 1792; sous-lieutenant, 20 septembre 1792; prisonnier de guerre à Aldenhoven; nommé lieutenant du 3 au 9 avril 1793, avec rang du 1er mars; nomination annulée comme étant prisonnier de guerre; passé comme sous-lieutenant à la 7e demi-brigade, 1796; réformé à la réorganisation de 1799.

LE FÈVRE (Marie-Louis-Simon), de Paris, 21 ans.

Caporal, 18 juillet 1791; sergent, 26 mars 1792; sous-lieutenant, 1er mars 1793; nommé lieutenant avec rang du 1er mars 1793; confirmé, mais seulement à la date du 1er mars 1796; passé à la 7e demi-brigade; capitaine, 1801; mort à Saint-Domingue, 15 novembre 1802.

VAUDRELAND.

Sous-lieutenant, 18 juillet 1791; nommé lieutenant du 3 au 9 avril 1793, avec rang du 1er mars; prisonnier de guerre à la reddition du Quesnoy; mort en captivité.

Sous-lieutenants.

ANGAR.

Sous-lieutenant, 1er mars 1793 ; était présent au dépôt à Noyon, le 19 février 1794; les renseignements ultérieurs font défaut.

BÉRET (Étienne), de Landau, 23 ans.

Soldat au régiment de La Couronne, 1784-1790.

Caporal au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791 ; fourrier, 7 novembre 1792; sergent-major; nommé sous-lieutenant avec rang du 1er mars 1793 ; confirmé à la date seulement du 1er mars 1796; passé à la 7e demi-brigade ; démissionnaire, 1798, pour occuper l'emploi d'inspecteur de la perception de la taxe d'entretien pour les routes à Namur; sous-lieutenant, lieutenant et capitaine au 1er bataillon auxiliaire de l'Oise, 1799; réformé à la 98e demi-brigade par incorporation, 1800 ; capitaine au 1er bataillon de déserteurs étrangers, 1801; adjoint, même année, à l'état-major du corps de la Gironde ; rentré dans ses foyers, 1802 ; quartier-maître-trésorier du dépôt de conscrits réfractaires de Caen, 1804; passé au 12e de ligne, 1806 ; lieutenant à la 4e légion de réserve de l'Intérieur, 1807 ; aide-de-camp du général Roize, 1808 ; prisonnier à Baylen ; évadé du ponton *la Nouvelle-Castille*, a rejoint le dépôt du 122e; lieutenant au 32e de ligne, 1810; capitaine, 1811; ✻, 1814; retraité, même année.

BERTHEMY (François), de Vaucouleurs (Meuse), 25 ans.

Sergent de canonniers, 18 juillet 1791 ; sergent-major, 5 janvier 1793; nommé sous-lieutenant du 3 au 9 avril 1793, avec rang du 1er mars; confirmé à cette date; lieutenant à la 7e demi-brigade, 1799; retraité 1801.

DAGUIER (Philibert), de Cuiseaux (Haute-Saône), 17 ans.

Volontaire, 18 juillet 1791 ; sergent, 23 février 1793; nommé sous-lieutenant du 3 au 9 avril 1793, avec rang du 1er mars; confirmé seulement à dater du 1er mars 1796 ; démissionnaire de la 7e demi-brigade, 1797.

DEVAUX.

Sous-lieutenant, 1er mars 1793; prisonnier de guerre à la capitulation du Quesnoy; mort à Pesth, 22 février 1794.

HOULBEC (Alexandre-Pierre), de Paris, 20 ans.

Caporal, 18 juillet 1791 ; sergent, 6 octobre 1791 ; nommé sous lieutenan du 3 au 9 avril 1793, avec rang du 1er mars ; maintenu à cette date; démissionnaire de la 7e demi-brigade, 1797.

LAMIRAL (Jean-François), de Paris, 33 ans.

Soldat au régiment d'Aquitaine pendant huit ans.

Volontaire au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791 ; caporal 24 juillet 1791 ;

sergent, 13 août 1791 ; nommé sous-lieutenant du 3 au 9 avril 1793 avec rang du 1er mars; maintenu à cette date; passé à la 7e demi-brigade; mort à La Hogue, 1802.

Langlois (Jacques-Barthélemy), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 18 juillet 1791; caporal-fourrier, 16 octobre 1792; nommé sous-lieutenant de grenadiers avec rang du 1er mars 1793; confirmé seulement à dater du 1er mars 1796; disparaît peu après l'embrigadement, 1797.

Pique (Pierre-Germain), de Besançon, 25 ans.

Volontaire, 18 juillet 1791; caporal, 22 juillet 1791; sergent-major, 14 juillet 1792; nommé sous-lieutenant du 3 au 9 avril 1793, avec rang du 1er mars; maintenu à cette date; lieutenant à la 7e demi-brigade, 1797; démissionnaire, 1799.

Enfin, le contrôle du 3e bataillon de Paris mentionne un lieutenant, Trigory, et un sous-lieutenant, Drumeau, comme nommés à ces grades le 1er mars 1793. Leurs noms, cependant, ne figurent ni sur les états de réorganisation après Aldenhoven (3 au 9 avril 1793), ni sur la liste des promus le 11 ventôse an IV (1er mars 1796), auxquels le conseil d'administration donna rang du 1er mars 1793, mais que le Directoire ne confirma qu'à la date réelle de leur nomination; en outre, aucun dossier les concernant n'existe aux Archives de la guerre.

Voici donc seulement leur inscription, telle qu'elle figure au contrôle :

N° 263. — Trigory, 6e compagnie, au corps du 18 juillet 1791; lieutenant, 1er mars 1793.

N° 247. — Drumeau, compagnie de grenadiers; au corps du 18 juillet 1791; sous-lieutenant, 1er mars 1793; mort prisonnier de guerre.

SOUS-OFFICIERS.

Sergents-majors, sergents et fourriers.

Adrien (Marie), de Paris.

Volontaire, 18 juillet 1791; sergent, 1er mars 1793.

Alexandre (Jean-Baptiste-Sébastien), de Paris.

Volontaire, 18 juillet 1791; fourrier, 1er mars 1793; parti de la 7e demi-brigade, 1797.

Barland (Étienne), de La-Chapelle-Agnon (Puy-de-Dôme).

Volontaire, 18 juillet 1791; sergent, 1er mars 1793; démissionnaire de la 7e demi-brigade, 1796.

Beuché (Louis), du Mans, 21 ans.

Volontaire, 18 juillet 1791 ; fourrier, 1er mars 1793 ; parti de la 7e demi-brigade, 1798.

Blanchard (Louis), de Vaugirard, 17 ans.

Volontaire, 18 juillet 1791 ; sergent, 1er mars 1793 ; sergent-major à la 7e demi-brigade, 1801.

Brille (Jean-Baptiste).

Volontaire, 18 juillet 1791 ; sergent, 1er mars 1793 ; mort prisonnier de guerre, 28 janvier 1796.

Bunout (Jean-Toussaint), de Ménil-Guyon (Orne).

Volontaire, 18 juillet 1791 ; caporal, 1er mars 1793 ; fourrier, 15 mai 1793 ; à l'hôpital du 1er juillet 1796 ; sans nouvelles depuis.

Chabanne (Mathieu), de Passy.

Volontaire, 18 juillet 1791 ; sergent, 1er mars 1793 ; en congé, 1796.

Chartier (Marie), de Dreux.

Volontaire, 18 juillet 1791 ; sergent, 1er mars 1793 ; démissionnaire de la 7e demi-brigade, 1796.

Cottin (Joseph-Auguste), de Paris.

Volontaire, 18 juillet 1791 ; fourrier, 1er mars 1793 ; rayé de la 7e demi-brigade, 1798.

Denis (Nicolas-Antoine), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 18 juillet 1791 ; fourrier ; congédié pour infirmités contractées à l'affaire de La Croix-aux-Bois, 8 octobre 1792 ; pensionné, 1800.

Durand (Charles), de Paris, 25 ans.

Volontaire, 24 mai 1792 ; fourrier, 4 décembre 1792 ; sergent-major, 1er mars 1793 ; sans nouvelles : n'est pas à la 7e demi-brigade.

Fiancette (Claude-François), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 18 juillet 1791 ; fourrier, 19 novembre 1792 ; sergent-major à la 7e demi-brigade, 1799 ; ✻ et sous-lieutenant au 45e, 1806 ; lieutenant au 69e, 1807 ; blessé à Aldenhoven et Ulm (1800) ; retraité, 1812.

Flogny (Louis), de Paris.

Volontaire, 18 juillet 1791 ; sergent, 1er mars 1793 ; mort au champ d'honneur, étant à la 7e demi-brigade, 1799.

FOUINAT (Jean-Baptiste), de Roffey (Yonne), 21 ans.

Volontaire, 18 juillet 1791; caporal, 29 janvier 1793; fourrier, 8 février 1793; retiré de la 7e demi-brigade, 1797; sergent-major au bataillon auxiliaire de l'Yonne, 1799; sous-lieutenant et lieutenant au 54e de ligne et ✻, 1807; adjudant-major, 1808; rang de capitaine, 1809; capitaine de grenadiers, 1811; blessé à Aldenhoven et Talaveyra; prisonnier à Dantzig, 1814; retraité, 1815.

GAUTIER DE VARIGNY (Charles), de Paris, 31 ans.

Novice dans la marine de l'Etat, 1780-1783; second aide-major chargé de l'artillerie du bataillon des Carmes de la garde nationale parisienne, 30 juillet 1789; lieutenant aide-de-camp du marquis de Courtomer, chef de la 2e division, 20 mai 1790.

Volontaire au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791; fourrier, 9 juin 1792; sous-lieutenant au 24e d'infanterie, 1er novembre 1792; lieutenant, 1794; adjoint aux adjudants généraux de l'armée de la Moselle, même année; capitaine à la 97e demi-brigade, 1796; blessé à Gênes; passé au 60e de ligne, 1803; mort vers cette époque.

GÉNOT (Jean-Nicolas), 57 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, bataillon de l'Abbaye-Saint-Germain, 1790.

Volontaire au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791; sergent; tué à Aldenhoven, 1er mars 1793.

GUIOT (Jean), de Beaucaire.

Caporal de canonniers, 18 juillet 1791; sergent; huit blessures à Aldenhoven; pensionné, 1793.

HUETTE (Pierre-Mathurin), de Grenelle, 18 ans.

Canonnier, 18 juillet 1791; caporal, 1er mars 1793; fourrier, 7 septembre 1793; sergent à la 7e demi-brigade, 1797; congédié, 1798.

JEAN (Marie), de Paris.

Volontaire, 18 juillet 1791; sergent, 1er mars 1793; démissionnaire de la 7e demi-brigade, 1796.

JUBIN (Jean), d'Angers.

Volontaire, 18 juillet 1791; sergent, 1er mars 1793; sans nouvelles; ne figure pas à la 7e demi-brigade.

LAFEUILLADE (Charles-Pierre), de Paris, 20 ans.

Sergent, 18 juillet 1791; blessé et prisonnier à Aldenhoven; rentré et congédié, 1796; pensionné, 1800.

LANGOT (Louis), le jeune, de Suresnes.

Volontaire, 18 juillet 1791 ; sergent, 1er mars 1793; démissionnaire de la 7e demi-brigade, 1796.

LEGRAND (Antoine-Prudent), de Paris, 32 ans.

Volontaire, 10 février 1792; caporal, 12 septembre 1792; sergent, 18 février 1793 ; sous-lieutenant, puis lieutenant au 13e bataillon d'Orléans, 1795 ; réformé du 6e régiment d'infanterie, 1804; retraité, 1811.

LE JEUNE (Henri-Albert), de Paris, 29 ans.

Grenadier, 18 juillet 1791 ; caporal, 1er mars 1793 ; fourrier, 10 mars 1793; sergent à la 7e demi-brigade, 1799; passé dans la gendarmerie, 1800.

LE MAIRE (Pierre), de Donnay (Calvados).

Volontaire, 18 juillet 1791 ; caporal, 25 octobre 1791 ; sergent, 1er novembre 1792; démissionnaire de la 7e demi-brigade, 1796.

LOBJEOIS (Henry-Antoine), de Paris.

Volontaire, 18 juillet 1791 ; caporal, 6 juin 1792; sergent, 4 février 1793; démissionnaire de la 7e demi-brigade, 1796.

MORISAN (François), de Paris.

Volontaire, 18 juillet 1791 ; caporal ; sergent, 1er mars 1793 ; sans nouvelles : ne figure pas à la 7e demi-brigade.

MOROY (Amand-Sébastien), de Paris, 21 ans.

Dragon dans Conti, 1787-1789; volontaire dans la garde nationale parisienne, 6e bataillon, 2e division, 1789-1791.

Sergent-major au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791 ; sous-lieutenant au 56e d'infanterie, 1792; blessé à Neervinden ; admis aux Invalides, 1793 ; capitaine de vétérans, 1795, et chargé de la surveillance des postes du Trésor ; ✠ 1820; ✻ 1823; a cessé de servir, 1824, et entré en jouissance d'une pension qui lui avait été accordée en 1810.

PASQUET (Antoine-François), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 18 juillet 1791 ; caporal, 1er octobre 1792 ; sergent, 1er mars 1793; sergent-major à la 7e demi-brigade, 1796 ; sous-lieutenant, 1802 ; lieutenant, 1806; adjudant-major, 1808 ; capitaine, 1809 ; chef de bataillon au 35e léger, 1813 ; en demi-solde, 1814 ; ✻, 1815 ; commandant le 5e bataillon des gardes nationales d'élite de la Meuse, juin-août 1815 ; blessé à Jemmapes et à Saint-Domingue; prisonnier de guerre au Quesnoy, 1793-1795, et à Saint-Domingue, 1803-1804; retraité, 1819; adjoint au maire de Montfermeil, 1820 ; l'était encore en 1826.

Péhus (Pierre-François), de La Fère, 39 ans.

Soldat aux gardes françaises, 1771, et dans la garde nationale parisienne soldée, 1789.

Grenadier au 3e bataillon de Paris, 29 mars 1792; caporal, 6 octobre 1792; sergent-major, 1er mars 1793; passé dans la gendarmerie, 1800.

Perret (Jean-Marie), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 18 juillet 1791; caporal de canonniers, 12 avril 1792; sergent, 1er mars 1793; démissionnaire de la 7e demi-brigade, 1796.

Picard (Jean-Étienne), de Paris.

Volontaire, 18 juillet 1791; sergent, 1er mars 1793; démissionnaire de la 7e demi-brigade, 1796.

Picard (Rolin), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 18 juillet 1791; sergent, 1er mars 1793; démissionnaire de la 7e demi-brigade, 1796; rentré au service à la 107e, comme sergent, 1799; rayé, 1800, étant ancien à l'hôpital, sans nouvelles.

Poulain (Charles-Laurent), de Paris.

Volontaire, 18 juillet 1791; sergent, 1er mars 1793; sans nouvelles; ne figure pas à la 7e demi-brigade.

Soë (Michel-Hubert), de Paris, 30 ans.

Volontaire, 18 juillet 1791; sergent; tué à Aldenhoven.

Tinthoin (Jean-Louis-Thomas), de Saint-Denis, 20 ans.

Volontaire, 18 juillet 1791; fourrier, 25 mars 1793; sergent à la 7e demi-brigade, 1799; sergent-major à la 45e, 1803; congédié pour infirmités, 1804.

VOLONTAIRES PASSÉS DANS D'AUTRES CORPS.

7e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(2e *formation*).

Constituée le 22 août 1796 avec la 128e demi-brigade (1re formation), le 1er bataillon du 83e régiment d'infanterie (ci-devant Foix), le 2e du 49e (ex-Vintimille), les 3e et 7e *bis* de Paris, le 7e de l'Yonne et le 16e des Fédérés.

BESNARD (François-Marie), de Paris, 21 ans.

Volontaire; blessé près Ulm, 1800; admis aux Invalides, 1802; mort, 23 septembre 1841.

CARRON (Jacques).

Grenadier; mort de blessures, 4 août 1800.

DÉMARQUET (Hubert-Thomas), de Paris.

Caporal; réformé, 1797.

EVRARD (Pierre-Joseph), de Paris.

Grenadier; réformé, 1801.

GALTÉ (Charles-Marie), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 18 juillet 1791; caporal, 6 avril 1793; sergent-major à la 7e demi-brigade, 1799; sous-lieutenant, 1800; passé aux chasseurs à pied de la garde des Consuls, 1802; lieutenant en second et ✻, 1803; lieutenant en premier, 1805; capitaine-adjudant-major, 1809; blessé à Essling; chevalier de l'Empire, 1810; chef de bataillon, 1811; colonel-major du 7e régiment de voltigeurs de la garde impérale, O ✻, chevalier de la Réunion et C ✻ 1813; en demi-solde, 1814; ✠, 1815; retraité, 1816; décédé 5 octobre 1830.

GAMBÉ (Nicolas), de Neuilly-sur-Seine.

Volontaire; tué, 12 juin 1800.

GASTELLO (Pierre), de Paris.

Volontaire; réformé, 1802.

GILLE (Antoine), de Paris, 17 ans.

Volontaire; passé aux grenadiers de la garde du Directoire, 1798; congédié de la garde des Consuls, 1802.

JULLIOT (Jean-Edme), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 18 juillet 1791; passé au 6e bataillon de Paris, 26 mai 1793; rentré au 3e, 16 décembre 1793; caporal à la 7e demi-brigade, 1799; fourrier, 1800; mort à Guntzbourg, 18 juillet 1800.

LANGLET (Antoine), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 18 juillet 1791; réformé de la 7e demi-brigade, 1797; rentré au service comme lieutenant à la 1re légion du Nord, 1806; réformé pour raisons de santé, 1808.

LANGLOIS (Pierre), de Saint-Maur.

Sergent; décédé des suites de blessures, 22 septembre 1800.

LONGAGNE (Louis), de Villeneuve-sur-Seine, 20 ans.

Sergent de grenadiers; passé aux chasseurs à pied de la garde des Consuls, 1801; sergent, 1807; mort, 1810.

Deux bataillons de la 7e demi-brigade, embarqués en 1802 pour Saint-Domingue, furent faits prisonniers de guerre, le 1er décembre 1803, lors de l'évacuation du Cap.

Quant au 3e bataillon, on l'incorpora, à la date du 21 mai 1802, dans la 45e demi-brigade.

On y trouve, outre Fiancette et Tinthoin [1] :

CASSET (François), de La Ferté-Milon, 25 ans.

Sergent; mort à Liège, 4 février 1807.

GRUNY (Charles), de Villers-Saint-Christophe (Aisne), 16 ans.

Volontaire; réformé pour blessures, 1805.

THÉVENARD (Jean-Baptiste-Alexandre), de Vincennes, 17 ans.

Sergent; ✻ 1807; mort à Cordoue, 2 octobre 1811.

Divers.

BERGER (Amé-Jean-François-Auguste), de Thionville, 18 ans

Volontaire, 18 juillet 1791; retiré, 1er décembre 1792; employé dans le train d'artillerie de l'armée de la Moselle; capitaine au 9e hussards, aide-de-camp du général Brune, 1793; aide-de-camp du général Vezu, 1795; chef d'escadron, avril 1796; commandant en chef l'école d'équitation de Versailles, septembre 1796; chef du dépôt de remontes de Colmar, 1798; employé à la formation des bataillons auxiliaires, 1799; sous-inspecteur aux revues, 1800; employé aux armées des Grisons et du Rhin, puis aux camps de Brest et de Boulogne; ✻, 1805; inspecteur aux revues, 1811; employé à la Grande Armée, 1812-1813; O ✻ et ✠, 1814; intendant de l'École militaire, 1815; inspecteur aux revues de la cavalerie de la garde royale, 1816; intendant militaire, 15 septembre 1817, et en chef de la garde royale; C ✻, 1820; admis à la retraite du grade de lieutenant-général, 1830; décédé à Vaux (Seine-et-Oise), 1er janvier 1835. Créé baron, 12 février 1817 et autorisé à porter le nom de Berger de Castellan.

BOVÉ (François Julien).

Volontaire, 18 juillet 1791; caporal; aide-commissaire des guerres à l'armée du Centre, 4 octobre 1792.

1. *Vide supra* aux sous-officiers.

CHEVALIER (Jean-François), de Paris, 18 ans.

Volontaire, septembre 1791, armé, habillé et équipé à ses frais; enrôlé au 24e d'infanterie (Brie), mars 1792; blessé grièvement à Monveau; pensionné, 1794; admis lieutenant aux Invalides, 1795; passé aux vétérans, 1796; employé à la colonne mobile d'Eure-et-Loir, 1797; réformé, 1801; employé dans les cohortes de la garde nationale en activité sur l'Escaut, 1809; retraité, 1811; employé à l'octroi de Paris; réadmis aux Invalides, 21 avril 1831; décédé, 7 septembre 1842.

DIDOT (Pierre-François), de Paris, 21 ans, fils de Pierre-François Didot, imprimeur-libraire, imprimeur de Monsieur.

Canonnier, 25 juillet 1791; s'est distingué à Quiévrain, La-Croix-aux-Bois et Jemmapes; sous-lieutenant au 22e cavalerie, 16 avril 1793; mort 3 mai 1794.

FRANÇOIS (Jean-Baptiste), de Paris, 36 ans.

Volontaire, 18 juillet 1791; huit blessures à Aldenhoven et prisonnier de guerre; rentré et congédié, 21 juin 1796; sergent maître-tailleur à la 16e demi-brigade de ligne; passé dans la garde royale de Naples, 1806.

GAUTHIER (Nicolas), de Riccy-Bas (Aube), 23 ans.

Soldat dans la garde parisienne soldée, 1790.

Volontaire au 3e bataillon de Paris, 1er janvier 1792; caporal, 6 mars 1792; passé dans les canonniers du corps des grenadiers de la Représentation nationale, 4 mai 1793; sergent-major dans la légion de police, 1795; sous-lieutenant à la 41e demi-brigade, 1800; lieutenant au 17e de ligne, 1805; capitaine, 1806; ✻, 1807; blessé à Wagram, 6 juillet 1809; mort à Vienne, le 17.

GIRAULT (Charles-Louis), de Paris, 25 ans.

Soldat au régiment de la Guadeloupe, 1782-1790; volontaire dans la garde parisienne soldée, 1790-1791.

Volontaire au 3e bataillon de Paris, 20 janvier 1792; retiré, 1er décembre 1792; gendarme, 36e division, 1er mai 1793; maréchal des logis chef, 6 mai 1793; adjudant-major capitaine, 26 mai 1793; adjoint aux adjudants généraux, 3 octobre 1793; rentré à la 36e division, 18 août 1794; capitaine à la suite de la 31e, 1er décembre 1794; passé à la 49e demi-brigade, 1796; adjoint aux états-majors, 1799; réformé, 1808.

MAISON (Nicolas-Joseph), d'Épinay, 20 ans.

Grenadier, caporal, sergent-major et capitaine dans la garde nationale d'Épinay.

Volontaire au 3e bataillon de Paris, juillet 1791; capitaine au 9e bataillon des Fédérés, 1er août 1792; reprend, à la bataille de Jemmapes, avec quelques soldats qu'il rallie, le drapeau du bataillon, dont les Autrichiens s'étaient emparés. Aide-de-camp du général Goguet, 1793, puis adjoint à l'adjudant général Mireur, il a un cheval tué sous lui devant Guise, le 29 mars 1794; a encore un cheval tué sous lui et reçoit deux coups de sabre, sous Mau-

benge, le 29 mai 1794 ; reçoit encore trois coups de sabre à l'attaque du Mont Palisel, devant Mons, le 1er juillet 1794; enlève une pièce de canon aux Autrichiens, le 16 octobre 1794, à Cadenbach, devant Ehrenbreitstein, après avoir sabré les canonniers, et dans cette action est frappé d'un coup de feu au bras gauche.

Le 2 juillet 1796, Maison passa le premier le Rhin avec cinquante grenadiers; il prit tous les équipages du camp ennemi et poursuivit dans son quartier général le général autrichien, qui s'enfuyait en chemise ; chargé plusieurs fois dans la petite ville de Bendorff, dont il s'était emparé, il soutint tous les efforts de l'ennemi jusqu'à l'arrivée de nouvelles troupes. Le 6, devant Limbourg, il fut atteint d'un coup de boulet, son cheval fut tué sous lui et sa conduite lui mérita d'être nommé chef de bataillon sur le champ de bataille. A nouveau blessé, le 4 septembre 1796, bataille de Wurtzbourg, ce même jour, avec un bataillon de grenadiers réunis qu'il commandait, ayant été entouré à diverses reprises par la cavalerie ennemie, il la repoussa chaque fois et la cribla de feux ; il put rejoindre sa division, après avoir passé plusieurs fois au travers de l'ennemi.

Il fut nommé aide-de-camp de Bernadotte le 5 février 1799 ; il se distingua à la prise de Gradisca et au passage du Tagliamento, et fut promu adjudant général chef de brigade le 3 juillet 1799. Passé en Nord-Hollande, le 2 octobre 1799, au cours de la bataille d'Alkmaer, il rallia au village de Schorel quelques bataillons qui avaient été culbutés, et soutint plusieurs heures les efforts de l'ennemi, jusqu'à ce qu'il fût blessé par un coup de feu qui lui traversa la poitrine, blessure si grave qu'on le crut mortellement atteint et que, pour ce motif, le général en chef Brune ne le comprit point dans ses propositions pour général de brigade.

Maison fut employé en 1803 et 1804 comme chef d'état-major de la 27e division militaire. L'année suivante il faisait campagne au 1er corps de la Grande Armée. A Austerlitz, il repoussa avec les 94e et 95e de ligne la charge de la garde russe et la poursuivit ; au cours de cette campagne, avec soixante chevaux, il courut pendant plusieurs jours sur les derrières de l'ennemi et ramena huit cents prisonniers, dont plus de quatre-vingts cavaliers.

Général de brigade le 10 février 1806, il arrêta la cavalerie ennemie le 9 octobre à Schleitz, dégagea le 4e hussards et cribla le régiment de dragons de Johannès ; il se distingua à Hall et à la prise de Lübeck ; poursuivit la cavalerie ennemie pendant plusieurs lieues le soir du combat de Krewitz, 3 novembre 1806, et pendant la nuit il s'empara du défilé de Schwerin avec deux compagnies de voltigeurs contre un bataillon ennemi.

Passé en Espagne en 1808, blessé devant Madrid, Maison fut appelé l'année suivante à l'armée d'Allemagne, puis à l'armée du Nord, servit en Hollande en 1810 et 1811, et fut employé au 2e corps de la Grande Armée en mars 1812. Nommé général de division le 21 août 1812, il se fit remarquer pendant la campagne et ensuite dans la retraite, ainsi qu'au cours des opérations en Saxe en 1813, durant lesquelles il commanda la 1re division du 5e corps.

Général en chef du 1er corps d'armée, dit armée du Nord, le 21 décembre 1813, le général Maison fit une campagne savante et habile et, avec le peu de troupes dont il disposait, parvint à battre Thielmann à Courtrai, le 31 mars 1814.

Gouverneur de la 1re division militaire (Paris), le 1er juin 1814, puis de la 8e,

le 10 janvier 1816, il fut de nouveau appelé à la 1re division, le 17 février 1819, commandement qui lui fut retiré le 19 août 1821, parce que son attitude politique ne semblait pas assez sûre. Il était disponible depuis cette époque, lorsqu'il fut appelé, le 24 juillet 1828, à commander en chef l'expédition de Morée. La libération de la Grèce lui valut le bâton de maréchal de France, le 22 février 1829.

Maison ne fut pas employé en cette qualité. Ministre des affaires étrangères du 2 au 17 novembre 1830, ambassadeur à Vienne, 1831, puis à Saint-Pétersbourg, 1833, il reçut le portefeuille de la guerre le 30 avril 1835, et démissionna le 6 septembre 1836, lors de la constitution du ministère Molé. Il est décédé à Paris le 13 février 1840.

Il était grand'croix de la Réunion, 1813; grand'croix de la Légion d'honneur, 1814; grand'croix de Saint-Louis, 1818; pair de France; baron, puis comte de l'Empire, et marquis nommé par Louis XVIII.

Malbrancq (François-Étienne), de Paris, 20 ans.

Canonnier, 18 juillet 1791; rentré à Paris, mars 1792, et passé dans les canonniers de la section de Popincourt; lieutenant de cavalerie à la légion de Rosenthal (19e régiment de chasseurs), 10 décembre 1792; aide-de-camp du général Salomon, 20 mai 1793; tué, le 8 juin suivant, à Montreuil, en Vendée.

Routtier (Jean-Baptiste), de Châlons, 16 ans.

Volontaire, 1791; rentré au service à la 94e demi-brigade, 1798; blessé à Austerlitz; retraité, 1806.

Simon (Charles), de Paris, 18 ans.

Grenadier, 18 juillet 1791; sous-lieutenant au 92e régiment d'infanterie, 22 mai 1792; lieutenant de grenadiers, même année; capitaine, 1794; adjoint aux états-majors, 1795; blessé à l'armée du Nord et en Égypte; enleva un drapeau aux Turcs au siège de Saint-Jean-d'Acre; chef d'escadron, 1800; placé au 7e chasseurs, 1803; major au 3e hussards, 1807; mort, 1811.

Tulard (Jean-Denis), de Rozoy-en-Brie (Seine-et-Marne), 28 ans.

Dragon dans Chartres, 1781-1786; grenadier dans la garde parisienne soldée, 1789-1791.

Volontaire au 3e bataillon de Paris, 15 janvier 1792; passé dans la 36e division de gendarmerie, 30 novembre 1792; brigadier, 15 février 1793; admis dans les vétérans, 1795; sous-lieutenant au régiment de Lee, 1796; prisonnier en Irlande; sous-lieutenant au bataillon auxiliaire d'Eure-et-Loir, 1799; réformé même année; pensionné, 1811; mort, 11 janvier 1813.

DEUXIÈME PARTIE

LES BATAILLONS DE VOLONTAIRES NATIONAUX

—

1792

INTRODUCTION

I

LE MOUVEMENT PATRIOTIQUE DE PARIS

DU MOIS DE JUILLET AU MOIS DE SEPTEMBRE

Le 6 juillet 1792, dans sa séance du soir, l'Assemblée nationale législative reçut le rapport de son Comité militaire sur la formation, proposée au nom du roi, de 42 bataillons de volontaires nationaux.

Plusieurs membres demandèrent que le nombre des bataillons fût porté à 83. Mais d'autres firent observer que, les corps précédemment formés étant incomplets, il était plus urgent de les porter au complet que de procéder à de nouvelles formations.

Un député proposa de lever, non des bataillons entiers, mais isolément des compagnies qui, aussitôt composées, seraient envoyées pour compléter les bataillons déjà existants et employés.

D'autres réclamèrent, avant tout, la déclaration de la Patrie en danger.

On prononça l'ajournement de la discussion au lendemain.

Elle ne s'ouvrit que quatre jours après, le 10 juillet, par un discours de Lamourette, opposé à la déclaration de la Patrie en danger. François Lamarque, présentant le tableau des périls imminents qui menaçaient la France, réclama, au contraire, la déclaration immédiate.

L'Assemblée ordonna l'impression des deux discours. En même temps, elle invita la Commission extraordinaire des Douze, le Comité

militaire et le Comité diplomatique, à lui présenter, le lendemain matin, un rapport sur les moyens d'exécution dans les deux cas de déclaration et de non déclaration.

Le même jour, à la séance du soir, des citoyens de Paris se présentaient à la barre et demandaient que l'Assemblée prononçât que la Patrie était en danger.

Ce fut à quoi conclut le rapport des trois Comités, lu à la tribune par le rapporteur des Douze, Hérault-Sechelles, dans la matinée du 11.

Une courte discussion s'éleva sur la question de savoir si l'on voterait d'abord sur la déclaration, en principe, avant d'en adopter la formule ; si l'on adopterait la formule proposée, en réservant la déclaration ; enfin si, tout de suite et par un vote unique, on décrèterait la déclaration et la formule.

L'Assemblée adopta la dernière manière de procéder.

En conséquence, le président, Aubert du Bayet, se lève et prononce, selon la formule rapportée, ces simples mots :

« *Citoyens, la Patrie est en danger*[1]. »

Puis, sans nouveau débat, l'Assemblée vote ce qui suit :

ACTE DU CORPS LÉGISLATIF

NON SUJET A LA SANCTION DU ROI

Qui déclare que la Patrie est en danger.

Donné à Paris, le 12 juillet 1792, l'an 4e de la Liberté.

Louis, par la grâce de Dieu et par la loi constitutionnelle de l'État, roi des Français, A tous présents et à venir, salut.

L'Assemblée nationale a décrété, et Nous voulons et ordonnons ce qui suit :

Décret de l'Assemblée nationale, du 12 juillet 1792, l'an quatrième de la Liberté.

Des troupes nombreuses s'avancent vers nos frontières ; tous ceux qui ont horreur de la Liberté s'arment contre notre Constitution.

Citoyens, la Patrie est en danger.

Que ceux qui vont obtenir l'honneur de marcher les premiers pour défendre ce qu'ils ont de plus cher, se souviennent toujours qu'ils sont Français et libres ; que leurs concitoyens maintiennent dans leurs foyers la sûreté des personnes et des propriétés ; que les magistrats du peuple veillent attentivement ; que tous, dans un courage calme, attribut de la véritable force, attendent pour agir, le signal de la loi, *et la Patrie sera sauvée*[2].

1. D'après les procès-verbaux de l'Assemblée nationale.
2. Ces derniers mots sont en italique dans le procès-verbal.

Aussitôt la promulgation de ce décret, le Conseil général de la commune de Paris détermina les mesures à prendre pour en assurer l'exécution.

ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE PARIS.

Du 19 juillet 1792[1].

Le Conseil général, après avoir entendu le premier substitut-adjoint du procureur de la Commune,

Arrête que l'Acte du Corps législatif du 12 de ce mois, qui déclare que la Patrie est en danger, sera proclamé dimanche et lundi, 22 et 23 juillet, par les officiers municipaux et notables; que les mêmes jours il sera fait un enrôlement public et solennel des citoyens qui s'offriront pour voler aux frontières.

Le Conseil général adopte le projet de proclamation et d'enrôlement présenté par M. Sergent, en exécution de l'arrêté pris dans sa dernière séance;

Ordonne que ce projet sera transcrit sur les registres, imprimé et affiché avec le présent arrêté, mis à l'ordre et envoyé aux 48 sections.

LOYER, *doyen d'âge, président.*
DARRIEUX, *secrétaire, greffier adjoint.*

Cérémonial qui sera observé dimanche et lundi, 22 et 23 juillet présent mois, pour la proclamation de l'Acte du Corps législatif, qui déclare le danger de la Patrie, et pour l'enrôlement civique des citoyens qui se dévouent à sa défense.

Proclamation.

A sept heures du matin, le Conseil général s'assemblera à la maison commune.

Les six légions de la garde nationale de Paris se réuniront par détachements, à six heures du matin, avec leurs drapeaux, sur la place de Grève.

Le canon d'alarme du parc d'artillerie du Pont-Neuf tirera une salve de trois coups à six heures du matin, pour annoncer la proclamation, et continuera d'heure en heure la même décharge jusqu'à sept heures du soir. Pareilles salves seront faites par une pièce de canon à l'Arsenal.

Un rappel, battu dans tous les quartiers de la ville, rassemblera en armes les citoyens dans leurs postes respectifs.

A huit heures précises, les deux cortèges se mettront en marche dans l'ordre suivant :

Détachement de cavalerie avec trompettes, sapeurs, tambours, musique, détachement de la garde nationale, six pièces de canon, trompettes;

Quatre huissiers de la municipalité, à cheval, portant chacun une enseigne, à laquelle sera suspendue une chaîne de couronne civique, chacune ayant une de ces inscriptions : Liberté, Egalité, Constitution, Patrie; au-dessous, celles-ci : Publicité, Responsabilité; ces quatre enseignes seront habituellement portées dorénavant dans toutes les cérémonies où assistera la Municipalité;

1. *Moniteur universel*, n° 204.

Douze officiers municipaux revêtus de leurs écharpes, des notables, membres du conseil, tous à cheval;

Un garde national à cheval, portant une grande bannière tricolore, sur laquelle seront écrits ces mots : *Citoyens, la Patrie est en danger;*

Six pièces de canon, deuxième détachement de garde nationale, détachement de cavalerie.

Ces deux marches seront composées dans le même ordre, sur la place de Grève, et partiront au même moment chacune pour leur division.

A chacune des places désignées pour la proclamation, le cortège fera halte; un de ceux qui le composeront donnera au peuple un signal de silence, en agitant une banderolle tricolore; il se fera un roulement de tambours; au dernier signal les roulements cesseront, et un officier municipal, à la tête de ses collègues, lira à haute voix l'Acte du Corps législatif, qui annonce que la Patrie est en danger.

Les cortèges rentreront dans le même ordre à la Grève. Les deux bannières où sera inscrite la proclamation de la Patrie en danger, seront placées, l'une au haut de la maison commune, l'autre au parc de l'artillerie établi au Pont-Neuf, et elles y resteront jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait déclaré que la Patrie n'est plus en danger.

Pendant la marche, la musique n'exécutera que des airs majestueux et sévères.

Enrôlement civique.

Il sera dressé dans plusieurs places des amphithéâtres, sur lesquels seront placées des tentes ornées de banderolles tricolores et de couronnes de chêne; sur le devant de l'amphithéâtre, une table, posée sur deux caisses de tambours, servira de bureau pour recevoir et inscrire les noms des citoyens qui se présenteront.

Trois officiers municipaux assistés de six notables placés sur cet amphithéâtre, délivreront aux citoyens inscrits le certificat de leur enrôlement; à côté d'eux seront placés les drapeaux des bataillons de l'arrondissement, gardés par des gardes nationaux.

Devant l'amphithéâtre, il sera formé un grand cercle par des volontaires, lequel renfermera deux pièces de canon et de la musique.

Les citoyens inscrits descendront ensuite se placer au centre de ce cercle, jusqu'à ce que la cérémonie soit finie ; alors ils seront reconduits par les officiers municipaux et la garde nationale jusqu'au quartier général, d'où chacun se rendra dans les différents postes.

Le dimanche et le lundi seront consacrés à cet enrôlement, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Le dimanche suivant, le Conseil général de la commune se rassemblera à dix heures précises, pour faire l'appel nominal, dans la place de Grève, de tous les braves citoyens enrôlés sous les drapeaux de la Liberté. A cette cérémonie assisteront, par une députation de quatre hommes par compagnie dans chaque bataillon, les citoyens gardes nationales qui se réservent pour le service de la capitale.

Dans cette liste de l'appel nominal, seront également compris les citoyens qui se sont fait inscrire dans les comités de sections pour les bataillons qui sont déjà aux frontières, conformément au décret du ..... (5-6 mai).

Rues où passera le cortège pour la proclamation, dans la partie du Midi:

La Grève, quai des Ormes, pont Marie, rue des Deux-Ponts, pont de la Tournelle, rue des Fossés-Saint-Bernard, rue Saint-Victor, place Maubert, rue des Noyers, rue Saint-Jacques, rue Saint-Hyacinthe, place Saint-Michel, rue de Vaugirard, rue de Tournon, rue de Bourbon, rue des Aveugles, rue du Vieux-Colombier, rue de Sèvres, rue du Bac, rue de Grenelle, rue de Bourgogne, rue de Bourbon, rue du Bac, pont Royal, quai de Voltaire, quai Malaquais; quai des Augustins, pont Saint-Michel, rue de la Barillerie, pont au Change, quai jusqu'à la Grève.

Places où se fera la proclamation :

Pont de la Tournelle, place Maubert, place Saint-Michel, Croix-Rouge, rue de Bourgogne, Pont-Royal, Pont-Neuf, pont Saint-Michel, Pont-au-Change et à la Grève.

Rues où passera le cortège pour la proclamation, dans la partie du Nord:

Rue de la Maison-Commune (la Grève), rue Saint-Antoine, le Boulevard, rue Pont-au-Choux, rue de l'Oseille, rue de Poitou, rue d'Anjou, rue Pastourelle, rue Vieille-du-Temple, rue Michel-le-Comte, rue du Grenier Saint-Lazare, rue Saint-Martin, rue Aubry-le-Boucher, rue de la Féronnerie, rue Saint-Honoré, rue des Prouvaires, rue Coquillière, place Louis XIV, rue Neuve-des-Petits-Champs, place Vendôme, rue Saint-Honoré, rue Saint-Nicaise, le Carrousel, les quais jusqu'à la Grève.

Places où se fera la proclamation :

Place de la Bastille, au coin de la rue de l'Oseille, rue Pastourelle, rue Saint-Martin, rue aux Ours, rue des Prouvaires; rue Saint-Honoré, place Louis XIV, place Vendôme, Carrousel, Pont-Neuf, pont Notre-Dame.

Lieux où seront placés les amphithéâtres pour l'enrôlement civique :

Place Royale, place du Théâtre-Italien, place du Carré-Saint-Martin, Parvis Notre-Dame, place Dauphine, Estrapade, place Maubert, Théâtre Français.

LOHIER, *doyen d'âge, président ;*
DARRIEUX, *secrétaire, greffier-adjoint.*

Ce programme fut suivi à la lettre, et jamais ne s'effacera du cœur des Français la mémoire du prodigieux enthousiasme qu'en suscita l'exécution.

Les sections, de leur côté, s'empressèrent de seconder la municipalité. L'arrêté de la section de la Fontaine de Grenelle a pu être conservé [1].

1. M. L. HENNET, documents privés.

SECTION DE LA FONTAINE DE GRENELLE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA SECTION DE LA FONTAINE DE GRENELLE.

Du 24 juillet 1792, l'an 4e de la Liberté.

Un membre demande que les noms des citoyens de la section, qui se sont enrôlés pour la défense de la Patrie, et de ceux qui s'enrôleront pendant ce mois, soient inscrits dans les registres des assemblées générales, qu'une liste en soit encadrée et affichée dans la salle, que le comité de la section soit prié d'ouvrir à l'instant une caisse où serait déposé le produit d'une collecte qui sera faite, pendant la durée de la guerre, en faveur de ces braves citoyens soldats.

Que sur les fonds provenant de cette collecte, le comité de la section, à qui l'administration en serait confiée, fournirait d'abord aux besoins les plus pressants de ceux de ces concitoyens dont la fortune ne répondrait pas au patriotisme, et que le surplus serait employé à donner des secours aux veuves et enfants de ceux qui auraient la gloire de mourir à la défense de la Patrie.

Que le comité serait tenu de garder le plus grand secret sur la personne qui aurait reçu des dons.

Ces diverses propositions, accueillies par les plus vifs applaudissements, mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité, et l'assemblée a arrêté l'impression, l'affichage et l'envoi de cet arrêté aux quarante-sept autres sections.

Pour extrait conforme :

RAISSON, *président de l'Assemblée générale*,
Nicolas GRANDMAISON, *président du Comité*,
LAUGIER, *secrétaire-greffier*.

Huit jours après la proclamation, le 29 juillet, le Conseil général de la commune, ayant le Maire à sa tête, descendit de l'Hôtel de Ville sur la Grève, où l'on avait élevé un amphithéâtre pour recevoir la municipalité. Quatre tribunes de forme antique avaient été disposées aux quatre extrémités de la place. Au-dessus de chacune de ces tribunes flottaient quatre bannières, sur lesquelles on lisait : *Liberté*, *Patrie*, *Égalité*, *Constitution*. Un détachement nombreux de la garde nationale formait au milieu de la place un cercle dans lequel étaient rangés les citoyens qui, s'étant fait incrire pour les frontières, n'étaient pas encore partis pour le camp de Soissons.

Le Maire prononça le discours suivant, dont l'impression fut ordonnée, ainsi que la distribution à tous les volontaires :

Braves citoyens, vous vous enrôlez sous les drapeaux de la Liberté ; c'est pour la défendre, c'est pour combattre la tyrannie. Votre famille est maintenant au milieu des camps, votre famille est la Patrie : nous devons tout sacrifier à cette mère commune. Toutes nos affections particulières doivent se

fondre dans ce grand intérêt général. Périssons plutôt que de souffrir que notre sol soit souillé par l'esclavage. Mais non : les despotes seront vaincus ; volez à la victoire... La postérité vous désignera comme les premiers soutiens de nos droits. Recevez, avant votre glorieux départ, les témoignages d'amitié et les bénédictions de vos concitoyens, de vos amis, de vos frères, et les félicitations des magistrats du peuple.

Le *Moniteur*, en son compte rendu, ajoute :

Ensuite, les noms de chacun des défenseurs de la patrie ont été proclamés à haute voix par un officier municipal. La musique de la garde nationale exécutait, à certains intervalles, des morceaux d'un genre guerrier. Les cris de : *Vive la Nation! Vive la Liberté!* interrompaient souvent cet appel nominal. Les citoyens enrôlés ont été successivement embrassés par le maire de Paris, et ils ne sortaient des bras de leurs magistrats que pour passer dans ceux de leurs concitoyens.

Ces scènes intéressantes se sont renouvelées pendant plus de deux heures. Une pluie très forte, survenue pendant la cérémonie, n'a fait qu'augmenter la joie des citoyens, et cette circonstance rappelait l'époque de la Fédération de 1790 ; alors, comme aujourd'hui, les défenseurs de la Liberté, bravant l'intempérie des saisons, faisaient retentir l'air des cris de liberté et d'amour de l'égalité.

Le certificat visé dans l'arrêté du Conseil général de la commune du 19 juillet, remis à chacun des enrôlés, était ainsi rédigé [1] :

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

ENRÔLEMENT POUR LA DÉFENSE DE LA PATRIE.

Nous Maire, Officiers Municipaux et Membres du Conseil général de la ville de Paris, certifions que M.
citoyen,
ayant entendu la voix des Représentants du Peuple, qui appelait les Français à la défense de la Patrie en danger, s'est présenté plein d'une ardeur civique pour dévouer sa vie en servant dans les Bataillons du Département de Paris. Son dévouement a été couronné par les applaudissements du Peuple, le 22 du mois de Juillet 1792.

Officier municipal.

Secrétaire-greffier.

Sur les huit amphithéâtres dressés dans les divers quartiers pour recevoir les inscriptions, il ne fut pas recueilli moins de 15,000 engagements durant la semaine qui suivit la déclaration de la Patrie en danger.

1. L. HENNET, documents privés.

Les femmes, non seulement surexcitaient les nobles élans de la jeunesse ; beaucoup voulaient, elles aussi, courir à la rencontre des envahisseurs du sol national.

Une artiste, Mme Lacombe, venait, à la barre de l'Assemblée nationale, le 27 juillet, « faire hommage de sa personne, offrir son bras et son courage pour combattre et massacrer les tyrans ». Le président, en l'invitant à assister à la séance, lui faisait observer « qu'elle était plus faite pour adoucir que pour combattre les tyrans ». Le 31, c'était toute une délégation de citoyennes de la section de l'Hôtel de Ville, qui réclamaient « d'être armées pour la défense de Paris ». Un député propose le renvoi de la pétition au Comité militaire. L'Assemblée passe à l'ordre du jour motivé sur ce qu'aucune loi « n'interdisait aux femmes de porter les armes [1] ».

La veille, 30 juillet, avaient été admis à défiler devant la représentation nationale, 78 jeunes gens de la section des Quatre-Nations, « inscrits pour voler à la défense des frontières ». L'officier qui était à leur tête prononça une courte harangue très applaudie, s'écriant :

Si je n'eusse consulté que les apparences, la taille de quelques-uns se serait peut-être opposée à leur admission. Mais j'ai posé la main sur leurs cœurs, et non leurs têtes sous la toise ; ils étaient tous brûlants de patriotisme.

Il réclama l'autorisation de faire camper ses hommes dans le jardin de l'Abbaye-Saint-Germain, jusqu'à ce qu'il en eût assez pour former une compagnie à envoyer aux armées. Les délégués de la section lurent une adresse, qui commençait ainsi :

Il faut, quand la patrie est en danger, des hommes et des armes ; des hommes nous vous en amènerons ; des armes, nous vous en demanderons [2].

L'exaltation des Parisiens montait en ce moment au paroxysme. Ils venaient de lire « la déclaration du duc régnant de Brunswick-Lunebourg, commandant les armées de l'Empereur et du roi de Prusse », menaçant Paris « d'une exécution militaire et d'une subversion totale, s'il était fait la moindre violence, le moindre outrage au roi et sa famille », tandis qu'avec les émigrés, ayant à leur tête les frères du roi, les armées de la Coalition européenne franchissaient les frontières de la France, ordonnant la « destruction par le fer et par le feu des villes, bourgs et villages, dont les habitants oseraient se défendre ».

1. D'après le Procès-verbal imprimé, aux dates.
2. Ibidem.

La *Marseillaise* fut la réponse à l'insolent manifeste, et ce cri de rage patriotique, resté notre hymne national, devenant une arme de guerre terrible [1], foudroya d'une double décharge et la royauté et la coalition étrangère [2].

Le 5 août, des commissaires de la section de Mirabeau, Duivray, Maurice, Savary, Pharoux, Delattre, Brunet, Perrochel, Visiner et Guerreau, présentaient à l'Assemblée nationale 36 citoyens « équipés et armés par elle, prêts à partir » et ainsi dénommés en son procès-verbal :

Aguettant, *Rouxel*, *Villes*, *Bridault*, *Labbé*, *Mathieu*, *Tilliard*, *Cerusac*, *Malaquin*, *Loison*, *Dreux*, *Blossier*, *Huzel*, *Thibouville*, *Lançon*, *Cottier*, *Toulieure*, *Jean Thaurignac*, *Richard*, *Crosade*, *Therien*, *Giffard*, *Bion*, *Choulette*, *Sennequier*, *Remy Le Bâtard*, *Gouget*, *Diard*, *Carton*, *Berlancourt*, *Jobert*, *Pierre Thaurignac*, *Divry*, *Barat*, *Pannier et Blancvillain*.

Boucher, commandant du bataillon de la section, orateur de la députation, lisait cette adresse :

Législateurs,

La déclaration imprudente du général Brunswick et des tyrans cruels qu'il sert, remplit d'une juste indignation les cœurs français. A la lecture de cette production orgueilleuse, atroce, trente-six jeunes gens, pleins d'ardeur, se sont lancés jeudi dernier (2 août) au milieu de l'assemblée des citoyens de la section Mirabeau. Ils se sont enrôlés pour marcher sur-le-champ vers l'ennemi et pour contribuer de toutes leurs forces à punir cet excès d'audace. Ils ont demandé pour unique faveur d'être placés promptement aux postes les plus dangereux.

Tous les citoyens, touchés de ce dévouement généreux, mais craignant que ces bouillants courages ne fussent, comme tant d'autres, enchaînés par les lenteurs des fournisseurs ministériels, se décidèrent unanimement à équiper, à leurs frais, ces défenseurs de la Liberté. L'un offrit son uniforme, l'autre son sabre; celui-ci des guêtres, des souliers; celui-là des chapeaux, des chemises, des assignats.

Il est impossible, Législateurs, de vous peindre ce vif et touchant enthousiasme. Ah! qu'il rendrait bien les élans sublimes de la Liberté!

Enfin, voilà nos trente-huit braves équipés. Ils sont tous serruriers, forgerons; ils frapperont les grands coups; ils sont tous amis; ils promettent de marcher toujours ensemble dans le chemin de la gloire. Ils sont tous courageux; ils jurent de vaincre ou de mourir.

Législateurs, vous les voyez prêts à marcher au combat, bénissez leurs armes, et fasse le ciel, qu'après la victoire, nous ayons le bonheur de vous les présenter tous réunis et couverts des lauriers de la Liberté!

1. Comme dit le lieutenant général russe Jomini, en son *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, éd. de 1820, t. I, p. 146.

2. Ch.-L. Chassin, *L'Armée et la Révolution*, p. 119.

Les volontaires enrôlés à cette époque ne furent pas formés en bataillons de Paris. Depuis le mois de juin, les engagements se recevaient pour le 4e bataillon accordé au département par une loi du 27 mai 1792, mais les événements qui se précipitaient firent ajourner cette formation. La levée du bataillon supplémentaire fut, semble-t-il, remplacée par celle des seize compagnies (force de deux bataillons), que la loi du 22 juillet 1792, titre III, imposa au département de Paris pour concourir à la formation de « 42 bataillons de volontaires gardes nationaux, principalement destinés à former des corps de réserve », en prescrivant le départ des volontaires, compagnie par compagnie, pour être formés en bataillon seulement au camp.

Des 15,000 engagés, — le choix ayant été autorisé, par décret du 17 juillet, pour les volontaires inscrits à la Municipalité de Paris — beaucoup, bien au delà des 1,200 demandés, s'enrolèrent pour l'armée de ligne ; d'autres allèrent renforcer les bataillons de la levée de 1791, qui devaient être portés à 800 hommes (loi du 6 mai) ; les bataillons de Fédérés (loi du 11 juillet 1792), en reçurent une forte proportion ; le reste, enfin, entra, conformément aux vues de la loi du 22 juillet, dans les bataillons dits de *Volontaires nationaux* ou *des Réserves,* formés au camp de Soissons de compagnies et de volontaires de diverses provenances [1].

C'est à tort que certains historiens ont prétendu que la révolution du 10 août détourna de son but le grand élan de la défense nationale provoqué par la déclaration de la Patrie en danger. Il suspendit simplement le départ des derniers volontaires et fédérés pour les frontières [2].

1. Parmi les volontaires de Paris partis dans les bataillons des Réserves figure (2e bataillon) le général baron Petit, que les Adieux de Fontainebleau ont popularisé et qui mourut commandant des Invalides.

2. Voici, à titre de renseignement pour servir à l'histoire du 10 Août, un document inédit :

Vivre libre ou mourir.

Société des fédérés des 83 départements, séante aux Jacobins Saint-Honoré, a Paris.

Extrait du procès-verbal.

Séance du neuf août mil sept cent quatre-vingt-douze.

L'Assemblée générale, assemblée aux formes ordinaires dans le lieu de ses séances, a délibéré sur les questions suivantes. Un membre est monté à la tribune et a dit : « Le tyran des Français arme ses satellites pour exterminer le peuple. Verrions-nous de sang-froid commettre un tel crime ? Non, je vous propose de nous former en bataillon et de nous joindre à nos frères d'armes de Paris pour éviter cet horrible attentat. Je propose à votre sagesse de nommer pour notre commandant M. Westermann, l'un de nos collègues ; sa bravoure est

Les enrôlements et les dons patriotiques ne cessent pas au milieu du mois d'août; au contraire, à l'annonce de la formation du camp de Paris [1], ils s'accentuent sur les amphithéâtres qui subsistaient encore dans les tout derniers jours du mois d'août.

A la séance de l'Assemblée législative du 12, des commissaires de la commune viennent « présenter 500 citoyens, hommes du 14 juillet et du 10 août, qui demandent à former, à leurs frais, le premier bataillon du camp de Paris ».

Cette émotion généreuse s'étend aux communes suburbaines. Le 22 août, les officiers municipaux de Choisy-sur-Seine, département de Paris, se déclarent « décidés à mourir plutôt que de composer avec l'ennemi ». Ils ajoutent que, « sur 156 citoyens de leur commune en état de porter les armes, 40 ont déjà marché aux frontières »; que deux de leurs concitoyens « offrent 100 piques, l'un se chargeant de la matière, l'autre de la façon ».

Dans les derniers jours d'août et au commencement de septembre,

connue. » Un autre membre a proposé M. Joseph Michel (de Clairac), ferme, courageux et intrépide: un autre membre a proposé M. Bourgeois (de Nancy), dont la valeur est sans reproche. Après une discussion suivie, la Société a rejeté MM, Westermann et Bourgeois, et a nommé M. Joseph Michel (de Clairac), pour son commandant de bataillon, le chargeant de l'organisation provisoire. En outre, pour prouver audit sieur Michel la confiance que les Fédérés ont en lui, ont arrêté qu'il lui serait offert à l'instant un sabre et un panache tricolore, qu'il a accepté; de suite, il a prêté serment de fidélité à la cause de la Liberté et de l'Egalité.

Copie du présent lui sera délivré et envoyé par douze membres députés à cet effet au département et à la commune de Paris.

Fait et arrêté en séance, les an, jour et mois que dessus.

Signé au registre : GAILLARD, *président*, fédéré de Lyon ; CHARLES, de Nismes, *secrétaire;* LA COSTE, *secrétaire;* PLANCUREAU, *secrétaire ;* BOURGEOIS (de Nancy), *secrétaire.*

Pour copie conforme :

A Paris, le 14 août 1792, l'an 4e de la Liberté et le 1er de l'Egalité.

J.-B. ROUX, *secrétaire.*

Collationné :

MAZUÈS, *président.*

Vu par moi et légalisé :
le 16 août 1792, l'an 4 de la Liberté,
le 1er de l'Egalité,

SANTERRE, *commandant général.*

Michel reçut deux balles à la jambe gauche et demeura estropié d'un coup de bourrade aux reins, les défenseurs du château l'ayant jeté par une des fenêtres faisant face à la place du Carrousel.

(L. HENNET, documents privés.)

1. Voir ci-après, IV.

sous l'impression produite par la reddition de Longwy d'abord, puis par le suicide du commandant Beaurepaire, éclate au suprême degré la fièvre patriotique. On trouvera, dans l'historique des bataillons de 1792, les preuves de l'ardeur sans pareille des Parisiens de tout âge et de toute condition, que l'on vit s'inscrire le matin, se former en compagnies à midi et se mettre en marche vers les armées le lendemain, sinon quelquefois le jour même.

Le 26 août, l'Assemblée nationale décrétait qu'il serait fait une proclamation portant réquisition aux gardes nationales de Paris et des départements voisins pour fournir trente mille hommes armés, afin de renforcer l'armée de Lückner, et chargea sa Commission extraordinaire d'en rapporter incessamment la rédaction.

PROCLAMATION

Aux Français habitant le Département de Paris et les Départements voisins.

La place de Longwy vient d'être rendue ou livrée. Les ennemis s'avancent ; peut-être se flattent-ils de trouver partout des lâches ou des traîtres ; ils se trompent. Nos armées s'indignent de cet échec, et leur courage s'en irrite. Citoyens ! vous partagez leur indignation ; la Patrie vous appelle : partez ! L'Assemblée nationale requiert le département de Paris et les départements voisins de fournir à l'instant trente mille hommes armés et équipés.

Le texte de la proclamation adopté, l'Assemblée chargea, par une loi du même jour, 26 août, « le Pouvoir exécutif de la faire publier et afficher le lendemain avec solennité dans Paris ». Elle fut publiée et affichée le 27 août. Dès le 31, 450 jeunes gens de la section des Quatre-Nations, qui s'étaient fait enregistrer pour voler à la défense des frontières, étaient admis à prêter serment et à défiler dans la salle du Corps législatif.

L'un d'eux prononça ce discours :

Législateurs,

Nous n'occuperons pas en longs discours des moments que vous employez pour le salut du peuple.

La section des Quatre-Nations nous a chargés de vous présenter ces quatre cent cinquante jeunes citoyens qui se sont enrôlés pour la formation de la compagnie qu'elle a eu l'honneur de vous présenter tout récemment.

Quelques intérêts particuliers avaient un moment suspendu leur ardeur. Elle s'est éveillée, elle s'est embrasée au péril qui menace la Patrie, et ce feu, qui brûle leurs cœurs, ne peut plus s'éteindre que dans le sang de nos ennemis communs. Ces braves compagnons de nos armes, ces jeunes défenseurs de notre liberté ont désiré venir au milieu de vous, législateurs, pour recevoir à l'avance le prix de leur courage. Ils vous regardent comme les pères du

Peuple, et, quand ils volent défendre la famille entière, ils viennent vous jurer de revenir déposer les dépouilles de leurs adversaires, assez lâches pour croiser le fer de la tyrannie avec les armes de la Liberté, ou de mourir à leur poste pour un intérêt si pressant et pour assurer le bonheur des peuples.

Le besoin d'aller combattre s'est également fait sentir à tous les citoyens que nous avons l'honneur de vous présenter, mais s'est particulièrement communiqué à un grand nombre d'entre eux que la même profession a réunis, et qui, avant d'aller sur la brèche, désirent faire servir encore une fois leurs travaux et leurs veilles pour y arriver plus tôt. Ce sont des tailleurs; ils demandent le drap nécessaire pour habiller leur bataillon, ils demandent des armes, et ils vous promettent des bras prêts à renverser nos ennemis et qui seront toujours dirigés par leurs cœurs qu'enflamment l'amour de la Patrie et la cause de la Liberté.

Un des jeunes gens, Claude Bonnetant, déposait sur l'autel de la Patrie, 4 livres 7 sols en numéraire pour les frais de la guerre.

Le 1er septembre, la section de la Halle aux Blés offrait à la Patrie 40 fusils, qu'elle avait achetés. Déjà elle avait armé ceux de ses citoyens qui étaient partis aux frontières; elle demandait à être autorisée à acheter des armes jusqu'à concurrence de 9,000 livres, montant de sa collecte patriotique, et à les déposer au fur et à mesure à la Commission des armes.

L'Assemblée accepta le don, en ordonna la mention honorable et décréta l'autorisation sollicitée.

Ainsi que l'Assemblée l'avait demandé par son décret du 26 août, le Maire de Paris s'était rendu le lendemain à la barre, pour prendre connaissance des dispositions prescrites et en hâter l'exécution. Le Conseil général de la commune seconda avec empressement les vues du Corps législatif, et à la séance du 2 septembre, des représentants de la Commune présentaient à l'Assemblée nationale l'arrêté que le Conseil général venait de prendre dans sa séance du même jour :

Aux armes! Citoyens! Aux armes, l'ennemi est à nos portes.

Le procureur de la commune ayant annoncé les dangers pressants de la Patrie, les trahisons dont nous sommes menacés, l'état de dénuement de la ville de Verdun, assiégée en ce moment par les ennemis qui, avant huit jours, sera peut-être en leur pouvoir;

Le Conseil général arrête :

1° Les barrières seront à l'instant fermées;

2° Tous les chevaux en état de servir à ceux qui se rendent aux frontières seront sur-le-champ arrêtés;

3° Tous les citoyens se tiendront prêts à marcher au premier signal;

4° Tous les citoyens qui, par leur âge ou leurs infirmités, ne peuvent marcher en ce moment, déposeront leurs armes à leurs sections, et on en armera ceux des citoyens peu fortunés qui se destineront à voler sur les frontières;

5° Tous les hommes suspects, ou ceux qui, par lâcheté, refuseraient de marcher, seront à l'instant désarmés;

6° Vingt-quatre commissaires se rendront sur-le-champ aux armées pour leur annoncer cette résolution, et dans les départements voisins pour inviter les citoyens à se réunir à leurs frères de Paris, et marcher ensemble à l'ennemi;

7° Le comité militaire sera permanent; il se réunira à la Maison-Commune, dans la salle ci-devant de la reine;

8° Le canon d'alarme sera tiré à l'instant; la générale sera battue dans toutes les sections pour annoncer aux citoyens les dangers de la Patrie;

9° L'Assemblée nationale, le Pouvoir exécutif provisoire seront prévenus de cet arrêté;

10° Les membres du Conseil général se rendront sur-le-champ dans leurs sections respectives, y annonceront les dispositions du présent arrêté, y peindront avec énergie à leurs concitoyens, les dangers imminents de la Patrie, les trahisons dont nous sommes environnés ou menacés; le territoire français envahi; ils leur feront sentir que le retour à l'esclavage le plus ignominieux est le but de toutes les démarches de nos ennemis, et que nous devons, plutôt que de le souffrir, nous ensevelir sous les ruines de notre Patrie, et ne livrer nos villes que lorsqu'elles ne seront plus qu'un monceau de cendres;

11° Le présent arrêté sera sur-le-champ imprimé, publié et affiché.

HUGUENIN, *président;*
TALLIEN, *secrétaire-greffier.*

Un membre de la députation lut une adresse énergique, qui indiquait le Champ-de-Mars comme le lieu d'inscription des citoyens.

Mais l'inscription ne se fit ni au Champ-de-Mars, ni sur les anciens amphithéâtres qui fonctionnaient encore le 28 août. Ainsi qu'il convenait dans un moment solennel où les destinées de la nation étaient en jeu, l'enrôlement s'opéra, recueilli, dans les sections respectives, qui établirent le contrôle de leurs volontaires et leur délivrèrent les certificats d'inscription.

Il n'y a qu'à suivre les procès-verbaux de l'Assemblée législative pour se rendre compte de l'ardeur patriotique dont furent alors animés Paris et sa banlieue.

2 septembre.

L'Assemblée nationale accepte l'hommage que lui fait un garde national de Paris « d'une marche militaire, qu'il a composée par des couplets qui respirent l'énergie, le courage et le feu du patriotisme ».

Elle reçoit le serment d'une nouvelle compagnie franche, levée par la section de l'Oratoire, et ensuite celui des canonniers de la section du Roule, qui disent que, s'ils restent pour la défense de Paris, ils tiennent trois d'entre eux prêts à partir immédiatement pour la frontière.

Des fédérés de plusieurs départements demandent à marcher à à l'ennemi « volontairement et sans engagement. Ils ont, disent-ils, des tentes, ils auraient la force de manœuvrer les canons », et ils en réclament.

Des citoyens de Paris, prêts à marcher contre l'ennemi, demandent à être organisés le jour même.

Un député, Jean Borie (de la Corrèze), dépose sur le bureau un fusil de munition qu'il a fait fabriquer à Tulle et prie ses collègues de l'agréer pour en armer un volontaire. A ce moment se présente à la barre un citoyen Vautier, qui annonce qu'il envoie ses trois fils aux frontières, mais qu'il n'a pu en armer que deux. Borie propose que lui soit attribué le fusil qu'il vient d'offrir. Ce qui est décrété.

Le sieur Daubentis, élève du génie et de l'artillerie, vole à l'ennemi, il demande qu'il puisse, après la campagne, continuer son service dans le génie.

L'Assemblée nationale décrète que les élèves de l'artillerie et du génie, qui volent au danger de la Patrie avant d'avoir subi l'examen auquel ils ont été appelés par le Ministre de la guerre, seront reçus audit examen après la campagne, et qu'ils auront, par leur dévouement, acquis de nouveaux droits aux sous-lieutenances auxquelles ils allaient être nommés.

3 septembre.

Les jeunes gens apprenant le commerce à Paris offrent de former entr'eux deux bataillons de 800 hommes chacun, tant à pied qu'à cheval.

Les entrepreneurs, acteurs et artistes du théâtre dit de la Montansier lisent cette adresse très applaudie :

Législateurs,

L'entrepreneur associé de la demoiselle Montansier, directrice du théâtre de son nom, les acteurs et les danseurs, les musiciens, les artistes, ouvriers et machinistes employés audit théâtre, tous frères et amis, nous étions respectivement enchaînés par les mêmes devoirs; le danger imminent de la Patrie nous dispensant aujourd'hui de ces mêmes devoirs, nous nous présentons, d'accord avec notre directrice, au nombre de 85, dont 15 armés et 70 non armés, et nous demandons la permission de former entre nous une compagnie qui se joindra au nombre d'hommes que fournira la section dite des Moulins, commandée par le commandant Lebrun, pour marcher ensemble et à la première réquisition, pour le camp qui se forme sous Paris, pour s'opposer à la marche des ennemis qui menacent et la Patrie et notre liberté. Ceux d'entre nous qui laissent des femmes et des enfants partent sans inquiétude, rassurés par les décrets que l'Assemblée nationale a rendus à ce sujet.

Des commis attachés au bureau des Contributions publiques se

plaignent de la loi qui les retient à Paris et demandent à partir sur-le-champ.

Sur la motion d'un membre, l'Assemblée nationale décrète que tous les ministres et les chefs des administrations publiques sont autorisés à permettre aux différents commis employés dans leurs bureaux de partir pour la défense de Paris, lorsqu'ils jugeront que leur absence momentanée pourra être suppléée sans des inconvénients graves.

Les élèves en chirurgie demandent à consacrer leurs talents et leurs personnes au service de la patrie. Ils déposent pour les frais de la guerre la somme de 2.644 livres 2 sols, à laquelle le citoyen Desault, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, a contribué pour 600 livres.

40 citoyens armés et équipés sont présentés par la commune de Vanves. Ils annoncent qu'ils sont prêts à partir et renouvellent le serment de maintenir la Liberté et l'Égalité ou de mourir en les défendant. L'Assemblée leur permet de défiler devant elle.

4 septembre.

Une dame d'Harville, touchée de l'empressement avec lequel les citoyens se portent à la défense de la Patrie, mais n'ayant pas d'enfants à offrir pour les accompagner, demande, au nom de son mari comme au sien, qu'il lui soit confié douze enfants de volontaires pendant leur absence, exprimant le désir que six soient pris dans la section de la Fontaine de Grenelle, qu'elle habite.

Si ces enfants ont le malheur de perdre leurs pères victimes de leur généreux dévouement, cette vertueuse citoyenne se charge de les élever jusqu'à l'âge de seize ans et de leur procurer tous les moyens de choisir l'état qu'ils voudront préférer.

L'Assemblée nationale applaudit à cet acte de civisme, si propre à régénérer les mœurs sous le régime de l'Égalité, en décrète la mention honorable au procès-verbal et le renvoi de la proposition à la commune de Paris.

Une dame Maulvaut « offre à la patrie son fils, qui partira le soir même ».

Une dame Isemberg présente trois de ses fils, qui vont joindre aux frontières leur aîné.

Les quatre frères Duquerci se présentent pour servir dans la cavalerie. L'Assemblée nationale décrète la mention honorable de leurs noms au procès-verbal et renvoie leur pétition au Pouvoir exécutif.

La section du Pont-Neuf présente la compagnie franche qu'elle a organisée en un jour.

La section des Tuileries en présente une autre.

Toutes deux prêtent le serment et défilent en bon ordre.

De même des citoyens de la section du Ponceau, prêts à partir.

Les jeunes citoyens de la section du Contrat social demandent à emmener avec eux leurs canons.

Une compagnie de citoyens qui ont servi dans la cavalerie réclame des armes et des chevaux ; elle s'habillera à ses frais.

Les citoyens demandant à être organisés pour marcher à l'ennemi deviennent trop nombreux pour que l'Assemblée les puisse recevoir à sa barre. Elle décide de les faire s'adresser dorénavant au Pouvoir exécutif.

La municipalité de La Chapelle, « qui s'est épuisée en hommes et en dons », pour pourvoir à l'armement et à l'habillement de ses volontaires, porte « à l'atelier des Barnabites trois de ses grosses cloches pour les convertir en sous. »[1]

5 septembre.

Une députation de la section de la Cité présente une compagnie armée, « qui part pour arrêter l'ennemi ». Elle émet le vœu que les fédérés qui sont à Paris continuent de bien mériter de la Patrie en se rendant aussi aux frontières.

Une seconde compagnie de volontaires de la même section vient, avant de partir, prêter le serment, et 35 canonniers demandent à être autorisés à « marcher à l'ennemi ».

Trente citoyens de la section Mirabeau viennent réclamer des armes pour partir tout de suite.

La commune de Bercy envoie prêter serment une compagnie de volontaires armés et équipés.

La commune de Colombes présente trente de ses citoyens, pourvus par elle de tout ce qu'il faut pour combattre ; elle promet d'en fournir d'autres.

La commune de Bourg-la-Reine, qui envoie 24 de ses jeunes citoyens aux frontières, renouvelle le serment à la Liberté et l'Égalité[2], et exprime le vœu de changer son nom en celui de *Bourg-de-l'Égalité*[3].

Un citoyen vient offrir à la Patrie ses cinq enfants pour marcher aux frontières. L'Assemblée accueille le dévouement généreux de ce

1. Avec lesquels seront, dit le *Moniteur*, « payés les armuriers et les tailleurs. Jamais les cloches n'ont servi à un plus saint usage ».

2. Dit le serment du 10 août, prescrit par une loi du 11 du même mois.

3. Demande accueillie par la loi dudit jour, 5 septembre.

bon citoyen et ordonne que son nom et ceux de ses enfants seront inscrits au procès-verbal.

« Le père se nomme *Jean-Baptiste* TERRASSON, les enfants *Jean-René*, *Jean-Baptiste*, *Jean-Joseph*, *Marin* et *Magloire*[1] ».

6 septembre.

Un grand nombre de gardes nationaux prêts à partir défilent devant l'Assemblée nationale et prêtent le serment de défendre jusqu'à la mort la Liberté et l'Égalité.

Les grenadiers, canonniers et volontaires du bataillon de la Trinité demandent la permission de « porter au chemin de la gloire le drapeau qu'ils ont conquis à la Bastille ».

L'Assemblée déclare que « cet ancien drapeau du despotisme sera désormais celui de la Liberté ».

La première compagnie de la section des Droits de l'Homme vient « donner le bonsoir à l'Assemblée, parce qu'elle va partir; elle attend avec impatience le moyen de donner le bonjour à l'ennemi ». Elle jure « de conserver son nom jusqu'à la mort, et de ne rentrer dans ses foyers qu'après avoir terrassé les tigres de la Germanie ».

La commune de Neuilly-sur-Seine présente 84 « nouveaux défenseurs de la liberté française », qui vont rejoindre les 60 déjà partis.

La petite commune de Charenton fait défiler ses 24 volontaires.

Ceux de Gentilly et d'une autre commune de la banlieue parisienne, non dénommée au procès-verbal, sont aussi admis à prêter le serment.

7 septembre.

Une députation de la section de 1792 « vient offrir l'hommage de 300 défenseurs de la Patrie, armés et équipés à leurs frais ».

Ils n'ont pas voulu vous l'exprimer eux-mêmes, dit l'orateur, Tréfontaine, pour être plus tôt rendus aux frontières. Demain, nous faisons partir une com-

1. Incorporés au bataillon des 83 départements (Fédérés), compagnie de grenadiers.

Le père, *Claude, d'après la matricule*, né en 1745, caporal, congédié en 1794.

Jean-Baptiste, né en 1771.

Jean-Joseph, né en 1772.

Marie (et non Marin), née en 1777, congédiée comme fille, en même temps que son père, 1794.

Magloire, né en 1780.

Jean-René n'est pas à la matricule qui, du reste, n'a été établie qu'à la fin de 1796.

Ils étaient originaires de Riez (Basses-Alpes).

pagnie de cent cinquante hommes, ainsi qu'une compagnie de cavalerie, armées et équipées à nos frais. Sur dix-sept cents hommes, la section a fourni cinq cents hommes. Les collectes faites pour les veuves et orphelins des martyrs de la Liberté, à la journée du 10 août, montent à 18,000 livres, dont nous venons de faire hommage à l'Assemblée.

La municipalité d'Aubervilliers amène ceux de ses citoyens qui partent pour la défense des frontières.

Une autre commune des environs de la capitale, non dénommée au procès-verbal, vient *tout entière* présenter ses 100 jeunes gens armés qui marchent à l'ennemi.

Les volontaires du district de Saint-Denis défilent pendant plus d'une demi-heure ; ils demandent à être logés à Paris jusqu'au moment où ils recevront l'ordre de partir, attendu qu'il n'y a pas de place pour les caserner dans leur localité.

Le maire de Paris écrit à l'Assemblée nationale pour l'informer de la situation de la ville. Le calme renaît, la vigilance des sections contribue beaucoup au rétablissement de l'ordre, les enrôlements continuent toujours avec le plus grand succès ; mais on se plaint de ce que des jeunes gens casernés [1] ne marchent pas à l'ennemi, tandis que des pères de famille partent avec empressement.

Les volontaires des sections du faubourg Saint-Denis et des Gravilliers défilent devant l'Assemblée au milieu des applaudissements unanimes et des cris mille fois répétés de *Vive la Nation !*

Les musiciens de la garde nationale de Paris présentent une compagnie qu'ils ont formée entre eux pour marcher à l'ennemi.

L'Assemblée nationale admire sa belle tenue, et « la musique guerrière qui la précède imite le bruit des armes et des combats; elle fait éclater ces accents guerriers qui exaltent la valeur et qui changent en belles horreurs les scènes sanglantes du théâtre de la guerre. »

Des citoyennes viennent proposer « la formation d'une légion de femmes de 24 à 40 ans, organisée en petits pelotons ».

8 septembre.

La compagnie des canonniers de la section de Mauconseil se plaint de ce que le Ministre de la guerre ne lui a pas encore donné l'ordre de se porter au devant de l'ennemi. Elle le réclame le plus tôt possible.

Les commissaires de la section du Louvre présentent une compa-

1. C'étaient les compagnies destinées à former, par leur réunion, les bataillons du camp de Paris.

gnie de chasseurs formée de jeunes peintres et statuaires[1], dont l'officier prononce cette allocution :

Les jeunes artistes ont entendu la trompette de la guerre. Aussitôt, abandonnant leurs travaux, ils se sont réunis, ils se sont armés pour voler au combat. Nous reviendrons ensuite dans nos foyers; nous animerons, sur le marbre et sur la toile, les belles actions dont nous aurons partagé la gloire, et nous nous efforcerons d'immortaliser le souvenir de cette guerre, la guerre de la Liberté. Nous jurons de maintenir et de défendre la Liberté et l'Égalité, ou de mourir en les défendant.

Le Président répond :

Les artistes ont toujours été les enfants de la Liberté, puisqu'ils ne vivent que par elle, et, sans doute aussi, cette liberté n'aura pas de plus zélés défenseurs que vous.

La commune de Sceaux, qui a déjà fourni 40 hommes pour aller aux frontières, en fournit encore 40 autres. Tous les citoyens et citoyennes de Sceaux défilent dans la salle. Une des citoyennes porte ainsi la parole :

Législateurs, nous offrons à la patrie une modique somme de 92 livres en espèces et 118 livres en assignats. Mais il est un sacrifice plus grand que nous faisons aujourd'hui à notre patrie, nous venons lui présenter nos frères, nos pères, nos amis, nos époux, et ceux qui devaient bientôt le devenir. Qu'ils partent, qu'ils volent à la gloire que la faiblesse de notre sexe nous empêche de partager.

Le Président répond :

Le patriotisme est la plus grande de toutes les vertus. La nature semblait n'avoir fait les femmes que pour le charme de la société; le patriotisme les rend intrépides, courageuses, guerrières. L'Assemblée voit avec plaisir le sentiment commun qui vous anime, vous et vos époux, et c'est avec satisfaction qu'elle va vous faire prêter un serment commun.

La commune d'Arcueil présente les 132 jeunes gens qu'elle destine à la défense de la Patrie.

9 septembre.

Une compagnie de chasseurs, prête à voler aux frontières, défile devant l'Assemblée nationale. L'un d'eux s'écrie :

Législateurs, les amis de la Liberté viennent demander à leurs pères la bénédiction nationale. Nous jurons sur ces sabres de vous en faire un rempart,

1. Incorporée dans la suite au 9e bataillon de Paris, dit de l'Arsenal.

et de ne les poser qu'après avoir purgé la France des brigands qui la désolent. Et vous, chasseurs, qui m'avez donné l'honneur de vous commander, je ne vous tiendrai pas de longs discours pour vous engager au combat; je vous dirai seulement : « Voilà l'ennemi, marchons ! »

A cette date est donné, dans le *Moniteur*, ce récit d'une citoyenne L...., de la section des Lombards :

Un citoyen de la section des Lombards, veuf et avancé en âge, avait quatre enfants, appuis de sa vieillesse. Deux se présentent à lui, l'air triste et inquiet. « Qu'avez-vous mes enfants? leur dit-il. — Mon père... — Je devine ce qui vous agite, vous voulez partir pour les frontières. — Cela est vrai, mon père, et ce qui nous afflige, c'est que nous voudrions partir tous quatre. — Quoi! pas un de vous ne veut rester auprès de moi... Eh bien! ne vous chagrinez pas, j'approuve votre zèle, et quelque peine que j'aie à me séparer de vous, je sens que vous avez raison, et vous estime davantage. » Au moment du départ, le bon vieillard se rend au boulevard de l'Opéra; il cherche ses fils dans les rangs, il les aperçoit, et leur serrant la main tour à tour : « Adieu mes amis, leur dit-il, allez, et surtout battez-vous bien. » Le bataillon se met en marche, le vieillard a bientôt perdu de vue ses enfants ; il suit encore des yeux l'étendard; des larmes roulent sur ses joues : « Mon Dieu, dit ce bon père, comme ce drapeau s'éloigne vite!... Ah! si je n'étais pas si vieux, je les suivrais... »

J'ai été témoin de la dernière partie de cette anecdote. La première, je la tiens du vieillard même. Avant le départ du bataillon, je lui demandais si la privation de ses enfants ne lui laisserait pas des besoins : « Mes concitoyens auront soin de moi », telle fut la réponse[1].

10 septembre.

Un officier de chasseurs admis à la barre, expose :

Législateurs, il s'agit de la vie de quatre personnes. Dans la section de l'Observatoire, il s'était ouvert une liste d'enrôlement pour la formation des compagnies de chasseurs; trois cents hommes s'étaient inscrits, et deux compagnies furent formées. La première est celle que je commande ; la seconde s'est présentée à votre barre pour demander d'être armée et équipée. Vous lui avez promis de prendre sa demande en considération. Elle s'est ensuite présentée chez le Ministre de la guerre; il lui a répondu qu'il ne pouvait ni l'équiper, ni lui fournir de prêt. Depuis huit jours ces chasseurs ont vécu aux dépens de quelques particuliers de la section. Ils sont prêts à partir; mais ils ne peuvent avoir ni équipement ni prêt. Ils s'adressent à ceux qui les ont enrôlés; mais nous n'avons pas le sou, et nous ne pouvons rien leur fournir. Les citoyens qui les commandent courent des dangers, la compagnie est dans le plus grand désordre, etc. Ordonnez au Pouvoir exécutif de pourvoir sur le

1. Des recherches ont été faites sur le contrôle du bataillon des Lombards pour retrouver le nom de ces quatre frères ; nous avons seulement découvert, à la compagnie de canonniers, trois frères : Antoine-César, Charles et Jean Tiglin.

champ à l'équipement de cette compagnie, et sur ce simple décret tout rentrera dans l'ordre.

Un membre du Comité militaire, Dumas, explique :

Il n'y a là qu'un malentendu. Ce matin, nous avons décrété qu'il serait mis à la disposition du ministre les fonds nécessaires pour solder et équiper les troupes légères. Ainsi, les pétitionnaires doivent se rassurer et se persuader qu'il n'y a de la faute de personne. Je demande que, puisque la chose est urgente, dès ce soir on envoie au ministre l'expédition du décret rendu, pour qu'il ait à pourvoir à la solde et à l'équipement de cette compagnie. Il nous appartient aussi de donner à nos concitoyens cette instruction fraternelle, qu'en partant pour aller combattre, il faut donner l'exemple de l'obéissance.

La commune de Saint-Maur présente 50 volontaires armés et équipés à ses frais.

Les canonniers de la section du Luxembourg font hommage, avant de partir pour les frontières, d'un drapeau blanc conquis sur le despotisme dans la journée du 10 août.

Avec eux, défilent ensuite dans la salle les canonniers de la section du faubourg Montmartre, les volontaires de la section du Mail et ceux de la section de l'Arsenal. Ces derniers sont accompagnés d'une troupe d'enfants aveugles de l'un et de l'autre sexe, musiciens jouant l'air : « *Aux armes, citoyens !* au milieu des applaudissements de l'Assemblée et des spectateurs, électrisés par cette musique sublime ».

L'orateur de la section du Marais prononce à la barre cette allocution :

Les volontaires de la section du Marais partent pour aller combattre les ennemis de la Liberté et de l'Égalité. Ils partent avec la confiance du succès et cette confiance ne sera point trompée. La section du Marais a invité les citoyens, chez qui ces jeunes gens ont des places, à les leur conserver, pour les leur rendre après la victoire. Elle a désiré que l'Assemblée nationale consacrât cette invitation par un décret et la rendit générale.

Ce qui est décrété comme principe.

11 septembre.

Un bataillon de la section de l'Arsenal et deux compagnies de la section des Fédérés prêtent le serment de maintenir la Liberté et l'Égalité, et défilent au son d'une musique militaire.

Une nouvelle compagnie de volontaires de la section de 1792 présente ses hommages à l'Assemblée nationale « avant d'aller rejoindre 300 de leurs frères qui sont au chemin de la gloire ».

Les commissaires de la section du Mail présentent la seconde compagnie qu'ils ont formée. Ces citoyens, « très bien armés et équipés, et d'une très bonne tenue, sont précédés d'un grand nombre de citoyennes qui ont contribué de leur fortune et de leur travail à leur équipement ».

Des citoyens de Châtillon, petit bourg qui ne contient que cent hommes en état de porter les armes, dont vingt se sont déjà engagés dans les troupes de ligne, annoncent qu'ils viennent de fournir encore trente-cinq hommes armés, équipés et approvisionnés aux frais de la commune.

13 septembre.

Un bataillon de volontaires de Paris, armés et équipés par les soins de leurs concitoyens et concitoyennes, vient prêter son serment. L'Assemblée applaudit à la bonne tenue de cette troupe et aux rapides progrès de son instruction.

Deux communes de la banlieue défilent successivement au bruit d'une musique militaire et du cliquetis des armes. Des femmes, armées de piques, ouvrent la marche. Les officiers municipaux expriment à la barre les sentiments civiques de leurs concitoyens ; ils annoncent que déjà l'une de ces communes avait fourni soixante hommes ; elle en présente quatre-vingts autres. « Il ne reste plus dans le village que les pères de famille, et, si les dangers deviennent plus imminents, ils sauront réaliser leur serment de mourir plutôt que de recevoir des fers. »

Fontenay près Vincennes présente quarante volontaires armés, équipés et approvisionnés. Créteil en amène d'autres.

Après une compagnie franche de la section du Louvre, défile la seconde compagnie de bataillon ordinaire formée par la section des Droits de l'Homme. Son orateur dit :

Nous avons avec nous quelques Suisses[1], que nous avons embrassés comme des frères. Nous sommes des enfants tendres et soumis, qui viennent donner le bonsoir à leurs pères avant de partir.

On nous a demandé si nous voulions aller à Perpignan, à Soissons, au camp de Paris. « Non, avons-nous répondu d'une voix unanime ; non, à l'ennemi ! » et nous marcherons au pas de charge, afin que la première compagnie n'ait pas avant nous l'avantage de donner le bonjour à l'ennemi.

1. De ceux qui défendirent les Tuileries au 10 août.

14 septembre.

Plusieurs compagnies de volontaires, formées dans les communes voisines de Paris, défilent dans la salle et déposent entre les mains de l'Assemblée le serment de défendre jusqu'à la mort la Liberté et l'Égalité. « Tous ces volontaires sont armés et équipés aux frais des communes. »

La section de la Butte des Moulins présente un bataillon, « composé d'hommes d'élite, supérieurement armé et équipé ».

16 septembre.

Les citoyennes de la section des Invalides offrent 230 livres pour le soulagement des veuves et orphelins de la journée du 10 août. Elles jurent de défendre elles-mêmes la patrie, si le sort des armes leur enlève leurs époux.

17 septembre.

Des boursiers du collège de l'Égalité, ci-devant Louis-le-Grand, « rendant à la Patrie ce qu'ils lui doivent en courant la défendre », se présentent, organisés en seconde compagnie du bataillon des volontaires de la section du Panthéon français.

Cinquante d'entre nous, disent-ils sont déjà en présence de l'ennemi ; tous nous savons également allier les durs travaux de Mars aux paisibles exercices des Muses.

Ils prêtent le serment et défilent devant l'Assemblée qui décrète :

Le collège de l'Égalité a bien mérité de la Patrie. Le nom de M. Champagne, principal de ce collège, sera inséré dans le procès-verbal. Il sera fait mention honorable des trois écoliers du collège de Montaigu qui se sont joints à ceux du collège de l'Égalité pour partager leurs fatigues et leurs gloires.

L'Assemblée nationale avait adopté, le 30 juillet précédent, ce décret devenu loi, par la sanction royale, le 3 août :

Après avoir entendu la pétition de plusieurs étudiants du collège Louis-le-Grand, qui représentent que leur cours de philosophie est achevé, qu'ils ont le droit de conserver encore pendant trois ans les bourses dont ils jouissent, et qui demandent à aller servir sur les frontières en conservant ce même droit, vu qu'ils ne doivent pas, en combattant pour tous, perdre un avantage dont ils jouiraient en travaillant pour eux seuls ;...

L'Assemblée nationale, sur le rapport de son Comité d'Instruction publique, décrète que les sieurs Charpentier, Creuset, Courtois, Vinot, Monvoisin.

Loques, Coisy, Maugras, Leflamand, Flosen, Lamare, étudiants au collège de Louis-le-Grand, et tous ceux qui, se trouvant dans le même cas, voudront imiter leur généreux exemple, conserveront leur bourse en allant servir sur les frontières, pour tout le temps pendant lequel ils en auraient joui s'ils eussent préféré de rester à Paris.

A la date du 19 septembre 1792, est adressé à l'Assemblée législative par le Ministre de l'Intérieur, Roland, l'état des canonniers, gendarmes et volontaires, *qui sont partis de Paris du 3 au 15 de ce mois*. Le total s'élève à 18,635 hommes.

Mais ce n'est pas seulement par le nombre de ses citoyens de tout âge et de toute condition, père et fils, frères partant ensemble, hommes mariés avec ou sans enfants, que se manifeste l'ardeur de la capitale à courir défendre la patrie en danger. C'est aussi par les sacrifices volontaires que s'imposent ceux que leur âge, leur état physique et leurs emplois retiennent dans leurs foyers.

Il est impossible de reconstituer l'état des dons patriotiques recueillis dans les sections et à la Commune. On peut, au moins, tirer des procès-verbaux de l'Assemblée nationale, la liste des dons qui lui furent apportés ou envoyés.

ÉTAT DES DONS PATRIOTIQUES

FAITS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR LES FRAIS DE LA GUERRE ET VERSÉS A LA CAISSE DE L'EXTRAORDINAIRE.

Du 8 juillet au 20 septembre 1792.

8 juillet. — La section des Gravilliers envoie 2.875 livres 10 sols.

9 juillet. — La section du Palais-Royal envoie 13.592 livres, 6 sols, 6 deniers.

11 juillet au soir. — Un citoyen de la section de l'Oratoire, qui monte la garde auprès de l'Assemblée et qui ne veut pas être connu, fait hommage à la patrie d'un assignat de 50 livres.

12 juillet. — Les employés au département de la garde nationale donnent un assignat de 60 livres pour subvenir aux frais de la guerre pendant le mois de juin.

14 juillet. — François Letellier, citoyen de la section des Invalides, donne, en argent, 6 livres.

15 juillet. — Les ouvriers des carrières à plâtre offrent 439 livres, fruit de leurs épargnes.

16 juillet. — Un citoyen de Montrouge, qui exige qu'on garde le silence

sur son nom, s'engage à déposer 60 livres, pour gratifications aux trois premiers enrôlés de la commune dans les troupes de ligne.

Le président de la section des Postes envoie 25 livres offertes par un citoyen absent lorsque la section a fait son offrande patriotique.

Mache, serrurier, 2 livres, 10 sols.

Un domestique anonyme, 10 livres.

Ducluseau, greffier de paix de la section de l'Hôtel de Ville, offre un habit complet de garde national et 50 livres.

17 juillet. — Les demoiselles élèves de Me Ballot, 55 livres.

19 juillet. — Brémont, place Maubert, commis au ministère de l'Intérieur, offre 200 livres par an à prendre sur ses appointements, tant que la guerre durera.

22 juillet. — Nicole Burmer, citoyenne infirme, offre une petite croix d'or.

Firmin Savreux, le fruit d'une semaine de son travail de garçon bouchonnier, consistant en un assignat de 5 livres.

23 juillet. — Jacquier, P. Lerier, Philibert Goffret et Lambert, citoyens savoisiens résidant à Paris, donnent en assignats 85 livres et 2 livres en billets patriotiques.

25 juillet. — Allais de La Serre, invalide pensionné, demande d'être employé dans l'armée du maréchal de Lückner et fait en même temps une offrande de 5 livres.

Des citoyens de la section du Jardin des Plantes versent 6.470 livres, 17 sols, 6 deniers, dont 6,071 livres 12 sols en or et en argent, et 406 livres 8 sols en autre monnaie.

Plusieurs citoyens de Paris, un assignat de 5 livres.

30 juillet. — Des citoyens de la section des Invalides font une offrande patriotique de 2.622 livres 13 sols.

Merlot, maître en chirurgie, rue Tarane, fâché de ne pouvoir voler aux frontières, vu son âge de 80 ans, envoie 4 *corsets*, que la médiocrité de sa fortune lui permet seulement de donner.

Les commis-conducteurs des messageries font déposer par le sieur Vivier, l'un d'eux, une somme de 200 livres comme troisième versement.

31 juillet. — Les garçons de bureaux, huissiers et portiers de l'Assemblée déposent 78 livres pour troisième paiement de leur soumission.

Des députés de la section de l'Arsenal remettent 3.169 livres 1 sol.

Les secrétaires-commis du Comité de Division, 15 livres.

La section du roi de Sicile dépose 4.771 livres 6 sols.

1er août. — Les secrétaires-commis du bureau des procès-verbaux versent 35 livres.

D..., citoyen de la section du Ponceau, donne tout son numéraire, 12 livres, plus un jeton d'argent.

2 août. — Les six secrétaires-commis au Comité des Pétitions, de la Commission ordinaire des Douze et de la Commission extraordinaire donnent 30 livres pour le mois de juillet.

Pierre Roland, verse 12 livres en argent.

Les employés de la direction générale de la liquidation font remettre 594 livres pour le mois de juillet.

4 août. — Les ajusteurs de la Monnaie déposent sur le bureau 67 livres 10 sols en argent.

Boucher, secrétaire-commis au Comité des Finances, donne pour juillet deux *corsets.*

Un anonyme offre un *corset.*

Les secrétaires-commis du bureau de correspondance et des renvois donnent pour juillet, 35 livres.

Le secrétaire-commis au bureau des scrutins dépose un assignat de 5 livres.

5 août. — Viellard, juge au tribunal de cassation, fait don d'un dégrèvement de 5.000 à 6.000 livres auquel il a droit sur ses contributions de 1791 et 1792.

Hulot, premier commis au deuxième tribunal criminel provisoire, abandonne le quart de ses gages, qui sont de 2.000 livres.

Les ouvriers de la manufacture de papiers peints de Réveillon déposent 150 livres ; la plupart d'entre eux venaient de s'enrôler.

Grevin, grenadier du bataillon des Petits-Augustins, ne pouvant aller aux frontières, envoie 300 livres pour l'entretien d'un volontaire ; il prend l'engagement de verser pareille somme tous les ans, et ajoute 150 livres pour l'équipement des volontaires.

6 août. — Quelques citoyens et citoyennes des professions de fondeurs, doreurs et argenteurs, déposent 65 livres 12 sous, fruit de leurs épargnes.

Devergile, citoyen de Paris, renouvelle la promesse de contribuer pour la somme de 50 livres par an, tant que la guerre durera, et joint à cette promesse un assignat de 50 livres.

8 août. — Godin, homme de loi, remet 10 livres, en deux *corsets.*

12 août. — Sanguier, employé à l'administration des Eaux de Paris au traitement mensuel de 65 livres, offre, pour les frais de la guerre, 10 livres qu'il renouvellera chaque mois.

Un citoyen de la section des Tuileries, qui ne veut pas être connu, 50 livres.

13 août. — Un grenadier volontaire de Paris envoie son bonnet et un don patriotique.

14 août. — Plusieurs garçons perruquiers, qui veulent rester inconnus, envoient 10 livres pour la guerre.

Une citoyenne qui veut cacher son nom apporte sur l'autel de la patrie 1.200 livres, dont la moitié est destinée en gratifications pour les veuves et orphelins des victimes du 10 août, et l'autre à l'équipement de volontaires nationaux pour les frontières.

18 août. — Marquet-Fleury, employé au garde-meuble et garde national au bataillon des Feuillants, envoie 50 livres et prend l'engagement de donner pareille somme tous les ans.

20 août. — Les entrepreneurs du Théâtre des Variétés, près le Palais, s'engagent à fournir 300 livres tous les trois mois pour les frais de la guerre.

21 août. — Les administrateurs des loteries offrent 3.050 livres 10 sols.

Un chirurgien apporte pour les frais de la guerre 24 livres en or et 12 livres en argent, plus une paire de boucles d'argent.

Malidor donne un assignat de 50 livres.

Guillaume, soldat de la section des Lombards, 3 assignats de 5 livres.

Prieur, portier, 2 assignats de 5 livres.

22 août. — Un citoyen offre 10 livres.

23 août. — Un citoyen de la section de Beaubourg fait don d'un bon et beau cheval, qu'il nourrira jusqu'à ce qu'on en dispose.

La section des Tuileries apporte 1.450 livres.

Les instituteurs des sourds et muets offrent 200 livres.

Un citoyen de la section de la rue Beaubourg verse 50 livres.

24 août. — Le rédacteur du *Moniteur* envoie 200 livres pour le mois de juin.

Lacoreterie, rédacteur d'un journal, offre un fusil avec sa baïonnette.

Lemiere, auteur des tragédies de *Guillaume Tell* et de *Barneveldt*, 100 livres.

La dame Paulin, veuve d'un militaire, donne deux fusils.

25 août. — Un inconnu, par lettre écrite de Paris, envoie 25 livres.

29 août. — Quatre élèves du collège du cardinal Lemoine déposent 1.671 livres 18 sols, qu'ils ont trouvés dans le jardin du collège.

Les directeurs, inspecteurs et imprimeurs de l'imprimerie des assignats envoient 1.200 livres.

Celus, officier du 12e bataillon, remet 10 livres.

Meunier, de la section de la Fontaine-de-Grenelle, donne deux fusils, deux baïonnettes et deux gibernes.

Pierre Boissy, de la section du Mail, un fusil.

M. et Mme Valois, de la section du Louvre, déposent un fusil et 15 livres en assignats.

Un pétitionnaire du bataillon de Sainte-Opportune remet un fusil pris sur un Suisse.

Une dame patriote, 6 livres en argent.

Une citoyenne inconnue, une giberne.

31 août. — MM. Sorlet et Bavoilot, au nom des facteurs des messageries nationales, déposent 210 livres, dont moitié pour les veuves du 10 août.

Les employés de la caisse d'épargne Lafarge donnent, moitié pour la guerre, moitié pour les victimes du 10 août, 987 livres 10 sols.

Claude Bonnetant remet 4 livres 7 sols.

1er septembre. — Plateau, Braille, Gautier, Vanerel, Ducroisi et Philidor offrent chacun un assignat de 5 livres.

Roux et L'Huillier, secrétaires du Comité de Division, 10 livres en deux *corsets*.

Un anonyme offre 120 livres et une boîte d'or.

Un autre anonyme, une paire de boucles à pierres.

2 septembre. — Les citoyens de Saint-Cloud apportent 38 livres 11 sols en argent et 698 livres en assignats, plus une paire d'épaulettes.

Un citoyen de la section de Mirabeau qui ne veut pas être connu, donne deux pistolets.

Varenne, huissier de l'Assemblée, offre une épée, un sabre et 20 livres en assignats.

Le sieur et la dame Jacquillard envoient 50 livres pour acheter deux fusils.

David, de la section du Temple, dépose 500 livres en assignats pour armer les citoyens.

Un cocher offre deux chevaux pour la guerre.

David, secrétaire-commis au Comité des Décrets, donne son armement complet et un habit uniforme.

Bonsin, secrétaire du bureau du contre-seing, un sabre et un fusil.

Bonjour, chef du bureau de la comptabilité, un fusil.

Une citoyenne qui ne veut pas être connue, verse 35 livres 10 sols.

Bar, chasseur, donne un habit, un gilet, une culotte, des guêtres, une giberne, un sabre et 300 livres.

Milcent, auteur du *Créole patriote*, donne ses armes.

François Cabasset, de la section des Tuileries, un fusil, un sabre, une giberne et en argent 20 livres 4 sols.

Un inconnu verse, en assignats, 64 livres 17 sols.

3 septembre. — Un anonyme remet en argent 12 livres.

Les habitants de Vincennes déposent 852 livres 7 sols.

Mme Chalons donne un fusil et une giberne.

Mme Villiaume, une croix d'or, un cœur, une agathe herborisée montée en bague, un anneau d'or, une paire de boucles d'oreilles d'or, un dé d'argent et 18 livres en argent.

Son fils, une timbale d'argent et 5 livres 15 sols.

Un inconnu, 72 livres en argent.

Un autre, 300 livres en argent.

Plock, rédacteur au *Journal des Débats*, 25 livres.

Les élèves en chirurgie de l'Hôtel-Dieu remettent en assignats, 2.644 livres 2 sols.

Lacroix, élève en chirurgie, donne 9 livres.

Une inconnue, 48 livres en argent.

Mme Martin, de la section des Fédérés, 100 livres en assignats.

Bouchet donne un fusil.

Les enfants de la pension Rolin, rue Saint-Jean-de-Beauregard, envoient 41 livres 1 sol 6 deniers.

Boucher, commis de l'Extraordinaire des finances, promet 10 livres par mois; il donne 20 livres en assignats.

Les employés au timbre des assignats offrent 163 livres.

Harmand, Chaubry, Messein et Dubas déposent quatre paires d'épaulettes, quatre dragonnes, une chaîne à glands.

Courteille, Boulanger, Olivier, Gavet, Étienne et Daubancourt, six paires d'épaulettes.

Féline, de la section Beaubourg, offre deux chevaux, un chariot, un cocher à ses frais, un fusil et une giberne.

Des citoyennes donnent un fusil et 5 livres.

Robert et des habitués de son café, 102 livres en argent et 150 en assignats.

Les employés de l'hospice des Incurables remettent 68 livres 10 sols.

Des citoyennes, 10 livres.

Mme Grosse donne un écu de 6 livres, une montre d'argent, une médaille de cuivre et une épée.

4 septembre. — Pierre Gérard, orfèvre, dépose une tabatière d'argent.

Un citoyen, qui ne veut pas être connu, donne une chaîne de montre en or avec un cachet.

Proold, garde national, envoie ses épaulettes en or.

Les ouvriers de la manufacture de papiers peints de l'hôtel Longeville, rue de Buci, donnent 500 livres en assignats.

Lejai, libraire, remet le produit d'un ouvrage de Mirabeau, 100 livres 7 sols en numéraire.

Bastard, 50 livres et un habillement complet.

Les citoyennes de Saint-Denis donnent 385 livres.

Les élèves d'Alfort, 410 livres.

Chalons, commandant en second le bataillon de la Fontaine de Grenelle, offre un cheval de cabriolet et 50 livres.

Un citoyen inconnu, père de famille, 300 livres pour acheter dix fusils.

Mme Chambel, une paire de boucles, des épaulettes, 2 piastres.

Les administrateurs des Coches d'eau versent 600 livres en assignats.

Un citoyen de la section de Popincourt remet un huilier en argent et deux boucles d'argent.

Les membres du directoire des Postes et leurs employés déposent, pour le mois de juillet, 2.030 livres 8 sols, et, pour août, 2.010 livres 2 sols en assignats.

M. d'Hervilly, père de famille, donne 200 livres en assignats.

Mercy, de la section du Roule, 25 livres.

Les ouvriers imprimeurs du *Moniteur* envoient 132 livres.

5 septembre. — Charles Villette offre trois uniformes, trois fusils et trois piques.

Les comédiens de la Nation, dits comédiens français, apportent 1.500 livres en assignats et promettent pareille somme au printemps.

Les pensionnaires du théâtre Feydeau, 1.583 livres 15 sols.

Caumard, de la section de Popincourt, verse 300 livres.

Buisson et Garnery remettent 450 livres.

Bellanger offre 67 livres 10 sols.

La commune de Montrouge dépose 1.050 livres.

Caumard, cité ci-dessus, verse à nouveau 150 livres.

Trois anonymes donnent 150 livres.

Ruffinger, propriétaire de la manufacture de porcelaine de la rue Fontaine-au-Roi, fait don de 101 livres, dont 51 en argent.

Les employés au bureau des subsistances versent 1.400 livres en assignats.

Plusieurs dames, 17 livres.

Blainville, homme de loi, offre 48 livres en or.

Un jeune enfant anonyme, 9 livres.

Une dame anonyme, 20 livres.

6 septembre. — Un huissier de l'Assemblée donne 25 livres.

Deux artistes offrent chacun une somme de 50 livres.

7 septembre. — Un cocher qui a quatre enfants, qui a déjà donné 5 livres pour la guerre, qui a payé d'avance ses impositions, s'oblige à payer 5 livres par mois.

Godet, citoyen de Paris, fait don de 200 livres, dont moitié pour la guerre, moitié pour les veuves et orphelins du 10 août.

Les marchands de bois flotté de Paris offrent 4.047 livres pour les frais de la guerre.

La section de Montmartre fait don, pour les frais de la guerre, de 15.000 livres en numéraire.

8 septembre. — Les citoyens et citoyennes de la commune de Sceaux offrent 92 livres en espèces et 118 en assignats.

Un pétitionnaire dépose 1.200 livres sur l'autel de la patrie.

9 septembre. — Les artistes, acteurs, danseurs et machinistes de l'Opéra apportent un don patriotique et annoncent l'enrôlement de plusieurs d'entre eux.

10 septembre. — Le député Vergniaud, au nom de deux dames qui ne veulent pas être connues, verse 60 livres en assignats et 84 livres en espèces pour l'équipement de deux gardes nationaux.

14 septembre. — Le député Lacroix offre, de la part d'un écolier, 18 livres en numéraire.

Un jeune homme, dont les forces physiques ne répondent pas encore à son zèle, dépose sur le bureau la somme de 100 livres.

Un citoyen apporte, de la part de quelques sans-culottes des communes voisines de Paris, une somme de 50 livres.

Une citoyenne offre une paire de pistolets à deux coups et une pomme d'or.

Deux autres citoyennes déposent sur l'autel de la patrie 200 livres, fruits de leurs épargnes.

16 septembre. — Valois, qui a déjà donné un fusil et une certaine somme pour le volontaire à qui l'arme serait remise, ajoute 100 livres. Son épouse fait don de ses bracelets.

17 septembre. — Des citoyennes de la section du Roule versent 56 livres 9 sols.

Mme Chandeau et Mlle Nardeau donnent une chaîne en or.

Yves Legouaz, graveur de l'Académie des sciences, offre 400 livres.

L'Homme, garçon épicier, qui part pour les frontières, 10 livres.

Antoine Azaïs, dit Laserre, invalide, 5 livres.

Un secrétaire-commis dans l'un des Comités de l'Assemblée, 50 livres.

La Confrérie du Saint-Sacrement du Temple offre une porte-guidon brodé en faux ; le tour d'un dais brodé en or, le fond en serge ; un calice en argent avec sa patène ; la verge du bedeau garnie en argent ; un soleil en argent doré, quatorze chandeliers en cuivre argenté ; deux croix de cuivre argenté ; deux petites chasses garnies en cuivre, et les plumes du dais.

18 septembre. — Un artiste anonyme donne 72 livres.

Mlle Jardinet, 9 livres en argent.

M. et Mme Berry remettent une médaille d'argent représentant le buste de La Fayette.

19 septembre. — Les directeurs et pensionnaires du théâtre Feydeau remettent 828 livres, produit de la représentation de la veille.

20 septembre. — Antoine-François Jourdain fait déposer 30 livres.

François-Prieur Ferrant, distillateur, donne 25 livres.

Nicolas Narcier, garçon limonadier, 100 livres.

Jamin, pensionnaire du théâtre Molière, 12 livres en numéraire.

Les comédiens du théâtre du Marais apportent 1.226 livres 5 sols.

Antoine Girard donne 5 livres 5 sols.

Un anonyme dépose 50 livres.

Dans son décret du 16 septembre 1792 « sur les deux tiers du contingent des armes que les départements de l'Intérieur ont reçues », article 4, l'Assemblée nationale législative constate en ces termes que les Parisiens ont donné à la défense nationale plus qu'il ne leur avait été proportionnellement demandé :

La Ville de Paris, qui vient de fournir à la Patrie un si grand nombre de défenseurs armés par les soins et les dons de leurs concitoyens, et dont l'exemple est offert par l'Assemblée nationale aux municipalités de l'Intérieur, n'est pas comprise dans le présent décret.

II

LA LEVÉE GÉNÉRALE DE 1792

Depuis le départ des bataillons de la levée de 1791, les enrôlements n'avaient pas discontinué. Les nouveaux volontaires, à mesure qu'ils s'engageaient, rejoignaient les corps à la frontière.

Cependant, les premières opérations des armées, leurs revers même appelèrent l'attention de l'Assemblée législative sur la faiblesse des effectifs opposés aux troupes des puissances coalisées.

Un décret fut voté le 5 mai 1792, sanctionné par le roi et promulgué en loi le 6, dans le but de « procurer sans délai à tous les citoyens français la possibilité de concourir d'une manière active au maintien de la Constitution et de la Liberté, et mettre entre les mains du Pouvoir exécutif tous les moyens pouvant assurer le succès d'une guerre entreprise pour repousser les attaques d'un prince qui, sous de frivoles et faux prétextes, déguise le désir d'asservir les Français et de démembrer l'empire ».

L'Assemblée nationale ordonnait la levée sans délai de trente et un nouveaux bataillons de gardes volontaires nationaux, dont « vingt à répartir entre les départements qui n'avaient point encore été admis à fournir le contingent volontaire, et les onze restant à accorder aux départements qui avaient offert de lever de nouveaux bataillons, ou qui n'avaient point encore levé ceux qu'ils avaient offerts[1] ».

Afin de compléter le nombre des volontaires nationaux nécessaires à la défense de l'Etat, il sera fait, dit la loi du 6 mai, art. 6, dans chacun des bataillons déjà existants, et dans ceux qui seront levés en vertu du présent décret, une augmentation de deux cent vingt-six hommes.

1. Le Cantal, l'Aveyron, le Tarn, le Lot, le Lot-et-Garonne, l'Ardèche, la Lozère, le Gers, la Dordogne et la Haute-Loire, avaient à fournir chacun deux bataillons; les onze bataillons restant devaient provenir de préférence des départements de l'intérieur qui avaient offert d'en lever, et qui par leur population pourraient le plus aisément les fournir sans nuire au commerce et à l'agriculture.

Art. 7. — Au moyen de cette augmentation, chacun des bataillons sera composé de huit cents hommes, chaque compagnie de fusilliers de quatre-vingt-huit hommes, et celle des grenadiers de quatre-vingt-neuf. Le nombre des officiers et sous-officiers restera tel qu'il a été fixé par le décret du 4 août (1791).

Art. 8. — Le Pouvoir exécutif donnera sans délai tous les ordres nécessaires afin que les deux cents bataillons soient, le plus promptement possible, portés au pied prescrit par l'article précédent, et pour que les citoyens-soldats soient armés, équipés et habillés à mesure qu'ils rejoindront leurs corps.

Art. 9. — Le Pouvoir exécutif tiendra la main à ce que les deux cents bataillons de gardes volontaires nationaux soient constamment complets, et à ce qu'ils soient convenablement armés, habillés et équipés.

Art. 10. — Il sera ouvert de nouveau, dans chaque municipalité de l'empire, un registre d'inscription volontaire, tant pour servir au recrutement des bataillons déjà formés, que pour en former de nouveaux, si les circonstances rendent cette formation nécessaire...

Pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent, le Ministre de la guerre, Servan, adressa, le 18 mai, deux circulaires aux administrateurs des départements : l'une relative aux bataillons de nouvelle levée, l'autre concernant l'ouverture du registre municipal, selon l'article 10.

Première circulaire.

Vous savez, Messieurs, que l'article 3 de la loi du 6 de ce mois a réglé que votre département fournira deux bataillons de gardes nationales, qui seront composés de huit cents hommes chacun. Je ne doute point que vous n'ayez déjà pris des mesures pour assurer l'exécution de cette loi.

Ces corps doivent être organisés conformément à ce que prescrit celle du 12 août dernier : vous en connaissez les dispositions. Il est par conséquent inutile que je vous en envoie des exemplaires ; mais je crois devoir vous faire passer un règlement provisoire sur le service de ces bataillons, qui fut rendu le 5 du même mois[1], et qui doit être exécuté en tout ce qui n'est pas contraire aux lois promulguées depuis cette époque.

Je vous prie de vous concerter avec l'officier général commandant les troupes de ligne de votre département, pour fixer le lieu et le jour auquel les gardes nationales pourront être rassemblées pour se former en compagnies et en bataillons, et nommer leurs officiers dans la forme prescrite par la loi du 12 août.

Lorsque les bataillons seront organisés, vous voudrez bien en former des contrôles, qui doivent indiquer les noms, âge, taille, district, canton et lieu de naissance de chaque individu.

Cette opération faite, vous préviendrez le général commandant que l'un des bataillons, ou les deux, sont prêts à passer la revue. Il se rendra sur le terrain

1. Voir ci-dessus, p. 144 et suiv.

avec le commissaire des guerres : vous ferez remettre à ce dernier les contrôles de chaque compagnie. Il en fera l'appel nominativement, et ne comprendra sur sa revue que les hommes présents. Il sera nécessaire que vous le préveniez du jour de leur rassemblement, ainsi que le prescrit l'article 1er de la première section de la loi du 3 février de cette année.

Cela fait, les bataillons seront aux ordres des officiers généraux, et feront le même service que les troupes de ligne.

Je n'ai pas besoin de vous observer combien il est important pour la chose publique, que vous ne perdiez pas un instant à mettre ces dispositions à exécution. Je vous prie de m'informer exactement du succès de vos opérations, pour que je puisse indiquer à chaque bataillon le lieu où il devra se rendre soit pour la sûreté intérieure du royaume, soit pour la défense des frontières.

La loi du 6 de ce mois charge le roi de pourvoir à l'armement et à l'habillement des volontaires dont elle ordonne la levée; j'ai déjà donné des ordres pour me procurer ces fournitures. Vous ne doutez sûrement pas du zèle et de la célérité que je mettrai à un objet aussi important.

Il me reste à fixer votre attention sur le dernier article de la loi dont il s'agit. Il m'oblige à mettre chaque mois, sous les yeux du Corps législatif, un résumé général des inscriptions des volontaires qui auront eu lieu dans toute l'étendue de l'empire. Je vous prie de me mettre à portée de donner à l'Assemblée nationale des éclaircissements très positifs sur cet objet, qui doit lui faire connaître quelles sont les forces que l'Etat pourra encore opposer aux ennemis de la Constitution.

Deuxième circulaire.

Vous savez, Messieurs, que l'article 10 d'une loi du 6 de ce mois a ordonné qu'il sera ouvert de nouveau, dans chaque municipalité de l'empire, un registre d'inscription, tant pour le recrutement des bataillons de volontaires nationaux déjà formés, que pour la levée de nouveaux, si les circonstances la rendent nécessaire.

Je vous prie de donner sur le champ les ordres les plus précis pour faciliter l'inscription de ceux des citoyens de votre département, qui voudront se vouer à la défense de la Patrie.

Ils ont déjà donné des marques distinguées de leur civisme par la formation des bataillons utilement employés au service de l'Etat.

Je suis persuadé qu'ils s'empresseront de fournir l'augmentation prescrite par cette loi ; elle l'a fixée à deux cent vingt-six hommes par bataillons déjà existants. Vous devez juger combien il est instant que les citoyens qui se feront inscrire soient, sur le champ, envoyés dans les corps que vous avez levés pour les porter, ainsi que cette loi le prescrit, à huit cents hommes.

J'ai donné des ordres pour que l'armement, et autant qu'il sera possible, l'habillement et l'équipement leur fussent délivrés lorsqu'ils arriveront à destination.

Vous voudrez bien leur faire donner les trois sous par lieue qui leur sont alloués pour s'y rendre.

Je ne puis trop vous recommander de veiller exactement à compléter vos bataillons et notamment ceux qui sont employés dans les armées. Vous devez sentir la nécessité de donner tous vos soins au complément de ces corps. J'es-

père que vous m'instruirez de l'époque à laquelle ils auront été portés au nombre fixé par la loi.

Elle ordonne que je mettrai chaque mois, sous les yeux du Corps législatif, un résumé général des inscriptions qui auront lieu dans l'étendue de l'empire. Je vous prie de me mettre à portée de ne lui rien laisser à désirer sur cet objet, qui doit lui donner une idée des forces que l'Etat pourra encore opposer aux ennemis de la Constitution.

Le Ministre de la guerre,

SERVAN.

Par loi du 18 mai, le nombre des bataillons de volontaires avait été porté à 214 [1]. Une autre loi du 27 mai, visant celles des 6 et 18, attribua un des dix bataillons restant à lever au département de Paris.

Les événements rendirent insuffisante la levée ainsi limitée. D'un autre côté, comme il fallait, à la fois, organiser de nouveaux bataillons, compléter les anciens et recruter pour les troupes de ligne, ces trois opérations différentes se gênaient l'une l'autre, et la levée pour la défense du territoire, si compliquée, ne pouvait répondre aux rapides progrès du péril national.

L'Assemblée législative vota, le 6 juillet 1792, et le roi sanctionna le 8, la grande *loi fixant les mesures à prendre quand la Patrie est en danger.*

ARTICLE PREMIER. — Lorsque la sûreté intérieure ou la sûreté extérieure de l'État seront menacées, et que l'Assemblée nationale aura jugé indispensable de prendre des mesures extraordinaires, elle le déclarera par un acte du Corps législatif, conçu en ces termes : *Citoyens, la Patrie est en danger.*

ART. 2. — Aussitôt après la déclaration publiée, les conseils de département et de district se rassembleront, et seront, ainsi que les conseils généraux des communes, en surveillance permanente ; dès ce moment aucun fonctionnaire public ne pourra s'éloigner ou rester éloigné de son poste.

ART. 3. — Tous les citoyens en état de porter les armes, et ayant déjà fait le service de gardes nationales, seront aussi en état d'activité permanente.

ART. 4. — Tous les citoyens seront tenus de déclarer, devant leurs municipalités respectives, le nombre et la nature des armes et munitions dont ils seront pourvus. Le refus de déclaration, ou la fausse déclaration dénoncée et prouvée seront punis par la voie de la police correctionnelle ; savoir, dans le premier cas, d'un emprisonnement dont le terme ne pourra être moindre de deux mois, ni excéder une année, et dans le second cas, d'un emprisonnement dont le terme ne pourra être moindre d'une année, ni excéder deux ans.

1. Les départements de l'Ain, des Ardennes, de la Corse, du Finistère, de la Haute-Garonne, des Hautes-Alpes, des Hautes-Pyrénées et de la Seine-Inférieure ayant levé ensemble 14 bataillons.

Art. 5. — Le Corps législatif fixera le nombre de gardes nationales que chaque département devra fournir.

Art. 6. — Les directoires de département en feront la répartition par district, et les districts entre les cantons, à proportion du nombre de gardes nationales de chaque canton.

Art. 7. — Trois jours après la publication de l'arrêté des directoires, les gardes nationales se rassembleront par canton, et sous la surveillance de la municipalité du chef-lieu, ils choisiront entre eux le nombre d'hommes que le canton devra fournir.

Art. 8. — Les citoyens qui auront obtenu l'honneur de marcher les premiers au secours *de la Patrie en danger*, se rendront trois jours après au chef-lieu de leur district; ils s'y formeront en compagnies en présence d'un commissaire de l'administration du district, conformément à la loi du 4 août 1791 ; ils y recevront le logement sur le pied militaire, et se tiendront prêts à marcher à la première réquisition.

Art. 9. — Les capitaines commanderont alternativement et par semaine les gardes nationales choisies et réunies au chef-lieu de district.

Art. 10. — Lorsque les nouvelles compagnies des gardes nationales de chaque département seront en nombre suffisant pour former un bataillon, elles se réuniront dans les lieux qui leur seront désignés par le Pouvoir exécutif, et les volontaires y nommeront leur état-major.

Art. 11. — Leur solde sera fixée sur le même pied que celle des autres volontaires nationaux ; elle aura lieu du jour de la réunion au chef-lieu de canton.

Art. 12. — Les armes nationales seront remises dans les chefs-lieux de canton, aux gardes nationales choisies pour la composition de nouveaux bataillons de volontaires. L'Assemblée nationale invite tous les citoyens à confier volontairement et pour le temps du danger, les armes dont ils sont dépositaires, à ceux qu'ils chargeront de les défendre.

Art. 13. — Aussitôt la publication du présent décret, les directoires de district se fourniront chacun de mille cartouches à balle, calibre de guerre, qu'ils conserveront en lieu sain et sûr, pour en faire la distribution aux volontaires lorsqu'ils le jugeront convenable.

Le Pouvoir exécutif sera tenu de donner les ordres pour faire parvenir aux départements les objets nécessaires à la fabrication des cartouches.

Art. 14. — La solde des volontaires leur sera payée sur les états qui seront délivrés par les directoires de district, ordonnancés par les directoires de département, et les quittances en seront reçues à la trésorerie nationale comme comptant.

Art. 15. — Les volontaires pourront faire leur service sans être revêtus de l'uniforme national.....

Art. 18. — La déclaration du danger de la patrie ne pourra être prononcée dans la même séance où elle aura été proposée, et avant tout, le ministère sera entendu sur l'état du royaume.

Art. 19. — Lorsque le danger de la Patrie aura cessé, l'Assemblée nationale le déclarera par un acte du Corps législatif conçu en ces termes : *Citoyens, la Patrie n'est plus en danger.*

Le premier effet de cette loi fut de couper court aux procédés d'Ancien régime[1] qui retardaient l'emploi des engagements obtenus : les hommes, prêts à partir, attendaient, durant des semaines, leur formation en bataillons.

La *Déclaration de la Patrie en danger* fut faite le 11 juillet. On sait l'immense impression qu'elle produisit. Jusque dans le plus humble village des vieilles provinces les plus éloignées du théâtre de la guerre, — excepté pourtant dans les campagnes de Vendée et de Bretagne, — elle provoqua la plus belle explosion de solidarité nationale qui se soit jamais produite.

L'Assemblée législative n'en profita pas tout de suite, soit qu'elle ne sût pas en prévoir l'intensité, soit qu'elle se reconnût incapable des mesures révolutionnaires exigées par les circonstances, tant que subsistait la royauté, reconnue complice de l'invasion étrangère.

Par le décret du 12 juillet, elle se contentait : 1° de demander, aux départements qui n'avaient pas fourni leurs bataillons en nombre fixé par les précédents décrets, de les lever sans délai ; 2° de compléter les bataillons incomplets. Le 20, elle faisait un appel de 50,000 hommes aux 83 départements, pour porter l'armée de ligne à 450,000 hommes ; le département de Paris était tenu d'en fournir 1,200. Elle maintenait, d'autre part, que les anciens bataillons de volontaires fussent élevés à l'effectif de 800 hommes. Enfin, elle réclamait la levée de 42 nouveaux bataillons, tirés des gardes nationales, comme les précédents. Au tableau de répartition de cette levée par compagnies, le département de Paris est inscrit pour 16 compagnies, c'est-à-dire 2 bataillons.

La loi du 22 juillet 1792, qui porte le titre de « Loi relative au complément de l'armée de ligne », et qui est la sanction royale donnée aux décrets des 17, 19 et 20 juillet[2], contient ces dispositions importantes :

1. Cf. Léon Hennet, *Les Milices et les Troupes provinciales.*

2. Le 17 juillet, au nom des Comités militaire et diplomatique et de la Commission extraordinaire des Douze, un membre de l'Assemblée proposait les moyens d'augmenter l'armée. Après une courte discussion, l'Assemblée adopta le décret relatif à l'armée de ligne (devenu section première et titres I et II de la section II), sauf rédaction. Elle arrêta, le 19 juillet, les dix-huit premiers articles du titre second (section II, titre III à la rédaction définitive); enfin, dans la séance du lendemain soir, les deux derniers articles (19 et 20), furent adoptés, et la rédaction définitive proposée fut acceptée. (*Procès-verbaux de l'Assemblée nationale législative*, aux dates.)

TITRE III.

Sur les moyens de compléter les bataillons de gardes nationaux volontaires déjà formés, et la levée et formation de 42 bataillons de volontaires gardes nationaux, principalement destinés à former des corps de réserve.

Article Premier. — Conformément au décret des 4 et 5 juillet présent mois, qui déclare la Patrie en danger, les conseils de département, de district et de commune, ainsi que les commissaires nommés par eux, prendront les moyens les plus prompts pour que la levée des gardes nationaux volontaires qui sera faite dans les formes prescrites par les articles 7 et 8 de la première section du présent décret, serve à porter au complet de huit cents hommes les bataillons que leurs départements auraient déjà fournis, et pour que les citoyens destinés à les compléter, se rendent sous le plus court délai à leurs corps respectifs.

Art. 2. — Aussitôt que les départements auront complété les bataillons de volontaires gardes nationaux déjà levés, ils formeront les bataillons qui leur ont été précédemment demandés, et qu'ils n'auraient pas encore levés ou fini de lever.

Art. 3. — Les volontaires gardes nationaux destinés à compléter les bataillons déjà levés ou à en former de nouveaux, auront, dans le cas où ils seront admis (à compter du jour de leur inscription), la paye ou traitement attribué aux gardes nationaux en activité de service.

Art. 4. — Indépendamment de la levée des deux cent quinze bataillons de volontaires gardes nationaux précédemment décrétée, et des nouveaux corps qui seront formés des citoyens qui se sont rendus à Paris pour la fédération du 14 de ce mois, les quatre-vingt-trois départements fourniront trente-trois mille six cents hommes destinés à former quarante-deux bataillons pour les corps de réserve : cette levée se fera par compagnie et sera répartie entre les différents départements, conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 5. — Trois jours après leur inscription, et conformément aux articles 7 et 8 de la section première du présent décret, les gardes nationaux volontaires se rendront au chef-lieu de département, et dès qu'il y en aura cent réunis, ils formeront une compagnie, et nommeront de suite pour chefs et pour la durée du temps qu'ils emploieront à se rendre, du lieu de leur départ à celui de leur arrivée, un capitaine, un sergent-major et un caporal-fourrier.

Art. 6. — Indépendamment de la solde journalière attribuée aux volontaires gardes nationaux, chacun d'eux recevra trois sous par lieue, à compter du lieu de son départ à celui de son arrivée.

Art. 7. — Les bataillons ne seront formés qu'au lieu où se seront réunies les huit compagnies qui doivent servir à les composer.

Art. 8. — Pour parvenir à une prompte formation des bataillons, il sera nommé des commissaires par le Pouvoir exécutif, qui seront tenus, du moment où il y aura huit compagnies réunies, de les prévenir qu'elles aient à procéder de suite à l'organisation d'un bataillon.

On réunira dans cette formation, autant que faire se pourra, les compagnies d'un même département; c'est-à-dire, que si après la formation d'un bataillon, il restait trois ou quatre compagnies d'excédent, et que le jour même ou le lendemain de cette formation il arrivât cinq ou six compagnies d'un même département, alors ces cinq ou six compagnies seraient réunies à deux ou trois compagnies dont il est fait mention ci-dessus, et la compagnie ou ces deux compagnies restantes deviendraient les premières du premier bataillon à former.

Art. 9. — Ces commissaires inscriront sur des registres la date de l'arrivée des compagnies et de la formation successive des bataillons; l'époque de cette formation déterminera le rang que les bataillons auront entre eux.

Art. 10. — Lorsque les huit compagnies se réuniront pour procéder à la formation d'un bataillon, elles choisiront dans leur sein et à nombre égal les grenadiers qui doivent former la neuvième compagnie ; après cette opération les huit compagnies primitives (y compris les officiers à nommer) se trouveront réduites à quatre-vingt-huit hommes, et celle de grenadiers, y compris les officiers, sera de quatre-vingt-neuf.

Art. 11. — Chaque compagnie sera organisée, et les officiers et sous-officiers seront élus d'après le mode prescrit par le décret du 4 août 1791.

Art. 12. — Les officiers et sous-officiers des états-majors de bataillons seront élus par tous les individus composant le bataillon, dans la même forme de scrutin que celle employée pour les officiers et sous-officiers des compagnies.

Art. 13. — Lorsque les bataillons ne seront pas formés de compagnies prises dans le même département, il ne pourra être choisi par compagnie plus d'un volontaire pour occuper une place de l'état-major.

Art. 14. — Ceux des citoyens fédérés qui, ne s'étant pas fait inscrire pour la formation des compagnies franches, préfèrent servir dans les corps de réserve, seront formés en bataillons de même force que tous ceux précédemment levés.

Art. 15. — Dans le cas où après la formation d'un ou de plusieurs bataillons de fédérés, il y aurait un excédent de volontaires qui ne serait pas assez considérable pour former un nouveau bataillon, mais qui le serait assez pour former une ou plusieurs compagnies, alors les compagnies seraient organisées comme toutes les autres compagnies de bataillons de volontaires, et seraient provisoirement attachées aux bataillons de réserve déjà formés, qu'elles choisiront, et il ne pourra pas être attaché plus d'une compagnie à chaque bataillon.

Art. 16. — L'armement, l'habillement et l'équipement militaires seront fournis à chaque volontaire, à son arrivée aux lieux des corps de réserve qui lui auront été assignés par le Pouvoir exécutif.

Art. 17. — Le Pouvoir exécutif prendra les mesures les plus promptes et les plus sûres, afin qu'à leur arrivée, les volontaires gardes nationaux trouvent tous les effets de campement qui leur seront nécessaires et tous les moyens qui pourront accélérer leur organisation en bataillons et leur instruction théorique et pratique.

Art. 18. — Les corps administratifs feront fournir, sur les caisses publiques, les sommes nécessaires aux dépenses qu'exigeront la solde, frais de route et autres objets dont les bataillons ou compagnies dont il est fait mention dans le présent décret, auraient un pressant besoin. Les avances qui seront ainsi faites, seront (sur la demande et certificats des corps administratifs) remplacées sans retard par le ministre de la guerre, à qui la trésorerie nationale est autorisée à fournir par mois la somme d'un million deux cent mille livres, pour subvenir aux dépenses qu'exigeront la solde, entretien, équipement, frais et déplacement des commissaires chargés de surveiller les levées de gardes nationaux et autres dépenses quelconques.

Le ministre sera tenu de rendre compte tous les mois, au Corps législatif, de l'emploi de ladite somme d'un million deux cent mille livres.

Art. 19. — Dans les cas qui n'auront pas été prévus ou déterminés par le présent décret, toutes les lois existant pour les autres bataillons des volontaires gardes nationaux serviront de règle à ceux-ci.

Art. 20. — L'Assemblée nationale attend du patriotisme des corps administratifs et municipaux, la prompte exécution des mesures qui leur sont prescrites par le présent décret; leur négligence ou lenteur à faire valoir les motifs qui peuvent exciter le zèle des citoyens à voler à la défense de la patrie, tels que des proclamations, adresses ou autres moyens propres aux lieux ou au caractère des habitants de leurs départements, districts ou municipalités, seront considérées comme un manquement à ce que tout fonctionnaire public doit à sa patrie, surtout lorsqu'elle est en danger; en conséquence, les corps administratifs et municipaux qui n'auront pas rempli avec zèle et promptitude ce qui leur est indiqué et prescrit par le présent décret, encourront la peine de destitution.

Art. 21. — Le Ministre de la guerre rendra compte tous les quinze jours au Corps législatif, de l'exécution du présent décret, non seulement par rapport au zèle et à l'activité des mesures qu'auront prises les corps administratifs et municipaux, mais encore sur les moyens que lui-même aura pris pour l'armement, équipement, habillement et effets de campement nécessaires aux gardes nationaux volontaires.

La première nouvelle de la prise de Longwy et de l'investissement de Verdun arriva le 25 août au soir. Elle fut d'abord mise en doute parce que le Ministre de la guerre n'avait reçu du maréchal de Lückner aucun courrier. Le lendemain matin, la réalité du fait étant confirmée par une lettre du directoire du département de la Meuse, l'Assemblée nationale décréta « la réquisition, aux gardes nationales de Paris et des départements voisins, de 30,000 hommes pour renforcer l'armée de Lückner ».

Le 26, l'Assemblée arrêta la rédaction de la proclamation dont nous avons rapporté le texte [1] et, adoptant les mesures exécutoires, elle décréta le lendemain 27 :

1. Page 334.

Article Premier. — Le Pouvoir exécutif est chargé de donner sur-le-champ tous les ordres, et de faire toutes les réquisitions nécessaires pour le rassemblement de trente mille hommes, dont la réquisition a été décrétée.

Art. 2. — Il dressera et fera parvenir dans le jour, à l'Assemblée nationale, le tableau des départements où les réquisitions seront faites, et du nombre d'hommes que chacun d'eux sera tenu de fournir. Il indiquera pareillement dans le jour, le lieu où la réunion devra se faire. Le Pouvoir exécutif est autorisé à faire toutes les réquisitions nécessaires pour les additions de forces qu'il jugera convenables. Il fera parvenir incessamment, à l'Assemblée, le tableau des départements où il n'aurait pas encore été fait de réquisition.

L'article 3 stipule que douze commissaires seront nommés par l'Assemblée nationale et pris dans son sein « pour hâter et surveiller l'exécution des décrets et seconder le zèle des citoyens ». Un décret du 28 réduisit à six le nombre des commissaires et chargea le président de l'Assemblée du soin de les nommer.

La levée commença immédiatement et ne fut pas interrompue par les terribles scènes dont les prisons furent le théâtre dans les premiers jours de septembre. Le 3, par les soins du ministre de la justice, Danton, était affichée et publiée à son de trompe cette « adresse de l'Assemblée nationale », imprimée sous forme de loi :

LOI du 3 septembre 1792, l'an quatrième de la Liberté.

Citoyens,

Vous marchez à l'ennemi, la victoire vous attend, mais prenez garde aux suggestions perfides ; on égare votre zèle, on veut d'avance vous ravir le fruit de vos efforts, le prix de votre sang; on vous divise, on sème la haine, on veut allumer la guerre civile, exciter les désordres dans Paris ; on se flatte qu'ils se répandront dans l'empire et dans vos armées ; on se flatte qu'invincibles, si vous êtes unis, on pourra, par des dissensions intestines, vous livrer sans défense aux armées étrangères.

Citoyens, il n'y a plus de force là où il n'y a plus d'union ; il n'y a plus ni liberté ni patrie là où la force prend la place de la loi.

Citoyens, au nom de la Patrie, de l'Humanité, de la Liberté, redoutez les hommes qui appellent la discorde et provoquent aux excès ; entendez la voix des Représentants de la Nation, qui les premiers ont juré l'Égalité. Combattez l'Autriche et la Prusse. Sous peu de jours la Convention va poser les bases de la félicité publique ; travaillez à les rendre inébranlables par des triomphes; instruisez par votre exemple à respecter la loi.

La levée de 30,000 hommes était générale pour les gardes nationales de la ville et du département de Paris. Saint-Denis eut à former un bataillon ; les contingents de Passy, Bourg-la-Reine, Vincennes, Montmartre, Belleville, Issy, Vanves, Clamart, etc., durent concourir, avec des compagnies de sections de la capitale, à former des batail-

lons, par exemple le 6e et le 7e *bis*. Il fut, en outre, rassemblé des volontaires nationaux à cheval, des canonniers et quelques compagnies franches.

Mesures particulières relatives à la levée.

L'Assemblée nationale, par décret du 18 juillet, sanctionné le 21, avait déclaré « bien mériter de la Patrie » les communes qui, indépendamment de l'inscription volontaire pour le recrutement de l'armée et les contingents demandés, « fourniraient subitement, en proportion de leur population, un ou plusieurs bataillons, une ou plusieurs compagnies, et même une ou plusieurs escouades de gardes nationaux armés et équipés ».

Elle avait, par décret du 24 juillet (loi du 28), annoncé que les conditions d'âge, 18 ans, et de taille, 5 pieds, ne seraient plus exigées ; que les volontaires seraient reçus à 16 ans, pourvu qu'on leur reconnût la force nécessaire aux fatigues de la guerre [1].

Par décret du 3 août, que le roi sanctionna le 5, « les droits de citoyen actif » sont reconnus à tout Français « ayant 25 ans ou quand il aura cet âge », qui, « dans un corps de troupe quelconque aura fait la guerre de la Liberté et sera resté présent sous les drapeaux jusqu'à la paix, à moins que des blessures l'aient mis hors d'état de continuer à servir la patrie ».

Par loi du 27 août, les citoyens déjà rendus aux frontières, ou s'y rendant, « s'ils ont un emploi public, le conservent avec le tiers de leurs appointements », les deux autres tiers étant attribués à leurs remplaçants, jusqu'à leur retour. Aux gendarmes et autres employés dans des corps spéciaux de service à l'intérieur, qui veulent courir à la frontière, il est garanti, le 9 septembre, que, « à la fin de la guerre, les volontaires nationaux seront reçus à reprendre leur poste dans leurs corps respectifs ». Cette disposition fut motivée par une demande de la section de la Fontaine de Grenelle.

LOI RELATIVE AUX VOLONTAIRES DE LA SECTION DE LA FONTAINE DE GRENELLE.

Du 9 septembre 1792, l'an 4e de la Liberté.

Des volontaires de la section de la Fontaine de Grenelle, prêts à marcher aux frontières, demandent que le sieur Desormeaux, l'un des gendarmes de

1. Une loi du 15 février 1792 avait déjà décidé que les volontaires nationaux incorporés ne pourraient être renvoyés ou réformés pour défaut de taille, et autorisait à rentrer dans leurs compagnies ceux qui avaient été réformés sous ce prétexte.

service près l'Assemblée, qu'ils ont choisi pour leur capitaine, ait la faculté de reprendre sa place dans la gendarmerie, lorsque la guerre sera terminée ; ils demandent également à prêter le serment et à défiler devant l'Assemblée.

L'Assemblée admet ces braves volontaires à la prestation de serment, leur permet de défiler, et elle décrète en même temps, sur la motion d'un membre, qu'à la fin de la guerre les volontaires nationaux seront reçus à reprendre leur poste dans leurs corps respectifs.

Une loi du 6 octobre 1791 avait fixé au 1er septembre 1792 le concours pour l'admission aux fonctions de notaire public ; ce concours fut prorogé au 1er janvier 1793, par décret du 31 août.

Le 3 septembre, l'Assemblée ordonnait « aux payeurs de rentes de payer, à toutes lettres et sans délai, les arrérages dus aux rentiers partant pour les frontières ». Les volontaires jouissant de rentes viagères de l'Etat étaient assurés, par une loi du 10 de ce même mois, qu'au cas « où ils perdraient la vie au service de la patrie, ces rentes viagères seraient continuées sur la tête de leur père et mère ».

Ce même jour, 10 septembre, la section du Marais vint présenter à l'Assemblée nationale la troisième compagnie des volontaires de cette section, qui partaient pour les frontières.

« La section du Marais, dit M. Target, orateur de la députation, a pris une » délibération ordonnée par la justice ; c'est d'inviter tous les citoyens chez » qui ces jeunes gens occupent des places, de les conserver à ceux qui, selon » nos cœurs, reviendront recevoir de nouveaux embrassements après la vic- » toire. Elle a désiré que ce vœu, approuvé par l'Assemblée nationale, devînt » comme la loi de tous les Français, et établît, dans l'âme des citoyens-sol- » dats, la sécurité et la paix, encouragement bien dû au zèle, à la bravoure et » aux vertus de nos défenseurs. »

Cette proposition, vivement applaudie, est à l'instant convertie en motion par un membre de l'Assemblée, et décrétée avec mention honorable.

Les ministres et chefs des administrations publiques étaient « autorisés à permettre aux commis de leurs bureaux de partir, si leur absence momentanée pouvait être suppléée sans inconvénients graves » (décret du 3 septembre).

Mais, en même temps, des mesures prohibitives étaient édictées pour assurer les services.

Les ouvriers imprimeurs de l'imprimerie nationale législative devaient rester à leur poste de travail, qui était pour eux « celui du citoyen », selon le décret du 11 août, rendu applicable, le 22, aux ouvriers imprimeurs de l'imprimerie nationale exécutive, qui sont dispensés ainsi du service militaire.

L'interdiction de s'enrôler était faite aux employés indispensables

des bureaux de l'Assemblée, des ministères et des administrations, par décrets des 2 et 3 septembre.

Les manufacturiers ou fabricants n'étaient pas obligés de marcher en personne (4 septembre).

D'après la loi du 6 septembre :

On ne pourra requérir pour l'enrôlement dans les bataillons de gardes nationales qui vont marcher sur les frontières, les imprimeurs et compagnons des imprimeries nationales ; les ouvriers employés aux subsistances, comme boulangers, bouchers ; ceux employés aux fabrications d'armes, chariots de transport, comme armuriers, taillandiers, charrons ; les hommes employés pour les voitures d'eau et autres voitures publiques ; ceux employés de telle manière que ce soit aux travaux de l'administration.

Si le zèle des ouvriers les engage à se présenter sans être requis, on ne pourra les enrôler qu'autant qu'ils présenteront un certificat de leur section, attestant qu'il reste un nombre d'ouvriers suffisant pour le service public.

L'Assemblée nationale, informée que les ouvriers des fabriques de papier d'assignats « voulaient se joindre aux braves citoyens de leurs cantons qui volaient aux frontières », décrétait, le 7 septembre :

Considérant que, par la nature de leurs travaux, ces ouvriers servent aussi utilement la patrie qu'ils le feraient par des services militaires, et que l'abandon des fabriques exposerait aux plus grands dangers le service des caisses publiques, il est défendu aux ouvriers employés à la fabrication des papiers d'assignats dans les fabriques de Courtalin, du Marais, d'Essonnes et de Buges, de quitter leurs ateliers, même pour s'enrôler et marcher aux frontières.

Enfin, une loi du 9 septembre prescrit :

Considérant la nécessité d'approvisionner promptement l'armée de caissons, d'affûts, de piques et autres ustensiles de guerre, les ouvriers en bois et en fer résidant à Paris n'en seront déplacés quant à présent, et ils seront plus particulièrement employés à ce genre de travail.

Le refus de service et l'action contre les mesures ordonnées pour le salut de la patrie sont punis de la peine capitale par cette loi du 2 septembre :

Article Premier. — Tous ceux qui refuseraient ou de servir personnellement, ou de remettre leurs armes à ceux qui voudront marcher à l'ennemi, seront déclarés infâmes, traîtres à la patrie, et dignes de la peine de mort.

Art. 2. — Sont soumis à la même peine ceux qui directement, ou indirectement, refuseraient d'exécuter, ou entraveraient de quelque manière que ce soit, les ordres donnés et les mesures prises par le Pouvoir exécutif.

Mesures relatives à la solde et aux allocations.

Une loi du 29 février 1792, sanctionnant deux décrets des 17 et 27 du même mois, avait accordé des gratifications d'entrée en campagne de 300 livres pour les lieutenants et sous-lieutenants de volontaires ; de 400 pour les capitaines ; de 600 pour les lieutenants-colonels.

Pendant la campagne, les officiers de tout grade des volontaires devaient jouir d'une augmentation d'appointements ainsi réglée par l'art. 2 :

Les sous-lieutenants et lieutenants, de la moitié en sus de leurs appointements ordinaires.

Les capitaines, du tiers, faisant pour chacun un objet de 733 livres 6 sols 8 deniers en sus de leurs appointements ordinaires.

Les premiers lieutenants-colonels, du tiers également, savoir :

De 1,400 livres pour les lieutenants-colonels en chef, et pour les seconds lieutenants-colonels, de 1,200 livres en sus de leurs appointements.

Le traitement de guerre commençait à courir, pour les bataillons destinés à servir aux armées, du jour du départ pour se rendre dans les camps et cantonnements.

Les chirurgiens étaient traités comme les capitaines, les aumôniers comme les lieutenants, sous le rapport des diverses allocations.

La même loi attribue aussi des rations aux officiers, sous-officiers et volontaires.

ÉTAT DES RATIONS DE PAIN ET FOURRAGES ALLOUÉS EN CAMPAGNE A CHAQUE GRADE.

GARDES NATIONALES ET INFANTERIE DES TROUPES DE LIGNE.	RATIONS DE PAIN.	RATIONS DE FOURRAGES.
Sous-lieutenants et lieutenants	2	1 1/2
Capitaines	3	2
Lieutenants-colonels	4	3
Sous-officiers et volontaires	1	»

La ration de pain est de 28 onces ; elle est perçue sans retenue de 32 deniers pour tout le monde ; la ration de fourrages est délivrée en nature sans retenue. Les sous-officiers et volontaires ont, en outre, droit par jour à une demi-livre de viande, pour laquelle une retenue d'un sol 6 deniers est exercée, et d'une once de riz ou deux onces de légumes secs, sans retenue.

La grande levée que prescrivait l'Assemblée législative exigeait des mesures nouvelles et complémentaires.

La solde des volontaires[1] doit, d'après la loi du 7 août (décret du 5), être acquittée suivant la loi du 29 avril précédent, qui porte :

Art. 2. — Dans les places et quartiers dont l'état est annexé au présent décret, le restant de la solde et la totalité des appointements des officiers de tous les grades qui, conformément à l'article 1er du présent décret, devront être payés en assignats, seront augmentés jusqu'au premier juillet, dans les proportions suivantes; savoir, d'un quart pour les sous-officiers et soldats de toute arme, ainsi que pour les lieutenants, et d'un sixième pour les capitaines.

Art. 3. — La somme destinée au paiement des masses d'habillement et de recrutement, sera augmentée d'un dixième, jusqu'à la même époque, et dans les mêmes lieux.

En vertu d'une loi du 5 août, la retenue pour l'habillement doit continuer d'être, sans aucune augmentation la même que celle fixée par la loi du 3 février 1792[2] et par l'article 3 de la loi du 4 avril suivant, « relative à l'habillement des bataillons de gardes nationales volontaires ».

Cette retenue fut exercée de manière à donner lieu à des plaintes.

GARDES NATIONALES. — Paris, le février 1793, l'an deuxième de la République française.

Beurnonville, *Ministre de la Guerre, aux Officiers généraux.*

Je reçois, Général, les plaintes d'un grand nombre de volontaires, auxquels on retient, depuis quinze ou seize mois, 5 sols par jour pour leur habillement, sans leur faire de décompte; ceux même des volontaires qui se sont habillés et équipés à leurs frais, éprouvent la même retenue.

Cet oubli est contraire aux lois, à la justice et au bon ordre.

Tous les volontaires doivent, à la fin de chaque mois, connaître leur compte, dont le sergent-major est chargé.

Je vous prie d'ordonner expressément aux commissaires des guerres attachés à la division que vous commandez, de prendre les informations les plus précises sur le fait qui m'est dénoncé, de surveiller en général, avec exactitude, les abus de tout genre qui peuvent donner lieu aux plaintes multipliées que m'adressent les volontaires, et de m'en rendre compte.

La solde doit être payée *en numéraire*, selon le décret du 18 août, pour les corps de volontaires nationaux employés aux armées ou à la

1. Les citoyens pensionnés de l'Etat pouvaient cumuler leur pension avec leur solde (loi du 30 octobre 1791).

2. Voir ci-dessus, p. 156.

distance de vingt lieues des frontières ; un décret du lendemain, 19 août[1], décida que les troupes de l'intérieur toucheraient sur le même pied, mais en assignats. Enfin, d'après le décret du 7 septembre, la solde compte à partir du jour de l'enregistrement sur les listes d'engagement.

Suivant un décret du 9 septembre :

Tout garde national, compagnie ou bataillon de gardes nationaux, qui se rendra à l'armée, recevra pour frais de route, l'étape ou trois sous par lieue de poste ; mais dans aucun cas, il ne pourra recevoir et l'étape et les trois sous par lieue.

Le décret du 10 septembre rend applicable aux corps appelés depuis le 11 juin, ces deux articles de la loi du 5 mai précédent :

La gratification accordée aux capitaines, lieutenants et sous-lieutenants d'infanterie pour la formation de leurs équipages, sera portée à quatre cent cinquante livres....

Les appointements des officiers seront payés en numéraire, du jour que l'armée entrera sur le territoire étranger.

Pour les lieutenants-colonels, l'indemnité d'entrée en campagne reste fixée à 600 livres, telle qu'elle l'avait été par la loi du 29 février 1792.

Une loi du 12 septembre porte :

Article Premier. — Tout garde national volontaire qui, déjà compris dans la formation d'un bataillon, ne serait pas encore armé et équipé, préférerait de s'engager dans un régiment de troupe de ligne, recevra une somme de trente livres pour chaque année d'engagement.

Art. 2. — Le garde national volontaire qui se sera engagé recevra trois sous par lieue pour se rendre à son régiment, et lorsqu'il y sera arrivé, on lui fera le décompte de sa paye, à dater du jour qu'il aura cessé de toucher dans le bataillon de volontaires où il servait.

Ces dernières mesures étaient destinées à permettre le recrutement des corps de troupes réglées, qu'avait ralenti la prompte formation d'un grand nombre de bataillons de volontaires nationaux et de compagnies franches.

Un décret du 6 novembre 1792 conserva leurs appointements sur le pied de guerre aux officiers prisonniers de guerre rentrés sur parole. Les officiers, sous-officiers et volontaires n'avaient droit à aucune solde pour le temps qu'ils étaient restés au pouvoir de l'en-

1. Ce décret fut rapporté le 31 octobre 1792, sauf à statuer par une loi générale sur le mode de paiement des troupes. Cette loi fut rendue le 21 décembre 1792.

nemi ; ils étaient payés seulement du jour de leur rentrée en France, pourvu que leur activité continuât[1]. En vertu de la loi du 25 juin 1793, les officiers prisonniers de guerre ne pouvaient être remplacés dans leurs grades ; leur service était fait par des intérimaires.

Enfin, des indemnités furent accordées, par un décret du 7 mai 1793, pour pertes d'équipages de guerre, et, par un autre décret du 1er juin, les chirurgiens et aumôniers des bataillons de volontaires obtinrent le même traitement que ceux des autres troupes de la République, fixé à 50 francs par mois en numéraire, par la loi du 18 août 1792.

Mesures relatives à l'armement.

L'Assemblée nationale avait décrété le 19 juin et le roi sanctionna le 8 juillet l'établissement dans neuf départements, dont celui de Paris, d'une commission composée d'un commissaire du département, d'un officier d'artillerie et de deux armuriers experts-jurés.

La mission qui lui était dévolue consistait à vérifier, éprouver et recevoir les armes que les particuliers présenteraient. Les armes devaient remplir certaines conditions fixées par une instruction annexée à la loi ; acceptées, elles étaient payées de 24 à 30 livres et marquées aussitôt des deux lettres A. N. (*arme nationale*).

Le 25 août, l'Assemblée nationale avait décidé que l'armement des sergents de l'infanterie de ligne et des bataillons de volontaires nationaux « devait être, comme leur service, assimilé à celui des officiers ». Elle avait prescrit, en conséquence, que ces sous-officiers, excepté ceux des bataillons d'infanterie légère et des compagnies franches, « seraient provisoirement à l'avenir armés de leur sabre, ainsi que les officiers l'étaient de leur épée ».

La remise des fusils aux volontaires par les gardes nationaux restant sédentaires est ainsi réglée par la loi du 26 août :

Les fusils distribués aux départements de l'intérieur, seront remis aux citoyens qui se sont rendus ou se rendront aux frontières pour la défense de la patrie.

Tout citoyen des départements de l'intérieur qui aura reçu un fusil, sera tenu de le remettre ou de marcher aux frontières.

Les armes cédées par les citoyens à leurs frères d'armes qui auront marché ou marcheront aux frontières, seront remplacées par de nouvelles distributions, à fur et à mesure de la fabrication.

Toutes les communes de l'intérieur qui auront eu part à la distribution des

1. Circulaire ministérielle du 4 nivôse an III (24 décembre 1794) aux administrateurs de districts, commissaires des guerres et payeurs des armées.

97,000 fusils déjà faite, sont invitées à tenir ceux qu'elles ont reçus à la disposition du Pouvoir exécutif, qui est chargé de les faire passer sans délai aux bataillons qui en manquent.

Une autre loi du même jour ordonna aux généraux d'armer, dans les arrondissements qu'ils commandaient, les bataillons de volontaires, ainsi que les compagnies et autres troupes nouvellement formées et non munies d'armes, « avec celles qui pourraient être prêtes, sans nuire à la réserve absolument nécessaire dans les manufactures, et magasins nationaux ».

Le 31 août, le Ministre de la guerre est autorisé à « employer provisoirement les fusils dont sont armés les dragons à l'armement de l'infanterie ». Plus généralement, le 2 septembre, « sont supprimés provisoirement les mousquetons de la cavalerie », afin « d'armer de suite » les volontaires, notamment ceux du camp de Soissons, et, à ceux qui recevront des mousquetons, sont accordés également « deux pistolets pour compléter leur armement ».

La veille, 1er septembre, l'Assemblée nationale avait décrété que les corps administratifs, municipalités, notamment celles de Maubeuge et de Valenciennes, et toutes les villes ayant des arsenaux et des armes de réserve, étaient tenus de les livrer sur les réquisitions du Pouvoir exécutif.

Une loi du 5 septembre 1792 « relative à la distribution des fusils et baïonnettes de tous les préposés à la police extérieure du commerce », décida :

Vingt-quatre heures après la promulgation du présent décret, les directeurs des douanes nationales enverront des commissaires dans tous les postes de leur direction, pour faire fournir les fusils et baïonnettes de tous les préposés à la police extérieure du commerce faisant un service extérieur et actif, et qui leur sont subordonnés, et ils remettront ces armes, aussitôt après, au directoire du département ou de district, séant au chef-lieu de la direction des douanes.

Les directoires devaient faire passer ces armes, « vingt-quatre heures après les avoir reçues, au ministre de la guerre ou aux généraux d'armées ».

« Par la suite du système de trahison adopté par l'ancien Pouvoir exécutif » les armes manquant pour les volontaires, comme complément du décret du 1er septembre, l'Assemblée législative décréta, le 9, que le Conseil exécutif provisoire enverrait, « dans les vingt-quatre heures, un ou plusieurs commissaires dans les villes du Havre, de Nantes, de La Rochelle et de Bordeaux, et autres ports faisant le commerce pour la côte d'Afrique ou pour Mozambique ».

Art. 2. — Ces commissaires se feront fournir, aussitôt après leur arrivée dans chacune de ces villes, par les directeurs des douanes et autres employés, l'état certifié des armes de toutes espèces, entreposées ou déclarées pour le commerce.

Art. 3. — Les négociants qui auront des armes ou entrepôts pour le commerce, les déclareront à leur municipalité, aussitôt après l'arrivée des commissaires.

Art. 4. — Les commissaires feront la visite et l'épreuve de ces armes, et ils se feront remettre sur-le-champ les pistolets, les fusils de réforme des armes hollandaises et prussiennes, les sabres et baïonnettes en tel nombre et telle quantité qui seront fixés par le ministre de la guerre, pour le besoin de nos armées, et ils les enverront sur-le-champ, par des chevaux de poste, dans les lieux qui leur seront indiqués par le même ministre.....

Les commissaires devaient veiller aussi à l'exécution de la loi du 5 septembre, sur la remise des armes des employés des douanes.

Encore « pour procurer sans aucun délai des armes aux bataillons de volontaires nationaux formés et rendus aux frontières », et « vu la pénurie absolue de fusils où se trouve la Nation », l'Assemblée nationale ordonne, le 14 septembre, que « le fusil ne fera plus partie de l'armure des canonniers », et que ceux qu'ils ont, seront employés pour les bataillons de volontaires.

Enfin, la loi du 26 août est ainsi complétée par le décret du 16 septembre :

Les départements de l'intérieur seront tenus, sur les armes qui leur auront été délivrées par la Nation, de fournir les deux tiers du contingent qu'ils ont reçu. Les armes qui ont été délivrées aux volontaires de chacun de ces départements, seront précomptées à l'effet de former ce contingent.

Il sera donné à chaque municipalité un reçu des armes qu'elle aura remises à la disposition du Pouvoir exécutif. Ce reçu devra servir à la fin de la guerre, pour avoir part à une distribution d'armes en bon état aux frais de la Nation, plus forte d'un tiers en sus que le nombre d'armes qui sera remis dans ce moment par chaque municipalité.

L'Assemblée nationale n'entend pas, par cette nouvelle disposition, déroger à celles des décrets précédents qui obligent individuellement tous citoyens, qui ne marcheront pas en personne, à remettre leurs armes, s'ils en sont légalement requis.

La Convention nationale rappela, par décret du 9 octobre, dans leurs ateliers respectifs, les ouvriers des manufactures nationales d'armes qui les avaient quittés, depuis le 4 août 1789, pour prendre du service militaire; elle décida le 13 octobre, que lesdites manufactures nationales d'armes ne fabriqueraient plus que pour le compte de l'Etat ; elle chargea le Pouvoir exécutif, par décret du 31 octobre, de faire procéder sans délai à la réparation, pour mise en usage,

des fusils, pistolets et autres pièces d'armement, montés ou non montés, en dépôt dans les places de guerre, comme armes ou pièces de rebut.

Enfin, une manufacture d'armes de guerre fut créée à Autun (27 janvier 1793), et l'hôtel de Bretonvilliers, à Paris, fut mis à la disposition du Ministre de la guerre, pour y établir une manufacture d'armes à feu (12 juillet 1793).

Mesures relatives aux militaires blessés, aux pensions et aux secours aux familles.

Les événements militaires amenèrent la Convention nationale à s'occuper des blessés et des familles de ceux qui avaient succombé. Après avoir mis 300,000 livres à la disposition du Ministre de la guerre pour l'établissement de voitures couvertes et suspendues pour le transport des blessés (16 novembre 1792); après avoir accordé 5 sous par lieue de poste aux convalescents militaires pour les aider à retourner chez eux (26 novembre 1792), la Convention autorisa, par décret du 12 janvier 1793, le Ministre de la guerre à admettre provisoirement aux Invalides les volontaires nationaux et soldats des troupes de ligne revenant des armées avec des blessures ou des infirmités. Si elles étaient de nature à décider l'admission définitive à l'hôtel, les militaires avaient la faculté d'opter pour la pension représentative [1]. En attendant l'admission, les volontaires ou soldats devaient recevoir une solde journalière de 30 sous, à dater du jour de leur arrivée à Paris. Ces dispositions furent complétées par un décret du 15 mars, qui décida que les invalides admis provisoirement jouiraient, aussi provisoirement, du même traitement que ceux définitivement admis, quant au logement, à l'habillement, à la nourriture et à la solde.

Le nombre des places aux Invalides, fixé à 2,000 par la loi du 16 mai 1792, porté à 3,600, fut augmenté de 400 par décret du 27 juin 1793.

1. Loi du 16 mai 1792, relative au ci-devant Hôtel des Invalides, conservé sous la dénomination d'*Hôtel national des Militaires Invalides* :

Art. 3. — Les officiers, sous-officiers et soldats, tant de terre que de mer, qui, ayant été jugés admissibles à l'Hôtel national des Militaires Invalides, aimeront mieux se retirer dans leurs familles ou dans quelqu'autre partie de l'empire, obtiendront des pensions destinées à représenter le traitement de l'Hôtel.

Art. 14. — Les pensions destinées à représenter l'Hôtel seront pour les colonels, 1,800 livres; pour les lieutenants-colonels, 1,200 livres; pour les commandants de bataillon, 1,000 livres; pour les capitaines, 800 livres; pour les lieutenants, sous-lieutenants et porte-drapeaux, 600 livres; pour les maréchaux des logis en chef et sergents-majors, 422 livres 3 sous 4 deniers; pour les sous-officiers, 300 livres 10 sous; pour les soldats, 240 livres.

Il y avait, en outre, les compagnies de vétérans, fusiliers et canonniers, créées par la loi du 16 mai 1792, titre III, réglementées à nouveau par décrets des 16 mai et 3 septembre 1793, dans lesquelles étaient placés les militaires que leurs blessures ou infirmités rendaient encore susceptibles de remplir un service sédentaire.

La Convention nationale, par décret du 8 février 1793, réglementa sur de nouvelles bases le service des pensions de retraite :

Article Premier. — Les volontaires nationaux et soldats des troupes de ligne que des blessures graves, résultant des événements de la guerre, auront mis hors d'état de continuer et de reprendre leur service, obtiendront des pensions de retraite, suivant les bases déterminées par les articles ci-après.

Art. 2. — Le volontaire national ou le soldat de troupes de ligne qui aura perdu une jambe ou reçu une blessure tellement grave qu'il ne puisse plus reprendre son service, recevra pour retraite une pension de 15 sous par jour. Celui qui aura perdu un bras, ou reçu dans cette partie ou à la main, une blessure qui le mette hors d'état de s'en servir, recevra pour retraite une pension de 20 sous par jour. Celui qui aura perdu deux de ses membres, ou reçu des blessures tellement graves qu'il ne puisse se servir ni de l'un ni de l'autre, obtiendra pour retraite une pension de 500 livres par année.

Art. 3. — Les sous-officiers des volontaires ou des troupes de ligne qui se trouveront dans l'un des cas prévus par l'article précédent, obtiendront, pour retraite, la totalité de leurs appointements, pourvu toutefois que cette totalité soit au moins égale à la pension qu'ils auraient obtenue comme soldats.....

Art. 5. — Les volontaires ou soldats qui, à raison de leurs blessures seront dans le cas d'obtenir une pension suivant les règles déterminées ci-dessus, auront la faculté d'opter entre ladite pension ou l'hôtel national des Invalides, s'il y a des places vacantes dans ledit établissement.....

Art. 8. — Le ministre de la guerre est autorisé à délivrer sous sa responsabilité personnelle, des brevets de retraite, en conformité des dispositions du présent décret, à tous les sous-officiers, volontaires nationaux ou soldats de troupes de ligne qui se trouvent actuellement dans l'un des cas prévus par l'article 2.....

La question des pensions d'ancienneté fut fixée par les articles 2, 3 et 4, partie générale et préliminaire, du décret du 21 février 1793, relatif à l'Organisation de l'Armée.

Quant aux pensions pour blessures, elles furent l'objet d'une réglementation plus détaillée que celle contenue dans le décret du 8 février. Le nouveau décret, daté du 6 juin, contient les dispositions suivantes applicables aux volontaires :

Article premier. — Les généraux, officiers, sous-officiers, volontaires et soldats de toutes armes, que des blessures graves, résultant des événements de la guerre, auront mis hors d'état de continuer et de reprendre leurs services,

recevront des pensions de retraite, suivant les bases déterminées par les articles ci-après.

Art. 2. — Tous les généraux et officiers, jusqu'au grade de capitaine inclusivement, qui auront perdu deux de leurs membres, recevront, à titre de pension, quels que soient leur âge et le temps de leurs services, la totalité des appointements attachés à ce grade en temps de paix, sans que néanmoins cette pension puisse jamais excéder la somme de dix mille livres.

Art. 3. — Tous lieutenants, sous-lieutenants, sous-officiers, soldats de toutes armes qui auront perdu deux de leurs membres, seront élevés au grade de capitaine honoraire, et recevront, à titre de pension, la totalité du traitement attaché à ce grade en temps de paix.

Art. 4. — Tous les généraux, officiers et soldats, de quelque grade qu'ils soient, qui auront perdu totalement la vue par suite de blessures reçues à la guerre, seront traités de la même manière que ceux qui auront perdu deux de leurs membres, et suivant les proportions énoncées aux deux précédents articles...

Art. 6. — Les colonels, lieutenants-colonels, commandants de bataillon, capitaines, lieutenants et sous-lieutenants qui auront perdu un de leurs membres à la guerre, ou qui, par leurs blessures ou infirmités contractées par l'exercice de leurs fonctions, seront hors d'état de continuer leurs services, quels que soient leur âge et le temps de ces services, seront admissibles à l'hôtel national des Invalides, et auront par conséquent la faculté d'opter ou l'hôtel ou la pension qui le représente, conformément à l'article 14 de la loi du 16 mai 1792.

Art. 7. — Tous porte-drapeaux, sous-officiers et soldats de toutes armes, qui auront perdu un de leurs membres à la guerre, ou qui, sans avoir perdu un de leurs membres, seront privés de l'usage de deux, ou auront reçu des blessures incurables et qui les mettraient hors d'état de pourvoir à leur subsistance, seront élevés au grade de sous-lieutenant. Ils seront admissibles à l'hôtel national des Invalides, et pourront opter entre l'hôtel et la pension qui le représente, au grade de sous-lieutenant, suivant le même article 14 de la loi du 16 mai 1792.

Art. 8. — Tous sous-officiers et soldats de toutes armes qui, par suite de blessures reçues, auront perdu l'usage d'un de leurs membres et seront mis hors d'état de continuer leurs services, seront admissibles à l'hôtel national des Invalides, s'il y a des places vacantes, ou recevront pour indemnité une pension de 25 sous par jour.....

Art. 10. — Les dispositions du présent décret seront applicables à ceux des militaires invalides retirés soit à l'hôtel, soit dans les départements, qui auront reçu leurs blessures depuis la déclaration de guerre pour la Liberté.....

Art. 11. — Les dispositions énoncées au présent décret, seront applicables aux officiers de santé qui se trouveront dans les cas qui y sont prévus.....

Art. 13. — La Convention nationale déroge à toutes les lois précédentes, relativement aux pensions et indemnités accordées aux officiers, sous-officiers et soldats ou volontaires blessés, en tout ce qui est contraire au présent décret, et les maintient, au surplus, en tout ce qui n'y est pas dérogé.....

Art. 15. — La Convention nationale décrète qu'à compter du 1er juillet prochain, toutes les pensions militaires et autres décrétées et qui le seront à

l'avenir, seront payées par le receveur du district dans l'arrondissement duquel les pensionnaires auront résidence.

Mois par mois, selon décret du 11 août 1793, le Conseil exécutif avait à remettre au Comité des Pensions les états de pensions et indemnités à accorder, et chaque mois le Comité les présentait à la sanction de la Convention nationale.

La grande Assemblée s'occupa des familles des volontaires dès le 26 novembre 1792. Par décret de ce jour, elle mit à la disposition du Ministre de l'intérieur 2,000,000 de livres pour être distribuées en secours aux pères, mères, femmes et enfants qui n'avaient d'autres ressources que le produit du travail du volontaire de tout grade.

A Paris, dans chaque section, fut ouvert, pendant quinze jours à dater de la publication du décret, un registre sur lequel avaient à se faire inscrire ceux qui pensaient avoir droit aux secours. A l'expiration de la quinzaine, le registre fut clos et dépouillé, et les commissaires de la section portèrent en marge les sommes allouées et qui étaient ainsi réglées par l'art. 12 du décret :

Ces secours sont fixés, pour chaque année de leur durée, de la manière suivante : les enfants âgés de moins de huit ans auront une somme de quarante livres ; ceux qui auront plus de huit ans, mais qui n'auront pas accompli leur douzième année, vingt-cinq livres; les pères et mères âgés de soixante ans et plus recevront chacun la somme de quarante livres, et s'ils ont soixante-dix ans et plus, soixante livres; les épouses auront soixante livres.

Le secours commençait à courir du jour du départ du volontaire ; il était payable, pour l'avenir, par trimestre échu, la date du trimestre étant celle de la signature, pour vérification, du Ministre de l'intérieur, qui faisait passer les fonds nécessaires à chacune des sections chargées de faire les paiements.

Un nouveau décret fut rendu sur ce sujet le 4 mai 1793. Il ajoute aux ayant-droits les frères et sœurs orphelins de père et de mère et décide que les volontaires proprement dits y auront seuls part, ceux partis en remplacement étant exclus.

Art. 5. — Si les citoyens, en considération desquels les secours auront été accordés, viennent à périr dans les combats au service de la République, les individus de leur famille secourus recevront, à titre de gratification, une somme une fois payée et égale à la valeur de quatre années du secours dont ils jouissaient. Néanmoins, les individus qui, à raison de la mort du même citoyen, auraient droit d'ailleurs, en vertu d'une autre loi, à d'autres pensions ou gratifications de l'Etat, ne pourront en même temps jouir du bénéfice de la présente loi.

Le registre ouvert dans les sections est clos mensuellement, et le secours, toujours payé par trimestre, l'est maintenant d'avance. Le taux des secours est augmenté ; 50 livres par an : pour enfants ou frères et sœurs orphelins, jusqu'à douze ans accomplis ; 100 livres : aux enfants infirmes ou incapables de travail, quel que soit leur âge ; aux épouses, aux pères et mères, et pour chacun d'eux, s'ils sont âgés de plus de soixante ans ou s'ils sont infirmes ou ne peuvent travailler ; aux mères veuves ; aux frères ou sœurs orphelins hors d'état de gagner leur vie par suite d'infirmités.

Une somme de dix millions est ajoutée au crédit voté le 26 novembre 1792, pour assurer le paiement des secours.

Afin de rendre ce paiement plus rapide, par décret du 18 juillet 1793, les départements étaient autorisés à ordonnancer, sur les contributions de 1791 et de 1792, un fonds qui pouvait s'élever jusqu'à concurrence de 10 livres par chaque homme de terre ou de mer, et de toute arme, qu'ils auraient fourni aux diverses armées de la République. Les directoires pouvaient répartir, provisoirement et sous leur responsabilité, conformément aux dispositions des décrets des 26 novembre 1792 et 4 mai 1793, ces fonds que le Ministre de l'intérieur devait rembourser sur le crédit des 12,000,000 mis à sa disposition.

La Convention nationale, que le sort des parents des défenseurs de la Patrie intéressait si vivement, prescrivit, le 27 août, aux directoires de district de faire hâter la confection des rôles des secours et donna trois semaines aux municipalités pour les établir; enfin, elle chargea, le 15 septembre, les municipalités des chefs-lieux de canton de l'administration des secours.

Parmi les nombreux décrets relatifs aux secours, on trouve celui-ci, daté du 18 juin 1793, et particulier « au logement des pères, mères, femmes et enfants des volontaires de la section des Sans-Culottes » :

Article Premier. — La section des Sans-Culottes est déchargée du prix du bail de la maison du petit séminaire de Saint-Nicolas.

Art. 2. — Les pères, mères, femmes et enfants des volontaires de ladite section, dont l'activité près les armées sera justifiée, seront provisoirement logés dans les maisons nationales, connues sous les noms de grands et petits séminaires de Saint-Nicolas et Saint-Firmin, après avoir fait préalablement constater l'état des lieux.

Art. 3. — Le Ministre de l'intérieur mettra incessamment à la disposition de la section des Sans-Culottes, les fonds nécessaires au paiement des secours accordés par les lois des 26 novembre et 4 mai derniers, aux parents des volontaires qui sont aux armées.

La question des secours fait encore l'objet des décrets des 21 pluviôse et 13 prairial an II (9 février et 1er juin 1794).

Le décret du 21 pluviôse stipule :

Les pères et mères, âgés de moins de soixante ans, recevront par année chacun autant de fois soixante livres qu'ils auront de fils au service de la République.

Les pères et mères au-dessus de soixante ans, ceux qui sont hors d'état de travailler, par infirmité reconnue, quel que soit leur âge, et ceux qui sont en état de viduité, recevront chacun cent livres, dans les mêmes cas et sous les mêmes rapports.

Les ascendants des pères et mères recevront chacun soixante livres, quel que soit le nombre de leurs petits-enfants en activité de service.

Les épouses, quel que soit leur âge, recevront cent livres.

Chaque enfant, jusqu'à douze ans, recevra cent livres. Hors d'état de travailler, il recevra la même somme, quel que soit son âge.

Les frères et sœurs orphelins de père et de mère, jusqu'à douze ans, recevront chacun cent livres. Hors d'état de travailler, ils recevront la même somme, quel que soit leur âge.

Le décret du 13 prairial n'apporte aucune innovation et ne contient que des dispositions concernant l'exécution de lois relatives aux secours.

Modèle des certificats.

SECOURS
accordés aux Parents des Défenseurs de la Patrie.

SECTION

COMITÉ DE BIENFAISANCE

N°

Les soussignés Commissaires du Comité de la Section
certifient que le citoyen
demeurant rue et le citoyen
rue ont attesté
devant nous, sous la foi du serment et sous leur responsabilité, que le citoyen
qui est actuellement à la défense de la patrie, était nécessaire à la subsistance de
demeurant
qui réclame les secours accordés aux Défenseurs de la République, lequel a signé avec les témoins. Ce
l'an 3e. de la République Française, une et indivisible.

Signatures des témoins.

Commissaire. *Commissaire.*

Administrateur du département. *Administrateur du département.*

Pour les veuves, le premier décret qui les concerne depuis la déclaration de guerre, est celui du 4 juin 1793 :

Article Premier. — Les veuves des militaires qui, étant en activité de service, sont morts de blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions, ou par suite de maladie constatée avoir été causée par l'exercice de ces mêmes fonctions, et qui, par l'article 7 du titre premier de la loi du 22 août 1790, et par l'article 1er de celle du 22 août 1791 [1], ont droit à une pension alimentaire, recevront, à ce titre, la moitié du traitement que leurs maris auraient été fondés à demander, à raison de leurs grades et du temps de leur service, si ce service excède trente ans, et, à raison du grade seulement, dans le cas où les militaires décédés ne compteraient pas trente années de service, en justifiant par lesdites veuves, qu'elles n'ont pas de moyens suffisants pour subsister, par des certificats délivrés par les conseils généraux des communes de leur résidence, visés par les directoires de district et de département, et par le rapport des extraits de leurs contributions foncière et mobilière de l'année qui aura précédé la demande en pension.

L'article 2 accorde des secours annuels aux veuves des militaires comptant trente ans de service morts en activité sans cause afférente à la guerre ; l'article 3 stipule que pensions et secours ne pourront excéder la somme de mille livres. Un décret du 29 juillet ajouta : « ni être moindres de 150 livres ».

Le décret du 6 juin 1793, reproduit ci-dessus dans ses parties essentielles, dit, au sujet des veuves :

Art. 12. — Les veuves de militaires estropiés, compris dans les articles 2, 3 et 4, qui justifieront n'avoir contracté mariage avec eux que depuis l'époque des blessures reçues, auront, à titre de pension, la moitié de celle dont jouissaient leurs maris, en justifiant, néanmoins, qu'elles n'ont pas de moyens suffisants pour subsister, et sans qu'en aucun cas cette pension puisse excéder 1,000 livres.

Toutes les pensions sont payées par les receveurs de district (décret spécial du 6 juin 1793).

1. *Loi du 22 août 1790, titre 1er, art. 7 :*

Aucune pension ne sera accordée à qui que ce soit avec clause de reversibilité ; mais dans le cas de défaut de patrimoine, la veuve d'un homme mort dans le cours de son service public pourra obtenir une pension alimentaire, et les enfants être élevés aux dépens de la Nation, jusqu'à ce qu'elle les ait mis en état de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance.

Loi du 22 août 1791, art. 1er :

L'art. 7 du titre 1er du décret du 3 août 1791 qui porte que « dans le cas de défaut de patrimoine, la veuve d'un homme mort dans le cours de son service public pourra obtenir une pension alimentaire, et les enfants être élevés aux dépens de la Nation », s'entend *des veuves et enfants des militaires et autres fonctionnaires publics qui, étant actuellement employés, meurent de blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions, ou de maladies que l'on constatera avoir été causées par l'exercice des mêmes fonctions.*

La pension accordée aux veuves et enfants des militaires « est rendue commune aux familles de tous ceux qui auront été tués aux armées en y faisant un service quelconque », par décret du 9 nivôse an II (29 décembre 1793) ; cette mesure est étendue aux familles de ceux qui auraient été blessés dans les mêmes conditions, selon le décret du 27 nivôse (16 janvier 1794), rendu sur une pétition de la section de Popincourt.

Le décret du 21 pluviôse an II (9 février 1794), contient des dispositions nouvelles : La veuve d'un militaire tué à l'ennemi ou mort de blessures reçues sur le champ de bataille reçoit, une fois payée, une année de la pension à laquelle aurait eu droit son mari, et, pour toute sa vie, les deux tiers de la dite pension du mari ; le maximum étant fixé à 1,500 livres, et le minimum à 300. Si le mari n'avait pas droit à une pension égale à ce minimum, la veuve percevait, à titre d'indemnité, six années des secours dont elle jouissait annuellement [1], à moins qu'elle ne préférât les deux tiers de la pension acquise par les services de son mari. Pour les veuves des citoyens morts en activité de service, mais non par suite de faits de guerre, les pensions ou indemnités sont les mêmes, sauf qu'elles ne reçoivent pas le secours d'une année une fois payée. Les enfants au-dessus de douze ans ou hors d'état de travailler, quel que soit leur âge, ont droit à la moitié des indemnités attribuées à la veuve ; les pères et mères reçoivent six années du secours annuel.

Enfin, la question des pensions fut à nouveau réglementée par décret du 13 prairial an II (1er juin 1794).

Ce décret n'apporte de modifications importantes qu'en ce que l'indemnité provisoire est maintenant d'une année de *solde* pour les veuves de sous-officiers et volontaires, et d'une demi-année pour celles d'officiers ; il n'y a pas de maximum de pension pour les militaires gravement mutilés ; les citoyennes qui auraient des pensions ou indemnités à la fois comme mères et épouses, comme veuves et épouses, ou tout ensemble à titre de mères, veuves et épouses de défenseurs de la Patrie, cumulent ces pensions et indemnités ; un secours provisoire, du montant de ce qu'ils auraient à prétendre, est attribué aux pères et mères.

Les dispositions bienfaisantes de la loi sont applicables aux mères par adoption ; aux belles-mères dont le mariage a précédé l'enrôlement du volontaire devenu leur fils ; aux enfants naturels reconnus, ainsi qu'à la mère, si elle a rempli et continue de remplir fidèlement les devoirs de la maternité.

1. Ce secours fut fixé à 100 livres par an par le décret du 21 pluviôse an II.

A Paris, les Comités de bienfaisance délivraient les certificats nécessaires ; ces certificats étaient visés au Comité civil et par les administrateurs du département.

Modèle des certificats et des bordereaux de paiement.

SECTION DU BONNET-ROUGE.

COMITÉ DE BIENFAISANCE.

Certificat d'indigence aux veuves des braves défenseurs de la Patrie pour l'obtention de la pension.

Le Comité de bienfaisance, après avoir entendu le rapport d'un de ses membres et s'être convaincu de la nécessité de la demande, arrête qu'il sera accordé un certificat d'indigence à la citoyenne que la mort de son mari prive de ses principaux moyens d'existence.

Fait au Comité, le l'an troisième de la République Française, une et indivisible.

Secrétaire. *Président.*

SECTION DU BONNET-ROUGE.

BORDEREAU du paiement des secours accordés aux veuves, en exécution du décret des 21 Pluviôse et 13 Prairial de l'an deux, d'après l'Etat général.

N° d'ordre de l'État général.	Noms des militaires tués ou morts de maladies.			
	PARENTS qui ont reçu les secours décrétés.	Sommes qui reviennent à chacun de ces parents.		Total
Femme.....				
Enfants.....				
Père.....				
Mère.....				
Frères, sœurs...				
Ascendants.....				

Le décret du 13 prairial an II demeura en vigueur jusqu'à l'an VI.

Organisation des bataillons.

Les bataillons de la levée de 1792 furent organisés selon les prescriptions de la loi organique du 12 août 1791 [1], en tenant compte des dispositions nouvelles qui suivent :

1° La loi du 12 octobre 1791 avait attaché à chaque bataillon de volontaires un chirurgien, dont le traitement était fixé à 4 soldes par jour; une autre loi du 16 du même mois donna à ces chirurgiens le titre de chirurgien-major et chargea les directoires de départements de faire les nominations;

2° Les adjudants-majors et adjudants sous-officiers détachés des troupes dans les bataillons de volontaires devaient, aux termes de l'article 20 du décret du 28 décembre 1791 [2], rentrer à leurs corps respectifs au 1er avril 1792 ; cette date fut reportée au 1er décembre par loi du 21 mars 1792 [3] ;

3° Le complet des bataillons avait été porté à 800 hommes par la loi du 6 mai 1792 ;

4° Création de dépôts à l'effet de maintenir les bataillons au complet et avec des hommes en état de soutenir les fatigues de la campagne (21 août 1792). Au Ministre de la guerre est laissé le soin de l'application.

Il ne fut ensuite apporté de modifications que par le décret du 21 février 1793, relatif à l'Organisation de l'Armée.

A dater de la publication du présent décret, dit l'article 1er, section 1re, titre I, il n'y aura plus aucune distinction ni différence de régime entre les corps d'infanterie appelés régiments de ligne et les volontaires nationaux.

L'article 4 maintient que « les volontaires ne pourront jamais être liés que pour une campagne ».

Les lieutenants-colonels s'appellent à l'avenir chefs de bataillon ; les emplois de lieutenants-colonels en second sont supprimés ; les titulaires de l'emploi deviendront, de droit, l'unique chef du bataillon, quand la vacance se produira dans le bataillon, et ils ne seront pas remplacés comme chefs en second.

Le décret du 21 février 1793 décida l'embrigadement des troupes de ligne et des bataillons d'infanterie légère avec des bataillons de

1. Voir ci-dessus pages 140 et suiv.

2. Sanctionné le 3 février. Voir ci-dessus, p. 154.

3. Le service dans les bataillons de volontaires pour les adjudants-majors et adjudants tirés de l'armée, fut encore prorogé jusqu'au 1er juin 1793 par décret du 12 décembre 1792.

volontaires nationaux pour former des demi-brigades distinguées par des numéros.

Cette disposition était de principe seulement, l'embrigadement étant ajourné. Les généraux furent autorisés à l'effectuer, sous le nom d'amalgame, par décret du 10 juin 1793. Enfin, l'amalgame, et non plus l'embrigadement seulement, fut prescrit par autre décret du 12 août.

L'embrigadement consistait en la réunion pure et simple, sous un même chef, d'un bataillon de troupes et de deux bataillons de volontaires. Pour l'amalgame, les capitaines furent classés selon le rang de leur ancienneté, et répartis dans les bataillons de la demi-brigade d'après un ordre uniforme fixé par le décret du 12 août. Embrigadés, les bataillons conservaient une sorte d'autonomie ; par l'amalgame, ils sont fondus par compagnie dans les nouveaux corps, et leur existence particulière prend fin.

L'amalgame prescrit par le décret du 12 août 1793 ne fut pas entièrement mis à exécution pour des causes diverses. Sur 196 demi-brigades de ligne, prévues par le décret, il n'en fut formé que 150 ; mais il a existé, en dehors : une demi-brigade qui reçut le n° 197, organisée comme les précédentes ; quinze demi-brigades numérotées, constituées par trois bataillons de volontaires ; vingt demi-brigades formées de même et portant des noms, comme la demi-brigade des « Lombards » et celle de « Paris et Vosges » ; enfin, quinze demi-brigades provisoires.

En conséquence, des dispositions combinées des décrets des 21 février et 12 août 1793, le Ministre de la guerre adressa, au mois de septembre 1793, *aux Conseils d'administration des bataillons de gardes nationales et aux Corps administratifs*, la circulaire suivante :

La loi du 21 février dernier et le mode d'amalgame des troupes de ligne, approuvé par la Convention nationale le 12 août, ayant, Citoyens, fait entièrement disparaître toute différence de régime entre les troupes de la République, j'ai cru nécessaire de vous faire part des dispositions que j'ai faites en vertu de ces lois pour que les détails de l'administration de la guerre suivissent également une marche uniforme dans toutes ses parties.

En conséquence, il n'existera plus, à compter du 1er octobre prochain, de bureau particulier pour les Gardes nationales, et tous les détails qui le composent aujourd'hui seront reversés dans les différentes divisions de la manière suivante.....

Vous voudrez donc bien, Citoyens, à compter du 1er octobre, entrer en correspondance avec les Adjoints des divisions, pour les détails indiqués ci-dessus, en ayant soin de timbrer vos lettres ou mémoires au nom de la division à laquelle appartiendra l'affaire qui y sera exposée, conformément à la distribution que je viens de vous indiquer.

Je prendrai, au surplus, des mesures pour que tout l'arriéré soit terminé

par un bureau particulier, dont l'existence sera continuée tant qu'elle sera jugée nécessaire.

Je n'ai pas besoin de vous faire sentir combien il est important, pour la prompte expédition des affaires, que la marche que je viens de vous tracer soit ponctuellement suivie ; ainsi je ne puis trop vous recommander de donner la plus grande publicité possible à cette lettre, et de la répandre parmi les officiers, sous-officiers et soldats qui composent le corps que vous commandez.

Les dispositions dont je viens de vous faire part tendent, ainsi que vous le remarquerez facilement, à détruire toute espèce de distinction que proscrit le régime de l'égalité entre les défenseurs de la République, et vous donnerez une preuve de votre attachement à ces principes sacrés en concourant de tous vos moyens à l'exécution de ces mesures.

Je vous prie de m'accuser la réception de cette lettre.

Le Ministre de la Guerre,

J. Bouchotte.

Tous les corps non encore amalgamés durent l'être par suite de la nouvelle organisation que décida l'arrêté du Directoire exécutif du 18 nivôse an IV (8 janvier 1796). Il n'y eut d'exception que pour sept bataillons de volontaires qui étaient aux colonies, dont deux de Paris, le 12e *de la République* et le 1er *de la Réunion.*

L'instruction militaire des bataillons de volontaires fut la même que celle des troupes. Une instruction avait été arrêtée le 1er janvier 1791 pour les gardes nationales par le Comité militaire de l'Assemblée constituante. Une loi du 9 juillet 1792 chargea le Ministre de la guerre de faire parvenir onze exemplaires de ladite instruction à chacun des 214 bataillons de volontaires, dont la levée avait été décrétée.

Par une autre loi du 3 août, le Ministre de la guerre fut requis de « faire remettre aux bataillons de volontaires gardes nationaux », lors de l'inspection passée avant leur départ pour les frontières, « toutes les lois, règlements et instructions nécessaires à leur instruction théorique et pratique ».

III

APPEL AUX SECTIONS ARMÉES DE PARIS

Les généraux en chef des quatre armées, entre lesquelles était alors partagée la défense nationale, armées du Nord, du Rhin, du Centre et du Midi, avaient été, par un décret du 24 juillet 1792, autorisés à requérir le quart ou au plus la moitié de chacune des compagnies de grenadiers ou de chasseurs de la garde nationale. Grenadiers et chasseurs, groupés d'abord en compagnies, devaient ensuite être réunis en bataillons, avec même solde et même organisation que les bataillons ordinaires de volontaires nationaux.

Les quatre-vingt-trois départements furent partagés entre les quatre armées. Paris, affecté à l'armée du Rhin, dut fournir un bataillon de grenadiers et un bataillon de chasseurs.

Il y avait déjà longtemps que les sections révolutionnaires des faubourgs protestaient contre l'existence des compagnies d'élite comme contraire au principe de l'égalité. Plusieurs, dans les dernières semaines de la monarchie constitutionnelle, envoyèrent à la barre de l'Assemblée nationale des délégations qui déposaient les bonnets à poil et les marques distinctives, en proposaient l'envoi à ceux qui se battaient sur les frontières et réclamaient l'abolition de tout ce qui était opposé à l'uniformité des soldats citoyens.

Sur chacune des pétitions la Législative passait à l'ordre du jour, déclarant qu'il fallait observer la loi tant qu'elle subsisterait, et que, d'ailleurs, elle saurait d'employer pour le mieux de la défense nationale les divers éléments dont la garde nationale se composait.

Le 6 août, apparaissaient à la barre des grenadiers et chasseurs du bataillon de la section des Carmélites :

Ils remercient l'Assemblée[1] d'avoir décrété que moitié des gardes nationaux formant les compagnies de grenadiers et de chasseurs pouvaient être

1. Lit-on au procès-verbal de la séance.

commandés pour voler sous les ordres des généraux au-devant des ennemis extérieurs. Ils déclarent qu'ils approuvent pleinement les motifs et la démarche de ceux de leurs camarades qui étaient venus déposer leurs bonnets et leurs épaulettes sur l'autel de la Patrie, pour servir à ceux des volontaires qui marchaient maintenant vers les frontières ; que, quant à eux, ils viennent offrir les bonnets et les épaulettes avec les corps qui doivent les porter et qu'ils lèguent ces ornements à ceux de leurs camarades fusiliers ou piquiers qui marcheront sur leurs corps pour combattre l'ennemi qui les aura terrassés.

Aussitôt après la révolution du 10 août, par décret du 19, l'organisation de la garde nationale de Paris fut changée; aux légions et bataillons du régime constitutionnel furent substituées *les 48 sections armées*, comprenant chacune un nombre de compagnies uniformes, proportionné au chiffre de leur population.

Cependant, le 1er septembre 1792, le Conseil exécutif provisoire rendait l'arrêté qui suit :

Au nom de la Nation française,

Le Conseil exécutif provisoire, en vertu de la loi du 4 octobre dernier, requiert et ordonne que 1,800 grenadiers et 1800 chasseurs de la garde nationale parisienne se tiennent prêts à se mettre en marche pour se rendre à la destination qui leur sera indiquée et que huit pièces de canon seront jointes à ce détachement avec le nombre d'hommes nécessaires pour manœuvrer ces pièces.

Le Conseil arrête : 1° que les fédérés Marseillais, Brestois et autres sont invités à se joindre, dès à présent, à ce corps de grenadiers et de chasseurs, et que la première division de ce corps se mettra en marche et quittera la capitale samedi prochain.

2° Que les 2,000 hommes de la gendarmerie nationale à pied, qui viennent d'être levés, se joindront à ce corps.

3° Que la compagnie franche nouvellement formée dans la section des Quatre-Nations, précédera ce corps et lui servira d'avant-garde.

Fait en Conseil exécutif provisoire, à Paris, le 28 août 1792, l'an 4e de la Liberté.

ROLAND, SERVAN, CLAVIÈRE, DANTON, MONGE, LEBRUN.
GROUVELLE, *secrétaire*.

Cet arrêté fut consigné sur les registres du Conseil général de la commune le lendemain 29 août, et inséré au *Moniteur Universel* du 1er septembre [1]. Mais, dans la séance de ce jour, au matin, à l'Assemblée législative, la question des grenadiers et chasseurs de la garde nationale fut l'objet de nouveaux débats.

Dans le décret relatif à la nouvelle organisation de la garde nationale pari-

1. N° 245.

sienne, dit le procès-verbal [1], il n'est pas parlé des compagnies de grenadiers et de chasseurs; ce silence pouvant être pris pour une suppression, des citoyens, au nom des grenadiers et chasseurs de la 5e légion, réclament à ce sujet, par une pétition qui est renvoyée au Comité militaire, pour en faire le rapport séance tenante.

Peu d'instants après, en effet, le rapporteur du Comité militaire proposait un projet de décret dont les bases étaient adoptées.

LOI RELATIVE A UNE LEVÉE DE VOLONTAIRES A PARIS.

Du 1er septembre 1792, l'an quatrième de la Liberté.

L'Assemblée nationale, considérant que la nouvelle organisation des sections armées de la ville de Paris, décrétée le 19 du mois dernier, ne doit souffrir aucun retard ; considérant que les distinctions de grenadiers et chasseurs ont été supprimées par cette organisation ;

Voulant cependant suppléer à la levée, devenue impossible, des demi-compagnies de grenadiers et chasseurs, décrète qu'il y a urgence.

L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète :

Qu'il sera fait sur la totalité des sections armées de la ville de Paris, et proportionnellement à leurs forces, une levée de volontaires d'un nombre égal à celui qu'aurait produit la réquisition des demi-compagnies de grenadiers et de chasseurs [2].

Pour hâter l'armement et le départ de cette levée, il fut décrété, le 3 septembre, que « les citoyens qui voudraient remettre leurs armes à des défenseurs de la patrie » aux frontières, « les porteraient dans leurs sections respectives, au lieu de venir, comme on en avait pris l'habitude, les déposer à la barre de l'Assemblée nationale ».

Un autre décret, du 5 septembre, porte :

1° La caisse de l'Extraordinaire délivrera sans délai à chacune des quarante-huit sections de Paris, une somme de six mille livres en petites coupures d'assignats pour une égale valeur en assignats de plus forte somme, qui seront remis dans ladite caisse.

2° Chacune des sections de Paris échangera ensuite aux citoyens prêts à partir pour les frontières, la somme qu'elle jugera convenable pour faciliter leur départ.

Les bataillons levés en vertu de la loi du 1er septembre reçurent la même organisation que les autres. Ils n'en peuvent être distingués que parce qu'ils prennent, comme le 4e de Paris, le titre de *Premier des Sections armées*, ou le nom de la section qui en a formé un entier,

1. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale, imprimé par son ordre*, t. XIV p. 121 et 128.

2. Le bataillon de grenadiers fut toutefois formé.

ou presque entier, *Bataillon de Bonconseil, du Théâtre-Français, de l'Arsenal, de la Butte-des-Moulins, des Amis-de-la-Patrie, de Molière, des Gravilliers, des Lombards, du Pont-Neuf, de Popincourt, de la Commune et des Arcis, de la Réunion.*

Il est à remarquer que les 48 sections de Paris étaient très différentes en nombre d'habitants. C'est ce qui explique qu'il y en eut qui purent fournir un bataillon, tandis que d'autres beaucoup moins peuplées ne pouvaient lever que des compagnies, qui, réunies à celles d'autres sections, arrivaient à composer un bataillon.

Registres d'enrôlement.

Rien n'eût été plus intéressant, sans doute, que le dépouillement méthodique des registres sur lesquels s'inscrivirent les volontaires nationaux, que Paris fournit aux mois d'août et de septembre 1792, au moment suprême du danger de la patrie.

Les registres originaux des quarante-huit sections, demeurés dans les arrondissements municipaux du Consulat, figuraient sous la Restauration dans les archives de l'Hôtel de Ville, où ils ont été anéantis dans l'incendie de 1871, ainsi que les situations, états de mutation, listes de tués et de blessés, que les commandants de bataillon faisaient passer à leurs sections respectives pour l'allocation des pensions, indemnités et secours.

Les registres des enrôlements antérieurs à l'appel du 1er septembre 1792 étaient déposés à la Commune, et c'était le *département de Police et Garde nationale* qui délivrait les extraits nécessaires.

DÉPARTEMENT
DE POLICE
ET
GARDE NATIONALE

COMMUNE DE PARIS
—

Le *1793.*

L'an second de la République,
une et indivisible

Nous *certifions que le citoyen*
s'est enrôlé le *179* ,
pour servir en qualité de Volontaire aux armées des Frontières [1].

Les Administrateurs de police et garde nationale.

1. Ce modèle fut le premier établi; on le réimprima avec cette variante que les mots : « *aux armées des Frontières* », furent remplacés par : « *aux armées de la République* ».

Un troisième tirage fut effectué. Il se distingue seulement en ce que le millé-

Le soin de délivrer les certificats incomba aux commissaires des sections, puis aux administrateurs des arrondissements, tant qu'ils en eurent les archives, pour les enrôlements consignés sur les registres des sections.

Il n'y eut pas de formules arrêtées. Quelques sections avaient des imprimés spéciaux; la plupart délivraient des certificats manuscrits.

Des registres d'enrôlement, il ne subsiste, croyons-nous, que la copie d'un seul, celui de la section de Bonconseil, conservé aux Archives administratives de la guerre ; nous le reproduisons en entier.

Ce registre paraît avoir été établi d'après des engagements sur feuilles volantes ou un « primatum » formé de cahiers mobiles. En effet, les inscriptions ne sont pas dans l'ordre des dates, quelques-unes avec une grande différence ; ensuite, il existe des doubles emplois.

Nous avons rétabli les enrôlements dans l'ordre chronologique, et signalé les doubles emplois.

En tête du registre figure une liste sans date ne donnant que les noms et prénoms. Ce seraient les volontaires dont il n'existait point d'enrôlements au registre minute. Dix-neuf noms ont été rayés sur cette liste, lors de l'arrêté du registre au 27 février 1793, comme inscrits dans les listes d'engagements ; cependant, il en subsiste qui auraient dû être également supprimés pour ce motif ; leur nom est suivi d'un astérisque. Enfin trois noms : Guerre, Husson et Leclerc, ne peuvent, faute de prénoms, être identifiés avec les inscriptions homonymes.

Section de Bonconseil.

Enrôlement des citoyens volontaires enregistrés pour aller sur les frontières.

PREMIÈRE LISTE SANS DATE.

Fusiliers.

Marget, sous-lieutenant.
Binet (Jean-Marie), sergent-major.
Chatelin (Pierre-Clément).
Lecoq (Denis-Jean).
Lebas (Maximilien).
Brulot (Louis-Denis-Brulé).
Brulot (André-Brulé).
Vincent (Victor).
Mondon (Antoine).
Contelet (Pierre).
Gailleton (Louis).
Menel (Jacques-François).
Pillet (Pierre).
Adrien (Jean-Baptiste).
Vicq (Etienne).
Dequesne (Jean-Louis).

sime « 1793 » a été supprimé, ainsi que « 179 » à la 2e ligne, et que le mot « République », au lieu d'être coupé à Ré-, comme dans le deuxième, l'est à Répu-; « publique » dans l'un, et « blique » dans l'autre, constituant la quatrième ligne.

Contelet (Pierre-Joseph).
Duclotier (Louis-Pierre).
Bonichon (Théodore).
Jonoror (Nicolas-Jacques).
Berthaut (Pierre).
Jimbant (Jean-Baptiste-François).
Houdin (Jean-Baptiste).
Rousselet (Antoine), voiturier.
Janty (Joseph).
Poulain (Jacques).
Félix (Vital).
Rosard (Antoine).
Veroven (Guillaume) *.
Tavernier (Pierre-Paschal).
Bacasret (Amant).
Boyer (Cosme) *.
Bourgeois (Alexandre).
Herien (Jean).
Rostin (Jean-Baptiste).
Sevin (Charles).
Husson.
Balthazard (François).
Voinchel (Jacques) *.
Ranche (Nicolas) *.
Roulle (Antoine).
Person (Jean-Baptiste).
Rouillé (Jean).
Cosson (Raymond) *.
Canot (Pierre) *.
Fercher (Pierre-Joseph) *.
Laudon (Jean-Pierre).
Dardignac (Benjamin).
Lépine (Noël-Félix).
Frion (Joseph).
Lenand (Jean-Jacques).
Vandremer (Etienne) *.
Olanier (Cosme) *.
Auré.
Beauregard (Toussaint).
Curot (Pierre).
Chauduc (Charles).
Cadel (Pierre-François).
Richer (Léon-Charles).
Trissac (Pierre-Bougnot).
Bouillé (Charles-René).
Bara (Louis).
Jaques (Louis).
Seudé (Pierre).
Hue (Antoine) *.
Toutin (Edme).

Canonniers.

Leclerc.
Guerre.
Anglement (Guillaume).
Fontaine (Nicolas).
Chevalier (Christophe).
Delahaye (Pierre-Alin) *.
Seguin (Louis).
Le Roux (Pierre-Simon).
Moreau (Pierre-Marcou).
Nantois (Jacques).
Fremon (Firmin-François).
Lempereur (Louis-Joseph).
Achat (Jean).
Aubert (Jacques).
Muyard.
Wafflard.
Fournier (Michel).
Chausson (Pierre-Michel).
Milanges (Maurin).
Héneré (Bonaventure).
Quiner.
Morin.

Après cette liste, au titre général *Enrôlements*, les inscriptions sont portées, avec la date, sous la formule ci-après, sauf quelques exceptions :

FUSILIERS.

5 août 1792.

Avoir enrôlé Michel Bourdon, natif de la paroisse Saint-Martin de La-Chapelle-Blanche, département de la Touraine, demeurant rue Pavée Saint-Sauveur, n° 22, compagnon teinturier, âgé de 38 ans, taille de 5 pieds

2 pouces, cheveux et sourcils châtains, visage et nez longs, yeux gris, bouche moyenne, menton relevé, lequel nous a déclaré vouloir servir en qualité de volontaire et se rendre aux frontières. *Signé :* Bourdon.

Richard (Jacques-Eloy), de Versailles, 34 ans.
Bardon (Ambroise), d'Ersailly (Yonne), 23 ans, cordonnier.
Perrot (Alexandre-Louis), de Paris, 19 ans.
Bernard (Claude-Antoine), de Paris, 16 ans, serrurier.
Hermegaen (Claude), du Chatelard, en Savoie, 24 ans, commissionnaire.
Pavi (Jean-François), de Lyon, 20 ans, commissionnaire.
Postel (Marc), 27 ans[1].
Forcé (François), de Fouligny (Moselle), 35 ans, parfumeur.
Bourgeois (Charles), 39 ans.
Murcot (Antoine), 20 ans 1/2.
Charrier (Jean-Baptiste), 24 ans.
Chifflet (Jean-Marie), 19 ans.
Juin (Jean-Martin), 23 ans.
Malibran (Pierre), 18 ans.
Fromont (Auguste-Nicolas), 20 ans.
Gobert (Louis-François), 19 ans.
Florent (François), 18 ans.
Florent (François), (autre), 21 ans.
Dugy (François-Olivier), 23 ans.
Gombert (François-Goblin), de Paris, 47 ans, fondeur.
Lehoult (Sébastien), 17 ans 1/2.

31 août :

Michel (Joseph), 33 ans.
Michel (Pierre), 24 ans.
Poulet (François), dit La France, 25 ans.

2 septembre :

Couen (Charles-François), 28 ans.
Boucher (Julien), 42 ans.
Le Bon (Maximilien), 16 ans.
Selisot (Edme), 35 ans.
Fossard (Dominique), 26 ans.
Coulet (Antoine), 25 ans.
Tavernier (Pierre-Paschal), 24 ans.
Floret (Joseph), 19 ans.
Petit (Jean-François), 23 ans.
Philippe (Jacques), 26 ans.
Dufour (Noël), 25 ans.
Mouton (Jean), 21 ans.
Beignon (Barthélemy), 23 ans.
Baubigny (Jean-Jacques), 19 ans.

1. Pour celui-ci et les suivants jusqu'au 3 septembre, le registre porte seulement le nom, les prénoms, l'âge et l'adresse.

Chappuy (Jean-Louis), 26 ans.
Jarry (Nicolas), 23 ans.
Audier (Ambroise), 17 ans.
Marié (Jean-Baptiste), 16 ans.
Garçonnet (Jean-Valentin), 16 ans.
Lancelot (Joseph), 27 ans.
Roussel (François), 19 ans.

3 septembre[1] :

Plocque (Pierre), 23 ans, menuisier[2].
La Commune (Antoine-François), de Paris, 23 ans, peintre[2].
Quillet (Jean-Florent), de Paris, 19 ans 1/2, employé.
Pillard (François-Marie), 26 ans[2].
Allain (Jean), de Foutognes (Calvados), 28 ans, cirier[2].
Leclerc (Charles-Alexandre), de Chevry-en-Sereine (Seine-et-Marne), 29 ans.
Loiseau (Jean-Jacques), de Paris, 27 ans[2].
Doucet (Louis-Paul), 44 ans, huissier au département de Paris.
Rosier (Antoine), d'Oisemont (Somme), 33 ans.
Paris (Pierre), d'Orléans, 16 ans.
Maulvault (Nicolas), de Marchezais (Eure-et-Loir).
Boulais (Emmanuel), de Gaillon (Eure), 22 ans, tapissier.
Amagat (François-Joseph), de Versailles, 20 ans.
Hellant (Jacob), de Rueil, 20 ans, tapissier.
Favier (Etienne-Michel), de Paris, 21 ans, argenteur.
Ridel (Jean-Yves), 24 ans 1/2, dessinateur.
Lambert (Jean-Florent), d'Orléans, 27 ans, commis chapelier.
Joly (Etienne-Simphorien), de Villiers-le-Bel, 24 ans, commis.
Audiquet (René), de Paris, 27 ans, tapissier.
Astrech (Joseph-Jean-Jacques-Xavier-Bonaventure), de Perpignan, 25 ans, cordonnier.
Poncet (Antoine), de Saint-Cyr (Saône-et-Loire), 26 ans, chapelier.
Golin (Louis), de la Guadeloupe, 17 ans, écrivain.
Paque (Chrétien), de Luxembourg, 21 ans.
Lepiemme (Jacques-Nicolas), de Liège, 28 ans, commis papetier.
Gamain (François), de Paris, 20 ans.
Plu (Jean-Baptiste), de Paris, 19 ans, garçon pâtissier.
Gournaux (Jean-Barthélemy), de Metz, 22 ans, dessinateur.
Doucet (Théodore-Charles), de Paris, 33 ans, armurier; marié, sans enfants.
Valée (Louis-Joseph), de Paris, 17 ans, fondeur.
Valée (Jean-Félix), de Paris, 16 ans, ceinturier.
Rignault le jeune (Etienne), de Paris, 15 ans, garçon bijoutier.
Rignault l'aîné (Joseph-Nicolas), de Paris, 17 ans 1/2, commis drapier.
Babot (Joachim), de Braux (Haute-Marne), 23 ans, orfèvre; marié depuis dix jours.
Couet (Jean-Robert), de Paris, 33 ans, serrurier; marié, une fille.

1. Ici la formule des enrôlements reprend.
2. « Pour servir dans notre section armée ».

Schweitzer (Joseph), de Thionville, 25 ans, tailleur; avec fusil et giberne fournis par son père.

Clerc (Claude-François), de Randevillers (Doubs), 24 ans; désire partir et servir dans les canonniers, connaissant le service.

Fressencourt (Jean-François), de Paris, 18 ans.

Dupré (Emmanuel), de Richelieu, 18 ans, garçon perruquier.

Merger (Nicolas-Etienne), de Paris, 26 ans 1/2, sculpteur.

Druelle (Dominique-Joseph), d'Arras, 58 ans; ayant déjà 37 ans de services militaires, demande à servir de préférence volontaire vétéran.

Petitot (Edme), de Rozoy-en-Brie, 35 ans, boucher.

Joubert (Jean), de Pringé (Sarthe), 34 ans, cordonnier.

Le Roy (Louis-Charles), de Paris, 36 ans, tapissier.

Cuvillier (Nicolas-François), de Rueil, 21 ans, garçon coiffeur[1].

Belœil (Pierre), de Paris, 33 ans, tailleur; marié et père de deux enfants[1].

Boudin (Jean-Baptiste), de Mercy-sur-Yonne (Yonne), 23 ans, charpentier.

Brechoir (Louis), d'Issoudun, 19 ans, cordonnier.

Godalié le jeune (Dauphin-Louis-Gérôme), de Rouen, 22 ans, bijoutier.

Hamel (Pierre), de Dieppe, 24 ans, corroyeur.

Josse (Louis-Gaspard), de Paris, 45 ans, fabricant de galons.

Valleton (Augustin), de Paris, 21 ans, évantailliste.

Charfhausin l'aîné (Mathias), de Luxembourg, 29 ans, cordonnier; marié, deux enfants.

Charfhausin le jeune (Charles), de Luxembourg, 27 ans, cordonnier; marié, sans enfants.

Lafont (Ignace-Joseph-Théodore), de Perpignan, 31 ans, cordonnier.

Anxiz (Amant), 21 ans, serrurier.

Pannier (Thomas), 21 ans, garçon marchand de vin.

Bacarsse (Jean), 23 ans, serrurier.

Fauquet (Adrien), 22 ans, orfèvre.

Bouvet (Joseph), 23 ans, serrurier.

Ecosse (Respice), 32 ans, fondeur.

Morel (Jean), de Lyon, 20 ans, perruquier.

Laborie (Jean-Joseph-Honoré), de Bollène, cordonnier, 35 ans.

Bontemps (Louis), de l'Yonne, 23 ans, citoyen.

Morice (Jean-François), de Montfort-l'Amaury, 21 ans, garçon perruquier.

Bourgeois (Amant), d'Amiens, 24 ans, garçon coiffeur.

Nolle (Jacques-Isidore), de Versailles, 22 ans, perruquier.

De Guerre (Jean-Louis), de Paris, 42 ans.

Chartier (Joseph-Dieudonné), de Paris, 22 ans, menuisier.

Angot (Charles-François-Eléazard), de Paris, 35 ans, perruquier; marié, père d'un enfant de 5 ans.

Baye (Nicolas), de Mouzon, 41 ans; armé et habillé à ses frais.

Gobert (Charles), de Versailles, 22 ans, garçon pâtissier. Le citoyen Chevillard, chez qui il demeure, lui a donné un fusil de munition et une giberne garnie de 22 cartouches.

Castillon (Joseph), de Senac (Hautes-Pyrénées), 24 ans, élève en chirurgie.

Laurent (Jacques), de Trainel (Aube), 29 ans, négociant.

1. « Volontaire dans l'infanterie. »

Duhamel (Jean-Baptiste), de Verton (Pas-de-Calais), 26 ans, menuisier.
Molliens (Jean-Baptiste), de Saint-Fuscien (Somme), 28 ans, horloger.
Boullet (Jean-Baptiste), de Blicourt (Oise), 22 ans, doreur.
Brabant, (Antoine-Denis), d'Ecouen, 30 ans, couvreur.
Toiron (Pierre), de Mende, 18 ans, perruquier.
Lenoir (Charles), de Lyon, 22 ans, cordonnier.
Richard (Claude), de Langeac (Haute-Loire), 21 ans, boulanger.
Philis (Vital), de Langeac (Haute-Loire), 25 ans, serrurier.
Wollens (Gommarus), de Lire, en Brabant, 26 ans, cordonnier.
Martin (Guillaume-Marie), de Saint-Malo, 28 ans, compagnon peintre; marié, père d'un enfant de 2 ans 1/2.
Sanson (Jean), du Locheur (Calvados), 26 ans, horloger.
Bertaux (François-Nicolas), de Soissons, 24 ans, tailleur.
Morel (Jean-Louis), d'Hardivilliers (Oise), 17 ans, corroyeur.
Thomas (Etienne), d'Avallon, 18 ans charpentier.
Dubois (Vincent), de Breteuil (Oise), 29 ans, négociant.
Tochon (Dominique), du Grand-Bornand (Savoie), 20 ans, commissionnaire.
Paradis (François), de Pont-de-Beauvoisin, 32 ans, maître tailleur; marié, sans enfant.
Dufour (Jean-Pierre), du Puy-en-Velay, 25 ans, cordonnier.
Bras-de-Fer (Louis), de Trainel (Aube), 38 ans, cordonnier.
Goupil (René), de Juvigny-sous-Andaine (Orne), 25 ans, commissionnaire.
Pinot (Louis), de Beaupréau (Maine-et-Loire), 25 ans, cordonnier.
Dubois (Louis), de Ver-les-Chartres (Eure-et-Loir), 19 ans, cordonnier.
Gaillard (Claude), du Petit-Bornand (Savoie), 26 ans, commissionnaire.
Millome (Charles), du Grand-Bornand (Savoie), 18 ans, commissionnaire.
Vallier (Claude-Etienne), de Raincourt (Haute-Saône), 42 ans, porteur d'eau; marié, sans enfants.
Lamarque (Jean-Baptiste), de Colombey, en Lorraine, 45 ans, gazier.
David (Louis), 22 ans, apprenti couvreur; complètement habillé et armé par le citoyen Biet, chez lequel il habite.
Fontaine (René), de Juvigni (Orne), 24 ans, commissionnaire.
Fionex (François), de Juvigni (Orne), 24 ans, commissionnaire.
Brun (Gabriel), de Langeac (Haute-Loire), 21 ans, boulanger.
Viochot (Jean), de Chevinay (Rhône-et-Loire), 30 ans, serrurier.
Blancheton (François), de Verneuil (Allier), 30 ans, sellier.
Gobet (Martin), de Paris, 30 ans, marchand.

4 septembre.

Bedoya (Edouard), de Burgos (Espagne), 22 ans, dessinateur ; armé et équipé par le citoyen Hedde, rue Saint-Sauveur, 57, qui lui a donné, par don, 12 sous par jour au-dessus de sa paye, pour remplir les offres qu'il a faites à l'assemblée générale.
Laplanche (Charles), de Paris, 28 ans, sellier.
Maugé (Toussaint), de Paris, 25 ans, sellier.
Lhuillier (Jean-Baptiste), 19 ans, apprenti menuisier.
Thevenard (Augustin), de Ressons (Oise), 40 ans, chapelier.
Bertrand (Pierre), de Paris, 23 ans, menuisier.

Jassie (André), de Saint-Mars-sous-Ballon (Sarthe), 45 ans 1/2, cordonnier; marié et un fils à l'armée du Midi.
Richard (François), de Besançon, 35 ans, cordonnier.
Thiennot (Louis), de Bouleurs (Seine-et-Marne), 26 ans, serrurier.
Le Houx (Pierre), d'Ouville (Manche), 20 ans, charron.
Hérin (Jean), de Paris, 22 ans, rapeur de tabac.
Bourdin (Pierre), de Paris, 19 ans, serrurier.
Cousin (Léger), de Laon (Aisne), 23 ans, cordonnier.
Pernet (Antoine), du Grand-Bornand (Savoie), 20 ans, commissionnaire.
Rousseau (Pierre-Nicolas), de Pont-Sainte-Maxence, 22 ans, garçon marchand.
Decroix (Louis-Philippe), d'Orléans, 21 ans, perruquier.
Marie (Robert), de Paris, 52 ans; marié, deux garçons, l'un âgé de 17 ans, l'autre de 16; désire servir jusqu'à la fin de la guerre; équipé à ses frais.
Raimond (Antoine), de Calais, 21 ans, tambour du bataillon de Saint-Jacques-l'Hôpital.
Chavaroche (Jean-Baptiste), de Paris, 17 ans, garçon marchand de vin.
Rivierre (Jean), de Toulouse, 36 ans, cordonnier pour femmes; marié, ayant deux garçons, l'un de 7 ans, l'autre de 4 mois.
Defac (Jean-Baptiste), de Paris, 29 ans.
Pradot (Claude), de Paris, 21 ans, garçon limonadier.
Gal (Pierre), de Paris, 36 ans.
Collet (Louis), de Tiercé (Maine-et-Loire), 28 ans, cordonnier.
Monlu (François), de Bordeaux, 27 ans, garçon cordonnier.
Camus (Sébastien), de Villers-Cotterets, 32 ans, menuisier.
Bernoux (René-Jean-Baptiste), de La Flèche, 28 ans, cordonnier.
Rabiet (François), de Paris, garçon cordonnier.
Leconte (Pierre), de Fresney-le-Puceux (Calvados), 23 ans, tailleur.
Mozard (Louis-Auguste), de Paris, 16 ans 1/2, parfumeur.
Goubée (Jean), de Paris, 20 ans, tailleur.
Vallée (Jean-Baptiste), 16 ans, plombier.
Le Roy (Jacques-Paul), de Choisy-au-Bac (Oise), 18 ans, perruquier.
Lecorps (Denis-Jean), de Paris, 19 ans 1/2, fourbisseur.
Hédé (Jean-Baptiste), de Paris, 16 ans, garçon mercier.
Rodier (Robert), de Paris, 17 ans 1/2, chapelier.
Devanaux (Claude-Marie), de Paris, 16 ans, horloger.
Collignon (Jean-François), de Mangiennes (Meuse), 40 ans, commis écrivain.
Salmon (Michel), de Bonneval, 36 ans, serrurier.
Barbedienne (René), de Juvigni (Orne), 15 ans 1/2, employé à la caisse Magon de La Balne.
Boule (Antoine), de Moncheux-aux-Forges (Moselle), 46 ans.
Désert (Jean-François), de Paris, 21 ans.
Chumacher (François-Philippe), de Strasbourg, 40 ans, cordonnier.
Mouchot (Claude), de Moncheux-en-Lorraine, tambour du bataillon de cette section, âgé de 28 ans; est habillé et désire partir comme tambour volontaire.
Boucheron (Théodore), de Marigny (Côte-d'Or), 18 ans; s'est présenté armé d'un sabre, d'un fusil et d'une giberne.
Gimbault (Jean-Baptiste-François), de Cormenon (Loir-et-Cher), 20 ans.

Plassin (Jean), de Saint-Cricq (Landes), 23 ans, élève en chirurgie.
Mitrault (André), d'Orléans, 28 ans, corroyeur.
Didier (Jean-Jacques), de Paris, 23 ans, garçon tailleur.
Romier (Pierre), de Chadron (Haute-Loire), 48 ans, sous-lieutenant dans la garde nationale parisienne ; marié.
Thomine (Jean-Baptiste), de Bricquebec (Manche), 41 ans, capitaine dans la garde nationale parisienne ; marié, un enfant.
Joubert (Jean), de Pringé (Sarthe), 34 ans, cordonnier[1].
Thébaut (Jean-Baptiste), d'Avallon, 36 ans, menuisier, marié.
Chaillot (Etienne), de Paris, 45 ans, menuisier; marié, une fille de 20 ans.
Leblanc (Pierre), de Paris, 36 ans, tambour ; demande à partir comme tel.
Mahé (François), de Bruxelles, 31 ans, perruquier.
Hubert (Maurice), de Noyon, 25 ans.
Faves (Pierre), de Saint-François-de-Salles (Savoie), 20 ans, gagne-denier.
Bizio (François), de Lyon, 17 ans, cordonnier.
Collet (Claude), de Stenay, 27 ans, cordonnier; armé de son fusil, marié.
Hérien (Georges), de Paris, 17 ans, tapissier.
Ménochet (Julien), de La Chapelle-Blanche (Côtes-du-Nord), 18 ans, gagne-denier.
Lépinasse (Jean), d'Agen, 22 ans, cordonnier.
Bernoux (René-Jean-Baptiste), de La Flèche, 28 ans, cordonnier.
Royez (Pierre), de Saint-Brieuc, 40 ans, cordonnier.
Chevillard (Alexandre), de Paris, 19 ans, garçon chapelier; armé d'un sabre et d'une giberne, fournis par son patron Louis-Antoine Dumont, rue du Petit-Lion n° 3.
Blanchet (Pierre-Charles), de Saint-Maur, 20 ans, charron[2]; armé d'un fusil avec sa baïonnette, donnés par M. Mouffle ; d'un sabre, d'une giberne et d'une banderolle, donnés par M. Platel.
Puissier (Claude-Louis), de Saint-Maur, 18 ans, apprenti charron; armé d'un fusil avec sa baïonnette, et banderolle, un sabre et son ceinturon, donnés par M. Mouffle, son patron.
Renault (Marie Etienne-Gabriel), de Montdidier, 20 ans 1/2, fabricant de bas.
Bouvard (Joseph), de Lyon, 19 ans, cordonnier.
Honnein (Mathieu-Sébastien), de Paris, 20 ans, chandellier.
Neveu (François-Gervais), de Paris, 18 ans, marchand de dentelles noires.
Berger (Jean-Joseph), de Paris, 16 ans, commis marchand.
Gurnot (Bertrand), de Cernay-en-Dormois (Marne), 28 ans, garçon marchand de vin.
Daguet (Jean-Charles), de Compiègne, 25 ans, garçon épicier.
Delépine (Joseph-Félix), de Roye, 29 ans 1/2, commis marchand.
Foissy (Jean-Baptiste), de Deuil, 24 ans, garçon épicier.
Aulannier (Cosme), d'Epône, 23 ans, garçon épicier[3].
Jalu (André), de Saint-Mars-sous-Ballon (Sarthe)[4].

1. Double emploi avec le n° 42 du 3 septembre.
2. « Pour l'infanterie ».
3. Porté sur la *Première liste* sous le nom d'Olanier.
4. Double emploi avec Jassie, porté plus haut à la même date du 4 septembre, n° 6.

Bayvet (Pierre), de Gif, 22 ans, épicier; habillé et armé par son frère.
Schmits (Alexandre-Guillaume), de Paris, 21 ans, commis marchand.
Richard (Barthélemy), du Chatelard (Savoie), 20 ans, commissionnaire.
Perrier (François), du Chatelard (Savoie), 34 ans, commissionnaire.
Camin (Nicolas), de Poitiers, 26 ans, cordonnier pour femmes; demande à servir comme tyrannicide ou hussard de la mort.
Chané (Edme-François), de Paris, 17 ans, apprenti cordonnier; s'est habillé à ses frais, excepté le fusil.
Dage (Jean), de Paris, 15 ans 1/2, fondeur pompier.
Monvoisin (Jean-Marie-Catherine), de Paris, 16 ans, garçon épicier; habillé à ses frais.
Marie (Jean-Baptiste), de Saint-Grégoire (Ille-et-Vilaine), 26 ans, garçon charcutier.
Lusseau (Toussaint), de Tours, 19 ans, arquebusier; nommé par l'Assemblée pour être arquebusier du bataillon.
Briant (Edme), d'Etais-la-Sauvin (Yonne), 25 ans, poêlier-fumiste.
Rovillain (Jean-Charles), de Paris, 17 ans, maréchal-ferrant.
Gentil (François-Joseph), de Villenoy (Seine-et-Marne), 18 ans, serrurier.
Huet (Nicolas), d'Angers, 28 ans.
Walleran (Maximilien), du Petit-Verly (Aisne), 30 ans, menuisier; sous la condition d'être armé.
La Bulay (Joseph), d'Oz (Isère), 22 ans, tailleur.
Malot (Denis-Beler), de Juziers (Seine-et-Oise), 21 ans.
Berthier (Jean), de Montberthault (Côte-d'Or), marchand de vin traiteur; laissant sa femme sous la sauvegarde de la section.
Vallois (Charles-Jérôme), de Paris, 34 ans, éventailliste; armé et marié, trois enfants.
Vivier (Jean-François), 26 ans, scieur de pierres.
Martin (Jean), de Roussy (Cantal), 28 ans, gagne-denier; demande à être équipé.
Long (Jean-Jérôme), 28 ans, tabletier.
Reux (Charles), de Meaux, 27 ans, perruquier; demande à être équipé.
Vainzac (Antoine), de Mérigon (Ariège), 31 ans, gagne-denier; demande à être équipé.
Aubert (Joseph), de Nancy, 25 ans, tailleur; demande à être équipé.
Grobat (Gilbert), de Chavaroux (Auvergne), 36 ans, garçon marchand de vin; a un fusil.
Dugy (Pierre-Alexandre), de Paris, 19 ans, tabletier.
Malibran (Jean-Joseph), de Cadix, 23 ans.
Declostre (Pierre-Alexis), de Paris, 19 ans.
Fontanilles (Jean-Baptiste), de Paris, 20 ans, orfèvre.
Rimbert (Auguste), de Chantilly, 19 ans, commis.

5 septembre.

Pochat (Louis-Pierre), de Paris, 17 ans.
Verhoeven (Guillaume), de Louvain, 30 ans [1].

1. Porté déjà à la *Première liste.*

Camin (Nicolas), de Poitiers, 26 ans, cordonnier[1].
Lorain (Nicolas), de Gezoncourt (Lorraine), 28 ans, perruquier.
Deboudée (Michel), de Juvigny-sous-Andaine (Orne), 20 ans, colporteur.
Menochet (François), de Lucé (Orne), 22 ans, menuisier,
Roce (François), de Juvigny-sous-Andaine, 28 ans, porteur d'eau.
Bagot (Jean), de La Bazoque (Calvados), 20 ans, maçon.
Bois (Antoine), de Carlat (Cantal), 18 ans, porteur d'eau.
Lametrie (Vincent-Claude), de Paris, 28 ans, cordonnier.
Dubois (Alexandre), de Paris, 19 ans 1/2, horloger.
Hulot (Charles-Etienne), de Paris, 16 ans, cordonnier.
Joubert (Louis-Pierre), de Paris, 26 ans, bijoutier.
Bellanger (Jean-Baptiste), de Caudebec, 22 ans, cordonnier.
Varnery (Jean), de Commercy, 26 ans, cordonnier ; marié, sans enfants.
Cornet (Jean-Baptiste), de Vignacourt (Somme), 25 ans, commis; armé et équipé par M. Picard.
Terrier (Louis), de Bures (Orne), 25 ans, brocanteur.
Canot (Pierre), de Paris, 34 ans, garçon distillateur; armé et équipé comme don national, par le citoyen Lacoste, fabricant d'eau forte, chez qui il loge[2].
Croutsch (Joseph), de Thicourt (Mozelle), 23 ans, serrurier.
Lallemand (Antoine-Nicolas), de Paris, 18 ans, garçon mercier; habillé et armé à ses frais.
Andrevon (Etienne), de Paris, 19 ans, limonadier; avec sabre et giberne lui appartenant.
Lefèvre (Louis-Jacques), de Montlhéry, 23 ans.
Carré (Pierre-Constant), de Brou (Seine-et-Marne), 20 ans.
Carré (Jean-Charles), de Brou, 19 ans.
Verjot (François), de Saint-Martin (Pas-de-Calais), 21 ans.
Curaux (Pierre), de Précigné (Maine-et-Loire), 30 ans, cordonnier.
Gosse (Georges), de Paris, 21 ans.
Driancourt (Nicolas), de Paris, 20 ans, commis marchand.
Fèvre (Jean-Baptiste-Simon), de Versailles, 17 ans.
Bouly (Charles-Etienne), de Paris, 42 ans, marinier.
Poulet (Antoine), d'Abbeville, perruquier.
Durand (François), de Chagny (Saône-et-Loire), 32 ans, perruquier.
Le Roy (Eugène), de Paris, 19 ans, bijoutier; habillé et ayant son sabre à ses frais.
Druet (Laurent), de Sedan, 17 ans, cordonnier.
Dat (Joseph), de Montpellier, 37 ans, ferrailleur.
Henry (Nicolas), de Langres, 25 ans, perruquier.
Malmy (Louis), de Savigny-sur-Aisne (Ardennes), 23 ans.
Hauder (Charles), de Bazoches-en-Houlme (Orne), 20 ans, garçon en caisses.
Raux (Antoine), de Valenciennes, 45 ans, quincaillier ; marié, sans enfant.
Alexandre (René), de Juvigni (Orne), 18 ans, commissionnaire.
Vallée (Jean-Christophe), de Paris, 41 ans, serrurier.
Bertout (Benoît), de Paris, 26 ans.

1. Double emploi, avec le n° 84 des enrôlements du 4 septembre.
2. Déjà porté à la *Première liste*.

Gaillard (Jean-Barthélemy), de Cormeilles (Seine-et-Oise), 23 ans, garçon épicier.
Bené (Pierre-François), de Fontaine-La-Rivière (Seine-et-Oise), 31 ans, cuisinier ; armé et habillé à ses frais.
Lorant (Pierre), de Chateaubriant, 29 ans, cordonnier.
Dorange (Jean), de Chateaubriant, 20 ans, cordonnier.
Gallemant (Antoine-Jean-Charles), de Paris, 22 ans, citoyen.
Geoffroy (Jean-Marie), d'Étampes, 19 ans, citoyen de la section du Contrat social.
Delahaye (Pierre), de Paris, 18 ans, chapelier[1].
Censier (Jacques), de Romagne-sous-les-Côtes (Meuse), 21 ans, tailleur.
Leclerc (Jacques), de Dampierre-sur-Avre (Normandie), 42 ans, chiffonnier.
Paget (Claude-François), de Salins, 45 ans, chiffonnier.
Lecomte (Pierre), de Laon, 17 ans, boucher.
Grandvalet (Pierre-Etienne), de Troyes, 26 ans, épicier.
Briart (Remy-François), de Nivelles, en Brabant, 42 ans, cordonnier pour femmes ; marié, une fille de 9 ans et un fils partant avec lui.
Gueymard (Maurice-Charles-Joseph), de Paris, 26 ans, brodeur.
Tubert (Louis-Laurent), de Paris, 23 ans, peintre en voitures.
Patin (Jacques), de Saint-Lô, 24 ans, perruquier.
Vallot (Simon), de Dijon, 21 ans, architecte ; habillé et armé à ses frais.
Guichenot (Nicolas), de Paris, 17 ans, commis marchand de soie ; habillé et armé à ses frais.
Moreau (Nicolas-Marie), de Paris, 17 ans, apprenti bijoutier.
Caillieux (Antoine-Alexandre), de Paris, 21 ans, commis marchand ; habillé et armé à ses frais.
Leconte (Jean-Paul-Michel), de Pontoise, 24 ans.
Picard (Jean), de Villefranche, en Beaujolais, 34 ans, cordonnier.
Greny (Jean-Baptiste), de Montreuil en Caux, 22 ans, cordonnier.
Béguiniez (Edme), d'Auxerre, 21 ans, garçon d'écurie.
Lippen (Barthélemy), de Paris, 21 ans, cordonnier.
Goblin (André-Philippe), de Paris, 48 ans, porteur à la halle.
Thévenon (Louis), de Magny (Seine-et-Oise), 31 ans, cordonnier, ancien garde française ; a servi dans la section de Mauconseil depuis la Révolution.
Deverre (Claude), de Brienne (Aube), 27 ans, cordonnier.
Berthier (Pierre), de Praslin (Aube), 27 ans, perruquier.
Servolle (Claude-Henry), de Paris, 45 ans, travailleur sur les ports.
Adde (Nicolas-Etienne), de Lamberville (Manche), 19 ans, chapelier en paille.
Tournadry (Jean-Baptiste-Marie), de Clermont-Ferrand, imprimeur, 36 ans ; marié, sans enfants.
Lespinasse (Etienne), d'Anse (Rhône-et-Loire), 24 ans, cordonnier.
Jolibois (Joseph), de Paris, 19 ans, sellier.
Jolibois (Nicolas), de Paris, 25 ans, architecte.
Menochet (René), de Beaulandais (Orne), 23 ans, porteur d'eau.
Neuville (Jean-Louis), de Chambly (Oise), 18 ans, domestique.

1. Déjà porté sur la *Première liste*.

Landon (René-Pierre), de Paris, 25 ans, garçon fondeur.
Malonnière (Jean-François), de Mortagne, 20 ans, commis marchand.
Frizé (François), d'Etampes, 39 ans, fruitier.
Morel (François), de Goderville (Seine-Inférieure), 16 ans, vannier.
Horé (Louis), de Condé-sur-Ifs (Calvados), 33 ans, cordonnier.
Gaudré (Pierre), de Sainte-Sabine (Sarthe), 30 ans, cordonnier.
Maréchal (Jean-Baptiste), de Paris, 17 ans, fabricant de bas.
Briart (Louis-Rémy), de Paris, 16 ans 1/2, balancier; part avec son père (inscrit ci-dessus).
Antoine (Claude), du Grand-Bornand (Savoie), 21 ans, garçon crémier.
Manigot (Charles), de Paris, 42 ans, garçon marchand de vin.
Jouvrot (Nicolas-Jacques), de Paris, 22 ans.
Lesœure (Pierre-Jacques-Rémy), de Cirey (Haute-Marne), 22 ans, clerc de notaire.
Lamarré (Louis), de Savignies (Oise), 27 ans, garçon épicier.
Razard (Antoine), de Bruxelles, 30 ans, marié.
Maurichard (Martin-Antoine), de Namur, 20 ans, perruquier.
Blondela (Pierre-Louis-Benoît), de Lille, 22 ans, peintre.
Giroust (Jean), de Versailles, 24 ans, cordonnier.
Leharangé (Bazilique), de Saint-Lô, 22 ans, perruquier.
Garnier (Pierre-Joseph), de Paris, 25 ans, parfumeur; habillé et armé à ses frais.
Taupin (Pierre), de Rocquencourt (Oise), 37 ans.
Morel (Simon), du Doubs, 27 ans, marchand de vin.
Boisdoux (Nicolas), d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or), 22 ans.
Martinat (Pierre-Louis), de Paris, 21 ans; a déjà servi deux ans dans la compagnie du centre de Sorbonne.
Lefaure (Joseph), de Grenoble.
Perron (Jean-Baptiste), de Langres.
Laurent (Christophe), de Mâcon, 34 ans; a déjà servi dans les colonies.
Lamy (Ignace), de Stenay, 26 ans, fabricant de bas.
Deschamps (Jean), de Neuville (Rhône-et-Loire), 42 ans, fabricant de bas.
Monchet (Mathieu), de Lucé (Orne), 21 ans, boulanger.
Corbay (Jean-Louis), de Lassy (Seine-et-Oise), 19 ans, serrurier.
Gueymard (Jean-Marie), de Paris, 22 ans.
Rejard (Jean-François), de Paris, 37 ans; marié, deux enfants.
Delaporte (Ignace-Nicolas), de Sèvres, 53 ans, épicier.
Sablerie (Pierre), de Juvigni (Orne), 20 ans, commissionnaire; demande à être habillé.
Laboric (Jean), de Moyrazès (Aveyron), 29 ans; habillé par M. Dubois.
Leroy (Pierre-Michel), de Paris, 45 ans.
Réveillon (Jean-René), de Paris, 25 ans, horloger; armé à ses frais.
Langlois (Pierre), 26 ans, cordonnier.
Letellier (Jean-François), de Paris, 20 ans, bijoutier.
Baudot (Mathieu), 27 ans, tailleur; a servi 8 ans au régiment ci-devant de Brie.
Herbin (Joseph), de Sommevoire (Haute-Marne), 19 ans épicier.
Percé (Jean), de Bretteville-la-Pavée (Calvados), 31 ans, cordonnier; a un fusil.

Lebrun (Claude), de Reims, 16 ans, gagne-denier; demande à être tambour.
Harmand (Charles-Louis), de Pont-Sainte-Maxence, 25 ans, coiffeur.
Rauch aîné (Jean), de Puttelange, 31 ans, cordonnier.
Grès (Michel), d'Alsace, 29 ans, cordonnier.
Titu (François), de Paris, 29 ans, gazier.
Huttrel (Charles-Albert), d'Arras, 21 ans, commis.

6 septembre.

Billote (Denis-Ambroise), de Paris, 27 ans.
Delouche (Georges-Louis), de Rouen, 35 ans, perruquier.
Remy (André), de Thiais, 18 ans.
Routier (Jean-Denis), de Vitry, 23 ans.
Coste (Augustin-François), d'Andresy, 28 ans, limonadier.
Demoisson (François), de Damvillers-aux-Forges (Meuse), 27 ans, maréchal grossier.
Monteils (Jean-Marie), de L'Isle-Jourdain (Gascogne), 33 ans, perruquier.
Lecat (François), de Paris, 16 ans, apprenti graveur.
Laynaud (Jean-Jacques), de Paris, 16 ans, cordonnier.
Husson (Joseph), de Verdun, 36 ans, tailleur.
Larcena (Jean-Louis), de Paris, 32 ans.
Cosson (Raymond), de Paris, 32 ans, tapissier[1].
Voinchel (Jacques), de Paris, 20 ans, pompier[2].
Mary (François-Félix), du Plessis-Saint-Piat (Eure-et-Loir), pompier.
Codet (Pierre-François), 30 ans.
Grandidier (Jean), de Vigneulles (Moselle), 57 ans, mercier.
Vallery (Jean-Sébastien), de Claville, 33 ans, vitrier.
Aveline (Charles-François-Guillaume), de Meaux, 19 ans 1/2; habillé et équipé par Mme veuve Jumel, chez laquelle il loge.
Paulmier (Yves-Pierre), de Tours, 30 ans.
Morisset (François), de Paris, 28 ans.
Sègue (Jean), de Sarrelouis, 30 ans.
Turot (Laurent-Nicolas), de Paris, 26 ans, bijoutier; armé et équipé par le citoyen Louis Vielland.
Marchet (Jean), de Bergerac (Dordogne), 30 ans, cordonnier.
Bouniol-Frisat (Pierre), de Chaudesaigues (Cantal), 26 ans, marchand de volailles.
Bertrand (François), d'Hesdin (Pas de Calais), 22 ans, cordonnier.
Charles (Philippe-Joseph), de Soissons, 24 ans, maître d'écriture.
Gobiat (Augustin-Siméon), de Paris, 28 ans, maître d'écriture.
Fournier (Antoine), de Paris, 17 ans, parfumeur.
Dumas (Nicolas-Henri), de Paris, 21 ans 1/2.
Mauget (Jean), de Lyon, 28 ans, galonnier.
Rambert (Antoine), d'Hesdin, 24 ans, cordonnier.
Paturel (Louis), de Saint-Aubin-Fosse-Louvain (Mayenne), 22 ans, serrurier.

1. Déjà porté sur la *Première liste.*
2. Déjà porté à la *Première liste.*

Menand (Noël-Vincent), de Paris, 36 ans, marchand de bois; veuf, deux enfants.
Gosse (Charles), de Paris, 20 ans, épicier.
Bouron (Guillaume), de Nantes, 23 ans, cordonnier.
Blanchard (Louis), de Lyon, 18 ans, cordonnier.
Huguet (Laurent), d'Estavayé (Suisse), 29 ans.
Hue (Nicolas), d'Ouville (Seine-Inférieure), 27 ans.
Perrin (Jean-Michel), de Paris, 31 ans, écrivain.
Jamon (Edme-Jean), de Paris, 27 ans, garçon épicier.
Rauch jeune (Nicolas), de Puttelange, 22 ans, cordonnier [1].

7 septembre.

Burens (Jean), de Rodemack (Moselle), 33 ans, cordonnier.
Pategnat (Jean-Pierre), de Saint-Martin, en Lorraine, 26 ans, cordonnier.
Heitzmann (Jean), de la Souabe, 42 ans, carreleur.
Drapeau (Jean-Baptiste), de Landau, 34 ans, boutonnier.
Maubertur (Victor-Augustin), de Paris, 17 ans 1/2, menuisier.
Perin (Claude), de Paris, 29 ans, sculpteur; a quatre enfants.
Bressot (Georges), de Monbard, 55 ans, botaniste; a servi 14 ans dans Navarre.
Laurens (Jacques-Augustin-Thérèse), de Fontenay-Crésigny (Seine-et-Marne), 29 ans.
Berton (François), d'Argenteuil, 44 ans; deux enfants.
Jacquemier (François-Marie), de Saint-Gervais (Savoie), 19 ans.
Royotton (Vincent-Louis), de Paris, 27 ans.
Kepelt (Georges), Alsacien, 33 ans.
Fah (Balthazar), du canton de Glaris, 45 ans.
Champagne (Hubert), de Pont-sur-Seine (Aube), 20 ans, perruquier; armé et équipé par le citoyen Marqfoy.
Brendos (Julien), de Mayenne, brocanteur, marié, un enfant.
Rusé (Jean-François), de Saint-Julien (Rhône-et-Loire), compagnon maçon; marié, trois enfants.
Métivier (Julien), d'Ancenis (Loire-Inférieure), 30 ans, compagnon charpentier.
Vandremer (Etienne), de Bruxelles, 33 ans, pompier [2].
Royauton (Vincent-Louis), de Paris, 27 ans, doreur [3].
Feuchers (Pierre-Joseph), de Lille, 38 ans, tapissier; marié, un enfant [4].
Tripollier (Claude-Joseph), 46 ans, porteur à la halle; marié, sans enfant.
Préaux (Jacques-Jacob), de Vendeuvre-sur-Barse (Aube), 35 ans.
Guiraud (Jean-Antoine), de Paris, 27 ans, cordonnier pour femmes.
Andriot (Joseph), de Bar-sur-Aube, 25 ans, boucher.
Colebert fils (Jean), de La Chapelle-Moche (Orne), 22 ans, plumassier.

1. Doit être le même que Ranche (Nicolas), déjà porté à la *Première liste.*
2. Porté déjà à la *Première liste.*
3. Double emploi avec la 7e inscription ci-dessus.
4. Doit être le même que Fercher (Pierre-Joseph), porté à la *Première liste.*

8 septembre.

Moulein (Charles-Antoine), de Paris, 42 ans, tabletier et pompier.
Bichot fils (Denis-François), de Paris, 20 ans, pompier; marié, un enfant de 8 mois.
Fontaine (Jean-David), de Suisse, 46 ans; armé et habillé à ses frais.

9 septembre.

Trépolière (Joseph).
Bredanna (Jean-Marie), de Paris, 17 ans, imprimeur en taille douce; armé à ses frais, sans baïonnette, ayant son sac garni.
Julliet jeune (Jean-Marie), de Paris, 21 ans, quincaillier; habillé et armé à ses frais.
Fillion (Pierre-François), du Grand-Bornand (Savoie), 27 ans; habillé, ayant un sabre.
Forget (Nicolas), de Paris, 20 ans, vitrier.
Raffeneau (Lazare), de Saint-Pierre-sous-Vezelay (Yonne), 27 ans, tonnelier.
Deydier (Augustin-Balthazard), de Carpentras, 34 ans, perruquier.
Hambis (François-René), d'Avranches, 29 ans, coiffeur; marié, deux enfants.
Astezeau (François), de Paris, 30 ans, pompier.
Balovoine (Jean-Baptiste), de La Chapelle-Moche (Mayenne), 44 ans, parfumeur; ne voit que d'un œil.
Boutard (Marie), de Paris, 17 ans, tabletier; habillé et armé à ses frais, excepté le sabre.
Turture (Antoine), de Paris, 38 ans, marchand d'habits.
Leglaive (Jean-Pierre), de Paris, 34 ans; a déjà servi dans Chartres (infanterie); marié, deux enfants en bas âge.
Collibert fils (Jean), de La Chapelle-Moche (Orne) [1].
Morel (Laurent), de Chambéry, 30 ans, commissionnaire.
Dubois (Jean-Louis), de Paris, 17 ans, tailleur.
Debaufre (Antoine-Louis), de Paris, 40 ans, menuisier.
Goyer (Cosme-François), de Luzarches, 36 ans, garçon d'écurie [2].
Lefébure (César), de Flicourt (Somme), 25 ans, pompier.
Souplet (Dominique), de Rambouillet, 28 ans, cordonnier.
Muller (Louis-Guillaume), de Saxe-Gotha, 24 ans, tailleur.
Darchau (Robert-Joseph), de Cambrai, 40 ans, cordonnier; marié, deux enfants, l'un de 13 ans, l'autre de 10.
Roché (Philibert), de Dornecy (Nièvre), 50 ans, parfumeur; marié, un fils de 15 ans.
Courmaceul (Jean-Nicolas), d'Argentan, 39 ans 1/2, coutellier; marié, un enfant.
Martin (Jean-Claude), de Chambéry, 50 ans, bottier; marié, trois enfants.
Merlot (Jean-Jacques), de Paris, 30 ans, peintre en miniature.

1. Double emploi avec le dernier inscrit du 7 septembre.
2. Déjà porté sur la *Première liste* sous le nom de Boyer.

Langlois (Nicolas), de Reuil-en-Brie (Seine-et-Marne), 39 ans, garçon de recettes.

10 septembre.

Adam (Nicolas-Adrien), de Paris, 25 ans, cordonnier pour femmes et pompier.

11 septembre.

Poulet (Victor), d'Abbeville, 16 ans, perruquier.
Poncet (Jacques), de Paris, 18 ans 1/2, écrivain.
Berson (Louis-Georges), de Paris, 19 ans, garçon tapissier.
Fournier (Jean-Pierre), de Paris, 16 ans.
Carron (Jean-Baptiste), de Croissy (Oise), 33 ans, tonnelier.
Pierron (Antoine), de Chassignelles (Yonne), 32 ans.
Richardt (Charles-Antoine), de la Souabe, 42 ans; marié.
Boudignot (Louis), de Louvres-en-Parisis, 17 ans, menuisier,

12 septembre.

Petit (Pierre), de Meaux, 20 ans, perruquier.
Ruvilio (Jean-Bernard), de Turin, 45 ans, cordonnier.
Maton (Louis), de Cambrai, 42 ans, cordonnier, marié, sans enfants.
Gaillard (Jean-Joseph), de Chambéry, 27 ans, garçon de bureau; habillé et armé à ses frais.
Gauthier (Etienne), de Bellême, 28 ans, cordonnier; a servi 8 ans.
Franconie (Jean), de Goujougnac-en-Quercy (Lot), 34 ans.

13 septembre.

Bremier (Edme), de Cely (Seine-et-Marne), 23 ans, vigneron; habillé.
Dulac (Paul), de Cely (Seine-et-Marne), 19 ans 1/2 ; complètement habillé, hors les armes.
Perisiez (Jean), de Moulins, 22 ans, imprimeur.
Faire (Laurent), 34 ans, porteur d'eau.

14 septembre.

Leharangé (Marc-Gabriel-François), de Saint-Lô, 25 ans.

15 septembre.

Blanchard (Jacques), d'Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), 38 ans ; a déjà servi.
Carouge (Charles), de Paris, 23 ans ; ayant fourniment entier et sabre, un fusil qui n'est point de calibre.

16 septembre.

Cintrat (Louis-Henri), de Paris, 21 ans, tailleur.

17 septembre[1].

Roclain (René), de Vernantes en Anjou, (Maine-et-Loire), 40 ans, écrivain à l'Académie d'architecture, au Louvre; ancien caporal au régiment de Béarn.
Decarte (Louis-François), 48 ans, menuisier.

18 septembre.

Decourcelle (Jean-Samuel), de Paris, 25 ans, brodeur; marié, sa femme désirant le suivre.
Auvra (Louis-Etienne), de Paris, 32 ans, porteur à la halle; marié, une fille de trois ans.
Targy (Furcy), 42 ans, porteur à la halle.

19 septembre.

Hérault (François), 55 ans, marbrier et fondeur.
Morge (Eustache), 23 ans, orfèvre; a déjà servi 8 ans.
Charpentier (Louis-René), tailleur.

20 septembre.

Duclos (Gabriel-Nicolas), 19 ans, boucher; demeurant section de Bonne-Nouvelle.
Gorot (Jean-Baptiste), de Dampierre (Haute-Marne), 36 ans.

23 septembre.

Bonneau (Louis-Pierre), de Montfermeil, 25 ans.

24 septembre.

Troneau (Etienne), 33 ans, vannier.
Roussel (Jacques-Etienne), d'Antoigny, en Basse-Normandie, 32 ans.
Rouille (François), de Juvigni (Orne), 42 ans, doreur.
Roger (Jean-Pierre), de Paris, 19 ans, commissionnaire.
Heux (Louis), de Bailleul (Somme), 27 ans, horloger.
Legris (Jean-Baptiste), de Montmartre, 22 ans.
Pourché père (Joseph), de Milly en Mâconnais, 48 ans.

25 septembre.

Dujardin (François-Marie), de Paris, 21 ans.
Franche (Bernard-Victor), de Paris, argenteur.
Villars (Jean), de Paris, 30 ans, frotteur.
Pourché fils (Simon), de Paris, 18 ans, rubannier.
Petrel (Nicolas), de Rouen, 43 ans, vannier.
Sangué (Pierre), de Fréterive (Savoie), 26 ans, gagne-denier.

1. Les inscriptions sont dans l'ordre chronologique à partir de cette date.

Lemaire (Louis-Jacques), de Paris, ciseleur.
Tusson (François), 32 ans.

26 septembre.

Robillard (Jean), de Geneslay (Orne), 40 ans, marchand forain; marié, un enfant.
Ralu (Guillaume), de Juvigni (Orne), 24 ans, marchand de sel.
Gailliet (Claude-Frédéric), de Montagny (Oise), 21 ans, maçon.
Pavy (Jean-Baptiste), de la Savoie, 36 ans, gagne-denier.
Perguey (Jean-Gaspard), de Paris, 52 ans.
Chambert (Louis), de Montargis, 30 ans, cordonnier.
Focon (Nicolas), de Chezy-en-Orxois (Aisne), 22 ans,

27 septembre.

Baudoin (Antoine), 31 ans, fort de la Halle.
Moutier (François), de Grisy (Calvados), 21 ans, domestique.
Martin (Charles), de Juvigny (Orne), 23 ans, gagne-denier.
Flot (Jean-Pierre), 37 ans, gagne-denier.
Malot (Jean-Baptiste), de Mézières (Seine-et-Oise), 26 ans, maçon.
Vielliard (Jean-Baptiste), de Sedan, 21 ans, domestique.
Hue (Antoine), de Routot (Eure), 22 ans[1].

28 septembre.

Dusbourg (Théodore), de Paris, 26 ans.
Lemarié (Jean), de La Chapelle-Moche (Orne), 24 ans, gagne-denier.

29 septembre.

Staès (Benoit), de Brève, près d'Anvers[2].
Possonnier (Joachim), de Bruxelles[2].

30 septembre.

Fosse (Jacques), de Bazancourt (Oise), 23 ans.
Simon (Michel), de Sainte-Marguerite-de-Carrouges (Orne), 28 ans, gagne-denier.
Bourdin (François), de La Ferté-Macé, 26 ans, gagne-denier.
Pelet (François-Louis), de Versailles, passementier.

1er octobre.

Verbail (Louis-Joseph), d'Aire, en Artois, 29 ans, vannier.
Saisissement (Charles), de Montreuil-sur-Mer, 40 ans, vannier.
Désert (Pierre), de Paris, 25 ans, vannier.

1. Déjà porté sur la *Première liste.*
2. « Pour la Légion germanique. »

Michault (Louis), de Dammartin, 21 ans 1/2, cordier; marié, un enfant; a ses frais de voyage.
Franco (Louis), de Beauvais, 45 ans, sans état.

2 octobre.

Cathiard (Louis), du Noyer (Savoie), 23 ans, domestique.
Nugue (Philippe), de Saint-Maurice-du-Désert (Orne), 20 ans, fort à la Halle.
Durozoy (Augustin), d'Ognolles (Oise), 18 ans, garçon marchand de vin.
Lionnais (Claude), d'Alex (Savoie), 25 ans.

4 octobre.

Berson (François), de Joué-du-Bois (Orne), 36 ans, fondeur; marié, un enfant de 5 ans.
Meunier (Jean-Baptiste), de Paris, 22 ans, doreur-argenteur.
Bonnaventure (Joseph), d'Alex (Savoie), 19 ans, gagne-denier.

6 octobre.

Virier (Jean-Baptiste), de Belleville (Meurthe), 35 ans, tailleur.
Chasseau (Esther), du Cantal, 23 ans, porteur d'eau.
Creciat (Jean-Claude), de Huanne (Doubs), 22 ans, chirurgien, présenté par le citoyen Mercier, député à la Convention nationale; s'engage pour être chirurgien.

7 octobre.

Guillot (Joseph), de Paris, 18 ans; demeurant sur la section de la Butte des Moulins.
Patto fils (Benjamin), de Bayonne, 19 ans.
Marqfoy (Abraham), de Bayonne, 19 ans, négociant.
Labenette (Pierre), dit Labrunette, de Bordeaux, 28 ans, canonnier de première classe de la 7e compagnie de la 1re division de canonniers.
Demougeot (Denis), de Paris, 34 ans, metteur en œuvre.
Lefèvre (Charles), de Sartrouville, 29 ans, marchand de volailles.

10 octobre.

Guignard (Gabriel), de Genève, 22 ans[1].
Billard (François), de Chilly en Comté (Jura), 27 ans.
Adan (Pierre), d'Ormesson (Seine-et-Marne), 20 ans.

11 octobre.

Toqué (Joseph-Mathurin), de Rouen, 21 ans, brocanteur.

13 octobre.

Blondelle (Jean), 35 ans, cocher.

1. Enrôlé pour le 1er bataillon franc.

Ducroq (Jean-François), de Vernon, 18 ans, marchand de baleines.
Gérard (Jean-Louis), 20 ans, garçon charcutier.
Plaize (Martin), de Clermont-Ferrand, 37 ans, brocanteur.
Pegère (Blaize-Christophe), de Chantenges (Haute-Loire), 20 ans, tanneur.
Frugère (Mathieu), de Langeac (Haute-Loire), bijoutier.

16 octobre.

Delbergue (Louis-Adrien), de Clermont (Oise).

18 octobre.

Chapelle (Jacques), de Sainte-Marguerite-de-Carrouges (Orne), 43 ans.

20 octobre.

Poulain (Edme), de Rosoy (Yonne), 20 ans, fondeur.

23 octobre.

Duval (Pierre-Marie), de Paris, 17 ans, scieur de pierres.

26 octobre.

Laporte (Claude), de Brailly (Somme), 34 ans, garçon maréchal.

3 novembre.

Chaumont (François), de Noncourt (Haute-Marne), 57 ans, citoyen garde national; a servi dans le régiment de Penthièvre[1].

10 novembre.

Laforge (François), du Moutier-Malcard (Creuse), 21 ans, charpentier.

13 novembre.

Antin (Jacques-François), de Paris, 49 ans, parfumeur.

CANONNIERS[2].

3 septembre.

Pruneau (Edme), de Sacy (Yonne), 23 ans.
Ménard (Nicolas-Louis), 26 ans, serrurier.

5 septembre.

Loiseau (Jean-Baptiste), de Charleville, 35 ans, armurier; marié; a son sabre et son baudrier.

1. « Pour la gendarmerie de Paris ».
2. Les actes d'engagement au lieu de : « Nous a déclaré vouloir servir comme volontaire », portent : « Pour servir dans l'artillerie ».

7 septembre.

Morisset (Jacques-Philippe), de Paris, 18 ans 1/2.
Doulet (André-Louis), de Versailles, 36 ans, pompier.

14 septembre.

Lemonnier (André), de Paris, 22 ans, imprimeur.

10 septembre.

Baudoin (Joseph), de Saluces (Piémont), 28 ans, cordonnier et pompier.
Grillié (Etienne), d'Angivillers (Oise), 27 ans, cordonnier et pompier.

CAVALIERS[1].

27 août.

Bourdon Joseph.
Courtour (Jean-Louis).
Henrion (Jean).
Amiot (Pierre).

28 août.

Herbicht (Johann-Christian), 34 ans.

29 août.

Godefroy (François).
Dornois (Jacques).

1er septembre.

Delaunay (Jean-Laurent).

2 septembre.

Tessier (René-Nicolas), de Paris, 31 ans; a fait deux congés dans les dragons.

3 septembre.

Leroue (Jean), de Sisteron, 44 ans; a servi 12 ans cavalier dans Royal-Champagne, et 14 ans dans l'infanterie[2].

1. Les actes d'engagements mentionnent généralement dès lors : « Pour servir dans la cavalerie » et quelquefois : « Pour servir dans la cavalerie nationale logée à l'École militaire. » Ils ne sont pas inscrits dans l'ordre sur le registre ; nous les avons rétablis à leur date.

2. Porté à nouveau à la date du 16 octobre (et rayé comme inscrit déjà au 3 septembre) avec cette mention : « Pour servir comme cavalier dans le corps qui doit se former pour la garde de la Convention et le service de Paris. »

Pigeot (Georges-Louis), de Sedan, 36 ans.
François (Claude), d'Auxerre, 28 ans, ci-devant volontaire de la Bazoche, commis aux écritures; marié, un enfant en nourrice.
Charpentier (Louis-René), 31 ans, serrurier; a servi dans Royal-Champagne.
Malingre (Charles-Louis-Manuel), 27 ans, second capitaine de navire dans la marine marchande.
Miquel (Jean-Antoine), d'Auxonne, 27 ans, voyageur de commerce; a son équipement et son cheval qui sont donnés par son chef de commerce, le citoyen Lagette.

4 septembre.

Clerc (Antoine).
Devez (Casimir), de Cambray, 24 ans, ébéniste.
Van Houlstons (Cornelius), de Gand, 26 ans, tailleur.
Onfray (Pierre), de Vitré, 18 ans 1/2.
Pallan (Jean-Pierre), de Suisse, 30 ans, garçon épicier; marié, un enfant en nourrice.
Normand (Pierre-François), de Gruny (Somme), 35 ans, citoyen.
Tautin (Jean-Louis), de Goussonville (Seine-et-Oise), 18 ans, cordonnier.
Pector (Mathieu), de Huis (Belgique), 33 ans, cordonnier.
Melin (Joseph), de Fougères, 26 ans, menuisier.
Benard (Pierre), de Tours, 26 ans, cordonnier.
Bouton (Antoine), de Landesne (Belgique), 29 ans, cordonnier.
Le Brasseur (Henry-Toussaint), de Bailleul-le-Soc (Oise), 60 ans, ci-devant receveur de M. d'Orléans; marié, sans enfants, habillé et armé.
Meugnier (Michel-Henry), de Saulx-le-Duc (Côte-d'Or), 29 ans, menuisier; marié, sans enfants.
Georges (Dominique), de Baccarat, 28 ans, cordonnier.
Ganneron (Firmin), de Marly, 26 ans, cuisinier.
Benard (Louis), d'Origni-le-Roux (Orne), 32 ans, boucher.
Brassier (Jean), d'Alex (Savoie), 25 ans, commissionnaire.
Pionnel (Claude), d'Alex (Savoie), 25 ans, commissionnaire.
Chartron (Pierre-Chartres), de Paris, 24 ans, postillon.
David (Louis), de Chartres, 18 ans, postillon.
Lucat (Pierre), d'Uhart (Basses-Pyrénées), 24 ans, maréchal-ferrant; désire servir en cette qualité.
Treilhes (Pierre), de Valdurenque (Tarn), 26 ans, maréchal-ferrant; désire servir en cette qualité.
Titard (Pierre), 24 ans, postillon.
Deschiens (Marie-Antoine), de Maule (Seine-et-Oise), 28 ans, garçon épicier.
Doncœur (Laurent-Eléonore), d'Abbeville, 21 ans, commis marchand drapier.
Beauclair (François), de Croix-en-Brie (Seine-et-Marne), 27 ans, limonadier; marié et un enfant de 4 ans.
Philippe (Jean-Marie), de Neuville (Rhône-et-Loire), 33 ans, brodeur; habillé et armé à ses frais.

8 septembre.

Ferrier (Antoine), de Châteauneuf-du-Rhône (Drôme), 48 ans; marié, un enfant; a servi 3 ans dans la cavalerie de Paris; ayant habit, sabre et pistolet et son cheval, le tout en bon état.

Gobert-Aubin (Jacques-Victor), de Saint-Cloud, 26 ans, commis au bureau de poste.

Babad (Jacques), de Pont-de-Veyle (Ain), 24 ans.

Doré (Victor-Toussaint), de Paris, 31 ans.

Leclerc (Eloi-Joseph), de Lille, 31 ans, pompier.

10 septembre.

Mouze (Jacques), de Donchery, bottier.

Monet (Claude), de Charonne, 38 ans, pompier; a servi 8 ans dans le régiment de Bresse.

Huré (Antoine), de Vix (Côte-d'Or), 35 ans.

11 septembre

Guérin (Jean), de Grugé (Maine-et-Loire), 37 ans, cordonnier; a servi au 4e régiment de cavalerie.

13 septembre.

Herbé (François), de Noyon, 30 ans, corroyeur.

14 septembre.

Larige (Jean-Baptiste), de Castres, 41 ans; a déjà servi dans les dragons.

15 septembre.

Rolle (Antoine), de Thiers, 25 ans, teinturier.

Bazierre (Pierre), de Beaumont (Manche), 37 ans, porteur d'argent.

16 septembre.

Chavrié (Antoine), de Cluse (Isère), 20 ans, corroyeur.

Foulon (Dominique), d'Hayange (Moselle), 30 ans.

Magnien (Henry), de Seurre (Côte-d'Or), 33 ans; sort d'un régiment de chasseurs à cheval.

Jousot (Pierre), de Bleury, 25 ans, maréchal-ferrant; pour le service de son métier.

4 octobre.

Clairfontaine (Pierre-François), de Versailles, 26 ans.

26 octobre.

Guillemain (Nicolas), de Courcy (Calvados), 30 ans, postillon à la poste de Paris.

11 novembre.

Delaneau (Jean-Philippe), de Grenoble, 20 ans.

ÉTAT DES ENRÔLEMENTS CONTENUS AU PRÉSENT REGISTRE MONTANT ENSEMBLE AU NOMBRE DE..... 802

Savoir :

Fusiliers. Portés en l'état des compagnies dont il n'existe point d'enrôlements au registre minute :

du folio 1 au folio 3	24	89	687
du folio 7 au folio 13	65[1]		
Fusiliers dont les enrôlements existent au registre minute :			
du folio 13 au folio 132	597	598	
du folio 134	1		
Canonniers portés à l'état de la compagnie, dont il n'existe pas d'enrôlements au registre minute :			
du folio 4 au folio 6		22	31
Canonniers dont les enrôlements existent au registre minute :			
folios 30, 34, 98, 133		9	
Cavaliers dont les enrôlements existent au registre minute :			
du folio 134 au folio 146			62

Nombre d'hommes fournis	780
Enrôlements annulés sur le présent registre	22
Total pareil	802

Clos le présent registre au folio 148, contenant comme en l'état ci-dessus 802 enrôlements, dont 22 nuls. A Paris le 27 février 1793, 2e de la République une et indivisible. BERGEOT, *président;* ANDRÉ, *secrétaire de la confection du présent;* JOUEN, *secrétaire;* CHOUDOUER DU PAUVAT, *commissaire;* DUMEIGE, *commissaire de police.*

Les chiffres ci-dessus contiennent des erreurs. Il n'y a que 8 canonniers inscrits au registre; par suite des doubles emplois le nombre de 598 fusiliers doit être réduit à 583. Le total est donc seulement de 764 hommes fournis, chiffre déjà fort respectable.

1. Le registre ne donne que 58 noms, dont 15 rayés nuls comme double emploi, et 1 sans indication.

IV

LE CAMP DE PARIS

Par décret du 10 août, devenu la loi du 12, l'Assemblée nationale législative décida qu'il serait ouvert « à la Maison Commune de Paris un registre d'inscription pour la formation du camp de Paris, dans lequel seraient admis les citoyens de tous les départements ».

Le 14 (loi du 15), elle décréta que les citoyens inscrits pour le camp seraient immédiatement formés en bataillons nationaux. La Municipalité de Paris fut autorisée à nommer des commissaires pour surveiller cette formation et à faire fabriquer des tentes et autres objets de campement, « sous la surveillance du Pouvoir exécutif, qui donnerait les modèles et fournirait les fonds nécessaires ».

Un décret du 16 prescrit :

Le Pouvoir exécutif se concertera avec la Municipalité de Paris, à l'effet de prendre les mesures les plus promptes pour se procurer tous les effets de campement nécessaires à la formation d'un camp de quarante mille hommes.

Il est autorisé à passer tous les marchés, soit partiels, soit généraux, relatifs à ces diverses fournitures, qui devront être complétées pour l'époque du vingt-cinq du présent mois. En conséquence, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du Pouvoir exécutif la somme de cinq cent mille livres.

Les objets de campement qui appartenaient aux bataillons suisses et qui se trouvent, soit à Paris, soit dans les casernes de Rueil, de Courbevoie, ou dans les dépôts, ainsi que ceux qui peuvent se trouver dans les maisons royales, sont mis à la disposition du Pouvoir exécutif, pour être employés à la formation du camp, sauf à régler l'indemnité, s'il y a lieu.

L'organisation du camp destiné à la défense de la capitale, qui doit s'étendre sur le territoire des communes de Montmartre, de Saint-Ouen, de Gennevilliers et d'Asnières, est définitivement fixée par décret rendu le 19 août dans la séance du soir :

Article Premier. — Le camp de Paris sera composé de nombre de citoyens fournis temporairement par les sections armées de Paris ; des citoyens de dis-

tricts voisins ; des bataillons de Fédérés ; des six bataillons qui seront formés dans Paris, et autres qui pourront l'être dans les communes voisines ; de la cavalerie nationale, formée à cet effet des deux divisions de gendarmerie nationale que doivent fournir les quatre-vingt-trois départements, et des détachements de la gendarmerie nationale de Paris, tant à pied qu'à cheval [1].

Art. 2. — Chaque section armée de la ville de Paris fournira pour le service du camp, au moins deux compagnies qui seront relevées tous les quatre jours, de manière cependant que le service soit réglé uniformément entre les citoyens.

Art. 3. — Il sera levé dans la ville de Paris six bataillons de volontaires nationaux destinés au service du camp de Paris ; ils seront organisés, habillés et soldés de la même manière que les bataillons nationaux déjà formés.

Art. 4. — Indépendamment de ces six bataillons, il sera formé d'autres bataillons composés des citoyens de Paris et des communes voisines qui se présenteront pour servir constamment au camp, et qui seront organisés comme ceux décrétés ci-dessus.

Art. 5. — S'il se trouvait de l'excédent après la formation des bataillons, il en serait formé des compagnies, qui feraient le service comme compagnies franches, en attendant qu'il s'en trouve un nombre suffisant pour former un bataillon.

Un commandant général du camp et de l'armée, ainsi qu'un état-major, est attribué au camp ; les nominations doivent être faites de concert entre le Pouvoir exécutif et la Commune de Paris, qui est tenue de consulter les sections. Par autre décret du 2 septembre, quatre officiers généraux étaient adjoints au commandant en chef.

La question du camp de Paris est complexe, et trois points seraient à envisager : les travaux, le service temporaire des citoyens des sections armées, la formation de bataillons de volontaires pour le camp. Cette dernière partie, rentrant seule dans le cadre du présent travail, fera l'objet de notre étude.

La loi du 15 août avait confirmé la disposition de celle du 12, en autorisant la municipalité de Paris « à ouvrir un registre d'inscription pour ceux qui voudraient se consacrer à la défense de la Liberté ».

Ce registre fut immédiatement ouvert. On a vu que, le 12 août même, des commissaires de la Commune avaient présenté à l'Assem-

1. Cet article fut complété par une loi du 7 septembre :

L'Assemblée nationale, voulant seconder le zèle des artistes des théâtres de la Liberté, de l'Egalité et du Palais, qui ont témoigné le désir de faire un service régulier au camp en le rendant compatible avec l'exercice de leur art ;

Décrète comme article additionnel au décret du 19 août, relatif à l'organisation de la force publique destinée à former le camp sous Paris, que les citoyens artistes des théâtres de la Liberté, de l'Egalité et du Palais formeront trois compagnies franches, lesquelles feront alternativement le service du camp.

blée législative cinq cents citoyens, hommes du 14 Juillet et du 10 Août, qui demandaient à former le premier bataillon du camp de Paris. Les inscriptions se continuèrent, et il était délivré aux enrôlés le certificat suivant [1], sur le modèle de ceux remis pour les engagements en vertu de la loi du 22 juillet :

COMMUNE DE PARIS.

PATRIE. — LIBERTÉ. — EGALITÉ.

Enrôlement pour le camp sous les murs de Paris.

NOUS, Maire, Officiers Municipaux et Membres du Conseil général de la Ville de Paris, certifions que M.
, citoyen,
ayant entendu la voix des Représentants du Peuple qui appelait les Français à la défense de la Patrie en danger, s'est présenté, plein d'une ardeur civique, pour dévouer sa vie en servant dans les Bataillons qui doivent former le Camp sous les murs de Paris. Son dévouement a été couronné par les applaudissements du Peuple.

Le 1792, *Officier Municipal,*
quatrième de la Liberté
et premier de l'Egalité. *Secrétaire-Greffier.*

Des volontaires nationaux, qui s'étaient fait enregistrer pour le camp de Paris, vinrent dans la séance du dimanche 26 août au matin, représenter à l'Assemblée qu'ils n'avaient ni commandant ni subsistances. Leur pétition fut renvoyée au Pouvoir exécutif.

La première compagnie d'infanterie destinée au camp de Paris fut formée le 31 août à la caserne de la rue Verte [2].

Les volontaires se réunissaient ainsi dans toutes les casernes. Les formations de compagnies se continuant, l'Assemblée rendit, le 5 septembre, deux lois, l'une « relative à l'organisation, la police et l'administration des camps destinés à la défense de Paris », l'autre créant une « Commission du camp ».

Voici les articles essentiels de la première de ces lois :

TITRE I. — *Organisation des citoyens destinés à camper.*

ARTICLE PREMIER. — Les compagnies composées de cent vingt-six hommes

1. L. HENNET, documents privés.
Il existe de ces certificats un autre tirage qui ne diffère de celui-ci qu'en ce qu'il porte « *Enrôlement pour la défense de la Patrie* » et qu'il n'y a pas de place réservée pour la date de l'inscription.

2. Elle fut incorporée le 23 octobre 1792, dans le 5e bataillon de Seine-et-Marne.

chacune, y compris les officiers, que devront fournir les sections armées de Paris pour le service des camps, seront réunies en bataillons.

Art. 2. — Chaque bataillon sera composé de la réunion de six compagnies, formant un total de sept cent cinquante-six hommes.

Art. 3. — Toutes les troupes d'infanterie nationale soldées pour le service du camp seront organisées par bataillons, conformément à la loi du 6 mai 1792[1]; lesdits bataillons ayant un état-major composé de deux lieutenants-colonels, un adjudant-major, un quartier-maître, un chirurgien-major, un adjudant, un armurier ; lesdits bataillons seront formés de huit compagnies de fusiliers et une de grenadiers ; les compagnies de fusiliers à quatre-vingt-huit hommes, et celles de grenadiers à quatre-vingt-neuf. Total pour chacun desdits bataillons, huit cents hommes, y compris les officiers.

Art. 4. — Les bataillons seront divisés en brigades : quatre bataillons formeront une brigade.

Art. 5. — Deux brigades formeront une division, laquelle sera composée de huit bataillons, et commandée, pour les bataillons de gardes soldés, par le plus ancien commandant, et pour les bataillons composés de six compagnies des sections armées de Paris, par le plus ancien capitaine.

Art. 7. — Il sera attaché à chaque bataillon deux pièces de canon, lesquelles seront servies par dix-huit hommes, savoir : un officier, un sergent, un caporal et quinze canonniers.

Titre III. — *Effets de campement pour l'infanterie.*

Article Premier. — Il sera fourni une tente pour seize hommes, et il sera distribué en outre à chaque bataillon, soit des troupes soldées, soit des sections armées de Paris, sept tentes de huit hommes et quatre tentes de seize hommes pour le bureau du quartier-maître, le petit état-major, les ouvriers, les gardes de police et de camp, les domestiques, les vivandiers, etc.

Lesdites tentes seront garnies de leurs mâts, traverses et piquets, et ne pourront être, telles qu'elles sont désignées, augmentées à la suite de chaque bataillon, sous quelque prétexte que ce puisse être.

Art. 2. — Il sera fourni une tente pour loger chaque officier supérieur et capitaine ; les lieutenants logeront deux à deux.

Art. 3. — Chaque tente de seize hommes représentant deux ordinaires, il sera fourni par chaque ordinaire composé de huit hommes, une marmite, une gamelle, un grand bidon, une pioche, une pelle, une hache, une serpe et un petit bidon pour chaque homme.

Art. 4. — Il sera fourni deux manteaux d'armes et leurs faisceaux pour chaque compagnie, et un manteau d'armes de piquet garni de son chevalet pour chaque bataillon.

Art. 5. — Indépendamment des différents effets de campement ci-dessus, il sera délivré par bataillon deux cordeaux pour tracer le camp, dont un pour le front et l'autre pour la profondeur, ainsi qu'un fanion par compagnie.

1. Voir ci-dessus, II. *La levée générale de 1792*, p. 335.

TITRE V. — *Police observée dans le camp pour la distribution.*

ART. 4. — La viande sera fournie aux troupes conformément à la loi du 29 février 1792 [1], à raison d'une demi-livre par jour et par homme....

ART. 10. — Les fournitures de pain, viande et fourrages seront faites conformément aux règlements du 9 avril 1792, en exécution de la loi du 29 février, et de l'article 10 de la loi du 21 août 1792. La ration de pain sera la même, et la retenue en sera faite conformément à ce qui a été réglé pour les troupes en campagne. La ration de viande sera d'une demi-livre par homme et par jour; la retenue en sera faite sur le pied d'un sou six deniers par ration ; il n'en sera point dû aux officiers ni aux employés aux différents services.

Il sera fourni à chaque homme, sans retenue, une once de riz ou deux onces de pois, fèves, haricots ou lentilles.

Il sera fourni une livre de sel par mois et par homme, sans retenue...

Il sera fourni une botte de paille du poids de dix livres par homme, pour le couchage, laquelle sera renouvelée tous les quinze jours et à chaque changement de camp ; lesdites fournitures pourront néanmoins être plus souvent renouvelées d'après les ordres du général, ou sur la réquisition des commissaires de la Commune de Paris.

Il sera de plus fourni quarante bottes de paille par bataillon.

La fourniture du bois sera faite à chaque bataillon d'infanterie à raison de trois quarts de corde par jour....

Il pourra être fourni du bois aux officiers ; mais ils en paieront alors le prix à l'entrepreneur, à raison de son marché.

ART. 11. — Les commandants de bataillon recevront les distributions de lieutenant-colonel.

La seconde loi du 5 septembre instituant une *Commission militaire du Camp* s'exprime ainsi :

ARTICLE PREMIER. — Le Conseil général de la Commune de Paris nommera dans le jour trois commissaires, qui se réuniront avec les ministres de la guerre et de l'intérieur, à trois commissaires de l'Assemblée nationale, pris parmi ceux déjà nommés par elle le 12 août dernier, pour se concerter sur la confection des projets, et sur toutes les autres mesures d'exécution quelconques, relatives à la construction et à la formation des camps et retranchements sous les murs de Paris.

ART. 2. — Le comité s'assemblera chaque jour chez le ministre de la guerre aux heures qui seront par lui indiquées ; il sera tenu registre des délibérations, et elles seront prises en quelque nombre que soient les membres présents. Le ministre de la guerre et celui de l'intérieur demeureront seuls chargés, dans leurs départements respectifs, de l'exécution de tout ce qui aura été délibéré et arrêté, l'Assemblée nationale dérogeant à cet égard à toutes les lois qui pourraient être contraires aux dispositions du présent décret.

Les commissaires du Corps législatif furent Carnot le jeune,

1. Voir ci-dessus, II. *La levée générale de 1792*, p. 368.

Besançon et Le Tourneur; puis, lorsque la Convention nationale fut entrée en fonctions, Le Tourneur, Dubois-Crancé et Lacombe Saint-Michel; Dubois-Crancé, nommé commissaire à l'armée du Midi (24 septembre), eut pour successeur Châteauneuf-Randon; on ne remplaça pas Lacombe-Saint-Michel, appelé à faire partie de la même mission.

La Commune choisit trois des membres de son Conseil général, Pinon, Teissier et Boulet, qui ne furent pas changés.

La *Commission militaire du camp* tint sa première séance le 6 septembre et décida que la présidence serait de jour, d'après un tour de roulement dressé selon l'âge. Le secrétaire fut nommé par le Ministre de la guerre[1].

Quant à l'état-major, il ne fut désigné que le 8 septembre. Le maréchal de camp Berruyer, promu lieutenant général à cet effet, reçut le commandement en chef; les quatre maréchaux de camp adjoints furent nommés le même jour, 8 septembre : Meusnier, Vieusseux, La Poype et La Chiche. Celui-ci donna sa démission le 15, et fut remplacé le 27 par Beaufranchet d'Ayat[2].

1. Le premier secrétaire fut Charles-Augustin Le Page, ci-devant inspecteur ambulant des manufactures à Paris, nommé le 6 septembre; appelé à d'autres fonctions, il fut remplacé le 29 septembre par P.-N. Gautier. Appelé également à d'autres fonctions par le Ministre, Gautier eut pour successeur, le 18 octobre, Ch. Pinel, secrétaire-adjoint, qui avait succédé en ces dernières fonctions, le 29 septembre, à Desandrais.

Le secrétaire était assimilé pour le traitement à un sous-chef de la guerre (décision du 6 octobre); il avait, pour l'assister, deux attachés.

Le secrétariat cessa ses fonctions le 31 octobre 1792.

2. Composition du camp de Paris à sa création :

Commandant en chef du camp et de l'armée : Berruyer, lieutenant général.

Officiers généraux : La Poype, J.-B. Meusnier, maréchaux de camp.

Chef de l'État-major : Vieusseux, maréchal de camp.

Adjudants généraux : Lestrange, colonel; Chalbos et Dubarquier, lieutenants-colonels.

État-major spécial du camp : De Balaune, adjudant général lieutenant-colonel; Vieilh-Varenne, Mermet, Folatre, adjoints.

Direction des travaux sous Paris : Belair, directeur en chef; Muriel, directeur en second.

Direction de l'artillerie : Montfort, directeur général; Corbeau, directeur en second.

Commissaires des guerres : Capet, commissaire général; Roussière, commissaire-ordonnateur pour les effets et subsistances; Roland, commissaire-ordonnateur pour l'artillerie et les travaux; Chandeau, Hyon, Charmat, commissaires ordinaires.

Officiers du corps du génie pour les ouvrages extérieurs : La Chiche, maréchal de camp; Prille, Labadie, Saint-Julien, Prades, Frecheville, Dobenheim, La Gatine, Périgord, Lenoir-Lanchal, La Coste-Frévol, Deschampneufs, capitaines; Cordebar, adjoint.

L'état-major fut installé à Paris dans « la maison située rue Louis-le-Grand, ci-devant occupée par le sieur d'Egmont-Pignatelly, notoirement émigré » (loi du 12 septembre).

Dans la séance du 9, la Commission fut avisée que les bataillons, qui se formaient d'après le décret du 19 août, organisaient leurs compagnies à cent treize hommes au lieu de quatre-vingt-huit. Elle chargea le ministre de la guerre, Servan, d'en faire l'observation au commandant général de la garde nationale qui, depuis le 10 août, était Santerre, chargé des opérations des diverses levées dans Paris.

Santerre fut invité le 16, par la Commission, à la tenir au courant de ses opérations. Santerre se présenta à cet effet le 18 : « Il entra dit le procès-verbal [1], dans les plus grands détails sur l'organisation des différents corps et sur les mesures qu'il avait prises pour que la levée n'éprouvât aucun retard. » Il résultait de son rapport que « dans une huitaine de jours, des corps de cavalerie et d'infanterie pourraient camper ».

Le 20, Santerre remettait un « état de situation des casernes et maisons particulières », avec le nombre d'enrôlés qu'elles contenaient ou pouvaient contenir [2]. Le 23, il demandait à s'entendre avec le général Berruyer sur l'état de l'équipement et de la formation des troupes destinées à camper.

Mais il parut à la Commission qu'il serait urgent de disposer d'une garde à Saint-Denis, et elle exigea l'établissement immédiat d'un poste de cent cinquante hommes des sections armées. Dès le lendemain un sous adjudant général de la garde nationale parisienne, Moulin,

1. *Archives administratives de la guerre,* Camp de Paris. Tout l'exposé qui suit est extrait des procès-verbaux de la Commission.

2. D'après cet état, au 18 septembre, 33 casernes étaient occupées et renfermaient 8,446 hommes.

Les casernes occupées étaient les Invalides; l'Ecole militaire; celles de Popincourt, de la Courtille, de la Nouvelle-France, de la Pépinière, de la rue Verte, de l'Oursine, de Babylone, de la rue Neuve-Sainte-Geneviève, casernes des ci-devant gardes françaises; de la rue de Varenne, des Cordeliers, de l'Oratoire, de la rue de Bondy, de la rue Bardubec, de la rue Neuve-Saint-Laurent, de la rue du Faubourg-Saint-Martin, des Filles-Dieu, de Saint-Lazare, de la rue Quincampoix, de la Chanvrerie, de la Barrière du Trône, casernes de la troupe du centre de la garde nationale parisienne ; des Blancs-Manteaux, de Notre-Dame-des-Victoires, du Bouloy, des Récollets, de l'Enfant-Jésus, de l'Estrapade, du Marché-Neuf, casernes de la gendarmerie ; de la Sorbonne, place de la Victoire, casernes particulières ; de Grange-Batelière et Poissonnière, casernes des Suisses.

Etaient inoccupées les casernes de la rue Geoffroy-Lanier, des Enfants-Trouvés, des Carmes, du Petit-Musc, des Filles-du Calvaire, de Sainte-Elisabeth du Temple et de Chaillot. En les occupant, ainsi qu'en pressant le casernement dans certains des autres locaux, le commandant général pensait pouvoir loger 5,986 hommes en plus des 8,446 déjà casernés.

délégué près d'elle par le commandant général, l'instruisait que le bataillon destiné à camper le premier était formé en compagnies, mais que, logé en différentes casernes, il ne pourrait être réuni et élire son état-major qu'au camp. Cette méthode étant aussi contraire à l'ordre nécessaire pour une semblable opération qu'aux usages militaires et même aux prescriptions de la loi du 12 septembre 1792, la Commission refusa de l'accepter. Elle invita Santerre à rassembler les volontaires dans un même quartier ou dans des casernes rapprochées, telles que les Carmes et la Sorbonne, où il y avait la place nécessaire pour y coucher comme au camp, puis, à faire procéder à l'élection de l'état-major; enfin, à subir l'inspection réglementaire d'un officier général du camp. Les mesures devaient être prises pour que, deux jours après ces opérations, le bataillon pût venir camper.

Le 27 septembre, Santerre rendait compte des dispositions qu'il avait arrêtées dans ce sens. Comme la formation, par suite d'obstacles divers, n'avançait pas aussi vite qu'on le désirait, la Commission arrêta, le 28, que les sections armées fourniraient provisoirement chacune une compagnie pour faire, au camp de Paris, en se relevant tous les quatre jours, le service temporaire prescrit par le décret du 19 août.

Il restait à fixer le service. Dans une séance, à laquelle assistait le commandant général de la garde nationale, le 30, il fut décidé que « le camp serait formé de huit bataillons; que la formation s'effectuerait en quatre jours, en faisant monter chacun de ces jours deux bataillons, jusqu'à ce que le nombre de huit fût complet; que ces huit bataillons seraient relevés ensuite par d'autres, deux à deux et jour par jour, dans l'ordre où ils auraient monté ». Enfin, sur sa demande, le commandant général fut autorisé à employer le mode de réquisition qui lui paraîtrait le plus convenable.

Le 1er octobre, Santerre fit passer à la Commission un état « non certifié », comme il est dit au procès-verbal, des troupes qui se trouvaient casernées à Paris. D'après cet état, il y avait 6,214 volontaires de la ville, 2,481 des départements, et 333 des districts; au total 9,028 hommes.

En voici, du reste, le détail :

ETAT DES TROUPES CASERNÉES A PARIS, TANT INFANTERIE QUE CAVALERIE, LE 1er OCTOBRE 1792.

CASERNES.	VOLONTAIRES DE LA CAPITALE.		VOLONTAIRES DES DÉPARTEMENTS.		VOLONTAIRES DES DISTRICTS.
Récollets.			Fédérés	56	Sens....69
Saint-Lazare.			Pyrénées	64	
Faubourg St-Laurent.			Côte-d'Or	117	
Faubourg St-Martin.	Contrat social.	113			
Filles-Dieu.	Temple	116			
Bondy.	Hommes de couleur	61			
	Feuillants	44			
	Oratoire	144			
Grange Bateliére.			Tarn	160	
Rue Poissonnière.			Gard	68	
Babylone.	Bervic	155 [1]			
Rue Verte.	Compagnie Lanier.	93 [2]			
Babylone.		182			
Popincourt.		343			
Invalides.		336			
Sorbonne.		300			
Palais-Bourbon.	Cavalerie	208			
Blancs-Manteaux.			Légion germanique.	223	
Rue Verte.		274			
Nouvelle-France.			»	800	
Rue N.-D. des Victoires.		150			
Rue de la Chanvrerie.			Gard	55	
Rue N.-D. Ste-Geneviève.		88			
Compagnie Bardubec.		88			
Courtille.		519			
Rue Quincampoix.		88			
La Trinité.		89			
L'île Saint-Louis.		»			
Cordeliers.					Auxerre . 76
Théâtre du Palais.	Compagnie franche.	200			
	La Croix Rouge	123			
Abbaye Saint-Germain.		800			
École militaire.		1600			
	Saint-Eustache	100			
Pépinière.			Eure	86	
Rueil.			Calvados	800	
Saint-Lazare.			Côte-d'Or	12	
Louis le Grand.					Gien.... 188
Courtille.			Finistère	34	
Saint-Lazare.			Morbihan, Nièvre, Vienne	6	
		6214		2481	333

1. Paraissent être 155 hommes du district de Bernay.
2. Semble être de Seine-et-Marne.

Le 4 octobre, la Commission reçut enfin l'avis qu'un bataillon de volontaires était prêt à camper. Par son ordre, les fournitures de campement lui furent faites à la caserne, qu'il occupait comme s'il campait, à charge de les transporter au camp dès qu'il y serait appelé. Comme, en en attendant l'ordre, les hommes allaient se perdre dans les guinguettes de la Courtille, Santerre envoya d'office, le 8, le bataillon à Saint-Ouen. C'était le 1er bataillon de la République, ou bataillon Coupart, comme il fut d'abord appelé.

La Commission, qui avait décidé le 10 de faire cesser le service du camp par les sections armées, maintint le lendemain sa décision sur l'assurance que donna le commandant général qu'un bataillon de volontaires caserné à l'abbaye Saint-Victor était prêt à camper sous deux jours, et que trois autres bataillons pourraient être envoyés de deux en deux jours. Santerre terminait sa lettre en demandant quand il pourrait diriger le premier de ces bataillons. La Commission ne put que donner des ordres pour assurer les subsistances et prier Santerre d'attendre l'avis qui lui serait expédié. Le lendemain, le commissaire ordonnateur Capet se déclara en situation de recevoir l'un de ces bataillons au camp le 14 et les autres dans les délais fixés par le commandant général.

Mais le bataillon qui, formé le 12 à dix heures du matin, devait camper le 14, cassa son état-major le 13 ; son départ se trouva retardé. Aussi, en raison des intentions de supprimer le camp qui se manifestaient à la Convention nationale, Santerre demanda le 16 octobre ce qu'il devait faire. La réponse fut que, tant que la Convention n'en aurait pas décidé autrement, il y avait lieu d'agir selon les dispositions précédemment arrêtées.

Ce bataillon, qui était le 2e de la République, réorganisé le 15 octobre, vint donc au camp. Il s'y trouvait le 18, jour où le bataillon assemblé reçut comme adjudant-major Jacques-Balthazar Boutin.

Le camp de Paris fut supprimé, à dater du même jour, par décret de la Convention nationale du 20 octobre.

Le 3e bataillon de la République, qui avait terminé sa formation le 17, n'eut pas, par suite, à s'y rendre.

Le 1er et le 2e « bataillons des gardes nationales parisiennes, dits de la République », campés à Clichy, après la visite de leurs effets d'habillement et d'équipement, passèrent la revue de départ les 5 et 6 novembre, et furent mis à ces dates en route pour Nancy.

Le licenciement du camp de Paris empêcha le rassemblement des trois derniers des six bataillons dont la formation avait été prescrite par le décret du 19 août. D'après un *État des effets d'équi-*

pement et d'habillement délivrés aux volontaires enrôlés jusqu'au 9 octobre 1792, *par ordre du commandant général* [1], 34 compagnies de fusiliers, 9 de canonniers et 1 d'ouvriers étaient casernées :

Invalides : compagnies Samson, Socquet, Morin et Gavard.
Popincourt : compagnies Dion, Audoineau, Eumont.
La Nouvelle France : compagnie Sauvat.
La Pépinière : compagnies Mercier, Michel, Lefort.
Babylone : compagnie Didier.
L'Oursine : compagnies Rousset, Lefebvre, Graye, Champon.
Rue Neuve-Sainte-Geneviève : compagnies Chevalier, Levieux.
Rue Verte : compagnies Montvallier, Delmas, Duclerc.
Les Cordeliers : compagnie Fraisse.
La Sorbonne : compagnie Poncet.
Ile Saint-Louis : compagnies Guyot, Richer, Cornelot.
Courbevoie : compagnies Didier, Lofficial.
Rue Poissonnière : compagnie Dubois.
Rue de la Chanvrerie : compagnie Miny (ouvriers d'artillerie).
Rue Quincampoix : compagnie Houdouart.
Rue Beaubourg : compagnie Le Roux.
Rue Bardubec : compagnie Perle.
Les Récollets : compagnie Boulard.
Les Sœurs de la Charité Saint-Martin : compagnie Blondel.
Canonniers de Montreuil : capitaine Daubanton.
Canonniers de Bonne-Nouvelle : capitaines Courmancel et Pinault.
Canonniers des Quatre-Nations : capitaine Lagneau.
Canonniers des Arcis : capitaine Jacqueminot et Minot.
Canonniers de la Croix-Rouge : capitaine Disler.
Caserne de l'Ile-Saint-Louis : compagnies Longeau et Bostin.

On trouve bien six de ces compagnies sur les contrôles des 2e et 3e bataillons de la République, mais le reste forme la valeur de plus de trois bataillons. Ces compagnies furent incorporées conformément à l'art. 8 de la loi du 22 juillet 1792. Les compagnies Socquet, Morin, Levieux et Daubanton entrèrent dans la formation du 11e bataillon de Paris, dit *de la République*; les compagnies Champon, Rousset, Graye et une autre, non mentionnée sur l'état, la compagnie Valesme, passèrent au 4e bataillon de la République (4e de la Dordogne); la compagnie Lofficial devint la 7e du 5e bataillon de l'Yonne; les compagnies Audoineau et Montvallier servirent à composer le 5e bataillon de Seine-et-Marne; la compagnie Houdouard, ou 4e du Contrat Social, fut versée au 8e bataillon du Calvados, etc.

1. *Archives administratives de la guerre*, Camp de Paris.

V

LES DÉPENSES DE LA LEVÉE DE PARIS

Santerre, commandant général provisoire des sections armées, avait été chargé, ainsi qu'on l'a vu, des opérations de la levée (volontaires, cavaliers nationaux, gendarmes) et des opérations diverses relatives au camp de Paris.

Le comité militaire de la Commune, dont faisaient partie Gilles, président, Demarcenay, Vincent et Mille, l'assistait dans ses opérations, et un personnel de secrétaires y affecté.

Viguier de Curny, commissaire général des troupes soldées de Paris, avait été l'une des victimes de septembre ; par décision ministérielle du 7, Dhillerin [1], premier commis de la guerre, le remplaça.

Le commissaire Dhillerin eut à s'occuper des hôpitaux, des subsistances, du casernement, de l'habillement, de la confection de fourgons, de harnais, de selles, d'équipages, de l'inspection lors de leur départ des corps formés.

Santerre avait la direction supérieure, mais les questions d'enrôlements, de formation et d'instruction militaire furent l'objet plus particulier de ses travaux. Il nomma des instructeurs [2], commis-

1. Dhillerin (Pierre-Guy), né à La Rochelle, en 1747.

Employé dans les bureaux du secrétariat d'Etat de la guerre, 1770 ; secrétaire général de la garde nationale de Versailles, 1789 ; inscrit comme volontaire dans la garde nationale parisienne, au bataillon des Filles-Saint-Thomas, 1791, le service auquel il était attaché étant passé du département de la guerre à celui de l'intérieur ; rappelé au Ministère de la guerre comme chef du personnel, 20 août 1792. Commissaire général des troupes soldées de Paris, 7 septembre 1792 ; devenu, lors de l'organisation de l'Armée révolutionnaire, commissaire des guerres employé dans la 17e division militaire.

Chargé de l'organisation des bataillons de la formation d'Orléans, mai-juin 1793 ; adjoint au Comité militaire de la Convention nationale pour la rédaction d'un code militaire, avril 1795, puis employé près l'état-major général de la place de Paris, après les journées de prairial jusqu'en décembre 1799, qu'il fut chargé de l'administration des Invalides. Mort le 20 juillet 1805.

2. Entre autres, Pierre-Marc Jacquin, ancien professeur du cours d'artillerie et

sionna des adjudants pour la police des casernes [1], où les nouveaux engagés n'étaient reçus que sur son autorisation; il mettait ensuite en route pour l'armée les corps, ainsi que les convois.

Pour subvenir aux dépenses nécessitées par toutes ces opérations, des fonds avaient été mis à sa disposition.

Le 3 octobre, le Ministre de la guerre écrivait au « général de l'armée parisienne » [2] :

Il vous a été délivré, Citoyen, depuis le 31 août dernier jusqu'au 3 octobre suivant, neuf ordonnances de payements montant ensemble à la somme de 1,730,000 livres.

Vous n'avez pas encore justifié en aucune manière de l'emploi de ces sommes destinées à des objets militaires. Votre loyauté et votre patriotisme me sont trop connus pour en faire remonter la cause à autre chose qu'à un oubli ou aux détails immenses dont vous êtes surchargé.

La responsabilité dont je suis environné me fait une loi de me mettre scrupuleusement en règle.

Veuillez donc, Citoyen, me satisfaire sur cet objet en me communiquant les mémoires d'ouvriers, les fournitures, les états des revues, en un mot tout ce qui peut concourir à justifier l'emploi des sommes qui ont été mises à votre disposition.

Santerre répondit le jour même :

Citoyen Ministre, plus je pense au malheur que j'ai de vous perdre, plus je suis affligé. La confiance que vous avez mise en moi m'a enhardi à faire ma place; sans difficulté j'ai applani tout ce qui était de forme, et sur ces formes vous savez qu'on peut tourmenter un homme secondaire. Mon compte de dépense est tout prêt; je vous le présenterai avant que vous quittiez le ministère. Il me faut un pouvoir de vous par écrit pour tout ce que j'ai fait, n'en n'ayant eu que de verbaux.

Vous avez des fusils à l'Arsenal [3], il est dangereux de les y laisser, on peut les enlever. Je vous conseille de les faire distribuer promptement.

Voulez-vous que je m'en serve pour mes casernes?

du génie à l'Ecole militaire, ex-capitaine de la garde nationale parisienne, alors capitaine à la suite au 104e d'infanterie, fut chargé, le 29 août, par commission de Santerre, des fonctions d'adjudant général provisoire pour organiser et instruire les troupes soldées rassemblées à Babylone. Jacques-Balthasar Bourtin reçut, le 10 septembre 1792, un brevet d'adjudant-major instructeur des bataillons de nouvelle formation.

1. Adjudants commissionnés d'après l'*Etat des effets d'équipement et d'habillement délivrés aux volontaires enrôlés jusqu'au 9 octobre 1792* : Lesage (Invalides), Coupart (La Courtille), Jacquin (Babylone), Viart (L'Oursine), Protat (rue Neuve-Sainte-Geneviève), Villeneuve (rue Verte), Larché (Bondy), Tonnelot (Saint-Louis).

2. *Archives administratives de la guerre*, Camp de Paris, ainsi que pour tous les documents qui suivent.

3. Ajouté en marge : « Le peuple paraît en avoir envie ».

Les comptes, arrêtés d'abord au 5 octobre, furent définitivement clos le 12.

COMPTE RENDU DE LA SITUATION DE LA CAISSE MILITAIRE

confiée par le commandant général au citoyen Lanelle, faisant provisoirement les fonctions de quartier-maître général.

RECETTES.

Le 24 août	20,000 livres.
1er septembre	50,000 —
5 —	100,000 —
9 —	100,000 —
12 —	100,000 —
15 —	100,000 —
18 —	200,000 —
22 —	300,000 —
25 —	230,000 —
28 —	300,000 —
3 octobre	300,000 —
7 —	400,000 —
	2,200,000 livres.

DÉPENSES.

Fournisseurs suivant l'état coté A	1,077,708 liv. 5 sols 6 den.
Frais extraordinaires, cote B	38,447 — 7 — 6 —
Prêt des troupes	873,308 — 11 — 6 —
Fonds en caisse	210,535 — 15 — 6 —
	2,200,000 liv. » sols » den.

RÉCAPITULATION.

Montant de la recette	2,200,000 liv. » sols » den.
Montant de la dépense	1,989,454 — 4 — 6 —
Reste en caisse	210,535 liv. 15 sols 6 den.

Certifié par le quartier-maître général, LANELLE.

Vérifié et arrêté par le secrétaire général chargé de la vérification des comptes, BAILLEMONT.

Visé et approuvé par le commandant général, SANTERRE.

A. — ETAT DES PAIEMENTS FAITS PAR LE QUARTIER-MAITRE GÉNÉRAL *pour fournitures faites aux troupes, tant par ordonnances de la Commune que par ordre du général.*

Cet état est daté du 12 octobre 1792. Il comprend 515 articles. Il a été établi par le quartier-maître général de la garde nationale, véri-

fié et arrêté par le secrétaire général chargé de la vérification des dépenses, et visé par le commandant général.

Une première partie, dont le total des dépenses se monte à 677,650 liv. 14 s. 6 d. pour 273 articles, a été arrêtée à la date du 5 octobre 1792; l'état a été continué du n° 274 au n° 515, et clos définitivement le 12 octobre.

Il est dressé par numéros de caisse; nous le résumons ci-après en totaux par nature de dépenses :

Habits	133,925 liv.	» sols	» den.
Habits et vestes	594	»	»
Habits, vestes et culottes	84	»	»
Draps	407,880	6	14
Étoffe	3,451	10	»
Draps et bas	8,047	5	4
Drap et futaine	1,568	4	»
Drap et serge	203	18	»
Coutil	5,086	16	3
Coutil et molleton	3,905	16	6
Coutil et toile	2,120	»	»
Crin et toile	330	»	»
Molleton, treillis et bazin	1,839	»	»
Serge	3,685	15	»
Serge blanche	120	12	»
Serge écarlate	1,584	7	6
Bazin	1,247	1	9
Toiles	13,234	1	6
Toile de coton et bazin	750	»	»
Treillis et ruban	57	12	»
Boutons	1,624	»	»
Façon d'habits	6,010	16	»
Cols	1,804	10	»
Pantalons	27,841	10	»
Pantalons et gilets	1,680	»	»
Culottes	8,187	»	»
Pantalons de coutil	1,232	»	»
Culottes de peau	11,439	»	»
Culottes et gants	1,886	»	»
Bas	45,478	10	»
Souliers	102,392	15	»
Bottes	14,711	14	»
Manchettes de bottes	1,356	5	»
Bonnets	27,635	»	»
Casques	41,708	»	»
Chapeaux	991	5	»
Guêtres	912	10	»
A reporter	931,606 liv.	2 sols	» den.

Report	931,606 liv.	2 sols	» den.
Équipement	2,000	»	»
Linge	625	»	»
Chemises	41,635	3	»
Baudriers	4,275	»	»
Gibernes	8,425	»	»
Ceinturons	216	»	»
Gibernes et ceinturons	5,844	»	»
Havre-sacs	12,493	»	»
Sacs de peau	24	»	»
Tambour	46	»	»
Monture de tambour	23	»	»
Flamme (une)	60	»	»
Drapeaux	1,300	»	»
Fournitures d'armes	1,049	10	»
Réparations d'armes	129	»	»
Fusils	1,073	»	»
Fusils et pistolets	870	»	»
Pistolets	3,501	»	»
Pistolets et sabres	3,328	10	»
Lames de sabres	2,268	»	»
Sabres	26,969	»	»
Sabres et gibernes	546	»	»
Sabres et baudriers	180	»	»
Sabres et briquets	3,084	10	»
Briquets	5,723	15	»
Piques	13,475	2	»
Boulets	1,082	3	»
Chevaux (fournitures diverses)	598	10	»
Avoine	23	10	»
Foin et paille	1,418	18	»
Paille	77	4	»
Fourrage	6,083	1	»
Mors	2,120	»	»
Harnais	9,344	10	»
Selles	1,700	»	»
Selles et brides	1,336	18	»
Bourrelerie	946	»	»
Ustensiles d'écurie	1,568	2	»
Brosses	100	10	»
Étrilles	74	12	»
Brosses et étrilles	151	10	»
Façon de musettes	14	10	»
Gants	1,200	»	»
Éperons	369	7	»
Peaux	13,496	5	»
Caisse en bois	12	»	»
A reporter	1,067,497 liv.	2 sols	» den.

Report	1,067,497 liv.	2 sols	» den.
Clous et ferrailles	839	12	»
Fer blanc	127	15	»
Outils	1,436	12	»
Toile cirée	8	13	»
Tonneaux vides	89	16	»
Chariots	2,990	»	»
Transports	365	»	»
Chausse-trappes (pour le camp de Paris)	3,142	8	»
Fournitures de bois	192	»	»
Charbon	465	15	»
Nourriture	32	4	»
Pain	124	16	»
Vin	130	10	»
Viande	174	»	»
Fournitures de bureau (chandelles, encre, plumes et papier)	92	2	6
Total général	1,077,708 liv.	5 sols	6 den.

B. — Etat des paiements faits par le caissier général *pour indemnités et frais extraordinaires, autorisé à payer sur les ordonnances de la Commune et du général.*

Cet état, dressé le 12 octobre, comprend 91 articles. Il est certifié, vérifié, arrêté et visé comme le précédent. En voici le résumé :

Appointements des employés pour août et septembre	11,741 liv.	10 sols	» den.
Appointements et déboursés	600	»	»
Avances pour achat d'armes	600	»	»
Caserne de l'École militaire	600	»	»
Charronnage	365	9	»
Charrois	1,042	15	»
Compagnies diverses des sections armées (à des)	5,400	»	»
Courses différentes	32	10	»
Équipement	1,000	»	»
Fabrication de boulets	300	»	»
Fournitures extraordinaires	49	15	»
Frais extraordinaires	444	8	»
Frais (faux)	25	»	»
Frais de bureaux	87	»	»
Frais de route	237	7	»
Frais de voitures	122	17	»
Frais de voyage (dont à Châlons)	3,300	»	»
A reporter	25,948 liv.	11 sols	» den.

Report.....	25,948 liv.	11 sols	» den.
Gratifications.....	650	»	»
Indemnités diverses.....	415	»	»
Journées.....	276	3	6
Journées et fournitures d'écurie; nourriture de chevaux.....	2,045	17	»
Nourriture et prêt.....	3,000	»	»
Peintures.....	43	»	»
Secours.....	1,964	10	»
Transports d'artillerie.....	619	1	»
Transports divers.....	55	5	»
Divers (objet non indiqué).....	3,430	»	»
Total.....	38,447 liv.	7 sols	6 den.

COMPTE DÉFINITIF.

Les opérations confiées à Santerre ayant continué après que Servan eut quitté le ministère, un nouveau compte fut établi, et celui-ci définitif, à la date du 5 novembre.

Il fut dressé sous la même forme que le précédent.

Recettes.

24 août, etc., jusqu'au 7 octobre.	2,200,000 livres.
13 octobre.....	300,000 —
18 —	300,000 —
21 —	300,000 —
24 —	300,000 —
27 —	300,000 —
31 —	300,000 —
	4,000,000 livres.

Dépenses.

Pour l'habillement.....	1,735,638 liv.	4 sols	» den.
Pour l'armement.....	182,540	7	»
Pour charriots, charrois et ustensiles d'écurie.....	56,892	1	»
Pour artillerie.....	37,238	6	»
Frais extraordinaires.....	33,485	3	10
Fourrages et entretien des chevaux de la Nation.....	114,812	14	6
Prêt des troupes.....	1,427,737	8	8
Service du camp de Paris.....	25,533	15	»
Fonds en caisse.....	386,122	»	»
	4,000,000 liv.	» sols	» den.

RÉCAPITULATION.

Montant de la recette.....	4,000,000 livres
Montant de la dépense.....	3,613,878 —
Reste en caisse au 5 novembre matin.....	386,122 livres.

Certifié ledit jour par LANELLE, *vérifié le 8 par* BAILLEMONT, *et visé par* SANTERRE.

Le 9 novembre, Lanelle adressait au Ministre le compte ci-dessus ; quelques jours après, il remettait les registres de caisse et les pièces à l'appui, lesquels n'ont pas été conservés.

L'apurement de ces comptes demanda quelque temps. Santerre écrivait, en effet, au ministre de la guerre, Bouchotte, le 16 mai 1793 :

GARDE NATIONALE PARISIENNE

Du 16 mai 1793, an IIe de la République.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Citoyen Ministre,

Vous avez renvoyé, ou plutôt l'un de vos prédécesseurs, les comptes de tout ce qui a été payé pour les troupes parties de Paris, en août, septembre et octobre, ainsi que beaucoup d'autres dépenses concernant l'habillement, l'équipement, etc. On est à la vérification des comptes depuis près de deux mois ; les citoyens Birot et Parent ont été chargés par le ministre Pache de ladite vérification. Je sollicite depuis longtemps le résultat de ce travail. J'ai fourni tous les renseignements qu'on a demandés, et je ne puis vous dissimuler que je regarde comme indispensable que cet objet soit terminé définitivement avant mon départ pour la Vendée. Veuillez donc donner les ordres les plus prompts pour me donner une entière satisfaction sur cette responsabilité qui me pèse depuis si longtemps.

P. S. — On vient de m'assurer que les comptes avaient été portés hier dans vos bureaux ; faites-vous en rendre compte.

Suivant les intentions du Ministre, il fut répondu à Santerre que l'on allait s'occuper du compte, mais que cela ne devait pas l'empêcher de partir pour la Vendée, où il était alors chargé de conduire les bataillons de Paris, spécialement levés contre la grande insurrection catholique royaliste de l'Ouest.

VI

CONCLUSIONS SUR LA LEVÉE DE 1792.

Les historiens généraux et spéciaux ont toujours mis en parallèle la levée de 1791 et celle de 1792. La plupart ont cité la première comme supérieure sous tous les rapports à la seconde.

Il faut reconnaître que les opérations, en 1791, ont pu se faire suivant une sage méthode, en un moment de calme, sans la précipitation forcée par un péril imminent, en prévision d'événements extérieurs, dont on ne supposait pas la marche si rapide. Mais on doit constater que la situation, en 1792, était absolument différente, au dedans comme au dehors, et qu'au moment où se renversait le trône et commençait l'invasion, il était de toute impossibilité d'appliquer les règles d'une bonne administration militaire.

L'une des principales causes qui rendirent les volontaires de 1792, au début, manifestement inférieurs, comme militaires, à leurs prédécesseurs, c'est la malheureuse loi du 22 juillet 1792, qui prescrivit de les expédier aux armées avant la moindre instruction préliminaire, non par bataillons entièrement organisés, mais par compagnies, sitôt que celles-ci se trouvaient formées par l'élection de leurs cadres.

C'est aux dispositions de cette loi du 22 juillet qu'il faut attribuer, en majeure partie, les désordres signalés par les généraux et leurs plaintes sur l'impossibilité d'utiliser tout de suite des contingents désordonnés, d'encadrer sur-le-champ dans l'armée régulière, en présence de l'ennemi, de petits groupes de volontaires, arrivant sans doute enflammés de la « grande passion » révolutionnaire et patriotique, qui, en fin de compte, sauva la France et la République, mais, pour l'heure, trop difficiles à astreindre à la discipline indispensable, beaucoup d'entre eux manquant même des aptitudes physiques qu'exige le service militaire.

L'Assemblée législative dut, pour arrêter les effets de la loi du 22 juillet, décréter d'urgence, le 12 septembre :

Considérant que le zèle du grand nombre de citoyens qui volent à la défense de la patrie, et qui les porte tous avec un égal empressement au poste le plus près de l'ennemi, pourrait, s'il n'était dirigé suivant le plan général des opérations, nuire à leur succès,....

Article Premier. — Après la publication du présent décret, aucuns bataillons ou compagnies ne pourront être retirés du département où il en aura été formé, qu'après que les citoyens formant ces bataillons et compagnies seront armés, équipés, et que leur destination aura été déterminée.

Art. 2. — Le Pouvoir exécutif est chargé d'indiquer les cantonnements où devront se rendre successivement les bataillons et compagnies de volontaires nouvellement formés, et dont ils ne devront sortir que par les ordres du ministre ou des généraux.

La Convention nationale, dans une de ses premières séances, le 24 septembre, donna à trois de ses membres, Prieur (de la Marne), Sillery et Carra, la mission « de se rendre à Châlons pour y rétablir l'ordre et la discipline; de reconnaître les causes qui avaient empêché la formation et l'armement des bataillons; de prendre tous les moyens possibles pour améliorer l'un et l'autre; de surveiller le mode qui serait pris pour procéder à la réforme des citoyens volontaires qui ne se trouveraient pas en état de porter les armes [1] ».

Une autre des causes auxquelles a pu être imputée la faiblesse relative, au point de vue militaire technique, de la grande levée de 1792, comparativement à la précédente et surtout à la suivante, l'appel des 300,000 hommes de 1793, fut le décret du 21 décembre 1791, d'après lequel les volontaires n'étaient réclamés que pour une seule campagne. On croyait si peu à la durée de la guerre que le ministre Servan alla jusqu'à proposer à l'Assemblée nationale, le 25 août 1792, que les grenadiers et autres gardes nationaux de compagnies d'élite, partiellement requis par le décret du 24 juillet, ne fussent astreints au service à l'armée que pour un mois.

L'esprit de la Révolution était, à cette époque, aussi peu militaire que possible. Dans la Constitution de 1791, au titre VI, avait été inscrit le principe que « la Nation française renonçait à entreprendre aucune guerre dans le but de faire des conquêtes ». Dans l'Acte même de la déclaration de guerre du 20 avril 1792, dans le Manifeste à l'Europe, rédigé par Condorcet, ce principe avait été rappelé. La France libre, menacée par la Coalition des rois, « ne prenait les armes

1. Voir les rapports dans Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut Public avec la Correspondance officielle des Représentants en mission*, t. I, p. 65 et suiv.

que pour la défense de sa liberté et de son indépendance ». Les Girondins ne prévoyaient nullement que la guerre toute défensive, qu'ils faisaient commencer, ne pourrait être arrêtée dans ses développements et que, à peine un moment interrompue par la paix d'Amiens, en 1801, elle bouleverserait l'Europe entière et aboutirait, en 1814 et 1815, à la défaite napoléonienne et à la restauration de l'ancienne monarchie. Ils étaient absolument convaincus qu'aussitôt la Coalition vaincue, l'invasion repoussée en quelques mois, en quelques semaines, la paix universelle régnerait par le triomphe de la Révolution et l'émancipation des peuples.

Il est hors de doute que beaucoup des patriotes français qui s'enrôlèrent du mois de juillet au mois de septembre 1792, pensaient n'avoir pris qu'un engagement limité à l'expulsion du territoire national des ennemis qui l'avaient envahi.

« *Il n'était alors question que de donner un renfort pour quelque temps;* les événements ayant changé la face des affaires, *je me suis vu contraint de continuer le service* », écrivait le capitaine Dallemagne, du 3e bataillon du Loiret, en donnant sa démission le 21 fructidor an IV [1].

Après les victoires de Valmy et de Jemmapes, un nombre notable de volontaires, qui avaient laissé leur famille sans soutien, ou à l'abandon le commerce dont ils vivaient, revinrent dans leurs foyers, jugeant d'eux-mêmes rempli l'engagement contracté aux jours de la Déclaration de la patrie en danger. Il y en eut aussi beaucoup qui, lors de la retraite de Belgique et de la trahison de Dumouriez, sortirent de l'armée du Nord, par Dumouriez lui-même encouragés à s'en aller, puisqu'ils faisaient obstacle à ses projets. Au commencement de 1793, comme on le verra dans l'historique des bataillons de Paris, l'effectif diminue considérablement ; mais il y subsiste un noyau de valeureux jeunes hommes qui, suivant la déclaration faite par les fédérés reçus à la barre de l'Assemblée le 2 septembre 1792 [2], voulaient marcher contre l'ennemi et rester devant lui « volontairement, sans engagement ».

Il y eut, — et c'est l'une des difficultés qui entravèrent la confection des contrôles-matricules de certains bataillons de Paris, — il y eut, en assez grand nombre, des volontaires qui refusèrent « de donner leur signalement, de peur de *se trouver engagés* [3] », comme

1. Lettre de son dossier aux *Archives administratives de la guerre.*
2. Voir plus haut, p. 337.
3. D'après les explications du conseil d'administration du 7e bataillon de Paris à la Commission de l'armée de Terre, en date du 19 brumaire an III (3 novembre

l'étaient ceux qui avaient accepté de renforcer les régiments de l'ancienne armée. La distinction entre celle-ci et les corps de volontaires était, en réalité, si légale que le décret du 21 février 1793, qui identifia sous un régime uniforme les régiments et les bataillons de volontaires, maintint cependant que ceux-ci ne pourraient jamais être liés que pour une campagne, et qu'en étudiant les matricules des bataillons, l'on voit, au moment des amalgames de 1794 et de 1796, des officiers *congédiés* et des sous-officiers *démissionnés* officiellement, s'ils n'avaient pas l'âge de la réquisition (18 à 25 ans).

Les vérifications minutieuses, auxquelles a donné lieu notre travail, nous ont amenés à constater que nombre des hommes, qui s'y trouvent qualifiés *déserteurs*, le sont à tort. Nous en avons retrouvé rentrés simplement chez eux en vertu du décret du 21 décembre 1791 ; d'autres morts dans les batailles ou faits prisonniers; d'autres passés dans des corps différents de ceux où ils s'étaient d'abord enrôlés ; plusieurs même devenus officiers dans divers régiments. Cela s'explique assez simplement. Les contrôles de la plupart des bataillons furent dressés longtemps après leur formation, et les conseils d'administration inscrivirent la mention *déserteur* en regard des noms des absents dont le sort était ignoré au moment de l'établissement du registre.

Voici, du reste, un mémoire adressé au Ministre de la guerre, le 22 février 1825, pour la justification de ses services, par le général Thiébault[1], et qui jette une vive lumière sur le point obscur que nous venons de signaler :

Provoqué par la marche des Prussiens sur Paris, je partis le 1er octobre 1792 de cette ville, comme grenadier volontaire dans le 1er bataillon de la Butte des Moulins.

Je marchai quelques jours avec ce bataillon; mais ces marches me fatiguèrent, et je restai en arrière; je séjournai d'abord à Châlons, ensuite à Sainte-Menehould, etc.

Le 11 octobre, voyageant en voiture, je pris un passeport à Sainte-Menehould, et, allant à petites journées, je rejoignis le bataillon à Condé, le 25 octobre.

Il bivouaquait dans les bois de Bon-Secours. Ma santé décidément ne me permettait pas ce métier. Je rentrai à Condé pour me soigner, et je m'établis dans une des auberges de cette ville. Cependant, continuant à cracher le

1794), du bataillon de la Butte des Moulins (28 septembre 1793) et d'un certain nombre d'autres conseils d'administration, tant de bataillons de Paris que de départements.

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Thiébault, généraux de division, n° 479.

sang, je partis le 30 novembre pour me rendre chez mon père, à Epinal, laissant à un de mes camarades une pièce, dans laquelle je déclarais que je cessais tout service. Cette pièce, visée par les chefs du bataillon, présentée au général Dampierre et approuvée par lui, me fut renvoyée munie de cette approbation, au fond fort inutile.

J'observerai de plus que le service dans le bataillon de la Butte des Moulins n'avait rien d'obligatoire. Deux cents jeunes gens avaient quitté ce bataillon avant qu'il n'entrât en Belgique, et de ce nombre se trouvaient : M. Odiot, l'orfèvre, qui n'alla que jusqu'à Châlons et qui était lieutenant de grenadiers ; Bertaux, le graveur ; Grasset, actuellement chef de l'orchestre des Bouffes, capitaine et sous-lieutenant dans la compagnie des grenadiers; ainsi que MM. Lafargue, Lecoq, Devismes, de Vigearde et autres, qui quittèrent ce bataillon peu après moi. De plus, il n'avait jamais été question que de combattre au besoin pour chasser l'ennemi de France, et, pour ma part, *je tenais tellement à être considéré, non comme soldat, mais comme volontaire, dans toute l'acception du mot, que je ne voulus jamais recevoir ni solde ni rations, de même que je m'étais armé et équipé à mes seuls frais. Enfin, en quittant Paris, j'avais conservé la place que j'occupais à la liquidation, sous M. Dufresne de Saint-Léon, et cette conservation était garantie, je crois, même par décret*[1].

Il résulte donc de ces faits que, *même au bataillon, aucun de nous n'était considéré comme militaire.....*

En dernière analyse, le mouvement ou plutôt l'exaspération patriotique de Paris, aussitôt après la déclaration de la patrie en danger, donna pour réponse aux menaces de Brunswick et de l'émigration le détrônement de Louis XVI, et fit apparaître la Nation armée, devant laquelle, épouvantée, la Coalition monarchique évacua le territoire français, dès que sa marche présomptueuse sur la capitale de la Révolution se trouva arrêtée par la canonnade de Valmy. .....

Les bataillons de Paris, quelque désordonnés que les ait faits au début le vice de leur organisation précipitée, quelque diminués qu'ils aient été par la retraite de beaucoup de leurs volontaires durant l'hiver de 1792-1793, se maintinrent à leur rang et se renforcèrent au moment de la levée des 300,000 hommes, en mars 1793. Les historiques qui vont suivre prouvent que les Parisiens ont arrosé de leur sang les champs de bataille de toutes les guerres de la Révolution, au Nord, à l'Est, au Midi et à l'Ouest. Il sortit des rangs de leurs enrôlés de 1792 de brillants officiers dont les noms sont inscrits sur l'Arc-de-Triomphe, et parmi lesquels on peut citer en première ligne ceux des généraux Friant, Thiébault, Reynier, et du maréchal de France Gouvion-Saint-Cyr.

1. Voir ci-dessus, II. *La Levée générale de 1792*, p. 365.

TABLEAU

DES BATAILLONS DE VOLONTAIRES NATIONAUX DE PARIS.

Formations de 1791 et de 1792.

BATAILLONS.		DEMI-BRIGADES DANS LESQUELLES ILS ONT ÉTÉ VERSÉS.	
DÉSIGNATION.	DATE DE FORMATION.	NUMÉRO OU NOM.	DATE DE FORMATION.
1er bataillon.....	21 juillet 1791.	201e (1re formation)....	29 juin 1795.
2e —	20 juillet 1791.	67e (1re formation).....	21 mars 1795.
3e —	18 juillet 1791.	7e (2e formation).....	22 août 1796.
4e — dit 1er *des Sections armées*.....	3 sept. 1792.	59e (1re formation).....	20 mai 1794.
5e bataillon.....	12 sept. 1792.	2e (1re formation).....	28 déc. 1794.
6e —	13 sept. 1792.	179e (1re formation)....	18 janv. 1795.
6e *bis*, — dit *de Mauconseil*, puis *de Bonconseil*.....	21 sept. 1792.	47e (2e formation).....	19 fév. 1798.
7e — dit *du Théâtre-Français*.....	20 sept. 1792.	41e (2e formation).....	19 fév. 1797.
7e — *bis*.....	13 sept. 1792.	7e (2e formation).....	22 août 1796.
8e — dit *de Sainte-Marguerite*.....	21 sept. 1792.	131e (1re formation)....	3 août 1794.
9e — dit *de Saint-Laurent* (a pris un moment le nom *de Saint-Martin*).....	16 sept. 1792.	6e légère (2e formation).	20 déc. 1796.
9e — (autre), dit *de l'Arsenal*, ou *Fédérés de l'Arsenal*.....	23 sept. 1792.	181e (1re formation)....	31 mars 1794.
10e — dit *Les Amis de la Patrie*.....	23 sept. 1792.	Pas-de-Calais ou 198e (1re formation).....	3 mai 1795.
11e — dit *de la République*.....	20 oct. 1792.	6e légère (2e formation).	20 déc. 1796.

BATAILLONS.		DEMI-BRIGADES DANS LESQUELLES ILS ONT ÉTÉ VERSÉS.	
DÉSIGNATION.	DATE DE FORMATION.	NUMÉRO OU NOM.	DATE DE FORMATION.
12e — de la République	8 mars 1793.	Dépôt : 70e demi-brigade (2e formation).	25 déc. 1796.
		7e compagnie : 5e demi-brigade d'artillerie de la marine	3 août 1802.
		1re et 6e compagnies : régiment de l'Ile-de-France	1er sept. 1806.
		Grenadiers, 2e, 3e, 4e et 5e compagnies : 2e régiment Hollandais...	17 mai 1808.
		(8e compagnie prisonnière de guerre.)	
Bataillon de la Butte des Moulins (puis de la Montagne)	16 sept. 1792.	1re (1re formation)	26 avril 1794.
14e — dit *1er des Piquiers*, puis *14e de la République*	1er oct. 1792.	6e *bis*, dite *de l'Ouest*.	15 août 1795.
Bataillon de Molière	26 sept. 1792.	161e (1re formation)	25 août 1794.
1er — Républicain	21 sept. 1792.	154e (1re formation)	29 août 1795.
1er — des Gravilliers (a porté un moment le nom de *8e bataillon de Paris*, dit *1er des Gravilliers*)	13 sept. 1792.	Grenadiers : 27e légère (2e formation)	8 oct. 1795.
		Dépôt : 80e (2e formation)	1er nov. 1796.
		Le reste du corps détaché dans la 9e division militaire.	
1er — des Lombards...	4 sept. 1792.	199e ou des Lombards (1re formation)	18 août 1794.
19e — dit *du Pont-Neuf*, puis *Révolutionnaire* (13 septembre 1793)	22 sept. 1792.	86e (1re formation)	21 mars 1794.
Bataillon des Sections réunies de la Commune et des Arcis (puis 1er bataillon de la Commune de Paris)	16 sept. 1792.	162e (1re formation)	6 avril 1794.

BATAILLONS.		DEMI-BRIGADES DANS LESQUELLES ILS ONT ÉTÉ VERSÉS.	
DÉSIGNATION.	DATE DE FORMATION.	DÉSIGNATION.	DATE DE FORMATION.
1er bataillon de Popincourt.....	15 sept. 1792.	176e (1re formation)....	21 mars 1795.
1er — de Saint-Denis, (puis de Franciade).	7 sept. 1792.	23e légère (2e formation).....	20 fév. 1796.
1er — des Amis de la République.....	27 sept. 1792.	64e (2e formation).....	14 nov. 1796.
1er — de la République	21 sept. 1792.	185e (1re formation)....	29 juin 1795.
2e — de la République.....	15 oct. 1792.	64e (2e formation).....	14 nov. 1796.
3e — de la République.....	17 oct. 1792.	4e (1re formation).....	16 juillet 1795.
1er — de la Réunion.	22 déc. 1792.	Non amalgamé ; passé à la Guadeloupe	»

4e BATAILLON

DIT

PREMIER DES SECTIONS ARMÉES

(3 SEPTEMBRE 1792 — 20 MAI 1794)

HISTORIQUE DU CORPS.

Ce bataillon n'est pas le 4e accordé au département de Paris par la loi du 27 mai 1792 [1].

Il fut levé très précipitamment, en vertu de la loi du 1er septembre 1792. Le 2 septembre, les enrôlements se faisaient ; la constitution des compagnies était opérée le 3 ; le 4, le bataillon se mettait en route à destination de Châlons, quartier général des bataillons de nouvelle levée où devait s'opérer la formation définitive.

Les officiers du corps, par suite de l'absence de contrôle, ayant dû justifier de leurs nominations, quelques-uns ont produit des documents qui permettent de reconstituer en partie le procès-verbal de formation du bataillon [2].

PROCÈS-VERBAL DE FORMATION DU 4e BATAILLON DE PARIS

1er DES SECTIONS ARMÉES.

Cejourd'hui trois septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la Liberté et premier de l'Égalité.

Les citoyens de huit sections de Paris, réunis aux comités de leurs sections respectives, attendu le danger imminent de la patrie, d'un commun accord

1. Les opérations de la levée commencèrent, mais elles se confondirent bientôt avec l'exécution des mesures de la déclaration de la Patrie en danger, ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus, p. 332.

2. *Archives administratives de la guerre*, dossiers Desoye, Leudet, Lecrêpe, Démougin, Aubert, Brisson, Prévost, Pons, Rebard, classement général alphabétique (1791-1848); Binars, pensions, 1re série, no 28,928.

résolurent d'interrompre leurs travaux et de quitter leurs familles pour repousser l'ennemi qui s'approchait des murs de la capitale, ont reçu l'ordre de se rendre à la place du Marais à Paris pour se former en bataillon, et faire la nomination de leurs officiers, en se conformant à la loi qui prescrit la manière de faire les nominations légalement.

Compagnie de la section du Marais.

Capitaine. — En conséquence, toutes les formes régulièrement observées, le citoyen Nicolas-Joseph *Desoye*, natif de Dôle, département du Jura, âgé de quarante ans, capitaine dans la garde nationale parisienne, demeurant rue du Platre Saint-Avoye, section du Marais, a été reçu capitaine et promis d'en remplir les fonctions avec tout le zèle et le patriotisme dont il est capable.

Lieutenant et sous-lieutenant. — Le procès-verbal d'élection du lieutenant Raymond *Penne* n'a pu être retrouvé, non plus que du sous-lieutenant *Tenard*.

Compagnie de la section de Saint-Philippe-du-Roule.

Il n'a été trouvé aucun procès-verbal d'élection pour les officiers de cette compagnie : capitaine, Joseph *Danel* ; lieutenant, *Augé* ; sous-lieutenant, *Colinet*.

Compagnie de la section des Thermes de Julien.

Capitaine. — Le procès-verbal d'élection du capitaine *Huguin* n'a pu être retrouvé.

Lieutenant. — En conséquence, toutes les formes régulièrement observées, le citoyen Pierre-Joseph *Binars*, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été promu au grade de lieutenant de la compagnie Huguin.

Sous-lieutenant. — Le procès-verbal d'élection du sous-lieutenant André *Croulebois* n'a pu être retrouvé.

Compagnie de la section des Gardes-Françaises.

Capitaine. — Le procès-verbal d'élection du capitaine *Cronier* n'a pas été retrouvé.

Lieutenant. — Le citoyen Jacques-Claude *Leudet* fut promu au grade de lieutenant dans la compagnie de la section des Gardes-Françaises.

Sous-lieutenant. — Le procès-verbal d'élection du sous-lieutenant *Heurtematte* n'a pu être retrouvé.

Compagnie de la section des Invalides.

Capitaine. — Il n'a été trouvé aucun procès-verbal d'élection du capitaine. Il n'existe que ce certificat :

SECTION DES INVALIDES.

Nous, membres du comité civil de la section des Invalides, certifions que le citoyen Alexandre *Lecrêpe* est parti pour les frontières le 4 septembre 1792, avec une compagnie de volontaires de la section, dont il était capitaine.

En foi de quoi nous avons signé le présent, ce 12 prairial l'an II de la République, une et indivisible.

LEMAIRE, *commissaire ;* LEGRAND, *commissaire;*
GIRAUD, *secrétaire-greffier.*

Lieutenant. — Il n'existe pas de procès-verbal pour le lieutenant François *Martinot.*

Sous-lieutenant. — Ce jourd'hui quatre septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, les officiers, sous-officiers et soldats composant la compagnie, assemblés ledit jour, époque de sa formation, conformément à la loi, à l'effet de procéder à la nomination d'un sous-lieutenant au choix manquant à ladite compagnie, après le dépouillement du scrutin fait, et toutes les formalités remplies en conformité de la loi, il est résulté que le citoyen Jean-François *Démougin* a réuni la majorité absolue des suffrages et a été reconnu de suite sous-lieutenant.

Compagnie de la section des Quatre-Nations.

Capitaine. — Le procès-verbal d'élection du capitaine n'a pu être retrouvé.

Il n'existe que ce certificat :

SECTION DE L'UNITÉ.

Extrait du contrôle du 4e bataillon de Paris, compagnie du citoyen Aubert.

Le citoyen Charles *Aubert*, âgé d'environ 33 ans, natif de Paris, enrôlé le 3 septembre 1792 (v. st.), parti pour l'armée du Nord, capitaine de la 6e compagnie dudit 4e bataillon.

Fait et délivré le présent extrait, par nous commissaires chargés de l'organisation des bataillons partis sur la dite section, à Paris, le 21 prairial l'an IIIe de la République, une et indivisible.

DAMARIN, RATHIER.

Lieutenant. — En conséquence, toutes les formes régulièrement observées, le citoyen Antoine *Brisson*, natif de Lunéville, département de la Meurthe, sergent-major de la compagnie de grenadiers du bataillon des Petits-

Augustins, demeurant à Paris, rue des Saints-Pères, n° 32, section des Quatre-Nations, a été promu au grade de lieutenant de la compagnie Aubert, dans lequel il a été reçu, et a promis d'en remplir les fonctions avec tout le zèle et le patriotisme dont il est capable.

Sous-lieutenant. — En conséquence, toutes les formes régulièrement observées, le citoyen Laurent *Dumont*, peintre, demeurant rue Guénégaud, section des Quatre-Nations, ayant réuni la majorité des suffrages, a été promu au grade de sous-lieutenant de la compagnie Aubert.

Compagnie de la section Poissonnière.

Capitaine. — Il n'a pas été trouvé de procès-verbal de l'élection du capitaine Gabriel-Mathieu *Prévost*. Sa nomination, à la date du 3 septembre 1792, est seulement relatée dans le procès-verbal de remplacement, en date du 8 avril 1793, du capitaine Huguin, absent.

Lieutenant. — Le procès-verbal de l'élection du lieutenant, Jean-François *Denis*, manque également.

Sous-lieutenant. — Pour le sous-lieutenant, il n'existe que ce certificat :

4e BATAILLON DE PARIS

faisant aujourd'hui partie de la 102e demi-brigade d'infanterie de ligne.

Nous soussignés, officiers dudit bataillon, certifions que le citoyen Antoine *Pons*, natif de Perpignan, département des Pyrénées-Orientales, a été nommé sous-lieutenant de la 6e compagnie [1], le 3 septembre 1792 (v. st.), époque de la formation du susdit bataillon.

En foi de quoi nous lui avons expédié le présent pour suppléer au procès-verbal de son élection, lequel a été envoyé à la Commission chargée d'organiser les armées de terre, et lui valoir ce que de raison.

Fait à Mayence, le 26 thermidor an VI.

(Suivent 13 signatures).

Compagnie de la section de la Halle aux blés.

Le procès-verbal d'élection du capitaine *Altemer* n'a pas été retrouvé, non plus que ceux concernant le lieutenant *Guillot* et le sous-lieutenant *Le Capitaine* (promus respectivement capitaine et lieutenant le 12 septembre).

1. 6e compagnie lors de l'embrigadement; mais 7e à la formation; les compagnies ayant changé de numéro lors d'une réorganisation opérée en mars-avril 1793.

Canonniers.

Le 4e bataillon eut à son départ deux compagnies de Canonniers. La provenance de la première de ces compagnies n'a pu être retrouvée, non plus que la destination qui lui fut donnée ultérieurement. Il n'existe de renseignements que pour la seconde compagnie, fournie par la Section Poissonnière.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la section Poissonnière, du deux septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatre de la Liberté et le premier de l'Égalité.

Il est fait lecture du procès-verbal de nomination de MM. les officiers de la compagnie des canonniers, d'où il résulte que M. *Rebard* a été nommé capitaine, M. *Mathé*, lieutenant, M. *Olphals*, caporal. Cette promotion a été individuellement mise aux voix et unanimement applaudie. En conséquence, les officiers ont été admis à prêter le serment requis.

Au même instant la compagnie des canonniers a fait la demande de partir pour les frontières avec les canons de la section. Ce dévouement à la patrie a été universellement applaudi. Signé : Tabouret, *faisant fonctions de secrétaire.*

Pour copie conforme à l'original :

Chambaud, *secrétaire-greffier;* Charvin, *président.*

Il n'a été trouvé aucun procès-verbal pour l'élection du lieutenant en second, Antoine *Galland.*

Pour l'état-major du bataillon, il n'existe comme procès-verbal d'élection que celui du lieutenant-colonel en second, *Altemer.* Ce procès-verbal, ou plutôt l'extrait en copie qui en subsiste, donne à cette élection la date du 3 septembre :

En conséquence, toutes les nominations d'officiers faites, il a été procédé à celles qui doivent composer l'état-major dudit bataillon, et toutes les formes régulièrement observées, le citoyen Pierre *Altemer* natif de Rodemack, district de Thionville, département de la Moselle, lieutenant dans la garde nationale parisienne, demeurant à Paris rue de Grenelle Saint-Honoré, section de la Halle aux Blés, et capitaine dans le bataillon, a été promu au grade de lieutenant-colonel en second dudit bataillon, dans lequel il a été reçu, et a promis d'en remplir les fonctions avec tout le zèle et le patriotisme dont il est capable.

Fait à Paris les jour et an que dessus [1].

Il résulterait de ce procès-verbal que l'élection de l'état-major se

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Altemer, classement général alphabétique (1791-1848).

serait faite le 3 septembre. Il y a sans aucun doute erreur, et pour plusieurs motifs. D'abord, en vertu de la loi du 22 juillet 1792, la constitution définitive devait se faire à Châlons; ensuite, le procès-verbal mentionne Altemer comme déjà capitaine au bataillon ; enfin, l'adjudant-major fut nommé le 12 septembre, et, ce même jour, des élections de remplacement avaient lieu. Certaines de celles-ci, dont la promotion de Le Capitaine comme lieutenant et celle de Verdin comme sous-lieutenant, seraient inexplicables si Altemer n'avait pas créé vacance par son élection comme commandant en second.

Du reste, le bataillon est parti sous la dénomination de *bataillon des Quatre-Nations*, ce qui donnerait à entendre qu'il a quitté Paris sans état-major, sous la conduite du capitaine Aubert, commandant la compagnie fournie par cette section. D'un autre côté, le capitaine Aubert écrivait au Ministre de la guerre, de Sarrelibre, le 7 ventôse an II (25 février 1794) [1] :

A l'époque du 2 septembre, et n'étant plus adjudant-major, j'étais de garde, rue Sainte-Marguerite; c'est là que plus de quarante citoyens sont venus me trouver pour faire le contrôle d'une compagnie, disant qu'il fallait partir, la patrie étant en danger.

L'après-dîner, nous passâmes la revue 95 ou 96, et le lendemain nous partîmes plus de 120.

Je puis dire avoir été élevé au grade de capitaine par la totalité de ma compagnie, qui, à la formation de l'état-major à Châlons, m'a toute donné ses voix pour le grade de lieutenant-colonel ; ce dont je l'ai remerciée, ne me sentant pas capable de remplir toutes les obligations que ce grade impose, surtout dans un corps qu'il fallait former.

Un certificat, annexé à cette lettre et signé de neuf citoyens de la formation de la compagnie, en date du 12 ventôse an II (2 mars 1794), confirme les faits relatifs à l'élection de l'état-major et atteste le refus du capitaine Aubert.

Le bataillon était à Châlons le 12 septembre; il en partit le lendemain et arriva à Vitry-le-Français le même jour. Dans la précipitation de la mise en route, il avait été envoyé sur les frontières incomplètement habillé, équipé et armé. Aussi, le 14 septembre, le conseil d'administration détachait deux officiers avec ce pouvoir [2] :

Le conseil de l'administration du 1er bataillon des Sections armées de Paris, arrivé à Vitry-le-François le 13 du présent, par ordre de M. Bourdon-

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Aubert, classement général, 1791-1848.

2. *Archives administratives de la guerre*, Vol. nat., 4e bataillon de Paris.

naye, général de l'armée de l'Intérieur, pour y attendre les ordres de M. Kellermann, général de l'armée du Rhin ;

Considérant que grand nombre de volontaires manquent absolument de souliers, de guêtres, habits, vestes, culottes et armes, étant très près de l'ennemi et brûlant du désir de le combattre, a chargé la personne de M. Jacques-Claude Leudet, lieutenant de la 4e compagnie, section des Gardes françaises, de se transporter à Paris, à l'effet d'aller dans les sections armées dénommées ci-après, pour y solliciter de nos camarades et frères d'armes des secours en habits, vestes et culottes, guêtres et souliers et dix fusils par section, savoir : la Halle-aux-Blés, les Quatre-Nations, les Invalides, les Gardes-Françaises, Saint-Philippe-du-Roule, Thermes de Julien, le Marais et Saint-Lazare, et, en outre, de se concerter avec M. Brisson, lieutenant de la 8e compagnie, section des Quatre-Nations, qui est chargé par nous de faire pour le bataillon des achats d'objets de nécessité pour les volontaires.

En cas que les armes qui ont été déposées dans les sections armées de Paris, soient déposées à la Municipalité, nous prions les membres qui la composent de vouloir bien prendre en considération que nous sommes à quelques lieues de l'ennemi et que nous avons besoin d'armes.

Au conseil d'administration séant à Vitry-le-François, le 14 septembre 1792, le 4e de la Liberté et le 1er de l'Égalité.

Signé : Mousin, lieutenant-colonel en chef; Altemer, colonel en second; Cronier, capitaine; Verdin, sous-lieutenant; Dumont, sous-lieutenant; Martinot, lieutenant ; Rebard, capitaine, et Lecamus, quartier-maître.

Certifié conforme à l'original resté ès mains des citoyens Jacques-Claude Leudet et Brisson, tous deux lieutenants de la 4e et de la 8e compagnies du 1er bataillon députés par lui.

Sancède, *secrétaire-général de la section des Quatre-Nations.*

L'assemblée générale de la section des Quatre-Nations a nommé pour commissaires à l'effet de se rendre chez le Ministre de la guerre, avec les citoyens Leudet et Brisson, pour lui communiquer le pouvoir ci-dessus copié et prendre à cet égard l'arrêté le plus convenable, les citoyens Chevadance, Molé, Paquotte, Moret et Jeansson, et leur a donné le présent pouvoir.

Fait en l'assemblée générale, le 16 septembre 1792, l'an 4e de la Liberté et le 1er de l'Égalité.

Sancède, *secrétaire.*

Les choses allèrent sans doute au mieux des désirs des parties, car la pièce porte simplement cette mention : « Affaire terminée ».

De Vitry, le bataillon fut envoyé à Metz, où le conseil d'administration fut définitivement organisé. Il y tint quelque temps garnison, comme l'indique un procès-verbal constatant que, le 22 octobre, le capitaine *Denis*, dans un service de ronde, fit une chute de cheval. Le bataillon passa ensuite au camp des Chèvres, près Sarrelouis, et la compagnie des grenadiers y fut créée le 24 novembre.

4e BATAILLON DE VOLONTAIRES ET 1er DES SECTIONS ARMÉES, DE PARIS.

Procès-verbal de nomination des officiers de la compagnie de grenadiers[1].

Ce jourd'hui, vingt-quatre novembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la Liberté et le premier de l'Égalité,

En vertu de l'ordre du général Beurnonville de former une compagnie de grenadiers volontaires tirés dudit bataillon, lesdits volontaires composant cette compagnie se sont réunis et ont procédé à la nomination de leurs officiers, en se conformant à la loi qui prescrit de faire ces nominations légalement.

En conséquence, toutes les formes régulièrement observées, le citoyen Raymond *Penne*, natif de Coarraze, département des Basses-Pyrénées, lieutenant de la compagnie Desoye depuis la formation du bataillon, a été promu au grade de capitaine de ladite compagnie de grenadiers, dans lequel il a été reçu, et a promis d'en remplir les fonctions avec tout le zèle et le patriotisme dont il est capable.

Fait au camp des Chèvres, près Sarrelouis, les jour et an que dessus.

Le lieutenant fut *Hubert ;* le sous-lieutenant, Pierre-Etienne *Gauthier*, natif de Paris, paroisse Saint-Gervais, adjudant sous-officier depuis la formation du bataillon.

Le 4e bataillon de Paris, définitivement constitué, prit part à la dure campagne d'hiver dans l'électorat de Trèves. Il eut à exécuter diverses marches de nuit des plus pénibles, sur des chemins que la pluie et la neige avaient rendus impraticables et à travers des bois nouvellement taillés. La marche de la nuit du 6 décembre fut particulièrement funeste : des volontaires eurent les pieds gelés ; d'autres firent des chutes suivies d'accidents graves.

Le bataillon revint à Sarrelouis au commencement de janvier 1793. Il en partit le 29, et rentra en campagne jusqu'au 13 avril[2]. Il occupe Neunkirchen le 1er février, et se trouve à Deux-Ponts, le 6 mars, faisant partie de la division d'Estournelles. A cette date, dans cette place, il reconstitue ses cadres. En effet, le décret du 28 décembre 1791, par lequel l'engagement des Volontaires n'était considéré que comme pris pour une année, ou, par la suite, pour la durée de la campagne nécessaire à chasser l'ennemi du territoire national, avait produit son effet sur le 4e bataillon de Paris, comme, du reste, sur toutes les troupes de l'armée de la Moselle. Près de 600 hommes avaient

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Penne, généraux de brigade, n° 1347 ; Gauthier, classement général alphabétique (1791-1848).

2. Le commandant Altemer au Ministre de la guerre, Sarrelibre, 30 septembre 1793 (*Archives administratives de la guerre*, Vol. nat., 4e bataillon de Paris).

regagné leurs foyers [1], ce qui amena la dissolution presque entière du bataillon [2].

En prévision de la réorganisation, à laquelle allait permettre de procéder l'arrivée des recrues de la levée des 300,000 hommes, le conseil d'administration envoya un capitaine et un lieutenant au dépôt, alors établi à Longeville-lès-Metz.

Voici l'ordre [3] :

Le conseil d'administration assemblé chez le lieutenant-colonel a arrêté à l'unanimité que le citoyen *Aubert*, capitaine de la 6e compagnie et le citoyen Verdin, lieutenant de la compagnie Le Capitaine, se rendront au dépôt dudit bataillon, séant à Longeville près Metz, à l'effet de donner des instructions aux volontaires et procéder à l'administration de leur habillement, équipement et armement, et que le citoyen *Aubert* prendrait le commandement du dépôt.

Fait à Deux-Ponts, le 6 mars 1793, l'an IIe de la République française.

L'Home, *sergent-major;* La Roche; Dubois; Hervé; Doublet; Thiébaut; Porlier, *sergent;* Danet, *capitaine;* Le Capitaine, *lieutenant;* Prévost, *adjudant-major;* Altemer, *lieutenant-colonel-commandant.*

Le 4e bataillon de Paris, qui campait à Sarrebrück dans les premiers jours d'avril 1793, rentra à Sarrelouis le 13 de ce mois. Il se reforma au moyen de recrues (579 au moins, car c'est le chiffre figurant encore à l'embrigadement) incorporées principalement aux dates des 21, 22, 24 et 25 avril et provenant, entre autres, des districts de Nemours, Tonnerre, Ervy, Mâcon, Neufchâteau, Blamont, Limoges, Autun, Provins et Melun.

Il demeura à Sarrelouis jusqu'au mois de décembre, sous les ordres, successivement, des généraux Signemont et Bidoit. Le 21 juillet 1793, une 108e demi-brigade composée du 2e bataillon du 54e régiment d'infanterie (ci-devant Royal-Roussillon), du 4e de Paris et du 5e de l'Orne, était constituée. Le 4e de Paris formait le second bataillon, et son lieutenant-colonel en chef, Mousin, reçut le commandement du nouveau corps avec le grade de chef de brigade. Cette

1. *Archives administratives de la guerre*, Vol. nat., 4e bataillon de Paris. État nominatif des volontaires dudit bataillon qui ont quitté leur drapeau depuis la dernière revue de Metz (adressé par le commandant, au Ministre de la guerre, le 17 mars 1793): Canonniers, 14; grenadiers, 26; 1re compagnie, 76; 2e, 51; 3e, 73; 4e, 62; 5e, 75; 6e, 96; 7e, 47; 8e, 89. Total, 609, dont 14 congédiés, 6 en congé limité et 1 déserté. Le reste est porté comme « parti sans congé ».

2. Altemer au Ministre de la guerre, Sarrelibre, 30 septembre 1793, lettre citée.

3. *Archives administratives de la guerre*, dossier Aubert, classement généra alphabétique (1791-1848); en original.

108e demi-brigade fut éphémère; c'était une formation tactique, opérée, non par amalgame, mais par simple embrigadement, chacun des trois bataillons conservant son administration particulière et l'avancement roulant sur le bataillon et nullement sur la demi-brigade comme pour les corps amalgamés.

A Sarrelouis, le bataillon eut quelques affaires avec l'ennemi qui investissait la place. C'est d'abord le capitaine *Denis* et un détachement qu'il commandait sabré par les hussards autrichiens, le 27 mai. Le 14 septembre, dans une sortie, un détachement de vingt-cinq hommes fut chargé de fouiller le village de Nolbach et ensuite de se disperser en éclaireurs et tirailleurs au sortir d'un bois pour rejoindre le bataillon; le détachement fut chargé par la cavalerie ennemie et des hommes furent blessés [1].

Nouvelle affaire le 8 octobre, à Scheuerling; le lieutenant *Augé* était tué. Le 22 du même mois, à Lebach, le capitaine *Le Capitaine* fut cerné pendant trois jours avec un détachement de trois cents hommes; il parvint, par son sang-froid et après une lutte opiniâtre, à se dégager et à rentrer dans Sarrelouis [2].

Le 10 décembre, le bataillon est encore dans cette place. Il la quittait quelques jours après, faisant partie de la réserve de l'armée de la Moselle pour concourir aux opérations qui amenèrent le déblocus de Landau, notamment aux affaires des 25, 26 et 27 décembre, durant lesquelles il combattit au Pigeonnier et sur les hauteurs de Climbach.

Il suivit les opérations de l'armée de la Moselle, qui bientôt, l'objectif poursuivi étant atteint, prit des quartiers d'hivers. Le bataillon est à Rehling, entre Sarre et Moselle, le 21 mars 1794; à Bouzonville, près Thionville, le 1er avril; il occupe ensuite Sierck pendant tout le mois; puis on le voit, marchant sur la Sambre, à Cutry, division Championnet, le 11 mai. Six jours plus tard, il passait la revue préparatoire de l'embrigadement. Il se renforçait le 13 mai de cent réquisitionnaires du district de Redon; le 17, de dix-neuf de Quimperlé et d'Hennebont; le 18, de cent vingt-trois d'Avranches, de Vire et Fougères, et, enfin, le 19, de quarante-trois nouvelles recrues. Le 20 mai, était exécuté l'amalgame, opération dernière de la formation, et la 59e demi-brigade était constituée avec le 1er bataillon du 50e régiment d'infanterie (ci-devant Perche) le 4e de Paris et le 7e de

1. Certificat du 20 frimaire an II (*Archives administratives de la guerre*, dossier Fusy, pensions 1801-1827, n°1931).

2. *Archives administratives de la guerre*, dossier Le Capitaine, généraux de brigade, n° 1803.

Rhône-et-Loire. La 59e entra en 1796 dans la composition de la 102e demi-brigade de deuxième formation.

102e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE.

TABLEAU DE COMPOSITION DE CETTE DEMI-BRIGADE.

Recueil historique et chronologique des batailles, actions, combats et sièges, où elle s'est trouvée depuis le commencement de la guerre présente et la création respective des bataillons qui l'ont formée, jusqu'à la conclusion de l'armistice du 26 nivôse an IX (16 janvier 1801), arrêté par le général en chef Brune à l'armée d'Italie[1].

4e Bataillon de Paris.

Est formé à Paris; il se porte à Châlons, rendez-vous général de l'armée expéditionnaire contre les Prussiens, de là à Metz, où il garnisonne; il fait partie de l'armée du général Beurnonville, qui pénètre dans le Trévirois.

Armée de la Moselle. — Général en chef Beurnonville Combat de la Montagne-Verte, 25 décembre 1792. Attaque générale contre les Autrichiens; il n'y a que les grenadiers et canonniers du bataillon qui donnent; malgré la chaleur du combat, ils n'ont ni tués ni blessés.

Moselle. — Lauterecken, 17 avril 1793. Affaire d'avant-postes contre les Prussiens, l'armée marchant pour secourir Mayence; elle est assez vive sans résultat définitif. 6 blessés.

Moselle. — Général Signemont. Sortie de Sarrelibre, 14 octobre 1793[2]. Après la reddition de Mayence, l'armée marche en retraite sur Sarrelibre, où le bataillon garnisonne. Il fait une sortie contre les Autrichiens qui bloquent cette ville d'un côté; un capitaine est enveloppé avec 24 hommes et sont massacrés impitoyablement. 1 officier, 24 sous-officiers et soldats tués, 16 blessés.

Moselle. — Commandant Bidoit. Combat de Lebach, 22 octobre 1793. Nouvelle sortie de Sarrelibre; un détachement commandé par Le Capitaine, capitaine, est enveloppé au village de Lebach où il tient ferme pendant cinq jours dans un cimetière muré; deux bataillons autrichiens le cernent de près, ils échappent avec une perte de 12 sous-officiers et soldats tués et 10 blessés.

Moselle. — Général en chef Hoche, général Taponier. Reprise des lignes de Wissembourg, 10 nivôse an II (30 décembre 1793). L'armée de la Moselle, ayant Hoche pour chef, marche par Bitche sur les lignes de Wissembourg; combats journaliers avec les Prussiens, qui, après des efforts jugés inexécutables, sont mis en fuite. 1 officier tué; 40 sous-officiers tués et 45 blessés.

1. *Archives administratives de la guerre*, Infanterie, 102e demi-brigade, an IX.
2. D'après le certificat joint au dossier Fusy (voir ci-dessus, p. 450), cette affaire serait du 14 septembre.

Moselle. — Général Paillard. Combat de Sierck, 2 germinal an II (22 mars 1794). Après le déblocus de Landau et la retraite des Coalisés au delà de Worms, le bataillon cantonne aux environs de Sierck ; affaires d'avant-postes avec les Autrichiens, où quelques compagnies sont cernées ; elles se dégagent avec perte de 1 homme de troupe tué et 6 blessés.

Moselle. — Général Paillard. Sierck, 7 floréal an II (27 avril 1794). Nouvelle affaire d'avant-postes avec les Autrichiens, sans perte.

Le 28 floréal an II (17 mai 1794), le bataillon sert à former la 59e demi-brigade.

Récapitulation générale.

4e bataillon de Paris : 1 bataille, 6 combats.

2 officiers tués.
77 sous-officiers et soldats tués.
83 blessés.

Total des pertes : 162

On lit dans un autre document[1] :

4e bataillon de Paris, formé le 3 septembre 1792. — A reçu jusqu'au 17 mai 1794, 430 hommes des contingents et réquisitions de divers départements. A fait les campagnes de terre de 1792 aux armées du Centre et de la Moselle sous les généraux Kellermann et Beurnonville ; de 1793 sous les ordres du général Hoche. Était à la reprise des lignes de Wissembourg et au déblocus de Landau du 21 au 30 décembre 1793.

Tués, blessés et prisonniers.

Les contrôles du bataillon n'existent pas. Les registres furent bien adressés du ministère ; ils parvinrent au mois de décembre 1792, alors que le bataillon était à Broodstorff, dans le pays de Trèves ; mais les instructions explicatives relatives à l'établissement n'accompagnaient point l'envoi des registres. On déposa donc ceux-ci dans une caisse, qui ne fut retrouvée que lorsque le bataillon revint à Sarrelouis au mois de janvier 1793. Mais le corps rentra en campagne ; en outre, le départ des volontaires augmenta les difficultés de l'établissement du contrôle, de sorte que, à la date du 30 septembre 1793, le commandant ne pouvait que promettre de s'en occuper[2].

La promesse demeura sans effet. La campagne reprit plus active

1. Historique du 102e régiment d'infanterie transcrit en tête des registres matricules établis à dater du 24 septembre 1804.

2. Le commandant Altemer au Ministre de la guerre, Sarrelibre, 30 septembre 1793 ; lettre citée.

encore, et, par surcroît, le quartier-maître, Le Camus, bien que comptant toujours au 4e bataillon de Paris, était détaché comme adjoint aux adjudants généraux depuis le 25 avril 1793.

Par suite de cette absence de contrôles, la liste nominative des tués, blessés et prisonniers ne peut être que fort réduite, bien que des documents très divers aient été consultés.

21 février 1793. — Sierck.

Denis, capitaine, coup de feu au bras droit.

27 mai 1793 — Près Sarrelouis.

Denis, capitaine, coup de sabre à la main gauche.

14 septembre 1793. — Sortie de la garnison de Sarrelouis.

Fusy (Pierre-Jacques), volontaire, plusieurs coups de sabre à la tête.

8 octobre 1793. — Scheuerling.

Augé, lieutenant, tué.

25, 26 et 27 décembre 1793. — Hauteurs de Climbach et Le Pigeonnier.

25. — Duclos (François-Barnabé), caporal, coup de feu à la jambe gauche.
Hubert, lieutenant de grenadiers, tué.
Boisselau (Hubert-Jean), canonnier, coup de feu à la cuisse gauche.
26. — Bourgeois (Jean), volontaire, tué.
27. — Lefèvre (Antoine), volontaire, coup de feu à la jambe droite et à la tête, et coup de sabre au côté droit.

30 décembre 1793. — Wissembourg.

Rémy, volontaire, coup de feu au genou gauche.
Poirier, grenadier, coup de lance à la tête.
Amanieu, caporal, deux coups de baïonnette.

22 mars 1794. — Sierck.

Dessin, caporal, coup de feu à la jambe gauche.

Prisonniers de guerre morts en captivité [1].

Bosain (Pierre), volontaire (21 mars 1795, Gross-Warasdin).
Bondoin (Arnolphe), volontaire (3 novembre 1794, Presbourg).
Deuménil (Jacques), volontaire (24 novembre 1795, Braunau).
François (Charles), tambour (28 septembre 1794, Siegen).

1. D'après le Registre des extraits mortuaires des prisonniers de guerre français morts en Autriche, 1793-1796 *(Archives administratives de la guerre).*

Letailleur (Pierre), volontaire (8 août 1794, Marck-Biberbach).
Pondoit (Armand), volontaire (17 septembre 1794, Presbourg).
Pezier (Martial), caporal (5 août 1794, Cologne).
Privé (Jacques), volontaire (31 octobre 1796, Innsbrück).
Spanger (Jean), volontaire (2 novembre 1793, Presbourg).
Toulouse (Emile), volontaire (30 octobre 1794, Presbourg).
Verdinaux (Abraham), volontaire (21 septembre 1794, Essegg).

Divers.

Barbari (François), volontaire, mort de blessures, 19 août 1793.
Baudouin (Claude), volontaire, coup de feu au bras gauche et prisonnier de guerre, sans date; rentré et passé au 11e bataillon de la Meurthe, janvier 1795; retraité, avril même année.
Renaud (Eustache), volontaire, blessé à la main droite.

Il a fallu recourir aux documents épars pour retrouver la liste des officiers du bataillon. Grâce à des extraits de procès-verbaux d'élections et de remplacements, fournis pour justifier des grades, la liste des officiers du 4e bataillon de Paris a pu être rétablie sans lacunes, et un état de filiation, par grades et par compagnies, a pu même être dressé :

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenant-colonel en chef : Mousin.
Lieutenant-colonel en second : Altemer (devenu chef du bataillon le 21 juillet 1793).
Adjudants-majors : Prévost (12 septembre 1792); Binars (8 avril 1793).
Quartier-maître : Le Camus (12 septembre 1792).
Adjudants : Gauthier (12 septembre 1792); Francisqui (18 novembre 1792); Cochet (8 avril 1793); Porlier (18 octobre 1793).

COMPAGNIES.

1re de fusiliers.

Capitaine : Desoye (3 septembre 1792).
Lieutenants : Penne (3 septembre 1792); Tenard (24 novembre 1792); Jamot (1er février 1794).
Sous-lieutenants : Tenard (3 septembre 1792); Baltié (24 novembre 1792).
(Devenue 8e compagnie du 3e bataillon de la 59e demi-brigade).

2e de fusiliers.

Capitaine : Danel (3 septembre 1792).
Lieutenants : Augé (3 septembre 1792); Vandremotte (14 octobre 1793).
Sous-lieutenants : Colinet (3 septembre 1792); Vandremotte (6 mars 1793); Cochet (17 octobre 1793).

(7e compagnie du 2e bataillon de la 59e demi-brigade).

3e de fusiliers.

Capitaines : Huguin (8 septembre 1792); Prévost (8 avril 1793).
Lieutenants : Binars (3 septembre 1792) : Denis l'aîné (8 avril 1793).
Sous-lieutenants : Croulebois (3 septembre 1792); Paillet (1er mars 1793).

(4e compagnie du 3e bataillon de la 59e demi-brigade).

4e de fusiliers.

Capitaine : Cronier (3 septembre 1792).
Lieutenant : Leudet (3 septembre 1792).
Sous-lieutenant : Heurtematte (3 septembre 1792).

(6e compagnie du 1er bataillon de la 59e demi-brigade).

5e de fusiliers.

Capitaines : Lecrèpe (4 septembre 1792); Martinot (6 mars 1793).
Lieutenants : Martinot (4 septembre 1792); Démougin (6 mars 1793).
Sous-lieutenants : Démougin (4 septembre 1792); Recordet (6 mars 1793).

(4e compagnie du 1er bataillon de la 59e demi-brigade).

6e de fusiliers.

Capitaine : Aubert (3 septembre 1792).
Lieutenant : Brisson (3 septembre 1792).
Sous-lieutenants : Dumont (3 septembre 1792); Chassy (6 mars 1793); Manichel (8 mai 1793).

(7e compagnie du 1er bataillon de la 59e demi-brigade).

7e de fusiliers.

Capitaines : Prévost (3 septembre 1792); Denis (J.-F.) (12 septembre 1792).
Lieutenants : Denis (J.-F.) (3 septembre 1792); Pons (12 septembre 1792).
Sous-lieutenants : Pons (3 septembre 1792); Denis l'aîné (12 septembre 1792); Francisqui (8 avril 1793); Perrin (25 janvier 1794).

(4e compagnie du 2e bataillon de la 59e demi-brigade).

8e de fusiliers.

Capitaines : Altemer; Guillot; Le Capitaine (1er février 1793).
Lieutenants : Guillot; Le Capitaine (12 septembre 1792); Verdin (1er février 1793).
Sous-lieutenants : Le Capitaine (3 septembre 1792); Verdin (13 septembre 1792); Daversin (1er février 1793).

(2e compagnie du 3e bataillon de la 59e demi-brigade).

Grenadiers.

Capitaine : Penne (24 novembre 1792).

Lieutenants : Hubert (24 novembre 1792); Francisqui (26 décembre 1793).
Sous-lieutenants : Gauthier (24 novembre 1792).

(Compagnie de grenadiers du 3e bataillon de la 59e demi-brigade).

Canonniers.

Capitaine : Rebard (2 septembre 1792) (devenu capitaine commandant, le 4 avril 1794).
Capitaine en second : Galland (4 avril 1794; emploi créé).
Lieutenants en premier : Mathé (2 septembre 1792); Galland (6 mars 1793); Protain (4 avril 1794).
Lieutenants en second : Galland (3 septembre 1792); Protain (6 mars 1793); Regnié (4 avril 1794).

(Compagnie d'artillerie de la 59e demi-brigade).

Le 4e bataillon de Paris avait un corps de musique ; les registres matricules de la 59e demi-brigade donnent trois noms : *Franchino* et *Cottrez*, venus du 44e régiment d'infanterie (ex-Orléans), le 28 janvier 1793 ; *Monseville*, du 3e bataillon de la Meurthe, le 16 juin.

Quant au dépôt qui fut installé lors de sa formation à Longeville-lès-Metz, il demeura dans cette localité jusqu'au mois de mars 1794. A cette époque il fut transféré à Marsal, où il se trouvait lors de l'amalgame (20 mai 1794).

ÉTATS DE SERVICES

D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

Mousin (Barthélemy-François), de Maubeuge, 54 ans.

Soldat au régiment d'Agenais, 1755 ; porte-drapeau, 1771 ; admis comme lieutenant aux Invalides, 1781, il avait fait les campagnes de 1757 à 1762 en Allemagne et de 1777 à 1781, en Amérique ; blessé d'un coup de feu à la jambe droite, le 22 décembre 1757. Lieutenant de la 1re compagnie de sous-officiers invalides détachés, 1783 ; capitaine en second de la 6e de ces compagnies, 1790.

Élu lieutenant-colonel commandant le 4e bataillon de Paris, 3 septembre

1792; il devint chef de brigade commandant la 108e demi-brigade, 21 juillet 1793; général de brigade à l'armée de la Moselle, 25 septembre 1793; général de division, 7 novembre 1793. Il fut mis en non-activité, 13 juin 1795.

De service comme volontaire au 13 vendémiaire, il fut blessé à la main droite en défendant la Convention nationale et dut demander sa retraite, qui lui fut accordée le 31 mars 1796.

ALTEMER (Jean-Pierre ALTEMAYER, dit), d'Usselskirchen, 55 ans.

Dragon au régiment de Schomberg, 1764; cavalier au régiment de la Reine, 1772; congédié, 1780; lieutenant dans la garde nationale parisienne, 1789.

Lieutenant-colonel en second du 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; commandant du bataillon, 21 juillet 1793; chef de bataillon à la 59e demi-brigade, puis à la 102e; destitué, 24 janvier 1798.

Adjudants-majors.

PRÉVOST (Gabriel-Mathieu), de Villeron (Seine-et-Oise), 21 ans.

Soldat aux gardes françaises, puis dans la garde parisienne soldée, 1787-1791.

Capitaine au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; adjudant-major, 12 septembre 1792; a repris une compagnie, 8 avril 1793; chef de bataillon au 102e, 1800; ✻ 1804; blessé à Muttenthal et à Constance; mort à Cosenza, 31 août 1806.

S'est distingué d'une manière éclatante: à Monzembano, le 24 novembre 1800, où il culbuta un régiment d'infanterie appuyé de 3 escadrons de cavalerie; à Alla, où, commandant la 102e, il culbuta un corps ennemi de 5.000 hommes soutenu par 6 pièces de canon, et fit 300 prisonniers.

BINARS (Pierre-Joseph), de Lambres (Nord), 30 ans.

Soldat au régiment wallon de Murray, au service d'Autriche, de 1780 à 1787; volontaire dans la garde nationale parisienne, 1790.

Lieutenant au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; adjudant-major capitaine, 8 avril 1793; capitaine d'une compagnie à la 59e demi-brigade, 1794; démissionnaire de la 102e, 1801; adjudant de place à Avigliana (Piémont), 1802; commandant la 4e compagnie de pionniers, 1806; retraité, 1814; décédé, 13 juin 1829.

Quartier-maître trésorier.

LE CAMUS (Jean), d'Aubusson, 30 ans.

Soldat dans Beauvaisis, 1779-1781; commis de la Régie, 1784; entré dans la garde nationale parisienne soldée, 1789.

Sergent-major au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; quartier-maître, 12 septembre 1792; adjoint aux adjudants généraux de l'armée du Rhin, 25 avril 1793; adjudant général, 10 décembre 1794; successivement employé aux armées de Mayence, du Rhin, de Moselle, de l'Intérieur, du Danube et du

Rhin ; se distingua à l'attaque de la tête de pont et à la prise de Manheim, 16 octobre 1799. Employé près le Ministre de la guerre, major général, 1802, il servit à l'armée des Côtes, puis à la Grande Armée, où il commanda le quartier général, et fut nommé, le 1er mars 1806, général de brigade aide-major général. Il fit la campagne de 1808 à l'armée d'Espagne, revint en Allemagne en 1809 et reçut le commandement de la ville de Vienne. Chef d'état-major de l'armée du Nord de l'Espagne, 1811, il fut blessé d'un coup de feu à la cuisse gauche et eut son cheval tué sous lui devant Pampelune à la tête d'une brigade le 28 juillet 1813, et alors il dut rentrer en France. Chef d'état-major du 2e corps de la Grande Armée, 6 janvier 1814, le général Le Camus fut blessé au genou droit à Craonne, le 7 mars, et il dut résigner ses fonctions. Disponible après les Cent jours, pendant lesquels il commanda le département de Seine-et-Marne, il fut retraité en 1825 et mourut en 1846 à Andlau (Bas-Rhin).

Le général Le Camus, créé baron de Moulignon par l'Empereur, était commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre militaire de Wurtemberg. Sa fille épousa Abel Rémusat.

Chirurgiens-majors.

Escaslaz.

Signe, le 4 mars 1793, en qualité de chirurgien-major du 4e bataillon de Paris, un certificat concernant le sous-lieutenant Dumont. Aucun autre renseignement n'a pu être recueilli sur lui.

Gallette (Jean-François), de Metz, 23 ans.

Élève à l'hôpital de Metz, 1789 ; chirurgien à l'armée de la Moselle, 1793. Chirurgien-major provisoire au 4e bataillon de Paris, 9 janvier 1794 ; confirmé à la 59e demi-brigade, 1796 ; passé à la 102e ; employé aux hôpitaux des armées du Danube, 1799, et du Rhin, 1800 ; réformé 1801. Mis en réquisition pour l'hôpital de Mayence, 1805 ; rendu à la vie civile, 1807.

PETIT ÉTAT-MAJOR.

Gauthier (Pierre-Antoine), de Paris, 23 ans.

Soldat au régiment de Champagne, de 1786 à 1788.

Volontaire au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792 ; caporal, puis fourrier ; adjudant, 12 septembre 1792 ; sous-lieutenant des grenadiers, 24 novembre 1792 ; passé à la 59e demi-brigade, 1794. Les renseignements ultérieurs font défaut.

Francisqui (Paul-Règle), de Lyon, 28 ans.

Grenadier au bataillon de Saint-Philippe-du-Roule, de la garde nationale parisienne, 1789 ; sergent, 1792.

Sergent au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792 ; adjudant sous-officier, 28 novembre 1792 ; rang de sous-lieutenant, 1er mars 1793 ; sous-lieutenant

d'une compagnie, 8 avril 1793 ; lieutenant de grenadiers, 26 décembre 1793 ; capitaine à la 59e demi-brigade, 1795 ; aide-de-camp du général Damas, 1796 ; mort en Égypte, 23 septembre 1800.

COCHET (Noël-Jean), de Croissy-en-Brie (Seine-et-Marne), 43 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789 ; sous-lieutenant, 1791.

Volontaire au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792 ; sergent, 27 novembre 1792 ; adjudant, 8 avril 1793 ; sous-lieutenant d'une compagnie, 17 octobre 1793 ; lieutenant à la 102e, 1797 ; capitaine, 1800 ; ✻, 1804 ; mort à Pozzuoli, 9 septembre 1807.

A pris un drapeau aux Russes à l'affaire du 26 septembre 1799 devant Zurich. (Certificat du général en chef Masséna.)

PORLIER (Joseph), de Paris, 26 ans.

Soldat dans la garde nationale parisienne soldée, 1789.

Volontaire au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792 ; caporal, 1er octobre 1792 ; sergent, 1er mars 1793 ; sergent-major, 1er juillet 1793 ; adjudant, 18 octobre 1793 ; rang de sous-lieutenant, 6 janvier 1794 ; sous-lieutenant à la 59e demi-brigade, 1796 ; lieutenant à la 102e, 1799 ; blessé mortellement à Zurich ; décédé à Aran, 16 février 1800.

GUILMAIN (Nicolas), de Puteaux, 24 ans.

Tambour-major, 7 septembre 1792 ; passé à la légion de police, 1795.

DELAME.

Maître armurier, 3 septembre 1792 ; rayé à l'amalgame en 102e, 1796.

FAROLIC (Nicolas-Marie), de Paris, 27 ans.

Maître tailleur, 3 septembre 1792 ; congédié de la 102e, 1801.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

Capitaines.

AUBERT (Charles), de Paris, 34 ans.

Soldat au régiment colonial de l'île de France, de 1778 à 1786 ; adjudant dans la garde nationale parisienne, 1789 ; marcha, le 10 août 1792, à la tête du bataillon de Saint-Germain-des-Prés, se faisant suivre de cartouches.

Capitaine au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792 ; passé à la 59e demi-brigade ; décédé à l'hôpital de Bruxelles, 24 septembre 1794.

CRONIER (Germain-Célestin), de Jagny (Seine-et-Oise), 21 ans.

Soldat dans Rouergue, 1787, puis dans la garde nationale parisienne soldée, 1790.

Capitaine au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792 ; blessé à l'affaire de Clermont ; retiré de la 59e demi-brigade, 1795, et nommé adjudant dans la garde nationale parisienne ; adjudant de place à Paris, 1800 ; retiré, 1816 ; receveur des droits communaux du marché à Nanterre, 1817-1840 ; admis aux Invalides, 1840 ; mort à l'Hôtel, 30 décembre 1847.

DANEL (Joseph).

Soldat aux gardes françaises, 1774 à 1782 ; volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789 ; adjudant, 1792.

Capitaine au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792 ; passé à la 59e demi-brigade ; tué à l'affaire de Herve, 20 septembre 1794.

DENIS (Jean-François), de Paris, 22 ans.

Soldat dans Rouergue, 1785-1791.

Lieutenant au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792 ; capitaine, 12 septembre 1792 ; réformé de la 102e demi-brigade, 1803. Remis en activité au 18e léger, 1805 ; chef de bataillon au 132e, 1811 ; ✻, 1813 ; en demi-solde, 1815. Blessé à Sierck, Sarrelouis, Gosselies, Ehrenbreitstein, Valeggio, Kalisch et Paris ; s'est distingué à Castellaro, au fort de la Chiusa et à Kalisch. Retraité, 1818.

DESOYE (Nicolas-Joseph), de Dôle, 40 ans.

Fils d'un procureur en la Chambre des Comptes de Dôle ; employé dans les bureaux du département de Paris ; capitaine dans la garde nationale parisienne, 1789.

Capitaine au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792 ; aide-de-camp du général Mousin, 25 septembre 1793 ; congédié de la 59e demi-brigade, pour infirmités, 1795. Employé dans le service des hôpitaux militaires, comme dépensier à la succursale de Montaigu, 1814 ; décédé au Val-de-Grâce, 9 mai 1817.

GALLAND (Antoine), de Cheniers (Creuse), 31 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789 ; canonnier, 1790.

Second lieutenant de canonniers au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792 ; premier lieutenant, 6 mars 1793 ; capitaine en second, 4 avril 1794 ; capitaine au 2e bataillon de pontonniers, 1797, puis au 1er, 1802 ; ✻, 1806 ; O ✻, 1809 ; capitaine d'artillerie en résidence fixe et à vie, sur la demande de Lariboisière, en récompense de ses services, 1810 ; blessé au siège de Charleroi, à Manheim et à Feldkirch ; retraité, 1815.

GUILLOT.

Lieutenant à la formation ; capitaine en remplacement d'Altemer, promu lieutenant-colonel en second ; remplacé pour absence, 1er février 1793.

HUGUIN.

Capitaine, 3 septembre 1792 ; présent à Deux-Ponts, 15 mars 1793 ; remplacé pour absence, 8 avril 1793.

Le Capitaine (Jacques), de Lapenty (Manche), 27 ans.

Soldat au régiment de Neustrie, 1784; caporal, 1788; chasseur au 14e bataillon d'infanterie légère, 1791; fusilier dans la garde constitutionnelle du roi, 1792.

Sous-lieutenant au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; lieutenant, 12 septembre 1792; capitaine, 1er février 1793; adjoint aux adjudants généraux, 1796; chef de bataillon à la 102e demi-brigade, 1800; a reçu un sabre d'honneur pour s'être distingué tout particulièrement, le 11 décembre 1800, à Borghetto, en enlevant les retranchements sur les hauteurs défendues par quatre pièces de canon, et pour avoir contribué au gain de la bataille à Alla, 20 janvier 1801, en faisant monter, à bras et sous le feu de l'ennemi, deux canons. Passé au service de Naples, 1806, colonel des grenadiers de la garde du roi; blessé d'un coup de feu à la jambe droite au siège de l'Amanthéa; suivit le roi Joseph en Espagne, 1808; général de brigade et aide-de-camp du roi, 1810; reçut un coup de sabre à la cuisse droite à Añover, 1811, et un éclat d'obus à la bataille de Vitoria, 21 juin 1813. Réadmis au service de France comme colonel, janvier 1814, il commanda une brigade de jeune garde pendant la campagne de France, et fut créé baron pour sa conduite brillante, le 7 mars, à Craonne.

Officier de la légion d'honneur, commandeur de l'ordre des Deux-Siciles, chevalier de Saint-Louis, inspecteur de l'instruction et du service de la garde nationale de Paris en avril 1814, il fut promu maréchal de camp le 9 septembre. Pendant la campagne de 1815, il reçut le commandement de la 1re brigade de la 13e division au 4e corps d'armée, et fut tué d'un coup de feu à Ligny le 16 juin.

Lecrèpe (Alexandre), de Paris, 47 ans.

Soldat, puis sergent dans Angoumois, 1760-1782; tambour dans les gardes de la Porte du roi, 1783; admis aux Invalides, 1790.

Capitaine au 4e bataillon de Paris, 4 septembre 1792; rentré dans ses foyers; remplacé, 6 mars 1793; enrôlé au 6e bataillon de Paris pour la Vendée, 11 mai 1793, et nommé capitaine; tué à Châtillon-sur-Sèvre.

Martinot (François), de Paris, 25 ans.

Soldat dans Penthièvre, 1782-1787; volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789.

Lieutenant au 4e bataillon de Paris, 4 septembre 1792; capitaine, 6 mars 1793; passé aux 59e et 102e demi-brigades; tué à Zurich, 25 septembre 1799, d'un coup de feu à la tête.

Penne (Raimond Depenne, dit), de Coarraze, 22 ans.

Dragon au régiment du Colonel Général, 1788-1790.

Lieutenant au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; capitaine de grenadiers, 24 novembre 1792; se distingua en 1795 au passage du Rhin, en prenant quatre pièces de canon; chef de bataillon à la 102e demi-brigade, 1801; major du 106e, 1803; a commandé un régiment de grenadiers réunis pendant les campagnes de 1805, 1806 et 1807. Colonel du 102e, 1807; général de bri-

gade, 6 août 1811; se distingua pendant les campagnes de Russie, de Saxe, de France et de Belgique; eut un cheval tué sous lui à Wiasma, 3 novembre 1812, et fut blessé, le 21 août 1813, d'un coup de feu au genou droit. Tué par un boulet de canon, qui lui emporta la tête, à l'attaque du village de Bierge, le 19 juin 1815.

Commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de la Couronne de fer, et baron de l'Empire. — *Son nom est inscrit au côté Nord de l'arc de triomphe de l'Etoile.*

REBARD (Jean-Sébastien), de Montmerle (Ain), 37 ans.

A servi au régiment de Poitou; volontaire dans la garde nationale parisienne en 1789; capitaine de canonniers, 1790.

Capitaine de canonniers au 4e bataillon de Paris, 2 septembre 1792; commandant les canonniers de la 59e demi-brigade, par nomination du représentant Gillet, 1794; retiré, 1795. Chef de dépôt des équipages militaires à Rouen 1796; inspecteur des transports militaires à Cologne, 1797; capitaine au 1er bataillon auxiliaire de la Seine, 1799; réformé, 1800; garde-magasin des approvisionnements de réserve de Saint-Denis, 1811; sous-lieutenant de la garde nationale de Saint-Denis, 1814.

Lieutenants.

AUGÉ.

Lieutenant, 3 septembre 1792; tué à l'affaire de Scheuerling, 8 octobre 1793.

BRISSON (Antoine), de Lunéville, 32 ans.

Caporal, sergent, puis sergent-major de grenadiers dans la garde nationale parisienne, 1789-1792.

Lieutenant, 3 septembre 1792; capitaine à la 59e demi-brigade, 1794. Les renseignements ultérieurs font défaut.

DÉMOUGIN (Jean-Jacques GRANDMOUGIN, dit), de Ronchamps (Haute-Saône), 27 ans.

Soldat au corps des Pionniers, 1784, et au régiment de garnison du Roi, 1785-1787; volontaire dans la garde nationale de Paris, 1789.

Sous-lieutenant au 4e bataillon de Paris, 4 septembre 1792; lieutenant 6 mars 1793; blessé à Muttenthal; démissionnaire de la 102e demi-brigade, 1802.

DENIS, l'aîné (François).

Sous-lieutenant, 12 septembre 1792; lieutenant, 8 avril 1793; passé à la 59e demi-brigade; mort à Ensisheim, 7 décembre 1794.

HUBERT.

Lieutenant de grenadiers, 24 novembre 1792; tué à Climbach, 25 décembre 1793.

JAMOT (Pierre-Charles-Pascal), d'Abbeville, 29 ans.

Soldat au régiment de Boulonnais, 1784-1791.

Sergent au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; sergent-major, 13 septembre 1792; sous-lieutenant, 1er mars 1793; lieutenant, 1er février 1794; capitaine à la 102e demi-brigade, 1799; blessé à Zurich, 25 septembre 1799, et mort à Arau, le 7 novembre.

LEUDET (Jacques-Claude), de Pont-Audemer, 22 ans.

Volontaire dans la garde nationale de Pont-Audemer, 1789, et dans celle de Paris, 1791.

Lieutenant au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; passé à la 59e, puis, à la 102e demi-brigade; décédé, le 22 septembre 1796, de blessures reçues, le 16, au combat de Limbourg.

PONS (Antoine), de Perpignan, 25 ans.

Soldat au 12e bataillon d'infanterie légère, 1789-1792.

Sous-lieutenant au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; lieutenant, 12 septembre 1792; capitaine à la 102e demi-brigade, 1800; blessé à Creutznach; réformé 1804; instructeur au lycée de Dijon; rappelé à l'activité au 19e de ligne, 1809; retraité même année.

PROTAIN (Jacques-Alexandre), de Paris, 23 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1790.

Sergent de canonniers au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; lieutenant en second, 6 mars 1793; lieutenant en premier, 4 avril 1794; blessé à Leptingen; capitaine à la 102e demi-brigade, 1801; ✻, 1805; mort à Moncalieri, 29 mai 1811.

REGNIÉ (Claude), de Paris, 26 ans.

Canonnier, le 3, caporal, le 10 et sergent, le 27 septembre 1792; lieutenant en second, 4 avril 1794; lieutenant de fusiliers à la 102e demi-brigade, 1799; adjudant-major, 1801; capitaine, 1804; tué au combat de Rocca-Gloriosa (Calabre), 3 août 1806.

TENARD.

Sous-lieutenant, 3 septembre 1792; lieutenant, 24 novembre 1792; remplacé, 1er février 1794.

VANDREMOTTE (Jacques), de Paris, 23 ans.

Soldat au régiment Royal, 1773-1781; sous-lieutenant dans la garde nationale parisienne, 1790.

Sergent au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; sous-lieutenant, 6 mars 1793; lieutenant, 14 octobre 1794; rayé des contrôles de la 102e demi-brigade comme surnuméraire, 1801; retraité; mort, 1811.

VERDIN (Joseph), de Saint-Broing-les-Moines (Côte-d'Or), 20 ans.

Soldat au régiment de la Reine, 1788-1791.

Sergent-major au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; sous-lieutenant, 13 septembre 1792; lieutenant, 1er février 1793; capitaine à la 102e demi-brigade, 1797; ✻, 1804; mort à Alexandrie, 22 mai 1805.

Sous-lieutenants.

BALTIÉ (Damien-Hugues), de Chatillon-sur-Seine, 25 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1790.

Sergent-major au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; sous-lieutenant, 24 novembre 1792; lieutenant à la 59e demi-brigade, 1795; capitaine à la 102e, 1803; ✻, 1804; chef de bataillon au 112e, 1811; major en second du 15e léger, avril 1813; O ✻, juin 1813; colonel de la 11e demi-brigade provisoire, septembre 1813; blessé à Bichoffswerda d'un coup de feu à la tête, le 24 septembre 1813, et mort à Dresde, le 27.

CHASSY.

Sous-lieutenant, 6 mars 1793; remplacé pour absence, 8 mai 1793.

COLINET (Auguste).

Sous-lieutenant; remplacé pour absence, 6 mars 1793.

CROULEBOIS (André).

Sous-lieutenant, 3 septembre 1792; remplacé pour absence, 1er mars 1793.

DAVERSIN (Antoine), de Paris.

Sous-lieutenant, 1er février 1793; passé à la 59e demi-brigade; décédé à Huningue, 27 mars 1795.

DUMONT (Laurent), dit *Toussaint*, de Lunéville, 49 ans.

Timbalier au régiment de cavalerie de Moustier, dans les gendarmes Dauphins et au régiment de cavalerie de la Reine, 1759-1767; musicien au régiment de Touraine, 1767; trompette dans les gendarmes d'Orléans, 1768-1769. Sergent, sous-lieutenant, lieutenant, puis capitaine dans la garde nationale parisienne, bataillon de Saint-Germain-des-Prés, 1789-1792.

Sous-lieutenant au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; retiré, 4 mars 1793, pour infirmités (hernies, suite d'une chute dans un fossé très profond, au cours de la marche de nuit du 6 au 7 décembre 1792, dans le pays de Trèves); pensionné, 10 septembre 1793.

HEURTEMATTE (Joseph-Mathieu), d'Évreux, 24 ans.

Caporal dans la garde nationale parisienne, 1790.

Sous-lieutenant au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; démissionnaire de la 102e demi-brigade, 1796; sous-lieutenant au 1er bataillon auxiliaire de l'Allier, 1799; passé à la 37e demi-brigade, 1800; lieutenant au 82e, 1803; nommé capitaine par le capitaine général à la Martinique, 1808; prisonnier des Anglais, 1809-1812; placé au 141e, 1813; retiré, 1814.

MANICHEL (Sophie-Agapite-Marin), de Bellême (Orne), 37 ans.

Soldat au régiment de Forez, 1769-1791.

Volontaire au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; caporal, 28 janvier 1793; sergent, 1er mars 1793; sous-lieutenant, 8 mai 1793; retiré de la 102e demi-brigade, 1800.

PAILLET (Antoine-Nicolas), d'Amiens, 22 ans.

Volontaire dans la garde parisienne, 1789-1792.

Volontaire au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; caporal, 23 novembre 1792; sergent, 28 janvier 1793; sous-lieutenant, 1er mars 1793; lieutenant à la 102e demi-brigade, 1797; blessé et prisonnier à Limbourg; rayé des contrôles 1799.

PERRIN (Louis-Charles), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 9 novembre 1792; sergent, 25 décembre 1793; sous-lieutenant, 25 janvier 1794; destitué de la 102e demi-brigade, 1796.

RECORDET (Claude), du Petit-Noir (Jura), 39 ans.

Milicien, 1771-1777; soldat au régiment du Colonel Général (infanterie), 1777-1791.

Caporal au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; sergent, 6 septembre 1792; sergent-major, 12 décembre 1792; sous-lieutenant, 6 mars 1793; retraité de la 102e demi-brigade, 1800.

SOUS-OFFICIERS.

Sergents-majors, sergents et fourriers.

ABEGG (Nicolas-Louis), de Paris, 23 ans.

Soldat dans Sonnenberg, puis aux gardes suisses, 1788-1792.

Caporal au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; sergent, 13 mai 1794; passé aux grenadiers de la Représentation nationale, 1797; congédié de la garde des Consuls, 1800; employé à l'Octroi de Paris, 1801-1816.

Aubray (Joseph), de Passy, 49 ans.

Soldat dans les compagnies franches de l'île Royale, 1757-1759; dragon dans Damas, 1766-1774; sapeur aux gardes suisses, 1775-1792.

Sergent au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; retiré, 15 janvier 1793; admis aux Invalides, 1794.

Baltié (Michel-Anselme), de Châtillon-sur-Seine, 21 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 24 octobre 1792; sergent, 14 février 1793; adjudant à la 102e, 1796; sous-lieutenant, 1799; lieutenant, 1801; ✻, 1805; capitaine, 1807; blessé à Sacile; chef de bataillon au 96e, 1813; mort à Thionville, 29 juin 1814.

Bécasse (Louis-François), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 4 mars 1793; fourrier, 17 mai 1794; sergent à la 59e demi-brigade, 1795; détaché au commissariat des guerres de l'armée du Rhin, 1796.

Belmer (Edme).

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 18 octobre 1793; fourrier, 1er avril 1794; rayé de la 59e demi-brigade, 1796, étant en réquisition depuis deux ans.

Berthomieux (François), de Paris, 19 ans.

Canonnier, 3 septembre 1792; caporal, 4 mars 1793; sergent, 4 avril 1794; réformé de la 102e demi-brigade, 1801; pensionné, 1802.

Bertin (Jean-Victor), de Soissons.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 27 février 1793; fourrier, 16 décembre 1793; mort à Venloo, 27 février 1795.

Bizet (Henry), de Verdun, 31 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 19 octobre 1792; sergent, 24 novembre 1792; détaché au génie, 1796.

Boisselau (Hubert-Jean), de Paris, 24 ans.

Canonnier, 3 septembre 1792; sergent, 8 mars 1794; passé de la 102e demi-brigade aux chasseurs à pied de la garde consulaire, 1801; blessé à Climbach et Fleurus; retraité, 1803.

Boucher (Louis-Antoine), de Paris, 29 ans.

Volontaire, le 3, et fourrier, le 5 septembre 1792; sergent-major, 26 janvier 1793; adjudant à la 102e demi-brigade, 1798; sous-lieutenant, 1800; blessé à Marengo; lieutenant, 1803; ✻, 1804; passé dans la garde royale de Naples, 1806.

CROISIER (Gilbert), de Montaigu (Puy-de-Dôme).

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 1er avril 1794; sergent, 9 mai 1794; rayé de la 59e demi-brigade, 1796.

DÉFLET (François).

Volontaire, 3 septembre 1792; fourrier, 10 avril 1793; sergent, 8 mars 1794; rayé de la 59e demi-brigade, 1796, étant en réquisition à Paris pour la fabrication des armes.

DEMARBAIX (François-Auguste-Joseph), de Douai, 20 ans.

Volontaire, le 3, et caporal, le 4 septembre 1792; sergent, 12 janvier 1793; maréchal-des-logis de gendarmerie, 1800; sous-lieutenant quartier-maître, 1807; lieutenant-trésorier de la compagnie du Doubs, 1816; passé dans les pionniers de discipline, 1819; ✠, 1822; rang de capitaine, 1823; ✠, 1825; retraité, 1827.

DÉSIREZ (Pierre-François), de Paris, 20 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789; sergent, 1791.

Sergent au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; sergent-major, 1er avril 1793; sous-lieutenant quartier-maître à la 59e demi-brigade, 1795; lieutenant à la 102e, 1800; aide-de-camp du général Merle, 1801; ✠; capitaine, 1806; chef de bataillon, 1808; mort à Paris, 31 juillet 1811.

DESPREZ (Adrien), de Corbie, 36 ans.

Caporal, sergent et sergent-major au 4e bataillon de Paris; rayé des contrôles de la 59e demi-brigade, 1796, étant à l'hôpital, sans nouvelles.

DESSIN (Pierre-Joseph), de Bouzincourt (Somme), 23 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 4 mars 1793; sergent, 17 mai 1794; passé aux grenadiers à pied de la garde impériale, 1809; caporal au 3e tirailleurs, 1811, puis aux fusiliers-grenadiers et au bataillon d'instruction; passé au corps royal des grenadiers de France, 1814; licencié, 1815. Blessé à Sierck, Memmingen et Malesherbes.

DESTHIEUX (François), de Mâcon, 32 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 24 novembre 1792; sergent, 5 février 1793; sergent-major, 4 mars 1793; sous-lieutenant à la 59e demi-brigade, 1795; lieutenant à la 102e, 1800; a perdu le bras droit par un coup de biscaïen, à Limbourg; rayé des contrôles de la 102e comme surnuméraire, 1801.

DEVILLE (François), de Metz, 23 ans.

Caporal, 3 septembre 1792; sergent, le 18 dudit; sous-lieutenant à la 102e demi-brigade, 1801; lieutenant, 1806; prisonnier de guerre à Muttenthal et à Caldiero; retraité, 1811.

Dubois (Jean-Baptiste), de Paris, 25 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; fourrier, 9 août 1793; sergent-major à la 102e demi-brigade, 1799; blessé à Creutznach; rayé des contrôles, 1807.

Duclos (François-Barnabé), de Goincourt (Oise), 21 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 12 janvier 1793; sergent, 10 mai 1793; congédié de la 59e demi-brigade pour blessures, 1795; pensionné, 1800; décédé, 6 janvier 1813.

Dufour (Jean-Louis), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 24 octobre 1792; fourrier, 20 mai 1793; sergent, 26 décembre 1793; adjudant à la 102e, 1796; sous-lieutenant, 1797; démissionnaire, 1798.

Ege (Antoine).

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 24 octobre 1792; sergent, 17 février 1793; congédié de la 59e demi-brigade, pour infirmités, 1795.

Gaignon (Hyppolite-Jacques), de Charonne, 21 ans.

A servi dans la garde parisienne soldée, 1789-1791.

Sergent au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; sous-lieutenant à la 102e demi-brigade, 1800; lieutenant 1804; décédé à Gaëte, 7 août 1808.

Georges (Léopold), de Lunéville, 19 ans.

Canonnier, 3 septembre 1792; caporal 26 avril 1793; sergent, 8 mars 1794; mort prisonnier de guerre en Autriche, 9 avril 1800.

Giel (Jean-Baptiste), de Querqueville (Manche), 26 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 28 janvier 1793; fourrier, 6 février 1793; sergent, 18 octobre 1793; sergent-major, 5 décembre 1793; quartier-maître à la 59e demi-brigade, 1795; sous-lieutenant à la 102e, 1796; tué d'un coup de feu au travers du corps au siège d'Ehrenbreitstein, 22 août 1796.

Godmus (François), de Prunay-le-Temple (Seine-et-Oise), 46 ans.

Caporal et sergent au 4e bataillon de Paris; rayé des contrôles de la 59e demi-brigade, étant ancien à l'hôpital.

Guignard (Nicolas).

Caporal, 3 septembre 1792; sergent, 26 janvier 1793; rayé des contrôles de la 59e demi-brigade, 1796, étant à l'hôpital, sans nouvelles.

Guyon (François-Xavier).

Sergent; réformé pour infirmités; mort, 1817.

Hébert (Alexandre), de Paris, 24 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 2 février 1793; fourrier, 4 avril 1793; sergent, 28 février 1793; rayé de la 102e demi-brigade, 1798.

Herpin (Fursy), de Méaulte (Somme), 24 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 14 février 1793; fourrier, 15 janvier 1794; sergent à la 59e demi-brigade, 1795; rayé de la 102e, 1797.

Lanoue (Louis), de Villejuif, 34 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 15 octobre 1792; sergent, 6 mars 1793; rayé de la 102e demi-brigade, 1796, étant à l'hôpital, sans nouvelles.

Lanternier (François), de Gray, 37 ans.

Sergent, 3 septembre 1792; rayé de la 59e demi-brigade, 1796, étant en réquisition depuis plus de deux ans.

Laroche (Gilbert), de Villeneuve-les-Cerfs (Puy-de-Dôme), 32 ans.

Canonnier, 3 septembre 1792; sergent, 4 mars 1793; sergent-major, 4 avril 1794; retraité du 102e de ligne, 1813.

Leclerc (Jean-Nicolas), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; fourrier, 14 février 1793; sergent, 15 janvier 1794; détaché auprès des officiers du génie employés au siège d'Ehrenbreitstein, 1796; garde du génie, 1798; démissionnaire, 1800; employé civil au Dépôt des Fortifications, 1810; garde du génie, 1814; retraité, 1841.

Leclerc (Joseph), de Rouen, 20 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 10 février 1793; fourrier, 17 mai 1794; sergent-major à la 102e demi-brigade, 1800; sous-lieutenant, 1804; lieutenant, 1807; retraité, 1811.

Lhuillier (Antoine), de Langres, 57 ans.

Soldat au régiment de Navarre, 1754-1782.

Volontaire au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; caporal, 29 janvier 1793; sergent, 2 février 1793; sergent-major, 25 septembre 1793; rayé de la 102e demi-brigade, 1797.

Lucas (Antoine-Joseph), de Maubeuge, 17 ans.

Garde dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, avril-juin 1792.

Volontaire au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; caporal, 19 octobre 1792; sergent, 10 février 1793; sous-lieutenant au 102e de ligne, 1804; lieutenant, 1807; capitaine, 1809; ✻, 1804; passé à la légion départementale de l'Eure, 1816; ✠, 1818; au 14e de ligne, 1820; retraité, 1822.

MAUBERT (Jean-Baptiste), de Briot (Oise), 35 ans.

Soldat aux gardes françaises, 1781-1789.

Volontaire au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; caporal, 12 septembre 1792; sergent, 6 février 1793; trois blessures à Muttenthal, où il s'est distingué particulièrement; ✻, 1804; passé dans la garde royale napolitaine, 1806.

MÉNIGOT (Etienne), de Gray, 39 ans.

Sergent, 3 septembre 1792; rayé des contrôles de la 59e demi-brigade, 1796, étant à l'hôpital, sans nouvelles.

MODOT (Claude), de Grancey-sur-Ource (Côte-d'Or), 23 ans.

Caporal, 3 septembre 1792; sergent, 6 mars 1793; sergent-major à la 59e demi-brigade, 1795; adjudant à la 102e, 1799; sous-lieutenant, 1800; lieutenant, 1804; ✻, 1805; capitaine, 1807; blessé à Leptingen, à Caldiero, à Rocca-Gloriosa, à Sacile et à Wagram; retraité, 1810.

MORIN (Etienne), de Selongey (Côte-d'Or), 22 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 10 février 1793; sergent, 17 mai 1794; blessé à Muttenthal; sous-lieutenant, 1813; retraité, 1814.

OSSELIN (Jean-Baptiste).

Volontaire, 3 septembre 1792; sergent, 6 novembre 1793; rayé des contrôles de la 59e demi-brigade, 1796, étant à l'hôpital depuis plus d'un an.

PAQUIER (Jacques-Lucain), de Vernon, 23 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, puis fourrier; retiré pour cause de maladie, janvier 1793; canonnier de la section de la Halle-aux-Blés, mars 1793; blessé au siège de Nantes; congédié, 5 août 1793; pensionné, 1794; admis aux Invalides, 1846; mort, 12 janvier 1847.

PELTRET (Nicolas), de Til-Châtel (Côte-d'Or), 29 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; sergent, 12 janvier 1793; sous-lieutenant à la 102e demi-brigade, 1803; blessé à Fleurus et à Creutznach; retraité, 1806.

REGNIER (Jean-Marie-Armand), de Paris, 19 ans.

Canonnier, 3 septembre 1792; caporal, 8 mars 1794; sergent, 4 avril 1794; rayé de la 102e demi-brigade, 1798, étant à l'hôpital, sans nouvelles.

REMIER (Jacques-Charles-Eloy), de Noyon, 23 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 24 novembre 1792; sergent, 14 février 1793; sergent-major, 15 janvier 1794; adjudant à la 102e, 1797; sous-lieutenant, 1798; lieutenant, 1801; ✻, 1805; capitaine, 1806; chef de bataillon, 1809; major du 143e, 1813; O ✻ et en demi-solde, 1815; ✠, 1820; blessé à Limbourg, Zurich et Raab; retraité, 1822.

Rigny (Auguste), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792 ; fourrier, 17 octobre 1792 ; sergent, 24 novembre 1792 ; rayé de la 102e demi-brigade, 1796, étant en réquisition depuis 1794.

Rigny (Pierre), de Paris, 19 ans.

A servi dans la garde parisienne soldée, 1789-1791.

Volontaire au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792 ; caporal, 21 septembre 1792 ; fourrier, 2 janvier 1793 ; sergent, 6 février 1793 ; rayé de la 102e demi-brigade, 1803, étant à l'hôpital, sans nouvelles.

Rogeaux (Célestin), d'Erquinghem (Nord), 26 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792 ; sergent-major, 1er mars 1793 ; démissionnaire de la 102e demi-brigade, 1798.

Sallingue (Jean-Baptiste), de Mouchy-le-Châtel (Oise), 20 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792 ; caporal, 24 novembre 1792 ; sergent, 14 février 1793 ; sous-lieutenant au 102e, 1804 ; lieutenant, 1807 ; blessé à La Piave, le 8 mai 1809 ; décédé à Trévise, le 25.

Tascheret (Charles-Claude-Edme-Louis), de Villenauxe (Aube), 27 ans.

Clerc de procureur, 1783 ; secrétaire du Bureau de conciliation près le tribunal du IVe arrondissement de Paris (section des Quatre-Nations), 1791.

Volontaire au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792 ; caporal, 4 mars 1793 ; fourrier, 15 avril 1793 ; commissaire des guerres, 1794 ; employé à l'armée de Sambre-et-Meuse ; réformé, 1796 ; remis en activité, 1797, e employé aux armées de Mayence, du Danube et du Rhin ; mort à Cologne, 21 juin 1806.

Thiébaut (Aubin-François), de Tiffauges (Vendée), 29 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792 ; caporal, 20 mars 1793 ; sergent, 10 décembre 1792 ; sergent-major, 13 mai 1794 ; sous-lieutenant au 102e de ligne, 1800 ; lieutenant, 1802 ; admis aux Invalides, 1806.

Valon (Félix) de Paris.

Sergent, 3 septembre 1792 ; congédié de la 59e demi-brigade, 1795, par ordre d'un Représentant du peuple.

Vincenot (Adrien-Nicolas), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792 ; fourrier de grenadiers, 4 mars 1794 ; sergent à la 59e demi-brigade, 1794 ; sous-lieutenant à la 102e, 1800 ; lieutenant, 1804 ; blessé à Caldiéro et en Calabre ; passé dans la gendarmerie des Apennins, 1806, puis successivement dans les compagnies de la Seine et de l'Oise ; ✻, 1814 ; ✠, 1818 ; décédé, 6 novembre 1818.

VOUNIN (Jean-François), de Paris, 18 ans.

A servi dans la garde nationale parisienne, 1789-1792.

Tambour, 3 septembre 1792; fourrier, 17 mai 1794; sergent à la 102e demi-brigade, 1802; passé dans la gendarmerie, 1804.

59e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE,

Formée du 1er bataillon du 30e régiment (ex-Perche), du 4e de Paris et du 7e de Rhône-et-Loire.

Il n'existe pas de procès-verbal de formation du corps. La date généralement admise pour la formation est celle du 28 floréal an II (17 mai 1794). Cette date est celle de la revue préparatoire d'embrigadement, opération qui se continua les 29 et 30 floréal. Le 1er prairial (20 mai 1794), enfin, eut lieu la constitution définitive de la demi-brigade.

Lors de l'amalgame, le 4e bataillon de Paris comptait 1.148 sous-officiers et soldats, dont 214 de la formation du 3 septembre 1792, se répartissant ainsi :

Canonniers : 26; Grenadiers, 27; compagnies : Martinot, 23; Cronier, 26; Aubert, 12; Denis, 29; Danel, 17; Le Capitaine, 17; Prevost, 16; Desoye, 18; Etat-major, 3.

Il y a lieu de citer :

BAUDER (Jacques), de Dieppe, 33 ans.

Caporal; mort à Juliers, 29 juin 1795.

BRUYÈRE (Louis), de Paris.

Volontaire; tué à l'affaire de Herve, 20 septembre 1794.

DÉGROUET (Pierre).

Volontaire; tué à la bataille du 19 septembre 1794.

DUVIVIER (Jean-Baptiste), de Paris, 23 ans.

Volontaire; congédié pour infirmités, 1794.

FRANÇOIS, de Meaux.

Volontaire; prisonnier de guerre, 16 juin 1794.

GAUFFREVILLE (Pierre-Joseph), de Paris, 19 ans.

Tambour; mort à Metz, 5 juin 1794.

LACASSAIGNE (Pierre), 20 ans.

Caporal ; retraité pour blessures, 1795.

PARISOT (Antoine), de Nuits, 36 ans.

Volontaire ; congédié pour infirmités, 1795.

QUEVILLY (Charles), de Saint-Ouen (Eure), 42 ans.

Caporal ; mort, 19 juin 1794.

102e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE

(2e *formation*).

La 102e demi-brigade, de 2e formation, a été constituée, le 1er mars 1796, de l'ancienne 9e et des 1er et 2e bataillons de la 177e. 154 des volontaires du 3 septembre 1792 au 4e bataillon de Paris entrèrent dans sa formation.

23 y demeuraient encore à la réorganisation du 24 septembre 1803. Il n'en restait plus qu'un en 1814 : *Jonchery*, nommé sous-lieutenant le 1er avril.

Toutes les notices qui suivent concernent des volontaires enrôlés au 4e bataillon de Paris, le 3 septembre 1792.

ALELY (Christophe), de Paris, 20 ans.

Caporal ; rayé, à l'hôpital, sans nouvelles, 1797.

ALVISET (Pierre), de Moloy (Côte-d'Or), 25 ans.

Sergent-major ; retraité, 1801.

AMANIEU (Sixte), de Podensac (Gironde), 21 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792 ; caporal, 23 décembre 1792 ; sergent à la 59e, 1794 ; passé du 102e au 35e léger, 1811 ; blessé à Wissembourg, à Caldiéro, à Sacile et en 1813 ; retraité, 1815.

BAILLE (Jean), de Podensac (Gironde), 20 ans.

Volontaire ; tué à Dettingen, 17 avril 1799.

BARAGE (Jean-Baptiste), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792 ; caporal, 17 mai 1794 ; sergent-major à la 102e demi-brigade, 1800 ; sous-lieutenant, 1803 ; passé dans les grenadiers de

la garde royale napolitaine, 1806 ; lieutenant, 1807 ; chevalier de l'ordre des Deux Siciles ; passé dans la garde royale d'Espagne, 1808 ; capitaine, 1809 ; major du 1er léger et décoré de l'ordre royal d'Espagne, 1810 ; rentré dans la garde royale, 1811 ; colonel du régiment Royal-Irlandais, mars 1812 ; adjudant du palais du roi, septembre 1812 ; chef d'état-major de la garde royale, 1813 ; major du 58e de ligne français, décembre 1813 ; colonel et ✻, 1814 ; en demi-solde, 1815 ; ✠, 1819 ; retraité, 1822.

Barbier (Louis-Noël), de Paris, 18 ans.

Volontaire ; rayé, 1801, étant à l'hôpital, sans nouvelles.

Barra (Gilbert), de Bas et Lezat (Puy-de-Dôme), 26 ans.

Sergent ; retraité, 1812.

Bassou (Valentin-Eusèbe), de Perpignan, 24 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792 ; grenadier, 7 novembre 1792 ; sous-lieutenant au 102e 1809 ; lieutenant, 1811 ; capitaine au 92e, 1813 ; retraité, 1815 ; capitaine à l'état-major de la place d'Alger, 1830 ; réformé, 1831 ; mort, octobre 1835.

Baulieu (Jean-Baptiste), de Sauvagney (Doubs), 46 ans.

Caporal ; congédié pour infirmités provenant de la guerre, 1800.

Bouvier (Claude), de Paris, 18 ans.

Volontaire ; retraité, 1801.

Cals (Henri), de Paris, 18 ans.

Volontaire ; réformé, 1799.

Charbonnier (Louis-Daniel), de Paris, 22 ans.

Volontaire ; congédié, 1802.

Daversin (Jean-Claude), de Paris, 18 ans.

Grenadier ; passé dans les grenadiers de la Représentation nationale, 1797.

Daversin (Théodore), de Paris, 26 ans.

Sergent ; mort à Alexandrie, 4 novembre 1804.

Décaux (Pierre), de Paris, 28 ans.

Sergent ; congédié, 1802.

Devaux (Jean-Louis), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792 ; grenadier, 24 novembre 1792 ; passé de la 102e au 5e d'artillerie à pied, 1800 ; réformé pour infirmités, 1805.

DROUET (François-Léonard), de Bouqueval (Seine-et-Oise), 27 ans.

Sergent; mort à Alexandrie, 27 octobre 1802.

DUBOIS (Pierre-Jacques), de Paris, 18 ans.

Tambour, 3 septembre 1792; caporal-tambour à la 59e, 1795; sergent à la 102e, 1796; passé dans la gendarmerie, 1800.

DUMESNIL (François), de Paris, 15 ans,

Volontaire; réformé, 1801.

FILLARD (Pierre-Jacques), de Montreuil, 47 ans.

Caporal; congédié pour infirmités provenant de la guerre, 1800.

FORGERON (Pierre-Paul), de Paris, 20 ans.

Sergent; rayé des contrôles, 1803.

FRARET (Louis-Pierre), de Paris, 29 ans.

Soldat aux gardes suisses, 1790-1792.
Volontaire, 1792; sergent, 1800; passé à la 4e légion de réserve, 1807; retraité du 15e de ligne, 1809.

GAILLARD (Jean-Baptiste), de Mâcon, 22 ans.

Canonnier, 3 septembre 1792; sous-lieutenant, au 102e, 1806; lieutenant, 1809; mort à Figuières, 22 mars 1812.

GAUBIN (Claude-Denis), de Paris, 37 ans.

Volontaire; mort par suite de blessures, 19 octobre 1799.

GEX (Guillaume-Nicolas-Antoine), de Paris, 18 ans.

Volontaire; congédié, 1802.

GODEFROY (Louis-Pierre-Eutrope-Ange), de Dourdan, 17 ans.

Sergent; tué à Soave, 29 avril 1809.

GUIBERT (Louis-Guillaume), d'Alençon, 20 ans.

Sergent-major; mort à Bologne, 27 mars 1808.

GUILLAUME (Louis-Antoine), de Doue (Seine-et-Marne), 22 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 10 février 1793; sergent-major au 102e, 1806; sous-lieutenant au 35e léger, 1813; blessé à Creutznach, Muttenthal et Wagram; en demi-solde, 1814.

HARPIN (Jacques), de Paris, 20 ans.

Volontaire; congédié, 1802.

HATTON (François), de Paris, 22 ans.

Caporal; rayé des contrôles, 1801.

HOUIVET (François), de Vély (Manche), 28 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 14 février 1793; sergent à la 102e, 1799; passé dans la garde des Consuls, 1800; successivement dans les grenadiers à pied, puis dans les chasseurs; retraité, 1808.

HOUZELLE (François), de Rouen, 19 ans.

Sergent; mort à Cosenza, 18 novembre 1806.

JANNEQUIN (Jean-Baptiste), de Paris, 23 ans.

Caporal; rayé, 1801.

JONCHERY (Louis-François), de Rozoy-en-Brie, 24 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 14 mars 1793; sergent à la 102e demi-brigade, 1799; sous-lieutenant, 1er avril 1814; mis en demi-solde, août 1814; en activité au 35e de ligne pendant les Cent-Jours; retraité, 1829.

JOSSELIN (Jean-Jacques), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal à la 59e demi-brigade, 1794; passé au 12e dragons, 1798; brigadier aux chasseurs à cheval de la garde impériale, 1804; passé aux dragons, 1806; fourrier aux vétérans de la garde, 1807; retraité, 1809; admis aux Invalides, 1820; sergent, 1831; mort, 6 mars 1850.

LABRUE (François), de Paris, 22 ans.

Canonnier; rayé des contrôles, 1797, étant à l'hôpital, sans nouvelles.

LARROQUE (Jacques-Pascal), de Tarbes, 20 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 1er janvier 1793; sergent-major à la 59e demi-brigade, 1795; sous-lieutenant à la 102e, 1800; lieutenant, 1803; ✻, 1805; 3 blessures à Caldiéro; adjudant-major capitaine, 1808; passé au 1er régiment de chasseurs-vélites de la garde royale napolitaine et chevalier de l'ordre des Deux-Siciles, 1809; chef de bataillon et décoré de la médaille d'honneur, 1815; retiré du service de Naples après la chute de Murat; rentré au service de France comme capitaine en demi-solde, 1817; réformé, 1823; retraite, 1827.

LASSON (Jean-Étienne), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; sergent à la 102e demi-brigade, 1800; ✻, 1806;

sous-lieutenant, 1807 ; lieutenant, 1809; blessé à Herve et à Zurich; tué à Olot, en Catalogne, 6 mars 1813.

LECLERC (Joseph), de Rouen, 20 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 10 février 1793; sous-lieutenant au 102e, 1804; lieutenant, 1807; retraité, 1811.

LEFÈVRE (Antoine), de Paris, 20 ans.

Caporal; blessé à Wissembourg; réformé 1802 et pensionné.

LEFÈVRE (Charles), de Saint-Germain-en-Laye, 39 ans.

Sergent; congédié, 1802.

LEMAIGRE (Jean-Baptiste), d'Arcueil, 26 ans.

Sergent; blessé à Wagram ; retraité, 1811.

LÉPINE (Philippe), de Paris, 43 ans.

Volontaire; congédié pour infirmités provenant de la guerre, 1800.

LEPRÉVOST (Pierre), de Langres, 18 ans.

Sergent-major; réformé, 1804.

LONGUEHAYE (Jean-Baptiste), de Paris, 38 ans.

Caporal; mort, 11 avril 1799, de blessures reçues à Stockach.

MAUGER (Charles-François), de Boismont (Seine-Inférieure), 20 ans.

Sergent; réformé, 1801.

MERGET (Antoine), de Bordeaux, 19 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; sergent-major à la 102e demi-brigade, 1800; sous-lieutenant, 1804; lieutenant, 1806; blessé à Sacile; capitaine, 1813; mort, 25 avril 1813, de blessures reçues à Olot.

MILLET (Pierre), de Paris, 18 ans.

Tambour; noyé dans le lac de Côme, 7 juillet 1800.

MIOT (François), de Paris, 18 ans.

Volontaire; rayé pour infirmités, 1800.

MIRCOURT (Jean-Charles), de Gorze (Moselle), 41 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792 ; tué à Zurich, 26 septembre 1799.

MONROY (Bruno-Antoine), de Paris, 16 ans.

Caporal; blessé à Dettingen; retraité, 1802.

Moreau (Jean-Baptiste), de Stains, 16 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792 ; caporal de grenadiers à la 102e demi-brigade, 1800; passé dans la garde des consuls, 1801 ; successivement aux grenadiers à pied et aux chasseurs; congédié, 1802.

Orlia (Pierre), de Paris, 20 ans.

Tambour de grenadiers; congédié pour infirmités, 1798.

Poirier (Jean-Baptiste), de Saint-Sulpice-le-Dunois (Creuse), 25 ans.

Sergent; à l'hôpital du 7 juin 1809; sans nouvelles depuis.

Poisson (Jacques-François), de La Chapelle-Moche (Orne) 23 ans.

Volontaire; retraité, 1812.

Pothier (Pierre-Marie), de Paris, 26 ans.

Sergent; admis aux Vétérans, 1802.

Rolin (Philippe), de Paris, 16 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 28 octobre 1793; sergent-major au 102e, 1806; passé à la 4e légion de réserve, 1807. Sans renseignements ultérieurs, le corps a été fait prisonnier à Baylen.

Rousset (Joseph), d'Epinal, 23 ans.

Caporal; tué à l'ennemi, 27 octobre 1796.

Royer (Louis), de Paris, 16 ans.

Sergent; blessé à Soave; retraité, 1810.

Serait (Claude-Germain), de Bougival, 24 ans.

Grenadier, 3 septembre 1792; sergent au 102e, 1806; passé dans les chasseurs à pied de la garde impériale, 1808; resté en arrière en Russie, 25 novembre 1812.

Thoumin (Modeste-Isidore), de Gallardon, 17 ans.

Sergent; blessé à Herve; tué au passage de la Piave, 8 mai 1809.

Vernaux (Charles), de Paris, 29 ans.

Caporal; réformé, 1797.

Divers.

ALEXANDRE (Jean-Baptiste-François), de Versailles, 24 ans.

A servi dans la garde nationale parisienne, 1789-1791.

Volontaire au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; capitaine au 6e bataillon de réquisition, dit de la Montagne, 1793; concierge des bâtiments militaires, 1796, et attaché successivement à la caserne de la rue Verte, à la caserne Eugène et à celle de Rueil; garde du génie, 1802; mort, mars 1814.

FUSY (Pierre-Jacques), de Paris, 18 ans.

Volontaire, section de la Halle-aux-Blés, 3 septembre 1792; blessé à Nolach; réformé, 10 décembre 1793; pensionné, 1800.

GALTÉ (Jean-Gabriel), de Paris, 23 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; canonnier au 1er bataillon de Loir-et-Cher, 1er mars 1793; sergent, 1794; sous-lieutenant d'artillerie dans la légion Emili, au service de la République cisalpine, 1797; lieutenant en second au 1er régiment d'artillerie, 1799; passé aux pontonniers, 1805; capitaine au 2e de ligne italien, 1807; rentré au service de France comme capitaine d'infanterie en demi-solde, 1814; placé à la légion départementale de la Dordogne, 1817; retraité, 1822.

GUERRIN (Charles-Marie-Louis-François), de Paris, 19 ans.

Elève au dépôt des gardes françaises; fusilier dans la garde nationale parisienne, 1790-1792.

Volontaire au 4e bataillon de Paris, 4 septembre 1792; caporal de grenadiers; sous-lieutenant au corps des éclaireurs (devenu 8e hussards), le 4 mars 1793; lieutenant, 27 juin 1793; rayé des contrôles, 1796.

HENRY (Nicolas), de Sens, 24 ans.

A servi dans la garde parisienne soldée, 1789-1791.

Volontaire au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; pensionné pour infirmités (perclus des membres par suite du froid contracté pendant la campagne de Trèves), 1793.

JARRY.

Volontaire au 4e bataillon de Paris; aide-de-camp d'Hanriot et de Santerre.

LASALLE (Pierre-Joseph), de Paris, 37 ans.

Volontaire; a eu les deux pieds gelés dans la marche de nuit du 6 décembre 1792; réformé, 15 mars 1793; admis aux Vétérans, 1794; pensionné, 1800.

LAURAIN (Frédéric-Alexandre), de Dormans (Marne), 21 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 8 octobre 1792; capitaine au 5e bataillon de réquisition, du Panthéon français, 1793; sous-lieutenant au 4e bataillon des Vosges, 1794; lieutenant dans la légion de police, 1795; aide-de-camp, 1797; capitaine, 1799; adjoint aux états-majors, 1800; ✻, 1804; chef de bataillon, 1806; placé au 24e léger, 1807; O ✻, 1810; major du 121e, 1811; colonel du 59e de ligne et C ✻, 1813; ✠ 1814; blessé à Heilsberg, à Essling, à Lutzen, à Leipzig, à Fleurus et à Wavre; en demi-solde, 1815; retraité, 1822.

MASSON (François).

A servi aux régiments de Navarre et provincial de Paris.

Volontaire au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; passé dans la 29e division de gendarmerie; admis aux Vétérans, 1801.

MOREL (Jacques), de Paris, 37 ans.

Soldat au régiment de Vermandois, 1770-1778.

Volontaire au 4e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; blessé par une chute au cours d'une marche de nuit, le 6 décembre 1792, près de Trèves; réformé, 21 juillet 1793; retraité, 1800.

PRÉVOST (Louis-Charles), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; passé dans les charrois, 1er mai 1793; commissaire des saisies réelles et consignations en Belgique, 1798; sous-inspecteur des Eaux et Forêts, 1800; inspecteur, 1801; secrétaire de la sous-préfecture du Mans, 1813; garde de la Porte du roi, 1814; commissaire de police à La Rochelle, 1816, puis à Montpellier, 1817-1721.

RENAUD (Eustache), de Paris, 37 ans.

Volontaire, section Poissonnière, 3 septembre 1792; réformé pour blessure, 1794; pensionné, 1800.

5e BATAILLON

(12 SEPTEMBRE 1792 — 28 DÉCEMBRE 1794).

HISTORIQUE DU CORPS.

Le 5e bataillon de Paris se composa des compagnies suivantes :

1re compagnie de la section de la Bibliothèque,
1re compagnie de la section des Halles,
1re compagnie de la section du Luxembourg,
2e compagnie de la section des Gardes françaises,
Compagnie de la section de la Réunion,
Compagnie de la section du Muséum,
Compagnie de la section de Mirabeau,
Et des volontaires des communes de Courbevoie, Montmartre et Chaillot.

Les compagnies furent formées les 4 et 5 septembre 1792 et mises en route le mercredi 5, à destination de Châlons.

Le bataillon fut constitué le 12 septembre par la réunion des compagnies, l'élection de l'état-major et celle des officiers promus en remplacement.

Il n'existe comme procès-verbal de formation que la pièce ci-après[1], remise au capitaine de la 1re compagnie de la section des Halles lors de son départ, et un extrait des registres des délibérations de l'assemblée de la section des Gardes françaises constatant que le capitaine a été élu et la compagnie formée le 5 septembre 1792, à midi, en présence de l'officier municipal Laplanche et du commandant en second de la section, Cartier[2].

L'an quatrième de la Liberté, premier de l'Égalité, mil sept cent quatre-vingt-douze, le 4 septembre, nous, soussignés, commissaires nommés par

1. *Archives adm. de la guerre*, dossier Malvoisin, pensions 1801-1817, n° 529.
2. *Ibid.*, dossier Duthil, classement général alphabétique, 1791-1848.

l'assemblée générale de la section des Halles, pour la réception des enrôlements et confection des compagnies, certifions que la 1re compagnie de ladite section qui se destine à partir aux frontières, a nommé librement et volontairement M. Firmin Malvoisin, l'un de nos concitoyens, pour son capitaine ; M. Nicolas Cauthion, pour lieutenant ; M. Louis-Ferdinand Raimbault, pour sous-lieutenant.

En foi de quoi nous leur avons délivré les présentes.

Fait au Comité de la section des Halles, les jour et an que dessus.

Roussend ; Margotin, *président ;*
Moizin, *secrétaire-greffier.*

Dirigé sur l'armée du Nord, le 5e bataillon de Paris est en première ligne, au 6 octobre 1792, avec les 1er, 2e, 6e et 7e de Paris. Cependant il ne les suit pas en Belgique et est affecté à l'armée des Ardennes (2e division, général Le Veneur).

La matricule du corps est incomplète. Elle fut mal établie. Le commandant Grandjean se plaignait au Ministre de la guerre, de Cambrai, le 19 octobre 1793, de ne pouvoir obtenir des compagnies leur contrôle particulier. Le contrôle général ne parvint aux bureaux de la guerre qu'en thermidor an II (juillet 1794).

On ne peut donc que relever quelques noms pour les pertes du bataillon, et encore à l'aide de documents divers, matricules d'autres corps, correspondances, certificats. Les recherches opérées ont permis, cependant, d'établir le tableau qui suit :

Marches, Emplacements, Combats et Pertes
du 5e bataillon de Paris.

1792. Septembre 5. Réunion des compagnies devant la Maison commune et départ pour Châlons. Coucher à Claye.
— — 6. Meaux.
— — 7. La Ferté-sous-Jouarre.
— — 8 et 9. Château-Thierry.
— — 10. Dormans.
— — 11. Épernay.
— — 12-13. Châlons. Constitution du bataillon.
— — 14. Départ pour Grandpré ; coucher à Suippes.
— — 15. Grandpré, Perthes, Suippes, Châlons.
— — 16 et 17. Séjour.
— — 18. Route.
— — 19. Sainte-Menchould ; au camp, revue du général en chef.

1792. Septembre 20. Bataille de Valmy. Le bataillon en réserve.
— — 21-29. Séjour au camp.
— — 30 et 1er octobre. Route par Sainte-Menehould et la côte de Briare.
— Octobre 2. Campé à Clermont en Argonne.
— — 3. Campé près de Dombasle.
— — 4-10. Bivouac, puis campement, à Sivry-la-Perche (le 7, affaire contre les fourrageurs ennemis).
— — 11-14. Camp de Regret, sous Verdun.
— — 15. Poursuite de l'armée prussienne en retraite; bivouac à Fleury.
— — 16. Bivouac à Belleville.
— — 18. Pillon.
— — 20. Bivouac dans les bois de Longuyon.
— — 22. Camp près du petit Sivry.
— — 25. Montmédy.
— — 27. Camp de Carignan.
— — 28. Camp sous Sedan.
— — 30. Cantonnement à Villers.
— — 31. Mézières; cantonnement à Sormonne.
— Novembre 2. Marche sur Rocroy ; cantonnement à Liers-de-Couvin.
— — 3. Marienbourg ; Charlemont.
Quartiers d'hiver dans le Limbourg.
1793. Février. En marche pour Maëstricht, puis siège de la place.
— Mars 1er. Bataille d'Aldenhoven.
Deflandre, volontaire, coup de feu à l'épaule droite.
— — 3. Levée du siège; retraite sur Tongres.
— — 5. Saint-Trond.
— — 6. Combat.
Roy (Achille-Hippolyte-Joseph), volontaire, blessé.
— — 7. Cantonnement au château de Dormael.
— — 8. Tirlemont.
— — 9. Louvain.
— — 10. Campement dans la prairie des Jésuites, près Louvain.
— — 15. Combat sur les hauteurs en avant de Louvain.
— — 16. Bataille de Tirlemont.
Le bataillon, chargé par les dragons de Cobourg et de La Tour, subit des pertes considérables :
Paviot, lieutenant, coup de sabre à la tête.
Noël (Antoine), sergent porte-drapeau, coup de

sabre à la main gauche, en défendant son drapeau.

Brunet (Joseph), grenadier, coup de sabre à la tête.

Buisson (Aug.), grenadier, coup de sabre à la tête.

Guiard (Nicolas), caporal, coup de feu à la jambe.

Pignatel (Fr.-E.-A.), volontaire, coup de boulet à la cuisse ; fait prisonnier.

Lacroix (Claude), volontaire, bras droit fracassé par un coup de feu.

Leger (Claude), volontaire, quatre coups de sabre à la tête et un à la main droite.

Sandras (Louis), volontaire, coup de sabre à la main droite.

Aimez (François-Henri), coup de sabre à la tête.

Deflandre (Rieul), volontaire, blessé.

1793. Mars 17. Retraite.

— — 18. Bataille de Neerwinden.

Le bataillon combat à Racour qu'il prend et reprend.

Blerzy, volontaire, tué.

Bricard (Honoré), volontaire, tué.

Mulot (Jean-Noël), volontaire, coup de feu à la hanche gauche.

Létournel (Félix), volontaire, blessé.

Leblanc (Alexandre), canonnier, balle à la tête.

Morel, les deux cuisses emportées par un boulet.

Vallée (Charles-Isidore), volontaire, jambe gauche emportée par un boulet.

— — 19-20-21. Continuation de la retraite.

— — 22. Combat sous Louvain.

Le bataillon perd 150 officiers et soldats tués ou blessés, dont :

Boucher (Pierre-Paul), volontaire, coup de feu à la main gauche.

Latour (François), volontaire, coup de feu à la jambe gauche.

Duval (Ch.-V.), volontaire, coup de feu à la jambe.

— — 23. Bivouac sous Bruxelles.

— — 24. Combat.

Boursin, volontaire, tué.

— — 25. Halte. Bivouac à Villers-Saint-Amand.

1793. Mars 27. Fontenoy.
— — 28. Hauteurs de Maulde.
— Du 1er au 25 avril. Camp de Maulde, puis de Famars. 1re division de l'armée des Ardennes; Flanqueurs de gauche.

Dumouriez était arrivé au camp de Maulde. Le 3 avril 1793, il visita les troupes. Mais laissons la parole au commandant Chopplet.

Procès-verbal d'interrogatoire concernant la trahison de Dumouriez et son émigration [1].

Du samedi six avril mil sept cent quatre-vingt-treize, le second de la République française, devant nous, François-Désiré Ravestin fils, juge de paix, est comparu le citoyen Chopplet, lieutenant-colonel en chef du 5e bataillon de Paris, natif de Berrieux, en Picardie, département de Laon, lequel nous a déclaré qu'il servait dans sondit bataillon depuis le 5 septembre dernier; qu'étant à Louvain, le 13 du mois de mars, d'après un ordre du général Le Veneur pour aller chercher des effets pour les premiers besoins de sondit bataillon, tels que bas, souliers et autres, s'étant présenté au magasin au moment où on allait délivrer lesdits effets, un ordre du général Valence vint arrêter ladite distribution; qu'alors le déposant s'aperçut d'une trahison; que de Louvain ils partirent, la nuit du quinze au seize, pour se rendre sur Tirlemont pour repousser l'ennemi; ce qu'ils firent la nuit du seize, en repoussant vivement l'ennemi; qu'ils marchèrent, le dix-sept, pour prendre une position plus avantageuse et, le dix-huit, ils se rendirent au lieu où il y eut une grande affaire sur la division de droite, où ils repoussèrent également l'ennemi et s'emparèrent du terrain qu'occupait alors l'ennemi, où ils passèrent la nuit avec quatre bataillons; que sur les quatre heures du matin du dix-neuf, il reçut l'ordre de battre en retraite et d'aller se replacer à l'endroit où ils étaient le dix-sept précédent; que cette retraite a été forcée par la trahison du général Dumouriez, qui s'entendait avec Miranda;

Que, le vingt, ils firent un mouvement pour se retirer à Louvain où ils bivouacquèrent; qu'aussitôt l'ennemi les suivit de très près, ce qui fit qu'on envoya sur-le-champ deux bataillons, un de volontaires et un de ligne, pour occuper le village qui était entre les Français et les ennemis pour y détruire les ponts; qu'on donna aussitôt l'ordre de se mettre en marche pour aller

1. *Archives historiques de la Guerre*, armée du Nord.

Cet interrogatoire fut fait d'après cet ordre des Représentants du peuple :

« Nous, députés et commissaires de la Convention nationale aux places frontières du Nord, requerrons le citoyen Chopplet, lieutenant-colonel en chef du 5e bataillon de Paris, de se transporter chez le citoyen Ravestin, juge de paix à Valenciennes, rue Cardon, pour y faire la déclaration des faits qui sont à sa connaissance sur la trahison de Dumouriez et les événements qui l'ont précédée et suivie.

» Valenciennes, le 6 avril 1793.

» Charles Cochon, de Bellegarde, Lequinio. »

prendre une position avantageuse et empêcher par là l'ennemi d'intercepter le passage sur Louvain;

Qu'arrivé à cette position, ils y passèrent la nuit du vingt au vingt et un; que, vers les six heures du matin, le feu commença où ils eurent de grands avantages; que, sur le midi, est arrivé un officier autrichien, accompagné d'un trompette pour remercier les généraux de ce qu'on avait laissé une sauvegarde dans le château du général de Beaulieu et renvoyèrent ladite sauvegarde avec une escorte, à qui l'on donna tout ce qui était nécessaire; que le dit officier autrichien demanda au général Le Veneur s'ils allaient quitter la position qu'ils occupaient; qu'alors le général Le Veneur lui répondit (toujours en lui laissant les yeux bandés) que, n'étant point général en chef, il ne pouvait rien lui répondre; que, s'il voulait des renseignements à cet effet, il n'avait qu'à s'adresser à Dumouriez; que, deux heures environ après, ils reçurent l'ordre de se retirer; qu'ils prirent, en conséquence, la position près le chemin de Namur à Louvain, et, le 22, à deux heures du matin, les Tyroliens ennemis vinrent inquiéter l'avant-garde, ou poste avancé, sur la chaussée de Namur à Louvain, qui était composée de deux cents hommes du 5e bataillon de Paris et du 4e des Vosges; qu'aussitôt les dits bataillons prirent les armes et firent repousser par leurs avant-postes lesdits Tyroliens; que, sur les cinq heures du matin, le combat s'engagea et dura de même jusqu'à trois heures de relevée, où l'ennemi fut repoussé de la droite et fila sur leur gauche, où le dit combat fut continué jusqu'à cinq heures, où ils prirent un village par trois fois différentes; à la seconde, ils prirent deux pièces de canon gardées par deux compagnies hongroises, il y eut un officier et six grenadiers prisonniers et les autres sacrifiés; qu'au même moment où on ordonnait la charge pour la troisième fois, ils furent repoussés vigoureusement, et le désordre se mit alors dans l'armée; qu'ils furent obligés de battre en retraite le mieux qu'ils purent, qu'ils se retirèrent alors sur la Montagne de fer, derrière Louvain, et la retraite se fit de suite sans aucune affaire jusqu'au camp de Maulde, où la grande trahison se dévoila. Dumouriez, deux ou trois jours après écrivit une lettre-circulaire adressée à l'état-major général chargé de la distribuer à toute l'armée, dans laquelle ledit Dumouriez se déchaînait contre les Représentants du peuple pour leurs crimes, tels que d'avoir fait mourir le roi et d'exciter le meurtre dans toute l'étendue de la République; que, le jour suivant, ledit Dumouriez leur fit passer un imprimé annonçant que quatre députés de la Convention nationale étaient venus pour l'arrêter et le conduire à la barre; que le Ministre de la guerre les accompagnait, qu'il les avait fait arrêter sur-le-champ, pour les mettre en lieu de sûreté et pour lui servir d'otages (sans désigner le lieu de la détention); que le citoyen déposant était, lors de la réception de cet imprimé, chez le général Le Veneur pour prendre ses ordres comme le lieutenant-colonel de la division de droite, où le général Diettmann, le colonel Dumas, l'adjudant général Des Brulys, l'adjudant général Dauvet et leurs aides-de-camp étaient présents, lorsqu'il leur dit que Dumouriez était un traître et que, s'il était tel qu'eux, il le ferait arrêter et conduire sous bonne et sûre garde à la Convention nationale; qu'un instant après le général Valence y est arrivé, venant d'haranguer les bataillons pour se joindre au parti de Dumouriez et n'abandonner leurs généraux qu'à la mort; que Valence s'adressa au déposant, qui ignorait ce qu'avait prononcé Valence chez le général, et lui demanda ce qu'on pen-

sait à l'armée des affaires du temps; que ledit déposant lui répondit, en lui montrant un imprimé, que Dumouriez trahissait la République et que, s'il était le lieutenant-général Valence, il ferait arrêter de suite Dumouriez pour le faire conduire à la Convention, et qu'il ne dépendait que de lui de sauver sa patrie; qu'alors Valence répondit que la conduite de la Convention était infâme, puisqu'elle faisait arrêter tous les généraux et qu'elle les faisait assassiner sans les entendre; que, le jour suivant, les généraux Dumouriez, Valence, Égalité et toute leur suite, avec un détachement de troupes légères, allèrent haranguer tous les bataillons et notamment le 5e bataillon de Paris; que Dumouriez, prenant la parole, dit : « Mes enfants, je veux vous donner la paix et sauver ma patrie, je l'ai déjà sauvée plusieurs fois, vous en êtes témoins; il nous faut la Constitution que nous avons déjà jurée pendant trois années de suite, en 1789, 1790 et 1791, et purger la France de ses assassins; qu'il fallait de bonnes lois, et que, s'ils voulaient le suivre, il avait les moyens dans ses mains »; qu'alors le général Valence prit aussi la parole en s'adressant au commandant dudit bataillon, disant au général Dumouriez : « Voilà notre brave commandant du 5e bataillon de Paris; il ne nous abandonnera pas », en lui prenant la main et disant au bataillon : « Ce brave commandant a aujourd'hui 40 livres de moins sur le cœur qu'hier », parlant de l'imprimé qui avait été distribué la veille. A quoi ledit commandant et déposant dit à Dumouriez que sa lettre avait fait la plus grande peine au bataillon en apprenant l'arrestation de nos Représentants et du Ministre de la guerre, de ce qu'ils étaient dans les mains des ennemis; qu'alors Dumouriez prit la main dudit déposant et *lui dit qu'il répondait d'eux* et qu'il ne *leur serait fait aucun mal;* que, quant au Ministre de la guerre, il n'était point fâché de son arrestation; ce qui prouve leurs intelligences avec l'ennemi; il passa de là dans les autres bataillons;

Que, le cinq du courant, étant toujours au camp de Maulde et devant les bataillons de la division de droite, et notamment devant le 5e de Paris, faisant former le cercle audit bataillon, parce que ledit Dumouriez était fort enroué, il leur dit : « Mes camarades, je fis mettre sur l'ordre d'hier que j'allais prendre connaissance à Condé de la place, et qu'en y allant trois bataillons de volontaires étaient en marche sans ordre pour se rendre à Valenciennes, et ils prenaient le chemin de Condé; qu'un bataillon de la Sarthe particulièrement avait cherché à l'entourer, qu'ayant fait feu sur lui, on avait tué plusieurs de ses chevaux; qu'un de ses palefreniers avait une balle qui lui perçait la cuisse et un de ses aides-de-camp blessé; qu'il avait été obligé de faire ce qu'il n'avait jamais fait de sa vie : de se sauver; qu'il se présenta devant un fossé que son cheval ne put sauter et qu'il n'avait jamais eu ses jours aussi en danger; qu'heureusement une personne de sa suite lui prêta un cheval; qu'il avait franchi [le fossé] et que les braves dragons de La Tour étaient venus à son secours, et que sans eux il ne sait pas ce qu'il serait devenu; qu'il était alors accompagné d'un officier, de trois dragons dudit régiment de La Tour, en ajoutant que c'étaient les plus braves gens du monde, qu'ils ne voulaient que la paix et la tranquillité et qu'ils étaient las, ainsi que nous, de faire la guerre; qu'ils ne désiraient que de rétablir la tranquillité et nous laisseraient faire de bonnes lois; qu'il fallait qu'on reprît la Constitution de 1789, 1790 et 1791; qu'après cela il répondait de la paix; qu'ils retourneraient chacun dans leurs foyers et qu'il avait juré et jurait encore de n'occuper

dans aucun temps aucune place, et qu'il se retirerait paisiblement dans son domicile ; il ajouta encore que tous les braves soldats qui pensaient comme lui ne le quitteraient pas ; qu'il était homme libre ; qu'il laissait la liberté à tous ceux qui n'étaient pas de son sentiment de le lui manifester dans le jour. »

Les bataillons s'envoyaient des députations les uns aux autres, pour savoir quels étaient les moyens à employer pour ne pas se compromettre, sauver la patrie et se débarrasser d'un traître ; qu'alors Dumouriez dit, en quittant les bataillons, que, dans la Convention nationale, il y avait de bons sujets ; qu'il n'y avait que deux cents scélérats, qui tenaient le glaive sur la tête de cinq cents hommes et qu'il fallait qu'ils prissent cette constitution, vu que toutes les couronnes étaient contre la France et qu'elles ne feraient d'elle qu'un cimetière ; qu'il réitéra de nouveau : « Mes camarades, je vous donne la journée pour vous décider, et je regarde ceux qui ne se rangeront pas de mon côté comme les ennemis de leur patrie » ; qu'alors il continua de se rendre aux bataillons voisins, où les deux bataillons qui le suivaient pour son escorte firent front, et il fit recevoir, par un adjudant général, un lieutenant-colonel dans le premier régiment qui le suivait par ces mots : « *Officiers, sous-officiers, grenadiers, soldats*, vous reconnaîtrez Monsieur..... pour votre lieutenant-colonel en tout ce qu'il vous commandera pour le bien de la Nation et du service. »

Le résultat des députations fut de partir, mais [les bataillons étaient] toujours inquiets de trouver en route des gens du parti [de Dumouriez] pour l'intercepter, ce qui n'arriva point heureusement. Le trésor de l'armée était accompagné de plusieurs gendarmes et de quelques hommes de la troupe légère à cheval, qui le conduisaient à Maulde, lieu du nouveau quartier général (soi-disant). Un détachement de grenadiers du 47e régiment, ci-devant Lorraine, arrêta la tête de ce cortège et lui fit faire contre-marche pour se rendre à Valenciennes. Aussitôt trois escadrons de cavalerie, dont un de troupes légères, un de hussards et l'autre du 3e régiment de dragons qui allaient à la poursuite dudit trésor, l'arrêtèrent aux environs de Vicoigne ; les grenadiers de Lorraine, par les sollicitations des généreux patriotes, avaient gagné les deux premiers escadrons de cavalerie pour les ramener à Valenciennes, et l'escadron du 3e régiment de dragons, étant arrivé, n'a voulu écouter aucune réclamation, et tous les autres, le sabre nu à la main, le reconduisirent sans savoir où ils l'ont conduit ; ils arrivèrent ledit jour cinq courant à six heures du soir en cette ville.

Qui est tout ce qu'il a dit savoir. Lecture à lui faite de sa déclaration, il a dit contenir vérité, et l'a signée.

Du tout fait et dressé procès-verbal, à Valenciennes, le six mai[1] mil sept cent quatre-vingt-treize, sur la réquisition des citoyens commissaires aux places des frontières du Nord[2], que ledit déposant a conservée[3].

CHOPPLET.

1. Il est à remarquer que la déclaration est dite au début faite le *6 avril*, qui était en effet un samedi, et que le procès-verbal a été dressé le (*lundi*) 6 mai.

2. Voir ci-dessus, p. 485, en note.

3. On trouvera plus loin une défense de la conduite personnelle de Chopplet, qui fut incriminé et qui, malgré ses explications, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris.

Dumouriez avait autorisé ceux qui ne voulaient pas le suivre à se retirer dans la journée sans armes. Une démarche fut faite auprès du commandant Chopplet pour le solliciter de partir en masse. Indécis sur la conduite à tenir, il s'y refusa, engageant à attendre, et il envoya l'adjudant-major et un volontaire en mission à Paris.

SECTION DE 1792.

Comité de sureté générale.

Le comité de surveillance a connaissance que le citoyen Jean Puech, volontaire du 5e bataillon de Paris, s'est rendu de l'armée du Nord avec le citoyen Ducrotoy, adjudant-major dudit bataillon, pour une mission près l'Assemblée conventionnelle; qu'il l'a remplie, et que, pendant son séjour depuis le 5 courant, il s'est conduit de manière à ne mériter aucun reproche.

Fait au comité de surveillance, le dix-huit avril mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an 2e de la République.

Les membres du comité de surveillance :

Gm Reboul, *président* ; Hyver, *commissaire ;* Delarivière, Lefèvre, Bonnet, Deschamps et N. Avril, *secrétaires* [1].

Suite des Marches, Emplacements, Combats et Pertes.

1793. Du 26 avril au 5 mai. Bivouac au bois de Bonne-Espérance.

— 1er Mai. Combat. Le bataillon enlève le village de Raismes.

Blandin (Antoine-Louis), volontaire, blessé à la jambe droite, et estropié de la main gauche par suite de l'éclatement de son fusil.

Jeanne (Michel-François), caporal, coup de feu à la hanche et au poignet gauches.

Sueur, volontaire, blessé.

Guérin (Jacques), caporal, coup de feu au pied gauche.

Lacroix (Toussaint-Sulpice-François), volontaire, prisonnier.

— Du 6 mai au 25 juin. Cambrai (pour exercer des recrues reçues depuis le 22 mars [2]).

Dépôt à Reims. Effectif 715 hommes.

Pléon (Joachim), volontaire, blessé mortellement en juin.

1. *Archives administratives de la guerre,* dossier Puech, classement général alphabétique, 1791-1848.

2. Un certain nombre de ces recrues étaient de Paris ; celles qui furent incorporées le 16 avril provenaient du district de Saint-Denis.

1793. Du 26 juin au 14 septembre. Camp de César, 1re division, armée du Nord.

Verse, en juillet, 125 hommes au 1er bataillon des Réserves.

— Septembre 15. Arleux.

— Du 16 septembre 1793 au 23 janvier 1794. Cambrai.

— 20 décembre. Incorporation de réquisitionnaires du département du Nord.

1794. 19 janvier. Nouvelle incorporation. Le bataillon qui comptait environ 700 hommes[1] est complété par 250 réquisitionnaires de divers districts entre autres de La Tour du Pin, de Cambrai et du 17e bataillon de Réquisition de Paris.

— Du 24 janvier au 23 mars. Bouchain. Brigade Chapuy.

— Du 24 mars au 5 mai. Cambrai. Armée du Nord, division Bonnaud.

— 24 avril. Combat près de Cambrai, à Villers-en-Cauchie et Avesnes-le-Sec. Le bataillon, chargé par la cavalerie ennemie, subit des pertes importantes.

Cauthion, lieutenant, tué.

Luquet (François-Adrien), canonnier, tué.

Prévost, sous-lieutenant, coup de feu à la cuisse.

Chanslay (A.-L.-R.), volontaire, blessé.

Guiot (Jean-Marie-Claude), volontaire, plusieurs coups de sabre.

Belgy (Toussaint), caporal, deux coups de feu à la jambe gauche.

Aubin (Pierre), volontaire; coup de feu au pied.

Chaudet (Claude), volontaire, disparu.

— Du 6 mai au 4 juin. En marche sur Lille. Camp de Saint-Guin, puis bivouac près de la Lys.

— Au 20 mai, le dépôt à Coulommiers.

— 10 mai. Affaire entre Lille et Tournai.

Lafond (Nicolas), dit *Fontaine*, volontaire, coup de feu au bras droit ; mort le 27.

1. A cette date restaient du 5 septembre 1792 :

1re compagnie.....	57 hommes.	7e compagnie.....	37 hommes.
2e —	37 —	8e —	42 —
3e —	30 —	Canonniers.....	39 —
4e —	24 —	Grenadiers.....	29 —
5e —	8 —		
6e —	32 —	Au total.....	335 hommes.

SEIGNOT (Nicolas), volontaire, fait prisonnier ; mort en captivité.

BEAUVAIS (Jean-François), caporal, coup de feu au poignet droit.

Ayant reçu sa blessure au poignet droit, il leva sa main en l'air en criant : *Vive la République !* et encourageant ses camarades à charger sur les esclaves des tyrans coalisés contre la liberté [1].

1794. 18 mai. Combat à Lannoy.

BRUNET (Joseph), grenadier, coup de feu à la main droite.

BOUCHER (Louis), volontaire, blessé.

BY (Jacques), coup de biscaïen au bras droit.

— 22 mai. Combat à Templeuve.

RAIMBAULT, lieutenant, coup de feu au bas-ventre et amputé du bras gauche.

CHATEL, sous-lieutenant, coup de feu à la cuisse.

BRUNET (Joseph), grenadier, coup de feu à la main droite.

BERTAU (Louis-Auguste), volontaire, coup de feu à la jambe gauche.

La conduite du lieutenant Raimbault dans cette affaire est consignée dans les procès-verbaux de la Convention nationale :

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONVENTION NATIONALE

DU TROISIÈME JOUR DE VENDÉMIAIRE, L'AN TROISIÈME DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, UNE ET INDIVISIBLE.

(*24 septembre 1794*) [2].

La Société populaire et montagnarde de Cambrai fait connaître le courage héroïque du citoyen Raimbault, lieutenant au 5e bataillon de Paris, dans l'affaire qui eut lieu le 3 prairial (22 mai 1794) entre Lille et Tournai, et où il fut atteint d'une balle qu'il retira lui-même pour la renvoyer aux ennemis. Elle ajoute qu'au moment même, il reçut une seconde balle qui le mit hors de combat et que, la gangrène ayant nécessité l'amputation de son bras, il supporta cette opération avec sang-froid en criant : *Vive la République !* et en répétant plusieurs fois ces mots : « *Au moins les scélérats m'en ont laissé un pour les combattre de nouveau.* » Elle sollicite pour ce brave guerrier la récompense due à ses services et à sa valeur.

1. Certificat des officiers, sous-officiers et volontaires de la 3e compagnie (*Archives administratives de la Guerre*, dossier Beauvais).

2. *Archives administratives de la Guerre*, dossier Raimbault, classement général alphabétique, 1791-1848.

Mention honorable; renvoyé aux Comités d'Instruction publique et de Salut public.

Visé par le Représentant du peuple, inspecteur aux procès-verbaux,

CORDIER.

1794. Juin 5. Armée du Nord; division Bonnaud, brigade Noël. En marche et opérations pour couvrir Menin, Courtrai et Ypres. Effectif 979 hommes.

— — 19. Bivouac près le moulin Sainte-Anne.

— — 20-29. En route sur la Belgique pour coopérer aux opérations de l'armée de Sambre-et-Meuse.

— — 27. Oudenarde.

— Juillet 4. Gand.

— — 10. Bruxelles.

— — 12. Malines.

— — 15. Combat sur le canal de Louvain.

CASSAIGNE (François), volontaire, coup de feu au côté gauche.

CLERC (Jean-Baptiste), caporal, coup de biscaïen à la cuisse gauche.

— — 24. Lire sur la Lys.

— — 30. Bivouac à Beveren.

— Août 5. Herenthals, à l'avant-garde; brigade Compère.

— — 21. Diest.

— — 28. Turnhout.

— Septembre 25. Le bataillon placé à la division Moreau, au fort L'Écluse.

— Octobre 4. Bivouac près Venloo, et siège de la place.

— — 21. En marche sur Nimègue.

— Du 22 octobre au 14 novembre. Sous Nimègue et siège de la place.

PETIT (Joseph-Louis), volontaire, tué.

POTTEL (Jean-Baptiste), volontaire, blessé le 1er novembre.

— Du 21 novembre au 27 décembre. Clèves; cantonnements à Christhuysen; division Vandamme.

— Décembre 28. Amalgame pour la formation de la 2e demi-brigade de ligne.

Le 5e bataillon de Paris compte à cette date 241 sous-officiers et volontaires du 5 septembre 1792.

Aux pertes signalées au cours du tableau qui précède les marches, emplacements et combats du 5e bataillon de Paris, il faut ajouter les prisonniers de guerre dont les noms suivent et qui sont morts en captivité :

Ayon (Louis), caporal, 9 novembre 1793, durant la route sur Lintz.
Boissat (Jean-Marie), volontaire ; Arad, 11 novembre 1794.
Breton (Antoine), caporal ; Ulm, 20 septembre 1794.
Canamary (Jean), volontaire ; Bruxelles, 7 août 1793.
Dubosq (François), volontaire ; Temeswar, 23 mai 1794.
Dugad (Auguste), volontaire ; Coblentz, 29 juin 1794.
Gourdor (Jean), volontaire ; Bruxelles, 17 septembre 1793.
Lavigne, grenadier ; Ulm, 2 octobre 1794.
Lombard (Paul), volontaire ; Bruxelles, 17 octobre 1793.
Mornage (Pierre), volontaire ; Biberach, 10 août 1794.
Sondre (Louis), sergent ; Bensberg, 18 septembre 1794.

ÉTATS DE SERVICES

D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

Chopplet (Jean-Jacques), dit *Lapierre*, né à Berrieux (Aisne), en 1762[1].

Avait fait huit ans de service au régiment de Chartres (Infanterie) et, après avoir pris part aux campagnes de 1778 à 1779 et de 1782 à 1783, en était sorti caporal, avec certificat « d'honneur et de probité », délivré par le conseil d'administration de son régiment. Entré dans la garde nationale de Paris, au moment de sa création spontanée, en juillet 1789, dès le 22, il fut « nommé à l'unanimité » par le district des Capucins-Saint-Honoré « adjudant du bataillon pour commander le service ». Le 21 février 1790, il passait lieutenant de la compagnie des grenadiers. La section des Champs-Élysées certi-

1. Le dossier du ministère de la guerre est très incomplet. Les renseignements qui suivent sont tirés des Archives nationales, série du tribunal révolutionnaire, W 411, dossier 944.

fiait, le 10 mai 1792, que ce citoyen habitant son arrondissement avait « mérité son grade par son patriotisme ».

Au « camp de Vitry, armée du Nord, le 14 septembre 1793, l'an premier de la Constitution républicaine inspirée aux Français par la dignité suprême pour le bonheur du monde », lui était délivré cet autre certificat, qu'il dut contresigner comme chef de bataillon, avec le commandant en second Grandjean :

Nous, membres du conseil d'administration du 5e bataillon de Paris et officiers en composant l'état-major,

Certifions et attestons à tous ceux qu'il appartiendra que le citoyen Chopplet est parti de Paris en qualité de capitaine de la 7e compagnie, le 5 septembre 1792; que, le 12 dudit mois, il a été promu au grade de commandant en chef du susdit bataillon et a servi en cette qualité depuis cette époque et sans interruption avec tout le zèle et la bravoure d'un vrai soldat républicain ; enfin, qu'il est existant et qu'il s'est toujours distingué dans toutes les actions qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, et que rien ne peut lui être reproché.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat pour lui servir et valoir en ce que de raison en toutes circonstances.

Chopplet remplissait les fonctions de commandant temporaire de la place de Cambrai, depuis le 23 septembre 1793, lorsque, sur la dénonciation de plusieurs officiers, sous-officiers et soldats de son bataillon, il fut mis « provisoirement en état d'arrestation et interrogé par un officier de police et de sûreté de l'armée du Nord », Rigot. Voici tout entier cet interrogatoire, subi le 8 octobre :

Interrogé sur ses noms, âge, lieu de naissance, qualité et demeure,

— A dit se nommer Jean-Jacques Chopplet, âgé de trente-deux ans, natif de Berrieux, département de l'Aisne, lieutenant-colonel commandant le 5e bataillon de Paris.

Interrogé si, depuis sa nomination au grade de lieutenant-colonel jusque vers le 20 décembre 1792, il n'avait pas, de concert avec le citoyen Landrieux, lors quartier-maître dudit bataillon, laisser manquer du nécessaire ledit corps,

— A dit que non ; qu'au contraire il a toujours fait tout ce qu'il a dépendu de lui pour procurer à son bataillon tout ce qui était nécessaire à ce corps, suivant les circonstances où l'armée se trouvait.

Interrogé si, certain jour, il n'avait pas soustrait, avec ledit Landrieux, sur les rations d'eau-de-vie accordées aux volontaires par le général en chef, neuf bouteilles, et si, d'après une contestation soulevée entre lui et Landrieux pour le partage de ladite eau-de-vie, celui-ci n'avait pas cassé lesdites bouteilles,

— A dit que le fait était faux, qu'il n'avait jamais rien soustrait de ce qui pouvait revenir aux volontaires.

Interrogé pourquoi le citoyen Landrieux était parti sans congé et sans avoir rendu ses comptes,

— A dit qu'il ignorait pourquoi il était parti et sans rendre ses comptes, vu

qu'il était absent du bataillon lors de son départ, mais qu'il était à sa connaissance et à celle du conseil d'administration d'alors que le citoyen Landrieux avait proposé plusieurs fois sa démission et de rendre ses comptes.

Interrogé s'il sait quel emploi l'on a fait de la somme touchée, savoir 20,000 livres par le citoyen Deschamps, lors capitaine de la 5e compagnie, et pareille somme par le citoyen Collignon, quartier-maître provisoire, et s'il n'a pas empêché que le compte en soit rendu,

— A dit qu'il n'avait nullement empêché que l'on rendît les comptes des 20,000 livres versées dans les mains de Larcher, officier chargé des magasins du dépôt, pour la confection des habillements et chaussures; qu'il y a eu plusieurs arrêtés du conseil d'administration à l'effet d'écrire au citoyen Larcher, afin de le faire venir au bataillon pour y rendre compte de ladite somme de 20,000 livres ; ce qu'il ne fit pas. Le conseil fut obligé de députer, en deux fois différentes, deux de ses membres pour le faire rejoindre le corps et y rendre ses comptes. Quant aux autres 20,000 livres, qui ont été touchées par le citoyen Collignon à Liège, elles ont été versées dans la caisse du bataillon, dont on n'a pu rendre encore aucun compte, vu que les capitaines dudit bataillon, depuis le mois de janvier dernier, n'ont rendu aucun des leurs, malgré toutes ses sollicitations et les arrêtés réitérés du conseil d'administration.

Interrogé si, le citoyen Larcher ayant donné des comptes incomplets et le conseil d'administration allant agir de rigueur contre lui, il ne lui avait pas délivré, conjointement avec le quartier-maître trésorier, un billet d'hôpital quoiqu'il fût en bonne santé, d'après lequel ledit Larcher serait déserté le 11 juin,

— A dit qu'il n'a point délivré de billet d'hôpital à Larcher, mais que, ce dernier s'étant présenté chez lui avec un certificat du chirurgien en chef de l'armée et vérifié par deux officiers, approuvé par le commissaire des guerres, que conformément à la loi il l'avait signé.

Interrogé si, après le siège de Maëstricht, un fermier des environs de Louvain n'avait pas fourni au bataillon une voiture et six chevaux pour conduire ses effets, et si cette voiture et les chevaux ont été rendus au propriétaire,

— A dit que, lui étant logé à la ferme de Marcenowem, sous Maëstricht, le 2 mars, il reçut l'ordre pour se porter dans la tranchée avec son bataillon; au moment où il y entrait, il reçut l'ordre de faire partir les équipages sur-le-champ et de suite le bataillon ; il retourna à la ferme dénommée ci-dessus et fit donner par le fermier six chevaux, deux charettes et deux domestiques pour les conduire; que sur-le-champ ils sont partis et se sont rendus à Valenciennes; étant arrivé au camp de Maulde, il a appris du quartier-maître qu'il avait été pris un cheval et que les deux domestiques du fermier étaient disparus.

Interrogé s'il sait ce qu'est devenu un desdits chevaux, qui a disparu à Valenciennes,

— A dit avoir répondu par l'article précédent.

Interrogé s'il avait fait constamment sa cour à Dumouriez, à Arthur Dillon et à Valence,

— A dit qu'il n'avait jamais parlé à Dumouriez qu'une seule fois à Sainte-Menehould, le 21 septembre 1792, d'après la demande faite à lui par le commandant Grandjean, lieutenant-colonel en second, et Landrieux, quartier-

maître dudit bataillon, à l'effet d'obtenir de ce général l'autorisation de retirer du 2e bataillon de la Meurthe le citoyen Collignon, caporal de ce bataillon, pour être écrivain avec le citoyen Landrieux, alors quartier-maître; ce général a dit qu'il consentait, mais que cela ne pouvait se faire que de gré à gré avec le chef de ce corps; ce qui fut fait; quant aux généraux Arthur Dillon et Valence, il n'a pas plus fait la cour à ces deux derniers qu'au premier; cependant il a été différentes fois chez eux pour ce qui était relatif au service.

Interrogé si, lors de la retraite de la Belgique, étant au camp de Maulde, lors de la trahison de Dumouriez, il n'avait pas été présenté par Valence, qui aurait, en présence du bataillon assemblé, dit : « Mon général, je vous présente le colonel du 5e bataillon de Paris; c'est un brave homme, je vous assure que, depuis deux jours, il a un poids de 40 livres de moins sur l'estomac »,

— A dit que, le 2 avril, étant chez le général Le Veneur, commandant la 1re division de l'armée des Ardennes, avec plusieurs aides-de-camp et adjudants généraux, il avait causé sur le compte de Dumouriez, sur le mot d'ordre de ce général, qui était : « Suivez-moi, tout ira bien. » Ils se dirent alors que Dumouriez était un traître. Le 3 du même mois, chez le même général, il est arrivé des imprimés de Dumouriez, qui faisaient part de l'arrestation des Représentants du peuple et du Ministre. Dans cet intervalle, est arrivé le général Valence, qui lui demanda comment il se portait; il lui répondit que cela n'allait pas bien et que, s'il voulait sauver la France, il ne tenait qu'à lui; que Dumouriez était un scélérat, que la preuve en était certaine en ayant fait arrêter lesdits Représentants et Ministre, et qu'il devrait faire arrêter Dumouriez, le faire conduire à la Convention. Il lui répondit qu'il était bien malheureux pour les généraux d'être mis en état d'arrestation; car ils n'arrivaient pas à Paris, on leur coupait la tête en route. De suite, il retourna à son bataillon, où il fit part à plusieurs individus de cette conversation. D'après la certitude qu'il croyait avoir acquise par la conversation qu'il avait eue avec les généraux précités de la trahison de Dumouriez, il crut devoir, pour le salut de la République, envoyer à Paris deux députés de son bataillon pour instruire la Convention de ces faits. Le 4 dudit mois, vers les dix à onze heures du matin, étant dans sa tente, il entendit tout le bataillon se rassembler et, à ce bruit, il sortit pour voir ce que c'était. Il aperçut Dumouriez qui haranguait ledit bataillon, étant accompagné de Valence, d'Égalité aîné et jeune et de plusieurs autres généraux et aides-de-camp. Il s'est approché alors près d'eux; Valence lui tendit la main et dit à Dumouriez : « Voilà le brave commandant du 5e bataillon de Paris! » avec un air de désignation. Quelques minutes après que ledit Dumouriez eût harangué le bataillon, Valence reprit : « Je suis sûr, général, que ce brave commandant a un poids de 40 livres de moins sur le cœur qu'hier. »

Interrogé si, sur la demande qui lui fut faite par son bataillon de partir pour se rendre à Valenciennes et fuir Dumouriez, il lui aurait répondu que cela ne pouvait se faire, qu'il n'avait pas d'ordres, qu'il serait perdu, ainsi que le bataillon, si Dumouriez en était instruit, car il les ferait charger,

— A dit que, le 5 dudit mois, Dumouriez s'étant présenté devant ledit bataillon et l'ayant harangué, il dit, voyant que le bataillon n'était point de son sentiment, qu'il donnait vingt-quatre heures pour se décider et lui faire connaître sa résolution. Alors lui, Chopplet, fit assembler tous les capitaines de

son bataillon pour savoir le parti le plus sage qu'il y aurait à prendre ; il envoya le citoyen Collignon à Valenciennes pour savoir si la route n'était point interceptée; que, si elle ne l'était point, il le lui fît savoir. Voyant qu'il ne recevait aucune réponse, il voulut lui-même s'en assurer; mais plusieurs volontaires dudit bataillon lui marquèrent de l'inquiétude en le voyant se disposer à partir, lui disant de ne pas les abandonner. Il prit le parti d'envoyer le citoyen Petitjean pour s'assurer de la route. Pendant ce temps, un capitaine prit le drapeau ; le bataillon s'assembla autour de lui et se disposait à partir. Alors lui, s'apercevant que l'on partait sans enlever les tentes et les canons, il alla vers ledit capitaine, lui observant qu'il ne devait pas partir sans les tentes et les canons. De suite, il donna l'ordre d'atteler les chevaux aux caissons et aux canons et, conjointement avec le commandant du 1er bataillon de l'Oise, ils allèrent dire au chef du 17e régiment d'infanterie, ci-devant Auvergne, faisant le service de général de brigade, que leurs bataillons partaient pour Valenciennes. De suite, ils se rendirent à leurs bataillons qui se mettaient en marche. En arrivant à l'abbaye de Vicogne, il y avait là une compagnie d'infanterie légère, avec deux pièces de canon et deux obusiers gardés par un détachement du 3e régiment de dragons et un autre de chasseurs à cheval. Ledit commandant crut qu'il était de son devoir de solliciter cette artillerie et son escorte à marcher avec eux vers Valenciennes ; ce qu'ils acceptèrent avec beaucoup de peine, sans les dragons, qui retournèrent vers Dumouriez.

Interrogé pourquoi il n'avait rejoint le bataillon qu'à Saint-Amand, et si, pendant sa marche, il n'avait point été au quartier général de Dumouriez à Mortagne,

— A dit que cela était faux et controuvé.

Interrogé s'il ne portait pas un sabre à l'uniforme du régiment de Cobourg, auquel il avait conservé la dragonne, où sur les glands il était écrit : J. II.

— A dit que, quant à la dragonne, elle provenait de l'affaire du 16 mars ; elle avait été prise au chef d'escadron du régiment de La Tour, qui avait été tué par sondit bataillon.

Interrogé si, le 21 mars 1793, au bois de Namur, sur la route de Louvain à Namur, il n'avait pas exposé son bataillon à être détruit, en le menant à une portée de fusil d'un village, où l'ennemi était en grand nombre, sans munitions et sans ordre,

— A dit qu'il n'a exposé nullement son bataillon; il s'en réfère à ceux qui y étaient; que, quant aux munitions, il avait le caisson à cartouches, qu'on avait eu près le quartier général; que quant à l'ordre de se porter près le village où des compagnies de grenadiers étaient, notamment le 1er bataillon de la Sarthe, qui y était aussi, près lequel on s'est mis en bataille, étant de la demi-brigade avec son bataillon, et qu'il avait reçu un ordre de l'aide-de-camp.

Interrogé pourquoi, le 5 avril 1793, il était entré dans la ville de Valenciennes en abandonnant son bataillon sur les glacis, sans ordre pour camper, cantonner et loger,

— A dit que, comme le bataillon arrivait à l'impromptu et devait camper au camp de Famars, où il n'y avait aucuns fourrages, et comme le vaguemestre était dans Valenciennes depuis plusieurs jours, il avertit le capitaine Laporte de conduire le bataillon jusqu'au camp, et que lui se transportait à Valen-

ciennes pour, sur-le-champ, faire parvenir le fourrage nécessaire pour ledit bataillon par ledit vaguemestre.

Lecture faite au prévenu du présent interrogatoire, a dit que ses réponses contenaient vérité, y a persisté, se réservant de répondre plus amplement aux dénonciations ci-dessus par un mémoire circonstancié et appuyé de preuves, et a signé lesdits jours, mois et an.

CHOPPLET.

Et, d'autre part, a signé RIGOT.

Le lendemain de l'arrestation du commandant, le quartier-maître du 5e bataillon, Collignon, son commis Fivel, l'adjudant Gosset, le lieutenant Laclef, les sous-lieutenants Le Bas et Prévost, et plus de 70 autres officiers, sous-officiers et soldats certifièrent :

Le citoyen Chopplet, commandant en chef du bataillon susdit, n'a jamais cherché à avoir et n'a jamais eu d'intelligences ni de relations perfides avec le traître et scélérat Dumouriez, non plus qu'avec Valence et Arthur Dillon ; il n'a jamais été rejoindre Dumouriez à Dunkerque; il a toujours conduit son bataillon d'après les ordres supérieurs pour la défense et les intérêts de la République; il ne l'a jamais exposé; il n'a jamais dilapidé les finances du bataillon.

Du surlendemain, 10 octobre, est cette affirmation de l'adjudant-major Ducrotoy :

Je, soussigné, certifie à tous ceux qu'il appartiendra que, le 3 avril dernier, au camp de Maulde le citoyen Chopplet, commandant en chef du bataillon prénommé, m'a choisi et député, ainsi que le citoyen Puech, volontaire de la 5e compagnie pour nous rendre à Paris près de la Convention nationale à l'effet d'y dénoncer la trahison de Dumouriez, et que, pour les frais du voyage, il nous a fait délivrer par le quartier-maître une somme de 600 livres.

Trois capitaines du bataillon, Cangina, Déguin et Petitjean, certifièrent, à leur tour, à cette même date :

Le citoyen Chopplet, commandant en chef du bataillon, s'est transporté à Valenciennes, le 6 avril dernier, chez les Représentants du peuple Cochon, Bellegarde et Lequinio, pour y dénoncer la trahison de Dumouriez et y dénoncer aussi Valence; ils l'ont renvoyé chez le juge de paix du même lieu, et il y a réellement été; il y a fait une dénonciation vigoureuse contre les généraux ci-dessus, et bien circonstanciée. Foi doit être ajoutée au présent, avec d'autant plus de justice que le tout s'est passé sous leurs yeux.

Le commandant du 25e régiment d'infanterie, Vermot, et sept de ses officiers attestèrent, du fort de Scarpe, le 28 octobre :

Le citoyen Chopplet, chef du 5e bataillon de Paris, nous ayant commandés, comme chef de la demi-brigade, depuis le 17 mars dernier jusqu'au camp de

Famars, où nous nous sommes séparés, nous n'avons rien vu dans sa conduite de contraire aux principes d'un vrai républicain. Nous attestons, en outre, que, lors de l'infâme trahison de Dumouriez, rien ne nous a paru devoir faire suspecter ce citoyen d'intelligence perfide avec ce traître ou son complice Valence.

Enfin, les républicains du 1er bataillon de la Sarthe délivrèrent un certificat du même genre en faveur de Chopplet.

Néanmoins, le commandant du 5e bataillon de Paris fut maintenu en arrestation à Cambrai, puis à Arras.

Ce transfèrement de Cambrai à Arras fut opéré à la suite d'instances relatées dans cette lettre du général en chef Jourdan [1] :

Au quartier général d'Avesnes, le 12 frimaire l'an II
de la République (2 décembre 1793).

Le général en chef de l'armée du Nord au Citoyen Ministre de la Guerre.

Le citoyen Jourdeuil, ton adjoint, Citoyen Ministre, me charge par sa lettre du 9 courant (29 novembre), de te donner des renseignements sur le compte du citoyen Chopplet, qui avait été nommé par le général Chapuy commandant temporaire de la ville de Cambrai.

Quelques jours après que le citoyen Chopplet, chef du 5e bataillon de Paris, eût été nommé commandant de Cambrai, il fut accusé d'avoir dilapidé les fonds de son bataillon et d'avoir eu des intelligences avec l'infâme Dumouriez; il fut, en conséquence, arrêté et traduit au tribunal militaire qui ne l'a pas encore jugé. Le général Chapuy prétend que ce Chopplet est un ci-devant valet de chambre de Louis Capet, et il vient de faire de nouvelles instances auprès des Représentants du peuple afin que Chopplet soit traduit dans d'autres prisons que celles de Cambrai, parce que, quoique en arrestation, il intrigue dans la place et s'y est même fait un parti [2].

Depuis l'arrestation de Chopplet, le commandement de la place de Cambrai a été confié au citoyen Edme Chapuy, frère du général Chapuy. Tu verras si tu juges à propos de confirmer cette nomination.

Salut, fraternité. JOURDAN.

Antoine-Joseph Carré, « officier de police de sûreté de la division d'Arras, faisant par intérim les fonctions d'accusateur public près le

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Chopplet, classement général alphabétique, 1791-1848.

2. Ce parti était peut-être la Société populaire républicaine et montagnarde de Cambrai, qui, par une lettre du 6 nivôse an II (26 décembre 1793), transmettait au Ministre copie d'une d'adresse qu'elle avait envoyée au Comité de Salut public, protestant contre la nomination d'Edme Chapuy et dénonçant le général et l'état-major de la place.

Cette lettre est signée ORILLAC, *président;* PIERRET, *secrétaire;* BORDOT, *secrétaire.* Tous trois étaient officiers au 5e bataillon de Paris (*Archives administratives de la guerre*, dossier Chopplet).

tribunal militaire de l'arrondissement du point central de l'armée du Nord », exposait, le 24 février 1794, à ce tribunal :

Le citoyen Chopplet est prévenu :

1° D'avoir beaucoup plus veillé à ses intérêts qu'à ceux du bataillon ;

2° D'en avoir laissé piller les subsistances et frustrer, pendant trois mois, de la paille, du riz et du sel ;

3° D'avoir soustrait une partie de l'eau-de-vie accordée au bataillon par le général ;

4° De n'avoir pas fait rendre compte de 40,000 livres, qui furent payées pour accélérer l'habillement du bataillon ; d'avoir entravé la reddition de ce compte ;

5° D'avoir signé un billet d'hôpital au nommé Larcher, qui n'était point malade, afin de le soustraire aux poursuites qu'on se proposait de diriger contre lui à l'occasion de sa comptabilité ;

6° De s'être approprié une voiture et six chevaux, qui avaient été fournis par un cultivateur de la Belgique pour le transport des équipages du bataillon ; d'avoir notamment soustrait l'un de ces chevaux qu'on dit valoir 2,400 livres ;

7° D'avoir fait constamment sa cour à Dumouriez au camp de Sainte-Menehould ;

8° De l'avoir fait également, au camp de Sivry, à Arthur Dillon ;

9° De même, au petit Sivry, au général Valence qui, depuis, le présenta à Dumouriez en face du bataillon, au camp de Maulde, en lui disant : « C'est un brave homme, je vous assure que depuis deux jours, il a un poids de 40 livres de moins sur l'estomac. » (Ce fait se passa deux jours après que Dumouriez eût proposé à l'armée de marcher sur Paris) ;

10° De s'être refusé à quitter le traître Dumouriez et de s'être opposé à la retraite du bataillon ;

11° D'être resté au quartier général de Mortagne, qui était alors au pouvoir de l'ennemi, tandis que le bataillon faisait sa retraite.

Comme, de ces onze chefs d'accusation, il n'y a que le troisième qui soit de la compétence du tribunal militaire, attendu que J.-J. Chopplet est prévenu, par d'autres chefs d'accusation, de trahison, de dilapidation des deniers publics, je requiers, en ma qualité d'accusateur par intérim, que ledit citoyen Chopplet soit renvoyé devant un tribunal révolutionnaire, me réservant de le traduire devant le tribunal criminel militaire de l'arrondissement du point central de l'armée du Nord pour y faire prononcer sur l'accusation d'infidélité dans les distributions faites au bataillon et sur tous autres délits de la compétence dudit tribunal du point central, au cas que le citoyen Chopplet soit acquitté sur les faits de trahison et sur ceux contre la propriété publique.

D'après ce réquisitoire, fut rendu, le même jour, le jugement suivant :

Vu les dénonciations à la charge de l'accusé, son interrogatoire, l'acte d'accusation dressé par l'officier de police Rigot ;

Le tribunal faisant droit sur ledit réquisitoire, duquel il donne acte à l'accusateur militaire,

Renvoie ledit Chopplet par devant le tribunal révolutionnaire du département du Nord, pour y être jugé sur ceux des délits articulés dans les dénonciations qui sont de sa compétence, sauf à l'accusateur militaire à poursuivre, s'il y a lieu, après le jugement intervenu, le susdit Chopplet devant le tribunal militaire pour les délits dont il peut connaître.

Fait à Arras le sixième jour de ventôse an II de la République (24 février 1794).

Signé : Belin, Victor Dubois, Demazières aîné, et Lebon, *greffier*.

Chopplet fut écroué à la maison d'arrêt dite du Rivage (Calais), le 14 ventôse (4 mars). Il y acheva, au mois de nivôse, un « Mémoire justificatif », dont nous citons la partie relative à la trahison de Dumouriez :

..... Comme lieutenant-colonel divisionnaire de la division de la droite de l'armée des Ardennes et toujours en défiance, j'allai, le 2 avril au quartier général. J'y trouvai Le Veneur, d'Anvers, adjudant général, et Hoche, aide-de-camp. Nous soupçonnions déjà toute la scélératesse de Dumouriez. Accoutumé à la délicatesse de sentiment, le général Le Veneur ne pouvait cependant y croire. Après cela, je me retirai vers le bataillon, où sous ma tente j'en communiquai.

De retour le lendemain chez le général Le Veneur, j'y vis une proclamation du traître tendant à tromper l'armée et à la faire passer du côté de l'ennemi, et dans laquelle il disait avoir fait arrêter quatre Représentants du peuple et le Ministre de la guerre, pour servir d'otages.

Alors, plus de doute, disais-je avec le général Diettmann, le général Baude Pierre, l'adjudant général Duroc, l'adjudant général d'Anvers, tous les aides-de-camp et plusieurs autres officiers; « plus de doute, Dumouriez est un infâme, un traître, un scélérat! » A ce moment, arriva Valence, à qui je dis avec indignation : « *Il n'y a plus à balancer, il faut sauver la patrie, faire arrêter le traître Dumouriez et le faire conduire en sûreté à la Convention.* » Valence, loin d'être de mon avis, se restreignit à plaindre le sort des généraux qui, selon lui, n'allaient à Paris que pour y perdre la tête. Indigné de l'expression : « Le crime tremble, leur répondis-je, et l'innocence est calme. » Je sortis.

De retour à mon bataillon, je l'instruisis de ce que j'avais vu et entendu. Alors, il m'apprit que Valence était venu le haranguer pour l'engager à embrasser le parti de Dumouriez : « Oh! dis-je, me voilà perdu! » Cette expression était bien naturelle. D'après le propos que j'avais tenu à Valence, mon pressentiment était d'autant mieux fondé que Dumouriez avait déjà mis en arrestation et fait conduire à Tournai plusieurs personnes.

Alors, sans perdre de temps, pour prévenir les suites funestes de la trahison, je choisis, le même jour, le citoyen Ducrotoy, adjudant-major, et le citoyen Puech, volontaire, et les envoyai au sein de la Convention y dénoncer les scélérats Dumouriez et Valence, après leur avoir fait délivrer 600 livres pour les frais de leur voyage.

Le 4, à onze heures du matin, Dumouriez, accompagné de Valence, d'Égalité et de plusieurs aides-de-camp, harangua le bataillon et dit : « Il faut

marcher sur Paris, il nous faut la Constitution de 1789, 90 et 91. » Le bataillon garda le plus profond silence. Alors, Valence, s'adressant à Dumouriez : « Je suis sûr, lui dit-il, que ce brave commandant a quarante livres de moins sur le cœur qu'il n'avait hier ! »

Pénétré de colère, je répondis avec fermeté au traître Dumouriez que « mon bataillon serait toujours bon républicain ». Trompé dans son attente, le scélérat eut peur et se retira en disant : « Je laisse vingt-quatre heures à ceux qui ne sont point de mon sentiment pour qu'ils m'en préviennent. »

Dans ce moment de crise, je ne perdis pas un instant la tête. Je jurai sur-le-champ aux volontaires que je ne les abandonnerais jamais. Notre départ fut résolu ; je fis part de cette résolution aux commandants des bataillons de la Sarthe et du 17e régiment, et à plusieurs autres.

Emmenant avec nous les tentes et les canons restants, nous passâmes par Saint-Amand et arrivâmes à la ci-devant abbaye de Vicogne. Là nous trouvâmes une compagnie d'artillerie légère avec des pièces de canon et plusieurs obusiers, un détachement de dragons du 3e régiment et un détachement de troupes légères, chargés de s'opposer au passage vers Valenciennes. Je les sommai, au nom de la Répnblique, de nous suivre. L'artillerie légère et sept ou huit cavaliers se joignirent à nous, et nous arrivâmes au camp de Famars.

Le soir même, j'entrais à Valenciennes, où j'allai chez les Représentants du peuple Cochon, Lequinio et de Bellegarde, pour y dénoncer les trahisons et les traîtres. Ne les ayant pas trouvés, je retournai chez eux le lendemain, avec les capitaines Déguin, Petitjean et Cangina. Les Représentants me renvoyèrent par devant le juge de paix pour y recevoir ma dénonciation, que je fis vigoureuse et circonstanciée, contre Dumouriez et ses complices, en présence des capitaines susnommés.....

Je n'ai jamais connu particulièrement le général Dillon. Le bataillon n'a été sous lui que depuis le 13 septembre jusqu'au 14 octobre 1792, époque à laquelle il a quitté le bataillon et l'armée pour se rendre au sein de la Convention. Si je lui ai parlé quelquefois, ce n'était que pour les intérêts du bataillon. Il est plus clair que le jour qu'on ne peut lier en si peu de temps une intrigue avec un homme que l'on ne connaît pas et qu'on n'a jamais vu.....

Finalement, le commandant en chef du 5e bataillon de Paris ne fut pas jugé à Arras. Il comparut devant le tribunal révolutionnaire, à Paris, le 22 messidor an II (10 juillet 1794), le deuxième de la liste, en même temps que cinq autres accusés, dont les affaires n'avaient aucun rapport avec la sienne : A.-J. Favon-Bossut, ex-commissaire à terrier, Claude-Martin Marivaux, homme de loi, André Paris, palefrenier du duc de Brissac, Jacques Thomeret, ex-curé de Noisy-le-Sec, et Joseph Fougerot, cultivateur à Manot, sous l'incrimination générale de « s'être rendus les ennemis du peuple, en participant aux complots liberticides du tyran dans la journée du 10 août 1792 ; en participant aux trahisons des infâmes Dumouriez et Valence ; en maltraitant les patriotes ; en refusant d'obéir aux lois de la réquisition ; de fournir du grain et de la viande pour la subsistance des citoyens ; enfin, en

conspirant contre l'unité et l'indivisibilité de la République, etc.[1] ».

Dans l'acte d'accusation dressé par l'accusateur public, Antoine-Quentin Fouquier, les faits relevés contre lui sont ainsi définis[2] :

Chopplet, commandant le 5e bataillon de Paris, est un de ces intrigants qui n'ont accepté des grades dans les armées de la République que pour trahir plus sûrement ses intérêts ; notoirement connu pour un des partisans de l'infâme Dumouriez, Valence et Arthur Dillon et autres conspirateurs, qu'il n'a cessé de courtiser depuis le camp de Sainte-Menehould jusqu'à leur destitution. Initié dans leur système perfide de conspiration, on l'a vu à cette époque agir dans le bataillon en despote, casser arbitrairement les officiers patriotes pour y substituer ses créatures ; on l'a vu punir sans aucun motif ceux qui avaient le malheur de lui déplaire et favoriser le vice en laissant impunies les fautes les plus graves. Pour faire sa cour à tous les traîtres, Chopplet n'a pas rougi de porter, au camp de Maulde, à la monture de son sabre une dragonne à l'uniforme du régiment de Cobourg, sur le gland de laquelle était écrit J. II (Joseph II) ; ce signe de ralliement flattait tellement ces protecteurs de Chopplet que, dans ce temps, on a vu Valence venir le confirmer devant le bataillon accompagné d'Égalité et de Dumouriez, en annonçant leurs vues sur les affaires de la République, et en proclamant hautement qu'il fallait un roi ; et que, le même jour, Valence présenta Chopplet à Dumouriez en lui disant : « Général, voilà un brave homme que je vous recommande, je vous assure que depuis deux jours il a un poids de 40 livres de moins sur le cœur. » Cette recommandation ne pouvait pas être mieux placée, car il est prouvé que, à cette époque, Chopplet s'est constamment refusé à quitter le traître Dumouriez et a fait tous ses efforts pour s'opposer à la retraite du bataillon et que, n'ayant pu rien gagner sur le patriotisme des soldats, au moment où le bataillon faisait sa retraite, il est resté au quartier général à Mortagne, qui était alors au pouvoir de l'ennemi.

Outre ces faits, qui ne laissent aucun doute sur les intelligences de Chopplet avec les ennemis de la République, il est encore prouvé que, par son système de perfidie et de trahison envers la République, il n'a cessé de commettre dans sa place des dilapidations, infidélités et fraudes de toutes sortes. En effet, de connivence avec le nommé Landrieux, alors quartier-maître-trésorier du bataillon, Chopplet a plus d'une fois laissé piller les subsistances de ce bataillon. Pendant près de trois mois qu'il a été en marche à la poursuite de l'ennemi, il a presque toujours manqué du nécessaire par la négligence criminelle de Chopplet. Pendant ce temps, le bataillon a été frustré notamment de la paille, du riz et du sel qui lui étaient dus. Chopplet est encore violemment soupçonné d'avoir soustrait une partie de l'eau-de-vie accordée au bataillon par le général, pour en faire son profit. Il est encore soupçonné de s'être approprié une voiture et six chevaux qui avaient été fournis par un cultivateur de la Belgique pour le transport des équipages du bataillon. Enfin, il est prouvé que Chopplet, pour autoriser la dilapidation des deniers de la République, n'a pas fait rendre compte d'une somme de 40,000 livres qui furent payées pour accélérer l'habillement du bataillon ; qu'il a entravé par

1. *Moniteur universel*, n° 297, 27 messidor an II, p. 1216, col. 3.
2. *Archives nationales*, W II, dossier 944.

toutes sortes de manœuvres la reddition de ce compte et que même, à cet effet, il a procuré et signé un billet d'hôpital au nommé Larcher, qui n'était point malade, afin de le soustraire aux poursuites que le comité d'administration se proposait de diriger contre lui pour raison de sa comptabilité.

Par ces motifs, le tribunal révolutionnaire, « en séance à laquelle siégeaient les citoyens Pierre-André Coffinhal, vice-président, Gabriel Deliège et Philippe-Jean-Marie Barbier, juges », prononça la peine de mort à subir « dans les vingt-quatre heures sur la place publique dénommée barrière de Vincennes ».

Grandjean (Jean-Nicolas-Théodore), de Nancy, 29 ans, artiste sculpteur, capitaine dans la garde nationale de Paris en 1789.

Capitaine au 5e bataillon de Paris, 4 septembre 1792, lieutenant-colonel en second, 12 septembre 1792; chef du bataillon, 20 septembre 1793; passa successivement aux 2e et 9e demi-brigades de ligne. Il a obtenu un sabre d'honneur « pour s'être distingué au siège de Saint-Jean-d'Acre et à l'attaque de nuit d'un des quartiers du Caire, le 18 avril 1800, et enfin pour avoir, par son activité, fait évacuer les blessés des hôpitaux de Jaffa, qui étaient pêle-mêle avec les pestiférés ».

Retraité, 1806; mort, 20 avril 1822.

Adjudant-major.

Ducrotoy (Pierre), de Paris, 33 ans.

Soldat au régiment de Monsieur, 1781-1784.

Capitaine au 5e bataillon de Paris, 5 septembre 1792; adjudant-major, 12 septembre 1792; capitaine de grenadiers à la 2e demi-brigade, 1796; en mission à Paris pour escorter les œuvres d'art envoyés de l'armée d'Italie, 1798; adjudant de place à Paris, 1799, puis à Givet; capitaine au bataillon de l'île d'Elbe, 1809; au 112e régiment de ligne, 1810; retraité, 1815.

Quartier-maître trésorier.

Andrieux ou Landrieux.

Quartier-maître, 12 septembre 1792; parti sans congé, décembre 1792.

Collignon (François-Antoine), de Nancy, 32 ans.

Soldat au régiment de Bourbonnais, 1777-1785; caporal au 1er bataillon de la Meurthe, 1791.

Entré au 5e bataillon de Paris, 25 septembre 1792; quartier-maître, 11 janvier 1793; capitaine, 8 novembre 1793; passé à la 9e demi-brigade de ligne; mort à Césarée (Egypte), 23 mai 1799, par suite de blessures.

Chirurgien-major.

ÉLIE (Antoine-Valère), de Verneuil (Eure), 30 ans.

Chirurgien-major, 5 septembre 1792, nommé sur la présentation de la section des Filles-Saint-Thomas; passé aux 2e et 9e demi-brigades; a perdu complètement la vue en Égypte; admis aux Invalides, 1799; mort, 27 février 1807.

Aumônier.

DESMONTS (Jean-Paul-Joseph), de Douai, 43 ans.

Aumônier, 1er juin 1793; congédié lors de la suppression officielle des cultes.

PETIT-ÉTAT MAJOR.

GOSSET (Jean-Louis-François-Victor), de Saint-Germain-lès-Compiègne, 31 ans.

Caporal, 5 septembre 1792; sergent, octobre 1792; adjudant, 22 janvier 1793; rang de sous-lieutenant, 1er mai 1793; retiré lors de l'embrigadement.

FERDU (Antoine-Adrien), de Paris.

A servi 7 ans au 10e régiment d'infanterie, puis dans un bataillon de la Moselle.

Tambour-major au 5e bataillon de Paris, 21 avril 1793; passé de la 2e demi-brigade dans la légion Polonaise, 1797.

MERCY (Alexandre), de Colombes, 15 ans.

Tambour, 5 septembre 1792; tambour-maître, 24 mai 1794.

DUJONCQUOY (Pierre-Étienne), de Rambouillet.

Maître-armurier, 14 août 1793.

DUCROTOY (Joseph), de Vignacourt (Somme), 23 ans.

Chef tailleur, 5 septembre 1792; mort d'une chute, 19 janvier 1801.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

Capitaines.

AURILLAC [1] (Antoine), de Maintenon, 27 ans.

Lieutenant, 5 septembre 1792; capitaine de canonniers, 24 avril 1793. Les renseignements ultérieurs à décembre 1793 font défaut.

1. D'après les contrôles; ORILLAC, selon sa signature.

CANGINA (Joseph), de Saint-Denis, 30 ans.

Soldat aux gardes suisses pendant 8 ans.

Capitaine au 5e bataillon de Paris, 5 septembre 1792; admis aux Invalides pour blessures, 24 octobre 1795.

DÉGUIN (Augustin), de Saint-Mihiel, 26 ans.

Cavalier au 2e régiment, 1783-1789; fusilier dans la garde nationale parisienne soldée, 1789.

Lieutenant au 5e bataillon de Paris, 5 septembre 1792; capitaine, 12 septembre 1792; mort étant à la 9e demi-brigade.

DESCHAMPS.

Capitaine; remplacé, 9 novembre 1793.

DUTHIL (Émilien), de Mâcon, 41 ans.

Soldat au régiment de La Marine, 1770-1777; volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789.

Capitaine au 5e bataillon de Paris, 5 septembre 1792; passé à la compagnie de grenadiers; mort, 6 mai 1799, de blessures reçues devant Saint-Jean-d'Acre, étant alors à la 9e demi-brigade de ligne.

FATTET (Louis-Frédéric), de Paris, 25 ans.

Sous-lieutenant, 5 septembre 1792; lieutenant, 23 septembre 1792; capitaine, 10 février 1793; retiré lors de l'embrigadement.

LACLEF (Pierre-Richard), de Paris, 38 ans.

Lieutenant, 5 septembre 1792; capitaine, 9 novembre 1793; retraité du 9e régiment de ligne, 1805.

LAPORTE (Antoine), de Castelnaudary, 32 ans.

Soldat au régiment de Soissonnais pendant 8 ans.

Lieutenant au 5e bataillon de Paris, 5 septembre 1792; capitaine, 12 septembre 1792; retraité du 9e régiment de ligne, 1814.

MALVOISIN (Charles-Firmin-Ambroise), d'Amiens, 35 ans.

Capitaine, 5 septembre 1792; commandant le dépôt du bataillon, 30 novembre 1794; retiré pour raisons de santé, 15 mai 1796; inspecteur des barrières dans le Jura, 1798; capitaine au bataillon auxiliaire du Jura, 1799; réformé de la 38e demi-brigade, 1800; retraité, 1811.

PETITJEAN (Louis), de Chaumont, 23 ans.

Lieutenant, 5 septembre 1792; capitaine, 10 septembre 1793; retiré lors de l'embrigadement.

PIERRET (Philippe), de Bouillon, 24 ans.

Sous-lieutenant, 5 septembre 1792; lieutenant, 20 septembre 1792; capitaine, (date non indiquée); décédé à l'hôpital de la Montagne, à Lille, 26 mai 1794.

VÉJU (Georges), de Champagney (Haute-Saône), 30 ans.

Capitaine, 5 septembre 1792; passé à la 2e demi-brigade; blessé au passage du Wahal, 10 janvier 1795; décédé.

Lieutenants.

BELLANGER (Michel-Jacques), de Paris, 37 ans.

Sous-lieutenant, 5 septembre 1792; lieutenant, 12 septembre 1792; passé à la 2e demi-brigade; mort de fatigues à Deventer, 20 mai 1795.

BERTHE (Jean-Baptiste), de Cerny (Aisne), 46 ans.

Soldat au régiment d'Orléans, de 1767 à 1783, et dans la garde soldée de Paris, de 1789 à 1791.

Volontaire au 5e bataillon de Paris, le 5, sergent-vaguemestre, le 6, et sergent-major, le 19 septembre 1792; sous-lieutenant, 27 décembre 1792; lieutenant, 6 novembre 1793; resté au dépôt de la 9e demi-brigade lors de l'embarquement pour l'Égypte, en 1798. Les renseignements ultérieurs font défaut.

BORDOT (Urbain-François-Nicolas), de Paris, 25 ans.

Caporal de canonniers, 5 septembre 1792; sergent, 7 mars 1793; sous-lieutenant, 24 avril 1793; lieutenant, 15 septembre 1793; capitaine à la 2e demi-brigade; les renseignements ultérieurs font défaut.

CAUTHION (Nicolas), de Paris, 30 ans.

A servi dans le régiment de Flandre, 1779; caporal, 1785; congédié, 1786.

Lieutenant au 5e bataillon de Paris, 5 septembre 1792; passé aux grenadiers; tué près Cambrai, au combat du 24 avril 1794.

PAVIOT (Joseph-André), de Pont de Beauvoisin (Isère), 53 ans.

Sous-lieutenant, 5 septembre 1792; lieutenant, 12 septembre 1792; capitaine à la 2e demi-brigade, 1796; congédié, avril 1796, et admis pour ses blessures au traitement de réforme.

PECHENA (Aimable-Constant-Joseph), d'Arras, 34 ans.

A servi au régiment de Boulonnais, 1778-1786, et dans la garde parisienne soldée, 1789-1791.

Sous-lieutenant au 5e bataillon de Paris, 5 septembre 1792; lieutenant, 6 novembre 1793; passé à la 2e, puis à la 9e demi-brigades; mort à l'hôpital du Caire, 28 septembre 1799.

PRAT (Louis-Jean), d'Avize (Marne), 33 ans.

Sous-lieutenant, 5 septembre 1792; lieutenant, 10 février 1793; cesse de servir lors de l'embrigadement.

RAFFLE (Jean-Claude), de Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or), 24 ans.

Soldat aux gardes françaises, 1787-1789.

Lieutenant au 5e bataillon de Paris, 5 septembre 1792; capitaine à la 2e demi-brigade de ligne, 1796; passé à la 9e demi-brigade de ligne; ✻, 1809; capitaine de vieille garde (rang de chef de bataillon) au 6e régiment de tirailleurs de la garde impériale, 1811; mort à Milan, 14 novembre même année.

RAIMBAULT (Louis-Ferdinand), de Coulommiers, 25 ans.

Sous-lieutenant, 5 septembre 1792; lieutenant, 9 novembre 1793; nommé adjudant de place à Perpignan, janvier 1795.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ.

Aux Représentants du peuple français composant le Comité de Salut public de la Convention nationale,

Les Membres de la Société populaire de Cambrai.

Représentants,

La tyrannie n'engendra que des esclaves; la liberté ne crée que des héros. La République française en a plus fourni depuis trois années que les fastes de l'antiquité n'en ont produit pendant des siècles; mais, s'il est glorieux pour un républicain de verser son sang pour le maintien de cette liberté, il est du devoir de ses frères de lui rendre justice.

Celui pour lequel nous venons vous intéresser, Citoyens Représentants, mérite toute votre sollicitude. La Convention nationale a déjà été informée par nos soins du trait d'héroïsme qui caractérise son auteur, le citoyen Ferdinand Raimbault, lieutenant au 5e bataillon de Paris, qui est toujours brûlant du désir de resservir utilement sa patrie. Nous vous invitons de lui conférer le commandement temporaire d'une place. Il est capable d'en remplir les fonctions et joint à ses connaissances militaires l'usage du bras droit.

En le nommant à cette place vous conserverez à la République un citoyen utile, digne, sous tous les rapports, de la confiance des frères d'armes qu'il commandera; les marques honorables qu'il porte de sa bravoure seront pour eux un exemple frappant de leur devoir, en même temps qu'une preuve de la gratitude nationale envers ceux qui savent verser leur sang pour la conservation des droits du peuple.

Salut et fraternité.

(*Suivent 57 signatures*[1].)

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Raimbault; pièce jointe au rapport présenté au Comité de Salut public par le Commissaire de l'Organisation et du Mouvement des Armées de terre, le 3 pluviôse an III (22 janvier 1795).

Sous-lieutenants.

CHATEL (François), de Longni (Orne), 32 ans.

Soldat au régiment de Conti, 1782-1789 ; aux chasseurs nationaux des Barrières, 1790.

Sous-lieutenant au 5e bataillon de Paris, 5 septembre 1792 ; lieutenant à la 2e demi-brigade, 1796 ; blessé à Templeuve, au passage de Wahal et dans le cours de la campagne de 1796 ; retraité du 9e de ligne, 1806.

COFFIN (Pierre), de Vezelay (Yonne), 22 ans.

Sous-lieutenant, 5 septembre 1792 ; lieutenant à la 2e demi-brigade, 15 juin 1795. Les renseignements ultérieurs font défaut.

JACQUEMONT (Etienne), de Langres, 22 ans.

Sergent-major, 5 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 12 septembre 1792 ; lieutenant à la 2e demi-brigade, 20 décembre 1795. Les renseignements ultérieurs font défaut.

JULLIEN (Philippe), de Rueil, 23 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 8 septembre 1792 ; lieutenant à la 2e demi-brigade, 1794. Disparaît lors du second embrigadement.

KREILICH (André), de Meingoltzheim (Allemagne), 36 ans.

Tambour aux gardes suisses, 1773-1792.

Volontaire au 5e bataillon de Paris, 5 septembre 1792 ; caporal, 14 avril 1793 ; sergent, 24 juin 1893 ; sous-lieutenant, 23 octobre 1793 ; lieutenant à la 2e demi-brigade, 1794 ; tué, étant à la 9e demi-brigade, au siège d'Acre, 6 mai 1799.

LALONDRELLE (Antoine), de Reims, 28 ans.

Caporal, 5 septembre 1792 ; sergent, 7 mars 1793 ; sous-lieutenant, 15 septembre 1793 ; lieutenant (date non indiquée) ; démissionnaire de la 2e demi-brigade de ligne, 21 mars 1796.

LE BAS (Louis-Charles), d'Aunay (Manche), 28 ans.

Sous-lieutenant, 5 septembre 1792 ; lieutenant à la 2e demi-brigade, 20 mai 1795 ; passé à la 9e demi-brigade ; tué par un coup de feu au siège de Saint-Jean-d'Acre, 8 mai 1799.

OUDOT (Claude), de Pierrefaite (Haute-Marne), 27 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 13 septembre 1792 ; cesse de figurer lors de l'embrigadement.

PRÉVOST (Jean-François-Marie), de Paris, 21 ans.

Sergent-major, 5 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 12 septembre 1792 ;

sous-lieutenant de grenadiers, 1er mai 1793; blessé près Cambrai; lieutenant à la 2e demi-brigade, 1795; passé à la 9e demi-brigade; tué au siège du Caire, 14 avril 1800.

SOUS-OFFICIERS.

Sergents-majors, sergents et fourriers.

AUBRY (Antoine), d'Avize (Marne), 26 ans.

Fourrier, 5 septembre 1792.

AXAL (Jean-Baptiste-Marie), de Paris, 34 ans.

Sergent, 17 avril 1793.

BÉMON (Jean-Pierre), de Lusancy (Seine-et-Marne), 24 ans.

Caporal, 5 septembre 1792; fourrier, 1er avril 1793; sergent à la 2e demi-brigade, 1796. Ne figure plus à la 9e demi-brigade.

BILLOT (Laurent), de Rambervillers (Vosges), 20 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; sergent, 10 mars 1794; sergent-major à la 2e demi-brigade, 1795. N'est plus à la 9e.

BOURGEOIS (François), de Dôle, 26 ans.

Soldat au régiment de la Martinique de 1784 à 1792.
Sergent au 5e bataillon de Paris, 5 septembre 1792.

BRICARD (Louis-Joseph), de Corbeil, 20 ans.

Canonnier, 5 septembre 1792; caporal, 4 mars 1793; fourrier, 24 avril 1793; sergent-major, 7 mars 1794; conducteur (garde) d'artillerie, 1799; lieutenant de pontonniers, 1800; démissionnaire, 1800.
Auteur du *Journal du canonnier Bricard* (Delagrave, 1891).

CHAPY.

Sergent, 5 septembre 1792; est passé à la 2e demi-brigade; non à la 9e.

CHAROSSON (Jean-Baptiste), d'Issoudun.

Fourrier, 5 septembre 1792, sergent-major à la 9e, 1799; sous-lieutenant, 1802; lieutenant, 1806; retraité, 1812.

CHEVALME (Étienne), de Malbouhans (Haute-Saône), 26 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; caporal, 25 novembre 1792; sergent, 7 mars 1792; retraité de la 9e demi-brigade, 1802.

COMOY (Jean-Baptiste), de Saint-Claude, 24 ans.

Canonnier, 5 septembre 1792; fourrier, 24 avril 1793; sergent, 15 septembre 1793.

DAVOIS (Pierre-François), de Corbeil, 25 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; sergent-major, 17 mai 1793; passé à la 2e demi-brigade; ne se retrouve plus à la 9e.

DELLIER (Louis-Marie), de Pontoise, 28 ans.

Canonnier, 5 septembre 1792; caporal, 7 mars 1793; sergent, 24 avril 1793; sergent-major, 15 septembre 1793.

DERAPPE (Etienne), de Lommerange (Moselle), 28 ans.

Volontaire, 2 septembre 1792; caporal, 5 septembre 1792; sergent, 21 novembre 1792; sous-lieutenant à la 2e demi-brigade, 1794; mort à Thionville, 17 août 1796.

DESTRUMEL (Jean-Joseph), de Paris, 27 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; sergent-major; passé de la 2e demi-brigade à la légion de police, 1795.

FOUCAUT (Edme), de Paris, 20 ans.

Volontaire, le 5, et caporal, le 13 septembre 1792; sergent, 26 novembre 1793; passé à la 2e demi-brigade; n'est pas à la 9e.

FOUCAUT (Jacques), de Paris, 58 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; caporal; sergent, 27 octobre 1793; passé à la 2e demi-brigade; ne figure pas à la 9e.

FRANÇOIS (Charles), de Guichy (Nièvre), 19 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; caporal, 3 janvier 1793; fourrier, 9 janvier 1794; sergent-major à la 9e demi-brigade de ligne, 1799; blessé à Sultzbach et à Saint-Jean-d'Acre; sous-lieutenant, 1804; passé à la 5e légion de réserve, 1807; prisonnier à Baylen.

FRUND (Pierre-Joseph), 29 ans.

Sergent, 5 septembre 1792.

GATELLIER (Charles), de Luzancy (Seine-et-Marne), 21 ans.

Sergent-major, 5 septembre 1792.

GAUTHIER (Charles-François), de Grumesnil (Seine-Inférieure), 26 ans.

Volontaire, le 5, et sergent-major, le 8 septembre 1792; passé de la 2e demi-brigade à la légion de police, 1795.

GENIN (Charles), de Pont-à-Mousson, 44 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; caporal, 1er février 1793: sergent, 15 septembre 1793; mort au Caire, 8 janvier 1801.

GENTY (François-Charles), de Paris, 21 ans.

Volontaire, le 5, et sergent-major de grenadiers, le 18 septembre 1792; sous-lieutenant à la 9e demi-brigade de ligne, 1799; lieutenant, 1802; capitaine, 1807; ✻, 1812; blessé à Wurtzbourg et à Wagram; nommé chef de bataillon pendant le siège de Venise, 1814; non confirmé; retraité comme capitaine, 1816; mort, 29 août 1844.

GILLET (Jean-Léonard), de Paris, 27 ans.

Sergent, 5 septembre 1792.

GOURPY (Jean-Baptiste), 38 ans.

Sergent, 5 septembre 1792.

GUENIFFEY (Edme-Joseph-Henri), de Toutry (Côte-d'Or), 19 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; fourrier, 13 avril 1793; sergent-major à la 9e demi-brigade de ligne, 1799; blessé à Saint-Jean-d'Acre; sous-lieutenant, 1802; lieutenant 1806; capitaine; ✻; retraité, 1814.

HATIN (Julien), de Saint-Julien-du-Sault (Yonne), 18 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; caporal, 12 avril 1793; fourrier, 15 juin 1793; passé à la 2e demi-brigade; n'est pas à la 9e.

JACQUES (Charles-Antoine), de Montmartre, 18 ans.

Volontaire, le 5, et caporal, le 8 septembre 1792; sergent, 1er décembre 1792; passé à la 2e demi-brigade; ne se retrouve plus à la 9e.

JULIN (Pierre-Christophe), de Chaillot, 20 ans.

Fourrier, 5 septembre 1792; sergent de grenadiers, 9 septembre 1792; sous-lieutenant à la 2e demi-brigade, 1795; retiré lors de l'embrigadement en 9e demi-brigade de ligne.

LAFFITTE (Jean-Baptiste), 27 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; caporal, 14 novembre 1792; sergent, 6 mars 1794; sous-lieutenant à la 2e demi-brigade, 1795; démissionnaire, 1796.

LANFROY (François-Nicolas), de Franconville (Meurthe), 22 ans.

Fourrier, 5 septembre 1792.

LEGRAND (Louis), de Paris, 33 ans.

Sergent-major, 5 septembre 1792.

LEMAIRE (Jacques-César), de Paris, 19 ans.

Sergent, 5 septembre 1792; sergent-major, 1er mai 1793; sous-lieutenant à la 9e demi-brigade de ligne, 1800; lieutenant, 1803; capitaine, 1808; chef de

bataillon et ✠, 1813; blessé au passage du Mincio, à Montebello, à Wagram et à Bassano; passé à la légion départementale d'Ille-et-Vilaine, 1816; ✠, 1817; retraité du 21e de ligne, 1823.

MACKY (Joseph), de Port-Louis, 47 ans.

Caporal, 5 septembre 1792; sergent-vaguemestre, 10 janvier 1793; passé à la 2e demi-brigade; n'est pas à la 9e.

MARÉCHAL (Jean-Pierre), de Cirfontaines (Haute-Marne), 26 ans.

Soldat au régiment de la Martinique, 1785-1792.
Sergent au 5e bataillon de Paris, 5 septembre 1792.

MARIN (Jean-Antoine-Angélique), de Paris, 30 ans.

Soldat au régiment de Neustrie, 1779-1786.
Sergent au 5e bataillon de Paris, 5 septembre 1792; sergent-major, 1er août 1793; sous-lieutenant à la 9e demi-brigade, 1799; lieutenant, 1803; capitaine, 1808; retraité, 1810; remis en activité dans la 11e cohorte des gardes nationales du 1er ban, 1812; lieutenant à la compagnie de réserve de l'Ems oriental, 1813; adjudant de place à Thionville, 1814; retraité, 1816; mort, 4 avril 1832.

MARQUET (Gabriel), de Nanterre, 20 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; caporal, 21 mars 1793; sergent, 13 avril 1793; passé à la 2e demi-brigade; ne se retrouve plus à la 9e.

MÉCHIN (Nicolas), de Montmartre, 28 ans.

Soldat au régiment de Limousin, 1784-1792.
Sergent au 5e bataillon de Paris, 5 septembre 1792.

MOTTET (Jean-Baptiste), de Paris.

Volontaire, le 5, et caporal, le 9 septembre 1792; sergent, 18 avril 1793; tué à Saint-Jean-d'Acre, 6 mai 1799.

MULOT (Jean-Noël), de Paris, 28 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; fourrier, 15 mai 1794; sergent à la 9e demi-brigade de ligne, 1798; blessé à Neerwinde et à Saint-Jean-d'Acre; retraité, 1802.

MUSSET (Jean), de Libourne, 25 ans.

Sergent de grenadiers, 5 septembre 1792; sous-lieutenant et lieutenant à la 9e demi-brigade, 1800; capitaine, 1806; réformé avec traitement pour infirmités, 1808.

NOËL (Antoine), de Paris, 20 ans.

Volontaire, le 5, et sergent, le 12 septembre 1792; sergent-major à la 9e demi-

brigade, 1798; sous-lieutenant, 1799; a eu les deux jambes emportées par un boulet au siège d'Acre, 8 mai 1799; lieutenant à la demi-brigade d'Invalides de l'armée d'Orient, octobre 1799; retraité, 1802; ✻, 1804.

Oger ou Augé (Louis-François), de Paris, 23 ans.

A servi 6 ans au régiment de Lyonnais.

Volontaire au 5e bataillon de Paris, 5 septembre 1792; sergent, 3 janvier 1793; sous-lieutenant au 31e léger, 1805; mort à Mohrungen, 18 juillet 1807, de blessures reçues, le 14 juin, à Friedland.

Potel (Jean-Martin), de Neuilly-sur-Seine, 47 ans.

Soldat au régiment de Normandie, 1765-1771.

Sergent au 5e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; lieutenant au 8e bataillon de Paris pour la Vendée, 1er juin 1793; capitaine, 6 juillet 1793; réformé de la 70e demi-brigade, 1797; placé à la 87e demi-brigade, 1799; réformé à nouveau, 1800; retraité, 1811.

Prat (Jean-Baptiste), de Paris, 24 ans.

Caporal, 5 septembre 1792; sergent, 20 septembre 1792; passé à la légion de police 1795.

Rekeigneur (Charles), de Thionville, 22 ans.

Sergent, 5 septembre 1792; passé à la 2e demi-brigade; n'est pas à la 9e.

Rozeau (Louis-Armand), de Paris, 19 ans.

Volontaire, le 5, et caporal, le 12 septembre 1792; sergent, 8 février 1794; passé à la 2e demi-brigade; n'est pas à la 9e.

Sadeler (Nicolas-François), de Paris, 15 ans.

Volontaire, le 5, et caporal, le 13 septembre 1792; fourrier, 5 février 1794; sergent à la 2e demi-brigade, 1796; mort à Jaffa, 22 mars 1799.

Scheidhauer, dit Chaidor (Charles-Auguste), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; caporal, 18 mars 1793; sergent, 13 avril 1793; sergent-major à la 9e demi-brigade, 1799; sous-lieutenant, 1802; lieutenant, 1805; capitaine, 1809; ✻, 1812; chef de bataillon, 1813; blessé à Montebello et à Wagram; retraité, 1814.

Stamphly (Alexandre), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; fourrier, 22 mai 1794; sergent-vaguemestre à la 9e demi-brigade de ligne, 1799. A reçu un sabre d'honneur, par brevet du 28 mai 1802: « A l'armée d'Orient, il se distingua par des actions de vertu; il donna à perpétuité sa haute paie à un camarade devenu aveugle. » Sous-lieutenant, 1803; ✻; lieutenant, 1805; capitaine au 113e, 1808; blessé à

Breviesca, 12 mai 1812, en commandant un détachement de 160 hommes qui résista pendant deux heures à 2,800 Espagnols et put se retirer; retraité, 1815.

STAMPHLY (Jean-François), de Paris, 22 ans.

Sergent, 5 septembre 1792; mort à Millau, septembre 1797.

TATTEGRAIN (Louis-Gabriel), d'Ancenis, 41 ans.

Sergent, 5 septembre 1792.

TOURETTE (Victor), de Valence, 22 ans.

Canonnier, 5 septembre 1792; caporal, le 7 mars 1793; sergent, 24 avril 1793.

VOISIN (Etienne-Pierre), d'Issy, 27 ans.

Sergent, 5 septembre 1792.

WOLFF (François), de Givet, 27 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; sergent, 21 avril 1793; passé à la 2e demi-brigade; ne se retrouve plus à la 9e.

VOLONTAIRES PASSÉS DANS D'AUTRES CORPS.

2e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(1re *formation*).

Constituée le 28 décembre 1794 par l'amalgame du 2e bataillon du 1er régiment d'infanterie (ci-devant Colonel Général), avec les 4e de la Somme et 5e de Paris. Elle compte 241 sous-officiers et volontaires de la formation du 5e bataillon de Paris.

Il y a lieu de citer parmi eux :

BERTAUD (Adrien), de Montmartre, 38 ans.

Volontaire; mort à Tortone, 27 juillet 1797.

CAILLEUX (Honoré-Jean), de Paris.

Volontaire; à l'hôpital d'Anvers, 5 octobre 1794; rayé, 1796.

DUHAMEL (Denis-Charles), de Sergy.

Sergent; mort à Como, 1797.

FILOCQUE (Etienne), de Lisieux, 34 ans.

Volontaire; tué à Sultzbach, 15 août 1796.

GARIOD (Charles-François), de Paris.

Sergent; congédié, 1797.

GILET (Jacques), de Paris, 22 ans.

Volontaire; tué à Sultzbach, 8 août 1796.

HANNEQUIN (Antoine), 23 ans.

Volontaire; mort le 11 janvier 1795, par suite de blessure.

NOGUÈS (Marc), des Hautes-Pyrénées, 47 ans.

Volontaire; blessé au passage du Wahal; admis aux Invalides, 1795.

NOIROT (Pierre), de Bressuire, 17 ans.

Volontaire; bras gauche emporté par un boulet au passage du Wahal, 10 janvier 1795; admis lieutenant aux Invalides, 1798; mort, 25 décembre 1803.

9e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(2e *formation*).

Cette demi-brigade a été constituée, le 26 mars 1796, à Aix-la Chapelle, par la réunion de la 2e ancienne et des 1er et 3e bataillons de la 161e. Mais le registre matricule n'a été établi qu'à la date du 23 septembre 1800, de sorte qu'il manque les mutations de 1796 à 1800 et que le sort d'un certain nombre de volontaires du 5e bataillon de Paris est, par suite, inconnu.

A cette date du 23 septembre 1800, la 9e demi-brigade comprend 68 volontaires de la formation du bataillon; on en trouve encore 45 à un nouvel établissement du registre matricule fait en juin 1802, au retour d'Egypte. Dont :

AIMEZ (François-Henri), de Luxembourg, 27 ans.

Caporal; blessé à Neerwinden; retraité, 1802.

ANGENARD (François), de Breteuil (Eure), 24 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; caporal 5 novembre 1792; sergent à la 2e demi-brigade, 1796, sous-lieutenant à la 9e, 1802; lieutenant, 1806; capitaine, 1809; ✠, 1812; retraité, 1814.

ARMAND (Jean-Noël), de Montmartre, 22 ans.

Caporal ; retraité, 1805.

BARTHÉLEMY (Jean), de Vincelles (Marne), 24 ans.

Sergent-major ; blessé à Saint-Jean-d'Acre ; retraité 1802.

BATELIER (Antoine), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792 ; sergent au 9e de ligne, 1808 ; ✻, 1809 ; sous-lieutenant et lieutenant, 1813 ; blessé au passage du Wahal et en Grisons ; ✻ ; en demi-solde, 1814.

BERNARD (François), de Marcenay (Côte-d'Or), 25 ans.

Caporal ; blessé à Uckerath et en Egypte ; admis aux Vétérans, 1802.

BERNAUDAT (Charles), de Clichy-la-Garenne, 25 ans.

Caporal ; blessé en Egypte ; réformé, 1808.

BERTAU (Louis-Auguste), de Laon, 16 ans.

Volontaire, 11 septembre 1792 ; sous-lieutenant au 9e de ligne, 1810 ; lieutenant et ✻, 1812 ; capitaine au 137e, 1813 ; blessé à Templeuve, Zug, Philisbourg, Wagram, La Moskowa et Würschen ; retraité, 1814.

BOCQUET (Antoine), 21 ans.

Sergent ; blessé à Friedberg et à Saint-Jean-d'Acre ; mort en Egypte, avril 1802.

BOISGONTHIER (François), de Paris, 19 ans.

Sergent ; passé au 31e léger, 1805 ; admis aux Vétérans, 1810.

BOUCHER (Pierre-Paul), de Montmartre, 22 ans.

Caporal ; blessé à Louvain ; retraité 1805.

BRUNET (Joseph), de La Souterraine (Creuse), 21 ans.

Grenadier ; blessé à Tirlemont, Lannoy, Templeuve et Neuwied ; retraité, 1802.

BUISSON (Augustin), de Paris, 15 ans.

Grenadier ; blessé à Tirlemont ; passé à la 22e légère, 1800.

BY (Jacques), de Sermange (Jura), 25 ans.

Volontaire, 11 janvier 1793 ; sergent-major à la 9e demi-brigade de ligne, 1802 ; sous-lieutenant, 1808 ; blessé à Lannoy et à Sainte-Marie ; tué à Wagram, 6 juillet 1809.

Cailliet (Philippe), de Chaillot, 25 ans.

Caporal ; blessé au siège d'Acre ; admis aux Vétérans, 1813.

Cassaigne (François), de Paris, 28 ans.

Grenadier ; blessé à l'affaire du canal de Louvain ; retraité, 1802.

Chantepie (Honoré), de Clichy, 27 ans.

Grenadier ; blessé à Bamberg ; admis aux Vétérans, 1802.

Chevance (Jean-Pierre-Valentin), de Villeneuve-sous-Dammartin (Seine-et-Marne), 22 ans.

Volontaire ; mort à Jaffa, 25 avril 1799.

Corbeil (Philippe), de Jurques (Calvados), 18 ans.

Grenadier ; blessé au passage du Wahal et à Saint-Jean-d'Acre ; mort, avril 1801.

Deflandre (Rieul), de Baron (Oise), 23 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792 ; sergent au 9e de ligne, 1808 ; sous-lieutenant et lieutenant, 1813 ; blessé à Tirlemont et à Saint-Jean-d'Acre ; retraité, 1815.

Dez (Laurent), de Compiègne, 43 ans.

Sergent ; retraité, 1802.

Duponchel (Félix), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792 ; adjudant à la 9e demi-brigade, 1799 ; sous-lieutenant, 1800 ; lieutenant, 1803 ; ✻, 1805 ; capitaine, 1807 ; retraité, 1816.

Duprier (Nicolas-Léonard), de Paris, 14 ans.

Caporal ; tué par les Arabes sur le Nil, 11 juillet 1798.

Duval (Charles-Victor), de Brasseuse (Oise), 16 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792 ; caporal à la 2e demi-brigade, 1794 ; sergent-major à la 9e demi-brigade, 1798 ; sous-lieutenant, 1799 ; lieutenant, 1802 ; capitaine et ✻, 1805 ; blessé à la retraite de Belgique, à Amberg et à Saint-Jean-d'Acre ; retraité, 1807.

Ferdinand (Antoine), de Villers-Cotterets, 21 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792 ; caporal, 1er avril 1793 ; sous-lieutenant à la 9e demi-brigade, 1803 ; lieutenant, 1807 ; passé à la 5e légion de l'Intérieur, 1807 ; prisonnier de guerre à Baylen.

GALLARDON (Jean-Jacques), de Sceaux.

Volontaire, 5 septembre 1792 ; caporal, 22 mars 1793 ; adjudant à la 2e demi-brigade, 1795 ; sous-lieutenant à la 9e, 1796 ; mort, le 16 mai 1799, de blessures reçues, le 10, à Saint-Jean-d'Acre.

GALLARDON (Pierre), de Sceaux.

Grenadier ; tué à El Arish, 9 février 1800.

GARIOD (Louis-Elie), de Paris, 14 ans.

Sergent ; blessé à Saint-Jean-d'Acre ; retraité, 1803.

GAUSSIER (Bernard-Louis), de Gennevilliers, 19 ans.

Sergent ; blessé à El Arish ; retraité, 1808.

GUÉRIN (Jacques), de Paris, 34 ans.

Caporal ; blessé au bois de Raismes, à Sultzbach et au siège d'Acre ; admis aux Vétérans, 1802.

GUIARD (Nicolas), de Montmagny (Seine-et-Oise), 29 ans.

Caporal, 5 septembre 1792 ; sergent à la 2e demi-brigade, 1795 ; adjudant à la 9e, 1800 ; sous-lieutenant, 1802 ; lieutenant, 1804 ; ✻, 1805 ; capitaine, 1806 ; blessé à Tirlemont, au passage du Wahal, à Sacile.

S'est distingué à Ostrowno, le 27 juillet 1812, en soutenant le choc de la cavalerie russe avec deux compagnies de voltigeurs sous les yeux de l'Empereur, qui envoya un de ses aides-de-camp : « Allez dire à ces voltigeurs que ce sont des braves et qu'ils méritent tous la croix. » Chef de Bataillon et O ✻ pour ce fait, 31 juillet 1812.

Chef de bataillon à la légion départementale du Bas-Rhin, 1816 ; ✠, 1818 ; retraité du 12e léger, 1823 ; mort 1er octobre 1847.

HIVERT (Antoine-André), d'Orléans, 22 ans.

Sergent ; congédié à son retour d'Egypte, janvier 1802.

LACROIX (Claude), 32 ans.

Sergent ; admis aux Invalides, 1803.

LAMBERT (Claude), de Courbevoie, 25 ans.

Grenadier ; blessé au siège d'Acre ; retraité, 1805.

LANDRY (Alexis), de Paris, 25 ans.

Sergent ; tué à Friedberg, 11 juillet 1796.

LATOUR (François), d'Hallines (Pas-de-Calais), 24 ans.

Sergent ; blessé à Louvain et à Saint-Jean-d'Acre ; congédié, 1803.

Léger (Claude), de la Savoie, 24 ans.

Caporal ; blessé à Tirlemont et à Saint-Jean-d'Acre ; retraité, 1802.

Létournel (Félix), de Bernay, 23 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792 ; sergent à la 9e demi-brigade, 1800 ; sous-lieutenant au 7e de ligne, avril 1807 ; lieutenant à la 3e légion de réserve de l'Intérieur, juillet 1807 ; capitaine au 122e, 1810 ; blessé à Neerwinden et à Vitoria ; retraité, 1815.

Liotte (Charles-Balthasar), de Paris, 19 ans.

Volontaire ; blessé à Saint-Jean-d'Acre ; réformé, 1810.

Lucaut (Jean-Louis), de Joinville-le-Pont, 17 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792 ; sergent à la 9e demi-brigade, 1811 ; sous-lieutenant et lieutenant, 1813 ; blessé à El Arish et à Saint-Jean-d'Acre ; en demi-solde, 1814.

Marchand (Jean-Louis), de Courbevoie, 18 ans.

Caporal ; blessé à Saint-Jean-d'Acre ; retraité, 1802.

Meury (Joseph), de Versailles, 16 ans.

Sergent ; blessé à Saint-Jean-d'Acre ; retraité, 1802 ; ✻.

Monier (Jean-Baptiste), de Courbevoie, 18 ans.

Fourrier ; blessé à Saint-Jean-d'Acre ; a reçu du général en chef Bonaparte un fusil garni en argent pour s'être distingué à l'attaque du fort d'El Arish, 9 février 1799 ; mort au Caire, 19 octobre 1800.

Noblet (Pierre), de Courbevoie.

Volontaire, 5 septembre 1792 ; adjudant à la 9e demi-brigade, 1802 ; sous-lieutenant, 1804 ; mort à Palma-Nova, 16 août 1806, par suite de blessures.

Petit (François), de Saint-Pierre (Creuse), 18 ans.

Volontaire ; blessé à Saint-Jean-d'Acre ; retraité, 1806.

Pincemaille (Charles-Auguste), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792 ; caporal à la 2e demi-brigade, 1794 ; sergent-major à la 9e, 1799 ; sous-lieutenant, 1802 ; lieutenant en second aux grenadiers à pied de la garde impériale et ✻, 1806 ; passé aux bataillons coloniaux, 1809 ; retraité, 1813 ; mort, 24 juin 1831.

Poinsignon (Jean-Baptiste), de Metz, 15 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792 ; adjudant à la 9e demi-brigade, 1802 ; sous-

lieutenant, 1804; lieutenant, 1808; capitaine, 1810; resté en Russie; présumé mort.

POTEL (Jean-Baptiste), de Neuilly-sur-Seine, 14 ans.

Caporal; blessé à Nimègue et à Saint-Jean-d'Acre; retraité, 1805.

POTEL (Louis), de Courbevoie, 15 ans.

Tambour; blessé à Saint-Jean-d'Acre; réformé, 1803.

POULARD (Louis), du Gros-Caillou, 15 ans.

Volontaire; blessé en Egypte et à Saint-Jean-d'Acre; a obtenu un fusil d'honneur en récompense de ses services à l'armée d'Orient; ✻; mort de blessures à Palma-Nova, 27 avril 1806.

SAINT-AUBAIN (Jean-Nicolas), de Paris, 17 ans.

Volontaire; blessé à Saint-Jean-d'Acre et à Hollabrünn; retraité, 1806.

SANDRAS (Louis), de Sedan, 18 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; adjudant à la 9e demi-brigade, 1804; sous-lieutenant, 1805; lieutenant au 5e régiment de ligne, 1807; prisonnier de guerre, 1810; rentré en France et ✻, 1814; en demi-solde, 1815; blessé à Tirlemont et à Saint-Jean-d'Acre; retraité, 1818.

SANSFAUTE (Claude), de Montmartre, 18 ans.

Sergent; mort, 7 mai 1801.

SEMEZ (Louis-Martin), de Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise), 23 ans.

Caporal; blessé à Uckerath; retraité, 1805.

SEPOT (Pierre-Rémy), de Hauteville (Marne), 31 ans.

Sergent; retraité, 1803; admis aux Invalides, 1825; mort, 5 janvier 1845.

SIMONNET (Jean-Baptiste), de Nevers, 23 ans.

Nommé gardien de batterie en Egypte, 1799; congédié, 1802.

TÉTRELLE (François), de Paris, 26 ans.

Sergent; réformé, 1901.

THÉVENET (Jean-Baptiste), de Paris.

Sergent; tué à Belbeys, 28 août 1798.

THIERRY (François), de Paris, 18 ans.

Canonnier, 5 septembre 1792; caporal, 15 novembre 1793; passé au 4e d'ar-

tillerie; rentré à la 9e demi-brigade; sergent, 1802; sous-lieutenant au 3e de ligne italien, 1808; les renseignements ultérieurs font défaut.

Divers.

Aubin (Pierre), de Marolles (Seine-et-Oise), 23 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; pensionné pour blessure, 1796.

Barret (Pierre), de Rueil, 18 ans.

Grenadier, 5 septembre 1792; blessé à Saint-Jean-d'Acre; passé dans la garde des Consuls, 1802.

Beaufils (Achille-Roy), de Versailles, 15 ans.

Tambour, 17 avril 1793.

Bèche (Jean-Étienne), de Rueil, 60 ans.

Soldat au régiment de La Marche, 1757-1766; chasseur dans la garde nationale de Rueil, 1789.
Volontaire au 5e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; caporal; pensionné pour infirmités et grand âge, 1793.

Belgy (Toussaint), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; caporal; admis lieutenant aux Invalides, 1795; pensionné, 1801; réadmis aux Invalides, 1831; mort, 10 juin 1855.

Bellot ou Betellot (Jacques-Jean), de Montmartre, 20 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; caporal à la 2e demi-brigade, 1796; passé à la 20e légère; sergent, 1796; mort à Digne, 25 octobre 1801.

Blandin (Antoine-Louis), de Paris, 44 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; plusieurs blessures au bois de Raismes; réformé, 18 juillet 1793.

Blot (François), de Tours, 19 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; passé dans les chasseurs à pied de la garde impériale, 1806; blessé à Saint-Jean-d'Acre, Hollabrünn et Eylau; resté en arrière en Russie, 1er décembre 1812.

Boileau (Jean-Marie), de La Fère, 18 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; passé dans les canonniers du 3e bataillon de Bapaume, 6 novembre 1793.

BOUILLON (François), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; passé au 1er bataillon des Réserves, puis à la 64e demi-brigade; mort à Sacile, 16 juin 1797.

CHANSLAY (Achille-Louis-Richard), de Paris, 15 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; fourrier à la 9e demi-brigade, 1800; passé dans les chasseurs à pied de la garde des Consuls, 1801; blessé à Cambrai et au Mincio; mort, 1er avril 1805.

CHARDON (Alexandre-Joseph), de Neuilly-sur-Seine, 17 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; passé au 1er bataillon des Réserves, 13 juillet 1793: blessé à Ozolto; pensionné de la 64e demi-brigade, 1801.

CLERC (Jean-Baptiste), de Saint-Léger (Côte-d'Or), 30 ans.

Caporal, 5 septembre 1792; pensionné pour blessure, 1795.

DÉCOT.

Employé chez le commissaire des guerres Rolland, à Arras.

DEGOUY (François), d'Argenteuil, 16 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; passé au 1er bataillon des Réserves, puis à la 64e demi-brigade; blessé à Ronda; retraité, 1812.

DESLIEN (Jean), de Paris, 32 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; passé au 1er bataillon des Réserves, puis à la 64e demi-brigade; caporal; réformé, 1801.

DESTRÉE (Jean-Louis-Marie).

Canonnier au 5e bataillon de Paris; sergent dans l'artillerie des Antilles, 1796]; lieutenant, 1800; rentré en France et réformé, 1802; lieutenant à la 4e compagnie de pionniers, 1806; réformé à nouveau, 1807.

DUSY (Joseph), de Colombes, 16 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; passé au 1er bataillon des Réserves, puis à la 64e demi-brigade; caporal; passé au 116e, 1808; deux blessures à Pulstuck; admis aux Vétérans, 1807.

FLORENTIN (André), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 16 mars 1793; passé au 1er bataillon des Réserves, 12 juillet 1793; trois blessures à Wattignies; blessé à Rivoli; réformé de la 14e demi-brigade, 1797; admis aux Vétérans, 1789; retraité, 1809.

GOIBERT (Nicolas), de Sept-Frères (Calvados), 27 ans.

Grenadier, 5 septembre 1792; passé au 14e dragons, 1800; retraité du 9e dragons, 1815.

JEANNE (Michel-François), de Paris, 25 ans.

Soldat au régiment de la Guadeloupe, 1786-1790.
Volontaire au 5e bataillon de Paris, 2 septembre 1792 ; caporal ; pensionné, pour blessures, 1795 ; admis aux Invalides, 1833 ; mort, 9 juin 1847.

LARCHER.

Signalé dans le procès Chopplet comme officier chargé du dépôt et déserteur du 11 juin 1793. Il n'a pu être recueilli aucun renseignement sur lui.

LEBLANC (Alexandre), de Dourdan, 29 ans.

Canonnier, 5 septembre 1792; blessé à Neerwinden; passé au 8e hussards, 10 avril 1793 ; rentré dans l'infanterie, 1795.

LOISEAU (Etienne), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal, 1793; sergent à la 2e demi-brigade, 1794; sergent-major à la 20e légère, 1799 ; blessé au Mincio ; retraité, 1801.

MILLIOT (Gabriel), de Paris, 48 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; passé au 1er bataillon des Réserves, 15 juillet 1793; sous-lieutenant, lieutenant et capitaine, 1794; retiré lors de l'embrigadement, 1796.

MOUCHOT (Joseph), de Vignes (Yonne), 20 ans.

Volontaire, 12 mars 1793 ; passé au 1er bataillon des Réserves, 15 juillet 1793 ; sergent-major à la 64e demi-brigade, 1801 ; sous-lieutenant, 1807 ; lieutenant au 116e, 1810; ✻, 1811 ; capitaine, 1813; blessé en Vendée, à Pulstuck et à Tudela ; retraité, 1814.

NOBLET (Nicolas), de Courbevoie, 20 ans.

Grenadier, 5 septembre 1792 ; passé dans les chasseurs à pied de la garde impériale, 1806 ; ✻ ; blessé à Saint-Jean-d'Acre ; resté en arrière en Russie, 10 décembre 1812.

PARETTE (Guillaume), de Felletin (Creuse), 20 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; passé au 1er bataillon des Réserves, puis à la 64e demi-brigade; caporal ; tué à El Albuhéra, 16 mai 1811.

PIGNATEL (François-Edme-Antoine), de Paris, 26 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792; congédié et admis aux Invalides, comme estropié, 12 novembre 1793.

Puech (Jean), d'Alais, 32 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne depuis le 14 juillet 1789.

Volontaire au 5e bataillon de Paris, 5 septembre 1792 ; en mission à Paris par le bataillon, 4 avril 1793, et par le Conseil exécutif à l'armée des Côtes de La Rochelle, 10 mai 1793 ; sous-lieutenant au 11e hussards, 26 juin 1793 ; les renseignements ultérieurs à 1795 font défaut.

Roy (Achille-Hippolyte-Joseph), de Versailles, 14 ans.

Volontaire, 7 mars 1793 ; incorporé au 5e bataillon de Paris ; congédié, 1797 ; sous-lieutenant aux chasseurs coloniaux à cheval de Saint-Domingue, 1802 ; lieutenant au 2e régiment étranger, 1806 ; capitaine, 1807 ; blessé à Saint-Trond, au siège de Nimègue et à San Iago (Saint-Domingue) ; licencié du 31e de ligne, 1815 ; ✠, 1816 ; sous-préfet de Neufchâtel, 1816.

Vallée (Charles-Isidore), de Pacy (Eure), 20 ans.

Volontaire, 2 septembre 1792 ; pensionné pour blessures, 1795.

6e BATAILLON

(13 SEPTEMBRE 1792 — 18 JANVIER 1795)

HISTORIQUE DU CORPS.

Ce bataillon se constitua, le 13 septembre 1792, par la réunion d'une compagnie de canonniers et seulement de cinq compagnies de fusiliers.

La compagnie des canonniers fut levée dans la section du Roule, les 2 et 3. Ce dernier jour, elle élut ses officiers à la Maison commune. Le 6, elle se mettait en route pour l'armée de Dumouriez, et, le 13, elle prenait le service du 6e bataillon [1].

Quatre compagnies ont été composées de volontaires parisiens : celle qui devint la 2e compagnie, par la section de la Réunion ; la 3e par la section de la Croix-Rouge ; la 4e, par la section des Invalides ; la 5e par la section des Droits-de-l'Homme. Elles ont été organisées le 4 septembre et sont parties pour la frontière le 7.

La compagnie classée 1re fut formée, le 7, à Vincennes, de volontaires de diverses communes du département de Paris, Bercy, Nogent-sur-Marne, Vincennes, Saint-Maur, Fontenay-sous-Bois, Ivry-sur-Seine.

Formation des compagnies.

Les officiers étaient porteurs chacun d'un exemplaire du procès-verbal de son élection. Beaucoup de ceux-ci ont été perdus à l'affaire de Binche ou par suite du décès de plusieurs officiers dans les prisons de l'ennemi.

Il n'en reste aucun pour la 1re compagnie du 6e bataillon de Paris, qui choisit pour capitaine un sous-officier de la compagnie d'Invalides détachée à Vincennes.

1. Certificat du Conseil d'administration de la 20e demi-brigade, 13 germinal an VI (2 avril 1798). (*Archives administratives de la guerre*, dossier Auvray, classement général alphabétique, 1791-1848.)

2e COMPAGNIE.

Section de la Réunion, ci-devant Beaubourg.

(Extrait[1]).

Le 4 septembre 1792, l'an 4e de la Liberté, et le 1er de l'Égalité, les citoyens au nombre de 130, duement enregistrés pour la défense de la patrie, se sont assemblés ce jour et an à 9 heures du matin au jardin de la caserne, rue Beaubourg, à l'effet de nommer leurs chefs, officiers et sous-officiers. A quoi on a procédé en présence des citoyens Millet, commandant du bataillon, Guilbert, commandant en second, et Loffet, commissaire... Le scrutin fait à haute voix, il résulte que le citoyen Lacroix a obtenu la pluralité au nombre de 58 voix pour la place de premier lieutenant. En conséquence, il a été proclamé tel et agréé de ladite compagnie avec applaudissements.

Certifié véritable : Paris, le 6 décembre 1792, l'an 1er de la République française.

LOFFET, *commissaire.*

Nota. — Le capitaine était Saint-Aubin; le sous-lieutenant Pascot, dit Laronsière.

Les procès-verbaux de la 3e et de la 4e compagnies n'ont pu être retrouvés.

5e COMPAGNIE.

Section des droits de l'Homme[2].

Le 4 septembre 1792, l'an 4e de la Liberté et le 1er de l'Égalité, 114 hommes assemblés, MM. Ganier, commandant en second de la section armée des Droits-de-l'Homme, et Le Roy, commissaire du comité militaire provisoire, ont procédé de suite à la formation et organisation de la compagnie. Après avoir pris leur avis pour la nomination de leurs officiers, sergents et caporaux, les 114 volontaires ont répondu à l'unanimité que, pour ne point perdre de temps, ils les nommeraient à la voix. Un commissaire a fait la motion que, si les volontaires le trouvaient bon, ils nommeraient leurs officiers dans les anciens soldats; sur quoi ils sont tombés d'accord. De suite, il en est résulté qu'ils ont nommé pour leur capitaine M. Michel Pregnon, demeurant rue des Rosiers. n° 9. Ce fait, nous Jean Garnier, commandant en second, et Le Roy, commissaire du comité militaire, avons clos et signé le dit procès-verbal pour servir ce que de raison, ce jour et an comme dessus.

Pour extrait délivré par les commissaires du comité militaire, ce jour 1er décembre 1792, l'an 1er de la République Française et le 1er de l'Égalité.

CUGNET, *président du Comité militaire.*

GREFFARD, *secrétaire.*

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Lacroix, classement général alphabétique, 1791-1848.
2. *Id., in ibid.* dossier Pregnon.

Le 13 septembre, l'état-major du bataillon se forma au camp sous Châlons. Il n'en existe aucun procès-verbal.

Le 20, arrivait une compagnie constituée dans le district de Bourg-l'Égalité (Bourg-la-Reine), le 12 septembre. Cette compagnie fut adjointe au 6e bataillon et prit le n° 6.

Districts de Saint-Denis et du Bourg de l'Égalité, à Passy[1].

Cejourd'hui douze septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an 4e de la Liberté et le 1er de l'Égalité, heures de quatre du soir.

Se sont réunis les citoyens des municipalités de Passy, district de Saint-Denis, département de Paris, de Sceaux, district du Bourg de l'Égalité, même département; de Châtenay, district du Bourg l'Égalité, même département, lesquels se seraient adressé à nous, Louis-Charles Depinteville, commissaire nommé à la formation et organisation des compagnies, et nous auraient requis de les assister dans leurs opérations à faire en fin de s'organiser entre eux, et avant d'y procéder nous leur aurions fait former le bureau requis par la loi et de suite nommer au scrutin et recensement fait d'iceux. M. Pierre-Nicolas Paillon, natif d'Argenteuil, municipalité de Passy, a réuni les suffrages voulus par la loi pour la place de capitaine, et M. Claude-Marie Gambard, de Sceaux, pour la place de lieutenant; M. Jean-Baptiste-Alexandre Géniaux, de Passy, pour celle de sous-lieutenant; Jean-Nicolas Moullée, de Sceaux, pour celle de sergent-major faisant les fonctions de fourrier; Jean-Basile Besnard, de Sceaux, et Jean-Baptiste Dubois, de Passy, celles de sergents, et pour les places de caporaux, Barthélemy Benoits, dudit Sceaux, Nicolas-François Hochedelle, de Passy, Jean-Baptiste-Victor Guillon, de Sceaux, et Jean-Charles Barbey, de Passy, ont également réuni la pluralité des suffrages, et Charles Cagniet pour tambour de la compagnie. Ces opérations finies, nous avons levé la séance. Fait les jour et an que dessus et ont signé :

Paillon, Gambard, Geniaux, Moullée, Dubois, Besnard, Hochedelle, Barbey, Barthélemy, Benoits, Guillon; Depinteville, *commissaire*.

Suit le contrôle de ladite compagnie, presque tous armés et habillés :

Paillon (Pierre-Nicolas), *capitaine*.
Gambard (Claude-Marie), *lieutenant*.
Géniaux (Jean-Baptiste-Alexandre), *sous-lieutenant*.
Moullée (Jean-Nicolas), *sergent-major*, faisant les fonctions de fourrier.
Besnard (Jean-Basile), *sergent*.
Dubois (Jean-Baptiste), *sergent*.
Benoits (Barthélemy), *caporal*.
Hochedelle (Nicolas-François), *caporal*.
Guillon (Jean-Baptiste-Victor), *caporal*.
Barbey (Jean-Charles), *caporal*.

1. *Archives administratives de la guerre*, Vol. nat., 6e bataillon de Paris; copie certifiée conforme par le conseil d'administration de la 179e demi-brigade.

Rocourt
Augé.
Devilliers (Jean-Baptiste) [1].
Roncel.
Giot.
Léonnard.
Combé.
Gérard.
Hugoulle.
Lavergne.
Devilliers (Paul).
Meunier.
Daix.
Herbé.
Tourrier.
Devilliers (Louis).
Jolly.
Grandin.
Sageret.
Compiègne.
Bordichon.
Rousseau.
Ramel.
Didelain.
Laurent (André).
Chaillot (Jean).
Alexis.
Saurot.
Poussard.
Delaunay.
Vaux (Joseph).
Margerie (René).
Galbois (Bonaventure).
Noblet (Michel-Simon).
Lamirault (Pierre-Antoine).
Bouret (Jean-Marie).
Huard (Jacques).
Berceau (Pierre-Antoine).
Prieur (François).
Chimbaut (Pierre).
Lorrain (Louis-Nicolas).
Guillon (Jacques).
Dieudonné (Claude).
Bertrand (Jean-Baptiste).
Lainé (Jean-Jacques-Cyprien).
Jubin (Claude).
Morel (Germain).
Lambert (Jean-Baptiste).
Benoits (Denis).
Fabre (Toussaint).
Paulmier (Jean-Pierre).
Gondry (Jean-Louis).
Moreau (Claude-Charles).
Lecomte (Pierre-Benoît).
Bachelet (Charles-François).
Lécluse (Simon).
Brulé (Nicolas-Mammès).
Bélanger (Joseph).
Dépinal (François).
Mageot (Pierre-Martin).
Rognon (Jean-François).
Racarie (Jean-François-Antoine).
Rousseau (Etienne).
Le Franc (Louis).
Landry (Joseph).
Christophe (Jean-Baptiste).
Chauvet (Antoine).
Perrot (Pierre).
Lasset (Pierre).
Pellas (Sébastien).
Benoits (Pierre-Robert).
Benoits (Germain).
Contour (Jean-Louis).
Benoits (Vincent).
Gillard (Louis-Philippe).
Calbet (Louis).
Tréfillot (François).
De Rohan (Jérôme).
Fery (Joseph).
Rouffier (François).
Petitfils (Germain).
Leblanc (Denis).
Clavier (Germain).
Clavier (André).
Chevallier (André).
Potier (Jacques).
Lamoureux (Jean-Pierre).
Martin (Charles).

Cagniet (Charles), *tambour*.

1. Les noms en italiques ne se retrouvent pas au registre matricule. Le procès-verbal donne, de même, les prénoms d'un grand nombre de volontaires dont le nom seul figure sur le contrôle.

Pour copie conforme au procès-verbal d'organisation de ladite compagnie, certifié par moi commissaire, soussigné, pour l'organisation des compagnies seulement.

DEPINTEVILLE.

Les 7e et 8e compagnies ne furent créées que le 12 avril 1793, avec des volontaires de Paris (7e), et de Passy, Fontenay-aux-Roses, etc. (8e).

Quant à la compagnie de Grenadiers, elle fut constituée, le 15 novembre 1792, à Avesnes.

PROCÈS-VERBAL DE FORMATION DE LA COMPAGNIE DES GRENADIERS[1].

L'an 1er de la République française, la compagnie des grenadiers du 6e bataillon de Paris formée et assemblée, présidée par le citoyen Saint-Aubin, lieutenant-colonel en second, et leurs scrutateurs, ont nommé leurs officiers et sous-officiers, conformément à la loi : le citoyen François Gayot, dit L'Espérance, pour leur capitaine, à la majorité de 30 voix ; le citoyen Druot, pour lieutenant à la majorité de 30 voix ; le citoyen Lemoine pour sous-lieutenant à la majorité de 30 voix ; le citoyen Desback, sergent-major, à la majorité de 37 voix ; le citoyen Gagnon, pour sergent, à la majorité de 19 voix ; le citoyen Colin, second sergent à la majorité de 19 voix ; les citoyens Tournier, Petit, Burel et Neuvy pour les quatre caporaux : le 1er ayant obtenu 19 voix ; le 2e, 14 ; le 3e, 8 ; le 4e, 7 ; lesquels ont été reconnus, aux vœux de leurs scrutateurs et président, librement élus.

Fait en la ville d'Avesnes, département du Nord, le 15 novembre 1792, l'an 1er de la République française.

Fait et conforme à l'original, Avesnes, ce 28 novembre 1792.

SAINT-AUBIN, *lieutenant-colonel, président ;*
DUCLOS, *commandant en chef.*

Le 6e bataillon fait d'abord partie de l'armée des Ardennes, sous le général en chef Valence. Il occupe Avesnes au mois de novembre 1792 et y séjourne tout l'hiver. Il est amené sous Valenciennes, à la suite de la retraite de Belgique.

Après avoir campé à Famars, il est, à dater du 12 avril 1793, sous les ordres du général de brigade provisoire Baussancourt, à l'avant-garde de l'armée du Nord. Les 7 et 8 mai, il prend part à l'affaire de Raismes, à la suite de laquelle l'armée française reste sur la défensive.

Le 23 mai, les Autrichiens et les Hollandais, renforcés par un corps Anglo-Hanovrien, se portèrent contre les positions françaises d'Orchies à Maubeuge, sur une étendue de dix lieues. Dans cette lutte

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Gayot, classement général alphabétique, 1791-1848.

très opiniâtre, qui dura de la pointe du jour à la nuit, le 6e bataillon subit de sérieuses pertes. Le camp dut être évacué.

Au mois de juin, le 6e bataillon, toujours à l'avant-garde, était campé à Aubencheul, d'où il passa à Montauban, puis à Averelles, en août, après l'évacuation du camp de César.

L'armée du Nord, reconstituée, avait pour objectif le déblocus de Dunkerque. Après différents combats, le 6 septembre, le général Houchard attaqua les Autrichiens à Bambecque et à Rexpoède. Le 8, par la victoire d'Hondschoote, il dégagea Dunkerque. Le 12, il battit les Hollandais à Menin.

Cependant, le 28, Maubeuge était bloquée.

L'armée du Nord marcha au secours de cette place. Le nouveau général en chef, Jourdan, se trouvait le 10 octobre, à la portée des avant-postes des Alliés. Le 15, il les attaquait et, après deux jours de lutte, il remportait la victoire mémorable de Wattignies.

Après cette grande bataille, l'armée du Nord prit ses quartiers d'hiver. Au printemps elle rentra en campagne, ayant pour but le déblocus de Landrecies.

Le 6e bataillon de Paris, qui coopéra à diverses opérations devant Landrecies, en novembre 1793, passa à Maroilles, les mois de janvier et février 1794, puis stationna de mars à mai à Noyelles-sur-Sambre, faisant partie de la 2e division de l'armée du Nord, aux ordres du général Montaigu. Tandis que le général en chef, Pichegru, exécutait, avec la majeure partie de ses forces, une diversion en Flandre, les divisions de son extrême droite, réunies à l'armée des Ardennes, opéraient sur la Sambre.

Prenant part à tous ces mouvements difficiles, le 6e bataillon de Paris éprouva de nouvelles pertes très sensibles. On n'en saurait obtenir le relevé complet; les matricules n'ayant été établies[1] qu'à la date du 20 germinal an IV (9 avril 1796), alors que le bataillon n'existait plus comme corps séparé, ne permettent que de donner une liste réduite.

Tués, blessés, prisonniers et disparus.

27 avril 1793. — Camp de Famars.

Pingard, lieutenant, blessé.

1. Et si mal établies qu'on n'y trouve ni le chirurgien-major, ni l'adjudant, ni le lieutenant de canonniers ; que le capitaine de cette compagnie, Auvray, y figure comme soldat, recrue du 8 messidor an II, etc.

7 mai 1793. — Raismes.

Gilbert (Hiacinthe), volontaire, blessé ; sans nouvelles.
Laly (Jean-Claude), id.
Pascot-Laronsière, lieutenant, culbuté par la cavalerie ennemie et fortement contusionné au genou, au cours d'une attaque dans la nuit du 7 au 8.

23 mai 1793. — Bois de Bonne-Espérance.

Hugonet (Fiacre-François), grenadier, coup de feu à l'avant-bras gauche.
Lemoine, sous-lieutenant de grenadiers, deux blessures au cou.
Morand (Jacques), volontaire, blessé mortellement.
Lebrun (Charles-Isidore), volontaire, blessé.
Beker, volontaire, tué.
Caron, (Joseph-François), volontaire, tué.
Chiquet, volontaire, tué.
Larose, volontaire, tué.
Laroche, caporal, blessé ; réformé.
Mignot (Gaspard), volontaire, blessé.
Lamarche, (Jean), volontaire, blessé (pouce emporté).
Sallant (Louis), caporal, tué d'un coup de feu.
Goutet (Jean), volontaire, blessé ; sans nouvelles.
Boulet (Laurent), volontaire, blessé ; sans nouvelles.
Bailli, caporal, blessé ; sans nouvelles.
Gilbert (Marc), volontaire, blessé.
Brossain, volontaire, prisonnier de guerre.
Taupin, lieutenant de canonniers, coup de feu à l'œil.

17 juillet 1793. — Entre Bouchain et Cambrai.

Prégnon, lieutenant-colonel en second, chute de cheval.
Gineste (Louis), grenadier, blessé.

25 août 1793. — Wormhoudt.

Benard, sergent-major, tué.

8 septembre 1793. — Hondschoote.

Beguin (Nicolas), volontaire, tué.
Pilliard (Félix), volontaire, blessé.

12 septembre 1793. — Menin.

Bréand (Hector), volontaire, tué.

15 octobre 1793. — Wattignies.

Gauthier, volontaire, disparu.
Lion, volontaire, tué.
Vainqueur, volontaire, tué.

Brassard, volontaire, blessé et réformé.
Leseillier (François-Michel), volontaire, coup de feu à la main gauche.
Le Roux (Pierre-André), volontaire, blessé et réformé.
Lebrun (Jean-Baptiste), volontaire, tué par un boulet.
Duparc (Jacques), caporal, disparu.
Dupont (Jean-Baptiste-Toussaint), sergent, tué.
Heraut (Séraphin), grenadier, tué.
Penel (Étienne), caporal, plusieurs blessures.

10 décembre 1793. — Près Landrecies.

Calmette (Gabriel), tué.

Quelques recrues avaient été reçues en mars et avril 1793. Pour combler les vides que causaient les pertes au combat, les maladies et les réformes, il fut fait des incorporations les 28 janvier, 27 et 31 mars 1794. Celle du 28 janvier comprit les réquisitionnaires du district de Bar-sur-Seine ; celle du 27 mars, ceux de Vendôme ; celle du 31, ceux de Rocroi.

Au cours de sa coopération aux mouvements combinés de l'armée des Ardennes et d'une fraction de l'armée du Nord, troupes chargées, selon les instructions du Comité de Salut public, de prendre Charleroi, le 6e bataillon de Paris combattait chaque jour. La plus importante des affaires auxquelles il se mêla fut celle de Binche, sur la route de Mons à Charleroi, 5 prairial an II (24 mai 1794). Le bataillon fut fait prisonnier presque entier, dans le bois de Péchaut, sur les hauteurs de Grandreng.

Exposé des opérations de l'armée du Nord depuis l'arrivée de Pichegru

Ou de germinal an II à germinal an III

(avril 1794-avril 1795)

par le général Reynier[1].

Lorsque Pichegru arriva à l'armée du Nord, Valenciennes, Condé et Le Quesnoy étaient occupés par les ennemis. L'armée du Nord qui avait toujours été battue, excepté au déblocus de Maubeuge et à Hondschoote, était dispersée par petits corps cantonnés autour des places, depuis Givet jusqu'à la mer.

En germinal (mars), les troupes commencèrent à sortir de leurs quartiers d'hiver, pour former de petits camps disséminés sur toute la frontière, afin de ne pas donner de jalousie à l'ennemi et qu'il ne pût deviner les desseins. On rassembla ensuite un plus grand nombre de troupes autour de Cambrai et de Guise, afin d'attaquer les ennemis entre Le Cateau-Cambrésis, Solesmes et Le

1. *Archives historiques de la Guerre*, armée du Nord.
Il n'existe pas de rapports particuliers sur les affaires. Cet exposé officiel, qui est de l'époque, en tient lieu.

Quesnoy, pour faire après le siège du Quesnoy. Le plan de l'ennemi portait les opérations de la campagne sur le même point, en commençant par le siège de Landrecies qu'il investit le 29 germinal (18 avril 1794)...

L'armée française fut battue dans toutes les affaires qui eurent lieu de ces côtés, particulièrement à l'affaire du 7 floréal (26 avril), à laquelle le général Chapuis fut pris[1]....

Après ces succès (Courtrai et Menin), Pichegru, persuadé par l'expérience que, tant qu'on continuerait d'agir sur le centre, on serait toujours battu sans parvenir à délivrer Landrecies, et voulant profiter des premiers avantages, se détermina à agir uniquement sur les ailes. Il ne laissa à Cambrai, Saint-Quentin, Guise et autres places du centre que les garnisons suffisantes, fit venir 20,000 hommes de troupes qui avaient été battues autour de Cambrai à Saint-Ghin, et les rapprocha du corps qui était à Courtrai.

Il fit marcher toutes les autres troupes sur la Sambre, pour agir avec l'armée des Ardennes contre le flanc gauche des ennemis.

Ces troupes, qui furent commandées par le général Desjardins, se joignirent à l'armée des Ardennes, commandée par le général Charbonnier; elles s'emparèrent de Beaumont et firent de là quelques incursions dans le pays d'entre Sambre et Meuse...

Le 22 floréal, (11 mai), l'aile droite de l'armée du Nord, réunie à celle des Ardennes, passa la Sambre et s'empara de Thuin, Fontaine-l'Évêque et Binche. Mais des renforts, arrivés du centre à l'armée autrichienne et hollandaise, les forcèrent à repasser la Sambre et à se retirer le 24 (13 mai)[2]...

1. Pertes du 6e bataillon de Paris :
Le 17 avril, à Maroilles, *Baudry* (Pierre), volontaire, tué.
Le 23, *Mézard* (François), volontaire, blessé.
Le 24, à Maroilles, *Cadet* (Jean-Baptiste), volontaire, tué ;
Mézard (Nicolas), volontaire, blessé;
Petit, volontaire, blessé;
Auvray, sergent-major de canonniers, coup de feu à la jambe gauche.
Le 25, à Maroilles, *Carré* (Jean-Baptiste), caporal, tué.
Le 26, *Honein*, capitaine, tué.
Le 27, *Grosset* (Jean), grenadier, tué ;
Colin (Nicolas-François), sergent de grenadiers, prisonnier de guerre ; mort à Cologne, 10 février 1794 ;
Hellaire (François), volontaire, blessé.
Le 1er mai, à Maroilles, *Desjardins* (Joseph-François), volontaire, blessé, sans nouvelles.

2. Pertes du 6e bataillon de Paris :
Le 9 mai, *Lasnier* (Joseph), volontaire, blessé.
Le 11, *Leclerc* (François), volontaire, coup de feu à la cuisse droite.
Le 12, près Binche, *Guibert* (Claude), volontaire, blessé;
Dubois (Jean-Baptiste), volontaire, blessé;
Brugnon (Nicolas), volontaire, blessé;
Thallon (Jean), volontaire, blessé, non rentré;
Henriot (Louis) volontaire, blessé, non rentré.
Le 13, sur la route de Mons, près Grandreng, *Auvray*, capitaine de canonniers, blessé à l'épaule droite.
Le 17, près l'abbaye de l'Aube, *Quatrine* (Jean), canonnier, blessé mortellement;

Le 1er prairial (20 mai), l'aile droite de l'armée du Nord et l'armée des Ardennes repassèrent la Sambre, s'emparèrent encore de Fontaine-l'Évêque et de Binche et investirent en partie Charleroi. Ce corps s'y maintint jusqu'au 5 prairial (24 mai), que le général Kaunitz l'attaqua avec de nouveaux renforts tirés du centre; après un combat très vif il fut obligé de repasser la Sambre avec une perte de 1200 prisonniers et de 25 pièces de canon[1]...

Liste des prisonniers du 6e bataillon de Paris faits à l'affaire de Binche[2].

ÉTAT-MAJOR.

Duclos, chef de bataillon;
Blin, adjudant-major;
Lemaître, adjudant;
Berranger, tambour-major;
Boyard, tambour-maître, évadé.

1re COMPAGNIE.

Dalongeville, capitaine;
Renard, lieutenant; rentré au bataillon, 22 juillet;
Bayeux, sous-lieutenant;
Vitry, sergent-major;
Perrier, sergent;
Fleury (Severin), sergent, mort à Arad, 8 novembre 1794;
Mathieu (Jean), sergent;
Putiot, fourrier;
Ancellet (Jean-Louis), caporal, mort à Gross-Waradin, 29 octobre 1794;
Balland (Charles), mort à Presbourg, 27 septembre 1794;
Renou (François);
Carteret (Charles-François);
Haisnot (Jean-Louis);
Lemaître (Jean-René);
Lauriot (Joseph), volontaire;
Thevenard (Joseph);
Masson (Charles);
Le Gros (Pierre);

Prégnon, commandant en second, éclat de caisson à la jambe.
Mai, à Maroilles, *Langlade* (Léonard), volontaire, blessé, sans nouvelles depuis.
Sans date: *Meurant* (Jean-Baptiste), volontaire,
Guinguan (Antoine), volontaire,
Michau (Léonard), volontaire,
Secvalle (Antoine), volontaire, blessés.

1. Les documents autrichiens disent que trois colonnes, parties de Grandreng, des barrières d'Aubry et de Péchaut, attaquèrent les troupes du général Desjardins, firent 3,000 prisonniers et blessèrent ou tuèrent un même nombre d'hommes.

2. Etablie d'après le registre matricule du bataillon; vérifiée, complétée et rectifiée, pour les décès, d'après le Registre des Extraits mortuaires des prisonniers de guerre français, morts en Autriche, 1793-1795 (*Archives administratives de la guerre*).

Binet (Jean), volontaire, mort à Presbourg, 24 octobre 1794;
Hugot (Joseph), délivré par les Français lors de leur entrée dans les Pays-Bas; rentré, 15 septembre 1794;
Colnot (Louis);
Bonvalot (Jean-Baptiste);
Caget (Jean-Louis), mort à Biberach, 1er octobre 1794;
Mognard (Pierre);
Berger (Dominique), grenadier, mort à Gross-Waradin, 15 octobre 1794;
Broux (Jean-Étienne);
Vialard (Guillaume);
Le Cointre (Pierre);
Bénard (Jean-Charles);
Houdart (Jean-Charles);
Minguet (Jean-Jacques);
Laloutre (Claude);
Radouin (Louis-François);
Davrise (Philippe), mort à Esseg, 25 juin 1795;
Fosse (Louis-Jean), mort à La Solitude, 30 septembre 1794;
Robinot (Louis-Denis);
Picot (Jean-François), mort à Arad, 24 mars 1794;
Gérard (Charles), évadé; rentré, 25 juillet 1794;
Paillard (Simon);
Berté (Louis), mort à La Solitude, 16 avril 1794.

2e COMPAGNIE.

Bergeret, lieutenant;
Colletier, sous-lieutenant;
Grémy (Antoine-Nicolas), sergent; mort à Presbourg, 24 août 1794;
Morgon (Claude), sergent;
Lauriaux (Simon), sergent, mort à La Solitude, 24 septembre 1794;
Aupé (Jean), caporal;
Prudhomme (Jean-Baptiste);
Bonnecarrère (Antoine);
Messager (Thomas), volontaire;
Lévy (Félix);
Chevalier (Claude);
Lemort (Michel);
Valette (Martin), mort à Pesth, 19 octobre 1794;
Jonnaux (Augustin);
Dupont (Hubert);
Nouzon (Jean-Marie);
Carraux (François);
Brulé (Jean-Nicolas);
Cotelle (Antoine);
Rolle (Anne);
Baron (Jean-Claude);
Gau (François), évadé; rentré, 19 juillet 1794;
Walster (Jean-Victor);

Lépine (Jean-François), volontaire;
Lambert (Jean);
Carteret (François);
Quinière (Alexandre);
Benée, tambour;
Richard (Jean), 14 ans, tambour.

3e COMPAGNIE.

Brochard, sous-lieutenant;
Hony (Pierre-Marie), sergent;
Frigout (Sébastien-Étienne), sergent;
Barbara (Michel-Étienne), fourrier, mort à Enns, 22 septembre 1794;
Richard (Claude-Laurent), caporal;
Montagnon (Pierre-Étienne);
Lesage (Pierre);
Duroyaume (Jean-Guillaume);
Tellier (Jacques), volontaire, mort à Pesth, 27 septembre 1794;
Boulet (Jacques);
Ranssaut (Gabriel-Eutrope);
Miolle (Jean-Louis);
Pillé (Jean-Antoine), mort à La Solitude, 4 octobre 1794;
Duvinage (Alexandre);
Gattelier (Jean);
Destis (Pierre);
Ernest (Pierre), mort à Stokerau, 1er mars 1795;
Lallier (Jean);
Dufougère (Étienne);
Arrouard;
Murtz (Edme-Simon-Honoré);
Villiaume (François);
Person (Étienne-Romain);
Boulay (Jean);
Henry (Nicolas-Denis), tambour;
Cugnère (Jean-Baptiste-Marie), tambour.

4e COMPAGNIE.

Dhôtel, capitaine;
Bradescine, sous-lieutenant, mort à Pesth, 25 novembre 1795;
Chamaux (Jean-Baptiste), sergent-major, mort à Bruxelles, 3 juin 1794;
Dallemagne (Claude), sergent;
Grévin (Etienne-Isidore), sergent;
Duval (Jacques), sergent;
Allard (Jean-Michel), sergent;
Devevais (Alexandre), sergent;
Pellée (Antoine), fourrier;
Audinet (Louis), caporal;
Jacquet (Joseph);
Avice (Guillaume);

Savarin (Jean-Baptiste), caporal, mort à Arad, 30 août 1794;
Cholvie ;
Charpentier (Ami), volontaire;
Gobin (Nicolas), mort à Ulm, 13 septembre 1794;
Gobert;
Harrand (Pierre), mort à Biberach, 24 novembre 1794;
Covilliard (Antoine), mort à Biberach, 3 octobre 1794;
Exolle (Étienne);
Therel (Jacques);
Sifflet ;
Leclerc (Pierre-Adrien);
Charles (Jean);
Doullet (Vivier), mort à Ulm, 6 août 1794;
Deneuittez ;
Robinaux (François), mort à Arad, 27 septembre 1794;
Gobelin (Antoine), mort à Gross-Waradin, 20 octobre 1794;
Droit ;
Caff (Blaise), mort à Biberach, 17 septembre 1794;
Breton (Mathurin), mort à Augsbourg, 1er septembre 1794;
Cornet (Jean-Ambroise);
Verneuil (Jacques);
Roché (Guillaume), tambour.

5e COMPAGNIE.

Pascol, dit Laronsière, capitaine, coup de lance au ventre; rentré, 17 août;
Boisnet, lieutenant; roué de coups de crosse; repris par l'armée française à l'hôpital de Bruxelles, 13 juillet 1794;
Jenotte, sous-lieutenant;
Guyon, sergent-major;
Gondry, fourrier;
Maigret (Gilles), caporal;
Caron (Antoine-Nicolas);
Plé (Jacques-Hippolyte), mort à Pesth, 29 septembre 1794;
Onfroy ;
Delagny (Guillaume), volontaire;
Doiras (Joseph);
Colari (Mathieu); rentré, 15 août 1794;
Leclerc (Antoine-Joseph);
Mercier (Martin);
Guilbau (François), mort à Enns, 16 octobre 1794;
Dupré (Pierre);
Baudrie;
André (Noël), mort à Pesth, 12 octobre 1794;
Savignie (Claude);
Toulon (Honoré), mort à La Solitude, 8 octobre 1794;
Lédy (Pierre);
Michau (Alexandre);
Renault (Claude);

Maillard (Jean), volontaire;
Manche.

6e COMPAGNIE.

Paillon, capitaine;
Gambart, lieutenant;
Moullé, sous-lieutenant;
Barbey (Jean-Charles), sergent-major;
Dubois (Jean-Baptiste), sergent;
Guillon (Jean-Baptiste-Victor), sergent, mort, décembre 1794;
Raucourt (Jean-François), sergent;
Hamel (Côme), fourrier;
Depinal (François-Joseph), caporal;
Daix (Nicolas);
Chaillot (Jean);
Ponsard (Jean-Étienne);
Vaux (Joseph);
Giot (Jean), volontaire;
Lavergne (Joseph), mort à Szegedin, 21 octobre 1794;
Devilliers (Louis);
Lamiraux (Pierre-Antoine), mort à Szegedin, 30 octobre 1794;
Ruffier (François);
Arbeleau (Pierre), mort à Gross-Waradin, 21 octobre 1794;
Rousseaux (Denis), volontaire, mort à Augsbourg, 25 octobre 1794;
Proisy (François);
Léonard (Armand-Joseph);
Dupin (Louis-Charles), mort à La Solitude, 1er septembre 1794;
Roger (Auguste);
Gilbert (Guillaume);
Daube (Jean-Baptiste);
Titot (Pierre);
Renê (Jean-François), tambour.

7e COMPAGNIE.

Bradeseine, sous-lieutenant, mort à Pesth, 25 novembre 1795;
Hemery (Jean), sergent-major;
Richard (Gabriel), sergent;
Fourquemin (Pierre-Étienne), sergent;
Amyot (Louis-Claude), mort en Hongrie, 10 octobre 1794;
Pudé (François), caporal;
Robillard (Louis);
Lemont (Louis-Joseph);
Bouchotte (Jean-Laurent);
Notton (Louis), évadé; rentré, 3 février 1795;
Bradeseine (Jean-Charles);
Maréchal (Henri-Michel), volontaire;
Leroy, (Louis-Antoine);

Monvoisin (Jean), volontaire;
Serteaux (Antoine), mort à Presbourg, 4 octobre 1794;
Laurent (Raimond);
Merdin (Louis);
Cumière (Jacques-Nicolas), mort à Pesth, 19 octobre 1794;
Bonnet (Jean-Antoine), mort à Innsbrück, 1er novembre 1794;
Chabrane (Louis);
Ottelle (Georges-Frédéric), évadé; rentré, 11 octobre 1794;
Louste (Jean-Georges);
Fesselere (Guillaume);
Perichon (Antoine);
Pinçon (Mathieu);
Guiamain (Pierre);
Tessier (Étienne-Antoine), mort à Pesth, 26 septembre 1794;
Cognion (Charles-Augustin), tambour, mort à Arad, 21 octobre 1795.

8e COMPAGNIE.

Pingard, capitaine, chargé par la cavalerie ennemie, a été foulé par les pieds des chevaux et est resté mutilé;
Dayez, lieutenant.

Les matricules n'indiquent aucune autre mutation pour cette compagnie.

Outre ceux dont les noms sont ci-dessus mentionnés et qui appartenaient au bataillon depuis sa formation, il y eut 362 prisonniers de guerre faits parmi les recrues de janvier et de mars 1794.

SUITE DE L'EXPOSÉ DES OPÉRATIONS DE L'ARMÉE DU NORD.

Le 6 prairial, (25 mai), le corps (formé de l'aile droite du Nord et de l'armée des Ardennes) revint à la charge pour passer la Sambre et réinvestit Charleroi, qu'on commença à bombarder le 11 (30 mai); mais le 15 (3 juin), les ennemis renforcés de 15,000 hommes qu'ils firent venir de Tournay, attaquèrent vigoureusement la droite de notre armée pendant que la garnison de Charleroi faisait une sortie. Ils nous forcèrent à nous retirer derrière la Sambre et à lever le siège de Charleroi, dont une partie était déjà brûlée[1]...

Le 24 prairial (12 juin),... on reprit les travaux devant Charleroi, mais le 28 (16 juin), après une action des plus vives, le général Jourdan fut forcé de lever encore une fois le siège et de se retirer derrière la Sambre.

Le 30 (18 juin), il revint encore à la charge et reprit ses positions entre Mons, Bruxelles et Charleroi, dont le siège fut recommencé...

Du côté de la Sambre, Charleroi, dont le siège avait été repris le 30 prairial (18 juin), capitula le 7 messidor au soir (25 juin). Les généraux ennemis, qui

1. Pertes du 6e bataillon de Paris :
Le 26 mai, *Buhot* (Jean-Baptiste), volontaire, tué;
Sagaud (Louis), volontaire, blessé.
Le 27, *Thomas* (Nicolas), prisonnier de guerre.

n'en furent pas instruits, marchèrent le 8 (26 juin), de grand matin, pour attaquer notre armée et essayer de délivrer Charleroi; le principal choc des deux armées eut lieu dans les plaines de Fleurus. Cette bataille fut sanglante; les ennemis furent repoussés sur presque toute notre ligne à la première attaque; ils allaient revenir à la charge, lorsqu'ils eurent la certitude que Charleroi était pris; ils se décidèrent à la retraite qu'ils firent assez en ordre sur Marbaix et de là sur Nivelles; la perte fut considérable de part et d'autre.

Le général Jourdan envoya le 13 messidor (1er juillet) attaquer l'ennemi au mont Palisel; on l'en chassa et on s'empara le même jour de Mons[1]...

Après Binche, le 6e bataillon de Paris n'existait pour ainsi dire plus. La compagnie de grenadiers presque seule subsistait.

On reconstitua le bataillon en hommes de troupe le 6 messidor (24 juin 1794). 620 réquisitionnaires des districts de Lisieux, Loudéac, Le Quesnoy, Orléans, Pont-l'Evêque, Dieppe, furent incorporés : Grenadiers, 52; 1re compagnie : 83; 2e, 75; 3e, 82; 4e 63; 5e, 64; 6e, 72; 7e, 66; 8e, 63[2].

Par suite, le 10 messidor (28 juin), il fut procédé à la reconstitution du cadre en officiers et sous-officiers.

CADRES PROVISOIRES[3] DU 10 MESSIDOR AN II (21 JUIN 1794).

Chef du bataillon : Pregnon, qui était chef en second.

Adjudant-major : Gaunot, sergent-major de grenadiers.

Quartier-maître (8 thermidor an II, 26 juillet 1794) : Boisnet (lieutenant de la 5e compagnie).

Adjudant (21 brumaire an III, 11 novembre 1794) : Maignen (Pierre-Denis), sergent-major provisoire de grenadiers.

Tambour-major : Deblanc (Charles).

Grenadiers.

Capitaine : Gayot.

Lieutenant : Lemoine, était sous-lieutenant de la compagnie.

Sous-lieutenant : Petit (Jean), sergent de grenadiers.

Sergent-major : Maignen (Pierre-Denis).

1. Pertes du 6e bataillon de Paris :
Prud (Philippe), volontaire, blessé mortellement.

2. Les 4e et 5e compagnies reçurent en outre, les 16 et 22 messidor et 2 thermidor (4, 10 et 20 juillet), des réquisitionnaires de Pontivy, Noyon et Belfort.

3. En vertu du principe légal, ces nominations ne furent absolument que provisoires, les emplois dont les titulaires étaient prisonniers de guerre ne pouvant être considérés comme vacances effectives, et à la formation de la 179e demi-brigade, chacun reprit le grade dont il était titulaire au 9 messidor (27 juin).

Les noms en petites majuscules sont ceux des officiers provisoires; les autres sont les noms des officiers non prisonniers ayant conservé le commandement qu'ils exerçaient antérieurement au combat du 5 prairial (24 mai).

Sergents : Cuyer (Julien-François);
Tremolet (Antoine-Luc);
Prevost (Jean-Baptiste) [1];
Bossard (Gilles-Noël).

1re Compagnie de Fusiliers.

Capitaine : Fontaine, était quartier-maître.
Lieutenant : Renard; rentré le 22 juillet, a repris ses fonctions.
Sous-lieutenant : Gagnon, sergent de grenadiers.
Sergent-major : Launay (François).
Sergents : Potel (Pierre);
Pinard (Georges);
Maget (Jean).

2e Compagnie.

Capitaine : Lacroix.
Lieutenant : N...
Sous-lieutenant : Bonvallet, était sergent de la 5e.
Sergent-major : Dorotte.
Sergents : Testevuide (Michel-Etienne);
Goyer (Jean);
Jubé (Pierre-Jacques);
Barthélemy (Charles).

3e Compagnie.

Capitaine : Royer.
Lieutenant : Caseneuve (avait reçu à Binche deux coups de sabre sur la tête).
Sous-lieutenant : Bossard, était sergent de grenadiers.
Sergent-major : Guerlain (Gabriel-Denis).
Sergents : Bracassac (Pierre);
Leclair (Charles);
Le François (Jean-Baptiste).

4e Compagnie.

Capitaine : Druot, était lieutenant de grenadiers.
Lieutenant : Héroz.
Sous-lieutenant : Bouchotte, sergent de la compagnie.
Sergent-major : Martin, caporal de grenadiers.
Sergents : Cruet (Jean);
Guichard (Jean-Baptiste);
Angelin (Jean).

1. Sergent-major provisoire de la compagni le 21 brumaire an III (11 novembre 1794).

5e Compagnie.

Capitaine : Pascot, dit *Laronsière ;* était prisonnier, rentré le 17 août 1794.
Lieutenant : Boisnet [1].
Sous-lieutenant : Chauvin, sergent de la compagnie.
Sergent-major : N...
Sergents : Manceaux (Jean-François) ;
Bénard (Jean-Baptiste).

6e Compagnie.

Capitaine : Garnier, lieutenant de la 7e compagnie.
Lieutenant : N...
Sous-lieutenant : N...
Sergent-major : Chouin, (Charles-Louis) grenadier.
Sergents : Peussot (Edme) ;
Thiot (Antoine) ;
Augé (Germain).

7e Compagnie.

Capitaine : Cottiny, lieutenant de la 8e compagnie.
Lieutenant : N...
Sous-lieutenant : Henry, sergent de grenadiers.
Sergent-major : N...
Sergent : Prisse (Antoine) ;
Dessay (Joseph-Lucien) ;
Richard (Gabriel) ;
Blondeau.

8e Compagnie.

Capitaine : Joré, sous-lieutenant de la 4e compagnie.
Lieutenant : Tournier, sergent de grenadiers.
Sous-lieutenant : Adam, caporal, 3e compagnie.
Sergent-major : N...
Sergent : Gravey (Pierre).

Le bataillon reconstitué fait partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, nouvellement formée par la réunion des divisions du Nord, des Ardennes et de la Moselle réunies sur la Sambre.

Après la victoire de Fleurus et la nouvelle invasion de la Belgique, le Comité de Salut public résolut l'attaque prompte et successive des places de la frontière du Nord encore au pouvoir des Coalisés : Valenciennes, Condé, Le Quesnoy et Landrecies.

Une division de l'armée de Sambre-et-Meuse fut destinée à l'attaque de ces deux dernières places. Cette division se présentait devant

1. Devenu quartier-maître provisoire.

Landrecies le 3 juillet, et l'investissait. La tranchée fut ouverte dans la nuit du 10 au 11 juillet; le 17, la place fut rendue à l'armée française [1].

Les opérations actives du 6e bataillon de Paris s'arrêtèrent après la reprise de Landrecies. Le bataillon ne suit même pas au début la marche en avant de l'armée de Sambre-et-Meuse, et il ne combat pas. On le voit occuper Landrecies en août 1794, Cambrai et Le Cateau-Cambrésis en septembre; en novembre, il est à Mons. Il revient ensuite à Valenciennes, et dans cette place le 29 nivôse an III (18 janvier 1795), il entre dans la composition de la 179e demi-brigade, comptant alors à l'effectif 1,015 officiers, sous-officiers et soldats.

ÉTAT DE SITUATION

des corps qui doivent composer la 179e demi-brigade en présence du général de division Mayer, commandant la place de Valenciennes, et du général de division Duhesme, chargé dudit embrigadement, lequel l'a communiqué au citoyen Roman, commissaire ordonnateur, qui, de suite, a donné l'ordre aux commissaires des guerres qui sont sous sa police, de le mettre à exécution, lesquels l'ont fait comme il s'ensuit : commandée par le citoyen Cathol, chef de brigade [2].

NOMS DES BATAILLONS.

6e bataillon de Paris.

DÉSIGNATION DES GRADES.	PRÉSENTS.	AUX HÔPITAUX.	AU DÉPÔT OU ABSENTS.	TOTAL.
—	—	—	—	—
Chef de bataillon.....	1	»	»	1
Quartier-maître.....	1	»	»	1
Adjudant-major.....	1	»	»	1
Officier de santé.....	1	»	»	1
Adjudant sous-officier.	1	»	»	1
Tambour-major.....	1	»	»	1
Caporal tambour.....	1	»	»	1
Chef armurier.....	1	»	»	1
Chef tailleur.....	1	»	»	1
Capitaines.....	8	»	1	9
Lieutenants.....	8	1	»	9
A reporter.....	25	1	1	27

1. Pertes du 6e bataillon de Paris :
Le 14 juillet, *Balson* (Edme), caporal, blessé.
Le 15, *Renard*, volontaire, tué dans la tranchée.

2. *Archives administratives de la guerre*, Infanterie, 179e demi-brigade (1re formation).

Report.....	25	1	1	27
Sous-lieutenants.....	8	1	»	9
Sergents-majors.....	8	1	»	9
Sergents.....	31	5	»	36
Caporaux fourriers....	9	»	»	9
Caporaux.....	51	21	»	72
Appointés.....	4	»	»	4
Fusiliers.....	445	386	»	831
Tambours.....	18	»	»	18
TOTAUX....	599	415	1	1.015

Certifié véritable par nous, membres composant le conseil d'administration du 6e bataillon de Paris, l'état ci-dessus, et, en outre, certifions qu'il reste en caisse audit bataillon la somme de deux mille deux cent vingt-trois livres, suivant l'arrêté des comptes du citoyen Sudant, commissaire des guerres.

A Valenciennes, le vingt-neuf nivôse, 3e année de la République une et indivisible (18 janvier 1795).

BOINEST, quartier-maître; DRUOT, capitaine; HÉROZ, lieutenant; BERTHIER, sous-lieutenant de canonniers; DEBLANC, sergent-major; PAURLIN, grenadier; GÉRARD, capitaine; TUBEUF et BECHI, volontaires.

Vu par moi, commissaire des guerres, le présent état sincère, conformément à la revue que j'ai passée et l'arrêté que j'ai fait des comptes du 6e bataillon de Paris.

SUDANT.

Par suite de l'amalgame, la compagnie de grenadiers du 6e bataillon de Paris devint compagnie de grenadiers du 2e bataillon de la 179e demi-brigade ;

La 1re compagnie de fusiliers devint 4e compagnie du 2e bataillon;
La 2e — — 5e — 1er bataillon;
La 3e — — 2e — 1er bataillon;
La 4e — — 2e — 2e bataillon;
La 5e — — 5e — 3e bataillon;
La 6e — — 3e — 2e bataillon;
La 7e — — 1re — 1er bataillon;
La 8e — — 4e — 1er bataillon;

Le commandant Pregnon reçut le commandement du 2e bataillon du nouveau corps ; le quartier-maître Boisnet fut attaché en sa qualité à un bataillon ; Blin, l'adjudant-major était encore en captivité.

Quant à la compagnie de canonniers, elle fut exceptée de l'amalgame. Envoyée de Valenciennes à Maubeuge, le 18 janvier 1795, elle servit à la formation de la 18e compagnie d'artillerie de l'armée de Sambre-et-Meuse, qui fut licenciée le 4 septembre 1796.

Comme les autres bataillons, le 6e eut un dépôt. Ce dépôt était à

Saint-Quentin à la date du 18 juillet 1793; à Coulommiers, au 22 mars 1794; à Landrecies, au mois de novembre suivant.

ÉTATS DE SERVICES

D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

Duclos (François-Louis), 60 ans.

Soldat au régiment de Montboissier, 1746; sergent, 1756; blessé à Berg op Zoom et à Marbourg; admis aux Invalides, 1766, et détaché à la compagnie de Vincennes.

Capitaine au 6e bataillon de Paris, 7 septembre 1792; lieutenant-colonel en chef, 13 septembre 1792; réadmis aux Invalides comme colonel, 2 avril 1796.

Saint-Aubin.

Sous-lieutenant au bataillon des Petits-Pères de la garde nationale parisienne.

Capitaine au 6e bataillon de Paris, 4 septembre 1792; lieutenant-colonel en second, 13 septembre 1792; destitué par le Conseil exécutif provisoire, date non indiquée.

Pregnon (Michel), de Baslieux (Moselle), 26 ans.

Grenadier au régiment d'Angoulême, 1783-1789.

Capitaine au 6e bataillon de Paris, 4 septembre 1792; lieutenant-colonel en second, 23 février 1793; chef du bataillon, 25 mai 1794; blessé à Bouchain, à l'abbaye de l'Aube, à Château-Gontier, et à Caldiéro; ✻, 1804; major du 85e de ligne, 1811; décédé à Coblentz, 11 août 1812.

Adjudants-majors.

Chapuy.

Adjudant-major, 13 septembre 1792; destitué par le Conseil exécutif provisoire, date non indiquée.

Fournier.

Adjudant sous-officier, 13 septembre 1792; adjudant-major; mort à Cambrai.

BLIN (Nicolas-Charles), de Sept-Frères (Calvados), 29 ans.

Soldat au régiment d'Angoulême, 1781-1789.

Sergent au 6e bataillon de Paris, 4 septembre 1792; sous-lieutenant, 13 septembre 1792; adjudant-major capitaine, 30 septembre 1793; ✻, 1805; blessé à Caldiéro; retraité du 20e régiment de ligne, 1806; commandant la 2e compagnie de sous-officiers vétérans, 1807; pensionné, 1817; mort, 8 mai 1819.

Quartiers-maîtres.

FONTAINE (Auguste-Isidore), du Grez (Sarthe).

Quartier-maître, 13 septembre 1792; les renseignements ultérieurs font défaut.

BOINEST (Jean-Baptiste-Denis), de Paris, 22 ans.

Premier sous-lieutenant, 4 septembre 1792; lieutenant, 24 février 1793; quartier-maître provisoire, 26 juillet 1794; titulaire à la 179e demi-brigade; démissionnaire, 1795.

Chirurgien-major.

BOREDON (Jean-Dignac), de Saint-Sulpice de Roumagnac (Dordogne), 25 ans.

Chirurgien élève à l'hôpital d'Avesnes.

Chirurgien-major au 6e bataillon de Paris, reçu par le conseil d'administration, 5 novembre 1792; passé à la 179e demi-brigade; licencié de la 20e demi-brigade de ligne, 1802.

PETIT ÉTAT-MAJOR.

LEMAITRE (Jacques-Etienne), de Vincennes, 25 ans.

Dragon au 11e régiment, 1785-1791.

Volontaire au 6e bataillon de Paris, le 4, et sergent, le 11 septembre 1792; adjudant sous-lieutenant, 1er octobre 1793; lieutenant à la 179e demi-brigade, 1795; démissionnaire de la 20e, 1797.

BERANGER (Jean-Baptiste-François), de Livry (Seine-et-Oise), 21 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; sergent, 23 février 1793; tambour-major, 1er mars 1793; sous-lieutenant au 20e régiment de ligne, 1804; lieutenant, 1807; capitaine, 1813; en demi-solde, 1814; ✻, 1815; placé à la légion départementale du Cantal, 1819; retraité, 1822; mort, 30 juillet 1847.

BARONNET (Félix).

Tambour-maître, octobre 1792; parti, avril 1793.

Boyard (Frédéric), de Cayeux (Somme), 54 ans.

Tambour dans les gardes de la Porte du roi, 1765-1787.

Caporal-tambour au 6e bataillon de Paris, 13 mars 1793; passé aux 179e et 20e demi-brigades; admis aux Invalides, 1803.

Le Point (Nicolas-Joseph), de Mons, 29 ans.

Chef tailleur, 13 octobre 1792; retiré de la 20e demi-brigade de ligne, 1797.

Cheze (Jean-François), de Panissière (Loire), 37 ans.

Chef cordonnier, 13 octobre 1792; réformé de la 20e demi-brigade de ligne, 1800.

Toques (François), de Versailles, 23 ans.

Chef armurier, 13 octobre 1792; passé à la légion de police, 1795.

Biscart (François-Hubert).

Vivandier, 23 juillet 1793.

Lefèvre (Claude-Nicolas), de Marcy (Aisne), 28 ans.

Caporal de canonniers, 3 septembre 1792; vivandier, 19 avril 1794.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

Capitaines.

Auvray (Gabriel-Nicolas), de Passy, 25 ans.

Capitaine de canonniers, 3 septembre 1792; licencié avec la compagnie, 7 février 1796; passé à la 20e demi-brigade de ligne, 1798; passé à la 7e, 1803; mort aux Cayes (Saint-Dominique), 23 mai 1803.

Dalongeville (Pierre-Eustache), de Rennes, 54 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; capitaine, 13 septembre 1792; prisonnier de guerre à Binche, 24 mai 1794; mort en captivité.

D'Hôtel (Paul), de Lessy (Moselle), 48 ans.

Soldat successivement dans Bulkeley, La Marine, les Grenadiers de France et La Fère (artillerie), 1760-1778; milicien au bataillon de Metz, 1780; admis aux Invalides, 1784.

Capitaine au 6e bataillon de Paris, 4 septembre 1792; décédé, 13 décembre 1798.

Gayot (François), de Clermont-Ferrand, 30 ans.

Soldat au régiment d'Angoumois, 1771-1781; cavalier au régiment Royal-Cravattes, 1781-1789.

Volontaire au 6e bataillon de Paris, le 7, et sergent-major, le 13 septembre 1792; capitaine de grenadiers, 15 novembre 1792; retiré de la 179e demi-brigade, 1796; pensionné, 1798.

Honein (Pierre-Jean), de Bernay, 44 ans.

Soldat au corps d'Infanterie de la Marine, 1775-1783.

Volontaire au 6e bataillon de Paris, pour une campagne, 4 septembre 1792; enrôlé à nouveau, 25 février 1793; capitaine, 12 avril 1793; tué à Maroilles, 26 avril 1794.

Lacroix (Joseph), de Paris, 29 ans.

Soldat au régiment d'Aquitaine, 1782-1790; puis dans la garde parisienne soldée.

Lieutenant au 6e bataillon de Paris, 4 septembre 1792; capitaine, 13 septembre 1792; réformé de la 20e demi-brigade de ligne pour infirmités (jambe gauche fracturée, suite de chute étant de service à l'hôpital d'Avesnes le 20 novembre 1792), et retraité, 1799.

Levasseur.

Capitaine de la 8e compagnie; remplacé comme absent, 30 septembre 1793.

Paillon (Pierre-Nicolas), d'Argenteuil, 22 ans.

Canonnier de la marine, 1788-1790.

Capitaine au 6e bataillon de Paris, 12 septembre 1792; retraité du 20e régiment de ligne, 1804.

Pascot, dit Laronsière (Alexandre-Charles-Marie), de Paris, 37 ans.

Soldat au régiment de Vexin, 1778-1784, puis au régiment d'Artois, 1785-1788.

Sous-lieutenant au 6e bataillon de Paris, 4 septembre 1792; lieutenant, 13 septembre 1792; capitaine, 7 octobre 1793; réformé de la 20e demi-brigade de ligne, 1796; placé à la 67e, 1799; blessé à Raismes et à Binche; retraité, 1807.

Pingard (Eloi-Charles), de Paris, 45 ans.

Avait servi vingt ans avant la Révolution.

Lieutenant au 6e bataillon de Paris, 4 septembre 1792; capitaine, 30 septembre 1793; admis aux Invalides, 12 août 1796.

Royer (Charles-Raymond), de Paris, 42 ans.

Capitaine, 4 septembre 1792; démissionnaire de la 179e demi-brigade, 1795.

Ruffieux (Pierre-Joseph), de Soignolles (Seine-et-Marne), 30 ans, frère d'un suisse des appartements de Louis XVI.

Lieutenant, 4 septembre 1792; capitaine, 23 février 1793; adjudant de place

à Avesnes, 20 avril 1793; a conservé ces fonctions jusqu'au 22 juin 1815, que la place a été remise aux Alliés; retraité, 1822.

Lieutenants.

BEGOUIN (Jean-François), de Pont-l'Abbé (Charente-Inférieure), 23 ans.

Volontaire, 15 mars 1793; sous-lieutenant, 19 avril 1793; lieutenant, 26 mai 1794; capitaine à la 179e demi-brigade, 1796; retiré lors du second embrigadement; capitaine au bataillon auxiliaire de la Charente-Inférieure, 1799; passé à la 95e demi-brigade, 1800; ✻, 1807; chef de bataillon au 64e de ligne, 1811; passé au 102e et O ✻, 1813; passé au 84e, 1814; en demi-solde, 1816; blessé à Spanden; retraité, 1820.

BERGERET (Paul), de Bercy, 28 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; sous-lieutenant, 13 septembre 1792; lieutenant, 1er octobre 1793; prisonnier de guerre à Binché, 24 mai 1794; mort en captivité, 23 septembre 1794.

CASENEUVE (Jean-Claude), de Paris, 33 ans.

Soldat au régiment de Boulonnais, 1777-1784.

Sous-lieutenant au 6e bataillon de Paris, 4 septembre 1792; lieutenant, 1er octobre 1793; capitaine à la 179e demi-brigade, 1795; mis à la suite de la 20e, 1796; passé à la 65e; réformé, 1801; blessé à Binche et à Manheim; retraité, 1811.

COTTINI (Jacques), de Caveglia (Lombardie), 42 ans.

Lieutenant, 12 avril 1793; les renseignements ultérieurs à 1794 font défaut.

DAYEZ (Antoine-Marie), de Bagnolet, 34 ans.

Soldat au régiment du Perche, 1775-1787;

Sergent au 6e bataillon de Paris, 4 septembre 1792; sous-lieutenant, 1er octobre 1793; lieutenant, 24 avril 1794; 5 coups de sabre à Caldiéro; capitaine au 20e de ligne, 1806; passé au 29e, 1808; retraité, 1811; admis aux Invalides, 1816; mort, 4 août 1817.

DRUOT (François), de Coligny (Ain), 27 ans.

Fusilier dans la garde parisienne soldée.

Sergent au 6e bataillon de Paris, 4 septembre 1792; lieutenant de grenadiers, 15 novembre 1792; capitaine provisoire, 28 juin 1794; redevenu lieutenant lors de l'amalgame en 179e demi-brigade; capitaine, 1799; lieutenant de vétérans, 1797.

GAMBARD (Claude-Marie), de Sceaux, 17 ans.

Lieutenant, 7 septembre 1792; capitaine au 20e régiment de ligne, 1805; ✻, 1814; passé aux voltigeurs de la garde impériale, 1815; retraité, 1816.

GARNIER (Claude), de Tonnerre, 42 ans.

Soldat aux gardes françaises, 1771-1782.

Lieutenant au 6e bataillon de Paris, 12 avril 1793; capitaine à la 179e demi-brigade, 1795; mis à la suite de la 20e, 1796, et retiré.

HEROZ (Charles), de Chassey (Haute-Saône), 26 ans.

Sous-lieutenant, 4 septembre 1792; lieutenant, 9 novembre 1792. Les renseignements ultérieurs à 1794 font défaut.

JOSSE (Charles-François), de La Neuve-Lyre (Eure), 25 ans.

Lieutenant, 12 avril 1793; quartier-maître de bataillon à la 179e demi-brigade; retiré, 1795.

JUETTE.

Lieutenant, 4 septembre 1792; parti en congé absolu, 24 septembre 1792.

LAPEYRE (Joseph), de Toulouse, 63 ans.

Canonnier dans la garde nationale parisienne, bataillon de Saint-Philippe-du-Roule, 1790; caporal, puis sergent-major; porte-drapeau, 10 août 1792.

Sous-lieutenant de canonniers au 6e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; lieutenant, 10 avril 1794; réformé lors de l'incorporation à la 20e demi-brigade de ligne, 1796; placé à la 71e, 1799; capitaine, 1803; réformé, 1804.

RENARD (François), de Vincennes, 28 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; lieutenant, 13 septembre 1792; retiré lors de l'amalgame, 1795.

TAUPIN (Nicolas), de Paris.

Soldat dans l'infanterie de la Marine, 1772-1784, puis dans la garde nationale parisienne, 1789-1792.

Lieutenant de canonniers au 6e bataillon de Paris, 3 septembre 1792; blessé à Raismes; rentré dans ses foyers, 4 juin 1793; admis aux Invalides, 1794.

Sous-lieutenants.

AUVRAY (François-Gervais), de Passy, 23 ans.

Canonnier, le 3, et caporal, le 23 septembre 1792; sergent, 17 janvier 1793; sergent-major, 14 novembre 1793; sous-lieutenant, 16 juin 1794; lieutenant à la 116e demi-brigade, 1795; capitaine au 84e, 1800; blessé à Maroilles et à Glaris; chef de bataillon au 92e, 1811; tué à La Moskowa, 7 septembre 1812.

BAYEUX (François), de Belleville, 31 ans.

Caporal, 4 septembre 1792; sergent, 18 février 1793; sous-lieutenant, 1er octobre 1793; démissionnaire de la 20e demi-brigade de ligne, 1799.

BERTHIER (Nicolas), de Paris, 32 ans.

Sergent de canonniers, 4 septembre 1792; sous-lieutenant, 14 avril 1794; retiré lors du licenciement de la compagnie de canonniers, 1796.

BRADESEINE (Charles-Abraham-Samson), de Grandvilliers (Oise), 44 ans.

Sergent; sous-lieutenant; mort prisonnier de guerre en Hongrie, 25 novembre 1795.

BROCHARD (Simon), de Glatigny (Manche), 23 ans.

Sergent-major, 4 septembre 1792; sous-lieutenant, 1er octobre 1793; prisonnier de guerre à Binche, 24 mai 1794; sans nouvelles depuis.

COLLETIER (Jean-Étienne), de Belleville, 29 ans.

Caporal, 4 septembre 1792; sergent, 24 septembre 1792; sous-lieutenant, 21 mars 1794; mort prisonnier de guerre à Kaschau (Hongrie), 21 août 1795.

ENGARD.

Caporal, 4 septembre 1792; sous-lieutenant, 24 septembre 1792; congédié, 12 février 1793.

GENIAUX.

Sous-lieutenant, 7 septembre 1792; parti, 19 septembre 1793.

JENOTTE (Marc-Philippe), de Paris, 24 ans.

2e sous-lieutenant, 4 septembre 1792; sous-lieutenant en pied, 24 février 1793; lieutenant à la 20e demi-brigade de ligne, 1798; démissionnaire, 1800.

JORÉ (Marc), de Vorges (Aisne), 23 ans.

Sergent, 4 septembre 1792; sous-lieutenant, 9 novembre 1792; capitaine provisoire, 28 juin 1794; redevenu sous-lieutenant à l'amalgame en 179e demi-brigade; lieutenant, 1795; démissionnaire de la 20e demi-brigade, 1797.

LE MOINE (Nicolas), de Rupt (Haute-Marne), 36 ans.

Volontaire dans la garde parisienne soldée, 1789-1791.

Sergent au 6e bataillon de Paris, 5 septembre 1792; sous-lieutenant de grenadiers, 15 novembre 1792; lieutenant provisoire, 28 juin 1794; redevenu sous-lieutenant à la 179e demi-brigade; passé à la 20e; mort à Stuttgard, 14 octobre 1800.

LEROY (Louis-Antoine), de Paris, 28 ans.

Volontaire, 12 avril 1793; sous-lieutenant; cassé et redevenu fusilier. Ne figure pas sur les contrôles de la 179e demi-brigade.

MOULÉ (Jean-Nicolas), de Sceaux, 19 ans.

Sous-lieutenant, 7 septembre 1792; lieutenant à la 20e demi-brigade, 1800; capitaine, 1808; retraité, 1816; mort, 12 décembre 1852.

PAUL (Emmanuel), de Cambrai, 36 ans.

Sous-lieutenant, 12 avril 1793; les renseignements ultérieurs font défaut.

OFFICIERS PROVISOIRES.

RÉORGANISATION DU 10 MESSIDOR AN II (28 JUIN 1794).

Nota. — Ne figurent ci-après que ceux qui n'étaient pas auparavant revêtus d'un grade d'officier.

ADAM (François-Victor), de Paris, 27 ans.

Volontaire, 4 septembre 1792; caporal, 1er octobre 1793; sous-lieutenant provisoire, 28 juin 1794; redevenu sergent à la 179e demi-brigade; retiré lors du second embrigadement.

BONVALET (Charles), de Montdidier, 48 ans.

A servi au 55e d'infanterie, 1756-1764.
Sergent au 6e bataillon de Paris, 4 septembre 1792; sous-lieutenant provisoire, 28 juin 1794; redevenu sergent à la 179e demi-brigade; sous-lieutenant, 1795; réformé de la 20e demi-brigade de ligne, 1798; admis lieutenant aux Invalides, 1810.

BOSSARD (Jacques), de Gouvets (Manche), 29 ans.

Volontaire, 23 avril 1793; grenadier, 21 juin 1793; fourrier, 2 février 1794; sergent, 15 mars 1794; sous-lieutenant provisoire, 28 juin 1794; redevenu sergent à la 179e demi-brigade; retiré lors du second embrigadement.

BOUCHAUD (Antoine).

Caporal, 4 septembre 1792; sergent 29 janvier 1793; sous-lieutenant provisoire, 28 juin 1794; redevenu sergent à la 179e demi-brigade; passé de la 20e dans un autre corps, non indiqué, 1798.

CHAUVIN (Charles), de Pleines-Œuvres (Calvados), 24 ans.

Caporal, 4 septembre 1792; sergent, 18 février 1793; sous-lieutenant provisoire, 28 juin 1794; redevenu sergent à la 179e demi-brigade; retiré lors du second embrigadement.

GAGNON (Charles), de Cousance (Jura), 29 ans.

Volontaire, 13 septembre 1792; grenadier, 15 novembre 1792; caporal, 10 février 1793; sergent; sous-lieutenant provisoire, 28 juin 1794; redevenu caporal à la 179e demi-brigade; retiré lors du second embrigadement.

GAUNOT (Sylvain), 27 ans.

Soldat au 23e d'infanterie, 1785-1791.
Caporal au 6e bataillon de Paris, 13 septembre 1792; sergent-major de grenadiers, 15 novembre 1792; adjudant-major provisoire, 28 juin 1794; redevenu sergent-major à la 179e demi-brigade; adjudant et sous-lieutenant, 1795; lieutenant, 1796; à la suite de la 20e et retiré, 1797.

HENRY (Henry), de Villette (Moselle), 28 ans.

Soldat au 77e d'infanterie, 1783-1791.
Volontaire au 6e bataillon de Paris, 13 septembre 1792; caporal de grenadiers, 15 novembre 1792; sergent; sous-lieutenant provisoire, 28 juin 1794; redevenu sergent à la 179e demi-brigade; congédié de la 20e, 1797.

PETIT (Jean), d'Anzeling (Moselle), 26 ans.

Volontaire, 13 septembre 1792; caporal de grenadiers, 15 novembre 1792; sergent, 14 mars 1794; sous-lieutenant provisoire; 28 juin 1794; redevenu sergent à la 179e demi-brigade; sergent-major, 1795; retiré lors du second embrigadement.

TOURNIER (Léonard), de Vallière (Creuse), 26 ans.

Volontaire, 4 septembre 1792; caporal de grenadiers, 15 novembre 1792; sergent, 31 décembre 1792; lieutenant provisoire, 28 juin 1794; redevenu sergent à la 179e demi-brigade; adjudant, 1795; congédié, 1796.

SOUS-OFFICIERS.

Sergents-majors, sergents et fourriers.

BARBEY (Jean-Charles), de Paris, 22 ans.

Caporal, 12 septembre 1792; sergent, puis sergent-major; mort prisonnier de guerre à Léopolstadt (Hongrie), 24 mai 1794.

BENOITS (Barthélemy), de Sceaux, 37 ans.

Caporal, 12 septembre 1792; sergent; congédié de la 20e demi-brigade, 1796.

BESNARD (Jean-Baptiste), de Sceaux.

Sergent, 12 septembre 1792.

CALVETTE (Pierre-Jean), de La Bastide (Aveyron), 26 ans.

Volontaire, 13 septembre 1792; fourrier de grenadiers, 31 décembre 1792; sergent; à l'hôpital du 31 mars 1794; sans nouvelles.

CATEL (Nicolas), de Boncourt (Côte-d'Or), 39 ans.

Sergent, 4 septembre 1792.

COCQUELIN (Charles), de Citerne (Somme), 33 ans.

Volontaire, 4 septembre 1792; caporal, 15 novembre 1792; sergent, 23 octobre 1793; sergent-major à la 179e demi-brigade, 1795; sous-lieutenant; démissionnaire, 1796.

COLIN (Nicolas-François), de Nancy, 30 ans.

Volontaire, 13 septembre 1792; sergent de grenadiers, 15 novembre 1792; prisonnier de guerre, 27 avril 1794.

DALLEMAGNE (Claude), d'Arnancourt (Haute-Marne), 22 ans.

Sergent, 7 septembre 1792; passé de la 20e demi-brigade aux grenadiers de la Représentation nationale, 1797.

DENAN (Louis), de Paris, 27 ans.

Fourrier, 9 septembre 1792; sergent, 12 juin 1793; sergent-major, 8 octobre 1793; détaché auprès du commissaire ordonnateur des guerres Lebarbier; lieutenant-quartier-maître de la légion de police, 1795; mis à la suite de la 26e demi-brigade de ligne, 1798; mis en pied à la 28e demi-brigade, 1799; réformé, 1800.

DOROTTE (Cyr), de Paris.

Sergent-major, 4 septembre 1792; sous-lieutenant à la 179e demi-brigade; démissionnaire, 1796.

DUBOIS (Jean-Baptiste), de Passy, 27 ans.

Sergent, 15 septembre 1792; congédié de la 20e demi-brigade, 1802.

DUPONT (Jean-Baptiste-Toussaint).

Caporal, 4 septembre 1792; sergent, 18 février 1793; tué à Wattignies, 15 octobre 1793.

DUVAL (Jacques), de Morainville (Eure), 21 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; caporal, 17 septembre 1792; sergent, 29 janvier 1793; sous-lieutenant à la 20e demi-brigade, 1800; lieutenant au 37e de ligne, 1808; capitaine, 1809; retraité, 1818.

GONDRY (Cyprien), de Maubeuge, 22 ans.

Caporal, 4 septembre 1792; fourrrier, 18 avril 1793; adjudant à la 20e demi-brigade, 1800; sous-lieutenant, 1802; passé à la 7e demi-brigade à Saint-Domingue, et prisonnier de guerre, 1803; rentré, 1814, et mis en demi-solde.

GUICHARD (Jean-Baptiste), de Tonnerre, 31 ans.

Volontaire, 4 septembre 1792; caporal, 29 janvier 1793; sergent, 26 mai 1794; congédié de la 179e demi-brigade pour infirmités, 19 mai 1796.

GUILLON (Jean-Baptiste-Victor), de Sceaux, 21 ans.

Caporal 12 septembre 1792; sergent; mort prisonnier de guerre en Hongrie, décembre 1795.

GUYON (François-Louis), de Paris, 27 ans.

Caporal, 4 septembre 1792; sergent, le 11, et sergent-major, le 18 avril 1793; congédié de la 20e demi-brigade, 1802.

HÉMERY (Jean), de Paris, 24 ans.

Volontaire, 12 avril 1793; sergent-major; prisonnier de guerre, 24 mai 1794.

HAUNY (Pierre-Marie), de Paris, 20 ans.

Volontaire, le 6, et caporal, le 7 septembre 1792; sergent, 18 octobre 1793; congédié de la 20e demi-brigade, 1798.

HOUDAUD (Pierre-François), de Paris, 22 ans.

Canonnier, 4 septembre 1792; sergent.

LAMOUREUX (Jean-Pierre).

Volontaire, 7 septembre 1792; fourrier; parti, date non indiquée.

LAURIAUX.

Volontaire, 12 avril 1793; fourrier, puis sergent; prisonnier de guerre, 24 mai 1794.

MAGET (Jean), d'Avallon, 43 ans.

Volontaire, le 7, et sergent, le 13 septembre 1792; congédié de la 20e demi-brigade, 1796.

MARQUÉ (Henri-Charles), de Chaumont (Ardennes), 27 ans.

Sergent, 12 avril 1793.

MATHIEU (Jean), de Moulins (Meuse), 25 ans.

Volontaire, le 7, et sergent le 13 septembre 1792; prisonnier de guerre, 24 mai 1794.

MAUREAU (Simon-Antoine), de Paris, 30 ans.

Volontaire, 12 avril 1793; sergent.

MENANT (Charles-François), de Paris.

Entré au bataillon, 1er octobre 1793; sergent.

PERRIER (Etienne), de Joigny, 22 ans.

Volontaire, le 7, et sergent, le 13 septembre 1792; rayé de la 20e demi-brigade comme prisonnier de guerre, 1797.

PUTIOT (Jacques), de Messy (Seine-et-Marne), 26 ans.

Volontaire, le 7, et fourrier, le 13 septembre 1792; sergent à la 20e demi-brigade, 1796; passé dans un autre corps, non indiqué.

RAUCOURT (Jean-François), de Gargenville (Seine-et-Oise), 27 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; sergent, 26 août 1793; prisonnier de guerre, 24 mai 1794.

TOUROUDE (Charles-Joseph), de Paris, 18 ans.

Canonnier 4 septembre 1792; fourrier, 11 avril 1794.

VITRY (Jean-Baptiste), de Nogent-sur-Marne, 23 ans.

Volontaire, le 7, et sergent-major, le 13 septembre 1792; mort en captivité à Augsbourg, 3 octobre 1794.

WILLIAUME (Pierre), de Metz, 30 ans.

Fourrier, 4 septembre 1792; sergent, 16 janvier 1793; employé chez l'ordonnateur en chef de l'armée du Nord, juin 1793.

SOUS-OFFICIERS PROVISOIRES.

RÉORGANISATION DU 10 MESSIDOR AN II.

ANCELIN (Jean), d'Annebecq (Calvados), 32 ans.

Volontaire, 4 septembre 1792; sergent provisoire, 28 juin 1794; redevenu fusilier à la 179e demi-brigade; ne figure pas à la 20e.

AUGÉ (Germain), de Montgeron (Seine-et-Oise), 27 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; caporal; sergent provisoire, 28 juin 1794; redevenu caporal à la 179e demi-brigade; passé à la légion de police, 1795.

Barthélemy (Charles), de Mont-Saint-Quentin (Somme), 45 ans.

Volontaire, 4 septembre 1792; fourrier, 15 novembre 1792; sergent provisoire, 28 juin 1794; redevenu fourrier à la 179e demi-brigade; réformé, 1796.

Bénard (Jean), d'Annebecq (Calvados), 35 ans.

Volontaire, 4 septembre 1792; sergent provisoire, 28 juin 1794; redevenu fusilier à la 179e demi-brigade; caporal, 1796; n'est pas passé à la 20e demi-brigade.

Blondeau (Paul-Léon), de Chelles (Seine-et-Marne), 20 ans.

Recrue, 17 mars 1793; grenadier, 11 mai 1793; fourrier provisoire de fusiliers, 28 juin 1794; sergent, 25 août 1794; remis fusilier à la 179e demi-brigade; rayé des contrôles, 1796.

Blondeau fils.

Volontaire, 4 septembre 1792; sergent provisoire, 28 juin 1794; retiré lors de l'embrigadement, 1795.

Bossart (Gilles-Noël), de Gouvets, 19 ans.

Volontaire, 13 septembre 1792; grenadier, 21 juin 1793; caporal; sergent provisoire, 28 juin 1794; redevenu caporal à la 179e demi-brigade; retiré lors du second embrigadement.

Bracassac (Pierre), de Ludon (Gironde), 23 ans.

Volontaire, 13 septembre 1792; grenadier, 15 novembre 1792; sergent provisoire de fusiliers, 28 juin 1794; passé comme fusilier à la 179e demi-brigade; détaché auprès des officiers du génie à Landrecies et rayé des contrôles, 1795.

Chouin (Charles-Louis), de Paris.

Volontaire, 13 septembre 1792; grenadier, 15 novembre 1792; sergent-major provisoire, 28 juin 1794; maintenu à la 179e; passé aux Chouans, 9 mars 1795.

Cruet (Jean), de Courson (Calvados), 26 ans.

Recrue, 23 avril 1793; grenadier, 21 juin 1793; sergent provisoire de fusiliers, 28 juin 1794; retiré lors de l'embrigadement.

Cuyer (Julien-François), de Chauvron (Manche), 30 ans.

Volontaire, 13 septembre 1792; grenadier, 15 novembre 1792; caporal de grenadiers, 2 février 1794; sergent provisoire, 28 juin 1794; redevenu caporal à la 179e; passé de la 20e dans un autre corps, non indiqué, 1798.

Dessay (Joseph-Lucien), d'Amiens, 45 ans.

Grenadier, 17 mars 1793; sergent provisoire de fusiliers, 28 juin 1794; redevenu fusilier à la 179e demi-brigade; mort à Valenciennes, 25 janvier 1795.

GOYER (Jean), de Cousance (Jura), 22 ans.

Volontaire, 4 septembre 1792; caporal, 21 mars 1794; sergent provisoire, 28 juin 1794; incorporé comme caporal à la 179e demi-brigade; fourrier, 1796; sergent à la 20e demi-brigade, 1798; congédié, 1802.

GRAVEY (Pierre ou Jean-Baptiste), d'Hecq (Nord).

Au bataillon de 1792; grenadier, 7 mai 1794; sergent provisoire de fusiliers, 28 juin 1794; redevenu fusilier à la 179e demi-brigade; caporal, 1796; passé de la 20e demi-brigade à la garde du Directoire exécutif, 1797; caporal aux grenadiers à pied de la garde des Consuls, 1801; sergent 1805; mort à Vienne (Autriche), 5 juin 1809.

GUERLAIN (Gabriel-Denis), de Paris, 43 ans.

Volontaire, 4 septembre 1792; caporal, 8 mars 1793; sergent-major provisoire, 28 juin 1794; redevenu caporal à la 179e demi-brigade; rayé des contrôles de la 20e demi-brigade, 1797.

JUBÉ (Pierre-Jacques), de Lizy (Seine-et-Marne), 23 ans.

Volontaire, 4 septembre 1792; sergent provisoire, 28 juin 1794; passé comme fusilier à la 179e demi-brigade; caporal, 1795; passé de la 20e demi-brigade dans un autre corps, non indiqué, 1798.

LAUNAY (François), de Montoire (Loir-et-Cher), 24 ans.

Recrue, 27 mars 1794; sergent-major provisoire, 28 juin 1794; redevenu fusilier à la 179e demi-brigade; rayé des contrôles, 9 juin 1795, comme étant à l'hôpital du 11 août 1794.

LECLAIR (Charles), de Lusancy (Seine-et-Marne), 25 ans.

Volontaire, 4 septembre 1792; sergent provisoire, 28 juin 1794; redevenu fusilier à la 179e demi-brigade; caporal, puis fourrier, 1796; congédié, 1802.

LE FRANÇOIS (Jean-Baptiste), de Versailles, 33 ans.

Recrue, 25 mars 1793; caporal, 26 mai 1793; sergent provisoire, 28 juin 1794; retiré lors de l'embrigadement.

MAIGNEN (Pierre-Denis), de Fresne-l'Eguillon (Oise), 20 ans.

Grenadier, 23 avril 1793; caporal, 2 février 1794; sergent-major provisoire, 28 juin 1794; adjudant provisoire, 11 novembre 1794; redevenu caporal à la 179e demi-brigade; sergent, puis sergent-major, 1796; adjudant à la 20e demi-brigade, 1797; sous-lieutenant, 1800.

MANCEAUX (Jean-François), d'Orléans, 25 ans.

Volontaire, 13 septembre 1792; grenadier, 15 novembre 1792; sergent provisoire de fusiliers, 28 juin 1794; redevenu fusilier à la 179e demi-brigade; caporal, 1796; congédié de la 20e demi-brigade, 1802.

MARTIN (François-Philibert), de Cousance (Jura), 22 ans.

Volontaire, 13 septembre 1792; grenadier, 15 novembre 1792; caporal, 2 mai 1794; sergent-major provisoire, 28 juin 1794; redevenu caporal à la 179e demi-brigade; sergent-major à la 20e demi-brigade, 1796; mort à Luxembourg, 4 janvier 1800.

PEUSSOT (Edme), de Pothières (Côte-d'Or).

Volontaire, 13 septembre 1792; grenadier, 7 mars 1793; sergent de fusiliers, 28 juin 1794; redevenu fusilier à la 179e demi-brigade; caporal, 1796; retiré de la 20e demi-brigade, 1800.

PINARD (Georges), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; sergent provisoire, 28 juin 1794; incorporé comme fusilier à la 179e demi-brigade; ne figure pas à la 20e demi-brigade.

POTEL (Pierre), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 13 septembre 1792; grenadier, 17 mai 1794; sergent provisoire de fusiliers, 28 juin 1794; remis fusilier lors de l'incorporation à la 179e demi-brigade; caporal et fourrier, 1796; congédié de la 20e demi-brigade, 1802.

PRÉVOST (Jean-Baptiste), de Fleury (Oise), 25 ans.

Grenadier, 23 avril 1793; caporal; sergent provisoire, 28 juin 1794; sergent-major provisoire, 11 novembre 1794; redevenu caporal à la 179e demi-brigade; fourrier, 1796; passé aux grenadiers de la Représentation nationale, 1797.

PRISSE (Antoine), d'Avesnes (Nord), 21 ans.

Grenadier, 15 mars 1793; sergent provisoire de fusiliers, 28 juin 1794; redevenu fusilier à la 179e demi-brigade; caporal, 1796; réformé de la 20e demi-brigade, pour infirmités, 1798.

RICHARD (Gabriel), de Vadelaincourt (Meuse), 33 ans.

Recrue, 10 avril 1793; grenadier, 16 août 1793; caporal, 2 février 1794; sergent provisoire de fusiliers, 28 juin 1794; retiré lors de l'embrigadement.

TESTEVUIDE (Michel-Etienne), de Paris, 38 ans.

Volontaire, 4 septembre 1792; caporal, 21 mars 1794; sergent provisoire, 28 juin 1794; redevenu caporal à la 179e demi-brigade; ne figure pas à la 20e demi-brigade.

THIOT (Antoine).

Volontaire, 7 septembre 1792; caporal, 14 février 1793; sergent provisoire, 28 juin 1794; incorporé comme caporal à la 179e demi-brigade; sergent, 1796; passé à la 20e; sous-lieutenant au 2e bataillon auxiliaire de l'Eure, puis au 3e de la Somme, 1799; rentré dans ses foyers, 1800.

TREMOLET (Antoine-Luc), de Balsac (Aveyron), 27 ans.

Volontaire, 12 septembre 1792; grenadier, 15 novembre 1792; caporal de grenadiers, 3 février 1794; sergent provisoire, 28 juin 1794; redevenu caporal à la 179e demi-brigade; sergent à la 20e, 1798; passé dans la gendarmerie.

VOLONTAIRES PASSÉS DANS D'AUTRES CORPS.

179e DEMI-BRIGADE DE LIGNE

(1re *formation*).

Cette demi-brigade a été formée le 18 janvier 1795 par l'amalgame du 1er bataillon du 102e régiment d'infanterie, du 6e de Paris et du 7e de l'Oise.

En raison de la malheureuse affaire de Binche, fort peu de volontaires de la création du 6e bataillon de Paris entrèrent dans la composition de la 179e demi-brigade; 90 environ. Les autres étaient encore dans les prisons de l'Autriche. Ils commencèrent à rentrer en France et à rejoindre le nouveau corps à partir du 2 avril 1795. La dernière mutation de rentrée porte la date du 17 septembre 1796. Certains volontaires même ne purent regagner (en novembre 1797) que la 20e demi-brigade (2e formation), organisée le 23 octobre 1796.

La 179e passe « de l'armée de Sambre-et-Meuse à celle des Côtes de Brest et de Cherbourg, écrit le conseil d'administration [1]. Nos soldats sont pieds nus ou en sabots; d'autres les entortillent avec des cordes de foin. Le service que nous faisons est vingt fois plus actif que celui d'un camp par rapport aux escortes indispensables qu'il faut fournir, soit pour les diligences, les malles, les subsides et les voitures de commerce qu'il faut conduire pour la traversée du département de la Mayenne, infesté de Chouans qui attaquent et arrêtent tout ce qui est pour la République. »

Les 90 volontaires de la formation du 6e bataillon de Paris entrés dans la 179e demi-brigade étaient en partie des sous-officiers; quant aux simples volontaires, ils furent presque tous congédiés en 1795.

On peut seulement citer :

CHAMPAGNAC (Pierre), de Paris, 20 ans.

Volontaire; réformé, 1796.

1. Lettre du conseil d'administration (*Archives administratives de la guerre*).

GÉRARD (Noël), de Langres, 25 ans.

Sergent vaguemestre; congédié pour infirmités, 1796; retraité, 1800.

JULLIOT (Vincent), de Paris, 15 ans.

Volontaire; tué à La Gravelle, 13 avril 1795.

NOBLET (Michel-Simon), d'Ablon (Seine-et-Oise), 17 ans.

Sergent; congédié, 1797.

PRÉVOST (Louis), 29 ans.

Volontaire; tué à La Gravelle, 13 avril 1795.

SECVALLE (Antoine), de La Chapelle-en-Serval (Oise), 21 ans.

Grenadier; réformé pour blessure à la main droite, 14 mars 1795.

VARLET (Louis-Maxime-Antoine-Emmanuel), de Boulogne-sur-Mer, 46 ans.

Volontaire; blessé; placé aux Vétérans, 1797; pensionné, 1806; admis aux Invalides, 1813; décédé, 8 février 1820.

20e DEMI-BRIGADE DE LIGNE

(2e *formation*).

Cette demi-brigade a été constituée le 23 octobre 1796 par la réunion de l'ancienne 179e, des 1er bataillon de la 176e (1re formation), 1er du 60e régiment d'Infanterie, 11e de la Haute-Saône, 2e de Valenciennes, 15e des Fédérés, 8e du Bas-Rhin. 99 volontaires de la formation du 6e bataillon de Paris y entrèrent.

Le 2e bataillon, passé aux colonies, a été incorporé dans la 7e demi-brigade, qui y fut formée en vertu d'un arrêté du 2 mai 1803.

De nouveaux registres matricules furent établis en 1804. Ils portent en tête des « Notices pour servir à l'historique du corps ». Ces notices s'expriment ainsi en ce qui concerne l'ancien 6e bataillon de Paris :

179e demi-brigade, organisée le 29 nivôse an III (18 janvier 1795).

1er bataillon du 102e régiment...

6e bataillon de Paris, organisé le 13 septembre 1792.

Les compagnies de ce bataillon ont été formées à Paris et sont parties pour les frontières le 7 septembre 1792. Organisées en bataillon le 13 dudit mois. Est resté 18 mois à l'avant-garde de l'armée du Nord; s'est trouvé au déblocus

de Dunkerque et de Maubeuge, au siège de Landrecies ; amalgamé avec le 1er bataillon du 102e régiment et le 7e de l'Oise pour former la 179e demi-brigade. Passé à l'armée de la Vendée, où il s'est trouvé dans différents combats de la guerre contre les Chouans.

7e bataillon de l'Oise.....

BRADESEINE (Jean-Charles), de Paris, 17 ans.

Sergent; mort à l'armée de Naples, 18 décembre 1810.

CHOLVIE (Jean-Baptiste), de Saint-Julien (Ardèche), 29 ans.

Caporal; congédié, 1797.

DEBLANC (Charles), de Douai, 17 ans.

Sergent; passé dans un autre corps, non indiqué, 1799.

DUCLOS (Jean-Baptiste), de Vincennes, 20 ans, fils du commandant du bataillon.

Sergent; réformé, 1801.

Figurent, en outre, sur les contrôles, mais ont été rayés comme prisonniers de guerre non rentrés :

BARBEY, sergent-major.
DEVEVAIS, sergent.
PERRIER, id.
LAURIAUX, id.
VAUX, caporal.
DUROYAUME, id.
ANCELLET, id.
BALLAND, id.
RENOU, id.
CARTERET, id.

5e BATAILLON DE CHASSEURS FRANCS DU NORD.

Le 6e bataillon de Paris fournit à diverses reprises des recrues à d'autres corps.

A la date du 7 juillet 1793, par ordre du général en chef Custine, 32 volontaires[1] furent envoyés au 9e bataillon des Fédérés, qui n'a pas laissé de contrôles, et 93[2] au 5e bataillon de chasseurs francs du Nord.

1. Chiffre du contrôle, mais inférieur assurément.
2. Chiffre du contrôle ; mais à la matricule du 5e bataillon de chasseurs francs, établie à la date du 18 avril 1794, on en trouve 113.

5e bataillon de chasseurs francs formé à Valenciennes le 18 avril 1793.

29 octobre 1793. — A Marchiennes, l'ennemi, ayant forcé les avant-postes pendant la nuit, entra dans la ville, quand le 5e bataillon franc y était encore; l'obscurité était si grande que les deux partis ne se connaissaient pas. Le 5e franc parvint à se retirer, n'ayant à regretter qu'une perte peu nombreuse.

Prairial an II (juin 1794). — A l'affaire de Rousselaer, le 5e bataillon franc occupait les postes avancés de la ville, lorsqu'à quatre heures du matin ils furent attaqués; ayant été renforcés, ils résistèrent aux efforts de l'ennemi jusqu'à trois ou quatre heures après-midi, que le bataillon reçut l'ordre d'effectuer la retraite, pour attirer les troupes ennemies et laisser par là la facilité aux troupes des ailes de l'armée, de pouvoir les envelopper.

5 messidor (23 juin 1794). — Le bataillon ayant été chargé d'éclairer la marche de la division sur Dynse, il joignit l'ennemi près de cette ville; un combat s'engagea et une charge de cavalerie ennemie le dispersa. Le capitaine Charles Desailly se trouvait alors abandonné des siens : deux hussards lui coupaient la retraite et faisaient rendre les armes à un chasseur du bataillon; il ramassa aussitôt un fusil qui avait été jeté dans le désordre, tua un des hussards et l'autre prit la fuite en abandonnant le soldat qui était à sa disposition.

Après cette charge, le bataillon se rallia, mit l'ennemi en déroute, entra dans la ville et prit un parc d'artillerie composé de vingt-deux pièces de canon.

6 messidor (24 juin). — Le bataillon se porta sur Gand, où il combattit opiniâtrement pendant huit heures; ensuite, il retourna occuper ses positions en avant de Dynse.

Il fit aussi une fausse attaque sur Oudenarde et resta trois jours en face de cette ville, inquiétant continuellement l'ennemi dans ses postes avancés.

De là il se dirigea sur Boxtel; quatre compagnies y furent envoyées en reconnaissance pour éclairer la position de l'avant-garde, et combattirent divers partis ennemis pendant presque toute la journée.

Fructidor an II (août-septembre 1794). — Le 5e bataillon franc fut du nombre des assiégeants de la ville de Grave; il occupait la rive gauche avec le 3e de tirailleurs en face de la ville. Pendant environ trois mois que dura le siège, ils envoyèrent presque tous les jours des détachements pour escarmoucher les postes hollandais qui étaient dans les palissades de la ville.

Nivôse an III (décembre 1794-janvier 1795). — Après la reddition de cette forteresse, le bataillon fut dirigé sur l'île de Bommel en passant la Meuse et ensuite le Wall. Il en chassa l'ennemi qui se retira à Burn; deux jours après, le bataillon s'étant rendu près de cette ville, s'empara des retranchements qu'occupait l'ennemi et le poursuivit jusque sous les murs, couvrant la route des hommes qu'il lui tuait.

Le lendemain, il retourna à son ancienne position et reçut peu de jours après l'ordre de se porter sur Ermeneni dont, étant arrivé, il s'empara après avoir chassé un corps d'émigrés.

Le bataillon se porta ensuite sur Utrecht, Amsterdam, Harlem, Eldré, Horn, etc..., dont il s'empara presque sans opposition.

De ce moment, ce bataillon n'eut plus d'occasion de combattre; jusqu'à l'embrigadement, il occupa diverses garnisons ou cantonnements en Hollande et dans la Gueldre prussienne; il se porta ensuite, en longeant la rive gauche du Rhin, sur Cologne.

Il resta peu de jours dans cette ville et occupa ensuite Roggendorf et cantonnements circonvoisins; il coopéra, le 23 messidor an III (11 juillet 1795), à former la 1re demi-brigade de tirailleurs, actuellement 15e régiment d'infanterie légère [1].

Il y a lieu de citer parmi les anciens volontaires du 6e bataillon de Paris :

Barre (Louis), de Versailles, 15 ans.

Tambour; rayé, 1797, comme ancien à l'hôpital.

Berthelot (Augustin), de Gas (Eure-et-Loir), 23 ans.

Caporal; tué à l'ennemi, 29 avril 1798.

Broyen (David), de Saint-Pierre de La Fage (Hérault), 26 ans.

Volontaire; mort à Conegliano, 12 septembre 1797.

Chandeson (Claude), de Paris, 14 ans.

Tambour; réformé, 1801.

Chapuis (Thomas), de Saint-Germain-Beaupré (Creuse), 15 ans.

Volontaire; prisonnier de guerre, août 1793; rentré, 21 mars 1795.

Chaugrin (Louis), de Bray (Seine-et-Marne), 19 ans.

Volontaire; tué par les révoltés de Citta di Castello, 9 mai 1798.

Cruchan (Joseph), de Paris, 18 ans.

Volontaire; rayé, 1797, comme ancien à l'hôpital.

Desailleux (Pierre).

Volontaire; rayé comme prisonnier de guerre.

Diodet (Louis-Nicolas), de Paris, 13 ans.

Tambour; congédié, 1799.

1. Extrait de la notice pour servir à l'historique du corps, placée en tête des matricules du 15e léger établies en 1811 (*Archives administratives de la guerre*).

FOURREAU (Sébastien).

Volontaire; disparu près Rousselaër, 13 juin 1794.

GARNIER (Jean-Baptiste-Etienne), de Paris, 17 ans.

Volontaire; réformé pour blessure reçue le 22 mai 1794, à Tourcoing.

GARNIER (Jean-Toussaint).

Volontaire; égaré près Cambrai, 28 mai 1794.

GODEFRIN (Thomas-Joseph), de Mondrepuis (Aisne), 30 ans.

Passé comme maréchal-ferrant au 6e hussards, 13 août 1794; rayé pour infirmités, 1802.

GRANDMANCHE (Jean-François), de Paris, 20 ans.

Volontaire; détaché près d'un commissaire des guerres; rayé des contrôles, 1798.

HAUSIAU (Godefroy-Ambroise), de Paris, 29 ans.

Volontaire au 6e bataillon de Paris, 12 mars 1793; caporal, 6 avril 1793; passé au 5e bataillon de chasseurs francs; prisonnier de guerre à la Trebbia; sous-lieutenant au 15e léger, 1807; lieutenant, 1810; prisonnier de guerre à Coïmbre; rentré, 1814 et mis en demi-solde.

HÉOMET (Nicolas), de Montainville (Seine-et-Oise), 33 ans.

Volontaire; rayé, 1798, comme ancien à l'hôpital.

HÉRISSON (Joachim), de Montmartre, 34 ans.

Volontaire; mort à Port-au-Prince (Saint-Domingue), 10 juin 1802.

JORDONNET (Jean-Jacques), de Paris, 22 ans.

Volontaire; embarqué pour les colonies, 1803.

LAURENT (Jean-Denis), de Paris, 21 ans.

Volontaire; prisonnier de guerre, 1799; rentré, 1801; congédié, 1803.

LERICHE (Antoine), d'Avallon, 17 ans.

Prisonnier de guerre, 1799; caporal, 1800; réformé, 1802.

LEVÉ (Joseph), de L'Hay (Seine), 17 ans.

Sergent; mort à Saint-Domingue, 28 août 1802.

MASSISE (Jean), de Moguenot (Suisse), 17 ans.

Volontaire; blessé à Buren, 8 janvier 1795, d'un coup de feu au bras droit; réformé, le 3 juillet suivant.

MASSON (Antoine-Marie-Rose-Joseph), d'Epiais (Seine-et-Oise), 17 ans.

Caporal; mort à Saint-Domingue, 4 août 1802.

MATHAN (Israël), de Metz.

Volontaire; égaré le 10 mai 1794, près Tournay.

MAURAUX (Antoine), de Mandailles (Cantal), 50 ans.

Volontaire; mort à Conegliano, 9 décembre 1798.

MAURICE (Jean-Antoine), de Paris.

Volontaire; tué près Cambrai, 28 avril 1794.

MEUNIER (Jacques), de La Bussière (Creuse), 30 ans.

Volontaire; mort à Anvers, 21 mars 1795.

MONNIER (Louis-Jean), de Paris, 17 ans.

Sergent, 1803; retraité, 1806.

A l'attaque de Gradisca, en 1797, il passa la rivière sous le feu de l'ennemi, ayant de l'eau au-dessus des épaules, battant la charge d'une main, en tenant de l'autre sa caisse sur sa tête.

MONTALESCOT (Jean), 30 ans.

Volontaire; tué par les brigands à Citta di Castello, 9 mai 1798.

PERCHEL (Antoine), de Saint-Quentin, 18 ans.

Volontaire au 6e bataillon de Paris, 1793; passé au 5e bataillon de chasseurs francs; sergent à la 15e demi-brigade légère, 1797; sous-lieutenant, 1806; lieutenant, janvier 1810; blessé à Ciudad-Rodrigo, 14 avril 1810; mort, le 30.

PERRIN (François-Etienne), de Remilly (Nièvre), 21 ans.

Sergent; passé dans un autre corps, non indiqué, 1805.

PINET (Joseph), d'Arnouville-lès-Gonesse, 26 ans.

Sergent; congédié pour blessures, 1800.

PLANSON (Jean-Baptiste), de Paris, 35 ans.

Volontaire; embarqué pour les colonies, 1803.

POUGEARD (Denis), de Cheniers (Creuse), 27 ans.

Volontaire; congédié pour blessures, 1801.

Rabaste (Pierre), de Craponne (Haute-Loire), 20 ans.

Volontaire; réformé pour blessure reçue à Rousselaër, 10 juin 1794.

Renaud (Jacques), de Montmartre, 33 ans.

Volontaire ; mort à Udine, 1er octobre 1797.

Severy (Jean), de Paris, 35 ans.

Volontaire; mort à Viterbo, 29 octobre 1799.

Simon (Jean-François-Marie), de La Villette, 18 ans.

Sergent, 1800.

Tabernacle (Toussaint), de Bourg-la-Reine, 20 ans.

Volontaire; disparu à l'affaire du 28 avril 1794, près Cambrai.

Thuet (Jean-Pierre), d'Angers, 19 ans.

Volontaire; tué près Culembourg, 16 janvier 1795.

Vathier (Frédéric), de Paris, 12 ans.

Tambour; parti, 1798.

Verpot (François), de Paris.

Volontaire; disparu près Cambrai, 28 avril 1794.

Voise (Benoit), de Clermond-Ferrand, 23 ans.

Sergent; rayé, 1797.

D'autres volontaires furent placés, les 11 et 12 février 1794, aux 7e dragons, 24e chasseurs et 4e hussards; mais ce sont des recrues du 28 janvier 1794. On trouve encore des volontaires mis en réquisition pour la fabrication des armes et un certain nombre de grenadiers passés au grand parc d'artillerie de l'armée du Nord; d'autres, enfin, dans le service des charrois.

Divers.

Bailleux (François), de Melun.

Caporal, 7 septembre 1792; passé au 2e bataillon des Gravilliers, 25 mai 1793; sergent-major à la 13e demi-brigade légère, 1801; sous-lieutenant, 1806; lieutenant et capitaine, 1809; blessé à la Montagne-Verte, à Ratisbonne et à Smolensk; ✻; retraité, 1813.

BONNAIRE (Jean-Gérard), de Prouvais (Aisne), 23 ans.

Volontaire au 6e bataillon de Paris, 7 août 1792; retiré avec congé, 18 février 1793; sergent au 8e bataillon de Paris (Vendée), 19 avril 1793; sous-lieutenant, 1er août 1793; lieutenant de grenadiers, 26 septembre 1794; adjoint aux états-majors, 1796; capitaine, 1799; ✻, 1806; chef de bataillon au 33e régiment de ligne, 1808; O ✻, 1809; colonel du 103e, 1811; blessé à Austerlitz et au col de Maya; général de brigade, 1813, employé à l'armée d'Espagne; ✠, 1815; commandant à Condé pendant les Cent-Jours. Arrêté, 16 octobre 1815; condamné à la déportation, 5 juin 1816. Décédé à Sainte-Pélagie, 16 novembre 1816.

Son nom est inscrit au côté Nord de l'Arc de triomphe de l'Etoile.

BUISSARD (Claude) de Vincennes, 20 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; passé au 10e hussards, 4 avril 1793; n'est plus au contrôle établi en janvier 1794.

CORNILLON (Louis-Hippolyte), de Montfort-l'Amaury, 18 ans.

Volontaire; passé comme sergent aux canonniers de Montfort le Brutus, 4 octobre 1793; sergent-major et sous-lieutenant, 1794; passé au 5e bataillon de canonniers volontaires.

DUPART, de Meaux, 18 ans.

Volontaire, 4 septembre 1792; canonnier, 19 septembre 1793; employé à l'état-major, 19 octobre 1793.

HUGONET (Fiacre-François), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 13 septembre 1792; grenadier; blessé au bois de Bonne-Espérance, n'a pu rejoindre le bataillon; mis en subsistance au 73e régiment d'infanterie; congédié, 1794; pensionné, 1800.

LECLERC (François), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 15 mars, 1793; blessé à Maroilles; pensionné, 1800.

LESEILLIER (François-Michel) de Paris, 18 ans.

Volontaire; blessé à Wattignies; pensionné, 1795.

MEUNIER (Louis-Simon-Théodore), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 12 mars 1793; fourrier à la 179e demi-brigade, 1796; sergent-major au 2e bataillon auxiliaire de la Seine-Inférieure, 1799; sous-lieutenant à la 13e demi-brigade, 1801; lieutenant, 1806; capitaine, 1809; ✻; blessé au Mincio et à Vinzona; retraité, 1810.

PREVOST (Nicolas-Aubin), d'Ennery (Seine-et-Oise), 17 ans.

Volontaire, 23 avril 1793; blessé à Marengo; retraité des grenadiers à pied de la garde des Consuls, 1802.

ROLLET (Jean), de Vincennes, 27 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; passé au 10e hussards, 2 août 1793 ; brigadier 1797 ; prisonnier de guerre, 1811.

ROUX (Charles), d'Andelot (Haute-Marne), 34 ans.

Volontaire, 13 septembre 1792 ; passé au 5e bataillon de chasseurs francs, 7 juillet 1793 ; blessé à Wervicq ; pensionné, 1794 ; placé aux Vétérans, 1800 retraité, 1806 ; mort, 1er juin 1808.

SAGERET (Nicolas), de Passy.

Canonnier, 28 avril 1793 ; employé aux travaux militaires, 1er juillet 1793.

BATAILLON DE BONCONSEIL

AUTRE 6e

(21 SEPTEMBRE 1792 — 19 FÉVRIER 1798)

HISTORIQUE DU CORPS.

Le bataillon levé par la section de Bonconseil [1], parti à destination de l'armée du Nord, la compagnie de grenadiers restant à former, fut définitivement constituée à Châlons, le 21 septembre 1792.

La date de formation de chacune des compagnies, présentant cette particularité qu'elles avaient deux sous-lieutenants, ne peut être connue. « Afin d'éviter les inexactitudes qui seraient résultées des différentes nominations faites à Paris, on a préféré adopter pour date l'époque de la formation du bataillon à Châlons », expliquait le conseil d'administration du corps au Ministre de la guerre, en 1796 [2], au sujet de l'établissement du registre matricule.

Le bataillon se trouvait à Rethel, lorsque, le 3 octobre, quatre soldats de la légion des impériaux russes, faisant partie de l'armée prussienne, rencontrés par la garde nationale de la ville poussant une reconnaissance du côté de Vouziers, furent massacrés, quoiqu'ils se fussent déclarés déserteurs et eussent demandé à servir sous le drapeau français. Le commandant d'un autre bataillon de Paris dit *Le Républicain*, qui était le patriote Palloy, si connu par sa distribution des pierres de la Bastille, les avait dénoncés comme émigrés dissimulés et avait ameuté contre eux les volontaires parisiens. On sait que cette déplorable affaire eut un très grand retentissement dans

1. Sauf la compagnie Dommange, fournie par la section des Tuileries et une compagnie de la section du Roule, 2e de ladite section.

2. Procès-verbal des obstacles qui avaient empêché de perfectionner le contrôle-matricule, Le Havre, 20 fructidor an IV (20 septembre 1796) *(Archives administratives de la guerre,* Vol. nat., 6e bataillon de Paris, dit de Bonconseil).

la presse et à la tribune[1]. Le général en chef Dumouriez, par une proclamation véhémente contre « des hommes criminels, qu'il ne pouvait appeler ni citoyens ni soldats », ordonna au général Beurnonville de désarmer les deux bataillons et de les envoyer juger à Paris sous l'escorte de cent hommes de la gendarmerie nationale. Mais Beurnonville sut tempérer la rigueur de cette décision, après s'être fait livrer par leurs camarades les soixante volontaires qui avaient pris part directement à la sanglante émeute[2].

Le bataillon de Bonconseil, d'ailleurs, beaucoup moins compromis que l'autre, fut envoyé à Mézières, où il fut tenu en dehors de la ville dans un cantonnement très resserré durant cinq ou six semaines. Il fut ensuite remis en activité dans l'armée des Ardennes. On le voit, le 26 novembre, combattre à Namur, puis au bois de Saint-Bernard, le 30.

Il était à Henry-Chapelle, le 1er mars 1793; à Erf, sur la route de Liège, le 4 mars; à Neerwinden, le 18 mars; à la Montagne de Fer, près Louvain, le 22. Durant cette retraite, le bataillon perdit une partie de ses papiers, notamment ses contrôles, et un certain nombre de ses hommes furent tués et blessés :

16 mars 1793. — Tirlemont.

Daguet, volontaire, blessé, réformé et pensionné.

18 mars 1793. — Neerwinden.

Gal (Pierre), volontaire, coup de feu à la main droite.
Forcé (François), volontaire, coup de feu à la main gauche.

20 mars 1793. — Retraite.

Aveline, volontaire, tué.
Levasseur, volontaire, blessé; sans nouvelles depuis.

22 mars 1793. — La Montagne de Fer.

Cadet, volontaire, tué.

1. Voir les pièces relatives à ces événements p. 563-574 du t. IV de l'*Histoire de la Terreur*, par Mortimer Ternaux.

2. Après de très vifs débats dans la presse et à la tribune, la Convention décida, le 18 décembre 1792, que les soixante volontaires des bataillons de Bonconseil et Le Républicain, arrêtés pour être jugés, seraient rendus à la liberté et que ces deux bataillons reprendraient leur rang dans l'armée.

On trouve, sur les contrôles du bataillon, comme renvoyés par jugements du conseil de guerre de Mézières, les 8, 20 et 25 octobre 1792, et non réintégrés, deux sous-lieutenants, un sergent, un fourrier et un volontaire du bataillon de Bonconseil. Joly, le quartier-maître, dont le président du tribunal de Rethel certifia la bonne conduite, fut néanmoins mis à la suite du bataillon.

Curo, volontaire, blessé.
Gersuède (Pierre), volontaire, prisonnier; mort en captivité.
Tortouin, caporal, tué.
Dugy, volontaire, blessé; sans nouvelles.
Billard (François), volontaire, sans nouvelles.
Flora, aîné, volontaire, tué.
Chermette, volontaire, blessé, sans nouvelles.
Fraize (Michel), volontaire, prisonnier; mort à Klagenfurth, 20 mars 1794.
Coutelet aîné (Pierre-Joseph), volontaire, coup de feu à la poitrine.
Fauquet, volontaire, blessé; sans nouvelles.
Galleton, volontaire, blessé; réformé.
Lhuilier, volontaire, tué.
Dupré, volontaire, blessé.
Adam, canonnier, blessé et prisonnier; mort à Coblentz, 23 août 1793.
Pelletier, adjudant-major, blessé.
Legrand, sergent, blessé.
Boulet (Jean-Baptiste), caporal, coup de feu à la jambe gauche.

9 avril 1793. — Fresnes-lès-Condé.

Visto, sous-lieutenant, coup de boulet entre les deux cuisses.

Le bataillon, qui avait reçu pendant le mois de mars 144 recrues, se trouva, le 19 avril, bloqué dans Condé. Il subit le sort de la garnison, faite prisonnière de guerre à la capitulation du 10 juillet.

Le quartier-maître, le chirurgien-major et les fourriers furent renvoyés aux avant-postes français. Le reste du bataillon quitta la place le 13 juillet et fut emmené en Hongrie.

Tués ou morts pendant le siège de Condé.

Tué :

Legris, sergent (26 juin).

Morts :

Maisonnave, sergent (15 juin).
Jonet, sergent (20 juin).
Heitzmann, caporal (juin).
Bouvet, volontaire (juillet).
Couturier (Pierre), volontaire, (20 mai).
Guyon, volontaire, (15 juin).
Livette (Martin), volontaire, (24 mai).
Ducré (Pierre), volontaire, (4 juin).
Gravier, volontaire, (24 juin).

Prisonniers de guerre [1].

ÉTAT-MAJOR.

Sabot, lieutenant-colonel commandant; mort en captivité, 25 novembre 1793.
Duclot, commandant en second.
Fournier, adjudant.

Canonniers.

Lempereur, lieutenant.
Grenier (Charles), caporal, mort à Bensberg, 29 décembre 1793.
Maire, mort, 15 mars 1794.
Langlemann (Guillaume), canonnier, mort à Bensberg, 22 octobre 1793.
Baudouin, mort, décembre 1793.
Louvet (Joseph), mort à Temeswar, 5 novembre 1794.
Collard, rentré.
Berson (Jean), mort à Bruxelles, 30 août 1793.
Fontaine (Pierre), mort en captivité.
Pigal (Barthélemy), mort en captivité.
Jamais, mort en captivité.
Sarrazin, mort en captivité.
Mabry, mort en captivité.
Bélier, mort en captivité.
Mas, tambour, mort, juin 1795.

1re Compagnie de fusiliers.

Dommange, capitaine, échangé, 3 octobre 1795.
Villemur, lieutenant, décédé en captivité, 19 novembre 1793.
Chevillot, sergent-major.
Dugarin, sergent, mort à Cologne, 18 novembre 1793.
Cart.
Lemière, dit Lumière (Jacques), caporal, mort à Aix-la-Chapelle, 25 août 1793.
Fauvreau (Philippe), mort à Temeswar, 17 janvier 1795.
Daumergue (Xavier), mort à Arad, 22 août 1795.
Dugellé, mort à Temeswar, 28 décembre 1793.
Perche (Jean), mort à Coblentz, 8 janvier 1794.
Duliège, volontaire, mort en captivité.
Lassaigne, rentré.

1. L'état a été établi par le quartier-maître et adressé au Ministre de la guerre, en juillet 1794; mais il n'a pu être retrouvé. Il a dû être rétabli à l'aide du registre matricule. Bien que cet état ait été ensuite vérifié, rectifié et complété d'après le Registre des Extraits mortuaires des prisonniers de guerre français morts en Autriche, 1793-1795 (*Archives administratives de la guerre*), il peut contenir quelques lacunes.

Crétaux, mort à Bensberg, 22 octobre 1793.
Misset, mort, octobre 1793.
Pihan, mort, novembre 1793.
Louvet, mort en captivité.
Blondelle.
Saint-Flour.
Distot (Jacques), mort à Cologne, 2 novembre 1793.
Fosset (Jean-Baptiste), mort à Cologne, 18 décembre 1793.
Gauduin (Pierre), mort à Bensberg, 12 novembre 1793.
Lassis.
Norguin.
Guillemin (Pierre-Justin), mort, 1er février 1794.
Lasalle (Jacques), mort à Klagenfurth, 30 octobre 1794.
Gilles.
Denis, mort, janvier 1794.
Genelle.
Charbonnier, mort à Coblentz, décembre 1793.
Brochet, mort à Temeswar, novembre 1794.
Boulet (Romain), mort à Aix-la-Chapelle, 21 septembre 1793.
Féron, sans nouvelles.
Lemoteux, sans nouvelles.
Bance, mort sur le Danube, novembre 1793.
Demanche, mort en Hongrie, décembre 1793.
Garon (Pierre), mort à Arad, 20 septembre 1794.
Copart, sans nouvelles.
Desmoulins.
Frusquier.
Nicolet.
Bertrand (Antoine), mort à Innsbrück, 11 septembre 1794.
Moissy (Jean-François), mort en captivité, novembre 1793.

2e Compagnie de fusiliers.

Billote, capitaine.
Husson, lieutenant.
Beauregard, sergent-major ; rentré.
Frioult, caporal, mort en captivité.
Patin (Philippe), rentré.
Langlois, mort à Coblentz.
Boulle ou Boullée (Antoine), mort à Aix-la-Chapelle, 24 septembre 1793.
Georges (Pierre-Joseph), volontaire, mort à Gross-Waradin, 17 octobre 1794.
Vergot, supposé décédé en captivité.
Forget, rentré.
Durenne, sans nouvelles.
Champagne, sans nouvelles.
Rauche, sans nouvelles.
Hullot, mort en Hongrie.
Hauduc, sans nouvelles.
Alexandre, sans nouvelles.

Dagé (Jean), mort à Cologne, 29 décembre 1793.
Denot, sans nouvelles.
Berger (Jean-Joseph), mort à Cologne.
Lamarre (Louis), mort à Aix-la-Chapelle, 15 octobre 1793.
Foissy, sans nouvelles.
Juliet (Jean-Marie), mort à Bensberg, 10 décembre 1793.
Gallard, rentré.
Herbin (Joseph), mort à Coblentz, 12 octobre 1793.
Monvoisin (Jean-Marie-Catherine), mort, 30 novembre 1793.
Astézan.
Maubertier, mort en captivité.
Poumier, mort en captivité, 1794.
Maugé (Jean), mort à Bensberg, 1794.
Chassier, mort en captivité.
Petitguillot, mort à Aix-la-Chapelle, 30 septembre 1793.
Gaudin, sans nouvelles.
Fouquet, sans nouvelles.
Thuillier (Louis), mort à Klagenfurth, 8 novembre 1795.
Quantin, sans nouvelles.
Le Roux.
Nicolay, sans nouvelles.
Gossard (Jean), mort à Bensberg, 5 novembre 1793.
Pougin.
Touchard, mort en captivité.
Leclair ou Lukler (Tom), mort à Presbourg, 14 septembre 1794.
Lombaud, sans nouvelles.
Bazin (Charles), mort à Innsbrück, 13 novembre 1794.
Coutelle ou Courtelle (Jean-Baptiste), mort à Bensberg, 3 décembre 1793.
Dotique.
Leroy, tambour, mort à Cologne, octobre 1793.

3e Compagnie.

Resillot, lieutenant.
Brevillier, sous-lieutenant.
Blavet (Louis-Claude), caporal, mort à Aix-la-Chapelle, 2 septembre 1793.
Beaugrand (Jean), mort en Autriche.
Lecomte (Louis), mort à Bensberg, 19 décembre 1793.
Duchange (Jean-Louis), mort en captivité.
Hallier (Nicolas-Alexis), mort à Bensberg, 6 novembre 1793.
Rollet (Joseph).
Pescheur (Jacques).
Porantru (Jean-Baptiste), mort en captivité.
Dubart (François), mort en Hongrie.
Nostre (Antoine).
Belanger (Michel), mort à Biberach, 10 septembre 1794.
Bidalin (Pierre).
Le Roy (François), mort.
Maugy (Jean-Gabriel), mort en captivité.

Desbadiers (René), mort en Hongrie.
Fournier (Henri-François), mort à Bensberg, 7 décembre 1793.
Morin (Jean), mort.
Denis (Louis).
Darnelle (Étienne), mort.
Godard (Pierre), mort à Klagenfurth, 2 janvier 1796.
Camuzet, mort en captivité.
Pottier, sans nouvelles.
Goffard, mort en captivité.
Provot.
L'Hotellier, sans nouvelles.
Centuron.
Pelletier.
Morfoisse ou Morfrois (Jean), mort à Bensberg, 8 décembre 1793.
Daiguillon (Étienne), mort à Cologne, 21 novembre 1793.
Pezenet, sans nouvelles.
Bertin (Nicolas), mort à Schrödsenbach, 22 août 1794.
Remy (Louis), mort à Bensberg, 20 novembre 1793.

4e Compagnie.

Froment, sous-lieutenant, mort en captivité.
Vannier, sergent-major, mort.
Chatard (Georges), sergent, mort à Bensberg, 10 octobre 1793.
Croute, caporal, mort en Autriche.
Provost, mort en captivité.
Cochegru.
Rigolet, volontaire, mort en captivité.
Granger, sans nouvelles.
Vimard (Michel), mort à Bensberg, 17 novembre 1793.
Courcelles (Louis), mort à Bensberg, 8 septembre 1793.
Desvilles (Louis), mort à Szolnok, 17 septembre 1794.
Passe, mort en captivité.
Sornet.
Ancelin (Barthélemy), mort à Bensberg, 15 octobre 1793.
Galimart.
Lequesne, mort en captivité.
Guillard, sans nouvelles.
Rouget (Louis), mort à La Solitude, 30 juillet 1794.
Renoult (François), rentré dans sa famille,
Ricard (Claude), mort à Scheroding, 2 juin 1794.
Legrand (Jean-François), mort à Bebir, 25 décembre 1793.
Catelle (Jacques), mort à Bensberg, 14 novembre 1795.
Lemelin, sans nouvelles.
Chavanne, sans nouvelles.
Le Bée.
Bussières, sans nouvelles.
Cardinet, mort en captivité.
Desgraves, sans nouvelles.

Roisin (Jean-Baptiste), mort à Temeswar, 2 novembre 1794.
Donné, mort en captivité.
Séguin (Baptiste), mort à Temeswar, 17 juillet 1794.
Gillot (Joseph), mort en Autriche.
Dapremont.
Routier, mort en Autriche.
Le May (François), mort à Pesth, 26 novembre 1794.
Dessagne.
Singuet.
Couronneau (Jean), mort à Temeswar, 3 novembre 1794.
Laurent.
Guimont, mort en captivité.
Gilton.

5e Compagnie.

Launois, capitaine, mort en captivité, 27 novembre 1793.
Filard, lieutenant, mort à Pesth, 22 décembre 1793.
Depont, sous-lieutenant.
Mousseau (Pierre), sergent, mort à Cologne, 27 décembre 1793.
Tarette, caporal, mort en Autriche.
Durel (Louis-Auguste-Étienne).
Marmotte, volontaire, mort en captivité.
Bertrand.
Almain (Jacques), mort à Bensberg, 4 décembre 1793.
Fanfan.
Michaux.
Blazy.
Meunier.
Lavoisier, rentré.
Crogné, mort en Autriche.
Pascal, sans nouvelles.
Boissy, aîné, sans nouvelles.
Boissy (Gabriel), jeune, mort à Cologne, 30 décembre 1793.
Delaigle.
Briolet (Claude), mort en captivité.
Simon (Toussaint), mort à Biberach, 8 septembre 1794.
Descartes, père, mort en captivité.
Descartes.
Major ou Mayord (Jean), mort à Biberach, 20 juillet 1794.
Pigaux.
Duluc (François), rentré.
Paris, sans nouvelles.
Langlois, sans nouvelles.
Sibeaux (Jacques), mort à Coblentz, 21 janvier 1794.
Leblond.
Haulier ou Ollier (Pierre), mort à Bensberg, 21 novembre 1793.
Le Blanc (Charles), mort à Bensberg, 21 novembre 1793.
Rouzé, sans nouvelles.

Renaud.
Pouillaux, mort en captivité.
Rollain (Jean), mort à Bensberg, 18 décembre 1793.
Verneuil (Jérôme), mort à Bensberg, 7 septembre 1794.
Duhamel, mort en captivité.
Barette, rentré.
Perrin (Jean-Antoine), mort en captivité.
L'Hospitalier (Joseph), mort à Bensberg, 11 novembre 1793.
Puissier.
Gérardon.
Chemery (Étienne), mort en captivité, 9 mars 1794.
Lory.
Picaux.
Bénard (Charles), mort à Biberach, 1er septembre 1794.
Cutis.
Ducochereux (François), mort à Bensberg, 5 novembre 1793.
Janson.
Pierrot (Claude-François), rentré et réformé.
Lecerf (Jean-Louis-Antoine-Athanase), tambour, mort en captivité.

6e Compagnie.

Cazeneuve, lieutenant, mort à Neubourg, 30 novembre 1793.
Visto, sous-lieutenant.
Bourguignon, sergent-major.
Vandebrecken, sergent, mort en captivité.
Lambine, caporal, sans nouvelles.
Naudin, sans nouvelles.
Louyat, mort en captivité.
Mulet, volontaire, mort en captivité.
Brouin.
Camus.
Daupeyroux.
Morel (Louis), mort à Pesth, 12 novembre 1794.
Demerson, mort en captivité.
Bonneau, mort en captivité.
Feuilly.
Labatte, aîné.
Labatte, jeune, mort en captivité.
Tallon (Jean), mort à Pesth, 18 septembre 1794.
Varoqui.
Déclaron.
Cordier (Pierre).
Hérault (Louis), rentré.
Coutin, mort en captivité.
Bagnot (André), mort, octobre 1793.
Poupart.
Renault (Jean).
Thiébaut (Louis), mort à Szegedin, 9 novembre 1794.

Vernois, mort en captivité.
Téron, sans nouvelles.
Vacremier.
Teissier, tambour.

7e Compagnie.

Cavel, capitaine.
Allain, sergent-major, mort à Bensberg, 2 décembre 1794.
Petitot (Edme), sergent, mort en captivité.
Bulot (Benjamin), mort en captivité.
Bulot, caporal.
Raignault,
Leclerc (Alexandre), mort à Temeswar, 28 février 1795.
Josse, sans nouvelles.
Thiénot, sans nouvelles.
Coin, rentré.
Valton, volontaire, sans nouvelles
Lehoux.
Thoiron (Pierre), évadé.
Dubois, sans nouvelles.
Brabant (Denis), mort à Innsbrück, 3 novembre 1793.
Pillard, mort en captivité.
Muriot, sans nouvelles.
Camus, sans nouvelles.
Le Bas, mort en Autriche.
Favier (Marie), mort à Arad, 17 mai 1795.
Gobert, sans nouvelles.
Mercier (Lubin), mort à Cologne, 9 décembre 1793.
Mozard (Louis-Auguste), mort à Temeswar, 3 novembre 1794.
Rodier.
Gaulin.
Menet (Jean-François), mort, décembre 1793.
Coutelet, jeune, mort en captivité.
Bréchoire.
Beaubigny (Jean-Jacques), mort à Temeswar, 31 octobre 1794.
Thuilet.
Pradot, sans nouvelles.
Morel.
Ronchaux, sans nouvelles.
Millehomme (Charles), mort à Temeswar, 30 janvier 1795.
Regnault, rentré.
Houx, sans nouvelles.
Coutard (Denis), mort à Bensberg, 1er décembre 1793.
Mercier (Georges), mort à Pesth, 26 novembre 1794.
Andréache.
Goulet (Pierre), mort à Arad, 21 novembre 1794.
Bense, sans nouvelles.
Carpentier, mort en captivité.

Benot, sans nouvelles.
Carré (Marcel), mort à Gross-Warasdin, 10 octobre 1794.
Delahaye (Jean-Jacques-Denis), mort à Aix-la-Chapelle, 1er avril 1793.
Paris, tambour, sans nouvelles.

8e Compagnie.

Baudot, capitaine, mort en captivité, janvier 1794.
Bourgeois (Amand), sergent, mort en captivité.
Mollien (Jean-Baptiste), rentré.
Vallée, rentré.
Bourdon (Michel), caporal, mort à Aix-la-Chapelle, 16 octobre 1793.
Gaillard, sans nouvelles.
Martin.
Menseaux.
Manigant.
Voisin.
Treffard.
Mozard.
Damidot.
Chilie, sans nouvelles.
Pochard.
Goyot ou Goilliot, sans nouvelles.
Noblet.
Feru.
Rusque, sans nouvelles.
Bergaut.
Brie (Jean).
Monnier (Pierre-Alexis), mort en captivité.
Boudignot (Louis-Sophie), volontaire, sans nouvelles
Ménochet (Julien), sans nouvelles.
Delahaye (Pierre), sans nouvelles.
Huée (Nicolas), sans nouvelles.
Pochard (Louis-Pierre), mort en captivité.
Gentil (Joseph).
Bernard (Antoine-Claude ou Charles), mort à Beusberg, 11 décembre 1793.
Vallée (Jean-Félix), rentré
Jolibois (Joseph), rentré.
Gobet (Martin), sans nouvelles.
Vainzac (Antoine), sans nouvelles.
Laborie (Jean), mort à Temeswar, 8 octobre 1794.
Maulvault (Nicolas), mort à Coblentz, 17 octobre 1793.
Joubert (Louis-Pierre), mort, septembre 1793.
Vallée (Louis-Joseph), mort à Altenkirchen, 30 septembre 1795.
Mary (Pierre), tambour, mort à Pesth, 16 octobre 1794.

Dans la correspondance du bataillon, on trouve, en outre :

Les sergents Foucault et Chartier, et les volontaires Demange (Pierre) et Durand (François), signalés comme non rentrés.

La captivité du bataillon dura 30 mois.

Dès que redevint possible la reconstitution du conseil d'administration, celui-ci entretint le Ministre de la situation de son corps[1] :

Le 9 avril 1793, le 6e bataillon de Paris, dit Bonconseil, fut bloqué dans la place de Condé et ensuite fait prisonnier, le 13 juillet. Ce fut à cette époque que plusieurs militaires du bataillon, qui étaient aux hôpitaux et en permission[2], ne pouvant rejoindre le bataillon à leur retour, se rassemblèrent à Valenciennes sous les ordres du citoyen Fresnel, capitaine, qui y avait été envoyé auprès du fourgon renfermant les effets et la caisse. Ainsi commença le dépôt de ce bataillon. A cette époque, la Convention ayant fait un appel au peuple français, chaque section de la République fournit un contingent d'hommes pour aller à la défense de la patrie, dont le territoire se trouvait envahi par l'ennemi, facilité par la trahison de l'infâme Dumouriez. A cette dite époque, plusieurs militaires du bataillon étant à Paris furent chargés par différentes sections de conduire des hommes qui se destinaient à servir la République dans le 6e bataillon de Paris, dit Bonconseil, lesquels ne pouvant rejoindre le bataillon entrèrent au dépôt dudit, qui était alors à Valenciennes. Par une suite de circonstances, ce dépôt reçut l'ordre de rentrer dans l'intérieur, et arriva à Pont-Sainte-Maxence dans le courant de juin 1793.

Fresnel qui commandait ce dépôt (et qui naguère déserta et abandonna lâchement son poste en emmenant avec lui deux chevaux de la République), ayant intérêt d'éloigner et de se défaire de ces hommes nouvellement incorporés au dépôt, afin de couvrir toutes les dilapidations qui existaient tant dans la comptabilité du dépôt que dans les effets du bataillon, sollicita auprès du Ministre de la guerre un ordre pour leur départ. Le Ministre ne fit d'abord aucune réponse; mais, quelque temps après, quelques mal intentionnés s'étant répandus dans la forêt de Compiègne, le Ministre envoya l'ordre audit capitaine Fresnel de faire partir un détachement de 80 hommes conduits par un officier pour aller à Compiègne. Cet ordre ne spécifiait pas si ce détachement ne devait être composé que des hommes du contingent et s'il ne devait pas y avoir dans ce détachement des sous-officiers. Mais Fresnel saisit cette occasion et envoya à Compiègne, sous la conduite du citoyen Guillaume, lieutenant, 39 hommes du contingent, malgré que l'ordre portait que ce détachement serait de 80. Ce citoyen Guillaume était un vétéran qui n'avait pas plus de volonté que de forces pour le service et qui avait abandonné son poste lors de la retraite de la Belgique. Il écrivit donc, quelque temps après son départ, qu'étant occupé à bivouaquer dans la forêt de Compiègne, ses forces ne lui permettaient pas de continuer et qu'ainsi il demandait à être relevé. Fresnel ne le jugea pas à propos. Dans ce temps l'ennemi avançait beaucoup, et ce détachement reçut l'ordre de l'adjudant général Chapuis d'aller à Guise; ce fut là que, étant arrivé, le citoyen Guillaume se fit reconnaître capitaine et obtint des ordres pour nommer des officiers et sous-officiers à ce détachement, dans

1. Le conseil d'administration du 6e bataillon de Paris, dit Bonconseil, aux citoyens composant la Commission de la guerre. Étampes, 16 brumaire an IV (6 novembre 1795). (*Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., 6e bataillon de Paris, dit de Bonconseil.)

2. Notamment l'adjudant-major Pelletier, blessé, les lieutenants Orchamp et Guérin; les sous-lieutenants Gurnot et Lefèvre.

lequel on incorpora des hommes de la réquisition du département de l'Yonne, et il fut regardé comme compagnie de tirailleurs détachés. Ce fut en ce temps que Guillaume, voyant que ce détachement allait aller à l'armée, obtint la faculté de se retirer à Paris pour y solliciter sa retraite, qu'il obtint comme capitaine au mois de messidor an II (juillet 1794). Lors de la retraite dudit Guillaume, il fut nommé un autre capitaine, et par suite il y eut diverses mutations dans les officiers de ce détachement. Au mois de prairial an II (juin 1794), ce détachement ayant essuyé un peu de pertes en hommes, et les hommes de la réquisition ayant été incorporés dans d'autres corps, il devint peu conséquent et reçut l'ordre d'aller à Versailles, où il arriva composé de 34 hommes, et portant toujours le nom de détachement du dépôt du 6e bataillon de Paris, dit Bonconseil. Le général Thiéry, qui commandait la 17e division (militaire), ayant vu qu'il y avait déjà un dépôt du même nom qui était alors à Melun, ordonna, d'après la Commission[1], que le détachement irait à Melun pour y rejoindre et faire partie dudit dépôt. Ce fut le 11 frimaire an III (1er décembre 1793), qu'il arriva et ce fut là le moment où une infinité de discussions s'élevèrent lesquelles ne sont pas encore finies. Car l'on vit des hommes qui avaient été envoyés comme fusiliers pour rejoindre le bataillon, on les vit posséder divers grades tels qu'un lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 3 sergents, 1 fourrier et 3 caporaux. On fit quelques démarches auprès du général Thiéry pour examiner ces élections; il répondit qu'il fallait que le détachement montrât l'ordre qu'il avait reçu de se nommer des officiers; il fit plus, il permit à un fourrier d'aller à Guise pour y rassembler toutes les pièces qui seraient nécessaires. Le fourrier, de retour, a rendu compte qu'étant à Guise, il y avait vu le nommé Michel qui avait été leur capitaine et qui fut destitué, lequel lui a dit en présence du commissaire des guerres Bertrand, qu'il avait brûlé tous les papiers relatifs à ce détachement. Les citoyens dudit détachement écrivirent au citoyen Cousin, commandant la citadelle de Valenciennes, lequel avait été adjudant de la place de Guise, dans le temps de leur nomination. Ce citoyen en écrivit au général Ferrand, lequel répondit qu'il ne pouvait attester lesdites nominations sans voir l'extrait de l'ordre, sa mémoire ne lui rappelant pas toutes les circonstances, malgré que ledit citoyen dit dans sa lettre qu'il a eu connaissance desdites nominations. Cependant, jusqu'à ce moment, ces hommes ont été payés suivant leur grade. Aujourd'hui que le bataillon est échangé et que ces officiers sont de retour, ces discussions se sont renouvelées, et ce n'est pas sans être étonnés qu'ils ont vu des officiers et sous-officiers nouvellement élus et passant par leur grade par-dessus ceux du bataillon, quoique moins anciens au service de la République.

De son côté, Guillaume avait écrit au Ministre de la guerre[2] :

Citoyen, le citoyen Dominique-Edmond Guillaume, lieutenant au 6e bataillon de Paris, dit Bonconseil, a l'honneur de vous représenter qu'ayant été nommé pour conduire le contingent qui était au dépôt dudit bataillon par ordre du Ministre en date du 19 août dernier, pour Compiègne ; où étant ar-

1. La Commission de l'Organisation et du Mouvement des armées de terre, qui remplaçait alors le ministère de la guerre.

2. Lettre ni datée ni signée. (*Archives administratives de la guerre*, dossier Guillaume, classement général alphabétique, 1791-1848.)

rivé il fut ordonné par le général Chapuis pour commander le détachement e d'autres volontaires joints à son détachement; on fit une nomination, où il fut nommé capitaine, il en a touché la paye depuis cette époque de nomination et en porte la marque distinctive par l'épaulette.

Il demande au Citoyen Ministre, comme ancien serviteur portant la vétérance due à son service, s'il peut conserver son rang de capitaine d'après sa nomination.

On ne sait s'il fut répondu à cette lettre.

Le 31 août 1796, le conseil d'administration reconstitué adressa au Ministre de la guerre une situation du bataillon et un état par rang d'ancienneté de grade des officiers du corps [1].

ARMÉE DE L'INTÉRIEUR — 6e BATAILLON DE PARIS — PLACE DU HAVRE

15e division.

Situation dudit bataillon à l'époque du 14 fructidor an IV de la République (31 août 1796).

Il y a :	OFFICIERS. D'ÉTAT-MAJOR.	CAPITAINES.	LIEUTENANTS.	S.-LIEUTENANTS.	SOUS-OFFICIERS GRENADIERS, FUSILIERS ET TAMBOURS. SERGENTS-MAJORS.	SERGENTS.	CAPORAUX.	GRENADIERS FUSILIERS ET TAMBOURS.	TOTAL.
Présents	3	2	2	5	9	21	38	168	248
Hôpital du lieu	»	»	»	»	»	1	1	5	7
Hôpital externe	»	»	»	»	»	1	4	55	60
Embarqués	»	»	»	»	»	1	1	20	22
Détachés	»	»	»	»	»	»	»	3	3
En permission	1	1	»	»	1	1	3	29	36
					Total effectif....				376 hommes.

Certifié par nous, membres composant le conseil d'administration dudit bataillon, le présent état de situation.

Au Havre, le 14 fructidor an IV de la République (31 août 1796). La Planche, sergent; Alleaume, caporal; Gabillot, fourrier; Hébert, fourrier; Toussein, grenadier; Josier, fusilier; Bourguignon, sergent-major; Gurnot, sous-lieutenant; Husson, secrétaire; Duclot, chef.

Des incorporations avaient eu lieu ; 241 hommes du 22 décembre 1795 au 22 août 1796. Depuis l'établissement de cette situation jusqu'à l'embrigadement, le bataillon reçut 118 recrues nouvelles.

1. *Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., 6e bataillon de Paris, dit de Bonconseil.

ARMÉE
DE L'INTÉRIEUR
—
15e division.

6e BATAILLON DE PARIS, DIT BONCONSEIL

PLACE
DU HAVRE

État par rang d'ancienneté de grade des officiers dudit bataillon, savoir :

NOMS DES OFFICIERS.	ÉTAT-MAJOR.	RANGS D'ANCIENNETÉ DE GRADE.				AGE.	OBSERVATIONS.
		CAPITAINES.	LIEUTENANTS.	SOUS-LIEUTENANTS.	SERGENTS.		
Duclot.....	Lieutenant-colonel le 7 février 1793.	le 21 sept. 1792.	.....	.....	.....	58 ans.	
Pelletier....	Adjudant-major le 7 février 1793...	.....	.....	le 20 oct. 1792.	le 21 sept. 1792.	32 ans.	
Arrêtant....	Quartier-maître le 7 déc. 1792.....	.....	le 7 déc. 1792.	.....	Sergent-major, le 21 sept. 1792.	29 ans.	
Dommange.	.....	le 21 sept. 1792.	.....	.....	.....	28 ans.	
Rosier.....	.....	le 22 id.	.....	.....	.....	34 ans.	
Cavel.....	.....	le 7 février 1793.	le 21 sept. 1792.	.....	.....	35 ans.	
Husson.....	.....	.....	le 21 id.	.....	.....	40 ans.	
Resillot.....	.....	.....	le 22 id.	.....	.....	28 ans.	Ne sait ni lire ni écrire.
Louis Lefèvre	.....	.....	.....	le 21 sept. 1792.	.....	56 ans.	
Labrie [Brevillier]....	.....	.....	.....	le 21 id.	.....	37 ans.	Ne sait ni lire ni écrire.
Visto.....	.....	.....	.....	le 21 id.	.....	37 ans.	
Gurnot.....	.....	.....	.....	le 21 id.	.....	32 ans.	
Fournier....	.....	.....	.....	le 21 fév. 1793.	le 21 sept. 1792.	32 ans.	

Certifié par nous, membres composant le conseil d'administration dudit bataillon, le rang d'ancienneté de grade des officiers portés au présent état conforme aux élections qui ont été faites audit bataillon.

Au Havre, le treize fructidor an IV de la République (30 août 1796). Gabillot, fourrier; La Planche, sergent; Lemont, soldat; Hébert, fourrier; Carelle, volontaire; Coussieu, volontaire; Meignen, grenadier; Bourguignon, sergent-major; Gurnot, sous-lieutenant; Cavel, capitaine; Husson, secrétaire; Duclot, chef.

Des places étaient sans titulaires. Aussi, en expédiant les deux situations qui précèdent, le conseil d'administration transmettait-il une liste des vacances dans le cadre des officiers, avec indication de leurs causes, qui étaient des décès en captivité et des démissions au retour des prisons de l'ennemi. Il présentait en même temps deux candidats pour l'avancement. Ne recevant pas de réponse et regardant ce silence comme une adhésion, le chef du bataillon, Duclot, nomma ceux qu'il avait proposés : l'un, capitaine, et le second, lieutenant, à la date du 22 octobre 1796, comme étant les deux plus anciens. Il demandait, le 3 novembre, au Ministre d'approuver cet acte. Le Ministre répondit, le 29 décembre, qu'il n'y avait pas lieu de pourvoir aux vacances existantes, en présence de l'effectif plus que réduit du bataillon. Le commandant crut devoir faire observer qu'il n'y avait que neuf officiers pour les compagnies, dont 2 aux grenadiers et 1 aux canonniers, et qu'il n'en restait que 6 pour les 8 autres compagnies ; que, par conséquent, 2 d'entre elles étaient sans officiers. A l'appui de cette lettre, du 22 nivôse an V (11 janvier 1797), le capitaine rapporteur, Cavel, joignait un état de la force effective du bataillon [1] :

Compagnie de grenadiers	33
1re compagnie de fusiliers	18
2e —	16
3e —	13
4e —	15
5e —	14
6e —	12
7e —	18
8e —	19
Canonniers	17
Total	175

1. *Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., 6e bataillon de Paris, dit de Bonconseil.

OBSERVATIONS.

En permission	6
A l'hôpital du lieu	10
A l'hôpital externe	44
En prison à Rouen	3
Embarqués	61
Total des congés, hôpitaux, embarqués	124
Force effective	299

Le Ministre, le 22 pluviôse (10 février 1797), en expliquant sa décision, prescrivit de procéder sans retard aux nominations, de façon que, quel que fût le nombre d'hommes qui la composaient, chaque compagnie eût un officier, et autant que possible un capitaine, s'il existait des lieutenants à promouvoir.

Deux des volontaires restés au dépôt durant la captivité du bataillon et promus à des grades, qui leur furent retirés à la rentrée des titulaires, avaient adressé de la garnison du Havre, le 12 nivôse an V (1er janvier 1797), cette pétition au Ministre de la guerre [1] :

Les citoyens Jean Barangé, caporal, et Jacques Carolet, volontaire, tous deux ayant occupé la place d'officier, Barangé, lieutenant, et Carolet, sous-lieutenant au 6e bataillon de Paris, dit Bonconseil, pendant l'espace de deux années et demie, nous sommes partis dans un détachement commandé par un lieutenant qui se nomme le citoyen Guillaume, qui est présentement à l'Hôtel des Invalides. Lorsque nous arrivâmes à notre première destination, il y avait le général Chapuis qui donna ordre au citoyen Guillaume de nommer deux sergents et quatre caporaux. Quelque temps après, nous avons reçu des ordres pour aller à l'armée. Lorsque nous sommes arrivés à Guise, il y avait le général Beauregard qui donna des ordres au nommé Guillaume, commandant ledit détachement, de faire nommer un capitaine pour remplacer le citoyen Guillaume, vu son ancienneté de services. Dans le même instant, le général Beauregard ordonna de nommer un lieutenant et un sous-lieutenant. D'après les ordres reçus, nous nous sommes rendus vers Le Câteau-Cambrésis. Nous y avons perdu un capitaine. Après la mort dudit capitaine, le général Ferrand fit remplacer le capitaine par un autre. Nous avons été, l'espace de 17 mois, hors dudit corps ; nous avons fait deux campagnes avec ledit détachement ; nous avons reçu des ordres pour nous transporter en garnison à Versailles pour reposer ledit détachement étant excédé de fatigue. Etant à Versailles, nous reçûmes des ordres du général Thiéry de nous transporter à Melun, où était le dépôt dudit bataillon. Etant arrivés avec le détachement, les officiers du dépôt nous firent de grandes questions ; nous avons été obligés de nous transporter chez le général Thiéry. D'après les explications que nous lui avons données, il nous a répondu : « Vous

1. *Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., 6e bataillon de Paris, dit de Bonconseil.

avez fait campagne, vous devez rester dans vos grades à la suite dudit détachement. » Nous y sommes restés pendant quinze mois. D'après cela, nous sommes venus au Havre en garnison où l'on nous a fait lecture d'une lettre... venant de vous, par laquelle vous faites la demande de l'ancienneté de services des officiers en activité...

Enfin, les pétitionnaires demandaient à rentrer en possession des grades qu'ils avaient occupés. Le 5 mars 1797, le Ministre répondit que le remplacement des absents aux hôpitaux ou prisonniers de guerre n'aurait pas dû être opéré, que les nominations étaient par suite purement d'ordre et provisoires, et que, dès lors, il n'y avait pas lieu à maintien dans les grades réclamés, ainsi qu'il l'avait déjà fait savoir le 2 février 1796. En conséquence, les réintégrations et les nominations des officiers furent faites avec rang du 14 février 1797.

Le 27 juin 1796, la compagnie de grenadiers avait été formée. Elle n'avait pas de sous-lieutenant et n'avait pu s'organiser « par suite des difficultés que le bataillon avait rencontrées durant les campagnes de 1792 et 1793 pour se procurer les lois y relatives [1] ».

Le dépôt fut d'abord installé à Valenciennes; renvoyé dans l'intérieur, en raison des événements de guerre, il vint à Pont-Sainte-Maxence au mois de juin 1793, fut transféré à Compiègne, puis cantonné à Beautor (Aisne), du 24 septembre au 4 octobre 1793; il occupa ensuite les emplacements ci-après :

Un détachement au parc d'artillerie de l'armée du Nord, en 1794;
Coulommiers, au 20 janvier;
Réunion-sur-Oise (Guise), 62 hommes, au 14 avril;
Versailles, au 20 juin; Melun, au 14 novembre.

CONTROLE *du dépôt du 6e bataillon de Paris, dit de Bonconseil, arrivé à Melun le 24 brumaire (14 novembre) pour servir à la revue d'arrivée passée le 25 (15) du même mois, an III (1794) de la République, par moi commissaire des guerres de la 17e division militaire à la résidence de Melun* [2].

Jean-Baptiste Fresnel, capitaine commandant;
Victor Vincent [*Pelletier*], adjudant-major;
Maurice Arrêtant, quartier-maître.

1. Explique le conseil d'administration au Ministre, Le Havre, 14 fructidor an IV (31 août 1796).

2. *Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., 6e bataillon de Paris, dit de Bonconseil. Contrôle transmis par le commissaire ordonnateur de la 17e division militaire.

Compagnie de Canonniers.

1 sergent-major, 1 sergent, 1 caporal, 1 canonnier.

1re Compagnie de Fusiliers.

Claude-François ORCHAMP, lieutenant.
1 fourrier, 8 fusiliers.

2e Compagnie.

Bertrand GURNOT, sous-lieutenant.
Charles-François AUGET, vaguemestre.
1 fourrier, 1 caporal, 1 écrivain, 6 fusiliers.

3e Compagnie.

Jean-Louis LEFÈVRE, sous-lieutenant.
1 sergent-major, 3 sergents, 1 fourrier, 2 caporaux, 11 fusiliers.

4e Compagnie.

2 sergents, 1 caporal, 6 fusiliers.

5e Compagnie.

Pierre GUÉRIN, lieutenant.
2 sergents, 1 fourrier, 1 caporal, 6 fusiliers.

6e Compagnie.

1 sergent, 2 caporaux, 8 fusiliers.

7e Compagnie

Abraham-Armand BERTHE, lieutenant.
1 appointé, 8 fusiliers.

8e Compagnie.

Étienne-Simphorien JOLY, lieutenant.
1 sergent, 1 maître-tailleur, 1 fourrier, 1 caporal, 8 fusiliers, 2 tambours, 1 conducteur de chariot.

Total : 106 officiers, sous-officiers et soldats, dont 22 à l'hôpital, en convalescence ou en réquisition.

Le 1er nivôse an III (21 décembre 1794), le commissaire ordonnateur de la 17e division militaire adressait au Ministre cet autre état [1] :

1. *Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., 6e bataillon de Paris, dit de Bonconseil.

CONTROLE *du détachement du dépôt du 6e bataillon de Paris, dit Bonconseil, en garnison à Melun, arrivé le 11 frimaire (1er décembre) pour servir à la revue d'arrivée passée le 12 frimaire an III (2 décembre 1794) par le commissaire des guerres à la résidence de Melun* [1].

Jean Barangé, lieutenant.
Jacques Carolet, sous-lieutenant.
1 sergent-major, 3 sergents, 1 fourrier, 3 caporaux, 24 fusiliers, 1 tambour.
Au total, 35 officiers, sous-officiers et soldats, dont 10 aux hôpitaux ou en réquisition.

Le dépôt comptait donc au 1er décembre 1794 un effectif de 141 hommes.

On trouve le dépôt à Étampes, au 22 septembre 1795 [2]; il est au Havre, le 21 décembre 1795; à Rouen, le 14 avril 1796.

Enfin, au 6 octobre 1796, les prisonniers de guerre de Condé rentrant, le corps se reforme et il est tout entier au Havre et compte 373 hommes.

Il demeure dans cette place jusqu'au 19 février 1798. Alors il se rend à Rouen pour entrer dans la formation de la 47e demi-brigade de ligne.

CONTROLE *des sous-officiers, caporaux, grenadiers et fusiliers du 6e bataillon de Paris, lors de l'incorporation qui a eu lieu le 1er ventôse an VI (19 février 1798)* [3].

Ce contrôle est nominatif. Numériquement il donne :

Petit état-major.

1 adjudant sous-officier.
1 tambour-major.
1 tambour-maître.
1 chef tailleur.
1 chef cordonnier.

5

1. Voir ci-dessus l'historique de ce détachement parti de Paris en mars 1793 pour rejoindre le bataillon, et qui, par suite du blocus de Condé puis de la capitulation, agit isolément et ne rejoignit le corps (alors seulement un dépôt) que le 1er décembre 1794.

2. Officiers existant au dépôt au 22 septembre 1795 : Pelletier, adjudant-major; Arrêtant, quartier-maître; Orchamp, Guérin, Barangé, lieutenants; Gurnot, Lefèvre, Carolet, sous-lieutenants; 126 hommes de troupe.

3. *Archives administratives de la guerre*, Vol. nat., 6e bataillon de Paris, dit de Bonconseil. A ce contrôle est joint un état nominatif des officiers du bataillon à la même époque. Cet état se trouve reproduit ci-après, complété par l'indication des emplois occupés dans la 47e demi-brigade.

Compagnies.

Canonniers : 1 sergent, 1 fourrier = 2.

Grenadiers : 1 sergent-major, 3 sergents, 1 fourrier, 4 caporaux, 28 grenadiers, 2 tambours = 39.

1re compagnie de Fusiliers : 1 sergent-major, 2 sergents, 1 fourrier, 3 caporaux, 20 fusiliers, 1 tambour = 28.

2e compagnie : 1 sergent-major, 2 sergents, 1 fourrier, 4 caporaux, 26 fusiliers, 1 tambour = 35.

3e compagnie : 1 sergent-major, 3 sergents, 1 fourrier, 3 caporaux, 18 fusiliers, 1 tambour = 27.

4e compagnie : 1 sergent-major, 2 sergents, 1 fourrier, 3 caporaux, 11 fusiliers, 1 tambour = 19.

5e compagnie : 1 sergent-major, 2 sergents, 2 fourriers, 3 caporaux, 17 fusiliers, 1 tambour = 25.

6e compagnie : 1 sergent-major, 2 sergents, 1 fourrier, 3 caporaux, 30 fusiliers, 1 tambour = 38.

7e compagnie : 1 sergent-major, 2 sergents, 1 fourrier, 2 caporaux, 15 fusiliers, 1 tambour = 22.

8e compagnie : 1 sergent-major, 2 sergents, 1 fourrier, 4 caporaux, 23 fusiliers, 1 tambour = 32.

Soit au total, 270 sous-officiers et volontaires.

15 hommes avaient été pris pour les équipages de la marine de guerre le 30 avril 1797, et 15 autres étaient passés le 7 août suivant dans la 2e compagnie d'artillerie de la Seine[1].

A la 47e demi-brigade, la compagnie	Cavel	devient	3e du 1er	bataillon ;
—	Chartier	—	7e du 1er	—
—	Fournier	—	8e du 1er	—
—	Dommange	—	2e du 2e	—
—	Lefèvre	—	6e du 2e	—
—	Husson	—	4e du 3e	—
—	Visto	—	5e du 3e	—
—	Foucault	—	6e du 3e	—

Le quartier-maître Arrêtant conserva ses fonctions dans un bataillon du nouveau corps ; le lieutenant Lempereur est placé à la 1re compagnie du 2e bataillon ; les sous-lieutenants Brevillier et Depont sont respectivement mis à la 1re compagnie du 1er bataillon et à la 1re du 2e.

L'ancien chef, Duclot, reçoit le commandement du 1er bataillon. Le lieutenant des grenadiers, Resillot, d'abord sans destination, fut appelé à exercer dans la suite les fonctions de son grade aux grenadiers du 1er bataillon.

---

1. États mensuels de mutations. (*Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., 6e bataillon de Paris, dit de Bonconseil.)

ÉTATS DE SERVICES

D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

SABOT (Etienne).

Lieutenant-colonel commandant, 21 septembre 1792 ; mort en captivité, 25 novembre 1793.

BESSON.

Lieutenant-colonel en second, 21 septembre 1792 ; démissionnaire, 10 décembre 1792.

DUCLOT (André-Nicolas), de Mortagne, 53 ans.

Soldat au régiment Dauphin, 1755 ; sergent et capitaine des portes d'Hanau, 1757 ; fourrier à l'armée de Broglie, 1760 ; fourrier général de l'armée de Normandie, 1778 ; lieutenant invalide, 1780 ; commandant à Barcelonnette, 1785.

Capitaine au bataillon de Bonconseil, 21 septembre 1792 ; chef de bataillon en second, le 7 février 1793, il devint commandant en premier par suite de la mort de Sabot ; passé à la 47e demi-brigade, 1798 ; réadmis aux Invalides, 1799.

Adjudants-majors.

THOMINES (Jean-Baptiste), de Briquebec (Manche), 41 ans.

Capitaine dans la garde nationale parisienne.

Adjudant-major, 21 septembre 1792 ; démissionnaire, 10 décembre 1792.

PELLETIER (François), dit *Vincent*, de Paris, 27 ans.

Soldat au régiment de Flandre, 1783-1790 ; volontaire dans la garde nationale parisienne. 1791.

Sergent au bataillon de Bonconseil, le 21, et sous-lieutenant, le 22 septembre 1792 ; adjudant-major, 7 février 1793 ; capitaine, 22 août 1794 ; démissionnaire, 11 août 1797.

Quartiers-maîtres.

JOLY (Etienne-Simphorien), de Villiers-le-Bel, 24 ans.

Quartier-maître, 21 septembre 1792 ; remplacé et mis à la suite du bataillon, 18 octobre 1792 ; parti le 29 juillet 1795.

D'après un certificat du président du tribunal du district de Rethel, 28 octobre 1792, le quartier-maître Joly et un grenadier de la garde nationale de la ville sont venus le trouver, en insistant, pour sauver la vie aux quatre déserteurs émigrés qu'on voulait massacrer.

SCHMITZ (Alexandre-Guillaume).

Adjudant, 21 septembre 1792; quartier-maître, 18 octobre 1792; démissionnaire, 12 décembre 1792.

ARRÊTANT (Maurice), de Paris, 25 ans.

Sergent-major, 21 septembre 1792; quartier-maître lieutenant, 7 décembre 1792; rang de capitaine, 27 juin 1796; passé à la 47e demi-brigade; réformé, 1801; officier payeur à la 4e cohorte des gardes nationales du 1er ban, 1812; trésorier du 154e de ligne, 1813; en demi-solde, 1814; admis au traitement de réforme, 1817.

Chirurgiens-majors.

CLEDES (Jean-Baptiste).

Chirurgien-major, 21 septembre 1792; a quitté le bataillon par réquisition du Comité de Salut public, 20 avril 1794; les renseignements ultérieurs font défaut.

MADAUNE (Jean-César), d'Aurillac, 30 ans.

Chirurgien sous-aide à l'armée du Nord, 15 janvier 1793.

Chirurgien de 2e classe au bataillon de Bonconseil, 25 mars 1797; passé à la 47e demi-brigade; chirurgien-major au 8e bataillon des Equipages militaires, 1807; au régiment de l'Ile-de-Ré, 1811; licencié, 1814; retraité, 1816.

PETIT ÉTAT-MAJOR.

OSSEMONT.

Adjudant, 14 octobre 1792; parti, 10 décembre 1792.

FOURNIER (Jean-Marie), de Lagnieu (Ain), 28 ans.

Soldat au régiment de Bretagne, 1782-1788.

Caporal-fourrier au bataillon de Bonconseil, 21 septembre 1792; adjudant, 1er janvier 1793; sous-lieutenant, 7 février 1793; lieutenant, 14 février 1797; capitaine, 19 février 1797; retraité du 47e régiment de ligne, 1811.

FOUCAULT (François-Pierre), de Vaugirard, 27 ans.

Soldat au régiment de l'Ile-de-France, 1784-1791.

Sergent au bataillon de Bonconseil, 4 septembre 1792; adjudant, 27 juin 1796; sous-lieutenant, 18 février 1797; lieutenant, 23 février 1797; capitaine, 29 février 1797; retraité du 47e régiment de ligne, 1808.

Durel (Louis-Auguste-Etienne), de Saint-Sauveur-sur-Douve (Manche), 18 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 3 juillet 1796; adjudant, 19 février 1797; sous-lieutenant à la 47e demi-brigade, 1799; lieutenant, février 1800; adjudant-major, juin 1800; chef de bataillon au 122e de ligne, 1808; major, novembre 1811; adjudant-commandant, décembre 1811; blessé à San-Delmazo et à Medina del Rio Secco; colonel du 70e de ligne, 24 juillet 1813; tué, le 28 du même mois, devant Pampelune.

Mouchaux (Claude), de Morangle (Oise), 27 ans.

Tambour, 21 septembre 1792; tambour-major, 10 décembre 1792; parti de la 47e demi-brigade, 1800.

Pigal (Louis-Claude), de Charenton, 21 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; tambour, 4 novembre 1792; tambour-maître, 26 juin 1796; sergent, 2 novembre 1797; sous-lieutenant à la 47e demi-brigade, 1799; lieutenant, 1800; capitaine au 26e de ligne, 1807; blessé à Busaco; licencié 1815.

Meunier (Louis), de Versailles, 12 ans.

Tambour; réformé pour infirmités, 3 septembre 1796.

Aubert (Joseph), de Lunéville, 26 ans.

Chef tailleur, 21 septembre 1792; congédié de la 47e demi-brigade, 1801.

Paris (Louis), de Paris, 36 ans.

Vivandier; parti, septembre 1793.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

Capitaines.

Baudot (Mathieu-Joseph).

Lieutenant, 21 septembre 1792; capitaine, 7 février 1793; décédé en captivité, janvier 1794.

Billote (Denis-Ambroise), de Paris, 27 ans.

Capitaine, 27 septembre 1792; parti en congé absolu, 6 juin 1796.

Cavel (Henry-Sulpice), de Roye (Somme), 32 ans.

Soldat aux gardes françaises, 1780-1788.

Sous-lieutenant au bataillon de Bonconseil, le 21, et lieutenant, le 22 septembre 1792; capitaine, 7 février 1793; retraité du 47e de ligne, 1805.

Pendant le blocus de Condé, Cavel demanda à faire une sortie avec 15 hommes; cette sortie eut lieu par la porte du Marais; le poste autrichien fut forcé et l'on ramena dans la place huit bêtes à cornes qui servirent à ravitailler le bataillon.

Chartier (Jean-Baptiste), de Saumur, 48 ans.

Soldat au régiment de Bourbon, 1765-1773.
Sergent au bataillon de Bonconseil, 21 septembre 1792; sergent-major, 3 juillet 1795; sous-lieutenant, 14 février 1797; lieutenant, 19 février 1797; capitaine, 16 mars 1797; retraité de la 47e demi-brigade, 1803.

Delafontaine (Nicolas), de Villotran (Oise), 32 ans.

Capitaine de canonniers, 24 septembre 1792; congédié, 10 juillet 1796.

Dommange (Jean-Pierre), de Paris, 23 ans.

Capitaine, 21 septembre 1792; passé aux grenadiers, 27 juin 1796; retraité de la 47e demi-brigade, 1800; ✻, 1816.

Fresnel (Jean-Baptiste).

Capitaine, 21 septembre 1792; déserté, 29 juillet 1795.

Guillaume (Dominique-Edmond).

Lieutenant, 21 septembre 1792; détaché avec 60 hommes et envoyé à l'armée, 19 août 1793; capitaine, août 1793; retraité, 17 août 1794.

Hucher (Louis-Antoine-Joseph-Benjamin), de Provins, 25 ans.

Capitaine, 21 septembre 1792; démissionnaire, 23 avril 1796.

Husson (Joseph), de Watronville (Meuse), 36 ans.

Soldat au régiment de Navarre, 1776-1784.
Lieutenant au bataillon de Bonconseil, 21 septembre 1792; capitaine, 22 octobre 1796; passé à la 47e demi-brigade; blessé deux fois en 1799; réformé, 1800.

Launois.

Capitaine d'une compagnie de volontaires de Seine-et-Marne[1], incorporée au bataillon de Bonconseil le 21 septembre 1792; décédé en captivité, 27 novembre 1793.

Lefevre (Jean-Louis), de Paris, 51 ans.

Soldat au régiment de Champagne, puis de Touraine, 1766-1774.
Sous-lieutenant au bataillon de Bonconseil, 21 septembre 1792; lieutenant,

1. Formée du contingent des communes de Chamigny, Vaux, Jouarre, Chambry, La Ferté-sous-Jouarre, Reuil; devenue 5e du bataillon de Bonconseil.

22 octobre 1796; capitaine, 14 février 1797; passé à la 47e demi-brigade; réformé, 1799; pensionné, 1800; mort, 28 février 1801.

MICHEL.

Capitaine commandant le dépôt, destitué.

ROSIER (Louis-Laurent), de Charenton, 29 ans.

Lieutenant, le 21, et capitaine, le 22 septembre 1792; rayé des contrôles, 20 décembre 1796.

ROUMIER.

Capitaine, 21 septembre 1792; démissionnaire, 5 décembre 1792.

VISTO (Jean-Séraphique), de Paris, 33 ans.

Soldat à la légion de Luxembourg, en 1778, et dans Rohan-Soubise, de 1781 à 1789.

Sous-lieutenant au bataillon de Bonconseil, 21 septembre 1792; lieutenant, 14 février 1797; capitaine, 19 février 1797; passé à la 47e demi-brigade; réformé, 1799; blessé en 1793; retraité, 1800; mort, 18 novembre 1832.

Lieutenants.

BARANGÉ (Jean), de Paris, 28 ans.

Incorporé, 13 mars 1793; resté en France au dépôt du bataillon pendant que celui-ci était prisonnier de guerre; lieutenant, 1er août 1793; remis fusilier, 19 février 1797[1]; caporal, 3 juillet suivant; parti de la 47e demi-brigade, 1799.

BERTHE (Abraham-Armand).

Sergent, 21 septembre 1792; sous-lieutenant, 1er novembre 1792; lieutenant, 7 février 1793; parti par congé absolu du Comité de Salut Public, 29 juillet 1795.

CAZENEUVE (Pierre).

Sous-lieutenant, 21 septembre 1792; lieutenant, 9 avril 1793; décédé en captivité à Neubourg, 30 novembre 1793.

FILARD (François).

Sous-lieutenant, 21 septembre 1792; lieutenant, 12 décembre 1792; décédé à Pesth, 22 décembre 1793.

GUÉRIN (Pierre).

Lieutenant, 21 septembre 1792; congédié, 14 février 1796.

1. Voir ci-dessus la pétition qu'il adressa avec son camarade Carolet au Ministre de la guerre.

JOLIBOIS (Nicolas), de Paris, 30 ans.

Sous-lieutenant, 21 septembre 1792; lieutenant, 7 février 1793; congédié par démission, 19 juillet 1796.

LEMPEREUR (Louis-Joseph), de Péronne, 48 ans.

Bombardier au corps de l'artillerie, 1762-1769; canonnier dans la garde nationale parisienne, 1789.

Lieutenant de canonniers au bataillon de Bonconseil, 21 septembre 1792; passé à la 47e demi-brigade; blessé en Piémont; retraité, 1800.

MALLET (Antoine), d'Argences (Calvados), 60 ans.

Soldat, caporal et sergent au régiment de La Couronne, 1750-1768; lieutenant dans la garde nationale parisienne.

Lieutenant au bataillon de Bonconseil, 21 septembre 1792; a quitté, février 1793; commandant le 1er bataillon de Cambray; capitaine-adjudant de place à Béthune, mai 1793; réformé, 1796.

ORCHAMP (Claude-François), de Besançon.

Lieutenant, 21 septembre 1792.

Le Conseil d'administration du bataillon exposait au Ministre, au sujet de cet officier, dans sa lettre du 16 brumaire an IV (6 novembre 1795), dont nous avons déjà donné un long extrait :

« Il existe d'autres faits dont la Commission n'a jamais eu connaissance. Comme le retour du bataillon doit être l'époque où il doit remédier à son manque d'organisation et que c'est bien le moment de porter remède à tous les abus qui ont jusqu'alors existé, voici d'autres faits dont le conseil a résolu de vous donner connaissance et plusieurs questions auxquelles il vous prie de répondre le plus promptement possible.

» Le citoyen Orchamp, lieutenant audit bataillon depuis sa formation, ayant rejoint le bataillon à la fin de février 1793, revenant de permission, (à cette époque, le bataillon était cantonné au grand Rechin, province du Limbourg), le 1er mars, il reçut l'ordre de se porter vers Henry-Chapelle pour s'opposer à l'ennemi. Ledit citoyen Orchamp, au lieu de partir avec le bataillon, resta au grand Rechin et ne le rejoignit que comme il revenait sur Liège. A la jonction des deux armées devant Liège, le bataillon était en bataille et un peu inquiété par le canon de l'ennemi. Alors Orchamp demanda au chirurgien-major du bataillon un billet d'hôpital, disant qu'il était malade ; le chirurgien le renvoya vers le chef du bataillon qui le lui refusa. Le citoyen Orchamp, n'étant muni d'aucun papier, quitta et abandonna le bataillon. Il ne revint au dépôt que lorsqu'il était à Valenciennes. Alors il était remplacé au bataillon, mais il dit qu'il avait été fait prisonnier ; il fit courir le bruit qu'il avait obtenu un décret en sa faveur et qu'il avait touché une indemnité. Il est toujours resté au dépôt et y est soldé comme lieutenant. A leur retour, les officiers revenus d'être prisonniers de guerre, ont été étonnés de revoir le citoyen Orchamp ; mais il s'est appuyé sur ce que la loi du 9 mai 1793 dit que les officiers et sous-officiers qui sont partis pour rejoindre, lorsque la loi du 8 mars 1793 a été promulguée dans leur commune, ne pourront perdre leur

place, pourvu qu'ils fournissent une attestation de leur municipalité qui prouve qu'ils sont partis avant la promulgation de ladite loi.

» Mais le citoyen Orchamp était absent sans aucune permission et n'a pu fournir le certificat ci-dessus; ainsi vous voudrez bien décider si le citoyen Orchamp doit continuer d'être soldé comme lieutenant au 6e bataillon de Paris. »

Le Ministre décida, le 13 pluviôse an IV (2 février 1796), que, si les faits déclarés par le conseil d'administration étaient exacts, Orchamp devrait être considéré comme simple volontaire. Il se retira alors dans ses foyers.

Resillot (Georges), de Paris, 24 ans.

Grenadier au régiment du Roi, 1785-1791.

Lieutenant au bataillon de Bonconseil, 21 septembre 1792; lieutenant de grenadiers, 27 juin 1796; passé à la 47e demi-brigade de ligne; retraité, 1810.

Villemur.

Sous-lieutenant, 21 septembre 1792; lieutenant; décédé en captivité, 19 novembre 1793.

Sous-lieutenants.

Brevillier (Thomas-Claude), dit Labrie, 33 ans.

Soldat au régiment de Pondichéry, 1780-1791.

Sous-lieutenant au bataillon de Bonconseil, 21 septembre 1792; réformé de la 47e demi-brigade, 1798; retraité, 1811.

Carolet (Jean-Jacques), de Paris, 33 ans.

Incorporé, 1er mai 1793; sous-lieutenant, août 1793; remis soldat, 19 février 1797[1]; rayé des contrôles de la 47e demi-brigade, 1799.

Chevalier (Christophe), de Saint-Cloud, 27 ans.

Sergent-major de canonniers, le 21, et sous-lieutenant, le 25 septembre 1792; congédié, 21 juillet 1796.

Depont (Jean-Marie), de La Ferté-sous-Jouarre.

Sous-lieutenant, 21 septembre 1792; lieutenant à la 47e demi-brigade, 1799; démissionnaire, 1800.

Froment.

Sous-lieutenant, 21 septembre 1792; mort en captivité.

Gosselin (Jean-Pierre), de Paris, 29 ans.

Sous-lieutenant, 21 septembre 1792; congédié, 6 février 1796.

1. Voir ci-dessus sa pétition avec Barangé pour conserver son grade de sous-lieutenant.

GURNOT (Bertrand), de Cernay-en-Dormois, 28 ans.

Sous-lieutenant, 21 septembre 1792; congédié par démission, 29 novembre 1796.

MERGER.

Sous-lieutenant, 21 septembre 1792; renvoyé par jugement du Conseil militaire, 30 octobre 1792.

NOLLE (Jacques-Isidore), de Versailles, 21 ans.

Sergent, 21 septembre 1792; sous-lieutenant, 7 février 1793; parti par congé absolu, 22 avril 1796.

THÉBAUT (Jean-Baptiste).

Sous-lieutenant, 21 septembre 1792; renvoyé par jugement, 18 janvier 1796.

THETU (Joseph).

Sous-lieutenant, 21 septembre 1792; renvoyé par jugement du Conseil de guerre, 20 octobre 1792.

SOUS-OFFICIERS

Sergents-majors, sergents et fourriers.

ACHARD.

Sergent, le 21, et sergent-major de canonniers, le 22 septembre 1792; parti, 1er décembre 1792.

ALLAIN (Jean).

Sergent, 21 septembre 1792; destitué, 16 mars 1793; parti, 4 avril 1793.

ALLAIN.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent-major, 6 décembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; mort à Bensberg, 3 décembre 1793.

ALLEAUME (Jean-Pierre), de Saint-Pierre-Azif (Calvados), 19 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 11 mars, 1793; sergent, 25 mars 1797; rayé du 47e régiment de ligne, 1805.

AMBIS (René-François).

Sergent-major, 21 septembre 1792; parti, 12 décembre 1792.

ANGOT (Charles-François-Eléazard), de Paris, 40 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent; congédié, 31 mars, 1797.

Aveline.

Sergent, 21 septembre 1792; parti, 12 octobre 1792.

Barrière (Jean-Baptiste), de Nantes, 33 ans.

Volontaire, 15 mars 1793; fourrier, 1er avril 1793; rayé des contrôles, 1797, comme ancien à l'hôpital.

Beauregard, de Paris.

Sergent, 21 septembre 1792; sergent-major, 12 février 1793; prisonnier de guerre à Condé; rentré en France, novembre 1795; n'a pas rejoint le bataillon.

Berton (Hiacinthe), de Baniasque (Piémont), 30 ans.

Fourrier, 21 septembre 1792; sergent 4 avril 1793; passé à la 47e demi-brigade; mort à Perpignan, 9 février 1803.

Binet (Jean-Marie), de Paris, 21 ans.

Sergent-major, 22 septembre 1792; remplacé pour absence, 6 décembre 1792; réintégré par ordre du Ministre, 1er décembre 1795; sous-lieutenant à la 71e demi-brigade, 1799; lieutenant, au 35e de ligne, 1801; capitaine, 1808; retraité, 1811.

Blanchard (Louis), de Lyon, 18 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 3 avril 1793; sergent, 23 décembre 1797; sous-lieutenant au 47e de ligne, 1806; lieutenant, 1809; capitaine, 1811; blessé à La Corogne et devant Pampelune; retraité, 1815.

Bonnet (Charles-Antoine), de Morvillers (Oise), 52 ans.

Volontaire, 20 mars 1793; sergent, mars 1794; remis fusilier par annulation, 20 février 1796; passé à la 47e demi-brigade; admis aux Vétérans, 1799.

Boucher (Jean-Baptiste), de Paris, 40 ans.

Sergent-major, 21 septembre 1792; mort à Cannes, 12 mars 1800.

Boulet (Jean-Baptiste), de Blicourt (Oise), 23 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 7 février 1793; blessé à la Montagne de Fer; passé aux grenadiers, 27 juin 1796; sergent, 29 mars 1797; sous-lieutenant à la 47e demi-brigade, 1800; mort, 5 septembre 1802.

Bourgeois (Amand).

Sergent, 21 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; mort à Bensberg, 8 octobre 1793.

Bourguignon (Michel-Germain-Guillaume), de Carrouges (Orne), 23 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent-major, 7 décembre 1792; adjudant et sous-lieutenant à la 47e, 1800; lieutenant, 1802; adjudant-major au 3e régiment d'ouvriers marins, 1805; rentré au 47e, 1808; capitaine, 1811; blessé à Salamanque; retraité, 1815.

Bulot (Benjamin).

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 6 décembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; mort en captivité.

Cagnion (Olivier), d'Angoulême, 28 ans.

Caporal, le 21, et sergent-major, le 22 septembre 1792; sous-lieutenant à la 47e demi-brigade, 1799; tué en Piémont, au combat du 4 novembre 1800.

Cart.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 5 janvier 1793; prisonnier de guerre à Condé; sans nouvelles depuis.

Chartier (Jean-Baptiste), de Saumur, 46 ans.

Soldat au régiment de Bourbon, 1765; sergent, 1771; congédié, 1773.
Sergent au bataillon de Bonconseil, 21 septembre 1792; sergent-major, 1796; sous-lieutenant, lieutenant et capitaine à la 47e demi-brigade, 1799; retraité, 1803; admis aux Invalides, 1814.

Chatard (Georges).

Sergent, 21 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; mort à Bensberg, 10 octobre 1793.

Chéron (Pierre-Michel), de Coulommiers, 33 ans.

Volontaire, 13 mars 1793; sergent, septembre 1793; remis fusilier par annulation, 20 février 1796; caporal, 26 décembre 1797; sergent à la 47e demi-brigade, 1800; admis aux Vétérans, 1809; retraité, 1828.

Chevillot.

Sergent-major, 21 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; mort en captivité.

Chosson (Louis-Michel), de La Rochelle, 24 ans.

Sergent de canonniers, 21 septembre 1792; sergent-major, 5 décembre 1792; congédié, 5 mars 1796.

Cornet (Toussaint), de La Ferté (Seine-et-Marne), 43 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 4 novembre 1792; mort à Embrun, 10 février 1800.

DAT (Joseph), de Paris, 36 ans.

Sergent, 21 septembre 1792; sergent-major, 4 juillet 1796; non compris dans la formation de la 47e demi-brigade.

DELAHAYE (Pierre-Alexandre), de Paris, 18 ans.

Caporal de canonniers, le 21, et sergent, le 25 septembre 1792; sergent-major, 26 mars 1797; passé à la 2e compagnie d'artillerie de la Seine, 1798.

DÉROUSART.

Sergent, 21 septembre 1792; parti, 7 novembre 1792.

DESAGASSE (Etienne).

Sergent, 21 septembre 1792; parti pour se faire visiter au Comité de santé, à Paris, 24 novembre 1793; non rentré au bataillon.

DRAPEAU (Jean-Baptiste), de Landau, 35 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 1er novembre 1792; fourrier, 1er juillet 1793; passé aux grenadiers, 27 juin 1796; sergent, 3 juillet 1796 mort à Menton, 4 janvier 1800.

DROBERT.

Volontaire, le 21, et fourrier, le 22 septembre 1792; parti, 6 décembre 1792.

DUBART (Pierre-Claude), dit *Jésus*, de Paris, 21 ans.

Tambour, 22 septembre 1792; caporal, 4 novembre 1792; sergent, 4 juillet 1796; sous-lieutenant au 47e de ligne, 1806; noyé, 22 janvier 1811, dans la rivière de Mondigo (Portugal), où l'ennemi l'avait forcé de se jeter.

DUGARIN.

Sergent, 21 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; mort à Cologne, 18 novembre 1793.

DUMAS (Henri), de Paris.

Sergent-major, 21 septembre 1792; parti par permission, 8 décembre 1792; non rentré.

DUSUSIAU (Benoît-Alexandre).

Sergent, 21 septembre 1792; congédié, 23 novembre 1795.

FOSSE.

Sergent, 21 septembre 1792; parti, 12 octobre 1792.

GADIFFER (Jean-Adrien), de Paris, 24 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 4 février 1793; déserté, 10 novembre 1796.

GILBERT.

Sergent, 21 septembre 1792; parti, 4 octobre 1792.

GOMOT (Jacques-Philippe), de Chambry (Seine-et-Marne), 58 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 4 novembre 1792; mort au Havre, 25 juin 1797.

HARDY (Jacques), de Paris, 15 ans.

Volontaire, 13 mars 1793; sergent-major, mars 1794; remis fusilier, par annulation, 20 février 1796; fourrier, 3 juillet 1796; adjudant à la 47e demi-brigade, 1799; sous-lieutenant, 1800; lieutenant, 1803; capitaine, 1805; tué à La Corogne, 16 janvier 1809.

HUCHER (César).

Volontaire, 21 septembre 1792; fourrier, 4 octobre 1792; sergent, 7 décembre 1792; congédié par les Représentants du Peuple, mars 1793.

JOLOIS.

Sergent, 21 septembre 1792; mort à Mézières, octobre 1792.

JONET.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 21 mars 1793; mort à Condé, des fatigues de la guerre, 20 juin 1793.

KLOPPS (Philippe), de Paris, 24 ans.

Sergent, 21 septembre 1792; non compris dans la formation de la 47e demi-brigade.

LAMBERT (Jean-François), de Paris, 28 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 7 décembre 1792; sergent, 4 juillet 1796; congédié de la 47e demi-brigade, 1803.

LAPLANCHE (Charles), de Paris, 28 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 4 octobre 1792; sous-lieutenant à la 47e demi-brigade, 1799; lieutenant, 1804; capitaine, 1809; retraité.

LECOMTE.

Sergent, 21 septembre 1792; parti, 15 novembre 1792.

LEDUC (Nicolas), de Reuil (Seine-et-Marne), 19 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 21 mars 1793; sergent, 10 avril 1793; sous-lieutenant à la 47e demi-brigade, 1803; lieutenant, 1807; capitaine, 1808; tué à La Corogne, 16 janvier 1809.

LEGENTIL (Pierre), d'Yebleron (Seine-Inférieure), 26 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 6 octobre 1792; sous-lieutenant à la 47e demi-brigade, 1802; lieutenant, 1806; mort à Rennes, 26 octobre 1807.

LEGENTIL (Corneille), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 20 février 1793; fourrier, 18 mars 1793; sergent, 3 juillet 1796; rayé, 18 juin 1797.

LEGRAIN (François), de Meaux, 40 ans.

Sergent, 21 septembre 1792; rayé des contrôles de la 47e demi-brigade, 22 février 1800, comme ancien à l'hôpital.

LEGRAND (Dominique), dit *Champagne*.

Sergent, 21 septembre 1792; blessé à la Montagne de Fer; admis aux vétérans, 1804.

LEGRAS.

Fourrier, 21 septembre 1792; parti, 20 février 1793.

LEGRIS.

Sergent, 21 septembre 1792; mort des suites de blessures, à Condé, 26 juin 1793.

LEMAIRE, de Paris.

Fourrier, 21 septembre 1792; parti par permission (date non indiquée); n'a pas rejoint.

LEROUX, de Reims, 48 ans.

Canonnier, 21 septembre 1792; caporal, 1er décembre 1792; sergent, 10 décembre 1792; réformé pour infirmités, 25 janvier 1793.

LESUEUR.

Sergent, 21 septembre 1792; parti, octobre 1792.

LEVASSEUR.

Volontaire, 21 septembre 1792; fourrier, 17 décembre 1792; blessé, le 20 mars 1793; sans nouvelles depuis.

LEVAT (Jean-François), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 4 avril 1793; fourrier, 4 juillet 1796; sergent-major à la 47e demi-brigade, 1799; prisonnier de guerre, 24 septembre 1799; sans nouvelles depuis.

Lorrain (Nicolas), de Gondrecourt, 29 ans.

Sergent, 21 septembre 1792 ; sergent-major, 12 décembre 1792; passé aux grenadiers, 27 juin 1796 ; parti, 1798.

Loude, de Suisse.

Sergent, 21 septembre 1792; parti, 6 décembre 1792.

Maisonnave.

Sergent, 21 septembre 1792; mort à Condé des fatigues de la guerre, 15 juin 1793.

Martinat (Pierre-Louis), de Paris, 21 ans.

Fusilier dans la garde parisienne soldée, 1789-1791.
Caporal au bataillon de Bonconseil, 21 septembre 1792; fourrier, 12 février 1793; sergent, 3 juillet 1796; sergent-major, 8 février 1797 ; adjudant à la 47e demi-brigade, 1799; sous-lieutenant, 1800; lieutenant, 1801; capitaine, 1804; blessé au siège de Saragosse, 2 juillet 1808, alors qu'il venait de prendre 14 canons avec sa compagnie; tué sur la brèche, à l'assaut d'Astorga, 21 avril 1810.

Maurice.

Canonnier, 21 septembre 1792; caporal, 1er décembre 1792; sergent, 12 décembre 1792; parti avec permission du Ministre, 29 janvier 1793; non rentré.

Menant (Vincent), de Paris, 38 ans.

Sergent, 21 septembre 1792; congédié, 23 septembre 1795.

Millange.

Canonnier, le 21, caporal, le 25, et fourrier, le 26 septembre 1792 ; réformé par jugement du Conseil de guerre de Mézières, 8 octobre 1792.

Minge.

Fourrier, 21 septembre 1792; sergent, 3 octobre 1792 ; déserté, 9 mars 1793.

Mollien (Jean-Baptiste), de Saint-Fuscien (Somme), 28 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 6 décembre 1792; prisonnier de guerre à Condé ; rentré en France, mais non au bataillon.

Mons.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent; parti, 22 octobre 1792.

Morel (François), de Paris, 22 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 6 octobre 1792; sergent-major, 10 mars

1797; adjudant et sous-lieutenant à la 47e demi-brigade, 1800; démissionnaire, 1805.

MORIN (Jean-Baptiste).

Caporal, 21 septembre 1792; fourrier, février 1793; réformé (date non indiquée).

MORIN, 38 ans.

Sergent de canonniers, 25 septembre 1792; renvoyé par jugement du conseil de guerre de Mézières, 25 octobre 1792.

MOUSSEAU (Pierre).

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 21 mars 1793; prisonnier de guerre à Condé; mort à Cologne, 27 décembre 1794.

NOVEAU (Alexis), de Jouarre, 21 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 4 novembre 1792; sergent, 3 juillet 1796; mort de blessures, 17 janvier 1800, étant à la 47e demi-brigade.

OBRY (Jean-Joseph-Gabriel), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 15 janvier 1793; sergent, 4 juillet 1796; sous-lieutenant au 47e de ligne, 1804; lieutenant, 1808; retraité, 1811.

PARVY (Louis-François), d'Aulnay (Seine-et-Oise).

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 4 décembre 1792; fourrier, 4 avril 1793; sergent, 29 mars 1797; passé à la 47e demi-brigade; mort à Antibes, 22 février 1800.

PATTE (Jean-Baptiste), de 28 ans.

Volontaire, 1er avril 1793; caporal, 3 juillet 1796; sergent, 26 mars 1797; ne figure pas à la 47e demi-brigade.

PERNET (Jean-Antoine), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 6 avril 1793; sergent, 3 juillet 1796; passé à la 47e demi-brigade; mort à Fenestrelles, le 28 septembre 1799, de blessures reçues le 26 août.

PERRIN.

Sergent, 21 septembre 1792; parti, le 30 du même mois.

PETITOT (Edme), de Rozoy-en-Brie (Seine-et-Marne), 41 ans.

Sergent, 21 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; mort en captivité.

PHILIPPE (Louis), de Metz, 24 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; caporal, 3 juillet 1796; fourrier, 30 mars 1797; sergent à la 47e demi-brigade, 1799; mort à Lorient, 18 décembre 1806.

RÉMOND (Antoine), dit *Blachois*, de Calais, 21 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 6 décembre 1792; rayé de la 47e demi-brigade, 1800, comme ancien à l'hôpital.

RIDEL (Jean-Yves), d'Essonnes, 24 ans.

Sergent, 21 septembre 1792; sergent-major, 4 juillet 1796; congédié, 29 novembre 1796.

ROYER.

Sergent, 21 septembre 1792; parti, 12 octobre 1792.

ROUSSET (Etienne), d'Arsure (Jura), 33 ans.

Sergent, 21 septembre 1792.

TAUPIN.

Caporal, 21 septembre 1792; fourrier, 6 décembre 1792; mis en réquisition pour l'Agence des Charrois militaires, 21 juillet 1794.

THORIGNÉ (Julien-Pierre), de Rennes, 33 ans.

Volontaire, 15 mars 1793; sergent, avril 1794; remis fusilier, par annulation, 20 février 1796; maître cordonnier à la 47e demi-brigade; parti, 1800.

TRUBERT (Jean).

Sergent, 21 septembre 1792; blessé dans un détachement; réformé, 30 septembre 1793; pensionné.

VALLÉE (Jean-Baptiste), de Paris, 15 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 15 janvier 1793; prisonnier à Condé; rentré de captivité, 23 août 1796; congédié, 29 novembre 1797.

VALLOT (Simon).

Fourrier, 21 septembre 1792; parti, 15 janvier 1793.

VANDEBRECKEN.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 7 décembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; mort en captivité.

VANNIER.

Sergent-major, 21 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; mort.

VARNEROT (Jean), de Commercy, 27 ans.

Soldat au régiment du Roi, 1783-1786.

Sergent au bataillon de Bonconseil, 21 septembre 1792; parti, 19 décembre 1792; sous-lieutenant au 7e bataillon de Paris (Vendée), 28 mai 1793; lieutenant et capitaine, 1794; retiré lors de l'embrigadement, 1796; lieutenant au 1er bataillon auxiliaire de la Meuse, 1799; réformé de la 94e demi-brigade, 1800; retraité, 1811.

VOLONTAIRES PASSÉS DANS D'AUTRES CORPS.

47e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE

(2e *formation*).

Cette demi-brigade a été constituée le 1er ventôse an VI (19 février 1798), par la réunion du 1er bataillon du 92e régiment d'infanterie, du 2e de l'Orne et du 6e de Paris, dit de Bonconseil.

PROCÈS-VERBAL DE FORMATION.

Cejourd'hui, premier ventôse l'an VI de la République française, nous, G.-F. Laubadère, général commandant la 15e division militaire, chargé par le Ministre de la guerre de l'embrigadement et amalgame des ci-devant 92e régiment d'infanterie, 2e bataillon de l'Orne et 6e bataillon de Paris, dit Bonconseil, devant composer la 47e demi-brigade, et pour cet effet, nous nous sommes rendu sur le Champ de Mars de la ville de Rouen, accompagné du citoyen Séréville, commissaire des guerres, chargé de la police desdits corps, à l'effet de procéder audit embrigadement. Et après nous avoir fait remettre les différents contrôles nominatifs des officiers desdits bataillons, avons fait un tableau général et les avons classés d'après leur ancienneté de grade.

. . . . . .

Après avoir ainsi classé les officiers, sans aucune réclamation, avons passé à la composition du conseil d'administration,.... lequel a, avec nous, procédé à la reddition des comptes des trois quartiers-maîtres des trois bataillons formant la demi-brigade. Le citoyen Arrêtant, ci-devant quartier-maître du 6e bataillon de Paris, a présenté son registre de caisse vérifié par son conseil d'administration et arrêté par le commissaire des guerres, duquel il résulte un excédent en recette de la somme de 699 livres 25 centimes, qu'il a remise au conseil d'administration de cette demi-brigade, lequel s'en est chargé et lui a délivré reconnaissance.....

Le citoyen Husson, capitaine du 6e bataillon de Paris, a alors représenté son registre d'entrées et de sorties d'effets d'habillement, équipement et petit équipement, vérifié et arrêté par le commissaire des guerres, et dont il résulte un restant en magasin de 4 habits, 4 ceinturons, 15 gibernes, 12 porte-gibernes, 2 paires de souliers, 40 ressemelages, 9 sacs de toile et 24 cocardes.

Le conseil d'administration a chargé le citoyen Fremont, son capitaine

chargé de l'habillement, de recevoir dudit Husson les effets susdétaillés, l'autorisant à en donner décharge bonne et valable en son nom.....

Sur les 273 hommes provenant du bataillon de Bonconseil entrés dans la composition de la 47e demi-brigade, 56 seulement subsistaient de la formation du 21 septembre 1792. 13 encore se trouvaient au corps lors de la réorganisation d'octobre 1803 ; ils furent successivement libérés sous l'empire ou devinrent officiers.

Benoist (François-Pierre) de Paris, 16 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; sous-lieutenant au 47e de ligne, 1806; lieutenant, 1810; adjudant-major, 1811; rang de capitaine, 1812; ✻, 1815; retraité, 1816.

Bourcier (Jean-Baptiste-François), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; adjudant à la 47e demi-brigade, 1801; sous-lieutenant, 1803; lieutenant au 26e de ligne, 1807; adjudant-major, 1808; capitaine, 1810; blessé en Italie en 1799, en concourant à sauver le drapeau; retraité, 1811; admis aux Invalides, 1828; mort, 19 octobre 1829.

Cassel (Raimond-Gabriel), de Paris.

Volontaire, 21 septembre 1792; sous-lieutenant à la 47e demi-brigade, 1803; lieutenant au 26e de ligne, 1807; adjudant-major, 1809; blessé à Coïmbre, 3 octobre 1810, et fait prisonnier par les Anglais; mort à Lisbonne, 28 juillet 1811.

Chavaroche (Jean-Baptiste), de Paris, 16 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; adjudant à la 47e demi-brigade, 1803 ; sous-lieutenant, 1805; lieutenant, 1808; blessé à La Corogne; retraité et admis au Ministère de la guerre, 1810; dépensier à l'hôpital militaire de Toulon, 1816; garde-magasin, 1823; adjudant d'administration en second, 1825; mort du choléra, dans l'exercice de ses fonctions, 3 mars 1835.

Forcé (François), 44 ans.

Sergent; blessé à Neerwinden; passé aux Vétérans, 1807.

Guichenot (Nicolas), de Paris, 17 ans.

Sergent; réformé, 1808.

Lambert (Jean-François), de Paris, 28 ans.

Sergent; congédié, 1803.

Lamy (François), de Paris, 16 ans.

Caporal; passé dans la légion expéditionnaire, 1800.

LEBLOND (Jean-Baptiste), de Paris, *14* ans.

Caporal ; rayé, 1801, comme ancien à l'hôpital.

LECORPS (Denis-Jean), de Paris, 23 ans.

Fourrier ; congédié, 1803.

L'HOTELLIER (François), de Paris, 15 ans.

Caporal de grenadiers ; congédié, 1803.

MARCHAND (Jean), de Paris, 23 ans.

Sergent de grenadiers ; passé aux Vétérans, 1809.

MAURIZE (François-Théodore), de Montfort-l'Amaury, 21 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; sous-lieutenant au 47e de ligne, 1807; lieutenant, 1809; passé dans les Vétérans, 1810; ✠, 1820; retraité, 1825; mort, 1er septembre 1836.

PARENT (François), de Châtillon (Côte-d'Or), 25 ans.

Soldat au 18e d'infanterie, 1788; canonnier dans l'artillerie parisienne, 1789; passé dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, 1791.
Volontaire, 10 mars 1793; caporal, 1796; adjudant à la 47e demi-brigade, 1799; sous-lieutenant, 1800; lieutenant, 1803; capitaine, 1808; retraité, 1810.

PATIN (Philippe), 27 ans.

Sergent; a eu la jambe gauche emportée par un coup de boulet ; retraité, 1804.

PETIT (Jean-François), de Meaux, 17 ans.

Volontaire; à l'hôpital en Espagne, 15 juillet 1809; rayé des contrôles, 31 décembre 1810.

PIDOU (Louis), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; sous-lieutenant à la 47e demi-brigade, 1803; lieutenant, 1807; capitaine, 1810 ; retraité, 1811.

PIGALLE (Denis-Etienne), de Charenton, 19 ans.

Sergent; blessé à Santalo; retraité, 1801.

PLU (Jean-Joseph), de Paris, 19 ans.

Sergent; blessé en Piémont, 1799 ; passé aux Vétérans, 1807.

RENARD (Georges), de Faverolles (Aisne), 27 ans.

Fourrier; mort à Menton, 1800.

Serré (Nicolas), de Bray (Seine-et-Marne), 17 ans.

Caporal; passé dans la gendarmerie, 1802.

Vic (Etienne), de Paris, 19 ans.

Volontaire; rayé des contrôles, 1799, comme ancien à l'hôpital.

Divers.

Bonnecarrère (Antoine).

Volontaire, mars 1793; passé aux grenadiers du 10e bataillon de Seine-et-Oise, septembre 1793 ; sans nouvelles depuis.

Cassel (Alexandre), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; retiré, 1796; retraité pour infirmités, suite des mauvais traitements éprouvés pendant sa captivité, 1800; admis aux Invalides, 1815.

Coutelet (Pierre-Joseph), de Paris, 27 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; blessé pendant la retraite de Belgique; pensionné, 1795.

Gal (Pierre), de Paris.

Volontaire, 21 septembre 1792; blessé à Neerwinden; retiré, mai 1793; pensionné, 1800; mort, 7 août 1811.

Gallemant de Marennes (Antoine-Jean-Charles), de Paris, 21 ans.

Était avocat.

Volontaire, 21 septembre 1792; détaché à l'état-major du général Miranda, mars 1793, puis auprès du commissaire des guerres Meurizet; directeur général de la correspondance de l'agence des vivres-viandes à l'armée d'Italie, puis directeur de la comptabilité et inspecteur de la conservation des approvisionnements de siège, 1795-1801; secrétaire de commissaires des guerres, 1809-1812; adjoint provisoire au commissariat des guerres, 1813; licencié, 1814.

Lemière (Jacques), de Ryes (Calvados), 57 ans.

Milicien, 1757; soldat aux grenadiers de France, 1759-1768; volontaire dans la garde nationale parisienne, 1791.

Volontaire au bataillon de Bonconseil, 21 septembre 1792; caporal; prisonnier de guerre à Condé; mort à Aix-la-Chapelle, 25 avril 1793.

PIERROT (Claude-François), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792 ; prisonnier de guerre au Quesnoy et interné en Hongrie, comme ses camarades, dans des prisons très humides ; réformé pour infirmités, suite des fatigues de la guerre et des mauvais traitements subis en captivité, 1796 ; pensionné, 1801.

RICHARD (Claude), de Langeac (Haute-Loire), 23 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792 ; passé au 25e chasseurs à cheval, 1800 ; retraité, 1810.

7e BATAILLON

DIT DU THÉATRE-FRANÇAIS

(20 SEPTEMBRE 1792 — 19 FÉVRIER 1797

HISTORIQUE DU CORPS.

Le bataillon du Théâtre-Français fut composé en grande partie de volontaires de cette section, enrôlés du 4 au 7 septembre ; provisoirement constitué le 8, il fut mis en route à destination de l'armée du Nord.

Il passa la revue d'organisation à Vitry-le-Français le 20 septembre, se compléta par l'adjonction de la 1re compagnie de volontaires de la section de la Cité et la 2e compagnie de la Halle aux Blés (partie de Paris le 4 septembre), et élut son état-major le même jour. L'organisation définitive se fit le 19 octobre, également à Vitry-le-Français.

Dans cette place, le 21 septembre, à quatre heures de l'après-midi, arrivèrent des hussards prussiens prisonniers, escortés par un détachement du 7e régiment de cavalerie. Parmi les prisonniers se trouvait un officier.

Conformément aux lois sur la matière, l'officier fut logé dans une maison bourgeoise, pendant que ses hussards étaient mis en détention dans l'ancien grenier à sel. Il se forma alors un attroupement considérable, dont faisaient partie des volontaires du bataillon du Théâtre-Français. Des protestations s'élevèrent contre le traitement autre pour l'officier que pour les soldats. Celui-là fut outragé ; des injures et des menaces furent même proférées contre les cavaliers de l'escorte.

La Municipalité de Vitry, pour apaiser les esprits, retira l'officier prussien de son logement et l'enferma avec ses hussards. Mais les cavaliers du 7e régiment portèrent plainte, et Dumouriez fut saisi de l'affaire par le commandant temporaire de Vitry, Formel.

Le 26 septembre [1], Dumouriez ordonna de prendre des informations exactes sur les excès des volontaires du Théâtre-Français contre les cavaliers de l'escorte, « insultés par une soixantaine d'hommes ». Il prescrivait d'assembler le commandant et les officiers du bataillon, et de leur enjoindre, sous leur responsabilité, de faire arrêter les coupables, de les désarmer et de renvoyer les plus mutins.

Dans un mémoire présenté par le lieutenant-colonel en chef, le 27 septembre, les officiers du bataillon déclarèrent que l'insulte était le fait d'un seul volontaire de la 6e compagnie, et ordre fut donné de le mettre au cachot [2] :

A Vitry-le-Français, le 27 septembre 1792, l'an 4 de la Liberté et le premier de l'Égalité.

Nous, lieutenant-colonel en chef du bataillon de volontaires nationaux du Théâtre-Français, département de Paris, en conséquence de l'ordre officiel à nous communiqué et intimé par M. Formel, commandant de Vitry, de la part de Monsieur Dumouriez, général en chef de l'armée du Nord, ayant assemblé les officiers du bataillon chez M. Formel, lecture faite dudit ordre officiel, tous les capitaines ont été requis de déclarer s'ils avaient connaissance des inculpations faites au bataillon. Le sieur Dormoy, capitaine de la dernière compagnie, formée des habitants de Vitry, Ivry et Maisons, district de Bourg-la-Reine, département de Paris, a déclaré que le délit avait été commis par un volontaire de sa compagnie, le 21 de ce mois, jour où il était en route avec ladite compagnie pour se rendre de Châlons à Vitry, d'après les ordres des généraux pour compléter le bataillon ; qu'il connaissait le coupable et qu'il était prêt de le déclarer conformément aux ordres du général Dumouriez.

D'après cette déclaration, tous les officiers du bataillon ont observé à M. le commandant de Vitry que l'on avait induit le général en erreur en inculpant le bataillon du Théâtre-Français et l'accusant du délit dont est question, attendu que le bataillon, organisé et formé en sept compagnies, était parti le même jour pour Vitry, lieu de son cantonnement, où il était arrivé le soir à minuit ; que le délit dont est question a été commis le 21 au soir par une compagnie détachée et isolée, qui n'a fait partie du bataillon que le 22 ; qu'en conséquence, le bataillon ne peut être responsable d'une faute qui ne le regarde pas ; que tous les citoyens qui le composent sont sincèrement pénétrés du respect dû aux lois de l'obéissance et de la discipline militaires ; qu'ils ont tous fait le serment, en quittant leurs foyers, de vivre libres ou de mourir et de verser tout leur sang pour le maintien de la liberté et de l'égalité, de respecter les propriétés et les personnes, et qu'ils se promettent bien, en Français loyaux et généreux, de respecter les lois de la guerre, de ne pas insulter son ennemi désarmé, de protéger même ses jours contre ceux qui voudraient y attenter.

En conséquence, tous lesdits officiers ont engagé M. le commandant de

1. A. Corda, *Les Prisonniers de guerre à Vitry-le-Français, en septembre 1792 ; Une lettre de Dumouriez (La Révolution française*, n° du 14 août 1898, p. 151).

2. Autographe aux Arch. nat., F7 4692. — Comité de sûreté générale ; papiers de Dumouriez.

Vitry de vouloir bien faire passer leur justification au général Dumouriez pour le désabuser sur le compte du bataillon du Théâtre-Français, en l'assurant que les chefs de ce bataillon vont donner sur-le-champ les ordres nécessaires au capitaine de cette compagnie, qui en fait partie maintenant, pour exécuter ponctuellement les ordres, et qu'il peut compter que la punition des coupables ne sera pas différée d'un instant.

Lesdits officiers, chargeant, en outre, leur colonel de faire à la municipalité la déclaration des faits ci-dessus, avec prière, dans le cas où elle ferait afficher l'ordre du général, dont la transcription est ordonnée sur ses registres, qu'elle voulût bien faire mettre à la suite la présente justification et en donner connaissance à Messieurs les membres du district.

JOANNIS, lieutenant-colonel en chef.

L'affaire en resta là ; du reste, les prisonniers avaient quitté Vitry dès le 25 septembre.

Le bataillon du Théâtre-Français fit tout de suite la campagne de Champagne. Chargé de l'escorte d'un convoi considérable de Vitry à Sainte-Menehould, il mérita les éloges du général en chef Kellermann pour la manière dont il avait rempli cette mission[1]. Placé ensuite à la deuxième colonne (Miranda) de l'armée de la Belgique, il coopéra au siège de Namur, puis se trouva au combat de Viviers-l'Agneau. A l'avant-garde de l'armée des Ardennes, à Clermont, au mois de janvier 1793, il était, à la fin de février, à Ruremonde, sur la rive droite de la Meuse. Revenu à l'armée du Nord (Miranda, avant-garde : La Marlière), il prit part aux opérations du siège de Maëstricht, en mars 1793, combattit à Tirlemont, le 16, et à Neerwinden, le 18.

Le bataillon fut alors embrigadé avec le 58e régiment d'infanterie (ex-Rouergue), et se trouva ainsi faire l'arrière-garde de la division Le Veneur, pendant la retraite de Belgique ; il se battit encore à la Montagne-de-Fer, près Louvain, le 21. Ensuite, il participe très activement aux opérations autour de Valenciennes et aux diverses affaires du Bois de Bonne-Espérance, notamment à celle du 8 mai ; il faisait alors partie de la 2e brigade de la 2e division de l'armée des Ardennes.

On peut citer parmi les tués, blessés, disparus ou prisonniers :

BOYER (Jean-Baptiste), canonnier, éclat d'obus à la jambe gauche, à Valmy.
DUPUIS (Jean), volontaire, tué à Dave près Namur, 22 novembre 1792.
GARRETON (Jean), volontaire, prisonnier de guerre, 7 mars 1793.
LEROY (Charles), grenadier, tué à Neerwinden, 18 mars 1793.
ARMAND, lieutenant, blessé, 18 mars 1893.

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Vautré, généraux de brigade, n° 2186.

Derson (Maurice), grenadier, blessé le même jour; n'a pas reparu.
Offlingar (Joseph), resté en Belgique, 23 mars 1793.
Albert (Jean-François), absent depuis le siège de Valenciennes.
Beist (Bernard), prisonnier de guerre sous Valenciennes.

La brigade composée de Rouergue et du bataillon du Théâtre-Français vint séjourner à Landrecies au commencement de juin, puis elle alla occuper la forêt de Mormal. Un détachement de la compagnie Tallard, sous les ordres du lieutenant *Fadry*, eut une affaire avec l'ennemi, dans le haut de ladite forêt, durant la nuit du 4 au 5 juillet 1793, et y perdit quelques hommes :

Fadry, lieutenant, coup de feu à la main droite.
Laplace (Claude-Nicolas), caporal, tué.
Thauriac (Achille), volontaire, tué.

Son effectif se trouvant notablement diminué, le bataillon fut renforcé, du 18 avril au 10 juillet 1793, par 375 réquisitionnaires de l'Oise, de l'Eure, de Seine-et-Oise et de l'Aisne.

Le général Ihler avait été chargé par le général en chef Houchard de s'établir au centre de la forêt de Mormal avec 8 bataillons, 400 cavaliers et 4 bouches à feu, pour protéger à la fois Le Quesnoy et Landrecies, avec ordre de lutter aussi longtemps que possible et, en cas de retraite obligée, de se replier sur Avesnes et Maubeuge.

Fidèle à ses instructions, Ihler mit son camp à Hecq, sur une face, et le défendit au moyen d'abatis et de coupures; il éleva même des redoutes sur les points où aboutissaient les principales communications. Mais, le 17 août, l'ennemi se présenta en nombre écrasant, et les troupes françaises, attaquées sur divers points, durent abandonner la position.

Dans ce combat, le bataillon du Théâtre-Français perdit :

Roux, capitaine, tué.
Deshayes, sous-lieutenant, tué.
Villeneuve (Charles-François), sergent, blessé mortellement.
Gelicot (Jean), caporal, tué.
Mayer (Pierre Jean), volontaire, tué.
Champion, grenadier blessé, mort le 23.
Thuillier, grenadier, blessé.

Le jour même où la division rentrait dans Le Quesnoy, le 19, une compagnie du bataillon parisien, commandée par le capitaine *Vautré*, blessé dans l'affaire d'un coup de boulet, reprenait le poste du Ramponneau, abandonné la veille.

Dans les premiers jours de l'investissement du Quesnoy, la garnison fit plusieurs sorties. A celle du 23, périrent les grenadiers Jean *Tessède*, Gabriel *Ouadet* et François *Ouradoux;* le 30, le volontaire *Deschiens* était tué, et le volontaire *Ménager*, blessé.

L'ouverture de la tranchée avait eu lieu le 17 août; le bombardement commença le 2 septembre. Ce bombardement terrible fit éprouver au bataillon du Théâtre-Français des pertes sensibles :

4 septembre. — Chamont (Yves), canonnier, blessé.

7 septembre. — Erambeau (Jacques), volontaire, blessé; mort le lendemain.
Leguet (Louis), volontaire, tué.
Duchène (André), volontaire, tué.
Martineau (Bastien), blessé; mort le 8.
Tatin, grenadier, blessé.
Dumont (Louis), volontaire, blessé.
Vasseur (Didier), volontaire, blessé.
Defrance (Joseph), canonnier, blessé.

8 septembre. — Barbier (Charles), canonnier, tué.

9 septembre. — Rousseau (Jean-Étienne), volontaire, tué.
Donnebecq (Charles), volontaire, tué.
Magnien (Louis-Charles), volontaire, tué.
Dubois, dit *Toinot* (Antoine-Vincent), fourrier de grenadiers, blessé; mort le 11.
Salèze, volontaire, blessé.

12 septembre. — Gibory, lieutenant, tué.
Leclerc (Bruno-Joseph), caporal, blessé; mort le 15.
Rebillard (Pierre), volontaire, blessé; mort le 19.
Defrance (Claude-Joseph), canonnier, blessé; mort le 20.

Date non indiquée. — Marchand (Louis), volontaire, blessé au cours du siège.

La place capitula le 13 septembre et la garnison fut emmenée en captivité. Voici le récit du siège, rédigé trois jours après la reddition par un volontaire parisien échappé aux conséquences de la capitulation, le quartier-maître et les fourriers ayant été exclus et renvoyés en France.

COMPTE RENDU *relatif à la prise de la place du Quesnoy, par le citoyen Clozel, quartier-maître du 7e bataillon de Paris, dit du Théâtre Français* [1].

1. *Archives historiques de la guerre*, armée du Nord.

Clozel (Pierre) remplissait les fonctions de quartier-maître sans en avoir le grade. La matricule du bataillon le mentionne seulement comme fusilier. Écarté de la capitulation avec les fourriers, il n'a pas rejoint le corps.

Clozel fut arrêté par l'administration de la police de Paris, et cette arrestation fut confirmée par le Comité de Salut Public, le 2 germinal an II (22 mars 1794). (Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut Public...*, t. XII, p. 101.)

Le 17 août dernier, tous les postes furent attaqués le long de la rive de la forêt de Mormal ; la garnison du Quesnoy, sortie et commandée par le citoyen Goullus, a fait tous les efforts possibles, mais n'ayant point assez de monde, n'a pu empêcher l'ennemi de s'emparer de tous nos postes et redoutes. Le château de Potel et ses dépendances ont été réduits en cendres ; au village de Joly-May, plusieurs maisons ont eu le même sort, et nombre d'habitants ont été égorgés, après avoir été pillés. Les troupes qui étaient le long de la forêt, ayant été obligées d'abandonner leur poste, se sont jointes en partie avec celles de la garnison de la place et sont rentrées en ville, ce qui a porté le nombre de la garnison à plus de 5,000 hommes. L'ennemi a formé nombre de camps autour de la place, et toutes les communications ont été interceptées de ce jour.

Alors la ville s'est mise en état de siège et s'est préparée à la plus vigoureuse défense. Le 28 ou le 29, la nuit était fort noire ; il fut fait deux sorties de la garnison. La première fut très heureuse ; on égorgea le poste que l'ennemi occupait à Potel, et alors on ne s'aperçut pas qu'il faisait des préparatifs pour battre la ville. La seconde sortie se fit vers la ferme de Béard, d'où on l'obligea à fuir, ainsi que d'une autre à deux portées de fusil de la première. Nous n'avions que deux pièces de canon de quatre, l'une du bataillon de Béard et l'autre du ci-devant régiment de Bouillon ; elles ont fait des merveilles. Mais plusieurs pièces de l'ennemi, du calibre de 25, qui battirent en flanc et deux pièces qui battaient en face et de dedans le bois, forcèrent la troupe de se retirer dans la place au tombant de la nuit. Le lendemain, l'on s'aperçut que l'ennemi établissait un retranchement à côté de la susdite ferme que l'on avait brûlée. Malgré le feu d'une pièce de quatre et de nos tirailleurs, on n'a pu l'empêcher de l'achever.

Le 28 ou le 29, ai-je dit plus haut, la nuit étant fort noire, les patrouilles avaient entendu un bruit sourd dans le lointain : comme des travailleurs remuant la terre. Le lendemain, comme dessus, à la pointe du jour, on s'aperçut qu'ils avaient tiré une ligne, où tous les travailleurs étaient absolument à couvert, depuis l'endroit appelé le Ramponneau jusqu'à une petite chapelle à la hauteur de la redoute dite de Béard, traversant la route de Valenciennes, à une demi-portée de canon du rempart. Le feu de la place n'a plus cessé de tirer sur les travailleurs, mais il était obligé de cesser la nuit, n'ayant point de pots à feu pour éclairer et diriger notre artillerie. Quelques bombes et obus furent tirés au hasard.

Le lendemain, une seconde parallèle est faite avec autant de diligence que la première, et ensuite une troisième. Douze pièces de canon ont été placées à la dernière parallèle, la première établie sur la droite de la route allant à Valenciennes, et 11 sur la gauche à la même parallèle ; à la deuxième parallèle, à la droite comme dessus, 13 pièces du calibre de 35, et, de l'autre côté de la route, 11 pièces même calibre ; enfin, à l'Ouest, 12 pièces de 25, comme celles de leur première parallèle ; ce qui formait 48 pièces, dont 24 de 35 et autant de 25, et toutes devant les deux bastions à côté de la porte de Valenciennes et en face l'une de l'autre.

Le 2 septembre est arrivé. Vers une heure, un trompette et deux officiers de l'ennemi ont été conduits chez le commandant et de la manière accoutumée ; ils y sont restés environ deux heures et sont repartis, et, à six heures du soir, ils ont jeté environ 200 bombes jusqu'à deux à trois heures du matin.

Le 3, vers les cinq heures, ils faisaient jouer leurs batteries jusqu'à vers huit ou neuf heures, que le feu se ralentissait et allait continuellement avec moins de violence. Toute la journée ils lançaient des bombes sur nos batteries, qui démontaient nos pièces, et leur canon détruisait totalement toutes les embrasures et enlevait les parapets, que l'on rétablissait à la faveur de la nuit et qui étaient presque aussitôt détruits par leur artillerie. Leurs boulets frappant dans les parapets ricochaient et étaient portés jusqu'à la ville basse; ils ont causé grand dommage, tué et blessé nombre de personnes. Et tous les jours et toutes les nuits ont été de même jusqu'au 11, que le feu et le bombardement ont cessé vers onze heures ou minuit. Notre trompette a été avec le commandant du bataillon de Bouillon au quartier général pour la capitulation. Ils sont partis à six heures du soir le 11 dudit. Le commandant de la place (le citoyen Goullus) avait reçu une très légère blessure à la jambe ou au pied, le troisième ou quatrième jour du siège; elle l'a retenu dans son lit, d'où il n'est plus sorti jusqu'à la reddition de la place; c'est d'après le détail du chirurgien-major de l'ambulance que je sais l'état de ce commandant[1].

L'intérieur de la place depuis la porte de Valenciennes jusqu'à la paroisse et l'Hôtel-de-Ville, l'abreuvoir et l'esplanade, est réduit en cendres; le grand et le petit quartiers, l'arsenal, les magasins du munitionnaire, l'hôpital, les Sœurs grises, les Récollets, où était le magasin de foin ou de paille, la salle d'armes et presque toutes les maisons de ces quartiers sont réduits en cendres; les palissades renversées par les obusiers; la place du côté de la porte Forest, un tiers des maisons sont écrasées par les bombes et criblées par les boulets.

Toute la garnison est prisonnière de guerre. Elle est sortie, le 13, à huit heures du matin de la place avec les honneurs de la guerre. Elle a mis les armes bas à une demi-lieue de la ville sur la route de Valenciennes, et a continué sa route; les troupes de ligne partent, dit-on, pour Cologne, et les volontaires pour la Bohême et les frontières de la Saxe. La garnison était composée d'environ 5,000 à 6,000 hommes. Il en est sorti environ 4,000; tout est fait prisonnier indistinctement, même les chirurgiens de l'hôpital, les aumôniers, etc.

Je certifie tout ce que dessus et d'autre part pour avoir été présent, vu et entendu, et en foi de quoi ai signé à Maubeuge en présence des Représentants du peuple français, le 16 septembre 1793, 2e de la République française, une et indivisible.

CLOZEL.

PRISONNIERS DE GUERRE A LA CAPITULATION DU QUESNOY[2].

ÉTAT-MAJOR.

Joannis, lieutenant-colonel en chef, rentré, 29 novembre 1795.

1. Clozel a été trompé, Goullus a reçu un coup de feu à la jambe droite, et la blessure était assez sérieuse pour l'obliger à garder le lit: cependant, elle ne l'empêcha pas de diriger la défense.

2. Liste établie d'après le registre matricule du bataillon et complétée, pour les décès, à l'aide du *Registre des Extraits mortuaires des prisonniers de guerre français morts en Autriche, 1793-1795*, déjà cité.

Machy, lieutenant-colonel en second, rentré, 29 novembre 1795.
Gallet, adjudant-major, mort à Pesth, 12 février 1794.
Duboy, chirurgien-major, échangé, 16 août 1795.
Dusault, adjudant, mort en captivité.
Bidoux (Pardon), tambour-major, mort en captivité.
Legrand (...), tambour-maître.

COMPAGNIES,

CANONNIERS.

Francoze, capitaine, mort à Pesth, 11 février 1794.
Charpentier, lieutenant, rentré, 3 mai 1796.
Montezer, sous-lieutenant.
Monniaux, sergent-major, évadé.
Bulard, sergent.
Maire, rentré, 1er février 1796.
Dumondel (Nicolas), caporal.
Giroir (Pierre), rentré, 1er février 1796.
Hautteville (Jacques), rentré, 30 juin 1796.
Prax (Pierre), rentré, 21 juin 1796.
Giroux (François), canonnier, rentré, 1er février 1796.
Verny (Michel), mort à Cologne, 24 octobre 1793.
Mignot (Léopold), rentré, 23 avril 1796.
Barbot (Gabriel), rentré, 17 juin 1796.
Pompignan (Antoine), rentré, 26 juin 1796.
Maumichon (Claude), rentré, 1er février 1796.
Créqui (Frédéric), rentré, 11 novembre 1795.
Créqui (Guillaume), rentré, date non indiquée.
Barbot (René), rentré, date non indiquée.

Napoly (Nicolas).
Poget (Frédéric).
Devise (Pierre).
Drouot (Jean).
Fleurant (Gabriel).
Fauvet (François).
Robert (Joseph).

Barbet (Jean-Baptiste), charretier d'artillerie, rentré, 1er février 1796.

GRENADIERS.

Duval, capitaine, rentré, 29 décembre 1795.
Dufour, lieutenant, mort à Pesth, 31 décembre 1794.
Schertz, sous-lieutenant, mort en captivité.
Thiébault (Nicolas), sergent-major.
Barrois (Barnabé), sergent.
Gateligny (Jean-François).
Chevalier (Jean-Baptiste), caporal, mort en captivité.
Hédiard (François).
Lépine (Jean-François).
Desfossés (André-Joseph), grenadier, rentré, date non indiquée.
Momenet (Antoine), blessé.

Roduin (Jean), mort en captivité.
Noblay (Antoine-Louis), rentré, 27 juin 1796.
Barale (François), rentré, 1er février 1796.
Dunet (Jean), mort en captivité.
Courtin (Philippe), rentré, 25 novembre 1795.
Rougeolle (Jacques-René), mort à Ebersdorff, 3 décembre 1793.
Rousseau (Louis-Etienne), rentré, date non indiquée.
Bujadoux (Antoine), mort à Cologne, 13 novembre 1793.
Duchêne (Louis), rentré, date non indiquée.
Michel (Jean), mort à Bensberg, 7 novembre 1793.
Petit (François), mort à Esseg, 24 février 1794.
Terigny (François), rentré, date non indiquée.
Deschamps (Jean-Baptiste), mort à Lanslebourg, juillet 1794.
Vasseur (Didier), mort à Bruxelles, 7 décembre 1793.

Jacquinot (Nicolas).
Doublay (Nicolas).
Lemoine (Louis).
Baquet (Pierre).
Beauve (Antoine).
Gosse (Georges-Antoine).
Poret (Pierre).
Gervais (Claude).
Defresnel (Gervais).
Desmarquis (Etienne).
Fauconnier (Alexis).
Renault (Pierre).
Crétais (Louis).
Guyot (Pierre).
Prudhomme (Simon).
Germain (Etienne).
Pierre (Charles).
Maureau (Alexandre).
Louvet (Denis).
Derouillet.
Leroux (Nicolas).
Diot (Denis).
Sevestre.
Moulins.
Ourdet (François).
Pulte.
Le Roux (Etienne).
Tatin.
Lassus (Théophile-Firmin).
Gauve.
Thuillier.
Menager.
Labitte (Claude).
Lemoine (Jean).
Bouillon.
Bisson (Michel).

Bassan (Gabriel), tambour, rentré, 6 mai 1796.
Joly (Louis-Etienne), rentré, date non indiquée.

1re COMPAGNIE DE FUSILIERS.

Tallard, capitaine, rentré, 30 octobre 1795.
Vincent, sous-lieutenant, rentré, 3 mai 1796.
Tassin (Joseph-Henri), sergent, rentré, 1er février 1796.
Mion (Jean-Baptiste), mort en captivité.
Breton (Joseph), caporal.
Douville (Jean-Nicolas), rentré, 6 mai 1796.
Lecointre (Pierre-François).
Vignier (Jean-Pierre).
Moiroux (Jean).
Cappon (Pierre-Louis).
Heurtault (Prudence), volontaire, rentré, date non indiquée.

Brison (François), rentré, 1er février 1796.
Bechelièvre (Jean-Jacques), mort en captivité.
Nardeux (Jean-François), mort à Friedberg, 22 décembre 1793.
Desjardins (Sébastien), mort sur le Danube, 12 mai 1794.
Couche (Jean-Baptiste), mort à Francfort, 18 novembre 1793.
Levier (Jean-Baptiste), mort à Francfort, 1er décembre 1793.
Cheret (Pierre), rentré, date non indiquée.
Vavasseur (François), mort à Bruxelles, 23 novembre 1793.
Augustin (Nicolas), mort à Francfort, 13 janvier 1794.
Lamare (François), mort à Arad, 7 novembre 1794.
Vattin (Louis), mort à Arad, 27 septembre 1793.
Antion (Ferdinand), mort à Cologne, 15 novembre 1793.
Dupont, mort à Crems, 25 novembre 1794.
Parisot (Jean-François), rentré, date non indiquée.
Hervieux (Sébastien ou François), mort à Aix-la-Chapelle, 17 janvier 1794.

Fortier (François).
Pouillot (Charles).
Ledoyen (Jean-Louis).
Lemire (Pierre).
Gillet (Antoine).
Michault (Charles-François).
Vignot (Louis).
Vallée (François).
Thibout (Nicolle).
Lochon (Jean-Louis).
Denise (Louis).
Chauvin (Noël).
Mallet (Pierre).
Aubette (Louis).
Chamaux.
Luce.
Viant.
Degène.
Bienaimé (Sébastien).
Martin (Toussaint).
Vattin (Claude).
Magnant (Louis-Charles).
Dumont (Louis).
Darvilliers (François).
Saleze.

Quesbel, tambour.
Dutripon (Jean-Baptiste).

2e COMPAGNIE DE FUSILIERS.

Samuel, capitaine.
Le Blond, lieutenant.
Wassipul, sous-lieutenant, mort à Pesth, 15 janvier 1794.
Macrez (François), sergent, mort en captivité.
Florentin (Jean-Baptiste).
Presty (Jérôme-Philippe), mort à Louvain.
Renard (Hubert), caporal, rentré, 1er février 1796.
Renard (Antoine), frère du précédent, rentré, 1er février 1796.
Macé (François ou Jean-Baptiste), mort à Augsbourg, 12 septembre 1794.
Brunier (Jean-Baptiste).
Mercier (Joseph), volontaire, mort à Cologne, 8 décembre 1793.
Le Blond (François-Germain), rentré, 1er février 1796.
Aubé (Louis), rentré, 1er février 1796.
Pischard (Pierre-Noël), mort en captivité.
Laville (François), décédé à Soissons à sa rentrée.

Degardes (Jean-Charles), mort en captivité.
Vallet (François), mort à Francfort, 3 novembre 1793.
Berger (Jean-Pierre), mort à Bensberg, 19 novembre 1793.
Husson (Simon), mort à Bruxelles, 7 novembre 1793.

Douguy (François).
Leclerc (Louis-Philippe-Antoine).
Roy (Pierre).
Berton (André-Louis).
Brullien (Claude).
Trisy (Jean).
Meunier (Jean-François).
Rondeau (Jean-François).
Chauvin (Jacques).
Durand (André-Louis).
Bonnegens (Nicolas).
Faurget (François).
Deperrois (Jean-Gabriel).
Tavernier (Jean).
Couillarville (François).
Falotte (Jean-Marie).
Gout (Pierre-Louis).
Motte (Nicolas).
Leroux (François).
Picard (Joseph).
Poncet (Pierre).
Rondeau (Jean-Nicolas).
Fondrigny (Louis).
Arnaudot (Louis-Roch).
Batteux (Jean-Claude).
Phelippon (Joseph).
Potot (Jean-Louis).
Benard (Etienne).
Charlot (Pierre).
Beguin (Alexis-Joseph).

Manuel (Claude), tambour.
Cave (Louis-François-Gabriel-Denis), mort sur le Danube.

3e COMPAGNIE DE FUSILIERS.

Delombre, capitaine, rentré, date non indiquée.
Picard, lieutenant.
Roux, sous-lieutenant, rentré, 21 mars 1796.
Lachez (Nicolas-François), sergent-major.
Florentin (Jacques), sergent.
Lapierre (Étienne-Joseph), rentré, 1er février 1796.
Carriers (Louis-Pierre).
Hervé (Pierre), caporal.
Sibault (Claude), rentré, 1er février 1796.
Zaph (Louis), resté en Suisse.
Henriot (Antoine).
Renaudot (Théodore), rentré, 1er février 1796.
Jacquelin (Nicolas-Benoit), volontaire, mort à Crems, 25 novembre 1793.
Blanchatte (Jean), mort à Francfort, 16 novembre 1793.
Lempereur (Claude), mort à Essegg, 21 janvier 1794.
Vimon (Etienne), mort à Bensberg, 18 novembre 1793.
Guillaume (Michel), rentré, date non indiquée.
Radot (Denis), rentré, 11 juillet 1796.
Claude (Georges), rentré, 1er février 1796.
Prunelle (Louis-Joseph), mort en captivité.

Combre (Raimond).
Lelièvre (Pierre).
Bornel (Charles-Salomon-Pie).
Narbonne (Pierre).
Pommier (Gilbert).
Lemoine (Lorrain).
Josse (Antoine-Louis).
Bardoux (Antoine).

Castel (Jean-François).
Renard (Louis).
Valdestin (Jacques).
Tousault (Jacques).
Roussel (Pierre-Louis).
Largière (Jean-Baptiste).
Germaison (Antoine).
Marat.
Drau.
Doulet.
Bin.
Barilier.
Drombois (Louis).
Dessin.
Jonnain.
Oivet.
Enouille.
Chefdhomme.
Nemon.
Dinard.
Cornet.
Louvet.
Gilbert.
Julien.
Laguette.
Ballot.
Louvet (Antoine).
Charbonnier.
Dossian.
Belin (Alexis).

Sayer (Nicolas), tambour.
Ozanne (Jean-Baptiste).

4e COMPAGNIE DE FUSILIERS.

Chichereau, capitaine, rentré, 21 décembre 1795.
Pelletier, lieutenant, rentré, 22 novembre 1795.
Nicole, sous-lieutenant, rentré, 12 mars 1796.
Nivers (Jean-François), sergent-major, mort à Francfort, 26 novembre 1793.
Harié (Georges), sergent, rentré, 8 août 1795.
Ferrier (Louis).
Morel (François-Gabriel), mort à Esseg, 25 octobre 1795.
Delangre (Jacques ou Étienne), fourrier; resté malade à l'hôpital du Quesnoy et, par suite, malgré son grade, fait prisonnier; mort à Aix-la-Chapelle, 10 janvier 1794.
Marais (Jean-Philippe), caporal.
Cuisinier (Gabriel).
Dupré (Honoré), mort sur le Danube.
Denis (Joseph), rentré, 1er février 1796.
Noblesse (Jean-François).
Langlois (François), mort en captivité.
Rousseau (Pierre-Louis), mort en captivité.
Menestrier (Jean), volontaire, rentré, 1er février 1796.
Forges (Jean), rentré, date non indiquée.
Mouthier (Toussaint), mort sur le Danube.
Bourette (Jean), mort sur le Danube.

Hamelin (Philippe).
Déesse (Pierre).
Dubray (Louis-Roch).
Villaire (Jean-Charles).
Cantin (Pavat).
Bellot (Antoine).
Daspit (Louis).
Villot (Pierre).
Vion (Louis).
Vion (Nicolas).
Bien (Jean-Louis).
Mercier (Antoine).

Pillet (Julien).
Cuvillier (Denis).
Duet (Jean).
Siniole (Nicolas).
Siniole ((Jean).
Bessonette (Louis).
Dupont (François).
Villain (Louis).
Dufour (Joseph).
Moret (Charles).
Rémy (Louis).
Delacourt (Joseph).
Lasseret (Jean-Baptiste).
Labbé (Louis).
Desbalieux (Jean-Louis).
Lorquain (François).
Callieux (Philippe).
Méresse (François).
Trajan (François).
Fardois (Louis).
Dieu (Louis).
Cart (Louis-Simon).
Boulanger (Pierre).
Drouet (François).
Agron (Jean).
Bricourt (François).
Dessart (François).
Le Roy (Gilbert).
Beurlier (Pierre-Marie).
Dilles (Antoine).
Poux (Jacques).

Desfossés (Mathieu-André), tambour, rentré, 1er février 1796.
Palbras (Pierre), rentré, date non indiquée.

5e COMPAGNIE DE FUSILIERS.

Dormoy, capitaine, rentré, 6 mai 1796.
Sarrade, lieutenant, rentré, 23 avril 1796.
Poillevez, sous-lieutenant, rentré, 7 février 1796.
Doter (Fidèle), sergent-major, rentré, 1er février 1796.
Renard (Laurent), sergent, mort à Francfort, 13 novembre 1793.
Picard (Jacques), mort en captivité.
Gourdeaux (Pierre), fourrier.
Pigon (François), caporal, mort en captivité.
Roset (Jean-Charles), rentré, date non indiquée.
Valesme (Pierre-Marie), volontaire, mort sur le Danube.
Rousseau (Jean), mort à Bensberg, 27 novembre 1793.
Putte (Pierre), mort sur le Danube.
Cretté (Louis), mort sur le Danube.
Lorrain (Claude), mort sur le Danube.
Badier (Claude), rentré, date non indiquée.
Pelsiaud (Bénigne), mort sur le Danube.
Thévenot (André), mort sur le Danube.
Barrier (Pierre), mort à Cologne, 27 janvier 1794.
Dhoir (André), rentré, date non indiquée.
Jacquin (Antoine), rentré, date non indiquée.
Rousseau (Jean-Baptiste), rentré, date non indiquée.
Maillard (Marin), mort sur le Danube.
Faucheux (Antoine), mort sur le Danube.
Lachaise (Aimable), mort sur le Danube.
Quinard (Nicolas), mort sur le Danube.
Feuilhet (François), mort à Esseg.
Colin (Barthélemy), mort sur le Danube.

Touzé (Jean), mort sur le Danube.
Véron (Jean), mort sur le Danube.
Martin (Pierre), mort sur le Danube.
Maréchal (Alexandre), mort sur le Danube.
Lefèvre (Louis-Augustin), mort en Hongrie, 25 juin 1795.
Lepère (Denis), mort sur le Danube.
Lepère (Louis), mort sur le Danube.
Tardieu (Jean-Louis), mort sur le Danube.
Lezille (Jean-Baptiste), rentré, date non indiquée.
Testard (Simon), mort sur le Danube.
Liegand (François), mort sur le Danube.
Caille (Jean-Pierre), rentré, date non indiquée.
Maltet (Louis), mort sur le Danube.
Lepère (Alexis), mort sur le Danube.
Posset (Médard), mort sur le Danube.
Golliard (Nicolas), mort sur le Danube.
Jacquinot (Jean-Baptiste), rentré, 1er février 1796.
Moulin (Jean-Baptiste), rentré, 1er février 1796.
Pinson (Jean), mort en captivité.
Labinville (Nicolas), mort en captivité.
Morblanc (André), mort en captivité.
Guéroux (Henri), mort en captivité.
Coutelet (Jean-Baptiste), mort en captivité.
Thevenot (Jean-Germain).
Robillard (Pierre).
Ponci (Etienne).
Savard (Jean-Louis), tambour, mort à Esseg.
Hon (Claude-Antoine).

6e COMPAGNIE DE FUSILIERS.

Vautré, capitaine, rentré.
Arnoult, lieutenant.
Obert, sous-lieutenant, mort en captivité.
Prax (Pierre), sergent.
Soupe (Eustache).
Quenescourt (Eloi-Florent).
Gilbert (Nicolas), caporal.
Arnoud (Claude), rentré, 1er février 1796.
Deircider (Jean-Baptiste).
Dalac (François), rentré, 1er février 1796.
Goulet (Louis).
Vautré (Joseph), mort à Esseg.
Marcadet (Arnoud), volontaire, rentré, 1er février 1796.
Saussaye (Simon), rentré, 10 juin 1796.
Clause (François), mort à Ebersdorff, 19 janvier 1794.
Roger (Jean-Baptiste), rentré, 1er février 1796.
Launay (François), mort à Aix-la-Chapelle, 5 mars 1794.
Gilbert (Charles), mort à Coblentz, 20 octobre 1793.

Ternier (Louis), mort à Francfort, 18 décembre 1793.
Gourdain (Jean-Baptiste), mort à Francfort, 24 novembre 1795.
Gâteau (Pierre), mort, 31 décembre 1793.
Picard (Jean-Louis), mort à Soissons à sa rentrée, 31 juillet 1796.

Launois (Pierre)[1].
Desmazures (Jean-Joseph).
Bonnet (Jacques).
Arnoult (Joseph).
Labord (Jean).
Coffignier (Cosme-Damien).
Biberoux (Guillaume).
Renard (Pierre).
Saint-Martin (Jean).
Thierry (Louis).
Dussault (Joseph).
Debruyères (Nicolas).
Lemoine (Simon).
Gosse (Éloi).
Michel (Claude).
Rouillion (Antoine).
Licourt (Hubert).
Virot (Nicolas).
Anechard (Pierre).
Vatedier (Hugues).
Ducastel (Nicolas).
Dutrignier (Valentin).
Charpentier.
Acher.
Dutrignier (Augustin).
Legrand.
Develers.
Guyard.
Amist.
Colignon.

7e COMPAGNIE DE FUSILIERS.

Guyardelle, capitaine.
Lacroix, lieutenant.
Magne, sous-lieutenant, rentré, date non indiquée.
Monnier (François-Joseph), sergent, mort sur le Danube, décembre 1793.
Noblay (Jean-Baptiste), mort en captivité.
Simon (Bon), rentré, 1er février 1796.
Guillois (François), caporal.
Berthais (Claude-Maurice), mort en captivité.
Gosset (François).
Bacquet (Louis).
Dumont (Jean-Joseph), volontaire, rentré, 19 octobre 1795.
Guière (Jean-Nicolas), mort à Esseg, 13 janvier 1794.
Laborie (Jean), rentré, date non indiquée.
Claudelle (Maurice), rentré, date non indiquée.
Laborie (Pierre), rentré, date non indiquée.
Sephaire (Jacques), mort en Autriche.
Arnaud (Jean), mort sur le Danube.

Poulain (Samson).
Vilchien (André).
Sénégale (Marc).
Bondie (Jean).
Divoy (Louis).
Richard (François).
Guioche (François).
Colin (Alexandre).
Paget (Jean).
Pains (Pierre).
Haingray (Joseph).
Lévesque (Adrien).

1. Autre que le lieutenant de la 8e compagnie.

Rozedot (Marie).
Le Duc (Jean-Baptiste).
Rosée (Claude).
Labrie (Pierre-Antoine).
Alix (François).
Barbier (Pierre).
Fernet (Vincent).
Bettinger (Jacques).
Giroux (Marc).
Boutillier (Jean-Baptiste).
Lefranc (Jean-Pierre).
Thierry (Jean-Hubert).
Jonest (Jean-Baptiste).
Aveline.
Poiriez.
Defarges (Jacques-Louis).
Neveux (François).
Gérard (Jean-Paul).
Jallest.
Fescourt (Jean-Louis).
Gaudra.
Leduc (Jean-Baptiste).
Allibert (Pierre).

Fagnot (Jean-Baptiste), tambour, mort sur le Danube, 11 octobre 1793.
Treppoz (Jean), rentré, date non indiquée.

8e COMPAGNIE DE FUSILIERS.

Vernier, capitaine, rentré, 13 février 1796.
Launois, lieutenant, rentré, 24 décembre 1795.
Allard, sous-lieutenant.
Bellosse (Pierre), sergent-major, mort en captivité.
Charolais (Jean-Louis), sergent.
Mercier (Adrien).
Lepère (Pierre-Nicolas).
Jobart (Jean-Baptiste), caporal, rentré, 1er février 1796.
Duval (Denis).
Kailard (Jean).
Leclerc (Joseph).
Dhomme (François).
Bryan (Germain-Denis).
Dumarest (Rambert), rentré, 1er février 1796.
Scipion (Jean), volontaire, mort à Bensberg, 19 novembre 1793.
Remiscope, rentré, date non indiquée.
Bourgeois (Louis), rentré, 1er février 1796.
Duvaldestin (Jean-Baptiste), mort en captivité.

Groux (Gilles).
Lauria (Antoine).
Bolatré (Edme).
Rousseau (Marin).
Grignon (Pierre-Charles).
Debel (Jacques-Etienne-André).
Molé (Denis).
Compère (René-François).
Maréchal (Pierre).
Galien (Antoine).
Pierson (Nicolas).
Cavé (Antoine).
Billiard (Pierre).
Renard (Jacques).
Lebœuf (Jean).
Carel (Thomas).
Dubua (Pierre).
Marchand (Louis).
Dubua (Charles).
Ciroux (Louis).
Meunier (René).
Rousselin (Louis).
Le Déchaux (Jacques).
Dufour.
Camus.
Trigendre.

Pulvé.
Le Roy.
Bellenfant.
Crépy.
Eliot.
Louis (Jean).
Lemayer.

Cordier (Augustin), tambour.
Antelin (Nicolas), rentré, date non indiquée.

Aux noms qui précèdent, relevés sur les registres matricules, on doit ajouter, d'après le *Registre des Extraits mortuaires des prisonniers de guerre français morts en Autriche*, déjà cité, les sous-officiers, caporaux et volontaires qui suivent et qui ne figurent pas sur les contrôles du bataillon :

Bernard (Arnould), canonnier ; Arad, 3 décembre 1795.
Béreux (Jacques), volontaire ; Engers, 13 avril 1794.
Benjanne (Lebas), volontaire ; Francfort, 18 novembre 1794.
Breusieur (Joseph), volontaire ; Francfort, 30 novembre 1793.
Badell (Bastien), volontaire ; Willevorde, 21 janvier 1794.
Bernard (Noël), volontaire ; Arad, 22 novembre 1795.
Carré (Jean-Claude), volontaire ; Bensberg, 13 novembre 1793.
Denbert (Frantz), volontaire ; Esseg, 23 avril 1794.
Dugnau (Jean) volontaire ; Esseg, 17 octobre 1795.
Delarue (Julien), volontaire ; Francfort, 12 janvier 1794.
Eloy (Georges), volontaire ; Bensberg, 24 novembre 1794.
Ecker (Etienne-Marie), grenadier ; Bensberg, 12 décembre 1793.
Finard (Joseph), caporal ; Esseg, 22 septembre 1794.
Grillé (Basilien), caporal ; Klagenfurth, 10 novembre 1795.
Gautin (Jean), volontaire ; Francfort, 3 novembre 1793.
Huebau (Nicolas), sergent-major ; Heidelberg, 17 janvier 1794.
Joseph (Louis), volontaire ; Bruxelles, 11 janvier 1793.
Lajosse (François), grenadier ; Bensberg, 7 novembre 1793.
Leloa (Etienne), volontaire ; Esseg, 6 avril 1794.
Louis (Charles), tambour ; Heidelberg, 12 février 1794.
Layage (Joseph-Pierre), volontaire ; Ulm, 4 septembre 1794.
Massa (Michel), grenadier ; Esseg, 15 mai 1794.
Moreau (Louis), volontaire ; Francfort, 19 octobre 1793.
Nigèle (Sébastien), volontaire ; Cologne, 10 juin 1794.
Nikelberg (Lambert), canonnier ; Cologne, 16 décembre 1793.
Piorel (Louis), canonnier ; Bensberg, 16 décembre 1793.
Puet (Louis), volontaire ; Coblentz, 21 octobre 1795.
Peuvray (Jean), volontaire ; Francfort, 10 décembre 1793.
Peautre (Jean-André), volontaire ; Esseg, 2 avril 1794.
Passerol (Denis), volontaire ; Saint-Laurent, 11 novembre 1795.
Randau (Nicolas), volontaire ; Bensberg, 1er novembre 1793.
Riochar (Simon), volontaire ; Coblentz, 2 août 1794.
Roche (Marie), caporal ; Esseg, 2 janvier 1795.
Roussy, volontaire ; Pesth, 21 novembre 1794.

Rohlmart (Michel), volontaire ; Ulm, 6 septembre 1794.
Sagnion (Baptiste), charretier à l'artillerie ; Aix-la-Chapelle, 16 février 1794.
Sirau (Louis), volontaire ; Enns, 31 août 1794.
Theno (Jean), volontaire ; Arad, 13 août 1794.
Vichu, volontaire ; Arad, 10 décembre 1793.
Voverie (Pierre), volontaire ; Esseg, 23 février 1795.

Le premier contrôle matricule du bataillon du Théâtre-Français avait été brûlé pendant le siège du Quesnoy. Il fut rétabli en 1796 seulement et ne donne les noms que de 333 officiers et volontaires de la formation [1].

Pendant que la partie active du corps guerroyait, le dépôt se trouvait : le 23 juillet 1793, à Soissons ; le 20 mai 1794, à Égalité-sur-Marne (Château-Thierry) ; le 2 août 1794, à Meaux ; le 20 avril 1796, à Laon.

Il comprenait alors 66 hommes.

Les prisonniers étant rentrés de captivité au printemps de 1796, le bataillon se reconstituait avec eux [2] et on le trouve à Soissons au 19 mai 1796 ; il est à Meaux le 22 septembre, et à Marseille le 6 novembre suivant.

Il concourt, le 19 février 1797, à Toulon, à la constitution de la 41e demi-brigade de ligne, de 2e formation.

ÉTATS DE SERVICES

D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

Joannis (Mathieu), de Paris, 38 ans.

Soldat au régiment de Monsieur, 1771-1775 ; soldat, puis caporal au régiment provincial de Paris, 1775-1781 ; lieutenant de chasseurs dans la garde nationale parisienne, 1789.

1. Ce contrôle est presque entièrement de la main du chef du bataillon, Joannis.

2. Il ne reçut aucunes recrues du 10 juillet 1793 au 20 octobre 1794 ; 47 recrues seulement furent incorporées de cette date jusqu'à l'embrigadement.

Lieutenant d'une compagnie de volontaires, 4 septembre 1792; lieutenant-colonel en chef du bataillon du Théâtre-Français, 20 septembre 1792; confirmé, 19 octobre 1792; passé à la 41e demi-brigade, 1797; chef du 2e bataillon auxiliaire de l'Aisne, 1799; major du 81e de ligne, 1803; ✻, 1804; colonel du 53e, 1809; blessé grièvement à Wagram; commandant d'armes; 1811; retraité, 1815; mort, 15 mars 1823.

Machy (Jacques-François), d'Abbeville, 35 ans.

Successivement soldat, caporal, sergent et sergent-major au régiment Dauphin, 1773-1791; passé dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, 1791; volontaire dans la garde nationale parisienne, 1792.

Capitaine au bataillon du Théâtre-Français, 8 septembre 1792; lieutenant-colonel en second, 19 octobre 1792; non compris dans la formation de la 41e demi-brigade, 1797; rentré dans ses foyers.

Adjudants-majors.

Duval (François), de Paris, 39 ans.

Soldat et caporal au régiment de Forez, 1778-1786; sergent-major dans la garde nationale parisienne, 1790; sous-lieutenant, 1791; lieutenant, 1792.

Adjudant-major au bataillon du Théâtre-Français, 20 septembre 1792; capitaine de grenadiers, 18 octobre 1792; passé successivement à la 41e demi-brigade et au 17e de ligne; retraité, 1807; capitaine de vétérans, 1808; retraité de nouveau, 1814.

Delombre (Jean-Baptiste), de Paris, 32 ans.

Soldat au régiment de Cambrésis, 1776-1784.

Adjudant-major au bataillon du Théâtre-Français, 19 octobre 1792; capitaine d'une compagnie, 17 août 1793; passé à la 41e demi-brigade; réformé, 1800; placé au 15e léger, 1803; ✻, 1807; chef de bataillon, 1809; blessé à Eckmühl; retraité, 1811; commandant d'armes à l'île Pelée, 1812; retraité de nouveau, 1815.

Gallet (François-Sébastien).

Lieutenant, 19 octobre 1792; adjudant-major, 17 août 1793; mort prisonnier de guerre à Pesth, 12 février 1794.

Quartiers-maîtres.

Vatrin.

Volontaire, 8 septembre 1792; quartier-maître, 29 octobre 1792; en congé du Ministre, 15 février 1793; démissionnaire.

Hirault (Augustin-Denis), de Paris, 28 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent, 30 novembre 1792; sergent-major,

25 avril 1793 ; quartier-maître, lieutenant, 16 mai 1793; capitaine à la 65e demi-brigade, 1800 ; retraité, 1809.

Chirurgiens-majors.

DUGÈS (Pierre-Augustin), de Paris, 29 ans.

Chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Paris depuis cinq ans.

Chirurgien-major du bataillon du Théâtre-Français, 12 septembre 1792; passé au 5e hussards, 2 mai 1793; employé aux hôpitaux du Nord, de Mézières, puis d'Aix-la-Chapelle, 1795-1802 ; chirurgien-major au 8e régiment de ligne, 1803; passé au 5e hussards, 1805 ; retraité, 1808.

DUBOY (Antoine-Simon-Jude), de Langeais (Indre-et-Loire), 22 ans.

Chirurgien-major, 5 mai 1793 ; prisonnier de guerre au Quesnoy; rentré par échange, 16 août 1795; en congé du Ministre, 22 septembre 1796, et retiré du service.

Aumônier.

DAMAS (Louis-Antoine).

Aumônier, 19 octobre 1792; supprimé au mois de décembre 1793.

PETIT ÉTAT-MAJOR.

MORIN (Michel).

Adjudant, 19 octobre 1792 ; en congé, 15 février 1793; rayé, février 1795.

LAUNOIS (Pierre), de Châlons, 25 ans.

Volontaire, le 8, et caporal, le 15 septembre 1792; sergent, 12 octobre 1792; adjudant, 15 avril 1793 ; lieutenant, 27 mai 1793; adjudant-major à la 41e demi-brigade, 1800; capitaine, 1801 ; chef de bataillon au 17e de ligne et ✻, 1809; mort à Auerschitz (Moravie), 21 septembre 1809.

DUSAULT (Augustin-Nicolas-Félix).

Volontaire, 8 septembre 1792; successivement caporal et sergent; adjudant, 6 juin 1793 ; mort prisonnier de guerre à Pesth.

CAVE (Antoine-Joseph), de Paris, 25 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent tambour-major, 19 octobre 1792; parti, 10 décembre 1792; rentré au bataillon, 24 avril 1793, comme grenadier; envoyé au Conseil de santé à Paris, 18 septembre 1796.

BIDOUX (Pardon).

Volontaire, 8 septembre 1792; tambour-major, 25 juillet 1793; prisonnier de guerre au Quesnoy; mort en captivité.

LEGRAND.

Volontaire, 8 septembre 1792 ; tambour-maître, 5 mai 1793 ; prisonnier de guerre au Quesnoy.

ROBIN.

Maître armurier, 19 octobre 1792 ; détaché à Valenciennes, 1793.

DERUITER (François-Joseph), de Rosendael (Hollande), 40 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792; maître cordonnier, 19 octobre 1792 ; passé à la 41e demi-brigade ; mort à Aix, 12 octobre.

Sa femme, née Françoise Huron, blanchisseuse au bataillon depuis 1794, a suivi son mari et n'a quitté la 41e demi-brigade qu'au décès de celui-ci. (Attestation du conseil d'administration de la 41e demi-brigade qui certifie qu'elle s'est toujours comportée honnêtement, 28 février 1798.)

GUÉROUT (Pierre), de Paris, 28 ans.

Maître tailleur, 19 octobre 1792; congédié de la 41e demi-brigade, 1798.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

Capitaines.

BOURCAIN (Jean-Baptiste).

Capitaine, 19 octobre 1792 ; mort à Paris, 3 mars 1793.

CHICHEREAU (Germain-Nicolas), de Paris, 25 ans.

Soldat au régiment d'Auvergne, 1782-1790.

Sergent au bataillon du Théâtre-Français, 8 septembre 1792; capitaine, 19 octobre 1792 ; passé successivement à la 41e demi-brigade et au 17e régiment de ligne ; retraité, 1806 ; capitaine de vétérans, 1814 ; remis en retraite, 1815.

DORMOY (Jean-Baptiste), de Jussey.

Avait servi dans un régiment de chasseurs, de 1782 à 1789.

Capitaine d'une compagnie de volontaires du district de Bourg-la-Reine, incorporée au bataillon du Théâtre-Français, le 22 septembre 1792; réformé à la formation de la 41e demi-brigade, 1797.

FRANCOZE (Joseph).

Capitaine de canonniers, 19 septembre 1792; mort prisonnier de guerre à Pesth, 11 février 1794.

GIRARD (Jean-Baptiste), de Saint-Germain (Jura), 56 ans.

Etait sous-officier invalide en détachement à l'Arsenal.

Capitaine, 5 septembre 1792, de la 2e compagnie de volontaires de la section du Théâtre-Français ; resté à Meaux lors du départ du dépôt, qu'il commandait 21 mars 1796, et considéré comme ne comptant plus au bataillon.

GUYARDELLE (Pierre).

Capitaine, 19 octobre 1792; rayé de la 41e demi-brigade, 1799, n'y ayant jamais paru.

ROUX (Etienne-Jean-Marie), de Paris, 24 ans.

Capitaine, 19 octobre 1792 ; tué d'un coup de canon, au Quesnoy, 17 août 1793.

Son père, ancien premier huissier-audiencier au ci-devant bureau de la ville de Paris, écrivait (lettre non datée), aux membres du Comité militaire de la Convention nationale [1] :

« Je suis père de quatre garçons ; trois étaient dans l'armée du Nord ; l'aîné y était capitaine de la 6e compagnie du 7e bataillon, dit du Théâtre-Français, des volontaires parisiens ; un boulet l'a enlevé à ma tendresse et à sa patrie le 17 août dernier à la redoute du Quesnoy où il commandait...

« Voici la vengeance que je veux exercer particulièrement et paternellement. J'avais des médailles d'argent à l'effigie du tyran ; je les ai données à la Commune de Paris, le 26 du premier mois (17 octobre 1793), et le produit qui est de 52 livres, avec un assignat de 25 livres que j'y ai réuni, est au secrétariat de la ville à la disposition du premier canonnier de l'armée du Nord qui fera mordre la poussière à un esclave autrichien du grade de mon malheureux fils ou d'un grade au-dessus. Si vous voulez bien, Citoyens Représentants, le faire annoncer aux artilleurs de l'armée du Nord ou me faire dire à qui je dois m'adresser pour que mon vœu ait son exécution, vous m'obligerez infiniment. »

SAMUEL (Pierre).

Volontaire, 8 septembre 1792 ; nommé capitaine par le Ministre de la guerre, 6 mai 1793 ; mort prisonnier de guerre sur le Danube.

TALLARD (Claude-François), de Paris, 41 ans.

Capitaine de la 1re compagnie de volontaires de la section de la Cité, incorporée au bataillon du Théâtre-Français, 20 septembre 1792; confirmé, 19 octobre 1792 ; mis à la suite de la 41e demi-brigade, 1797 ; employé à l'expédition d'Irlande, 1798 ; prisonnier de guerre ; admis au traitement de réforme, 1802 ; lieutenant de la compagnie de réserve de la Seine ; retraité, 1811 ; placé aux Invalides, 1812.

VAUTRÉ (Victor), de Dompaire (Vosges), 22 ans.

Soldat dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, 1792. Etait aux Tuile-

1. « Renvoyé au Ministre de la guerre par le Comité militaire. Le 15 ventôse an II de la République (5 mars 1794), GOSSUIN, *président*. » (*Archives administratives de la guerre*, dossier Roux, classement général alphabétique, 1791-1848.)

ries le 10 août ; arrêté le 13 ; conduit à la Mairie, interrogé par Réal et Sergent et incarcéré à la Force. Le 2 septembre, il prêta serment de fidélité à la Nation sur un monceau de cadavres ; de là, il fut conduit à l'église de Saint-Paul où on l'enrôla ; mais il obtint de partir dans une compagnie de sa section.

Lieutenant, le 8 septembre 1792 ; incorporé au bataillon du Théâtre-Français et élu capitaine, le 20 du même mois ; adjoint aux adjudants généraux, 1796-1804 ; chef de bataillon au 18e régiment de ligne, 1805 ; major du 84e, 1808 ; colonel du 9e d'infanterie, 1809 ; blessé au Quesnoy, à Heilsberg, à Malborghetto, à La Moskowa, où il enleva avec son régiment la principale redoute armée de 17 canons et qui avait tenu en échec pendant plusieurs jours l'armée française ; colonel de la légion départementale de l'Isère, 1815 ; avec quatre-vingt-dix hommes, dans la nuit du 4 au 5 mai 1816, il chargea à la baïonnette et repoussa les partisans de Didier et les poursuivit jusqu'à La Mure. Nommé maréchal de camp à cette occasion, il fut employé dans les inspections générales ; retraité, 1831 ; décédé, 16 mai 1849. Baron ; commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de la Couronne de Fer.

Vernier (Jean-Maximin), de Paris, 29 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789.

Volontaire, 8 septembre 1792 ; capitaine au bataillon du Théâtre-Français, 19 octobre 1792 ; passé à la 41e demi-brigade, 1797 ; réformé, 1800.

Lieutenants.

Armand.

Lieutenant ; blessé à Neerwinden, 18 mars 1793 ; rentré dans ses foyers.

Arnoult (François-Nicolas).

Sous-lieutenant, 19 octobre 1792 ; lieutenant, 20 août 1793 ; passé à la 41e demi-brigade ; mort à Finale, 27 novembre 1799.

Charpentier (Hilaire-François), de Beaurieux (Aisne), 22 ans.

Lieutenant de canonniers, 19 septembre 1792 ; passé à la 41e demi-brigade, 1797 ; réformé, 1798 ; lieutenant à la 67e demi-brigade, 1799 ; capitaine, 1800 ; capitaine de vieille garde (rang de chef de bataillon dans la ligne) au 6e régiment de voltigeurs de la garde impériale, 1811 ; passé aux fusiliers-chasseurs et O✻, 1813 ; chef de bataillon au 2e régiment de voltigeurs, 1814 ; mis en non-activité, 1815 ; retraité, 1822 ; mort, 9 septembre 1849.

Dufour (Jean), de Moulins, 34 ans.

Lieutenant de grenadiers, 18 octobre 1792 ; mort prisonnier de guerre à Pesth, 31 décembre 1793.

Fadry (Jean), de Pougues (Nièvre), 37 ans.

Soldat au régiment de Normandie, 1773-1781.

Lieutenant, le 4 septembre 1792, d'une compagnie incorporée au bataillon du Théâtre-Français; confirmé, 19 octobre 1792; retiré pour blessures, 17 août 1794; pensionné, 1800.

GIBORY (Louis).

Sous-lieutenant, 19 octobre 1792; lieutenant, 6 mars 1793; tué au Quesnoy, 12 septembre 1793.

GUILHEMAT (Bertrand).

Lieutenant, 19 octobre 1792; parti, 6 décembre 1792.

LACROIX (Nicolas).

Sous-lieutenant, 19 octobre 1792; lieutenant, 9 septembre 1793; passé à la 41e demi-brigade; réformé, 1800.

LE BLOND (Pierre-François).

Volontaire, 8 septembre 1792; lieutenant, 19 octobre 1792; mis à la suite de la 41e demi-brigade, 1797, et réformé.

PELLETIER (Nicolas), de Paris.

Lieutenant, 19 octobre 1792; démissionnaire de la 41e demi-brigade, 1799.

PICARD (Michel-Geneviève), de Paris, 44 ans.

Avait servi huit ans dans le régiment de Chartres.

Volontaire, 4 septembre 1792; lieutenant au bataillon du Théâtre-Français, 18 octobre 1792; mort en route, se rendant au dépôt des prisonniers de guerre, 12 novembre 1795.

PONSARDIN (François), de Paris, 51 ans.

Soldat, caporal et sergent au 10e d'infanterie, 1760-1791.

Lieutenant au bataillon du Théâtre-Français, 19 octobre 1792; mort à l'hôpital de Cambrai, le 23 mai 1793, des fatigues de la guerre[1].

1. Extrait d'une lettre de Ponsardin à sa sœur, lettre datée de Cambrai, 26 avril 1793:

« Ma sœur,.... le sujet de ma maladie était une dysenterie accompagnée de fièvres violentes et jointes à des douleurs insupportables qui ont été occasionnées par les combats, les fatigues et bivouacs que nous avons essuyés pendant l'hiver.

» Si cette campagne se trouvait aussi rude que la dernière, il est impossible que je puisse y tenir, car vous seriez effrayés de voir le nombre de malades qui reviennent continuellement de l'armée; les hôpitaux sont remplis et les maladies sont si dangereuses qu'on perd du monde continuellement.

» Je ne te parlerai point des combats que nous avons essuyés pour empêcher l'ennemi de former le siège de Valenciennes; les papiers publics t'en auront assez instruite.... »

(*Archives administratives de la guerre*, dossier Ponsardin, classement général alphabétique, 1791-1848.)

SARRADE (Bernard), de Mont-de-Marsan, 27 ans.

Lieutenant, 19 octobre 1792 ; passé à la 41e demi-brigade, 1797 ; réformé, 1800 ; placé au 116e régiment de ligne, 1808 ; blessé en Espagne ; retraité, 1810 ; mort, 23 mai 1825.

Sous-lieutenants.

ALLARD (Thomas-Jacques), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 19 octobre 1792 ; lieutenant à la 41e demi-brigade, 1801 ; capitaine au 17e de ligne, 1806 ; blessé à Golymin ; ✻, 1807 ; chef de bataillon dans la Garde de Paris, 1811 ; passé au 2e de ligne, 1812 ; retraité, 1813.

DESHAYES (Charles).

Sous-lieutenant, 19 octobre 1792 ; tué au Quesnoy, 17 août 1793.

MAGNE (Michel), de Poitiers, 19 ans.

Sergent-major, 19 octobre 1792 ; sous-lieutenant, 6 mai 1793 ; lieutenant, uis capitaine à la 41e demi-brigade ; réformé, 1800.

MICHON (Dominique-Jean).

Sous-lieutenant, 19 octobre 1792 ; parti, 25 novembre 1792.

MONTEZER (Pierre).

Sous-lieutenant de canonniers, 19 septembre 1792 ; passé à la 41e demi-brigade ; réformé, 1797 ; lieutenant à la 59e demi-brigade, 1799 ; démissionnaire, 1802.

NICOLE (Louis), de Dôle, 25 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792 ; sergent, 19 octobre 1792 ; sous-lieutenant, 10 juillet 1793 ; lieutenant à la 41e demi-brigade, 1800 ; prisonnier de guerre à Gênes ; adjudant-major au 17e régiment de ligne, 1804 ; capitaine, 1806 ; chef de bataillon au 12e régiment de ligne, 1811 ; ✻, avril 1812 ; O ✻, août 1812 ; major du 59e de ligne, avril 1813 ; colonel du 120e, août 1813 ; passé au 84e, 1814 ; ✠ ; mis en non-activité, 1816 ; retraité, 1822.

OBERT (Vincent).

Sergent, 19 octobre 1792 ; sous-lieutenant, 20 août 1793 ; mort prisonnier de guerre à Kremps, en Autriche.

PALEY (Antoine), de Meudon, 21 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792 ; sous-lieutenant au bataillon du Théâtre-Français ; retiré pour infirmités contractées pendant la campagne de Belgique, 11 décembre 1792 ; capitaine de la compagnie de réquisitionnaires de la

section de la Cité, 22 septembre 1793 ; incorporé avec elle au 16e bataillon de réquisition de Paris ; réformé, février 1794 et admis aux Invalides.

Poillevez (Jean-François), du Montellier (Ain), 32 ans.

Sergent, 19 octobre 1792 ; sergent-major, 6 mars 1793 ; sous-lieutenant, 9 septembre 1793 ; retraité de la 41e demi-brigade, 1799.

Roux (François-Xavier), de Paris, 21 ans.

Volontaire, le 8, et sergent, le 20 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 6 mai 1793 ; démissionnaire, 16 septembre 1796 ; secrétaire en chef de l'administration cantonale de Choisy-sur-Seine, 1796 ; percepteur des contributions de Choisy et de Thiais, 1799 ; conseiller municipal à Paray (Seine-et-Oise), 1801 ; maire, 1808 ; commis-vérificateur au Ministère de la guerre, 1810 ; réformé, 1816 ; sous-lieutenant de la compagnie d'élite, 3e bataillon, 10e légion de la garde nationale de Paris.

Schertz (Joseph).

Sous-lieutenant de grenadiers, 18 octobre 1792 ; mort prisonnier de guerre en Autriche.

Vincent (Jean).

Sous-lieutenant, 19 octobre 1792 ; démissionnaire, 8 juillet 1796.

Wassipul (Henri).

Sergent de grenadiers, 18 octobre 1792 ; sous-lieutenant de fusiliers, 18 avril 1793 ; mort prisonnier de guerre à Pesth, 15 janvier 1794.

SOUS-OFFICIERS.

Sergents-majors, sergents et fourriers.

André (Hubert).

Volontaire, 8 septembre 1792 ; sergent, 19 octobre 1792 ; mort, 16 mars 1795.

Aubet (Jean-François-Georges-Michel), d'O (Orne), 20 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792 ; fourrier ; congédié, 14 septembre 1795.

Barrois (Barnabé).

Volontaire, 8 septembre 1792 ; caporal de grenadiers, 18 octobre 1792 ; sergent, 4 décembre 1792 ; prisonnier de guerre au Quesnoy.

BELLOSSE (Pierre).

Volontaire, 8 septembre 1792 ; sergent-major, 19 octobre 1792 ; prisonnier de guerre au Quesnoy ; mort en captivité.

BERTRAND.

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent de grenadiers, 18 octobre 1792 ; parti, 4 décembre 1792.

BOUVRESSE (François-Gilbert).

Volontaire, 8 septembre 1792 ; fourrier, 25 avril 1793 ; absent du 27 septembre 1793.

BULARD (Louis).

Canonnier, le 8, et sergent, le 19 septembre 1792 ; prisonnier de guerre au Quesnoy.

CARRIERS (Louis-Pierre).

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent, 6 mai 1793 ; prisonnier de guerre au Quesnoy.

CHAROLAIS (Jean-Louis).

Volontaire, 8 septembre 1792 ; caporal de grenadiers, 18 octobre 1792 ; sergent de fusiliers, 17 mai 1793 ; prisonnier de guerre au Quesnoy.

COUCHE (Jean-Pierre), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent, 4 janvier 1793; sergent-major, 16 janvier 1793; détaché à l'état-major, 10 juillet 1793 ; adjoint du génie, 21 décembre 1793; lieutenant, 1800; capitaine, 1803 ; chef de bataillon, 1808 ; lieutenant-colonel, 1811 ; O ✻ et ✠, 1814; directeur des fortifications à Abbeville, 1824 ; colonel, 1826 ; commandant en second et directeur des études à l'École de Saint-Cyr, 1831 ; blessé à Lübeck et à Espinosa ; retraité, 1833 ; décédé, 1852.

DESFOSSÉS (André-Joseph).

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent de grenadiers, 18 octobre 1792; parti, 17 novembre 1792 ; rentré comme grenadier, 25 avril 1793 ; prisonnier de guerre au Quesnoy ; placé aux vétérans à sa rentrée de captivité.

DOTER (Fidèle-Amand-Joseph), de Cambrai, 24 ans.

Sergent-major, 19 octobre 1792; sous-lieutenant à la 41e demi-brigade, 1800; réformé, 1801 ; replacé à la 23e demi-brigade, 1803; réformé de nouveau, 1804, n'ayant pu rejoindre le corps embarqué pour Saint-Domingue; retraité, 1811.

DUBOIS (Antoine).

Volontaire, 21 mars 1793; fourrier, 18 août 1793; blessé, le 9, et mort, le 11 septembre, au Quesnoy.

DURLET (Etienne-Nicolas).

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent-major, 19 octobre 1792; parti, 20 novembre 1792.

FERRIER (Alexis-Antoine).

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent, 19 octobre 1792; parti, 1er avril 1793.

FERRIER (Louis).

Volontaire, 8 septembre 1792; caporal, 19 octobre 1792; sergent, 17 mai 1793; prisonnier de guerre au Quesnoy.

FLORENTIN (Jacques).

Volontaire, 8 septembre 1792; caporal, 19 octobre 1792; sergent, 30 novembre 1792; prisonnier de guerre au Quesnoy.

FLORENTIN (Jean-Baptiste).

Volontaire, 8 septembre 1792; caporal, 30 novembre 1792; sergent, 25 avril 1793; prisonnier de guerre au Quesnoy.

GATELIGNY (Jean-François).

Volontaire, 8 septembre 1792; caporal de grenadiers, 18 octobre 1792; fourrier, 25 avril 1793; sergent, 18 août 1793; prisonnier de guerre au Quesnoy.

GERY (Alexandre-Pierre), de Paris, 23 ans.

Architecte. Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789; sergent de chasseurs, 1790.

Volontaire au bataillon du Théâtre-Français, 8 septembre 1792; sergent-major de grenadiers, 18 octobre 1792; parti, 5 décembre 1792, et rentré dans la garde nationale parisienne; adjudant au 16e bataillon de réquisition de Paris, 1793; incorporé au 1er bataillon du Morbihan; sous-lieutenant à la 61e demi-brigade, 1794; passé à la légion de police, 1795; lieutenant, 1796; lieutenant de gendarmerie à Châteaudun, 1798; passé à la légion d'élite, 1801; ✠, 1804; capitaine à la compagnie des Côtes-du-Nord, 1805; chef d'escadron à Vannes, 1808; passé à la gendarmerie de l'armée d'Espagne, 1810; colonel de cavalerie et chef d'état-major du dépôt général des remontes, 1813; commandant une colonne mobile de gendarmerie à l'armée de la Loire, juin 1815; mis en non-activité, septembre 1815; ✠, 1820; retraité, 1824; décédé, 4 février 1837.

GIRARDIN.

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent, 19 octobre 1792; parti, 10 décembre 1792.

GIRONDEAU (Henri).

Canonnier, le 8, et fourrier, le 19 septembre 1792; mort à Paris, 16 septembre 1793.

GOURDEAUX (Pierre), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792; fourrier; passé à la 41e demi-brigade; mort, 4 août 1799, des suites d'une blessure reçue dans un combat contre les Barbets aux environs de Ceva.

GUYARD (Pierre-François), de Paris, 38 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792; fourrier, 25 avril 1793; sergent-major à la 41e demi-brigade, 1799; sous-lieutenant, 1800; réformé, même année.

HARIÉ (Georges), de Bargny (Oise), 26 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent, 19 octobre 1792; prisonnier au Quesnoy; rentré, 1795; envoyé en convalescence, 16 juillet 1796.

LACHEZ (Nicolas-François).

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent, 19 octobre 1792; sergent-major, 6 mai 1793; prisonnier de guerre au Quesnoy.

LAMARRE (Pierre).

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent 19 octobre 1792; parti, 23 novembre 1792.

LAPIERRE (Etienne-Joseph), de Limours (Seine-et-Oise), 28 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent, 6 mai 1793; prisonnier au Quesnoy; rentré, 1796; démissionnaire, 19 février 1797.

LECLERC (Antoine).

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent-major, 19 octobre 1792; non compris dans la capitulation du Quesnoy et rentré dans ses foyers.

MACREZ (François).

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent, 19 octobre 1792; prisonnier de guerre au Quesnoy; mort en captivité, décembre 1793.

MAIRE (Etienne), de Virey (Haute-Saône), 26 ans.

Sergent de canonniers, 10 décembre 1792; prisonnier de guerre au Quesnoy; rentré, 31 janvier 1796; démissionnaire, 19 février 1797.

MALENDRÉ.

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent-major, 19 octobre 1792; congédié pour infirmités, 31 octobre 1792.

MAUROT (Michel), de Felletin (Creuse), 29 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792; passé aux grenadiers; fourrier, 9 septembre 1793; mort, étant à la 41e, 23 septembre 1797.

MERCIER (Adrien).

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent, 19 octobre 1792; prisonnier de guerre au Quesnoy.

MIGRET (Louis).

Volontaire, 8 septembre 1792; fourrier, 25 avril 1793; passé à l'armée des Pyrénées après la capitulation du Quesnoy.

MION (Jean-Baptiste), de Lichères (Yonne), 30 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent; prisonnier de guerre au Quesnoy; mort en captivité.

MONNIAUX (Pierre).

Canonnier, le 8, et sergent-major, le 19 septembre 1792; prisonnier de guerre au Quesnoy; évadé et rentré dans sa famille.

MONNIER (François-Joseph), de Besançon, 33 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792; caporal, 19 octobre 1792; sergent, 17 mai 1793; prisonnier de guerre au Quesnoy; mort sur le Danube, décembre 1793.

MOREL (François-Gabriel).

Volontaire, 8 septembre 1792; caporal, 19 octobre 1792; sergent, 10 juillet 1793; prisonnier de guerre au Quesnoy, mort à Esseg, 25 octobre 1795.

NIVERS (Jean-François), de Villejuif, 36 ans.

Ancien garde-chasse des plaisirs du roi; capitaine dans la garde nationale de Gentilly, 1789-1791.

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent au bataillon du Théâtre-Français, 19 octobre 1792; sergent-major, avril 1793; prisonnier de guerre au Quesnoy; mort à Francfort, 26 novembre 1793.

NOBLAY (Jean-Baptiste).

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent, 16 mai 1793; prisonnier de guerre au Quesnoy; mort en captivité.

PARENT.

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent de grenadiers, 18 octobre 1792; parti, 15 janvier 1793.

PICARD (Jacques).

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent, 19 octobre 1792; prisonnier de guerre au Quesnoy ; mort en captivité.

PICQUARD (Jacques-Louis ou Jean), de Chartres, 16 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792; fourrier, 25 avril 1793 ; sergent à la 41e demi-brigade, 1799; mort en passant le Tanaro, dans la poursuite de l'ennemi, 15 juillet 1799.

PRAX (Pierre).

Volontaire, 8 septembre 1792; caporal ; sergent, 16 mai 1793 ; prisonnier de guerre au Quesnoy.

PRESTY (Jérôme-Philippe).

Volontaire, 8 septembre 1792; caporal, 19 octobre 1792; sergent, 25 avril 1793 ; prisonnier de guerre au Quesnoy ; mort à Louvain.

PROTAUX.

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent, 19 octobre 1792 ; parti, 10 décembre 1792.

QUENESCOURT (Eloi-Florent).

Volontaire, 8 septembre 1792 ; caporal ; sergent, 19 octobre 1792 ; prisonnier de guerre au Quesnoy.

RENARD (Laurent).

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent, 19 octobre 1792 ; prisonnier de guerre au Quesnoy.

ROCH (Joseph), de Dôle (Jura), 24 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792 ; fourrier, 25 avril 1793 ; déserté, 20 octobre 1796.

ROUSSEAU (Pierre-Jean), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792; fourrier, août 1793; réformé par ordre du Ministre de la guerre, 18 juillet 1796.

SIMON (Bon), de Gatteville (Manche), 23 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent, 19 octobre 1792 ; démissionnaire 5 novembre 1796.

SOUPE (Eustache).

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent, 19 octobre 1792; prisonnier de guerre au Quesnoy.

TASSIN (Joseph-Henri).

Sergent, 6 mai 1793; passé à la 41e demi-brigade; à l'hôpital, 20 janvier 1800; rayé des contrôles, 20 décembre 1800.

THIÉBAULT (Nicolas).

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent de grenadiers, 18 octobre 1792; sergent-major, 5 décembre 1792; prisonnier de guerre au Quesnoy.

VILLENEUVE (Charles-François).

Volontaire, 8 septembre 1792; fourrier, 1er février 1793; sergent, 25 avril 1793; mort à la suite de blessures, 17 août 1793.

VOLONTAIRES PASSÉS DANS D'AUTRES CORPS.

41e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE.

(2e *formation*).

Cette demi-brigade a été constituée, le 19 février 1797, par suite de l'amalgame des 2e bataillon du Gard, 1er de la Charente-Inférieure, 7e des Fédérés, 4e de l'Aisne, 7e de Paris, dit du Théâtre-Français, 3e du Morbihan, 4e de la légion de police.

Les officiers et les hommes furent disséminés dans les diverses compagnies. Passèrent du 7e bataillon de Paris à la 41e demi-brigade : 5 capitaines, 5 lieutenants, 5 sous lieutenants, le chirurgien-major, les maîtres tailleur, cordonnier et armurier, 1 sergent-major, 1 sergent, 4 fourriers, 6 caporaux, 3 tambours, 51 grenadiers, canonniers ou fusiliers. Au total, 85 officiers, sous-officiers et soldats. Le reste du bataillon rentra dans ses foyers.

Nous citerons :

DALAC (François), d'Espalion, 23 ans.

Sergent; rayé des contrôles, 1802.

DENIS (Joseph), de Dijon, 22 ans.

Caporal; congédié, 1798, pour cause de blessures reçues des royalistes à Aix, 23 septembre 1797.

FABRIS (Guillaume), dit *Créquy*, de Berlin.

Sergent; mort à Gênes, 1er juin 1800.

HENRY (Jean-Louis).

Volontaire; prisonnier de guerre, 21 octobre 1799; rayé des contrôles de la 41e par ordre du Ministre, 1802.

LANGLOIS (Philippe), de Paris, 31 ans.

Sergent; congédié pour infirmités, 1801.

17e RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LIGNE.

Fut constitué, le 24 octobre 1803, par la réunion de la 17e et de la 41e demi-brigades.

Passent au 17e d'infanterie les anciens volontaires de la formation du bataillon du Théâtre-Français dont les noms suivent :

ARNOULD (Claude), de Neuvilliers (Meuse), 20 ans.

Sergent; retraité en 1812.

BEROT (Bernard), d'Orthez, 17 ans.

Sergent; blessé à Ebensberg et à Wagram; retraité, 1810.

CORDIER (Jean-Joseph), de Quincy (Seine-et-Marne), 21 ans.

Sergent; blessé à Eylau; retraité, 1809.

DELAUNAY (Nicolas-Léon), de Paris, 37 ans.

Caporal; blessé à Austerlitz, à Iéna et à Eylau; admis aux vétérans, 1807.

DOUARD (André), de Vitry, 22 ans.

Caporal; blessé à Eylau; tué d'un coup de boulet à Wagram, 6 juillet 1809.

JOLY (Louis-Etienne), de Vitry, 17 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792; sergent à la 41e demi-brigade, 1803; adjudant au 17e régiment de ligne, 1811; sous-lieutenant au 127e, 1812; lieutenant et ✻, 1813; passé au 4e de ligne, 1814; mort à Nancy, 5 novembre 1814.

POMPIGNAC (Antoine), de Laroque (Haute-Garonne), 23 ans.

Fourrier; admis aux vétérans, 1803.

ROSET (Jean-Charles), de Buironfosse (Aisne), 18 ans.

Volontaire; tué à Wagram, 6 juillet 1809.

TREPOZ (Jean), de Moulins, 18 ans.

Tambour; blessé à la main droite; admis aux vétérans, 1811.

Divers.

BOYER (Jean-Baptiste), d'Uzerche (Corrèze), 21 ans.

Canonnier, 8 septembre 1792; blessé à Valmy; congédié, novembre 1792; capitaine au 7e bataillon de la Corrèze, 15 novembre 1793; blessé à la reprise de la redoute de Turiano, 1795; congédié de la 18e demi-brigade de ligne, 1796; capitaine au 3e bataillon étranger, 1806; passé au 32e léger; ✻, 1813; cinq blessures à Leipzig; mis en demi-solde, 1815; mort, 27 janvier 1818.

CANDRAS (Jacques-Lazare SAVETTIER DE), d'Epoisses (Côte-d'Or), 24 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; sous-lieutenant adjoint à l'état-major de l'armée des Alpes, 11 mars 1793; chef du 2e bataillon des Côtes-Maritimes, 27 mai 1793; passé à la 14e demi-brigade provisoire, puis à la 4e demi-brigade d'infanterie de ligne; blessé et se distingue pendant la campagne de 1796 en Italie; chef de brigade, 1800; général de brigade, 1804; employé au camp de Saint-Omer, puis à la Grande Armée; baron de l'Empire, sous la dénomination spéciale de baron de La Tour de Pré, et commandant la Poméranie suédoise, 1808; disponible, 1810; employé au 2e corps de la Grande Armée, février 1812; C ✻; tué d'un coup de feu à la poitrine, au passage de la Bérésina, 28 novembre 1812.

GELICOT (Jean).

Volontaire à la 1re compagnie de la section du Théâtre-Français, partie de Paris le 9 septembre 1792; caporal; tué au Quesnoy, 17 août 1793.

GIROIR (Pierre), de Saint-Mandé, 29 ans.

Enrôlé au régiment d'Armagnac, 1784; passé au régiment de l'Ile-de-France, 1787; rentré au régiment d'Armagnac, 1788.

Caporal de canonniers au bataillon du Théâtre-Français, 10 décembre 1792; prisonnier de guerre au Quesnoy; rentré de captivité, 1er février 1796; a rejoint, le 8, le 6e régiment d'infanterie (ex-Armagnac); passé à la 28e demi-brigade de ligne; congédié, 1803.

GIROUX (François), 27 ans.

Enrôlé au régiment d'Armagnac, 1785.

Canonnier au bataillon du Théâtre-Français, 10 décembre 1792; prisonnier de guerre au Quesnoy; rentré de captivité, 1er février 1796; a rejoint, le 8, le 6e régiment d'infanterie (ex-Armagnac); passé à la 28e demi-brigade de ligne; rayé des contrôles, 1797.

GUILLEMAIN (Claude).

Congédié pour son grand âge, 20 avril 1793.

JACQUEMIN (Louis), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; caporal, 2 février 1793; sous-lieutenant adjoint aux adjudants généraux, 18 février 1796; lieutenant à la 25e demi-brigade légère, 1800; capitaine, 1807; trois blessures à Heilsberg; retraité, 1808; mort, 8 août 1823.

PRUDON (Claude-Laurent-Louis), de Pesmes (Haute-Saône), 17 ans.

Volontaire, 8 septembre 1792; caporal, 18 octobre 1792; retiré, 15 décembre 1792; adjoint du génie, 1793; réformé, 1801; lieutenant au 4e bataillon de prisonniers de guerre espagnols, 1811; en demi-solde, 1814; réformé, 1821; garde du génie de 1re classe, 1827; retraité, 1835.

RENARD (Louis-Léonard), de Saint-Aubin-de-Scellon (Eure), 17 ans.

Volontaire au bataillon du Théâtre-Français, septembre 1792; canonnier dans la 1re compagnie du Contrat-Social, 9 mars 1793; caporal, 4 janvier 1794; sergent, 19 décembre 1794; lieutenant, 16 octobre 1796; réformé, 1802; retraité, 1811.

REYNIER (Jean-Louis-Ebenezer), de Lausanne, 21 ans.

Aspirant à l'Ecole des Ponts-et-Chaussées.

Canonnier volontaire, 2 septembre 1792; incorporé avec la compagnie au bataillon du Théâtre-Français; rappelé pour servir comme ingénieur aux travaux du camp de Paris, à la fin de septembre 1792; capitaine adjoint aux adjudants généraux de l'armée du Nord, 21 octobre 1792; nommé adjudant général chef de bataillon par les Représentants Bentabole et Delbret, septembre 1793; chef de brigade par le Représentant Florent Guyot, février 1794, et général de brigade par le Représentant Richard, juin 1794; a refusé ce dernier grade, se trouvant trop jeune, et est demeuré adjudant général.

Nommé à nouveau général de brigade, 13 janvier 1795; chef d'état-major général de l'armée de Rhin-et-Moselle, mars 1796; général de division pour ses services en cette qualité, 1er novembre 1796; employé à l'armée d'Égypte, 1798; commandant les troupes cantonnées à Toulon, 1804; passé à l'armée de Naples, 1805; commandant en chef l'armée, puis Ministre de la Guerre et de la Marine du royaume de Naples, 1808; commandant les Saxons à l'armée d'Allemagne, 1809; employé à l'armée d'Espagne, 1810; commandant le 7e corps de la Grande Armée, 1812 et 1813; décédé à Paris, 27 février 1814.

S'est distingué à Jemmapes, à Neerwinden, à la conquête de la Hollande, à Rastadt, à Neresheim, à Biberach, à Malte, aux Pyramides, à Héliopolis, au siège de Gaëte, en Calabre, à Busaco, à Sabugal, où il culbuta un corps anglo-portugais triple de ses force , à Bautzen et à Reichenbach.

Grand-Officier de la Légion d'honneur, grand croix de l'ordre de la Réunion, grand dignitaire de l'Ordre des Deux-Siciles, commandeur de Saint-Henri de Saxe ; comte de l'Empire. Inhumé au Panthéon.

Son nom est inscrit au côté Sud de l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile.

Autrefois, les gouvernements opéraient des recrutements parmi les prisonniers de guerre, soit pour les faire entrer volontairement dans des corps dits étrangers, soit en les incorporant d'office, ainsi que le pratiquait le roi de Prusse, Frédéric II.

C'est sans doute pour l'un de ces motifs que dix volontaires de la 4e compagnie du bataillon du Théâtre-Français ont, en regard de leur nom, la mention suivante : « *Engagé à Maëstricht par l'ennemi.* »

Ces volontaires sont :

Bricourt (François).
Callieux (Philippe).
Dessart (François).
Dufour (Joseph).
Labbé (Louis).
Lorquain (François).
Méresse (François).
Moret (Charles).
Rémy (Louis).
Villain (Louis).

BATAILLON SEPTIÈME BIS

(13 SEPTEMBRE 1792 — 22 AOUT 1796)

HISTORIQUE DU CORPS.

Le bataillon de Paris numéroté 7e *bis* fut constitué, le 13 septembre 1792, à Châlons, par l'élection de l'état-major. Les enrôlements et la formation des compagnies qui entrèrent dans sa composition, avaient commencé le 2 septembre.

La compagnie d'artillerie, rassemblée le 6 septembre, était tirée des sections de la Jussienne et du Contrat-Social.

La section Bonne-Nouvelle fournit la 1re compagnie.

La section du Contrat-Social, les 2e [1] et 3e.

La section des Piques, place Vendôme, la 4e [2].

La section des Invalides, la 5e [3].

La 6e compagnie réunit les petits contingents de communes de la banlieue : Issy, Vanves et Clamart.

De Saint-Cloud sortirent la 7e et la 8e compagnies.

De toutes les compagnies fut dégagée celle des grenadiers, seulement à la date du 26 octobre.

Dès le 6 octobre, ce bataillon était placé en première ligne à l'armée du Nord. Passé à l'armée de Belgique (colonne Miranda), il combattait à Bossu et à Liège. On le retrouve, à la fin février 1793, fort de 480 hommes, à Heer, Malle et Schepenberck. Il suit l'armée dans sa retraite, prenant part aux batailles de Tirlemont, de Neerwinden et de la Montagne-de-Fer, les 16, 18, 19, 22 et 23 mars 1793.

A Neerwinden, le 18 mars, la compagnie dont faisait partie le ca-

1. Partie de Paris, le 6 septembre.
2. 1re compagnie de la section, partie le 5 septembre.
3. Partie le 6 septembre.

poral *Firmin*, après un combat de deux heures, avait perdu ses officiers ; elle était prête à se mettre en déroute et elle serait devenue infailliblement la proie de l'ennemi, lorsque Firmin se mettant à la tête de sa compagnie, rallia ses camarades, les encouragea par son exemple, soutint avec fermeté le feu de l'ennemi et repoussa trois charges de la cavalerie autrichienne. Cette conduite lui mérita sur le champ de bataille les éloges du général en chef [1].

Le 22 mars, le bataillon avait été placé pour défendre une position importante sur la route de Namur ; il y fut attaqué par des forces supérieures. L'action fut des plus meurtrières : le bataillon, extrêmement affaibli et découragé par la perte de son chef, commençait à plier ; le lieutenant *Villedieu*, qui, dans la bataille du 18, renversé par une charge de cavalerie, avait eu l'épaule droite fracassée, prend le commandement et rallie le bataillon, et autant par son sang-froid que par l'exemple de son courage, conserve la position. Le général Le Veneur, témoin de sa conduite, nomma Villedieu capitaine sur le champ de bataille [2].

Tués, blessés, disparus et prisonniers de guerre.

27 février 1793. — Siège de Maëstricht.

Poncillon, lieutenant-colonel en second, tué.

16 mars 1793. — Tirlemont.

Le Moult, sergent, blessé.

18 mars 1793. — Neerwinden.

Cognac, grenadier, tué.
Berthaut (Jean-Baptiste), volontaire, tué.
Lainé (Paul), volontaire, tué.
Villedieu, lieutenant, blessé.
Liard, grenadier, blessé ; sans nouvelles.
Grosjean (Paul), blessé.

21 mars 1793. — Retraite.

Pagnon, volontaire, tué.
Rossignol, sergent, blessé.
Gratien, grenadier, blessé.

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Firmin, pensions, 1817-1856, n° 34,876 ; certificats.
2. Certificat du conseil d'administration du 65e de ligne.

22 mars 1793. — La Montagne-de-Fer.

THEVENIN, lieutenant-colonel en chef, tué.
SERVAGNET, capitaine, blessé; mort le 25.
VILLEDIEU, lieutenant, coup de feu au côté droit.
LAMBOIS, volontaire, tué.
MARTINE, volontaire, tué.
GENIN, grenadier, blessé.
GRESSANLEUX (Joseph), grenadier, blessé.
GUÉRINOT, grenadier, blessé.
PARVILLE, volontaire, blessé; sans nouvelles.
PILÉ, volontaire, blessé.

1er avril 1793. — Près Condé.

MARTIN, volontaire, tué.

Ramené sous Condé le 2 avril, le bataillon 7e *bis* de Paris est bloqué dans la place le 9, et fait prisonnier de guerre à la capitulation, le 13 juillet 1793.

Il fit partie de la deuxième colonne dirigée d'abord sur Ruremonde, puis de là sur Cologne (qu'elle quitta le 28 septembre), ensuite sur Coblentz et Mayence, enfin sur Lintz et le Danube.

PERTES AU SIÈGE DE CONDÉ.

Tués ou blessés mortellement pendant le blocus.

MURY (Julien), volontaire, tué le 18 juin.
DESCHARDS (Charles-Honoré), canonnier, blessé le 25 avril; mort le 2 juin.
TABURET, volontaire, mort de blessures, 19 juin.
ORLIAC, volontaire, mort de blessures, 2 juin.

Morts pendant le siège (cause inconnue).

ACOLET (16 avril).
AUDENET (20 mai).
GANAT (31 mai).
BONNEFOY (4 juillet).
ROARD (6 juillet).
GRANDMONGIN (11 juillet).
CRÉDO (14 juillet).

Blessé.

LE GALLAIS, lieutenant, coup de feu à la cuisse droite et trois coups de sabre à la tête, le 1er mai.

PRISONNIERS DE GUERRE.

La liste suivante ne contient que les noms de ceux qui sont morts en captivité ou dont aucune nouvelle ne revint au corps. Les registres matricules n'indiquent pas les autres.

1° Morts en captivité.

Compagnie de canonniers.

Chavance (R.), sergent-major, Presbourg, 21 novembre 1793.
Chavance (J.-B.), sergent, Ruremonde, 25 septembre 1793.
Sourlier, sergent, sur le Danube, 11 janvier 1794.
Crépin, caporal, sur le Danube, 18 janvier 1794.
Pacarel (Louis), canonnier, Cologne, 26 septembre 1794.
Delaubel, sur le Danube, 6 janvier 1794.
Dadet (Henry), sur le Danube, 26 septembre 1794.
Berthier (Pierre), sur le Danube, 8 janvier 1794.
Mauduit, sur le Danube, 26 décembre 1793.
Boudas (Didier), sur le Danube, 7 janvier 1794.
Goriot, sur le Danube, 9 décembre 1793.
Nicolas (Louis), Pesth, 15 septembre 1793.
Bourgoin (Louis), Cologne, 29 septembre 1793.
Sevin, sur le Danube, 19 novembre 1793.
Romagny, sur le Danube, 11 décembre 1793.
Crozet, sur le Danube, 21 janvier 1794.
Vernet, sur le Danube, 7 janvier 1794.
Labouret (Auguste), Essegg, 11 janvier 1795.
Durand, Essegg, 25 décembre 1793.
Tournière (Pierre), Pokeins, 8 novembre 1793.

Compagnie de grenadiers.

Varin, sergent-major, Essegg, 12 décembre 1793.
Cheron (André), caporal, Bajot (Hongrie), 3 décembre 1793.
Dudin, Hongrie, sans date.
Cheron (Pierre), Essegg, sans date.
Clarenc (Jean-Baptiste), grenadier, Kinsbourg, 4 novembre 1793.
Fiaut, sur le Danube, date inconnue.
Massé, Essegg, 15 avril 1794.
Hémon, Temeswar, 26 août 1795.
Hequert (Etienne-Marie Valentin, dit), Cologne, date inconnue.
Poreau (André), Cologne, 15 décembre 1793.
Heuzet (P.-Sébastien), Ruremonde, 27 août 1793.
Bouchard (Jacques-Philippe), Ruremonde, 26 août 1793.
Dalongeville (Louis-Nicolas), Ruremonde, 26 octobre 1793.
Pernet, décédé, sans lieu ni date.
Plessis, sur le Danube, date inconnue.

Noel, Clancfort, 15 novembre 1795.
Bourdon (Jean-Baptiste), sur le Danube, 19 octobre 1793.
Desrosières, Temeswar, 18 février 1795.
Pages, Ruremonde, 10 octobre 1793.
Trousset (Etienne), sur le Danube, 16 novembre 1793.
Borgnet, sur le Danube, 27 novembre 1793.
Hauteur, Lintz, 1793.
Verges, Ruremonde, 12 septembre 1793.
Delaunay, Clancfort, 10 novembre 1793.
Culot (Michel), Lintz, 26 novembre 1793.
Loriot, sur le Danube, novembre 1793.
Morel, Ruremonde, 25 septembre 1793.
Bellet, Ruremonde, 6 octobre 1793.
Préo, en Autriche (sans lieu ni date).
Clavier, sur le Danube, en novembre 1793.
Grégoire (Jacques-Philippe), sur le Danube, 8 novembre 1793.
Chaussé (Philibert), Cologne, 25 octobre 1793.
Noel (Jean-Baptiste), Martin, dit, Cologne, 6 octobre 1793.
Guillotin (Jean-Baptiste), Essegg, 27 décembre 1793.
Cantin (Jean Louvet, dit), tambour, Pesth, 25 septembre 1795.

1re Compagnie de fusiliers.

Beaumé, sergent, Caumor (Autriche), 16 décembre 1793.
Arnault, Ebersdorff, 21 novembre 1793.
Desjardin, caporal, Kinsbourg, décembre 1793.
Rouyer (Martin), Pesth, novembre 1793.
Truchy, Kinsbourg, novembre 1793.
Lefevre, volontaire, Kinsbourg, novembre 1793.
Desafits, Lintz, sans date.
Pinbot, Pesth, novembre 1793.
Hubert, Lintz, sans date.
Ledoux, Kinsbourg, novembre 1793.
Jenson, Kinsbourg, novembre 1793.
Thibaut, Lintz, sans date.
Lelong, Kinsbourg, 25 novembre 1793.
Dumont (Jean-Jacques), Cologne, novembre 1793.
Loriot (François-Louis), Lintz, 3 novembre 1793.
Paulus, Cologne, novembre 1793.
Gabriel, Cologne, octobre 1793.
Bestieulle, Cologne, octobre 1793.
Leveillé, Lintz, juin 1793.
Jacquin (Louis Langlois, dit), Kinsbourg, 8 novembre 1793.
Garin, Pesth, novembre 1793.
Tourette (Charles-Antoine), Pesth, 11 décembre 1793.
Bonard, Lintz, date non indiquée.
Paturaud, Lintz, date non indiquée.
Hutret, Presbourg, 10 novembre 1793.

Martin (Jean-Henry-François), Coblentz, 21 janvier 1794.
Mondon (Charles), Ebenveyler, 2 avril 1796, la veille de sa rentrée en France.
Chignon, Lintz, sans date.
Mignon, Presbourg, 15 novembre 1793.
Sené, Cologne, novembre 1793.
Falconet, tambour, Presbourg, 6 novembre 1793.

2e Compagnie de fusiliers.

Bonjour (Jean-Marie), sergent, Gunzbourg, 3 novembre 1793.
Boudinot (Maurice), Pesth, 7 octobre 1794.
Vivier, caporal, Hongrie, 29 septembre 1793.
Vergniaud, volontaire, Ruremonde, février 1794.
Cochin (Jean-Jacques), Comorn (Hongrie), 28 novembre 1793.
Peullier (Pierre-Nicolas), Ruremonde, 20 septembre 1793.
Delaune, Ruremonde, 24 septembre 1793.
Sud (fils), Lintz, 20 septembre 1793.
Lapierre (Gervais-Charlemagne), Pesth, 3 décembre 1793.
Barre, Essegg, 6 janvier 1794.
Joigny (Laurent-Marie), sur le Danube, 15 novembre 1793.
Orliac (A.), Hongrie, 8 décembre 1793.
Leblond (Etienne-Louis-François), sur le Danube, 2 décembre 1793.
Benoist (Pierre-François), Lintz, 11 octobre 1793.
Tonnard, Hongrie, 16 septembre 1793.
Sud (père), Lintz, 25 décembre 1793.

3e Compagnie de fusiliers.

Desvignes (P.-J.-B.), sergent-major, sur le Danube, 15 novembre 1793.
Romelot (J.-F.), sergent, sur le Danube, 24 novembre 1793.
Leroy, sur le Danube, novembre 1793.
Quinat, caporal, Essegg, septembre 1795.
Lamarre, Lintz, janvier 1796.
Quinet, volontaire, Essegg, date inconnue.
Tissot, Essegg, date non indiquée.
Hubert (François-Joseph), Pesth, 22 novembre 1793.
Biou, Essegg, sans date.
Pichon, sur le Danube, sans date.
Horry (Honoré), Waitzen, 2 décembre 1793.
Pillard (Etienne), sur le Danube, date non indiquée.
Gallien (François-Isaac), Pesth, 1er décembre 1793.
Faucheux (Simon), sur la route au retour, 26 novembre 1795.
Vande (François-Jean), tambour, Ruremonde, octobre 1793.

4e Compagnie de fusiliers.

Daulnay (Michel), sergent, Apalhin, 23 décembre 1793.
Doré (J.-G.), Lintz, 23 janvier 1794.
Tarrière (Marie-René), caporal, sur le Danube, 18 novembre 1793.

Robeau (Etienne), Essegg, 28 décembre 1793.
Frémont (Jacques), Lintz, 2 janvier 1796.
Seigneur (Jean), volontaire, Eberdorff, 20 novembre 1793.
Autissiers (Pierre), sur le Danube, 22 novembre 1793.
Terreux (Jean), Coblentz, sans date.
Barrière (Joseph), sur le Danube, 20 novembre 1793.
Guillot (Laurent), Essegg, 10 avril 1794.
Genet (Jean), Stockerau, 19 novembre 1793.
Jourdan (Honoré-François), volontaire, sur le Danube, 21 novembre 1793.
Denis (Jean-François), Strasbourg (au retour), 18 février 1796.
Colombelle (Jean-Baptiste), sur le Danube, 14 novembre 1793.
Sergaut (Denis), sur le Danube, 23 novembre 1793.
Lehaut (Pierre), Bensberg, 21 novembre 1793.
Bertin (Louis), sur le Danube, 13 décembre 1793.
Hardy (François), sur le Danube, 5 novembre 1793.
Granjean (Brice), Essegg, 1er octobre 1795.
Simon (François-Joseph), tambour, Pesth, 20 décembre 1793.

5e Compagnie de fusiliers.

Brossard, lieutenant, Stockerau, 19 novembre 1793.
Mellié (P.-S.), sous-lieutenant, Presbourg, 28 novembre 1793.
Daché (Cl.), sergent, sur le Danube, 8 octobre 1793.
Vilmain (Jean-Thomas), caporal, Kakony, 17 décembre 1793.
Seyer (Jean), sur le Danube, 20 novembre 1793.
Gavard (Claude-François), Essegg, 20 février 1795.
Roger (Germain-Marie), Essegg, 5 avril 1794.
Jalloy, volontaire, Cologne, 15 octobre 1793.
Varenne (Louis), Essegg, 1er janvier 1794.
Roussel (Denis), sur le Danube, 10 novembre 1793.
Castel (Jacques), lieu non indiqué, 13 octobre 1795.
Roger (Pierre), sur le Danube, 24 novembre 1793.
Grégoire (Jacques-Philippe), sur le Danube, 8 octobre 1793.
Breton (Pierre), Klagenfurth, 26 octobre 1795.
Couiller (Etienne), volontaire, Essegg, 8 novembre 1794.
Legoq (Sébastien), Ruremonde, 5 octobre 1793.
Roussel (Michel), sur le Danube, 13 octobre 1793.
Compoint (Joseph-Marie), près Francfort, 24 octobre 1793.
Gossard (Jean-Baptiste), Ruremonde, 5 octobre 1793.
Passereau fils, sur le Danube, 6 octobre 1793.
Harpin (Martin), Wimpffen, sur le Necker, 17 octobre 1793.
Passereau (Denis), Saint-Laurent, 10 novembre 1794.
Harpin (Jacques-Mathieu), Essegg, 19 février 1794.
Lefèvre (Grégoire-Eloy), Presbourg, 2 octobre 1793.

6e Compagnie de fusiliers.

Sivot, sous-lieutenant, Szegedin, 25 décembre 1793.
Stiger (J.-M.), fourrier, Pesth, 6 décembre 1793.

Vigneron (Jean-Louis), caporal, Stockerau, 6 novembre 1793.
Bertaut (Jean-Paul), sur le Danube, 12 décembre 1793.
Ribout (Jean-Jacques), sur le Danube, sans date.
Le Noel (Jacques-Etienne-Louis), Essegg, 1er octobre 1795.
Darsenay, volontaire, Ruremonde, sans date.
Delettre (François), sur le Danube, sans date.
Patcher (Jean-François), Presbourg, 21 novembre 1793.
Lenoir (Jean-Baptiste), Bensberg, 28 septembre 1794.
Lenoir (Jean-Pierre), Stockerau, sans date.
Voisin, volontaire, dans le Tyrol, sans date.
Pelicat (Sylvain), sur le Danube, date non indiquée.
Lebis (François), Ruremonde, date non indiquée.
Doublet (Louis-Denis), Cologne, 24 octobre 1793.
Guillot (Auguste), Esseg, 21 octobre 1794.
Boisseau (Jean-Pierre), sur le Danube, sans date.
Levasseur (Léonard), sur le Danube, date inconnue.
Potin (Christe), Arad, date non indiquée.
Leblanc (Charles), sur le Danube, sans date.
Berthaud (Nicolas), Cologne, 15 décembre 1793.
Roglin (Pierre-Thomas), Cologne, 20 décembre 1793.
Devin (Louis-François), Cologne, 15 décembre 1793.
Drouard (Jean-Pierre), Cologne, date inconnue.
Minard (Jacques), Cologne, 24 décembre 1793.
Hevin (Pierre), Klagenfurth, 20 décembre 1795.
Fontaine (Guillaume), Heidelberg, 20 décembre 1793.

7e Compagnie de fusiliers.

Berthé, sergent, Pesth, date non indiquée.
Ferrand, caporal, Pesth, date non indiquée.
Rebuffé, volontaire, Pesth, sans date.
Saintar, sur le Danube, sans date.
Dupuis (Isidore), Pesth, sans date.
Sautelet, Kinsbourg, sans date.
Bideaut, Pesth, sans date.
Beliard, Pesth, sans date.
Ferrand (Vincent), Cologne, 14 novembre 1793.

8e Compagnie de fusiliers.

Dubieux, lieutenant, Szegedin, 12 janvier 1794.
Vanvres, volontaire, Essegg, 15 février 1793.
Guyot, Essegg, 20 décembre 1793.
Hénin, Autriche, 20 novembre 1793.
Renaud, Autriche, 25 novembre 1793.
Bigot, sur le Danube, 15 novembre 1793.
André, tambour, Clancfort, sans date.

2° SANS NOUVELLES.

Grenadiers. — BERTAULT (Pierre).
ANGER (Guillaume).

1re Compagnie. — GRELET, caporal, resté malade à Clancfort.
ROUCHER, volontaire, resté à l'hôpital de Coblentz, en octobre 1793.
BOISSEAU, resté malade à l'hôpital de Coblentz, sans date.
ROUSSELLE, resté malade à Pesth, novembre 1793.
COTTU (Louis-François).

2e Compagnie. — DACHÉ, volontaire.

3e Compagnie. — CORSET, volontaire.

4e Compagnie. — PRIVÉ (Jean-Jacques), volontaire, resté à Lintz.
FRANÇOIS (Sébastien), resté à l'hôpital de Ruremonde.
DUBOIS (Grégoire), resté à l'hôpital de Ruremonde.

5e Compagnie. — BEAUFOUR (Toussaint), volontaire, resté à l'hôpital de Coblentz.
DELIN (Philippe), resté à l'hôpital de Cologne.
VOISIN (Jean), resté à l'hôpital de Cologne, 28 septembre 1793.
BOUFLER, resté à l'hôpital de Cologne.
TILLEMONT (Charles-Joseph), resté à l'hôpital de Cologne.
RIBET (Pierre-François).
HURIOT (Joseph).
MARLET (Victor).
MAUGIN (François).
VIAL (Joseph).
ERUY.
ROCHER.
DUMET (Antoine).

6e Compagnie. — JOUAN.
TOLLER.
LAINÉ (Pierre).
MAURY.
GALLET.

8e Compagnie. — BOUVIER, resté à l'hôpital de Cologne, à la date du 28 septembre 1793.

Durant la captivité du bataillon, le dépôt recueillit les officiers, sous-officiers et volontaires épars. Ce dépôt se trouvait à Soissons en octobre 1793[1] ; il passa à Château-Thierry (alors Égalité-sur-Marne), où on le voit à dater d'octobre 1794.

CONTROLE *du Dépôt du Septième Bataillon* bis *de Paris à la date du 1er nivôse an III (21 décembre 1794)*[1].

OFFICIERS.

Gibon (Jean-Louis), quartier-maître.
Heu, dit Harmand (Jean-Louis), lieutenant de la 2e compagnie.
Le Gallais (Nicolas), lieutenant de la 4e compagnie.
Delarsille (Jean-Nicolas), officier de santé.

SOUS-OFFICIERS ET VOLONTAIRES.

Leblond (Jean-Sébastien), sergent-major, 1re compagnie, échappé des mains de l'ennemi.
Mailly (Nicolas-Joseph), sergent-major, 5e compagnie, échappé des mains de l'ennemi.
Metralle (Jean-Maurice), sergent, 7e compagnie.
Duchêne (Jean), sergent, 2e compagnie, échappé des mains de l'ennemi.
Ribout (Charles), sergent, 6e compagnie.
Morand (Louis), sergent, 7e compagnie, échappé des mains de l'ennemi.
Lemaire (Hippolyte-Urbain), caporal-fourrier d'artillerie.
Dumoulin (Charles-Marie), caporal-fourrier des grenadiers.
Le Dard (Pierre), caporal-fourrier, 3e compagnie.
Loujou (Pierre), caporal-fourrier, 4e compagnie.
Lapostolle (René), caporal-fourrier, 6e compagnie.
Lafond (André), caporal-fourrier, 7e compagnie.
Deschamps (François), caporal-fourrier, 8e compagnie.
Montmeillan (Pierre), caporal, 2e compagnie, à l'hôpital du 2 octobre.
Chauvin (Gervais-François), caporal, 3e compagnie.
Peschier (Jean), dit Languedoc, caporal, 4e compagnie.
Rosert (Jacques), caporal, 8e compagnie, 58 ans.
La Roche (François), grenadier, échappé des mains de l'ennemi.
Heret (Antoine), grenadier.
Bouraiche (Charles), grenadier, échappé des mains de l'ennemi.

1. Il ne comprenait alors que le lieutenant Le Gallais, qui le commandait, le quartier-maître Gibon, le chirurgien-major Delarsille, et les fourriers du bataillon exclus, avec le chirurgien et le quartier-maître, de la capitulation de Condé et renvoyés à l'intérieur : Lemaire (canonniers); Dumoulin (grenadiers); Retrouvé (1re compagnie); Cousin (2e); Ledard (3e); Loujou (4e); Beaugé (5e); Lapostolle (6e); Lafon (7e); Deschamps (8e).

2. *Archives administratives de la guerre*, Vol. nat., 7e *bis* bataillon de Paris.

Pichon (Jean-Jacques-Baptiste), grenadier.
Monnier (Jean-Charles), canonnier.
Breton (Pierre), fusilier.
Jassedé (Etienne), fusilier.
Dagoumet (Pierre), fusilier.
Lebœuf (Louis), fusilier.
Rigolet (François-Edme), fusilier.
Vidaux (Martin), fusilier.
Fromentin (Denis), fusilier.
Chauché (Denis), fusilier.
Metralle (Jacques), tambour, 13 ans.
Allavoine (André), fusilier, congé de réforme, 3 novembre.
Hillet (Marie), fusilier.
Boulan (Jean-Baptiste), fusilier.
Lewal (Laurent), fusilier.

Je, soussigné, quartier-maître, certifie le présent contrôle sincère et véritable et conforme aux registres.

Égalité-sur-Marne, 14 nivôse an III de la République Française (3 janvier 1795).

GIBON.

Envoyé de nouveau à Soissons le 12 février 1795, le dépôt du bataillon revient à Château-Thierry le 20 mai; il est à Meaux en septembre 1795, et rentre à Soissons le 30 mars 1796. Il compte alors 214 hommes, les prisonniers de guerre commençant à rentrer.

Une centaine de recrues avaient été reçues en mars et avril 1793, et presque toutes avaient été englobées dans la capitulation de Condé; 44 seulement, reçues en 1796, furent comprises dans l'embrigadement effectué au camp de Grenelle le 22 août 1796, et dont la revue préparatoire avait été passée le 5 août.

Il ne reste du travail préparatoire de l'embrigadement que le *Contrôle* ci-après *des sous-officiers composant ledit bataillon, par rang d'ancienneté de grade*[1].

1. *Archives administratives de la guerre*, Vol. nat., 7e *bis* bataillon de Paris.

NOMS ET PRÉNOMS.	GRADES.	DATE D'ENTRÉE AU SERVICE MILITAIRE.	NOMBRE d'années de serv. effectif.	NOMBRE de campagnes.	SAIT LIRE ET ÉCRIRE	PRÉSENTS	OBSERVATIONS.
Guignon (Denis-Vincent).	Sergent-major.	3 sept. 1792.	4	4	oui	P	
Grand-Simon, dit *Mailly* (Nicolas-Joseph)	—	3 —	4	4	oui	P	
Lambert (Jean)	—	2 —	4	4	oui		En permission, 5 avril.
Ganard (François).....	—	2 —	4	4	oui	P	
Julien (Jean-Jacques)....	—	2 —	4	4	oui	P	
Jeoffroy (Joseph).....	—	2 —	4	4	oui	P	
Ribout (Charles).....	Sergent.	2 —	4	4	oui		En perm. 24 avril.
Pierron (Pierre-Pascal)..	—	3 —	4	4	oui		En perm. 22 fév.
Luentée (François).....	—	2 —	4	4	non		En perm. 6 fév.
Lecœur (François)	—	2 —	4	4	oui	P	
Métralle (Jean-Maurice)..	—	1er —	4	4	non	P	
Perrot (Étienne).....	—	3 —	4	4	non	P	
Breton (Louis-Jacques)..	—	3 —	4	4	oui	P	
Joullot (François).....	—	4 —	4	4	oui		A l'hôpital, 1er fév.
Bourdet (Louis-Adrien-François).....	—	3 —	4	4	oui	P	
Blanchard (Jean-Louis)..	—	2 —	4	4	non	P	
Brachard (Jean-Nicolas-Alexandre).....	—	2 —	4	4	oui		En perm. 21 mars.
Germain (Pierre).....	—	2 —	4	4	oui	P	
Chatel (Nicolas).....	—	2 —	4	4	oui	P	
Boussard (François).....	—	2 —	4	4	non	P	
Dumoulin (Charles-Marie)	Caporal-four.	2 —	4	4	oui		
Lemaire (Hyppolite-Urbain).....	—	2 —	4	4	oui	P	En perm. 23 juin
Retrouvé (Jean).....	—	3 —	4	4	oui		En perm. 15 juill.
Le Dard (Pierre).....	—	2 —	4	4	oui	P	
Loujou (Pierre).....	—	2 —	4	4	oui	P	
Deschamps (François)...	—	2 —	4	4	oui	P	
Lapostolle (René).....	—	2 —	4	4	non	P	
Lafon (André).....	—	2 —	4	4	oui	P	
Chauvin (Gervais-François).....	—	2 —	4	4	oui	P	
Dérasse (Jacques).....	Caporal.	2 —	4	4	oui	P	
Firmin (Jean-Chrysostome).....	—	2 —	4	4	oui	P	
Blanchet (André).....	—	2 —	4	4	oui	P	
Heude (Pierre-Louis)....	—	2 —	4	4	non	P	
Fontaine (Nicolas).....	—	3 —	4	4	oui	P	
Leborgne (François).....	Caporal de canonniers.	4 —	4	4	oui	P	
Trouvé (Pierre).....	Caporal.	2 —	4	4	oui	P	
Baratte (Pierre-Victor)...	—	3 —	4	4	oui		En perm. 9 fév.
Hurel (Antoine).....	—	3 —	4	4	non		
Rousseau (Louis).....	—	2 —	4	4	oui		En perm. 15 juill.
Galté (Charles).....	—	27 mars 1793.	3 1/2	3 1/2	oui		En perm. 9 juill.

Certifié sincère et véritable par nous, membres du conseil d'administration du septième Bataillon de Paris, le présent état.

Au camp de Grenelle, le 18 thermidor an IV de la République Française (5 août 1796) : Leblond, *quartier-maître;* Beaupré, *capitaine;* Le Gallais, *lieutenant;* Lambert, *sous-lieutenant;* Mailly, *sergent-major;* Lafon, *fourrier;* Monnier, *fusilier;* Lefevre, *chef de bataillon.*

ÉTATS DE SERVICES

D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

Thévenin (Nicolas).

Capitaine d'une compagnie de volontaires de la section des Invalides, 4 septembre 1792; lieutenant-colonel en 1er du bataillon 7e *bis* de Paris, 13 septembre 1792; tué le 22 mars 1793, à La Montagne-de-Fer, sous Louvain.

Poncillon (François).

Lieutenant-colonel en second; tué dans la tranchée sous Maëstricht, 27 février 1793.

Déjardin (Jean-François), de Compiègne, 34 ans.

Soldat au régiment d'Auvergne, 1777; sergent-major, 1785; passé dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, 1791.

Enrôlé à Saint-Cloud, le 3, et lieutenant, le 8 septembre 1792; incorporé au bataillon 7e *bis* de Paris, 13 septembre 1792; adjudant-major, 28 octobre 1792; lieutenant-colonel en second, 28 février 1793; chef du bataillon, 23 mars 1793; commandant la place de Soissons, 26 février 1796; réformé à la suite de la 7e demi-brigade, novembre 1796; lieutenant de vétérans, 1797; capitaine aide-de-camp du général d'Urre, 1800, puis du général Drouet d'Erlon, 1802; mort de blessures dans l'île de la Nogat (Pologne), 6 mars 1807.

Lefèvre (François-Joseph), de Douai, 27 ans.

Soldat, puis caporal au régiment de Brie, 1781-1790.

Volontaire, le 3, et lieutenant, le 4 septembre 1792; capitaine au bataillon 7e *bis* de Paris, 14 septembre 1792; chef de bataillon en second, 23 mars 1793; passé à la suite de la 7e demi-brigade, 22 août 1796; adjudant-major à la 104e demi-brigade, 1798; mort à Schlestadt, 15 août 1799.

Adjudants-majors.

ORVAIS (Pierre-Nicolas), de Dijon, 34 ans.

Soldat aux régiments de Picardie, de Bourbonnais, de Dillon, au bataillon auxiliaire des Colonies et dans l'artillerie des Colonies, successivement, 1776-1790; canonnier dans la 2e compagnie soldée de l'artillerie parisienne, 1790.

Capitaine, 4 septembre 1792; adjudant-major au bataillon 7e *bis* de Paris, 13 septembre 1792; capitaine de grenadiers, 26 octobre 1792; passé à la 7e demi-brigade, 1796; mis à la suite de la 76e, 1800, et retiré du service.

HILLET (Jean-François), de Pau, 28 ans.

Soldat au régiment d'Angoumois, 1786; passé dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, 1791; fourrier, 1792.

Volontaire, le 2, sergent, le 3, et sergent-major, le 7 septembre 1792; incorporé au bataillon 7e *bis* de Paris; adjudant, 26 octobre 1792; adjudant-major, 27 février 1793; capitaine à la 7e demi-brigade, 1796; démissionnaire, 1799.

Quartiers-maîtres.

GIBON (Jean-Louis), de Paris, 34 ans.

Volontaire, le 3, et sous-lieutenant, le 4 septembre 1792; quartier-maître trésorier au bataillon 7e *bis* de Paris, 13 septembre 1792; les renseignements postérieurs à février 1796 font défaut.

LEBLOND (Sébastien), de Paris, 21 ans.

Volontaire, le 3; sergent, le 4 et sergent-major, le 14 septembre 1792; quartier-maître, 21 mars 1796; démissionnaire, 5 août 1796.

Chirurgien-major.

DELARSILLE (Jean-Nicolas), de Saint-Nicolas (Belgique), 32 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; officier de santé au bataillon 7e *bis* de Paris, 13 septembre 1792; disparaît lors de l'embrigadement, 1796.

PETIT ÉTAT-MAJOR.

LOUVIERS (Pierre-Louis-Claude), de Paris, 21 ans.

Caporal, 4 septembre 1792; adjudant, 13 septembre 1792; sous-lieutenant, 26 octobre 1792; démissionnaire de la 7e demi-brigade, 1797.

LESPRIT (Jacques-Balthazar), de Boulogne-sur-Mer.

Soldat et caporal au régiment d'Artois, 1775.

Volontaire, le 2, et sergent, le 4 septembre 1792; incorporé au bataillon 7e *bis* de Paris; adjudant, 27 février 1793; rang de sous-lieutenant, 23 mars 1793; les renseignements ultérieurs font défaut.

Rhum (Antoine), de l'Evêché de Mayence, 41 ans.

Volontaire, 2 septembre 1792; caporal de grenadiers, 26 octobre 1792; tambour-major, 1er novembre 1792; congédié, 1er janvier 1793; rentré au bataillon, comme grenadier, 16 avril 1793; réformé, 16 novembre 1795.

Durucu.

Sergent, 4 septembre 1792; tambour-major, 6 janvier 1793.

Oudard.

Tambour-maître; en permission du 1er février 1793.

Morand (Joseph), de Mussidan (Dordogne).

Volontaire, 2 septembre 1792; armurier, 1er janvier 1793; en réquisition pour l'arsenal de Paris, 21 août 1793.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

Capitaines.

Beaupré (Jean Bayot, dit), de Paris, 31 ans.

Soldat au régiment de Touraine, 1780-1788.

Lieutenant, le 4, et capitaine, le 13 septembre 1792, d'une compagnie de la section des Invalides, incorporée au bataillon 7e *bis* de Paris; démissionnaire de la 7e demi-brigade, 1796.

Belin (Philippe-Louis-Joseph), de Saint-Omer, 36 ans.

Soldat au régiment de Chartres, 1774-1790; volontaire dans la garde nationale parisienne, bataillon de La Jussienne, 1791.

Lieutenant d'une compagnie de volontaires de la section du Contrat-Social, 4 septembre 1792; capitaine au bataillon 7e *bis* de Paris, 14 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; rentré par échange, octobre 1795; mort à l'hôpital d'Huningue, 27 novembre 1795.

Champenois (Jean-Baptiste), de Grenoble, 37 ans.

Capitaine, 4 septembre 1792, d'une compagnie de volontaires de la section de Bonne-Nouvelle, incorporée au bataillon 7e *bis* de Paris; auxiliaire à la 7e demi-brigade, 1797.

Coignet (Jean-Charles-Edouard), de Vanves, 32 ans.

Soldat dans la légion de Luxembourg au service de Hollande, 1781-1789.

Volontaire, le 2, et capitaine, le 10 septembre 1792, d'une compagnie de la banlieue incorporée au bataillon 7e *bis* de Paris; les renseignements ultérieurs font défaut.

FALLOT.

Capitaine; parti par congé, 22 mars 1793.

FAUVAGE (André), d'Obernai (Bas-Rhin).

Soldat au régiment d'artillerie de Toul, 1777-1788.

Capitaine d'une compagnie de volontaires de Saint-Cloud, 4 septembre 1792; incorporé au bataillon 7e *bis* de Paris; démissionnaire, 8 avril 1796.

FAVRE (Pierre-Louis), de Paris, 40 ans.

Lieutenant dans la garde nationale parisienne.

Volontaire, le 4, et capitaine de canonniers, le 6 septembre 1792; incorporé avec sa compagnie au bataillon 7e *bis* de Paris; passé à la 7e demi-brigade comme capitaine de fusiliers, 1796; blessé à Ostrach et en Souabe; mort au Cap (Saint-Domingue), 25 octobre 1802.

Dans une liasse intitulée *Fonds,* aux *Archives administratives de la guerre,* figure le rapport ci-après, daté du 8 août 1793 :

« La citoyenne Favre, qui a fait la campagne dernière en qualité d'officier dans la compagnie de canonniers du 7e bataillon de Paris,

« Expose que son mari capitaine commandant ladite compagnie de canonniers, a été fait prisonnier lors de la reddition de la place de Condé, arrivée le 13 juillet 1793, et qu'il lui est dû ses appointements depuis le 1er mai 1793 et ses fourrages depuis le 1er décembre 1792.

« Elle a pouvoir de son mari pour recevoir son décompte ; le quartier-maître dudit bataillon lui a adressé un certificat qui constate la légitimité de sa réclamation, et les besoins de cette citoyenne (à laquelle le Ministre a déjà accordé une place d'aide-garde-magasin à Meaux et une indemnité de 200 fr., qui, ainsi qu'elle l'annonce, ne suffisent pas pour balancer ses pertes et la tirer de la détresse où elle se trouve avec sa famille), lui imposent la nécessité de demander le payement de ce qui est dû à son mari... »

Le Ministre approuva.

SERVAGNET (Jacques), de Chateldon (Puy-de-Dôme), 49 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; capitaine d'une compagnie de la section du Contrat-Social, incorporée au bataillon 7e *bis* de Paris; mort, 25 mars 1793, de blessures reçues le 22.

VALOIS (François-Lazare), de Neuchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure), 43 ans.

Avait servi 5 ans au régiment de Flandre.

Lieutenant, le 4 septembre 1792; incorporé au bataillon 7e *bis* de Paris; capitaine, 31 octobre 1795; retiré dans ses foyers, 1796.

VILLEDIEU (Jean), du Mans, 26 ans.

A servi 8 ans au 26e régiment d'infanterie.

Volontaire, le 4, et sous-lieutenant, le 5 septembre 1792; lieutenant, au bataillon 7e *bis* de Paris, 14 septembre 1792; capitaine, 23 mars 1793; retiré dans ses foyers, 1796; capitaine à la 65e demi-brigade, 1799; retraité, 1815.

Lieutenants.

BROSSARD (Philippe-Denis-Marie), de Paris, 25 ans.

Soldat au régiment de La Couronne, 1785-1787.

Lieutenant, 3 septembre 1792; incorporé au bataillon 7e *bis*, de Paris; prisonnier de guerre à Condé; décédé à Stokerau, 19 novembre 1793.

CLOUSSE (François).

Qualifié dans un acte d'inhumation dressé à Eberstorf, le 20 janvier 1794, comme premier lieutenant au 7e bataillon de Paris, décédé la veille. Il n'a pu être recueilli aucuns renseignements sur cet officier.

DURIEUX (Louis).

Volontaire, le 2, et lieutenant, le 8 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; décédé à Szegedin (Hongrie), 12 janvier 1794.

FALCONNET (Louis-Sébastien), de Paris, 29 ans.

Soldat au régiment de Lorraine, en 1780; au régiment suisse de Castella, en 1781; au régiment de Reinach, en 1785, et aux Gardes-Suisses, en 1789.

Sous-lieutenant, 4 septembre 1792; incorporé au bataillon 7e *bis* de Paris; lieutenant, le 31 octobre 1795; passé à la 7e demi-brigade; figure à la réorganisation du 6 juin 1799; les renseignements ultérieurs font défaut.

HEU, dit HARMAND (Jean-Louis), de Paris, 37 ans.

Volontaire, le 3, sous-lieutenant, le 4, et lieutenant, le 14 septembre 1792; démissionnaire, 11 avril 1796; lieutenant au 1er bataillon auxiliaire de la Côte-d'Or, 1799; démissionnaire de la 84e demi-brigade, 1800; chef de bataillon de la garde nationale de l'arrondissement de Château-Thierry, 1809; colonel dans la levée en masse, commandant la rive gauche de la Marne, 1814.

ISAMBERT (Pierre), d'Issy, 29 ans.

A servi 8 ans dans la légion de Luxembourg, au service de Hollande.

Volontaire, le 2, et lieutenant, le 10 septembre 1792; incorporé au bataillon 7e *bis* de Paris; passé à la 7e demi-brigade, 1796; capitaine, 1800; les renseignements ultérieurs font défaut.

LE GALLAIS (Nicolas), de Romagny (Manche), 25 ans.

Soldat au régiment provincial de Paris, en 1786, et dans la garde parisienne soldée, en 1789.

Volontaire, le 4, et sergent, le 5 septembre 1792; sous-lieutenant au bataillon 7e *bis* de Paris, 14 septembre 1792; lieutenant, 23 mars 1793; passé à la 7e demi-brigade, 1796; capitaine, 1800; réformé à sa rentrée de Saint-Domingue, 1803; placé au 85e régiment de ligne, 1804; tué à Iéna, 14 octobre 1806.

Letuvé (Nicolas), d'Amiens, 44 ans.

A servi 16 ans au régiment d'Aunis et 7 ans au régiment de Bassigny.

Volontaire, 3 septembre 1792; caporal au bataillon 7e *bis* de Paris, 23 septembre 1792; lieutenant de grenadiers, 26 octobre 1792; réformé, 30 octobre 1795.

Peronard (Jean-Victor), de Pontoise, 26 ans.

Volontaire, le 4, et lieutenant de canonniers, le 6 septembre 1792; démissionnaire, 5 février 1796.

Pesche (François), de Saint-Cloud, 29 ans.

Soldat au régiment colonial de l'île de France, 1784-1792.

Volontaire, le 4, et sous-lieutenant, le 7 septembre 1792; incorporé au bataillon 7e *bis* de Paris; lieutenant, 26 octobre 1792; passé à la 7e demi-brigade, 1796; capitaine, 1800; mort à Saint-Domingue, 27 mars 1803.

Tacherat.

Lieutenant; démissionnaire, 1793.

Sous-lieutenants.

Alavoine (Joseph-François), de Paris, 25 ans; fils de Joseph Alavoine, membre du Conseil général de la Commune de Paris, impliqué dans l'affaire du 9 thermidor et décapité.

Sergent-major, le 4, et sous-lieutenant, 14 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; rentré de captivité et démissionnaire, 1796.

Chevros.

Sous-lieutenant, mis en subsistance au bataillon, 6 juin 1793; les autres renseignements font défaut.

Estabel (Antoine-François), de Paris, 25 ans.

Volontaire, le 2, et sous-lieutenant de canonniers, le 6 septembre 1792; les renseignements ultérieurs font défaut.

Lambert (Melchior), de Paris, 40 ans.

Soldat au régiment d'Aquitaine, 1769-1776.

Volontaire, le 3, et fourrier, le 4 septembre 1792; sous-lieutenant au ba-

taillon 7e *bis* de Paris, 26 octobre 1792; passé à la 7e demi-brigade, 1796; lieutenant, 1799; mort à Saint-Domingue, 7 juillet 1802.

LEGRAS (Louis), de Boisroger (Manche), 20 ans.

Sergent-major, 4 septembre 1792; sous-lieutenant, 23 mars 1793; les renseignements ultérieurs au 12 juillet 1793 font défaut.

MADELAINE (Louis).

Sous-lieutenant, 3 septembre 1792; déserté, 18 mars 1793.

MARQUERIT (Étienne), de Paris, 45 ans.

Soldat au régiment de Champagne, 1766-1773.
Sergent-major, 4 septembre 1792; sous-lieutenant au bataillon 7e *bis* de Paris, 14 septembre 1792; lieutenant à la 7e demi-brigade, 1796; retraité, 1802.

MELLIÉ (Pierre-Honoré), de Paris, 23 ans.

Avait servi au régiment d'Auvergne.
Sous-lieutenant, 4 septembre 1792; incorporé au bataillon 7e *bis* de Paris; prisonnier de guerre à Condé; décédé à Presbourg, 26 novembre 1793.

NOËL.

Sous-lieutenant; cassé, 10 avril 1793.

SIVOT (Charles), ou CIVAUX (Claude-Charles).

Volontaire, 2 septembre 1792; sous-lieutenant, 10 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; décédé à Szegedin, 25 décembre 1793.

SOUS-OFFICIERS.

Sergents-majors, sergents et fourriers.

ARNAULD (Bonaventure-Aymard), de Paris, 59 ans.

Commis des Ponts et Chaussées.
Volontaire, le 3, et caporal, le 4 septembre 1792; sergent, 18 janvier 1793; prisonnier de guerre à Condé; mort à Ebersdorff, 21 novembre 1793.

BEAUGÉ.

Fourrier, 4 septembre 1792; mort à Soissons, 16 mars 1794.

BEAUMÉ (Louis-Nicolas), de Paris, 19 ans.

Caporal, 4 septembre 1792; sergent, 15 janvier 1793; prisonnier de guerre à Condé; décédé à Caumor, 16 décembre 1793.

Berthé.

Sergent, 3 septembre 1792 ; prisonnier de guerre à Condé ; mort à Pesth.

Blanchard (Jean-Louis), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 2 septembre 1792; caporal de grenadiers, 24 octobre 1792; sergent de grenadiers, 1er avril 1793; passé à la 7e demi-brigade, 1796; rayé des contrôles, 1802.

Bonjour (Jean-Marie), de Paris, 29 ans.

Sergent, 2 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; mort à Gunzbourg, 3 novembre 1793.

Boudinot (Maurice).

Sergent, 2 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé ; mort à Pesth, 28 septembre 1793.

Bourdet (Athénor - Louis - Adrien - François), de Saint - Martin - le - Hébert (Manche).

Volontaire, le 3, et caporal, le 10 septembre 1792 ; sergent, 1er avril 1793 ; non compris dans l'embrigadement.

Boussard (François), de Montcourt (Haute-Saône), 34 ans.

Volontaire, 4 septembre 1792; caporal, 24 octobre 1792 ; sergent, 6 avril 1793 ; parti de la 7e demi-brigade, 1797.

Brachard (Jean-Nicolas-Alexandre), de Saint-Cloud, 18 ans.

Volontaire, le 2, et fourrier, le 7 septembre 1792; sergent, 13 juillet 1793 ; rentré dans ses foyers lors de l'embrigadement.

Breton (Louis-Jacques), de Puteaux, 18 ans.

Sergent, 12 janvier 1793; à l'hôpital, 31 janvier 1796.

Chatel (Nicolas), de Provenchère, 22 ans.

Volontaire, 2 septembre 1792 ; caporal, 25 octobre 1792; sergent, 5 avril 1793 ; sergent-major à la 7e demi-brigade, 1800 ; les renseignements ultérieurs font défaut.

Chauvin (Gervais-François), de Paris.

Volontaire, 2 septembre 1792 ; caporal, 1er octobre 1793 ; fourrier, 8 février 1794 ; requis pour l'entretien des travaux publics, 1795 ; réformé, 1796.

Chavance (Jean-Baptiste), de Leffond (Haute-Saône), 34 ans.

Volontaire, 5 août 1792, enrôlé comme canonnier sur la section du Contrat-

Social; sergent, 4 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; décédé à Ruremonde, 25 septembre 1793.

CHAVANCE (Remi), de Leffond (Haute-Saône), 26 ans.

Volontaire, enrôlé dans la section du Contrat-Social, le 1er, et sergent-major de canonniers, le 4 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; mort, à Presbourg, de mauvais traitements éprouvés, 21 novembre 1793.

COUSIN.

Fourrier, 2 septembre 1792; congédié, 29 juin 1794.

DACHÉ (Claude), de Rougères (Allier).

Sergent, 4 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; mort sur le Danube, 8 octobre 1793.

DAULNAY (Michel), de Monceaux (Calvados), 53 ans.

Soldat aux gardes françaises, 1773-1781.

Sergent, 4 septembre 1792, dans la 1re compagnie de la section de la place Vendôme, incorporée au bataillon 7e *bis* de Paris; prisonnier de guerre à Condé; mort à Stokerau, 10 novembre 1793.

Sa femme, née Charlotte BRAQUE, était attachée au bataillon, qu'elle ne quitta que le 12 juillet 1793, lors de la reddition de Condé.

DESCHAMPS (François), de Bordeaux, 26 ans.

Volontaire, 2 septembre 1792; caporal, 16 décembre 1792; fourrier, 1er avril 1793; non compris dans l'embrigadement.

DESVIGNES (Philippe-Joseph-Barise), d'Épône.

Sergent-major, 8 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; décédé sur le Danube, 15 novembre 1793.

DONNARD (Louis).

Volontaire, 2 septembre 1792; sergent; parti, 1er février 1793.

DORÉ (Jacques-François), de Sacy-le-Petit (Oise).

Volontaire, 2 septembre 1792; fourrier, 28 février 1793; sergent, 14 avril 1793; prisonnier de guerre à Condé; mort à Lintz, 23 janvier 1794.

DUCHÊNE (Jean), de Pau.

Caporal, 2 septembre 1792; sergent; retiré, 1795.

DUMOULIN (Charles-Marie), de Breuilpont (Eure), 20 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; fourrier de grenadiers, 3 décembre 1792; congédié de la 7e demi-brigade, septembre 1796.

GANARD (François), de Saint-Hippolyte (Doubs), 28 ans.

Avait servi deux ans aux gardes suisses.
Sergent, 2 septembre 1792; sergent-major, 23 mai 1793; démissionnaire de la 7e demi-brigade, septembre 1796.

GENDRIN.

Volontaire, 2 septembre 1792; sergent; parti, 1er février 1793.

GERMAIN (Pierre), de Sauvagère (Orne), 19 ans.

Volontaire, 2 septembre 1792, caporal de grenadiers, 30 novembre 1792; sergent, 5 avril 1793; non compris dans l'embrigadement.

GUIGNON (Denis-Vincent), de Vanves, 33 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; sergent-major, 13 septembre 1792; démissionnaire de la 7e demi-brigade, septembre 1796.

JEOFFROY (Nicolas-Joseph), de Chalandry-et-Elaire (Ardennes), 21 ans.

Volontaire, le 4, et caporal, le 20 septembre 1792; sergent de grenadiers, 26 octobre 1792; sergent-major, 1er avril 1796; sous-lieutenant à la 7e demi-brigade, 1797; lieutenant, 1800; les renseignements ultérieurs font défaut.

JOULLOT (François), de Felletin (Creuse), 32 ans.

Volontaire, 4 septembre 1792; caporal, 24 octobre 1792; sergent, 27 mars 1793; non compris dans l'embrigadement.

JULLIEN (Jean-Jacques), de Rueil, 28 ans.

Soldat au régiment de Flandre, 1783-1788.
Sergent, 2 septembre 1792; incorporé au bataillon 7e *bis* de Paris; sergent-major, 15 avril 1793; démissionnaire de la 7e demi-brigade, octobre 1796.

LAFON (André), de Bordeaux, 24 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; caporal, 1er novembre 1792; fourrier, 30 mars 1793; passé à la 7e demi-brigade, 1796; adjudant, 1801; les renseignements ultérieurs font défaut.

LAMBERT (Jean), de La Rochefoucauld (Charente), 24 ans.

Volontaire, le 2, fourrier, le 7, et sergent, le 24 septembre 1792; sergent-major, 26 octobre 1793; rentré dans ses foyers lors de l'embrigadement.

LAPOSTOLLE (René), de Vanves, 26 ans.

Volontaire, le 2, et caporal, le 14 septembre 1792; fourrier, 11 juillet 1793; non compris dans l'embrigadement.

Lecœur (François), de Saulieu (Côte-d'Or), 23 ans.

Volontaire, 2 septembre 1792; sergent de grenadiers, 20 octobre 1792; non compris dans l'embrigadement.

Le Dard (Pierre), d'Authie (Calvados), 20 ans.

Volontaire, 2 septembre 1792; fourrier, 6 mars 1793; non compris dans l'embrigadement.

Lemaire (Hippolyte-Urbain), de Joinville (Haute-Marne), 27 ans.

Volontaire, 2 septembre 1792; caporal de canonniers, 29 novembre 1792; fourrier, 15 décembre 1792; non compris dans l'embrigadement.

Lemoult.

Sergent, 3 septembre 1792.

Leroy.

Sergent, 3 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; mort sur le Danube, novembre 1793.

Leroy (Jean-Baptiste), de Senonville (Meuse).

Fusilier dans la garde parisienne soldée, 1789-1791.
Volontaire, 2 septembre 1792, dans la compagnie de la section des Invalides incorporée au bataillon 7e *bis* de Paris; sergent; mort des fatigues de la guerre, 12 avril 1793.

Loujou (Pierre), de Paris, 19 ans.

Volontaire, le 2, et caporal, le 14 septembre 1792; fourrier, 23 mars 1793; non compris dans l'embrigadement.

Luentée (François), de Paris, 26 ans.

Soldat au régiment de Poitou, 1782-1788.
Sergent, 4 septembre 1792; incorporé au bataillon 7e *bis* de Paris; congédié de la 7e demi-brigade, septembre 1796.

Mailly (Nicolas-Joseph Grandsimon *dit*), de Paris, 27 ans.

Volontaire, 3 septembre 1792; fourrier, 20 septembre 1792; sergent-major, 26 octobre 1792; passé à la 7e demi-brigade; embarqué pour Saint-Domingue.

Martine (Pierre-Edme), de Saint-Cloud, 23 ans.

Volontaire, le 3, et caporal, le 10 septembre 1792; sergent, 8 octobre 1792; sergent-major, 17 novembre 1792; passé aux grenadiers de la Convention.

METRALLE (Jean-Maurice), de Thônes (Savoie), 51 ans.

Volontaire, le 1er, et caporal, le 10 septembre 1792; sergent, 4 novembre 1792; démissionnaire de la 7e demi-brigade, 1797.

MORAND (Louis), d'Amboise, 27 ans.

Volontaire, 2 septembre 1792; figure comme sergent sur le contrôle du dépôt établi à la date du 3 janvier 1795; les renseignements ultérieurs font défaut.

PERROT (Étienne), de Saint-Gervais-les-Bains (Savoie), 34 ans.

Avait servi au régiment suisse de Châteauvieux.
Volontaire, 3 septembre 1792; sergent au bataillon 7e *bis* de Paris, 18 novembre 1792; non compris dans l'embrigadement.

PIERRON (Pierre-Pascal), de Paris, 23 ans.

Sergent, 4 septembre 1792; rentré dans ses foyers lors de l'embrigadement.

RETROUVÉ (Jean), d'Essertenne, (Saône-et-Loire), 23 ans.

Volontaire, le 3, et caporal, le 20 septembre 1792; fourrier, 1er janvier 1793; passé à la 7e demi-brigade, 1796; sous-lieutenant, 1799; blessé en Souabe; lieutenant, 1800; mort à Saint-Domingue, 28 juin 1802.

RIBOUT (Charles), de Vanves.

Soldat au régiment du Roi, 1787-1791.
Sergent, 2 septembre 1792; incorporé au bataillon 7e *bis* de Paris; démissionnaire de la 7e demi-brigade, septembre 1796.

ROMELOT (Jean-François), de Charly (Aisne), 31 ans.

Sergent, 3 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; mort sur le Danube, 24 novembre 1793.

ROSSIGNOL.

Volontaire, 2 septembre 1792; sergent; parti, 24 mars 1793.

SOURLIER.

Sergent de canonniers, 4 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; mort sur le Danube, 10 janvier 1794.

STIGER (Jean-Martin).

Volontaire, le 2, et fourrier, le 10 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; décédé à Pesth, 6 décembre 1793.

VARIN.

Volontaire, 2 septembre 1792 ; sergent-major de grenadiers, 26 octobre 1792 ; prisonnier de guerre à Condé ; décédé à Essegg, 12 décembre 1793.

VIMORT.

Fourrier ; admis lieutenant aux Invalides, 1794.

VOLONTAIRES PASSÉS DANS D'AUTRES CORPS.

7e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE.

(2e *formation*).

Sur les contrôles de cette demi-brigade, vingt-huit seulement des sous-officiers et volontaires de la formation du bataillon 7e *bis* de Paris ont pu être trouvés. Pour beaucoup d'inscrits, le nom seul figure, sans prénoms, sans indication de provenance, ni de lieu d'origine, ni de date d'entrée au service.

En raison du nombre de sous-officiers qui figurent sur l'état du 5 août 1796, comme présents au bataillon, et n'ont pas été compris dans l'embrigadement, il y a tout lieu de présumer que la plupart des hommes rentrés des prisons de Hongrie ont été renvoyés dans leurs foyers lors de la formation de la 7e demi-brigade. La longue liste des décès, que nous avons donnée ci-dessus, p. 652-656, prouve combien la captivité fut dure. On s'explique que la plupart de ceux qui revinrent en France étaient très affaiblis et découragés :

Les Membres du Conseil d'administration du 7e bataillon de Paris, au citoyen Petiet, Ministre de la Guerre[1].

Soissons, le 10 floréal, 4e année Républicaine (23 avril 1796).

Citoyen Ministre (il s'agit au début de l'impossibilité d'avoir pu établir jusqu'alors le contrôle du bataillon)..., notre bataillon ayant été fait prisonnier de guerre à Condé et n'ayant été échangé que depuis peu de mois, la plupart des hommes qui ont pu résister aux longues souffrances d'une captivité aussi cruelle, n'ont rejoint le corps que successivement, étant presque tous obligés d'entrer dans les hôpitaux militaires des villes par où ils passaient, pour y rétablir une santé délabrée et épuisée par tous les maux imaginables, les uns y restant plus, les autres moins.....

1. *Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., bataillon 7e *bis* de Paris.

La 7e demi-brigade passa à Saint-Domingue, en 1802 ; le sort de quelques volontaires est, par suite, inconnu à partir de cette date.

PROCÈS-VERBAL DE FORMATION DE LA 7e DEMI-BRIGADE DE LIGNE [1].

L'an quatrième de la République Française, le 5 fructidor (22 août 1796), à sept heures du matin, conformément à l'arrêté du Directoire exécutif du 18 nivôse dernier (7 janvier), par ordre du général en chef de l'armée de l'Intérieur, le général de division Krieg, inspecteur de l'infanterie de ladite armée, assisté du commissaire des guerres Régnier, chargé de la police de cette partie des troupes du camp de Grenelle, près Paris, après avoir passé la revue préparatoire, le vingt-neuf thermidor dernier (16 août), des 2e bataillon du 49e régiment, 1er bataillon du 83e d'infanterie, 3e et 7e bataillons de Paris, 7e de l'Yonne, 16e bataillon des Fédérés nationaux, et, le 30 thermidor (17 août), celle de la 128e demi-brigade, faisant tous partie de la 1re division et désignés pour former la 11e demi-brigade d'infanterie de ligne [2], et ayant fait passer aux mêmes corps la revue finale de subsistance par les commissaires des guerres chargés jusqu'alors de leur police individuelle, procéda à cet amalgame devant le front du susdit camp de Grenelle, en y faisant placer les corps suscités dans l'ordre suivant, savoir :

La 128e demi-brigade, le 1er bataillon, le 2e bataillon, le 3e bataillon ; le 2e du 49e régiment ; le 1er du 83e régiment ; le 7e bataillon de l'Yonne ; le 3e bataillon de Paris ; le 7e bataillon de Paris ; le 16e bataillon des Fédérés.

Le vieux général de division Krieg adressa à la troupe le discours suivant, après avoir fait avancer les officiers et former le cercle :

Soldats Républicains français !

Conformément à l'arrêté du Directoire exécutif, en date du 18 nivôse dernier, et par ordre du général en chef de l'armée de l'Intérieur, je dois aujourd'hui effectuer l'organisation de la nouvelle 11e demi-brigade, de laquelle tous vos bataillons, isolés jusqu'à ce jour, doivent faire partie intégrante.

Jusqu'à ce jour, vous avez séparément, mais vaillamment défendu la cause de la Liberté ; à l'avenir vous soutiendrez en masse, sous les mêmes drapeaux tricolores, le Gouvernement républicain et en lui la Constitution de 1795, que nous nous sommes nous-mêmes donnée avec tous nos autres concitoyens ; car vous vous rappellerez avec reconnaissance qu'à l'époque de son acceptation on nous accorda aussi à nous la faculté de délibérer sur cet objet aussi important au bonheur du peuple français. Mes chers frères, mes chers amis, maintenons de tout notre courage, de toute notre force cette Constitution, ce gouvernement fait pour nous rendre heureux, pour faire hériter à nos neveux le bonheur que nous leur aurons acquis au prix de notre sang et à la sueur de notre front. Nos malheurs éprouvés seront une leçon de sagesse pour eux ; ils béniront les cendres des héros, des défenseurs de la patrie ; ils se vanteront

1. *Archives administratives de la guerre*, Infanterie, 7e demi-brigade de ligne, an IV-an XII.

2. Organisée 11e et devenu 7e par tirage au sort.

de nous avoir eus pour pères, pour frères, pour concitoyens; rallions-nous donc autour de notre sainte Constitution, autour de notre sage Gouvernement, soyons jusqu'à la mort Républicains et Français.

Vive la République!
Vive notre Gouvernement républicain!

Il y a lieu de citer parmi les volontaires du bataillon 7e *bis* de Paris passés à la 7e demi-brigade de ligne :

Besnard (François-Marie), de Paris, 21 ans.

Volontaire; blessé à Ulm; placé aux Vétérans, 1801; admis aux Invalides, 1802; mort, 23 septembre 1841.

Chasot (Jean), de Passy, *12* ans.

Tambour; réformé, 1er mai 1797.

Dumet (Antoine), de Paris, *15* ans.

Tambour; embarqué pour Saint-Domingue, 1802.

Fontaine (Nicolas), de Domfront (Orne), 19 ans.

Sergent; retraité pour infirmités contractées en captivité, 1799.

Gressanleux (Joseph), de Clamart, 52 ans.

Grenadier; placé aux Vétérans, 1802.

Joigny (André), de Moret, 21 ans.

Volontaire; mort à Schlestadt, 13 mai 1799, par suite de blessures.

Jouan (Laurent), de Paris, 19 ans.

Volontaire; passé dans la garde du Directoire, 1798; caporal dans les grenadiers à pied de la garde des Consuls, 1801; congédié, 1802.

Noel (Étienne-Alexandre), de Paris, 19 ans.

Volontaire; passé au 1er régiment d'artillerie, 1798; congédié du 6e de l'arme pour infirmités, 1802.

Pichon (Christophe), de Vanves, *11* ans.

Tambour; tué à l'ennemi, 15 mai 1799.

Senlis (Épiphane-Victor), de Vanves, 20 ans.

Volontaire; prisonnier de guerre à Saint-Domingue, 1803; rentré et congédié, 1814.

VERNEUIL (Jean-Baptiste), de Saint-Nom-la-Bretèche (Seine-et-Oise), 18 ans.

Volontaire; tué à l'ennemi, 13 juin 1800.

Divers.

BARAT (Joseph-Auguste), 22 ans.

Volontaire; mis en réquisition par le Comité de Salut public pour être attaché comme platineur à l'atelier de Bonne-Nouvelle, 1793.

BOISSY.

Volontaire; passé dans la régie des vivres, 13 décembre 1792.

BOVE (Jacques), de Lisores (Calvados), 19 ans.

Volontaire; passé aide-garde-magasin des fourrages à l'armée du Nord, 1er décembre 1792; garde-magasin, 1793; sous-inspecteur, puis inspecteur à l'armée de l'Ouest, 1794; agent en chef dans la 12e division militaire, 1798; agent divisionnaire, 1808, employé successivement dans les 12e, 20e et 11e divisions militaires; régisseur général des services réunis à l'armée du Nord de l'Espagne, 1811; régisseur général des fourrages à l'armée d'Espagne, 1813; passé à l'armée du Midi et ✻, 1814; licencié, 1815; agent en chef du service des vivres au 5e corps de l'armée des Pyrénées, 1823; mort, 24 février 1824.

CHEVALIER (Jean-Pierre), de Dompaire (Vosges), 19 ans.

Volontaire, 2 septembre 1792; passé au 10e bataillon de Seine-et-Oise; prisonnier de guerre à Condé; rentré et congédié, 1795; caporal au bataillon auxiliaire de Seine-et-Oise, 1799; passé à la 6e demi-brigade de ligne, 1800; sergent, 1804; prisonnier de guerre en Calabre, 1806; rentré et congédié, 1814.

COURTÈS (Joseph-Bernard), de Versailles.

Canonnier; chirurgien aux ambulances de l'armée du Nord, 1er novembre 1792; chirurgien-major du 1er bataillon de la Moselle, 1796; passé à la 55e demi-brigade; réformé sur sa demande, 1797.

CULOT (Michel), 43 ans.

Ouvrier de la manufacture des glaces.

Volontaire, 11 mars 1793; grenadier; prisonnier de guerre à Condé; mort à Lintz, 16 décembre 1793.

DUFRENOY (Antoine-Marie), de Paris, 19 ans.

Volontaire au 4e bataillon de Paris, 2 septembre 1792; passé au 10e, 11 mai 1793, puis au 7e *bis*, 6 mars 1796; caporal de canonniers à la 7e demi-brigade de ligne, 1797; passé au 6e régiment d'artillerie, 1798; congédié, 1803.

Duverger (Étienne), de Pionsat (Puy-de-Dôme), 43 ans.

Volontaire, 13 septembre 1792; prisonnier de guerre à Condé; réformé, 1796, pour infirmités, suite de mauvais traitements subis des Autrichiens, qui l'avaient traîné à terre et frappé de coups de crosse; admis aux Vétérans, 1801; pensionné, 1806.

Firmin (Jean-Chrisostôme), de Paris, 19 ans.

Fusilier dans la garde parisienne soldée, 1790 ; enrôlé au régiment de Lorraine, 1791.

Volontaire, 2 septembre 1792 ; caporal au bataillon 7e *bis* de Paris, 13 septembre 1792 ; se distingua à Neerwinden; passé aux grenadiers de la Représentation Nationale, 1796 ; sergent-major au 1er bataillon auxiliaire du Bas-Rhin, 1799 ; chasseur à pied dans la garde impériale, 1801 ; fourrier, 1805 ; retraité et ✻, 1806 ; capitaine dans la garde nationale active de l'Aube, 1809-1810 ; capitaine provisoire à la 56e cohorte des gardes nationales du premier ban, avril 1812 ; confirmé seulement lieutenant, juin 1812 ; passé au 153e régiment d'infanterie, 1813 ; blessé et prisonnier à Löwemberg ; rentré et passé au 88e, 1814 ; capitaine, mai 1815 ; en demi-solde, septembre 1815 ; retraité comme lieutenant, 1816 ; reconnu dans le grade de capitaine, 1831 ; retraité dans ce grade, 1832.

Gontier (François), de La Haute-Chapelle (Orne), 19 ans.

Volontaire, 4 septembre 1792 ; retiré pour infirmités (ankylose de l'avant-bras droit), à son retour de captivité, 8 décembre 1795 ; pensionné, 1800.

Hermel (Charles-Joseph), de Paris, 19 ans.

Volontaire au 4e bataillon de Paris, 2 septembre 1792; passé au 10e, 11 mai 1793, puis au 7e *bis*, 6 mars 1796 ; canonnier à la 7e demi-brigade de ligne, 1797 ; passé au 6e régiment d'artillerie, 1798 ; parti, 1800.

Robeau (Etienne).

Volontaire, enrôlé sur la section de la place Vendôme; caporal; prisonnier de guerre à Condé ; mort à Esseg, 28 décembre 1793.

Roger (Germain-Marie).

Volontaire, enrôlé sur la section des Invalides, 11 mars 1793; caporal; prisonnier de guerre à Condé ; mort à Esseg, 5 avril 1794.

Rosert (Jacques), de Luttange (Moselle), 55 ans.

Volontaire, 6 septembre 1792; caporal; retiré pour infirmités, 20 avril 1796 ; pensionné, 1800 ; admis aux Invalides, 1817.

Tavernier, fils.

Volontaire ; passé aide-chirurgien au 1er bataillon de Paris, 2 octobre 1792 ; rentré à Paris, 1793.

Vanot (Jean-Baptiste), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; sous-lieutenant au 6e hussards, 22 octobre 1792; aide-de-camp de Dampierre, qui le cita tout particulièrement dans son rapport sur Jemmapes :

« Le citoyen Vanot, officier au 6e régiment de hussards, mon aide-de-camp, fils unique d'un négociant aisé de Paris, a prouvé qu'il aimait plus les dangers que les douceurs de la félicité domestique. Mais ce que je dis de lui, ne dois-je pas le dire de tous les volontaires?... »

Démissionnaire, 1796; adjoint aux adjudants généraux et lieutenant, 1799; capitaine, 1801; chef d'escadron, 1807; ✻; major (lieutenant-colonel) dans la ligne et chef d'escadron dans les chasseurs à cheval de la garde impériale, 1813; blessé à La Roche et à Raismes; tué à Weimar, 23 octobre 1813.

8e BATAILLON

DIT DE SAINTE-MARGUERITE

(21 SEPTEMBRE 1792 — 3 AOUT 1794)

HISTORIQUE DU CORPS.

Les diverses compagnies ont été formées à Paris les 2, 5 et 7 septembre 1792. Elles se rendirent successivement à Châlons, où elles furent organisées en bataillon le 21 septembre.

Le nouveau corps prit le n° 8 dans le groupement des volontaires parisiens avec le vocable de *Bataillon de Sainte-Marguerite*, d'après la division en districts antérieure à la création des sections, parce que plusieurs de celles-ci avaient coopéré à sa composition.

En effet, la section de Montreuil fournit les canonniers et les 1re, 4e, 6e et 7e compagnies; celle des Quinze-Vingts, la 2e; celle de Bonne-Nouvelle, les 3e et 5e. La provenance de la 8e compagnie reste inconnue.

La compagnie de Blandin, de la section de Montreuil, devenue la 2e, était partie le 2 septembre; la 7e compagnie, de Menant, des Quinze-Vingts, avait été constituée le 5 et s'était mise en route le surlendemain, ainsi que la compagnie d'Hugot (6e), qui avait été levée dans la section de Montreuil.

Le bataillon fait partie des troupes du camp de Fresne, et, fort de sept cent vingt-cinq hommes, il constitue la réserve avec les bataillons de Bonconseil et 1er Républicain, aux ordres du général Dubouquet. A la date du 11 octobre 1792, on le trouve à l'armée de la Belgique, seconde colonne, sous le général Miranda. Mais il ne suit pas les mouvements de l'armée; il est employé à la garde des places du Nord et tient garnison à Condé.

Dans une affaire au bois de Bonsecours, sous les ordres du général O'Moran, le 27 octobre 1792, le lieutenant-colonel *Beckers* est criblé de blessures. Il reçoit quatre coups de sabre : le premier, à la face, coupant la joue et le nez, et lui faisant perdre un œil ; le deuxième, au cou; le troisième à la cuisse; le quatrième au poignet droit[1].

A la fin de l'année 1792, le bataillon se trouvait déjà réduit à 249 hommes sous les armes[2].

GARNISON DE CONDÉ.

BATAILLON DE SAINTE-MARGUERITE.

Situation au 31 décembre 1792.

Officiers y compris l'état-major.	Lieutenants-colonels	présent...	1
		absent....	1
	Adjudant-major	présent...	1
	Quartier-maître	présent...	1
	Chirurgien-major	présent...	1
	Capitaines	présents..	4
		absents...	3
	Lieutenants	présents..	7
	Sous-lieutenants	présents..	10
		absents...	3
	Adjudant sous-officier	présent...	1
	Armurier	présent...	1
	Tambour-major	présent...	1
	Aumônier	absent...	1
			36 officiers, y compris l'état-major.

Sous-officiers volontaires et tambours.	Aux hôpitaux	11
	En congé limité	100
	En congé absolu	31
	Désertés	274
	Congédiés	3
	Mort	1
	Présents sous les armes	249
		669 volontaires.

1. Certificats du conseil d'administration, des 14 nivôse et 2 messidor an II (3 janvier et 20 juin 1794). (*Archives administratives de la guerre*, dossier Beckers, classement général alphabétique, 1791-1848; en original.)

2. *Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., 8e bataillon de Paris, dit de Sainte-Marguerite.

Le registre de contrôle du bataillon ne put être établi que longtemps après sa formation. Il en résulte des lacunes considérables, qu'il n'a pas été possible de combler ; tous les procès-verbaux de formation ou d'élection aux grades manquent, même en extraits individuels.

Le 6 décembre 1792, deux registres de contrôle furent adressés au bataillon ; mais ils ne furent pas remplis.

Citoyen Ministre (écrivait le commandant, le 1er janvier 1793, en envoyant la situation qui précède), j'ai l'honneur de vous prévenir que les volontaires de mon bataillon s'obstinent à ne pas vouloir donner le signalement[1] que vous nous avez demandé. Je vous prie de vouloir employer les moyens de sévérité pour les engager à le faire.

En conséquence, le général O'Moran reçut des instructions du Ministre, étonné d'un refus si contraire aux intérêts des volontaires. Mais les événements empêchèrent de s'occuper de l'établissement du contrôle.

Ce ne fut que lorsque le bataillon était déjà embrigadé que le conseil d'administration put reprendre et terminer l'affaire :

Nous nous occupons de la copie du double registre du contrôle dudit bataillon, écrivait le conseil d'administration, de Herwynen, le 19 nivôse an III (8 janvier 1795)[2] ; il nous a été impossible jusqu'alors de le transcrire, tant par rapport à la rapidité de la marche de l'armée[3] et à son peu de séjour dans les lieux qu'elle a occupés que par les difficultés de nous procurer des sergents-majors les renseignements qui nous étaient nécessaires. Nous espérons vous le faire parvenir dans le plus court délai.

Le bataillon était resté à Condé, faisant partie des garnisons de la Belgique. Le 6 février 1793, le commandant temporaire de la place, Langlois, écrivait[4] :

Citoyen Ministre, je viens de recevoir l'ordre que vous avez envoyé pour le départ du 9e bataillon de la Seine-Inférieure, se rendant à Cherbourg. J'ai

1. Noms des père et mère, lieu de naissance, âge, taille.

2. *Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., 8e bataillon de Paris, dit de Sainte-Marguerite.

3. Le 7 octobre 1793, le conseil d'administration accusait réception d'une lettre du Ministre datée du 29 août et parvenue le 6 octobre : « Il paraît que cette lettre a beaucoup voyagé, eu égard au mouvement que nous avons fait. » *(Id. in ibid.)*.

4. *Archives historiques de la Guerre*, Armées du Nord et des Ardennes.

l'honneur de vous observer qu'il ne me reste pour toute garnison que le bataillon de Sainte-Marguerite, dont l'effectif, suivant l'état de situation qu'il me donne, est de 240 (hommes), y compris les absents par congés, les officiers, sergents, caporaux, tambours, etc., de manière qu'il ne reste de tout cela que 90 hommes pour faire le service...

Cette réduction dans l'effectif sous les armes provenait des congés demandés, ainsi que le signale le commandant Langlois dans la suite de sa lettre, mais elle avait aussi pour cause des réquisitions. En effet, du bivouac de Reck, le 24 novembre 1793, le conseil d'administration du 8e bataillon de Paris, alors 1er de la 131e demi-brigade, écrivait à la Commission de l'Organisation et du Mouvement des Armées de terre :

Pour parvenir à réprimer les abus qui ne se sont malheureusement que trop glissés dans plusieurs bataillons, et notamment dans le nôtre, par la grande facilité avec laquelle plusieurs citoyens nécessaires à leurs corps par leurs grades et formant son effectif, sont parvenus à se faire mettre en réquisition, sans souvent en instruire ceux auxquels ils étaient attachés, ni même leurs capitaines ; il est indispensable, Citoyen, que nous entrions dans les plus petits détails à ce sujet. Quelques minutieux qu'ils paraissent, ils deviendront pour nous importants, puisqu'ils serviront à assurer et fixer définitivement les intérêts de notre patrie... »

Le conseil d'administration demandait à être autorisé à remplir les places de sous-officiers dont les titulaires étaient en réquisition, car le capitaine ne pouvait à la fois s'occuper du commandement, de l'administration, de la comptabilité et de la tenue des registres. Il pouvait, en outre, arriver ce qui était survenu à la 6e compagnie. Le capitaine avait été, pendant quatre mois, chargé de commander le bataillon ; il tomba malade ensuite et dut se rendre à l'hôpital ; le lieutenant et le sous-lieutenant y étaient également ; le sergent-major et le fourrier, partis en convalescence pour blessures, avaient été mis en réquisition.

Le Ministre dut autoriser la nomination de sous-officiers intérimaires [1].

Après la retraite de Dumouriez, le bataillon de Sainte-Marguerite quitta Condé et fut placé dans la 1re brigade de la 3e division de l'armée du Nord, à Lille (15 avril 1793). Il était campé à Arleux au 4 mai, et prenait part aux combats journaliers qui précédèrent le blocus de Valenciennes.

1. *Archives administratives de la guerre*, Infanterie, 131e demi-brigade.

Pierre-Philippe *Lorrain*, volontaire, était blessé le 8 mai et succombait le 11 ; Pierre Louis *Valus*, volontaire, était mortellement blessé le 11 mai.

Le bataillon ne resta pas bloqué dans Valenciennes. A la date du 26 juin 1793, il était au camp de la Madeleine, où il se trouvait encore le 21 juillet. Au 15 août, le dépôt est à Béthune, et la portion principale combat avec les troupes aux ordres de Houchard.

Ce général, appelé au commandement en chef de l'armée du Nord après la destitution de Custine, eut à déployer beaucoup de fermeté pour opérer en bon ordre la retraite déterminée et remonter le moral des volontaires. Il fut bientôt en mesure de reprendre l'offensive et d'opérer, dans la Flandre maritime une diversion efficace.

Le 18 août 1793, l'armée du Nord rencontre, à Linselles, la division hollandaise, qui faisait partie des troupes du duc d'York. Le village, pris par les Hollandais, est repris par les troupes républicaines; mais celles-ci quittent leurs rangs, et les ennemis, revenant à l'attaque, s'emparent à nouveau de Linselles, que Jourdan ne peut reprendre.

Le bataillon de Sainte-Marguerite combattait particulièrement au poste de Mouvaux.

18 août 1793. — Combat de Linselles.

Paffrat, capitaine de canonniers, blessé; mort, le 30, à Lille.
Parain (Étienne-Pierre), volontaire, blessé mortellement.
Petit, lieutenant, blessé.
Delort, sergent, coups de feu à la main et à la jambe gauches.

Le duc d'York étant venu assiéger Dunkerque, l'armée du Nord marcha au secours de cette place. Le 8 septembre était livrée la bataille d'Hondschoote. Le bataillon de Sainte-Marguerite ne put prendre part à la victoire; il faisait partie des troupes qui, sous les ordres du général Dumesny, tentèrent sur Ypres une fausse attaque.

Après Hondschoote, le prince d'Orange, redoutant un nouveau choc des Français, avait pris la résolution de quitter sa position de Menin pour réunir ses forces. Déjà, il s'était retiré sur Courtrai, lorsque Cobourg lui donna ordre de reprendre ses anciennes positions. Il réoccupait Wervicq, et, le 13 septembre, les deux armées se trouvaient à nouveau en présence.

Le bataillon de Sainte-Marguerite donna vigoureusement et subit des pertes sérieuses. Le sous-lieutenant *Beaulieux*, commandant alors

une compagnie, après avoir facilité, malgré le feu de l'ennemi, le passage d'un fossé couvert d'une haie, entra le premier dans la ville et contribua beaucoup à forcer l'ennemi à la retraite[1].

13 septembre 1793. — Bataille de Wervicq.

TUÉS OU BLESSÉS MORTELLEMENT.

MENANT, capitaine de grenadiers, blessé d'un coup de feu à la cuisse gauche; mort le 16 octobre.
HILDEBRAND, sous-lieutenant, tué.
MOYEN, capitaine, tué.
MONTIER (Pierre), grenadier, blessé mortellement (bras emporté par un boulet).
DESFORGES (Jean), volontaire, blessé mortellement.
NÊME (Jean-François), volontaire, blessé; sans nouvelles depuis.
MARLOT (Pierre), volontaire, blessé; sans nouvelles depuis.
TION (Michel), volontaire, blessé; sans nouvelles depuis.
MALHERBE, volontaire, blessé; sans nouvelles depuis.
GIROUST, volontaire, blessé; sans nouvelles depuis.
LENAIN, volontaire, blessé; sans nouvelles depuis.
CARION (Régis-Auguste), volontaire, blessé mortellement.
DAMON (François-Simon), volontaire, blessé; sans nouvelles depuis.
JORAND, volontaire, tué d'un coup de feu.
BOUCSSIN, volontaire, blessé mortellement.
CROT (Jacques), volontaire, tué.
CORAILLEZ, volontaire, blessé mortellement.
BOUCHER (Charles), volontaire, blessé mortellement.
MARCHAND (Pierre-Jean), caporal, blessé mortellement.
PIOT (Thomas), volontaire, blessé mortellement.
MARIELLE, fourrier, blessé; mort le 27 septembre.
DELANGRE (Claude), volontaire, blessé; mort le 2 octobre.

BLESSÉS.

GAUCHET, lieutenant.
GUILLEMAIN (Jean-Joseph), volontaire, coup de boulet à la jambe droite.
SORNIQUE, fourrier.
LETRILLARD (Ange-Protais), volontaire, coup de feu au bas-ventre.
ŒBY (François-Joseph), grenadier, coup de boulet à la main gauche.
FLEUREAU (Jean-Nicolas), caporal, coup de biscaïen au pied droit.
DELORT, sergent, coup de feu au coude gauche.

1. *Archives administratives de la guerre*, Contrôles des officiers du 1er régiment de ligne.

Coquet, sergent, coup de feu au côté gauche.
Perrin (Claude), caporal, coup de biscaïen à l'épaule gauche.
Vidal (Barthélemy-Eustache), volontaire, coup de feu à la jambe gauche.
Fausset (Raymond), caporal, coup de feu à la jambe droite.
Delbrel (Étienne), volontaire, coup de feu à la cuisse droite et coup de feu au bras gauche.
Bonnemain, sergent-major.
Gallois (Nicolas-Pierre), volontaire, coup de levier à l'épaule droite, en montant à l'assaut, et coup de feu au genou gauche.

Toujours à l'armée du Nord, parmi les flanqueurs de gauche (général de division Duquesnoy), le bataillon de Sainte-Marguerite est envoyé à la redoute de Flequers, sous les ordres du général Ransonnet. Il y est encore le 30 septembre 1793. Le 7 octobre, il occupe le cantonnement de Palluel où il demeure jusqu'à la fin du même mois.

Le bataillon était réorganisé et complété le 22 mars 1794, à Douai, garnison qu'il tenait depuis le mois de novembre, comptant toujours aux flanqueurs de gauche, général de brigade Proteau, division Drut.

Les procès-verbaux des revues auxquelles donnèrent lieu les opérations de réorganisation et de complétement du bataillon de Sainte-Marguerite ont été conservés [1].

ARMÉE DU NORD.

Douai.

INFANTERIE.

8e bataillon de Paris, dit Sainte-Marguerite.

EXTRAIT *du livret de revue de l'ancienne composition dudit bataillon faite à Douay le deux germinal, 2e année de la République (22 mars 1794), par nous, commissaire des guerres de l'armée du Nord, agent secondaire, nommé pour l'exécution de la loi du 2 frimaire dernier, relative à l'incorporation.*

Savoir :

(Voir le tableau de la page suivante.)

1. *Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., 8e bataillon de Paris, dit de Sainte-Marguerite.

COMPAGNIES.	NOMS DES CAPITAINES.	NOMS DES LIEUTENANTS.	NOMS DES SOUS-LIEUTENANTS.	TOTAL DES OFFICIERS.	TOTAL DES SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.	DÉTAIL des sous-officiers et soldats. SERGENTS-MAJORS.	SERGENTS.	CAPORAUX-FOURRIERS.	CAPORAUX.	TAMBOURS.	SOLDATS.
Grenadiers.....	Baillon.	Bibault.	George.	3	52	1	2	1	4	2	42
1re de fusiliers.	Martinaux.	Bourdon.	Mignon.	3	60	1	3	1	6	2	47
5e —	Falconnet.	Pionnier.	Nadal, *détaché.*	3	57	1	3	1	6	1	45
2e —	Blandin.	Stockel.	Dujardin, *détaché.*	3	68	1	3	1	6	1	56
6e —	Hugot.	Poussard, *détaché.*	Gauguin, *détaché.*	3	67	1	3	1	6	2	54
3e —	Dupont, *détaché.*	Deviterne.	Darbilly.	3	77	1	3	1	6	»	66
7e —	Laurot, *détaché.*	Guillard.	Beaulieux.	3	69	1	3	1	6	2	56
4e —	Bellenger, *détaché.*	Moyez.	Crevot, *détaché.*	3	65	1	3	1	6	2	52
8e —	Gauchet.	Lamare.	Raguet, *détaché.*	3	65	1	3	1	6	2	52
				27	580	9	26	9	52	14	470
						580					
Canonniers....	Voisin, aîné.	Paul Jean, *détaché.*	Voisin. cadet.	3	40						
État-major.	Beckers, chef de bataillon, *détaché.* Delamare, 2e chef, Zendre, 1er-mtre trésorier, Guérin, adjudant-major,		présents.	4	12						
											52
											632
			Totaux...	34	632						
				666							

dont : 207 sous les armes.
43 de service.
282 détachés.
81 aux hôpitaux.
19 malades à la chambre.

632

Vérifié et arrêté par nous commissaire des guerres, agent secondaire chargé de l'exécution de la loi du 2 frimaire dernier (22 novembre 1793). A Douay, les jour, mois et an que dessus.

GRAND.

Sur les six cent trente-deux sous-officiers et volontaires, le bataillon en comptait encore cent quatre-vingt-sept de la formation (21 septembre 1792).

Les hommes en surplus sont des recrues reçues de mars 1793 à février 1794, de diverses provenances, mais en grande partie fournies, en mars et avril 1793, par la levée des trois cent mille hommes à Paris, et par la jonction de volontaires des districts de Dourdan et de Pontoise, en Seine-et-Oise.

D'après les contrôles du corps, le montant des recrues se serait alors élevé à quatre cent quatre-vingt-dix-neuf; il en restait quatre cent quarante-cinq au 22 mars 1794.

Ce même jour l'effectif du bataillon est porté à mille quatre-vingt-douze hommes par l'incorporation de quatre cent soixante réquisitionnaires du district de Caen.

La revue d'incorporation [1] suivit immédiatement l'opération de constat de l'effectif.

ARMÉE DU NORD.

Douai.

INFANTERIE.

8e BATAILLON DE PARIS, DIT SAINTE-MARGUERITE.

EXTRAIT *du livret de revue de la nouvelle composition dudit bataillon faite à Douay, le deux germinal, 2e année de la République (22 mars 1794), par nous, commissaire des guerres à l'armée du Nord, agent secondaire nommé pour l'exécution de la loi du 2 frimaire dernier, (22 novembre 1793), relative à l'incorporation.*

Savoir :

(Voir le tableau de la page suivante).

1. *Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., 8e bataillon de Paris, dit de Sainte-Marguerite.

COMPAGNIES.	NOMS DES CAPITAINES.	NOMS DES LIEUTENANTS.	NOMS DES SOUS-LIEUTENANTS.	TOTAL DES OFFICIERS.	TOTAL DES SOUS-OFFICIERS.	DÉTAIL des sous-officiers et soldats. SERGENTS-MAJORS.	SERGENTS.	CAPORAUX-FOURRIERS.	CAPORAUX.	TAMBOURS.	SOLDATS.
Grenadiers.....	Baillon.	Bibault.	George.	3	80	1	4	1	8	2	64
1re de fusiliers.	Martinaux.	Bourdon.	Mignon.	3	120	1	4	1	8	2	104
5e —	Falconnet.	Pionnier.	Nadal, *détaché.*	3	120	1	4	1	8	2	104
2e —	Blandin.	Stockel.	Dujardin, *détaché.*	3	120	1	4	1	8	2	104
6e —	Hugot.	Poussart, *détaché.*	Gauguin, *détaché.*	3	120	1	4	1	8	2	104
3e —	Dupont, *détaché.*	Deviterne.	Darbilly.	3	120	1	4	1	8	2	104
7e —	Laurot, *détaché.*	Guillard.	Beaulieux.	3	120	1	4	1	8	2	104
4e —	Bellanger, *détaché.*	Moyez.	Crevot, *détaché.*	3	120	1	4	1	8	2	104
8e —	Gauchet.	Lamare.	Raguet, *détaché.*	3	120	1	4	1	8	2	104
				27	1040	9	36	9	72	18	896
						1040					
Canonniers....	Voisin, aîné.	Paul Jean, *détaché.*	Voisin, cadet.	3	40						
État-major.	Beckers, chef de bataillon, *détaché.* Delamare, 2e chef, Zendre, qer-mtre trésorier, Guérin, adjudant-major,		présents.	4	12						
						52					
						1092					
			Totaux...	34	1092						
				1126							

dont : 667 sous les armes.
43 de service.
282 détachés.
81 aux hôpitaux.
19 malades à la chambre.
1092

Vérifié et arrêté par nous commissaire des guerres, agent secondaire chargé de l'exécution de la loi du 2 frimaire dernier (22 novembre 1793). A Douay, les jour, mois et an que dessus.

GRAND.

Sept des recrues du 22 mars 1794 formèrent un corps de musique. Ils furent d'abord placés à la 7e compagnie, mais lors de l'embrigadement (3 août), les musiciens furent séparés du bataillon et attachés à la demi-brigade.

Ces musiciens étaient *Adrien; Dubuisson* (Pierre); *Dubuisson* (Michel); *Thile* (Charles); *Boisroger* (Marie); *Olivier* (Adrien); *Paul* (Louis).

Au 1er avril 1794, le bataillon de Sainte-Marguerite est encore à Douai même; il occupe les avant-postes de Flines. Dans une affaire du 20 de ce mois, au pont d'Evry, *Barbet* (François), volontaire, est tué; *Binet* (Victor), est porté disparu. Le 22 avril, nouveau combat: le fusilier *Potel* a disparu; les volontaires *Lemonnier* et *Boudier* sont blessés et depuis l'on est resté sans nouvelles d'eux.

Le bataillon demeure à Flines jusqu'au 26 avril. Ce dernier jour, le sous lieutenant *Beaulieu*, de la 7e compagnie, est chargé de reconnaître, avec un détachement de trente hommes, les positions de l'ennemi à Coutiches. S'étant trop approché, Beaulieu est obligé de reculer, mais il effectua sa retraite en ordre avec autant de sang-froid que de bravoure, malgré le feu de l'ennemi, dont il ralentit la marche par sa bonne contenance; il parvient à rejoindre le gros des troupes françaises, ses habits criblés de balles [1].

Le lendemain, 27 avril, le bataillon de Sainte-Marguerite était embrigadé avec le 1er bataillon du 71e régiment d'infanterie et le 17e des Volontaires nationaux. Le commandant Beckers, du bataillon parisien, était appelé aux fonctions de chef de brigade. Ce fut un embrigadement seulement et non l'amalgame; chaque bataillon continua à s'administrer séparément. La nouvelle demi-brigade, placée sous le commandement du général Bonnaud, qui avait les divisions de Douai et de Cambrai, fit, à dater du 4 mai, partie de la brigade d'Henry Compère, nommé par les Représentants Florent-Guyot et Bollet général de brigade le 12 et placé à l'avant-garde de la 2e division de l'armée.

La campagne dans le Nord était reprise depuis quelques jours, et l'objectif était Landrecies, place investie d'abord, puis tombée aux mains des Coalisés. Un combat était livré à Courtrai le 11 mai, combat dans lequel le volontaire *Dupray* était blessé, sans donner depuis de ses nouvelles.

Le 18, à Tourcoing, se livrait une bataille décisive.

1. *Archives administratives de la guerre*, Contrôle des officiers du 1er régiment de ligne.

La veille, la colonne du général Otto, dans sa marche sur Tourcoing, avait rencontré quelques bataillons français qui s'étaient retirés à son approche, et, par suite, avait occupé Tourcoing. Au cours de la retraite, le capitaine des canonniers, *Voisin*, soutint, avec deux pièces de canon, un bataillon posté sur la route de Watrelos. Par une bonne manœuvre, beaucoup de sang-froid et d'activité, il parvint à couvrir ce bataillon et à lui donner le temps d'opérer sa retraite. Le général Compère donna au capitaine Voisin, sur le champ de bataille, un témoignage public de satisfaction [1].

Le lendemain, l'armée française se remit en marche. La division Bonnaud s'était avancée dans la nuit entre les villages de Wasquehal et de Hem; au point du jour, elle attaqua le corps du duc d'York. Cette attaque étonna les Anglais; ils se défendirent avec énergie, mais d'autres colonnes de l'armée coalisée ayant été également surprises, la confusion se mit parmi elles, la déroute s'ensuivit, et le champ de bataille demeura à l'armée républicaine.

Le sergent François *Bonnet*, au cours de l'affaire, « donna des preuves non équivoques de courage. Détaché en tirailleurs, il se précipita sur les ennemis qui se défendaient avec opiniâtreté, en tua un et fit prisonniers deux autres [2]. » Le volontaire *Gallois* (N.-P.) et quatre de ses camarades reprirent aux Autrichiens une pièce de huit et, après en avoir tué le conducteur, l'emmenèrent avec cinq chevaux.

17 mai 1794. — Affaire près Tourcoing.

PERTES.

Prevost (Michel), volontaire, prisonnier; mort à Nonnenwerth, 3 septembre 1794.
Brunelle (Claude), volontaire, blessé; sans nouvelles depuis.
Ricard, volontaire, blessé; sans nouvelles depuis.

18 mai 1794. — Bataille de Tourcoing.

PERTES.

Blandin, capitaine, blessé.
Gauguin, sous-lieutenant, blessé mortellement.

1. *Archives administratives de la guerre*, Contrôle des officiers du 1er régiment de ligne et dossier Voisin, pensions, 1817-1856, n° 53,998; le certificat en copie.

2. *Archives administratives de la guerre*, Contrôle des officiers du 1er régiment de ligne.

Jamet (Nicolas), volontaire, blessé, sans nouvelles depuis.
Jouvet (Pierre), volontaire, prisonnier.
Découé (Nicolas-Constantin), caporal, tué.
Croquart (Charles), caporal, blessé mortellement.
Dominé (Louis), volontaire, blessé, sans nouvelles depuis.
George (Fr.-M.), sergent, coup de boulet à la cuisse; mort.
Elan (Pierre), caporal, blessé.

Vainqueur à Tourcoing, le général en chef Pichegru, en raison du désordre qu'il supposait devoir régner dans l'armée alliée, ordonna aux divisions Souham, Moreau et Bonnaud de se porter sur Tournay. Près de cette ville, le 22 mai, fut livré un vif combat, qui demeura indécis. Le général Compère, qui commandait l'avant-garde de la 2e division de l'armée du Nord et avait sous ses ordres le bataillon de Sainte-Marguerite, a certifié que le lieutenant-colonel *Beckers* s'était distingué dans l'affaire [1].

Après cette tentative infructueuse, Pichegru se décida à opérer en West-Flandre, qui lui présentait un théâtre d'opérations plus facile et où il comptait obtenir les résultats qu'il ambitionnait. Il chargea le général Moreau d'aller assiéger Ypres, abandonnant à leurs propres forces les troupes de Courtray et de Menin.

Pendant qu'une partie de l'armée du Nord marchait vers le but assigné par le général en chef, les Autrichiens voulurent attaquer les troupes restées en observation. La rencontre eut lieu le 10 juin, et les Coalisés furent contraints de se retirer. Le bataillon de Sainte-Marguerite faisait partie, depuis le 28 mai, de la brigade Salme, division Depaux.

Le lieutenant-colonel *Beckers* fut blessé en avant de Bevren sur la route de Bruges, d'un coup de boulet qui lui emporta le pied gauche et tua sous lui son cheval. Le bataillon subit quelques pertes, et le capitaine *Voisin*, l'adjudant *Saunier* et le fourrier de canonniers *Jouvet* se distinguèrent.

A l'attaque de Rousselaër, les quatre compagnies de gauche du bataillon étaient postées sur la grande route pour la défendre; elles furent prises de flanc par l'ennemi, qui tenta de les cerner. L'adjudant *Saunier* demanda et obtint du chef de bataillon trente hommes pour aller débusquer les Autrichiens. Après avoir eu quatre hommes tués et trois blessés, Saunier enleva la position à la baïonnette; il

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Beckers; le certificat du général Compère, daté de Grebbevorst, le 15 vendémiaire an III (6 octobre 1794), en original.

culbuta l'ennemi, lui fit sept prisonniers et dégagea les compagnies compromises [1].

Dans la soirée de ce même jour, à onze heures, sur la route de Bruges, un bataillon autrichien sortit des blés, baïonnette en avant, pour s'emparer de deux pièces de quatre qui le canonnaient; il avait déjà fait prisonnier un chef de bataillon et saisi avec son caisson une des pièces que commandait le capitaine *Voisin;* mais celui-ci fit tirer le sabre à ses canonniers et, à leur tête, s'élança contre les assaillants dont un grand nombre furent hâchés; les autres prirent la fuite en désordre. Le chef de bataillon recouvra la liberté ; pièce et caisson furent repris.

Au cours de ce même épisode du combat de Rousselaër, le fourrier de canonniers *Jouvet* se trouvait de service auprès de la seconde pièce. Celle-ci n'étant pas en danger immédiat, il suivit l'exemple donné par son capitaine, tira son sabre, enleva ses camarades et coopéra activement à la reprise du canon déjà au pouvoir des Autrichiens [2].

Un autre combat se livra au même endroit, le 13 juin, et fut décisif au point de vue des entreprises du général en chef. La droite, aux ordres du général Depaux, fut refoulée; mais le centre, sous Macdonald, contint l'ennemi, rallia les troupes en désordre et facilita aux brigades Daendels, Jardon et Salme, par un effort combiné, la reprise de la position de Roulers, que la brigade Salme avait évacuée au début de la bataille.

RELATION DES AFFAIRES DES 22 ET 25 PRAIRIAL (10 ET 13 JUIN 1794) [3].

L'armée de Clairfayt, afin de se rapprocher de notre armée d'observation qui couvrait le siège d'Ypres, s'était placée sur les hauteurs de Hooglède et à Rousselaër, ses avant-postes à Rosebeke ; elle inquiétait nos avant-postes et pouvait correspondre par des signaux avec Ypres. Clairfayt n'attendait, pour effectuer son attaque, qu'un renfort qui lui était promis et qui arriva, en effet, le 22 (10 juin) au soir pendant notre attaque. Nous résolûmes de le prévenir et, pour cet effet, nous fîmes les dispositions suivantes :

L'armée d'observation placée, la droite au cabaret de Droolseinde, en avant de Zonnebelle, la gauche à Langhemarck, forte de 23,000 hommes, s'avança

1. *Archives administratives de la guerre*, Contrôle des officiers du 1er régiment de ligne.

2. *Archives administratives de la guerre*, Contrôle des officiers du 1er régiment de ligne et dossier Jouvet.

3. *Archives historiques de la guerre*, armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. — Minute de la main du général Reynier.

sur trois colonnes. Celle [de] droite, commandée par le général Macdonald, et son avant-garde, par le général Jardon, passa par Passchendaele, Celie, Moler, Oostriewkercke, le moulin de Schierveldt et attaqua de front Hooglède; la colonne du centre, commandée par le chef de [brigade] Dewinter, passait par Rosebeke, le moulin de Steyhaeghe, et ensuite attaqua la droite de l'ennemi à Het-Hooghe. Celle de gauche, commandée par le général Daendels, passait par Staeden, y laissait un corps d'observation pour contenir le corps d'Hanovriens, qui était vers Dixmuiden, et devait tourner la droite de l'ennemi vers Het-Hooghe.

La division du général Depeaux[1] devait partir, dans la nuit, de Courtray sur deux colonnes, pour se rendre à la barrière den Meirlaer, sur la route de Menin à Rousselaër et à Peene-Moler, y faire une halte pour reposer les troupes et donner le temps à l'armée d'observation de se mettre en mouvement, ensuite marcher; la colonne de droite, commandée par le général Salme[2], passer par Ouckene, Rambecke, Kassant, passer la Mandel, attaquer l'ennemi à Beveren et couper ensuite la retraite à la gauche de l'ennemi en se plaçant à Ghits-Berg, sur la route de Rousselaër à Thourout. La colonne de gauche de cette division, commandée par le général Malbrancq, devait attaquer sur Rousselaër et Stampcot et la gauche d'Hooglède, en même temps que le général Macdonald l'attaquait de front.

Cette attaque commença le 22 prairial (10 juin) à deux heures après-midi.

Les avant-postes furent bientôt repoussés; l'ennemi avait une forte batterie au moulin de Steyhaeghe, qui l'arrêta quelque temps. Mais, le général Macdonald s'avançant sur Hooghlède, l'ennemi en retira ses pièces, et Dewinter y plaça les siennes et poussa ses tirailleurs jusque vers Hooghlède. Le général Macdonald, comptant que le général Malbrancq pousserait vivement l'attaque sur Rousselaër, s'avançait sur Hooghlède; mais, l'ennemi pouvant le prendre en flanc, il fut obligé de faire poster une partie de ses troupes sur les derrières de Rousselaër. Le général Malbrancq ne poussa pas du tout l'attaque de Rousselaër; il en resta toujours à distance et n'y entra que lorsque l'ennemi, coupé par le mouvement du général Macdonald, s'en retira.

Le général Salme fit le mouvement qui lui avait été indiqué; mais, arrivé le soir à Ghits-Bergh, où il canonna l'ennemi, ne recevant ni ordre du général de division Depeaux, ni nouvelles du général Malbrancq, et se trouvant isolé, il se retira à la nuit derrière la Mandel. Le général Macdonald ne pouvant exécuter entièrement son mouvement, je fis appuyer Dewinter à sa gauche et porter Daendels sur Het-Hooghe au lieu de tourner la droite de l'ennemi.

Ces changements et les retards qu'occasionnèrent les lenteurs du général Malbrancq prolongèrent l'affaire jusqu'à la nuit. A neuf heures, on fit deux cents prisonniers derrière Rousselaër; il y en avait de cachés dans les blés et qui se sauvèrent pendant la nuit[3].

Les ennemis profitèrent de l'obscurité de la nuit pour évacuer la superbe position d'Hooghlède qu'ils avaient retranchée et se retirer derrière Thourout et Richtervelde.

On trouva sur le champ de bataille beaucoup de morts et de blessés en-

1. A laquelle appartenait le bataillon de Sainte-Marguerite.
2. Brigade dont faisait partie le bataillon.
3. C'est alors que le capitaine Voisin et le fourrier Jouvet se signalèrent.

nemis, outre ce qu'ils eurent le temps d'enlever; notre perte ne fut pas considérable.

Le 23 (11 juin), nous prîmes la position d'Hooghlède où les troupes françaises ont occupé les baraques de l'ennemi.

Nous avons vu, par des lettres que nous avons trouvées dans le camp ennemi, qu'ils comptaient nous attaquer le 23 (11 juin) et n'attendaient pour cela que le renfort qu'ils ont reçu. Clairfayt, après cet échec, ne perdit pas l'espérance; il rassembla toutes les troupes qu'il put, fit venir les Hanovriens qui étaient à Dixmuiden, fit faire, le 24 (12 juin) au soir, à toutes ses troupes des distributions de bière, triple ration d'eau-de-vie, et promit trois jours de paye après la victoire.

Il se mit en mouvement le 25 (13 juin) à deux heures du matin pour nous attaquer.

22 mai 1794. — Combat près Tournay.

PERTES.

Moreaux (Eugène), volontaire, tué.
Berton (Claude), volontaire, tué.
Plante (Dominique), volontaire, blessé et prisonnier; mort en captivité.
Lelot (Pierre), volontaire, fait prisonnier.
Le Bourlier (Jean-Baptiste), volontaire, fait prisonnier.
Blé (Alexis), volontaire, prisonnier; mort à Klagenfurth, 9 avril 1794.
David (Pierre-Denis), volontaire, disparu.
Quevillon, volontaire, blessé mortellement.
Fauvet (Pierre), volontaire, prisonnier.
Villemaire (Honoré), volontaire, prisonnier.
Laforest, sergent de grenadiers, blessé.
Jourdeuil (Denis), volontaire, disparu.

10 et 13 juin 1794. — Combats de Roussèlaër.

PERTES.

10 juin 1794.

Beckers, chef du bataillon, blessé mortellement.
Darbilly, sous-lieutenant, tué.
Laforest, sergent de grenadiers, tué.
Menant (Gilles), grenadier, blessé.
George (François), grenadier, blessé mortellement.
David (Vincent), tambour de grenadiers, blessé mortellement.
Jaloustes (Léonard), volontaire, tué.
Roussaux (Jacques), volontaire, blessé mortellement.
Benoit (François), volontaire, tué.
Debade (François), volontaire, tué.
Prin (Marie-Louis-Joachim), sergent, prisonnier.
Huot (Sulpice-Nicolas), volontaire, disparu.

Dudesse (Nicolas-Bernard), volontaire, tué.
Biscuit (Jean-Pierre), volontaire, tué.

13 juin 1794.

Diochet (Julien), caporal, blessé mortellement.
Lavarde (Jean-Baptiste), volontaire, prisonnier.
Limbert (Claude), volontaire, tué.
Guissard (Charles), volontaire, tué.
Langlois (François), volontaire, blessé; sans nouvelles depuis.

Le bataillon demeura au Petit-Rousselaër jusqu'au 20 juin. L'armée du Nord se remit en marche ce jour, en vue de se lier avec l'armée de Sambre-et-Meuse. Le 23 juin, le général Souham enlevait Deynse. Entre cette ville et Petiguene, avec une portion de sa compagnie, le capitaine *Bellenger* prit une pièce de canon, poursuivit l'ennemi et contribua efficacement à la déroute infligée aux troupes de Clairfayt.

La jonction des deux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse se fit le 11 juillet. Le 13, l'armée du Nord passait le canal de Vilvorden et venait camper à Hourbeck, devant Malines; le 15, elle attaquait les Hanovriens qui furent culbutés. Pendant qu'ils sortaient de Malines par la porte d'Anvers, les Français entraient dans la ville. Le général Salme fut grièvement blessé, et le sergent *Crépin*, du 8e bataillon de Paris, fut tué à ses côtés.

Ce fut le dernier combat auquel le bataillon de Sainte-Marguerite paraît, comme tel, avoir pris part. Son commandant en second, *Delamare*, était nommé, le 3 août, chef de brigade titulaire (Beckers ne l'avait été que provisoirement). Cependant, si l'embrigadement est alors effectué définitivement, l'amalgame n'est pas encore opéré. Chaque bataillon conserve son autonomie, le 8e de Paris comptant comme premier à la 131e demi-brigade, et recevant comme chef, le 11 juillet 1794, *Desgraviers-Berthelot* [1], lieutenant-colonel en premier du 17e bataillon de volontaires nationaux, dont le commandant en second, François *Ganivet-Desgraviers*, devenait chef de bataillon titulaire.

Cette situation dura jusqu'au 6 avril 1795, date de l'amalgame, effectué à Deutekom par les soins du général Liébert, chef d'état-

1. François Ganivet-Desgraviers-Berthelot, né en 1768 à Montboyer (Charente). — Lieutenant-colonel en chef du 17e bataillon de volontaires nationaux, le 21 septembre 1792; se distingue à Wervicq, où il force l'artillerie ennemie à battre en retraite; se distingue encore à Stokach, en Helvétie, en Italie et sur le Rhin; chef de brigade à la 1re demi-brigade, 1799; O ✻; retraité en 1807. Remis en activité comme colonel du 4e léger, 1809; général de brigade à la 1re division de l'armée de Portugal, 1811; baron de l'Empire; blessé et prisonnier à la bataille des Arapiles, 22 juillet 1822; mort le 26.

major général de l'armée du Nord. Le bataillon de Sainte-Marguerite — qui était devenu, selon décision ministérielle du 25 novembre 1794, le 2e de la demi-brigade, le n° 1 devant légalement appartenir au bataillon de ligne, — cesse d'exister définitivement; par l'effet de l'amalgame ses cadres et ses hommes de troupe sont répartis dans les divers bataillons et compagnies du nouveau corps.

MORTS EN CAPTIVITÉ.

Il faut ajouter, aux pertes signalées ci-dessus, les prisonniers de guerre dont les noms suivent et qui sont morts en captivité [1] :

Accolas (Mathieu-Arnaud), caporal de canonniers; Pesth, 24 décembre 1793.
Bourlié (Jean), volontaire; Ulm, 30 novembre 1794.
César (Jean-François), canonnier; Bensberg, 7 octobre 1793.
Cochois (Alexis), caporal; Pesth, 15 octobre 1794.
Duchar (Germain), volontaire; La Solitude, 8 août 1794.
Kuster (Etienne), volontaire; Cologne, 26 mai 1794.
Lefevre (Jean-Baptiste), volontaire; Arad, 5 avril 1795.
Lange (Jean-Baptiste), caporal; Bruxelles, 19 juin 1794.
Launay (Louis), volontaire; Buchenau, 19 septembre 1794.
Legrand (Pierre), volontaire; Temeswar, 21 avril 1795.
Villemain (Pierre), volontaire; Augsbourg, 7 octobre 1794.

ÉTATS DE SERVICES

D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

Beckers (Jacques-Honoré), de Paris, 26 ans.

Soldat au régiment de Neustrie, 1783-1791.

Parti de Paris sous-lieutenant d'une compagnie de volontaires, 5 septembre 1792; lieutenant-colonel en chef à la formation du bataillon de Sainte-Marguerite, 20 septembre 1792; mort à Lille, 20 juin 1794, des suites d'un coup de boulet qui lui avait emporté le pied gauche, le 10 juin.

Lorsque le décret du 5 septembre 1793, qui excluait des armées ceux qui

1. *Archives administratives de la guerre*, Registre des Extraits mortuaires des prisonniers de guerre français morts en Autriche, 1793-1795.

avaient servi dans la maison de Louis XVI, parvint à l'armée du Nord, une profonde émotion étreignit le bataillon de Sainte-Marguerite; celui-ci crut qu'il allait perdre son chef, et cette crainte valut au lieutenant-colonel Beckers le certificat qui suit[1], très honorable pour l'intéressé, et donnant les noms de cent-cinquante officiers, sous-officiers et volontaires, à la date du 30 septembre 1793.

ARMÉE DU NORD
Flanqueurs de gauche.

BATAILLON DE SAINTE-MARGUERITE.

Nous, soussignés, Membres du conseil d'administration.

Vu le décret du 5 septembre présent mois, qui destitue de tout grade tout citoyen qui aurait pu servir et être employé dans la maison du ci-devant roi, attestons que le citoyen Jacques Beckers (ayant servi dans la garde du roi), premier chef audit bataillon depuis le 7 septembre 1792, époque de sa formation, y a toujours servi jusqu'à ce jour et s'y est bien comporté en vrai et brave républicain; qu'il a toujours mérité l'estime et la considération de tous les officiers, sous-officiers et soldats du bataillon dans toutes les parties de son service.

Qu'en outre, les blessures dont il est couvert et dont la gravité est attestée par les chirurgiens qui l'ont soigné, et qu'il a reçues en se battant contre les satellites du despotisme à l'affaire du 27 octobre 1792 au bois de Bonsecours, près Condé, sous les ordres du général O'Moran, prouvent évidemment sa bravoure et son courage.

Quant à son opinion et ses sentiments, nous attestons que, toujours guidé par l'amour de l'intérêt public, il n'a jamais manifesté que les sentiments du plus pur républicanisme, le plus grand attachement et le plus grand zèle pour la réussite du bonheur de la République et la destruction de tous les tyrans coalisés, contre lesquels il s'est toujours battu courageusement.

En conséquence, et vu les preuves évidentes de la bravoure et des sentiments républicains dudit Jacques Beckers, nous, Membres du conseil, au nom de tout le bataillon, lui témoignons le regret que nous aurions si le décret du 5 septembre du présent mois portait destitution sur lui, comme ayant servi dans la garde du roi, décrétée par l'Assemblée constituante, attendu qu'il nous ferait perdre un chef dont le courage et les sentiments pour le bien de la République sont très évidents, et lui avons délivré le présent pour lui servir et valoir ce que de raison.

Fait à la redoute de Flequers, le 30 septembre 1793, l'an IIe de la République, une et indivisible.

BELLENGER, *capitaine;* BAILLON, *adjudant-major;* GUÉRIN, *lieutenant;* DUVAUX, *sergent;* BLANDIN, *capitaine;* BEAULIEU, *sous-lieutenant;* BERTIN, *volontaire;* CALLIAS, *caporal;* DUPONT, *capitaine.*

Je porte la parole à toute la Convention nationale.

Je déclare ne connaître le citoyen Jacques Beckers que par ses services, ses blessures, son sang répandu pour la patrie; je vous demande, pères conscrits,

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Beckers, en original.

de l'entendre, et surtout de le voir; déféré d'un œil par un coup de sabre, la moitié du nez coupé et une autre moitié de la joue; le poignet droit également sabré; aussi le nœud du col; un quatrième coup de sabre à la cuisse, sont là, pères conscrits, des preuves de civisme de ce brave officier; par l'intérêt que je prends au succès de la République, je vous supplie de peser dans votre sagesse si un tel sujet ne tombe pas dans l'exception de la loi sur la destitution générale. Je vous suis connu, Français Républicains; on sait que je ne puis m'intéresser que pour la Justice, pour des soldats républicains, puisque je suis ennemi-né des tyrans, des despotes et de tous pouvoirs arbitraires, ami du soldat, avocat du paysan et allié de la classe souffrante de l'humanité, en un mot, un général sans-culotte.

RANSONNET,

général de brigade, commandant les flanqueurs de gauche de l'avant-garde de l'armée du Nord.

BATAILLON DE SAINTE-MARGUERITE.

Nous, officiers, sous-officiers et soldats volontaires audit bataillon, approuvons le certificat donné en notre nom au citoyen Beckers par le conseil d'administration et lui témoignons les regrets que nous aurions si le décret du 5 septembre portait sur lui comme ayant servi dans la garde du ci-devant roi, attendu que nous l'avons toujours reconnu comme un vrai, brave et courageux républicain.

Fait à la redoute de Flequers, le 30 septembre 1793, l'an IIe de la République française, une et indivisible.

VOISIN, *capitaine;* MOUSET, *chirurgien-major;* Paul MICHAULT, *sergent;* GAUGUIN, *sous-lieutenant;* BIBAULT, *lieutenant;* HUGOT, *capitaine;* MARLIER; ADAM, *caporal-fourrier;* JAMIN, *sergent;* LAMARRE, *lieutenant;* DEVITERNE, *lieutenant;* BERNIAT, *caporal;* JULLIARD; SEPTIER, *sergent;* POUSSARD, *lieutenant;* GÉRARD; RAGUET, *sous-lieutenant;* STÖCKEL, *sous-lieutenant;* MIGNON, *sergent-major;* MONNÉRÉ, *appointé;* Maximilien-Joseph GOSSELIN; VOLIÈRE; ADRIEN, *canonnier;* QUINEY, *soldat;* CREVOT, *sous-lieutenant;* TRUTAT; GUICHARD; CALVIN, F.; LE BRETON, *sergent-major;* CALMANT; MUSSET; ALARD; BOURDON; CHOLLOT, *caporal;* GEORGE, *sous-lieutenant;* PAQUET, *grenadier;* LAGNON; DUMAINE; LEGUILLIER; BELOIT; RIGAULT; COINTE, *fusilier;* Joseph PHILIPPE; GONSRIT; POULLAIN; Jacques CAUMET; GOYE; HENNEBERT; LEFEBVRE; DAUVIN, *caporal;* Joseph PATTEZ, *grenadier;* Joseph MAIRE, *grenadier;* SAUZET, *grenadier;* FAYOTÉ; CHEVALLIER; DESLIENS; DUBOIS, *caporal;* PERRIN, *caporal;* RODE, *caporal de canonniers;* POILROUX, *caporal-fourrier;* DAMIEN, *canonnier;* LEBREUX; C. LEROUX, Nicolas MARÉCHAL; SEGRETIN; MICHEL; LECLAIRE; MISSY; DECOUÉE, *caporal;* BUCHENET, *sergent;* RAY; MARCILLY; BARBIER; TOURNU; JOUVET, *caporal;* DROUET; MUGUET; ROBERT; DIARD, Emmanuel ROETS; DEGARDIN; HUAULT; L. GUMONS, *caporal;* BRUSSIN; PRINT; DAMON le jeune; MURAY; BOUDIN, *fourrier;* BARAT, l'aîné, *sergent;* BARAT, *sergent;* MOYSER; DUCHEMIN; DRAVENY; BOURBON; JACQUEMIN; LAURENT; PROVOST; Jean MAURÉANS; BADUELLE; GOUGE, *sergent;* VALENTIN, *tambour-major;* GUILLAUME, *caporal;* FOSSERAT, *sergent-major;* SOINQUEL; GILBERT, *caporal;* LAGRANGE, *caporal;* CHAUVRAU; RICHARD; JOURDAIN; LEFER; CORNETET, *fusilier;* SAPPET;

Chaussin; Gallois; Thomere; Leroy; Paul Jean, *lieutenant des canonniers;* Didrich; Pierre Richard; Lanou; Laurot, *capitaine;* Gallienne, *fourrier;* Morlot, *grenadier;* Pionnier, *lieutenant;* Hardy, *sergent-major;* Caillois, *sergent;* Millon, *sergent;* Nayellier, *appointé;* Montégnie; Robert, *caporal;* Dasby; Lachièze; Haudard; Guérard; Roize, *volontaire;* Revert, *volontaire;* Bonnet, *caporal;* Coquemiche; Aubertot.

J'atteste que le citoyen Beckers, commandant du bataillon de Sainte-Marguerite, a toujours soutenu la réputation du faubourg dont son bataillon fait partie; que, couvert de blessures honorables acquises pour la défense de la République, il n'a jamais démenti la profession de foi du vrai sans-culotte, et a toujours bien mérité de la Patrie.

Le général de brigade,

Lavalette.

Lille, ce 1er octobre, an IIe de la République.

De son côté, lorsque Beckers eut succombé à ses dernières blessures, Pichegru, général en chef de l'armée du Nord, délivrait ce certificat pour la veuve[1] :

Au quartier général à Anvers, le 9 thermidor,
IIe année Républicaine, (27 juillet 1794).

Le général en chef de l'armée du Nord certifie que depuis qu'il a pris le commandement de l'armée au mois de pluviôse dernier, il a toujours vu servir le citoyen Beckers, commandant du 8e bataillon de Paris, avec zèle, intelligence, bravoure, dans toutes les affaires où il s'est trouvé; que ce citoyen ayant été privé d'un œil par suite des blessures dont il avait le corps tout couvert, avait obtenu sa retraite; mais se voyant jeune et dans la vigueur de l'âge, il ne l'avait pas acceptée et a préféré continuer ses services, ce qu'il a fait avec distinction jusqu'au 22 prairial (10 juin), qu'il a eu la cuisse emportée d'un boulet, blessure dont il est mort.

Pichegru.

Delamare (Jean-François-Robert), de Rouen, 27 ans.

Soldat au régiment Dauphin, 1783-1788; fourrier dans la garde parisienne soldée, 1789-1792.

Parti de Paris lieutenant, 7 septembre 1792; lieutenant-colonel en second du bataillon de Sainte-Marguerite, 20 septembre 1792; chef du bataillon, 21 juin 1794; chef de brigade, 3 août 1794; démissionnaire de la 1re demi-brigade, 1798.

Adjudants-majors.

George.

Signe en cette qualité sur un certificat daté du 26 juin 1793. Les autres renseignements font défaut.

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Beckers, en original.

Baillon (Jacques-Louis), de Paris, 25 ans.

Soldat au régiment de Conti, 1783-1791, puis dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, 1791-1792.

Enrôlé et lieutenant dans une compagnie de la section de Bonne-Nouvelle, 7 septembre 1792; maintenu lieutenant au bataillon de Sainte-Marguerite, le 21 dudit; adjudant-major capitaine, 4 juillet 1793; capitaine de grenadiers, 24 novembre 1793, successivement aux 131e et 1re demi-brigades de ligne; ✻, 1803; aide-de-camp du général Espagne, 1806; chef de bataillon, 1807; passé au 57e de ligne, 1808; O ✻, 1809; major du 85e, 1811; colonel du 21e, 1813; prisonnier de guerre à Dresde, 1813; en demi-solde et ✠, 1814; colonel du 88e, avril 1815; blessé à Wagram et à La Moskowa; s'est distingué pendant la campagne d'Helvétie, en 1799; retraité, décembre 1815.

Guérin (Philippe-Joseph), de Paris, 20 ans.

Sous-lieutenant, 21 septembre 1792; lieutenant, 8 mars 1793; adjudant-major capitaine, 30 novembre 1793; capitaine de compagnie à la 131e demi-brigade, 1795; s'est particulièrement distingué à Mengen, à Stokach et à Zurich, en 1799; démissionnaire de la 1re demi-brigade, 1802; rappelé au 88e, en 1814, et au 14e, pendant les Cent-Jours.

Quartiers-maîtres.

Zendre (Denis-Louis), de Courbevoie, 32 ans.

Soldat et caporal au régiment de Diesbach, 1778-1783; soldat, caporal et fourrier au régiment de la Guadeloupe, 1788-1791.

Sergent au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; sous-lieutenant, 25 novembre 1792; lieutenant de grenadiers, 8 mars 1793; quartier-maître, 18 avril 1793; licencié de la 131e demi-brigade, 1796; lieutenant au 1er bataillon auxiliaire de l'Allier, 1799; passé à la 37e demi-brigade, 1800; capitaine au bataillon détaché à la Martinique, 1802; les renseignements ultérieurs font défaut.

Chirurgien-major.

Mouset (Guillaume), de Montaulieu (Aude), 40 ans.

Chirurgien-major, 21 septembre 1792; licencié de la 131e demi-brigade, sur sa demande, 1796.

PETIT ÉTAT-MAJOR.

Beaulieu (Pierre-François), de Lalor (Jura), 24 ans.

Adjudant sous-officier, 20 septembre 1792; sous-lieutenant, 8 mars 1793; lieutenant à la 131e demi-brigade, 1795; capitaine à la 1re, 1801; s'est distingué particulièrement à Wervicq, à Altorff, à Zurich, à Biberach; blessé en Suisse, à Biberach, au passage de l'Adige, à Civitella del Tronto et à Sacile;

✻; retraité, 1811; adjudant de place à Pistoja (Toscane), 1812; à Marseille, 1814; retraité de nouveau, 1815.

Gauchet (Jean-François), de Guise, 47 ans.

Soldat au régiment de Normandie, puis dans la légion de Soubise, 1761-1776.
Caporal au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; sergent, 6 décembre 1792; adjudant, 8 mars 1793; sous-lieutenant, 12 mars 1793; lieutenant, 6 avril 1793; capitaine, 14 septembre 1793; réformé de la 1re demi-brigade, 1800; blessé à Wervicq et à Zurich; retraité, 1811.

Saunier (Charles-Claude), de Paris, 24 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; fourrier, 6 décembre 1792; sergent, 1er janvier 1793; sergent-major de grenadiers, 8 mars 1793; adjudant sous-lieutenant, 12 septembre 1793; sous-lieutenant à la 131e demi-brigade, 1795; lieutenant à la 1re, 1796; capitaine, 1797; ✻, 1805; tué à la bataille de Sacile, 16 avril 1809.

Valentin (Léonard), de Wickbourg (Franconie), 33 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 8 octobre 1792; sergent, 2 janvier 1793; tambour-major; rayé de la 1re demi-brigade, 1799.

Prin (Antoine-Louis-Joseph), de Paris, 20 ans.

Fusilier dans la garde parisienne soldée, compagnie Formentin, 5e division, 1790.
Tambour, 21 septembre 1792; tambour-maître, 22 janvier 1794; sergent à la 1re demi-brigade, 1802; admis aux Vétérans, 1808.

Prudhomme (François), de Dompierre (Côte-d'Or), 21 ans.

Armurier; chef armurier à la 1re demi-brigade; rayé des contrôles, 1800.

Pirache (Pierre), d'Huisson (Rhône), 21 ans.

Artificier, 14 novembre 1792; maître-tailleur du bataillon, 17 janvier 1794; congédié de la 1re demi-brigade, 1802.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

Capitaines.

Bellenger (Adrien-Sébastien), d'Yébleron (Seine-Inférieure), 37 ans.

Soldat aux gardes françaises, 1776-1783; adjudant-major dans la garde soldée, 1791; adjudant du bataillon de la section de Montreuil, 17 août 1792.
Lieutenant au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; capitaine, 15 mars 1793; passé successivement aux 131e et 1re demi-brigades de ligne;

✻, 1805; chef de bataillon au 1er de ligne, 1809; employé près le major général de la Grande Armée, 1813-1814; blessé à Stokach; chevalier de l'ordre des Deux-Siciles; retraité, 1816.

Arrêté en 1793 comme accusé d'avoir entraîné un nombre d'habitants de Paris à signer en faveur de la liste civile, et conduit à Paris dans les prisons de la Conciergerie; réclamé par son commandant et Pichegru au Comité de Salut public, qui le rendit à la liberté.

Blandin (Nicolas-Gilbert), de Paris, 28 ans.

A servi comme dragon au régiment de Monsieur.

Capitaine au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; cesse de figurer à la 131e demi-brigade sur un contrôle du 16 décembre 1795.

Dupont (Louis), d'Ypres, 30 ans.

Soldat aux gardes suisses, puis au régiment de Courten, 1779-1787.

Capitaine au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; retraité du 1er régiment d'infanterie, 1809.

Falconnet (Jean-Sylvain), de Paris, 27 ans.

A servi dans le régiment d'Aunis et aux gardes suisses.

Capitaine au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; réformé de la 1re demi-brigade, 1800.

Hugot (Jean-François), de Paris, 35 ans.

Grenadier au régiment de La Couronne, 1783-1791.

Capitaine au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; retraité de la 1re demi-brigade, 1800; décédé, 1806.

Laurot (Jean-Claude-Nicolas), d'Avallon, 32 ans.

Soldat au 19e d'infanterie, 1777-1788; fusilier dans la garde soldée, 1789-1791.

Lieutenant au bataillon de Sainte-Marguerite, 20 septembre 1792; capitaine, 8 mars 1793; mort des fatigues de la guerre, le 29 septembre 1796, à Flessingue, étant à la 1re demi-brigade de ligne.

Martinaux (Pierre-François), de Paris, 29 ans.

Ancien soldat au régiment de Touraine.

Capitaine au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; n'est pas à la 131e demi-brigade.

Menant (François-Claude), de Paris, 35 ans.

Sergent dans la garde nationale parisienne, 1789; électeur, 1791, puis juré; se distingue au 10 août 1792.

Capitaine au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; capitaine de grenadiers, 1er mars 1793; mort, 6 octobre 1793, des suites d'une blessure reçue à Wervicq, le 13 septembre.

MOYEN (François-Alexandre), de Paris, 26 ans.

Soldat au régiment de Conti, 1783-1791.

Volontaire, 7 septembre 1792; lieutenant au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; capitaine, 8 mars, 1793; tué à Wervicq, 13 septembre 1793.

PAFFRAT (Jean-Jacques), de Paris.

Capitaine de canonniers, 20 septembre 1792; mort à Lille, le 31 août 1793, des suites de blessures reçues, le 18, sous Mouvaux.

VOISIN (Jean-François), de Paris, 28 ans.

Soldat au régiment de Neustrie, 1783-1786.

Lieutenant de canonniers au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; capitaine, 1er septembre 1793; capitaine de fusiliers à la 1re demi-brigade, 1798; ✻, 1805; chef de bataillon au 100e d'infanterie, 1813; en demi-solde, 1815; blessé au pont de Garigliano et à Sacile; retraité, 1816; mort, 10 juin 1837.

Lieutenants.

BIBAULT (Gilles-Louis), de Paris, 27 ans.

Sous-lieutenant, 21 septembre 1792; sous-lieutenant de grenadiers, 1er mars 1793; lieutenant de grenadiers, 18 avril 1793; capitaine à la 34e demi-brigade 1800; réformé, 1801; replacé à la 86e, 1803; ✻, 1807; blessé à Iéna; retraité du 124e de ligne, 1809.

BOURDON (Adrien), d'Aubervilliers, 32 ans.

Canonnier dans l'artillerie des Colonies, 1777-1785.

Sergent au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; sous-lieutenant, 28 septembre 1792; lieutenant, 25 novembre 1792; démissionnaire de la 1re demi-brigade, 1799; lieutenant au bataillon auxiliaire de l'Allier, même année; réformé de la 37e demi-brigade, 1800; retraité, 1811; admis aux Invalides, 1831; décédé, 1832.

DEVITERNE (Jean), de Saint-Dizier, 37 ans.

Soldat au régiment de Monsieur, 1773-1781.

Sergent au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; sergent-major, 27 septembre 1792; sous-lieutenant, 10 décembre 1792; lieutenant, 1er septembre 1793; capitaine à la 1re demi-brigade, 1800; retraité, 1807; employé dans la garde nationale pendant le siège de Neuf-Brisach, 1814; mort, 1835.

GUILLARD (Pierre), de Versailles, 49 ans.

Ancien soldat au régiment d'Auvergne.

Sous-lieutenant au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792, lieutenant, 8 mars 1793; ne figure pas à la 131e demi-brigade.

JEAN (François-Paul), de Sèvres, 40 ans.

Sous-lieutenant de canonniers, 21 septembre 1792; lieutenant, 1er septembre 1793; réformé pour infirmités, 2 décembre 1794.

LAMARRE (Jean-Jacques-Gervais), de Paris, 29 ans.

Caporal, 22 septembre 1792; sergent, 1er décembre 1792; sous-lieutenant, 16 mars 1793; lieutenant, 1er octobre 1793; passé aux 131e et 1re demi-brigades de ligne; démissionnaire, 1799.

MOYER (Pierre-Laurent), de Sèvres, 37 ans.

Sergent, 21 septembre 1792; sous-lieutenant, 15 janvier 1793; lieutenant, 15 mars 1793; présent au 20 juin 1794; les renseignements ultérieurs font défaut.

PETIT (Etienne), de Paris.

Sous-lieutenant, 21 septembre 1792; lieutenant, 8 mars 1793; mort à Lille, le 22 août 1793, par suite de blessures reçues, le 18, à Mouvaux.

PIONNIER (Pierre-Jean-Baptiste), de Paris, 24 ans.

Parti sous-lieutenant, 7 septembre 1792; lieutenant à la formation du bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; passé aux 131e et 1re demi-brigades de ligne; compris dans le licenciement des officiers du corps, 1799.

POUSSART (Olivier-Adam), de Maresquelle (Pas-de-Calais), 32 ans.

Sous-lieutenant, 21 septembre 1792; lieutenant, 8 mars 1793; réformé de la 1re demi-brigade, 1800.

STÖCKEL (Pierre-Joseph), de Paris, 21 ans.

Parti sergent, 7 septembre 1792; sous-lieutenant au bataillon de Sainte-Marguerite, novembre 1792; lieutenant, 8 octobre 1793; surnuméraire à la 1re demi-brigade, 1800; réformé, même année.

Sous-lieutenants.

CREVOT (Edme), de Lassy-aux-Bois (Aube), 35 ans.

Dragon au régiment de Penthièvre, 1782-1792.

Caporal, le 13, et sergent au bataillon de Sainte-Marguerite, le 21 septembre 1792; sous-lieutenant, 7 septembre 1793; retiré, 1795; sous-lieutenant dans les troupes franches aux colonies, 1799; réformé, 1801; retraité, 1811.

DARBILLY (Lucien), de Dijon, 35 ans.

Soldat aux régiments de Rohan-Soubise, puis d'Auxerrois, 1778-1786.
Sergent au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 18 avril 1793; tué à Rousselaër, 10 juin 1794.

DELORT (Pierre), de Saint-Chaumont (Cantal), 21 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 7 décembre 1792; sergent, 16 décembre 1792; sous-lieutenant, 9 juin 1794; lieutenant à la 1re demi-brigade, 1797; ✻, 1805; capitaine, 1806; blessé à Mouvaux, à Wervicq, à Zurich, à Memningen; s'est distingué à Stockach et à Zurich; retraité.

DUJARDIN (Pierre), de Rambouillet, 41 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent de grenadiers, 15 mars 1793; sous-lieutenant, 8 octobre 1793; ne figure plus à la 131e demi-brigade sur le contrôle du 16 décembre 1795.

GAUGUIN (Denis), de Bu (Eure-et-Loir), 29 ans.

Ancien soldat au régiment de Vivarais.
Deuxième sous-lieutenant au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; sous-lieutenant en pied, 1er mars 1793; mort à Lille, 26 mai 1794, par suite de blessures reçues, le 8, à la bataille de Tourcoing.

GEORGE (Nicolas), 31 ans.

Sergent, 21 septembre 1792; sous-lieutenant de grenadiers, 18 avril 1793; ne figure pas à la 131e demi-brigade.

HILDEBRAND (Nicolas), de Suisse.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 10 novembre 1792; sergent, 15 mars 1793; sous-lieutenant, 18 avril 1793; tué à Wervicq, 13 septembre 1793.

MIGNON (Claude-Eugène), de Paris, 22 ans.

Ancien soldat au régiment de Rouergue.
Caporal au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; sergent, 6 octobre 1792; sous-lieutenant, 13 septembre 1793; passé à la 131e demi-brigade; les renseignements ultérieurs font défaut.

NADAL (Jean-Michel), de Paris, 25 ans.

Sergent, 21 septembre 1792; sergent-major, 4 décembre 1792; sous-lieutenant, 1er janvier 1793; en réquisition à Paris pour le salpêtre, novembre 1794; démissionnaire, 1796; commis aux distributions du service des vivres-pain au 6e corps de la Grande Armée, 1813; licencié, 1814.

RAGUET (Antoine), de Dorville (Meuse), 35 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 13 mars 1793; sous-lieutenant, 23 mars

1793; passé à la 131e demi-brigade; les renseignements ultérieurs font défaut.

Voisin (Jean-René), de Paris, 24 ans.

Sergent-major de canonniers, 21 septembre 1792; sous-lieutenant, 1er septembre 1793; lieutenant à la 1re demi-brigade; réformé, 1800.

SOUS-OFFICIERS.

Sergents-Majors, Sergents et Fourriers.

Adam (Michel-René), de Paris, 40 ans.

Soldat au régiment du Cap, 1772-1791.
Volontaire, 7 septembre 1792; incorporé au bataillon de Sainte-Marguerite; caporal, 15 mars 1793; sergent, 3 février 1794; retraité de la 1re demi-brigade, 1801; placé aux Vétérans, 1802; admis aux Invalides, 1815.

Barat (Alexis), le jeune, de Paris, 33 ans.

Caporal, 20 septembre 1792; sergent, 2 janvier 1793; congédié de la 1re demi-brigade par ordre du Ministre, 1798.

Barat (Charles), l'aîné, de Paris, 37 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 2 février 1793; sergent, 7 septembre 1793; mort, 1796.

Beaudet (Pierre), de Chantilly, 23 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 2 juillet 1794; détaché dans l'artillerie, 1799, et rayé des contrôles de la 1re demi-brigade.

Berniat (Baptiste-Antoine), de Paris, 23 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; sergent, 26 août 1794; les renseignements ultérieurs font défaut.

Blanchette (Jean-Marie).

Sergent; mort prisonnier de guerre, 18 octobre 1794.

Bonnard (Pierre), de Paris, 35 ans.

Soldat dans les troupes provinciales de la généralité de Paris, 1779-1785.
Caporal au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; sergent, 16 novembre 1792; passé à la 131e demi-brigade, puis à la légion de police; placé aux Vétérans, 1796; pensionné, 1806; admis aux Invalides, 1814.

Bonnemain (Pierre-Antoine), de Paris, 27 ans.

Sergent, 21 septembre 1792; sergent-major, 6 décembre 1792; rayé de la 131e demi-brigade, 1795, étant en réquisition.

Bonnet (François), de Tours, 23 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 1er avril 1793; sergent, 28 mars 1794; sous-lieutenant à la 1re demi-brigade, 1804; lieutenant, 1807; blessé à Wagram et capitaine, 1809; en non-activité, 1815.

Boudin (Joseph) de Paris, 25 ans.

Fourrier, 21 septembre 1792; mort à Douai, 17 avril 1794.

Buchenet (François), de Fontaine-Française, 30 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; sergent, 8 mars 1793; sergent-major, 15 octobre 1793; rayé des contrôles de la 1re demi-brigade, 1800, étant ancien en convalescence.

Cailliat (François), de Trévilly (Yonne), 40 ans.

Canonnier, 21 septembre 1792; caporal, 10 octobre 1792; fourrier, 1er octobre 1793; sergent, 28 février 1794; sous-lieutenant au 1er de ligne, 1806; lieutenant au 1er régiment de la garde de Paris, 1810; passé au 154e régiment d'infanterie; mort, 7 mai 1814.

Caillois (Jean-Baptiste), de Paris, 22 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 29 novembre 1792, passé à la 1re demi-brigade de ligne, 1798; mort à Mulhouse, 1799.

Cetier (Jean-François) de Paris, 25 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 11 novembre 1792; sergent, 15 mars 1793; sergent-major, 22 mars 1794; sous-lieutenant à la 1re demi-brigade de ligne, 1802; lieutenant au 16e de ligne, 1806; capitaine, 1810; chef de bataillon, 1813; blessé au passage de l'Adige et au blocus de Figuières; en demi-solde, 1815; retraité, 1822.

Chenevale (Jean-Jacques), 30 ans.

Avait servi six ans dans la milice.
Volontaire, 20 septembre 1792; fourrier, 15 décembre 1792; les renseignements ultérieurs font défaut.

Chollot (Antoine-Marie), de Paris, 23 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 18 novembre 1792; sergent, 20 mars 1794; passé à la 131e demi-brigade; mort, 1er décembre 1795.

Coquet (Jean-François), de Rouvroy (Somme), 29 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 11 novembre 1792; sergent, 15 mars 1793; sergent-major, 26 mars 1794; sous-lieutenant à la 1re demi-brigade, 1800; lieutenant, 1802; capitaine, 1808; blessé mortellement à Sacile, 16 avril 1809.

Crépin (Jacques-Alexandre), de Caen, 23 ans.

Sergent, 20 septembre 1792; mort à Bruxelles des suites de blessures reçues à Malines, le 15 juillet 1794.

Daudenarde (Pierre-Eugène), d'Arras, 21 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; fourrier, 25 novembre 1792; blessé; rayé des contrôles de la 131e demi-brigade, 23 septembre 1795.

Dauvin (Georges-François), de Charonne, 28 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 25 décembre 1792; sergent, 6 octobre 1793; passé à la 131e demi-brigade; mort de fièvres, 18 octobre 1795.

David (Jacques), de Caen, 23 ans.

Sergent-major, 21 septembre 1792; mort à Douai, 4 avril 1794.

Delaroche (Michel-Noël-Colin) dit Laroche, de Paris, 28 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 26 novembre 1792; sous-lieutenant au 1er d'infanterie, 16 décembre 1806; lieutenant, 20 février 1809; repousse à La Ciotat avec cent jeunes conscrits, le 2 juin 1812, un détachement de trois cents Anglais et le force à se rembarquer; capitaine au 7e de ligne, 4 septembre, 1812; ✻, 1813; blessé, à Reckerdorff; retraité, 1814; admis aux Invalides, 1828.

Didrich (Jacques-François-Joseph), de Metz, 37 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; fourrier, 12 avril 1793; rayé des contrôles de la 1re demi-brigade, comme ancien à l'hôpital.

Draveny (Jean-Baptiste), de Paris, 17 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 15 avril 1794; mort de maladie, 20 avril 1797.

Dubois (Adrien-Hilaire), de Compiègne, 20 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 10 avril 1793; fourrier, 24 mai 1794; sergent-major à la 1re demi-brigade, 1802; blessé à Caldiero; passé à la 1re légion de réserve de l'Intérieur, 1807; prisonnier de guerre à Baylen.

Ducharne (Joseph-François), de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux (Seine-et-Marne), 20 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 18 novembre 1792; sergent,

11 avril 1794; sergent-major, 15 avril 1794; adjudant à la 1re demi-brigade, 1799; sous-lieutenant, 1800; lieutenant, 1803; capitaine, 1808, tué à la bataille de Wagram, 6 juillet 1809.

Duvau (Victor), d'Amboise, 27 ans.

Caporal, 21 septembre 1792, sergent, 1er mars 1793; sous-lieutenant, à la 1re demi-brigade, 1799; démissionnaire, 1800.

Fortier (Charles), de Paris.

Sergent de canonniers, 20 septembre 1792; rayé des contrôles, 6 mars 1794, comme ancien à l'hôpital.

Fosserat (Jean-Nicolas), de Besançon, 25 ans.

Né au régiment suisse de Courten, admis à la solde, 1779; congédié, 1788; fusilier volontaire au bataillon des Enfants Trouvés, 1790-1791.

Fourrier au bataillon de Sainte-Marguerite, 24 septembre 1792; sergent, 22 octobre 1792; sergent-major, 19 mars 1793; passé aux grenadiers de la Représentation Nationale, 1797.

François (Guillaume), de Namur, 44 ans.

Caporal, le 21, et sergent, le 26 septembre, 1792; réformé de la 1re demi-brigade, 1797.

Franquelin (Pierre-Joseph), de Gouy (Aisne), 36 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 27 octobre 1792; sergent, 15 mars 1793; congédié de la 1re demi-brigade pour infirmités, 1800.

Gallienne (François), de Cigné (Mayenne), 32 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 29 novembre 1792; sergent, 4 mars 1794; sous-lieutenant au 1er de ligne, 1803; lieutenant, 1807; capitaine, 1812; en demi-solde, 1814; retraité, 1816.

George (François-Martin), d'Épinay-sur-Seine, 52 ans.

Soldat au régiment de La Marine, 1766-1769.

Grenadier au bataillon de Sainte-Marguerite, 28 février 1793; caporal, le 1er avril 1794; sergent, 26 avril 1794; blessé à Tourcoing, 18 mai 1794, et mort de ses blessures.

Girardot (Antoine), de Choilley (Haute-Marne), 28 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 9 mars 1793; sergent, 15 mars 1793; rayé des contrôles de la 131e demi-brigade, 1795, comme ancien à l'hôpital.

Gouge (Rémy-Paul), de Paris, 27 ans.

Ancien soldat au régiment de Champagne.

Caporal au bataillon de Sainte-Marguerite, 28 septembre 1792; sergent, 10 avril 1793; à l'hôpital, 20 septembre 1793; sans nouvelles depuis.

GUÉNOUX (Louis), de Faverges (Savoie).

Volontaire, 21 septembre 1793; sergent, 1er juin 1794; rayé de la 1re demi-brigade, 1800, étant à l'hôpital depuis plus de trois mois.

GUILLAUME (François), de Chauvirey (Haute-Saône), 23 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 16 septembre 1793; sergent, 27 septembre 1793; passé dans la gendarmerie, 1800.

GUILLAUME (Pierre-François), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 12 avril 1793; caporal, 6 octobre 1793; sergent, 14 juin 1794; congédié de la 1re demi-brigade pour infirmités, 1800.

HAMBOURT (Aimable), de Bosville (Seine-Inférieure).

Arrivé au bataillon, 1er décembre 1793; caporal, 22 mars 1794; sergent, 4 avril 1794.

HARDY (Pierre-François), d'Heriménil (Meurthe), 28 ans.

Fourrier, 21 septembre 1792; sergent, 1er janvier 1793; sergent-major, 2 mars 1794; sous-lieutenant à la 1re demi-brigade, 1796; lieutenant, 1800; capitaine, 1807; chef de bataillon au 1er régiment d'artillerie de marine, 1813; ✻; passé au 70e régiment de ligne, 1814; mis en demi-solde, 1815; blessé à Caldiero et à Galliano; se distingua à Brienne, Rosnay, Vauchamps et Paris; retraité, 1822.

JAMIN (Honoré), de Tours, 34 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 28 octobre 1792; passé aux 131e et 1re demi-brigades de ligne; admis aux Vétérans, 1805.

JOUVET (Sébastien), de Paris, 21 ans.

Canonnier, 21 septembre 1792; caporal, 1er janvier 1793; fourrier, 5 janvier 1794; sergent-major à la 1re demi-brigade, 1798; sous-lieutenant, 1800; lieutenant, 1803; capitaine au 23e léger, 1807; ✻, 1808; chef de bataillon au 3e léger, 1813; O✻ et ✠, 1815; major du 11e de ligne, 1820; s'est distingué à Rousselaër; blessé à l'assaut de Civitella del Tronto, 1806, à l'escalade du fort de l'Amanthéa, 1807, à Raab, 1809; retraité, 1824.

LACHICHE (Antoine), de Besançon, 49 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 21 mars 1794; sergent, 25 mars 1794; à l'hôpital, 22 septembre 1794; sans nouvelles depuis; rayé, 23 septembre 1795.

LAFOREST (Jacques), de Limoges.

Soldat au régiment de Rohan, puis sergent au 12e d'infanterie, 1781-1792.
Volontaire au bataillon de Sainte-Marguerite, 4 février 1793; caporal, 8 mars 1793; sergent de grenadiers, 10 avril 1793; blessé à Lers; tué à Rousselaër, 10 juin 1794.

LAGRANGE (Louis-Jean-Baptiste), de Paris, 23 ans.

Fourrier, 16 avril 1793; sergent, 15 avril 1794; passé à la 131e demi-brigade; les renseignements ultérieurs font défaut.

LEFUMEUX (Nicolas), de Boinville (Meuse), 30 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 1er janvier 1793; sergent, 5 juillet 1794; mort à Bréda, 10 octobre 1795.

LENORMAND (Nicolas), de Pisseleu (Oise), 56 ans.

Sergent-major, 20 septembre 1792; mort à Douai, 28 février 1794.

LOUIS (Louis), de Paris, 31 ans.

Soldat dans le régiment d'Angoulême, 1782-1790.
Caporal au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; sergent, 15 décembre 1792; sergent-major, 13 septembre 1793; sous-lieutenant à la 34e demi-brigade, 1799; lieutenant au 12e de ligne, 1804; capitaine et ✻, 1807; blessé à Eylau; retraité, 1809; adjudant de place à Delfzyl, 1813; remis en retraite, 1814.

MARGERIDON (Etienne), de Trévoux, 20 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; caporal, 18 février 1793; sergent, 24 avril 1794; sergent-major à la 1re demi-brigade, 1799; congédié, 1802.

MARIELLE (Jean-Baptiste), de Juvigni (Orne).

Fourrier, 21 septembre 1792; blessé à Wervicq; mort à Lille, 27 septembre 1793.

MARTIN (Simon), de Paris, 29 ans.

Ancien soldat au régiment de Monsieur.
Volontaire au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; caporal, 1er octobre 1792; sergent, 15 décembre 1792; cassé et déserté de la 1re demi-brigade, 1799.

MICHAULT (Etienne-Paul), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 16 novembre 1792; sergent, 15 mars 1793; passé à la 131e demi-brigade; les renseignements ultérieurs font défaut.

Millon (Jean-Baptiste), de Vauconcourt (Haute-Saône), 25 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 15 novembre 1792; rayé de la 1re demi-brigade, 1798.

Mongenot (François), de Lucey (Meurthe), 61 ans.

Volontaire, 18 avril 1793; sergent; retiré lors de l'embrigadement.

Moreau (Claude-Benjamin-Thomas), de Stains, 26 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 15 décembre 1792; passé aux 131e et 1re demi-brigades de ligne; prisonnier de guerre, 1799; mort en captivité, 1800.

Morlot (Claude), de Fresne (Haute-Saône), 35 ans.

Caporal, 21 septembre 1792; sergent, 30 juin 1794; congédié de la 1re demi-brigade, 1802.

Pallet (Joseph), de Metz, 22 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; grenadier, 16 octobre 1793; sergent, 1er mai 1793; ne figure pas à la 131e demi-brigade.

Paris (Jean-Baptiste), d'Arras, 24 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; sergent-major de grenadiers, 16 mars 1793; rayé des contrôles par suite de condamnation, date non indiquée.

Pin (Pierre), de Beaune, 38 ans.

Caporal, le 21, sergent, le 23, et destitué, le 27 septembre 1792; renommé sergent, 30 juin 1794; mort de maladie, 20 mars 1797.

Poilroux (Pierre-François), de Paris, 18 ans.

Canonnier, 21 septembre 1792; fourrier, 10 décembre 1792; sergent-major, 1er septembre 1793; adjudant à la 1re demi-brigade, 1801; sous-lieutenant, 1802; lieutenant, 1806; blessé à Malborghetto; capitaine et ✻, 1809; retiré, 1812.

Poujet (Antoine), 28 ans.

Caporal de canonniers, 20 septembre 1792; sergent, 1er septembre 1793; congédié de la 1re demi-brigade, 1802.

Poulain (Mathias), de Paris, 37 ans.

Volontaire, 26 février 1793; caporal de grenadiers, 10 mars 1793; sergent, 22 mars 1794; passé à la 131e demi-brigade; les renseignements ultérieurs font défaut.

Poulain (Nicolas-Toussaint), de Sapignicourt (Marne), 37 ans.

Sergent-major, 21 septembre 1792; sous-lieutenant à la 1re demi-brigade, 1794; rétrogradé sergent, 1797; rayé des contrôles, 1798.

PRIN (Louis-Marie-Joachim), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 6 avril 1793; sergent, 22 septembre 1793; passé aux 131e et 1re demi-brigades de ligne; incorporé au régiment de la Méditerranée, 1811; sous-lieutenant au 133e de ligne, avril 1813; lieutenant au 62e, décembre 1813; retraité, 1816; mort, 28 mars 1823.

PULLEZ (Joseph), de Metz, 21 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; grenadier, 16 octobre 1793; caporal, 2 décembre 1793; sergent, 1er mai 1794; blessé et prisonnier de guerre à Sacile, 1809; retraité de la 1re demi-brigade, 1811.

SAUNIER (Noël-André), de Gonesse, 17 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; fourrier de grenadiers, 15 mars 1793; sergent-major, 8 octobre 1794; sous-lieutenant à la 1re demi-brigade, 1799; retraité, 1801.

SELLIER (Claude-Charles), de Paris, 31 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal; sergent, 19 mars 1793; réformé de la 1re demi-brigade, 1797.

SORNIQUE (Louis), de Saint-Pétersbourg, 28 ans.

Fourrier, 21 septembre 1792; retraité pour blessures; admis capitaine aux Invalides, 1795.

VAUTRIN (Nicolas), de Doulevant-le-Château (Haute-Marne), 35 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 15 mars 1793; fourrier, 3 février 1794; réformé de la 1re demi-brigade, 1797.

ZENDRE (Pierre-Bernard), de Paris, 25 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 1er octobre 1792; sergent, 10 mars 1793; sous-lieutenant à la 1re demi-brigade, 1802; placé aux Vétérans, 1804.

VOLONTAIRES PASSÉS DANS D'AUTRES CORPS.

131e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(1re *formation*).

Cette demi-brigade a été d'abord formée par l'embrigadement du 1er bataillon du 71e régiment d'infanterie, du 8e de Paris et du 17e de Volontaires nationaux, le 27 avril 1794; elle a été constituée définitivement par l'amalgame, le 7 avril 1795.

Les registres matricules de la 131e demi-brigade mentionnent les noms de 177 volontaires de la formation du bataillon de Sainte-Marguerite; sur ces 177, 46 appartenaient à la compagnie de canonniers; les autres furent répartis dans neuf des compagnies du nouveau corps.

Nous citerons parmi eux :

Brussin (Louis), de Paris, 39 ans.

Caporal; mort à Zweckee, 28 septembre 1795.

Goujon (Claude), de Paris, 16 ans.

Volontaire; coup de feu à la cuisse, étant en faction aux avant-postes devant Grave.

Lange (Jean-Baptiste-Julien), de Paris, *60* ans.

Caporal; prisonnier de guerre.

Lebrun (Louis-Marie), de Paris, 19 ans.

Volontaire, mort le 18 décembre 1795.

1re DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(2e *formation*).

La 131e demi-brigade, de première formation, est devenue 1re par réorganisation, le 18 février 1796. On y trouve cent trente volontaires de la formation du bataillon de Sainte-Marguerite; un seul est resté, comme homme de troupe, au corps jusqu'au licenciement de 1815:

Fausset (Raymond-Olivier), de Paris, 24 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 1er janvier 1793; blessé à Wervicq; sergent à la 1re demi-brigade, 1799; remis fusilier, 1808; caporal, 1809; sergent, 1814; licencié, 19 septembre 1815; admis à la 2e compagnie de sous-officiers sédentaires, 1816; retraité, 1822.

Outre les cent trente volontaires du 21 septembre 1792, figurent à la 1re demi-brigade deux cent cinquante-sept des hommes qui ont rejoint le 8e bataillon de Paris en mars et avril 1793.

Allouin (Alexandre-Louis), de Paris, *14* ans.

Tambour; congédié, 1802.

Auvray (Louis), de Paris, 34 ans.

Caporal; retraité, 1799.

Beaulieu (Pierre-Claude), de Paris, 16 ans.

Volontaire; blessé à Zurich; retraité, 1800.

Bleuse (Jean-François), de Paris, 17 ans.

Volontaire; mort des suites de blessures reçues à Zurich, le 14 août 1799.

Bodson (Jean), 23 ans.

Volontaire; mort de blessures, 15 août 1799.

Bourdin (Jean-Joseph-Laurent), d'Andrezel (Seine-et-Marne), 19 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 20 octobre 1793; sergent, 1798; sous-lieutenant le 3, et décédé le 9 juillet 1799, à Huningue, de blessures reçues le 2 juin.

Brulé (Louis-César), de Paris, 17 ans.

Sergent; réformé, 1803.

Burion (Louis), de Paris, 22 ans.

Volontaire; admis aux Vétérans, 1807.

Canon (Jean), de Paris, 21 ans.

Sergent; admis aux Vétérans, 1806.

Coquillard (François), de Paris, 22 ans.

Volontaire; admis aux Vétérans, 1807.

Courtois (Nicolas), de Paris, 28 ans.

Grenadier; admis aux Vétérans, 1807.

Damon (François), de Paris, 21 ans.

Volontaire; admis aux Vétérans, 1806.

Darly (Victor), de Paris, 18 ans.

Volontaire; mort le 27 mai 1799, à Lucerne, des suites de blessures reçues le 19.

Daviot (Joseph), de Briançon, 42 ans.

Volontaire; tué à Biberach, 8 mai 1800.

DELANOIX (Jean-Louis), de Paris, 20 ans.

Fourrier; congédié, 1802.

DELBREL (Etienne), de Paris, 17 ans.

Caporal; blessé à Wervicq; admis aux Vétérans, 1806.

DESJARDINS (Jean-Louis), de Ronsoy (Somme), 18 ans.

Volontaire, 28 avril 1793; sergent au 1er de ligne, 1803; sous-lieutenant, 1812; lieutenant, 1813; en demi-solde 1814; blessé à Zurich; retraité, 1818.

DUBOIS (François), de Paris, 18 ans.

Sergent, 1798; blessé, le 20 avril 1806, d'un coup de boulet à la cuisse droite à Civitella del Tronto; mort le 26.

DUBOIS (Jacques), du Perray (Seine-et-Oise), 18 ans.

Volontaire, 21 avril 1793; sergent, 1798; ✻, 1804; sous-lieutenant, 1805; tué par les brigands à Longo-Bonco, en Calabre, le 21 février 1807.

DUCHEMIN (Laurent), de Paris, 18 ans.

Sergent; mort à Modène, 4 février 1805.

DUMAS (Nicolas), de Paris, 15 ans.

Tambour; congédié, 1802.

FÉRON (Jacques-Noël), de La Celle-les-Bordes (Seine-et-Oise), 20 ans.

Volontaire, 11 mars 1793; sergent-major à la 1re demi-brigade, 1800; sous-lieutenant, 1803; passé au service de Naples, 1806.

FORTUNÉ (Louis), de Paris, 18 ans.

Sergent; blessé à Civitella del Tronto; tué à Fiumo-Freddo, 23 janvier 1807.

FRÉMONT (François), de Louveciennes, 28 ans.

Volontaire; tué à Zurich, 4 juin 1799.

GALLOIS (Nicolas-Pierre), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 15 avril 1793; sergent, 1802; ✻, 1805; passé dans la garde de Naples, 1806; dans la garde royale d'Espagne, 1808; adjudant, 1810; sous-lieutenant, 1811, lieutenant au 14e tirailleurs de la garde impériale, 1814; lieutenant au 15e léger, 1815; blessé à Wervicq et à Stockach; retraité, 1816.

GIRAUD (François-Maximilien), d'Etampes, 18 ans.

Volontaire; prisonnier de guerre, 2 novembre 1799; rayé des contrôles, 22 septembre 1800, étant certain qu'il était décédé.

GOUMAY (Jean), de La Boissière (Seine-et-Oise), 18 ans.

Volontaire; tué le 19 mai 1799.

HENNEBERT (Claude), de Paris, 23 ans.

Volontaire; réformé, 1806.

JANSSE (Charles-Marie), de Paris, 13 ans.

Tambour; congédié, 1802.

JOUVET (Pierre), de Paris, 15 ans.

Volontaire; tué devant Zurich, 4 juin 1799.

KERCHOVE (François-Louis), de Paris, 17 ans.

Sergent; rayé des contrôles, 1803.

LADRAT (François-Etienne), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 6 octobre 1793; sergent-major, à la 1re demi-brigade, 1799; sous-lieutenant, 1802; lieutenant au 16e de ligne, 1806; adjudant-major, 1809; capitaine, 1810; adjudant de place à Barcelone, 1812; passé à Condé, 1815; en demi-solde, 1816; blessé près Figuières, en 1808 et 1809; retraité, 1822.

LAGNY (Théodore), de Paris, 22 ans.

Volontaire; admis aux Vétérans, 1807.

LAIR (Nicolas-Louis), de Dampierre-sur-Avre (Eure-et-Loir), 20 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 1er avril 1793; sergent-major, à la 1re demi-brigade, 1802; passé dans les grenadiers à pied de la garde impériale, 1804; sergent aux fusiliers-grenadiers, 1807; sous-lieutenant à la 4e légion de réserve et ✻, 1808; passé dans la garde royale d'Espagne, 1809; capitaine adjudant-major au 13e régiment de tirailleurs de la garde impériale, 1814; employé dans la garde nationale de la Seine, 1815; retraité, 1816.

LANOY (Jean-Germain), de Paris, 24 ans.

Volontaire; congédié pour infirmités, 1800.

LARIVIÈRE (Pierre), de Paris, 41 ans.

Caporal; congédié, 1802.

LECLERC (Jean-Baptiste), de Catillon (Vosges), 22 ans.

Sergent; réformé, 1808.

LECOMTE (Alexis-Denis), de Paris, 19 ans.

Volontaire; blessé à Zurich; retraité, 1800.

LEFERT (Adrien), de Paris, 18 ans.

Caporal; admis aux Vétérans, 1807.

LEFRANC (Jean-Pierre), de Rochefort (Seine-et-Oise), 19 ans.

Volontaire, 12 avril 1793; sergent au 1er de ligne, 1804; sous-lieutenant, mars 1811; lieutenant, décembre 1813; en non-activité, 1814; employé dans la garde nationale de Paris, 1815; blessé à Zurich; retraité, 1816.

MALHERBE (Pierre), du Grand-Bourg (Creuse), 33 ans.

Ouvrier à la compagnie d'artillerie; mort le 1er octobre 1799 de blessures reçues le 14 août 1799.

NAVARRE (Jean).

Sergent; prisonnier de guerre à Sacile, 1809; sans nouvelles depuis; rayé, 1810.

NAVILLIER (Simon), de Montalet (Seine-et-Oise), 30 ans.

Caporal; blessé à Mengen; retraité, 1805.

PERRIN (Claude), de Brienon-l'Archevêque, 20 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; caporal, 15 mars 1793; sergent-major, à la 1re demi-brigade, 1802; sous-lieutenant, 1807; lieutenant, 1809; prisonnier de guerre à Astorga, 1812; rentré 1814; blessé à Wervicq et à Memmingen; en demi-solde, 1815; retraité, 1816.

PHILIPPE (Joseph), de Paris, 19 ans.

Sergent; congédié, 1802.

PRÉVOST (François), de Paris, 16 ans.

Sergent; mort à Naples, 1808.

PROU (Louis), de Châtillon-sur-Loing, 18 ans.

Sergent-major; congédié, 1802.

ROTY (Pierre-Louis), de Paris, 18 ans.

Volontaire; mort de blessures, 19 mai 1799.

ROY (Jean-Baptiste), de Paris, 21 ans.

Sergent; réformé, 1802.

SAPPEY (Joseph), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 3 avril 1793; grenadier; passé dans les chasseurs de la garde des Consuls, 1801; caporal, 1806; passé dans les fusiliers-chasseurs de la garde impériale, 1812.

SEGRETIN (André), de Tours, *14* ans.

Tambour; réformé pour blessures, 1801; admis aux Vétérans, 1803; pensionné, 1805.

SILLEUR (Jean).

Volontaire; mort à Middelbourg, le 13 mars 1798, des suites d'un coup de sabre.

TALLIÉ (Pierre), de Phalsbourg, 15 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; sergent-major à la 1re demi-brigade, 1804; sous-lieutenant, 1809; lieutenant, 1812; les renseignements ultérieurs font défaut.

TORDEUX (Jean-Louis), de Paris, 35 ans.

Volontaire; admis aux Vétérans, 1807.

TOURIE (Jacques), de Paris, 18 ans.

Volontaire; mort à Aarau, 6 septembre 1799, des suites de blessures.

VIDAL (Barthélemy-Eustache), de Brunoy, 18 ans.

Volontaire, 12 avril 1793; caporal, 14 avril 1794; ✻, 1805; adjudant au 1er de ligne, 1807; sous-lieutenant, 1809; lieutenant, 1811; adjudant-major, 1812; capitaine, 1813; O ✻, 1814; blessé à Wervicq, Montmirail et Fleurus; licencié, 1815; retraité, 1818.

VITU (Claude-Félix), de Braisne (Aisne), 25 ans.

Volontaire, 20 avril 1793; caporal, 19 avril 1794; sergent-major au 1er de ligne, 1808; sous-lieutenant, février 1813; lieutenant, au 55e régiment de ligne, octobre 1813; blessé à Caldiero; retraité, 1816.

Divers.

AMANT.

Volontaire; tué d'une balle de fusil, 2 novembre 1793.

BERTRAND (Silvain), de Bussière (Creuse), 40 ans.

Volontaire, 21 septembre 1792; passé au 2e bataillon des Gravilliers, 10 mai 1793; passé à la 13e demi-brigade légère; réformé pour infirmités, 1801;

placé aux Vétérans, 1811; rentré au service à la légion départementale de la Creuse, 1815; retraité, 1816.

Brossier (Thomas).

Volontaire; blessé d'un coup de feu à la jambe gauche; admis aux Invalides, 1795.

David (Vincent), de Sucy (Seine-et-Oise), 19 ans.

A servi huit mois au 1er bataillon de Seine-et-Oise; tambour, mis en subsistance au bataillon de Sainte-Marguerite, 26 mars 1793; mort à Lille de blessures reçues à Rousselaër.

Dimay (François).

Caporal; noyé en route à Pont-à-Raches, 3 décembre 1793.

Duviller (Jacques-Nicolas), d'Annoux (Yonne), 58 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; réformé, 13 novembre 1794.

Gandillon (Jean-Baptiste), de Paris, 16 ans.

Volontaire, 15 avril 1793; caporal à la 1re demi-brigade de ligne, 1800; passé au 2e bataillon de sapeurs, 1801; congédié, 1802.

Leclerc (Louis-Joseph), de Condé (Nord), 54 ans.

Volontaire, 21 avril 1793; réformé pour âge et infirmités, 9 octobre 1794.

Martinet (François), de Vincennes, 50 ans.

Avait servi 14 ans dans la garde de Paris.
Grenadier au bataillon de Sainte-Marguerite, 20 septembre 1792; réformé pour infirmités, 24 mars 1794.

Petit (Pierre), dit Giroux, de Paris, 11 ans.

Tambour, 21 septembre 1792.

Souchet (Jean-Étienne), de Paris.

Volontaire, 18 mars 1793; tué à Pont-à-Braque, 17 août 1793.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

Comme nous l'avons signalé à maintes reprises, les contrôles matricules des bataillons de Paris, — ainsi, d'ailleurs, que tous ceux de l'époque révolutionnaire, — sont restés incomplets pour diverses causes : soit que les premiers établis aient été perdus et que ceux refaits n'aient pu l'être qu'avec des lacunes ; soit que les volontaires, pour ne pas se trouver liés au service de la même manière que leurs camarades des troupes de ligne, aient refusé de fournir les indications les concernant [1].

Nous avons pu produire, néanmoins, un grand nombre de noms dispersés et suppléer dans une large mesure à l'absence du document essentiel. Chaque jour, en poursuivant nos recherches, nous en découvrons quelques autres, avec certaines pièces égarées, qu'il nous faut remettre à leur place.

Tel est l'objet du présent appendice.

1. Le service des volontaires, tel que l'avait établi la loi du 3 février 1792, était une institution d'ancien régime, ainsi qu'il résulte du certificat ci-après :

« Nous, capitaine de dragons au régiment de Bauffremont, y commandant la compagnie de notre nom, soussigné, certifions avoir promis et promettons au sieur François-Philibert Dupuis, dit Dupuis, natif de Besançon, province de Franche-Comté, juridiction du même lieu, âgé de vingt-trois ans, sergent-major de notre compagnie, de lui donner congé absolu pour se retirer où bon lui semblera, *à charge à lui de nous avertir trois mois avant son départ, n'ayant contracté avec nous aucun engagement et servant volontairement* depuis le 26 avril 1749.

En foi de quoi avons signé de notre main, le 28 juin 1754. »

De Fresnel.

(*Archives administratives de la guerre.*)

1er BATAILLON.

A la liste des *Tués, blessés et prisonniers*, insérée pages 192 et 193, il y a lieu d'ajouter :

23 août 1792. — Camp de Maulde.

MAUFROY, lieutenant, coup de feu à la jambe droite.

6 novembre 1792. — Bataille de Jemmapes.

DUBOIS (Henry), canonnier, coup de feu à la jambe droite.
ANGOT (Pierre), volontaire, coup de feu au bras droit.
SAINT-LAURENT (Claude-Pierre-François LA JEUNESSE, dit), caporal, coup de feu à la jambe gauche.
VINCENT (Jean-Baptiste), caporal, coup de feu à l'épaule gauche, en se faisant jour à travers une colonne ennemie pour porter une dépêche importante au général Beurnonville.
CAILLION (Benoît), canonnier, coup de feu à la jambe droite.

18 mars 1793. — Bataille de Neerwinden.

REY (Claude-Frédéric), grenadier, blessé grièvement à la tête.

22 mars 1793. — Retraite.

MIZARD (Claude-Prix), grenadier, blessé mortellement.

15 et 16 octobre 1793. — Bataille de Wattignies.

MAUFROY, capitaine, coup de sabre à la tête.
JAMET (Charles), sergent, prisonnier de guerre le 15; rentré le 5 juin 1796.
CAILLION (Benoît), canonnier, coup de sabre au front le 16.

PRISONNIERS DE GUERRE DÉCÉDÉS EN CAPTIVITÉ.

ANDRIVEUX (André), caporal (Cologne, 16 décembre 1795).
AGNIEU (Jean), tambour (Heidelberg, 16 mars 1794).
BRUMET (Louis), caporal (Bensberg, 6 novembre 1793).
BULLE (Jacques), volontaire (Gross-Warasdin, 30 décembre 1794).
COLLIN (Jean-Baptiste), volontaire (Aix-la-Chapelle, 10 février 1794).
CHAPO (François), volontaire (Brackenheim, 23 juin 1794).
COLIN, volontaire (Kaschau, 25 novembre 1794).
DELOIZON (Nicolas), charretier à l'artillerie (Courtray, 11 février 1794).
EUDEMAINE (Louis), volontaire (Bruxelles, 17 juin 1794).
MALESHERBES (François), charretier à l'artillerie (Bensberg, 31 décembre 1793).
MAGRON (Jean-Baptiste), volontaire (La Solitude, 8 novembre 1794).
PÉROT (Pierre), volontaire (Ulm, 6 septembre 1794).
PETILL (Auguste), volontaire (Coblentz, 7 février 1794).
SARRAZIN (Jacques), volontaire (Aix-la-Chapelle, 20 janvier 1794).

Simon, volontaire (Aldenhoven, 1er juillet 1794).
Stoussame (Jean), volontaire (Bruxelles, 20 février 1794).
Toulie (Baptiste), volontaire (Nonenwerth, 26 août 1794).
Trochet (Jacques), charretier à l'artillerie (Nonenwerth, 9 août 1794).
Thierry (Louis), volontaire (La Solitude, 17 septembre 1794).
Vajom, volontaire (La Solitude, 3 août 1794).

ÉTATS DE SERVICES.

Compagnie de grenadiers.

Le 1er bataillon de Paris perdit ses contrôles en 1792, et, lors de leur réfection, on ne fit mention que des hommes qui comptaient alors à l'effectif. Aussi, le général Partouneaux, devant justifier des services qu'il revendiquait comme grenadier au 1er bataillon de Paris, s'adressa-t-il à son ancien sergent, M. Le Beau[1]. Dans un certificat du 26 juillet 1819, celui-ci déclarait qu'il venait de retrouver le contrôle de la compagnie de grenadiers, « dont le plus grand nombre est mort à l'armée[2] ».

En post-scriptum, M. Le Beau cite quelques noms d'anciens grenadiers dont il avait souvenir comme devenus officiers et qu'il supposait encore en activité de service.

Les dossiers ont pu être ainsi retrouvés.

Brinisholtz (Jacques-Nicolas), de Versailles, 19 ans.

Grenadier, 21 juillet 1791; sergent à la 4e compagnie franche du Nord, 7 septembre 1792; sous-lieutenant à la compagnie franche des Pyrénées, 1793; capitaine aux chasseurs du Mont-Cassel, 1794; passé à la 1re demi-brigade légère, 1796; tué d'un coup de feu, 29 mai 1809, par les Espagnols, dans la vallée de Saint-Hilaire (Catalogne).

Dubois (Charles-Louis), de Paris, 19 ans.

Volontaire au bataillon de Sainte-Opportune, de la garde nationale parisienne, 1789.

Grenadier au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791; passé dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, janvier 1792; sous-lieutenant au 2e carabiniers, 1er juin 1792; lieutenant, 1797; capitaine, 1799; ✻, 1804; chef d'escadron au 2e régiment de cuirassiers, 1807; major, 1812; commandant le 3e régiment

1. Voir sa notice p. 205. Cette notice doit être ainsi complétée : Colonel d'état-major de la garde nationale de Paris ; O ✻ : avocat général près la cour de cassation.

2. *Archives administratives de la guerre*, dossier Partouneaux, généraux de division, n° 387.

provisoire de cuirassiers à Hambourg, 1813-1814; blessé à Dietweiler et à La Moskowa; retraité, 1816.

KLÖCKER (Jean-Martin), de Versailles, 23 ans.

Grenadier, 21 juillet 1791; sergent-major de la 4e compagnie franche de l'armée du Nord, 10 septembre 1792; capitaine de la compagnie franche des Pyrénées, 24 février 1793; adjoint à l'adjudant général Amey, juin 1793; aide de camp du général Augereau, 1794; passé à la 13e demi-brigade légère, 1796; décédé, 28 août 1810.

LAVRILLAT (Jean-Marie-Joseph), de Sainte-Reine (Côte-d'Or), 40 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789.

Grenadier au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791; sous-lieutenant à la 4e compagnie franche de l'armée du Nord, 6 septembre 1792; lieutenant au 14e bataillon d'infanterie légère, 1794; capitaine à la 1re demi-brigade légère, 1796; démissionnaire, 1801.

LEBRUN (Martin), de Hesse-Cassel, 23 ans.

Grenadier, 21 juillet 1791; sergent-major au 2e bataillon belge, 7 février 1793; blessé près Louvain; licencié, 1795.

MATHIEU (Ambroise-Toussaint), de Paris, 25 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs, 1789.

Grenadier au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791; sous-lieutenant au 11e régiment de dragons, 3 juin 1792; aide de camp du général Monter, 1793; officier d'ordonnance du général en chef Jourdan, puis adjoint aux adjudants généraux, 1794; aide de camp du général en chef Scherer et lieutenant, 1795; capitaine, 1796; nommé chef d'escadron par le général en chef Leclerc, 1802; aide de camp du général Boyer; mort à Saint-Domingue, 11 septembre 1802.

MIZARD (Claude-Prix), de Nogent-sur-Seine (Aube), 42 ans.

Grenadier; blessé à la retraite de Belgique, 22 mars 1793; mort, le 23 mai.

PARTOUNEAUX (Louis), de Romilly-sur-Seine (Aube), 21 ans.

Grenadier, 21 juillet 1791; nommé sous-lieutenant au 50e régiment d'infanterie, 12 janvier 1792; lieutenant, septembre 1792; capitaine, avril 1793. Il commanda les éclaireurs de l'aile gauche de l'armée d'Italie au siège de Toulon; il fut blessé d'un coup de feu au genou droit, dont il demeura estropié, en montant à l'assaut de la redoute anglaise et fut nommé adjudant général par les Représentants du peuple, 20 décembre 1793. Chef de brigade, 1795, et employé en Italie, il fut promu général de brigade pour sa conduite à la bataille de Vérone, 1799; blessé et fait prisonnier à Novi; rentré en France en 1800, et employé dans l'intérieur.

Général de division, attaché au camp de Montreuil, 1803; employé à l'armée d'Italie, 1805; se distingua à Caldiero, s'empara de Naples, pacifia les Abruzzes

et la Calabre, et força, en 1811, à lever le siège de Scilla, les Anglais qui lui abandonnèrent leur artillerie, leurs munitions et un grand nombre de prisonniers. Employé à la Grande Armée, février 1812, le général Partouneaux fut fait prisonnier de guerre à La Bérézina et ne revint en France qu'en 1814.

Commandant de la 10e division militaire, 1815; de la 1re division d'infanterie de la garde royale, 1820; de la 8e division militaire, 1829. Retraité, 1832; décédé à Menton, 14 janvier 1835.

Le général Partouneaux était grand-croix de la Légion d'honneur, grand-croix de Saint-Louis et grand dignitaire de l'Ordre des Deux-Siciles; il fut créé comte en 1816. *Son nom est inscrit au côté Sud de l'Arc de Triomphe de l'Étoile.*

Lors de son départ du 1er bataillon de Paris, Partouneaux reçut le certificat suivant, qui donne les noms d'un certain nombre de grenadiers qui ne figurent pas sur le registre matricule :

ÉPARTEMENT DE PARIS. *Garde nationale volontaire.*
1er BATAILLON. —

Nous soussignés, officiers, sous-officiers et grenadiers de la compagnie de grenadiers du 1er bataillon des gardes nationales volontaires du département de Paris, en garnison à Saint-Amand, département du Nord, certifions à tous ceux qui les présentes verront, que Louis PARTOUNEAUX, né à Romilly, département de l'Aube, a servi la Nation dans notre bataillon en qualité de grenadier, avec honneur et distinction, emportant avec lui l'estime de ses camarades et leurs regrets sur son départ, qui est occasionné par sa promotion au grade de sous-lieutenant du 50e régiment d'infanterie.

Fait à Saint-Amand, l'an quatrième de la Liberté, le sept mai 1792.

Vu par nous	Vu par nous	Vu par nous	Vu par nous
Lieut.-col. en chef,	Lieut.-col. en second,	Adjudant-major [1],	Quartier-maître,
MAUBANT.	BALLAND.		MASSÉ.

BILLING, grenadier; BARRÉ; LÉONARD; MAUBANT; LECOQ, sergent-major; BERTHOLET, chirurgien-major; BARIZON, grenadier; REGLEY, caporal; CARDINAL; THIAUCOURT, grenadier; BANSARD, sous-lieutenant; MATHIEU, grenadier; DUCASTEL dit *Sans-Gêne*, sergent; DENISE, lieutenant; CHEVIET; COCHOIS; LAVRILLAT, grenadier; BAURAIN; DELAISTRE, capitaine; SARDALLION; J.-M. KLÖCKER; REYMONT, sergent; DELAISTRE, volontaire; HOMOLLE, grenadier; ANTOINE; GOUYES dit *Bellerose*, grenadier; HILLEBRAND, grenadier; DUCHAUSSOY; LE COMTE dit *La Jouissance*, grenadier; P. PIED; CANGELIN; CARRUEL, grenadier; SOUET, sergent-major des canonniers; ROULLE dit *Brindamour;* DUMOULIN; A. LE CAMUS; THOMAS dit *La Liberté;* FOURNIER; J. BARIZON, canonnier.

1. Signature illisible : ALLIX, OLLIER ou CELLIES C'est l'adjudant-major qui aurait succédé à d'Halmont et que Déclais aurait remplacé. Ce qui explique le temps écoulé entre le départ du premier et la nomination du second.

Rey (Claude-Frédéric), de Lyon, 16 ans.

Grenadier, 21 juillet 1791 ; grièvement blessé à la tête, le 18 mars 1793, à Neerwinden ; pensionné, 12 janvier 1795.

Compagnie de canonniers.

Caillion (Benoît), de Paris, 16 ans.

Canonnier, 21 juillet 1791 ; caporal, 17 novembre 1793 ; envoyé au 3e bataillon de l'Ain pour en commander l'artillerie, 25 juin 1794 ; incorporé à la 199e demi-brigade, 1795 ; sergent-major à la 5e demi-brigade de ligne, 1796 ; passé dans l'artillerie du 2e régiment de la garde de Paris, 1803 ; sous-lieutenant, 1806 ; ✻, 1807 ; prisonnier de guerre, 1808 ; rentré et placé au 34e régiment de ligne, 1814 ; en demi-solde, 1815 ; blessé à Jemmapes, à Wattignies, à Brixhem et en Espagne ; retraité, 1821.

S'est trouvé avec la compagnie de canonniers du 1er bataillon de Paris à Courtray, au camp de Maulde, à Valmy, à Jemmapes, à Neerwinden, à Anzin (2 et 8 mai 1793), à Saint-Sauve, au camp de César, à Hondschoote, à Wattignies, au déblocus de Laudan.

Dubois (Henry), de Paris, 16 ans.

Canonnier, 21 juillet 1791 ; blessé à Jemmapes ; retiré, 8 février 1793 ; caporal au 12e bataillon de réquisition de Paris, 23 août 1793 ; incorporé comme soldat au 14e bataillon d'infanterie légère, janvier 1794 ; passé aux Canonniers montagnards, juillet 1794 ; fourrier à la 3e demi-brigade d'artillerie de la marine, 1795 ; secrétaire du général Grouchy pendant l'expédition d'Irlande ; retiré, 1797 ; inspecteur des fourrages de la seconde expédition d'Irlande, 1798, et fait prisonnier de guerre ; sergent-major aux hussards à pied, 1800 ; sous-lieutenant au 3e bataillon de chasseurs francs, 1801 ; démissionnaire, 1802 ; conducteur dans les équipages militaires, 1804 ; aide-garde des subsistances à la Grande Armée, 1806 ; sous-lieutenant dans les équipages militaires, 1809 ; lieutenant, 1812 ; en demi-solde, 1814 ; mort, 13 décembre 1826.

Pour justifier du commencement de ses services, le lieutenant Dubois produisit au Ministre de la guerre, le 8 juillet 1824, un long mémoire dont nous extrayons une intéressante partie relative à la formation et à la première campagne du 1er bataillon de Paris :

NOTICE *sur les services du sieur Dubois, lieutenant, antérieurs à son entrée dans l'arme du train, actuellement en solde de non-activité, à Commercy* [1].

Le 1er bataillon des volontaires parisiens, formé en juillet 1791, n'était

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Dubois (Henry), classement général alphabétique, 1791-1848.

point un bataillon de réquisition, puisque cette réquisition n'a été décrétée qu'en 1793.

Ce 1er bataillon, dans lequel j'ai eu l'honneur de faire mes premières armes, a été formé avec deux autres portant les numéros 2 et 3, sous les auspices de M. le général marquis de La Fayette, et ont été tous trois commandés par M. de Château-Thierry comme général de brigade; M. Maubant, qui, depuis, est devenu général et a abandonné ce corps pour suivre le général Dumouriez dans son émigration, était commandant du bataillon dans lequel je servais. Ces trois bataillons, auxquels on avait accordé la faveur de nommer leurs chefs, se réunirent à l'Hôtel Soubise, et c'est là que les nominations se firent.

Comme je l'ai dit plus haut, ce fut M. Maubant qui obtint le commandement du 1er bataillon. M. Billecoq fut nommé capitaine de la compagnie d'artillerie dans laquelle je m'engageai, le 21 juillet 1791. M. Soëf en était le sergent-major; M. Thomas, qui en est devenu le capitaine, en était un des sergents, ainsi que M. le général Roussel...

Ces trois bataillons ont été assemblés au camp de Grenelle sous Paris, qu'ils ont quitté pour en aller établir un deuxième à Gonesse, et un troisième à Verberie, d'où, au mois d'octobre, ils allèrent prendre leurs quartiers d'hiver dans l'Artois. Le 1er, dont je faisais partie, eut Bapaume pour garnison, et il y resta jusqu'au 29 avril 1792 pour se porter sur Quiévrain, où les hostilités venaient de commencer.

M. Billecoq avait alors quitté la compagnie; ce fut M. Desprez, son lieutenant, qui le remplaça et qui, depuis, est devenu officier supérieur d'artillerie. Si je cite ici cet officier, c'est que, s'il existe encore et qu'on veuille recourir à son témoignage, il dirait que c'est sous ses yeux que j'ai été blessé à Jemmapes, que c'est la pièce où je servais en qualité de premier servant de droite, qui força une batterie ennemie hérissée de deux ou trois pièces de 17; que je sautai le premier dans cette redoute, où les ennemis, entassés dans les fossés, me servirent de marche-pied; que je m'emparai d'une mèche encore allumée sur un des pieux qu'avait abandonnés l'ennemi dans sa fuite; qu'ayant repris mon poste pour mitrailler des grenadiers hongrois qui faisaient encore quelque résistance, et soutenu le feu terrible des batteries ennemies pendant six heures consécutives, je fus atteint d'un coup de feu à la jambe droite, et que, depuis lors, j'avais perdu l'ouïe de l'oreille gauche, que je n'ai jamais recouvrée. Il dirait qu'il m'embrassa à la tête de la compagnie, qu'il me présenta au général Dampierre, qui avait donné dans cette bataille le nom des *Trois Frères* à nos bataillons dont il avait pris le commandement, que ce bon et si valeureux général me complimenta sur ma conduite et qu'il témoigna de l'étonnement quand je lui dis que j'avais à peine quinze ans et demi.

Si j'ai rendu compte de ce fait d'armes, ce n'est ni un sentiment d'orgueil, ni même d'amour-propre qui m'y a engagé; mais il est pénible, à mon âge, de perdre le peu de gloire qu'on a acquise, si jeune encore. Malgré ma blessure, je suivis le corps jusqu'à Malines, en Brabant, où il prit garnison; mais ma blessure ne guérissait point et me faisait éprouver des souffrances. Je sollicitai du chef de bataillon Balland, qui nous commandait alors, un congé pour me rendre dans ma famille, en lui promettant de rejoindre le corps le plus tôt qu'il me serait possible. — Pourquoi les circonstances d'alors m'ont-elles forcé à manquer à ma parole? — Je reçus donc l'autorisation que je sollicitais, le 8 février 1793.

La guerre continuait ses ravages, et ce fut au siège de Maubeuge que les premières matricules du 1er bataillon des volontaires de Paris furent perdues. Celles qui furent établies depuis ne comprenant que les hommes présents au corps, mon nom ne pouvait donc plus s'y trouver. MM. Maucune et Partouneaux, qui ont couru tous deux une si belle carrière et qui ont fait leurs premières armes dans les grenadiers de ce bataillon, se seraient trouvés dans le même cas que moi, si le sort les eût moins bien traités...

LEFEVRE (Germain-Martin), de Sours (Eure-et-Loir), 39 ans.

Canonnier, 21 juillet 1791; estropié de la hanche et de la jambe droites par suite d'une chute faite à Malines, étant de garde au poste avancé sur Louvain; admis aux Invalides, 14 avril 1793; lieutenant honoraire, 14 décembre 1793; retiré, 12 septembre 1794, pour jouir d'une pension qui venait de lui être accordée par la Convention Nationale.

Compagnies de fusiliers.

DURAND (Jean-Marie), de Toulouse, 20 ans.

Volontaire, 1er avril 1792; sergent, 1er mai 1792; sergent-major, 12 octobre 1792; sous-lieutenant, 1er janvier, 1793; lieutenant au 2e bataillon auxiliaire de la Haute-Garonne, 1798; passé à la 14e demi-brigade de ligne, 1799; réformé, 1800; lieutenant au 4e bataillon colonial, 1807; passé au 8e régiment de ligne, 1808; ✻; blessé à Talaveyra et à Chiclana; prisonnier de guerre, 1811; rentré, 1814; retraité, 1816.

DUVAL.

Dans une liasse intitulée *Fonds*, jointe au dossier relatif aux « Pensions » pour 1793, aux *Archives administratives de la guerre*, figure l'ampliation du rapport ci-après, qui ne porte pas de date :

GARDES NATIONALES. RAPPORT.

—

Le citoyen Duval, sous-lieutenant du 1er bataillon de Paris, retenu depuis plusieurs mois dans cette ville pour cause de maladie, a déjà présenté des certificats des officiers de santé en vertu desquels il a demandé que ses appointements lui fussent payés à Paris, ce qui lui a été accordé. Il produit un nouveau certificat en date du 28 septembre dernier qui constate qu'il n'est point guéri, et réclame les appointements qui lui sont dus jusqu'à ce jour.

On pense qu'ils doivent lui être payés conformément à la loi du 22 juin.

On croit devoir observer que cet officier paraissant être par la nature de sa maladie hors d'état de servir, doit donner sa démission. Il demande une nouvelle prolongation de congé, et dans deux ou trois mois il se présentera encore avec un certificat pour demander ses appointements.

Au bas est écrit de la main de l'adjoint : « Approuvé pour cette fois, mais on doit mettre un terme à ces demandes. Si le citoyen Duval est absolument

hors d'état de continuer ses services, il doit demander la retraite qui lui est due suivant la loi; mais il faut qu'il cesse d'être payé comme en activité. »

Pour ampliation :

L'Adjoint au Ministre de la guerre pour la 5e division,

JOURDEUIL.

Il n'a pu être recueilli aucun renseignement sur cet officier.

LE BEAU (Simon-Nicolas), de Paris, 30 ans.

Caporal ; blessé, le 12 décembre 1793 ; pensionné, 12 janvier 1795.

MOREL (Pierre-Charles), de Neuilly-sur-Seine, 19 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; en congé de convalescence, 1er février 1793 ; élu sous-lieutenant au 10e bataillon de Paris pour la Vendée, 13 mai 1793 ; autorisé à accepter par le Ministre, 3 juin 1793, a quitté alors le 1er bataillon de Paris ; lieutenant, 16 juin 1793 ; capitaine, 6 avril 1795 ; commandant en second de bataillon à la Légion Cisalpine, 1797 ; commandant la place de Crémone, 1798 ; adjudant à Milan, 1799 ; chef de bataillon à la 6e demi-brigade, 1800 ; commandant d'armes, à Alexandrie, 1801 ; réformé, 1805 ; adjoint aux états-majors, 1806, et successivement employé à l'armée de Naples, à la Grande Armée et en Espagne ; major du 82e de ligne, 1809 ; colonel chef d'état-major de la jeune garde impériale, 1813 ; colonel d'état-major en demi-solde, 1815 ; blessé à Jemmapes, au blocus de Mantoue, en Calabre et en Espagne ; retraité, 1821 ; maréchal de camp honoraire, 1826 ; commandant la place de Lyon, 1830, et le dépôt des Polonais réfugiés, 1831 ; décédé, 21 août 1832.

Commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et baron de l'Empire.

POUDAVIGNE (Louis-Jean), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791 ; sous-lieutenant au 10e bataillon des Fédérés, 2 août 1792 ; lieutenant, 1795 ; lieutenant de canonniers vétérans, 1796 ; adjudant de place à Rennes, avril 1799 ; lieutenant au 1er bataillon auxiliaire de l'Orne, octobre 1799 ; passé à la 2e demi-brigade légère, 1800 ; capitaine, 1805 capitaine de vieille garde aux fusiliers-chasseurs de la garde impériale et ✻, 1807 ; chevalier de l'Empire, 1810 ; O ✻, 1813 ; chef de bataillon (rang de lieutenant-colonel dans la ligne) aux flanqueurs-chasseurs de la garde impériale, janvier 1814 ; en demi-solde, octobre 1814 ; commandant la 4e légion des gardes nationales d'élite de la Marne, mai-juillet 1815 ; ✠, 1818 ; lieutenant-colonel de la 2e légion départementale de la Manche, 1819 ; en congé illimité, 1820 ; retraité, 1821 ; rappelé à l'activité, septembre 1830 ; colonel du 41e de ligne, décembre 1830 ; blessé à Namur, Landrecies, Belem, Krasnoë et Paris ; retraité, 1832 ; mort, 30 juillet 1839.

SAINT-LAURENT (Claude-Pierre-François LA JEUNESSE, *dit*), de Pont-à-Mousson, 19 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791, sous le nom de *Laurent-Lallement ;* caporal,

15 novembre, 1791; sous-lieutenant au 4e bataillon du Nord, 6 novembre 1793; adjoint à l'état-major de l'armée du Nord, 1796; lieutenant au bataillon de la Guyane, 1802; capitaine à la 66e demi-brigade, 1803; passé au 17e de ligne, 1808; adjoint à l'état-major général de l'armée de Portugal, 1811; chef de bataillon adjoint à l'état-major général de la Grande Armée, 1813; chef de bataillon au 32e de ligne et ✻, 1814; major de la légion départementale de la Seine, 1817; ✠, 1818; O ✻, 1821, lieutenant-colonel du 10e de ligne, 1823; blessé à Jemmapes et à Busaco; mis en solde de congé, 1830; retraité, 1832.

Simon (Jean-Henri), de Bruxelles, 39 ans.

Graveur sur pierres fines, s'établit à Paris, en 1777, et restaura cet art en France; graveur du comte d'Artois, en 1780; graveur du roi, en 1784; capitaine dans la garde nationale parisienne, bataillon de la Butte-des-Moulins, 1789.

Lieutenant au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791; rentré à Paris à la fin de l'année; reparti comme capitaine au bataillon de la Butte-des-Moulins, le 25 septembre 1792; blessé à Liège, il obtint la permission de venir se faire soigner à Paris, et rentra au bataillon le 27 mars 1793 Ayant été remplacé de la veille, il se présenta au général Valence, qui, à son tour, le présenta à Dumouriez; celui-ci lui donna une commission de lieutenant-colonel avec liberté de lever une compagnie franche.

Muni de cette commission, Simon revint de nouveau à Paris, où, à peine arrivé, il apprit la trahison de Dumouriez. A cette nouvelle, il se rendit à la section et rejeta sa commission, ainsi qu'il appert du « *Registre des délibérations de la section de la Butte-des-Moulins*, réunie en assemblée générale et permanente, le 4 avril 1793 (v. s.), l'an deuxième de la République française, page 141 recto et 142 verso [1].

« Le citoyen Simon, capitaine au bataillon de la Butte-des-Moulins, instruit l'assemblée que, pendant son séjour à Paris pour cause d'une blessure, il a été destitué et remplacé, attendu qu'il n'était pas de retour au bataillon à l'époque décrétée par la Convention; il fait part à l'assemblée que, s'étant plaint au général Valence, celui-ci l'avait présenté au général en chef Dumouriez, et que ce général lui avait donné une commission pour lever une compagnie franche; mais ayant appris la trahison de ce général, il dépose la commission sur le bureau et refuse d'en faire usage. Il se propose de servir, n'importe dans quel grade que ce puisse être, pourvu que ce soit pour la cause de la Liberté.

« Un citoyen propose et l'assemblée arrête que la section est satisfaite des services du capitaine Simon, et que deux commissaires se rendront chez le Ministre de la guerre, à l'effet d'obtenir pour ledit capitaine le rétablissement de ses emplois. Les commissaires sont les citoyens La Rose et Forest. »

Cette demande ne put avoir de suite; la loi du 21 février 1793 ayant prescrit que l'avancement n'aurait plus lieu que dans les corps parmi ceux qui le composaient, et Simon rentra dans la garde nationale parisienne, où il servit comme capitaine, de 1795 à 1811.

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Simon, classement général alphabétique, 1791-1848; copie conforme délivrée par la préfecture de police (Archives), le 25 ventôse an VIII.

Il était graveur du cabinet de l'Empereur et professeur à l'École des Sourds-Muets, lorsqu'il reçut, le 3 février 1814, une commission de colonel pour commander le 1er corps franc d'éclaireurs de la Seine, dont l'habillement, l'armement et l'équipement, à ses frais, lui coûtèrent 54,000 livres. Il se distingua pendant la campagne de France, reçut la croix de la Légion d'honneur, fut blessé, le 30 mars, à Ménilmontant, licencié à Laval, le 20 mai, et mis en demi-solde.

Rappelé à l'activité le 12 mars 1815, il se trouvait à Saint-Denis le 20 mars, lorsque cent quatre-vingt-dix officiers en demi-solde lui confièrent le commandement pour revenir à Paris, et il ramena aux Tuileries les fourgons du duc de Berry. Nommé à nouveau colonel d'un corps de partisans de la Seine, le 16 mai 1815, il fut arrêté au retour des Bourbons, mais il put s'enfuir et dut s'exiler.

Il se rendit auprès du roi de Hollande, qui le nomma lieutenant-colonel, lui accorda une pension et le choisit comme son graveur. A la nouvelle des journées de juillet 1830, il revint en France, fut admis à la solde de disponibilité du grade de colonel, le 12 août, et rentra définitivement dans la vie civile, le 31 décembre.

VINCENT (Jean-Baptiste), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 21 juillet 1791; caporal, 28 avril 1792; sous-lieutenant au 1er bataillon d'infanterie légère, 28 janvier 1793; lieutenant à la 17e demi-brigade légère, 1795; ✻, 1804; capitaine au 13e léger, 1805; chef de bataillon au 69e de ligne, 1811; major et O ✻, 1813; ✠ 1815; en non-activité, 1816; blessé à Jemmapes, Saint-Elme, Castiglione, Saint-Michel et Busaco; retraité, 1821.

Cet officier était le frère de François-Nicolas *Vincent*, devenu secrétaire général du Ministère de la guerre, et l'un des chefs du parti hébertiste. Celui-ci demanda en ces termes une sous-lieutenance d'infanterie pour son frère [1] :

Citoyen Ministre de la guerre,

Au nom de Jean-Baptiste Vincent, volontaire de la 6e compagnie du 1er bataillon de Paris, de l'avant-garde de l'armée de Dumouriez, le patriote Vincent, son frère, représente au Ministre que les accidents survenus à ce citoyen depuis la campagne, l'ont totalement affaibli. Il a passé tout le quartier d'hiver dans les hôpitaux de Bapaume, Lille et Péronne. Un affreux incendie arrivé dans cette dernière ville exigea le secours des volontaires. Vincent, lancé au milieu des flammes, venait d'en retirer un enfant; il court pour en arracher un second. .. La voûte de la maison s'écroule sur sa tête, la lui ouvre jusqu'à la fossette, et sa main droite est écrasée. Avant ces quatre mois de souffrances, il avait, avec six camarades, partagé les vexations de son capitaine, qui bientôt fut reconnu pour un fripon. Ami uniquement de la vérité, Vincent

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Vincent, pensions 1817-1856, n° 9813.

eut tout le courage de la franchise. Devenu le plus zélé défenseur de la compagnie, il quitte un jour les rangs au moment de l'exercice; il fait connaître au capitaine l'intention des volontaires ; lui cite les délits dont il est accusé; lui déclare que des citoyens ne peuvent, ni ne doivent servir la Patrie sous le commandement d'un homme sans probité. Vincent est mis aux arrêts. Mais, en peu de jours, sa liberté lui fut rendue, et le capitaine chassé.

Ce jeune citoyen, toujours dans les avant-gardes des combats (toutes ses lettres l'annoncent), par conséquent un des précurseurs de la victoire, mérite sans doute un avancement. Il n'a été, il n'a pu être aucunement secouru de ses parents pendant toute la campagne : son frère était persécuté ou dans les fers; son tuteur est un avare, un mauvais citoyen; sa famille, il a eu la douleur de la voir saccagée dans ses chaumières à quelques lieues de Verdun. Vincent ne peut plus regarder que sa chère patrie; il l'a toujours tendrement aimée; elle est tout son espoir. Ce sont les crimes commis contre elle sur son autel ensanglanté qui ont fait fuir cet ami de Paris (il y avait une place assez avantageuse); il était sur cet autel l'une des dernières victimes qui attendaient la mort (Vincent était l'un des douze commissaires députés à la maison commune); il croyait son frère au milieu du carnage; il ne voulait pas quitter. Il défia les baïonnettes du brigand qui le commandait; l'humanité fut sa seule arme. Il quitta tout lorsqu'il vit les cachots s'ouvrir pour son frère. Il l'a vengé, il a bien servi sa patrie.

Ministre, vous êtes patriote; tu es juste et sensible. Voici ma demande. Que mon frère, en recevant de toi un grade d'avancement dans la ligne, puisse passer à Paris; que je le vêtisse, que je l'embrasse, que je pleure et me console avec lui de nos malheurs domestiques. Mon frère repartira aussitôt continuer la campagne. Je ne le reverrai que quand la patrie n'aura plus d'ennemis.

Avec estime et reconnaissance,

VINCENT,
Electeur, Membre de la Commune.

14 novembre, l'an Ier de la République (1792).

WAROQUY (Anne-Marie), de Moyeuvre (Moselle). Vivandière-blanchisseuse; morte à Sarrelouis, 10 décembre 1793.

2e BATAILLON.

L'état des pertes, que nous avons donné pages 231-236, doit être complété par la liste ci-après :

29 avril 1792. — Affaire de Mons.

Colard (Philippe), sergent, coup de mitraille au bras droit et coup de feu à la main gauche.

13 septembre 1793. — Bataille de Menin.

Dolnet (Jean-Antoine), volontaire, coup de feu au bras gauche.
Traforest (Jean), volontaire, blessé.
Lefebvre (Marie-Denis-François), volontaire, deux coups de feu.

PRISONNIERS DE GUERRE MORTS EN CAPTIVITÉ.

Boire (Antoine), volontaire ; Cologne, 4 mars 1793.
Brouard (Michel) ; volontaire ; Léopolstadt, 25 septembre 1794.
Leluder (Charles), volontaire ; Reckheim, 28 avril 1793.
Lenée (Jean), volontaire ; Cologne, 6 avril 1794.
Longvalle (François), volontaire ; Biberach, 26 septembre 1794.
Massy (J.), volontaire ; Cologne, 2 avril 1794.
Petit (Jean), volontaire ; Bruxelles, 26 octobre 1793.

ÉTATS DE SERVICES.

Cauvin (Jean-Joseph), de Paris, 23 ans.

Sa notice, page 243, doit être ainsi rectifiée :

Dragon au régiment du Mestre de camp général, 1771 ; brigadier, 1780 ; congédié, 1784 ; soldat au régiment de Paris, 1784-1791.

Enrôlé au bataillon des Enfants Rouges, de la garde nationale parisienne, 24 juin 1791 ; lieutenant au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; capitaine, 10 janvier 1792 ; tué à la bataille de Menin, 13 septembre 1793.

*Dolnet (Jean-Antoine), de Vaux (Seine-et-Oise), 21 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791 ; blessé à Menin ; pensionné, 12 janvier 1795.

Porté ci-dessus page 234, d'après le contrôle du bataillon, sans prénom et comme décédé de sa blessure.

Dussap (Claude-Denis), de Besançon.

Etait, d'après la famille, lieutenant de la 3e compagnie du 2e bataillon de Paris, au 17 mars 1794.

Il n'a pu être relevé sur lui que son inscription au bataillon de Sainte-Opportune pour la formation des bataillons de volontaires de 1791 (page 81).

Il est décédé le 14 septembre 1811 à Salamanque (Espagne) ; l'extrait mortuaire le qualifie « officier réformé ».

LEFEBVRE (Marie-Denis-François), de Paris, 39 ans.

Soldat au régiment de la Martinique, 1771-1780.

Volontaire au 2e bataillon de Paris, 20 juillet 1791 ; blessé de deux coups de feu, l'un à la jambe gauche, l'autre à la mâchoire, à la bataille de Menin, 13 septembre 1793 ; passé successivement aux 67e et 58e demi-brigades ; caporal ; placé dans les Vétérans, 1800 ; retraité, 1810 ; admis aux Invalides, 1813.

MALLARD.

Voir sa notice, page 247.

La lettre ci-après[1], non datée, et dont le destinataire paraît être le général Beurnonville, Ministre de la guerre, peut servir à montrer comment, en 1792, un officier se trouvait quitter le service :

Mon Général, je m'adresse à vous, persuadé que vous êtes, dans la place que vous occupez, aussi juste et aussi bon pour le soldat que vous l'étiez à la tête de votre armée.

Je vous dirai, mon Général, qu'après l'affaire de Sainte-Menehould, en passant à Vouziers, j'eus le malheur de tomber malade. Je fus à l'hôpital de Rethel-Mazarin où je suis resté dix jours. Les malades étant trop abondants, comme officier l'on me pria de céder mon lit ; ce que je fis, et fus, par billet de la ville, loger chez un bourgeois où je restai jusqu'au 29 octobre, jour où je fus trouver le chirurgien et le médecin qui me conseillèrent de prendre l'air du pays pendant un mois, et que ma poitrine se referait. Ce qui me détermina à profiter de cet avis, c'est que dans le moment j'étais dépourvu de tout. Les personnes chez lesquelles je logeais ont eu la bonté de me prêter argent et linge pour pouvoir arriver jusqu'à Paris où je suis resté un mois. Le 2 décembre, comme j'allais partir, j'apprends que le 20 novembre on a nommé à ma place. Je trouvai que ce n'était pas juste. On a eu pour raison à dire que j'avais averti, suivant un décret, que je me retirerais le 1er décembre. La chose est vraie, mais étant tombé malade à l'armée, on devait me demander si c'était toujours mon intention de ne plus servir, ou bien attendre que le terme soit expiré. Puisque je me trouve sans place et ayant mangé ma fortune à la Révolution et avoir été pillé deux fois par l'ennemi : une fois à la première attaque de Mons, et la deuxième fois à Saint-Amand où j'ai pensé perdre la vie, j'espère de votre justice que vous voudrez me donner les moyens pour être remboursé de mes indemnités qui se montent à 1000 livres, suivant l'état qui doit être dans vos bureaux.

J'ai appris, mon Général, qu'il se trouvait deux places de votre choix dans

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Mallard, classement général alphabétique, 1791-1848.

Cette pièce se trouvait déclassée, le nom de l'auteur, mis en marge lors de la réception, ayant été mal orthographié.

le 18e régiment de dragons où j'ai servi ; s'il était possible d'avoir une sous-lieutenance, je vous devrai mon existence et vous pouvez être persuadé de ma reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être, mon Général, votre tout dévoué serviteur.

L.-M. Mallard,
Ci-devant officier au 2e Bataillon de Paris.

Il ne fut pas donné suite à cette demande, le commandant du bataillon, Malbrancq, ayant déjà, sur une précédente réclamation, répondu au Ministre, de la citadelle de Liège, le 4 janvier 1793, que si Mallard avait, au lieu d'aller à Paris, rejoint son drapeau après son rétablissement, il n'aurait pas fait procéder à son remplacement, bien que l'ordre en eût été donné par le général Dampierre et que l'officier eût remis une démission en règle datée du camp de Sainte-Menehould, le 30 septembre 1792.

Noel (Jean-Étienne), de Paris, 23 ans.

Volontaire, 30 juin 1792 ; passé par ordre du général Pacthod au 3e bataillon de Vaucluse, 18 avril 1794 ; successivement fourrier et sergent-major, 1795 ; passé à la 10e demi-brigade, puis au 34e régiment d'infanterie ; sous-lieutenant, 1811 ; lieutenant, janvier 1813 ; capitaine au 58e régiment de ligne, octobre 1813 ; en non-activité, 1815 ; retraité, 1816.

Pillot (Victor), du Plessis-Luzarches (Seine-et-Oise).

Grenadier ; gravement contusionné sur plusieurs parties du corps, par suite d'une chute faite au cours de la bataille de Wattignies, le 16 octobre 1793 ; rentré dans ses foyers, ne pouvant plus faire de service ; pensionné, 1799.

Roger (Louis-François).

La notice déjà insérée, page 245, doit être ainsi complétée :

Réformé, 1804 ; rappelé à l'activité comme capitaine au 1er régiment provisoire de Bayonne, 1808 ; commandant un détachement du 25e léger à l'armée de Catalogne, avril 1809 ; blessé d'un coup de feu à la cuisse droite, le 5 juillet 1809 ; employé dans la colonne mobile du Midi, octobre 1809 ; passé au 3e bataillon étranger, 1810 ; retraité, 1812.

Saussay (Laurent), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 20 juillet 1791 ; blessé à la bataille de Jemmapes d'un coup de feu au genou gauche [1] ; sous-lieutenant invalide et pensionné, 19 août 1793 ; surnuméraire dans l'administration de l'Enregistrement à Paris, 1800 ; commis principal des Contributions indirectes, 1806 ; directeur de l'arrondissement de Briey, 1816 ; retraité, 1831.

1. Porté ci-dessus, page 232, aux pertes du bataillon, d'après le contrôle sous le prénom de « Pierre » et sans indication de nature de la blessure.

TOURSAINT.

La notice concernant cet officier figure page 250, mais le nom est *Toursaint* et non Thoussaint.

TRAFOREST (Jean).

Volontaire, 3e compagnie; blessé à Menin; pensionné, 12 janvier 1795; admis comme lieutenant aux Invalides, 1796; pensionné à nouveau, 1814.

Porté ci-dessus page 234, d'après le contrôle du bataillon, sous le nom de « Strasforest (Silvestre) », et comme « sans nouvelles depuis sa blessure ».

3e BATAILLON.

Aux états de pertes du bataillon doivent être ajoutés :

1er mars 1793. — Aldenhoven.

Beaugey (Jean-Baptiste), volontaire, plusieurs blessures à la tête.
Chartier, sergent, trois coups de feu et onze coups de sabre.

17 août 1793. — Sortie du Quesnoy.

Cocher, volontaire, tué.

Siège du Quesnoy.

Leleu (Joseph), grenadier, mort le 21 septembre.

ÉTATS DE SERVICES.

Les contrôles du 3e bataillon de Paris ne mentionnent pas les deux premiers chefs du bataillon : Berthault et Laval [1]. Celui-ci ne signant que « Laval », qui était un surnom, sa notice, page 299, n'avait pu être dressée qu'à l'aide d'un registre de solde des adjudants généraux. Cette notice doit être ainsi rétablie [2] :

Peste-Turenne, dit Laval (Pierre-François-Marie), de Lyon, 26 ans.

Ancien élève du collège de Brienne ; volontaire dans l'artillerie de l'Inde, 1777 ; sous-lieutenant au régiment de Pondichéry, 1780 ; lieutenant au régiment provincial d'artillerie de Besançon, 1788 ; député à la Fédération de 1790 ; volontaire au bataillon de l'Abbaye St-Germain, de la garde nationale parisienne.

Grenadier au 3e bataillon de Paris, le 18 juillet 1791, il fut nommé sous-lieutenant quelques jours après.

Au mois de novembre 1791, une émeute éclata au village de Grandlup (Aisne), au sujet de l'élection d'un maître d'école. Le sous-lieutenant Laval y fut envoyé avec un détachement de cinquante grenadiers ; par ses sages discours et sa fermeté, il apaisa les esprits sans avoir recours à la force.

1. Ils ne donnent également pas les prénoms du capitaine Thomas, tué à Aldenhoven (p. 304). Ces prénoms sont ceux de « Louis-Charlemagne », d'après un certificat de décès dressé par le conseil d'administration de la 7e demi-brigade de ligne, en 1798.

2. *Archives administratives de la guerre*, dossier Peste-Turenne-Laval, pensions 1801-1817, n° 105,958.

Le maire et les officiers municipaux de Grandlup témoignèrent « leur reconnaissance du zèle et de la bonne conduite du détachement des grenadiers de la garde nationale parisienne », par certificat daté du 6 novembre 1791, jour du départ du détachement pour rentrer à Laon.

Quatre jours après, le 10 novembre, Laval était élu lieutenant-colonel en chef à l'unanimité.

Il rendit le 3e bataillon de Paris un des meilleurs de l'armée ; il maintint la paix et la tranquillité dans le département de l'Aisne, et, le premier, pour soulager le trésor public, il fit refuser par sa troupe la solde en numéraire, tant que les assignats auraient cours.

Soissons, le 2 février 1792.

Je me suis empressé, Monsieur, d'adresser au Comité de la Trésorerie Nationale la copie de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le jour d'hier ; je ne doute point qu'il ne vous en fasse témoigner sa satisfaction et sa reconnaissance ; soyez persuadé que la mienne est sans bornes.

Je partage bien sincèrement avec vous le désir de voir les autres bataillons imiter et suivre l'exemple généreux que le vôtre vient de donner.

Je suis, etc.

Le payeur général du département de l'Aisne,

SIETIVAUX.

Nous, citoyens composant le conseil permanent de la commune de Laon, certifions que le citoyen Peste-Turenne-Laval, commandant du 3e bataillon de Paris, s'est comporté pendant son séjour en cette ville, en l'année mil sept cent quatre-vingt-onze, d'une manière à mériter les éloges de nos concitoyens et a donné des preuvres du civisme le plus pur ; qu'ayant été dans le cas d'avoir de fréquentes relations avec lui au sujet du service militaire dont il était chargé, nous n'avons eu qu'à nous louer de sa manière d'agir ; que son exactitude, sa surveillance, son zèle et la discipline qu'il faisait régner dans sa troupe, ont beaucoup contribué au maintien de l'ordre et de la tranquillité en cette ville.

Fait à Laon, en la Maison commune, le 22 décembre 1792, l'an Ier de la République française.

Suivent les signatures et les visas des administrateurs du district et de ceux du département.

Nous avons, pages 272 et suivantes, raconté l'incident du licenciement de la 6e compagnie ; pour compléter les documents relatifs à cette affaire, il y a lieu de reproduire la lettre suivante, dont l'original fait partie du dossier Peste-Turenne-Laval :

Paris, 27 janvier 1792.

J'ai appris hier avec un grand plaisir, Monsieur, l'heureux succès de votre fermeté et de votre prudence. J'en ai informé sur-le-champ M. Viettinghoff, en lui annonçant que je vous écrivais pour vous témoigner ma satisfaction de la bonne conduite que vous avez tenue dans cette occasion. Cet événement, Monsieur, en vous mettant à portée de manifester votre courage et votre sagesse, n'a fait que me confirmer dans la bonne opinion que j'avais déjà conçue de vous, et vous donner de nouveaux droits à l'estime de tous vos supérieurs.

Le maréchal de camp employé près la Réserve,
PRASLIN.

Le 3e bataillon de Paris fut, par suite de sa réputation, appelé à Versailles au printemps de 1792 pour concourir, avec les chasseurs de Lorraine, à la répression de quelques troubles. Cette mission remplie, Laval demanda à l'Assemblée législative et obtint, avec les honneurs de la séance, l'envoi de son bataillon à l'armée de La Fayette. Souvent le 3e bataillon de Paris fut cité pour modèle, dit Laval dans un mémoire du 1er mai 1814, « et il devait être un des premiers à marcher sur Paris pour délivrer Louis XVI ; mais le bataillon résista aux intrigues du général en chef, et celui-ci émigra ».

Il était lieutenant-colonel de brigade à la bataille de Jemmapes, et s'y distingua.

« Dupe de La Fayette », Laval « se mit en garde contre Dumouriez » :

Je me trouvais, dit-il, à l'attaque de La Croix-au-Bois : 4.000 hommes contre 10.000 ; l'attaque n'était pas égale ; nous forçâmes cependant les postes avancés, et le prince de Ligne y fut tué. Contraintes à la retraite, nos troupes étaient dans le plus grand désordre. Je fis rallier le bataillon que je commandais et, de concert avec celui de Bouillon, nous soutinmes seuls la retraite contre les forces ennemies et essuyâmes les derniers coups de canon, nos frères d'armes ayant précipité leur retraite sans songer à nous. A la suite de la retraite de Grandpré, notre armée faillit être mise en déroute totalement, faute de précautions militaires. Trois cents ennemis mirent en déroute quinze mille des nôtres. Mon bataillon et celui de Bouillon se mirent en bataille pour recevoir l'ennemi au centre de la colonne ; nous nous trouvâmes à la queue, tant l'épouvante était générale. Lors de la retraite des Prussiens devant Châlons, je pouvais dénoncer Dumouriez ; mais on ne m'eût pas cru et l'on m'eût peut-être sacrifié. La bataille de Jemmapes me mit encore dans ce cas, mais on raffolait de Dumouriez, et il est bien certain qu'il n'en a pas tiré tout le fruit qu'elle eût dû produire. J'étais au centre de la division de droite, commandée par Beurnonville. Mis en mouvement à midi, cinq redoutes et une ligne d'infanterie plus étendue que la nôtre nous étaient opposées. Rien ne nous arrêta. J'eus le bonheur de protéger par le feu de mon artillerie la droite et la gauche de

notre ligne, chargée par la cavalerie. Je fis culbuter un bataillon de grenadiers hongrois qui m'était opposé et qui, en laissant 60 hommes sur la place, m'abandonna le champ de bataille. Maître de la hauteur qui domine Mons, Dumouriez vint nous complimenter, mais la terreur était dans le cœur des ennemis. Un pas de plus, Mons était à nous; mais il s'est amusé à parlementer. Les ennemis se sont retirés pendant la nuit avec 70 pièces de canon, et se sont joints aux troupes sorties de Tournay. A Malines, 40.000 fusils, 300 pièces de canon, des approvisionnements de toute espèce; rien de tout cela ne fut rapporté dans le sein de la République. Le cœur navré de douleur, excédé de fatigues, couvert de rhumatismes, je fus forcé de quitter l'armée, maudissant Dumouriez, plaignant l'erreur de mes concitoyens, ayant prédit tout ce qui est arrivé depuis [1].

Laval quitta le 3e bataillon de Paris à Malines, le 22 novembre 1792, et il reçut cette lettre du général Dampierre :

23 novembre, l'an 1er de la République.

Mon bon et digne ami, je vous conseille de ne pas jeter le manche après la cognée. Vous avez raison, mon cher Laval, de penser que les hommes sont quelquefois injustes, mais ressouvenez-vous que la Patrie est plus pour nous que les injustices des hommes; aimons-la et servons-la, malgré les petites passions qui nous traversent. Je vous envoie une relation des affaires des Trois Jours; vous y verrez que je ne vous ai pas oublié.

Tout à vous, mon brave et digne ami.

Le maréchal de camp,
DAMPIERRE.

Le commandant Laval vint à Paris solliciter d'être employé sur un autre point. En récompense de sa conduite à Jemmapes, il fut nommé adjudant général, le 8 mars 1793, et envoyé en Vendée. Pourvu du commandement temporaire de Nantes, juillet 1793, il fut promu chef de brigade par les Représentants du peuple, le 5 août, suspendu de ses fonctions par Bouchotte, le 30 septembre, et emprisonné à Nantes jusqu'en janvier 1794. Réintégré par le Comité de Salut public, 1795, il fut employé comme commandant à Belle-Isle-en-Mer, puis successivement comme chef d'état-major des 22e et 12e divisions militaires; enfin, comme chef d'état-major de la 1re division de l'armée du Danube, en 1799; mis en non-activité la même année, il fut nommé adjudant-commandant, en 1801; employé à l'armée du Nord, en 1805; comme chef d'état-major de la 25e division militaire, en 1806; à l'armée d'Espagne, en 1808; il fut retraité, en 1809.

1. Mémoire de Laval au Ministre de la guerre, Nantes, de la prison des Saintes-Claires, 3 frimaire an II (23 novembre 1793); à son dossier.

Baudin (Jean-Jacques).

Était sergent-major de canonniers et bloqué au Quesnoy, lorsque la section de la Cité prit la délibération suivante [1] :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PERMANENTE.

Séance du 7 août 1793, l'an 2e de la République française, une et indivisible.

Extrait du Procès-verbal dudit jour.

Présidence du citoyen Vanheck.

Appert, sur l'observation d'un membre, qu'un décret de la Convention nationale, en créant cinquante nouveaux commissaires des guerres pour nos armées, a ordonné que les candidats seraient pris, tant parmi les quartiers-maîtres que parmi les sergents-majors des bataillons de ligne et de volontaires ; que la section de la Cité possédait dans son sein un jeune citoyen qui, dès les premiers moments de la Révolution, donna les preuves les moins équivoques de son patriotisme ; qu'au mois de juillet 1791, il partit pour la défense des frontières et que, depuis cette époque, il sert en qualité de sergent-major dans le 3e bataillon de Paris, bataillon qui, dans la campagne dernière, se distingua par sa discipline et son courage ; qu'enfin, ce jeune homme, dont le nom seul ne peut qu'être proféré avec plaisir, est le fils du citoyen Baudin [2], aussi recommandable par son patriotisme que par ses vertus ; qu'enfin, il croit la section de la Cité assez juste, assez amie de la reconnaissance, pour lui proposer d'arrêter qu'elle chargera son président et son secrétaire d'écrire par leur organe au citoyen Ministre de la guerre pour l'engager à réclamer de sa justice une des places de commissaire des guerres en faveur de ce jeune citoyen. L'assemblée arrête cette proposition, et nomme dans son sein deux commissaires, les citoyens Bouillotte et Laborey, à l'effet de présenter cette lettre au Ministre.

Pour extrait :
Rollan, *secrétaire.*

Le sergent-major Baudin fut nommé commissaire des guerres, le 1er septembre 1793, avec lettres de service pour l'armée des Alpes ; mais Le Quesnoy capitula le 11, et la lettre d'avis ne put parvenir. Aussi, dans sa séance du 3 octobre, la section de la Cité délibéra de demander que l'emploi fût conservé à son destinataire :

Répondre de suite, lit-on en marge de l'expédition du procès-verbal de la

1. *Archives administratives de la guerre,* dossier Baudin, classement général alphabétique, 1791-1848.

2. Sans doute André Baudin de La Chesnaye, commandant du bataillon de Notre-Dame, électeur de la section (Cf. Chavaray, *Assemblée électorale de Paris,* t. I et II).

section, que ce citoyen sera maintenu et que même le Ministre se fera un plaisir, en raison de l'intérêt qu'y met la section, de solliciter son échange.

Cet échange n'eut pas lieu. Baudin mourut à Alberthy, le 8 janvier 1794[1].

BAUGEY (Jean-Baptiste), de Filain (Haute-Saône), 16 ans[2].

Volontaire ; plusieurs blessures graves à la tête à Aldenhoven, le 1er mars 1793 ; pensionné, 24 décembre 1794.

BEAUJEAN ou BONJEAN (Jean), de Paris.

Sergent ; mort au Quesnoy, 25 août 1793.

CHARTIER (Étienne-Quentin), de Dreux, 15 ans.

Volontaire, 18 juillet 1791 ; sergent, 1er mars 1793 ; a reçu trois coups de feu et onze coups de sabre le même jour à Aldenhoven ; fait prisonnier de guerre au Quesnoy ; rentré, juin 1796 ; passé à la 7e demi-brigade de ligne ; nommé lieutenant par le général en chef Augereau, 20 octobre 1797, « pour sa bonne conduite et sa bravoure », et attaché à l'état-major de la division Championnet ; employé à l'expédition d'Irlande, 1798 ; rentré dans ses foyers et admis au traitement de réforme au retour de l'expédition ; lieutenant au 3e bataillon auxiliaire du Loiret, 1799 ; tua de sa propre main, le 1er décembre 1799, après un combat corps à corps, Marc Baille, un des principaux chefs de brigands dans le département de l'Ardèche ; passé à la 63e demi-brigade, 1800 ; à la 70e demi-brigade, 1801 ; retraité, 1805.

COLLIET (Pierre-Claude), de Paris, 25 ans.

Avait servi dans la garde nationale parisienne.

Volontaire au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791 ; réformé par le Ministre de la guerre, pour infirmités (fracture de la jambe), 13 avril 1793.

COUTURE (Jean-Joseph), de Paris, 24 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, bataillon de Saint-Etienne-du-Mont, 1790.

Volontaire au 3e bataillon de Paris, 18 Juillet 1791 ; tué à Aldenhoven, le 1er mars 1793.

Sa femme, née Marie-Victoire LEMAITRE, était vivandière au bataillon depuis la formation. (Certificat du conseil d'administration du 4 mars 1793 ; *Archives administratives de la guerre*, pensions, 1791-1800, dossier n° 3741).

1. Voir p. 291 la liste des prisonniers de guerre morts en captivité où il est inscrit sous le nom de *Boudin*, d'après le *Registre des Extraits mortuaires*, seule source de renseignements le concernant, son nom ne figurant pas sur le contrôle du bataillon.

2. Ne figure pas sur le contrôle du bataillon, non plus que ceux qui suivent.

DESMONT (Charles-Nicolas).

Volontaire ; prisonnier de guerre au Quesnoy ; mort en captivité, 13 septembre 1794.

DUVIVIER (Pierre GILLE, dit), de Paris, 34 ans.

Avocat au Parlement de Paris, 1780 ; capitaine de grenadiers au bataillon de Notre-Dame, de la garde nationale parisienne, 1790.

Volontaire au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1791 ; capitaine de grenadiers à la formation de la compagnie ; a rempli, en outre, les fonctions de quartier-maître du 26 juillet au 26 octobre 1791, qu'il fut procédé à la nomination du titulaire ; retiré pour cause de santé, 1er novembre 1792 ; commissaire des guerres, employé à l'armée des Alpes, 21 septembre 1793 ; suspendu, 12 décembre 1793 ; réintégré, 27 novembre 1794, et employé à l'armée de Sambre et Meuse ; mort à Liège, 6 mars 1795.

Duvivier fut suspendu sous le motif qu'il aurait pris la défense de Dumouriez dans les assemblées de la section de la Cité ; cette accusation fut reconnue erronée dans la suite.

Nous extrayons du mémoire en défense qu'il produisit [1] le passage suivant relatif aux enrôlements de 1791 et à son service au 3e bataillon de Paris :

Au mois d'avril 1791, l'Assemblée Constituante ayant décrété la levée de quatre-vingt-dix-sept mille hommes pour la défense des frontières, je prouvai à mes concitoyens qu'en acceptant la place de capitaine de grenadiers, je n'avais pas fait un vain serment. Le premier, je m'enregistrai. Je croyais que mon exemple serait suivi par ces officiers qui, jusqu'alors, avaient tant vanté leur patriotisme ; je me trompais. On fut étonné de mon dévouement, et on ne l'imita pas ; quelques-uns même le traitèrent de folie. De folie ! Ah ! sans doute, une épouse, une fille sont bien chères ; mais quand la patrie commande, tout autre sentiment doit se taire.

La compagnie des grenadiers du 3e bataillon de Paris m'ayant choisi pour son chef, dès les premiers jours de sa formation, je fus encore au camp de Grenelle nommé pour remplir les fonctions de quartier-maître trésorier. J'acceptai cette nouvelle marque de confiance de mes camarades, en déclarant que j'entendais en remplir les fonctions gratuitement ; ce que j'ai fait jusqu'au moment où, d'après ma démission, j'ai été remplacé.

Levé dès quatre heures du matin, pour commander à cinq l'exercice, et occupé tout le jour aux détails d'une administration qui exigeait des connaissances que je n'avais pas, il n'est pas étonnant qu'avec une santé délicate, je n'aie pu résister à la fatigue. Aussi, dès le camp de Verberie, je commençai à ressentir les atteintes d'une maladie qui, depuis, ne cesse de faire des progrès.

» Arrivé à Laon, j'aurais dû profiter du quartier d'hiver pour me faire admi-

1. *Archives administratives de la guerre*, classement général alphabétique, 1791-1848, dossier Duvivier, en manuscrit.

nistrer quelques remèdes; mais, ennemi des médicaments, je crus que le repos suffirait pour me rétablir; j'étais dans l'erreur, mon état empira.....

Au mois de février 1892, j'obtins un congé de trois mois pour me rendre à Paris; mon intention était de m'y occuper de mon rétablissement.....

Arrivé à Paris, je m'assujettis pendant quelques jours à suivre le régime qui m'avait été prescrit, mais mon esprit n'était pas tranquille. Éloigné de mes camarades, chargé de la comptabilité de la compagnie, je connaissais les besoins d'une partie de ses membres; je craignais qu'ils ne souffrissent de mon absence et je désirais être à mon poste. En vain le chirurgien tenta-t-il de me retenir en me prédisant ce qui m'arriverait si je discontinuais le traitement. Je sentais que dans l'agitation perpétuelle où était mon âme, le traitement n'opérerait rien; je quittai tout et, après quinze jours d'absence, je revins à Laon.

Quelque temps après mon arrivée, le bataillon reçut l'ordre de se rendre dans le département de Seine-et-Oise pour faire la police et maintenir l'ordre dans les marchés de son arrondissement; malgré ma maladie, je le suivis.

La fatigue du voyage, les marches forcées que nécessita le nouveau genre de service, m'allumèrent de plus en plus le sang. Le bataillon ayant reçu l'ordre de rejoindre à l'armée du Centre, je le suivis encore.

Arrivé au camp sous Maubeuge, après onze jours de marche, j'étais dans un état tel que je ne pouvais plus faire un pas sans souffrir des douleurs cruelles; il n'était plus temps de prendre des remèdes intérieurs; nous étions en présence de l'ennemi; quitter l'armée sans combattre eût été une honte pour moi, et je pris le seul parti qui me restait. Le jour, je me faisais brûler avec la pierre infernale les boutons énormes qu'avait fait naître l'inflammation de mon sang, et, par ce moyen, après deux heures de souffrances, j'étais en état de marcher.

Quelle ressource, et qu'ils disent donc mes dénonciateurs si c'est là la conduite d'un patriote douteux!

C'est cependant avec de pareils palliatifs que j'ai, le sac sur le dos, fait avec mes camarades, toutes les courses de la Flandre dans la Champagne, et de la Champagne dans la Flandre; qu'on interroge tous les soldats du bataillon et ils diront qu'il n'est pas une seule affaire où je n'aie partagé leurs fatigues et leurs dangers.

Au camp sous Quiévrain, privé du chirurgien qui me traitait, il me fut impossible de continuer mon service; j'obtins un congé.

Ma position était douteuse; forcé de quitter mes camarades, je les laissais dans un moment où le lieutenant et le sous-lieutenant étaient à l'hôpital à Valenciennes. J'avais tant fait de sacrifices, qu'un dernier ne me coûta rien. Sans calculer les dépenses de mon voyage, celles d'un traitement long et dispendieux, j'envoyai ma démission. J'écrivis aussi au général Dampierre pour l'en prévenir et je lui donnai ma parole de grenadier que, si j'étais assez heureux pour me rétablir, je partirais sur-le-champ pour lui demander mon remplacement.

La compagnie ne m'a remplacé que plus d'un mois après, et il m'a été délivré par le conseil d'administration du bataillon un certificat qui atteste la manière dont j'ai servi.

MESNIL

Adjudant; mort à Landrecies, 14 juin 1793.

MONTMARCHAIT (Toussaint-Joseph), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 18 juillet 1791 ; congédié pour infirmités (hernie contractée au service), 16 octobre 1792 ; pensionné, 24 décembre 1794 ; admis aux Vétérans, 1802.

RENAUD (Pierre-Paul).

Volontaire ; mort prisonnier de guerre à Pesth, janvier 1794.

ROUVE (François), de Paris.

Sergent ; mort à Condé, 3 avril 1793.

SIMON (Claude-François), de Paris, 18 ans.

Avait servi dans la garde nationale parisienne, 1789-1791.

Grenadier au 3e bataillon de Paris, 26 juillet 1791 ; sous-lieutenant au 92e régiment d'infanterie, 22 mai 1792 ; lieutenant de grenadiers, 31 mai 1792 ; capitaine, 1794 ; adjoint aux adjudants généraux, 1795 ; chef d'escadron, adjoint à l'état-major de l'armée d'Egypte, 1800 ; passé au 7e chasseurs à cheval, 1802 ; ✻, 1804 ; major du 3e hussard, 1807 ; colonel en second, mars 1809 ; commandant le 1er régiment provisoire de cavalerie légère, décembre 1809 ; blessé à la Montagne de Fer, à Saint-Jean-d'Acre et à Alexandrie ; mort à Paris, 18 septembre 1810.

4e BATAILLON.

Ce bataillon n'a pas laissé de contrôles. Aux noms que nous avons retrouvés, il y a lieu d'ajouter les volontaires ci-après décédés et dont la liste peut apporter une contribution à la reconstitution du contrôle[1] :

Adon (Joseph), volontaire ; Sarrelouis, 24 mai 1793.
André (Joseph), volontaire ; Metz, 15 septembre 1793.
Auzière (Alexandre), volontaire ; Toul, 9 mars 1794.
Aublin (Jean), volontaire ; Toul, 6 mai 1794.
Bouchy (Nicolas), volontaire ; Listroff, 23 janvier 1793.
Briette (Nicolas), volontaire ; Metz, 27 mars 1793.
Boyer (Martial), volontaire ; Sarrelouis, 6 mai 1793.
Briquet (Charles), volontaire ; Sarrelouis, 14 mai 1793.
Boudeloup (Noël), volontaire, Sarrelouis, 29 mai 1793.
Boulonnais (Alexandre), volontaire ; Sarrelouis, 14 juin 1793.
Bourtaut (Pierre), volontaire ; Sarrelouis, 1er juillet 1793.
Baner (Jean-Baptiste), volontaire ; Metz, 25 janvier 1794.
Boutil (Pierre), volontaire ; Metz, 2 février 1794.
Breuil (Martial), volontaire ; Metz, 8 février 1794.
Bardon (Louis), volontaire ; Listroff, 11 mars 1794.
Burlion (Pierre-Honoré), volontaire ; Toul, 22 mars 1794.
Bastard (Etienne-Hubert), volontaire ; Metz, 11 mars 1794.
Bertrand (Jean), volontaire ; Nancy, 11 avril 1794.
Bourdot (Jean), volontaire ; Metz, juillet 1794.
Chanat (François), volontaire ; Sarrelouis, 13 juin 1793.
Challer (Jacques), volontaire ; Sarrelouis, 17 juin 1793.
Charton (Nicolas), volontaire ; Sarrelouis, 20 juin 1793.
Cornier (Claude), volontaire ; Listroff, 11 juillet 1793.
Chaillot (Jean), volontaire ; Metz, 13 août 1793.
Coquin (Jean), volontaire ; Metz, 6 octobre 1793.
Cutoré (Jean), volontaire ; Sarreguemines, 3 janvier 1794.
Chassin (Jean), volontaire ; Sarrelouis, 6 février 1794.
Chevalier (Etienne), volontaire ; Listroff, 11 février 1794.
Carré (François), volontaire ; Sarrelouis, 14 février 1794.
Chatel (Pierre), volontaire ; Toul, 25 mars 1794.
Clavier (Firmin), volontaire ; Toul, 30 mai 1794.
Desfontaines (Edme), volontaire ; Sarrelouis, 11 mai 1793.
Décornet (Jean), volontaire ; Sarrelouis, 23 mai 1793.
Decressa (Jean), volontaire ; Listroff, 14 juin 1793.
Descubes (Léonard), volontaire ; Sarrelouis, 9 juillet 1793.

1. *Archives administratives de la guerre*, registre des décès à l'armée de la Moselle, 1er janvier 1793-23 septembre 1795, et autres documents relatifs à l'état-civil.

Danto (Gabriel), volontaire ; Metz, 20 octobre 1793.
Dumal (Pierre), appointé ; Metz, 24 janvier 1794.
Douzet (Claude), volontaire ; Listroff, 11 mars 1794.
Fauchet (Nicolas-Jules), sergent ; Metz, 23 mars 1793.
Frégy (Jean), volontaire ; Sarrelouis, 25 juin 1793.
Guichot (Pierre-François), volontaire ; Sarrelouis, 11 février 1793.
Gras (Claude), volontaire ; Listroff, 30 juin 1793.
Gittets (André), volontaire ; Sarrelouis, 13 juillet 1793.
Gassebois (Guillaume), volontaire ; Molsheim, 20 février 1794.
Gauthier (Pierre-Marie) ; Bitche, 5 août 1794.
Huarty (Louis), volontaire ; Metz, 20 avril 1793.
Humet (Charles), volontaire ; Sarrelouis, 20 décembre 1793.
Humbert (Nicolas), volontaire ; Metz, 18 mars 1794.
Janin (Pierre), volontaire ; Metz, 17 octobre 1793.
Joffrou (Jean), volontaire ; Marsal, 11 mars 1794.
Lécuyer (François), volontaire ; Thionville, 25 décembre 1792.
Limoges (Jean-Baptiste), volontaire ; Listroff, 8 mai 1793.
Larille (Laurent), volontaire ; Listroff, 25 juin 1793.
Lepage (André), volontaire ; Metz, 5 août 1793.
Léonard (Pierre), volontaire ; Metz, 9 septembre 1793.
Le Maitre (Jean), volontaire ; Sarrelouis, 21 février 1794.
Marie (Michel), volontaire ; Sarrelouis, 15 mai 1793.
Malbourgé (Savin), volontaire ; Sarrelouis, 21 mai 1793.
Magny (Jean-Marie), volontaire ; Metz, 10 juin 1793.
Montalescot (Jacques), volontaire ; Listroff, 13 juin 1793.
Maige (Pierre), volontaire ; Listroff, 23 juin 1793.
Marcillon (Antoine), volontaire ; Metz, 12 octobre 1793.
Michel (Charles), volontaire ; Listroff, 18 janvier 1794.
Mareaut (François), volontaire ; Nancy, 28 janvier 1794.
Mutin (Antoine), volontaire ; Metz, 2 février 1794.
Moreau (Antoine), volontaire ; Metz, 26 mars 1794.
Magy (Léonard), volontaire ; Sarrelouis, 27 mars 1794.
Nicolas (Joseph), volontaire ; Listroff, 15 juin 1793.
Noel (Pierre), volontaire ; Listroff, 11 mars 1794.
Picard (Victor), volontaire ; Listroff, 2 mars 1793.
Péruchon (Pierre), volontaire ; Sarrelouis, 6 mai 1793.
Pinot, volontaire ; Sarrelouis, 28 mai 1793.
Pannié (Jean), volontaire ; Sarrelouis, 11 juin 1793.
Poirier (Joseph), volontaire ; Metz, 4 août 1793.
Pechin (Claude-Jean-Baptiste), volontaire ; Sarrelouis, 25 septembre 1793.
Quirin, volontaire ; Metz, 3 avril 1794.
Ravinot (Nicolas), volontaire ; Sarrelouis, 13 août 1793.
Robin (Jean), volontaire ; Metz, 16 octobre 1793.
Rot (Guillaume), volontaire ; Metz, 3 décembre 1793.
Reist (Joseph), musicien ; lieu non indiqué, 20 septembre 1794.
Saujoux (Joseph), volontaire ; Sey, 26 mars 1794.
Sancy (Nicolas), volontaire ; Metz, 19 avril 1794.
Tourdit (Jean-Baptiste), volontaire ; Metz, 2 octobre 1793.

Tatin (Edme), volontaire ; Listroff, 28 février 1794.
Vincent (Murat), volontaire ; Toul, 11 octobre 1794.

ÉTATS DE SERVICES.

Flanchet (Nicolas-Jules), de Paris.

Sergent ; mort à Metz, 23 mars 1793.

Larue (Martial).

Volontaire ; blessé ; pensionné, 7 décembre 1794.

Leduc (Nicolas), de Montigny, (Aube).

Volontaire, 21 avril 1793 ; tué au bois de Klinbach près Wissembourg, 26 décembre 1793.

Péchin (Claude-Jean-Baptiste).

Volontaire, 2 septembre 1792, enrôlé sur la section des Invalides ; sergen mort à Listroff, des fatigues de la guerre, 25 septembre 1793.

Ponce (Louis), de Paris, 15 ans.

Tambour, 1er mars 1793 ; passé à la 102e demi-brigade ; amputé de la jambe droite ; retraité 1800 ; mort, 24 septembre 1804.

Touron (Denis-Louis).

Volontaire, enrôlé sur la section des Invalides, 2 septembre 1792 ; tué à Lebach, 26 novembre 1793.

5e BATAILLON.

Nous avons donné à l'Historique, un tableau des Marches, Emplacements, Combats et Pertes du bataillon. Ces dernières doivent être complétées par les noms qui suivent [1] :

16 mars 1793. — Bataille de Tirlemont.

Dumas (Jean-Louis), volontaire, coups de sabre à la tête, au bras et à la main droite.

18 mars 1793. — Bataille de Neerwinden.

Méry (Jean-Baptiste), sergent, coup de feu au pied gauche.

22 mars 1793. — Combat sous Louvain.

Massue, volontaire, blessé.

1er mai 1793. — Combat de Raismes.

Clément (Henry), volontaire, blessé.

10 mai 1794. — Affaire entre Lille et Tournay.

Hébert (Gilles-André), volontaire, blessé.

18 mai 1794. — Combat de Lannoy.

Chémery (Jean-Pierre), volontaire, blessé.

ÉTATS DE SERVICES.

Le capitaine porté, page 506, d'après le contrôle, sous le nom de *Fattet,* s'appelait Tattet. Au combat sur le canal de Louvain, le 15 juillet 1794, il reçut un coup de feu à l'épaule droite, et les infirmités qui en résultèrent le contraignirent à se retirer du service, le 22 octobre 1794. Il obtint, le 17 janvier 1795, une pension qui lui fut concédée sous le nom de *Tallet.*

Chémery (Jean-Pierre), de Paris, 27 ans.

Volontaire, 2 mars 1793, enrôlé dans la section des Champs-Elysées ; mort, 20 mai 1794, des suites d'un coup de boulet à la cuisse, reçu, le 18, au combat de Lannoy.

1. D'après les brevets de pension (*Archives administratives de la guerre*, série 1791-1801).

CLÉMENT (Henry)[1].

Volontaire ; blessé le 1er mai 1793 ; pensionné, 5 avril 1795.

HAUTCOLAS (Didier), de Woinville (Meuse), 45 ans.

Soldat au régiment de La Marine, 1767-1775.
Grenadier au 5e bataillon de Paris ; réformé pour infirmités contractées à l'armée du Nord, 17 novembre 1793 ; pensionné, 16 novembre 1794.

HÉBERT (Gilles-André), de Marolles (Eure-et-Loir), 22 ans[2].

Volontaire, 5 septembre 1792 ; blessé à l'affaire entre Lille et Tournai ; pensionné, 12 janvier 1795.

MASSUE[3].

Volontaire, 1re compagnie ; blessé sous Louvain ; pensionné, 24 décembre 1794.

MÉRY (Jean-Baptiste).

Sergent ; blessé à Neerwinden ; pensionné, 8 février 1795, et nommé sous-lieutenant honoraire.

SEYDLINGER (Jean), de Wieswiller, 45 ans.

Volontaire, 5 septembre 1792 ; congédié, 12 avril 1794, pour ankylose du pied droit, suite des fatigues des marches ; pensionné, 24 décembre 1794.

1. Non porté au contrôle du bataillon.
2. Inscrit au contrôle sous le nom de « Hubert », sans mention de blessure et sans mutation de sortie.
3. Non porté au contrôle du bataillon, non plus que ceux qui suivent.

6e BATAILLON.

ÉTATS DE SERVICES.

La liste des capitaines, pages 548-550, doit être complétée par l'officier dont le nom suit, qui ne figure pas sur le contrôle du bataillon :

DAGNET (Adrien), d'Etinehem (Somme), 38 ans.

Enrôlé sur la section des Quinze-Vingts, mars 1793; capitaine au 6e bataillon de Paris, 12 avril 1793; blessé d'un coup de feu à l'œil gauche au Bois-de-Bonne-Espérance, le 23 mai 1793; transporté à Valenciennes, y est resté bloqué pendant le siège; rentré dans ses foyers après la capitulation, 1er août 1793; pensionné, 10 mai 1794.

BRASSARD (Jean-Louis), de Pommier (Aisne), 49 ans.

Volontaire, 15 mars 1793; blessé à Wattignies par un boulet qui lui emporta complètement le bras gauche et trois doigts de la main droite; admis aux Invalides comme capitaine, 12 mars 1794; pensionné, 16 novembre 1794; réadmis capitaine aux Invalides, 23 septembre 1795.

MANGARD (François-Nicolas-Elie), de Grandvilliers (Oise), 22 ans.

Sergent; estropié des jambes depuis le mois de mars 1793, par suite des fatigues éprouvées pendant la campagne de 1792; pensionné, 24 avril 1794.

TISSERAND (Claude-Charles), de Montgeron, 23 ans.

Volontaire, 15 avril 1793; grenadier, 11 mars 1794; blessé d'un coup de biscaïen à la cuisse, 23 avril 1794; pensionné, 5 avril 1795 : admis aux Invalides, 1802.

BATAILLON DE BONCONSEIL.

AUTRE 6e.

VIDRON (Joseph-Marie), de Paris.

Lieutenant; mort à Compiègne, 6 mai 1794.

Il n'a pu être recueilli sur cet officier aucun autre renseignement que celui qui précède et qui est extrait d'une liste des officiers et volontaires des bataillons de Paris, décédés de 1791 à 1794; le lieutenant Vidron est sans doute l'un de ces officiers qui, nommés au dépôt pendant que le bataillon était prisonnier de guerre, firent l'objet de la réclamation adressée par le conseil d'administration du bataillon, le 6 novembre 1795, et que nous avons publiée ci-dessus pages 582 et 583.

LES DÉPENSES DE LA LEVÉE DE PARIS.

Le chapitre relatif à cet objet, pages 424 à 432, doit être complété par le rapport ci-après, trouvé dans une liasse intitulée *Fonds*, jointe au dossier relatif aux « Pensions » pour 1793, *aux Archives administratives de la guerre :*

1re DIVISION.

FONDS.

25 juin 1793.

RAPPORT.

Suivant la décision ci-jointe [1] du 10 décembre 1792, le Ministre a nommé les citoyens Parnit et Birot commissaires vérificateurs du compte, présenté par Santerre, de l'emploi des sommes mises à la disposition de ce général pour pourvoir aux paiements des dépenses du camp sous Paris en 1792, et de la solde des corps levés et réunis à Paris pendant les quatre derniers mois de ladite année.

Par la lettre ci-jointe [2] du 11 septembre, le Ministre en nommant les citoyens Parnit et Birot commissaires vérificateurs de ce compte, leur a annoncé qu'il se réservait de déterminer l'indemnité exigée par ce travail.

Lesdits commissaires, par leur lettre du 25 avril dernier, ont informé le Ministre de l'achèvement de cette vérification, et ont adressé l'état ci-joint [3] des radiations faites sur ce compte.

Il résulte de cet état que la recette faite par Santerre est de.....	4.217.371 liv.	
La dépense de.....	4.188.968	5 s. 4 d.
Et qu'il doit lui rester en caisse à reverser au Trésor public.....	28.402 liv.	14 s. 8 d.

Ces citoyens annoncent qu'ils n'attendent que les ordres du Ministre pour lui remettre les pièces et registres de ce compte, qui montent à plus de dix mille, et réclament l'indemnité promise par le ministre Pache, que quatre mois de travail leur a fait mériter.

On voit par l'état ci-joint que la vérification faite par ces commissaires est très exacte, et, leur mission étant remplie, on propose au Ministre d'allouer une somme de 1.200 livres à ces deux commissaires, à raison de 600 livres chacun à titre d'indemnité, sur les fonds des dépenses d'administration de la guerre en 1793, et de leur mander de rapporter au Bureau des Fonds les pièces du compte de Santerre.

Ensuite on adressera à ce général copie de l'état ci-joint, en lui mandant

1. N'est plus annexée au rapport.
2. *Id.*
3. *Id.*

de faire reverser à la Trésorerie Nationale les 28.402 livres 14 sous 8 deniers, qu'il paraît n'avoir pas employés.

De la main du Ministre, Bouchotte : *Mille livres à chacun.*

ERRATA.

Page 387, ligne 15, la phrase doit être ainsi rétablie : Cependant, *le* 28 *août* 1792, le Conseil exécutif provisoire rendait l'arrêté qui suit, *publié le* 1er *septembre :*

Page 541, ligne 21, au lieu de 21, lire 28 juin 1794.

Page 583, ligne 15, au lieu de 1er décembre 1793, lire, 1er décembre 1794.

TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

DU TOME PREMIER

PREMIÈRE PARTIE.

Les Bataillons de Gardes nationales volontaires, 1791.

INTRODUCTION.

I.

Appel des Auxiliaires et des Volontaires.

Le régime des Milices est aboli, 4 mars 1791 3
Loi relative aux moyens de pourvoir à la Sûreté du royaume 4
Loi relative aux Auxiliaires, 12 juin 1791 5
Instructions du Ministre de la guerre pour l'application de la loi précédente, 20 juin 1791 7
Instructions du Ministre de la guerre aux commissaires ordonnateurs des guerres, 10 septembre 1791 8
Décrets appelant les Volontaires, 21 juin 1791 9
Arrêté du Département de Paris, autorisant l'enrôlement volontaire et y invitant, 22 juin 1791 11
Arrêté du Conseil général de la Commune de Paris, relatif à l'établissement et à la forme des registres d'enrôlements, 22 juin 1791 11
Arrêté du Conseil général de la Commune de Paris sur les dispositions à prendre et les formalités concernant les enrôlements, 24 juin 1791 12
Les registres de la conscription libre sont ouverts, 25 juin 1791 13
Viguier de Curny, commissaire général de la garde nationale 13
Aspect général des volontaires enrôlés 14

II.

Liste nominative des premiers Volontaires de Paris.

PREMIÈRE DIVISION.

1er	bataillon.	Saint-Jacques-du-Haut-Pas	16
2e	—	Saint-Victor	19
3e	—	Saint-André-des-Arts	19
4e	—	Saint-Marcel	21
5e	—	Saint-Louis-en-l'Ile	23
6e	—	Le Val-de-Grâce	25
7e	—	Saint-Etienne-du-Mont	27
8e	—	La Sorbonne	32
9e	—	Saint-Nicolas-du-Chardonnet	33
10e	—	Les Mathurins	35

DEUXIÈME DIVISION.

1er	bataillon.	Les Prémontrés	35
2e	—	Henri IV ou les Barnabites	38
3e	—	Les Cordeliers	38
4e	—	Notre-Dame	39
5e	—	Saint-Séverin	41
6e	—	Les Petits-Augustins	41
7e	—	Abbaye-Saint-Germain	42
8e	—	Jacobins-Saint-Dominique	42
9e	—	Les Théatins	43
10e	—	Les Carmes déchaussés	46

TROISIÈME DIVISION.

1er	bataillon.	Les Récollets, faubourg Saint-Martin	48
2e	—	Saint-Nicolas-des-Champs	51
3e	—	La Trinité	54
4e	—	Saint-Merry	57
5e	—	Les Carmélites	58
6e	—	Les Filles-Dieu	61
7e	—	Saint-Martin-des-Champs	62
8e	—	Les Enfants-Rouges	67
9e	—	Saint-Laurent	69
10e	—	Les Pères Nazareth	71

QUATRIÈME DIVISION.

1er	bataillon.	Saint-Jacques-l'Hôpital	72
2e	—	Bonne-Nouvelle	76
3e	—	Saint-Leu	78
4e	—	Saint-Lazare	79
5e	—	Sainte-Opportune	79
6e	—	Saint-Jacques-la-Boucherie	84
7e	—	Les Petits-Pères	84

8e bataillon. Saint-Eustache 87
9e — Saint-Magloire 87
10e — Saint-Joseph 89

CINQUIÈME DIVISION.

1er bataillon. Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine 90
2e — Les Minimes, place Royale 95
3e — Petit-Saint-Antoine 99
4e — Saint-Gervais 100
5e — Saint-Jean-en-Grève 102
6e — Saint-Louis-la-Culture 105
7e — Blancs-Manteaux 109
8e — Popincourt 111
9e — Capucins-du-Marais 114
10e — Enfants-Trouvés, faubourg Saint-Antoine 117

SIXIÈME DIVISION.

1er bataillon. L'Oratoire 120
2e — Les Feuillants 124
3e — Les Filles-Saint-Thomas 126
4e — Saint-Philippe-du-Roule 129
5e — Saint-Germain-l'Auxerrois 129
6e — Les Jacobins-Saint-Honoré 129
7e — Saint-Honoré 129
8e — Les Capucins-Saint-Louis ou Chaussée-d'Antin 129
9e — Les Capucins-Saint-Honoré 131
10e — Saint-Roch 132

III.

Formation des trois premiers bataillons de Paris. — Organisation générale des bataillons de Volontaires.

Détail des inscriptions par bataillon 137
Conditions nécessaires pour partir : être habillé, équipé et armé à ses frais... 138
Lois relatives à la défense des frontières, 9 et 29 juillet 1791 139
Décret du 4 août 1791, devenu loi le 12, relatif à la formation des corps de gardes nationales volontaires 140
Lettre du Ministre de la guerre aux directoires des départements, 6 août 1791.. 143
Règlement provisoire pour le service des gardes nationales, 5 août 1791 144
Etat des effets d'habillement, équipement et armement dont les gardes nationales devront être pourvues 147
Les directoires de département sont chargés de pourvoir à l'équipement, 7 septembre 1791 148
Circulaire du Ministre de la guerre à ce sujet, 13 septembre 1791 148
Loi concernant la formation, l'organisation et la solde des bataillons de gardes nationales volontaires, 3 février 1792 151
Circulaire du Ministre de la guerre, 15 février 1792 161

Les trois premiers Bataillons de Paris.

COMMANDEMENT GÉNÉRAL.

Château-Thierry, commandant général 163
Moulin, adjudant à l'état-major des trois bataillons de Paris 164
Sources des documents cités dans l'ouvrage 165

PREMIER BATAILLON.

Sa composition 167
Livret de la revue du 25 novembre 1791 167
Campagne de 1792 178
Rapport du général Dampierre sur la bataille de Jemmapes 178
Retraite de Belgique, mars 1793 179
Lettre du sergent-major Hauchard au volontaire Ract 180
Bataille de Wattignies; reprise des lignes de Wissembourg 181
Procès-verbal de la revue du 1er juin 1794, après incorporation de réquisitionnaires. 182
Confection du registre de contrôle 186
Précis historique du 1er bataillon de Paris (résumé) 187
— — Année 1792 187
— — Année 1793 189
— — An II 190
— — An III 191
Embrigadement, 29 juin 1795 191
Tués, blessés et prisonniers 191
États de services d'officiers, sous-officiers et soldats :
État-major 194
Petit état-major 196
Officiers des compagnies 197
Sous-officiers (sergents-majors, sergents et fourriers) 206
Volontaires passés dans d'autres corps :
1er bataillon de la formation d'Orléans 213
201e demi-brigade de ligne (1re formation) 213
106e demi-brigade de ligne (2e formation) 214
Divers 217

2e BATAILLON.

Sa composition 222
Affaire de Quiévrain, 29 avril 1792 222
Lettre du commandant Malbraucq au Maire de Paris pour demander des secours pécuniaires, 7 mai 1792 223
Lettre de Pétion, maire de Paris, au Ministre de la guerre, 16 mai 224
Le Ministre de la guerre transmet la demande à l'Assemblée législative, 18 mai. 224
Décret de l'Assemblée législative accordant une avance de 15,000 livres au 2e bataillon de Paris, 19 mai 225
Séjour au camp de Maulde 225
Bataille de Jemmapes et retraite de Belgique 226
Trahison de Dumouriez; le commandant Gratien 226
Combat de Linselles, 18 août 1793 227
Affaire de Roucq, 27 août 1793 227

Lettre du Représentant du Peuple Levasseur au Comité de Salut public, 13 septembre 1793 227
Lettre du général Béru au Ministre de la guerre (même date) 228
Bataille de Wattignies, 16 octobre 1793 229
Précis historique du 2e bataillon de Paris 230
Le 2e bataillon de Paris en Vendée 230
Son amalgame, 21 mars 1795 231
Tués, blessés, disparus et prisonniers 231
États de services :
État-major 237
Petit état-major 241
Officiers des compagnies 242
Sous-officiers 250
Volontaires passés dans d'autres corps :
12e bataillon de la formation d'Orléans 259
67e demi-brigade de ligne (1re formation) 260
58e demi-brigade de ligne (2e formation) 262
82e demi-brigade de ligne 266
Divers 268

3e BATAILLON.

Sa composition 273
Exposé, par le citoyen Moroy, des faits qui ont donné lieu au licenciement de la 6e compagnie, janvier 1792 273
Arrêté du directoire du département de l'Aisne, 26 janvier 1792 274
Le bataillon ramené sous Paris 275
Lettre du Ministre de la guerre au Président de l'Assemblée nationale annonçant l'envoi du bataillon à l'armée de la Moselle, 21 mai 1792 275
Affaires des 11 et 27 juin 1792 276
Adresse des volontaires du 3e bataillon de Paris lue à la barre de l'Assemblée nationale, au sujet de La Fayette, 19 août 1792 276
Bataille de Jemmapes 277
Combat d'Aldenhoven, 1er mars 1793 277
Lettre du général La Noue au général Miranda, 1er mars 1793 277
Lettres d'officiers français saisies par les Autrichiens 278
Relation du combat d'Aldenhoven envoyée au Ministre de la guerre par le commandant du bataillon, Vézu 279
État nominatif des officiers, sous-officiers et volontaires du 3e bataillon de Paris restés sur le champ de bataille ou faits prisonniers de guerre à Aldenhoven, établi le 1er juin 1793 282
Listes complémentaires 286
Réorganisation du bataillon, 3-9 avril 1793 287
Siège du Quesnoy 288
Lettre du chef de brigade Goullus au commandant Prudhon relative à sa conduite pendant le siège 288
Rapport relatif à la sortie du 25 août 1793 289
État des hommes tués au siège du Quesnoy 289
Prisonniers de guerre par suite de la capitulation du Quesnoy 290
Liste complémentaire de décédés en captivité 291
Dépôt du bataillon. — Son historique 293
Reconstitution du bataillon et confection du contrôle 294
Revue d'embrigadement, 22 août 1796 295

États de services :
État-major 299
Petit état-major 301
Officiers (jusqu'au 1er mars 1793) 302
— (depuis le 1er mars 1793) 305
Sous-officiers 310
Volontaires passés dans d'autres corps :
7e demi-brigade de ligne (2e formation) 314
Divers 316

DEUXIÈME PARTIE.

Les Bataillons de Volontaires nationaux, 1792.

I.

Le Mouvement patriotique de Paris du mois de juillet au mois de septembre 1792.

La déclaration de la Patrie en danger est réclamée à l'Assemblée législative, 6 juillet 1792 323
Déclaration de *la Patrie en danger*, 12 juillet 324
Arrêté du Conseil général de la Commune de Paris relatif à la proclamation, 19 juillet 325
Cérémonial à observer pour la proclamation de l'acte du Corps législatif qui déclarait le danger de la Patrie et pour l'enrôlement civique des citoyens qui se dévoueraient à sa défense 325
Extrait du registre des délibérations de la section de la Fontaine de Grenelle, 24 juillet 328
Cérémonie de la proclamation des noms des volontaires, 29 juillet 328
Harangue du Maire de Paris aux citoyens partant pour la frontière, 29 juillet 328
Compte rendu du *Moniteur* 329
Modèle des certificats remis aux volontaires 329
Les femmes demandent à marcher à l'ennemi 330
Exaltation des Parisiens à la lecture du Manifeste du duc de Brunswick 330
Des commissaires présentent trente-six citoyens enrôlés sur la section de Mirabeau. 331
Adresse du citoyen Boucher, commandant la section de Mirabeau, à l'Assemblée nationale 331
Répartition des enrôlés 332
Emotion généreuse des communes suburbaines du département de Paris 333
Réquisition de 30,000 hommes des gardes nationales de Paris et des départements voisins, 26 août 334
450 jeunes gens de la section des Quatre-Nations défilent dans la salle du Corps législatif, 31 août 334
Discours prononcé par l'un d'eux 334
Arrêté du Conseil général de la Commune de Paris appelant aux armes, 2 septembre 335
Serment de la compagnie franche de l'Oratoire et des canonniers de la section du Roule 336
Enrôlement des acteurs du théâtre Montansier, 3 septembre 337
Mme d'Harville demande qu'il lui soit confié douze enfants de volontaires pendant la durée de la campagne, 4 septembre 338

Les sections du Pont-Neuf, des Tuileries et du Ponceau présentent à l'Assemblée des compagnies de volontaires..... 338
Les enrôlements volontaires affluent en grand nombre, ainsi que les dons patriotiques, 5 septembre..... 339
La section de la Cité présente deux compagnies; la commune de Bercy envoie une compagnie prêter serment; les communes de Colombes et de Bourg-la-Reine amènent leurs volontaires..... 339
Jean-Baptiste Terrasson, ses trois fils et sa fille..... 340
La première compagnie de la section des Droits-de-l'Homme, les volontaires de Neuilly-sur-Seine, Charenton et Gentilly défilent devant l'Assemblée, 6 septembre. 340
La section de 1792 offre 300 défenseurs à la Patrie; la municipalité d'Aubervilliers amène ses volontaires; le bataillon de Saint-Denis défile, ainsi que les volontaires des sections du faubourg Saint-Denis et des Gravilliers, 7 septembre. 341
Des commissaires de la section du Louvre présentent la compagnie des Arts, 8 septembre..... 342
Les communes de Sceaux et d'Arcueil présentent leurs volontaires..... 342
Récit de la citoyenne L..., de la section des Lombards, sur le départ du bataillon, 9 septembre..... 343
Défilé dans la salle de l'Assemblée nationale des canonniers de la section du Faubourg Montmartre et des volontaires des sections du Mail, du Marais et de l'Arsenal, et de la commune de Saint-Maur, 10 septembre..... 344
Le bataillon de l'Arsenal prête serment, ainsi que deux compagnies de la section des Fédérés et une de la section de 1792, 11 septembre..... 344
Présentation de la seconde compagnie de la section du Mail et des volontaires de Châtillon..... 345
Fontenay-sous-Bois et Créteil présentent leurs volontaires; la compagnie franche du Louvre et la 2e compagnie des Droits-de-l'Homme défilent, 13 septembre 345
Prestation de serment de plusieurs compagnies de volontaires formées dans la banlieue; présentation du bataillon de la Butte-des-Moulins, 14 septembre... 346
Les citoyennes de la section des Invalides jurent de défendre la patrie, si le sort leur enlève leurs époux, 16 septembre..... 346
Les boursiers du collège de l'Égalité, organisés en 2e compagnie de la section du Panthéon-Français, se présentent à l'Assemblée, prêtent serment et défilent, 17 septembre..... 346
Le total des canonniers, gendarmes et volontaires partis de Paris du 3 au 15 septembre, s'élève à 18,635; considérations générales sur les volontaires..... 347
Etat des dons patriotiques faits à l'Assemblée nationale pour les frais de la guerre, du 8 juillet au 20 septembre 1792..... 347

II.

La Levée générale de 1792.

Loi du 6 mai ordonnant la levée de 31 nouveaux bataillons..... 355
Première circulaire du Ministre de la guerre, 18 mai..... 356
Deuxième circulaire du Ministre de la guerre, 18 mai..... 357
Loi fixant les mesures à prendre quand la Patrie est en danger, 8 juillet..... 358
Loi relative au complément de l'armée, 22 juillet..... 361
Arrivée de la nouvelle annonçant la prise de Longwy et l'investissement de Verdun, 25 août..... 363
Proclamation de l'Assemblée nationale décrétant une levée de 30,000 hommes, 27 août..... 364
Proclamation-loi du 3 septembre..... 364

*

Mesures particulières relatives à la levée..... 365
Loi relative aux volontaires de la section de la Fontaine de Grenelle, 9 septembre 365
Conservation de leurs places aux volontaires; dispenses et mesures prohibitives. 366
Le refus de service ou de remettre les armes est puni de mort, loi du 2 septembre..... 367
Mesures relatives à la solde et aux allocations..... 368
Plaintes occasionnées par la retenue faite sur la solde des gardes nationales pour leur habillement..... 369
Solde et indemnités accordées aux officiers, sous-officiers et volontaires; décrets des 9 et 10 septembre et loi du 12..... 370
Mesures relatives à l'armement..... 371
On retire les mousquetons à la cavalerie et les armes aux préposés des douanes, pour en armer de suite les volontaires, 31 août, 2 et 5 septembre..... 372
Les manufactures nationales d'armes ne doivent plus fabriquer que pour le compte de l'Etat, 13 octobre..... 373
Mesures relatives aux militaires blessés, aux pensions et aux secours à leurs familles..... 374
Décret de la Convention nationale sur les pensions de retraite, 8 février 1793... 375
Pensions pour blessures, décret du 6 juin..... 375
Secours accordés aux familles des volontaires sous les drapeaux..... 376
Pensions accordées aux veuves..... 380
Dispositions générales pour l'organisation des bataillons..... 383
Embrigadement..... 384
Amalgame..... 384
Circulaire à ce sujet du Ministre de la guerre, Bouchotte, aux conseils d'administration, septembre 1793..... 384
Instruction théorique des bataillons de volontaires..... 385

III.

Appel aux Sections armées de Paris.

Réquisition des grenadiers et chasseurs de la garde nationale, 24 juillet 1792... 386
Création des Sections armées de Paris, 19 août..... 387
Loi relative à une levée de volontaires à Paris, 1er septembre..... 388
Note relative à la dénomination des nouveaux bataillons de Paris..... 388
Registres d'enrôlement..... 389
Modèle des certificats remis aux volontaires..... 389
Liste des citoyens de la section de Bonconseil qui se sont enrôlés volontairement pour aller sur les frontières..... 390
Première liste sans date..... 390
Fusiliers..... 391
Canonniers..... 409
Cavaliers..... 410

IV.

Le Camp de Paris.

Formation d'un camp de 40.000 hommes autour de Paris, destiné à la défense de la capitale..... 414

Composition et service du camp, décret du 19 août 1792..... 414
Commandement et état-major..... 415
Ouverture à la Municipalité de Paris d'un registre d'inscription pour les volontaires..... 415
Modèle des certificats remis aux inscrits..... 416
Loi relative à l'organisation, la police et l'administration du camp, 5 septembre 416
Loi instituant une Commission du camp, 5 septembre..... 418
Formation et composition de l'état-major ; le lieutenant général Berruyer, commandant en chef, 8 septembre..... 419
Renseignements donnés par Santerre sur les engagements et la formation des bataillons destinés au service du camp..... 420
Etat des troupes casernées à Paris, le 1er octobre 1792..... 422
Arrivée au camp des premiers bataillons de volontaires..... 423
Suppression du camp de Paris, 20 octobre..... 423
Lieu de casernement des compagnies de volontaires restées à Paris..... 424
Indication de compagnies de volontaires parisiens incorporées dans des bataillons d'autres départements..... 424

V.

Les Dépenses de la levée de Paris.

Santerre, commandant général provisoire des Sections armées de Paris, chargé des opérations de la levée..... 425
Dhillerin remplace Viguier de Curny comme commissaire général de la garde nationale, 7 septembre..... 425
Lettre du Ministre de la guerre à Santerre, au sujet des fonds mis à sa disposition, 3 octobre..... 426
Réponse de Santerre, même jour..... 426
Situation de la caisse du quartier-maître général, Lanelle, au 12 octobre 1792.. 427
Etat des paiements effectués par le quartier-maître général pour les fournitures faites aux troupes..... 427
Etat des paiements faits par le caissier général pour indemnités et frais extraordinaires..... 43
Compte définitif établi à la date du 5 novembre..... 431
Vérification et apurement des comptes..... 432

VI.

Conclusions sur la Levée de 1792.

Considérations générales sur les levées de 1791 et 1792..... 43
Mission des Représentants du Peuple à Châlons, août 1792..... 43
Des volontaires, après Valmy et Jemmapes, jugeant leur engagement rempli conformément aux lois, reviennent dans leurs foyers, mais il reste dans les bataillons un noyau sérieux..... 435
Les volontaires marchent à l'ennemi « volontairement, sans engagement »..... 435
Mémoire adressé par le général Thiébault au Ministre de la guerre, 22 février 1825, relatif au service des volontaires comme ils l'entendaient, et conditions dans lesquelles il était parti..... 436

Tableau des bataillons de Volontaires nationaux de Paris, formations de 1791 et de 1792 438

4e BATAILLON, DIT 1er DES SECTIONS ARMÉES.

Procès-verbal de formation, 3 septembre 441
Nominations des officiers 442
Election de l'état-major 445
Le conseil d'administration détache deux officiers pour solliciter, dans les Sections armées de Paris, l'habillement, l'équipement et l'armement qui font défaut, 14 septembre 446
Formation de la compagnie de grenadiers, 24 novembre 448
Campagne d'hiver dans l'électorat de Trèves 448
Réorganisation du bataillon, avril 1793 449
Il entre dans la composition d'une 108e demi-brigade, 21 juillet 449
Défense de Sarrelouis 450
Embrigadement 450
Recueil historique et chronologique des affaires où le 4e bataillon de Paris s'est trouvé 451
Tués et blessés 452
Prisonniers de guerre morts en captivité 453
Etat de filiation des officiers, par grades et compagnies 454
Etats de services :
Etat-major 456
Petit état-major 458
Officiers des compagnies 459
Sous-officiers 465
Volontaires passés dans d'autres corps :
59e demi-brigade de ligne (1re formation) 471
102e demi-brigade de ligne (2e formation) 472
Divers 478

5e BATAILLON.

Sa composition 481
Marches, emplacements, combats et pertes 482
Procès-verbal d'interrogatoire du citoyen Chopplet, lieutenant-colonel en chef, concernant la trahison de Dumouriez, 6 avril 1793 485
Suite des marches, emplacements, combats et pertes 489
Belle conduite du lieutenant Raimbault à Templeuve, 22 mai 1794 491
Amalgame 492
Volontaires morts en captivité 493
Etats de services :
Etat-major 493
Petit état-major 505
Officiers des compagnies 505
Sous-officiers 510
Volontaires passés dans d'autres corps :
2e demi-brigade de ligne (1re formation) 515
9e demi-brigade de ligne (2e formation) 516
Divers 522

6e BATAILLON.

Sa composition 526

Procès-verbaux de formation de compagnies..... 526
Adjonction d'une compagnie de volontaires levée dans le district de Bourg-la-Reine..... 528
Procès-verbal de formation et contrôle de ladite compagnie..... 528
Procès-verbal de formation de la compagnie de grenadiers..... 530
Marches et combats..... 530
Tués, blessés, prisonniers et disparus..... 531
Exposé des Opérations de l'armée du Nord depuis l'arrivée de Pichegru, avril 1794-avril 1795, par le général Reynier..... 533
Liste des prisonniers du 6e bataillon faits à l'affaire de Binch, 12 mai 1794..... 535
Suite de l'Exposé des Opérations de l'armée du Nord..... 540
Reconstitution du bataillon ; cadres provisoires du 28 juin 1794..... 541
Etat de situation du bataillon au 18 janvier 1795..... 544
Amalgame..... 545
Etats de services :
État-major..... 546
Petit état-major..... 547
Officiers des compagnies..... 548
Officiers provisoires du 28 juin 1794..... 553
Sous-officiers..... 554
Sous-officiers provisoires..... 557
Volontaires passés dans d'autres corps :
179e demi-brigade de ligne (1re formation)..... 561
20e demi-brigade de ligne (2e formation)..... 562
5e bataillon de chasseurs francs du Nord..... 563
Divers..... 568

BATAILLON DE BONCONSEIL, AUTRE 6e.

Sa composition..... 571
Affaire de Rethel..... 571
Campagne de Belgique et retraite..... 572
Tués, blessés et prisonniers..... 572
Siège de Condé..... 573
Tués ou morts pendant le siège de Condé..... 573
Prisonniers de guerre..... 574
Lettre du conseil d'administration relative à la situation du bataillon après la rentrée de captivité, 6 novembre 1795..... 582
Situation au 31 août 1796..... 584
Etat des officiers par ancienneté de grade (même date)..... 585
Reconstitution des cadres..... 586
Force effective du bataillon au 11 janvier 1797..... 586
Réclamation d'officiers provisoires rétrogradés..... 587
Formation de la compagnie de grenadiers, 27 juin 1796..... 588
Historique du dépôt du bataillon..... 588
Contrôles du dépôt aux 15 novembre et 2 décembre 1794..... 588
Contrôle du bataillon au 19 février 1798..... 590
Amalgame..... 591
Etats de services :
Etat-major..... 592
Petit état-major..... 593
Officiers des compagnies..... 594
Sous-officiers..... 599
Volontaires passés dans d'autres corps :

17e demi-brigade de ligne (2e formation) 608
Divers 611

7e BATAILLON, DIT DU THÉATRE-FRANÇAIS.

Composition et formation 613
Affaire de Vitry 613
Mémoire du lieutenant-colonel en chef, Joannis 614
Expédition et retraite de Belgique 615
Défense de la forêt de Mormal 616
Le bataillon est bloqué dans Le Quesnoy 616
Tués et blessés pendant le bombardement 617
Compte rendu du siège du Quesnoy par le citoyen Clozel, quartier-maître du bataillon 617
Liste des prisonniers de guerre à la capitulation du Quesnoy 619
Sous-officiers, caporaux et volontaires morts en captivité et dont les noms ne figurent pas sur les contrôles du bataillon 629
Amalgame 630
États de services :
- État-major 630
- Petit état-major 632
- Officiers des compagnies 633
- Sous-officiers 638

Volontaires passés dans d'autres corps :
- 41e demi-brigade de ligne (2e formation) 644
- 17e régiment d'infanterie de ligne 645

Divers 646

BATAILLON 7e BIS.

Sa composition 649
Batailles de Neerwinden et de la Montagne de Fer 650
Tués, blessés, disparus et prisonniers, du 27 février au 1er avril 1793 650
Siège de Condé 651
Pertes au siège de Condé 651
Prisonniers de guerre :
- 1° Morts en captivité 652
- 2° Prisonniers sans nouvelles 657

Dépôt du bataillon 658
Sa composition au 21 décembre 1794 658
Contrôle des sous-officiers du bataillon au 5 août 1796 659
États de services :
- État-major 661
- Petit état-major 662
- Officiers des compagnies 663
- Sous-officiers 667

Volontaires passés dans d'autres corps :
- 7e demi-brigade de ligne (2e formation) 673

Divers 676

8e BATAILLON, DIT DE SAINTE-MARGUERITE.

Sa composition 679
Campagne de 1792 679

Situation du bataillon au 31 décembre 1792 680
Lettre du commandant temporaire de Condé 681
Lettre du conseil d'administration du bataillon relative à la diminution de l'effectif. 682
Combat de Linselles, 18 août 1793 683
Bataille de Wervicq, 13 septembre 1793 683
Pertes du bataillon dans cette bataille 683
Livret de revue de l'ancienne composition, 22 mars 1794 685
Livret de revue de la nouvelle composition après l'incorporation des recrues 687
Corps de musique 689
Combats aux avant-postes de Flines, avril 1794 689
Embrigadement 689
Opérations autour de Landrecies 689
Bataille de Tourcoing, 17 et 18 mai 1794 690
Pertes du bataillon dans ces deux journées 690
Combat près Tourcoing, 22 mai 690
Batailles de Rousselaër, 10 et 13 juin 691
Relation des affaires des 22 et 25 prairial an II (10 et 13 juin 1794), par le général de brigade Reynier 692
Pertes du bataillon dans les combats des 22 mai, 10 et 13 juin 694
Combat sous Malines, 15 juillet 695
Embrigadement définitif 695
Le chef de brigade Desgraviers-Berthelot 695
Amalgame 695
Liste des morts en captivité 696
États de services :
État-major 696
Petit état-major 700
Officiers des compagnies 701
Sous-officiers 706
Volontaires passés dans d'autres corps :
131e demi-brigade de ligne (1re formation) 713
1re demi-brigade de ligne (2e formation) 714
Divers 719

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS.

Note 721

1er BATAILLON.

Liste supplémentaire de blessés et prisonniers 722
États de services :
Compagnie de grenadiers 723
Le général Partouneaux 724
Certificat délivré par la compagnie de grenadiers lors du départ de Partouneaux. 725
Compagnie de canonniers 726
Notice sur le 1er bataillon de Paris et principalement la compagnie de canonniers. 726
Compagnies de fusiliers 728
Le général Morel 729
Lettre du citoyen Vincent au Ministre de la guerre, 14 novembre 1792 731

2e BATAILLON.

Liste supplémentaire de blessés et prisonniers..... 733
États de services..... 733
Lettre du lieutenant Mallard au Ministre de la guerre, relative à son remplacement. 734

3e BATAILLON.

Liste supplémentaire de tués et blessés..... 737
États de services..... 737
Le commandant Peste-Turenne, dit Laval..... 737
Certificat du Conseil permanent de la commune de Laon relatif à la conduite tenue par le bataillon..... 738
Lettre du maréchal de camp Praslin, au sujet du licenciement de la 6e compagnie. 739
Mémoire de Laval au Ministre de la guerre relatif à la conduite de Dumouriez en Champagne et en Belgique..... 739
Lettre du général Dampierre au commandant Laval..... 740
Mémoire du capitaine Gille, dit Duvivier, relatif aux enrôlements de 1791 et à son service au 3e bataillon de Paris..... 743

4e BATAILLON.

Liste des décédés à l'armée de la Moselle..... 746
États de services..... 748

5e BATAILLON.

Liste supplémentaire de blessés..... 749
États de services..... 749

6e BATAILLON.

États de services..... 751

BATAILLON DE BONCONSEIL.

États de services..... 751

LES DÉPENSES DE LA LEVÉE DE PARIS.

Rapport au Ministre de la guerre relatif à l'apurement des comptes, 5 juin 1793... 752

A PARIS
DE L'IMPRIMERIE DE JOUAUST
L. CERF, SUCCESSEUR
Rue Sainte-Anne, 12

—

M DCCC XCIX

45811 HF.
C4886v

Author Chassin, Charles Louis and Hennet, Leon

Title Les volontaires nationaux pendant la Révolution. Vol.1

DATE.	NAME OF BORROWER.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

Do not remove the card from this Pocket.
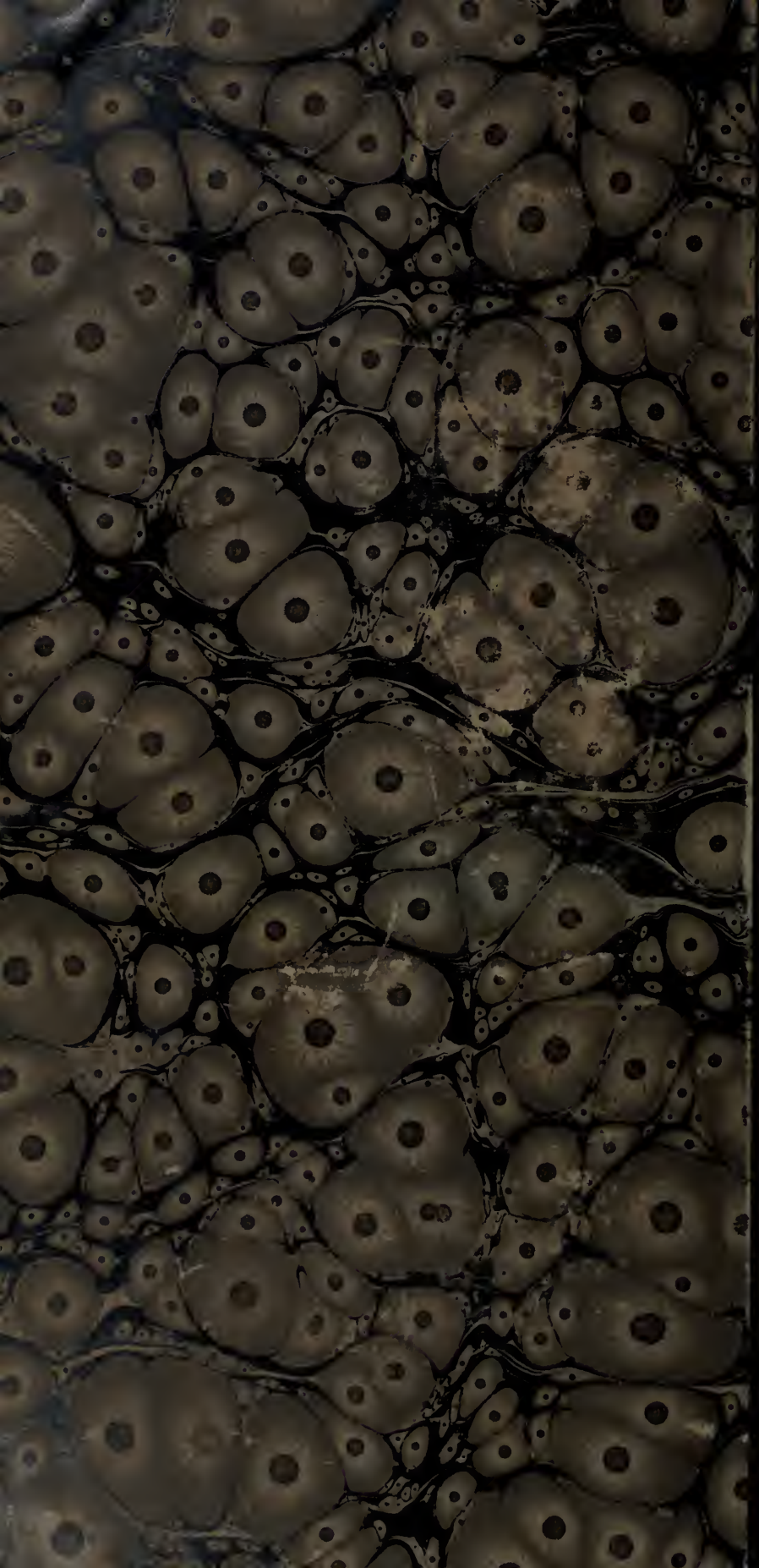
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU